This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

349948 1

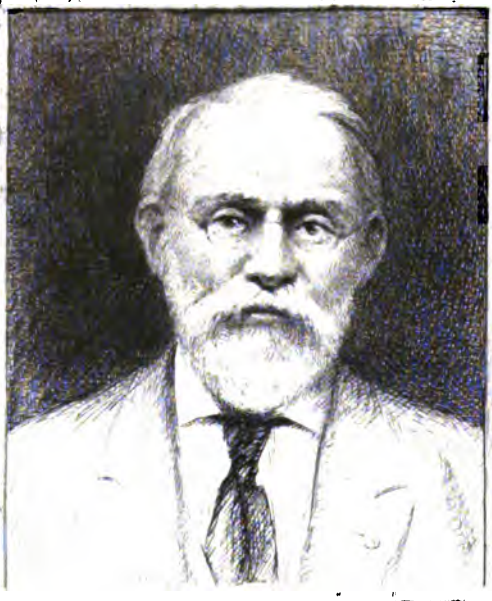

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE

DE

BRETAGNE DE VENDÉE ET D'ANJOU

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 5, rue Gounod à Paris, ou à M. R. BLANCHARD, 1, rue Royale, à Nantes.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XVII

1re Livraison. — Janvier 1897

PARIS ET NANTES

1897

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF: Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.

Dunning
Nijhoff
8-20-50
13603

LE BANQUET

De M. Arthur de la BORDERIE

Nous reproduisons, avec le plus grand plaisir, l'article suivant paru dans le *Journal de Rennes*, du Mardi 12 janvier 1897, sous le titre de :

UNE FÊTE LITTÉRAIRE

11 Janvier 1897

Une fête littéraire a eu lieu hier soir à Rennes, dont nous voulons donner dès ce matin un bref compte-rendu à nos lecteurs, quitte à y revenir plus tard avec de nouveaux détails.

Elle était consacrée à la Bretagne et à son historien, M. Arthur de la Borderie, et elle réunissait dans un banquet sympathique les amis de l'auteur et les admirateurs de l'œuvre.

Le culte de la Bretagne était le lien qui unissait les convives, venus d'horizons différents, mais tous unis par ce sentiment si fort, et si vivace dans notre pays.

Voici du reste les noms de ceux qui étaient présents :

MM. Arthur de la Borderie, Audren de Kerdrel, sénateur, Edouard Beaufils, comte Xavier de Bellevue, capitaine de la Bigne, du Bois de Saint-Sévrin, Louis Boivin, Paul Boscher de Langle, N. Chaillou, vicomte A. de Cintré, Charles Collin, Sullian Collin, Istres Contencin, marquis de l'Estourbeillon, abbé Fouéré-Macé, François Gicquel, Georges Gicquel, Olivier de Gourcuff, René Grivart, Hédou, L. Hervé, comte C. de Keranflec'h, René Lafolye, comte Le Gonidec de Traissan, député, Aristide Lemercier, J. Loth, doyen de la Faculté des Lettres, Martenot, membre correspondant de l'Institut, E. Morlet, Adolphe Orain, comte de Palys, Paul Parfouru,

Léon Philouze, Léon Philouze fils, Paul Philouze, J. Plihon, B. Pocquet du Haut-Jussé, Jules Rouxel, Louis Tiercelin, J. Trévédy, H^ts Vatar.

Le dîner avait lieu au restaurant Gaze et le menu était digne de la réputation de la maison :

MENU

Potages : Vorganium — Condate.
Turbot à la Jules César.
Filet de Sanglier de la forêt de Brécilien.
Chapons à la Conan Meriadec.
Foie gras à la Waroch.
Granit breton au champagne.
Dinde truffée de Lanvaux.
Salade panachée à la Grallon.
Pyramide d'Ecrevisses du Blavet.
Champignons Armoricains.
Chaudfroid de Perdreaux du Menez.
Bombe Conomor.
Dessert.

C'est un cliché, qu'on nous pardonnera d'employer dans la hâte avec laquelle nous écrivons ces lignes, de dire que la plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant le repas. C'est pourtant la vérité. Beaucoup d'entrain, beaucoup d'animation, des causeries tour à tour spirituelles ou savantes donnaient à la salle du banquet l'aspect le plus gai, malgré la gravité des assistants et le sérieux de leurs travaux ordinaires.

Mais nous avons hâte d'arriver à l'heure des toasts, qui dans une fête de cette nature est l'heure attendue avec impatience. Ils ont été nombreux ; nous ne pouvons aujourd'hui que les indiquer en quelques lignes.

M. Audren de Kerdrel a pris le premier la parole ; il a commencé par demander pour son grand âge des excuses dont il n'avait certes pas besoin, car son allocution a charmé et séduit tous les assistants. En termes délicats, dans une langue d'une rare distinction, il ra-

conte l'histoire de ses premières relations avec M. de la Borderie, en 1844 ; les études de celui-ci sous la direction de l'éminent et regretté historien Le Huerou, son séjour à l'école des Chartes, où il brille au premier rang, et la série ininterrompue depuis lors de ses travaux, si longue qu'un académicien s'étonnait qu'un homme qui avait écrit tant de choses ne fût pas encore de l'Académie.

M. de Kerdrel célèbre ensuite avec des accents d'une véritable éloquence les mérites de cet ouvrage monumental qui est le couronnement de l'œuvre : l'*Histoire de Bretagne*. Il en décrit avec la science d'un historien et d'un ancien élève de l'école des Chartes les différentes qualités, il en apprécie les principaux passages.

Après Le Baud, Alain Bouchard, dom Lobineau, dom Morice, Daru, Ronjoux, de Courson, l'histoire de la Bretagne restait à faire. Elle est écrite aujourd'hui, définitive et monumentale.

Quant à sa valeur littéraire, quelle poésie surpasse la description merveilleuse, faite par M. de la Borderie, du sol armoricain ?

Et quant à sa valeur historique, M. de Kerdrel la peint d'un mot dans un magnifique mouvement oratoire : l'historien semble faire des personnages dont il raconte la vie nos contemporains et faire de ses lecteurs les contemporains des événements qu'il raconte. En un mot, il sait faire revivre le passé sous nos yeux. Toute l'histoire est là.

Inutile de dire que ces paroles chaleureuses et si vivantes ont été couvertes d'applaudissements enthousiastes.

M. de la Borderie remercie M. de Kerdrel et lui rend grâce d'avoir été son maître et son initiateur dans les travaux d'histoire.

M. Tiercelin porte à son tour la santé de l'éminent historien. En un beau langage, avec cet accent lyrique qui trahit le poète, même quand il écrit en prose, il dit les mérites de l'œuvre : C'est une cathédrale élevée aux saints de Bretagne, dans laquelle ils trouveront désormais un abri sûr, c'est un Panthéon construit à l'honneur de tous nos grands hommes.

M. Loth, doyen de la Faculté des Lettres, se félicite que l'Université de Rennes, en ouvrant ses portes à M. de la Borderie pour le cours d'Histoire qu'il y a professé, ait eu en quelque sorte l'initiative de cette grande histoire.

Il en retrace à son tour, avec sa grande autorité, la haute valeur ; en un langage dont la compétence scientifique n'exclut ni la poésie ni la couleur, M. Loth dit que le Celte a le culte de la poésie ; il rappelle en termes tout à fait charmants, et qui ont soulevé des salves d'applaudissements, la légende si touchante de Salaün l'innocent. Ainsi la fleur de l'esprit celtique se détache des travaux amoncelés et des recherches savantes des érudits.

L'historien doit utiliser même les légendes ; on exige justement aujourd'hui une critique sévère, mais non de l'hypercritique. Avant tout, l'histoire doit être sincère ; c'est la grande qualité de l'*Histoire de Bretagne*.

M. Hédou, qui a été le condisciple de M. de la Borderie, tient à le féliciter à son tour ; M. Chaillou également, au nom de la section de peinture de l'Association artistique et littérature.

M. René Grivart vante les mérites de l' « œuvre provinciale ». Dans une improvisation brillante, remplie d'idées heureuses et de jolis mots, dite avec une chaleur communicative, M. Grivart dit qu'il veut voir surtout dans l'œuvre de M. de la Borderie un monument provincial qui marque le réveil national.

Les Bretons forment un peuple distinct et original qui a conservé ses caractères et ses traits saillants. Il est bon qu'il les garde toujours.

Le vie provinciale fournit les meilleurs éléments de la vie nationale; la centralisation excessive, c'est la mort. La Bretagne n'est pas une terre ingrate, et elle rendra à la grande patrie en force et en grandeur ce qu'on lui donne en liberté.

M. Tiercelin lit alors les lettres et les dépêches nombreuses de ceux qui n'ont pu se rendre à cette réunion : MM. Trévédy, Oudin, Vétault, Léon Séché, etc.

M. Arthur de la Borderie répond en termes émus à ces félicitations ; mais le temps nous manque pour indiquer les grandes lignes de son remarquable discours, rempli d'aperçus d'une rare hauteur, de pensées délicates, d'images charmantes, de traits piquants.

Il veut reporter, dit-il, tout l'honneur de cette fête à la Bretagne elle-même. Avec une grande modestie, il tient à retourner ces éloges à tous ceux qui ont contribué par leurs travaux à élever ce monument. Chacun apporte sa pierre dans l'œuvre commune, érudits,

poètes, artistes, etc. C'est grâce à eux que l'œuvre a pu être menée à bonne fin.

M. le comte de Bellevue porte la santé de M. de Tiercelin et de l'*Hermine*.

M. l'abbé Fouéré-Macé remercie à son tour M. de la Borderie ; MM. Paul Philouze et Boivin lisent des vers, et la soirée s'achève.

Aucun de ceux qui ont assisté à cette soirée mémorable n'en perdra le souvenir.

B. Pocquet.

ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

UN VOYAGE AU LONG-COURS AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE

(*De Brest aux îles françaises d'Amérique*).

L'histoire maritime ne raconte guère que les institutions, les gloires et les revers de la marine militaire. Elle n'a pas daigné ouvrir son livre à la marine marchande, ou, si elle lui a consacré quelques pages, à propos de nos grands établissements coloniaux, ce n'est que pour relever le côté guerrier de l'occupation ; de nos corsaires même, elle a très peu parlé. Il semble que, sur ce domaine particulier, comme sur le domaine général des annales françaises, les écrivains aient obéi à une sorte de mot d'ordre, de tout faire graviter, dans le développement de nos institutions, dans l'évolution des événements, autour de certaines catégories, de certaines familles, de certaines individualités. Et pourtant, l'âme nationale ne résidait pas uniquement dans une fraction restreinte de la population ; elle mouvait, dans le peuple et dans la bourgeoisie, mille bras actifs et intelligents qui étaient les principaux instruments de la richesse et de la puissance du royaume. Colbert l'avait compris. Elevé d'un humble comptoir jusqu'au sommet d'un ministère, anobli, il resta au fond du cœur et plus encore par le cerveau l'homme de sa caste originelle ; s'il créa notre marine militaire, ce fut surtout avec l'intention de la faire servir à l'essor d'une marine marchande rivale de celles de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Espagne. Nos colonies, sous son impulsion, achèvent de s'organiser et s'étendent : elles alimentent le commerce métropolitain et s'alimentent par lui. La navigation au long-cours se régularise, augmente dans des proportions remarquables, école de hardis et habiles capitaines, école de rudes marins, les uns et

les autres aptes à rendre les meilleurs services à bord des navires du Roi ou des vaisseaux corsaires, mais surtout à réaliser les conceptions des gros armateurs, pour la prospérité de nos ports et du royaume.

Ils sont dignes de sortir de l'ombre, ces marins marchands, qu'on n'a salués jusqu'ici que sous le titre de corsaires. Corsaires, ils ont fait preuve de leurs moindres qualités, capitaines sans valeur technique bien souvent, plus riches d'audace que de capacité professionnelle ; matelots sans continuité d'élan, stimulés par l'appât d'un gain vite acquis, abandonnant le métier après deux ou trois mois de campagne. Au contraire, le vrai marin marchand est le type accompli de l'homme de mer, aux qualités morales si belles, à l'endurance si prodigieuse. Les traversées sont longues et pénibles ; elles exposent à des dangers de toutes natures : il faut savoir supporter les ennuis et les fatigues avec une maigre pitance, l'absence de tout reconfort, être à chaque moment prêt à lutter contre les violences du vent et des flots, avec un navire parfois très défectueux, mal caréné, sans agrès de rechange, ou contre des ennemis, corsaires ou forbans, avec un armement très réduit, l'infériorité ordinaire du nombre. Dans les colonies, il y a les durs travaux de décharge et de recharge à exécuter sous un soleil de feu ; l'on vit sous la menace incessante des maladies les plus graves, fièvres de marécages, dysenterie, scorbut, fièvre jaune. L'armement fait bien les frais, pour se conformer à l'ordonnance, d'un aumônier, qui tâchera d'adoucir les souffrances de l'âme par l'éveil des sentiments religieux, d'un chirurgien qui s'efforcera de calmer ou de guérir les souffrances physiques par les moyens de son art ; mais l'un et l'autre, trop fréquemment, ne sont pas recrutés parmi une élite, dont le zèle et la valeur intrinsèque assurent aux équipages le plein bénéfice de leurs utiles fonctions. Au capitaine, la tâche immense, sur le point d'espace où il est renfermé, de conserver le navire aussi intact que possible, et les hommes dans un état suffisamment bon d'esprit et de corps ; de sauvegarder les intérêts de l'armateur au milieu des difficultés qui peuvent surgir à chaque instant pour les entraver. Combien lourde est sa responsabilité ! Il n'a pas seulement à conduire un bâtiment, à prévenir les périls qui le peuvent assaillir

et à le défendre contre eux au prix du moindre dommage à inscrire au compte de l'armement ; il doit être initié aux détails du négoce, savoir vendre et acheter les marchandises les plus variées dans les centres d'affaires les plus diversifiés. Il est l'homme de confiance sur l'habileté et la vigilance duquel une maison laisse reposer sa fortune. Vis-à-vis de son équipage, formé d'hommes de toutes provenances, français et étrangers (les règlements lui permettant d'admettre ceux-ci pour un tiers), gens aux habitudes brutales, il ne saurait obtenir l'obéissance et la discipline qu'à la condition d'employer les sévérités avec tempérament ; il ne peut même compter sur son monde qu'en s'imposant à lui par un ferme esprit de justice, la bonté unie à l'énergie, le savoir-faire et la démonstration quotidienne de sa valeur professionnelle. Sous ce dernier rapport, le capitaine marchand apparaît d'emblée supérieur à la plupart des capitaines corsaires : ceux-ci peuvent être choisis, au gré des armateurs, parmi de simples matelots ; l'officier long-courrier n'est reçu à commander qu'après avoir obtenu un brevet d'aptitude.

Pour montrer ce qu'étaient de tels hommes, quels devoirs et quelles obligations multiples ils avaient à remplir, quels services ils rendaient au commerce, je puiserai au hasard dans les archives d'une amirauté de la province de Bretagne. Dans notre région, les types accomplis du capitaine au long-cours foisonnent, et il n'est pas besoin de les aller chercher dans nos plus grands ports marchands. Voici, par exemple, un capitaine distingué, sorti d'une ancienne famille d'armateurs, établie à Brest : Gabriel Legac, le dernier fils de noble homme Yves Legac, sieur de Larmorique, « capitaine de la ville », et maire de Brest, de 1691 à 1693, et de demoiselle Anne Hubac (une fille de commerçant). Il a été baptisé le 30 novembre 1678, dans la petite chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance[1] et a eu pour parrain messire Gabriel de Kerven, « capitaine de marine ». Le s^r de Larmorique avait déjà deux fils, l'aîné, Yves, qu'il gardera avec lui et formera à son école, dans l'espoir de lui remettre un jour le gouvernement de sa maison, un autre, Charles, aussi dirigé vers le commerce, et que son père éta-

[1] Elevée par les seigneurs du Châtel, qui avaient juridiction sur Recouvrance.

blira plus tard à Nantes. Les occupations ne manquaient pas au chef de la famille et des enfants devenaient, avec l'âge, de précieux auxiliaires. La maison se livrait à des entreprises de fournitures diverses pour la marine, elle faisait un commerce assez considérable par bâtiments caboteurs avec les ports voisins et jusqu'à la Rochelle et Bordeaux ; elle tint bientôt l'un des premiers rangs parmi les armateurs les plus en vue, à côté des Bedoye, des Bordenave, des Saupin, etc. Il ne faudrait pas juger de l'importance commerciale de Brest, à cette époque, d'après le mouvement que l'on y constate aujourd'hui (à peine un ou deux armements au long-cours chaque année, et encore !) De nombreux armateurs rivalisaient d'entrain dans la construction ou l'achat de navires destinés à la course ou aux opérations lointaines. Le port marchand répondait à cette partie du port de guerre actuel, qu'on nomme l'avant-port ; il s'étendait, entre les deux rives de la Penfeld, sous le Château, jusqu'à la hauteur de la maison du Roi (ancienne Intendance).[1] Très resserré, il était le centre de la plus grande activité ; les bâtiments de cabotage s'y pressaient nombreux, à côté des bâtiments longs-courriers de toutes dimensions. C'était un va-et-vient perpétuel de canots et de barques, un mouvement incessant, encore accru, de temps à autre, par l'arrivée et la sortie des navires de guerre. Les quais, principalement du côté de Recouvrance, étaient encombrés de marchandises et de matériaux ; on y débarquait du vin et du bois, destinés à la consommation de la ville ; on y chargeait beaucoup de futailles à destination de Nantes et de Bordeaux. Sur les cales, on radoubait les embarcations, et, dans un endroit appelé *la Fosse*, à proximité de la chapelle de Notre-Dame, le maître charpentier-calfat juré de l'amirauté mettait en carène les bâtiments marchands, suivant son privilège. Les gros commerçants avaient leurs magasins non loin des quais ; on ne voyait qu'hommes affairés, marchands veillants à l'embarquement ou à la décharge des cargaisons, marins se rendant à leurs bords, ou heureux de venir passer leurs loisirs à terre, ouvriers aux mains noires de goudron ; mille

[1] Dès 1697. la question de la création d'un port marchand sous le Château, du côté de la rade, presque au même lieu où il a été établi depuis, avait été agitée. Vauban avait soumis un projet que la Cour écarta sous divers prétextes.

cris s'entrecroisaient, et, aux jours de marchés, ce brouhaha devenait assourdissant. Les disputes étaient fréquentes, entre les bateliers du passage et leurs passagers, dans les cabarets (déjà trop nombreux), sur la petite place au devant de la chapelle, rendez-vous des regratières et des poissonnières qui attendaient là les denrées à emporter. Les sergents de police avaient fort à faire pour maintenir un peu d'ordre. Les curieux et les désœuvrés aimaient à se promener sur ces quais bigarrés : les uns étaient sûrs d'y rencontrer toujours une distraction, les autres quelques connaissances avec lesquelles on pouvait deviser sur les événements du jour, raviver d'anciens souvenirs de course ou d'expéditions lointaines. Le jeune Le Gac, comme tous les enfants, devait souvent accourir vers ces lieux, jouir de leur bruyance et de leur pittoresque mouvement : il s'initiait inconsciemment aux choses de la mer, et peut-être y prit-il de bonne heure un goût particulier, à la suggestion de son parrain. Le père, sans doute, ne vit point d'un mauvais œil naître et se développer des tendances susceptibles d'être dirigées au plus grand profit de sa maison : il devinait dans l'enfant le futur capitaine, qui pourrait, mieux qu'aucun autre, prendre en main la conduite d'opérations fructueuses jusque dans nos colonies et aider puissamment à l'extension d'un comptoir déjà très en relief.

Gabriel fut donc marin.

C'est en 1704, que je trouve la première mention d'un commandement donné à Gabriel Legac. Il est alors âgé de près de 26 ans ; il a subi les examens que l'ordonnance de 1681 réclame de tous les candidats au brevet de capitaine au long-cours, après cinq années de navigation[1]. Il est en pleine vigueur de jeunesse et déjà doué d'expérience ; il va s'initier sans effort au difficile métier de maître

[1] L'ordonnance sur la marine du mois d'août 1681, livre 2, Tit. 1, art. 1er dit : « Nul ne pourra être reçu capitaine, maître ou patron d'un navire, qu'il n'ait navigué pendant cinq ans et n'ait été examiné publiquement sur le fait de la navigation, et trouvé capable, par deux anciens maîtres, en présence des officiers de l'amirauté et du professeur d'hydrographie, s'il y en a dans le lieu. »

Le règlement du 15 août 1725 est plus explicite : les candidats ne pourront être admis à l'examen que s'ils sont âgés de 25 ans, s'ils justifient de 5 années de navigation sur les bâtiments marchands, et de deux campagnes, chacune d'au moins trois mois, sur les vaisseaux du Roi.

de navire, sur la frégate le *Saint-Yves*, armée par son père, au port de Brest, à destination des îles d'Amérique. Les voyages de ce genre sont toujours périlleux : l'on est dans une période de guerre ; mais, même durant la paix, les mers des Antilles sont sillonnées par des flibustiers audacieux, de toutes nationalités, contre lesquels on peut avoir à se défendre. Les navires de commerce, qui ne veulent pas se soumettre aux exigences des convoyages, sont de force et munis d'une commission spéciale, dite *en guerre et marchandises* ; cette permission permet aux capitaines d'attaquer et de capturer les bâtiments ennemis ou suspects qu'ils rencontreront au cours de leurs opérations commerciales, et quelquefois elle comporte l'autorisation formelle, ces dernières terminées, d'accomplir une période de *course* de 3 à 4 mois, en des parages déterminés, avant le retour en France. Le *Saint-Yves* est bien choisi pour la mission à laquelle son propriétaire le destine. C'est un bâtiment léger, d'assez fort tonnage (250 tonneaux, 12 pieds de tirant d'eau), aménagé pour recevoir les marchandises qui ont le meilleur débit aux îles (des salaisons, du vin, de l'eau-de-vie, des toiles, etc.), armé de 20 canons et de quatre pierriers, pourvu de menues armes en nombre suffisant (40 mousquets, 24 sabres). L'équipage comprend 77 hommes, tous dans la force de l'âge, la plupart recrutés dans la région bretonne ; il n'y a d'autres officiers majors, à la suite du capitaine, qu'un lieutenant, un aumônier et un chirurgien ; mais les officiers mariniers de diverses catégories sont en proportion assez notable :

Officiers majors : Gabriel Legac, capitaine, de Brest.
Thomas Chevalier, lieutenant, du Croisic, 38 ans.
Le R. P. Broon, aumônier.
Jean La Coste, chirurgien, du Béarn, 30 ans.

Officiers mariniers : Nicolas Le Roy, maître, de Recouvrance, 42 ans.
Guillemois, pilote, de Paimbœuf, 32 ans.
François Fouchés, de Paimbœuf, 2e pilote, 29 ans.
Claude Hilion de Recouvrance, canonnier, 36 ans.
Louis Alègre, de Marseille, capitaine d'armes, 33 ans.

Yves Olivier, de Recouvrance, charpentier, 36 ans.
André Chastagne, de Recouvrance, 2e maître, 42 ans.
Slearconstant, de Marseille, bosseman, 29 ans.
Lefèvre, du Havre, patron de chaloupe, 37 ans.
Le Morellec, de Pontcroix, patron de chaloupe, 29 ans.
Le Dréau, de Brest, voilier, 29 ans.
François Cupin, de Quilbignon, calfat, 26 ans.
Le Goascos, de Roscanvel, 2e canonnier, 29 ans.
Pedeau, de Pont-Labbé, 2e chirurgien, 17 ans.
Doulon, de Paimbœuf, tonnelier, 29 ans,

Matelots : tous entre 20 et 30 ans, le plus grand nombre de Brest ou de ses environs, les autres de Nantes, du Havre, etc.

Sur ce premier voyage, je ne possède aucune relation. Il fut sans doute heureux, car en 1708, le sieur de Larmorique, prépare un nouvel armement, beaucoup plus considérable, pour les îles d'Amérique, sous le commandement du même capitaine[1]. Le 17 septembre, il déclare à l'amirauté que propriétaire de la frégate la *Vierge-Marie*, « cy devant nommée l'*Andromède* », d'environ 300 tonneaux, armée de 30 pièces de canon, il a l'intention de mettre ce navire en charge pour l'envoyer aux îles françaises de l'Amérique et d'en confier le commandement à son fils Gabriel Legac, « passé qu'il aura plu à sa Majesté lui accorder un passeport à ce sujet. »

La requête est accueillie. Le 8 mai 1709, le passeport sollicité et obtenu est enregistré au greffe de l'amirauté. Je le reproduis comme document.

[1] Entre ces deux voyages, le sieur de Larmorique avait projeté :

1° Un armement pour les colonies espagnoles d'Amérique, en société avec le sieur Bedoye ;

2° Un armement pour la traite des Nègres sur la côte de Guinée et le transport d'un convoi d'esclaves aux îles françaises d'Amérique.

Ce dernier n'eut pas lieu faute d'une entente avec la compagnie de l'Assiente, qui avait le privilège de la traite à la côte de Guinée. (Archives de l'Intendance de la marine de Brest.)

De par le Roy,

A notre très cher et très amé fils Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, aux vice-amiraux, lieutenants généraux de nos armées navales, cheffs d'escadres, capitaines de nos vaisseaux, gardes côtes et des vaisseaux de nos subjects, gouverneurs de nos villes et places maritimes, officiers de l'amirauté et tous autres nos officiers et subjects qu'il appartiendra, Salut. Ayant permis à Gabriel Legac, commandant le navire La Vierge Marie, du port de 300 thonneaux ou environ, armé de 30 canons, estant à présent dans notre port de Brest, d'aller avec son équipage composé de mathelots novices et invalides[1] dans nos isles de l'Amérique, même en celles de Cayenne, la Tortue et coste Saint-Domingue, avec son dit navire chargé de telle quantité et qualité de marchandises et denrées et tel nombre d'ouvriers, engagés et passagers que bon luy semblera, pour traitter avec les habitants desdites isles, où le dit capitaine rechargera les marchandises et denrées qu'il y traittera à son compte ou à fret, à condition qu'il sera embarqué sur ledit vaisseau 6 engagez et 6 fusils boucaniers de bonne qualité, faits par des maîtres arquebusiers, lesquels seront vendus aux habitants desd. iles à raison de xxx l. chacun[2], de ne pas charger aucunes farines qu'après en avoir déclaré la quantité aux officiers de l'amirauté, qui nommeront un huissier ou autre personne de confiance pour en voir faire l'embarquement et dellivrer un certificat contenant la quantité et la destination, pour estre vérifié à la Martinique par notre Gouverneur général ou intendant et dans les autres isles ou pays par nos gouverneurs ou écrivains principaux qui y seront, et où il n'y a point d'écrivains, par nos lieutenants ou majors; de faire dans le mois de may prochain son retour dans notre port de Nantes ou autres de notre royaume permis, à l'exception des autres ports de Bretagne et ceux de Dunkerque et Marseille, et de païer après le retour les droits deüs des marchandises qu'il rapportera quittes de fret; touttes ces conditions aux paines portées par nos règlements et

[1] Les matelots classés et bien valides, en temps de presse, sont tous retenus pour le service du Roi.

[2] Noter cette condition. Elle avait pour but d'entretenir en force les éléments *blancs* de la population coloniale (l'engagé devait servir trois ans un colon et, au bout de ce temps, il devenait colon lui-même, obtenait une concession de terres), d'assurer l'armement d'une catégorie d'habitants très braves, aptes, en raison de l'exercice continuel de la chasse, à rendre les plus utiles services en cas de guerre, les boucaniers (les fusils boucaniers, très longs, un peu lourds, étaient d'excellentes armes d'affût, redoutables entre les mains d'un tireur abrité; les flibustiers en faisaient usage à leurs bords).

ordonnances rendues sur ledit commerce desd. isles, et sera pour assurer l'exécution desd. conditions donné par le s^r capitaine ou propriétaire dud. vaisseau bonne et suffisante caution, qui ne sera déchargée qu'en rapportant certificat en bonne forme de l'exécution d'icelles, nous voulons et vous mandons de faire passer et repasser ledit vaisseau sans aucuns empêchements, au contraire que vous lui prêtiez toutte l'assistance requise et nécessaire, car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le xxliij^e jour de septembre 1708. Signé Louis, et plus bas, par le Roy, signé Phelypeaux, et à costé sont les armes de Sa Majesté.

Au pied, on lit le congé accordé par l'amiral, en conséquence du passeport à Gabriel Legac, « maître et capitaine de la *Vierge-Marie*, » pour l'armement et l'équipement de son navire. Je n'ai pas retrouvé le rôle de l'équipage, qui était de 130 hommes ; mais on peut se faire une idée de sa composition probable d'après celui du *Saint-Yves*. Le chargement consistait en viandes salées, farines, vins et eau-de-vie, étoffes, marchandises diverses, tant pour le compte du s^r de Larmorique que pour celui de plusieurs négociants affreteurs.

Le capitaine a fait viser son rôle d'équipage par le commissaire des classes, avant de le présenter aux officiers de l'amirauté. Il a signé, à côte du premier, la formule imprimée qui accompagne le rôle, formule d'après laquelle tout maître de navire s'engage à avoir soin de son monde pendant la route, à en rendre fidèle compte au retour, à avertir les officiers des classes et les consuls français de son arrivée dans les ports où il abordera ; à « ne laisser en nul endroit aucun homme de son équipage à terre, pour quelque raison que ce soit hors d'une extrême maladie et en le consignant avec ses hardes et un mois de plus que ce qui lui sera dû pour la solde à l'officier des classes et, à son défaut, à tel autre officier du lieu qui se trouvera ayant l'autorité du Roy, pour en avoir soin et le renvoyer dans son département.... ; à rapporter les certificats des curez des lieux légalisez pour ceux qui sont morts à terre.... » avec l'inventaire de leurs effets, etc. Il a reçu et serré dans quelque cassette, à son bord, les ordres et instructions de l'armateur ; la facture des marchandises prises en charge, les connaissements des affréteurs, un double de la police d'assurance souscrite par l'armateur-propriétaire

du navire, les actes des engagés qu'il transporte[1], le passeport et le congé qui donnent à sa mission le caractère légal. Sans doute aussi, il n'a eu garde d'oublier le certificat du bureau de santé, attestant qu'au départ il ne régnait à Brest aucune maladie contagieuse (si les ports français prennent des précautions contre la peste et le mal de Siam ou fièvre jaune, les îles tiennent à se bien garder contre les importations suspectes de la métropole).

Tout est prêt pour le départ. La *Vierge-Marie* est sur rade : elle n'attend plus qu'une brise favorable. Celle-ci se lève, le navire détache l'ancre, largue ses voiles et s'élance au travers du Goulet vers l'Océan, *à la grâce de Dieu.*

C'est le 15 mai 1709 que s'effectue la sortie de la frégate.

Le 19, encore non loin d'Ouessant, elle rencontre un corsaire de Flessingue de 30 canons et ne peut éviter le combat : elle se tire d'affaire après une perte de cinq hommes (elle compte en outre une douzaine de blessés).

Le 16 juin, arrivée à la Martinique ; la *Vierge-Marie* y laisse quelques marchandises et, le 22, reprend la mer. Elle longe la côte de Caraque (Caracas), fait rencontre de deux « bâteaux » hollandais

[1] J'emprunte au dossier d'un autre armement (le *Pélican*, de la Rochelle, armé pour Saint-Domingue en 1708) la formule d'un acte d'*Engagé*.

« Par devant le notaire royal à la Rochelle a esté presant en sa personne Jean Gaspard Le Vasseur garçon de service natif de la ville de Paris, âgé de 20 ans ou environ, ayant 4 pieds et demy de hauteur, lequel s'est vollontairement engagé par ces presantes audit sieur Jean Chauvet capitaine du navire le *Pellican* de la Rochelle, acceptant pour l'aller servir ou autres le représentant à la coste de Saint-Domingue en touttes choses raisonnables qui luy seront commandées pendant 3 années consécutives, qui commenceront au moment que led. engagé mettra pieds à terre audit pays et sera en estat de servir, durant lequel temps il sera noury, logé et deffrayé de son passage en allant seullement, et pour y parvenir a recognu s'estre vollontairement embarqué sur ledit navire, ces presantes faites, moyennant 300 livres de sucre pour lesdittes 3 années de service payable audit engagé aud. pays à l'expiration d'icelles par celluy ou ceux au service de qui il sera, sans recours contre ledit capitaine qu'il en décharge dès à presant et au surplus renonce au bénéfice de la déclaration du Roy en faveur des engagez... » L'acte est signé des parties à bord du navire à l'ancre sur la rade de la Rochelle, en présence d'un praticien et du clerc de Me Guyon, notaire, le 20 septembre 1708.

La déclaration du Roi à laquelle il est fait allusion contenait des mesures protectrices en faveur des Engagés que les colons traitaient avec plus de dureté que les esclaves. On voit comment les volontés du Roi étaient éludées, dans la pratique !

qu'elle arrête : le capitaine Legac brûle l'un, de valeur insignifiante, et emmène l'autre, armé de 4 canons et chargé de farines.

Le 28, arrivée à Carthagène. Sur l'invitation du gouverneur, le bâtiment français, à peine mouillé, se remet en mer pour donner la chasse à un corsaire ennemi qui vient d'apparaître au large.

Le 7 août, la *Vierge-Marie* se dirige vers Saint-Domingue avec un petit navire français qui a la même destination, l'*Aurore*. Rencontre d'une frégate et d'un « bateau » anglais ; l'*Aurore* est enlevée à l'abordage par le dernier (probablement un flibustier) et la *Vierge-Marie* est heureuse d'échapper à un ennemi très supérieur, après avoir eu 4 matelots blessés et le maître-charpentier tué.

Arrivée à la côte sud de Saint-Domingue. Le capitaine débarque à l'île Saint-Louis la cargaison et l'argent qui lui a été remis pour solder divers comptes et payer l'achat des denrées de retour : pour plus de sécurité (les flibustiers à pavillon noir[1], c'est-à-dire ne reconnaissant aucune nationalité, forbans sans foi ni loi, pullulent le long des côtes) il les expédie par terre au port de Léogane, où il amène son navire à quelques jours de là, adresse un rapport au juge-consul du lieu et dépose entre ses mains un double de l'inventaire des effets provenant des deux petites prises hollandaises, vendus à Carthagène (le produit s'élève à 1847 piastres) : 20 octobre.

La *Vierge-Marie* charge pour France à Léogane du sucre, de l'indigo, du cacao, des cuirs en poil, etc. Le 18 janvier 1710, elle quitte ce port pour effectuer son voyage de retour, Elle relâche à la Havane « pour faire de l'eau » (l'approvisionnement d'eau n'a pu être complété à Léogane, et c'est toujours là un gros objet de préoccupation pour les capitaines, à une époque où l'on ne possède point d'appareils à distiller l'eau de mer)[2].

[1] Avec une tête de mort, sinistre emblème de la guerre sans merci que ces bandits de la mer font aux marchands pour la satisfaction de leur cupidité et de leurs goûts cruels autant que crapuleux.

[2] Le principe a été découvert dès le XVIe siècle (Jean Anglicus, André Laguna); mais la question pratique n'est sérieusement agitée qu'au XVIIIe (Lind, Poissonnier) et elle n'entre dans le domaine des réalisations qu'au commencement du XIXe, à la suite des travaux de Keraudren, Clément Desormes et Freycinet.

Au débouquement du canal de Bahama, coup de vent du N.-O[1]. qui dure 5 jours et occasionne d'assez sérieux dommages au navire et à sa cargaison.

Le 25 février, par 42° 43' de lat. N. et 337° de long. O., rencontre d'un bâtiment anglais, la *Marie* de Plymouth, allant à Boston avec un chargement de toiles et de câbles : l'anglais amène au premier coup de canon de la frégate française.

La *Vierge-Marie* est déjà près des côtes bretonnes ; l'équipage et le capitaine se bercent de la douce espérance de fouler bientôt le sol bien aimé de la patrie, après avoir échappé aux dangers des vents et des flots, aux croisières ennemies et aux pirates[2]. A 40 lieues au S.-O. d'Ouessant, trois navires se présentent ! Faudra-t-il donc combattre avec des chances inégales à si petite distance du port d'armement ! Hélas ! Les marins sont exposés à de tels jeux du sort ! Mais non. Deux de ces navires, un suédois et un hollandais, sont munis d'un passeport du Roi de France, qui leur confère la neutralité. Le troisième est bien un ennemi, mais de force inférieure et d'ailleurs démâté et privé de son gouvernail par un coup de vent. C'est un hollandais de 24 canons, revenant de Corossol (Curaçao) à Amsterdam avec un chargement de cacao, de cuirs, de bois de teinture, etc., et nommé la *Chandelle Brûlante* ; il se rend sans essayer de combattre. Le capitaine Legac, malgré la proximité de Brest, estime trop difficile et hasardeuse la conduite du navire, très avarié, jusqu'à ce port ; il fait transborder sur la *Vierge-Marie* le meilleur de la cargaison et 25 sacs d'argent trouvés par son écrivain dans la cabine du maître[3], et brûle ensuite le bâtiment.

Le 12 mars 1710, dix mois après son départ, Gabriel Legac rentre dans le port de Brest. Mais il n'y demeure guère. Après une courte relâche, il se dirige sur Nantes, où les règlements et sa commission

[1] Un de ces terribles *nortes*, comme disent les Espagnols, qui déterminent de si grands ravages dans ces parages et dans toute l'étendue du golfe du Mexique.

[2] Les barbaresques se hasardaient parfois jusqu'à « l'ouvert » de la Manche.

[3] A la liquidation de la prise, les 4878 piastres que renfermaient ces sacs sont estimées par le contrôleur de la monnaie, à raison de 33 l. 18 s. 4 d. le marc, à une valeur de 17000 l. Tous frais et prélèvements déduits, il revient sur cette somme à l'équipage, pour un tiers, 4757 l., à l'armateur et aux intéressés dans l'armement, 9515 l.

l'obligent à décharger. Il dépose à Brest entre les mains de l'autorité maritime, les prisonniers de guerre qu'il a à son bord, adresse aux officiers de l'amirauté un rapport sur les circonstances de son voyage et les conditions de sa relâche, et, en même temps, remet au lieutenant-général de la juridiction, une plainte contre son maître-canonnier, prévenu du vol d'un sac d'argent à bord de la *Chandelle Brûlante*. (Ces sortes de *pilleries* sont des plus ordinaires et donnent lieu à nombre de procédures criminelles par devant les sièges d'amirauté).

Le rapport que je viens de résumer, s'il donne une idée générale des obligations qui incombaient à un capitaine dans un voyage aux îles d'Amérique, des péripéties que pouvait offrir une traversée, laisse dans une ombre fâcheuse les opérations commerciales. Je suis en mesure de combler cette lacune à l'aide de plusieurs documents relatifs à des armements similaires de 1711 et 1712. Les capitaines n'avaient pas seulement, dans tous les cas, à débarquer en certains lieux déterminés les cargaisons confiées à leurs soins, à se mettre en relation avec des correspondants qui leur tenaient prêtes les denrées coloniales à charger pour le retour. Les opérations comportaient souvent une *traite* de nature particulière. L'on devait, dans les pays où la chasse des bœufs sauvages était habituelle, s'aboucher soit avec les indiens de la côte-ferme (Guyannes, Caracas, etc.), soit avec les boucaniers de Saint-Domingue et de l'île de la Tortue, pour obtenir d'eux, contre échange d'objets à leur usage, des viandes boucanées ou à saler sur place, que l'on allait vendre ensuite dans les îles (elles se consommaient sur les habitations, où l'on avait à nourrir de nombreux esclaves). Le produit de cette vente, d'après les instructions des armateurs, servait à solder, auprès des correspondants, les livraisons des denrées à ramener en France. Il y avait, dans cette combinaison, lorsqu'elle était remplie avec intelligence, matière à de très beaux bénéfices.

Malgré l'intérêt historique et économique que présentent les documents d'armements, à cette époque déjà lointaine, je craindrais de lasser l'attention des lecteurs en leur donnant ici une place trop étendue. Je me bornerai à en citer un seul, mais très caractéristique, je le reproduis en entier et textuellement.

Projet d'armement en commerce (pour Cayenne et les îles françaises d'Amérique) de la frégate la *Fidelle*, de Brest, d'environ 250 tonneaux, armée de 26 canons, et de 80 hommes d'équipage, sous le commandement de M. du Portail (le Sr Delâtre, armateur principal).

Sçavoir :

Pour l'achat de la frégatte toute gréée suivant le traité avec ses canons et armes	42.000 l.	46.000 l.
Pour les futailles à eau	800	
Pour 2 milliers de poudre	1.000	
Pour divers ustenciles de rechange	1.200	
Pour la carenne	1.000	

ARMEMENT :

Pour 4 mois d'avances à l'état major	2.140	12.160 l.
Pour 4 mois à 80 hommes[1]	8.000	
Pour la table de 6 officiers majors à 45 l. par mois pour chacun et pour 6 mois	1.620	
Pour les médicaments	400	
Pour les vivres de 13 mois, y compris le mois de journallier[2] à 90 rations par jour à 8s 9d chacune		15.553 l. 2s 6d
		73.713 l. 2s 6d

[1] Sur un rôle d'équipage de 1718 (celui de l'*Angélique*, appartenant au sr Bureau de la Rochelle, armée à Brest pour les îles, sous le commandement du sieur Cholennec), les salaires sont ainsi détaillés (ceux du capitaine et du chirurgien exceptés ; chaque individu embarqué a touché 3 mois d'avances) : par mois, pilote 40 l., contre-maître 36, maître charpentier 30, bosseman 24, maître-calfat 21, matelots 24, 19, 18, 16, 15, 13 et 12 l. ; mousses 7 l. 10s et 6 l.

[2] Mois de travail à l'armement dans le port.

CARGAISON :

Pour 1000 quarts à viande à 50s pièce.	2.500 l.	
Pour le sel nécessaire.....	1.200	
Pour 200 barriques en bottes pour le suiff.....	300	
Pour couteaux flamans pour les sauvages.....	500	
Pour 4 barriques d'eau-de-vie	328	7.000 l.
Pour divers ferrements pour la troque	300	
Pour 3 chaudières à suiff et ustenciles.	300	
Pour cercles et ozier	272	
Pour cercles de fer.....	1.000	
Pour ustenciles de tonneliers.....	300	
TOTAL DE LA MISE DEHORS.....		80.713 l. 2s 6d

PRODUIT DE LA TRAITTE :

On estime que quand on ne trouvera pas les sauvages sur la coste, on poura tuer au moins mille bœufs pézent 800 l. chacun, desquels on ne tirera seulement que mille barils de bœuf, que l'on portera vendre à la Martinique, à 30 l. le baril, qui produiront la somme de.....	30.000 l.	97.500 l.
Pour 150.000 l. de suiff à 45 l. le quintal.....	67.500	

EMPLOY AUX ISLES :

300.000 l. sucre blanc à 24 l. le millier.....	72.000	97.500 l.
80.000 l. cacao à 5 sous.....	20.000	
Frais aux isles.....	5.500	

VENTE EN FRANCE :

300.000 l. sucre blanc à 50 l. le millier	150.000	216.000 l.
80.000 l. cacao à 12 s. la livre	48.000	
1.000 cuirs à 18 l. pièce	18.000	
Pour le produit des marchandises de troque aux isles, ne trouvant pas les sauvages	4.000	29.000 l.
Pour ce que l'on estime que la fregatte vaudra au retour	25.000	
N. qu'il faut donner à Cadix au retour avec les sucres et cacao dont le produit et celuy de la cargaison que l'on prendra en échange pour Rouen, montera à 20.000 écus de plus		60.000 l.
TOTAL DU PRODUIT GÉNÉRAL :		305.000 l.

Sur quoy il faut déduire :

La mise dehors	80.713l 2s 5d.	105.418 l. 2s 6d.
Pour 9 mois d'appointemens d'officiers	4.815	
Pour 7 mois de table	1.890	
Pour 9 mois de solde	18.000	
TOTAL DES PROFFITS :		199.581 l. 17s 6d.

Si l'on trouve les sauvages, on chargera des cuirs et de suiff pour faire le retour en France ; les profits ne seront pas si grands, mais le voyage sera plus court, à moins que l'on ne donnât aux isles pour vendre le suiff et prendre du sucre.

Fait à Brest le 16e décembre 1712 et promets qu'il ne sera rien changé dans la destination de lad. fregatte. DELATRE.

Mais revenons aux Legac.

Le père est mort. L'aîné des fils l'a remplacé dans son titre et dans sa qualité de chef de la maison. Charles reste à Nantes et Gabriel continue à naviguer comme capitaine. Les trois frères demeurent très unis. On les retrouve, en 1714, à la tête d'un armement

pour Buenos-Ayres ; Gabriel Legac a signé, en son nom et pour ses frères, le 25 janvier, un traité avec la compagnie de l'Assiente, traité d'après lequel il ira à Buenos-Ayres « prendre chargement de cuirs et autres effets pour le compte de lad. compagnie ; » mais la cargaison d'aller appartient aux armateurs et autres intéressés, qui seront libres de s'en défaire au mieux de leurs intérêts au point d'arrivée. Le navire a été acheté ; c'est une ancienne prise portugaise, confisquée sur des Français, à la suite d'une infraction aux lois commerciales, le *Saint-Antoine de Padoue*. Comme les frais de l'armement sont élevés, les risques à courir assez gros, l'entreprise est montée par une société. Les s^rs^ De La Rue, Sauvage fils et Bérard sont intéressés pour une moitié ; ils cèdent le navire, bien radoubé, gréé et équipé au s^r^ de Larmorique, directeur de l'armement, pour la somme de 35,000 l., et ils lui reconnaissent une allocation de 2 p. o/o pour ses débours, une autre d'égal taux pour la réception de « l'emplète », c'est-à-dire de la cargaison destinée à l'Amérique, dont la composition et l'achat sont laissés au s^r^ Bérard et à ses consorts. Gabriel Legac, capitaine du navire, sera chargé de « la vente et jestion de l'emplète », et il lui sera alloué pour commission 5 p. o/o sur le produit des opérations ; il choisira, « de concert avec son frère armateur, m^rs^ de La Rue et Bérard, le officiers majors..., dont le nombre a été fixé à un capitaine, uns second, un lieutenant, un enseigne et un écrivain ». Le désarmement se fera au port de retour, Brest, qui est celui de l'armement, « et trois mois après l'arrivée et retour, le navire sera vendu par l'amirauté afin d'en solder les comptes ».

Là s'arrêtent les documents que j'ai pu recueillir sur la maison commerciale des Legac, et en particulier sur Gabriel Legac, capitaine au long-cours. Celui-ci était l'exécutant principal dans les combinaisons arrêtées par le père et l'aîné de ses fils ; il joignait à l'habileté dans le négoce, l'expérience et le sang-froid du marin. Il m'a semblé qu'un exposé sans phrases de l'existence de cette famille, à la période la plus active de son extension commerciale, et d'après un choix de pièces authentiques, n'était pas dépourvu d'intérêt, au point de vue de l'histoire de notre marine marchande. Je suis d'ailleurs bien certain d'avoir exhumé, dans ce mémoire,

un genre de documents trop peu connus, et dont l'aridité apparente est compensée par les enseignements rétrospectifs. N'oublions pas que nous vivons dans une région maritime et que rien des choses et des hommes de notre ancienne marine ne saurait être dédaigneusement accueilli dans cette région, où l'on compte 2 grands ports de guerre, et deux ports commerciaux demeurés de grande importance, bien qu'à des degrés inégaux, Nantes[1] et Saint-Malo.

Dr A. Corre.

[1] Avec son annexe Saint-Nazaire.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1])

LE PLESSIX-BERTRAND (COMTÉ).

Au commencement du XIe siècle, Guinguené, archevêque de Dol, distribua à sa famille une portion considérable de la seigneurie temporelle attachée à son siège épiscopal. Non seulement il dota richement ses frères légitimes, mais il donna même à un frère bâtard appelé Salomon toute la paroisse de Saint-Coulomb[2].

Ce fut sur ce territoire que Salomon, ou l'un de ses successeurs, construisit au sommet d'un rocher, baigné par les flots de la mer, une petite forteresse appelée le Guesclin, nom que devait illustrer à jamais l'un des descendants du fondateur. Plus tard, vers le milieu du XIIIe siècle, Bertrand du Guesclin, seigneur dudit lieu, bâtit dans les terres, mais en la même paroisse de Saint-Coulomb, un autre château qui de son nom s'appela le Plessix-Bertrand. Dans la suite des temps le Guesclin, ruiné par les guerres, fut complètement abandonné par ses seigneurs qui fixèrent leur résidence au Plessix-Bertrand.

Bertrand du Guesclin, premier seigneur du Plessix-Bertrand, reconnut en 1247 devoir deux chevaliers d'ost à l'Evêque de Dol. Il laissa deux fils, Pierre, l'aîné, qui lui succéda en sa seigneurie et Robert, qui fut l'aïeul de l'illustre connétable de France, de sorte

[1] Voir la livraison de Novembre 1896.

[2] Commune du canton de Cancale, arrondissement de Saint-Malo.

que ce héros, sorti d'une branche cadette, ne posséda jamais, quoiqu'on l'ait dit maintes fois à tort, la seigneurie du Plessix-Bertrand propriété des aînés de sa famille. Pierre Ier du Guesclin, sire du Plessix-Bertrand, épousa successivement : 1° Mahaud de Broon ; 2° Alix N... ; 3° Jeanne de Montfort, dame de Plancoët[1]. De ce dernier mariage naquit Pierre II du Guesclin, seigneur du Plessix-Bertrand, qui reçut en cette demeure le prince Charles de Blois en 1364 et fut quelque jours après fait prisonnier à la bataille d'Auray. Ce seigneur ne laissa qu'une fille, nommée Téphaine, de son union avec Julienne de Saint-Denoual.

Téphaine du Guesclin, dame du Plessix-Bertrand, épousa d'abord Jean sire de Beaumanoir, mort assassiné en 1385, puis Pierre Tournemine, seigneur de la Hunaudaye ; elle décéda sans postérité le 20 janvier 1417, laissant sa seigneurie du Plessix-Bertrand à son cousin Briand de Châteaubriant, sire de Beaufort, qui en rendit aveu peu de temps après[2].

Les seigneurs de Beaufort en Plerguer conservèrent pendant près de deux siècles la châtellenie du Plessix-Bertrand ; Briand de Châteaubriant, époux de Marguerite de Téhillac, mourut le 8 juillet 1462, Bertrand de Châteaubriant, son fils, fit au duc de Bretagne la déclaration du Plessix-Bertrand en 1463 : il épousa Marie d'Orange et décéda en juin 1479.

Le fils et successeur de ce dernier fut Jean Ier de Châteaubriant qui eut de Jeanne d'Espinay deux garçons l'un après l'autre, à sa mort, seigneurs de Beaufort et du Plessix-Bertrand : Guillaume décédé en 1530 sans enfants de son union avec Guyonne Le Porc et Jean II, qui laissa de Marguerite des Planches sa femme un enfant mineur appelé François.

François de Châteaubriand, sire de Beaufort et du Plessix Bertrand, épousa Anne de Tréal dont il eut plusieurs enfants baptisés à Saint-Coulomb ; il fut inhumé dans l'église de cette paroisse le 14 octobre 1562 et là aussi reposa sa femme. On voyait naguère encore en cette église leurs tombeaux avec leurs effigies et leurs

[1] Le P. Anselme, *Les Grands Officiers de la couronne*, VI, 184.

[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure* V° Saint-Coulomb.

armoiries[1]. Ils laissaient au moins deux fils dont l'aîné Christophe de Châteaubriant épousa : 1° Jeanne de Sévigné, 2° Charlotte de Montgommery. Ce dernier seigneur mourut néanmoins sans postérité, léguant à sa veuve « pour remplacer ses deniers dotaux » la seigneurie du Plessix-Bertrand[2]. Charlotte de Montgommery, douairière de Beaufort, ne voulut point conserver cette belle terre du Plessix-Bertrand, et elle s'empressa de la vendre, le 31 mars 1589, à Guy de Rieux, seigneur de Châteauneuf[3].

L'acquéreur du Plessix-Bertrand mourut dès 1591, abandonnant ses vastes seigneuries à son fils autre Guy de Rieux, comte de Châteauneuf. Ce dernier décéda lui-même. en 1637 laissant plusieurs enfants sous la tutelle de sa femme, leur mère Catherine de Rosmadec, morte en 1647. De ces enfants les garçons moururent jeunes et une fille nommée Jeanne-Pélagie de Rieux — mariée dès 1645 à son cousin Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac — hérita de Châteauneuf et du Plessix-Bertrand. Mais la fortune de cette dame était tellement obérée qu'il lui fallut consentir à la vente de ces deux seigneuries qu'acheta en 1681 Henri de Béringhen ; ce dernier prit possession du Plessix-Bertrand le 24 septembre 1681[4].

Les marquis de Châteauneuf, descendant de cet acquéreur, Jacques de Béringhen, Jacques-Louis de Béringhen, François de Béringhen et Henri-Camille de Béringhen possédèrent ensuite successivement le Plessix-Bertrand ; ce fut Jacques-Louis qui obtint l'érection de cette châtellenie en comté, l'an 1702 et Henri-Camille qui la vendit en 1740[5].

Le Plessix-Bertrand fut acheté à cette dernière époque par François-Auguste Magon et Marie-Gertrude Magon, sa femme, seigneur et dame de la Lande ; cette dame, veuve en 1761, mourut le 19 octobre 1772.

[1] Ces deux belles pierres tombales se trouvent aujourd'hui dans le parc du château de Clayes.

[2] *Généal. ms. de la maison de Rieux* (bibliothèque de Rennes)

[3] *Ibidem.* — La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse.* Charlotte de Montgommery se réserva toutefois l'usufruit du Plessix-Bertrand, dont elle jouissait encore en 1632, étant alors veuve de Daniel de la Touche, seigneur de la Ravardière.

[4] *Archiv. du château de Châteauneuf.*

[5] *Ibidem.*

Nicolas-Auguste Magon de la Lande, fils des précédents et seigneur du Plessix-Bertrand après eux, rendit hommage au roi pour ce comté en 1784 ; il avait épousé en 1741 Charlotte-Françoise Locquet de Grandville, dont il eut Erasme Magon de la Lande, marié en 1772 à Jeanne du Fresne de Pontbriant et exécuté en 1794 sur l'échafaud révolutionnaire[1].

Châtellenie d'ancienneté le Plessix-Bertrand fut érigé en comté par lettres patentes de Louis XIV données en Juin 1702 en faveur de Jacques-Louis de Béringhen. Ces lettres royales furent enregistrées à Rennes le 20 septembre 1704[2].

La seigneurie du Plessix-Bertrand relevait en grande partie des regaires de l'évêque de Dol et pour le reste directement du roi sous sa juridiction de Rennes.

Le comté du Plessix-Bertrand s'étendait en huit paroisses : Saint-Coulomb, Cancale, Saint-Ideuc, Paramé, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Servan, Saint-Jouan-des-Guérets et Saint-Père-Marc-en-Poulet. Sa haute-justice s'exerçait principalement à Cancale où se trouvait l'auditoire, mais ses juges pouvaient aussi parfois, — notamment le lendemain de la foire Saint-Malo au Petit-Paramé — siéger dans l'auditoire du Vau-Salmon à Paramé. Des ceps et colliers pour la punition des malfaiteurs se trouvaient placés dans les trois bourgs de Saint-Coulomb, Cancale et Paramé. Enfin les fourches patibulaires à quatres piliers se dressaient au bord de la mer, en Paramé, sur le rocher de la Hoguette là où s'élève actuellement le Grand hôtel de Paramé[3].

Non loin de là est encore une croix placée aux limites des seigneuries du Plessix-Bertrand et de Saint-Malo et portant d'un côté les armoiries des du Guesclin sires du Plessix-Bertrand et de l'autre celles du Chapitre de Saint-Malo.

Au Grand baillage des Gastines en Saint-Coulomb, il était dû au seigneur du Plessix-Bertrand « une paire d'éperons dorés et deux livres de gingembre ; » — Au baillage de la Villebague en Cancale

[1] *Supp. à la généal. de la maison de Cornulier*, 170.

[2] *Archiv. du Parl. de Bret.* 30e reg. 106.

[3] Déclarations du Plessix-Bertrand en 1687 et 1774.

« une sonnette de cuivre valant dix deniers pour servir à oiseau volant » ; — au baillage du Vaumorin en Saint-Méloir « un gant à porter oiseau », etc.[1]

Le comte du Plessix-Bertrand était seigneur fondateur et prééminent de l'église de Saint-Coulomb et présentateur des chapellenies de Saint-Thomas et de Notre-Dame des Haujarts qu'on y desservait. Il avait aussi les prééminences de l'église de Cancale et y jouissait d'une chapelle prohibitive dédiée à Notre-Dame du Rosaire ; en cette même paroisse de Cancale il prétendait au patronage et à la présentation des chapelles de Saint-Antoine et de Saint-Jouan[2].

Le même seigneur avait un droit de police sur les bateaux de pêche et sur le « parcage » des huîtres à Cancale, et de plus le droit de tenir au bourg de Saint-Coulomb une foire qu'avait accordée à ses ancêtres le duc de Bretagne François Ier en 1446 ; enfin il prétendait au droit de bris de mer, mais ce droit sauvage de s'approprier les épaves des naufragés lui fut dénié par les officiers du roi en 1688.

Le domaine proche du comté du Plessix-Bertrand comprenait d'abord les ruines du château du Guesclin et le château du Plessix-Bertrand avec ses dépendances, telles que la chapelle de Saint-Thomas, les colombier, bois et rabines, — l'île du Chastellier et les îles Rimains en Cancale, — la métairie de la Villehersant et les taillis du Bois-aux-Chiens, — l'étang du Moulin-Esnoul et son moulin, — les moulins à vent de Saint-Nicolas et de Saint-Vincent en Saint-Coulomb, de la Couldre et des Landes en Cancale, — un four banal à la Houle en Cancale et un poids public à Cancale même, etc.[3]

Un mot, en finisant, des châteaux du Guesclin et du Plessix-Bertrand.

Le Guesclin était une forteresse formant un carré flanqué aux angles de quatre tours et assis au sommet d'un rocher qu'entourent encore les grandes marées ; à la base du rocher se trouvait une seconde enceinte avec une porte défendue par deux tours. Ce château demantelé au moyen-âge, fut complètement rasé, lorsqu'en

[1] Déclaration du Plessix-Bertrand en 1687.

[2] Déclaration du Plessix-Bertrand en 1774.

[3] Prise de possession du Plessix-Bertrand en 1681. — Déclaration de 1774.

1757 le roi fit construire un fort sur son emplacement. Aujourd'hui il ne reste de la vieille forteresse que les bases de trois tours et un puit creusé dans le roc vif au milieu de ce qu'on nomme toujours le fort du Guesclin.

Les ruines du Plessix-Bertrand bien moins pittoresquement posées sont plus considérables : c'était un quadrilatère défendu par sept tours dont deux accompagnaient la porte d'entrée qui demeure encore en partie debout. Ce château, qui joua un rôle assez important pendant les guerres de la Ligue, soutint deux sièges, l'un en 1597 et l'autre l'année suivante. Le roi ordonna ensuite sa destruction et en 1681 on ne voyait plus au Plessix-Bertrand : « qu'un ancien portail accompagné de deux tours ruisnées et démolies de longtemps, entourés de fossés remplis desdites ruines et démolitions »'. Ces ruines appartiennent aujourd'hui, aussi bien que la terre du Plessix-Bertrand, à Mme Le Tarouilly qui a fait nettoyer et planter les douves de façon à découvrir la base continue des tours et courtines de l'ancien château dont les débris gisent à terre par blocs énormes de pierres cimentées.

L'abbé Guillotin de Corson,

chan. hon.

LE CIMETIÈRE DE LEGÉ

Episodes d'insurrection.

On appelle souvent Charette un général *vendéen*. Il serait plus exact de dire un général *breton*. Il était issu d'une vieille famille bretonne ; il est né à Couffé, dans la pays Nantais ; il est mort à Nantes ; il a combattu principalement dans les environs de Machecoul, et c'est avec raison que sous la Restauration on avait choisi Legé pour y dresser sa statue, car là avait bien été le centre de ses opérations militaires. Son génie avait tous les caractères du *génie breton*, l'esprit d'indépendance, l'audace, la ténacité, le dévouement aveugle à une idée, et, malgré des mœurs légères, le mysticisme. Son système de guerre était celui de la Chouannerie bretonne. Charette était un vrai *Chouan*.

Ses lieutenants lui ressemblèrent. Il furent d'une intrépidité héroïque, d'une constance que rien n'ébranla, pleins d'invention et de ressources dans la lutte, mais, presque tous, violents comme lui.

Le pays où, pendant trois ans, Charette et ses officiers soutinrent une guerre acharnée contre la République, se divise en deux parties : le *Pays de Retz* et la *Basse-Vendée*.

Le *Pays de Retz* comprend presque tout le territoire breton au sud de la Loire, peu accidenté, mais coupé à chaque pas de haies et de taillis favorables à la guerre de partisans. Des forêts très vastes à l'époque de la Révolution, celles de Machecoul, de Touvois, de Princé, furent pour les insurgés des asiles précieux.

Quand on parcourt aujourd'hui cette contrée, le regard est égayé par la vue de champs bien cultivés et de nombreuses églises neuves d'une élégante architecture, mais alors, dans les bourgs aux maisons basses, on ne voyait que de vieilles églises sombres aux petits

clochers couverts d'ardoises, et tout le pays, où s'étendaient encore beaucoup de landes, avait un aspect mélancolique, surtout aux environs de Machecoul et du lac de Grandlieu, dont la nappe grise est bordée d'épais roseaux.

La *Basse-Vendée* n'est pas plus riante. Des prairies où s'élèvent des rangs de peupliers, des marais salants à l'horizon desquels apparaît l'Océan sans limites, portent plus à la tristesse qu'à la joie. Pourtant la population n'y est pas triste. Très enclins aux passions amoureuses, les Maraichins chantent volontiers des refrains grivois et diffèrent en cela de leurs voisins du *Pays de Retz* dont les chants familiers ont des airs traînants qui semblent inspirés par la rêverie des races celtiques.

L'influence de la noblesse sur les habitants de ces pays était assez restreinte. La bourgeoisie et les artisans y supportaient impatiemment ses privilèges qu'elle ne savait pas se faire pardonner. Dans ses efforts légitimes pour défendre les libertés bretonnes contre le despotisme royal, « on ne comprend pas, comme le dit très judicieusement M. Alfred Lallié, (*Le district de Machecoul*, page 9) « qu'elle « ait pu, de gaieté de cœur, se priver de l'alliance du Tiers-Etat qui « venait de donner des preuves de son attachement aux privilèges « de la province ».

Les paysans avaient pour elle de la considération ; mais ils suivaient de préférence les avis du clergé qui vivait intimement avec eux et compatissait plus sincèrement à leurs souffrances. Aussi quand l'insurrection de l'Ouest éclata, elle fut causée beaucoup plus par la persécution religieuse que par les intrigues des nobles. Ceux-ci, sous la direction de la Rouërie en Bretagne et de Robert de Lézardière en Poitou, essayèrent bien de fomenter des soulèvements ; leurs efforts furent vains. La plupart avaient émigré ; ceux qui restaient dans leurs châteaux, surveillés de très près par les autorités réputlicaines, n'osaient plus remuer. De son côté, le clergé insermenté semblait réduit à l'impuissance par la déportation et l'emprisonnement de presque tous ses membres.

Mais, quand la Convention, menacée par la coalition des puissances étrangères, decréta une levée de trois cent mille hommes, les paysans bretons et vendéens, déjà exaspérés par la fermeture des

églises, déclarèrent qu'ils aimaient mieux mourir autour de leurs clochers, en défendant leur culte, que d'aller se faire tuer à la frontière pour un gouvernement qu'ils détestaient.

Ce caractère essentiellement *populaire* des insurrections de l'Ouest en mars 1793, a été reconnu par Michelet, dans son *Histoire de la Révolution* (tome 5, pages 400 et 401). « Ce grand mouvement, dit-« il, tout populaire dans ses commencements, eut même, sur plu-« sieurs points, le caractère d'une horrible fête, où des masses de « peuple, ivres et joyeusement féroces, assouvirent leurs vieilles hai-« nes sur les *messieurs* des villes ».

Le général Canclaux écrivait aux représentants Billaud-Varennes et Sevestre : « *La révolte qui vient d'éclater tient à deux causes : à la persécution contre les prêtres et au refus des paysans de prendre fait et cause pour la République : ils veulent rester catholiques et ne pas servir.* » (*Du caractère de la guerre civile en Bretagne durant la période révolutionnaire*, par Aurélien de Courson, Paris, 1846, page 23).

Les membres de la Convention qui signèrent le traité de pacification de la Mabilais motivèrent ainsi leur premier arrêté en date du 20 avril 1795 :

« Considérant que la clôture des temples, l'abolition du culte et « la persécution contre ses ministres, ont été la principale cause du « soulèvement des campagnes et de la guerre des chouans, etc. »

Il serait facile de multiplier les preuves du caractère religieux et populaire des insurrections de l'Ouest. Chaque jour on en exhume de nouvelles en fouillant les archives publiques et celles des familles.

Volney écrivait à Le Brun, Ministre des affaires étrangères, une lettre datée de Nantes, le 20 mai 1793, pour le renseigner sur l'état d'esprit des paysans bretons et vendéens révoltés : « C'est de leur « part, disait-il, un vrai fanatisme, tel qu'au quatrième siècle. On « en exécute tous les jours et tous les jours ils meurent en chan-« tant des cantiques et en faisant leur profession de foi. »

Il recommande la douceur et ajoute :

« Sans cela, cette guerre sera une vraie guerre d'Albigeois et de « Camisards, et tout le tort ne sera pas aux persécutés, puisqu'il

« passe ici pour constant que c'est l'intolérance, la persécution, les « outrages des prêtres et des administrateurs constitutionnels des « campagnes qui ont influencé les esprits. A Machecoul, on sai- « sissait sur les chemins les paysans et les femmes et on les forçait « d'aller aux messes à coups de bâton. » (Chassin, *Vendée patriote*, tome Ier, page 359).

Quand on arrive à Legé, sur les frontières de la Bretagne et du Poitou, on est frappé de la situation de ce bourg. Il est bâti sur une éminence d'où l'on domine de tous côtés un immense horizon. C'est une position très importante au point de vue militaire et l'on comprend que Charette y eût établi son camp. C'était aussi le cœur d'un pays foncièrement religieux et où les lois oppressives de la Convention avaient soulevé les passions les plus vives.

Le cimetière y est rempli de tombes d'anciens chefs royalistes. Au pied d'un calvaire monumental, élevé sur un tertre couvert de buis, de lauriers et de roses, sont rangées des pierres où on lit :

« Ici repose la dépouille mortelle de M. Alexis Réveillé de Beau- « regard, ancien officier des armées royales vendéennes, ancien « magistrat, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Legé, le 8 « avril 1837, à l'âge de 60 ans. »

« Ici repose le corps de Sébastien-Michel Bertrand, né à Ancenis, « le 29 septembre 1777, officier des armées catholiques et royales « de l'Ouest, créé par Louis XVIII chevalier de la Légion d'honneur, « nommé curé de Legé en 1813 et décédé le 21 janvier 1861. »

Et plus loin : « Ici repose le corps de Louis Couvreur, chevalier « de Saint-Louis, commandant dans les armées royales de Charette, « mort à Legé, le 14 janvier 1815, à l'âge de 43 ans. Priez Dieu « pour lui, s. v. p. »

Ce dernier en effet avait besoin de prières, car il n'était pas sans péché.

Il avait 20 ans quand éclata la grande insurrection de 1793. Il exerçait, comme son père, la profession de tisserand au bourg de Legé. Le 10 mars il se mit à la tête des révoltés et aida à tuer un vieillard de soixante ans, M Bossis, dont le fils curé constitutionnel de la paroisse fut aussi massacré avec M. Collinet, son beau-frère. Ce jour-là périrent dix-sept patriotes et parmi eux le maire de Legé,

Pierre-Clair Francheteau, ancien Président de l'administration départementale de la Loire-Inférieure. Après avoir reçu un coup de hache à la tête, il s'était réfugié dans un champ de genêts, près de sa ferme de la Glostière ; mais il fut trahi par une des fermières et achevé par une bande de Vendéens.

Les royalistes de Legé formèrent un comité dont les membres furent : P. Beziau, P. Bossis, François Garnier, Gourraud de la Raynière, P.-M. Gouin, R. Landais, Pierre Migniet, Etienne Musseau, Jean Robin et Alexandre Pineau. Ils choisirent pour chef militaire ce dernier, lieutenant dans le régiment de l'Ile de France, homme estimable et modéré ; mais quand il eut été envoyé à Noirmoutier, où il fut pris et fusillé par les républicains, Charette, qui avait trouvé en Louis Couvreur un dévouement et un courage infatigables, en fit un de ses officiers et lui confia bientôt le commandement de la division de Legé. On dit qu'il exerça son pouvoir avec une rigueur terrible. Le vicomte Walsh en a tracé un portrait fantaisiste dans ses *Lettres Vendéennes*.

Lors de la pacification de 1800, il fut arrêté et emprisonné au château de Saumur ; mais il réussit à s'évader. Exilé et dans la misère, il repoussa les offres de Bonaparte qui voulait se l'attacher et proposait de lui conserver son grade et de donner une pension à sa femme. Le drapeau blanc de sa division existe encore et sa famille le conserve précieusement.

A cette insurrection de Legé se rattache un intéressant épisode C'est l'histoire des aventures qu'eurent à traverser en 1793 les jeunes enfants de ce malheureux Pierre-Clair Francheteau si odieusement assassiné. Elle a été écrite sous la dictée de l'un d'eux, Madame Laurent Guéraud, née Rose Francheteau, par MM. Armand Guéraud et Herman Semmig. Une copie de leur manuscrit se trouve à la bibliothèque publique de Nantes, sous le n° 1997. En voici le texte, sauf les premières pages qui n'ont pas trait aux jeunes orphelins.

« Charette étant arrivé à Legé quelques jours après (le 10 mars) établit son quartier général dans la maison de Madame veuve Pineau, belle-mère de Pierre-Clair Francheteau, alors habitée par sa fille, Mlle Thérèse Pineau, ancienne religieuse de Saint-Charles

de Nantes, qui poussait les idées religieuses et royalistes jusqu'au fanatisme. Cette dernière recueillit les trois plus jeunes enfants de Pierre-Clair Francheteau. Le quatrième était en pension à Nantes. Voici leurs noms :

1° Pierre-Jacques-Marie, né le 30 juillet 1778.

2° Marie-Marguerite-Thérèse, née le 6 juillet 1783.

3° Joseph-Augustin, né le 5 juillet 1784.

4° Rose-Aimée, née le 30 mai 1785.

« Les pauvres orphelins demeurèrent à Legé, au milieu des horreurs de la guerre civile jusqu'en septembre, moment où les armées républicaines refoulèrent les insurgés vendéens sur Chollet et delà vers la Loire. Alors Thérèse Pineau abandonna ses foyers et entraîna avec elle les trois jeunes enfants de l'ancien président de la Loire-Inférieure. Louise, sa cuisinière, la suivit emportant un coffret en velours d'Utrecht bleu rempli d'argenterie ; deux ouvrières se joignirent à elle. Ils étaient accompagnés d'une charrette chargée d'objets de toute sorte et conduite par un nommé Allain. Ils traversèrent d'abord l'Hébergement, Ydreau, puis Montaigu, où Mme Goupilleau, femme du Conventionnel, fit tout ce qu'elle put pour dissuader la religieuse d'emmener ainsi à l'aventure des enfants aussi jeunes, et offrit même de les garder chez elle ; mais ce fut en vain. Ils continuèrent leur route sur Mortagne où ils perdirent conducteur de charrette et bagages, et marchèrent alors à pied, soumis chaque jour aux plus cruelles privations.

« Au moment du grand passage de la Loire à Saint-Florent, ils traversèrent le fleuve près d'Ancenis et couchèrent dans les îles ; puis suivirent leur route à travers Châteaugontier, Laval, Mayenne, Ernée, Fougères, Dol, où il furent témoins de la déroute qu'éprouva en ce lieu l'armée vendéenne.

« Epuisés de fatigue et mourant de faim, les enfants en étaient réduits à la plus profonde misère. Le petit Joseph apercevant un jour un tas de pommes, voulut en prendre quelques unes, lorsqu'un homme armé d'un bâton et d'un couteau se jeta sur lui. La cuisinière, ayant voulu préserver l'enfant, reçut elle-même un coup de couteau qui la renversa. Elle resta sur la route et le coffret, dont elle ne s'était point séparée, lui fut sans doute volé. Les deux ouvrières périrent aussi dans le désastre.

« Rien ne peut peindre quelle fut à partir de ce moment la détresse des petits Francheteau et de leur tante. Ils en furent réduits, une nuit à coucher dans un four, tous trois ensemble. Munis chacun de deux chemises qu'ils changeaient de loin en loin, en mettant dessus celle de dessous, les pauvres enfants n'en étaient pas moins couverts de vermine. Rose avait eu récemment la petite vérole et en portait encore les marques. Elle avait perdu ses souliers en route : des gens charitables, émus de pitié en voyant ses petits pieds ensanglantés, lui donnèrent de gros sabots bretons ; mais le remède fut pire que le mal. Cette nouvelle chaussure lui occasionna une si forte blessure, que l'empreinte s'en voit encore aujourd'hui à son pied gauche. Ils continuèrent néanmoins leur route par Pontorson jusqu'à Avranches. Là, l'armée républicaine battit les Vendéens, ce qui les força de rétrograder sur Fougères, où Rose resta avec sa tante qui ne pouvait plus marcher. De braves et honnêtes tisserands, nommés Piccot, demeurant dans le faubourg du Gast, leur donnèrent un asile. Ce fut chez eux que la religieuse, à peine âgée d'une cinquantaine d'années, s'éteignit d'épuisement vers la fin de novembre.

« Joseph, arrivé à Ernée, extenué et souffrant beaucoup d'un mal d'yeux, entra à l'hôpital de cette ville à la suite d'un bonhomme, dont il se dit le petit-fils ; mais le vieillard succomba au bout de trois jours. Alors Joseph fut renvoyé et on lui remit la défroque de son prétendu grand'père. Heureusement pour lui qu'il fut recueilli par M^elles^ Renault, qui l'employèrent à dévider du fil et lui firent gagner ainsi sa nourriture.

« Marie suivit l'armée jusqu'au Mans, où elle arriva à la fin de brumaire an II (fin d'octobre 1793), et trouva un asile dans le faubourg de Pontlieue, chez de pauvres gens. Elle était au lit au moment où plusieurs militaires entrèrent dans la maison. Effrayée, elle s'empressa de cacher avec ses mains ses boucles d'oreille d'or, de peur qu'on ne les lui prît. Comme on parlait de tout massacrer, Marie tira un militaire par son habit s'écriant : « Ne me tuez pas ; j'ai été emmenée par ma tante religieuse ; mon père n'était pas brigand ». Un officier ayant entendu ces paroles, dans l'espoir, sans doute, de tirer quelques renseignements de la petite fille, défendit, « *sous peine d'être fusillé, à tout militaire de lui faire aucun mal* ».

« Pendant ce temps, les soldats entraînaient dans le jardin la femme d'un meunier de Legé, qui était présente, et la fusillèrent. Marie fut conduite immédiatement après devant le général, qui lui adressa plusieurs questions, et fit en sa faveur une petite collecte d'assignats, qui produisit une valeur d'environ dix francs, la renvoya avec cette somme, chez les pauvres gens qui la logeaient, en recommandant de la bien soigner.

« Alors âgée de dix ans, Marie savait écrire. Elle donna plusieurs renseignements sur sa famille et indiqua l'adresse de son oncle Jacques-Alexis Francheteau, à Nantes. Grâce à ces indications, un charpentier nommé Le Bateux, écrivit le 9 brumaire an II, à ce dernier pour lui proposer de reconduire l'enfant à Nantes « attendu, disait-il, que la famine nous menace et que les gens, chez lesquels elle est, n'ont pas un demi-boisseau de blé à manger jusqu'à la récolte. »

« Francheteau chargea, en pluviôse an II, le citoyen Blascher, receveur de l'enregistrement au Mans, de la lui renvoyer ; mais il lui fallut vaincre mille difficultés avant d'arriver à ce résultat. On ne voulut pas laisser partir Marie sans une autorisation de la Convention. Il fallut envoyer un certificat constatant que Pierre-Clair Francheteau avait été assassiné par les brigands, etc. Enfin après une perte de temps assez considérable, Jean Pineau, oncle de la petite fille, et le citoyen Le Romain et la citoyenne Fay chez lesquels elle demeurait au Mans, finirent par obtenir l'autorisation suivante : « Nous, Représentants du peuple, vu la pétition de Jean Pineau dont le civisme est authentiquement constaté, lequel réclame Marie-Marguerite-Thérèse Francheteau, sa nièce, fille de feu Pierre-Clair Francheteau, administrateur du département de la Loire-Inférieure, assassiné par les brigands à raison de son attachement à la Révolution, Arrêtons que ladite Francheteau sa fille, âgée de dix ans, sera remise audit Pineau, à la charge par lui d'en faire la déclaration à la municipalité du lieu de sa demeure ; qu'en conséquence la citoyenne Romain, entre les mains de qui est cet enfant, sera déchargée de toute responsabilité.

Au Mans, ce 12 germinal l'an II de la République.

Signé : Garnier, Tristan. »

« Marie quitta donc le Mans le 9 floréal an II (28 avril 1794), et rentra dans sa famille. Les dépenses du voyage s'élevèrent à environ deux cent cinquante francs. La disette était alors telle à Nantes, que Pineau écrivait de Chartres, le 19 germinal an II, à Francheteau, qu'il craignait que sa nièce ne fût un embarras, car il savait que les vivres étaient rares et que chaque individu de Nantes était rationné à 12 onces de pain par jour.

« Pendant le séjour de Marie au Mans, une longue correspondance avait été échangée entre elle et son oncle. Ainsi nous retrouvons dans la copie d'une lettre de Francheteau à sa nièce, du 21 ventôse an II, (11 mars 1794) toutes ses angoisses sur le sort de sa famille. Bien que Marie lui eût fait écrire qu'elle avait laissé sa tante et sa sœur à Fougères et son frère à Ernée, Francheteau lui répondit : « Je n'ai pu découvrir ton frère, ta sœur et votre tante, quelques recherches que j'aie faites et fait faire. J'ai tout lieu de présumer qu'ils ne sont plus, parce que, sachant que je suis ici, ils m'auraient vraisemblablement donné signe de vie.

« Après son retour, Marie raconta à son oncle tous ses malheurs, mais ne put, pendant bien longtemps, se rappeler le nom de la personne de Fougères où étaient restées sa tante et sa sœur. Un jour, en jouant, elle retrouva ce nom, l'indiqua à son oncle, et aussitôt celui-ci, par l'entremise de la citoyenne Van Berchem, écrivit à Mme Le Beschu de la Riboisière à Fougères. Cette dame répondit à ses désirs avec une complaisance sans bornes, finit par retrouver chez la famille Piccot la petite Rose ; mais ne voulant pas faire connaître le nom de ces honnêtes gens, dans la crainte de les rendre suspects, comme ayant recueilli un enfant de Vendéen, elle la fit déposer un mardi soir (13 messidor an II, 1er juillet 1794) dans la cour de sa propre maison.

« La petite Rose ne manquait pas de présence d'esprit. Ainsi, lorsque la police allait de temps en temps visiter le domicile de la famille Piccot, pour savoir s'ils ne recueillaient pas quelque prêtre, elle ne révéla jamais, malgré les questions réitérées qu'on lui adressa, qu'un de ces malheureux, caché dans l'embrasure d'une porte derrière une armoire, disait sa messe toutes les nuits dans la maison.

« Mme de la Riboisière ne s'arrêta pas en si beau chemin et voulut étendre ses bienfaits sur tous les membres de cette famille infortunée. Elle écrivit à Ernée et finit par retrouver Joseph Francheteau chez les demoiselles Renault. Elle le fit venir à grands frais et à grand'peine vers la fin de fructidor an II (milieu de septembre 1794). Les lettres de Mme de la Riboisière dénotent toutes un excellent cœur. Le 18 messidor an II (6 juillet 1794) elle écrivait par exemple à Francheteau, de Nantes, qu'elle ferait toutes les dépenses et que, quant au remboursement, rien ne pressait : « Vous pourrez, citoyen, ajoutait-elle, je vous en prie même, attendre des temps plus heureux. Celui qui a eu le bonheur de conserver son bien fonds est trop heureux d'obliger celui qui ne l'a pas conservé. »

« Cette bonne dame fit conduire les deux enfants à Rennes, chez le citoyen Sauveur, où ils arrivèrent le 25 fructidor an II (11 septembre 1794). Ils repartirent de là le 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794) et arrivèrent le 8 à Nantes, jour qui fut le terme des misères de ces trois malheureux orphelins. Les dépenses pour Rose et Joseph s'élevèrent à plus de quatre cents francs. On ne voyageait alors que difficilement, et, pour avoir quelque sûreté, il fallait souvent profiter du départ d'un détachement se rendant d'une ville à l'autre.

« Marie et Rose existent encore et habitent, l'une Legé et l'autre Vieillevigne (Loire-Inférieure). *(Ceci était écrit vers 1858)*. La première est veuve de M. Gouin, notaire à Legé, et la seconde de M. Laurent Guéraud, propriétaire à Vieillevigne. Joseph est mort le 31 juillet 1856, chef d'escadron en retraite et chevalier de la Légion d'honneur. Il avait servi honorablement sous l'Empire. »

Ce récit peint mieux que bien des longs ouvrages toute l'horreur des guerres civiles. Il montre combien sont coupables ceux qui par leur tyrannie les rendent quelquefois nécessaires et ceux qui les provoquent follement pour satisfaire leur orgueil et leur ambition.

JOSEPH ROUSSE.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

Publiées par le Vicomte ODON DU HAUTAIS

I.

Quelques lettres du temps passé.

Il est bon quelquefois de rire un peu. Cela repose l'esprit, dilate la rate. Le Français, « né malin », ne sait pas engendrer la mélancolie. Si, d'aventure, il survient quelque chose, semblable à Figaro, il se hâte tout d'abord d'en rire, de peur d'être obligé plus tard d'en pleurer.

J'ai pris une once de bon temps, moi-même, au dépouillement d'anciennes correspondances, écrites, il y a bien longtemps, à une époque où l'orthographe n'était guère en honneur. Papiers, chiffons, souvenirs, c'est étrange comme tout cela garde, avec des allures surannées, quelque chose de pittoresque et de pimpant qui plaît au conteur et charme le lettré. C'est pourquoi je voudrais glaner quelques-unes de ces coquettes vieilleries, et les reproduire, tant bien que mal, au hasard de mes découvertes.

A tout seigneur, tout honneur ! Voici la lettre d'un gaillard qui ne devait pas redouter le fou rire. Son nom ? Sans-Chagrin ! un soldat. Qui pourrait soutenir, après cela, que l'armée est une institution triste, où l'on gagne le spleen avant les épaulettes ? Quel grincheux troupier oserait prétendre que la caserne est un enfer ? De la blague, quoi ! On rit, on chante à la caserne. La preuve : la lettre de Sans-Chagrin.

Elle n'est plus neuve, dame, la lettre ! elle est un peu grise de poussière. C'est égal, malgré les lignes noirâtres qui l'encadrent

aux bons endroits, aux plis surtout, elle a encore mine gaillarde. La suscription est minutieuse A elle seule, elle ne porte pas moins de six lignes d'écriture :

« La présantte soit rendus
« à Combourg, en hautte bretagne
« pour faire tenir à estienne Launay
« Demeurant au village du Bois-Salmon,
« Salmon, paroisse de Meillacq, évesché
« de Dol. Le tout en haute bretagne ».

Il faut convenir, à la lecture de ce bel écrit, que MM. les facteurs ruraux de ce temps avaient la besogne singulièrement simplifiée. Impossible de se tromper d'adresse. Et pourtant, ce qui n'est guère croyable, les lettres n'étaient pas plus promptement, ni plus exactement rendues à destination que de nos jours. Les premières élucubrations de Sans-Chagrin annoncent qu'il a déjà écrit, par deux fois chez lui, sans avoir reçu de réponse.

A ce propos, je soupçonne fortement la poste d'être une bonne dame qui porte souvent sur son dos des avanies dont elles n'est pas coupable. Je connais un brave métayer, mon voisin, qui sait mettre à profit la détestable réputation dont elle est gratifiée. De temps à autre il fait la sourde oreille, aux demandes intéressées de son coquin de fils, le soldat. La première lettre reçue passe sans réponse ; la seconde aussi. Ce n'est ordinairement qu'à la troisième que le bonhomme répond, en envoyant la petite somme. Le truc est ingénieux ; mais il n'est pas neuf. On en usait peut-être du temps de Sans-Chagrin.

Cependant je dois avouer, en toute sincérité, que je ne crois pas avoir vu de demande d'argent dans sa lettre.

Il écrit à son frère Etienne, « de Saint-Omer, en Flandre », où il tient garnison, pour lui apprendre son changement de résidence et s'informer de l'état de la santé de ses parents. Il était primitivement à Arras. Il parle de son pays ; — sans parler de sa payse, — car il a eu le bonheur de rencontrer, au régiment de Tourville, un sien ami breton, Jean Couvert. Etienne le reconnaît bien d'ailleurs. Il a bu avec lui « un verre à la barrière de Combourg ».

En faut-il plus, pour s'aimer à la vie, à la mort ?

J'étais singulièrement distrait, je crois, tout à l'heure. J'ai assuré, s'il m'en souvient bien, que Sans-Chagrin n'avait pas besoin d'argent. Ah ! pauvre de moi ! C'était lui faire injure, le cher homme ! Lui ! n'avoir pas besoin d'argent ? J'adresse mille excuses à sa mémoire. « Mon amy Estienne, écrit-il, je vous prie si tost que vous aurez eu la présautte de me faire asçavoir de vos nouvelles, et je vous prie de m'envoyer un peu d'argent par la poste parce que j'en ay besoing. J'ay esté malade ; mais pour le présent je me porte bien et je souhoîte que la présantte vous trouve de même ».

Hein ? Que dire de la petite demande de secours ? Elle est bien dans la note accoutumée, n'est-ce pas ? Qui sait si frère Etienne n'agissait pas comme mon voisin le métayer ?.. . Il ne faut jurer de rien...

Mais ce n'est pas tout. Eloigné de son pays, on aime particulièrement à en recevoir des nouvelles.

« On m'a dit, continue-t-il, que François était marié avec la fille à Thomas ; je suis bien aise qu'il fasse fortune ».

Et moi donc ; on doit toujours se réjouir du bonheur de son prochain. Il a bon cœur, Sans-Chagrin ; çà se voit tout de suite dans sa lettre. Il a aussi une excellente mémoire. Il n'oublie personne. Sa famille et ses amis accaparent ses baise-mains et ses amitiés. Une page est consacrée à leur souvenir.

« Je vous prie de faire mes compliments à mon frère Michel et à sa femme, à mon filleul, à mon frère Pierre et à sa femme, à ma sœur Marie ; vous luy direz que je pense toujours à elle. Je vous prie de faire mes compliments à mon oncle Gilles, à toute la maison, à Marie Portier et à Jean Lorvays, son mary ; vous ferez aussi mes baise-mains à Jeanne Bourgneuf, à toute la maison, à Jacques Piot ; vous luy ferez mes baise-mains de ma part, à mon cousin Launay et à toute la maison ; à Noël Blaire et à toute la maison ; à mon cousin François Joubert que je souhoîte qu'il soict toujours en parfaite santé. »

Il demande encore, après cela, des nouvelles des autres membres de sa famille, si son frère est marié et sa sœur aussi. Il termine en donnant son adresse aussi minutieusement qu'il transcrit celle des

autres : « à moy, Sans-Chagrin, grenadier au 2e bataillon du régiment de Perche, dans la compagnie de Monsieur Maillocheau à Arras. »

Après la lettre de Sans-Chagrin, en voici une autre fort curieuse. Elle émane d'un vertueux procureur au présidial de Rennes, M. du Plessix-Besnard qui l'adressait, en 1720, à son épouse, à Paris, chez M. Froissy, procureur au Grand Conseil. C'est peut-être indiscret de jeter un coup d'œil sur ces épanchements entre mari et femme ? Bast ! Deux siècles auront bientôt passé sur le papier qui les as reçus, et la consécration du temps autorise bien des choses.

« Mon cher cœur, je vous envoye pour vos étrennes deux andoüilles d'Auray et un peu de gruau ; je sçay que vous m'avez défendu de vous rien envoyer par le messager ; mais je vous assure que je me suis donné tous les mouvements que j'ay pu pour trouver des commodités et voyes d'amy sans avoir pu y réussir. Pardonne-moy donc, je t'en prie, puisque c'est l'intention que j'ay de te faire plaisir qui m'a engagé à enfraindre tes ordres. J'ay payé le port qui est quarante-huit sols seullement. J'ay mis, par l'advis de notre fille Julliotte, troys louis d'or neuffs dans l'un des bouts de l'andoüille qui est attachée avecq un peu de fil. Au nom de Dieu, accuses-moy la réception de la présente et que vous penserez à ne pas donner cette andoüille à qui que ce soit avecq cet or, crainte d'accident. Car il y a de l'assaisonnement et du hault goût assez, sans y adjouter cette mane qui est très rare. Prenez-y donc bien garde ; ce paquet ne part que ce jour. Vous vous tiendrez prête à le recevoir le plus tost que vous pourrez, et regardez bien à examiner s'il n'a point esté défait par la raison que je viens de vous dire. »

Elle n'était vraiment pas si sotte, mademoiselle Juliotte, d'avoir ainsi trouvé moyen de glisser les louis d'or dans un des bouts de l'andouille. Economie de port, sûreté d'envoi, elle avait ainsi concilié deux choses assez dissemblables. Le père, qui sait ? n'aurait peut-être point trouvé cela tout seul. J'aime à penser que l'andouille parvint à bon port, et que Madame du Plessix-Besnard la dut trouver particulièrement savoureuse.

Ce stratagème me met en mémoire une anecdote du même genre, arrivée, le siècle dernier, au grand compositeur autrichien Joseph Haydn.

Un chanoine de Cadix lui avait demandé de mettre en musique les Sept paroles du Christ, dans la Passion. Lorsque le manuscrit fut achevé, Haydn l'emballa, avec de minutieuses précautions, et attendit, pressé d'une légitime impatience, l'accusé de réception de l'envoi. Les jours s'écoulaient et aucune réponse ne venait d'Espagne. Enfin une petite caisse arriva. Le maëstro, aidé de son fidèle Georges, l'ouvrit. Qu'on juge de leur stupéfaction, en trouvant, au fond de la boîte, une tourte au chocolat. Le front du compositeur s'était rembruni. Il n'avait point sollicité d'honoraires ; mais un pareil envoi lui semblait une moquerie déplacée. Cependant, quand il voulut couper l'énigmatique gâteau, ce fut impossible de l'entamer avec la pointe du couteau. Il se détermina enfin à employer les doigts pour rompre la pâte. Des pièces d'or s'échappèrent et roulèrent sur la table : « Ah ! je comprends, murmura le fidèle Georges, en se frappant le front. M'est avis qu'il y a de ces oiseaux-là plein la tourte. M. le chanoine de Cadix (que Dieu lui accorde autant d'années qu'à Noé) est un habile homme ! »

M. le chanoine de Cadix et Mlle du Plessix-Besnard, de Rennes, s'étaient rencontrés dans l'ingéniosité de leurs envois ; mais tout ceci nous éloigne fort de Monsieur le procureur au présidial et de son épouse. Celui-ci donne d'excellents conseils, qui sont d'un sage et apprend mille détails sur sa maison.

« Surtout, mon cher cœur, ne ménagez rien de ce qui peut contribuer à votre santé ; c'est ce que je vous recommande de toute mon âme, ma chère épouze, et ne vous laissez manquer de rien, pendant que Dieu nous donnera les moyens de le faire. Je te diray, ma chère enfant, que notre cousine du Tertre m'a écrit depuis peu, qu'elle a les fièvres depuis deux mois. Elle me dit aussi qu'elle s'est assurée d'une place pour Louys sur un vaisseau..... Vos enfants, sont fort attachés à la maison ; vous en seriez surprise ; mais Désirée est bien en peine de sçavoir si vous luy permettrez d'accomoder les hardes dont elle vous avoit parlé ; effectivement elle ne me paroist pas être habillée ; après cela, je ne veux rien faire que de concert avec vous..... Gandon épousa mardi dernier la demoiselle de la Parcheminerye qui est seule héritière de plus de 800 livres de rente. J'en suis ravy. J'ay esté aux noces avec, cheix Desplanches. Mallier

et Guillard vous présentent également que vos enfants leurs respects. On publia et bannit hier la continuation de l'or à 31 liv. et l'écu d'argent à 5 liv. 8 sols; et que celle de l'or vaudrait 32 liv. à Paris, et l'argent à 5 liv. 12 sols ; et les pièces de 9 sols icy et à 10 sols à Paris.. Je vous souhaite une bonne année et une bonne santé; c'est ce qui doit nous consoler de toutes transes. Ne vous exposez que le moins possible par les rües, crainte d'accident; surtout ne vous laissez manquer de rien, pendant que je suis en estat de seconder vos bonnes intentions. Il vaut mieux qu'il en coute davantage. Nos filles sont fort attachées à la maison, aussy ne vous en tracassez point. La Desplanches a la fièvre. M. et Mme Dorigny vous présentent leurs respects, ils sont revenus à Rennes pour y habiter toujours .... vous ne me dites pas quand vous jugerez à propos de vous rendre icy. Cette absence m'est dure. Au moins, pour ma consolation, mon cher cœur, donnez-moy de vos nouvelles plus souvent. »

Un mari modèle, une femme modèle, des enfants modèles; telle est l'impression qui se dégage de l'exquise lettre de M. du Plessix à son épouse. Quel charmant ménage cela devait faire. Il est à regretter que Madame de Sévigné n'ait pas trouvé l'occasion d'en dire un mot dans ses lettres. Mais un procureur au Présidial, à Rennes, qu'était cela, vraiment pour l'altière marquise?... De la menue monnaie sans doute dont elle faisait fi.

Mme de Sévigné était fort attachée aux Rochers, qui était sa résidence privilégiée, pendant les jours d'été. Elle aimait fort les allées ombreuses du parc, où elle pouvait se promener sous des voûtes de feuillage, que les rayons du soleil ne traversaient pas ; L'évêché de Rennes d'ailleurs était semé de belles terres, couvertes des séculaires forêts, favorables à la méditation et dont les grands seigneurs jouissaient avec un soin jaloux. Témoin cette terre dont parlait M. de Longchamps et pour laquelle il écrivait à un homme d'affaires : « J'ay l'administration d'un petit prieuré, situé dans la forêt de la Guerche, à une demi-lieue de la ville appelée Haouy ou Fontaine-Haouy, qui est assez joli. Il consiste en trois ou quatre métairies, un moulin, droits de tous usages en la forêt de la Guerche, quelques ventes et autres droits. Il appartient à M. l'abbé de Clairambault. Je vous prie de vous y aller promener, vous verrez une

des plus jolies solitudes du monde. Si vous l'aimez vous en serez charmé. On y peut faire de belles rêveries. »

Voilà certes un tableau bien engageant.... pour un poète. Un homme d'affaire y serait peu sensible. C'est pourquoi M. de Longchamps donne d'autres détails d'un ordre plus positif, et partant plus intéressant « Le prieuré d'Haouy est affermé à M. des Chapelles 1025 livres. M. le Sénéchal de la Guerche l'a tenu longtemps à 1200 livres ; et avant luy il a été affermé 1700 livres, pendant 18 ans. Le bail a esté renouvelé à M. des Chapelles pour 6 ans qui ont commencé à la St-Jean 1696. M. le Sénéchal de la Guerche m'a dit qu'étant sur les lieux, sy nos démêlés avec M. de Villeroy pour les usages dans la forest étoient terminés, qu'il en donneroit 1200 livres. Comme ces différents ont été accommodés avantageusement pour M. l'abbé, vous voyez que cela va là. La jouissance seroit au jour de St-Jean 1702. La raison pour laquelle je le donnai à M. des Chapelles pour 1025 livres est que ledit sieur Sénéchal, pour avoir meilleur marché de cette ferme, fist troubler M. l'abbé dans les droits d'usages et pascages des bestiaux dans la forest et fatigua tant les fermiers qu'ils furent obligés d'abandonner. Mais aujourd'huy que le droit nous a été confirmé par M. le maréchal, duc de Villeroy et que nostre adveu qui contient ce droit a esté reçeu, par son ordre, par ses officiers de la Guerche, il n'y a plus aucune difficulté. Veuillez ne point faire éclater la chose, ayant des mesures à garder là-dessus. Quant aux payements, vous les ferez aux échéances, il suffira ; nous ne sommes pas affamés d'argent contant. »

Encore un mot sur une autre terre, celle de Bourgbarré, qui appartenait à M. le marquis de la Ferté ; les lettres de M. de Longchamps sont curieuses en ce qui concerne la vente de ce domaine. Il écrivait : « J'ai eu plusieurs conférences avec l'homme d'affaires de M. le marquis de la Ferté, dont le résultat n'a rien produit. Aujourd'huy ce seigneur m'a fait dire qu'il ne donnera pas sa terre à moins de 2400 livres. C'est à vous, monsieur, de voir sy la chose vous convient. De ce cas, il me faut envoyer votre procuration à l'effet de passer bail sur ce pied-là. Il me paroist que l'homme d'affaire est secq et qu'il voudroit fort avoir un pot de vin ; d'autant

plus qu'il me fait entendre que c'est en cela principalement que consistent ses gages. »

De son côté l'homme d'affaires écrivait, après entente préalable ur le contenu du.... pot de vin. « J'ai vu M. le marquis de la Ferté auquel j'ay fait comprendre qu'il ne pouvait mieux faire que de vous affermer sa terre, même à meilleur marché qu'à un autre. Enfin j'attends un ouy ou un non de votre part, à cause de quelques lettres que j'ay reçues, où il paroist que quelque autre personne y pense. Mais j'aimerais beaucoup mieux que ce fust vous qu'un autre, car nous irions y tuer des perdrix rouges ensemble : cela doit estre compté pour quelque chose, parce que vous aurez droit de chasse. »

On voit par là qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que le monde a été, est et sera invariablement le même. De cela, comme d'autre chose d'ailleurs. Est-il rien de plus nouveau que la mode et de plus ancien aussi ? La preuve : cette lettre de M. Marin, écrivain du roi aux bureaux de la marine à Lorient, un jeune beau, un élégant sans doute, un gentleman peut-être de ce temps-là. Il écrivait à son marchand de Rennes pour avoir des boutons, mais des boutons à la dernière mode. Sa lettre, écrite en caractères admirablement moulés, — songez donc un écrivain du Roi ! — est scellée d'un gracieux cachet de cire rouge, admirablement conservé depuis deux siècles écoulés (28 septembre 1696), qui porte pour armoiries « *d'azur à trois trèfles d'argent : deux et un* » lesquelles sont surmontées d'une couronne de marquis.

« A Lorient, le 28 septembre 1696

« Monsieur,

« Comme l'on ne trouve point en ce pays icy toutes les choses nécessaires pour l'usage des habillements, j'ose bien prendre la liberté de vous supplier au sujet d'un besoin particulier que j'ay recherché icy, et que je ne puis trouver pour de l'argent, qui est de me faire la grâce de vouloir bien me faire achepter des boutons de cuivre jaune de la dernière mode, pour mettre sur un gros surtout pour l'hyver. Il en faudrait bien six douzaines de gros pour ledit surtout et six douzaines de plus petits pour la veste. Je vous suplie rès humblement, Monsieur, d'avoir la bonté de me faire faire cette

petite commission, ce sera un surcroit de toutes les obligations que je vous ay ; pardonnez, s'il vous plaist, à la liberté que je prends de vous importuner : J'auray l'honneur de vous remercier en vous remboursant l'argent que vous mettrez sur ce sujet, ou je le donneray à M. Kerat sitost qu'il vous plaira.

« J'espère cette faveur et votre réponse avec la permission d'estre toujours avec un profond respect,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur : MARIN, *escrivain du Roy au magasin général de l'Orient.*

Où trouver de nos jours une aussi fine fleur de courtoisie et de politesse ? Il y a loin du siècle de Louis XIV à celui de la troisième République. La bienséance, même élémentaire, n'est plus de mise envers les fournisseurs aujourd'hui. On le prend de haut avec eux ; on les rudoie, on les blesse ; comme si tout le monde n'était pas sensible à une marque d'attention ou à une grossière impolitesse. Jadis on ne connaissait pas d'hommes mal élevés. Si une exception se trouvait par hasard, elle n'émanait jamais que d'un rustre ou d'un vulgaire parvenu. Il faut dire aussi peut-être que les fournisseurs n'ont plus, vis-à-vis de leurs clients, cette déférence naturelle, qui incline tout de suite un esprit, même prévenu, à la bienséance. Tout le mal ne vient peut-être pas du même côté.

Deux lettres pour clore cette première série de correspondances et démontrer la vérité de cette boutade. La première, datée du château de Bréquigny, 25 décembre 1703, est adressée par le marquis du Châtelier de Bréquigny à son marchand, à Rennes ; la seconde, plus ancienne en date, écrite de Dammartin, le 22 octobre 1697, émane d'un prêtre notoirement connu par ses relations, M. l'abbé Ballard :

I. — « Je vous prie, Monsieur, de m'envoyer à Paris un billet de change de 150 livres à Monsieur Coquinot, procureur au Parlement de Paris, qui loge rue du Coq, près la Grève. Je vous passeray accompte de cette somme sur le billet que j'ay de vous.

« J'oubliay dans mon dernier voyage de Rennes de vous porter des jonquilles, que je n'oublieray pas lorsque j'y retourneray.

« Je seray bien obligé à Monsieur l'abbé Lefèvre de m'aporter une

bonne paire de souliers de chez mon cordonnier qui demeure sous Melle du Hallay, près de chez vous.

« Dites-moy, je vous prie, un peu des nouvelles de votre ville et de celles qu'on débite sur la guerre.

« Je suis parfaitemant, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

« CHATELIER DE BREQUIGNY. »

II.— Je n'ozois vous écrire, Monsieur, et j'apréhendois que vous n'eussiez quelque chagrin contre moi, puisque vous ne m'aviez pas fait response sur la lettre que je vous avois écritte, il y a environ trois mois. Je vous marquois que j'avois parlé à des personnes qui estoient de situation de vous rendre service, supposé que vous eussiez souhaitté d'avoir l'adjudication des toilles ou la permission d'en fournir, Ils m'avoient promis qu'ils s'y emploieroient et je faisais connoîstre aussi que ces gens-là, quoique riches et puissants, estoient bien aise que leur crédit leur attira et produisit quelque avantage ; mais il y a apparence que les choses changèrent de face dans ce temps-là et que vous n'eûtes plus les mêmes pensées et le même dessein. Je n'ay point perdu de moments pour faire réussir celui que vous me proposez dans votre dernière. J'ay écrit à l'intendant de la maréchale Clairambault, sœur de l'évesque de Troyes, qui connoistra apparament M. de Champagnac si, comme vous le dites, M. le comte d'Angennes soit nepveu de cet évêque, ce que je ne croies pas ; car j'allai hier exprès voir un conseiller du Parlement que je ne puis dire estre de mes amis et qui l'est beaucoup de M. l'évêque de Troyes, et lui parlai de cette affaire dans laquelle il s'offrit fort honnestement de me servir et qu'il le teroit d'autant mieux et plus commodément que ce prélat devoit venir chez lui dans 4 ou 5 jours et qu'il m'en ferait advertir ; mais il m'assura qu'il ne connaissoit pas le comte d'Angennes et qu'il ne croyait pas qu'il y eut dans la famille une personne de ce nom. Que je serais heureux si je pouvois trouver l'occasion de vous marquer combien je sens toutes vos bontés et la reconnaissance que j'en ay. Je vous jure, Monsieur, que je n'aurai jamais plus de joie que de rencontrer quelque endroit par où je puisse

vous marquer toute l'estime et toute la tendresse que j'ay pour vous et toute votre famille que je remercie très humblement de ses honnestetés, et je fais des vœux tous les jours pour la prospérité et la santé de ceux qui la composent. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur et je suis très parfaitement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« BALLARD ».

II

Les chants à la collégiale Saint-Aubin de Guérande au XVIIe siècle.

On croit peut-être que nos ancêtres étaient indifférents aux chants ou à la musique que le clergé faisait exécuter dans les églises. C'est une erreur, une erreur grave même. Ils étaient loin de se désintéresser de ces questions qui nous touchent si peu à présent. Les prêtres négligeaient-ils quelque cérémonie du culte? omettaient-ils quelques-uns des engagements qu'ils avaient contractés avec les fidèles? des réclamations n'étaient point lentes à surgir. Bien plus, si les observations de vive voix des plaignants n'étaient pas écoutées, ceux-ci ne tardaient point à porter l'affaire devant les tribunaux compétents, et à demander justice.

C'est ainsi qu'un beau jour, à Guérande, vers la fin du XVIIe siècle, une protestation de ce genre fut amenée, par le substitut du procureur général du siège, devant messieurs les juges royaux de Guérande ; cette pièce ne manque pas de saveur. Je la recommande à MM. les curés des paroisses d'alentour qui semblent assez peu se soucier de la manière dont s'exécutent les chants dans leurs églises. Ils se convaincront peut-être qu'aujourd'hui, tout comme il y a deux cents ans, il existe des fidèles qui poussent le respect des choses de la religion jusque dans les chants, les prières et les diverses cérémonies extérieures du culte.

« Messieurs, messieurs les juges de Guérande;

« Vous remonstre maistre Pierre Laragon, sieur de Launay substitud de Monsieur le procureur général en ce siège.

« Disant que le chapitre de l'église collégiale de cette ville, composé de quatorze prébendes, fut fondé il y a environ huit cents ans par saint Salomon, [1] roy de Bretagne, avec de riches revenus qui le rendent l'un des plus considérables de la province. Il a même eu cet avantage que d'avoir, pendant plusieurs années siège épiscopal. L'ancien palays, qui de nos jours subsistoit encore et dont les ruines sont toutes récentes; le droit d'avoir un juge official résidant sur les lieux, de conférer tous les bénéfices simples du territoire, de bénir pontificalement aux offices solennels, à la fin de la messe dont le chapitre est en possession, sont des vestiges de cette grandeur qui le distingue du commun des autres collégiales.

« Aussy de tout tems immémorial, il y a eu, en cette église, musique fondée régulièrement, entretenue sans interruption, et cette musique est si constamment d'obligation, qu'il y a titre et logement pour le chantre qui en est le chef; titre et logement pour un maistre de psallette et quatre choristes auxquels il est tenu d'instruire en cette science; titres et logements différents pour le sous-chantre et pour le serpent, avec des rentes affectées pour les autres musiciens.

« Les chapitres et chanoines ont si bien reconnu cette obligation que, depuis vingt ans, ils ont accepté deux fondations de conséquence avec charge expresse de musique. L'une est fondée par les feus sieur et dame de Corolet, d'une procession du très saint sacrement avec la messe chantée en musique le premier jeudy de chaque mois à perpétuité, pour l'entretien de laquelle ils ont donné quatre mille livres, avec cette réservation que, si lesdits sieurs du chapitre manqueraient à exécuter la moindre des charges convenues, leur intention est que cette somme de 4000 livres soit transférée à l'hôpital général.

« L'autre fondation est celle du feu sieur Butet, estant chantre de la même église, d'une anniversaire en musique avec petites

1 Plusieurs auteurs prétendent que saint Salomon fut étranger à la fondation de la collégiale Saint-Aubin de Guérande. Nous ne partageons pas cette opinion. Nous croyons plutôt, avec notre chroniqueur et aussi avec dom Plaine, l'auteur d'une remarquable étude de saint Salomon, roi de Bretagne et martyr, parue dans la *Revue Historique de l'Ouest*, que la collégiale de Guérande a eu réellement pour fondateur le saint évêque ; et cela vers 857.

vespres et offices des défunts le lendemain de leur fête ; de sorte qu'après une possession de plus de quatre siècles, des titres suffisants qui subsistent et le propre engagement desdits sieurs chanoines, l'on ne peu raisonnablement douter qu'ils ne soient tenus de continuer les festes et dimanches et autres jours solennels le service en musique comme à la coutume.

« Néanmoins sans aucune excuse légitime, ils l'ont entièrement retranché en musique, près de deux ans entiers ; ont mis hors le maistre de psalette ou procuré sa retraite, faute de paiement ; refusé d'en recevoir d'autres très habiles qui se sont présentés ; converti en leurs propres viagers les revenus destinés au culte divin ; et parce que ils se sont aperçu que les habitants mal édifiés en murmuraient et que le dit substitud était sur le point de les poursuivre pour la rétablir, ils se sont avisé, depuis deux mois, de la faire chanter, de fois à autre, par deux chantres et les petits enfants mal instruits, qui n'estant d'ailleurs ny des voix compétentes en nombre suffisant, ni conduits par un maistre, font un concert discordant qui ferait désirer aux assistants un médiocre plain-chant, si pourtant ne chantent-ils point de musique composée, mais seulement la commune imprimée et toujours la même et ce, comme par manière d'acquit.

« L'exposant n'a pu plus longtemps supporter un tel déreiglement et a cru qu'il estoit du devoir de sa charge, car il n'est point de la liberté du chapitre de retrancher ainsi les fondations, l'usage et la forme ancienne du service. Ces sortes d'innovations ont toujours été réprimées par les cours souveraines : ce qui l'oblige à requérir qu'il plaise au siège luy permettre d'appeler les dits sieurs chanoines et le chapitre de Guérande en la personne de leur syndicque, pour estre condamnés, même par provision, de rétablir la musique et continuer le service divin, les festes et dimanches et autres jours solennels, comme à la coutume ; pour cet effet d'avoir un maistre de musique et nombre compétent de chantres de gagés, suivant et au désir des fondations dont ils sont saisis ; et ferez bien. »

La collégiale Saint-Aubin n'aurait plus, j'imagine, les mêmes observations à recevoir de la part des fidèles paroissiens de Guérande.

Depuis quelques années, en effet, elle a repris, grâce à l'activité et au zèle de son pasteur, la place qu'elle devait occuper, parmi les plus belles églises du beau diocèse de l'évêché de Nantes. Les chants et la musique, comme les autres parties des cérémonies du culte, y sont célébrés avec la pompe et l'éclat déployés dans les églises cathédrales ou abbatiales, ses sœurs. Avec la restauration du monument on a effectué la restauration de l'administration du chapitre, interrompue depuis les ravages de la Révolution, jusque à ces dernières années. Aussi bien, l'église Saint-Aubin, qui a eu l'heur jadis, suivant notre chroniqueur, de recevoir et d'abriter un évêque titulaire, ne serait pas déplacée aujourd'hui, par l'ampleur de ses formes et la magnificence de son ornementation à côté de nos belles cathédrales. Pendant les solennités des grandes fêtes, alors que les cloches jettent au loin leurs sonorités métalliques, que l'orgue emplit la nef de flots d'harmonie, que l'autel apparaît tout illuminé de lumière et que le prêtre impose au fidèle la suprême bénédition, les mânes des vieux marguilliers et des vieux chanoines disparus dans la chute des siècles, tressaillissent d'orgueil et de joie, à cette rénovation du temps de leur splendeur et de leur foi.

LA FONTAINE

DE LA REINE JEANNE D'ALBRET

I

C'est une fontaine salée, unique source de richesse pour la petite ville de Salies-en-Béarn. En vain les gouvernements l'ont chargée d'impôts, elle est restée la propriété des habitants de Salies qui l'appellent dans leur patois imagé (*praübé mude*), la pauvre muette qui a souffert pour eux et avec eux, comme une mère, disent-ils, aussi les voyez-vous se presser, tels qu'une couvée de poussins, autour d'elle ! Voilà pourquoi, Salies-en-Béarn ressemble à un labyrinthe, à une toile d'araignée, si vous l'aimez mieux, où tous les fils convergent vers le centre. Les rues de Salies n'aboutissent cependant pas toujours au centre : on y voit beaucoup de ruelles, d'impasses, et, des deux côtés du ruisseau de Salies, des colonnettes supportant des étages qui surplombent, puis de véritables cages avec leurs barreaux. Quand il n'y a pas de place pour un escalier, on y place une échelle ; les maisons se poussent, s'écrasent, tombent les unes sur les autres, tout cela pour être plus près de la fontaine. « Mes enfants, a dit Jeanne d'Albret aux Salisiens, je vous « la donne, elle sera votre mère après moi ». Alors, les galeries se hissent par-dessus les maisons ; il faut de la place pour cinquante-trois salines ; les toits mêmes, les en-bas se chargent de nouveaux habitants : « et moi aussi, je veux voir la Mère ! »

Mais, comme nous le disions, il n'y a pas que l'amour filial dans cet empressement ; voulez-vous assister à une prise d'eau, spectacle que se donnaient tous les souverains qui ont visité cette partie du Béarn ? Nous empruntons tous ces détails, ainsi que ceux qui suivent, à l'ouvrage, très remarquable de M. de Courtiades.

Depuis plusieurs années, la source était exploitée par un établissement de bains, ces prises d'eau ont cessé ; elles avaient lieu deux fois la semaine. Au jour fixé, la cloche de la maison de ville appelait les parts-prenants ou *béziis* près de la fontaine ; les *jurats*, les députés, les garde-boursiers descendaient sur la place Bédat-Baya, se dirigeant vers la Candélé, barre de fer où l'on attachait une torche pour éclairer le bassin pendant la nuit. Le premier jurat montait sur un banc, et faisait prêter serment à tous les béziis de ne prendre que leur portion d'eau ; alors on élevait en l'air une croix, et tous les hommes se précipitaient ensemble dans le torrent ; ils remplissaient en hâte « traines ou sameaux » tous de la même contenance, puis couraient à perdre haleine les vider dans leurs maisons ; plus leur course était rapide, plus leurs habitations étaient proches, et plus leur part d'eau était grande. Voilà ce qui explique l'amoncellement des maisons autour de la source. Vers la fin de la prise, l'eau diminuant, « les sameaux » se remplissaient mal, alors les coups de poings, les coups de pieds commençaient, les barres de « traynes » se levaient menaçantes, et de véritables combats se livraient sur le sein de la source desséchée. Les femmes, accourues pour aider leurs hommes à remonter les seaux, mêlaient leurs cris à ce tumulte qui devenait alors indescriptible.

Rien de bien précis sur l'époque où l'on découvrit la *Houn*, ou source ; la légende rapporte que, vers le milieu du moyen-âge, un seigneur de la maison d'Audaux, poursuivant un sanglier qu'il avait blessé, le trouva mort dans une clairière de la forêt. Il remarqua, à l'extrémité de ses soies, une matière blanche qui brillait au soleil, et reconnut que c'était du sel. Il pensa que cet animal avait dû traverser une mare d'eau salée ; il fit des recherches, découvrit la source qui contient sept fois plus de sel que l'Océan, et la fit exploiter par des individus qu'on nomme « *Saliès* ». Plus tard, la reine Jeanne d'Albret donna cette fontaine aux habitants de la ville, qui formèrent une corporation « *dous bésiis* », et adopta pour ses armes un sanglier percé d'une flèche, avec ces mots : « *Se you n'ou y èri mourt, arrès n'ey bibéré* ». (Si je n'y étais mort, personne n'y vivrait). On voyait encore cette légende, il n'y a pas cent ans, sur une vieille portre cintrée de la place « *Bédat-Baya* ». Le pre-

mier de ces mots vient du latin et veut dire *défendu* ; la place était « *vediée* », c'est-à-dire *interdite aux animaux*. Cette place a été agrandie depuis vingt ans. Les dix plaques de fer que l'on y remarque sont les portes qui permettent de descendre à la fontaine ; tout auprès se trouvent les ruines d'une maison où logea Jeanne d'Albret ; elle porte la date de 1590 et les initiales B. C. ; et l'ombre de la bonne reine, disent les Salisiens, semble encore veiller sur leur chère *Houn*, ce royal présent qu'elle leur a fait.

II

Sous les platanes de la route qui conduit à Saint-Martin, église du XIe siècle, ils étaient huit sandaliers assis à l'ombre, leurs métiers sur leurs genoux, tressant le chanvre et chantant en cœur ce refrain populaire :

Aqueros montagnos qui ta hantos soun
M'empêchou dé bédé mas amous oun soun.

Cet air doux et mélancolique berçait les rêves du plus jeune, Pierre Casabère. Il allongeait les bras d'un air machinal ; on eût dit un automate de Vancanson ; il ne voyait pas le fil de chanvre qu'il tressait. Son esprit était loin, bien loin ! Les forêts de Ramour, de Saint-Pé, les grands bois de chênes de la Bastide et de Carresse hantaient sa mémoire ; il se revoyait petit enfant, alors que son père allait enlever dans les bois les branches coupées ; il se sentait couché sur la charrette, alors que les rayons du soleil au travers des branchages lui envoyaient des miroitements verts comme des émeraudes. Il traversait les clairières où parfois la chaleur devenait torride, dans cette gorge presque espagnole. Puis les cahots du chariot qui s'enfonçait dans des chemins difficiles, embroussaillés, couverts et si épais qu'on y perdait presque la lumière, lui donnaient la sensation de ce que les Allemands appellent la « *nuit verte* ». Les anciens Germains avaient fait un Dieu du silence des bois, qui agissait sur leur nature primitive en leur donnant le sentiment de l'adoration inhérent au cœur de l'homme.

Qu'on était bien dans cette fraîcheur ! comme les buis et les fou-

gères sentaient bon ! Le pauvre enfant ! Le chant de ses camarades semblait encore aviver sa mémoire ; les tresses de chanvre lui échappaient des mains, les autres riaient. — Va, tu ne feras jamais un bon sandalier, toi !... Et lui, honteux, tiré brusquement de son rêve, se remettait au travail.

Sur la route passaient des jeunes filles, portant sur la tête la *herrade*, vase en bois cerclé de cuivre étincelant ; elles venaient de la fontaine voisine ; les vases étaient posés sur des torches faites avec des feuilles de maïs. Puis, les longs convois de charrettes attelées de bœufs, avec le cri monotone des bouviers : bé, bou, bé ! (Marche, bœuf, marche !)

Et la pensée de Pierre cherchait à s'attacher à son ouvrage jusqu'au moment où un rayon de soleil, venant à tomber entre les feuilles des platanes, lui rendait tout-à-coup la vision des forêts. — Pauvre Pierre Casabère, non, il ne fera jamais un bon sandalier !

Il y avait quelques années seulement que son père était mort. Dans ce pays, la culture de la terre est presque impossible : partout des pentes raides et des montées énormes. Ceux qui naissent sur le territoire même de la ville de Salies sont propriétaires de la *Houn* ; ce droit se transmet par héritage ou par mariage, mais alors l'habitation à Salies est de rigueur, sauf pour les jeunes gens de moins de vingt-et-un ans, qui peuvent s'absenter.

Casabère, le père de Pierre, étant d'un village voisin, n'avait rien à prétendre sur la fontaine. Propriétaire de deux bœufs, son industrie consistait à les conduire dans les forêts pour en rapporter le bois nécessaire à l'évaporation du sel. Souvent il couchait son petit Pierre, roulé dans une couverture quelconque, au fond du chariot. L'enfance du pauvre est plus heureuse que celle du riche. Alors que ce dernier est tyrannisé dès son bas âge par les leçons, les études et les remontrances, l'enfant pauvre se laisse vivre, inconscient, vague à son gré sur les rives ou dans les champs, dort à l'ombre ou au soleil, mange les fruits de la haie ou du courtil sans aucun contrôle ; aussi, quand vient l'heure ardente où nos fils s'échappent des écoles, ivres de désirs contenus et de liberté, le jeune homme élevé sans contrainte est déjà mûr pour entrer en famille.

Au retour, le père de Pierre couchait son petit enfant au milieu

des branchages, sa charrette reprenait la file avec les autres, et l'on voyait défiler comme aujourd'hui de longs convois traînés par ces beaux bœufs aux cornes recourbées, peints par Léopold Robert ; ils portent sur la tête une bande d'écarlate, puis une sorte de résille grise, ornée de pompons bleus ; on les coiffe aussi de longs poils de chèvre pour les préserver des mouches ; cela leur donne l'air de jeunes coquettes, au front ombragé de leur fine chevelure ; à leur cou se voient des colliers et des clochettes qui résonnent à chaque cahot du chemin. Quelques-uns portent encore, par-dessus les colliers, des branches fourchues de chêne ou d'acacias en fleurs, toujours dans le but d'éloigner les piqûres des insectes.

A coup sûr, ceux qui croient à la métempsycose doivent penser que ces bœufs avaient dû être de bien honnêtes gens, pour être traités ainsi !

Leur sabot résonne fort, sur le pavé de la ville ; ils semblent fiers de porter ces dépouilles des forêts, pour le service de la *Houn*, de la mère commune, et les convois passent ainsi tout le jour et uue partie des nuits. Les essieux grincent, les pavés chantent, les clochettes tintent et les bouviers répètent les mots de l'ancienne Grèce, bé, bou, bé !

Pierre avait douze ans lorsqu'il perdit son père ; déjà, il commençait à l'aider à charger et à décharger le bois. Casabère mourut, en deux jours, d'une insolation, et le pauvre homme avait des dettes ; ses bœufs furent vendus. La veuve dit à son fils : « Va chez un sandalier, le métier n'est pas difficile ; il te prendra pour ton temps ; tu feras les semelles et je coudrai l'étoffe ; de cette manière nous ne nous séparerons pas. » Il y avait trois ans de cela ; Pierre avait maintenant quinze ans.

III

Dans une ruelle du quartier Poumayou, cinq vieilles femmes et une jeune fille était réunies dans une saline pour la veillée du sel. On était à la mi-novembre ; il était environ sept heures du soir, c'est-à-dire qu'il faisait nuit close, car le soleil, se couchant derrière les montagnes, amène l'ombre beaucoup plus tôt que dans nos pays.

La saline était donc plongée dans l'obscurité ; mais sur un foyer élevé au-dessus du sol, afin de pouvoir entretenir le feu, étaient placées deux chaudières en plomb remplies d'eau salée ; après l'ébullition, le sel déposait, on l'enlevait à l'aide de l'arrête, instrument en bois, et on le laissait égouter en grandes stalactiques appelées *tarroches*.

Les six femmes filaient la laine des moutons d'Espagne, et veillaient à l'alimentation du feu.

— Allons, Navarine, tu n'as pas fini ton compte d'hier au soir ? Mon conte ! mais rien n'est plus vrai ; demandez-le à tous les béziis. — En effet, reprit Bertranette, je l'ai entendu dire à mon grand-père, mais voyons si c'est la même chose ?

— Eh bien, voici ! Je vous disais que c'était devers le mois de mars, l'année n'y fait rien, mais il y a bien au moins deux cents ans ; on m'a dit que c'était au temps où siégeait la cour Mayour. — C'était sous Louis XIV. — Eh bien mettons sous Louis XIV, peu importe. On vint nous dire que le roi de France allait s'emparer de la *Houn*, qu'elle était perdue pour nous ! Je vous laisse à penser quels cris, quel désespoir ! prendre la *Houn* ! Tous les Salisiens, hommes et femmes se précipitèrent, vers la fontaine qui étalait ses flots rouges au soleil, comme si elle avait pleuré du sang, la pauvre muette ! L'a-t-on assez pillée, assez volée, celle-là ! En a-t-elle payé des batailles, des disettes, des défaites, des folies au roi de France ! Et maintenant on veut nous la prendre ? Eh bien, qu'on y vienne ! On verra comment les enfants savent défendre leur mère. Les fourches, les bâtons, tout nous sera bon. « Oui, disait l'un, je voulais justement m'établir, je comptais sur ma part. — Moi, disait un autre, il me faut emprunter sur la mienne. Allons, mes amis, défendons-nous ; si elle pouvait parler, la pauvre muette ! Si elle pouvait dire les vols dont elle a été victime avec nous ! » Devant les cris, les clameurs, les malédictions de la foule, les magistrats déclarèrent qu'ils s'opposaient à l'arrêt, et que le roi nous rendrait justice. En effet, il n'osa pas s'emparer de la *Houn*, et il a bien fait, car je ne sais pas ce que le bon Dieu lui aurait dit, à celui-là, par exemple !

— Jeanne, mets donc du bois sous les chaudières ; tu es la plus jeune, tu dois t'accoutumer à servir les anciennes.

Jeanne Castel filait auprès de sa marraine, la vieille Jeanne. Elle se leva, et mit des brindilles sous les poëles. C'était une jolie brune de seize ans, orpheline. La mère était Espagnole ; elle tenait d'elle par les yeux et par la petitesse des pieds et des mains. Ses parents étaient morts lorsqu'elle était encore enfant, sans rien lui laisser. La vieille Jeanne qui l'avait tenue sur les fonts du baptême, la prit chez elle, et s'en servait à peu près comme d'une domestique. La vieille fille était part-prenant dans la fontaine, ce qu'on appelle cadette, *électrice*, par conséquent ; car dans ce singulier pays, les femmes, qui possèdent un droit sur la fontaine, prennent part au *suffrage universel* pour les intérêts de la ville.

— Il ne faudra pas trop tarder à rentrer à *case*, ce soir, dit une femme du nom de Marguerite; j'ai rencontré sur la route de Bayonne des bohémiens du pays basque; vous savez combien ils sont à craindre? — Tu les a rencontrés en plein jour, reprit Bertranette, tu aurais dû leur demander ce qu'ils font de leurs morts, et menacer de les dénoncer ; ils n'auraient pas ôsé traîner par ici, car on dit qu'ils les mange, leurs morts!... Mais il nous faut rester au moins jusqu'à onze heures; nous n'aurons pas fini auparavant. — Moi, dit Sanche Casabère, j'ai dit à Pierre de venir me prendre dès qu'il serait libre, car son patron le retient tard, des fois. On aime mieux avoir un homme avec soi, quand les rues sont noires comme un four. — Ah ! il ne faut pas compter sur les nôtres, dirent en riant plusieurs femmes les hommes, ça ne sait pas veiller. Allons, maman Casabère, contez-nous des contes ; vous en savez à la douzaine. — Lequel, mes enfants ? Les pains de la Sainte Vierge ? — Non. — La grande Ourse? Le chandelier de Saint-Sauveur? La Dame au peigne d'or ? La Châtelaine qui a vendu son âme ? Allons, accordez-vous, je ne puis vous raconter tout à la fois. — Voyons d'abord la Dame au peigne d'or :

— Dans la grotte du Mont-Orhy, un berger, qui venait de conduire son troupeau sur le flanc de la montagne, vit une jeune dame très belle qui lavait ses pieds à une source, et se peignait avec un peigne d'or éblouissant. Le berger demeurait en admiration devant elle, et la belle dame lui dit : « Si tu veux me porter sur ton dos pour me sortir de cette grotte, je te donnerai, le jour de Saint-Jean,

toutes les richesses que tu désireras ; mais, pour cela, il faut rassurer ton âme et ne t'effrayer de rien. Reviens le jour de la Saint-Jean ».

Le berger fut exact au rendez-vous, il prit la dame sur son dos ; mais, voici qu'en sortant de la grotte, il aperçut sur la route des bêtes fauves et un dragon qui lançait des flammes par la gueule. Saisi de frayeur, il laisse tomber la pauvre dame et s'enfuit. La malheureuse jette un cri terrible : « Maudit soit mon sort, car je suis condamnée à vivre mille ans encore dans cette grotte. »..... Voilà !

— Ah ! Sanche, vous avez triché, vous nous dites la plus courte de toutes vos histoires. — Que voulez-vous ! mes enfants, j'en sais comme cela jusqu'à demain matin, et cela pourrait vous endormir. — Où donc les avez-vous apprises ? — Mes parents, dans leur jeunesse habitaient Pau, et c'est là où l'on sait les plus belles légendes. Eh bien, je vais encore vous raconter le Chandelier de Saint-Sauveur, mais il faut que je vous explique d'abord comment dans ce temps-là le diable s'appelait *Bassa-Jaüna*. Il avait une fille nommée *Bassa Andère*, et ils demeuraient souvent avec les bergers sur nos montagnes, et leur faisaient de vilains tours. Un valet de ferme alla un soir chercher ses vaches au rocher de Gulharbe ; il y rencontra la dame sauvage, Bassa-Andère ; elle était à l'entrée d'une grotte où elle habitait avec son père, et qui était remplie de choses merveilleuses, sans doute de vols faits au bon Dieu.

Le jeune valet s'arrêta ébahi, devant tant de richesses, et vit la dame prendre sur une crédence un superbe chandelier d'or ; il essaya vainement deux fois de s'en emparer, mais à la troisième il réussit. Alors la dame sauvage appela son père à grands cris, mais Bassa-Jaüna était alors sur les montagnes à la noce d'un riche métayer. On l'invitait souvent, car il avait l'habitude de doter les mariées, l'argent lui coûtant si peu !... En entendant les cris de sa fille, il franchit les montagnes, et en deux sauts se rendit à Saint-Sauveur, car il voyait le valet se diriger vers l'église en s'écriant : « Saint-Sauveur, je vous apporte un beau cadeau. Bassa-Jaüna avançait déjà la main pour reprendre son chandelier quand la cloche sonna l'Angelus du soir. Alors Bassa-Jaüna dit au berger : « Tu est bien heureux que cette sonnaille ait sonné, autrement je

t'aurais dévoré ; la première fois que je te rencontrerai lorsque tu seras à jeun, garde à toi ! »

A quelque temps de là, le valet de ferme, ayant aperçu le seigneur sauvage au bout d'une prairie où il battait du grain, trembla de tout son corps, car il n'avait rien pris de la journée ; mais se grattant la tête, il fit tomber quatre grains de blé embrousaillés dans ses cheveux, et se hâta de les dévorer. Aussitôt le seigneur sauvage disparut, et le berger ne sortit plus sans avoir mangé.

— Est-ce que cette histoire est vraie?— Comment! si elle est vraie! Le chandelier était encore jaune comme de l'or, du temps, de mon grand-père; il a été terni dans un incendie allumé par les Espagnols ; on voulut le porter à Mendin, mais on ne put jamais le faire passer au delà de la Croix-du-Chêne, et la grotte de Bassa-Jaüna est toujours existante aussi. J'ai ouï dire au curé de Saint-Martin de Pau que le chandelier transporté de la caserne dans la chapelle de Saint-Sauveur était un symbole, et que cette lumière qui quittait les ténèbres, pour s'allumer dans une chapelle catholique, témoignait du triomphe de Notre-Seigneur.

— Eh bien ! la châtelaine qui a vendu son âme ? et le pont de Larcq ? et..... — Assez pour aujourd'hui, mes enfants, assez !... veillez donc aux chaudières.

Pierre venait d'entrer. — Il est onze heures, dit-il. — C'est bien, mon enfant, nous allons éteindre le feu. — Ah ! avant de nous retirer, dit Bertranette, qui se piquait d'érudition, ayant servi un médecin dans sa jeunesse, chantez-nous la chanson de François Ier, le chant de la captivité. Nous la savons, nous le répèterons en chœur. — C'est à Pau encore que je l'ai appris, celui-là. La ville montre dans ses papiers le rôle des contributions qu'elle a payées pour la rançon de ce prince. Sanche entonna :

Quand le Roy partit de France,
Pour conquérir d'autre
A côté de Paris,
Il fût pris par les Espagnols.
Rends-toi, Roy de France.
Si tu es mort ou pris
— Comment serais-je Roy de France ?
Je ne l'ai jamais vu.

Puis elle continua :

« Alors les Espagnols lèvent le manteau du prisonnier et voient les fleurs de lis ; ils l'enchaînent et le mettent dans une tour obscure où soleil et lune ne se montrent que par une petite fenêtre; il aperçut un postillon.

— Beau postillon, qui portes lettres,
Que raconte-t-on dans Paris ?
— La nouvelle que j'apporte,
Est que le Roy est mort ou pris.
— Retourne, postillon,
Et va-t'en vers Paris,
Recommande-moi à ma femme
Et à mes petits enfants ;
Qu'ils fassent battre monnaie,
Toute celle qui est dans Paris !
Qu'ils m'en envoient une charge
Pour me ramener au pays.

Et le chœur répondit :

« Beau postillon, qui portes lettres,
Que dit-on du Roy dans Paris ? »

C'est bien, mes enfants, dit Sanche ; bonsoir. Chacun prit au foyer un brandon encore allumé pour se servir de torche ; c'était la manière d'éteindre le feu. — Tiens, Jeanne et Pierre ont les meilleurs falots, ils flambent encore. — Passez devant, mes enfants. Et toute la troupe s'ébranla aux lueurs fantastiques de ces débris de foyer. On tâtonnait les murs en trébuchant ; on laissa Bertranette place du Clouzou, près Saint-Vincent, un autre habitait le quartier Virelougue ; bientôt Jeanne et sa filleule restèrent seules avec Sanche Cassabère et son fils. L'un demeurait rue du Temple et l'autre place de la Trompe. Pierre et Jeanne étaient camarades de catéchisme, ils étaient du même âge et se tutoyaient. — Pourquoi ne viens-tu pas nous voir le dimanche ? disait Jeanne. Le garçon hésitait, ne sachant que répondre. — Voici notre porte ; bonsoir, maman Cassabère.

(A suivre). ADINE RIOM.

FABLES BRETONNES

(IMITÉES DE LA FONTAINE)

ER CHIGNAN É KLAH DONNET DEVOUT KER BRAS ÈL UN ÉJON

Un dé ur chignanig un éjon e huélas
É pirèt er heoten, é kreiz er pradeu glas.
Bras e oé en éjon, distérik e oé ean,
Distér èl un ui iar, rak ma oé ur chignan.
Neoah er lonig peur e lar én é galon :
« Perak ne vehen mé ker bras èl un éjon ? »
Er jalouzi eùé, piw en dehé kredet !
E gavér memb betag é misk er chignaned.
Ataù er chignan men, a jalouzi karget,
Hag open kement-sé, én é chonj aheurtet,
E huéhas, e foenwas eit brasat é gorvig,
Mèz, kèr en doé gobér, chom e hré bihanik.
« Laret d'ein, e mé ean d'é vredér chignagned,
E saùé drest en deur ou fenneu de selet,
Laret d'ein, mé ou ped, mar don ker bras èl d'hou »
Er ré men e hoarhé, e hré goab a nehou.
— « Ker bras èl en éjon, kollet é hou spéred ?
« Etal d'hou, foenwourik, nitra ne seblantet. »
Hag er chignan amoèd e zalhé de foenwein.
« Ama, emé ean hoah, nitra ne vank mui d'ein ? »
— « Nitra ! ne spéret ket, e reskond é vredér,
Étal ul lon ker bras ataù é oh distér ;
Aveit en ingalein labour e gavehèt,
Ha, kèr hou pou gobér, bihan é chomehèt. »
Nezé, lan a valis, chetui ean hoah kenteh,

É poéniein, é seùel, é foewein hoah ur huéh.
Mèz, o glahar ! dré fin astennein é grohen,
El lon bihan e chom ramblet ar en dachen.
Édan en histoér men é splann ur huirioné
Hanaùet mat ér bed, mèz ankoéheit eùé :
Eneb e fal dehou lemel ag é huir stad
Berwikin ar en doar n'hellou kavet chanj vat.
Mar doh ganet chignan, chomet er péh ma oh,
Ha ne houlennet ket donnet devout brasoh.
Rak sel mui, ér bed men, ma hum saùér ihuel,
Sel mui e hès eùé danjér de gouéh izel,

STEWAN KERHORET

LA GRENOUILLE QUI VEUT DEVENIR AUSSI GROSSE QUE LE BŒUF

Un jour une chétive grenouille vit un bœuf qui paissait l'herbe au milieu des vertes prairies. Le bœuf était grand, elle-même était très petite, aussi petite qu'un œuf de poule, car ce n'était qu'une grenouille. Néanmoins la pauvre petite bête dit au fond de son cœur : « Pourquoi ne serais-je pas aussi grosse que le bœuf ? »

La jalousie, qui le croirait, se trouve même jusque parmi les grenouilles.

Du moins celle-ci, poussée par la jalousie et toujours obstinée dans son idée, se mit à s'enfler, à se gonfler pour grossir son petit corps. Mais, elle avait beau faire, elle restait toujours petite.

« Dites-moi, demanda-t-elle aux grenouilles, ses sœurs, qui sortaient la tête au-dessus de l'eau pour la considérer, enfants, dites-moi si je suis aussi grande que lui ».

Celles-ci riaient et se moquaient d'elle.

— « Aussi grande que le bœuf ! avez-vous donc perdu la tête ? A côté de lui, petite orgueilleuse, vous ne paraissez rien ».

Et la sotte grenouille continuait de s'enfler.

— « Eh bien, reprit-elle, me manque-t-il encore quelque chose ?

— « Quelque chose ! vous n'en approchez pas, répondent ses sœurs ; auprès d'un animal aussi gros, vous restez toujours bien chétive ; pour l'égaler vous trouverez de quoi faire, et, malgré tous vos efforts, vous resterez petite. »

Piquée au vif, voilà de nouveau la grenouille à s'efforcer, à s'enfler, à se gonfler.

Mais, ô douleur, à force de s'étirer la peau, la chétive pécore tomba morte sur place.

Dans cette histoire brille une vérité bien connue dans le monde, mais aussi bien oubliée.

Quiconque veut sortir de sa vraie condition ne pourra jamais réussir sur la terre. Si vous êtes né grenouille, restez ce que vous êtes, et ne cherchez pas à devenir plus grand, car, en ce monde, plus on veut s'élever haut, plus on est exposé à tomber bas.

POÉSIES FRANÇAISES

JEANNE D'ARC

Et le Liseron du bûcher

A M. Eugène Manuel.

I

DOMREMY.

Par une matinée aux senteurs odorantes,
La douce Jeanne d'Arc cueillait de frêles plantes
En gardant ses moutons auprès de Domremy.
Le ciel est pur et beau : le vent semble endormi ;
Et la jeune pastoure — à genoux sous un frêne, —
De son rosaire a dit la dernière dizaine.

. . . . . .

Trois fois l'été revint ; et Jeanne grandissait....
Une nuit, que l'enfant paisiblement dormait,
Elle ouït clairement des voix surnaturelles
Puis sentit, sur son front, le baiser de deux ailes.
Quis ut Deus, criait l'archange glorieux,
L'archange saint Michel qui descendait des cieux,
Ayant à ses côtés deux radieuses saintes.
La Pucelle hésitait, le cœur troublé de craintes :
Des ordres du Seigneur et de sa mission,
Jeanne douta longtemps, malgré la vision....
Dans les prés, sous les bois, près des eaux transparentes,
Les deux saintes parlaient ; leurs lèvres ravissantes
» Disaient toujours plus haut : « Dieu le veut, lève-toi,
» Cours délivrer la France et fais sacrer le Roy ;
Va, quitte ta houlette et ceins la lourde épée. »

. . . . . .

Du vieux toit paternel, Jeanne s'est échappée.

II

Reims.

Quel est ce long cortège attirant les regards ?
Quels sont ces fiers soldats, quels sont ces étendards ?
Le *Te Deum* se chante et les voûtes gothiques
Resplendissent de fleurs, d'encens et de cantiques.
C'est le sacre du Roy ! Sous les pieux arceaux,
Femmes, filles, enfants, hommes d'armes, vasseaux,
— Pressés et confondus, formant l'immense foule, —
Regardent sur leur Roy vider la sainte ampoule.
Jeanne est à ses côtés mais.... rêvant du hameau,
Des champs bordés d'iris où coule un frais ruisseau.
» Ah ! Je vais donc pouvoir reprendre, enfin ! pauvrette,
» Ma quenouille de lin et mon humble houlette..... »

. . . . . .

Charles VII sort et dit : « Jeanne, reste avec moi ;
» Tu le sais, mes soldats n'obéissent qu'à toi ;
» Si tu pars, je perdrais encore mon royaume. »
Jeanne, — qui souhaitait d'habiter sous le chaume, —
Se vit combler de biens ! Ces frivoles honneurs :
Fiefs, fortune, noblesse, et titres de grandeurs,
Touchaient peu cette enfant, qui tremblait en son âme :
Ses voix l'abandonnaient ! O triste et pauvre femme...

III

Rouen

Le bûcher est dressé, le glas sonne au bourdon ;
L'infâme Loyseleur implore son pardon.
La Pucelle est liée aux poteaux du martyre.
Soudain, Jeanne sourit. A-t-elle le délire ?
Non : aux bois du bûcher grimpait un liseron,
Et la fleur lui rappelle un instant la maison

Où naguères encor, naïves mais pieuses,
Ses lèvres égrenaient mille chansons rieuses ;
En esprit elle voit la Meuse aux flots d'azur,
Et le doux ciel natal — comme aujourd'hui si pur !
Elle songe aux parents, puis aux brebis bêlantes,
Aux senteurs des œillets, très odorantes plantes
Qu'elle aimait arroser par les chauds soirs d'été.....
Mais le rêve s'enfuit : sombre réalité,
L'infernale chaleur provient de cette flamme
Qui monte lentement... Jeanne meurt et se pâme.
Comme l'agreste fleur, comme le liseron,
— Arraché par mégarde aux touffes d'un buisson, —
Sa vie, hélas ! n'aura qu'une aube printanière :
Jeanne ne verra plus le toit de sa chaumière !.....

. . . . . .

C'est le ciel. Le Christ vient, le regard triomphant
Et dit : « Jeanne, choisis ; que veux-tu, mon enfant ? »
Et Jeanne, dont le cœur tressaille d'espérance,
Répondit simplement : « le *bonheur de la France.* »

CAMILLE NATAL.

LÉGENDE

Pourquoi le buis est-il toujours vert

Lorsqu'à Jérusalem le Christ voulut se rendre.
Pour célébrer la Cène avant sa Passion,
Aux portes de la ville, il consentit à prendre,
Une ânesse liée auprès de son ânon.

Ce fut malgré la pauvre et chétive monture,
Malgré l'apparence humble et douce du Sauveur,
Un triomphe ! on jetait des masses de verdure
En criant : « *Hosannah ! béni soit le Seigneur !* »

Un autre temps suivit, lamentable, sublime ;
Jésus, fils de David, permit les trahisons :
Tandis que du Calvaire il gravissait la cime
Ses pieds ne foulaient plus de fraîches frondaisons.

Cependant la bonté du Sauveur est profonde !
On croit qu'en souvenir de ces rameaux offerts
Jadis, et pour livrer aux ingrats de ce monde
D'autres palmes, les buis demeurent toujours verts.

SYLVANE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Un peu de tout, par Paul Eudel — tome I. — Paris, librairie Ollendorff, 1896.

Je suis vraiment gêné pour reparler d'un livre dont j'ai écrit la préface. Serai-je donc réduit à me piller moi-même! Non pas. *Un peu de tout* est un livre très suggestif, comme on dit à présent.

M. Paul Eudel s'y affirme tour à tour critique d'art et curieux de littérature, gourmet théâtral et voyageur original, romancier même et historien.

Je chercherais toutefois d'aimables diminutifs de ces deux grands mots pour caractériser l'auteur gai d'*Entre Collectionneurs*, de la *Grenade de Saragosse*, du *Bitar*, l'auteur émouvant de l'*Invasion*, ce cruel épisode de nos désastres de 1871.

Et que d'autres aspects encore dans le talent de ce littérateur-Protée, toujours sincère et honnête! D'autres ont loué sa compétence absolue dans le domaine de l'art et de la curiosité, cette *Balade à l'hôtel Drouot*, synthèse humouristique des dix volumes sur l'illustre hôtel, ou cette étude si fouillée sur l'*Habitation et le mobilier à travers les âges*. D'autres ont trouvé, dans *Un manuscrit de Musset*, l'agréable occasion de venger le poète des *Nuits* de tardives indiscrétions.

Une bonne partie d'*Un peu de tout* est consacrée aux souvenirs nantais de l'auteur. Les lecteurs de cette *Revue* feuilleteront avec plaisir ces chapitres où la vieille cité revit au naturel. J'ai surtout en vue la préface pittoresque et alerte des *Souvenirs d'un vieux Nantais*, avec les évocations de la Tour du Bouffay, des carrières de Gigant, des ormeaux de la Fosse, du Cercle du Sport, de Charles Monselet, du docteur Guépin — choses et hommes disparus. Je pense aussi au *Livre d'heures d'Anne de Bretagne* la Nantaise, un des joyaux de la Bibliothèque nationale, à la *Collection* Seidler, qui fut acquise par le Musée archéologique de Nantes, à la *Col-*

lection d'autographes de M. de Lajariette, qui, elle, quitta Nantes pour être dispersée au vent des enchères. Enfin je me remémore ces pages sur la *Révolution de 1848 à Nantes*, souvenir d'enfance, sur une ascension en ballon, souvenir de jeunesse si poétiquement intitulé : *Dans le bleu*.

M. Paul Eudel est né accidentellement en Picardie, il est devenu Parisien. Mais il appartient à la Bretagne, à Nantes, par sa mère, par une chaîne ininterrompue d'ancêtres, par beaucoup des meilleures années de sa vie ; il le rappelle avec charme et Nantes ne l'a pas oublié.

O. DE GOURCUFF.

***

MAITRE BEAUJOUAN, par Mme M. de Harcoët. — Paris, René Haton, libraire-éditeur, S. D.

Vous lirez d'un bout à l'autre, avec l'intérêt le plus palpitant, ce roman moral et chrétien.

Odette de Grandval perd de bonne heure ses parents, son père, victime de la funeste passion du jeu, sa mère, ruinée par des spéculations malheureuses. Elle est recueillie par un ami de sa famille, qui devient son tuteur, le notaire Beaujouan. Ce notaire a tous les dehors d'un homme excellent, mais il n'a pas su résister à la tentation mauvaise de s'enrichir aux dépens de ses clients les Grandval et de pousser ceux-ci à l'abîme, Torturé de remords, il écrit, avant de mourir, un testament révélateur.

Sa veuve, d'accord avec son fils aîné, décide de cacher la faute et de marier, comme compensation, Odette à son autre fils, Ernest Beaujouan, un officier idéal qui aime la jeune fille et en est aimé.

Mais, à l'heure suprême, Mme Beaujouan révèle le secret à son confesseur. Instruits à leur tour de la vérité, Ernest et Odette se brisent le cœur en se séparant.

Une sœur de charité ferme les yeux à un capitaine d'infanterie de marine blessé à mort au Tonkin : on a reconnu les deux héros de *Maître Beaujouan*.

Je n'ai pu lire ce livre, dont presque toute l'action se déroule en Bretagne, sans une douce et profonde émotion. La pensée y est constamment élevée, l'observation fine, le style élégant. Dans ce groupe des romancières bretonnes qui, de Mme Ulliac Trémadeure à Mme Zénaïde Fleuriot, a compté bien des talents distingués, Mme de Harcoët prend une bonne place.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Les Croyances (sonnets), par M. Abel Letalle. — Paris, librairie Fischbacher, 1897.

Voici un noble recueil, une paraphrase en cinquante sonnets des meilleurs sentiments humains. M. Abel Letalle a le culte du beau et du bien ; on sent même parfois (je ne saurais lui en faire un crime) que sa poésie est impuissante à traduire l'afflux de pensées qui lui monte au cerveau. La forme choisie, d'ailleurs, le sonnet, est un moule aussi étroit qu'admirable, et le lyrisme de M. Letalle ne s'en accommode pas toujours. La Nature, l'Art, la Beauté sont les sujets que traite et caresse le plus volontiers le poète ; la Foi n'est point absente du livre, mais j'aurais souhaité, en tête des *Croyances*, un *Credo* plus caractérisé.

Un sonnet sans défaut ne se rencontre pas communément, même chez M. de Hérédia. Ne l'exigeons donc point de M. Abel Letalle qui dans ses sonnets de cœur, *Electio*, *Idéal*, *Conseil d'amour*, *Confiance*, *Sacrum*, trouve de bien pénétrants accents. *L'Epée*, dédiée à Louis Tiercelin, est d'une grande allure et ce n'est point mon nom, mis en tête du *Secret*, qui me rend indulgent pour des vers d'une très haute inspiration philosophique. Mais le poète, surtout, sait comprendre et aimer la nature ; il écoute le vent frémir dans les grands arbres et son *Baiser céleste*, que je cite, a une sorte d'ampleur rustique.

La plaine est d'or, le souffle est rare, le soleil
Est d'un argent si vif qu'il semble une féerie,
Etalant tout à coup sa fantasmagorie
Dans un ciel calme et pur, à nul autre pareil.

La nue est dans son plus radieux appareil,
Et la terre, qu'on aime, et qui songe et qui prie,
Semble un instant laisser sa vaste rêverie,
Pour mieux s'abandonner à l'immense réveil.

Car juillet est le mois des paisibles victoires,
Et tandis que le ciel, dans ses vivantes gloires,
Semble la paix qui veille au terrestre bonheur.

L'homme sent doucement sa grande âme qui s'ouvre
A l'affable baiser de l'azur qui le couvre,
Et la terre tressaille au chant du moissonneur.

Ou je me trompe fort, ou ce sonnet est la perle du volume.

O. de Gourcuff.

*
* *

Un pays de célibataires et de fils uniques, par Roger Debury. Paris, E. Dentu, éditeur. — *Le relèvement de la natalité et l'avenir colonial de la France*, par M. Rossignol. Bordeaux, G. Gounouilhou, 1896.

Ces deux ouvrages ont le même auteur. M. Rossignol, professeur de géographie au lycée de Bordeaux, a pris le pseudonyme de Roger Debury, pour développer les idées qu'il a émises dans sa conférence au Congrès National des Sociétés françaises de géographie.

Ces ouvrages d'une morale très haute et d'un ardent patriotisme ont pour sujet le décroissement de la population en France, pour objet le remède à apporter à ce fléau. M. Rossignol, justement ému, pousse le cri d'alarme : *Caveant consules* ! Il s'adresse à tous ceux qui ont la charge morale de la patrie pour les supplier d'enrayer le mal. Son appel aux écrivains, aux législateurs sera-t-il entendu ? Il faut le souhaiter et féliciter vivement M. Rossignol d'arracher les voiles que l'égoïsme et l'indifférence épaississent chaque jour. La vitalité de la France fait encore envie aux autres peuples, mais chaque année qui passe nous abaisse en élevant nos rivaux ; mais, si le pays continue à s'abandonner, les Barbares nous vaincront sans combat et nos descendants assisteront au désolant spectacle d'une grande nation étouffée de ses propres mains.

O. de Gourcuff.

*
* *

Sensations de Dacie et d'Illyrie, par André Chamagne, préface de Charles Fuster. — Paris, librairie Eischbacher, S. D.

Voilà des pays qui semblent d'un autre monde. Cette Autriche italienne est presque inconnue ; on y peut faire un voyage de découvertes de Fiume à Zara, de Cettinge à Raguse, en passant par les chutes de la Kerka et les Bouches de Cattaro. Si vous vous mettez en route, même si vous ne quittez pas le rivage, vous aurez dans M. André Chamagne un guide charmant — je n'ose dire un « cicerone », car on connaît les vers de Musset, parlant du Tyrol voisin de la Dalmatie :

> Tu n'as pas, comme Naple, un tas de visiteurs,
> Et des *ciceroni* pour tes entremetteurs.

Des vers ! Il y en a, et de très jolis, qui émaillent ce livre. M. André Chamagne s'est senti poète devant *Le beau Danube bleu* et la reine de l'Adriatique ; même il a ressaisi le rythme des vieux fabliaux pour narrer une légende bosniaque. Sa prose, aussi bien, est d'un poète et d'un peintre ; elle est d'un artiste que les grandes scènes de la nature ne trouvent pas en défaut. O. DE G.

*
* *

LES RÉCITS D'UN VIEIL ONCLE, par Camille Natal (volume illustré pour enfants), Quantin, éditeur, 7, rue Saint-Benoît, à Paris. Prix : 80 centimes, broché ; 1 fr. 20, cartonné.

Les récits d'un vieil oncle forment un charmant volume qui va faire la joie des petits garçons et des fillettes de 6 à 11 ans. Au moment du jour de l'an, ce joli voluminet, illustré de gravures représentant les héros des historiettes, sera fort bien reçu par les jeunes lecteurs à qui il s'adresse. Camille Natal, notre collaborateur, est trois fois lauréat de la Société de l'Encouragement au Bien, ce qui est un garant de la moralité de ses œuvres. Camille Natal n'écrit pas uniquement pour les enfants. Ses principaux écrits, pour adultes, sont *Cœurs de femmes* (prose, 3 fr.) et *Gerbe d'œillets* (poésie, 1 fr. 50) ; *Deux poèmes en prose* (80 cent.) ; *Presque mariée* et *Plume brisée*, deux exquis monologues pour jeunes filles (50 cent.).

Le style de Camille Natal, souple et pur, sait se plier au genre enfantin. Les jeunes lecteurs des *Récits d'un vieil oncle* savoureront ces nombreuses historiettes dont nous citons quelques titres au hasard : *Les Etrennes d'un gourmand*, *Le Voyage en Chine*, *Les Sabots de Noël*, *Le Départ pour la campagne*, *Mignonne fée*, *Une périlleuse escalade*, etc , etc.

*
* *

LE CLERC DE KERNÉ, idylle bretonne par Jos Parker. — *Paris*, L. Sauvaître, éditeur, 1896.

C'est une idylle, en effet, une idylle dans le goût de Brizeux. L'écolier d'Arzanno ne met pas plus de poésie dans ses amours avec Marie que nous n'en trouvons dans la chaste liaison ébauchée entre Hervé « le clerc sauvage » et Yvonne. La mort prend la jenne fille, un presbytère de village attend le clerc. Voilà tout le roman au travers duquel passe la riante figure de Guy Myriac, le peintre féru de Bretagne au point de déserter pour elle sa Provence natale et son Paris familier.

La Basse-Bretagne, la vraie, je ne vois qu'Yves Berthou qui l'aime avec tout son cœur, comme Jos Parker. Le *Clerc de Kerné* est un hymne

rustique à la louange de l'incomparable pays. Remplissez-vous les yeux de ces paysages qui sont d'un peintre, de ces descriptions qui sont d'un poète. Je sais aussi telle noce bretonne qu'eût signée un Flaubert plus ému.

Je voudrais transcrire ici les adjurations au paysan breton de rester fidèle à sa terre. Mais le morceau est trop long et je m'arrête à ce coin de nature. « La petite aurore bretonne montrait d'un air sauvage ses douceurs roses et ses gris perlés, faisant l'air sentir bon ses parfums de thym, de menthe poivrée, de lavande et de serpolet. Elle rendait leurs formes, leurs couleurs, leurs voix naturelles aux choses fantastiques qui grouillent dans la nuit. Elle chassait à coups de rayons les fées des sources et Korigans des pierres hautes, qui jettent leurs maléfices en dansant sous la lune. Elle éclairait et ravivait comme une déesse bienfaisante, et la terre joyeuse l'encensait. Les landes emmêlées de fils de la Vierge saillaient en angles de rouets à clous d'or qui filent de la soie ; les houx avaient des brillants métalliques constellés sur leur feuillage hérissé ; les petites fougères emperlées prenaient des courbes gracieuses de baigneueses dans la rosée. »

Assez d'autres nous montrent une Bretagne grise ; avec son pinceau et sa plume (c'est tout un), M. Jos Parker nous peint ici une Bretagne rose.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

L'INAUGURATION DE LA STATUE DE CHARETTE A LA CONTRIE, par M. RENÉ VALLETTE. — Fontenay-le-Comte, 1896.

M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, nous envoie une relation très complète et brillamment écrite de l'inauguration récente de la statue du général Vendéen. Ce récit, que précède une reproduction gravée de la statue (d'après le cliché de l'*Illustration*) et que suivent les beaux vers de M. Charles Vincent, a sa place marquée dans les bibliothèques vendéennes à côté d'une autre *Fête de l'inauguration de la statue du général Charette* (Nantes, Mellinet-Malassis, 1826). Il s'agit, dans l'ancienne brochure, d'une statue du sculpteur Molchnecht, érigée à Legé.

O. DE G.

Parmi les nouvelles *Revues* qui ont été adressées au bureau de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, citons la *Revue Nivernaise* de notre excellent confrère M. Achille Millien, la *Tradition Nationale*, véritable répertoire du traditionnisme et l'*Echo du Merveilleux* où M. Gaston Méry, son distingué directeur, entend faire dominer l'idée catholique.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1])

POILLEY (COMTÉ).

La paroisse de Poilley[2] a donné son nom à une des familles les plus anciennes et les plus considérables de la baronnie de Fougères. Cette famille portait pour armes : *parti d'argent et d'azur au lion léopardé de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout ;* Il est probable qu'elle eut pour auteur un certain seigneur nommé Gradeloc qui la fin du Xe siècle donna l'église de Poilley à l'abbaye du Mont-Saint-Michel[3]. Au siècle suivant nous voyons Main de Poilley occuper en 1096 une place importante à la cour du baron de Fougères ; en 1112, il assista à la donation de la forêt de Savigné faite à saint Vital par Raoul de Fougères[4].

Nicolas de Poilley vivait en 1155 et Alain de Poilley figure en 1163 au nombre de bienfaiteurs de l'abbaye de Rillé[5]. Il paraît qu'Alain de Poilley laissa sa seigneurie à sa fille Julienne, épouse d'un chevalier nommé Juhel Léonèse ou Le Léonnais qui donna son nom à la paroisse de Poilley appelée longtemps Poilley-le-Léonnais. Ce seigneur eut de Julienne de Poilley un fils appelé aussi Léonèse qui prit le nom de Poilley ; mention de tous ces personnages est faite en 1194 dans une charte de l'abbaye de Rillé[6].

[1] Voir la livraison de janvier 1897.
[2] Commune du canton de Louvigné du Désert, arrondissement de Fougères.
[3] D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.* I, 367.
[4] *Ibidem* I, 489 et 526.
[5] *Ibidem* I, 623 et 652.
[6] *Ibidem* I, 724.

Les descendants et successeurs de Léonèse ou Léon Ier de Poilley furent Nicolas de Poilley — Juhel de Poilley vivant en 1270 — Pierre Ier de Poilley en 1293 — Léon II de Poilley (1303) — et Léon III de Poilley (1356). L'un de ces derniers seigneurs épousa l'héritière de Juhel Bellangier, seigneur de Saint-Georges de Reintembault, et cette dame lui apporta la seigneurie de cette paroisse restée depuis unie à la seigneurie de Poilley[1].

Harcouët de Poilley, seigneur dudit lieu en 1370, s'unit à Thomasse de la Roche ; il en eut Pierre, sire de Poilley après lui, qui prisonnier de guerre en Angleterre paya en 1390 sept cents florins et cinq cents écus d'or pour sa rançon ; ce dernier se maria à Gasceline du Hallay[2].

Péan de Poilley, fils aîné de Pierre, contracta mariage, le 23 octobre 1418, avec Gervaise de la Feillée, fille du seigneur de la Rubaudière[3]. Il en eut Jean Ier de Poilley, chambellan du duc de Bretagne, qui épousa Jeanne de Tilly, fonda en 1450 la chapelle Sainte-Marguerite de son château de Poilley et rendit aveu en 1457 et 1462 pour sa seigneurie au baron de Fougères[4].

Arthur sire de Poilley, fils de Jean Ier, fut gouverneur de Fougères et de Vitré et en 1465 colonel de deux mille arbalétriers[5] ; il contracta deux alliances ; d'abord avec Jeanne Eder, puis avec Françoise de Marcilly ; il laissa deux garçons qui furent successivement seigneurs de Poilley après lui, Geoffroy et Barnabé. Geoffroy de Poilley, l'aîné, échanson d'Anne de Bretagne en 1498, épousa une filleule de cette reine, Anne Le Porc ; devenu veuf il se remaria à Renée de Scepeaux mais mourut néanmoins sans postérité. — Barnabé de Poilley fit avec le roi la campagne d'Italie et jouissait en 1513 de la seigneurie qu'avait laissée son frère ; plus heureux que lui, il eut de son union avec Françoise de Plorec un fils nommée Claude[6].

Claude, sire de Poilley, épousa en 1535, Marquise de Romilley,

[1] *Généal. Ms. de la maison de Poilley.* (Biblioth de Nantes).
[2] *Ibidem.*
[3] Du Paz, *Hist. généal. de plusieurs maisons de Bret.* 492.
[4] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, Ve Poilley.
[5] *Suppl. à la généalogie de la maison de Cornulier.* 258.
[6] *Généalogie ms. de la maison de Poilley.*

fille du seigneur de la Chesnelaye. A la montre de 1541, il se présenta « bien monté et armé, en estat d'homme d'armes, accompagné seulement d'un page portant lance, et déclara tenir en fief noble 5 à 600 l. de rente »[1]. Son fils et successeur Jean II de Poilley, colonel de trois mille hommes de pied, s'unit à Françoise de la Chapelle ; cette dame devenue veuve se remaria à François Champion, seigneur des Croix.

Jean III, baron de Poilley en 1595, mort en 1625, fils du précédent, fut gouverneur du comté de Mortain, chevalier de l'Ordre du roi et ambassadeur en Angleterre ; fait prisonnier au siège de Caen, il vit ses vassaux offrir d'eux-mêmes, 9.000 l. pour sa rançon. Il épousa : 1° Anne de Sourdeval ; 2° Renée de la Motte-Vauclair. Henri, comte de Poilley, issu de la première union de Jean III, et filleul d'Henri IV et de Marie de Médicis, fut, comme son père, gentilhomme de la Chambre et chevalier de l'Ordre du roi, il se distingua dans les guerres contre les Huguenots et s'unit, le 12 mars 1614, à Anne-Louise de Péricart, qui devenue veuve de lui se remaria au baron de Molac.

François, comte de Poilley et fils des précédents, épousa, le 7 septembre 1638, Geneviève de Juyé. Ce seigneur oublia les glorieuses traditions de ses ancêtres. Convaincus d'avoir fait de la fausse monnaie, François de Poilley et sa sœur furent condamnés par arrêt du parlement de Bretagne du 10 juillet 1662, à payer 20.000 l. d'amende, à laisser raser les fortifications du château de Poilley et finalement à avoir la tête tranchée. Leurs complices, — parmi lesquels se trouvaient un certain Davy, curé à Poilley et un religieux appelé le P. Joseph de Piré, — furent condamnés à être pendus[2]. Mais cette sentence ne fut pas exécutée, quant au comte de Poilley du moins, car en 1668 il fit hommage au roi pour sa seigneurie[3] ; il mourut à Poilley le 2 juin 1677 et sa veuve, Geneviève de Juyé, l'année suivante. Ils laissaient, entre autres enfants, Louis-Henri, qui suit et Louise, mariée subrepticement à Charles de Princey,

[1] *Ms. de Missirien*, (Biblioth. de Rennes).
[2] *Généalogie ms. de la maison de Poilley.*
[3] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B. 985.

seigneur de la Nocherie. Louis-Henri, comte de Poilley et marquis de Saint-Hilaire du Harcouët, épousa : 1° en 1668 Jacquemine de Bellouan : 2° en 1676 Françoise Lesné de Torchamps qu'il laissa veuve en mourant le 2 septembre 1686.

Ce seigneur avait eu trois enfants : de son premier lit une fille Jeanne-Marcuise de Poilley mariée en 1697 à Pierre-Guy du Bourblanc, marquis d'Apreville, — et du second lit deux fils, Henri-Louis comte de Poilley mort sans postérité et dernier de son nom en 1739, et Charles-Hilaire né posthume en 1687 et mort en bas âge.

La succession du comte de Poilley fut recueilli par sa sœur la marquise d'Apreville qui fit en 1748 hommage au roi pour son comté de Poilley ; cette dame mourut elle-même le 6 octobre 1749 et un grand procès s'éleva entre son fils Pierre-François du Bourblanc et François de Princey, petit-fils de Louise de Poilley, au sujet de la possession du comté de Poilley. En 1750 Pierre-François du Bourblanc rendit aveu au roi pour la seigneurie entière de Poilley et paya 650 l. pour son rachat, mais en 1758 il ne jouissait plus que d'une partie du comté, l'autre partie appartenant alors à François de Princey, qui habitait même le château du Poilley[1].

François de Princey étant mort le 4 mai 1768, son frère cadet Aymard de Princey fournit l'année suivante le minu de sa portion du comté de Poilley et il en fit hommage au roi en 1778[2]. Ce seigneur et sa famille conservèrent le château de Poilley jusqu'à la Révolution[3].

[1] *Arch. d'Ille-et-Villaine, fonds Maupillé.* — François de Princey avait été reconnu par arrêt du Parlement de Bretagne du 20 août 1744 arrière petit-fils légitime de François de Poilley et de Geneviève de Juyé. Ledit arrêt avait proclamé la régularité du mariage de Louise de Poilley et de Charles de Princey de la Nocherie, malgré la résistance de Mme du Bourblanc d'Apreville qui soutenait que les enfants de Louise étaient des bâtards inhabiles à succéder aux parents de leur mère.

On continua à plaider sur les conséquences de cet arrêt et les procès qui suivirent durèrent jusqu'en 1809. A cette époque, les héritiers du plaideur de 1744 firent une transaction qui mit fin à toutes les difficultés. Les de Princey tant par eux-mêmes que par Louise de Poilley plaidaient depuis 1678.

(*Notes dues à l'obligeance de M. le conseiller Fr. Saulnier*).

[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure.* B. 1058.

[3] Ogée. *Dict. de Bret* (nouvelle édition.)

A l'occasion du mariage de Geoffroy de Poilley avec Anne le Porc, filleule d'Anne de Bretagne, la reine-duchesse, par lettres données à Nantes en octobre 1798, érigea la seigneurie de Poilley en châtellenie avec droit de haute justice[1].

Plus tard Henri IV voulant récompenser son fidèle serviteur, Jean III de Poilley, érigea par lettes patentes de janvier 1595 la châtellenie de Poilley en baronnie. Louis XIII confirma cette érection le 13 janvier 1633[2], et trois ans plus tard, voulant être encore plus agréable à Henri de Poilley, il fit par lettres patentes données en janvier 1636 un comté de la baronnie[3].

Le comté de Poilley relevant de la baronnie de Fougères et par suite du roi aux siècles derniers, comprenait la plus grande partie des paroisses de Poilley et de Saint-Georges de Reintembault ; il s'étendait, en outre, dans les paroisses de Montault, Le Ferré et Landéan ; sa haute justice s'exerçait en 1767 au bourg de Saint-Georges.

Le duc de Bretagne avait concédé au seigneur de Poilley en 1444 un marché tous les jeudis à Saint-Georges de Reintembault et deux foires au même bourg aux fêtes de Saint Georges (en avril) et de Saint Clair (en juin). De plus le roi en 1631 avait érigé en faveur du même seigneur un autre marché chaque semaine et plusieurs foires au bourg du Ferré[4].

Le sire de Poilley était fondateur et prééminencier des églises de Poilley et de Saint-Georges ainsi que de la chapelle du château de Poilley fondée par lui de trois messes par semaine. A cause des donations faites à l'abbaye de Rillé par les premiers seigneurs de Poilley, quand mourait à Poilley un seigneur de ce nom l'abbé de Rillé était tenu de venir en personne présider ses funérailles[5].

Le domaine proche du comté se composait du château de Poilley avec ses dépendances telles que chapelle, colombier, étang, bois de décoration, etc., des métairies de la Cour de Poilley, la Fiolaye,

[1] *Généalogie ms. de la maison de Poilley.*
[2] *Archiv. du Parlement de Bretag.* 18e reg. 116.
[3] *Généal. ms de la maison de Poilley.*
[4] *Ibidem.*
Ibidem.

l'Etang-Guillaume. Frilouze, la Cervelle, la Pittaye et la Ballue, toutes en Poilley, et de celles des Haut et Bas-Chalonges en Saint-Georges, — des moulins de la Motte et de Déan en Poilley, d'Yvrande et d'Archefeu ou Cas-de-Roche en Saint-Georges et de Mellé en la paroisse de ce nom.

Le château de Poilley n'est plus debout qu'en partie, car un incendie l'a ravagé de nos jours ; néanmoins il subsiste encore une belle tour des quatre qui l'ornaient, dit-on, jadis ; un grand escalier en fer à cheval, de jolis frontons sculptés dans le style de la renaissance, des terrasses et un vaste bassin de granit dans un jardin français témoignent aujourd'hui de son importance passée et du bon goût de ceux qui l'élevèrent.

PONTBRIAND (COMTÉ).

La seigneurie de Pontbriand en Saint-Lunaire et Pleurtuit[1] a donné son nom à une vieille famille noble portant pour armoiries : *d'azur au pont de trois arches d'argent maçonné de sable.*

Collin de Pontbriand, seigneur dudit lieu, compagnon d'armes de Du Guesclin, épousa en 1352 une parente de ce héros, Jeanne de Mauny. De cette union naquit Olivier sire de Pontbriand, maître d'hôtel du roi en 1416, qui combattit les Anglais avec distinction[2].

L'un de leurs descendants, Jean de Pontbriand, seigneur dudit lieu, eut de son mariage avec Jeanne du Parc de Locmaria un fils également nommé Jean, auquel il laissa vers 1487 sa seigneurie de Pontbriand ; le 28 février 1488 ce dernier Jean de Pontbriand fournit, en effet, au duc de Bretagne le minu de ses fiefs et de ses manoirs de Pontbriand en Saint Lunaire et de la Mettrie en Pleurtuit, qui lui étaient échus au décès de son père[3].

Ce Jean de Pontbriand, gouverneur de Châteaubriand, épousa Marguerite Le Vicomte qui lui donna trois enfants : Simon, Charles et Guyonne. Les deux premiers furent successivement seigneurs de Pontbriand après la mort de leur père, mais ils moururent l'un

[1] Communes du canton de Dinart, arrondissement de Saint-Malo.
[2] *Revue hist. de l'Ouest*, mémoires, IX, 171.
[3] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V° Pleurtuit.

et l'autre sans postérité, Simon, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, en 1505 et Charles en 1510.

Leur succession fut recueillie par leur sœur Guyonne de Pontbriand, veuve de Charles du Breil, seigneur de Rays, qu'elle avait épousé en 1496 et perdu en 1505. Cette dame rendit aveu au roi pour Pontbriand en 1511 ; elle se remaria avec Christophe de Trémereuc, seigneur du Chastellier, et mourut en 1519.

Roland du Breil, issu du premier mariage de Guyonne de Pontbriand, hérita de sa seigneurie ; page de la reine Anne, il s'unit en 1519 à Gillette de Landujan, mais décéda sans laisser d'enfant en avril 1547. La seigneurie de Pontbriand échut alors à une parente du deffunt Antoinette de Pontbriand, femme de Marin, vicomte de Montchenu. Celle-ci après avoir rendu aveu au roi pour Pontbriand et la Mettrie le 25 septembre 1556, vendit deux jours après ces seigneuries à Julien du Breil, seigneur de Launay-Quinard et gouverneur de Redon, cousin-germain de Roland du Breil. A partir de ce moment la famille du Breil posséda sans interruption la seigneurie de Pontbriand, et l'une de ses branches en prit le nom.

Julien du Breil, chevalier de l'Ordre du roi et seigneur de Pontbriand, avait épousé en 1551 Marie Ferré qu'il perdit en 15 o ; il se remaria à Julienne de la Villéon veuve de Christophe des Nos. Il mourut à Pontbriant le 2 mars 1587, âgé de 71 ans, et fut inhumé le 6 dans l'église de Pleurtuit[1].

Jean du Breil, fils de Julien et issu de son premier mariage, fit hommage au roi pour la seigneurie de Pontbriant en 1598[2]. Ce seigneur joua un grand role pendant les guerres de la Ligue et défendit vaillamment son château de Pontbriant assiégé en 1590 par les Ligueurs. Chevalier de l'Ordre du roi, comme son père, Jean du Breil, épousa : 1° en 1574, Claude Bruslon, fille du seigneur de la Musse ; 2° en 1593, Julienne de Launay-Comatz, veuve de Pierre du Quélenec. Il mourut en 1612 et fut inhumé le 6 avril dans l'église de Pleurtuit[3].

René du Breil, comte de Pontbriant, sorti de la première union

[1] *Généalogie de la maison du Breil*, 168.
[2] *Archiv. de la Loire-Inf.* B. 1011.
[3] *Généalogie de la maison du Breil*, 172.

de Jean du Breil, fut aussi chevalier de l'Ordre du roi, et s'unit en 1608 à Jacquemine du Guémadeuc ; il décéda en 1664, âgé de 86 ans. Son fils Tanneguy du Breil, comte de Pontbriant, maître d'hôtel du roi et chevalier de son Ordre, grand prévôt de Bretagne et conseiller d'État, épousa : 1° en 1637, Anne des Essarts de Lignières, décédée en 1645 ; 2° en 1649, Marguerite Bernard de Monterfil veuve de Jacques Busnel. Ce comte de Pontbriant mourut le 30 mars 1667 et fut inhumé aux Jacobins de Rennes[1].

Louis du Breil, comte de Pontbriant, fils du précédent et d'Anne des Essarts, fit hommage au roi pour Pontbriant, en 1671, et lui fournit en 1682 l'aveu de son comté[2]. Il épousa le 1er juin 1667, Bonne de Nevet et mourut à Pontbriant le 30 mai 1698 ; son corps fut inhumé en l'église des Dominicains de Dinan ; sa veuve mourut elle-même en 1703. Leur fils aîné, Joseph-Yves du Breil, comte de Pontbriant, gouverneur du fort des Ebihens, « construit à ses dépens » dans l'île de ce nom lui appartenant, avait épousé en 1696, Marie-Angélique Marot de la Garaye ; il mourut le 2 février 1710 et sa veuve lui survécut jusqu'au 8 mai 1732, qu'elle mourut en odeur de sainteté à l'hôpital de Josselin où se voit encore son tombeau[3].

Louis-Claude du Breil, comte de Pontbriant et fils des précédents, s'unit : 1° en 1721, à Françoise d'Espinay, fille du marquis de Vaucouleurs, décédée en 1749 ; 2° en cette même année 1749, à sa cousine Renée du Breil de Pontbriant ; il mourut à Pontbriant le 27 avril 1754 et sa veuve, au couvent des Ursulines de Josselin en 1792. Claude-Toussaint du Breil, comte de Pontbriant, fruit de la seconde union de Louis-Claude du Breil, épousa le 21 novembre 1769, Marie-Joseph Quemper de Lanascol, dont il n'eut point d'enfants ; il aliéna une partie de sa belle fortune et venait de vendre au sieur de Brenan, le comté de Pontbriand, s'en réservant seulement la jouissance durant sa vie, quand il mourut dans son château de Pontbriand, le 17 août 1781[4].

[1] *Généalogie de la maison du Breil*, 194.
[2] *Arch. de la Loire-Inférieure*, B. 988.
[3] *Ibidem*, 201.
[4] *Ibidem*.

La seigneurie de Pontbriand fut érigée en châtellenie, en faveur de Jean du Breil par lettres patentes d'Henri IV, données en mars 1598 ; à cette occasion le roi augmenta d'un quatrième pilier la haute justice de Pontbriand et concéda à son possesseur le droit de tenir marché à Pleurtuit le mardi de chaque semaine et deux foires chaque année, foires dont le nombre fut porté à quatre par autres lettres de 1609[1].

De 1609 à 1650 René du Breil obtint l'annexion à sa châtellenie de Pontbriand des terres et seigneuries de Richebois en Pleurtuit, de la Houlle et de la Ravillaye en Saint-Briac et de Launay-Comatz en Ploubalay. Par lettres patentes de décembre 1650, Louis XIV, confirmant ces annexions, érigea le tout en comté sous le nom de Pontbriant et accorda au nouveau comte deux foires l'une à Pleurtuit le 19 juillet et l'autre à Saint-Briac le lendemain de la Trinité ; ces lettres royales furent enregistrées au parlement de Bretagne le 30 juin 1668[2].

Plus tard le roi annexa encore au comté de Pontbriant les seigneuries de la Ville-au-Provost et de la Garde en Saint-Briac, de Pontfily en Pleurtuit, de Beaufort et d'une partie de la vicomté de Dinan, etc.

A l'origine le château de Pontbriand se trouvait en Saint-Lunaire et c'est là qu'habita la famille de Pontbriand dont les tombeaux se retrouvent toujours dans l'ancienne église de Saint-Lunaire. Vers le milieu du XVIe siècle le seigneur de Pontbriand — probablement Julien du Breil — abandonna cette résidence et fit construire un nouveau château au bord du Frémur, à la Mettrie en Pleurtuit ; on appela ce château le Grand-Pontbriand ou simplement Pontbriand. Quant à l'ancien Pontbriand, désigné dès lors sous le nom du Petit-Pontbriand, il fut donné en partage à Françoise du Breil mariée en 1596 à Jean sire de Pontual[3], mais le seigneur de Pontbriand,

[1] *Généalogie de la maison du Breil*, 173 et 182.

[2] *Archiv.. du Parl. de Bret.* 22e reg. 421.

[3] Mme de Pontual reçut le manoir du Petit-Pontbriand et sa métairie, le moulin de Plate-Roche, les fiefs du Grand bailliage de Pontbriand et de la Marre en Saint-Lunaire et enfin la chapelle de Pontbriand en l'église de Saint-Lunaire au côté de l'évangile. Tout cela, distrait de l'ancienne seigneurie de Pontbriand, fut uni à celle de Pontual.

en renonçant à la terre du Petit-Pontbriant ; se réserva les droits de fondateur en l'église de Saint-Lunaire.

Il y avait au reste, avons-nous dit, dès le XVe siècle à la Mettrie un manoir « avec colombier, bois et vignes », les métairies de Beauregard et de Belleville et le moulin à eau des Filles[1]. Cette terre de la Mettrie avec le manoir de Pontbriand qu'habitait le seigneur en Saint-Lunaire et ses fiefs en cette paroisse constituaient la seigneurie primitive de Pontbriand.

Bien plus étendu fut le comté de Pontbriant comprenant deux vastes paroisses presqu'entières Pleurtuit et Saint-Briac et s'étendant en quatre autres Saint-Lunaire, Ploubalay, Corseul et Lancieux. Une trentaine de fiefs en Pleurtuit, une quinzaine en Saint-Briac et un bon nombre dans les paroisses voisines constituaient la juridiction du comté de Pontbriant exercée à Pleurtuit.

Au bourg de ce nom étaient les ceps et collier de la seigneurie ; les fourches patibulaires à quatre poteaux se dressaient non loin, au bord de la route de Saint-Malo à Saint-Brieuc.

Au sire de Pontbriand appartenait un droit de quintaine sur une partie des nouveaux mariés de Pleurtuit ; cette quintaine était courue le lundi de Pâques, et les habitants du bourg de Pleurtuit devaient fournir le poteau, l'écu et les lances ainsi qu'un sergent pour faire la bannie des mariés. En Saint-Briac certain tenancier du fief de la Garde devait « une paire d'éperons à l'usage du seigneur » de Pontbriand. Enfin ce dernier était sergent féodé du Grand bailliage d'Avaugour en Pleurtuit et environs.

Les prééminences du comte de Pontbriand étaient considérables dans les églises de Pleurtuit, Saint-Briac et Saint-Lunaire : outre les droits de fondateur de ces trois églises, il jouissait dans celle de Pleurtuit de trois chapelles : celle de Notre-Dame ou de Pontbriand, du côté de l'évangile, où l'on voyait un tombeau à ses armes, peut-être celui de Guyonne de Pontbriand qui voulut y fonder une messe et y choisit sa sépulture — celle de Saint-Guillaume ou de Richebois où se trouvait en 1618 le tombeau d'une dame de Richebois, décoré de son effigie en relief — enfin une troisième

[1] *Aveu de Pontbriand* en 1487.

qu'on appelait chapelle du Fondateur où le sire de Pontbriand avait également en 1682 « ses armes, bancs, escabeaux et tombeaux élevés ».

A Saint-Briac le comte de Pontbriand avait aussi une chapelle prohibitive dans l'église à cause de sa seigneurie de la Garde ; elle se trouvait du côté de l'évangile. Il était en outre, en Saint-Briac, fondateur de la chapelle de Saint-Adam devenue Notre-Dame de l'Epine[1].

Dans l'église de Saint-Lunaire, enfin, le seigneur de Pontbriand, tout en délaissant à celui de Pontual sa chapelle de Pontbriant, s'était réservé « deux tombes élevées au milieu du chœur, l'une d'icelle engravée dans le pilier qui porte le corps de Monsieur saint Lunaire, quelles tombes armoriées de ses armes qui sont *un pont :* à l'une de ces tombes est la représentation d'un homme armé et à l'autre celle d'une femme avec l'écusson susdit en alliance de la maison de Mauny qui est des *croissants avec des lambeaux :* plus il y a deux écussons en l'arc d'entre la chapelle et le chœur des armes de Pontbriand en alliance de la maison de la Tandourie[2]. » Ajoutons encore que le sire de Pontbriand possédait un enfeu dans l'église des Jacobins de Dinan.

Le domaine proche du comté de Pontbriand se composait de ce qui suit :

Le château de Pontbriand et ses dépendances — un auditoire et un four à ban au bourg de Pleurtuit — les anciens manoirs de la Garde, la Roblinaye et la Ville-au-Provost — les métairies de Beauregard, le Clos, le Vaurouault, Richebois et le Jardin, en Pleurtuit, de Belleville, la Garde, la Planche, la Gaulteraye, le Heurtay et la Ville-au-Provost en Saint-Briac, le Boismorin en Corseul, la Mainguaye en Ploubalay, etc., — l'étang de Saint-Adam et le moulin des Filles, — les moulins à vent de la Marche et de la Ville-au-Provost — une grande partie des dimes de Pleurtuit et de Saint-Briac, etc[3].

[1] *Aveu de Pontbriand*, en 1682.

[2] *Aveu de la seigneurie de Pontbriand*, en 1618. — Il se trouve, en outre dans l'ancienne église de Saint-Lunaire deux beaux tombeaux avec statues d'un seigneur et d'une dame de Pontbriand, tombeaux qui ont été maintes fois décrits.

[3] *Aveux de Pontbriand*, en 1682 et 1703.

Chef-lieu du comté le château de Pontbriand était également le chef-lieu d'une capitainerie de gardes-côtes qui en portait le nom et s'étendait entre les rivières de la Rance et de l'Arguenon.

Cette charge de capitaine général des gardes-côtes fut exercée héréditairement par tous les comtes de Pontbriand. C'est en cette qualité qu'ils firent bâtir en 1694 le fort des Ebihens dont ils reçurent aussi le gouvernement héréditaire ; mais le plus important peut-être, comme le plus dispendieux de leurs privilèges, était d'entretenir toujours quelques bâtiments de guerre à leur frais et nous les voyons équiper jusqu'à deux frégates en même temps pour le service du roi[1].

Le château de Pontbriant en Pleurtuit répondait par son importance à la juridiction féodale dont il était le chef-lieu. Le siège qu'il subit en 1590 prouve qu'il était alors d'une grande force puisque une nombreuse artillerie n'en eut pas raison sans peine. « Tel qu'il subsistait un siècle plus tard, il se composait de trois grands corps-de-bâtiments en pierre de taille, dont l'un appelé le Vieux Château était probablement le manoir primitif de la Mettrie. Cet ensemble était complété et défendu par sept tours dont deux à l'entrée du pont-levis ; à l'entour s'étendait une enceinte carrée d'environ cent pas de côté, bastionnée aux angles et protégée de larges fossés revêtus de contrescarpes qui se voient encore à présent ; le tout accompagné de deux chapelles et décorés de jardins, d'étangs et de bois de futaie. Cette demeure fut habitée jusqu'en 1781 et paraissait devoir résister longtemps à toutes les causes de ruine ; elle subsistait encore à la fin de la Révolution, mais peu d'années après les démolisseurs acharnés de l'époque l'avaient fait disparaître jusqu'à la dernière pierre, épargnant seulement les dépendances, belle construction du XVIIe siècle qui sert aujourd'hui d'habitation de fermiers[2]. »

(*A suivre.*) L'abbé Guillotin de Corson,

chan. hon.

[1] *Généalogie de la maison du Breil*, 185.
[2] *Généalogie de la maison du Breil*, 135.

LES HISTOIRES DU PAYS DE BRUZ

PRÈS RENNES

L'existence dans le trésor de l'église de Bruz de deux images extrêmement curieuses nous a donné l'idée d'écrire quelques lignes sur cette vieille paroisse du canton sud-ouest de Rennes.

Plusieurs historiens, et entre autres Ogée dans son *Dictionnaire de Bretagne*, rapportent que, vers 1529, Bruz fut incendié et trois de ses habitants pendus pour avoir assassiné deux officiers anglais. Ils ajoutent que par suite de cet événement le centre du bourg qui se trouvait alors près du village de Saint-Armel fut transféré à la place qu'il occupe présentement.

Le journal de Guillaume Pichart contient lui aussi ce passage : « Pendant que les Anglais furent à Bruz ils brûlèrent deux ou trois villages et pendirent deux ou trois hommes à cause que les paysans avoient tué deux de leurs capitaines qui s'estoient allé promener à l'escart. »

Mais, comme on le voit, le bourgeois de Rennes ne parle nullement du changement de place du chef-lieu de la paroisse.

La tradition locale, elle, réfute les Anglais et le transfèrement du bourg. Elle croit qu'on a confondu les agents du fisc avec des officiers anglais : deux employés, qui par leurs exactions s'étaient fait exécrer des paysans, auraient été mis à mort, ce qui valut au pays des représailles ; quelques villages isolés furent brûlés et notamment celui de Saint-Armel. Mais, dès cette date, le chef-lieu de la paroisse était où il est aujourd'hui.

Cette dernière version nous semble la plus acceptable, surtout si l'on se reporte à l'époque qui nous occupe, dans l'histoire de Bretagne où se trouvent justement précisées les difficultés que l'on éprouvait alors à prélever dans les campagnes les sommes nécessaires à la rançon de François Ier, les résistances de toutes sortes

qui se manifestaient un peu partout, et les mécomptes des agents du fisc lorsqu'il fallait exercer des poursuites.

En 1084, l'évêque de Rennes, Sylvestre de la Guerche, fut fait seigneur de Bruz, par Geoffroy, comte de Rennes, qui lui donna le manoir seigneurial qui existe encore à l'heure actuelle sur les bords de la rivière de Seiche, au milieu de vastes prairies. Les successeurs de ce prélat l'occupèrent jusqu'à la Révolution.

Yves Mahyeuc y mourut le 20 septembre 1541 et l'on montre aux étrangers la chambre qu'il occupa. Ce fut une belle et noble figure que celle de ce vertueux évêque que Dom Lobineau a qualifié de bienheureux et qu'un autre historien appelle le père des pauvres et des misérables.

Yves Mahyeuc naquit dans le diocèse de Léon en 1462. Il entra chez les Dominicains de Morlaix et fut plus tard envoyé par ses supérieurs au couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes. Il devint le confesseur de la duchesse Anne et de ses deux maris Charles VIII et Louis XII. Cet honneur lui valut d'être appelé par le Pape, presque malgré lui, à l'évêché de la capitale bretonne.

Malgré ses nouvelles fonctions, il ne quitta point sa grande robe blanche des Dominicains, et il n'était jamais aussi heureux que lorsqu'il pouvait se retirer dans son manoir de Bruz pour y vivre comme dans un monastère et y faire lui-même ses charités. Il avait pris à gage et à l'année des « *maistres couturiers, bonnetiers et cordonniers* », dont les ateliers étaient au château même et où les enfants du pays venaient apprendre des métiers.

Lorsque ce bon évêque mourut, les religieux chargés de laver le corps aperçurent, en lui enlevant ses vêtements, — ainsi que le chirurgien René Le Boucher qui était présent, — l'empreinte d'une sorte de croix de Jérusalem sur la poitrine du défunt.

Un procès-verbal conservé aux archives du chapitre de Rennes relate ce fait. Albert Le Grand, dans sa *Vie des Saints de Bretagne*, et Dom Lobineau racontent également l'histoire de cette croix miraculeuse.

Les chanoines de la cathédrale firent alors imprimer deux images, de format différent, représentant la croix découverte sur la poitrine de l'évêque.

Ces images sont extrêmement rares aujourd'hui et même en existe-t-il d'autres que les deux qui se trouvent dans la sacristie de l'église de Bruz ? En voici la description :

Une petite d'environ dix centimètres de hauteur destinée sans doute à être mise dans un livre de prières. Une grande de quarante centimètres faite pour être encadrée. Ni l'une ni l'autre ne porte de nom d'imprimeur.

On lit en tête de la petite image :

Jesus-Maria ; Dominicus.

La croix présente cinq croisillons et, de chaque côté, sont imprimés verticalement les vers suivants :

C'est le pourtraict nivement compassé
Des blanches croix sur l'estomach empraintes
Du bon prélat de Rennes trespassé
Yves Mahyeuc, non incisées ni painctes.

Suivent des prières en latin.

Les dessins de la grande image sont infiniment plus compliqués : en tête la scène du crucifiement de Jésus, Marie et les saintes femmes qu'accompagnent des soldats à cheval. De chaque côté, dans des médaillons oblongs, saint Pierre et saint Paul.

Au centre ce qui se trouve sur la petite image ; puis l'écusson des armes choisies par Yves Mahyeuc et sur deux colonnes des vers ayant pour titre :

Epitaphe faict et composé sur la vie et trépas de Révérend P. en Dieu Yves Mahyeuc en son vivant Evesque de Rennes :

Droict icy gist Reverend Père en Dieu
Yves Evesque en son temps de ce lieu
Quel le mardy vingtiesme de septembre
Devers le soir, si bien je me remembre,

L'an mil cinq centz aussi quarante et cinq
Mort luy a faict comme faict à chacun,
C'est celui-là qui fut vroy exemplaire
De saincteté, benin et débonnaire.

Des povres fut ayant toujours le soing
Que à tous donnoit fort de près ou de loing,
Les nuds vestoit d'accoustrements très bons
Et aux autres leur donnoit de grands dons.

Or ou argent à tous il présentoit,
Et contenté de luy chacun estoit ;
Comme leur père les povres le suivoient,
Pour que de luy refusez ils n'estoient.

Plus aise estoit de ce que leur donnoit
Que de celuy qui pour luy retenoit ;
De vie austère il a vescu toujours
Et en ce point il a usé ses jours.

Il ne mangeoit que une fois le jour,
A prier Dieu estoit tout son séjour ;
En sa chambre sur grabat il couchoit
Et à minuit sans faillir se levoit.

Et bien souvent on l'a veu, longue espace,
Tout prosterné le visage à la place ;
Doulx il estoit, benin et gracieux
A tout le monde, tant à jeune que vieulx.

Au riche, au povre, tout celuy estoit ung,
Car chacun il se rendoit commun ;
Il n'a cherché honneur n'y grands bonbans
Humilité a consommé ses ans.

Après sa mort on l'a trouvé merché
Du merc de Dieu, quand on l'a bien serché.
Sur l'estomac avoit signes de croix,
Toutes les croix un seul pied le portoit,

Qui tout le long de l'estomac prenoit.
Et au plus bas sur le cœur on voyoit
Une goutte de sang qui reluysoit,
Et la-dessus estoient les croix assises
Tirant à mont et à plusieurs devises.

Rien n'est plus blanc, qu'ils apparoissoient
Et sans foncer sur le cuyr ils estoient,
Visité fust pour entendre et sçavoir
Si d'artifice il eust peu ce avoir.

Et fust trouvé que non, mais seulement
Ce luy venoit miraculeusement,
Dont faut juger que c'est un vray sainct corps,
Quand bien l'on est de sa vie recors.

Pourquoi je croy qu'on le pourroit prier
Si saincte Église le voulait octroyer ;
Mais si aulcuns avoient dévotion
De luy faire quelque pétition,

Je vous dis comme vous lui pourrez
Sans nul péché secours luy demander,
Vous le priez s'il a vers Dieu puissance
Par sa prière, il vous fasse allégeance.

Pour luy prier, je crois qu'il n'a affaire
Et toutefois pour mieux lui satisfaire
Nous prions Dieu que pardon il lui face
Et ses péchés, d'aucuns dont il efface.
Amen.

Mgr Yves Mahyeuc fut inhumé dans la cathédrale de Rennes.

Le manoir devint plus tard la propriété du savant jurisconsulte Toullier qui l'affectionnait tout particulièrement. Il s'y rendait aussitôt qu'un instant de loisir le lui permettait et il y écrivit plusieurs de ses ouvrages. C'est ce qui fit dire à M. Paulmie, dans son éloge de Toullier, à propos du manoir : « C'était là que, s'enveloppant de silence et d'études, il retrempait son génie dans la contemplation de cette forte nature, et que, s'imprégnant peut-être de la teinte des lieux, il donnait à son style cette originalité, cette sève, cette couleur, quelquefois même cette âpreté, qui le distinguent. »

Les descendants de Toullier ont possédé cette campagne jusqu'à ces temps derniers.

⁂

C'est également dans cette commune, sur le bord de la Vilaine, près de *Chancor* (*campus corvi*, champ du corbeau) que se trouve le château de Cicé dont les tourelles pointues indiquent une haute origine. Ce fut Pierre Champion, chevalier, seigneur de Cicé, qui le fit construire en 1480.

Ce seigneur possédait de vastes terres, et la rivière de Vilaine lui appartenait jusqu'à Apigné. Tous les bateaux qui passaient devant sa demeure lui devaient un droit de péage.

Le château fut édifié en forteresse et s'étendait beaucoup plus avant dans les jardins qu'il ne le fait aujourd'hui. Il n'en reste d'ailleurs qu'une partie debout, la moitié à peu près des bâtiments d'autrefois avec une tour du côté de la rivière, et ailleurs, une autre plus petite, dans laquelle est un escalier en spirale qu'on peut avec peine gravir. Ce devait être, croit-on, la tour du guet.

Dans une grande salle du rez-de-chaussée on distingue encore sur les murs des peintures assez curieuses. L'une d'elles représente une chasse aux lièvres.

En 1598, la terre et seigneurie de Cicé fut érigée en baronnie en faveur de Charles Champion de Cicé, lequel touchait les bénéfices de deux chapellenies qui lui valaient 200 livres.

On trouve un sire René Champion de Cicé, officier de marine, fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne, et qui fut tué en mer par les Anglais en 1667.

Puis un Jérôme Champion de Cicé, né en 1735, qui entra dans les ordres, fut évêque de Rhodez en 1770, de Bordeaux en 1781, et envoyé à l'Assemblée Constituante en 1789. Louis XVI le nomma garde des sceaux; mais, obligé de fuir pendant la Terreur, il ne rentra en France qu'en 1802. Envoyé évêque à Aix, Jérôme Champion y mourut en 1810.

Lorsque la famille de la Bourdonnaye de Montluc commença, en 1789, la construction de son château de Laillé, elle alla habiter Cicé

qui lui appartenait ; mais elle aussi, peu de temps après, se vit forcée de prendre la route de l'exil, et la vieille forteresse resta sans maîtres, fut pillée et dévastée pendant les années 1792 et 1793.

∴

Deux poètes reposent dans le cimetière de Bruz : Armand de la Durantais auquel nous avons consacré une notice biographique dans la présente *Revue*[1], et Emile Alliou, ancien chef de bureau à la Préfecture de Rennes, qui a publié dans divers journaux de ravissantes poésies. Nous citerons celle-ci :

LE SOMMEIL DU PREMIER-NÉ.

Dors enfant aux doux yeux bleus
Dans ton berceau de dentelle,
Pour te couvrir de son aile
Un ange est descendu des cieux.

Assis à ton chevet, il admire en silence,
Ton petit front si pur, sans rides, sans douleurs,
Et ta paupière close et ton air d'innocence,
Et tes songes tous pleins d'étoiles et de fleurs !
L'ange qui sur toi veille et que le ciel te donne,
C'est ta mère, enfant blond, ta mère à l'œil d'azur,
Au front brillant encore de la chaste couronne
Des vierges au cœur pur.

Ferme, sous ses baisers, doucement ta paupière ;
Sur ton cœur innocent, croise tes faibles bras
Et que ton nom sacré soit la seule prière
Que tu dises tout bas !

Dors et repose en paix, trop tôt viendront les larmes !
L'instant heureux, enfant, est l'heure du sommeil ;
Au pied de ton berceau la vie et ses alarmes
Attendent ton réveil !

[1] Année 1881, 2e semestre, page 380.

*
* *

La mine argentifère de Pont-Péan, qui fut découverte au commencement du siècle dernier par des potiers cherchant l'argile nécessaire à leur fabrication, est en grande partie sous la commune de Bruz. Elle occupe plus de mille ouvriers et a de nombreux puits d'une profondeur extrême.

Une autre curiosité naturelle se trouve près de la Chaussairie, sur la ferme de Fénicat : c'est la fontaine *du Bouttoir* qui présente un phénomène physique assez singulier : la source jaillit continuellement, en soulevant le sable fin qui en forme le fond, et semble, quoique froide, dans une perpétuelle ébullition.

Son eau contient,en grande quantité, des sels calcaires et magnésiens, qui s'y trouvent à l'état de bicarbonate.

*
* *

LE COURRIER DE BRUZ

(LÉGENDE).

A l'époque de la Révolution, Bruz devint le lieu de passage des troupes royalistes de la Bretagne et de la Vendée. On raconte encore à la veillée nombre d'épisodes de cette fin de siècle.

En 1795, un jeune garçon de ferme du nom d'Yvon, intelligent et audacieux, fut appelé un soir au château du Manoir où des dames, connaissant son dévouement, lui confièrent la correspondance des insurgés bretons à leurs frères de la Vendée, en le chargeant de la porter à son adresse dans une commune voisine. Le jeune gars la cousit dans la doublure de sa veste et partit sur le champ.

Des colonnes mobiles de l'armée du général Hoche parcouraient le pays et principalement cette contrée qui était considérée comme suspecte.

Le voyageur enfourcha un *guichenas*, petit cheval de lande très

commun à cette époque, et se dirigea vers Pont-Réan. Avant d'entrer dans le village il apprit qu'un cantonnement de républicains s'y trouvait, ce qui l'obligea à rebrousser chemin et à prendre un sentier de traverse dans lequel il se croyait bien en sûreté. Hélas ! il n'avait pas fait cinq cents pas qu'il rencontra une troupe de soldats à cheval. Il fut aussitôt entouré, fait prisonnier et conduit à Pont-Réan.

Heureusement pour lui que le général Hoche venait d'y arriver et que sa présence attirait trop l'attention de tout le monde pour qu'on s'occupât du jeune Yvon. Celui-ci put donc, lorsque la nuit fut venue, se glisser sans bruit dans l'écurie où était son cheval, le prendre par la bride et s'en aller vers un endroit de la Vilaine qu'il connaissait et où il lui était possible de franchir la rivière sans difficulté.

Lorsque les soldats s'aperçurent de la fuite de leur prisonnier, Yvon était loin et toutes leurs recherches n'aboutirent à aucun résultat.

Le bonheur du courrier royaliste ne fut pas de longue durée : en arrivant près du château dans lequel il devait se débarrasser de sa correspondance, il fut cerné par une colonne républicaine qui marchait dans le plus grand silence. On lui attacha les mains derrière le dos, il fut baillonné et un soldat conduisit lui-même le cheval.

Yvon comprit bientôt le motif pour lequel on observait un si grand silence. On voulait s'emparer par surprise du château et arrêter les gens suspects qui pouvaient s'y trouver.

Le commandant du détachement fit ses hommes entourer le château, puis alla frapper à la porte principale, en ordonnant d'ouvrir au nom de la loi. Une dame obtempéra à cet ordre et remit à l'officier, sur sa demande, les clefs des appartements.

Les chambres furent fouillées dans leurs plus petits recoins, ainsi que les caves et les greniers, sans que l'on pût découvrir rien de compromettant.

Yvon étant inconnu du personnel du château ne fut l'objet d'aucune remarque, aussi lui enleva-t-on son baillon. Comme à Pont-Réan, il espéra qu'un moment favorable lui permettrait peut-être encore de s'échapper.

Les soldats, exaspérés d'avoir fait buisson creux, se vengèrent de leur insuccès en mettant la cave au pillage. Lorsque le petit voyageur vit tous ces hommes à peu près ivres, il comprit que le moment était venu d'agir. S'approchant insensiblement de la porte de l'appartement dans lequel il était gardé, il l'ouvrit doucement, s'élança dans les jardins, franchit les haies et se trouva dans les champs. Il se rappela les recommandations qui lui avaient été faites au Manoir, et qui consistaient, s'il ne trouvait pas le destinataire de sa correspondance au lieu indiqué, à l'aller rejoindre à Rennes, au château de la Mabilais. Yvon s'achemina donc vers la ville

Il y arriva cette fois sans encombre et y trouva de nombreux royalistes qui tinrent conseil sur ce qu'ils devaient faire. Ils n'osèrent prendre un dépôt de cette importance destiné à leur chef le baron de Cormatin, qui était pour le moment absent. Ils engagèrent donc le porteur de la correspondance à retourner à Bruz pour la rendre aux personnes qui la lui avaient confiée, l'assurant que M. de Cormatin en serait informé et qu'il irait la chercher lui-même au Manoir.

Avant de quitter Rennes, Yvon rencontra un gars de son pays, auquel il avait rendu quelques services, et qui voulut absolument le garder un jour avec lui. Ce dernier, qui avait des opinions républicaine, emmena son camarade au club qui se trouvait au couvent des Cordeliers.

Qu'on juge de la surprise d'Yvon lorsqu'il entendit, dans ce club, raconter sa propre histoire, c'est-à-dire ses deux évasions qui pouvaient le faire fusiller, mais qu'il avait tentées dans le but assurément de sauver une correspondance précieuse destinée aux chouans.

Aucun des assistants ne le connaissait et ne put remarquer la pâleur de son visage.

Il partit le même soir pour Bruz, et, pour plus de sécurité, s'en alla à travers champs. Cet excès de précaution le perdit.

En traversant un bois de sapins, il fut tout à coup cerné par des soldats de la République qui s'emparèrent de lui et le conduisirent au général Hoche qui revenait de Pont-Réan.

Un soldat reconnut le déserteur. Ordre fut aussitôt donné de le

dépouiller de ses vêtements et d'en retourner toutes les poches.

Le pauvre diable eut un instant l'espoir que son précieux dépôt n'allait pas être découvert, lorsque Hoche lui-même dit à ses hommes : « passez-moi ces vêtements que je les examine à mon tour. » Il les froissa entre ses mains et ne tarda pas à sentir le papier dans la doublure de la veste. Il déchira prestement celle-ci, s'empara du paquet de lettres, lut la suscription et dit à son officier d'ordonnance : « Les voici enfin, ces dépêches que je convoite depuis si longtemps. J'avais comme un pressentiment que je les trouverais. »

Se tournant ensuite vers Yvon : « Je devrais te faire fusiller, mon garçon ; mais j'ai pitié de ton jeune âge. Puis, tu es brave, sauve-toi et ne recommence pas. »

Les descendants de l'infortuné Yvon habitent toujours Bruz et se souviennent avoir entendu souvent raconter dans leur enfance l'histoire du petit courrier de Bruz.

LES BROQUETTES ET LES PETITS CLOUS

Sous la terreur, lorsque M. le comte de M*** fut forcé de passer à l'étranger, il enferma les bijoux de sa famille, son argenterie et son or dans un petit baril qu'il porta lui-même chez l'un de ses fermiers, aux environs de Pont-Réan.

— Tiens, dit-il au paysan, voilà un baril de *broquettes et de petits clous* que tu mettras dans un coin de ta maison. Si j'en ai besoin, je t'écrirai de me l'envoyer et, dans le cas contraire, je le reprendrai à mon retour.

— Il sera fait comme vous le désirez, notre maître.

L'exil du comte dut se prolonger plus longtemps qu'il ne le supposait, et il eut besoin d'argent.

Il écrivit à son fermier de remettre à l'un de ses amis, qui devait aller le voir en Angleterre, le baril qu'il avait mis en dépôt chez lui.

Mais le rusé paysan qui s'était douté qu'il avait en sa possession

autre chose que des *broquettes et des petits clous*, avait ouvert le baril et s'était emparé de son contenu.

— Que faire ? se disait-il ; comment me tirer de là ?

Ma foi, il remplit le baril de *broquettes et de petits clous* et le remit à l'ami de son maître.

Quand celui-ci le défonça, il s'aperçut qu'il avait été joué.

De retour en France, il s'arma de deux pistolets et se rendit chez son fermier.

— Brigand ! lui dit-il, si tu ne me remets pas ce que tu m'as pris, je te brûle la cervelle.

Le voleur se jeta à ses genoux, lui demanda grâce, le pria de lui pardonner, lui rendit les bijoux, s'engageant à lui rembourser l'or et l'argent aussitôt qu'il le pourrait.

Les mauvaises langues affirment qu'il ne rendit jamais tout à son maître, car il acheta de belles propriétés dans le pays.

A l'heure actuelle, ajoute-t-on, ses petits-enfants sont les plus pauvres de la commune ; ce qui prouve bien que l'argent volé ne profite pas.

ADOLPHE ORAIN.

PORTRAITS HISTORIQUES

CRÉTINEAU JOLY[1]

Dans cette nature moitié rustique, moitié sensuelle, qui s'accuse si résolument sur ce visage où l'esprit étincelle à défaut de la beauté des traits, dans ces yeux qui parlent et dans ce geste impérieux qui s'assouplit pour adoucir un sarcasme ou faire passer un mot à l'emporte-pièce, vous retrouvez encore et plus que jamais le batailleur des beaux jours de la presse. Crétineau Joly s'est créé une place à part, il la garde au grand regret des jaloux, et à la plus grande joie de ceux qui aiment les bons coups de lance, ou plutôt ces grands coups d'épée qui faisaient tant de plaisir à Madame de Sévigné, et qui, en définitive, ne tuent personne. Sous le règne de Louis-Philippe, dont il a fait ressortir les ombres dans un ouvrage, qui est un monument de passion historique et d'audace raisonnée, il s'en est donné à cœur joie, sa bile s'est épanchée à longs flots ; et il a su mêler avec bonheur, en quelque sorte, les imprécations de Jérémie aux narquoiseries de Rabelais.

La physionomie de Crétineau Joly, si accentuée et si rayonnante de verve gauloise, a quelque chose qui tient du soldat et du prêtre. Il a le courage de l'un et la finesse de l'autre. C'est dans ce cerveau amalgame qu'il faut chercher le secret de son talent et de ses succès; le Vendéen y domine. Il fut bercé dans son enfance par les récits

[1] Il nous a paru intéressant de recueillir sur Crétineau Joly, l'auteur de l'*Histoire de la Vendée militaire* qu'on vient de rééditer, le jugement d'un critique contemporain qui l'avait personnellement connu. Nous devons cette esquisse à l'obligeance de notre collaborateur M. Léo Lucas, qui l'a empruntée aux papiers laissés par Hippolyte Lucas, son père.

encore palpitants de la guerre civile ; ses premières années s'écoulèrent au milieu de la chouannerie ; il a vécu, il a été élevé parmi les généraux et les soldats de cette époque dont il a peint avec tant d'émotion les héros républicains ou royalistes ; puis, un jour, nous le voyons caché dans une cellule du séminaire de Saint-Sulpice, le surplis sur les épaules, et le bonnet carré à la main ; l'amour de l'étude, le désir du savoir avaient suppléé à la vocation absente. Il y fut le condisciple et le rival de Mgr Dupanloup. Jamais homme des lettres, s'honorant de rester toujours homme de lettres, n'a été mieux servi par les événements que Crétineau Joly. A cette existence obscurément commencée au fond de la Vendée, et se poursuivant sous le cloître de Saint-Sulpice, il se présente tout à coup une bonne fortune. Le duc de Laval, Montmorency, alors ambassadeur de France à Rome, demande à Mgr Frayssinous, le grand orateur et le Ministre des affaires étrangères, un jeune homme apte à tout comprendre et à tout rendre. Crétineau fut désigné, on le lance sur la route des dignités sacerdotales ou des missions diplomatiques. La fête de saint Louis approche, et nous sommes en 1825, dans l'année du grand Jubilé. A cette fête nationale que les circonstances rendent encore plus solennelle, il y aura comme auditeurs un pape et le sacré collège, des rois et des princes venus en pèlerinage, et toute une foule d'ambassadeurs et d'artistes... L'auditoire est trouvé, mais l'orateur chrétien, qui doit élever la voix au-dessus de cette multitude sacrée, ne l'est pas encore, il ne le sera peut-être jamais, car les prêtres français reculent devant ce formidable honneur. Crétineau Joly sourit de ces craintes que son état laïc ne lui permet pas d'éprouver. Ce sourire fait naître une idée dans l'esprit du Duc de Montmorency ; il court au Vatican, supplie le pape Léon XII d'accorder au futur historien les dispenses et le bref nécessaire pour prêcher avant l'âge et avant le sacerdoce. Le pape et son ministre le cardinal Bernetti, deux grands hommes d'État, lui portaient une vive affection. Bref et dispense sont libellés. Le voilà à vingt-deux ans, débutant dans la carrière apostolique au milieu d'une solennité que les plus célèbres prédicateurs n'ont pas eu le bonheur de rencontrer pour couronner leurs travaux.

Les portes du sanctuaire s'ouvraient à deux battants devant ce

jeune homme. On lui promettait d'aplanir tous les chemins sur son passage. Crétineau n'était prêtre qu'en théorie, il résista aux séductions et aux visées ambitieuses ; mais à l'inverse de ceux qui, selon une locution populaire, jettent le froc aux orties, il ne voulut point mordre le sein qui l'avait nourri et la main qui l'avait dirigé dans les sentiers de la science. Il respecta l'Église, il combattit toujours pour elle. Ce furent là sans contredit ses plus belles campagnes, et on ne peut l'en blâmer au point de vue de la fidélité chevaleresque.

Dans ce caractère où les demi-teintes sont presque imperceptibles, et où les qualités et les défauts s'accusent avec une spontanéité qu'on aurait tort de prendre pour de la violence, il y a un entrain d'esprit, un charme de causerie, une brusquerie de sincérité qui surprennent d'abord, et qui, ensuite, finissent par plaire. Cet homme qui respire l'énergie, ce Danton blanc, comme l'appelait Marrast, qui de son œil hardi et de sa voix vibrante semble communiquer la force aux autres, fut à un certain moment l'oracle des Jésuites. Lorsqu'en 1843 la sainte compagnie de Loyola se trouvait combattue par d'éloquents et habiles adversaires, lorsque la tempête menaçait d'engloutir une seconde fois les pères et les novices de l'ordre, et que les amis timides ou découragés s'éloignaient pour ne pas être entraînés dans la chute, Crétineau Joly, dont le nom avait grandi, fut appelé et choisi comme le dernier sauveur. C'était pour lui un désastre moral, une ruine absolue ou une victoire sans précédent. Il s'était jusqu'alors préservé de tout contact avec les Jésuites ; il ne les connaissait ni par l'injure ni par le bienfait. Leur général lui demande, en présence du pape Grégoire XVI, de se charger d'écrire l'histoire de la compagnie ; et Crétineau, qui accepte sans balancer, se contente de stipuler cette seule condition : « mon révérend père, lui dit-il, vous me prenez tel que je suis ; songez bien que je resterai tel que vous m'aurez pris », et il a tenu parole, il a fait l'histoire des Jésuites sans le devenir, mais avec une certaine passion.

Les écrivains aiment peu d'ordinaire à froisser l'opinion publique, à se mettre en révolte contre des préjugés reçus et à marcher à l'encontre du mouvement d'idées, qui emporte les esprits

tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Nous croyons tous ou à peu près que la fortune et la gloire ne viennent qu'en se traînant à la remorque du siècle. Je ne sais si, de la part de Crétineau Joly, ce fut inspiration ou calcul ; toujours est-il qu'il n'a jamais cessé dans ses ouvrages de prendre la popularité à rebrousse poil, et que, malgré vents et marée, il a remonté tous les courants. Il est devenu populaire en ayant l'air de marcher contre toutes les idées à l'ordre du jour. Ce singulier phénomène s'est renouvelé à chaque nouveau livre qu'il a publié. Le titre seul de ses ouvrages a quelquefois un avant-goût de rétrograde ou d'hostile au progrès. Vous ne les ouvrez qu'avec une certaine défiance ; mais si vous les ouvrez, cet homme, qui écrit un peu à la diable, comme Saint Simon, vous entraîne à l'instant même beaucoup plus loin que vous n'auriez voulu aller ; il faut le suivre, bon gré, mal gré, dans cette course au clocher, à travers les documents inédits et les monuments historiques qu'il interroge de l'œil, qu'il heurte de la main et qu'il déploie comme un drapeau. Croyez-en lui, ne croyez pas en lui ; que lui importe ? Il s'est donné mission de vous étourdir, de vous émouvoir, de vous effrayer, de vous convaincre. Il fait tout cela tantôt par un mot jeté au hasard, tantôt par une déduction logique, le plus souvent par une caresse féline, ou par un soubresaut d'idées qui ébranle la tête la mieux organisée. Là est son talent. Cette manière de procéder dérive-t-elle d'un plan sagement conçu d'avance ? Est-elle tout simplement le produit des impressions et des luttes intérieures de l'écrivain ? Je ne sais, mais depuis l'*Histoire de la Vendée militaire* jusqu'à ce livre de combat qui s'intitule *L'Église Romaine en face de la Révolution*, prenez l'ouvrage que vous voudrez de Crétineau Joly, la même cause amènera les mêmes effets. Cette énergie souvent contenue comme un fleuve au repos, et débordant tout à coup en images, en citations, en tableaux ou en pressantes apostrophes, a quelque chose de si original que, malgré vous, vous vous abandonnez au torrent.

Des hommes rompus aux joutes de la pensée, tels que M. Ch. Lenormant (de l'Institut), ou le P. Thénis, le docte préfet des archives secrètes du Vatican, essayèrent à diverses reprises de trouver le défaut de sa cuirasse, et de le constituer en son tort. L'un mar-

chait à la tête de la phalange du *Correspondant*, l'autre s'annonçait comme venant au nom de Rome ; ils étaient protégés et soutenus par de puissantes coteries. Les journaux légitimistes de Paris, eux-mêmes, faisaient silence, en attendant qu'il leur fût permis de battre les mains à sa défaite. L'écrivain, que ses confrères de tous les camps invoquèrent tant de fois à l'heure des crises, ne perdit ni son aplomb imperturbable, ni son sourire de bonhomie, ni son air de paysan du Danube ; il compte à petit bruit les mailles et les rêts dont ses adversaires cherchent à le couvrir ; il se laisse aiguillonner d'ici et de là ; il fait le mort pour ainsi dire. Tout à coup, lorsque la galerie commence à applaudir à son échec problématique, le sanglier littéraire s'élance d'un bond et renverse tout sur son passage. Ne l'attaquez pas, il se défend. C'est l'homme de l'anecdote et de la répartie, du coup de boutoir et du mot plaisant. Il a étudié la société du haut en bas. Il s'est trouvé mêlé aux princes et aux ministres, aux artistes et aux hommes d'État, aux danseurs et aux danseuses. Entré dans la familiarité des puissants de la terre, il a connu et apprécié les secrets de la diplomatie ; il a tout vu et tout retenu, ayant beaucoup voyagé. Sa mémoire qui a l'infaillibilité du chronomètre n'hésite pas plus sur un homme que sur un fait. Il a surpris en robe de chambre l'histoire vivante. Indépendant des coteries, des cénacles, et vivant au milieu d'eux, comme dans un camp, c'est un volontaire toujours prêt à faire parler la poudre ; un éclaireur qui croit, mais qui en a trop vu et qui en sait trop pour se laisser tromper ou pour abdiquer son libre arbitre. On ne l'applaudit pas de toute main. Il aime les aventures, les voyages et les plaisirs. Lorsque, à Rome, il prêchait si dévotement le Pape et les cardinaux, on raconte qu'entre deux points de son sermon le diable ne perdait pas pour attendre. Le pourfendeur se faisait chansonnier en son temps, et il consacrait au paradis de Mahomet de petits vers dont nous ne citerons que la première strophe :

« Je crains la mort, tant il est doux de vivre
« En savourant les plaisirs interdits ;
« Mais de ma peur le Coran me délivre,
« On est encore heureux au paradis.

Cette poésie est un petit péché de jeunesse racheté par des œuvres plus sérieuses.

Cet écrivain qu'on peut accuser de passion, de ruse et d'audace, mais que personne n'osera soupçonner de vengeance et de vénalité s'est fait d'ardents ennemis, et des admirateurs quand même. Chacun de ses ouvrages a été un combat, il en est toujours sorti victorieux. Né royaliste, il est toujours resté royaliste. Ce n'est pourtant pas sous ce drapeau qu'il a trouvé aide et appui. Crétineau Joly, l'un des derniers Jacobites égarés dans notre société moderne, avec des aspirations parfois démocratiques méritait qu'on essayât son portrait. Celui-ci est un peu heurté de ton, mais le modèle offre si peu de régularité qu'on ne sait trop comment le prendre. Royaliste, il démasque sans miséricorde les intrigues royalistes, et n'épargne à son parti, ni une révélation compromettante, ni un mot cruel ; religieux, il a sa loge à l'opéra ; historien, il quitte le ton de l'histoire pour prendre celui des petits journaux et des nouvelles à la main. Que voulez-vous faire en présence de ce personnage ondoyant et divers, qui échappe à la sculpture, et qui ne présente à la peinture que des traits mobiles difficiles à saisir ? Mais cet écrivain hait les sentiers tortueux et souterrains : on sait avec lui à qui on a affaire ; il ne vous prend pas en traître. Il porte sa cocarde en gentilhomme, qui avoue hardiment son roi, sa dame et son Dieu. Honneur aux royalistes de cette trempe. Ils ont droit à notre estime, comme d'anciens monuments, comme les pierres de Carnac.

HIPPOLYTE LUCAS.

SEIGNEURIES DE BRETAGNE

HORS DE BRETAGNE

CHAPITRE III

COMTÉ DE RICHEMONT

§ VI. — JEAN III

(Suite[1]).

C'est sans doute à cette époque que nous devons rapporter certain accord entre les deux Rois à propos de Richemont.

Le Roi d'Angleterre voyait avec peine le duc de Bretagne pourvu de vastes possessions en Angleterre. Mais dépouiller le duc n'était-ce pas le jeter dans les bras de la France? L'intérêt du Roi d'accord avec l'équité lui conseillait d'offrir une juste compensation. De son côté, le Roi de France pouvait toujours craindre que le devoir féodal dû à propos de Richemont n'attirât le duc dans le parti d'Angleterre. Pour ces divers motifs l'un et l'autre devaient souhaiter que Richemont cessât d'appartenir au duc de Bretagne.

Le Roi d'Angleterre crut pouvoir offrir l'échange dans son duché d'Aquitaine; il lui parut qu' « une rente annuelle de 10000 livres (au moins sept cent mille francs de notre monnaie) sur les coutumes de Bordeaux, Saint-Emilion. Saint-Macaire et Blaye » pouvait être acceptée par le duc en échange de Richemont.

Mais le traité à passer entre « le duc d'Aquitaine » et le duc de Bretagne devait être soumis à l'homologation du suzerain d'Aquitaine, le Roi de France. Le Roi d'Angleterre soumit les lettres de constitution de la rente à Philippe de Valois, et celui-ci n'eut garde de refuser l'homologation.

[1] Voir la livraison de décembre 1896.

Il ne fallait plus que l'acceptation du duc de Bretagne. Ne fut-elle pas demandée ? Fut-elle refusée ? C'est ce que nous ne pouvons dire : ce que nous savons, c'est que, très malheureusement pour le duc et ses successeurs, « les lettres du duc d'Aquitaine homologuées par le Roi de France » restèrent sans suites[1].

*
* *

Vicomte de Limoges et à ce titre homme lige du Roi de France, Jean III, s'il demeurait comte de Richemont, allait devenir homme lige du Roi d'Angleterre. Cette dualité avait effrayé Arthur II ; moins sage que son père, Jean III garda pour lui le comté et fit hommage à Edouard III[2].

La situation personnelle du duc n'était pas moins complexe : il était neveu à la mode de Bretagne d'Edouard II, lorsque son premier mariage avec Isabelle de Valois l'avait fait beau-frère de Philippe, que la mort de ses trois cousins Louis Le Hutin et ses deux frères allait faire Roi de France[3].

Pendant le règne d'Edouard II, le duc se ménagea prudemment entre la France et l'Angleterre[4]. Mais après la mort du malheureux Roi (1327) et l'avènement de Philippe de Valois (sacré le 29 mai 1328), s'éloignant de l'Angleterre, il se rapprocha ouvertement de la France.

Au lendemain de son sacre, le jeune Roi, à la prière de Louis de Nevers, comte de Flandre, marche contre les Flamands révoltés qui

[1] Nantes. E. 114. « Lettres d'Edouard, alors duc d'Aquitaine, homologuées par Philippe de Valois, constituant sur les coutumes de Bordeaux, Saint-Emilion, Saint-Macaire et Blaye, une rente de 10 000 livres tournois en échange de Richemont pour Jean III, de Bretagne. » Edouard *duc d'Aquitaine* est bien le Roi d'Angleterre Edouard III, Roi depuis 1327, un an avant Philippe de Valois. Il ne céda le duché d'Aquitaine à son fils Edouard (le Prince Noir) qu'en 1363, et Philippe de Valois était mort en 1350.

[2] Morice. *Pr.* I. 1370.

[3] A propos de ce mariage, Lobineau écrit p. 285. « Isabeau, fille aînée de Charles de Valois fils, frère et père de trois rois de France. » La phrase est énigmatique. Il faut entendre fils d'un roi (Philippe le Hardi), frère d'un roi (Philippe Le Bel, qui fut père des trois rois, Louis Le Hutin, Philippe Le Long et Charles Le Bel), et père d'un roi, Philippe de Valois.

[4] Morice. *Pr.* I. 1341.

sont alliés de l'Angleterre. Le duc de Bretagne se joint au Roi. A la journée de Cassel (23 août 1328), il commande une des batailles françaises et il est même blessé. Pour prix de ses services, il demande au Roi la grâce de Robert d'Artois, leur commun beau-frère. Pour le malheur de la France, sa médiation fut sans succès.

Un peu après, le duc autorisait les Bénédictins de Saint-Mathieu à fortifier leur abbaye « pour protéger leurs reliques. » Mais quels ennemis peuvent les inquiéter, sinon les Anglais, comme nous l'avons vu en 1296 ? C'est donc contre les Anglais que s'élève « la forteresse. » (Juin 1332)[1].

Mais le Roi d'Angleterre ne parut pas tenir compte de ces faits : à la mort du comte de Richemont, il admit Jean III à l'hommage (8 mai), et le mit en possession du comté par lettres du 4 mai 1334[2]. Edouard III avait un motif sérieux de ménager le duc de Bretagne.

En 1329, Guy, comte de Penthièvre, frère chéri de Jean III, était mort prématurément laissant une fille unique. Le duc n'avait pas eu d'enfant de ses deux premiers mariages, il n'en attendait pas, paraît-il, du troisième ; et il considérait comme son héritière la fille de Guy, son frère germain, à l'exclusion de son frère consanguin, Jean, comte de Montfort, qu'il n'aimait pas et dont il redoutait l'ambition.

Or prévoyant que la compétition du comte de Montfort pouvait allumer la guerre dans le duché, Jean III avait imaginé un singulier moyen de parer à cette éventualité. C'était de donner la Bretagne au Roi de France qui saurait la défendre contre le comte de Montfort. Les Bretons consultés trouvèrent le remède pire que le mal ; et devant leur opposition le duc renonça à ce bizarre projet.

Il revint alors au moyen le plus simple : un mariage qui donnât à sa nièce devenue héritière de Bretagne un champion capable de résister victorieusement aux entreprises de Jean de Montfort

Edouard III était au courant de toutes ces démarches ; tout à coup il intervint ; le 31 décembre 1335, il envoya deux ambassadeurs au duc demander pour son frère le comte de Cornouaille la main

[1] Morice. *Pr.* 1358-59.
[2] Morice. *Pr.* I, 1370.

de Jeanne « comtesse de Penthièvre, héritière de Bretagne[1]. » C'est ainsi qu'Edouard III qualifiait alors Jeanne de Penthièvre.

Avec l'appui de l'Angleterre le comte de Cornouaille avait la puissance que Jean III voulait trouver dans l'époux de son héritière. Mais le Roi de France recommandait un autre prétendant : Charles comte de Blois, fils de sa sœur Marguerite, qui avait été belle-sœur du duc. Jean III le choisit. (1337)[2].

La préférence donnée au neveu du Roi de France sur son propre frère n'était pas de nature à plaire au Roi d'Angleterre ; on ne voit pas pourtant qu'il en ait marqué quelque mauvais vouloir au duc. Au contraire, le 15 mars 1339, il lui accorde gracieusement « la remise de toutes les sommes qui peuvent être dues au trésor sur le comté de Richemont, du temps de ses prédécesseurs ou depuis son entrée en possession[3] ».

Ainsi Edouard ne renonce pas à amadouer le duc de Bretagne. La guerre de Cent ans est commencée ! L'année précédente, Edouard a passé en Flandre, et le 1er juillet, il a pris le titre de Roi de France et peint les fleurs de lis sur son écu auprès des léopards d'Angleterre. Il a besoin du duc de Bretagne.

Mais Edouard ne réussit pas à attirer le duc dans ses intérêts. En 1339, Jean III armait quatre-vingts navires qui allèrent rejoindre la flotte française, et partait de sa personne avec huit mille Bretons. Les armées se séparèrent sans combat ; mais l'année suivante (24 juin 1340) la flotte entière fut détruite à l'Ecluse ; le Roi d'Angleterre estimant ce succès suffisant pour une campagne consentit une trève ; l'armée française se sépara, et Jean III en route pour la Bretagne tomba malade et mourut à Caen, le 30 avril 1341.

Telles furent les relations de Jean III avec l'Angleterre. Quelle fut pendant son règne la situation de Richemont ? Lobineau dit

[1] Morice. *Pr.* I, 1375.

[2] Philippe VI (de Valois), Isabelle, duchesse de Bretagne morte à 16 ans, en 1309, et Marguerite, femme de Guy de Châtillon, comte de Blois, promise en 1298 et mariée en 1310, morte avant août 1342, étaient frères et sœurs germains nés du premier mariage de Charles de Valois, fils de Philippe Le Hardi, avec Marguerite de Sicile.

[3] Morice. *Pr.* I. 1392-1393. L'acte porte 1338 ; mais cette année Pâques tombait le 12 avril : il faut donc lire 1339.

que le comté fut saisi sur le duc et donné à Robert d'Artois ; et il semble rapporter la date de ce fait au temps où Robert se réfugia en Angleterre (1334)[1].

Bien que lui-même ne donne pas la preuve de ce fait, nous n'osons pas contredire l'illustre historien. Nous dirons seulement que nous ne voyons pas à quelle époque placer la saisie. En mai 1334, le Roi accepte l'hommage de Jean III ; en 1335, il demande pour son frère l'héritière de Bretagne ; en juillet 1338, le duc fait un don à un Breton, Geffroy Le Voyer, seigneur de Trégomar, qui, dit-il a été «de long temps son sénéchal de Richemont[2] ; en mars 1339, Edouard accorde la grâce que nous avons dite au duc, « comte de Richemont. » Enfin, en avril 1341, Jean III meurt en possession du comté, puisque, dès le 16 mai (seize jours après la mort de Jean III), Edouard donnait des ordres pour la garde de Richemont et des autres seigneuries du duc ; et pour la perception de leurs revenus qui devaient entrer dans le trésor royal, à raison de la mort du « duc de Bretagne, comte de Richemont[3]. »

§ VII. — Jean de Montfort

(1341-1345. — Jean IV 1345-1399)

La succession de Bretagne était ouverte.

Nous avons vu plus haut qu'à la première nouvelle de la mort de son frère, Jean, comte de Montfort, s'était fait proclamer duc à Nantes, avait obtenu l'entrée de toutes les villes ducales moins Brest, enfin était passé en Angleterre pour solliciter l'appui d'Edouard III[4].

Edouard trop heureux de se voir ainsi ouvrir en Bretagne « une porte sur la France, » accueillit joyeusement Montfort, il promit

[1] *Hist.* p 308.

[2] Morice. *Pr.* I. 1344. Ce don est rappelé dans des lettres de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre datées de novembre 1342.

[3] Morice. *Pr.* I. 1413.

[4] Ci-dessous, t. XV, 164 et 267.

l'appui demandé[1], et le comte repartit pour Nantes, où il reçut la convocation du Roi devant la cour des pairs.

Dans les dispositions d'esprit où était Edouard, il aurait suffi d'une ambassade secrète pour le déterminer en faveur de Montfort. La démarche personnelle de celui-ci fut une faute : Philippe de Valois crut — et c'était assez naturel — que le comte avait fait hommage pour la Bretagne. Il réprimanda vivement Montfort : celui-ci protesta, mais reconnaissant que ses protestations ne l'innocentaient pas aux yeux du Roi, et redoutant une arrestation qu'il sentait avoir méritée, il rentra hâtivement en Bretagne. Il y préparait la guerre avant que l'arrêt de Conflans (7 septembre) eût admis Charles de Blois à l'hommage pour la Bretagne[2].

Aussitôt le Roi saisit le comté de Montfort[3] et fit partir une armée en Bretagne pour assurer l'exécution de l'arrêt (26 septembre).

Deux jours auparavant le Roi Edouard avait dressé les conventions arrêtées avec Montfort. Dans cet acte le Roi expose que « le duc de Bretagne, comte de Montfort, indigné de l'injustice du seigneur Philippe de Valois détenant le royaume de France qui nous appartient, et par amour de la justice, nous a juré amitié ; et, pour cette raison, le même Philippe a fait saisir le comté de Montfort. » Le Roi ajoute que « en indemnité de la perte de Montfort, il concède au duc de Bretagne le comté de Richemont, avec cette condition pourtant que, si le comte recouvrait Montfort, il rendrait Richemont, sauf, dit l'acte, une nouvelle et plus grande faveur, qu'en raison de la continuation et de l'augmentation de ses

[1] Les conventions passées entre le duc et le Roi ne furent écrites que le 24 septembre après l'arrêt de Conflans (7 septembre) et la saisie du comté de Montfort qui suivit. Morice. *Pr.* I. 1424. Voir ci-dessous.

[2] On ne saurait trop redire que c'est la seule décision rendue par les pairs. On lit souvent que l'arrêt « adjugea le duché à Jeanne de Penthièvre. » Erreur ! L'arrêt ne jugea pas la question de propriété. *Il admit à l'hommage,* décision qui donnait la *possession* sans décider la question de *propriété*. D'Argentré f° 280, r° Ed. de 1588.

[3] La saisie doit avoir immédiatement suivi l'arrêt, sinon le départ furtif de Jean de Montfort, puisque le Roi d'Angleterre la connaissait, comme nous allons voir, le 24 septembre.

bons services envers nous, le comte peut espérer de l'excès de la munificence royale[1]. »

Si le Roi n'a pas exagéré les protestations de Montfort, celui-ci était, autant que par un hommage formel, traître à son suzerain, le Roi de France ; et la saisie de son comté était un châtiment mérité qu'aurait même pu suivre l'arrestation dont s'était cru menacé. Voilà le comte lié par l'intérêt de son ambition à la cause anglaise ! et l'hommage lige rendu plus tard au Roi d'Angleterre qu'il reconnaîtra pour « droicturier roi de France » ne le fera pas plus coupable envers son suzerain[2].

Trois mois plus tard, Jean de Montfort fait prisonnier à Nantes était amené captif dans la prison du Louvre (décembre 1341). En avril 1345 seulement, il s'évadait, passait aussitôt en Angleterre, faisait hommage lige au Roi Edouard pour la Bretagne, rentrait dans le duché avec un secours anglais, échouait devant Quimper et venait mourir à Hennebont (26 septembre 1345.

Le comte laissait derrière lui son héroïque femme frappée d'aliénation mentale, et un fils âgé de six ans que la démence de sa mère faisait doublement orphelin. Montfort avait par testament confié la tutelle et la garde de son fils au Roi Edouard ; et c'est à ce titre que celui-ci s'empressa de prendre l'administration, la perception des revenus et le gouvernement militaire de la Bretagne[3].

Jamais tutelle ne fut plus onéreuse à un pupille et plus lucrative pour un tuteur. Aussi le Roi ne manqua pas de la prolonger. A la veille de la majorité de Jean de Montfort, le Roi déclare que « pour

[1] Morice, *Pr.* I, 1424. « Concessimus comitatum habendum et tenendum... » Ce n'est, comme il paraît, qu'une *jouissance* et non une *propriété*.

[2] Morice, *Pr.* I. 1449.

[3] Morice. *Pr.* I. 1453. *Pr.* I. 1460.

En certains actes le Roi Edouard dit même « notre duché de Bretagne, » notamment nomination de Jean Avenel, comme lieutenant-général. Avril 1454 (Morice, *Pr.* I. 1490). Du reste il agit en seigneur du duché. Ne le voit-on pas, en 1354, faire don à Roger David de la seigneurie de Guémené-Guingamp ? (Morice. *Pr.* I. 1493), — etc.

diverses raisons, il prend en main la garde de la Bretagne (1358)[1]. Né en 1339, Jean de Montfort devenait majeur en 1360. A ce moment, le Roi lui demande la renonciation solennelle au comté de Richemont (19 janvier 1360, 1361 n. s.). C'était reconnaître à Jean de Montfort sa capacité d'aliéner, c'est-à-dire sa majorité acquise; et cependant le Roi laissera passer plus de dix-huit mois avant de proclamer « l'émancipation » de son pupille et de lui remettre enfin le gouvernement (24 juin 1362)[2].

Et le Roi va demander le prix de cette tardive émancipation ! Jean de Montfort va signer, le 7 juillet, un traité d'alliance offensive et défensive ; — le 9, l'engagement par serment de ne pas se marier sans l'assentiment écrit du Roi ; — le 10, la reconnaissance d'une dette énorme, 64 000 nobles, ou 128 000 écus d'or de France, soit 86.529 livres tournois, 4,326,450 fr. monnaie actuelle. Enfin, quand il sera passé en Bretagne, il lui faudra faire remise au Roi de toutes les indemnités qu'il aurait à réclamer à raison des contributions de toutes sortes perçues au nom du Roi, et des dommages causés aux places de Bretagne pendant sa minorité (Bécherel, 9 octobre 1362)[4].

Et le Roi ne lui remet qu'un duché à conquérir. Après la victoire d'autres demandes d'argent se produiront[5] !

[1] Morice. *Pr.* I. 1526.

[2] Morice. *Pr.* 1546-47.

[3] Morice. *Pr.* I. 1549-50-51-1553-1553-54. Au temps du roi Jean (1350-1364) un noble d'Angleterre valait deux écus d'or de France (Trévoux). La valeur actuelle est fixée, d'après le compte de M. de la Borderie, à raison de 50 francs pour livre, en 1369. *Revue de Bretagne et Vendée. Le règne de Jean IV. Revue de Bretagne et de Vendée.* T. X. p. 182 et suiv.

[4] Morice. *Pr.* I. 1556-57.

[5] Après la victoire (1364), le duc aura bien d'autres sommes à payer. M. de la Borderie a pu relever des notes fournies par le Roi d'Angleterre pour une somme totale dépassant 327 000 livres tournois soit seize à dix-sept millions valeur actuelle. » Et nous ne savons pas tout ! — *Règne de Jean IV. Revue de Bretagne et de Vendée.* T. X. p 83-84.

Deux siècles plus tard, le comte d'Essex osait écrire à Antonio Perez, alors au service de Henri IV : « Que d'autres donnent, nous nous vendons. Ils imitent Dieu, nous imitons les usuriers. » Cit. de M. Mignet : *Philippe II et Antonio Perez*, p. 241.

Cette politique *financière* des Anglais dure, on le voit, depuis longtemps.

Dans tous les actes que nous venons de résumer, le Roi nomme le comte de Montfort « mon très cher fils ; » et le comte donne au Roi le titre de père. C'est un souvenir de l'alliance qu'avait formée entre eux le mariage de Jean de Montfort, quand il avait seize ans, en 1355, avec Marguerite, fille d'Edouard. Ce lien a été rompu après sept mois. Mais le Roi va par un autre mariage attacher Jean de Montfort à la famille d'Angleterre. Dans la maison du prince de Galles, grandit une fille d'un premier mariage de la princesse, Jeanne de Holland[1]. C'est elle que le Roi destine à son ancien pupille ; mais il lui faudra l'attendre dix mois de veuvage.

*
* *

Jean de Montfort n'avait pas recouvré Monfort ; et, aux termes du traité du 24 septembre 1341, le pupille d'Edouard hérita de son père le titre de comte de Richemont ; mais, nous l'avons dit, l'année même où il était majeur, le Roi lui demanda le comté.

Jean ayant eu le titre de gendre du Roi, encore son pupille bien que majeur, enfin son débiteur pour une lourde somme, n'avait rien à refuser. Dans un acte du 19 janvier 1360 (1361 n. s.), peut-être le premier qu'il ait signé comme majeur, il prend encore le titre de comte de Richemont ; mais il déclare y renoncer en faveur de Jean de Gand, troisième fils du Roi, et de ses héritiers, et à défaut de ceux-ci, en faveur du Roi et de ses descendants[2].

Onze ans plus tard, tout est changé ! Jean de Gand, mieux pourvu et devenu duc de Lancastre, tient moins au comté de Richemont. Le traité de Guérande (1364) a fait Jean de Montfort duc de Bretagne ; le Roi Charles V lui a rendu le comté de Montfort saisi sur son père en 1341. Le nouveau duc de Bretagne a reçu de la main du Roi Edouard et du prince de Galles Jeanne de Holland que le Roi nomme Jeanne d'Angleterre. Devenu ainsi quasi-gendre de son ami le prince de Galles, Jean IV sera encore « plus anglais. » (1366).

[1] Fille de Thomas de Holland, qui avait été lieutenant général en Bretagne (1355). Morice. *Pr.* 1498-1499.

[2] Lobineau, p. 502-503. Morice, *Pr.* I, 1541.

Or, trois ans plus tard (1369) la guerre va reprendre entre l'Angleterre et la France. Le duc s'empressa d'envoyer une ambassade au Roi pour lui jurer fidélité et en même temps pour lui demander des grâces[1]. Ses ambassadeurs furent Hugues de Montrelais, évêque de Saint-Brieuc, chancelier de Bretagne, tout dévoué à la France, et Olivier de Clisson, le futur connétable, devenu ennemi juré des Anglais, et qui « allait faire défier le prince de Galles jusque dans son palais[2]. » Le 26 janvier 1369 (1370 n. s.), les ambassadeurs jurèrent fidélité au Roi sur les évangiles et la Vraie Croix.

Le Roi accorde au duc toutes ses demandes ; il dispensa notamment le duc de le suivre à la guerre, et lui permet de rester en Bretagne, pour y faire bonne garde[3]. Quelques semaines plus tard, une armée anglaise entre dans le port de Saint-Malo, passe à Nantes, où le duc la rafraîchit, et traverse la Bretagne pour aller combattre dans le Poitou !

Mais il ne suffit pas au Roi d'Angleterre de cette félonie qui compromet le duc Jean IV et le fait ennemi du Roi de France ; il lui faut une alliance offensive et défensive, et le séjour des Anglais dans le duché, même comme capitaines des places ducales.

Pour obtenir cette alliance le Roi a fait miroiter aux yeux du jeune duc la restitution du comté de Richemont[4]. Le 4 novembre 1371, le traité est signé et Jean IV renouvelle son hommage pour la Bretagne[5]. Mais, comme si le Roi n'eût pas trouvé cet engagement suffisant, un nouveau traité est signé, le 19 juillet 1372, dans lequel le duc stipule la restitution de Richemont[6].

Le lendemain (20 juillet) par un acte solennel le Roi accomplit la restitution de Richemont, à l'occasion, dit-il, du double mariage

[1] Ci-dessus, XV, p. 269.

[2] Lobineau. *Hist.* p. 395.

[3] Morice. *Pr.* I. 1637-38, 1636.

[4] Lettre du 25 février 1371, (1372, n. s.) Morice *Pr.* II-69. Richemont lui était promis, plus les marches entre Bretagne et Poitou. Cette dernière cession expressément demandée par le Prince de Galles, duc d'Aquitaine, se fit le même jour que la restitution de Richemont, mais par un acte séparé. Morice. *Pr.* II. 17-18.

[5] Morice. *Pr.* I. 1673-74-75.

[6] Morice. *Pr.* II. 40-45.

du duc avec Marguerite fille du Roi, et Jeanne d'Angleterre, (Jeanne de Holland)[1].

Enfin le 23 novembre 1372, le duc de Bretagne renouvelait les précédents traités par lettres[2]; et le Roi qui, enfin devait avoir assez d'écrits en mains, abandonnait généreusement à Jean IV toutes les terres qu'il pourrait conquérir en France, même comtés et duchés[3].

Ce traité fut ratifié par le prince de Galles, duc d'Aquitaine, qui promit au duc de soutenir ses droits envers et contre tous, excepté le Roi de France, (il faut entendre par là le Roi son père); et il stipula une alliance perpétuelle avec le duc (E. 119).

A l'instant où sa folle ambition rêve de duchés et de comtés déjà conquis en France, le duc va perdre son duché de Bretagne.

Pendant qu'il traitait avec le Roi d'Angleterre et ouvrait la France aux Anglais, en les introduisant en Bretagne, Jean IV s'était imaginé qu'il allait endormir les défiances de Charles V par de vaines et mensongères protestations de dévouement. Le Roi fit entrer son armée en Bretagne; et dans la campagne de 1372, l'original du traité du 19 juillet fut saisi dans les bagages de la duchesse de Bretagne (novembre 1372). La fourberie du duc éclate au grand jour; la Bretagne entière l'abandonne; et, vaincu sans combat, Jean IV s'embarque et va chercher asile dans son comté de Richemont[4].

Cet exil durera quatre années, jusqu'au jour où Charles démentant son surnom de Sage déclare le duché *sans maître* et réuni au royaume. Cet acte violent ramène toute la Bretagne au duc; mais quand il abordera à l'entrée de la Rance, le 3 août 1379, Jean IV sera-t-il encore comte de Richemont?

(A suivre) J. Trévédy.

Ancien président du tribunal de Quimper.

[1] Morice. *Pr.* II. 39 et 46. — E. 114.
[2] Morice. *Pr.* II. 53.
[3] Morice. *Pr.* II. 59-60.
[4] Lobineau. *Hist* 410.

LES AMANTS DE LA MER

Ecrit pour le programme du concert
de bienfaisance de Pont-l'Abbé.

La mer, sirène bleue, avait une voix d'or.

Et les rudes marins, simples de cœur et d'âme,
Grands enfants que séduit une chanson de femme,
Sont allés se bercer sur les flancs de la lame.

La mer a pour amants tous les hommes d'Arvor.

« Venez, leur disait-elle en ployant la mâture,
O fervents d'idéal, venez vers l'Aventure !
Venez, je vous veux tous ! Vous êtes ma pâture !... »

— « Mère, où sont tes enfants ? — Ils sont partis sur l'eau.

.... « Mousse, incline ton front sur ma glace onduleuse ;
Laisse au coin du foyer s'endormir ta fileuse ;
Vois-tu nager vers toi Morgane l'enjoleuse ?... »

— Femme, où dort ton mari ? — A bord de son bateau.

.... « Stoppe au large, patron ! Mouille ! Amène les voiles !
Repose sur mon sein, étendu dans les toiles,
Et mieux qu'en ton lit clos tu verras les étoiles.... »

Les marins sont couchés sur l'algue des écueils,

Hélas ! Et l'orphelin, et l'épouse, et l'amante,
Près du foyer désert où le vent se lamente,
Pleurent les êtres chers perdus dans la tourmente.

Pitié pour tant de pleurs ! Pitié pour tant de deuils !

Jos Parker.

LA FONTAINE

DE LA REINE JEANNE D'ALBRET

(Suite)[1].

IV

C'était un dimanche. Jeanne se rendait aux vêpres à l'église Saint-Vincent ; elle descendait la Grand' Rue en courant, vêtue d'un *casabet* brun et d'un jupon noir, un mouchoir de tête placé à l'extrémité de ses cheveux. Il pleuvait à verse ; l'eau tombait par torrents dans cette rue en pente ; des deux côtés du passage sont creusés de petits ravins tapissés de ces cailloux ronds et marbrés que roulent éternellement les gaves. Ils sont placés avec symétrie comme les feuilles de fougère, et l'eau de ciel tombait dans ces berceaux chantants avec un frémissement harmonieux. Jeanne, portant son livre de messe et son parapluie, arrivait près du pont de la Lune. Pierre parut tout à coup devant elle. — Tu vas aux vêpres ? — Mais oui, voilà le dernier son. — Ecoute donc ! — Ne m'arrête pas, tu sais que je suis dans les chanteuses.... — Ah ! bien, je vais y aller aussi, aux vêpres ! Il se plaça derrière elle, il lui sembla qu'il priait bien ainsi, que leurs pensées se fondaient en une seule, comme pour arriver plus forte jusqu'au ciel, et que Dieu devait confondre les élans de leurs deux cœurs, sans les distinguer l'un de l'autre. Jamais vêpres ne lui avaient paru si courtes. La foule s'écoulait. — Déjà ? se prit-il à dire ; si je la suivais ?... Non, cela peut-être la fâcherait ? Pourquoi donc était-il devenu si timide avec elle ?...

[1] Voir la livraison de janvier 1897.

V

Un an se passa encore ; ils avaient près de dix-huit ans ; ils se rencontraient aux Salines, aux soirées où l'on épluche le maïs, et, par un accord tacite, ils évitaient de se parler ; personne ne se doutait de cette affection naissante.

Un jour, Pierre dit à sa mère : — Jeanne est une belle et bonne fille. — Peut-être, dit la veuve, mais elle se mariera difficilement ; elle n'a rien, qui veux-tu qui la prenne ?

Pierre ne répondit pas. — Ma mère n'y consentira jamais, se dit-il, je vais tâcher d'oublier !...

VI

— Dis donc, Pierre, tu ne sais pas à quoi j'ai pensé cette nuit ? — Non, ma mère. — Tu n'auras jamais de rentes, mon pauvre garçon, tu n'es pas né à Salies.

— Dam, ma mère, c'est peut-être un peu votre faute..

— Voici ce que je veux dire : tu vas avoir tes dix-huit ans ; si tu épousais la vieille Jeanne, qui est *part-prenant* dans la fontaine? elle a soixante-quinze ans[1], cela n'ira pas plus de trois à quatre ans ; elle est joliment cassée ; alors tu hériterais ? — Tiens, se dit Pierre, ce serait en effet, un moyen tout simple de s'enrichir.

Pour un homme de dix-huit ans, une femme de soixante-quinze ans semble avoir un siècle pour le moins. — Ah ! certainement, elle n'ira pas loin ! Pierre regardait sa mère.

— Ecoute, je lui ai déjà parlé, cela paraissait lui sourire assez. L'autre jour, je lui ai dit : « C'est commode d'avoir un homme dans une maison. — Sans doute, maman Cassabère, vous êtes bien heureuse, vous !

Quand il nous faut, ma filleule et moi, chauffer le four, planter les piquets pour la lessive, un homme ne serait pas de trop ! Je

[1] Il ne faut pas oublier que ces mariages n'admettaient pas la cohabitation.

suis obligée, des fois, de prendre le bonhomme Daguirel pour bêcher mon petit champ, mais c'est un vieil ivrogne comme les autres.

— Ah ! j'en connais, ai-je dit, qui ne le sont pas ! — J'ai bien Martin, mon fainéant de neveu, mais pas de danger qu'il m'aide en quelque chose ; il me choierait s'il savait hériter de mon droit ; mais vous le savez, maman Cassabère, une femme ne peut le transmettre qu'à ses enfants ou à son mari. Justement, Jeanne ; c'est dommage que votre droit se trouve perdu à votre mort, sans profit pour personne. Vous devriez vous marier.

— Ah ! ma foi, je n'y tiens guère ; quand j'étais jeune, je ne dis pas, mais à mon âge ! — Eh bien ! à votre âge vous avez besoin d'un homme, à présent que vous ne pouvez plus travailler. Ecoutez, si j'étais à votre place, je prendrais un bon garçon, fort et bien rangé comme mon Pierre ; ça a dix-huit ans, ça ne va jamais au cabaret ; le dimanche, il me conduit à la messe, ça n'a point de camarades, je ne lui laisse qu'un sou pour payer sa chaise. Vous verrez comme c'est commode d'avoir un homme chez soi ! On n'a pas peur des voleurs d'abord, et vous passez pour être très riche... ! — Oh ! pas tant qu'on le croit, ma part est petite ; la reine Jeanne a favorisé les hommes, et d'aucuns disent qu'elle les préférait aux femmes ; enfin n'importe, vous avez peut-être raison.

— Voulez-vous que je vous envoie mon Pierre ? — Ça ne presse pas, un de ces jours nous en reparlerons, la mère.

Tu comprends qu'elle ne pouvait pas comme ça se jeter à ton cou ; mais elle est consentante, et bien sûr que tu n'attendras pas longtemps son héritage, et puis, tu peux encore, après avoir assuré ton avenir, courir les hasards d'un voyage. Tu connais Espelette et Coustale, qui ont fait de si grosses fortunes en Amérique à chasser les bœufs sauvages ? Puisque le métier de sandalier ne te va pas, tu réussiras peut-être mieux à vendre des peaux de bêtes ? Au petit bonheur ! si tu veux, je partirai avec toi. — Mais je ne veux pas partir, ma mère, s'écria Pierre, qui, au moyen de ce singulier mariage dont on lui avait donné l'idée, rêvait déjà la possession de Jeanne, la filleule, à courte échéance. Je ne veux pas partir, je perdrais mes droits d'héritage n'habitant pas Salies.

— Tu ne sais donc pas qu'une loi protège les mineurs de la corporation ? ils peuvent s'éloigner pourvu qu'ils reviennent à leur majorité. Tu nous reviendrais dans trois ans, tu pourras te marier alors ; va, tu auras encore le temps d'avoir des enfants et de la misère ! — Mais non, puisque je serai riche. — Ah ! la chance ne vient pas à tout le monde, mon fils.

— Eh bien, justement, je ne veux pas partir.

VII

Quelques semaines se passèrent où l'on prépara cet étrange mariage qui n'était pas sans précédents ; cet usage appartient, je crois, à ce seul coin de la terre

On fut à la mairie en grande pompe. — Tenez-vous à ce que l'Église y passe, Jeanne ? avait dit maman Cassabère. — Non, les curés font quelquefois des admonestations et des difficultés ; être mariés à la ville suffit pour les affaires d'intérêt, c'est tout ce qu'il nous faut. On se mit à table vers midi avec les témoins et quelques amis, Bertranette avec son mari ; cette fois il ne s'agissait pas de veiller. Il fallait une consécration quelconque ; le festin en tint lieu ; au dessert, maman Cassabère commença sa chanson, et chacun répéta en chœur :

« Beau postillon qui portes lettres,
« Que dit-on du Roy dans Paris ?
« On ne sait s'il est mort ou pris. »

— C'est triste de parler de prison un jour de noce, dit la mariée en regardant sa filleule.

Jeanne Castel, placée au bas de la table, ne mangeait pas... — Es-tu malade, ma fille ? Tu es pale, va te coucher, il y a assez de monde ici pour faire l'ouvrage. Pierre va nous donner un coup de main pour desservir ; c'est vrai que c'est commode d'avoir un homme dans la maison !

En effet, chaque jour elle le chargeait de nouvelle besogne ; c'était sa chose, son domestique, son homme, enfin ! de même que

sa filleule la servait pour son entretien et sa nourriture, de même Pierre fit le travail journalier dans la maison, le jardin, le champ. Ne fallait-il pas qu'il payât sa part à la *Houn* ?

Dans les champs, il rencontrait Jeanne qui faisait paître la vache, et souvent ils restaient assis l'un devant l'autre sans échanger une parole ; elle filait ; lui, aiguisant des branches avec son couteau faisait des piquets pour étendre le linge dans le courtil. Le soir, ils soupaient ensemble tous les trois, mangeant le pain de maïs pétri par Jeanne, les légumes cultivés par Pierre.— J'ai maintenant deux enfants, disait la vieille, elle eût mieux dit deux serviteurs.

Ils habitaient alors dans le quartier de Poumayou. Pierre, retenu par des occupations continuelles, voyait peu sa mère ; elle ne s'en plaignait pas. L'avenir de son fils était assuré, peu lui importait le reste ; elle n'avait nulle tendresse au cœur ; l'instinct maternel seul, celui qui lui était commun avec toutes les femelles de la création, existait chez elle. Pierre, enfant, était emporté par son père dans les forêts ; sa mère, pendant ce temps, se livrait aux soins du ménage et du dehors. C'était une rude travailleuse, un peu *chiche*, mais cherchant à procurer à son mari et à son enfant un bien-être relatif.

Après la mort de son époux, elle avait toujours rêvé pour son fils une émigration en Amérique qui pût le rendre riche comme tel ou tel de la paroisse ; c'était là son but, son ambition. Jusqu'à son mariage, elle l'avait tenu serré près d'elle pour l'empêcher de dépenser ; maintenant il était établi *part-prenant* par droit de mariage ; elle n'avait plus à s'occuper de lui. Quand ils se rencontraient dans les rues de Salies, il lui disait parfois : — Excusez, ma mère, je n'ai pas eu le temps de passer chez vous. — C'est bon, occupe-toi de ton ouvrage, répondait-elle.

Les veillées, les histoires que l'on y racontait, les caquets des voisines, suffisaient pour occuper son esprit ; et comme elle n'avait jamais senti les besoins de son cœur, elle ne supposait pas que son fils pût souffrir à ce sujet. Elle disait cependant quelquefois : — Il a chétive mine, mon garçon ; on doit pourtant mieux se nourrir chez la vieille Jeanne que chez moi. C'est égal, il n'a pas l'air gai.

En effet, Pierre avait dix-huit ans maintenant ; son enfance

rêveuse l'avait disposé aux sentiments tendres. Il aimait pour la première fois ; il sentait le besoin impérieux de posséder une femme de son choix, d'être heureux. Depuis quelque temps, il aimait Jeanne Castel, mais maintenant cette affection l'envahissait tout entier. Il commençait à souffrir beaucoup ; la voir ainsi tous les jours, être forcé de lui parler d'une manière indifférente et d'éviter tout aparté ; la situation devenait intolérable. Un soir, il lui dit : Je vais partir pour l'Amérique, veux-tu me suivre ? — Mais vous êtes marié, Pierre ; en quelle qualité pourrais-je vous suivre ? Il comprit qu'elle avait raison !...

VIII

— Dis donc, Pierre, tu es donc fâché avec ma filleule, que vous ne vous tutoyez plus ?

En effet, ils ne se tutoyaient plus, et ne s'en étaient aperçus ni l'un ni l'autre.

Un jour une petite nièce de la vieille Jeanne se mariait à Sauveterre ; elle fût de la noce, avec ses deux enfants comme elle les appelait. Jeanne Castel portait sur ses cheveux tordus, très bas sur la nuque, un foulard rose. Lorsqu'on la voyait de face elle semblait coiffée avec des roses. Son casabet de couleur claire dessinait bien sa taille, et le petit pied, qu'elle tenait de sa mère l'Espagnole, était chaussé d'un fin soulier. Elle était naturellement vive d'allure, mais depuis quelques temps ses yeux ombragés de longs cils étaient allanguis ; elle aimait Pierre de toute son âme. A la tombée de la nuit, ils entrèrent ensemble dans la charmante église de Sauveterre qui appartient au style de transition, et que Monsieur Sénac Moncaut déclare être l'œuvre la plus pure et la plus complète de nos provinces méridionales. Ils y entrèrent tous les deux, le cœur débordant. La femme qui aime a toujours besoin de prier, et Pierre suivit Jeanne. Ils revinrent en entendant le son des instruments et dansèrent ensemble une valse, pendant laquelle il leur sembla qu'ils ne pourraient plus jamais être séparés, et que maintenant ils étaient pour toujours l'un à l'autre. Pierre, tout en tournant, entraîna

la jeune fille vers les ruines du vieux château ; ils s'arrêtèrent.... — Viens avec moi là-bas, je t'épouserai, personne ne saura rien ! — Et le bon Dieu ! dit-elle. Alors il la prit dans ses bras et la baisa au cou et sur les yeux avec violence.

— Va-t'en, disait-elle d'une voix affaiblie, va-t'en, ou je me jette dans le ravin. Ils étaient alors sur le bord des ruines, au pied de la vieille tour ; l'ombre des grands arbres les enveloppait, le gave grondait sourdement sur les rochers à fleur d'eau, on n'entendait plus le bruit des danses, la musique s'était arrêtée..... Jeanne se sentait défaillir, et cherchait à se rapprocher des bords du précipice. — Va-t'en, répétait sa voix de plus en plus faible, je ne veux plus te voir ! plus te parler ! Va-t'en !

Sa tête était retombée en arrière comme à bout de lutte ; mais, par un dernier effort, elle jeta ses bras au cou de Pierre, mit un baiser sur ses lèvres, et fit le geste de s'élancer dans le vide. Son amant la retint fiévreusement. — Oh ! chère bien aimée ! va, ne crains rien de moi ! N'aie aucune frayeur de ton ami, je ferai tout, tout ce que tu voudras !

Jeanne, rassurée par des accents si tendres et si soumis, laissa sa tête sur l'épaule de Pierre. La musique faisait entendre le prélude d'une autre danse, on plaçait des torches de mélèze pour éclairer le bal ; cette musique qui reprenait, cette lueur qui apparaissait, achevèrent de rassurer Jeanne, et, les yeux dans les yeux de son amant : — Je ne peux plus vivre ainsi, dit-elle, promets-moi de partir ! Et Pierre répondit : — Je te le jure ; moi non plus, je ne vivrais pas ainsi ; je partirai pour l'Amérique.

Jeanne sentit qu'elle allait pleurer, et le ramena du côté de la danse.

Le difficile était de faire consentir la vieille Jeanne à ce départ. — Epousez-donc les gens, avantagez-les pour qu'ils vous laissent là, comme le cep après la vendange !

— Mais pensez donc, Jeanne, qu'il vous reviendra riche dans trois ans, disait maman Cassabère, qui voyait enfin réaliser son rêve ; il vous achètera ce beau domaine sur la route de Bayonne, vous savez-bien, celui de la famille d'Espartza ; ces pauvres gens, qui sont ruiné jusqu'à la corde, nous vendront le château et ses

dépendances bon marché. Vous serez là comme une duchesse, à prendre le frais sous vos arbres.. . — Oui, si je ne suis pas entre quatre planches... — Oh ! vous êtes solide ! vous nous enterrerez tous.

Jeanne céda, tout en conservant rancune à son homme, car il fallait encore lui avancer les frais du voyage.

IX

Il y a déjà deux mois qu'il est parti, qu'il a quitté son pays pour entrer dans celui de l'inconu.

L'absence, l'inquiétude pèsent de tous leurs poids sur Jeanne. Sa pensée en est écrasée et revient sur elle-même comme si elle était attachée à une chaîne : lui ! toujours lui ! elle ne peut aller au delà...

Parfois elle rêvait avoir des ailes et le suivre ainsi dans l'immensité qu'il parcourait... Mais à quoi bon des ailes ? il lui faudrait retomber, puisqu'elle a du plomb dans le cœur maintenant ! Oh ! oui, elle est blessée ; il lui semble qu'elle ne guérira jamais !

S'éloigne-t-il encore ou bien est-il arrivé enfin ?

Ecrira-t il bientôt ?.. . L'aime-t-il toujours autant ?

Voilà les questions qu'elle se pose sans cesse, les questions qui suffisent à la nuit et au jour, et qui revêtent toutes les formes....

Mais, si son pas, si sa voix allaient tout-à-coup se faire entendre ! Est-ce qu'elle pourrait supporter ce bonheur ?

Elle n'avait donc pas compris combien elle était heureuse quand elle le sentait là.

Y reviendra-t-il ? Le reverra-t-elle ?

Et voilà que son cœur s'épuise à questionner.

— Mon Dieu, que je souffre, s'écrie-t-elle. C'est là tout ce qu'elle comprend : — Que je souffre !

Alors la superstition s'approche avec mystère et lui apporte quelques semblants de consolation.

Elle a tant besoin d'espérer !

X

La femme qui aime croit voir partout des présages ou des réponses à sa pensée ; elle se dit naïvement à chaque heure des choses comme celles-ci :

« Allons ! si j'aperçois trois hirondelles, c'est qu'il pense à moi ; si je n'en vois qu'une... il m'aura oubliée..... » Ou bien encore : « Si un nuage passe sur le soleil quand je prierai pour lui, il est malade..... »

Elle ne va pas au delà, elle s'arrête comme au bord d'un gouffre ; elle ne veut pas songer à la mort. — Il est malade. — Elle se rassure, le présage est heureux ; la pensée remonte un moment, puis elle revient au point d'où elle était partie ; la pente l'entraîne, une force à laquelle sa volonté ne saurait résister l'attire de nouveau, et la torture implacable la reprend : « Pense-t-il encore à moi ?

XI

— Viens, Jeanne ; nous allons ce soir à la Saline, aide moi à porter l'eau.

Dans la montagne, les bergers font ainsi pour la fabrication du fromage : chacun porte son contingent de lait, le partage se fait ensuite lors de la vente.

Ce soir-là, maman Cassabère conta le *Dragon d'Alcay*, et la *Châtelaine qui vend son âme*.

Bertranette, qui ne voulait pas demeurer au-dessous, leur dit : — Eh bien, à la suite de tous ces contes, je veux vous dire une histoire véritable : c'est l'histoire de Don Garcia d'Espagne.

« C'était au moment où l'on allait livrer aux Maures un grand combat. Don Garcia, sans doute pour se faire la main, se livrait au plaisir de la chasse, aux environs de Maxera. Ses chiens ayant fait lever une perdrix au moment où d'autres chasseurs avaient lâché un faucon, la perdrix poursuivie traversa une petite rivière, et s'enfonça dans un bois. Don Garcia traversa la rivière à gué, et

s'ouvrit un passage, dans le bois touffu, avec son épée. Il marcha longtemps, et aperçut une caverne dont l'entrée était obstruée par des ronces ; il descendit de cheval, entra dans la caverne, et y trouva une image de la sainte Vierge. Il pensa d'abord que quelques chrétiens avaient voulu cacher cette image pour la soustraire aux profanations des Maures, mais il découvrit en même temps un vase de terre rempli de lis en pleine fleur. Le faucon ainsi que la perdrix étaient déjà aux pieds de l'image vénérée, où ils semblaient s'être réconciliés. Don Garcia fit bâtir en ce lieu une chapelle et un couvent magnifiques, et y constitua un ordre de chevaliers en l'honneur de l'Annonciation. Ensuite, il fit la guerre aux Maures et fut partout victorieux. »

Après, on raconta des histoires de revenants, car on veilla tard, et l'on sortit, comme toujours, avec des brandons enflammés. Le vent soufflait avec force ; des ombres fantastiques semblaient voler autour des femmes, déjà disposées à la frayeur par les récits qu'elles venaient d'entendre. Condérine, qui marchait en tête, s'écria avec effroi : — Une *Brouche* ! et elle désigna, vers un angle du temple protestant, une femme en haillons qui sans doute se serait sauvée à leur approche, si l'effroi ne s'était pas emparé du groupe ! Mais la femme, qui vit à qui elle avait affaire, courut après les fuyardes en demandant l'aumône et menaçant de jeter des sorts. — C'est la *Brouche* : C'est la *Brouche* ! Alors commença une course folle. Quelques femmes jetèrent quelques pièces de monnaie ; d'autres prirent la fuite dans toutes les directions. Sanche Cassabère se heurta la tête avec violence contre une maison ; l'obscurité était complète, elle s'évanouit dans les bras de la vieille Jeanne et de sa filleule. Les autres revinrent pour aider à la transporter jusqu'auprès de Saint-Martin. Elle avait eu déjà des frissons dans la soirée, la pauvre Sanche ! Elle avait été louée pour une noce, étant très experte dans la confection de certains gâteaux. Tout le jour près du feu, et le soir s'asseyant sur l'herbe à la fraîche, pour voir les danses, elle avait pris froid, et le lendemain, qui était jour de Saline, elle n'avait pas voulu perdre son tour, tenant, comme nous l'avons dit, beaucoup au gain. Cette blessure à la tête, jointe à la fatigue, lui donna une fièvre ardente. Jeanne obtint de sa mar-

raine la permission de la soigner ; c'était la mère de son Pierre ! Elle le fit avec tant de tendresse et de sollicitude ! Elle mit dans les soins qu'elles lui donnait tellement tout son cœur, que Sanche sentit pour la première fois s'ouvrir le sien. La maladie l'avait bien affaiblie, des syncopes succédaient au délire, et la tenacité de son caractère l'abandonnait, car la vie s'enfuyait. Dans un moment de calme elle dit à Jeanne : « Tu es une bonne fille, tu t'entends bien aux malades et aux vieilles gens, personne ne m'a jamais si bien servie. Ecoute, quand mon fils reviendra riche et que ta marraine sera morte, eh bien ! je lui parlerai de toi. »

Elle mourut dans les bras de Jeanne, le neuvième jour de sa maladie. « Viens que je t'embrasse, chère fille, » dit-elle. Pendant les hallucinations de la fièvre, elle semblait la confondre avec Pierre et son dernier mot fut : « Mon fils !... » Un soupir et ce fut tout !

Le lendemain on portait la bière soutenue par des serviettes, à l'église de Saint-Martin, cette église qui date du XIe siècle. Dans la chapelle de la Vierge on aperçoit encore, à la clef de voûte, les deux vaches de Navarre. Les cloches tintèrent longuement. Les hommes, avec leur blousse noire et leur béret, défilaient à la suite du corps. Ils étaient sortis de la maison mortuaire par une porte, et les femmes par l'autre : Celles-ci marchaient couvertes de grand manteau de deuil, noir, à capuchon ; plusieurs étaient jeunes et jolies ; cette cape encadrait merveilleusement leur visage. Trois d'entr'elles portaient des flambeaux et des bougies enguirlandées de rubans noirs.

Arrivées à l'église, elles déposèrent les flambeaux allumés sur la bière elle-même, car dans ce pays les cercueils ont une surface plane ; le mort est bien entre quatre planches; aucun dôme.

L'office fut long ; ensuite on transporta le corps de Sanche au cimetière. Quelques voisins, se rappelant la place où était son mari, firent creuser à côté, puis chaque ami jeta une pelletée de terre sur le cercueil, et ce fut à jamais fini !

XII

C'est dans les vastes plaines de l'Uruguay appelées Pampas, vers le soir, non loin des bords du Rio de la Plata, sous un abri fait de planches, et entouré de peaux de bœufs et de bisons, que nous retrouvons Pierre en compagnie de quelques chasseurs et commerçants venus pour échanger des peaux contre des dollars. Nous remarquons dans le groupe deux ou trois négociants européens, puis des Yankees envoyés par la Compagnie de Pelleterie, et porteurs de lettres et timbres de cette compagnie.

Les maisons ailées comme disent les naturels du pays, les maisons ailées et les pirogues ancrées au bord du grand fleuve attendaient ces riches dépouilles.

Il y a près de deux ans que Pierre chasse les bœufs sauvages. Son teint est hâlé par le soleil, l'expression de son visage est triste, il a le mal du pays. Cependant il avait eu la chance assez rare de rencontrer, vers le cinquième mois de son séjour dans les Pampas, un *hid spot* ; c'est une cachette où les chasseurs mettent les peaux à l'abri du pillage. Il paraît qu'il y avait eu un combat non loin de ce lieu, et que les vainqueurs ignoraient l'existence du butin. Pierre l'avait découvert par hasard en creusant le sol pour dresser sa tente ; il se l'était approprié sans scrupule, se disant : « Si le possesseur du *hid-spot* se fait connaître, je le lui rendrai. » Mais les Pampas n'ont pas de petites affiches, et probablement l'ancien possesseur des peaux était mort.

Après les pourparlers sous la tente, et les affaires conclues, un des marchands européens, qui avait déja trafiqué avec Pierre, lui dit :
— L'autre jour, comme les passagers d'un navire venant de France débarquaient, j'entendis deux jeunes gens prononcer votre nom. Ils s'adressèrent inutilement à plusieurs personnes, disant que vous étiez dans les Pampas, et désirant qu'on les mît sur vos traces. Je m'approchai alors, et leur indiquai la direction à suivre, puisque je savais vous rencontrer à peu près dans ces parages. J'estime qu'ils pourront être ici dans peu de jours ; ils m'ont dit être de vos amis. Je regrette de ne pas avoir retenu leurs noms.

Quel bonheur pour le pauvre exilé ! Revoir deux amis ? Lesquels ? A Salies tout le monde se connaît, mais les amis de cœur y sont rares comme partout :

— Mon Dieu ! si j'allais au devant d'eux ?

— Inutile, je les ai mis en rapport avec une sorte de trappeur du pays ; ils vous arriveront tout en chassant.

Les peaux furent emportées, les dollars comptés, et les chasseurs regagnèrent leurs tentes.

Pierre resta seul, ne voulant pas s'éloigner du lieu où ses amis devaient venir. Il s'étendit sur le sol de la hutte qui était ouverte par le haut afin de laisser passer l'air et la lumière. Il ne pouvait dormir. Les yeux fixés sur la Croix du Sud qui semblait aussi le regarder, il chantait à voix basse ce refrain de sa première jeunesse : « Ces montagnes sont si hautes, qu'elles m'empêchent de voir mes amours[1] ! »

Hélas ! ils étaient loin, les monts d'Aragon ! Elles étaient bien loin, ses amours ! Pauvre Pierre !.. Il s'endormit enfin en songeant au bonheur qu'il éprouverait en apprenant des nouvelles du pays !

Perdant patience, au bout de quatre jours, il marcha dans la direction du grand fleuve, et, dans une sorte d'hôtellerie semblable aux baraques nomades, il aperçut *ses pays* demandant encore des renseignements sur la route à suivre; grande fut leur joie. C'étaient les compagnons d'enfance, Larrouy et Courtez. Ils avaient failli périr en mer, puis ce voyage dans ces plaines brûlantes les avait déjà découragés. Cependant ils étaient intrépides chasseurs et conservaient l'espérance, cette fidèle compagne de la jeunesse, qui toujours lui rit au cœur.

— Combien y a-t-il de temps que vous avez quitté Salies? — Trois mois de dimanche dernier ; nous avons relâché plusieurs fois, et puis des calmes plats, et puis des tempêtes ! Ah ! si nous avions su ! — Voyons, Larrouy, donne-moi des nouvelles ; tu es notre plus proche voisin ; as-tu vu ma mère ? — Oui toujours plus travailleuse que les jeunes. — As-tu vu Jeanne ? (Il s'arrêta et reprit comme pour corriger sa pensée), avez-vous vu ma femme ? — Les deux amis n'avaient pas compris Jeanne autrement. — Ah ! celle-là, c'est autre chose ; elle

[1] Chanson de Gaston Phébus.

ne fait plus que vivocher, et se plaint toujours; tu ne la trouveras pas, à moins de te presser. Elle t'en veut, de l'avoir abandonnée. — Allons donc, je lui rapporterai de l'argent. Mais, à propos d'argent, vous ne me parlez pas de notre chère *Houn* ? — Et que veux-tu que je t'en dise ? C'est toujours la même chose, elle est pillée de tous les côtés. On charge d'impôts les Béziis, et l'on a découvert trois puits clandestins ! Quelle horreur ! Voler ainsi la corporation ! La pauvre *Houn* ! On a creusé du côté du puits Danty sans résultat; dans le puits du Griffon il a été trouvé une quantité de sel encore supérieure à celle de la *Houn*. On était joyeux, mais une nuit, il y a des infiltrations, et tout a été perdu. Les *part-prenants* disent qu'ils ne feront pas de gain cette année, car on leur donne toute les charges de la ville. Ils seront ruinés, c'est chose sûre, et seront forcés de faire de la contrebande.

— C'est en effet une grande resssource pour le pays, dit Pierre, et je ne sais pourquoi nous ne nous sommes pas faits contrebandiers, au lieu de nous exiler ainsi....

— Ah ! c'est que le métier n'est pas sûr, dit Larrouy ; les douaniers enlèvent les plus belles prises au moment où l'on y pense le moins, alors, amendes et prison ; non ce n'est pas un métier sûr.... Ah ! il faut avoir plusieurs cordes à son arc, et, comme on dit, plusieurs tours dans son sac. Savez-vous ce qui est arrivé à Hardy Chevalet ?

— Qui? Ce curé qui demeure dans la montagne, près de la frontière espagnole ?— Précisément. — Eh bien, qu'a-t-il donc fait ce curé ? — Voici : je crois que depuis un certain temps il se livrait très secrètement à la contrebande. Un jour un de ses fidèles émissaires vint lui dire que dans un bardeau (vous savez que l'on appelle ainsi les maisons en bois disséminées dans la montagne), que dans un bardeau de sa paroisse se trouvait un chargement complet de fins cigares espagnols, mais que la case était cernée par les douaniers français. Comment faire ? Ils ont été dénoncés, rien ne peut sortir de la maison sans être saisi.

— Sans être saisis ! ces excellents cigares ! — Non seulement ils vont les perdre, mais ils vont être soumis à une très forte amende ! — Pourront-ils la payer ? — Si la municipalité est de mauvaise humeur, les pauvres contrebandiers seront arrêtés dès

que leur prise aura vu le jour. — Viens avec moi, dit Hardy Chevalet à son sacristain, emporte la croix de cuivre, et dis à l'enfant de chœur de se charger du bénitier.

Les routes étaient couvertes de neige ; ils arrivent près du bardeau. A la vue du prêtre et de la croix, les douaniers s'écartent, le prêtre entre dans la maison et dit aux propriétaires étonnés : — Donnez-moi la bière ! Dans toutes ces cabanes isolées, il y a toujours un cercueil prêt. On le remplit en toute hâte de cigares, le curé tire de sa poche le drap mortuaire, et en avant ! — Mes enfants, dit-il aux douaniers, les porteurs sont partis peu de temps après moi, les voyez-vous ? — Non, monsieur le curé. — Ah ! les chemins sont si difficiles ! Cela dit, Chevalet se place dévotement près de son mort, répétant de temps en temps : Les voyez-vous venir ? Vos yeux sont meilleurs que les miens ! Regardez, il y a plusieurs sentiers, les routes sont si mauvaises ! Ah ! c'est que mon sacristain et moi sommes de rudes montagnards ! Enfin, pourvu qu'ils arrivent avant la nuit...

Au bout de deux heures d'attente, le curé paraît très inquiet. — Il leur sera arrivé un accident, pauvres gens ! — Mais vous ne pouvez demeurer indéfiniment ici, Monsieur le curé, dit le chef des douaniers ; quatre de mes hommes vont transporter ce cercueil jusqu'à ce qu'ils rencontrent vos porteurs.

Après s'être fait raisonnablement prier, Chevalet accepta avec force remerciements ; les voilà en route, guettant toujours les porteurs invisibles, et arrivant avec le chant des morts, jusqu'au milieu de l'église.

— Merci, mes bons amis, voilà pour boire à ma santé !

— Eh bien, qu'en dites-vous ? — Je ne sais trop si le curé avait raison. — Comment, s'il avait raison ? Mais la contrebande n'est défendue par aucun canon, et l'on nous dit au contraire : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Les amis chassèrent quelque temps ensemble. Un soir qu'ils étaient non loin de la côte, sous une sorte de tente, harassés de fatigue, un homme, qui venait prendre des peaux, dit à ces jeunes gens qu'il y avait un navire arrivé de France, à l'ancre, en face de Montevideo. – Mes amis, vous venez d'arriver, il est donc pro-

bable que ce navire m'apporte des lettres plutôt qu'à vous ; laissez-moi partir, et attendez-moi ici.

Aussitôt, malgré la nuit, il s'élance sur son cheval et arrive sur la côte vers le milieu de la journée du lendemain. Il semblait qu'un aimant l'attirait !

Comme il portait toujours sur lui ses papiers, la lettre lui fut remise : oui, il n'y en avait qu'une ; elle était de Jeanne ! Ah ! la chère lettre ! Il en baisait l'enveloppe mille fois, avant de la déchirer ; enfin elle est ouverte !

« Monsieur Pierre,

« J'ai une bien triste nouvelle à vous annoncer ; je ne voulais pas vous l'écrire, et cependant puisqu'il faut que vous la sachiez, il vaut encore mieux que vous l'appreniez par moi.

« Votre pauvre mère est morte d'une fluxion de poitrine.

« C'était une trop rude travailleuse, voyez-vous ; elle n'avait pas sa pareille dans tout Salies. Je l'ai soignée jusqu'au bout ; elle m'a nommée sa chère fille, ce dont je lui suis bien reconnaissante. Toute ma vie je prierai le bon Dieu pour elle. Son dernier mot a été : « Mon fils ! »

« Vous comprenez combien je prends part à votre chagrin, et combien je suis triste de ne plus vous voir ! Si vous êtes toujours dans les mêmes intentions à mon sujet, je vous dirai que l'argent ne fait pas le bonheur, et que vous devez en avoir bien assez, à mon avis.

« Je finis, Monsieur Pierre, car je pense qu'en ce moment vous pleurez, et n'avez pas beaucoup de goût à lire ma lettre. Je vous souhaite le bonjour et prie le bon Dieu qu'il vous console.

JEANNE CASTEL

P.S. — Ma marraine a pris les fièvres d'automne ; je suis obligée de veiller de demi en demi les nuits. A son âge, c'est bien mauvais. Elle vous souhaite le bonjour et beaucoup de chance dans vos affaires. »

Pierre fut attéré à la lecture de cette lettre.

Certainement il n'avait pas pour sa mère un sentiment aussi

tendre que le comportait sa nature aimante ; la rudesse du caractère de Sanche avait toujours réprimé ses épanchements ; mais enfin, il l'aimait, et dans cet isolement privé d'amis et de proches, il souffrait beaucoup. — Pauvre mère, elle eût été si heureuse de voir son fils possesseur d'une petite fortune ! car c'était dans ce désir seulement que l'amour maternel se faisait jour chez elle, pauvre mère !

Dès lors une pensée unique le possède : réaliser ses fonds, vendre ce qui lui reste de marchandises, et reprendre la mer. Revoir le Béarn, sa chère Jeanne, ses parents, ses amis. Il pensait : je devrais dire aussi « *ma femme.* » Elle a été bonne pour moi, elle m'a avantagé, mais elle est si vieille ! Bien sûr je ne la reverrai pas, il ne faut pas demander l'impossible. Pauvre femme ! Il se reprochait son indifférence. Sans les fonds qu'elle lui avait avancés, il n'aurait pu voyager.... Il l'avait abandonnée ; il lui devait un dédommagement, enfin sa conscience délicate, comme celle de toutes les natures aimantes, n'était pas à l'aise.

(*A suivre*) ADINE RIOM.

UNE ŒUVRE MONUMENTALE[1]

L'on rapporte de Colbert qu'il entrait dans ses vues de rechercher dans chaque province les hommes les plus capables d'en écrire l'histoire et de les charger de faire ce travail aux frais du royaume. C'était une noble idée, digne du grand ministre du grand Roi, et il est regrettable qu'il ait disparu avant d'avoir pu exécuter ce projet. Laissée au hasard des initiatives individuelles, l'œuvre d'ensemble qu'il rêvait risquait grandement de n'être point réalisée. Ainsi en est-il advenu, en effet, et presque toutes nos anciennes provinces attendent toujours leur historien.

Il en est cependant une pour qui cette lacune va être enfin comblée, et c'est précisément celle dont on pouvait le plus justement craindre de n'avoir point de longtemps l'histoire, pour cette raison qu'elle est la plus vaste de toutes ; que, des diverses fractions du territoire dont la réunion, lentement accomplie à travers les siècles, par l'épée ou la politique de nos Rois, a fini par former la France, elle est celle qui a su le plus longtemps maintenir son indépendance, et qu'aucune ne possède des annales aussi chargées de péripéties de tout genre et de grands événements. Pour l'accomplissement de cette œuvre immense, il fallait une façon de Bénédictin laïque, plus encore, toute une congrégation de Bénédictins réunie dans un seul homme, et c'est cette fortune extraordinaire qui est échue à la Bretagne dans la personne de M. Arthur de la Borderie.

L'on a coutume de dire que, faute d'un moine, l'abbaye ne chôme

[1] *Histoire de Bretagne*, par M. Arthur Le Moyne de la Borderie, membre de l'Institut. Tome Ier, J. Plihon et L. Hervé, libraires-éditeurs, rue Motte-Fablet, 5, Rennes. — Parmi les nombreux articles publiés à Paris et en province sur l'*Histoire de Bretagne* de M. A. de la Borderie, nous tenons à reproduire celui-ci, publié hors de Bretagne, dans un des meilleurs organes de la presse provinciale (le *Journal de Chartres*), et qui émane d'un homme de grand cœur et de grand talent, bien connu en Bretagne, M. le comte de Korthays, ancien préfet du Morbihan.

pas. C'est l'inverse de ce vieil adage qui est de mise ici. Personne ne s'y méprenait en Bretagne, où pourtant les lettrés et les érudits abondent. C'est de M. la Borderie seul qu'on attendait le monument réclamé par la piété nationale, et qu'aucun autre ciseau que le sien n'était capable de sculpter. Aussi lorsqu'il y a quelques années, un évêque breton l'adjurait solennellement de se mettre à l'œuvre, pouvait-il dire en toute vérité qu'il n'était que l'interprète du sentiment du pays tout entier. Et si la voix publique le désignait ainsi pour cette tâche écrasante, ce n'est pas seulement en raison des dons éminents qu'on s'accorde à lui reconnaître, c'est encore à cause de l'emploi qu'il en a fait : c'est parce que depuis plus de quarante ans il n'a cessé d'appliquer ses puissantes facultés à l'étude de sa province natale, objet de son culte passionné.

Comme tant d'autres, M. de la Borderie aurait pu profiter de l'indépendance que lui assurait sa fortune patrimoniale pour mener une vie d'oisiveté, de dissipation et de plaisir. Mais les jouissances dont se repaissent les natures ordinaires sont sans attraits pour les natures d'élite. Ses aspirations étaient plus hautes, et comme les Montalembert, les Falloux, les Cochin, parmi les morts ; comme dans l'Ouest, parmi les vivants, les Kerdrel, les Lallié, les Biré, il avait, dès sa première jeunesse, orienté ses voiles vers des régions plus difficiles à atteindre, mais où, pour la dignité et le lustre de la vie comme pour la sécurité de la conscience, il est peut-être plus avantageux de débarquer.

Sorti le premier, si je ne me trompe, de l'Ecole des Chartes en 1852, le futur membre de l'Institut commençait dès lors l'existence studieuse qui lui a valu la considération, la renommée et les honneurs dont il jouit. Ce que ce travailleur infatigable a, depuis quarante-quatre ans, fouillé d'archives publiques et privées, dépouillé de liasses, compulsé de pièces, consulté de documents, visité de monuments, déchiffré d'inscriptions, réuni de notes, entassé de matériaux ; ce qu'il a prodigué de trésors littéraires, historiques, biographiques, archéologiques, hagiographiques et que sais-je encore, dans maintes revues, maints recueils, maints journaux, maints annuaires, maints volumes, défie, pour ainsi dire, toute énumération. On ne m'étonnerait guère en disant qu'il serait

incapable lui-même de dresser un catalogue complet de ses écrits.

Quelle que soit la diversité de ces innombrables études, elles ont ceci de commun qu'elles se rapportent toutes à la péninsule armoricaine et qu'elles portent toute la marque d'un admirable talent, dont les traits principaux sont, pour le fond : l'étendue, la profondeur et la variété des connaissances, la sûreté de la critique, la largeur des vues, la sagacité des instructions, la puissance d'analyse et de synthèse, la pénétration et la solidité du jugement ; pour la forme : l'habileté de la composition, la clarté et la précision du style, la vigueur de la langue, la vivacité du coloris, l'originalité de l'expression. A ces qualités maîtresses, M. de la Borderie en joint une autre, non moins précieuse, l'indépendance, qui tient au caractère de l'homme et complète la valeur de l'écrivain. En toutes choses il apporte un jugement libre de toute entrave, dégagé de tout autre souci que celui de la vérité historique. Il n'est pas de considération au monde qui ait assez de puissance sur son esprit pour lui faire adopter une idée qu'il croit fausse une théorie qu'il croit erronée, un fait qu'il croit apocryphe. C'est ainsi que, comme Dom Lobineau son illustre précurseur, et au risque d'être l'objet d'attaques aussi injustes, il n'hésite pas à rejeter, avec une implacable sévérité, toutes celles des antiques légendes bretonnes dont l'autorité lui paraît suspecte, quelque touchantes, accréditées et populaires qu'elles puissent être.

Il ne faudrait pas conclure toutefois de ce qui précède que M. de la Borderie est un de ces savants qui ont tant donné d'eux-mêmes à la science qu'il ne leur est rien resté pour le sentiment et de qui le cœur, progressivement racorni, ressemble aux vieux parchemins dont la société fait leurs délices. Loin d'être rébarbative, l'érudition, chez lui, fait bon ménage avec la grâce et n'exclut ni l'imagination, ni la poésie. Ses mains sont pleines de fruits, mais elles sont pleines aussi de fleurs, et les frimas de l'Armorique ont été impuissants à glaçer son âme, où bouillonnent les plus nobles et plus généreuses passions. Pour défendre la vérité, la justice, le droit, pour venger l'innocence et flétrir le crime, pour dépeindre les infortunes et célébrer les gloires de l'héroïque et chrétienne Bretagne, il sait trouver des accents singulièrement émouvants.

Sa passion pour son pays natal va même parfois jusqu'à l'expansion de colères dont la véhémence paraît étrange au premier abord. L'on ne peut s'empêcher de sourire, par exemple, lorsqu'on le voit s'enflammer contre César, vainqueur déloyal des Venètes, pour la confusion duquel il use de toutes les ressources de son ironie mordante (et Dieu sait s'il est en fonds de ce côté comme des autres), absolument comme si la bataille où l'indépendance de l'Armorique sombra dans les eaux du fameux *mare conclusum* eût eu lieu hier et qu'il eût fait partie des glorieux vaincus. Mais on comprend bien vite que la faculté merveilleuse qu'il possède de vivre dans les temps qu'il décrit au point de s'en assimiler les frémissements contribue puissamment à l'intérêt de ses récits, remplis de mouvement, d'animation et de vie.

J'espère en avoir assez dit, quoique obligé de me restreindre, pour donner une idée de ce que sera l'œuvre monumentale que M. de la Borderie vient d'entreprendre, et dont les dimensions ne comportent pas moins de quatre volumes grand format in-8, de six cents pages environ chacun, avec cartes, plans, etc. Le tome Ier qui a paru il y a quelques mois, justifie amplement les espérances que la Bretagne a mises dans son historien, et sera unanimement admiré partout où il sera lu.

Je suis de ceux qui ont regretté que M. de la Borderie, qui a donné la preuve de sa valeur politique à l'Assemblée nationale, où de 1871 à 1876 il a représenté l'Ille-et-Vilaine son département d'origine, ne fît plus partie du Parlement. Les sentiments qu'il m'inspire et ceux que j'éprouve pour la Bretagne à laquelle m'attachent de si nombreux et si puissants souvenirs, ne me le permettent plus aujourd'hui. Ils devront à la même cause : elle, d'avoir une histoire vraiment digne de son magnifique passé ; lui, d'avoir pu donner sa mesure et accomplir sa destinée, fortune particulièrement enviable et qui n'appartient pas à tous.

Il en sera du nom de M. de la Borderie, inséparable désormais de celui de la Bretagne, ce qu'il en est depuis des siècles de ces menhirs qui projettent leur ombre grandiose sur les landes armoricaines : il triomphera comme eux des assauts de temps !

EMMANUEL DE ROHTHAYS.

AUTOUR DU BANQUET

DE L'*HISTOIRE DE BRETAGNE*

Sans revenir sur ce sujet, nous croyons devoir signaler à nos lecteurs l'article très intéressant de la revue l'*Hermine* du 20 janvier 1897, qui contient le texte des discours prononcés et des toasts portés à ce banquet, le 11 janvier dernier.

Nous tenons aussi à en faire connaître deux qui y avaient été envoyés par correspondances. D'abord, ce télégramme si énergiquement breton de M. Henri Le Meignen, vice-président de la Société des Bibliophiles Bretons et président de la Société archéologique de Nantes :

« *Président Société archéologique de Nantes adresse tous ses regrets au Comité du banquet, et se joint aux toasts qui seront portés ce soir. Hourra pour notre mère la Bretagne, pour son digne fils La Borderie et pour son Histoire !* »

M. le chanoine Le Pon, recteur de Plougrescant, si connu en Bretagne, et en particulier de nos lecteurs, par ses beaux cantiques et ses belles poésies bretonnes publiées sous le nom de *Roitelet de Saint-Yves*, s'était fait, de son côté, représenter à la fête par ces jolis vers bretons :

I

Ne neuz ket en Breiz, ne neuz ket unan,
Evel hon mignon, mignon sant Ervoan.

Il n'y a pas en Bretagne, mais pas un,
Comme notre ami, l'ami de Saint-Yves,

2

Ne neuz ket en Breiz, ne neuz ket biskoaz
Ker kaer marvailler, nemet sant Weltaz.

Il n'y a pas en Bretagne, il n'y eut jamais
Un conteur plus merveilleux, si ce n'est saint Gildas.

3

Bué hirr d'ehan, ha gloar ha bennoz,
M'allo c'hoaz kontan bué hon zent koz !

Longue vie et gloire et bénédiction à lui,
Afin qu'il puisse encore raconter la vie de nos vieux saints !

LE ROITELET DE SAINT-YVES.

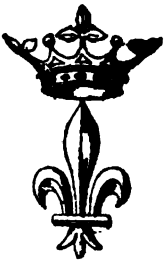

CURIOSITÉS HISTORIQUES

Publiées par le Vicomte ODON DU HAUTAIS

I

UNE COMPAGNIE DE MOUSQUETAIRES A GUÉRANDE

(21 juillet 1711)[1]

La fin du règne de Louis XIV et le début de celui de Louis XV furent attristés par une détresse financière inouïe. Après les revers des armes survinrent les revers de la fortune pour accabler les peuples et l'Etat. De nouveaux impôts furent créés. Le peuple s'abstint de les payer ; les caisses de l'Etat restèrent vides.

L'hiver, un terrible hiver, celui de 1709, précipita la misère à tel point que le roi fut obligé de remettre aux paysans neuf millions de taille. Et dans le même temps le trésor n'avait pas seulement de quoi subvenir à la nourriture des soldats.

C'est pourquoi, l'année suivante, pour faire face aux nécessités de l'Etat, on créa l'impôt du dixième, pour lequel chaque individu était tenu de fournir au roi la déclaration et le dénombrement exacts de ses revenus.

La chose ne se fit pas comme on aurait pu le penser.

Les esprits aigris accueillirent avec défiance les nouvelles charges qui devaient les grever ; défiance justifiée d'ailleurs, si l'on songe qu'avec la déclaration exacte des revenus de chaque citoyen, on pouvait arriver à faire payer des sommes exorbitantes. Aussi, dès cet instant, parurent les premiers symptômes d'une résistance qui

[1] Article publié dans le *Nouvelliste de l'Ouest* en date à Nantes du 20 septembre 1896.

s'accentua plus tard, sous le Régent, au début du règne de Louis XV, à chaque demande d'argent et aboutit, en fin de compte, à la lutte héroïque des gentilshommes bretons et au massacre non justifié de MM. de Montlouis, de Pontcallec, de Talhouët-Lemoyne et du Couëdic !

A Guérande, on ne se pressait pas, paraît-il, de fournir au roi les déclarations prescrites par l'édit du 14 octobre 1710 Les gens du fisc ne patientèrent pas longtemps. Pour hâter l'exécution des ordres de Sa Majesté, et faire taire l'opposition systématique des gentilshommes, ils envoyèrent des soldats dans les paroisses.

Une compagnie du régiment de la Vieuville fut détachée de la garnison de Vannes et dirigée sur Guérande. L'ordre de marche émanait du maréchal de Châteaurenaud, commandant des troupes à Rennes.

« La compagnie, écrivait le maréchal, partant de Vannes, ira loger à Muzillac, d'où elle se rendra à Guérande. Au lieu de passage ci-dessus, le logement et les vivres seront fournis par étapes aux présents et effectif seulement, suivant les règlements du roi. »[2]

L'envoi d'une troupe armée était donc décidée, avec l'agrément de l'autorité militaire compétente. Le régiment de la Vieuville se composait de mousquetaires. La compagnie détachée sur Guérande était commandée par le capitaine d'Orchemer. On lui avait donné des instructions précises ; mais, pour que les Guérandais n'eussent point à prétexter ou à manifester leur ignorance, l'Intendant de la province fit écrire au Maire, par l'intermédiaire du subdélégué de la ville, la lettre suivante.

MONSIEUR,

« D'après l'ordre que j'en ay reçu, je vous envoye une compagnie du régiment de la Vieuville, afin que vous puissiez envoyer les détachements dans les paroisses de votre département qui sont en demeure de vous fournir leurs déclarations et finir plus promptement cet ouvrage que l'on souhaite de mettre à fin. Monsieur l'Intendant m'ordonne de vous écrire que les détachements

[2] Pièce authentique signée du maréchal. — Archives personnelles.

que vous y enverrez seront assez forts d'un sergent, quatre, cinq ou six mousquetaires au plus ; et qu'il doit estre payé, par les paroisses où vous les enverrez, vingt sols par jour au sergent et dix sols à chaque soldat qui iront en détachement. Je joints ici la route[1] qui sera nécessaire pour que la compagnie revienne à Vannes rejoindre le régiment afin que, quand toutes vos paroisses auront achevé de vous fournir leurs déclarations et que vous aurez retiré tous les détachements que vous aurez envoyés, vous preniez la peine de leur donner cette route et qu'elle revienne. La compagnie, en arrivant à Guérande, y doit estre logée et ce qui y restera y vivra au moyen de sa solde et payant les vivres de gré à gré. Comme les compagnies de ce régiment ne sont pas nombreuses, elle n'excédera pas assurément le nombre de trente ou de vingt-cinq hommes.

« Je suis, avec beaucoup de vérité et de passion, Monsieur, votre très humble, et très obéissant serviteur. Signé : Bret.

« *A Vannes, le 20 juillet 1711.* »[2]

Voici donc les soldats en route. Ils couchent à Muzillac, passent la Vilaine au bac de Vieille-Roche ou de Tréhiguier sans doute, et, le lendemain, arrivent à Guérande par la porte Vannetaise. Il était environ deux heures de l'après-midi.

Leur rôle à Guérande était assez clairement indiqué. Ils devaient, à cause des dépenses qu'occassionnait leur présence dans les paroisses, contraindre les habitants à fournir plus tôt leurs déclarations. Jadis les rois évangélisaient les protestants avec des dragons ; en ce temps, ils percevaient les impôts avec des mousquetaires. Mais, dans l'un et l'autre cas, le résultat fut à peu près identique, c'est-à-dire nul. Les dragons furent rappelés, à cause des désordres ou des luttes fâcheuses qu'ils occasionnaient ; les mousquetaires regagnèrent leurs garnisons, sans avoir pu maintenir l'impôt devant la farouche opiniâtreté des masses populaires,

M. d'Orchemer, commandant de la compagnie, conte ainsi sa mésaventure à Guérande :

« Je soussigné, commandant une compagnie du régiment de la

[1] C'est-à-dire feuille de route.

[2] Arch. pers.

Vieuville, certifie que, le mardy, 21 de ce mois, j'arrivai à Guérande avec la compagnie, à deux heures de l'après-midy, que, estant allé chez M. le Maire pour la faire loger, je trouvai ses portes fermées, que ayant attendu deux heures j'y retournay et les voisins me dirent qu'il n'y avait personne à la maison, ce qui m'avait obligé de m'aller plaindre à M. le Subdélégué, après avoir envoyé chez les proches parents de M. le Maire, pour s'informer où il était. Ils firent réponce qu'il était à la campagne, aussy bien que son espouse et ses domestiques. M. le Subdélégué envoya avertir le sieur Marguillier de Guérande de venir luy parler, lequel estant venu, il le sollicita et le pria même très instamment de vouloir bien loger la compagnie chez les habitants en l'absence du Maire, ce qu'il refusa de faire, après quoy M. le Subdélégué luy ordonna fort qu'il voulut obéir, disant que ce n'était pas à luy de loger, mais au Maire ; ce qui fut cause que nous restâmes jusques à sept heures sur le pavé et que nous y serions restés, sans que M. le subdélégué nous envoyât dans les auberges, aux frais des dits sieurs Maire et Marguillier à raizon de 20 sols par jour pour les sergents et dix pour les soldats, jusques à ce qu'ils nous eussent logés, par billet, chez l'habitant. Ce que je certifie véritable, à Guérande, ce 21 juillet 1711. Signé : D'ORCHEMER[1]. »

M. le Maire s'était donc esquivé, pour ne pas loger la compagnie qu'on envoyait en mission à Guérande. Et, comme le dit le capitaine d'Orchemer, celle-ci attendrait encore peut-être sur le pavé, si elle avait dû se conformer au bon vouloir du Maire et du marguillier. Mais le subdélégué était un homme énergique. Il s'appelait Pierre Laragon, sieur de Launay, et occupait la charge de notaire et procureur à la cour. De sa pleine autorité, il fit loger les soldats, en ville, aux frais du maire.

« M. le Maire de Guérande ayant affecté de s'absenter, écrit-il dans son rapport, avec toute sa maisonnée et de fermer sa porte, quoique averti depuis plus de huit jours de notre part qu'il devait incessament arriver une compagnie du régiment de la Vieuville, pour l'exécution de la déclaration du roy du 14 octobre dernier,

[1] Rapport du capitaine d'Orchemer. — Arch. pers.

et le sieur Hémery, marguillier, ayant refusé de les loger, encore que nous luy avons fait l'injonction de le faire, en l'absence du Maire, nous ordonnons que les soldats seront logés dans les auberges de la ville, et qu'il leur sera fourni en vivres savoir ; aux sergent, 20 sols et aux soldats 10 sols par jour, qui leur seront remboursés par les sieurs maire et marguillier solidairement jusqu'à ce que ils les ayent logés chez l'habitant.[1] »

Le Maire paya-t-il la danse ? je l'ignore. Les pièces que j'ai consultées ne le disent pas. Quoi qu'il en soit, j'ai trouvé l'incident asssez pitoresque pour être conté. Il fait assez exactement ressortir d'ailleurs l'animosité qui ne manquait pas de s'afficher, chaque fois que la bourgeoisie et la noblesse étaient aux prises.

A Guérande surtout, la lutte entre les deux camps était vive. D'un côté, les gentilshommes ; de l'autre, les gens de robe, pour la majeure partie gens du roi, puisque la ville relevait directement de Sa Majesté. Un jour vint cependant où les deux parties fusionnèrent. Celui où la noblesse ruinée trouva des ressources nouvelles, dans l'alliance de ses fils avec des filles d'avocat ou de procureur, richement dotées. Cela même avant la Révolution de 1789. Tant il est vrai que l'axiome de la sagesse des nations s'applique toujours dans sa rigoureuse véracité : rien de nouveau sous le soleil.

II

ASSIGNATION D'AMOUR

Nos pères avaient l'esprit joyeux et l'amour aimable. Je n'en veux pour preuve que la curieuse pièce que je publie ci-après. Elle a pour titre « Assignation d'amour », titre assez suggestif et bien particulier, je suppose. Je l'ai trouvée dans de vieux papiers de famille, alors que j'établissais la généalogie de mes ancêtres. Je tais les noms par respect de leur mémoire. L'Assignation est adressée à la fille aînée d'un lieutenant-général de la police du roi, à Nantes, par un procureur fiscal, sénéchal et seul grand juge du marquisat de Goulaine et Fromenteau, plus tard son époux et qui fut mon arrière grand-oncle.

[1] Rapport de Me. Laragon. — Arch. pers.

Voici la transcription fidèle de cette pièce :

« Le 23 mai 1768.

« L'an de douleurs, le premier jour d'espérance, à la requête d'écuïer. Théodore Gaëtan, chevalier militaire de l'ordre de Saint-Louis, vicomte de Plaisance ; actuellement à son dit vicomté, situé en l'isle de Cythère, près le royaume d'Amour, parroisse de la Sincérité, où il a élu son domicile, et en tant que besoin, chez maître Dorilas Secret-en-Amour, qu'il a institué et institue pour son procureur spécial.

« J'ai, soussigné, Dorilas Secret-en-Amour, huissier audiencier au Siège Présidial de la ville d'Espérance, y reçu et exploitant par tout le royaume de Tendresse, demeurant rue d'Amitié, paroisse de la Constance, donné terme et assignation à très honorée et très respectueuse demoiselle Aimée Damis, résident en son hôtel de Sardan, sise ville d'Inconstance, rue du Cœur-Glacé, parroisse de Mille-Détours, deffenderesse pour comparaître en la prochaine audience vel, etc.... du Siège Présidial d'Espérance, par-devant Monseigneur Cupidon, juge en chef, président Présidial d'Espérance, pour se voir condemner, par jugement en dernier ressort et par corps, de prendre, pour amant toujours sincère, ledit sieur Gaëtan ; aux offres qu'il fait de l'aimer constamment ; sinon, permis au demandeur de se pourvoir d'une autre maîtresse, au cas que la dite demoiselle deffenderesse veuille toujours, par continuation, persister dans ses intentions inexorables, se réservant néanmoins pour intérêts, dommages et retardements, deux baisers d'amitié, à commencer du jour et date de sa demande et déclaration d'amour, jusque à ce que il se soit bien et dûment pourvu d'une autre maîtresse ; se voir, en second lieu, la dite demoiselle deffenderesse condamner en tous les dépens de la présente instance, sauf tous ses autres droits et actions qu'il se réserve toujours néanmoins très expressément, vers la ditte demoiselle Damis, lui faisant savoir, en sa sus ditte hôtel, afin qu'elle n'en pût tirer cause d'ignorance, en parlant à un domestique y trouvé, auquel j'ai délivré copie du présent aux injonctions requises ; ce jour 3 de mai 1768. Signé : SECRET-EN-AMOUR.

« Contrôlé à l'Espérance, le 24 mai 1768, reçu neuf sols, six deniers, quatre sols de bource. Signé : BELZÉBUT. »

On se croirait transporté sur les rivages du Tendre. Quand on jette les yeux sur ces fadeurs maniérées du XVIIIe siècle, on trouve tout cela bien naïf, bien simplet. Et pourtant, en présence des réalités brutales de notre siècle, cela égaie encore le cœur et distrait l'imagination.

Quelques lecteurs curieux désireront peut-être savoir quelle réponse fut faite à mademoiselle Damis, à la touchante requête de l'amoureux Gaëtan? Je suis assez heureux pour les satisfaire.

En marge de l'exploit, qui est écrit par une main d'homme, une main de femme, sans doute toute petite et toute mignonne, a tracé ces quelques mots que le fidèle Secret-en-Amour dut vivement transmettre à son singulier client :

« Cette lecture est sans égale ;
« L'exploit est un petit dédale
« Où l'esprit prend plaisir d'errer.
« Cloris, suivez les pas d'Armide :
« C'est le plus agréable guide
« Qu'on peut choisir pour s'égarer.

« L'ouvrage doit toujours être couronné par une agréable fin. »

Et de fait, le couronnement de tout ceci fut un mariage heureusement vécu.

Mais en présence de ces réminiscences d'amours du siècle passé, devant ces caractères vigoureusement tracés qui accusent une existence virile, après avoir songé à la main délicate qui avait écrit, probablement dans un instant de bonheur, la discrète réponse qui précède, j'ai pensé au peu de souvenir, à la minime trace que tout cela laisse après soi et mon esprit est demeuré rêveur, rêveur !....

CEUX QUI PARTENT !

(IMPRESSIONS)

I

Ne vous est-il jamais arrivé, quand la vague mélancolie d'octobre s'en vient, apportée par le vent froid, de penser aux départs de tous ceux que l'on aime.

C'est alors que les plages tumultueuses deviennent désertes et que les campagnes dans leur demi-deuil de sang et d'or, témoins quelques semaines avant de joyeuses parties, tiennent muette la voix mystérieuse de leur échos répétant seulement l'éternel *Miserere* du vent d'autonne !

Oh ! c'est que le moment est venu pour tous de repartir... les uns vers le tourbillon de Paris, les autres vers leurs affaires ; ceux-ci pour commencer une nouvelle carrière pleine de joie sinon d'imprévu, ceux là enfin, et c'est surtout à eux que je m'adresse, pour reprendre le chemin du collège ou du lycée !

Les avez-vous vus, ces jeunes enfants, sanglés dans leur uniforme, l'air presque grave, souvent triste, s'acheminer lentement vers la « boîte » regrettant chaque pas qui les rapproche de cette caserne en miniature ! pauvres petits, livrés désormais à eux-mêmes, après avoir goûté, pendant deux mois trop courts hélàs, les enivrements d'une passagère liberté ! Plus de soins de la part de la mère adorée, mais la surveillance parfois excessive du maître ; plus de longues soirées dehors où assis sur le perron, la tête appuyée sur les genoux du père ou de la sœur, on regardait le soleil se coucher au fond de la vieille avenue... mais la longue file du dortoir, aux recoins sombres, d'où ressort le marbre terni des toilettes ! Plus d'heures

de rêveries, de courses folles dans les bois ou sur les grêves, mais seulement les heures mortelles d'étude ou la fatigante et monotone promenade... Plus rien ! qu'un ciel maussade entrevu par les grillages des fenêtres condamnées contre lesquelles les feuilles des traditionnels marronniers viennent virevoleter, affolées, dans un tourbillon de vent !... Et même, peine plus grande, parmi les jeunes gens plus âgé, n'ont-ils le regret d'une passion naissante, ébauchée là-bas, là-bas, le soir d'une fête vénitienne ! Je les plains tous ceux-là, engageant sans le savoir la lutte pour la vie, car j'ai vécu ces années dont je parle, que je ne regrette pas, m'insurgeant au contraire contre cette dénomination mesongère des... plus belles années de la vie.

II

Octobre a donc jeté sur la terre la défroque du resplendissant automne.

Les petits rentrés, les hommes aussi retournent à leurs moutons. Voyez ce député reprenant sa tâche, avec un air d'enfant puni... Allons ! ne va-t-il pas retrouver ses vieilles habitudes, sa buvette, ses cigares et ses longues causeries à demi-voix avec le voisin d'opinion opposée ? N'empêche qu'ils font une paire d'amis, et ne causent jamais de politique.

Voyez cet avocat, ce notaire reprenant ses paperasses avec du dégoût presque. Les champs, le soleil, la mer et la liberté ont persuadé à son cœur qu'il est sur terre d'autres bons moments que ceux passés le nez sur le code, le papier timbré, ou à déchiffrer un indéchiffrable testament. Il n'est pas jusqu'au rigide magistrat qui ne pousse un soupir d'ennui en disant adieu au petit village, aux abats-vents verts, au minuscule jardin orné d'un minuscule jet d'eau ou végètent de rares poissons rouges. Il est vrai que le pauvre homme aura une compensation : celle de s'endormir tranquillement pendant un long réquisitoire et de poursuivre dans cette demi-inconscience l'idylle inachevée de l'automne.

III

Mais ceux qui partent laissent des soucis, souvent des larmes. La mère se prend à regretter le joyeux tapage de l'enfant, le père attendri suit par la pensée son aîné entré à Saint-Cyr ou ailleurs... Les sœurs et les frères ressentent une vague tristesse en voyant disparaître au détour de la route celui qui s'en va pour longtemps.

Et dans ces moments de départs, le cœur, à moins d'être broyé aux émotions, se resserre, se prend à chérir tous les objets connus, compagnons muets de la vie de famille.... L'horloge qui semble retarder ses aiguilles pour donner quelques heures de plus à celui qui part... Le grillon du foyer, humble porte-bonheur de la maison, cessant subitement sa chanson, comme effrayé par le silence qui se fait autour de lui.... Et riez-en si vous le voulez, il n'est pas jusqu'au bon et vieux chien qui, dérangé de ses habitudes par ce remu-ménage de départ, ne vienne, humble et craintif, mendier la dernière caresse du jeune maître près à s'éloigner.

HENRY DE FARCY DE MALNOÉ

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Une conspiration en l'an IX et en l'an XII, par M. Huon de Penanster. — Paris, librairie Plon, 1896.

Dans ce livre profondément, et presque terriblement documenté, M. Huon de Penanster nous montre le revers de la grande médaille frappée à l'effigie de Bonaparte.

Jamais les menées de la police n'eurent autant d'importance que durant ces quelques mois où la France républicaine se jeta dans les bras d'un César. L'opinion publique fut habilement préparée à voir dans des conspirations, généralement forgées de toutes pièces, de perpétuelles menaces contre la vie du premier consul ; elle accepta dès lors, sans résistance, si elle n'accueillit point avec enthousiasme, l'élévation à l'Empire de l'homme extraordinaire à qui des factieux voulaient arracher une vie si précieuse.

Quoique travaillant pour son compte, l'astucieux Fouché tint les fils de l'intrigue qui substitua Napoléon à Bonaparte. Le maître le récompensa en créant à son profit un ministère de la police.

Entre toutes les conspirations qui marquèrent cette singulière époque, la plus importante est celle où l'on impliqua les hautes personnalités de Moreau, de Pichegru et de Georges Cadoudal. Son origine, son développement, sa fin, remplissent presque tout le livre dont M. Huon de Penanster a puisé les principaux éléments aux Archives nationales.

Moreau, persécuté au point que son ressentiment contre Napoléon explique, sans la justifier, sa trahison finale, Pichegru, dont le prétendu suicide ne trompa aucun observateur de bonne foi, sont qualifiés par M. Huon de Penanster « les deux plus illustres généraux qui eussent commandé les armées de la Révolution ».

Cadoudal, qui eut autant de sang-froid au banc des accusés que de courage sur l'échafaud, est justement appelé « un grand caractère, un homme remarquable par son intelligence et sa fermeté ».

M. Huon de Penanster élève souvent son récit à la hauteur de l'histoire ; parfois il l'empreint d'une ironie sinistre, rappelant ce mot du président du tribunal, le régicide Hémart : « Le plus grand des forfaits est celui qui a pour objet d'attenter aux jours du Chef de l'Etat. »

L'adage : « Cherchez la femme », ne reçut son application, dans le procès des 136, qu'en ce qui concerne le marquis de Rivière La police chercha vainement à se faire une alliée de Mme de Marconnay, pour séduire ce gentilhomme incorruptible.

La conspiration de Moreau, Pichegru et Cadoudal intéresse la Bretagne par plusieurs épisodes et les noms de deux des principaux accusés.

Nous signalons l'ouvrage de M. de Penanster à nos compatriotes. Nous n'en recommandons pas la lecture aux impérialistes, car le donjon de Vincennes y fait ombre à la légende. O. DE GOURCUFF.

***

MENUE MONNAIE, par Mme Dondel du Faouédic. — Redon, Aug. Bouteloup, libraire-éditeur, 1897.

Nous devons déjà plusieurs ouvrages à Mme la Ctesse du Faouédic. Son volume de *Bagatelles*, publié en 1895, débute par un bien piquant éloge de l'hiver, et se termine par une *Causerie politique* que devraient méditer beaucoup d'hommes et même quelques femmes, en mal de vaines revendications. A signaler dans le même livre de fines et érudites dissertations sur la Rose et le Poisson d'avril et les *Méditations d'une femme de 39 ans*, pleines de souriante philosophie.

Ces aimables qualités de pensée, unies à un style imagé et correct, je les retrouve dans *Menue Monnaie*, le dernier né Mme du Faouédic. L'auteur a répondu au reproche de s'être éparpillée, dépensée en de trop courts articles, par son titre d'abord et cette phrase modeste de son avant-propos : Au lieu de pièces d'or, débarquons quand même les petits sous.

Petits sous, le souhait au nouvel an, la nouvelle délicatement observée, *Les débuts d'Yseult dans le monde*, le joli conte en partie double, *Une histoire de souliers*, *Une histoire de pantoufles*, ces paysanneries d'accent si franc, *La Consulte*, *Le Rêve d'un jardinier* ou cette *Légende vraie d'un château breton*, toute vibrante du frisson d'un passé fantastique

Petits sous, ces pages saines et spirituelles et même ces simples articles de journaux. Mais je vous souhaite de vous emplir les poches de cette *Menue Monnaie ;* elle aura cours surtout au pays de Bretagne, que Mme la Ctesse du Faouédic connaît, décrit, aime en fille dévouée.

Menue Monnaie se présente sous une charmante couverture illustrée, écrin de ce bijou breton. O. DE GOURCUFF.

***

POUR LES POTACHES, par Maxime Audouin. — Paris, librairie Ch. Delagrave, 1897.

Les années de collège, autant regrettées que calomniées, n'ont point été perdues pour M. Maxime Audouin. Il en retrace le souvenir, il en fixe l'image dans un aimable livre écrit pour ses cadets, *Pour les Potaches*.

La plupart des chapitres de ce livre m'ont tout l'air d'histoires vraies ; malgré d'insignes espiègleries et tous les mauvais tours du monde, ils ne peignent point sous des couleurs trop noires *cet âge sans pitié*, dont parle

La Fontaine. Seule, la fin navrante de l'écolier Zig-Balle montre une telle férocité chez les jeunes bourreaux d'un enfant difforme, qu'elle fait ombre dans une suite de petites toiles claires et vives. *Un héros* corrige heureusement cette triste impression. Un simple pion, M. Languette, mérite ce beau nom en se sacrifiant à sa famille, en défendant ses élèves contre un chien enragé, surtout en ramenant dans la droite voie l'incorrigible Clampin. En quelques pages, M. Audouin a retrouvé l'émotion saine que nous donne *le Petit Chose* de Daudet.

Avec des farceurs comme Clampin, La Puce, Léonard (y compris ce maître d'études qui joue les *Gugusses*), *Pour les Potaches* est nécessairement un livre bourré de drôleries. Je m'y suis amusé, gardant une préférence pour les récits d'où le sentiment n'est point absent, comme l'aventure du brave caniche précisément appelé *Potache*. Je me suis plu aussi à retrouver, sur des figures de naïfs mauvais sujets, la trace des baisers maternels.

A des allusions, à des locutions même, on sent que M. Audouin, le romancier et conteur maritime fort apprécié déjà, est un riverain de la Loire bretonne. Son dernier ouvrage, coquettement illustré par L. Ginos, en acquiert, à mes yeux, un charme de plus.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

VARIA

Les voyages en Italie reviennent à la mode, celui que plusieurs Poitevins firent, en 1573, pour éclaircir la mort mystérieuse de Gilles Chasteignier, ne comprend que des comptes de dépenses ; mais au point de vue des coutumes et de la vie familière du XVIe siècle, il faut savoir gré à M. le Vte Paul de Chabot d'avoir exhumé ces pièces, en les annotant, d'un dossier du Cabinet des Titres (Vannes, librairie Lafolye).

*
* *

En parlant de l'*Anthologie des instituteurs poètes*, je signalais récemment les vers de M. Mailloux, instituteur à Nantes. Cet écrivain vient de publier, en collaboration avec M. Pierre Morin, un volume de *croquis militaires*, qui porte un beau titre : *A l'ombre du drapeau* (Poitiers. E. Druinaud, éditeur). Les auteurs ont dû vivre les scènes qu'ils racontent, et Pierre Delbarre, leur héros, a été leur frère d'armes. *Soldat*, *En ville*, *La première lettre*, *La payse*, *La mort d'un bleu*, provoquent de saines émotions. L'idylle se mêle au drame, et la belle gaieté française a parfois des larmes dans les yeux. *Le Rêve* est une vibrante reminiscence du célèbre tableau de Detaille. De tels livres méritent d'être opposés aux productions anti-patriotiques, comme *Sous-offs* ou le *Cavalier Mi-*

serey ; ils ne prouvent pas que tout soit pour le mieux dans la meilleure des casernes, mais ils se résument dans l'expression naïve de l'amour du pioupiou pour le drapeau de son régiment.

Je n'entends pas dire par là que MM. Morin et Mailloux manquent de littérature ; ils en ont beaucoup, ils en font même étalage, citent vingt écrivains anciens et modernes, vantent, d'après Loti, l'immense poésie des côtes armoricaines. La Bretagne et le Poitou se partagent leurs préférences.

M. Pierre Morin a su nous rappeler qu'il est aussi poète. Ses vers sur *La Berezina* ne manquent ni de relief ni d'accent.

*
* *

L'excellent poète breton, Yves Berthou, vient de fonder au Havre une revue, *La Trêve-Dieu*, qui, malgré son programme éclectique, donnera la plus large hospitalité au spiritualisme chrétien Placé en tête du premier numéro, le beau sonnet de M. Marcel Béliard pourrait servir à la *Revue* de devise ou d'épigraphe. A lire encore des poésies de G. Rodenbach, H. Mériot, A. Pigeon, Marc Legrand, A. Sabatier, des proses de Henri Mazel, Henri Ner. La Bretagne est représentée par les vers de MM. R. de la Villehervé, O. de Gourcuff, et une *Chronique des livres* d'Yves Berthou, le directeur, qui mérite bien d'attacher son nom à cette noble tentative de décentralisation littéraire. O. DE G.

*
* *

PASTORALE, poésie de Camille Natal, musique de R. Deneufbourg Fœtisch frères, éditeur à Lausanne et Vevey Paris, Emile Gallet, 6, rue Vivienne. Prix net 1 fr. 50.

Quand le zéphir court sur la plaine,
Quand les oiseaux chantent aux bois,
Tirant des airs de son hautbois
Némorin souffle à perdre haleine.

Tel est le premier quatrain du joli sonnet : *Pastorale*, que R. Deneufbourg a eu l'excellente pensée d'extraire de la *Gerbe d'œillets* de Camille Natal pour y adapter une très captivante mélodie. Le compositeur Deneufbourg n'en est pas à ses premiers essais. *Envoi de fleurs*, *Rêverie Virginale*, que l'*Univers illustré* reproduisit il y a peu, ainsi que la fraiche *Chansons de l'Eau*, sont toutes, malgré la diversité de leur genre de délicieuses romances.

R. Deneufbourg, organiste, a obtenu trois premiers prix au Conservatoire de Bruxelles ; et Camille Natal fut lauréat non seulement des grands concours internationaux qu'ouvre annuellement la Société d'En-

couragement au Bien de Paris, mais encore de diverses académies littéraires. Les écrits de Camille Natal sont appréciés en France, en Suisse, en Belgique et même en Amérique, car ses écrits se lisent dans plusieurs périodiques du Nouveau monde. Son dernier ouvrage de prose : *Cœurs de Femmes,* (prix 3 fr.) obtient un aussi réel succès que sa poétique *Gerbe d'œillets* dont la deuxième édition est sur le point d'être épuisée. Nous recommandons chaudement *Pastorale* aux professeurs et aux chanteurs pour leurs concerts où ce morceau, sans difficulté, produira beaucoup d'effet.

*
* *

LE GÉNÉRAL THIÉBAULT JUGÉ PAR LUI-MÊME. — Nantes, imprimerie Salières, 1896.

Les *Mémoires* ne peuvent avoir l'impartialité sereine de l'histoire. Ecrits par des témoins ou des acteurs,ils portent souvent la trace de passions violentes. Saint Simon lui-même ne saurait s'appliquer la devise de Tacite : « *sine irâ ac studio.* »

Mais quand les *Mémoires* tournent à l'apologie de l'auteur et au dénigrement systématique de ses contemporains, il faut prémunir le public contre les dangers d'une telle lecture, d'autant plus graves que le récit sera plus piquant ou le style plus coloré.

Tel est le cas des *Mémoires* du général baron Thiébault, publiés par sa fille, revus par M. Calmettes, qui ont largement bénéficié de l'engouement actuel pour les hommes et les choses du commencement de ce siècle.

Une brochure récemment publiée à Nantes passe au crible d'une critique sévère ces singuliers *Mémoires*, où les injures gratuites prodiguées aux plus illustres compagnons d'armes de Napoléon alternent avec des forfanteries indignes d'un brave soldat et d'un galant homme.

L'auteur de la brochure n'a point eu seulement pour but de nous montrer un Thiébault cynique et ingrat; inquiet de la popularité de ces *Mémoires* qui dénaturent l'histoire et faussent le jugement du public, il a voulu venger la vérité. O. DE G.

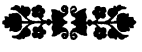

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

UN LAENNEC

Le dimanche 26 septembre 1706, vers l'heure des vêpres, la petite place qui donnait accès à l'unique porte de ville alors percée dans l'enceinte de Vauban, et à laquelle aboutissaient les deux principales artères, la rue de Siam ou de Saint-Pierre et la Grand'rue, à Brest, était le théâtre d'un assez gros scandale. Deux hommes, du monde bourgeois, à en juger d'après leur mise, se colletaient, avec force échange d'invectives : quelques rares passants regardaient,... à bonne distance, et, aux fenêtres des maisons voisines, quelques curieuses oubliaient l'heure de l'office, devant le spectacle d'une lutte héroï-comique. Bizarre était la scène !

Un « petit homme brun, vêtu d'un habit couleur d'ardoise, » trépignait autour d'un homme « grand de taille » et portant épée. Le petit homme écumait de rage, se montrait très bruyant dans sa colère : tout-à-coup, on le vit sauter à la cravate de son adversaire ahuri, lui administrer une grêle de coups de poings et de coups de pieds, et, comme ce dernier essayait de dégager, en catimini, l'épée pendue à son côté, lui arracher l'arme et la brandir, en redoublant ses coups. Las, le terrible petit homme s'arrêta, avec l'intention de reprendre la danse. L'autre ne l'attendit pas et se réfugia dans l'entrée d'une auberge, « où pendait pour enseigne *le Pélican*, » criant : *A l'aide ! à l'assassin !*

A ce moment, quelques personnes daignèrent intervenir : l'aubergiste et sa nièce, qui connaissaient le battu... et un exempt de la prévôté de la marine, arrivé là très à point, bien qu'un peu tardivement, selon les habitudes immémoriales de toutes les polices.

Alors on s'expliqua.

Les deux adversaires étaient des commis de la direction des vivres de la marine. Le plus grand s'appelait Durocher ; le plus petit, le

rageur, était un Laënnec (Nicolas-Louis), venu de Quimper à Brest depuis quelques semaines, et que le premier avait hébergé durant quinze jours. Durocher s'était avisé de réclamer à son camarade 6 livres pour le prix de sa pension ; l'autre avait trouvé la demande malhonnête, et, les fumées du vin s'en mêlant, avait accompagné sa réponse d'injures et de coups. Car Laënnec sortait d'une auberge du quai, à l'enseigne *des trois morts* (des trois Maures), où il avait vidé plus d'une bouteille en société d'un officier de corsaire, le sr de Kerillis, et d'un « apprentif-ingénieur ». Il avait monté la Grand'rue avec Kerillis, pour aller achever la journée hors de ville, dans quelque guinguette de Kerabecam, et un malin génie avait poussé sur son chemin le pauvre Durocher, lui avait soufflé l'idée d'une réclamation inopportune, lui avait attiré la verte volée d'un trop irascible collègue.

Laënnec, appelé par devant le prévôt de la marine, reconnut qu'il « avoit mangé quinze jours chez ledit Durocher, mais qu'il lui avoit donné une perruque en payement... et aussi 40 sols à la femme dudit Durocher. » L'autre niait. D'ailleurs, 40 sous et une perruque, « donnés » au ménage, ne justifiaient pas les coups octroyés en surplus au chef de famille. Laënnec fut écroué aux prisons de Pontaniou et il y demeura jusqu'au 7 octobre. A cette date, l'intendant de la marine, Mgr Robert, estima que la leçon était suffisante et rendit le jugement suivant :

« Nous ordonnons que ledit Laënnec sera élargi des prisons, luy remettant pour cette fois plus grande peine qu'il a justement méritée, luy faisons deffense aussi bien qu'audit Durocher d'avoir jamais aucune discution ny desmélé ensemble, sur peine d'estre punis sévèrement et chassés du port, et faisant droit sur les mauvais traitements qu'a reçus ledit Durocher dudit Laënnec, nous avons condamné ce dernier à faire excuse et aux dépens du procès que nous avons réglé à la somme de 6 livres. »

Un an après cette aventure, Laënnec était embarqué, en qualité de « commis à la distribution des vivres[1], » sur la flûte le *Droma-*

[1] Le personnel chargé de la distribution des vivres, à bord, souvent désigné sous la dénomination de « gens de fond de calle » se rattachait au groupe des officiers mariniers (maistrance).

daire, qui faisait un service de transport entre Brest et la rivière de Nantes. Il n'avait pas abandonné ses façons... incorrectes, ainsi que va nous l'apprendre une nouvelle équipée.

Sans l'ordre de l'intendant, à l'insu du capitaine, il s'était permis de faire passer à bord un individu tout à sa dévotion, pour lui servir d'aide, et qu'il fallut bien garder, lorsqu'on s'aperçut de sa présence, le navire déjà loin des côtes. Laënnec boit ferme ; mais il n'est pas égoïste, il se montre excellent diable pour ceux qui condescendent à partager ses goûts. Comment dissimuler le déficit que de copieuses libations occasionnent à l'approvisionnement de la cambuse ? C'est ici que l'utilité de « l'aide » se révèle : ce dévoué serviteur coupe avec de l'eau (de l'eau de mer à défaut d'eau douce !) les barriques de vin mises en consommation. Les mélanges atteignent une proportion si large au détriment du liquide réconfortant, qu'un jour le capitaine est obligé de faire jeter une barrique à la mer, et se fâche. Laënnec, sans doute en cours de légère ébriété, n'entend pas les reproches avec calme. Le petit homme de la place de la Porte se retrouve le même batailleur enragé sur le pont du *Dromadaire* : il « égratigne » son capitaine, qui lui donne un soufflet et court vers sa cabine, pour y prendre une canne destinée à compléter la correction. Pendant ce temps, on entraînait Laënnec, et le capitaine, bien vite revenu à la raison, se borne à faire apposer un cadenas sur la porte de la cambuse et à interdire à Laënnec de distribuer quoi que ce soit sans la présence de l'écrivain ou d'un autre officier. L'affaire se règlera au retour, à Brest.

Voici Laënnec une seconde fois traduit devant le prévôt de la marine et l'intendant. Mais le cas est grave. Il y a contre le commis-distributeur un rapport signé par les officiers majors et mariniers du *Dromadaire* (Godefroy, capitaine ; Bourayne, écrivain ; du Carpont, second ; Cruzel, probablement le chirurgien, et Daniélou, prêtre, aumônier ; Le Saint, Lharidon, Alain Stephan, etc., maîtres), et ce rapport est une accusation formelle de malversations. L'entêté Quimpérois prétend avoir raison contre tout le monde ; il n'est point intimidé : d'accusé, il se fait accusateur : si on l'incrimine, c'est afin de cacher les vilains tours de messieurs les officiers, auxquels il a maintes fois refusé de délivrer des rations et qui en ont cependant prélevé au détriment de l'équipage.

Au fond, personne n'avait peut-être la conscience très nette. Même une enquête confiée au commissaire des classes à Paimbœuf (le sieur Duplessis-Moreau) reconnaissait que le capitaine, le second et l'écrivain du *Dromadaire* étaient redevables de quelques sommes au commis. L'intendant de la marine arrêta l'affaire, en ordonnant le payement à Laënnec des sommes qui lui étaient dues par les officiers de la flûte.

Je relève, dans une requête imprimée de Laënnec, ce passage intéressant :

« Ledit Laënnec a l'honneur d'apartenir à tout ce qu'il y a de noble bourgeois de Quimper, a travaillé dans les études, au Parlement de Bretagne, dans les présidiaux et sièges royaux de ladite province, chez des marchands et banquier, régi des controlles des exploits, travaillé dans les domaines, au bureau de la direction des vivres à Brest, commis aux vivres sur les batteries[1], embarqué sur mer... »

Ce personnage, d'humeur si vagabonde et batailleuse, ne serait-il pas le même qui, en 1695, très jeune encore, commanda un petit bâtiment corsaire armé à Quimper, et fit avec ce navire une prise, à la suite de laquelle il ramena 2 prisonniers anglais? »[2]

Cela me semble assez vraisemblable. Si notre Laënnec ne mentionne pas cette prouesse et ne fait qu'une allusion modeste à de précédents embarquements « sur mer », c'est qu'il estime sans doute des titres d'homme d'étude et de plume plus relevés que ceux d'un matelot, surtout vis-a-vis du capitaine du *Dromadaire*, simple « maître de navire, qui a manqué dans le commerce, » affirme-t-il.

Les descendants n'auraient point tous menti... au sang de l'ancêtre !

Je laisse de côté cette pécadille, le goût pour le vin, que Mme de Sévigné pardonnait si facilement aux Bretons, pour ne m'attacher qu'aux parties du caractère, qui, de défauts, pouvaient se transformer en qualités, avec le progrès de l'éducation.

Théophile-Marie Laënnec, lui aussi, fut assez mobile en sa con-

[1] Ou bâtiments?
[2] Du Chatellier, *Les Laënnec*, p. 3.

duite, indécis dans sa carrière, très batailleur à sa façon ; mais il avait acquis, au sein d'une famille distinguée, le savoir vivre, des mœurs pures, des habitudes affinées. Son arme est assez innocente contre les adversaires : c'est la chanson, c'est l'épigramme anodine.

Son fils René-Théophile-Hyacinthe, le médecin célèbre, dont la statue s'élève sur une des places de Quimper, doué de plus de pondération dans l'esprit, grandit à une époque d'ardente polémique scientifique ; mais de constitution chétive et maladive[1], il ne pouvait traduire sous une forme militante la combativité que suppose un rôle de novateur : il refoule toute tendance à la lutte sous une tenacité studieuse, et l'on doit à cette métamorphose du caractère ancestral des découvertes qui ont illustré le nom.

Personne, je l'espère, ne verra dans ma note, inspirée par la lecture de pièces d'archives peu connues, autre chose qu'un document curieux. Cette note n'a rien d'irrévérencieux pour la mémoire d'aucun membre d'une famille respectée. Je la compléterai par une observation, qui n'est pas dépourvue d'un certain intérêt historique.

L'on a vu qu'un sieur Durocher, simple commis aux vivres, portait l'épée. C'était un privilège expressément reconnu aux personnes roturières, qui étaient employées au service du munitionnaire ou directeur des vivres, dans tous les grands établissements maritimes. Il ne fut point contesté jusqu'en 1767, à Brest du moins ; mais, à cette époque, à la suite d'abus causés par une trop grande tolérance, le Parlement de Rennes interdit le port de l'arme à toutes les catégories jusqu'alors tacitement autorisées à jouir du privilège, bien que sans titre nobiliaire ou sans qualité militaire. L'arrêt fut notifié tout particulièrement au sénéchal de la juridiction du Châtel, à Recouvrance (les bureaux et les magasins de la direction des vivres étaient situés dans cette partie de la ville, où logeaient tous les employés)[2]. Il y eût, à ce propos, une correspondance assez active

[1] Il avait, dit le Dr Cabanès, « la taille d'un nain, c'était un type de phthisique. » *Chronique médicale*, mars 1896.

[2] Les employés des vivres étaient civils ; ils relevaient pour la police, en dehors de la direction des vivres et de l'arsenal, du juge ordinaire du lieu. Pour les affaires qui concernaient le service, les contestations survenues entre eux, ils relevaient du tribunal de l'intendant de la marine.

entre MM. de Coatiogan, sénéchal du Châtel, Le Prestre, avocat général à la Cour, et de Kerouvel, directeur des vivres.

Je reproduis les deux lettres les plus caractéristiques de cette correspondance.

a. — Lettre sans signature ou plutôt brouillon de lettre, de M. de Coatiogan à M. Le Prestre : de Brest, 21 juillet 1767.

« Monseigneur,

« Comme les commis aux vivres de la marine se trouvent nominativement compris dans la classe des personnes privées d'aucun port d'armes (et ces messieurs habitant tous le côté de Recouvrance, où sont les bureaux et magasins des vivres, sous mon ressort), j'ai cru que je ne pouvais me dispenser de faire connaître à M. de Kerouvel, directeur des vivres, les intentions de la Cour.

« Il a paru surpris d'abord que votre lettre en interprétation les ait rangé sous le coup fatal de l'arrêt et ait renversé dans un moment le privilège immémorial de cette compagnie royale. Néantmoins, entièrement soumis à votre décision, il m'a dit qu'il ferait sur-le-champ quitter l'épée si je l'exigeais absolument, mais qu'il me priait d'attendre qu'il en eût conféré et avec M. Marchais commissaire ordonnateur de ce port, et avec sa compagnie, il se chargeait d'envoyer un mémoire.

« Lié d'amitié depuis longtemps avec ce monsieur, je suis convenu de surpercéder l'exécution de l'arrêt à l'égard des commis de la compagnie, parce que toutes fois je vous en donnerai avis par ce courier et que M. Marchais vous en écrirait aussi. J'ai peut-être été indulgent, mais j'aime mieux être coupable que de paraître rigoriste.

« Quant aux privilèges de ces messieurs, je ne les connais pas. Tout ce que je puis vous en dire vient de personnes respectables et anciennes du païs, qui m'ont dit qu'elles les avoient vus de tout temps porter l'épée et qu'ils n'en avaient jamais fait aucun abus ; j'attesterai ce dernier fait et assurerai qu'il n'y a point à Brest de corps plus décent par la bonne police qui s'y exécute.

« Si mon devoir me permettait de dire quelque chose en leur faveur, je dirai seulement que Brest doit être considéré sous un point de vue différent des autres villes raport au corps dominant.

Icy l'habit fait le moine, ainsi si les messieurs des vivres n'étaient distingués par l'épée, ils courraient risques d'être compris dans le commun peuple et de recevoir mille avanies, cela est disgracieux pour quantité d'honnêtes gens qui composent ce corps ; voilà mes réflexions, vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. »

b. — Lettre de M. de Kerouvel, directeur général des vivres, à M. de Coatiogan « sénéchal de la baronie du Châtel, à Brest. » (sans date).

« Je vous fais, Monsieur, mes remercîmens, d'avoir bien voulu me communiquer la lettre que vous écrivés à M. l'avocat général au sujet des employés des vivres : elle ne pouvait pas être énoncée en de meilleurs termes en leur faveur ; j'ai seulement remarqué que vous mandés à M. le procureur général que vous n'avés nule connoissance de leurs privilèges. J'ai l'honneur de vous envoyer le traité du munitionnaire passé au Conseil d'État du Roi : je vous prie d'en lire l'article 57 et vous verrés quelles sont les exemptions dont sa Majesté les fait jouir. Voudrez-vous bien, Monsieur, en faire article dans votre lettre par un post-scriptum ? Vous pourriez ajouter qu'ils paient la capitation à la marine : ce n'est pas, que dans ces dernières années ils ne l'ayent payée à la ville ; mais c'est par abus. L'ordonnance de la marine de 1689 prescrit au munitionnaire de faire payer la capitation de ses employés au Trésorier général de la marine, et c'est ce qui aura lieu à l'avenir[1].

« J'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour et d'être avec un très sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. « De Kerouvel. »

J'ai tiré les éléments de cette courte notice et de papiers du greffe principal des Tribunaux maritimes, et de papiers de l'ancienne Amirauté de Brest.

Dr A. Corre.

[1] On sait qu'il existait des rôles de capitation particuliers pour la noblesse, les corps militaires et maritimes. Le corps des vivres bien, que civil, revendiquait une sorte de distinction susceptible de lui faire tolérer le partage d'autres privilèges avec la marine.

SEIGNEURIES DE BRETAGNE

HORS DE BRETAGNE

CHAPITRE III

Comté de Richemont

§ VII. — Jean IV

(*Suite*[1]).

Pendant l'exil de Jean IV, de graves événements s'étaient accomplis : son ami et beau-père le prince de Galles était mort (8 juin 1376) ; et un an plus tard, Edouard III, après cinquante ans de règne, l'avait suivi (21 juin 1377). Edouard laissait le trône au fils du prince de Galles, un débile enfant de onze ans, qui fut couronné, le 16 juillet, sous le nom de Richard II. Le parlement lui donna pour tuteur le duc de Glocester, frère de son aïeul : mais son oncle paternel, le duc de Lancastre, s'empara de l'autorité. Or, bien qu'ils eussent été beaux-frères[2], il y avait peu de sympathie entre Lancastre et Jean IV. Comment celui-ci aurait-il oublié, que dans la campagne de 1374, Lancastre lui avait ordonné de quitter l'armée anglaise, et l'avait contraint de marcher avec une petite troupe et à travers mille périls, de la Picardie jusqu'à Bordeaux ?

Dès le 9 septembre, le duc se mettait à la solde du Roi Richard, pour une expédition sur mer, avec douze chevaliers, cent quatre-vingt-sept écuyers, deux cents archers, aux ordres du connétable[3].

[1] Voir la livraison de février 1897.

[2] Marguerite d'Angleterre, première femme de Jean IV, était sœur du duc de Lancastre (auparavant Jean de Gand).

[3] Morice. *Pr.* II. 178-179.

Quelques jours plus tard, le duc acceptait les conventions suivantes que peut seul expliquer son ardent désir de ressaisir le duché :

La place de Brest, la seule place importante que le duc tint encore en Bretagne, sera tant que durera la guerre remise au Roi d'Angleterre, qui la gardera et en percevra les revenus ; — la guerre finie, elle sera rendue au duc ou à ses hoirs de corps ; — s'il ne laisse pas d'enfants, Brest restera au Roi d'Angleterre et à ses héritiers. — Tant que Brest sera aux mains du Roi, le duc recevra « un château convenable en Angleterre de sept cents marcs de revenus. Il recevra de plus une rente de mille livres sterling. — Le comté de Richemont avec tous ses droits appartiendra au duc et à la duchesse, leur vie durant. » — Voilà ces odieuses conventions.

Que le duc consente à transformer en jouissance viagère la propriété perpétuelle de Richemont résultant de l'acte d'Edouard du 20 juillet 1372[1], à son point de vue personnel, ce sacrifice s'explique ; mais, après seize ans de mariage le duc n'est pas devenu père ; dans ces conditions abandonner la place de Brest à l'Angleterre « s'il n'a pas d'enfants pour héritiers » n'est-ce pas trahir les intérêts de la Bretagne ?

Le traité n'avait pas nommé le château d'Angleterre à remettre au duc ; il fut convenu que ce serait Rising. (Nantes, E. 120).

Ce n'est pas sans hésitation et sans crainte que le duc s'était résigné à de telles conditions. Aussi, avant de s'engager par écrit, avait-il demandé la garantie personnelle de grands seigneurs d'Angleterre. Dès le 1er décembre 1377, les oncles paternels de Richard, notamment le duc de Lancastre[2], ses cousins, le chancelier, le trésorier, des prélats, et nombre de grands seigneurs promettaient « en foi de chevalerie... de faire accomplir le traité ».

Quatre mois plus tard seulement, le 5 avril 1378, l'acte du traité fut dressé en deux originaux ; et c'est au pied de l'original remis au

[1] Ci-dessus, p. 120-121.

[2] Dans cet acte le duc de Lancastre prend, du chef de sa femme, fille de Pierre le Cruel, le titre de Roi de Castille et de Léon, que tenait Henri de Transtamarre. En mariant sa fille à l'héritier d'Henri, Lancastre confondit les prétentions des deux branches.

duc de Bretagne que nous lisons l'engagement personnel des nobles et prélats d'Angleterre[1]. — On verra tout à l'heure comment la « foi de chevalerie » sera tenue.

Le Roi s'empressa (il y était trop intéressé) d'exécuter le traité. Par lettres du 18 décembre, il concédait le comté de Richemont pendant leur vie « à son bien aimé frère et à sa bien aimée sœur », le duc et la duchesse de Bretagne[2].

Bientôt Brest était mis en état de défense contre l'armée française et même contre le duc lui-même[3]. Il est clair que l'Angleterre entend bien que cette place si importante lui appartienne d'une manière définitive. Aux termes du traité, que faut-il pour obtenir ce résultat ? Que la duchesse ne donne pas d'enfants au duc ! Le Roi va en prendre le moyen.

Parti en hâte pour la Bretagne. Jean IV avait laissé la duchesse en Angleterre. Quand il fut remonté sur le trône, sa première pensée, on n'en peut douter, fut de la rappeler. Jeanne de Holland était toute disposée à rejoindre son époux ; mais elle n'était pas libre ! Le Roi la retenait en Angleterre. Pourquoi ? Parce qu'elle n'a pas d'enfant et qu'il ne faut pas qu'elle en ait, afin d'assurer à l'Angleterre la propriété de Brest !

Ni l'un ni l'autre des époux n'accepta cette décision. Quel malheur que nous n'ayons pas les lettres écrites à cette époque par le duc au Roi son beau-frère et les lettres de la duchesse au duc ! Combien de fois le duc a-t-il insisté pour recouvrer sa femme ? Nous n'en savons rien. Mais ce que nous savons c'est que, deux ans après le retour du duc en Bretagne, la duchesse était encore retenue en Angleterre[4].

[1] Voir les deux originaux dans Morice. *Pr.* II. 193-197 et 198-201. Le règne de Richard ayant commencé le 16 juillet 1377, le 1er décembre première année du règne est le 1er décembre 1377, (et non 1378, comme dit Lobineau, *Pr.* 589-592). — Le 5 avril première année est le 5 avril 1378. — L'engagement des seigneurs a précédé le traité dont il a sans doute été une condition.

[2] Morice. *Pr.* II. 183-184.

[3] Voir cet armement dans Morice. *Pr.* II. 202 (16e jour de mars 1378 ; lire 1379. n. s.) A remarquer « duo magna et duo minora ingenia (engins) vocata *Canons*, sexcentas petras pro eisdem ingeniis, etc. » En même temps que les canons on achète douze *balistes*.

[4] Lobineau. *Pr.* 632-633. Morice. *Pr.* II, 379-380. Nantes E. 115, 120.

A cette époque un événement heureux pour la Bretagne vint rendre pires encore les dispositions de Richard II pour le duc. — Celui-ci avait fait la paix avec Charles V ; et le 17 septembre 1381, à Compiègne, il avait solennellement demandé et obtenu son pardon.

La signature de la paix avec la France valut au duc la confiscation du comté de Richemont. C'est, on peut le croire, à cette nouvelle, que, le 5 mars 1382, avec le consentement du Roi de France, le duc envoya une ambassade solennelle en Angleterre. Le but qu'il s'agit d'atteindre est double ; c'est le retour de la duchesse et la restitution de Brest. C'est pourquoi le duc adjoint à des chevaliers des jurisconsultes bretons. Les chevaliers sont au au nombre de six parmi lesquels, Jean de Bazvalen qui, en 1394, à Vannes, en désobéissant au duc, sauvera Clisson de la mort, et le duc du titre d'assassin : un autre est Patri de Châteaugiron, qui deviendra grand chambellan et maréchal de Bretagne (1405-1407). Ils sont suivis de douze écuyers, et feront à la duchesse rentrant en Bretagne une escorte digne d'elle, du duc son époux et du Roi son frère. Les chevaliers sont accompagnés de six hommes de loi, au nombre desquels maître Robert Brochereul, clerc, depuis sénéchal de Rennes et de Nantes, enfin chancelier de Bretagne (1399). La tâche de ceux-ci semble facile : puisque la paix avec la France est faite ; en offrant la restitution de Rising, comment n'obtiendraient-ils pas la restitution de Brest ?

A la fin de mai, les ambassadeurs de Jean IV étaient en Angleterre. Ils s'assurèrent d'abord du consentement de la duchesse qui se montra très joyeuse d'être ramenée par eux en Bretagne et de celui de la duchesse de Kent, mère du Roi, et de la duchesse de Bretagne, qui agréa très volontiers le départ de sa fille[1].

Quand on lit les réponses faites par les deux duchesses, et que Jean de Bazvalen fait consigner par un notaire, on ne peut douter qu'elles mêmes n'aient uni leurs prières aux graves supplications des envoyés du duc. Pourtant ceux-ci repartirent pour la Bretagne sans avoir obtenu une seule de leurs demandes.

[1] Morice *Pr.* II. 380.

Le 16 novembre suivant, le Roi maintenait la saisie de Richemont, déclarait en garder la jouissance; et, sur les revenus du comté qu'il évaluait 1786 livres, il assignait mille livres pour l'entretien « de sa sœur bien aimée, tant qu'elle séjournera en Angleterre[1]. » C'était annoncer qu'il entendait l'y retenir longtemps.

On peut croire que le duc et la duchesse firent entendre de nouvelles réclamations. Plus d'une année passe; enfin, au mois de juillet 1383, le Roi donna ordre à ses amiraux et aux officiers des ports de laisser passer la duchesse[2]. Elle s'empressa de profiter du congé attendu pendant quatre longues années; et le 30 août, le Roi lui accordait les revenus de Richemont « du jour de son passage en Bretagne jusqu'à la Saint-Michel prochaine, » pour payer quelques dettes[3].

Personne n'était mieux en situation que le duc de Bretagne de ménager la paix entre la France et l'Angleterre. Le Roi Charles VI compte si bien sur ses démarches qu'il assigne au duc tant qu'elles dureront une pension de 4000 l. d'or par mois[4] (28 décembre 1383). Le duc parvint à obtenir une trève d'une année.

Les soins qu'il donne aux affaires de France ne l'obligent pas à négliger les siennes; et vers cette même époque, il envoya deux ambassades pour redemander Brest et Richemont.

Le duc a bien choisi son ambassadeur, c'est Robert Brochereul déjà envoyé en Angleterre deux ans auparavant. Au mois de mai 1384, Me Brochereul passa la mer. Il faut voir dans le long procès-verbal qu'il a fait dresser l'entêté Breton parlant au duc de Lancastre, puis au Roi, et réfutant les arguments du garde des sceaux, quoique, dit-il « il soit venu pour présenter une requête et non pour plaider[5] ».

[1] Morice. *Pr.* II. 431-432, 16 novembre, 5e année du règne de Richard (1382).

[2] Morice. *Pr.* II. 441-442.

[3] Morice. *Pr.* II. 443.

[4] Morice. *Pr.* II. 444 et E. 120. Mandement de Charles VI.

[5] Morice. *Pr.* II. 450-456. Me Robert Brochereul semble dire, avec une fausse humilité, qu'il n'est pas prêt à plaider. Il s'y résout pourtant et s'en tire à merveille. Mais voici comment il conte le don primitif de Richemont: Guillaume de Normandie et le duc de Bretagne (Brochereul ne le nomme pas) avaient fait ce traité: Le duc de Bretagne supportera pour un tiers les efforts et

Le Roi Richard, encore sous le joug de Lancastre, répondit que la question serait mûrement examinée et que la réponse serait donnée à Boulogne ou à Calais où la paix devait se faire ; mais les espérances de paix s'évanouirent bientôt et avec elle les espérances de Jean IV.

Est-ce à la suite de l'ambassade de Brochereul et de l'examen des pièces promis par le duc de Lancastre que le parlement d'Angleterre rendit arrêt, le 11 novembre suivant ? Toujours est-il que ce jour le parlement déclara renouvelée la saisie du comté de Richemont ; et un autre arrêt, du 22 décembre, donna le comté en viager à la reine, Anne de Luxembourg[1].

L'année suivante, Jeanne de Holland mourait sans enfants ; et par son testament fait à Nantes, le 25 septembre 1385, elle transportait à son mari tous les droits qu'elle pouvait avoir sur Richemont, qu'elle les tînt de son mari lui-même ou du Roi son frère[2].

C'est sans doute à la suite de ces faits que le duc envoya une seconde ambassade dont le chef fut Bernard de Keroncuff, alors président de Bretagne[3].

Trois ans plus tard un changement à vue se produisit. Le Roi Richard a enfin secoué la tutelle de ses oncles (il était temps, il

les frais de la guerre ; et aura pour sa part le tiers des terres conquises. Après la victoire, il reçut pour son tiers le duché de Cornouaille que plus tard il échangea contre Richemont. — Et Brochereul ose dire au Roi, à Lancastre et au chancelier : « Vous savez cela aussi bien et mieux que moi..... et que Mgr le duc a tel et si bon droit en la comté de Richemont comme le Roi au royaume..... » (Col. 453).

Quand il passa en Angleterre, Brochereul arrivait en compagnie de Geffroi de Pontglo, chevalier, auparavant (1371) capitaine de Brest, une dame et deux demoiselles, d'un pèlerinage à N.-D. de Rocamadour et à Saint-Jacques en Galice. Sauf conduit accordé aux pèlerins par Richard, 3 juillet 1383. Morice. *Pr. II*, 442.

[1] Anne de Luxembourg, fille de Charles IV, empereur et roi de Bohême, mariée en 1382 à Richard II, morte en 1394. — Lobineau. *Hist.* p. 449 et *Pr.* 632.

[2] Morice. *Pr.* II. col. 478 et suiv. La duchesse n'admettait pas apparemment les arrêts du parlement, car d'après ces arrêts il ne lui restait aucun droit sur Richemont.

[3] E. 115 et 120. Nous n'avons pas la date exacte : elle ne peut être antérieure à 1385, puisque c'est en cette année que Keroncuff est devenu président de Bretagne. 1385-1398).

Peut-être aussi cette ambassade mise quelquefois au nom de Kerconcuff seul est-elle celle dont il sera parlé tout à l'heure.

était dans sa vingt-deuxième année, mai 1389). Sans égard aux arrêts du parlement, il enlève l'usufruit de Richemont accordé à la reine Anne; et rend la propriété du comté à Jean IV (20 novembre 1389).

Mais les lettres royales ne reçurent pas une exécution immédiate: un an entier passa; et c'est seulement en juillet 1391, que Charles de Dinan, sire de Montafilant et Châteaubriant, le sire de Malestroit, Keroncuff et Rochereul furent « commis et députés pour aller vers le Roi requérir, demander, prendre et accepter la délivrance de notre comté de Richemont et de la place de Brest[1]. »

Mais il paraît bien que les ambassadeurs revinrent, comme l'autre fois, sans avoir rien obtenu. Le Roi et son conseil devaient pourtant reconnaître que toutes les précautions prises pour empêcher la survenance d'enfants de Jean IV étaient vaines.

Moins d'un an après la mort de Jeanne de Holland, le duc avait pris en troisième mariage Jeanne de Navarre (11 septembre 1386). Deux filles étaient nées lorsque, le 24 décembre 1389, la duchesse devint mère d'un fils, depuis Jean V, que le duc nomma comte de Montfort; le 25 août 1591, un second fils vint au monde[2]. Malgré tout, le Roi s'obstine à retenir Brest.

Sur ces entrefaites, le duc de Lancastre, poussé par l'intérêt, se rapprocha de Jean IV et fit alliance avec lui. Il promit au duc la délivrance de Brest; — mais à une condition, c'est que le duc ne garderait pas la place pour lui et le duché. Le comte de Derby, fils aîné de Lancastre, avait un fils encore enfant, et Lancastre avait obtenu pour lui la main de Marie fille aînée de Jean IV. Comme condition du mariage, le duc donnait à sa fille 150,000 franc d'or; et, trahissant une fois de plus les intérêts de la Bretagnes promettait la seigneurie de Retz et tous ses châteaux, bien plus la seigneurie de Saint-Renan et Brest, dès que le duc de Lancastre lui aurait fait rendre la seigneurie de Rising, ou même les sept cents marcs sterling de rente que rapportait cette seigneurie[3]. — Le

[1] Morice. II. 576.

[2] Lobineau. *Hist.*, p. 479.

[3] Morice. *Pr.* II. 644 et Nantes. E. 120.

mariage ne se fit pas heureusement pour la Bretagne et la France[1].

Le duc n'avait pas été plus heureux en ce qui concerne Richemont. Quand un second fils lui était né, il s'était empressé de lui donner le titre de comte de Richemont (1391). Cinq ans plus tard (1396) le duc négociait avec Charles VI le mariage de son fils aîné, qui sera Jean V, avec Jeanne, seconde fille du Roi ; il garantissait à son fils aîné le comté de Montfort ; et il déclarait réserver Richemont pour son second fils Arthur.

Mais cette réserve allait devenir inutile. Jean IV avait une sœur unique, Jeanne de Bretagne. Le traité de Guérande (1365) avait arrangé son mariage avec Jean, héritier de Penthièvre : les Bretons, après une guerre désastreuse, espéraient que cette alliance entre les deux familles rivales leur serait un gage de paix. Mais Jean IV poursuivait les Penthièvre d'une haine jalouse parce qu'il voyait en lui ses héritiers, et il est permis de croire qu'il mit obstacle à cette union.

Quoi qu'il en soit, Jeanne de Bretagne épousa un chevalier anglais, nommé Raoul ou Rauff Basset de Drayton. Elle était veuve en 1398. Le roi Richard lui donna le comté de Richemont[2] (20 avril).

La donation est faite dans ces termes explicites : pour elle et ses héritiers[3].

On peut admettre (nous allons le voir) que le duc avait renoncé aux revenus de Richemont, en faveur de la sœur unique et chérie

[1] Marie de Bretagne épousa Jean IV (Le Sage) premier duc d'Alençon, et fut mère de Jean V (Le Beau), qui commandait l'armée royale avec Jeanne d'Arc, à la bataille de Patay engagée malgré eux par le connétable de Richemont (1429). Contrat du 26 juin 1396. Morice. *Pr.* II, 667-68.

[2] Morice. II. *Pr.* col. 681.

Des biographes fixent à cette date le mariage de Jeanne de Montfort. Ils n'ont pas réfléchi à ceci : son père étant mort le 25 septembre 1345, elle était née au plus tard en 1346. Elle avait cinquante-deux ans en 1398.

Elle était mariée auparavant. Son frère la nomme dame de Basset dans son testament du 21 octobre 1385. Morice. *Pr.* II. 497.

Il semble que le Rauff, sire de Basset, qui signe le traité d'alliance entre le duc et le Roi le 1er mai 1379. (Morice. *Pr.* II. 241) est le beau-frère du duc.

Il résulte du texte même du don de Richemont que Jeanne était veuve « *quæ fuit uxor Radulfi*, etc. »

[3] Dans l'acte le Roi associe à Jeanne Antoine Riez et Nicolas Alderwich et leurs héritiers. Ces deux personnages non autrement désignés.

qu'il avait gratifiée dans son testament ; mais il n'avait pas abdiqué ses droits sur Richemont ; et la preuve, il nous la fournit l'année précédente.

En 1396, une heureuse occasion s'était présentée de recouvrer Richemont, auquel le duc semblait surtout tenir, et Brest. Jean IV venait d'obtenir la promesse de Jeanne de France pour son fils, le comte de Montfort; et il était encore à Paris lorsque Richard II passa la mer et vint à Calais demander la main d'Isabelle, sœur aînée de Jeanne. Le duc accompagna le Roi de France, fut témoin de l'entrevue des deux Rois ; et c'est à ce moment que Richard accorda enfin la remise au duc de Richemont et de Brest, (octobre 1396); en même temps qu'il rendait Cherbourg au Roi de Navarre[1].

La restitution de ces deux places souleva la colère des nobles d'Angleterre, et une conjuration se forma contre Richard à la tête de laquelle était le duc de Glocester qui paya sa rébellion de la vie.

Mais le Roi avait fait cet abandon sans l'avis de son conseil ; et, quand il s'agit de dresser l'acte, le duc fut contraint d'abandonner non seulement Rising mais « toutes les autres terres avec toutes leurs appartenances baillées au duc en Angleterre ». Mais Richemont est formellement laissé en dehors de ce contrat ; et dans la *quittance* que le duc donne de Brest, il a bien soin de faire écrire : « sauf et excepté notre comté de Richemont ò ses appartenances[2]. »

Les termes de ce contrat d'échange et de la *quittance* de Brest démentent le sens que semblait avoir l'acte de don fait à Jeanne de Bretagne. Mais n'accusons pas Richard de se démentir lui-même et de manquer de foi au duc. Voici sans doute l'explication de ces apparentes contradictions.

C'est que les revenus du comté étaient sinon saisis par le Roi du moins délégués par le duc au paiement de ses dettes au trésor d'Angleterre. C'est ce qui résulte de la quittance générale que le Roi donna, le 24 décembre 1398, de toutes les obligations du duc, quittance par laquelle le Roi déclare rendre au duc « *son* comté de

[1] Lobineau. *Hist.*, p. 495.

[2] Lobineau. *Pr.* 794. Morice. *Pr.* II, 677-678-679. (18 mars et 22 juin 1397).

Richemont[1] ». Le Roi Richard reconnaissait donc que, s'il touchait les revenus de Richemont, Jean IV pouvait dire le comté *sien*.

Un an plus tard, Richard II était déposé et emprisonné ; et son cousin Henri de Lancastre montait sur le trône (30 septembre 1399.)

En 1398, celui-ci avait été exilé pour dix ans et avait vu son comté de Derby et tous ses biens confisqués. A peine avait-il passé en France que la mort de son père le fit duc de Lancastre. Rappelé en Angleterre par des seigneurs mécontents, il vint en Bretagne, dit Froissard ; et Jean IV, ne pénétrant pas dans ses ambitieux desseins, lui fournit un vaisseau pour passer en Angleterre.

Si Froissard est bien informé, ce dont on peut douter, les bons offices de Jean IV furent vite oubliés. Un des premiers actes du nouveau Roi fut la saisie du comté de Richemont ; et dans le mois de son couronnement, il en fit don pour la vie à Raoul Nevil, comte de Westmoreland (20 octobre 1399)[2]. Le Roi payait ainsi la dette de reconnaissance du duc de Lancastre. Le 4 juillet précédent il avait débarqué dans le comté d'York avec quinze chevaliers et quelques hommes d'armes, lorsque les comtes de Northumberland et de Westmoreland lui amenèrent une armée.

Sur ces entrefaites, et sans doute avant d'avoir appris la saisie de Richemont, le duc Jean IV mourut (1er novembre 1399).

(Suite et fin prochainement).

J. Trévédy,
Ancien président du tribunal de Quimper.

[1] Morice. *Pr.* II. col. 691. Les termes de la quittance sont curieux : « acquietantiam generalem de omnibus debitis... quæ fuerunt inter nos... a principio mundi usque diem sancti Georgii... comitatum suum Richemondiæ restituimus. » — Nantes, 115.

[2] Morice. *Pr.* II, 698-699. — Lobineau, *Hist.* 497, et *Pr.* 797.

LES

PERSONNAGES SCULPTÉS

DE LA VILLE

DE NANTES

Voici longtemps déjà que je suis frappé du nombre trop restreint des personnages sculptés qui ornent notre ville. Aussi, mon amour pour Nantes et les Nantais me poussant, je me décide à plaider, tant en faveur de nos compatriotes disparus dont les talents ou les services mériteraient mieux qu'une plaque au coin d'une rue, que dans l'intérêt de nos ymagiers *dont le ciseau reste trop souvent inoccupé.*

Mais, avant tout, n'est-il pas nécessaire de rappeler quelles sont les sculptures de personnages actuellement existantes ? Je commence donc par en donner la description la plus complète possible (peut-être quelques-unes ont-elles échappé à mes investigations). Je tiens d'ailleurs à dire que je n'ai garde de les considérer toutes comme des morceaux de valeur.

Je ne m'occupe ni de la statuaire religieuse en général,

ce qui m'entraînerait trop loin et aurait, au surplus, un faible intérêt, ni des collections privées.

Une courte biographie de chaque personnage m'a semblé nécessaire et il m'a paru également opportun de donner quelques notes sur les artistes. Pour ces détails j'ai eu souvent recours aux savants et utiles ouvrages de notre érudit compatriote, M. E. Maillard : L'Art à Nantes au XIXe siècle. *et* Nantes et le département au XIXe siècle.

DESCRIPTION
DES PERSONNAGES SCULPTÉS
DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS
des rues, places, promenades et cimetières
DE LA VILLE DE NANTES

SAINTS

SAINTE ANNE ET LA SAINTE VIERGE

Bien que sainte Anne ne soit pas de notre province, j'ai cru bon de décrire ce beau groupe, si populaire à Nantes, d'abord parce que le célèbre pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray a donné à la Mère de la sainte Vierge ses lettres de grande naturalisation en Bretagne, puis en raison de son patronage de l'Armorique ; enfin, et surtout, parce que l'inscription ci-contre est la consécration de *sainte Anne protectrice de ceux qui vont sur mer*, et console amplement de l'envahissement du ridicule Neptune dont la devise : FAVET NEPTUNUS EUNTI, s'est substituée de la façon la plus regrettable sur les armes de Nantes à l'antique devise : OCULI OMNIUM IN TE SPERANT DOMINE,— dont le trident est entre les mains de la statue de la ville de Nantes de la fontaine de la place Royale — et enfin qui a donné son nom à une place de notre cité.

On trouve à Nantes l'avenue, la place et le passage Sainte-Anne.

Groupe de fonte (de la fonderie J. Voruz, aîné de Nantes), par *Amédée Ménard*[1] (1851). Sur la face S. du socle en granit aspectant la Loire est gravée

[1] MÉNARD (Amédée-René), né à Nantes le 16 octobre 1806, mort dans la même ville le 22 octobre 1879. Elève de Molchnecht et de Ramey, fils. Il a produit beaucoup et n'a guère travaillé que pour sa ville natale. En dehors

l'inscription suivante : SANCTA ANNA BRITANNORUM PATRONA NAUTIS ET NAVIBUS NOSTRIS SEMPER FAVEAS. Sur la face N. on lit : LAPIDE DICTO NANNETENSI[2] ÆDILES CIVITATIS ET PAROCHUS SANCTÆ ANNÆ POSUERUNT HOC MONUMENTUM DIE XXI[a] APRILIS ANNI MDCCCXLI[i].

Place des Petits-Capucins, au haut de l'escalier monumental.

SAINT DONATIEN ET SAINT ROGATIEN

Saint Donatien et saint Rogatien étaient de naissance illustre. Donatien, le plus jeune, embrassa le premier la foi nouvelle et se mit à prêcher le christianisme. Rogatien fut converti par son frère mais, pour soutenir sa foi chancelante, il aurait désiré recevoir le baptême : cette joie lui fut refusée parce que le prêtre qui avait administré le sacrement à Donatien avait dû fuir de Nantes. C'est sur ces entrefaites que Dioclétien et Maximien rendirent une ordonnance des plus sévères pour ramener tous leurs sujets au culte des idoles, et que le commissaire impérial, chargé de la faire exécuter, arriva dans notre cité. Il y fut fort bien reçu, et un habitant poussa le zèle jusqu'à dénoncer Donatien. Les deux frères furent successivement interrogés et jetés en prison. Prévoyant le sort qui les attendait, Rogatien se désolait de ne pouvoir être baptisé avant de mourir. Alors Donatien pria Dieu et lui demanda que le baptême de sang que son bien-aimé frère allait recevoir remplaçât pour lui le baptême d'eau. Le lendemain, ils subirent un dernier interrogatoire et incontinent ils furent condamnés au dernier supplice. Par un raffinement de cruauté et aussi pour épouvanter ceux qui avaient des tendances vers la foi nouvelle, on martyrisa les deux frères sur le chevalet, on leur enfonça une lance dans la gorge et enfin on leur

des œuvres citées au cours de cette étude, je signalerai : *Un forban, Sara la baigneuse, le Christ bénissant la foule.* Méd. de 3e classe au Salon de 1837 et médaille d'argent à l'Exposition de Nantes de 1848.

[1] La *pierre nantaise*, sur laquelle a été érigée ce superbe groupe, était un rocher en pente et d'un grain poli sur lequel les enfants dansaient avec beaucoup de hardiesse et d'adresse. On trouve encore tout auprès la rue Pierre Nantaise.

coupa la tête. Ils furent ensevelis d'abord au lieu de leur supplice, puis déposés dans un sépulcre. Le martyre des SS. Donatien et Rogatien arriva entre 288 et 290. Ils devinrent les patrons du diocèse sous le nom d'*Enfants-Nantais*, et l'un des collèges ecclésiastiques de notre ville s'appelle l'Externat des Enfants Nantais. Suivant Dom Guéranger, ce sont les premiers martyrs authentiques de la 3e Lyonnaise.

On trouve à Nantes : la rue et la place des Enfants-Nantais ; le bas-chemin, la rue et le boulevard Saint-Donatien ; la rue Saint-Rogatien.

Groupes de pierre représentant les principales scènes de la vie et du martyre des SS. Donatien et Rogatien, par..... (fin du XVe siècle)[1].

Cathédrale, voussures de la porte de gauche près de l'Evêché.

Groupe de bois peint, par....[2].

Musée archéologique.

Statues de pierre, par *Thomas Louis*[3].

Cathédrale, sous l'orgue.

Groupe de pierre, par *Amédée Ménard.*

Basilique Saint-Donatien, chapelle des fonts.

Groupe de pierre, par *Debay le fils*[4], vers 1858.

Chapelle Saint-François, dite de l'Externat des Enfants-Nantais.

[1] Cf. P. Gaborit : *Iconographie de la cathédrale de Nantes*, pp. 18-22.

[2] Cf. *Souvenirs d'un vieux Nantais*, p. 193. Cette curieuse enseigne a été remplacée sur la maison qui fait le coin de la rue de la Poissonnerie et de la rue de la Casserie par un bas-relief en pierre.

[3] Louis (Michel-Thomas), né à Poitiers en 1792, se fixa à Nantes et y est mort en 1856.

[4] De Bay (Jean-Baptiste-Joseph), né à Nantes en 1802, élève de son père ; 2e Prix de Rome en 1823 et 1er Grand Prix en 1829. Méd. de 1re classe au Salon de 1836 ; méd. de 2e classe à l'Expos. univ. de 1855. Chevalier de la Légion d'honneur en 1851. Il est mort à Paris en 1862. En dehors de ses œuvres nantaises dont j'aurai occasion de parler, cet artiste de grande valeur a laissé beaucoup de morceaux remarquables, entre autres : *Jésus-Christ au milieu des docteurs* (église Saint-Sulpice), *Anne de Bretagne* (jardin du Luxembourg) statue équestre de *Napoléon III* (Bordeaux) ; *La Pudeur cédant à l'Amour*, bustes du *Gal Lepic*, d'*H. Vernet*, etc.

Groupe de pierre, par *Hardy*[1] (1861).
Chapelle de Notre-Dame de la Salette.

Groupe de pierre, (copie du précédent).
Cathédrale, autel particulier.

Groupe de pierre, par....
Basilique Saint-Donatien, grand autel.

Groupe de pierre, par *P. Potet*[2].
Hôtel de M. Potet, rue de Paris.

Groupe de pierre, par *Gaucher*[3].
Maison des Sœurs de Saint-Philbert, place des Enfants-Nantais.

SAINT YVES

Yves Hélory, né au manoir de Kermartin, en la paroisse de Minehy, près de Tréguer, en 1253, montra dès son enfance une vive piété et un amour passionné du travail. Ayant fait de brillantes études de droit, il fut nommé official de Rennes, puis l'évêque de Tréguer le réclama pour remplir les mêmes fonctions près de lui. Il se montra non seulement si équitable, mais si bienveillant pour les malheureux qu'on lui donna le merveilleux surnom d'*avocat des pauvres*. Ayant reçu la prêtrise, il fut nommé recteur de Trédrez et plus tard recteur de Lohanec. Son austérité incroyable ne fut égalée que par son amour pour les pauvres dont il recherchait la compagnie avec ardeur. Sa cure était ouverte à tous les déshérités et il se privait du strict nécessaire pour les nourrir et les vêtir. Comme Jésus, il aimait les opprobres et il passait souvent plusieurs

[1] Hardy, né à Nantes, mort à Paris.

[2] Potet (Pierre), né à Chauvé (Loire-Inférieure), en 1824. Elève de Barrême, Thomas Louis et Bonnassieux. Il s'est consacré presque exclusivement à la sculpture religieuse et a modelé plusieurs bustes de mérite. Il a exécuté, entre autres, un groupe des SS. Donatien et Rogatien en argent qui fut offert au Pape et qui a été reproduit en marbre, dans de plus grandes dimensions, pour l'église de Montmartre.

[3] Gaucher (E.), né à Blois en 1858. Elève de Cavelier et Millet. Mention honorable au Salon de 1894 et la seule Médaille d'or à l'Exposition d'Angers de 1895 pour son *Réveil*, statue plâtre. Il a exposé un *David* au Salon de 1895 et envoie au Salon de cette année sa belle statue de *Charette*, inaugurée le 27 août 1896 dans le parc de la Contrie à Couffé (Loire-Inférieure).

jours de suite en oraison. Ses prédications furent innombrables. Il rendit son âme à Dieu le 19 mai 1303 et fut inhumé dans la cathédrale de Tréguer. Les miracles qui suivirent sa mort furent si nombreux et si éclatants que sa canonisation eut lieu dès l'an 1347. En 1348, une confrérie fut instituée sous son patronage à Paris. Une église Saint-Yves fut édifiée à Rome et une confrérie y fut érigée en 1513 par le pape Léon X à la demande d'Anne de Bretagne. La dévotion à saint Yves devint rapidement universelle et ses reliques furent sollicitées avec ardeur par les nations les plus diverses.

L'Université de Nantes se mit sous la protection de saint Yves. Vers 1440, une chapelle fut construite sous son vocable par le Duc dans la rue des Halles ; transformée en maison pendant la Révolution, elle fut démolie vers 1836. Il y avait une chapelle Saint-Yves dans la cathédrale avant la Révolution ; un petit groupe de vrais Bretons a formé le noble projet de consacrer dans notre cathédrale un autel surmonté d'un vitrail de L. O. Merson au Saint le plus populaire de l'Armorique : souhaitons que ce pieux dessein se réalise.

Saint Yves est invoqué pour le bon succès des affaires ; il est le patron des hommes de loi, des orphelins, des pauvres, des curés et des tourneurs.

On trouve à Nantes la rue et le passage Saint-Yves.

Groupes de pierre représentant les principaux épisodes de la vie du Saint, par..... (fin du XVe siècle[1]).

Cathédrale, voussures de la porte de droite, après le Calvaire.

Statue de pierre par J. Vallet[2] (1895).

Basilique Saint-Donatien, intérieur.

[1] Cf. P. Gaborit : *Iconographie de la cathédrale de Nantes*, pp. 16-18.

[2] Vallet (Joseph). né à la Boissière-du-Doré (Loire-Inférieure) en 1841. Elève de Potet. Il a toujours habité Nantes et a produit, surtout pour les églises, un nombre considérable d'œuvres. Je citerai, hors pair, son magnifique bas-relief de la *Flagellation* (Calvaire de Pont-Château) et un *Christ agonisant* en marbre (Salon de 1897) qui démontre péremptoirement qu'un homme doué peut arriver à la maîtrise par sa ténacité quoiqu'habitant la province et forcé de faire de la sculpture commerciale. Chez M. Vallet, le causeur ne le cède en rien à l'artiste : une visite à ses beaux ateliers de la rue de Rennes, où l'on est toujours accueilli avec la plus grande affabilité, est une heure de joie délicate.

B. P. DE MONTFORT

Le 11 janvier 1673, Louis-Marie GRIGNON naquit à Montfort (Ille-et-Vilaine). A peine missionnaire, il se mit à prêcher de bourg en ville et à planter partout la croix. Puis il rêva de reproduire l'image de Jérusalem en France. En 1709, à l'issue d'une mission prêchée à Pontchâteau (Loire-Inférieure), il commença cette œuvre, unique en son genre, sur la lande de la Madeleine, à une lieue de la petite ville. Mais la haine de la secte janséniste arrêta ses travaux au moment où ils allaient être couronnés ; et, après les plus pénibles traverses supportées héroïquement, le pieux missionnaire mourut en odeur de sainteté, en faisant la mission à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), le 28 avril 1716. (Cf. ma plaquette : *Jérusalem en Bretagne*, Vannes, Lafolye, 1895).

Statue de pierre par *Pellissi*[1], 11 novembre 1888.
Église Saint-Clair, intérieur.

CLERGÉ

SAINT CLAIR, PREMIER ÉVÊQUE DE NANTES

AU IIIe SIÈCLE

On ne sait rien de précis sur lui, mais on croit qu'après avoir établi le christianisme en notre cité il aurait évangélisé d'autres contrées. Il serait mort à Réguiny, au diocèse de Vannes, et son corps aurait été transféré à Nantes quelques siècles après sa mort. Mais, au IXe siècle, devant l'invasion des Normands, cette précieuse dépouille fut, croit-on, portée à Saint-Aubin d'Angers et Nantes aurait seulement conservé son crâne.

Les études magistrales des abbé Duchêne, Arthur de la Borderie et autres grands savants chrétiens ont démontré surabondamment

[1] PELLISSI. Né à Nantes, élève de Miollet. Habite Nantes et fait exclusivement de la sculpture religieuse.

que la légende de saint Clair, évêque de Nantes au Ier siècle, était inadmissible. Mais il paraîtrait qu'une troisième opinion se ferait jour ; on admettrait qu'un prêtre nommé Clair aurait passé par Nantes au Ier siècle et y aurait prêché le christianisme, mais bien entendu sans y fonder d'évêché. Cette façon de voir est rigoureusement possible, mais on doit avouer qu'elle ne repose sur aucun document.

On trouve à Nantes la rue et la place Saint-Clair.

Statue de pierre par *Barrême*[1]. Sur le piédestal on lit : SAINT-CLAIR Ier, ÉVÊQUE DE NANTES

Cathédrale, sous l'orgue.

Statue de pierre par *Thomas Louis.*

Cathédrale, sous l'orgue.

Statue de pierre par *Miollet*[2].

Église Saint-Similien, à l'extérieur, dominant la toiture de la partie E. du transept.

Statue de plâtre polychrome par *Pellissi*, placée pour la clôture de la mission (Noël 1877).

Église Saint-Clair, intérieur.

SAINT FÉLIX

Saint Félix, naquit à Bourges d'une famille illustre. Sa science, son éloquence et ses vertus attirèrent l'attention sur lui et il fut sacré évêque de Nantes, à l'âge de 37 ans, en 549. Nommé gouverneur de la cité par le roi Clotaire il fit de grands et utiles travaux dans l'Erdre et la Loire. Il ne cessait de prêcher et sa charité était iné-

[1] Barrême (Henri-Hamilton) né aux îles Bermudes en 1795. Elève de Debay père. Il habita Nantes, Ancenis, Angers et mourut à Pornic en 1866. Il se consacra presque exclusivement à la sculpture religieuse et produisit un nombre fabuleux d'images de la *Vierge* pour lesquelles une de ses filles, d'une rare beauté, lui servait de modèle. Mention honorable à l'Exposition de Nantes en 1825.

[2] Miollet (Charles), né à Nantes en 1825, élève de Barrême et de Suc. Il a toujours habité Nantes, a exécuté comme praticien les œuvres les plus remarquables d'Amédée Ménard et a produit de jolies œuvres personnelles. Il travaille le bois et l'ivoire avec une rare adresse. C'est un artiste trop modeste et un causeur aimable et instructif.

puisable. Il assista à plusieurs conciles et y prit une part active. C'est lui qui acheva la cathédrale commencée par Evhemerus et en fit la dédicace, le 30 septembre 568, accompagné de cinq évêques : l'autel principal fut dédié à saint Pierre et saint Paul. Il eut la joie de convertir les Saxons qui s'étaient installés dans le pays du Croisic et de les baptiser dans sa cathédrale le jour de Pâques de l'an 569. Il envoya son diacre saint Martin prêcher dans la contrée et il assista à la mort du pieux solitaire saint Friard pour qui il éprouvait une particulière affection. Il fait cesser les déprédations des soldats de Guérech dans le pays nantais. Frappé sans doute en soignant des personnes atteintes de maladies contagieuses, il rendit son âme à Dieu l'an de grâce 583.

L'église Saint-Félix a été bénite par Mgr de Hercé le 25 février 1844.

On trouve à Nantes la place et le boulevard Saint-Félix, la rue Félix et le canal Saint-Félix.

Statue de pierre par *Thomas Louis.*

Cathédrale, sous l'orgue.

Statue de pierre par *J. Vallet* (posée le 7 octobre 1892 et bénite le 9 octobre par M. l'abbé Briand, curé de la paroisse, le soir de son installation).

Eglise Saint-Félix, porche.

Statue en plâtre polychrome par... (1886).

Eglise Saint-Félix, intérieur.

NONNECHIUS

Nonnechius, neveu de saint Sidoine Apollinaire ; évêque de Nantes en 464, mort en 475. Il fut enseveli sur sa demande au pied du sépulcre des SS. Donatien et Rogatien. Saint Sidoine parle de lui comme d'un homme d'un grand mérite.

Statue de pierre par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade[1].

[1] M. le chanoine Hillereau, curé de la basilique Saint-Donatien, a eu la noble et ingénieuse pensée de réunir sur la façade de sa majestueuse église romane les 10 personnages qui se rattachent le plus directement au culte des SS. Donatien et Rogatien : les évêques Nonnechius, Carmundus, Landranus, Fulcherius, Félix Fournier, Le Coq, les rois Charlemagne et Eudes, le duc Jean III et le chef militaire Marc Chillon.

CARMUNDUS

Carmundus, évêque de Nantes en 475 ; né juif, il fut converti par Nonnechius ; à son tour, il convertit ses père et mère, gens riches, et beaucoup de juifs qui s'unirent à eux pour bâtir une belle église au-dessus du sépulcre des Enfants-Nantais. Carmundus mourut en 492 et fut enseveli sur sa demande au pied du sépulcre des SS. Donatien et Rogatien.

Statue de pierre par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

LANDRANUS

Landranus, évêque de Nantes en 889, mort en 896. Il fut inhumé en l'église de Saint-Donation dans un sépulcre de marbre.

Statue de pierre par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

FULCHERIUS

Fulcherius, évêque de Nantes en 896, mort en 906, enseveli dans l'église de Saint-Donatien. « Les Nantais ayant recouvré leurs privilèges nationaux, dit un historien local, appelèrent Foulcher, abbé de Redon, à l'épiscopat de Nantes. Homme de bien, homme de prudence et de bon conseil, dit la *Chronique de Nantes*, Foulcher releva de ses ruines la cathédrale d'Evehmère et de saint Félix en l'entourant de fortifications pour servir de refuge aux habitants contre les invasions des Normands. Il consacra tous les revenus de l'épiscopat à ce grand travail, en se réservant à peine de quoi subvenir à ses propres besoins et à ceux du clergé de la Cathédrale. Tel est le vénérable prélat que durent admirer et prendre en exemple les membres du concile qui se tint à Nantes dans les dernières années du IXe siècle. « (Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, t. II, pp. 87-88).

Statue de pierre par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

PIERRE DU CHAFFAULT

Pierre du Chaffault, conseiller du duc, élu évêque de Nantes par le Chapitre en 1477 et confirmé par bulles la même année. Il fit imprimer à Vannes pour son diocèse un bréviaire sur vélin qui est le premier paru en Bretagne et peut-être en Europe. Il assista aux Etats de Vannes (1480), rédigea de nouveaux satuts en 1480 et 1481, fit imprimer à Vannes un missel en caractères gothiques et résida à Vannes de 1482 à 1485. Il mourut dans son palais épiscopal en 1487. (Cf. J. de Kersauson : *L'Épiscopat nantais à travers les siècles* dans la *Revue historique de l'Ouest*, 1891, pp. 688-694).

Statue couchée en marbre.

Cathédrale, trouvée dans la crypte et déposée...(?)

ou

HENRI LE BARBU

Henri Le Barbu, évêque de Vannes en 1383, chancelier du duc en 1394, évêque de Nantes de 1404 à sa mort, arrivée en 1419.

(Cf., pour l'attribution de cette pierre tombale, *Revue historique de l'Ouest*, 1891, p. 694, et *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1888, pp. 8-9 et 61-62).

JEAN DE MALESTROIT

Jean de Malestroit, premier président de la Chambre des Comptes, évêque de Saint-Brieuc (1406), chancelier de Bretagne et ambassadeur en Angleterre (1410), évêque de Nantes en 1419. Il fonda la fête de la Présentation dans son église en 1427. « Aucun évêque, dit M. de Kersauson, n'a plus fondé d'offices à la Cathédrale que Jean de Malestroit. » En 1434, le duc Jean V posa la première pierre du portail de la cathédrale et Jean de Malestroit posa la seconde pierre. Il fut créé cardinal en 1440 et mourut en 1443. (Cf. J. de Kersauson : *L'Épiscopat nantais à travers les siècles* dans la *Revue historique de l'Ouest*, 1891, pp. 217-226).

Statue de pierre, par *Thomas Louis*.

Cathédrale, sous l'orgue.

FRANÇOIS HAMON

François Hamon, neveu du cardinal de Nantes Guibé, évêque de Nantes en 1512. Il assista à la 3e session du Concile de Latran, autorisa un nouveau bréviaire à l'usage de Nantes (1518) et donna une nouvelle édition du rituel. Il mourut au manoir de Chassais (qui appartient de nos jours à M. le comte de Bondy) le 7 janvier 1532 et fut ensépulturé à la cathédrale dans la chapelle Saint-Clair (Cf. J. de Kersauson : *L'Épiscopat nantais à travers les siècles* dans la *Revue historique de l'Ouest*, 1892, pp. 162-166).

On croyait jadis posséder l'effigie de Guillaume Gueguen, mais les archéologues les plus autorisés, entre autres M. de la Nicollière-Teijeiro, ont prouvé d'une façon irréfutable qu'il fallait renoncer à cette illusion. C'est une perte à jamais regrettable, car le tombeau de Gueguen avait été commandé par la duchesse Anne à Michel Colombe et ne pouvait être qu'un chef-d'œuvre.

Il est bon de remarquer que l'attribution de cette pierre tombale à l'évêque François Hamon est possible sans être certaine.

Statue couchée en marbre par..... (XVIe siècle).

Cathédrale, chapelle Saint-Clair.

GUÉRINES (Joseph-Michel-Jean-Baptiste-Paul-Augustin MICOLON de)

Guérines (Joseph-Michel-Jean-Baptiste-Paul-Augustin Micolon de), né à Ambert (Puy-de-Dôme) en 1760, chanoine de Clermont, vicaire général de Nosseigneurs de Bonald et de Dampierre, évêques de Clermont, évêque de Nantes en 1822. Il fonda les sœurs de Pontchâteau et de Saint-Gildas, acquit le petit séminaire de Guérande, forma le séminaire des philosophes à Nantes, rétablit les retraites et les conférences ecclésiastiques, fonda la maison de la Retraite à Nantes, créa l'uniformité liturgique dans son diocèse, publia une nouvelle édition du bréviaire et du missel et fit reprendre les travaux de l'achèvement de la cathédrale. Il mourut en son palais

épiscopal le 12 mai 1838 et fut inhumé dans la cathédrale (Cf. J. de KERSAUSON : *L'Episcopat nantais à travers les siècles* dans la *Revue historique de l'Ouest* 1892, pp. 538-342).

Buste de marbre par *Suc*[1] 1837).

Salle du chapitre.

HERCÉ (JEAN-FRANÇOIS DE)

HERCÉ (Jean-François de), né à Mayenne (1776), marié à Laval (1804) avec Mlle de la Haye de Bellegarde — dont une fille mariée à M. d'Ozouville — maire de Laval de 1814 à 1829. Il devint veuf en 1826 et entra quelques années après dans les ordres. Promu au sacerdoce à Rennes le 18 décembre 1830, il fut nommé le lendemain chanoine honoraire de cette ville par Mgr de Lesquen ; huit jours après, l'évêque du Mans le fit curé de la Trinité à Laval et chanoine honoraire. Il refusa plusieurs coadjutoreries et plusieurs évêchés et finit par accepter la coadjutorerie de Nantes ; il fut sacré dans la cathédrale de Nantes par Mgr de Guérines en 1836. A la mort de ce dernier (1838) Mgr de Hercé devint titulaire du siège. Il fit continuer en 1840 les travaux de la cathédrale. En 1846, il refusa l'archevêché d'Aix et mourut en son palais le 31 janvier 1849 (Cf. J. de KERSAUSON : *L'Épiscopat nantais à travers les siècles* dans la *Revue historique de l'Ouest*, 1892, pp. 542-544).

Buste de marbre par *Suc*.

Salle du chapitre.

FOURNIER (FÉLIX)

FOURNIER (Félix) né à Nantes (1803). Prêtre en 1827, il devint curé de sa paroisse natale de Saint-Nicolas en 1836. En 1848, il fut

[1] SUC (Etienne-Edouard), né à Lorient (1807). Elève de Hubac à Lorient, puis de l'École des Beaux-Arts et de Lemaire à Paris. Sculpteur de talent, remarquable surtout pour ses bustes. Je citerai de lui : *La Petite Mendiante* (1828), chef-d'œuvre de grâce et de naïveté, *Moïse* statue colossale (1848), une statue de *La Chalotais* pour le palais de justice de Rennes, la *Vierge* qui surmonte la façade de la chapelle de l'Immaculée-Conception et un nombre considérable de bustes et de médaillons. Il est mort à Nantes en 1855.

nommé représentant du peuple à l'Assemblée nationale. Peu de temps après, il commença la construction de cette merveilleuse basilique gothique qui fut l'œuvre de prédilection de sa vie si remplie. A peine nommé évêque de Nantes (1870), il se trouve en face de la plus terrible crise que la Patrie ait eu à supporter : son cœur de Français saigne; inspiré par Dieu, il s'engage par un vœu solennel, si les Allemands ne foulent pas le sol de notre diocèse, à élever un temple magnifique en l'honneur des Enfants-Nantais et à la gloire du Sacré-Cœur. Aussitôt, un armistice est signé et la Bretagne reste vierge de l'envahissement prussien. Mgr Fournier ne perdit pas un instant pour jeter les bases de cette somptueuse église qui est devenue le centre des pélerinages diocésains. C'est également à Mgr Fournier que l'on doit l'achèvement de la cathédrale. Non seulement, cet éminent prélat a doté sa ville d'une cathédrale et de deux Basiliques, mais il a charmé ses concitoyens par des trésors d'éloquence et un esprit intarissable tempéré par un cœur d'or. Fondateur de la *Société archéologique* il en fut l'un des Présidents les plus écoutés et il occupa également le fauteuil de la présidence à la *Société académique*. Parti pour Rome en mai 1877, il fut emporté par les fièvres paludéennes et mourut le 9 juin dans la Ville Eternelle.

Statue couchée en marbre blanc par *Bayard de la Vingtrie*[1] (1883). Dans le soubassement de ce splendide mausolée sont encastrées 5 plaques de bronze représentant les principaux épisodes de la vie du prélat.

Au-dessus du tombeau sont peintes les inscriptions suivantes : A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE DE MONSEIGNEUR FÉLIX FOURNIER ÉVÊQUE DE NANTES. TÉMOIGNAGE DE PIÉTÉ FILIALE, DE RECONNAISSANCE ET DE RESPECTUEUSE AFFECTION. NÉ A NANTES LE 2 MAI 1803, BAPTISÉ A SAINT-NICOLAS LE 4 MAI 1803, NOMMÉ VICAIRE A SAINT-NICOLAS LE 2 JUILLET 1827, INSTALLÉ CURÉ DE SAINT-NICOLAS LE 25 MARS 1836, ÉLU ÉVÊQUE DE NANTES LE 27 JUIN 1870, SACRÉ A SAINT-NICOLAS LE 10 AOUT 1870, MORT A ROME LE 9 JUIN 1877, INHUMÉ A SAINT-NICOLAS LE 27 JUIN 1877. Un

[1] BAYARD DE LA VINGTRIE (Paul-Armand), né à Paris en..... méd. de 1re classe (1876), méd. de 3e classe Expos. univ. de 1878, chevalier de la Légion d'honneur 1871).

tableau d'*Elie Delaunay* (1883) surmonte le mausolée et représente Mgr Fournier, sous les traits de saint Nicolas, opérant le miracle si populaire de la résurrection des 3 enfants tués par un boucher. Au bas de ce tableau sur un cartouche on lit : MONSEIGNEUR F. FOURNIER ÉVÊQUE DE NANTES ÉTANT CURÉ DE SAINT-NICOLAS FIT BATIR CETTE ÉGLISE AVEC LE GÉNÉREUX CONCOURS DES PAROISSIENS ET DES FIDÈLES DE TOUTE LA VILLE. Sur une banderolle tenue par un ange on lit : ELEGIT TE DOMINUS UT ÆDIFICARES DOMUM SANCTUARII, CONFORTARE ET PERFICE.

C'est, dit-on, par erreur que Mgr Fournier fut enterré à Saint-Nicolas : il aurait demandé à ce que son corps fut inhumé dans la cathédrale et que son cœur fut conservé à Saint-Nicolas, et, par suite d'un malentendu, on aurait fait exactement le contraire. On voit dans la cathédrale, à la chapelle Saint-Félix, l'esquisse d'un monument destiné à honorer le cœur du si regretté prélat mais jusqu'ici ce projet n'a reçu aucun commencement d'exécution.

Basilique Saint-Nicolas.

Statue de pierre sous la figure de saint Nicolas, par *J. Vallet.*

Basilique Saint-Nicolas, porche.

Statue de pierre par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

Buste en plâtre par...

Salle du chapitre.

Buste en plâtre par *E. Etienne*[1].

Musée archéologique.

LE COQ (Jules-François)

Le Coq (Jules-François), né à Saint-Antoine de Vire (Calvados), (1821) Curé de Saint-Jean à Caen, puis évêque de Luçon en 1875, il devint évêque de Nantes en 1877. C'est lui qui eut le bonheur de consacrer la basilique Saint-Donatien. Il est mort en son palais épiscopal le 25 décembre 1892.

[1] Etienne (E), amateur nantais, cousin de Mgr Fournier. Ce buste, fort ressemblant, a été gracieusement donné par l'auteur à la *Société archéologique de Nantes* qui a réservé dans la salle des séances une place d'honneur à l'effigie de son regretté et éminent Président.

Statue de Pierre, par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

Buste de marbre, par *P. Polet.*

Salle du chapitre.

FRESNEAU (Julien)

Fresneau (Julien), né à Doulon (1797), curé d'Ancenis (1826), puis de N.-D. de Bon-Port (1843). Chanoine honoraire de Nantes (1870). Chevalier de la Légion d'honneur. Il est décédé en 1876 (Cf. Notice par Mgr Fournier dans la *Semaine religieuse* du 9 décembre 1876).

Statue agenouillée en marbre blanc sur son tombeau, par *Amédée Ménard.* On y lit : A LA MÉMOIRE DE M. J. FRESNEAU, CURÉ DE NOTRE-DAME DE BON-PORT DE 1843 A 1876.

Eglise de Notre-Dame de Bon-Port.

MAILLARD (Augustin-Jean-Eugène)

Maillard (Augustin-Jean-Eugène), né à Couëron (1817), vicaire à Chantenay, fondateur et premier curé de Saint-Clair en 1858. Il est mort en 1880 et a été inhumé au pied de l'autel de saint Augustin son patron (Cf. Notice par M. l'abbé Pergeline dans la *Semaine religieuse* du 24 avril 1880.

Médaillon en marbre blanc par *Thauby*[1]. Le monument funéraire a été inauguré le 30 avril 1882 par M. l'abbé Pergeline. On y lit : A LA MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ MAILLARD, 1er CURÉ ET FONDATEUR DE L'ÉGLISE SAINT-CLAIR, SA PAROISSE RECONNAISSANTE.

Eglise Saint-Clair.

LEHUÉDÉ (Jean-Noel)

Lehuédé (Jean-Noël), né à Batz (1807). Vicaire à Chantenay (1831); missionnaire diocésain (1841). Fondateur et premier curé

[1] Thauby (Pierre), né à Nantes (1837); y a toujours résidé. Elève de Thomas Louis. C'est lui qui a exécuté l'artistique monument commémoratif du curé de Saint-Clair d'après un croquis du regretté et distingué architecte *René Ménard.* M. Thauby travaille actuellement chez M. Gaucher.

de Sainte-Anne (22 novembre 1846). Chanoine honoraire (1870). Il est décédé le 6 décembre 1884 (Cf. Notice par M. l'abbé Gaborit dans la *Semaine religieuse* du 7 février 1885).

Médaillon en marbre blanc par *Ponceau*[1] (1885). On y lit : A LA MÉMOIRE DE M. J N. LEHUÉDÉ, CHANOINE HONORAIRE, CURÉ ET FONDATEUR DE CETTE PAROISSE. SES PAROISSIENS RECONNAISSANTS.

Eglise Sainte-Anne.

LUSSON (Mathieu-François)

Lusson (Mathieu-François), né à Nantes (1790). Vicaire à la cathédrale, curé de Saint-Jacques (1827-34). Retiré et chanoine honoraire (1834). Restaurateur et 1er chapelain de la chapelle des Minimes (dite maintenant de l'Immaculée-Conception), qui fut rendue au culte le 8 décembre 1849. Il est décédé à Nantes le 18 août 1865 (Cf. Notice par N*** dans la *Semaine religieuse* du 27 août 1865).

Buste en marbre blanc par *P. Potet.* On lit au-dessous : SOUS LA DALLE CI-DEVANT GÎT LE CORPS DU VÉNÉRABLE M. MATHIEU-FRANÇOIS LUSSON, CHANOINE HONORAIRE, ANCIEN CURÉ DE SAINT-JACQUES, RESTAURATEUR ET 1er CHAPELAIN DE CETTE ÉGLISE, MORT LE 18 AOUT 1865 A L'AGE DE 75 ANS. DIEU FUT SA VIE, QU'IL SOIT SA RÉCOMPENSE. PRIEZ POUR LUI.

Chapelle de l'Immaculée-Conception.

JUBINEAU (Paul-Julien).

Jubineau (Paul-Julien), né à Nantes (1801). Missionnaire diocésain (1824). Chanoine honoraire et théologal (1838). Supérieur du Petit-Séminaire (1843). Chanoine titulaire (1847). Supérieur des missionnaires diocésains (1850). Il est mort en 1873 (Cf. Lettre de Mgr Fournier au clergé dans la *Semaine religieuse* du 28 juin 1873).

[1] Ponceau, sculpteur Nantais, élève de Potet.

Médaillon en marbre blanc, par *J. Vallet*. On y lit : A LA MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ PAUL JUBINEAU, CHANOINE THÉOLOGAL, SUPÉRIEUR DES MISSIONNAIRES DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION, PROMOTEUR DES PÈLERINAGES NANTAIS A NOTRE-DAME DE LOURDES.

Chapelle de l'Immaculée-Conception.

FRÈRE LOUIS

Frère Louis (Louis-Augustin Cailleau dit le), né le 7 janvier 1823, au village de Bel-Air, commune de Treize-Vents (Vendée). Enfant, il garda les troupeaux. Il fit sa première communion à Saint-Laurent-sur-Sèvre (1833) et peu après entra à la Maison de la Providence, dirigée par le Père Deshayes supérieur de la Communauté de Saint-Laurent et destinée à former des recrues pour l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne. Il y resta jusqu'en 1837 et le P. Deshayes le plaça alors à Châtellerault chez les Frères de Saint-Gabriel. En 1839, le P. Deshayes le plaça à Soissons, à l'institution de Saint-Médard pour enseigner les sourds-muets : il apprit les signes avec ardeur et fut bientôt un maître habile. En 1841, il fit sa retraite à Saint-Laurent et prononça ses premiers vœux. Il fut alors nommé professeur de sourds-muets à Orléans où il resta pendant trois ans. En septembre 1844, on l'envoya à l'école départementale de la Loire-Inférieure dont il devint bientôt directeur. Cette école occupait un des bâtiments de Saint-Jacques, ce qui était insuffisant. Grâce au préfet Chevreau et à Mgr Jaquemet, le Frère Louis fit acheter par le département la belle propriété de la Persagotière où la rentrée des classes eut lieu en 1856. Alors le dévoué directeur put faire de ses chers élèves des agriculteurs, des menuisiers, des cordonniers, etc. Il fut aussi chargé de visiter les autres écoles de sourds-muets. L'hospitalité qu'il offrit aux malades et blessés de la guerre de 1870 et les soins qu'il leur fit donner lui valurent la croix des ambulances et le diplôme d'honneur des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons. Ayant recuilli de généreuses offrandes, il fit bâtir une chapelle, bénite le 28 janvier 1873, par le zélé et sympathique Mgr de Couëtus. Sa charité pendant l'affreux hiver de

1879-80 est restée légendaire. Toujours préoccupé de son œuvre chérie, il obtint l'agrandissement des bâtiments et établit la *méthode orale*, après en avoir étudié les avantages avec la plus grande circonspection. Enfin, le 14 janvier 1890, le bon et fidèle serviteur alla recueillir le prix d'une longue vie de saints labeurs. Ses obsèques furent une imposante manifestation.

(J'ai recueilli ces intéressants détails dans la brochure de l'aimable et dévoué aumônier actuel de la Persagotière, M. l'abbé Corbineau : *A la mémoire du cher Frère Louis de Nantes, A ses chers sourds-muets. Un ami*).

On trouve à Nantes la rue du Frère Louis.

Médaillon de bronze par *P. Potet* avec la date 1823–1890. Sur la pierre tombale on lit : ICI REPOSE CAILLEAU LOUIS-AUGUSTIN EN RELIGION FRÈRE LOUIS, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DES SOURDS-MUETS A LA PERSAGOTIÈRE. Sur les deux faces latérales de la stèle on lit : CE MONUMENT A ÉTÉ ÉLEVÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE POUR HONORER LA MÉMOIRE DU FRÈRE LOUIS. DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 15 AVRIL 1890.

Dans sa séance du 21 janvier 1890, le Conseil municipal de Nantes, sur la proposition du Sénateur-Maire M. Guibaud de Luzinais, vota la concession à perpétuité d'un terrain de 2 mètres pour y recevoir la dépouille du Frère Louis.

C'est la Commission départementale qui prit à sa charge les frais de sépulture.

Cimetière Saint-Jacques.

(A suivre). Bon GAETAN DE WISMES.

LA FONTAINE

DE LA REINE JEANNE D'ALBRET

(Suite et fin)[1].

XIII

La traversée dura trois mois. Il y avait deux ans qu'il était parti ; il avait vingt ans passées, à la Chandeleur ; on était à la mi-août.

Le bercement des vagues alimentait ses rêves, qui se formaient, s'amoncelaient, et retombaient les uns sur les autres comme les nuages dans un ciel orageux.

Les jours de calme, sa pensée restait dans un demi-sommeil sur lequel veillait une espérance enveloppante. Les jours de tempête, toutes ses sensations se décuplaient sous l'aiguillon d'une vague terreur. S'il allait mourir ! Non, il voulait vivre, revoir Jeanne, être heureux ! Enfin, il débarqua à Bordeaux. Il avait prié Jeanne de lui écrire, poste restante, dans cette ville.

En effet, une lettre l'attendait ; elle avait huit jours de date.

Huit jours de date, quel bonheur ! comme son cœur se dilatait ! Comment donc avait-il pu vivre là-bas, n'ayant pour consolation

[1] Voir la livraison de février 1897.

que des lettres vieilles de deux ou trois mois, après avoir passé des semaines, et puis des semaines à les attendre. Cette attente devait être encore bien plus énervante pour la jeune fille, qui ne pouvait avoir comme lui, pour distraire sa pensée, les courses, les campements, les dangers, enfin toutes les émotions de la chasse.

Huit jours de date !... mais c'était d'hier !... Pauvre enfant ! Elle avait écrit d'avance, craignant de manquer l'arrivée.

Il se souvenait cependant que la vie près d'elle lui avait semblé impossible dans les conditions où ils se trouvaient, mais il avait encore bien plus souffert de l'absence !

Maintenant, Pierre était un homme jouissant de toute sa raison, de toute sa force ; il en aurait pour deux ; il aimait sérieusement Jeanne, et l'estimait peut-être encore plus qu'autrefois.

C'étaient deux enfants, comme disait la vieille Jeanne, et ce mot de vieille lui ramenait la pensée qu'il ne voulait pas s'avouer à lui-même : elle ne pouvait aller loin.

La lettre de sa chère fiancée, comme il l'appelait parfois dans son cœur ; la lettre était joyeuse. Le retour, c'était le rayon de soleil si longtemps attendu après la nuit noire. Il revenait enfin ! Il lui avait écrit quinze jours seulement avant de s'embarquer ; ce n'était pas la saison des naufrages, elle était bien sûre de le revoir, et puis, elle avait tant prié ! Oh ! certainement ils allaient se revoir !

Tout au bas de la lettre, il y avait encore :

« Votre femme est toujours bien faible ; je la soigne de mon mieux, me souvenant qu'elle m'a recueillie lorsque j'étais seule et abandonnée de tout le monde ; le petit de la mère Larrouys est mort de la scarlatine. »

La lettre s'arrêtait là.... Comment signer ?

Elle aurait voulu pouvoir mettre « votre sœur » ou « votre Jeanne », mais cela eût été mal, peut-être ?

Signer « Jeanne » tout court, c'est bon quand on est fâché.

Bast ! il saura bien de qui est la lettre !

En effet, il le savait, et l'avait placée sur sa poitrine.....

Allons, encore huit jours !

Les chemins de fer n'existaient pas alors ; il y avait des diligences, mais seulement sur les routes impériales. Ces voitures

n'allaient pas tous les jours de la semaine, car les voyageurs étaient peu nombreux. Il y a loin de Bordeaux à Orthez ; il fallait compter bien des relais ! Le département des Landes représentait une sorte de steppe sans fin ; la route de Bordeaux à Pau était mieux desservie, mais beaucoup plus longue. Pierre se servait parfois de petites voitures ou de charrettes, là où les voitures publiques manquaient. Il saisissait toutes les occasions pour arriver. Parfois il se demandait : elle et moi, serons-nous assez forts ?

Alors, la scène de Sauveterre lui apparaissait avec une intensité de vérité étrange.... La solitude, le désir, l'avaient imprimée dans sa pensée, plus brûlante encore qu'elle ne l'avait été peut-être.

Il eût pu compter maintenant les battements du cœur de Jeanne quand il la tenait serrée sur sa poitrine ! Et ce baiser ! Le souvenir lui en était plus délicieux qu'il ne lui avait semblé en réalité !

Mais au moment où l'aurore du bonheur se lève à l'horizon, pourquoi accueillir ces idées troublantes ?

Quand les rois d'Orient aperçurent l'étoile, songèrent-ils à autre chose qu'à la suivre ?

Il y avait cinq jours que Pierre avait quitté Bordeaux ; la veille au soir, au moment du coucher du soleil, la grande chaîne des Pyrénées était apparue un instant. Il avait vu se dresser, comme un géant superbe, le pic du Midi de Bigorre. Le matin, une légère vapeur couvrait les montagnes, mais les premiers rayons du soleil firent tomber ce voile, et le voyageur aperçut en même temps toutes ces cimes blanches demeurées dans son souvenir, et confondues avec les jours envolés de sa première jeunesse. C'étaient le col d'Aspin, le pic Monné, le mont Perdu, le pic du Midi d'Ossau, si beau et si fier devant la ville d'Henri IV.

Il tendit les bras vers cette apparition, comme pour l'empêcher de s'enfuir ; mais la voiture l'emportait, et les sinuosités de la route lui dérobèrent bientôt la chère vision.

Ceux qui sont nés près des montagnes peuvent seuls comprendre la puissance fascinatrice qu'elles exercent sur le cœur de l'homme. Pierre, les yeux toujours fixés sur l'horizon, les perdait pour les retrouver encore, quand il vit se profiler la tour de Moncade, ce der-

nier vestige des souverains d'Orthez. Voici le village des Antis, la via Sarrazena, *Cami Romieu*, chemin des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.

Une hôtellerie se trouvait non loin. C'est là que s'arrêta le voiturier. Pierre fit décharger ses malles ; on lui promit de les lui rendre le lendemain à Salies. Il n'y a plus que trois quarts de lieue environ ; il a gardé avec lui son or ; l'or n'est pas lourd, surtout celui que l'on a gagné. Il a encore beaucoup de papier en billets américains : — Je feraï escompter cela à la Banque de Bayonne, la semaine prochaine. Courons d'abord à Salies. Il se sent déjà si heureux !

Enfin, voilà l'église Saint-Martin dominant la pente qui descend vers la ville. Un voile sombre passe sur ses yeux ; sa mère doit être là, sa mère à côté de son père qui a tant soigné son enfance. Il s'en voudrait de passer sans leur dire une prière .. Sa mère, oui ! voilà sa croix avec son nom : *Sanche Lardas, femme Cassabère...* peu de souvenirs tendres lui restent ; mais là, s'est tarie la source de sa vie, sa mère !

Il éprouvait une oppression étrange, enveloppante. Ça lui était venu tout à coup en récitant le *De profundis*. Le vent venait du côté de Saint-Vincent, et lui apportait des tintements de glas... Encore un enterrement ! se dit-il, c'est comme le jour de mon départ...

Les arbres du cimetière secoués par un vent d'orage semblaient répéter ces sons prolongés. Mais le soleil était brillant.

Il vit passer deux ou trois femmes enveloppées de la mante noire. Elles descendaient la côte, en hâte, pour se rendre à Saint-Vincent. L'une d'elle dit à un sandalier qui voulait l'arrêter au passage : — Non, je suis en retard, la cloche finit de tinter.

Involontairement, il se rappela les mots que lui avaient dits sa bien-aimée Jeanne, un dimanche d'hiver, en se rendant aux vêpres : — Laissez-moi ! La cloche tinte, je suis en retard.

Etait-ce l'écho d'autrefois ? Cela lui donnait, sans qu'il se l'expliquât, une impression de froid. — C'était l'hiver alors, il pleuvait et il s'en souvenait bien !

Il enjamba le mur du cimetière et descendit la côte.

Un enfant passait, sur un cheval... Qui donc est mort ? lui cria-t-

il ? qui donc est mort à Salies ? — On m'a dit que c'était Jeanne ; vous savez bien, Jeanne qui habitait dans la rue Poumayou ?

Il avait repris sa course. — Morte, Jeanne ! sa femme !

Elle devait avoir soixante-dix-neuf ans, maintenant. Depuis longtemps elle avait la fièvre, lui avait-on écrit. Elle était bien affaiblie ; il était libre !...

Mais aussitôt il se reprocha cette sorte de joie funèbre. — Non, cela n'est pas bien : elle avait agi avec lui comme une mère : l'argent qu'elle lui avait donné était la source de sa fortune ; elle lui gardait sa Jeanne !... Non, cela n'est pas bien... Je vais courir à l'église, tâcher d'avoir l'office ; je donnerai vingt francs à l'offrande pour qu'on lui dise d'autres prières, et vingt aussi pour les pauvres de Salies, afin qu'ils la bénissent... Pauvre femme ! elle n'a guère été récompensée de sa bonne action.

Il entre à Saint-Vincent : beaucoup de monde : le cercueil est blanc, l'église n'a point pris connaissance du mariage. Les cierges enguirlandés de rubans noirs y brûlent comme à l'ordinaire. Les hommes sont à droite ; les femmes du côté de l'évangile, toutes vêtues uniformément du grand manteau à capuchon. (Henner a pris cette sorte de coiffure pour sa Fabiola).

Il n'ose chercher à découvrir parmi les jeunes visages celui dont le souvenir l'absorbait malgré ses efforts. Cela lui semblait une mauvaise pensée en ce moment. L'office fini, il suit le cercueil avec la foule et monte au cimetière Saint-Vincent, situé vers l'ancienne route de Puyoo.

Avec les amis, il jette une poignée de terre sur la bière... On avait remarqué son offrande à l'église, chacun se disait à part : « Il paraît qu'il est revenu riche. » Mais personne ne lui parlait. Les Salisiens sont très respectueux envers la mort.

Pierre avait cependant grande hâte de sortir du cimetière, et d'arriver enfin ! Il descend les marches l'un des premiers, et prend sa course vers le quartier de Poumayou... Voici la maison, la porte est entrebaillée, il la pousse... — Jeanne, s'écrie-t-il !... tous les sentiments qui l'agitent font explosion dans cet appel, Jeanne !!!

— C'est toi, mon pauvre homme ? répond une voix sortant du lit de serge verte. Ah ! tu rentres chez nous avec la mort ! Oui, la

pauvre petite ! la fièvre l'a emportée avant hier. Le bon Dieu s'est trompé, sans doute, c'est moi qu'il voulait avoir ; eh bien ! non, malgré mon grand âge, je commence à me trouver un peu mieux.... Heu ! Heu !

Si la toux ne fût venue l'arrêter, elle eût pu parler ainsi jusqu'au soir. Le malheureux n'entendait plus rien ! immobile au milieu de la chambre il semblait pétrifiée !

Après la quinte, la vieille reprit.... — C'était une bonne petite fille ! Sur la fin j'avais deviné qu'elle en tenait pour toi... tu aurais mieux fait de l'épouser que de me prendre : encore une idée de ta mère ! tu sais bien aussi, toi, que je n'ai jamais eu de goût pour le mariage. Depuis que je suis malade, elle aura pris trop de fatigue autour de moi.... il y avait tant à faire ici ! Ah ! si tu avais été là ! Je t'ai bien regretté, va ! Un homme, c'est tout de même bien utile dans une maison !

— Maudite *Houn* ! s'écria enfin Pierre ; sans elle, je ne me serais pas marié ! Je ne serais pas parti ! Jeanne vivrait ! Maudite *Houn* !

— Mais tu perds le bon sens, mon pauvre homme ! Comment, au lieu de me conter ton voyage et ta fortune, tu vas maudire la *Houn*, la mère de tous les Salisiens ; parce que la petite Jeanne est morte ? Fais des reproches à ceux qui t'ont poussé là-bas, à ta propre ambition, mais ne t'en prends pas à la *Houn* qui a tant souffert avec nous. Ah ! cette pauvre muette ! si elle pouvait parler !

ADINE RIOM.

FABLES BRETONNES

(IMITÉES DE LA FONTAINE)

ER HERÉ HAG EN EUTRU

Ne gavèr ket en eurusted
Èn inourieu nag èn dañé.
En histoèr e yamb de laret
E ziskoa d'emb splàn kement-sé.

En eurussan dèn ar en doar
E oé Jean Huissant er heré.
Avèl un œstik ar er bar
Joyus é kañé tro en dé.
Bourrus e oé doh er guélet,
Bourrussoh doh er cheleùèt.
A dâl d'é fenestr é chomé
Un Eutru bras gôleit a eur ;
Hinàn, èn drespet d'é zañé
Ne gavé ket èl en dèn peur
In dro dehou en eurusted.
N'hellé na kañein na kousket.
Mar digouehé dehou chairein é zeulegad
De dermèn er goleu-dé,
En aral akourset de seüèl mitin-mad
É kañein en dihouské,
Hag er pinüic um glemé
Ma n'hellér ket ér marhadeu
Prenein er housket eüé
Èl ma prenér hilleih a dreu :

Guskemant, ivaj ha bouèt.
Ean'avertiss er hañour
Donet un dé d'er havèt
Hay er reseu get inour.
« Me heah Jean Huissant, emé ean,
Laret d'ein pégement e saüet hui èr blé.
— Er blé pégement e saüan,
Ereskond er hansort, ne gontan ket el-sé.
« Ataü, e lar ean é hoarhein.
« Ne doñ ket dèn aveit tolpein :
« Er pé e hounian
« E ya genein dé ha dé
« Koutant-on mar guélan
« En achimant ag er blé
« Hemb mankein a nitra.
— Ama, laret enta
« En ur dehuèh, petra'houniet-hui ?
— Ah, revé, mar-a-huèh muioh
« Mar-a-huèh aral bihannoh ;
« Propik erhoal e vehé me gouni
« Keneveit d'ur vostat déieu
« E zo rekis miret dalmad.
« Mès en hantér ray a houlieu
« E bar doh emb a labourat
« Hag en Eutru Person d'er sul èn overèn.
« E gav hoah guhavé ur gouil benag open. »
En Eutru e hoarhas é kleuet konz èl-sé
Hag e laras abèn d'en farsour a geré :
« M'hou lakei mé koutant breman,
« Kasset gen'oh er hant shouèt-man,
« Chairet-ind mad èn hou tilèr,
« Hui ou havou pe vo dobèr. »
Chetu me dèn nezé bamet,
Hanval é doh unon semblet ;
Kredein e ra guélet tolpet
Ol en argant e zo ér bed.

Ean e guh é drésol neüé
Édan er vangoèr ag é dy ;
Allas ! é joyusted eüé.
A sonnenneu ne oé ket mui :
E voèh kaër e gollas er maleurus keré
Arlerh en dout kavet er vamen a dristé.
Er housket d'é zeulegad
E laras kenavo,
N'hellé ket chom un herrad
Hemb sellet tro-ha-tro.
Dalmad er skont, er melkoni
E ré dameurans en é dy.
De noz mar kleué troùz erbet
Get ur hah benag é saillar :
« Oh, en argant e zo lairet, »
E laré ean en ur ouilar.
Dré fin andur akènt, Jean Huissant e oé skuèh
Ean e glask en Eutru, ean e ya d'er havèt.
« Rantet d'ein, emé ean, me housket ha me boèh
« Ha kemeret in dro hou miliget cant skouèt. »

STEWAN KERHORET.

LE CORDONNIER ET LE MONSIEUR

On ne trouve point le bonheur dans les honneurs et les richesses : l'histoire que nous allons raconter nous le montre clairement.

L'homme le plus heureux sur la terre était Jean-Vincent le cordonnier. Comme un rossignol sur la branche il chantait joyeux tout le jour. C'était plaisir de le voir, plaisir surtout de l'entendre. Vis-à-vis de sa fenêtre habitait un grand Monsieur tout cousu d'or ; celui-ci, quoique très riche, n'était pas heureux chez lui comme le pauvre homme. Il ne pouvait ni chanter ni dormir. S'il lui arrivait parfois de fermer l'œil sur le point du jour, l'autre, habitué à se

lever de très bonne heure, en chantant l'éveillait ; et le richard se plaignait qu'on ne pût dans les marchés acheter le sommeil aussi comme on achète autre chose : le vêtement, la boisson, la nourriture. Il fait venir chez lui le chanteur et le reçoit avec beaucoup d'égards. « Mon pauvre Jean-Vincent,lui dit-il,veuillez m'apprendre combien vous gagnez par an.

— Combien je gagne par an, répondit le gaillard ! Ce n'est pas ma manière de compter de la sorte ; au reste, ajoute-t-il en riant, je ne suis pas homme à entasser ; je vis au jour le jour, et, quand j'attrape le bout de l'année sans manquer de rien, je suis content.

— Eh bien ! dites-moi donc, que gagnez-vous par journée ?

— Ah ! c'est selon : tantôt plus, tantôt moins. Mon gain serait assez honnête, n'était le grand nombre de jours qu'il faut chômer constamment ; mais il y a moitié trop de fêtes à nous empêcher de travailler, et Monsieur le curé, en faisant son prône à la grand' messe, le dimanche, trouve encore parfois quelque fête nouvelle. » A ces mots le Monsieur se mit à rire, et, s'adressant de nouveau au malin cordonnier : « Je vais vous rendre content désormais,lui dit-il ; emportez ces cent écus et gardez-les bien dans votre tiroir pour vous en servir au besoin. » Voilà mon homme aussitôt ébahi et comme pétrifié. Il s'imagine voir en un seul bloc tout l'argent qu'il y a dans le monde Il va cacher son nouveau trésor dans l'une des murailles de sa maison, hélas ! et sa joie à la fois. Plus de chansons : il perdit sa belle voix, le malheureux cordonnier, du moment qu'il trouva ce qui est une source de peines. Le sommeil quitta ses paupières : il ne pouvait tenir un instant sans promener ses regards à droite et à gauche. Les alarmes et les soucis hantèrent sa maison. La nuit, s'il entendait quelque bruit, s'il entendait un chat sauter : « Oh ! s'écriait-il en pleurant,mon argent est volé. »

A force de tant souffrir, il était enfin rompu, le pauvre Jean-Vincent. Il cherche son Monsieur, il le trouve. « Rendez-moi, lui dit-il, mon sommeil et ma voix, et reprenez vos cent écus maudits.

LA TOMBE DE CHATEAUBRIAND

Autour du rocher qui surplombe,
Chateaubriand, j'ai vu l'assaut
Que la vague donne à ta tombe,
Sans pouvoir atteindre si haut.

De sa blanche croix surmontée,
Elle est comme un phare divin ;
A tes pieds la mer agitée
Se retire et revient en vain.

Le flot partagé dans sa route
Bondit, mugit auprès de toi,
Ainsi sur l'océan du doute
Se reposa jadis ta foi.

HIPPOLYTE LUCAS.

Inédit.

RAPHAËLE

« L'inconstant Albéric — qu'affole un vain caprice —
« T'entraîneras, crois-moi, dans un noir précipice :
« N'es-tu pas ravissante et n'as-tu pas vingt ans ?
« Et lui, qui te désire, a-t-il des cheveux blancs ?
« Ah ! fuis ses entretiens. Naïve et sans défense,
« L'espères-tu dompter par ta chaste éloquence ?
« Ne cours pas à ta perte : arrête, par pitié,
« O femme que séduit un rêve d'amitié ! »

Voilà, ce que la nuit, criait la conscience
A Raphaële, émue, au milieu du silence.
Du danger se jouant, la pauvre femme, un jour
Laissa surprendre enfin son doux secret d'amour ;
Elle ignorait le monde et sa laideur extrême :
Son cœur était un lys ; puis ces deux mots : Je t'aime,
Que murmurait tout bas son amoureux cousin,
Chantaient si fréquemment leur enivrant refrain
Qu'elle osa l'écouter — l'âme émue et ravie —
Oubliant qu'à tels jeux, on compromet sa vie.

Raphaële — très jeune au sortir du couvent —
N'avait vu, dans l'époux, qu'un austère savant.
Cœur ardent, exalté, plus encore énergique,
Le cœur de cette enfant se montrait héroïque.
L'amitié fraternelle — idéal dévoûment —
Lui paraissait possible entre elle et son amant.

La pauvrette disait, avec grande noblesse,
Ses projets d'avenir et de pure tendresse,
Ne dissimulant point qu'au terrible remord
Elle préférait plutôt les affres de la mort :
Cette adorable enfant défiait la critique :
Elle avait taille svelte et vrai profil antique.
Raphaële, en montrant ce pudique abandon,
Irritait les désirs qu'inspire Cupidon.
On lisait dans son œil une flamme innocente
Que nul souffle du mal ne trouble et ne tourmente.
Pendant que pour les arts son époux l'oubliait,
Raphaële — toujours triste et seule — rêvait.
Son rêve était exquis ; elle aurait pu le dire
Même aux anges du ciel qui lui devait sourire ;
Depuis bientôt un mois, enivré, radieux,
Albéric soupirait ; seulement ses beaux yeux,
Dont l'ardeur contenue illuminait l'attente,
Demandaient à la sœur de devenir l'amante ;
Puis, un soir, sur ses mains posant sa lèvre en feu,
De l'amour dévorant il fit enfin l'aveu.

Il dit un mot : celui qui pour jamais implore
Après mille faveurs, faveur plus grande encore.
Raphaële éperdue et reculant d'un pas,
Montra l'azur et dit — « Aimons comme là-bas ! »
A son œil effrayé, soudain surgit l'abîme.
Elle comprit alors la profondeur du crime
Qu'elle avait côtoyé — perdu parmi ces fleurs
Qui transforment, plus tard, les souvenirs en pleurs.
A ce cœur très loyal, délices ni surprises
Ne firent oublier : *Sursum* ! chaste devise.
Rêvant pure amitié, se heurtant à l'amour,
Combien prompt au devoir fut l'austère retour !
Malgré l'ardeur du sang et malgré sa jeunesse,
Son émoi devint honte et nullement bassesse.
Docile, elle écouta la voix de la Raison

Qui, tout bas, lui dictait son austère leçon.
Du beau rêve idéal chassant la souvenance,
— Ainsi qu'au temps béni de la rieuse enfance,
Il lui montrait — charmeur — l'objet de ses amours,
Raphële bannit Albéric pour toujours.

Parfois, hélas ! le soir, dans l'ombre et le silence
L'enfant dit ses regrets au Dieu de sa croyance.
« C'est à cause de *Toi*, de la religion,
« Que j'étouffais, Seigneur, ma folle passion :
« J'avais assez d'orgueil, assez de caractère.
« Pour, — un amour au cœur — braver toute la terre,
« Mais, Albéric — qui sait ? sur le point de mourir
« En voyant un saint prêtre à son chevet courir,
« L'eût repoussé d'un geste et, d'une voix éteinte,
« Aurait laissé tomber cette sceptique plainte :
— J'ai vu, dans ma jeunesse, un ange de candeur
« Qui, femme, ne sut point défendre son honneur :
« C'était une chrétienne !... Et depuis lors... je doute ».
. . . . . .
De tes naïfs regrets, douce enfant, sois absoute.

Camille NATAL.

COIN DE BRETAGNE

VANNES

Le printemps se réveille, enfin, et des mésanges,
Les chants mélodieux résonnent dans les airs.
On rêve aux harpes d'or que touchent des doigts d'anges
En écoutant passer, là haut, si doux concerts.

Circulez sous nos toits, joyeux cris d'hirondelles !
Le soleil vous ramène et vous cherchez vos nids :
Vos nids de l'an passé pour des amours nouvelles.
Cachez votre bonheur parmi d'anciens débris.

L'éternelle jeunesse a traversé l'espace.
Son front pur est chargé de parfums pénétrants.
Elle a de gais propos pour la brise qui passe,
Et des rêves légers pour les fronts de vingt ans.

C'est le printemps ? il donne à la sombre Bretagne ce charme inattendu d'un sourire sur un visage flétri.

Sous une ondée bienfaisante les blés redressent leurs tiges. La campagne est radieuse, des pommiers roses, des cerisiers blancs il pleut des pétales.

Doit-on se fier, à ce printemps-là !... des nuages ont voilé le soleil ; le vent coule des menaces sournoises dans le fouillis délicat des franches, et des cris inquiets se répètent de buisson en buisson.

Qu'importe ! c'est le printemps ! les stellaires piquent de frêles étoiles les talus humides ; des violettes sentent bon sous l'épaisseur des feuilles mortes et, sous l'herbe longue, la mélopée du ruisseau raconte encore ce joli secret de Polichinelle : c'est le printemps !

Des battoirs, tout le long de la rivière, c'aquent vigoureusement. Les bruits sonores d'une forge se mêlent aux gazouillements de linots

étourdis qui, sous les rayons qui dorent leur cage, chantent peut-être le charme de la liberté.

Les marronniers de la Garenne, chargés de fleurs, s'inclinent sous le vent qui passe; leurs feuilles magnifiques s'agitent comme des éventails au-dessus des allées silencieuses.

Là, que de souvenirs ! voici les degrés que dut franchir, le matin du 29 juillet 1795, Sombreuil, victime loyale de sa parole.

Ce matin-là, comme aujourd'hui, les oiseaux chantaient-ils !

Au sommet de cette Garenne pourquoi n'y a-t-il pas une croix comme au Champ-des-Martyrs? au passant elle indiquerait la place où le héros de Quiberon, sommé de s'agenouiller pour mourir, répondit qu'il ne s'agenouillait que devant Dieu et devant le Roy.

Séparée de la Garenne par des créneaux de rempart où sont tracés des jardins, la cathédrale Saint-Pierre montre ses clochetons ornés, ses gracieux balcons. A l'entour s'entassent des toits bizarres. Chacun faisait construire, autrefois, son logis à sa guise.

Vannes, vue prise de la Garenne, avec sa tour dite du Connétable, ses murailles grises, solides sous la verdure qui leur donne un regain de jeunesse ; Vannes offre un aspect original, presque charmeur.

« Qui oserait arracher à la ruine son voile de verdure, si bien en harmonie avec sa grâce pensive, sa mélancolique pensée[1]. » Près de la rivière, les ménagères actives, note rustique et vivante dans le paysage, s'inquiètent fort peu du contraste étrange que forment avec de sinistres souvenirs cette poésie naturelle de la transformation printannière.

Des éclats de rire courent d'une rive à l'autre, malgré le travail qui presse.

L'enfant dort au logis ; que les anges le gardent !

Et les battoirs, lancés en cadence et gaîment joignent leur note dure aux sons des voix gutturales.

Les rangs s'éclaircissent, les travailleuses cheminent lourdement chargées, à travers ces quartiers populeux qui avoisinent la belle préfecture de Vannes.

[1] H. Violeau,

Le soleil baisse ; il empourpre l'eau courante, les remparts, la Garenne et ses avenues... n'est-ce pas le sang répandu là, il y a un siècle, qui ruisselle encore ?

Doux printemps ! viens cacher sous des fleurs ces terribles souvenirs ! jette sur la vieille cité ton frais rideau de lilas blancs, suspends aux corniches des tourelles tes plantes sauvages ! O doux printemps, renouvelle donc aussi les âmes et garde à la Bretagne avec sa pure devise, l'héroïsme de ceux-là qui ne s'agenouillaient que devant Dieu !

SYLVANE

EN MER

NOTES ET IMPRESSIONS

EXTRAITS D'UN JOURNAL DE BORD

Mardi, 17 novembre 1896.

.... Nous sommes partis vers 2 heures du matin de Santa Cruz de Ténériffe, et nous avons vite repris le large — pour y être très secoués. Aujourd'hui, en effet, la mer est vraiment grosse et nous *roulons* de sérieuse façon. Aussi de tous côtés j'entends des bruits lamentables et significatifs... Heureusement nous avons *vent arrière*, sans celà nous *tanguerions* comme un grand vapeur allemand que nous avons rencontré ; on eût dit que la mer s'en amusait comme le chat avec la souris. C'est dans ces parages que se produisit la catastrophe de la *Méduse*. — Il faut être au large pour comprendre un peu l'énorme puissance de l'Océan. Des lames monstrueuses déferlent contre le navire. Les émigrants, malgré tout, s'amusent, chantent ou dorment ; les vieillards seuls continuent à être tristes. On ne se transplante plus à cet âge. Ils regardent longuement l'immensité des flots ; au-delà, sans doute, leur regard cherche, attristé, le clocher de leur village ou le toit de leur chaumière, et les amis que jamais plus on ne reverra ! Quelle somme de maux accable la pauvre humanité, c'est effrayant ! Ce navire emporte, à lui seul, une lourde et terrible charge.

18 novembre, Mercredi.

La nuit dernière, vent et grand roulis ; ce soir, tout est calme. Nous longeons la côte africaine à une distance de 50 *milles* environ ;

nous passons sur le *banc d'Arguin* où échoua le *Condé*, en 1889. Le lieutenant de ce navire — un Breton — se rendit en trois jours dans une petite embarcation à Saint-Louis du Sénégal pour demander du secours. Grâce à son courage intrépide, il n'y eut pas de malheur à déplorer. Quand souffle le vent du désert, on est aveuglé par la poussière, même à cette distance. Parfois, au lieu de poussière, on voit un vol de sauterelles s'abattre sur le navire.

Au nombre des passagers il y a quelques juifs, et parmi eux une petite fille de neuf ans. Je l'observe depuis le départ de Marseille. L'instinct de la race est très développé chez cette enfant : elle se faufile — très gentiment, du reste — au milieu des groupes de joueurs et se fait donner des sous, des pièces blanches. Elle accourt avec une joie caractéristique montrer sa recette à sa mère ; quand cette recette a été fructueuse, sa joie déborde ; elle compte et recompte son trésor et s'en va répétant partout : « J'ai six francs, j'ai huit francs, etc. » Ça promet pour plus tard ; elle aimera les *bedits pénéfices*.

Le nombre des malades augmente; rien de sérieux, d'ailleurs. Il y a parmi les émigrants des gens profondément misérables, je le constate chaque jour davantage. A leur arrivée au Brésil ou dans l'Argentine, beaucoup d'entre eux deviendront la proie de la terrible *fièvre jaune* à laquelle ils offriront un terrain trop bien préparé. — A l'heure des consultations du docteur, j'assiste matin et soir à un étrange et bizarre spectacle : les pauvres diables arrivent à la file ; Espagnols, Arabes et Italiens répondent dans leur langue aux questions du docteur qui n'y comprend rien ; tout s'arrange, néanmoins, souvent au moyen d'une mimique très drôle, plus fréquemment grâce à l'infirmier qui sert d'interprète et baragouine des mots qui présentent de vagues réminiscences d'espagnol, d'italien ou d'arabe.

Auprès de l'infirmerie, le capitaine d'armes m'a montré un Arménien qu'il avait mis aux fers pour avoir asséné un coup de *pliant* sur la tête de sa *légitime* ; — il m'a raconté ensuite l'incident comique survenu à quatre femmes : malgré sa défense formelle, elles ouvrent un des hublots de leur cabine ; une forte lame en profite pour leur donner une douche à bon marché. Une d'entre elles, réveillée en sursaut, s'imagine que le navire coule, et en chemise, elle s'enfuit

en poussant des cris épouvantables ! On a pu l'arrêter à temps, au moment où elle pénétrait sur le pont dans cette toilette très légère.

Nous jouissons ce soir d'un temps splendide et d'un beau ciel africain. Nous approchons du Sénégal; encore deux jours et nous serons à Dakar.

20 novembre, Vendredi.

Ce matin, on est accablé par la chaleur *sénégalienne*, qui fait suer par tous les pores. Et il y a quelques jours seulement, on grelottait dans ses vêtements d'hiver ! Dès 6 heures, on commence à voir la côte ; on me montre Rufisque d'un côté, Gorée de l'autre ; puis enfin voici Dakar. Nous mouillons auprès de la *Ville de « Maceio »*, des Chargeurs-Réunis. Aussitôt toute une flotille de petites pirogues entourent le navire. Quels types que ces nègres ! On comprend, jusqu'à un certain point, que les Européens aient de la peine à les considérer comme leurs frères... en Adam. Ces indigènes ont pour tout vêtement ce qu'on appelle le *pagne :* cela leur cache le bas du dos, puis passant entre leurs jambes, dissimule à peu près, par devant, ce qui ne doit pas être vu. Les femmes sont assez décemment vêtues — tout est relatif ici-bas — du moins à Dakar, car à quelques kilomètres de la ville elles portent le costume de la mère Eve comme les hommes portent celui du père Adam, ni plus ni moins. Je reviens aux vilains négrillons qui ont eu l'amabilité de venir nous souhaiter la bienvenue. Avec des cris assourdissants, ils réclament « des sous, des sous français ! » Les passagers en jettent dans la mer ; et les « mal blanchis » se précipitent à l'eau comme des canards, le plus souvent ils les attrapent, ces sous, avant qu'ils soient arrivés au fond. Aucun d'eux n'est revenu les mains vides. Lorsqu'on leur jetait de la monnaie brésilienne en nickel, ils plongeaient avec un entrain tout particulier croyant trouver des pièces de 1 franc ; puis, reconnaissant leur erreur, ils s'écriaient d'un air piteux, en tournant et retournant, comme des singes, les pauvres pièces : « Pas bon, pas bon ! » — Volontiers ils auraient continué jusqu'au soir ce jeu que les passagers cessèrent bientôt, et pour cause. Alors les pirogues regagnèrent le rivage ; à l'arrivée d'un autre paquebot, ils recommenceront leurs plongeons.

Dakar est une petite ville coloniale insignifiante, peuplée de militaires, de fonctionnaires, d'employés et de nègres ; je ne veux pas en essayer une description, cette grosse bourgade ne le mérite pas. Je regrette d'être obligé d'en parler en termes peu avantageux ; je me hâte de dire, au reste, que les Sénégaliens que nous avons ramenés de France et qui viennent de débarquer sont des gens fort aimables ; avec le temps ils passeront peut-être quelques-unes de leurs qualités à leur brulante patrie d'adoption.

A 2 heures, on lève l'ancre ; nous perdons bientôt les côtes de vue ; nous parcourons mille ou onze cents lieues avant de revoir la terre. En seconde classe, il y a deux nouvelles passagères pour Buenos-Ayres ; l'une d'elles a perdu son mari à Dakar, il y a 15 jours. Ils étaient sur le paquebot précédent qui partit le 25 octobre de Marseille ; M. de la C. tombe malade ici ; on le débarque, il meurt ! Il repose sur la terre d'Afrique, et sa veuve désolée continue sa route, seule, vers Buenos-Ayres !

Ainsi va la vie : on laisse derrière soi des êtres très aimés durant cette traversée longue et pénible, puis il faut reprendre sa route, seul et le cœur brisé...

J'ai causé ce soir, durant deux bonnes heures, avec le commandant, sur la passerelle ; là, au moins, j'ai pu respirer un peu. En rentrant, je passe au milieu des pauvres émigrants qui, pêle-mêle, sont étendus sur le pont qu'ils encombrent de toutes parts (excepté l'arrière qui est réservé aux passagers de classes). Il y a dans cette cohue des tableaux charmants : une mère est entourée de deux ou trois petits enfants qui ronflent ; une autre, endormie, berce un bébé sur sa poitrine ; un vieillard soutient la tête blonde d'une jeune fille dont les mains tiennent un chapelet, enroulé autour des doigts. Et tout ce monde dort profondément, bercé par les flots. — Sur la dunette, je trouve les passagers de classes qui dorment aussi en plein air : il fait dans les cabines une chaleur si insupportable !

24 novembre, Mardi.

La journée a été accablante ; c'est une vraie souffrance. Le grand incident du jour a été l'apparition de trois ou quatre baleines ou cachalots qui naviguaient aussi de leur côté, lançant en l'air, non de

la fumée comme notre infatigale machine, mais des gerbes d'eau. J'ai passé quelques heures à regarder les poissons, très nombreux en ces parages. On les aperçoit tantôt par bandes, tantôt isolés ; leur vol, très rapide, est de 10 ou 20 mètres environ, souvent plus. En mer comme sur terre, c'est « la lutte pour la vie », et ces malheureux poissons fuient, sans doute, devant des ennemis puissants et... dévorants.

26 novembre, Jeudi.

Toujours le large et toujours la houle ! cela finit par énerver et fatiguer. On a beau s'extasier sur la sublimité de ce spectacle, s'il est sublime, il est aussi fort monotone. Enfin, nous avons passé la *ligne* ; nous voici dans l'hémisphère austral. Nous ne reverrons l'étoile polaire qu'au retour, dans un mois.

Ce soir, je remarquais une fois de plus que, une fois le soleil couché, la nuit vient très vite ; il n'y a pas de crépuscule, pour ainsi dire. Ce coucher du soleil, en pleine mer est vraiment splendide, surtout dans cette région équatoriale, ainsi que la tombée de la nuit qui s'étend sur les flots et semble en prendre possession.

Et dans les ténèbres qui l'enveloppent de toutes parts, le navire continue, infatigable, sa marche dans l'immensité. Je veux faire ainsi toujours : quand la nuit se fera dans moi-même, je poursuivrai quand même ma course vers le port du ciel....

Quand nous sommes remontés sur le pont, après dîner, l'état de la mer m'a surpris : toujours soulevée par la houle, elle semblait lumineuse ; on aurait pu croire aux signes avant-coureurs d'une tempête ; ce n'était que les suites d'un *grain* qui a dû sévir aux environs de Rio. Le ciel n'était pas moins menaçant : tout le bas de l'horizon était chargé de lourds et fantastiques nuages éclairés çà et là par une lumière blafarde ; le coucher du soleil a été sinistre. A bord, la monotonie règne dans toute sa splendeur.

Lundi 30 novembre.

En sortant de ma cabine ce matin, j'ai aperçu les côtes du Brésil ! Enfin ! ce n'est pas trop tôt, après dix jours de large. Quelques passagers — Espagnols émigrants — criaient comme les compagnons

de Christophe-Colomb : « Tierra ! tierra ! » Pauvres gens, oui, c'est la terre, que vous allez baigner de vos sueurs et de vos larmes, la terre d'exil.

Toute la matinée j'ai observé la côte, mais sans grand succès : impossible d'y rien distinguer à cause du brouillard (de chaleur) qui l'enveloppait comme un voile blenâtre et diaphane. Cette côte est très élevée ; quelques pics se détachent sur le ciel au-dessus des nuages. A partir de midi, nous l'avons de nouveau perdue de vue. Demain nous arriverons à l'*Ile Grande*, entre 10 et 11 heures du matin.

Les passagers de classe, mis en verve par le beau temps et la pensée de l'arrivée, ont fait des folies, à midi, sous prétexte de « matinée ». —Toute la matinée, la mer était merveilleusement belle ; il n'en est pas de même ce soir. Vers 8 heures je causais tranquillement avec le commandant et le commissaire, quand un éclair, à *tribord*, nous a fort surpris ; d'autres ont suivis, embrasant tout l'horizon. C'était féerique, mais peu rassurant. Enfin, cette fois encore, l'orage s'est contenté de nous illuminer, et rien de plus.

Un passager, Suisse d'origine, qui retourne à Bahia, m'a donné des détails assez curieux sur la vie au Brésil, par exemple, sur « l'ouverture du travail ». Un jour il est invité à cette fête, ainsi que quatre ou cinq de ses amis, par un riche planteur. C'est à 80 kilomètres de Bahia. De très bon matin ils montent à cheval et partent au galop de leurs montures. Après une course vertigineuse à travers un pays magnifique, ils arrivent et sont parfaitement accueillis par le planteur et sa famille. Dans la *fazenda* on copie les mœurs européennes, surtout les mœurs françaises. Il y a là deux jeunes filles qui ont pour institutrice une parisienne... authentique. — Arrive bientôt, à cheval aussi, un monsieur fort grave que rien ne distingue des autres invités, pas même son chapeau à larges bords, et son pantalon à gros carreaux. C'est un prêtre que le *fazendier* a fait venir de 10 ou 12 lieues pour présider cette fête religieuse et champêtre ; il revêt sa soutane, prend surplis et étole. On lui présente une canne à sucre ; il la bénit et la place dans la machine qui, aussitôt, se met en mouvement. Il bénit celle que le maître, sa famille et ses invités viennent successivement jeter dans la machine.

Le grand travail a commencé sous la bénédiction de Dieu ; des vies chrétiennes vont commencer de même : on apporte au prêtre, dix, quinze, vingt enfants à baptiser, et la cérémonie se fait en grande pompe. Ces enfants sont nés depuis la dernière visite du « pasteur », et l'on profite de sa présence pour en faire des chrétiens. Enfin tous les invités sont réunis autour d'une table somptueusement servie, chargée des mets les plus délicats et des vins les plus cotés. On pourrait se croire dans un grand château de France. L'illusion ne dure pas : arrivé dans votre chambre, vous cherchez en vain votre lit et ses accessoires ; rien ! Alors vous accrochez votre hamac, et vous vous y installez. Cela vaut bien un lit, du reste, au tropical Brésil.

Il m'a raconté aussi que, dans certaines contrées, les trains s'arrêtent de temps en temps dans les forêts pour faire non du charbon, c'est trop cher au Brésil et par suite peu usité, mais pour faire du bois !

1er décembre, Mardi.

Autant les journées précédentes étaient monotones, autant celle-ci a été mouvementée. Dès 6 heures ce matin, j'ai pu admirer la côte du Brésil que nous longions d'une distance de 5 ou 6 milles au plus. Cette côte est formée par la *Sierra do Mas*, chaîne de montagne de la mer. Ce sont, en effet, de vraies montagnes, d'une altitude moyenne de 1000 mètres.

Elles n'ont rien d'aride, mais sont couvertes de forêts vierges dans lesquelles on distingue surtout d'immenses palmiers au milieu des autres arbres des tropiques. C'est une végétation luxuriante. Sur le rivage le regard cherche en vain des habitants ; tout ce beau pays semble abandonné aux serpents et aux singes qui y abondent. De grands nuages blancs, diaphanes, se promènent mollement au sommet de ces monts, ou plus souvent dans les vallées, détachant les pics de leurs bases et les isolant dans le ciel bleu. Les anses, les baies, les ports naturels — et excellents — se rencontrent tout le long du rivage. A 9 heures 30, nous sommes dans le plus beau mouillage de tous, en rade de l'*Ile Grande*, et l'on *mouille* après un atterrissage assez difficile. Cette *Ilha Grande* compte huit ou neuf mille habi-

tants. Avant d'y atterrir, nous passons dans la rade auprès de petits îlots délicieusement frais, remplis littéralement de grands et magnifiques arbres qui se mirent dans les flots. Et dire que personne ne jouit de ces merveilleux édens ! Toute la rade ressemble à un grand étang de château semé d'îlots enchantés. Si l'on en pouvait transporter un à ses amis de là-bas !...

Nous avons devant nous le *sanatorium* ou *lazaret* de Rio-Janeiro, où doivent se rendre d'abord tous les navires se dirigeant vers Rio avec plus de 300 passagers de 3me ; or nous en avons 1400 !

A deux heures, après la visite de la « Santé », je descends à terre avec le commandant et le commissaire ; cela fait bien et plaisir, après onze jours passés au large. Le *Sanatorium* est superbe et parfaitement organisé ; mais ces Brésiliens, s'ils savent faire grandement les choses, ne savent pas les entretenir : l'on peut prévoir le jour peu éloigné où ce bel établissement tombera en ruine. Et ça date de 1892 ! Au reste, je crois qu'il ne s'y trouve pas dix malades. C'est, sans doute, une belle sinécure, et au Brésil — comme en France — cela pousse et fleurit de tous côtés depuis la chute de don Pedro. Vive la République !

Nous nous engageons bientôt dans la montagne, sous la direction du commissaire, et suivons d'abord une rivière délicieuse ou plutôt un torrent qui roule ses eaux bruyantes à travers d'énormes rochers. Des arbres très variés, tous plus beaux les uns que les autres, lui forment une fraîche voûte de verdure. Cette végétation des tropiques est vraiment merveilleuse ; j'aurais volontiers passé de longues heures, même des journées entières dans ce paysage enchanteur. Une allée bien tracée, mais mal entretenue, longe le torrent pendant deux ou trois cents mètres, parallèlement à une forêt vierge. En suivant ce chemin je me rappelle les récits de voyages qui amusèrent mes jeunes années et peuplèrent mon imagination d'une foule de choses qui semblaient n'appartenir qu'aux régions des rêves et qui sont bien du domaine de la réalité.

Nous traversons le torrent, non sans peine ; nous gravissons les pentes escarpées de la montagne. Bientôt le commandant et moi crions : assez, assez ! mais le commissaire va toujours de l'avant et essaie de nous donner du courage. Essoufflés, nous le suivons à

travers la brousse et gravissons les premiers contreforts de la montagne. Nous marchons depuis une grande heure ; nous n'en pouvons plus. Il nous montre sur la colline en face une chaumière auprès de laquelle nous trouverons des cannes à sucre. Cela nous désaltérera un peu. Comment y arriver ? On découvre une espèce de sentier, on s'y engage à la file ; puis, s'accrochant aux branches et aux lianes, on arrive au fond d'un profond ravin. Il faut sortir de là. On traverse un second torrent ; on escalade encore une pente très escarpée, on souffle bien fort...

Nous voici enfin à la chaumière ; nous y sommes accueillis par quatre ou cinq vilains roquets qui jappent à qui mieux mieux. Une vieille femme, une femme d'âge mûr et une jeune fille se montrent à la porte. On les salue et on leur demande — en portugais — la permission de couper une ou deux cannes à sucre. Entre temps on jette un regard dans l'intérieur de leur hutte. Quelle dénuement ! Cette hutte est construite en terre glaise que soutiennent des pièces de bois reliées elles-mêmes les unes aux autres par des lianes. A l'intérieur, peu de chose dans la pièce — il y en a deux — à la portée de nos investigations : une natte de jonc, je crois, sur une espèce de couchette en fer, quelques porte-manteaux à la muraille, et c'est tout. Les trois femmes sont à leur fenêtre (?) et nous regardent avec curiosité, mais aussi avec beaucoup d'assurance. Cependant nous profitons de leur permission de couper des cannes à sucre que nous suçons avidement — après les avoir payées. Nous reprenons notre course de crainte de nous refroidir, car nous sommes absolument baignés de sueur. La chaleur est atroce ; le tonnerre gronde dans les montagnes que recouvrent, à l'ouest, des nuages noirs comme de l'encre. Quelques gouttes de pluie semblent vouloir nous rafraîchir, et nous voilà gravissant encore une pente très abrupte. Nous sommes bientôt à bout de forces, nous nous trouvons à une altitude de 5 ou 600 mètres. A 1000 mètres encore au-dessus de nous se dresse le pic du *Perroquet* ; le commissaire voudrait nous entraîner jusque-là pour nous faire jouir, dit-il, d'un panorama incomparable. Ah ! non, pour le coup, nous nous révoltons sérieusement... Nous ne voulons plus monter ; mais il faut descendre, hélas ! Ce fut rude !... Nous dégringolons pénible-

ment, jetant à peine un regard distrait aux champs — minuscules — de manioc, aux caféiers, aux bananiers, aux cocotiers, etc. Du navire on suit avec intérêt nos évolutions...

Enfin nous voici sur le rivage qui est charmant : des arbres splendides balancent leurs branches au-dessus des flots endormis. Au Warf la baleinière du bord nous attend ; nous nous y embarquons tous trois, pendant qu'une douzaine de passagers s'entassent dans une embarcation. Grâce à nos quatre vigoureux rameurs, nous les dépassons très vite ; ils nous saluent par des vivats. — A leur arrivée, pendant que nous dégustons des rafraîchissements bien mérités, ils nous apportent des fleurs, des cannes à sucre, des branches de palmiers, etc., et d'énormes noix de coco grosses... comme ma tête, au moins.

Le directeur du lazaret qui a dîné à bord avec nous et assisté à la *soirée* donnée en son honneur, nous a presque effrayés : l'île renferme beaucoup de serpents ; le commissaire nous avait affirmé le contraire ! On y trouve aussi des singes « qui sont méchants seulement quand on les provoque ».

— J'y ai vu d'énormes fourmis ailées, grosses comme des sauterelles, et de gentils petits oiseaux,— un, entre autres, qui doit être ce que en France nous appelons le *cardinal*.

— Il y a quelque mois, 120 Italiens de l'équipage du vaisseau de guerre *Lombardia* sont morts ici ; ils avaient été atteints de la fièvre jaune à Rio-Janeiro.

Ce soir, je suis brisé de fatigue, et satisfait de ma journée, néanmoins.

« Et forsàn hæc olim meminisse juvabit. »

P. G. DE L'HERMINIÈRE.

(A suivre).

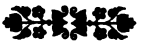

LEUR AME

Louis et Louise étaient jumeaux. Fruits tardifs d'un mariage d'amour ils couronnèrent la vie de leurs parents, morts d'accident peu après cette floraison inespérée d'espérances tenaces.

Mlle Athénaïs de Montsec, une tante chanoinesse, fille austère et noble, les recueillit dans son château solitaire et les éleva avec les soins gauches, excessifs, d'une femme qui aime l'enfant idéal, mais se sent embarrassée et parfois effrayée par l'enfant réel.

Les Espacés, ainsi se nommait l'héréditaire et féodale demeure, qui justifiait bien son nom. Bâtie au cœur d'un massif calcaire, s'adossant à la roche et s'y confondant même, en bien des parties, elle ouvrait sa vaste façade sur une étendue immense. Bois, cultures variées, routes blanches, rubans bleus des ruisseaux, collines vaporeuses, fermant l'horizon, tout un panorama enfin se déroulait sous la terrasse étroite et haute. Soigneusement entretenu le parc se fondait avec la campagne, et massifs, pelouses, essences nuancées, s'écartaient à droite, à gauche, pour encadrer la vue. Et quelle vue ! tantôt un peu diffuse, au plein soleil ; tantôt nette, détaillée, quand les rayons se concentraient avant de naître ou de s'éteindre, et surtout admirable, sous la lune, qui lui donnait la profondeur, le vague de la mer reflétant les étoiles.

De vieux meubles, de vieux serviteurs, mais solides et bien d'accord avec le cadre, les habitudes anciennes, le goût des traditions, la paix, l'ordre de cet intérieur, complétaient un ensemble non moins sain, non moins fortifiant pour des âmes neuves que l'air du Grésivaudan pour de jeunes poumons.

Un savant abbé, érudit et excellent homme, fit l'éducation des jumeaux, car aux yeux de Mlle de Montsec le garçon primait, si

même il n'existait seul, et Louise devait se contenter de glaner là où Louis récolterait. Non que la tutrice négligeât sa pupille, dont l'éducation, les travaux, les agréments féminins même, l'occupaient fort ; seulement elle tenait qu'une jeune fille, pénétrée de l'esprit comme de la lettre du catéchisme, de ce qu'elle doit à son sexe, à son nom, à elle-même en sait plus qu'il ne faut pour être heureuse, utile, et que, si de modestes talents se joignent à ses qualités solides elle en sait assez pour être recherchée et plaire.

Joint que Mlle de Montsec considérait, dans son for intérieur, la jumelle de Louis comme innocemment, mais évidemment coupable de l'avoir frustrée d'une part de vie en dédoublant celle qu'un père, une mère, déjà mûrs, leur avait transmise.

Ah ! si Louis eût été seul ! Quel superbe rejeton de sa race de fer ! Quelle synthèse de qualités, voire de défauts, d'une envergure supérieure, pensait la chanoinesse, aux vertus des autres !

Mais Louise l'avait affaibli et ce partage, pour être naturel et involontaire, n'en restait pas moins révolutionnaire et fâcheux au premier chef.

Louise elle-même en demeurait convaincue, tant on le lui avait fait comprendre et cherchait à mériter l'indulgence par un dévouement, une abnégation, un effacement, une tendresse que Louis lui rendait en tyrannie, en exigences et même en affection, car il aimait sa jumelle, moins bien, mais presque autant qu'il en était aimé.

Aussi Louise, fidèle à son rôle d'ombre et de doublure, après avoir partagé tous les jeux, partagea les études de son frère et plus pour encourager, aider Louis, que pour en profiter directement, s'appliqua aux leçons du précepteur.

Coude à coude, les jumeaux gravirent la montée ardue des premiers éléments et jouirent ensemble des horizons élargis. Et chose remarquable : comme s'ils n'avaient eu qu'une intelligence ils concevaient, comprenaient simultanément, présentaient les mêmes ouvertures, les mêmes lacunes intellectuelles, avouaient les mêmes préférences, les mêmes antipathies. En histoire, les héros de Louis enthousiasmaient Louise et les héroïnes de Louise faisaient rêver Louis.

Peu portés aux sciences exactes ils l'étaient étonnamment à la littérature, à la poésie. Leur mémoire tenait du prodige et ils semblaient plutôt se souvenir, qu'apprendre, quand l'abbé, un peu poète lui-même, se livrait à des envolées, en faisant ses cours de philosophie ou de belles-lettres.

Pour les dons purement artistiques, Louis et Louise en possédaient de très réels, bien qu'un peu bizarres.

Musiciens, ils chantaient avec goût et leurs voix de baryton et de soprano se mariaient si parfaitement qu'on les eût dit accordées par le plus habile des harmonistes ; mais ils ne purent jamais exécuter avec l'assurance et l'impeccabilité des jeunes virtuoses modernes. Capricieux, entraînés par la mélodie, ils ne cherchaient que leur plaisir et une fois le but atteint, traitaient avec un parfait mépris le mécanisme et les trucs destinés à mettre en valeur l'interprète autant que l'auteur.

Parfois, derrière un paravent, pour ne pas faire grincer les yeux de Mlle Athénaïs, Louis et Louise sifflaient. Deux merles sur la même branche n'ont pas de cadences plus déliées que celles qui s'échappaient de leurs lèvres fines, froncées en deux moues roses.

Quant au dessin, Louis et Louise en usaient avec une liberté, une audace étonnantes. Et si le curé, l'abbé, leur bonne Martine, Mlle Athénaïs elle-même, construits d'après des données anatomiques fort contestables, se déclaraient plus trahis que traduits, force leur était de se reconnaître à un je ne sais quoi, à un trait distinctif, un air de vie, d'individualité indiquant le don.

En somme, Louis et Louise n'avaient qu'un cerveau aux manifestations pareilles.

N'avaient-ils aussi qu un corps, un cœur et une âme ?

Tout portait à le croire. D'une ressemblance parfaite, leur sexe différent semblait les compléter au lieu de les diversifier, car Louise empruntait à son frère des goûts virils et un appareil résistant ; et Louis tenait de sa sœur une sensibilité, une douceur, une certaine timidité farouche qui le faisaient ressembler à l'Hyppolyte ombrageux et fier d'une nymphe élégante et robuste.

Mais là ne se bornaient pas les affinités.

En ces formes pareilles tous les sens possédaient une égale acuité

et toutes les impressions : douleurs ou joies, attraits ou répulsions, des expressions identiques. Ainsi la souffrance endurée par l'un frappait l'autre au même instant. Couchés dans leur berceau commun on avait vu Louis pleurer de la piqûre d'une épingle dont Louise criait. Un jour le bras de Louise devint bleu de la meurtrissure qu'un petit paysan brutal fit au poignet de Louis, en maraudant des pommes.

Désarçonné par son poney, le jeune garçon reçut une commotion cérébrale et les symptômes de son mal surgissant chez la jeune fille forcèrent à lui appliquer les remèdes usités contre les méningites.

Quant aux impressions morales, elles étaient perçues simultanément et presque au même degré par le frère et la sœur.

Louise, penchée sur sa broderie pleurait-elle d'une réprimande de Mlle Athénaïs ? Louis, dans la chambre voisine, tachait son thème de grosses larmes qui ne ruisselaient pas comme celles de la fillette, mais tombaient amères, douloureuses sur le visage rougissant et honteux de l'adolescent.

Louis, d'autre part s'abandonnait-il à ces élans de gaieté provenant de la meilleure des joies, celle de vivre : Louise se trouvait soudain toute ensoleillée et éclatait, sans apparent motif, d'un rire non moins spontané que le rire bruyant de son jumeau.

Quant aux affections, les deux enfants les manifestaient avec une égale acuité, d'analogues différences.

Aimant Dieu, et Melle Athénaïs d'un mélange de vénération, de tendresse et de crainte, ils chérissaient l'abbé et l'admiraient, tout en le respectant beaucoup moins, et traitaient leurs vieux et fidèles serviteurs avec cette grâce familière, cette délicatesse innée de l'enfant bien né qui comprend les humbles et méritoires dévouements et ne frapperait pas plus un chien fidèle qu'il n'affligerait un de ces modestes amis, de ces domestiques d'autrefois, qui s'en vont avec tant d'autres bonnes choses du passé trop conspué.

Singulièrement fondus et heureux dans leur dualité indivisible, les jumeaux grandirent. Trop tôt il fallut songer à envoyer Louis terminer ses études à Paris. Elevé comme l'eut été un petit fils de Saint Simon, il était lettré, cultivé, autant qu'instruit. Il s'agissait

maintenant de le mettre au niveau de son temps et de l'armer pour le *struggle for life* qui attend les plus favorisés à une époque où la fortune circule à toute vapeur, déraillant ou écrasant ses élus.

Muni de tous les brevets que son précepteur, tout en les méprisant, le mit facilement à même de décrocher, Louis partit pour Paris afin d'y faire son droit, sous la gouverne de ce même abbé assez habile pour s'effacer, assez spirituel pour se rendre agréable et même utile en bien des cas. Ostensiblement absorbé par ses propres études, il passait toutes ses journées dans les bibliothèques, ne reparaissant qu'aux heures où Louis pouvait sentir le besoin d'une société moins futile que celle qu'il avait nouée avec des jeunes gens de son monde et de son âge. Or, ce besoin, Louis l'éprouvait souvent.

La séparation dure au premier moment, mais allégée par l'attrait du nouveau, l'agitation, la perspective agréable d'échapper au gouvernement des femmes : — Mlle Athénaïs, Martine et même Louise, — la séparation devenait de jour en jour plus insupportable à Louis.

Non seulement il ne jouissait complètement de rien, mais il était sans cesse tourmenté par l'impossibilité de jouir de maintes choses que Louise eût dédaignées, sinon repoussées. Et si la fougue de son âge l'entraînait parfois à certains écarts, quelque chose gémissait, s'irritait, protestait en lui, et froissé, endolori, humilié, saignant, il souffrait en Louise des défaillances de Louis.

Tandis que, si, cédant à sa nature artistique, idéaliste, il cherchait des plaisirs supérieurs, des joies d'intelligence ou d'âme, sa jouissance s'accroissait d'une autre jouissance plus intime, plus profonde, surajoutée à la sienne et l'avivant.

En outre, ces étranges contre-coups se remarquaient dans les santés respectives du jeune homme et de la jeune fille.

Tant que le bien l'emporta, Louis, comme assaini par les effluves du Grésivaudan semblait baigner dans l'air salubre où baignait Louise. Fort, vivace, il tranchait sur la masse banale et un peu veule de ses camarades par un éclat, un débordement de gaieté, de sève, comme par une netteté, une audace d'idées, pleines de génialité, de saveur. De son côté Louise, bien que plus

atteinte par l'éloignement, mais soutenue par une corrélation encore entière, Louise se maintenait vaillante afin que son jumeau ne faiblit pas, appliquée, tenace, pour qu'il persévérât. Inféodée à son frère, elle le voulait instruit, accompli, célèbre. Et l'orgueil de race se joignant à la passion pour l'individu, elle entendait grandir en lui et par lui. Naguère indifférente à son propre bien-être, elle se ménageait maintenant, pour qu'il restât dispos ; apprenait pour qu'il sût mieux ; priait, surtout, pour l'attirer dans son élan vers ce ciel qui les avait faits tellement pareils et ne pourrait s'ouvrir à l'un si l'autre en devenait indigne.

Mais pour désireuse qu'elle fut de tout donner à son jumeau, de s'étioler elle-même en le fortifiant d'une part double de vertus, de bonnes actions, Louise ne pouvait toujours remonter le courant, rétablir la communication interrompue par des obstacles qu'elle percevait obscurément, sans en comprendre la nature. Et le jour où le mal l'emporta, non seulement elle ressentit le douloureux remous des tentations, des luttes, mais le heurt brutal de la séparation, quand la déchéance complète se consomma.

Cependant, en dépit de la disjonction psychique, tout lien n'était pas brisé, il en restait un physique dont Louise, ne pouvant s'abstraire, souffrait cruellement. Cette chair identique, animée à la même heure d'un souffle pareil ; cette chair innocente, qui a sa honte, semblait seule vivre encore et dominer en elle !

Et c'est alors qu'on la vit changer, pâlir, se lever avec un visage d'insomnie, se coucher anxieuse après des journées d'inactivité, de rêverie, comme brisée par des veilles, des dépenses excessives, minant son organisme.

Chose plus bizarre encore ! ces heures de dépression ou de fièvre coïncidaient toujours avec celles des lettres de l'abbé, dont Mlle Athénaïs ne lui donnait pas connaissance. La bouche serrée, les sourcils rejoints au-dessus du cercle d'or de son lorgnon, la chanoinesse en prenait, en reprenait lecture, puis gagnait le presbytère d'où elle sortait, sinon plus sereine, du moins plus calme et moins disposée à s'en prendre à tous et à toutes des mauvaises nouvelles que sa physionomie assombrie commentaient, en dépit de son empire sur elle-même, pour les yeux aiguisés de Louise, de Martine.

Que faisait donc Louis ?

Des choses défendues, mauvaises, aurait répondu Louise. Certes elle en ignorait le nom et eût été fort empêchée de les définir, mais elle les éprouvait et parfois même une rougeur subite empourprait ses joues, tandis que ses paupières battaient sur ses yeux troublés, et que sa santé, qu'aucune maladie d'enfance ou de jeunesse n'avait effleurée, s'altérait avec son humeur.

Tour à tour languissante ou excitée. elle devenait inquiète, nerveuse.

Nerveuse !

Les nerfs. l'anémie, ces inventions modernes avaient le don d'exaspérer Mlle Athénaïs. A peine tolérait-elle les vapeurs de Mme de Lamballe, comme un pressentiment des horreurs qui l'attendaient. Mais tout ce qui s'intitulait migraine, spasmes, émotivité, noirs, lui semblait grimace ou folie, et elle ne supportait pas l'idée qu'une Montsec put offrir rien de semblable aux déséquilibrées, aux neurasthéniques qu'on douche, qu'on masse, qu'on suspend, au lieu de leur donner un bon confesseur et un bon régime.

Or, incontestablement, Louise devenait nerveuse.

N'étaient-elles pas nerveuses ces mélancolies, ces dépressions, ces absorptions, cette indifférence ? Et une fille vraiment pieuse et raisonnable n'eût-elle pas dompté l'impressionnabilité excessive qui la faisait vibrer, à tout et hors de propos ? Aussi Mlle Athénaïs songeait-elle sérieusement à supprimer la correspondance toujours active entre le frère et la sœur, car Louise découvrait dans les lettres assez ternes de son jumeau (ouvertes, conformément à une habitude respectable par sa tante) des choses étonnantes, et passait de longues heures à les étudier, retournant chaque mot, chaque expression, pour en extraire un sens caché, un indice révélateur, un état d'âme de l'absent.

Toutefois la chose était délicate, voire un peu dure : aussi Mlle Athénaïs se sentit-elle soulagée, quand le commerce épistolaire cessa brusquement entre les jumeaux, du moins d'un côté, le silence étant toujours journellement rompu par les missives de Louise, d'autant plus pressées et pressantes que ces pages anxieuses, grondeuses et surtout tendres, restaient sans réplique ; puis,

par le retour inopiné de l'abbé qui surgit un beau matin, méconnaissable avec sa mine renversée et calamiteuse.

Le tête-à-tête du précepteur et de Mlle de Montsec fut très long, si long que Louise plus énervée que jamais ne put tenir au château et descendit dans le parc, marchant, courant presque à l'aventure pour essayer de se détendre. Enfin, dans l'allée en voûte d'un massif de charmes, l'abbé la rejoignit.

— « Eh bien ? » fit-elle, tout son cœur dans ses yeux, toutes ses questions palpitant sur ses lèvres.

— « Eh bien ! mon enfant » et l'abbé soupira. Puis attirant Louise sur un banc, où les jumeaux passaient jadis les heures chaudes à lire dans le même livre ou à rêver, des rêves si pareils, qu'ils n'avaient pas besoin de les vêtir de mots, il parla.

Comtesse Olga.

(A suivre).

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Œuvre posthume de Ludovic Jan. — Rennes, Caillière, éditeur.

La véritable inspiration poétique ne court pas les rues. C'est une grande dame, qui ne se laisse pas faire violence. Il faut attendre son heure. Certains poètes impatients devancent parfois cette heure, et se font tort à eux-mêmes. On serait tenté de donner à ceux-là le conseil de garder le silence, s'ils n'ont rien à dire. Cela vaudrait mieux, en effet, que de donner le jour à une œuvre destinée à rester médiocre alors même qu'elle comporterait certaines qualités de forme. Empressons-nous de déclarer que tel n'était pas le cas de Ludovic Jan, qui avait, lui, quelque chose à dire, et il est heureux que son œuvre posthume ait été pieusement recueillie par quelques-uns de ses amis, car cette œuvre révèle chez lui un véritable poète que, d'ailleurs, ses deux premiers volumes de vers, *Dans la bruyère*, et *Les Rêves*, annonçaient déjà. C'est bien là le livre d'un homme qui devait mourir à trente ans, et qui est continuellement hanté par l'instinct de sa fin prochaine. On y sent une mélancolie profonde mais aussi une inspiration noble et franche, avec de vigoureux coups d'aile vers l'idéal, qui se traduisent par des pièces remarquables, comme l'*Impossible Départ*, *Vers le Pôle*, *La Mort d'un monde*, quelques autres encore.

Dans l'*Impossible Départ*, le poète s'élance, à pleines voiles, à la découverte d'une île inconnue, sorte d'eldorado qu'il finit par atteindre, mais où il ne trouve pas le bonheur espéré, parce qu'en changeant de patrie, il n'a pu dépouiller le vieil homme. Il y a dans ce petit poème, empreint des plus vives couleurs, une élévation de pensée qui dénote un esprit habitué à fréquenter les cimes. La vie intérieure plus intense, chez un jeune homme entièrement confiné dans son bourg natal, et continuellement en face de la nature, le familiarise avec certains spectacles grandioses qu'on n'a guère l'occasion ni l'envie d'observer dans les villes. Le poète sait en tirer profit, le moment venu ; il en fut ainsi pour Ludovic Jan, esprit fier et indépendant en même temps qu'âme sincère.

Son *Impossible Départ* est une très belle page, qui, à notre avis, devait être nécessairement écrite par un rêveur de grèves, dont l'imagination a coutume de frayer, sur les rochers, avec les aigles.

« Vers l'océan austral, loin du cap des Tempêtes,
« Du vol des grands aigles j'ai fui.
Et l'île, en sa splendeur éblouissante et pure,
« Apparut lentement à mes regards ravis,
« Et la brise chantait un si léger murmure,
« Que l'on rêvait d'un psaume écouté du parvis.
« Sur le sol vierge encor de la tache future,
« L'arbre énorme montait fier de ses deux mille ans ;
« Pour la première fois je crus voir la nature,
« Et je mis mon baiser de rêveur sur ses flancs.

Les vers de cette envergure ne sont pas isolés dans le volume que nous avons sous les yeux. Ils font juger de suite le poète, et il est bon de les marquer d'un signet lorsqu'on les rencontre.

Nous voici maintenant avec *La Mort d'un Monde* en présence de cette *Atlantide* disparue que le poète reconstitue à nos yeux. Il songe que tel sera peut-être un jour le sort du monde que nous habitons et, après des développements où la vigueur de la pensée ne le cède en rien à la pureté et à l'harmonie de la forme, il s'écrie :

« Ah ! si le sol faillit sous la vague en démence,
« Si ces vastes cités, Rome, Londres, Paris,
« Ne doivent plus bientôt faire que des débris,
« Sous le déroulement de l'océan immense.

« Près de voir le mystère à jamais résolu,
« Hommes, réveillons-nous pour les fières vaillances ;
« Roulés dans un linceul d'idéales croyances,
« Sachons mourir les yeux levés vers l'absolu.

La même inspiration soutenue se retrouve dans la pièce qui a pour titre : *Vers le Pôle*, imposante odyssée de savants et de marins lancés à la découverte de l'inconnu dans les régions hyperboréennes où ils finissent par trouver la mort. Le style de Ludovic Jan est généralement sobre et condensé, mais la facture devient large et pleine dans la pièce lyrique. Son vers, toujours naturel, évite l'écueil de la recherche et de la préciosité. Quant à la rime, le poète est de ceux qui pensent qu'elle doit

être la servante de l'idée. Il fait sa profession de foi à cet égard dans une pièce d'une gracieuse ironie intitulée : *Pour un jeune poète.*

« Mets une pensée à ta rime,
« La rime n'est qu'un mot, ami ;
« La pensée aimable et sublime
« Réveille le mot endormi.

Cela est vrai et bien exprimé. Mais que dirait Théodore de Banville qui, dans son *Traité de poésie*, semblait voir dans la pensée l'accessoire, et dans la rime le principal ? Il est vrai que l'auteur dont nous parlons avait souvent mis à la torture la Muse dont il était cependant l'un des favoris. Quant à Ludovic Jan, dont la rime est d'ailleurs choisie, l'idée de de la mort, avons-nous dit lui était familière. Cette idée, il la tenait de la race bretonne, d'abord, et de son tempérament particulier ensuite. La recherche de la fin dernière de l'homme, l'explication de l'impénétrable mystère : voilà quelles étaient ses principales préoccupations. Mais ce qui le distingue de beaucoup de poètes modernes, c'est qu'il appartenait à la classe des résignés. Ce n'est pas un de ces Titans révoltés, qui discutent devant le tribunal de l'Eternel. On ne l'entend pas demander, comme l'a fait un homme de génie par une licence poétique qui dépasse peut-être la mesure, des explications à Dieu. Non, ce qu'il lui demande, il le dit dans *Suprême Espoir*.

Je voudrais m'endormir demain,
Comme s'est endormi mon père,
Avec une croix dans la main.

C'est qu'au fond, il avait conservé la foi. C'est cette foi qui triomphant du doute philosophique, qui le tourmentait, lui a fait écrire : *Un cimetière de campagne*, pièce dans laquelle ce recteur qui passe son temps à aller du presbytère à l'autel entre des croix de bois, rappelle, avec tant de vérité, la vie des modestes desservants de nos communes rurales. C'est la foi encore qui lui inspire la *Chanson d'un amant des étoiles*, cette touchante prière du berger, c'est-à-dire de l'homme simple, prière qui vaut mieux que tous les systèmes philosophiques. Il nous faudrait citer d'autres pièces encore, car ce petit volume est riche d'inspirations diverses, qui, si elles n'atteignent pas toutes la même hauteur, ont toutes, du moins, l'accent de la sincérité. Dans son œuvre posthune, son testament poétique, Ludovic Jan a déposé le meilleur de son âme. Cette œuvre se présente modestement à nous sous les auspices de l'amitié.

Elle ne peut qu'en être plus chère aux gens de cœur. Il serait à désirer qu'un courant sympathique pût s'établir en sa faveur dans la presse ne faisant pas profession de scepticisme à l'égard des nobles manifestations poétiques. Félicitons, en terminant, M. Bertrand Robidou, le distingué publiciste breton, de nous avoir présenté, en fort bons termes, la touchante figure de son regretté compatriote.

LÉO LUCAS.

*
* *

POÉSIES de Auguste Lacaussade. — Les *Epaves*. — Petite Bibliothèque littéraire de Lemerre, 1896.

L'éditeur Lemerre ne pouvait manquer de faire entrer dans sa *Petite Bibliothèque littéraire* les œuvres d'un des plus purs, d'un des plus nobles poètes de ce temps.

Les *Epaves* de M. Lacaussade sont aujourd'hui définitivement enchâssées dans un écrin digne d'elles ; dans quelques mois, ce sera le tour des *Poèmes et Paysages*.

M. Lacaussade est un des fidèles de Brizeux ; il s'entretient souvent avec M. de Kerdrel, de l'ami commun ; il a fourni à M. Tiercelin les premiers éléments de cette pénétrante étude *Brizeux à Scaer*, qui paraît dans l'*Hermine*. Aussi bien, par leur probité morale et intellectuelle, par leur dédain du vulgaire et leur culte de l'art, le poète de *Marie* et celui des *Soleils de juin* sont des esprits de la même famille.

Combien ce recueil, les *Epaves*, a gagné à vieillir et justifie plus pleinement aujourd'hui les éloges que M. Jules Levallois donnait en 1862 à son auteur, « chantre stoïque des tempêtes et du naufrage ! »

L'édition définitive des *Epaves* reproduit le volume publié en 1875 sous le titre « Poésies » ; elle comprend les *Automnales* et ces *Poèmes nationaux* où passe tant d'émotion patriotique. Les *Ultima verba* des stances récemment publiées, éloquemment inspirées du pessimisme de Leopardi, y ont été ajoutées.

Le siècle, avant de mourir, comptera ses poètes ; il appellera parmi les premiers celui qui a écrit les admirables strophes de *Solitude et Renoncement*.

Vis pour ton art, renonce aux rêves du bel âge,
Comme un lac de montagne au flot clair et dormant,
Reflète en ton esprit l'étoile et le feuillage ;
Vis et mûris pour Dieu dans ton isolement,

La solitude est douce à l'âme et salutaire :
Elabore en secret, lys des grands bois, ton miel,
Que ton cœur clos et mort du côté de la terre,
Ne reçoive le jour que du côté du ciel !

Il y a dans l'œuvre de M. Lacaussade deux ou trois cents vers qui valent ceux-là.

O. DE GOURCUFF.

⁂

EN TOUS PAYS, par Mme la Ctesse Olga. — Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1897.

Les amis de la *Revue de Bretagne* connaissent le talent plein de généreuse ardeur et d'harmonie littéraire de Mme la Ctesse Olga. Ils ont pu lire ici même quelques-unes des nouvelles qui composent son dernier volume, *En tous pays*.

Ces histoires pénétrées du plus pur esprit de l'Évangile se résument toutes dans le titre de l'une d'elles : *O Crux Ave* ! La croix les guide et les domine.

Espagnoles ou Malgaches, filles du Nord au pâle sourire ou vierges à la peau dorée par le soleil des tropiques, petites fées chinoises ou majestueuses vestales romaines, toutes les héroïnes de la Ctesse Olga éprouvent les effets de la grâce. On pourrait le plus souvent leur appliquer la belle apostrophe de Polyeucte à Néarque.

Vous sortez du baptême et ce qui vous anime
C'est la grâce qu'en vous n'affaiblit aucun crime.

Il y a dix conversions dans ce livre traversé par les rayons de foi qui terrassèrent Saul sur le chemin de Damas.

Mais je n'ai rien trouvé de trop dogmatique ni d'inutilement austère dans ces récits chrétiens, qui se passent en tous temps comme en tous pays.

Ayant attesté ses croyances militantes, Mme la Ctesse Olga a donné libre carrière à ses penchants d'artiste. Sa pensée est d'un apôtre ; son style est d'un peintre et d'un poète, et, chez elle, le goût du beau ne se sépare pas de celui du bien.

Je ne prétends point faire de classement parmi ces nouvelles qui toutes m'ont réchauffé le cœur et charmé l'esprit.

Les artistes aimeront *Un Requiem*, si harmonieusement gris, savou-

reront le charme exotique de ces deux sœurs d'Orient, *Marika*, *Ayamé*, pendant que les Français patriotes s'attacheront à *Petit Soldat* et que les Bretons reliront l'idylle finale de Choll et Fantik.

De ce voyage autour du monde, le compagnon de route de la Ctesse Olga reviendra meilleur peut-être et rapportera, avec les impressions les plus réconfortantes, d'exquises sensations d'art.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

RENAISSANCE par Henri Duhem. — Paris, Fernand Clerget, 1897.

« Se rendre un compte entier des œuvres contemporaines est chose malaisée », dit très justement l'auteur du présent livre, M. Henri Duhem. Mais, à cette réserve près, l'écrivain affirme que, dans le domaine de l'art, la fin du siècle n'a rien à envier aux époques précédentes. Une admiration un peu exclusive pour MM. Monet, Henri Martin, Renoir, Degas, Pissaro, nous empêche de prendre comme paroles d'Evangile les déclarations optimistes de M. Duhem. Ces peintres trop spécialistes ne semblent pas près, malgré leur talent et leur sincérité, de faire descendre Corot et Millet, Delacroix et Baudry du piédestal de gloire où la postérité les place. Mais prise pour ce qu'elle est, pour une vibrante et chaleureuse enquête sur l'art contemporain, l'étude de M. Henri Duhem offre de l'intérêt. Le style coloré de *Renaissance* caractérise à merveille cette « radieuse et puissante éclosion » comme s'exprime encore l'auteur. O. DE G.

*
* *

LE PRÉSIDENT FÉLIX FAURE, sa vie commerciale, administrative et politique, sa présidence, par Em. Maillard. — Paris, Librairie Historique des Provinces, 1897.

On comprendra que nous n'entrions pas dans un examen approfondi de ce livre, qui appartient à la Bretagne par le nom de son auteur, le très honorable et très érudit M. Em. Maillard. Notre compatriote s'est constitué l'historiographe de M. Félix Faure, et à défaut des campagnes glorieuses que Racine et Boileau, remplissant près de Louis XIV une charge plus officielle, eurent à raconter, il enregistre les moindres discours ou déplacements, tous les faits et gestes du plus actif des hommes d'Etat. Son héros (il n'est pas si loin de voir en M. Félix Faure

un homme de Plutarque) s'impose, à l'entendre, deux devoirs principaux : faire aimer la République et assurer le fonctionnement normal de la Constitution. La tâche est souvent difficile. Il ne déplaît pas aux Français d'aujourd'hui que M. Félix Faure soit le fils de ses œuvres. M. Maillard parle avec une parfaite convenance des modestes origines et des humbles débuts du président, qui ne fut jamais armateur au Hâvre, comme on le répète, mais négociant commissionnaire en gros. Le voyage des souverains russes à Paris marque la plus mémorable étape de la carrière présidentielle de M. Félix Faure. Le voyage de Bretagne offre aussi de l'intérêt à nos yeux. M. Maillard qui retrace tous les incidents de ce voyage, distinctions honorifiques comprises, aurait pu ne pas oublier que le capitaine d'artillerie, G. Bacqua, reçut la croix de la Légion d'honneur à Pontivy, et notre collaborateur, Louis Bonneau, la rosette de l'instruction publique, à Auray. Un bon auteur, et qui écrit avec soin comme M. Maillard, nous impose le devoir de lui signaler ses moindres omissions. O. DE GOURCUFF.

*
* *

AZRAËL. — LE JOUR PRÉDIT, par Madeleine Lépine. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1896 et 1897.

Mlle Madeleine Lépine, l'auteur de ce beau recueil de poésies spiritualistes, *Le voile de flamme*, a récemment publié deux drames bibliques d'une puissante originalité.

Le premier, *Azraël*, met en scène Dalila après sa trahison, succombant sous le poids de ses remords.

Dans le *Jour prédit*, nous assistons aux derniers épisodes de la résistance de Jérusalem contre Titus. L'ombre de Jésus plane sur la ville. Les lamentations du peuple, l'évocation des prophètes sont empreintes d'une grandeur sinistre. Voici, détachés de l'ensemble, quatre vers qui terminent la prière finale du Christ :

Bienheureux le linceul par tes membres touché,
Le roc qui te reçut dans son ombre profonde,
Mais plus heureux le cœur qui te reste attaché,
Quand le bruit de ta mort épouvante le monde !

Les drames de Mlle Lépine sont édités avec beaucoup de luxe et de goût ; ils pourraient bien pourtant, quelque jour, quitter les rayons de choix des bibliothèques et paraître sur un des théâtres artistiques de Paris. O. DE GOURCUFF

*
* *

A LA JEUNESSE DE FRANCE, riposte par un vieil homme du siècle. — Paris, F. Clerget, éditeur, 1897.

Dans un livre scolaire, un historien officiel, un membre de l'Académie, imprimait récemment cette phrase désolante : « Notre vieil homme militaire est flétri. » Un écrivain, qui a manié l'épée avant la plume, relève le gant, rappelle les prodiges de valeur française que signalèrent la dernière guerre, et élève, par ses récits, une sorte de monument idéal aux glorieux inconnus de 1870-1871. L'heure semble grave, une étincelle peut mettre le feu aux poudres ; le petit livre que vient d'écrire « un vieil homme du siècle, » mérite de servir de consolation ou d'exemple à tous les Français qui gardent la religion de l'honneur.

O. DE G.

*
* *

PARIS-BRETAGNE.

La place m'a manqué, le mois dernier, pour signaler l'apparition d'un journal, *Paris-Bretagne*, qui s'est proposé pour but de réunir « l'esprit parisien et le cœur breton. »

Dirigé par M. Victor-Thomas Chesnais, le nouveau journal s'est assuré la collaboration de plusieurs des écrivains qui sont la gloire et l'honneur de la Bretagne. Ses rédacteurs écrivant presque tous dans la *Revue* de M. Louis Tiercelin, *Paris-Bretagne* semble devoir être, dans un ordre d'idées plus pratiques, une sorte d'*Hermine* parisienne. Nous relevons dans les premiers numéros, d'excellents articles (vers ou prose), de MM. Parker, Béliard, Botrel, Janvrais, et le commencement d'une romance de M. Ch. Bernard, secrétaire de la rédaction. Longue vie à *Paris-Bretagne !*

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1]).

RENAC (BARONNIE).

En 833, au moment même que saint Convoyon fondait l'abbaye de Redon, l'empereur Louis le Débonnaire donna la paroisse de Renac[2] tout entière au nouveau monastère. Mais à la suite des invasions normandes Saint-Sauveur de Redon perdit Renac qui devint une seigneurie séculière.

Les premiers seigneurs de Renac venus à notre connaissance appartiennent à la famille d'Apremont remontant à Gambert, sire d'Apremont, croisé en 1248.

Guillaume d'Apremont, seigneur de Renac, épousa Perrine de Rossignel ; cette dame fonda par testament une messe à Saint-Denis de Renac[3], mais on ne peut préciser l'époque où elle vécut.

Raoulet d'Apremont, sire de Renac, suivit pendant la guerre de la succession de Bretagne le parti de Jean de Montfort et combattit à Mi-Voie dans les rangs des chevaliers anglais. Il acquit un droit de sépulture dans l'abbaye de Redon et y fonda, de concert avec sa femme Julienne Soual, la chapellenie de la Cerche en 1364[4].

Ces deux époux laissèrent une fille, Jeanne d'Apremont, dame de Renac et épouse en 1390 de Jean Harpedane, connétable, puis chambellan du roi de France. Le 30 octobre 1401 ce seigneur et sa

[1] Voir la livraison de février 1897.

[2] Commune du canton de Redon.

[3] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 34.

[4] Potier de Courcy, *Le combat des Trente.*

femme donnèrent à Guillaume du Fou les dîmes de la Vieille-Perche assises en leur seigneurie de Renac; ils scellèrent leur donation de deux sceaux portant : l'un, un *gironné* (qui est Harpedane), et l'autre, *parti de même et d'un lion rampant* (qui est d'Apremont)[1].

Devenue veuve, Jeanne d'Apremont se remaria à Savary de Vivonne, seigneur de Thors, et en eut deux enfants, René et Isabeau. En 1410 Jeanne d'Apremont était morte et son fils René de Vivonne était seigneur de Renac, mais ce dernier décéda lui-même quelques années plus tard et la seigneurie de Renac échut à sa sœur Isabeau de Vivonne qui obtint repit du duc Jean V en 1418 pour lui rendre hommage à cause de cette terre[2]. Son héritage lui était toutefois contesté par Jean Harpedane, seigneur de Belleville, vraisemblablement son demi-frère ; c'est ce que nous apprend un mandement de Jean V ordonnant de rechercher qui du seigneur de Belleville ou d'Isabeau de Vivonne doit légitimement posséder Renac ; il est même dit en cette lettre que Jean Herpedane a joui tranquillement de Renac pendant un certain temps[3].

Il paraît qu'Isabeau de Vivonne gagna sa cause, mais elle ne conserva pas pour cela Renac bien longtemps. Elle avait épousé, en effet, Charles de Blois, dit de Bretagne et seigneur d'Avaugour, frère cadet d'Olivier, comte de Penthièvre, qui se trouva mêlé à la conspiration ourdie contre le duc de Bretagne. A la suite de cette révolte des Penthièvre, Jean V confisqua, en 1420, la seigneurie de Renac[4] qu'il donna à deux de ses fidèles serviteurs, Jean de Penhouët, amiral de Bretagne, et Tristan de la Lande, grand maître de l'hôtel du duc.

Des difficultés s'étant élevées entre ces deux seigneurs, Jean V retira Renac et donna cette seigneurie, le 12 novembre 1424, à son frère Richard de Bretagne, comte d'Etampes, qui la garda jusqu'à l'époque de son décès arrivé le 11 juin 1438[5].

[1] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 24.

[2] *Lettres de Jean V*, II, 138, 229 et 238.

[3] *Ibidem*, 233. — *Archives de la Loire-Inférieure*, E, 218.

[4] Toutefois, en 1448, le duc de Bretagne dédommagea Isabeau de Vivonne, alors veuve, en lui donnant 100.000 écus (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 33).

[5] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* II, 1169, et III, 32.

Mme d'Etampes, Marguerite d'Orléans, après la mort de son mar conserva la terre de Renac et en rendit aveu au duc comme tutrice de son fils François, comte d'Etampes et seigneur de Renac[1] ; plus tard elle reçut en apanage de douairière cette seigneurie de Renac[2]. Mais quand les ducs François Ier, Pierre II et Arthur III eurent décédés sans enfants, le comte d'Etampes fut appelé à leur succéder sur le trône de Bretagne et prit le nom de François II. Le nouveau duc s'empressa en 1459 de confirmer à sa mère l'usufruit de Renac.

Le 13 novembre 1462 François II voulant récompenser Tanneguy du Chastel, son chambellan et grand maître d'hôtel, qui avait quitté la cour de France pour prendre du service en Bretagne, et désirant aussi faciliter le mariage de ce seigneur avec Jeanne Raguenel fille du sire de Malestroit, lui fit don de la seigneurie de Renac. Toutefois comme la comtesse d'Etampes jouissait de cette terre, il la dédommagea en lui donnant l'usufruit de deux autres seigneuries en l'évêché de Vannes ; cette dame d'ailleurs mourut peu de temps après en avril 1466.

Tanneguy du Chastel, créé en 1462 seigneur banneret de Renac, épousa donc Jeanne Raguenel qui lui donna deux filles ; chevalier de l'Ordre du roi, il mourut en 1477.

Anne du Chastel, sa fille aînée, s'unit à Louis, sire de Montejean ; mais cette dame mourut avant sa mère Jeanne Raguenel décédée seulement le 23 juin 1506, conservant toujours la propriété de Renac. Ce fut donc comme héritier de sa grand' mère que Jacques de Montejean, fils de Louis et d'Anne du Chastel, devint seigneur de Renac ; il en rendit aveu à la duchesse Anne en 1507[3].

Jacques sire de Montejean décéda le 21 décembre 1517, laissant veuve et sans enfants N. Tournemine. Son frère René de Montejean, chevalier de l'Ordre du roi et maréchal de France, hérita alors de Renac ; il mourut lui-même en 1538 sans postérité, quoiqu'il eut épousé Philippe de Montespedon qui convola en secondes noces avec Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon[4].

[1] *Archiv. de la Loire-Inférieure.* Vo Renac.

[2] *Ibidem*, E, 29.

[3] *Archiv. de la Loire-Inférieure.* Vo Guipry.

[4] Du Paz, *Hist. générale de plusieurs maisons de Bret.*, 151.

La succession des deux sires de Montejean échut à leur sœur Anne de Montejean, mariée à Jean V, sire d'Acigné ; cette dame rendit aveu au roi en 1547 pour la seigneurie de Renac[1] qu'elle légua à son fils Jean VI, sire d'Acigné, lequel mourut en 1573 ne laissant de son union avec Jeanne du Plessix qu'une fille nommée Judith.

Judith d'Acigné épousa Charles de Cossé, comte de Brissac, et lui apporta avant 1580 la seigneurie de Renac ; elle mourut en 1598 et Renac passa à ses fils et petits-fils les ducs de Brissac, François de Cossé époux de Guyonne Ruellan, et Louis de Cossé mari de Marguerite de Gondy. Ce furent ces derniers duc et duchesse de Brissac qui vendirent la baronnie de Renac.

L'acquéreur, Damien Martel, marquis dudit nom, fit le 16 octobre 1654 hommage au roi pour Renac[2]. Ce seigneur avait épousé en 1652 Judith Champion, fille du seigneur de Cicé ; il devint lieutenant général des armées navales du roi, mais mourut sans postérité avant 1712. La seigneurie de Renac était alors à Louis-Henry-Charles de Martel, probablement frère ou neveu du défunt, et dont le fils et héritier Damien-Charles de Martel fut seigneur de Renac en 1730, époque à laquelle il fit hommage de cette seigneurie au roi[3].

Michel Picot de Prémesnil devint ensuite propriétaire de la baronnie de Renac, mais il la vendit, le 31 octobre 1747, à Catherine de Furne, veuve de Nicolas du Fresne, seigneur de Pontprin, et à son fils Nicolas-Guillaume du Fresne, aussi seigneur de Pontprin ; ceux-ci firent hommage de Renac au roi en 1749[4].

Nicolas-Guillaume du Fresne prit le titre de baron de Renac et épousa à Châteaubriant, le 11 février 1751, Magdeleine de Béchenec qui mourut en 1771 et fut inhumée le 22 novembre à Saint-Jean-de-Beré. Ils habitèrent le manoir des Fougerais près Châteaubriant et y eurent plusieurs enfants, entre autres deux filles exécutées à Rennes en 1794 en haine de la religion, et si connues sous le nom

[1] *Archiv. de la Loire-Inférieure*. V° Renac.
[2] *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 1016.
[3] *Ibidem*, B, 1033.
[4] *Ibidem*, B, 1040.

de demoiselles de Renac. La famille du Fresne ne conserva pas néanmoins jusqu'à la Révolution la baronnie de Renac qu'elle vendit avant 1775 à Louis-Jean Fournier, seigneur de Trélo ; celui-ci, reçu conseiller au Parlement de Bretagne en 1775, fut le dernier baron de Renac. Ayant vu en 1790 brûler son château, il émigra et ses terres furent vendues par la Nation le 8 août 1796[1].

Par lettres patentes données en 1462 et renouvelées le 21 mai 1464, le duc François II unit en faveur de Tanneguy du Chastel « les terres et seigneuries du Boisraoul et de Renac », tenues sous sa juridiction de Ploërmel : ce prince érigea en même temps le tout en châtellenie sous le nom de Renac, avec permission de construire « chasteau et place forte ayant droit de guet ». De plus, le sire de Renac fut créé banneret « avec droit de porter ses armes en bannière[2]. »

A partir de ce moment, la seigneurie de Renac fut qualifiée « baronnie », quoiqu'elle ne fût en réalité qu'une châtellenie bannerette.

La seigneurie de Renac comprenait trois paroisses entières : Renac, Sixt et Saint-Just ; elle s'étendait aussi en Pipriac, Guipry, Lohéac et Saint-Malo de Phily[3].

Sa haute justice s'exerçait au bourg de Renac, et ses appellations se portaient au présidial de Vannes[4].

Toutes les petites seigneuries et terres nobles, fort nombreuses, en Renac, Sixt et Saint-Just, étaient sous la mouvance du baron de Renac.

Les fourches patibulaires de Renac avaient quatre piliers et il se trouvait des ceps et colliers dépendant de la seigneurie dans les trois bourgs de Renac, Sixt et Saint-Just.

Le baron de Renac avait droit de tenir au bourg de Renac un marché tous les vendredis et une foire le jour Saint-André, patron de la paroisse ; il avait, en outre, une foire le 28 août autour de la chapelle Saint-Julien en Renac, fréquentée ce jour-là par de nombreux pèlerins, — une autre foire et assemblée le jour Saint-Eloi

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1Q, 90.
[2] *Inventaire des chartes du château de Nantes*, 448.
[3] Déclarations de la seigneurie de Renac en 1438 et 1507.
[4] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C, 1818.

au bourg de Saint-Just — et une quatrième foire en Sixt à la fête de Saint-Denis, patron de la chapelle de Belleperche près de laquelle se tenait cette foire.

Outre les coutumes levées à ces foires, il appartenait encore au sire de Renac un droit de bouteillage à l'assemblée de Saint-Sixte à Sixt et des droits de trépas ou transit sur les marchands passant la Vilaine à Bellée ou traversant le bourg de Renac et la bourgade de Belleperche[1].

Un droit particulier à Renac consistait dans un certain nombre d'anguilles dues au seigneur par les propriétaires d'écluses ou pêcheries construites dans les marais de la Vilaine ; chaque écluse était ordinairement taxée à cinquante anguilles dues à Noël, alors que les marais de Renac se trouvaient couverts d'eau.

Le dernier marié de l'année en la paroisse de Renac était tenu de fournir une soule au seigneur qui la jetait ou faisait jeter par ses officiers « dans sa ville de Renac, le jour et feste de Noël. » D'autre part le dernier marié de la paroisse de Saint-Just devait également présenter au seigneur de Renac une soule que celui-ci offrait en divertissement aux jeunes gens du bourg de Saint-Just le lendemain de Noël, fête de saint Etienne[2].

A Renac existait aussi le droit de ban et étanche « qui dure quinze jours, commençant le vendredy précédant la Pentecoste ; pendant lequel temps le baron de Renac a seul droit de débiter vins et cildres sans en payer aucun debvoir, et tous les cabaretiers pendant ladite quinzaine sont obligés de mettre brandons et enseignes bas et ne peuvent faire aucun débit[3]. »

Le sire de Renac était seigneur supérieur, fondateur et premier prééminencier des églises paroissiales de Renac, Sixt et Saint-Just; des églises des « bourgades de Saint-Julien en Renac, Belleperche et Croixialan en Sixt »; des chapelles frairiennes de Saint-Fiacre et Gavrain en Renac, des chapelles des châteaux du Boisraoul et de Renac, et enfin de l'hôpital Saint-Jean près La Gacilly, « auxquelles

[1] Déclaration de la baronnie de Renac en 1678.

[2] *Ibidem.*

[3] *Ibidem.*

églises et chapelles il a droit de bancs et enfeus, armoiries et ceintures funèbres, patronage de bénéfices, etc.[1] »

Enfin au baron de Renac appartenaient les droits de guet et garde pour ses châteaux, — menée de ses vassaux à Ploërmel — pêche prohibitive dans les rivières de la Vilaine et de l'Aff, — chasse avec chiens et oiseaux, à cor et à cri, etc[2].

Le domaine proche de la baronnie de Renac comprenait :

1° En Renac : le château du Boisraoul et les manoirs de la Touche et de Gutz ; — les métairies nobles de la Tounauchaye, de la Praye et de la Porte ; — les halles, l'auditoire, la prison et le four banal de Renac ; — les étangs du Boisraoul et de Saint-Julien ; — le moulin à eau de Saint-Julien et le moulin à vent de Buinart ; — les bois du Boisraoul, de la Touche, de Gavrain, du Domaine et du Seigneur ; — la garenne de la Couallaye ; — la dîme des grains et des vins de la paroisse.

2° En Saint-Just : « le chasteau de la Vieille-Cour, tout ruisneux, où il y a de vieilles murailles au-dessus du bourg de Saint-Just », afféagé en 1678 à Julien Saget, moyennant chaque année un mouton gras et deux chapons ; — l'étang de Saint-Just et ses moulins ; — les bois et landes de Châteaurobert, la Broussonnaye et le Pontlestier ; — la dîme des grains et vins de la frairie du bourg.

3° En Sixt : les bois du Bezit et du Puits et le moulin à vent de Belleperche[3].

Enfin le tiers des vastes communs (landes et terres vagues) des paroisses de Renac, Sixt et Saint-Just, appartenait en propre au baron de Renac « par don du roi fait au duc de Brissac, seigneur de Renac[4] ».

Le premier château de Renac fut peut-être la Cour de Renac (en breton *Lis-Rannac* au IXe siècle), mais on ignore où se trouvait au juste cette résidence. Quand en 1462 le duc unit à la seigneurie de

[1] Déclaration de la baronnie de Renac en 1678.

[2] *Ibidem.*

[3] Au XVe siècle le seigneur de Renac avait en outre les moulins de la Motte et de Macaire et une dîme en Pipriac, mais ces biens de même que les fiefs en Guipry et Saint-Malo-de-Phily avaient été aliénés avant 1678.

[4] Déclaration de la baronnie de Renac en 1678.

Renac celle du Boisraoul, le manoir de ce nom devint le chef-lieu de la baronnie. On retrouve encore au Boisraoul l'assiette d'une forteresse de forme carrée, cernée de douves larges et profondes, qu'on y éleva à cette époque. Un vaste étang entourait jadis ce château et à côté s'élève une motte féodale appelée maintenant le Guet parce que d'après la tradition les vassaux du baron y montaient la garde Dès 1547 cette maison était déjà en ruine et en 1678 on signalait « le chasteau du Boisraoul avec ses forteresse, murailles, maisons et autres logements ruineux, ayant douves tout à l'entour ». Il s'y trouvait alors une chapelle dédiée à Notre-Dame qui subsiste encore.

Après la destruction du Boisraoul le manoir de la Touche, voisin du bourg de Renac, devint la demeure de Damien de Martel, baron de Renac et de ses successeurs. On l'appela dès lors le château de Renac, mais il fut assailli le 25 janvier 1790 par les paysans révoltés des campagnes voisines qui y mirent le feu et le détruisirent complètement.

RENNES (COMTÉ).

Rennes, cité d'origine gallo-romaine, fut enlevée à l'empereur Louis le Débonnaire par le roi breton Nominoë vers le milieu du IXe siècle ; depuis lors cette ville a toujours fait partie de la Bretagne.

Cent ans plus tard, lorsque les Bretons eurent chassé les envahisseurs normands et reconquis leur pays, il se forma en Bretagne quatre grands comtés, gouvernés par autant de comtes respectivement indépendants, qui tout au plus consentaient à reconnaître l'un d'eux pour chef de la nation sous le nom de duc, sans que cette reconnaissance ôtât rien à l'indépendance de chacun d'eux dans l'administration et dans les limites de son comté. C'étaient les comtes de Nantes, de Rennes, de Cornouaille et de Léon[1].

« Le libérateur, le vainqueur des Normands en 937, Alain Barbe-Torte, comte de Nantes, fut d'abord salué par tous comme chef et

[1] De la Borderie, *Géographie féodale de la Bret.* 170.

duc de Bretagne. Mais après sa mort (952), et à la suite d'une longue lutte, la dignité ducale passa dans la maison de Rennes, qui au commencement du XIe siècle, sous le duc Geoffroy Ier (de 992 à 1008), arriva à une prépondérance incontestable[1]. »

La concentration territoriale ne s'arrêta pas là : les comtés de Nantes, de Cornouaille et de Léon furent avec le temps réunis en la main des ducs et l'unité de la Bretagne se trouva refa ite au profit du souverain qui, en souvenir de son origine, fit de Rennes la capitale du duché.

L'histoire des premiers comtes de Rennes, aussi bien que celle de Geoffroy Ier et de ses successeurs au duché de Bretagne, fait partie de l'histoire générale de la province et nous n'avons pas à la raconter ; le dernier prince portant le titre de duc de Bretagne, François III, dauphin de France, se fit couronner, comme ses prédécesseurs, dans la cathédrale de Rennes, par l'évêque de cette ville en 1532.

Le comté de Rennes, tel qu'il fut constitué au XIe siècle dans l'organisation féodale du duché de Bretagne, avait les limites suivantes : à l'Est la frontière bretonne elle-même depuis Juigné jusqu'à l'embouchure du Couasnon ; — au Nord la Manche depuis l'embouchure du Couasnon jusqu'au petit bras de mer séparant Saint-Briac de Lancieu ; — à l'Ouest une ligne conventionnelle très mouvementée prenant Dinan et Lohéac, mais laissant Montauban et Montfort qui faisaient partie du Poutrecoët, et aboutissant à Saint-Ganton ; — au Sud enfin une autre ligne de convention allant de Saint-Ganton à Juigné, laissant Fougeray au comté de Nantes et prenant Bain et Châteaubriand[2].

Outre la ville de Rennes faisant dès l'origine partie du domaine ducal, les comtes de Rennes, ducs de Bretagne, devinrent avec le temps les possesseurs immédiats de quatre seigneuries, dont deux très importantes, sises dans leur comté : Fougères, Dinan, Hédé et Saint-Aubin-du-Cormier. Les autres seigneuries du comté étaient seulement sous la mouvance ducale, voici les principales : baron-

[1] Voy. la carte féodale de la Bretagne, dressée par M. de la Borderie.
[2] *Ibidem.*

nies de Vitré, Châteaubriant, la Guerche, Combour, Bécherel et Lohéac, — châtellenies d'Aubigné, de Châteauneuf, Tinténiac, le Désert, Poligné, Bain et Bréal, — enfin regaires des évêques de Rennes, de Dol et de Saint-Malo.

Le comte de Rennes avait de nombreux fiefs tant à Rennes qu'aux alentours, mais il n'avait pas cependant la ville tout entière, en ayant cédé quelques parties tant à l'évêque et au chapitre de Rennes qu'à quelques grands seigneurs comme les sires de Fougères, de Vitré, de Matignon et le vicomte de Rennes.

Pour recueillir les rentes lui appartenant en propre à Rennes même et dans la banlieue de cette ville le comte de Rennes avait plusieurs sergents féodés : le sergent de la Bouexière qui avait pour gage féodé la terre noble de Brecé en Noyal-sur-Seiche — le sergent d'Espinay qui jouissait en Acigné de la terre noble d'Escures — et le sergent de Landujan[1].

A l'angle septentrional des fortifications de Rennes se trouvait le château de cette ville, la Tour de Rennes comme on disait au XIIe siècle. « C'était, suivant la tradition, un ensemble de courtines reliées par six grosses tours, avec un donjon. Là les comtes de Rennes avaient établi leur demeure à partir de l'époque des luttes contre les envahisseurs normands. Depuis le comte Gurwand jusqu'au duc Jean V cette vieille forteresse porta noblement sur ses créneaux la bannière de Bretagne.

« En 1405 le duc donna commission à Amaury de Fontenay, capitaine de Rennes, de démolir ce vieux château en partie ruiné[2]. »

On bâtit avec ses débris une nouvelle porte de ville percée dans la courtine voisine du mur d'enceinte (en 1425) et cette partie prit le nom de porte Saint-Michel à cause de la chapelle du château dédiée à cet archange.

Quant à la motte qui portait le donjon du château de Rennes, elle fut afféagée par le duc de Bretagne au sieur de Bonabry, moyennant la redevance annuelle, le Vendredi-Saint, d'un gâteau de farine de froment. Plus tard cette motte fut rasée pour permettre

[1] *Invent. des titres du château de Nantes*, 427. — D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, II, 755, et III, 3.

[2] De la Bigne Villeneuve, *Bull. de la Société arch d'Ille-et-Vilaine*, VI, 104.

au seigneur d'Argentré de construire sur l'emplacement de l'antique résidence des comtes de Rennes un hôtel que détruisit l'incendie de 1720 et que remplace aujourd'hui l'hôtel de la Rivière.

A l'Orient du château se trouvait le logis ou manoir de la Feillée où siégeait la Cour de justice de Rennes dont la juridiction s'étendait à tout le duché, sauf le comté nantais. A ce palais judiciaire attenaient les prisons[1].

RENNES (VICOMTÉ)

On appelait vicomté de Rennes un grand fief s'étendant dans cette ville et dans les paroisses voisines, auquel fief étaient attachés la garde du château de Rennes et l'office de lieutenant ou, comme on disait jadis, de vicomte ou vicaire du comte de Rennes.

Au commencement du XIe siècle l'héritière de cette seigneurie était une dame bretonne nommée Gwenargant que le duc Geoffroy Ier maria à l'un de ses favoris Riwallon premier baron de Vitré (de 1008 à 1030 environ[2]).

A partir de cette époque reculée jusqu'au commencement du XVIIIe siècle la vicomté de Rennes demeura unie à la baronnie de Vitré ; ses seigneurs furent donc alors les sires de Vitré que nous ferons connaître plus tard.

Mais par contrat judiciaire du 22 juin 1715, Charles-Louis, duc de la Trémoille et baron de Vitré, vendit la vicomté de Rennes à Pierre-Anne-Bretagne, comte de Lannion, maréchal de camp des armées du roi, et à sa femme Marie-Gaëtane de Mornay de Montchevreul[3].

Le comte de Lannion fut tué dans un combat en Italie l'an 1734 et la vicomté de Rennes échut à son fils Hyacinthe-Gaëtan, comte de Lannion, chevalier des Ordres du roi et gouverneur de Vannes, qui épousa en 1738 Marie-Charlotte de Clermont-Tonnerre et mourut le 2 octobre 1762.

[1] *Ibidem*, VI, 106.
[2] Voy. Le Baud, *Les Chroniques de Vitré*, 6.
[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 288.

De cette union naquit Félicité-Sophie de Lannion, mariée à François de la Rochefoucault, duc de Liancourt. Cette dame eut en partage la vicomté de Rennes dont elle jouissait en 1764. Toutefois, le 28 avril 1773, le duc et la duchesse de Liancourt vendirent la vicomté de Rennes à René-Jean de Marnière, marquis de Guer, et à Rose de Cosnoal de Saint-Georges sa femme, qu'il avait épousée en 1764[1].

Le 3 mars 1776 le marquis de Guer, président à mortier au parlement de Bretagne, fit en qualité de vicomte de Rennes, son entrée solennelle dans l'église de Toussaint à Rennes.

Quand vint la Révolution, René-Jean de Marnière émigra à Jersey ; sa femme était décédée à Rennes le 4 mars 1790 ; lui-même revint mourir en cette ville le 4 septembre 1804[2].

La vicomté de Rennes s'étendait dans une portion notable de Rennes et, d'après Le Baud, cinq cents bourgeois de cette ville relevaient d'elle ; elle comprenait une partie des paroisses de Saint-Germain (la rue Haute entre autres rues), de Toussaints (le faubourg et la rue de la Magdeleine), de Saint-Hélier (la rue et le faubourg de ce nom) et de Saint-Martin. Hors de Rennes la juridiction du vicomte s'exerçait en Saint-Grégoire, Bruz, Chartres et Saint-Jacques de la Lande.

La haute justice de la vicomté de Rennes siégeait en l'auditoire de la Prévôté où ses officiers avaient leur banc armorié aux armes du vicomte. Ses fourches patibulaires « à quatre posts » se dressaient hors la ville en Saint-Hélier, sur la terre des Hautes-Ourmes dans le champ de la Justice. Ses ceps et colliers « pour correction des blasphémateurs et aultres délinquants » se trouvaient dans la rue Haute, au faubourg de la Magdeleine et près le cimetière de Saint-Hélier.

Le vicomte de Rennes était seigneur patron, fondateur et premier prééminencier des églises paroissiales de Toussaints et Saint-Hélier — et des chapelles Sainte-Magdeleine en Toussaints, Sainte-

[1] Les acquéreurs payèrent 378.000 l. les trois seigneuries de la vicomté de Rennes, Espinay-à-Rennes et Montbarot, vendues ensemble par le duc de Liancourt (*Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 121).

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 9 P. 47.

Marguerite en Saint-Germain et Saint-Julien en Saint-Hélier. Il avait aussi plusieurs droits honorifiques dans les couvents de Rennes : les Grands Carmes devaient entretenir ses armoiries dans la maîtresse-vitre de leur église et « venir processionnellement à la porte d'icelle pour recevoir ledit seigneur lorsqu'il fait sa première entrée dans ladite église, pour lui présenter leurs respects en corps » ; — les Cordeliers étaient tenus d'entretenir aussi le blason du vicomte « et de faire des prières nominales pour lui pendant la procession de chaque dimanche avant la grande messe, s'arrestant pour lesdites prières dans la chapelle sous l'orgue au bas de leur église » ; — enfin les Visitandines du Colombier, le prieur de Saint-Thomas et le chapelain de Beaumont étaient sous la mouvance de la vicomté[1].

L'église de Toussaints étant bâtie dans le fief du vicomte et, ayant reçu de lui diverses faveurs, avait, outre les devoirs généraux dus au fondateur, quelques redevances particulières envers lui.

Ainsi les paroissiens de Toussaints devaient entretenir à leurs frais les armoiries de la vicomté en quatre endroits différents de leur église, et à la procession des Rameaux, « quand on fleurit la croix du cimetière de Toussaints », on devait prier pour le vicomte et pour le soulagement des âmes de ses parents défunts. — Le jour de la Purification « doibvent de plus lesdits paroissiens et marguilliers de Toussaints aller en nombre suffisant présenter au seigneur vicomte un cierge de cire blanche du poids de deux livres, orné de l'écusson de ses armes, accompagner ledit seigneur (ou son représentant) depuis sa maison et le conduire avec toutes sortes d'honneurs à ladite église de Toussaints, sur un banc qu'ils doibvent placer dans le sanctuaire et couvrir de tapis et coussin pour y entendre la grande messe et assister, si bon luy semble, à la procession qui se fait auparavant ladite messe au dehors et autour de l'église, sans qu'aucun ecclésiastique, gentilhomme ou autre personne puisse à ladite procession précéder ledit vicomte ny marcher à costé de luy, et lors de l'offertoire le célébrant reçoit

[1] Déclaration de la vicomté de Rennes en 1682.

l'oblation dudit vicomte sans qu'aucun autre se puisse présenter ce jour-là à l'offrande[1]. »

Comme l'on rattachait aux premiers vicomtes de Rennes la fondation de la Maladrerie de la Magdeleine en Toussaints, une cérémonie en conservait traditionnellement le souvenir. « Lorsqu'il était question de recevoir et installer des ladres[2] dans cette maladrerie, cela se faisoit processionnellement devant les juges et officiers de la vicomté en présence desquels les ladres et mezeaux étoient obligés de dire une chanson avant d'y estre admis. Le dimanche, 14e jour de février 1429, furent par les processions conduits à la Magdeleine un nommé Roullequin et l'autre Perrin, ladres; lorsqu'ils furent à l'endroit d'un ruisseau étant assez près du Puits-Mauger, lesdits paroissiens s'y arrestèrent, et sur une grande pierre estant proche dudit ruisseau, se mirent lesdits mezeaux et là dirent chacun sa chanson en présence des officiers du seigneur vicomte, sçavoir ledit Perrin : *Ma chanson est sur la ronche, ma chanson n'est pas plus longue ;* et ledit Roullequin : *Je hay ma vie et désire ma mort.* Et par le possesseur du lieu noble du Puits-Mauger, tenu prochement de la vicomté, fut à chacun d'iceux baillé du pain et un verre de vin[3]. »

L'église et la paroisse de Saint-Hélier se trouvant dans le fief de la vicomté, « les nouveaux mariés dans l'an, hommes et femmes, ayant épousé en ladite église de Saint-Hélier » étaient « tenus comparoir le dimanche de la Quasimodo, moitié avant et moitié à l'issue de la grande messe paroissiale, proche le cimetière de ladite église devant les juges de ladite vicomté, et chacun desdits hommes présenter deux esteufs (sorte de ballotes) bien unis et sans couture pour estre l'un d'iceux jeté par ordre desdits juges dans la place du Cep vis à vis le cimetière, et ensuit doibt celui des mariés à qui appartient ledit esteuf monter sur le mur dudit cimetière et sauter dans le chemin pour l'aller ramasser; et les femmes doibvent comparoir dans ledit chemin et dire chacune d'elles une chanson en

[1] Déclaration de la vicomté de Rennes en 1682.

[2] On appelait *ladres* ou *mezeaux* les lépreux au moyen-âge.

[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine,* E, 289.

dansant[1]. Ce devoir féodal attirait beaucoup de monde à Saint-Hélier où l'on allait voir danser les mariées et c'est l'origine de l'assemblée y subsistant encore à la Quasimodo.

Une grande foire, appartenant au vicomté de Rennes, se tenait chaque année, le 22 juillet, dans les prairies de Villeneuve au faubourg de la Magdeleine (aujourd'hui faubourg de Nantes).

Ce jour-là, tous les étagers, c'est-à-dire les sujets possédant maison habitée dans les fiefs de la Vicomté, au nombre d'environ quatre cents, étaient astreints à comparaître à cheval, « ou gens de leur part, » équipés et armés, sur la place du Champ-Jacquet à dix heures du matin. De là ils se rendaient en bel ordre, tous réunis, jusqu'au champ de foire où se faisait l'évocation et chaque défaillant à l'appel était passible d'une amende de 60 sous monnaie[2].

Le but de cette chevauchée était d'établir un certain ordre dans le placement des marchands et de leurs marchandises. A cette foire le vicomte de Rennes levait un droit de bouteillage de quatre pots par pipe de vin ou de cidre et prenait de chaque porc vendu en détail une oreille et deux pieds[3].

La seigneurie de la vicomté de Rennes ne consistait qu'en fiefs, rentes et droits seigneuriaux ; elle n'avait pas de domaine proprement dit, pas même un hôtel en ville pour y loger le vicomte, le château de Rennes où celui-ci commandait à l'origine au nom du comte, étant naturellement sa résidence.

L'abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

(*A suivre*).

[1] *Ibidem*, E, 289. — Relatant le saut des mariés de Saint Hélier, Marteville a commis deux erreurs dans son *Hist de Rennes* : en attribuant d'abord à l'abbesse de Saint-Georges un droit appartenant au vicomte de Rennes et en disant ensuite que ce devoir du saut incombait aux mariées, tandis que c'était les hommes qui sautaient seuls, leurs femmes se contentant de danser.

[2] De la Bigne Villeneuve, *Mél. hist. et archéol. de Bret.* II, 185.

[3] Déclaration de la vicomté de Rennes en 1652.

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(Suite de la description[1])

SOUVERAINS ET PRINCES

PIE VI

Buste en plâtre, par *Le Brun*[2].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

PIE VII

Buste en plâtre, par *Pacetti*[3].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

AUGUSTE

Buste en plâtre, par *Debay le père.*

Bibliothèque publique[4].

[1] Voir la livraison de mars 1897.

[2] Sculpteur français.

[3] Sculpteur romain.

[4] En outre des 6 grands bustes en plâtre d'*Auguste, Charlemagne, François Ier, Louis XIV, Voltaire* et *Rousseau* par Debay le père, la Bibliothèque publique possède du même artiste 60 bustes de grandeur naturelle représentant des personnages de tout genre.

CHARLEMAGNE

Il fit, croit-on, une donation à Saint-Donatien.

Statuette en marbre, par *Michel Colombe*[1] (1506).

Cathédrale, tombeau des Carmes.

Buste en plâtre, par *Debay le père.*

Bibliothèque publique.

Statue de pierre, par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

EUDES

Il confirma la donation de Charlemagne à Saint-Donatien.

Statue de pierre, par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

[1] Michel Colombe naquit, croit-on, dans l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, vers 1430. Il fit, dès sa jeunesse, un voyage en Bourgogne et, vers 1460, il avait un atelier de sculpture à Tours; il tailla, à cette époque, un bas-relief en marbre commandé par Louis XI et figurant ce Souverain ayant à ses côtés l'archange saint Michel à cheval et repoussant un sanglier furieux. Cette œuvre qui fut placée dans l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée) fut détruite en 1569. Vers 1480, Colombe sculpta le modèle du tombeau de Loys Rohault évêque de Maillezais en Poitou. Puis il fit à Tours la statue en terre cuite de saint Maur et un bas-relief de marbre blanc rehaussé d'or et d'azur et figurant la Mort de la Sainte-Vierge, pour former le retable de l'autel de l'église Saint-Saturnin à Tours; la Révolution le détruisit. C'est alors qu'il exécuta le Tombeau des Carmes cet admirable chef-d'œuvre de la Renaissance dont notre cathédrale s'enorgueillit à bon droit. Colombe tailla aussi, pour la Reine Anne, un retable inachevé dans l'église des Carmes de Nantes qui fut détruit à la Révolution et la statue tombale de Guillaume Guéguen qui a disparu. Marguerite d'Autriche lui commanda pour l'église de N.-D.-de-Brou le mausolée de Philibert de Savoie. Il fit encore, en 1508, pour le château de Gaillon, un bas-relief figurant *saint Georges terrassant le dragon.* La splendide *Mise au tombeau* de l'abbaye de Solesmes est aussi attribuée par quelques auteurs à Colombe, mais ce n'est point certain. Michel Colombe mourut vers 1513. Une salle au rez-de-chaussée du Louvre porte son nom. On trouve à Nantes la rue Michel Columb.

SAINT LOUIS

Statuette de marbre, par *Michel Colombe* (1506).
Cathédrale, tombeau des Carmes.

Statuette de plâtre, par.....
Cathédrale, autel particulier.

ANNE DE BRETAGNE

Anne de Bretagne naquit à Nantes en 1476. Son père, le duc François II, étant mort en 1488, elle se trouva fort jeune l'unique héritière de la Bretagne. Ce fut la source de nombreuses intrigues. Maximilien d'Autriche l'épousa par procureur, mais la régente Anne de Beaujeu fit déclarer cette union non valide et parvint à unir Anne de Bretagne à son frère Charles VIII (6 décembre 1491) : c est ainsi que notre province fut unie à la France. Pendant la guerre d'Italie la jeune reine gouverna sagement et elle porta le deuil de son époux en noir (jusque-là on l'avait porté en blanc). Les 3 fils qu'elle avait eus de Charles VIII moururent jeunes. Anne se remaria avec Louis XII (8 janvier 1499) et de cette union vint la princesse Claude de France qui épousa le duc d'Angoulême, plus tard le roi François Ier à l'avènement duquel la Bretagne fut définitivement incorporée à la couronne de France. La reine Anne, chez qui la piété filiale et l'affection pour ses serviteurs égalaient la distinction de l'esprit, commanda à Michel Colombe, un des plus renommés *ymagiers* de son temps, le mausolée destiné à honorer les cendres de ses parents que la cathédrale de Nantes est heureuse et fière de posséder, car on le regarde à bon droit comme un des chefs-d'œuvre de la Renaissance, et l'effigie de son regretté Guillaume Gueguen, malheureusement disparue. La *Bonne Duchesse* mourut à Blois le 9 janvier 1514 et fut enterrée à Saint-Denis où l'on admire son tombeau.

On trouve à Nantes la rue Anne de Bretagne et la place de la Duchesse Anne.

Statue de marbre (sous la figure de *la Justice*), par *Michel Colombe* (1506).

Cathédrale, tombeau des Carmes.

Statue de pierre, par *Molchnecht*[1] (1822). Sur le socle on lit : ANNE, DVCHESSE DE BRETAGNE, REINE DE FRANCE, 1476-1514 — 1822-1896. (Elle a été retaillée en 1896).

Cours Saint-Pierre.

Statue de pierre, par *Caravanniez*[2]. (Salon de 1883).

Musée des Beaux-Arts, réserves. (Achetée 5000 fr. et donnée par l'Etat).

FRANÇOIS Ier.

Buste en plâtre, par *Debay le père.*

Bibliothèque publique.

[1] MOLKNECHT (Dominique), né dans le Tyrol, naturalisé français et mort en France. Méd. de bronze au Salon de Nantes de 1825 et méd. de 2e classe au Salon de Paris (1831) ; il eut pour élèves J. B. Barré et Amédée Ménard. Il se fixa à Nantes et y exécuta de nombreux morceaux.

[2] CARAVANNIEZ (Alfred), est né à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) le 7 octobre 1855. Après avoir fait le tour du monde comme mousse, il voulut être sculpteur et, sans argent ni appui, se mit à courir le monde ; il fut élève de M Biron à Cholet puis de Millet à Paris finit par être pensionné par sa ville natale à qui il avait envoyé la statue *Le serment*, et par le Conseil général de la Loire-Inférieure, après avoir obtenu la 1re place dans un concours des Beaux-Arts. Je citerai de cet artiste aussi habile que consciencieux : le *Monument de Sainte-Anne d'Auray*, qui se compose d'un socle en granit surmonté de la statue en bronze du *Comte de Chambord* et orné sur ses quatre faces des belles statues en bronze de *Bayard, Du Guesclin, Jeanne d'Arc* et *sainte Geneviève* : *Cathelineau jurant de défendre sa foi*, statue plâtre (Salon de Paris 1881 et Salon de Nantes 1886) ; *saint Ignace* terre cuite (Salon de Paris, 1885 ; *Le général de Charette à Loigny*, terre cuite (Salon de Paris, 1885 et Salon de Nantes 1886), *Le sommeil de l'innocence*, groupe d'une inspiration charmante ; *Le Christ enseignant les foules*, statue faite en 5 jours sur la procession de la Fête-Dieu à Saint-Servan et placée depuis dans l'église de cette ville ; *L'Étoile de la Mer*, statue de la Vierge qui sera placée au mois d'août prochain sur le rocher de Bizeux à l'embouchure de la Rance, les bustes si frappants du *marquis de Ternay*, de M. *G Mollat*, du *comte Alexandre de Monti de Rezé* et surtout celui d'*Auguste Brizeux*, commandé par l'État pour l'Institut et que j'ai eu le plaisir d'admirer ces jours derniers dans l'atelier de Caravanniez. (Cf. sur cet artiste religieux et patriote : Abbé HERVOUET : *Un artiste nantais*, Nantes, Grimaud, 1895).

HENRI IV

Statuette en..... (copie de celle de Pau), par *Bosio*[1].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

Buste en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

LOUIS XIV

Buste en plâtre, par *Debay le père.*

Bibliothèque publique.

LOUIS XVI

Statue de pierre, par *Molchnecht* (1823).

Place Louis XVI.

NAPOLÉON Ier

Figure de marbre, par *Maximilien*[2].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

Deux bustes en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

LOUIS XVIII

Buste de bronze, par.....

Musée des Beaux-Arts, réserves (Don de l'Etat, 1833).

[1] Bosio (François-Joseph), né à Monaco (1768), élève de Pajou ; il voyagea en Italie, puis se fixa à Paris en 1808, et, protégé par Denon, devint le sculpteur favori de Napoléon. Il fit alors 40 bustes des personnages de la Cour ; 20 bas-reliefs pour la Colonne Vendôme, 3 groupes pour le Jardin des Tuileries et sa s atue d'*Aristée*, qui est aujourd'hui dans l'escalier du Louvre. En 1816, il entra à l'Institut. Sous la Restauration, il exécuta la statue équestre de *Louis XIV*, de la place des Victoires, un projet de quadrige pour l'Arc de triomphe du Carrousel, les statues du *Duc d'Enghien* et de M. *de Montyon*, le groupe de *Louis XVI et l'Ange*, qui se trouve à la Chapelle expiatoire et la statuette d'*Henri IV enfant* (dont nous possédons la copie) pour le château de Pau. Bosio est mort à Paris en 1845.

[2] Sculpteur romain.

Buste en plâtre, par.....

Musée archéologique.

Deux bustes en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

CHARLES X

Buste en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

LOUIS-PHILIPPE

A l'avènement de Louis-Philippe, la rue Charles X prit le nom de ru d'Orléans qu'elle a conservé depuis.

Buste en marbre, par *Suc* (1838).

Musée archéologique.

Deux bustes en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

MARIE-AMÉLIE

Buste en plâtre, par... (il provient de la *Société d'horticulture de Nantes* dont la Reine était présidente d'honneur).

Hôtel-de-Ville, archives.

RÉPUBLIQUE DE 1848.

Buste en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

NAPOLÉON III

Buste en fonte (représentant Napoléon en Président), par....

Hôtel-de-Ville, archives.

Statuette en plâtre peint (représentant Napoléon en Président). par..... (Modèle très rare).

Hôtel-de-Ville, archives.

Trois bustes en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

ALAIN BARBE-TORTE

Alain IV, dit Barbe-Torte, fut le 3e duc de Bretagne. Réfugié en Angleterre pendant les invasions normandes de sa jeunesse, il revint en Bretagne vers l'an 937 et battit les barbares près de Dol et de Saint-Brieuc et dans beaucoup d'autres endroits ; cependant Nantes leur restait ; Alain les en chassa, rétablit la cité, fortifia le château, fixa son séjour dans notre ville et prit le titre de Comte de Nantes ; il fut reconnu pour souverain par tous les Bretons. Il mourut à Nantes en 952 et son corps, déposé d'abord à Saint-Donatien, fut porté ensuite dans l'église Notre-Dame, qu'il avait fait bâtir.

On trouve à Nantes la rue Alain Barbe-Torte.

Statue de pierre colossale (représentant Alain Barbe-Torte remerciant Dieu de lui avoir donné la victoire), par *Amédée Ménard.*

Préfecture, grand escalier.

JEAN III

Jean III, dit Le Bon, était fils d'Arthur II. Il devint duc de Bretagne en 1312. Il maria sa nièce à Charles de Blois. Il fonda une nouvelle église en l'honneur des SS. Donatien et Rogatien au faubourg de Saint-Clément et établit 6 chanoines pour y faire le service. Il mourut en 1341.

Statue de pierre, par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade.

JEAN V

Jean V, dit Le Vaillant ou Le Conquérant, était fils de Jean IV. Il naquit en 1339 et fut élevé à la Cour d'Edouard III d'Angleterre dont il épousa la fille. Ayant battu Charles de Blois et du Guesclin à Auray (1364), il fut reconnu légitime possesseur de la Bretagne par le traité de Guérande (1365). Il fut en guerre avec Charles V, puis devint son fidèle allié. En 1383, il prêta son aide au comte de

Flandre contre Richard II d'Angleterre. Dans les dernières années de sa vie, il eut de violentes querelles avec le Connétable Olivier de Clisson. Il mourut en 1399. Notre aimable et érudit compatriote, M. René Blanchard, a publié, sous les auspices de la *Société des Bibliophiles bretons*, les *Lettres et mandements de Jean V* : cette œuvre magistrale a valu à M. Blanchard le titre de lauréat de l'Institut.

Statue de pierre, par *Thomas Louis*.

Cathédrale, sous l'orgue.

ARTHUR III

Artur III, comte de Richemont, dit Le connétable de Richemont ; 2e fils du duc Jean V ; il naquit en 1393. Aussi bon que brave, il fit tout au monde pour empêcher le meurtre de son neveu Gilles de Bretagne et sauva la vie au duc d'Alençon en intercédant près du Roi. Il fut d'abord dans le parti anglais puis se détacha de Bedford qu'il détestait. Il accepta l'épée de *connétable* qui lui était offerte par Charles VII (1425), travailla au rapprochement de son neveu François, duc de Bretagne, avec le Roi, fut associé aux exploits de Jeanne d'Arc et de Dunois et s'occupa activement de rétablir la discipline dans l'armée : dans ce but, il fit rendre par le Roi l'*ordonnance d'Orléans* (1439) qui provoqua la déplorable révolte de la *praguerie*. Arthur III remporta, en 1450, la célèbre victoire de Formigny sur les Anglais qui perdirent la Normandie. Il devint duc de Bretagne en 1457 et mourut au château de Nantes en 1458. Ses restes reposent dans le tombeau des Carmes.

On trouve à Nantes la rue Arthur III et le quartier de cavalerie s'appelle caserne Richemont.

Statue de pierre, par *Molchnecht* (1822). Sur le socle on lit : ARTHVR III, CONNÉTABLE DE FRANCE, DVC DE BRETAGNE, 1393-1457 — 1822-1896. (Elle a été retaillée en 1896).

Cours Saint-Pierre.

BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE

Françoise d'Amboise, née en 1427, montra dès la plus tendre enfance une si vive piété qu'elle fit sa première communion à l'âge de 5 ans. Elle se maria, en 1442, avec le prince Pierre, second fils du duc Jean V, et ils firent serment de garder une perpétuelle continence et de ne pas se remarier. Les deux frères de Pierre étant morts, ce prince et son épouse se rendirent à Rennes où ils furent couronnés duc et duchesse de Bretagne. Françoise d'Amboise obtint de son mari la permission de fonder et de bâtir à Nantes un monastère pour les religieuses Clarisses qui y firent leur entrée le 3 août 1457. Le duc Pierre rendit son âme à Dieu, étant en son château de Nantes, le 22 novembre 1457, et déclara à son lit de mort qu'il laissait son épouse vierge ; il fut enseveli en l'église Notre-Dame. La duchesse, peu de temps après, fonda à Vannes, au lieu dit le Bon-Don, un monastère de Carmélites ; puis, après avoir réglé ses affaires personnelles, elle entra en religion et elle fit sa profession de Carmélite en 1468. En 1469, mourut la duchesse Marguerite de Bretagne, que son mari François II délaissait pour sa maîtresse, Mme de Villequier, cousine d'Agnès Sorel. Françoise d'Amboise obtint la permission de quitter son monastère et s'installa au château de Nantes pour tenter de convertir son neveu ; elle perdit d'abord sa peine, mais parvint en 1471 à le remarier à Marguerite de Foix, ce qui le guérit de sa déplorable passion. En 1475, la duchesse Françoise fut élue Prieure des Carmélites du Bon-Don. Marguerite de Foix, désireuse de jouir plus souvent de la conversation de sa pieuse tante, obtint de son mari qu'on la fit venir au Prieuré de N.-D. des Coëts, près de Nantes, lequel passa par l'ordre du Pape des mains des Bénédictines en celles des Carmélites : l'installation eut lieu à la fin de 1477. Françoise d'Amboise rendit son âme à Dieu le 4 novembre 1485. De nombreux miracles furent opérés par son intercession après sa mort et par un décret du 16 juillet 1863, le Souverain Pontife Pie IX a confirmé officiellement le culte rendu de temps immémorial à la *Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne.*

Statue de bois polychromée, par *Polet* (vers 1862).

Cathédrale, autel particulier.

FRANÇOIS II et MARGUERITE DE FOIX

François II fut couronné duc de Bretagne en 1459. Il entra, en 1465, dans la *Ligue du bien public* contre Louis XI, qui lui interdisait de s'intituler *duc par la grâce de Dieu*, de lever des impôts et de battre monnaie; il prit part au traité de Conflans (1465), qui mit fin à la *Ligue* et par lequel Louis XI lui abandonnait la régale, une partie des aides, Montfort et Etampes. Brusquement attaqué par le Roi en 1467 et obligé de signer la paix humiliante d'Ancenis, il s'assura l'appui d'Edouard IV d'Angleterre en promettant de marier sa fille Anne au prince de Galles, s'associa à la coalition du duc d'Orléans et des autres seigneurs contre Anne de Beaujeu pendant la minorité de Charles VIII et mourut de chagrin après la défaite de ses troupes à Saint-Aubin-du-Cormier (1488). On a vu à l'article ci-dessus que Marguerite de Foix était la seconde femme du Duc.

On trouve à Nantes la place François II.

Statues de marbre, par *Michel Colombe* (1506).

Cathédrale, tombeau des Carmes.

DUC D'ANGOULÊME

Buste en plâtre, par.....

Musée archéologique.

ARMÉE

MARC CHILLON

Grégoire de Tours raconte que, l'an 453, les Huns, sous la conduite de Marc Chillon, assiégèrent Nantes; ils étaient là depuis longtemps lorsqu'une nuit un spectacle merveilleux frappa leurs

regards : une procession d'hommes vêtus de blanc sortit de Saint-Donatien et se dirigea vers un cortège semblable qui sortit de Saint-Similien et les deux théories se réunirent sur les remparts. A cette vue, les barbares s'enfuirent frappés d'épouvante et Marc Chillon se convertit au christianisme.

On trouve à Nantes la rue du Marchix dont le nom rappelle peut-être celui du chef des Huns.

Statue de pierre, par *J. Vallet* (1889).

Basilique Saint-Donatien, façade,

DU GUESCLIN

Bertrand du Guesclin naquit, vers 1314, au château de la Motte-Broon près de Rennes. Il se fit remarquer dès son enfance par sa force et son habileté aux exercices du corps. Il commença à signaler sa bravoure dans la *Guerre de succession en Bretagne,* passa au service de la France et célébra l'avènement de Charles V (1364) en remportant cette année même la victoire de Cocherel sur Charles le Mauvais, roi de Navarre. Etant retourné à l'armée de Charles de Blois qui fut battue à Auray (1364), du Guesclin y fut fait prisonnier par l'Anglais Chandos ; il dut payer une rançon de 100 000 livres pour recouvrer sa liberté. Chargé alors par Charles V de débarrasser la France des *Grandes Compagnies*, il les emmena en Espagne où il commença par se couvrir de gloire, puis il fut défait et pris à Navarette (1367) ; redevenu libre, il remporta de nouvelles victoires. Charles V le nomma alors *Connétable* (1369). Du Guesclin chassa les Anglais de la Normandie, de la Guyenne et du Poitou. Charles V ayant réuni la Bretagne à la France (1373) les soldats bretons désertèrent son armée et du Guesclin fut soupçonné par le Roi de trahison : cruellement frappé par cette injustice, il renvoya son épée de connétable et ne voulut jamais la reprendre. Il projeta alors de retourner guerroyer en Espagne, mais il voulut auparavant s'illustrer par un dernier exploit en France : il se rendit au siège de Châteauneuf de Randon (Lozère) pour aider le maréchal de Sancerre ; le gouverneur de la place promit de se rendre à du

Guesclin s'il ne recevait pas de secours dans les 15 jours ; le brave connétable mourut dans cet intervalle, le 13 juillet 1380, et le gouverneur, fidèle à sa parole, vint, lorsque les 15 jours furent passés, déposer les clefs sur le cercueil de du Guesclin.

On trouve à Nantes la rue Duguesclin.

Statuette de plâtre, par *Robinot-Bertrand*[1] (1819).

Hôtel-de-Ville, archives.

Statue de pierre, par *Molchnecht* (1820). On lit sur le socle : BERTRAND DV GVESCLIN CONNÉTABLE 1320-1380 — 1820.

Cours Saint-André.

Médaillon en pierre, par *Grootaers*[2].

Passage Pommeraye, galerie du haut.

CLISSON

Olivier DE CLISSON se mit d'abord au service du duc de Bretagne et se signala à la bataille d'Auray (1364). Il passa, en 1370, au service de la France, fut le frère d'armes de Bertrand du Guesclin, l'aida à détruire les *Grandes Compagnies* et fut créé *Connétable* à sa mort (1380). Il contribua beaucoup à la victoire de Rosebecq sur les Flamands (1383). En 1391, pendant la folie de Charles VI, il

[1] ROBINOT-BERTRAND (Charles-Guillaume), né à Nantes en 1778 et mort dans cette ville en 1840. En outre des œuvres de cet artiste indiquées au cours de cette étude, je signalerai de lui les sculptures de la Chambre des Comptes et de l'Hôtel d'Aux.

[2] GROOTAERS (Guillaume), né à Nantes (1816), fils d'un sculpteur, élève de son père, de David et de Pradier; obtint presque le Prix de Rome; passionné pour son art et doué d'un grand talent il se partagea entre Nantes et Paris ; en dehors de ses œuvres nantaises signalées dans cette description, je citerai celui : le buste de *Denis Papin* pour le Louvre; *Les derniers moments de Sapho*, charmante statue de marbre, exposée en 1861 et achetée en 1862 par le Ministère qui l'a envoyée au musée d'Angers; le fronton du beffroi de l'église Sainte-Croix de Nantes, le groupe colossal en fonte du *Monument de Saint-Cast* (1858); les statues colossales de *La Maine* et *la Loire* à la gare d'Angers; plus un grand nombre de statuettes et de bustes, entre autres celui de *Mgr Fournier*, le plus intime ami de l'auteur qui avait sauvé la vie du prélat dans une insurrection populaire ; Grootaers est mort à Montaigu en 1882

fut privé de sa charge, se retira en Bretagne et mourut, en 1407, à son château de Josselin.

On trouve à Nantes la rue de Clisson (est-ce en l'honneur de la ville ou du connétable ?)

Statue de pierre, par *Molchnecht* (1820). On lit sur le socle : OLIVIER DE CLISSON CONNÉTABLE, 1326-1407-1820.

Cours Saint-André.

Médaillon en pierre, par *Grootaers.*

Passage Pommeraye, galerie du haut.

LA FAYETTE

Buste en bronze ou fonte, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

MELLINET (François)

Mellinet (François-Aimé), naquit en 1768 à Corbeil où son père François Mellinet (né à Nantes en 1738 et mort à Paris en 1793), était tenu d'habiter en raison de son métier d'approvisionneur de l'armée. Il fut élève, ainsi que plusieurs jeunes Nantais, de l'Ecole militaire de Sorrèze, devint officier, donna sa démission en 1793 et retourna à Corbeil où il professa l'histoire pendant deux ans. Après le 18 Brumaire, il fut nommé sous-inspecteur aux revues et devint général sous l'Empire. Pendant les Cent-Jours il fut chargé comme chef d'Etat-Major d'organiser la jeune garde. Proscrit par l'ordonnance du 24 juillet 1815, après la bataille de Waterloo où il reçut une blessure, il se retira en Belgique. Il revient à Corbeil en 1819 et y reste jusqu'en 1820. Il se rend alors en Belgique pour seconder l'insurrection et fait le blocus de Maëstricht. On lui retire son commandement. Il se fixe à Bruxelles et devient l'un des chefs du parti radical. Lors de la Révolution de 1848, il tenta de faire proclamer la République en Belgique, fut condamné et enfermé dans la citadelle d'Anvers. En 1850, le prince Jérôme sollicita du Roi des Belges la grâce de Mellinet, mais celui-ci la refusa. Il mourut en 1852.

Pendant son séjour en Belgique, il rédigea une revue bibliographique et il a laissé quelques ouvrages.

Buste en plâtre peint, par *Prost*[1] (1837).

Bibliothèque publique.

THARREAU

THARREAU (Jean-Victor), naquit près de Cholet vers 1770. Enrôlé volontaire en 1792, il était général de brigade en 1794. Il fit partie de l'armée du Rhin sous Moreau et se distingua particulièrement pendant la retraite de 1796. Nommé général de division en 1799, il fut à l'armée d'Helvétie sous Masséna et l'aida à remporter les victoires de Zurich et de Winterthur. Ayant refusé de voter pour le Consulat et l'Empire, il fut mis en non-activité de 1802 à 1809, et reçut alors le titre de baron. Il reçut le commandement de la 1re division de grenadiers et fit la campagne d'Autriche, il fut blessé à Vienne et se distingua à Essling et à Wagram. Il rentra en France jusqu'en 1812. Pendant la campagne de Russie, il voulut couper la retraite des Russes sur Moscou, mais le duc d'Abrantès l'empêcha d'opérer ce mouvement. Il eut la poitrine traversée d'une balle à la Moskova et mourut sur le champ de bataille (1812).

Buste de plâtre (moulé sur la statue qui est à Versailles), par *Debay le père.*

Musée archéologique. (Il avait été donné au Musée des Beaux-Arts, en 1840, par Mme veuve Tharreau).

CAMBRONNE

CAMBRONNE (Pierre-Jacques-Etienne), naquit à Nantes en 1770. Grenadier dans le premier bataillon de Maine-et-Loire (1792), sergent dans la 2e légion nantaise (1793), il se battit en Vendée sous Hoche et parvint au grade de capitaine. Après la première pacification (1799) il passa à l'armée de Masséna et fit la campagne d'Hel-

[1] Sculpteur belge.

vétie. Chef de bataillon, il assista, sous les ordres de Suchet, à la victoire d'Austerlitz (1805). Après Wagram (1809), il se rendit en Espagne et se fit remarquer par son habileté dans la guerre de montagnes. Il fit la campagne d'Allemagne (1813) comme général de brigade et se distingua dans la campagne de France (1814). Bien que grièvement blessé au moment de l'abdication de Napoléon (11 avril 1814), il sollicita et obtint la faveur de le suivre à l'île d'Elbe. Lors du retour de l'Empereur, il reçut le commandement de l'avant-garde. En arrivant à Paris, il fut nommé Grand'Croix de la Légion d'honneur et général de division, mais il refusa ce grade. Il s'acquiert une gloire durable à Waterloo où il est laissé pour mort : transporté au quartier-général des étrangers par des soldats anglais, on l'entoure d'égards, puis il est conduit en Angleterre où il reste jusqu'au 25 septembre 1815. Il rentre alors en France pour se disculper de l'accusation de conspirateurs portée contre lui par le ministre Clarke de Feltre : le Conseil de guerre l'acquitte après une admirable plaidoirie de Berryer (1816) et Louis XVIII le nomme gouverneur de Lille. Il se retira plus tard à Nantes où il vécut paisiblement et mourut dans sa ville natale en 1842. Cambronne était baron de l'Empire et chevalier de Saint-Louis.

On trouve à Nantes la rue Cambronne; la caserne d'infanterie s'appelle caserne Cambronne. Enfin le Cours de la République (vocable officiel mais absolument impopulaire) est appelé par une partie des Nantais Cours Napoléon ou Cours Henri IV et par l'immense majorité Cours Cambronne.

Statue de bronze (représentant Cambronne à Waterloo debout et serrant le drapeau dans ses bras), par *Debay le fils* (1848). Sur la face O. du socle on lit : LA GARDE MEURT ET NE SE REND PAS. A CAMBRONNE ; sur la face S. : VOLONTAIRE NANTAIS 1792 ; sur la face E. : NANTES ET L'ARMÉE. INAUGURÉ LE XXIII JUILLET M DCCC XLVIII ; sur la face N. : WATERLOO, 18 JUIN 1815.

Cours de la République.

Buste plâtre, par *Suc* (1848).

Musée archéologique. (Il avait été donné par l'auteur au musée des Beaux-Arts).

DUMOUSTIER

Dumoustier (Pierre, comte), naquit à Saint-Quentin en 1771. Engagé volontaire en 1793, il était général de division en 1811. Il fut député pendant les Cent-Jours. La police ministérielle de 1816 l'exila de Nantes. Lorsqu'arrivèrent les journées de 1830, le général Despinoy commandait la 12e division à Nantes. Le 29 juillet, en apprenant la révolution de Paris, notre cité se souleva; le 30, des jeunes gens armés se rendirent chez le général Despinoy; une collision s'ensuivit, il y eut 20 tués et 10 blessés 1500 gardes nationaux étaient organisés dans la matinée du 31; ce jour-là, 60 citoyens se battirent contre 400 soldats qui les avaient surpris; les autorités se renfermèrent chez Despinoy et la Chambre de commerce prit le commandement de la ville. Le 1er août, le général Dumoustier est à la tête de la Garde nationale. Le 2, on parlemente; Despinoy rend l'arsenal. Le 3, les autorités partent. Le 4, on arbore partout le drapeau tricolore Enfin, le 5 août, le général Despinoy est remplacé à la tête de la 12e division par le général Dumoustier qui est nommé. le 13 mars 1831, inspecteur général d'infanterie dans cette division et, le 21 mars, grand officier de la Légion d'honneur. Le 25 avril, pendant une tournée aux environs de Beaupréau, il fut renversé de cheval et se cassa la cuisse gauche, accident qui motiva son remplacement le 13 mai. Après 6 semaines de souffrances, il subit avec courage l'amputation le 12 juin et mourut à Nantes, le 15 juin, des suites de cette opération.

On trouve à Nantes la place Dumoustier.

Buste en marbre, par *Suc.*

Musée archéologique (Il avait été donné par l'Etat au Musée des Beaux-Arts en 1855).

Buste en plâtre, par.....

Hôtel-de-Ville, archives.

Médaillon en pierre, par *Grootaers.*

Passage Pommeraye, galerie du haut

GÉRARD

Gérard (Etienne-Maurice, comte) (1773-1852), ministre de la Guerre, maréchal de France, président du Conseil, grand-chancelier de la Légion d'honneur, fut employé, à la fin de l'Empire, dans la division que le général Tharreau réunissait à Nantes.

Buste de marbre, par *Grootaers*.

Musée archéologique (Il avait été donné au Musée des Beaux-Arts, en 1858, par Mme veuve Gérard).

BRÉA

Bréa (Jean-Baptiste-Fidèle), naquit à Menton en 1790, fut longtemps chef d'Etat-major à Nantes et fut tué par les insurgés à la barrière de Fontainebleau en juin 1848.

On trouve à Nantes la rue de Bréa.

Buste de bronze, par *Grootaers*.

Cimetière de Miséricorde.

Buste de marbre, par *Grootaers*.

Musée archéologique. (Il avait été donné au Musée des Beaux-Arts, en 1849, par l'Etat).

MELLINET (Emile).

Mellinet (Emile) naquit à Nantes en 1798. Sous-lieutenant en 1815, il fut blessé à Metz cette année-là. En 1822, pendant la guerre d'Espagne, il fut encore blessé à Saint-Sébastien. Il était chef de bataillon en 1840. Envoyé en Algérie en 1841, il s'y fit remarquer; en 1846, on le nommait colonel et peu après il fondait Sidi-bel-Abbès. Rentré en France en 1850 comme général de brigade il fut d'abord attaché à l'armée de Lyon puis à la Garde impériale dès sa formation. Envoyé en Crimée, il fut blessé à la première attaque de Sébastopol (18 juin 1855). Il revint en France avec les étoiles de

général de division et fit la guerre d'Italie. En 1859, il fut promu Grand-Croix de la Légion d'honneur. En 1863, on le nomma commandant supérieur des gardes nationales de la Seine (il donna sa démission en 1869), et en 1865, l'empereur le fit sénateur. Retiré à Nantes, dont il fut pendant sa verte vieillesse l'une des physionomies les plus populaires, il est mort dans sa ville natale en 1894. En outre de ses magnifiques états de service, le général Mellinet laissera le souvenir d'un amateur passionné pour la musique (c'est lui qui réorganisa les musiques militaires) et d'un bibliophile de haut goût. On se rappelle aussi qu'il tenait son rôle dans la petite troupe d'amateurs de la cour de Compiègne.

On trouve à Nantes la place du général Mellinet (récemment encore place Launay).

Statuette en terre cuite, par *Le Bourg*[1].

Bibliothèque publique.

Médaillon de bronze, par *Le Bourg* (1886). Sur un écusson sculpté dans le granit on lit : FRANCE 1814.— ESPAGNE—ALGÉRIE—CRIMÉE — ITALIE — FRANCE 1870-71.

Cimetière de Miséricorde.

Statue de bronze, représentant le général debout, tête nue, dans

[1] Le Bourg (Charles-Auguste), né à Nantes en 1830 ; élève d'Amédée Ménard et de Rude ; je citerai parmi ses innombrables œuvres toutes remarquables par leur cachet artistique : *Enfant nègre jouant avec un lézard* (Salon de 1853) bronze acheté par l'Etat qui valut à Le Bourg une médaille de 1e classe et à l'Exposition universelle de 1855 une mention honorable ; *Victime gauloise*, (Salon de 1859) marbre qui lui méritait un rappel de médaille de 3e classe ; *l'Enfant à la sauterelle*, (Salon de 1868), marbre ravissant de grâce, acheté par l'Etat et donné au Musée des Beaux-Arts de Nantes, qui valut à l'auteur une médaille le classant hors concours ; *Joueur de biniou*, (Salon 1857), statue bronze ; *les Jeux de l'Amour* (Salon 1867), groupe terre cuite ; *le Travail*, (Salon 1883), statue plâtre (coulée en bronze pour l'école Diderot) ; *La chasse et la forge*, groupe en pierre commandé par l'Etat pour le nouveau Louvre ; *La Ville de Nantes*, statue en pierre au nouvel Hôtel de Ville de Paris, etc., etc. ; M. Le Bourg a fait un nombre considérable de bustes aussi parfaits de ressemblance qu'admirables de modèle. Notre éminent compatriote, aussi fin causeur et homme du monde affable que grand artiste, vient de se fixer à Paris.

une pose martiale, et, dans un mouvement énergique, l'épée à la main, étendant le bras droit et montrant l'ennemi, par *Marqueste*[1] (1897)[2].

Place du général Mellinet.

LA MORICIÈRE

De la Moricière (Christophe-Louis-Léon Juchault), naquit à Nantes en 1806. Elève de l'École polytechnique, puis officier du génie il fut envoyé en Algérie en 1830. Général de brigade en 1840, général de division en 1843, il soumet Abd-el Kader en 1847 : c'est à lui surtout qu'est due la colonisation de l'Algérie pour laquelle il créa et pratiqua cette admirable devise : *Ense et aratro*. Député de la Sarthe en 1846, représentant du peuple en 1848, il combattit l'insurrection de juin et devint Ministre de la guerre et vice-président de la Législative Il se montra l'un des plus ardents adversaires du Prince-Président ; aussi au 2 décembre il fut arrêté et conduit à la frontière. Il rentra en France en 1857. Lors de l'invasion des Etats pontificaux par les Piémontais, il offrit sa loyale épée à Pie IX et prit le commandement des troupes du Pape. Battu à Castelfidardo et assiégé dans Ancône, il dut capituler (1860). Il rentra en France et mourut en 1865 au château de Troussal (Somme). Il était grand officier de la Légion d'honneur.

On trouve à Nantes la rue et la place La Moricière et le quartier du train des équipages s'appelle Caserne la Moricière.

Modèle en plâtre, par *Amédée Ménard*.

Musée des Beaux Arts, réserves. (Don de Mme de la Moricière en 1840).

[1] Marqueste (Laurent-Honoré), né à Toulouse, élève de Jouffroy et Falguière, Grand Prix de Rome en 1871, décoré en 1884, membre de l'Institut, je citerai de lui : *Jacob et l'Ange* (Salon 1874), médaille de 3e classe ; *Persée et la Gorgone*, (Sal. 1876), médaille de 1re classe et H. C. ; à l'Ep. univ. de 1878, médaille de 2e classe ; *J. A. de Thou* (Sal. 1881), buste plâtre destiné à la Bibliothèque nationale ; *Suzanne* (1883), statue de marbre, au Musée du Luxembourg ; *L'art* (Sal. 1897), statue de bronze pour le parvis de l'Hôtel-de-Ville de Paris et au même Salon *La Fortune*, statuette en argent pour le prix de la Coupe offert par le Jockey-Club ; M Marqueste a modelé aussi plusieurs bustes.

[2] Ce monument sera inauguré sous peu car la statue est à la fonte chez Leblanc-Barbedienne et les frais du socle ont été amplement couverts par la merveilleuse fête militaire du 21 mars 1897 sur le cours Saint-Pierre.

Buste en plâtre, par *Roux*[1].

Musée des Beaux-Arts (Envoi de l'Etat en 1896).

Statue couchée en marbre, par *Paul Dubois*[2] (1878). On lit sur la face S. de ce splendide monument 1° sur le portique : SPES MEA DEVS[3] — ÆTERNÆ MEMORIÆ D. JVCHAVLT DE LA MORICIÈRE ; 2° sur le soubassement : FIDES-FORTITVDO-CONSILIVM ; — sur la face O., sur le portique : OPTIMO VIRO ET CLARISSIMO DVCI JVCHAVLT DE LA MORICIÈRE AMICI SODALES COMMILITONESQVE HOC MONUMENTUM POSVERE ; — sur la face N., 1° sur le portique : SPES MEA DEVS — ÆTERNÆ MEMORIÆ....; 2° sur le soubassement : CARITAS — JVSTITIA — VIRTVS ; sur la face E., 1° sur le portique : OPTIMO VIRO....; 2° sur le soubassement : IN AFRICA PATRIÆ FINES MAN. V AC CONSILIO AMPLIFICAVIT FIRMAVITQVE. GALLIA MŒ-

[1] Roux (Julien), né à Saint-Michel et Chanvaux (Maine-et-Loire) en....., élève de Jouffroy, a exposé : *La Comédie* (Salon 1872), statue en plâtre, qui reparut en marbre au Salon de 1874. *La Pensée*, (Sal. 1879), bas-relief en bronze, *Daubas*, (Sal. 1874), buste bronze ; le *Maréchal de Bourmont*, (Sal. 1878), buste en plâtre, etc.

[2] Dubois (Paul), né à Nogent-sur-Seine (Aube) en 1829, appartient par sa grand'mère à la famille de Pigalle. Après avoir été élève de Toussaint, il voyagea en Italie en compagnie du peintre Didier et du compositeur Georges Bizet. Rentré en France en 1863, il exposa, l'année même, au Salon : *Narcisse au bain* et *Saint Jean*. Son *Saint Jean*, qui reparut en bronze au Salon de 1864, est aujourd'hui au Luxembourg. Il expose au Salon de 1865 le modèle en plâtre de son célèbre *Chanteur florentin* qui lui vaut la Grande médaille d'honneur. Il donne à l'Exposition universelle de 1867 son *Narcisse au bain* en marbre et son *Chanteur florentin* en bronze : ces deux œuvres ravissantes sont au Luxembourg. Il paraît au Salon de 1873 comme peintre et sculpteur. Au Salon de 1876, il donne un tableau de mérite : *Portraits de mes enfants* et il obtient la Grande médaille d'honneur pour *Le courage militaire* et *La Charité*, deux des statues allégoriques du tombeau de la Moricière. L'ensemble de l'admirable mausolée que notre Cathédrale est fière de posséder et qui fait pendant au tombeau des Carmes paraît à l'Exposition universelle de 1878 où il cause l'admiration de tous les connaisseurs et vaut à l'artiste la Médaille d'honneur. Au Salon de 1886, Paul Dubois expose le *Connétable Anne de Montmorency*, statue équestre et au Salon de 1889 la statue équestre de *Jeanne d'Arc*. Il a modelé aussi des bustes fort beaux, entre autres ceux de : Paul Baudry, Henner, Cabanel, Gounod, Pasteur. Paul Dubois est entré à l'Institut en 1876 ; il a été nommé Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts en 1878 et il est Grand Officier de la Légion d'honneur depuis 1889.

[3] Devise de la famille Juchault de la Moricière.

RENTE, NEFARIOS IN LEGEM REBELLES STRENVE DIMICAVIT. SANCTÆ SEDI DERELICTÆ VLTIMVM ATTVLIT PRÆSIDIVM. FORTVNÆ HAVD IMPAR, FORTIOR IN ADVERSIS, INGENIO INCLYTVS, CORDE EXCELSIOR, CRVCIS IN AMPLEXV OBIIT, ANNO DOMINI M D CCC LXV ; — sous le portique, deux fois : SPES MEA DEVS.

Cathédrale.

DU COUËDIC

Couëdic de Kergoualer (Charles-Louis, vicomte du), naquit en 1740, au château de Kerguélenen. Il commandait la frégate *La Surveillante* en 1779, lorsqu'il rencontra à la hauteur d'Ouessant la frégate anglaise *Le Québec* et lui livra un combat opiniâtre ; le navire anglais sauta, mais *La Surveillante* rentra à Brest rasée et désemparée. L'héroïque commandant mourut de ses blessures. Un tombeau qui lui avait été élevé aux frais de Louis XVI fut détruit en 1793. Napoléon Ier ordonna de le rétablir en 1805.

On trouve à Nantes la rue du Couëdic.

Médaillon en pierre, par *Grootaers*.

Passage Pommeraye, galerie du haut.

JEAN BART

Bart (Jean), naquit à Dunkerque en 1651 et y mourut en 1702. Il fut surnommé le *Bayard de la marine* et obtint des lettres de noblesse. Sa famille est éteinte. Sa statue, par David d'Angers, orne sa ville natale.

On trouve à Nantes le quai Jean Bart.

Statue de pierre, par *Debay le père* (1812).

Bourse, face E., acrotère du petit péristyle.

CASSARD

Cassard (Jacques), naquit à Nantes en 1672. Il fit la course dans la Manche contre les Anglais, protégea les convois de blé qui venaient du Levant pendant la disette de 1709 et pilla les colonies

portugaises d'Amérique en 1712 : malgré ses éminents services, il fut emprisonné à Ham sous Louis XV à cause de paroles indiscrètes contre le cardinal Fleury. Duguay-Trouin le regardait comme le plus grand homme de mer de son temps. Il mourut en 1740. Notre érudit compatriote, M. de la Nicollière Teijeiro, a écrit une biographie magistrale de Cassard.

On trouve à Nantes le quai Cassard.

Statue de pierre, par *Debay le père* (1812).

Bourse, face E., acrotère du petit péristyle.

Médaillon en pierre, par *Grootaers*

Passage Pommeraye, galerie du haut.

DUGUAY-TROUN

Duguay-Trouin (René), naquit à Saint-Malo en 1673. Il obtint des lettres de noblesse en 1709 et s'illustra par la prise de Rio de Janeiro en 1711. Il mourut à Paris en 1736. Sa famille est éteinte. On voit sa statue à Saint-Malo et à Versaille.

On trouve à Nantes le quai Duguay-Trouin.

Statue de pierre, par *Debay le père* (1812).

Bourse, face E., acrotère du petit péristyle.

DUQUESNE

Duquesne (Abraham) naquit à Dieppe en 1610. Il reçut le domaine du Bouchet qui fut érigé pour lui en marquisat (1681). Il mourut à Paris en 1688 Dieppe et Versailles sont ornées de sa statue.

On trouve à Nantes le quai Duquesne.

Statue de pierre, par *Debay le père* (1812).

Bourse, face E., acrotère du petit péristyle.

(*A suivre*). Bon Gaëtan de Wismes.

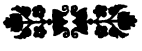

EN MER

NOTES ET IMPRESSIONS

EXTRAITS D'UN JOURNAL DE BORD

(*Suite et fin*[1])

Ce matin à 5 heures nous jetons l'ancre dans la magnifique rade de Rio-Janeiro. On dit que c'est la plus belle du monde : quoi qu'il en soit, ce n'est assurément pas la plus agréable. Quelle atroce chaleur, et pas la moindre brise !

Plusieurs passagers de seconde débarquent ici. On se fait des adieux plus ou moins touchants — en apparence. Cent quarante émigrants nous ont quittés aussi ; mais hélas ! près de trois cents nouveaux viennent prendre leurs places ; ou plutôt non : ils n'ont pas pris leurs places, car il n'y en a plus ! Les pauvres gens sont les uns sur les autres, et, encore une fois, la chaleur est atroce, plus de 40° sûrement. Aussi les émigrants envahissent les parties réservées et s'emparent de la dunette. On n'a pas le courage de les refouler sur l'avant. Au reste, presque tous les passagers de classes sont à terre, voulant, malgré la chaleur et... la *fièvre jaune*, visiter Rio. Je fais comme eux ; mais tout d'abord

[1] Voir la livraison de Mars 1897.

je veux remplir la mission charitable qui m'incombe, en conduisant à l'hôpital un employé des cuisines atteint de pneumonie et qui ne peut plus continuer la traversée. Pauvre garçon, il ne remontera pas sur ce navire ni sur aucun autre, sans doute ; il ne reverra plus Marseille où, avec sa vieille mère dont il est l'unique soutien, l'attend sa fiancée ! Par les soins de l'*Agence*, nous trouvons une voiture au quai. Péniblement, à travers des rues très mal pavées, après mille cahots fort douloureux pour le malade, nous arrivons au magnifique hospice de *Misericordia* tenu par des religieuses françaises de Saint-Vincent de Paul, anges de la charité et du dévouement que l'on retrouve dans tous les pays. Je leur ai recommandé mon malade ; il va être, j'en suis sûr, l'objet de soins tout maternels qui l'arracheront à la mort, si la chose est encore possible.

L'hospice de *Misericordia* est un établissement de premier ordre, immense et luxueux. Il a été fondé par un riche Portugais et se trouve dans une situation de prospérité telle que l'Etat brésilien lui a fait plus d'un emprunt lorsque les républicains *intègres* avaient vidé les caisses publiques....

Cependant les religieuses me conseillent de retourner à bord au plus tôt : cette journée, la plus chaude de l'été qui commence, pourrait bien voir réapparaître la *fièvre jaune*. Cette terrible fièvre ne disparaît jamais complètement, d'ailleurs ; elle existe toujours a Rio à l'état endémique. Quand elle *règne* à l'état épidémique, çà devient épouvantable : elle fait alors jusqu'à 700 et 800 victimes par jour ! Mais dans cette ville où l'on gagne beaucoup d'argent et où l'on mène une vie d'une activité intense, on s'habitue à regarder la mort en face, on y pense à peine et il est convenu de n'en pas parler. Ainsi, par exemple, dans un café où se réunissent habituellement plusieurs amis :

— M. X, où est-il donc ce soir ?

— Il ne viendra plus ; vous devait-il quelque chose ?

— Non ; mais qu'est-il devenu ? A-t-il quitté Rio ? je l'ai encore vu ce matin.

— Laissez-le où il est et n'en parlons plus.

Cela veut dire que M. X vient d'être enlevé en quelques heures

par la fièvre jaune ; au moment où un ami s'informe de lui, on l'enfouit précipitamment avec beaucoup d'autres. — Oh ! le doux pays !

A l'*Agence* je retrouve le commandant et le commissaire et, malgré le soleil de feu et l'air embrasé, nous faisons une petite promenade à travers la ville. Rien de bien remarquable ; nous ne rencontrons aucun monument digne d'une capitale de 7 à 800 000 habitants : maisons communes et peu propres, rues étroites, sales et très mal pavées, avec des fondrières çà et là. Il y a cependant quelques beaux quartiers, quelques belles places, et parfois la foule est si considérable, que nous ne pouvons pas avancer. Le jardin public est une merveille ; je m'attacherais à en donner une idée, si j'étais un *descriptif*. Notre admiration, qui n'avait pas eu à s'exercer jusque-là, put s'y donner libre cours.

Nous rentrons à bord à 5 heures ; le pont est encombré et tout le monde se lamente. La chaleur reste la même, la nuit n'apporte aucune fraîcheur : lorsqu'il y a 40° le jour, il y en a 39° la nuit.

3 décembre, jeudi.

Nous sommes partis de Rio ce matin à 10 heures. J'ai rêvassé, l'après-midi, sur la passerelle, où une brise délicieuse m'a permis enfin de respirer un peu. « La joie de rêver est la maîtresse joie », a dit L. Veuillot ; c'est vrai, surtout en certaines circonstances comme aujourd'hui. La mer était incomparablement calme et belle.

Les poissons semblaient en fête : des requins, dérangés par la marche du navire, s'écartaient lentement et comme avec menace : des troupeaux de marsouins surgissaient de tous côtés, faisant des cabrioles assez grotesques ; un grand cachalot même a voulu nous saluer. J'ai regardé et rêvé ainsi jusqu'au dîner, oubliant que la tente ne préserve pas suffisamment de ce soleil tropical. Aussi, ce soir, j'ai un mal de tête bien conditionné...

Je suis retourné pourtant sur la passerelle d'où j'ai assisté à l'embrasement général du ciel : un orage a éclaté, nous inondant durant dix minutes d'une pluie diluvienne ; les éclairs étaient splendides. On m'a fait remarquer le *feu Saint-Elme* au bout des mâts, et cela m'a fait songer à certaines légendes bretonnes...

4 décembre, vendredi.

Ce matin, vers 5 heures, nous sommes arrivés à Santos (30 à 40 000 hommes) qui se trouve dans une rivière à 5 ou 6 kilomètres de la mer. Les montagnes l'entourent, elle aussi, mais un peu à distance. Le fleuve coule au milieu d'une vaste plaine très boisée.

Le directeur de l'*Emigration* et deux employés — hommes de couleur — ont été invités à déjeuner à bord. Tous ces gens-là paraissent beaucoup aimer la cuisine française et surtout les vins français ; le *champagne* les met infailliblement en liesse. *Quand ils sont à point,* on procède aux affaires... J'ai assisté à l'étrange opération du débarquement des 750 émigrants qui s'arrêtent ici. Les familles se présentent successivement d'après leur port d'embarquement, ou plutôt ce sont les chefs de chaque famille qui s'avancent avec un numéro d'ordre ; par exemple : famille G., embarquée à Malaga, sept personnes. Le chef remet à l'agent de l'émigration la carte portant ces indications ; l'agent la transmet au commissaire du bord ; si tout est en règle, la famille descend dans un énorme chaland, traînant après elle les colis les plus divers et les plus drôles. Le commissaire conserve précieusement les cartes en question ; sur leur présentation le gouvernement brésilien paiera à nos armateurs une somme de 115 francs, je crois, par émigrant. Les agents essaient de tirer au clair la situation familiale de leurs nouveaux concitoyens ; il arrive trop souvent que ce sont de faux ménages. Aujourd'hui, par exemple, un Espagnol présente comme étant sa fille une personne aussi âgée que lui ; l'agent l'a plaisanté dans un langage très salé

Ces émigrants n'étaient pas encore débarqués que 400 autres, dans de petites embarcations, entouraient le navire pour y prendre passage. C'est chose étrange, que ces migrations d'oiseaux sans plumes : l'été arrive au Brésil avec ses affreuses chaleurs, ils fuient dans l'Uruguay ou l'Argentine ; ils reviendront sans doute avec les jours plus tempérés.

Il s'est produit avec la douane un fait typique et topique : des

douaniers en civils, descendus au fumoir des premières, consomment 8 bouteilles de bière que le maître d'hôtel a le malheur de leur faire payer. Voulant se venger, ils lui demandent « s'il ne vend pas de la parfumerie. » Il les conduit tout bonnement à sa cabine où se trouvent étalées « des marchandises » pour plus de 250 francs. Un instant après deux douaniers en uniforme arrivent et confisquent tout, malgré les réclamations du malheureux maître d'hôtel. Dans ce pays il faut *graisser la patte* aux fonctionnaires, autrement ils se la graissent eux mêmes.

Nous partons à 5 heures... A peine sorti de la rivière, le navire est secoué par une mer assez forte. Les passagères rendent consciencieusement le dîner qu'elles viennent de prendre avec le meilleur appétit du monde. — La pluie continue à tomber; et il fait noir, noir... « comme chez le loup. »

6 décembre, dimanche.

Journée du large : on verra la terre demain soir. Il est temps que nous arrivions au terme du voyage ; depuis 26 jours nous nous éloignons sans cesse de la « douce France », et je vois se réaliser un peu maintenant ce que l'on m'avait annoncé dès le début : les caractères s'aigrissent, on se supporte difficilement. Il en est ainsi, paraît-il, à la fin de toutes les longues traversées.

Un mois de vie commune, et dans un espace très restreint, c'est trop pour des étrangers qui ne sont unis par aucun lien et qui, une fois débarqués, ne gardent aucun souvenir les uns des autres. Puis il y a la question *femmes*, et à bord des paquebots c'est lamentable ... Enfin nos passagers appartiennent à des races très différentes ; nous avons en ce moment à bord des représentants de presque toutes les nations : français, anglais, norvégiens, autrichiens, polonais, allemands, russes, bulgares, portugais, espagnols, italiens, suisses, juifs, turcs, arméniens, brésiliens, etc. — Quelle Babel !

Pour rester en dehors des potins, je me tiens à l'écart, ces jours-ci, et je lis encore plus que précédemment. Les livres sont de bons amis. Mais, hélas ! il n'y a pas que des chefs-d'œuvre !

8 décembre, mardi.

Depuis hier, nous longions à une petite distance les côtes de l'Uruguay. Elles diffèrent essentiellement comme aspect de celles que nous avions aperçues jusqu'ici durant ce voyage : plus de montagnes aux pics élevés, pas même de falaises ; partout des dunes de sable. Depuis hier aussi, la chaleur a considérablement diminué ; il fait même presque frais, et cela est très agréable, après les terribles chaleurs subies depuis Dakar. Ce matin, nous avons mouillé vers 2 heures, à Montévidéo. La rade est belle, mais peu sûre ; il y faudrait une grande digue. Il paraît qu'on en parle depuis longtemps. Cette ville est située à l'embouchure du *Rio de la Plata* ; Buenos-Ayres est situé de l'autre côté de cet immense fleuve, large d'au moins 45 lieues. Il est navigable jusqu'à l'Assomption, capitale du Paraguay. On se croirait absolument en mer, n'était-ce la couleur de l'eau qui est jaunâtre et sale, comme la Gironde à Bordeaux. Quoique la mer fût calme, il y avait, en rade, des lames de fond qui soulevaient et secouaient fortement les chaloupes et les vapeurs venus vers nous ; on voyait et l'on entendait les lames se briser avec violence contre les quais.

Quinze émigrants seulement sont restés ici. C'est pourtant un excellent pays, très beau et très malsain ; heureusement, il est mal administré et gouverné comme toutes les Républiques de l'Amérique du Sud. Ce pauvre Uruguay est depuis quelques jours — une fois de plus — en révolution : les *rouges* détiennent le pouvoir ; les *blancs* trouvent que cela dure depuis trop longtemps, et ils prennent les armes. En ville, tout est calme comme à l'ordinaire ; dans les campagnes, on se bat : un millier de soldats poursuit les insurgés. « L'union fait la force » ; hélas ! ce petit pays ignore cette bienfaisante union, et voilà pourquoi, malgré ses grandes ressources, il est loin d'être prospère. La population diminue, s'en va dans l'Argentine ; les impôts seuls augmentent « La République orientale de l'Uruguay » ne compte que 800.000 habitants, dont 200.000 pour Montévidéo. Autrefois, les Français y étaient nombreux, le peu de sécurité les a fait fuir ; la ville, dit-on, garde leur empreinte.

La fatigue, en me condamnant à rester à bord, m'empêche d'en juger par moi-même ; ce sera pour le retour. Dès aujourd'hui, j'ai constaté *de visu et gustu* qu'on y trouve d'excellents fruits : ce soir, en 1er, on nous a servi des pêches, des abricots, des cerises, des asperges ! Manger de tout cela le 8 décembre, ce n'est point banal.

Ce matin s'est produit un fait qui a ému profondément tous ceux qui en ont été témoins : le fils de Mme de C., (qui perdit son mari à Dakar) est venu jusqu'ici au-devant de sa mère. Quand elle l'a vu dans le petit vapeur, elle s'est mise à fondre en larmes, au souvenir de son malheur. Lui aussi, sanglotait en voyant sa pauvre mère *seule*. Le petit vapeur ne pouvant accoster avant l'autorisation de la *Santé* ; un quart d'heure durant, ce furent des signes affectueux échangés à distance entre la mère et le fils.

Aujourd'hui, grande et douce fête de l'Immaculée-Conception célébrée avec tant de foi et d'amour *là-bas*. Ici elle a,naturellement, passé inaperçue : les jouisseurs ne savent pas lever les yeux au ciel ; tout chez eux s'arrête au terre à terre et aspire aux grossières voluptés ; la vision de l'Immaculée ne peut attirer ni surtout retenir leurs regards qui ne recherchent et ne fixent volontiers que ce que Bossuet appelle « une boue colorée », « et cette boue, ajoute-t-il, on l'aime avec un cœur de boue. » Hélas ! je m'en aperçois bien depuis un mois ..

9 décembre, mercredi.

On arrive en rade de Buenos-Ayres ce matin à 3 heures, nous ne sommes entrés dans le bassin à flot qu'à 10 heures. Nous voici enfin à destination. Ç'a été bientôt la débandade complète des passagers et... la tranquillité à bord. Pendant que les journaliers travaillent au déchargement du navire — ce qui durera au moins deux jours. — je vais en ville avec le commissaire qui parle parfaitement l'espagnol. Le temps est extrêmement chaud ; grâce au tramway nous avons pu cependant voir sans fatigue une bonne petite ville. C'est grand, mais pas encore très beau. Les maisons, à cause du peu de consistance du sol, sont peu élevées, de sorte que certaines rues, longues de 7 ou 8 kilomètres, n'ont que des maisons d'un étage,

deux au plus. Beaucoup de rues sont affreusement pavées, comme celles de Rio. Heureusement le pavage en bois commence à être employé ; on a trouvé aussi le moyen de construire des maisons à quatre ou cinq étages. Ces améliorations enflent démesurément l'orgueil des Argentins ; j'ai eu toutes les peines du monde à ne pas rire au nez d'un de ces braves gens, qui, montrant *la place* et l'*avenue de Mai*, me demandait avec un grand sérieux et une suffisance imperturbable « si Paris est aussi beau que çà. » !

Je n'en demeure pas moins persuadé que dans une dizaine d'années Buenos-Ayres deviendra une fort belle ville qui, au lieu d'une population de 700.000 habitants, aura atteint son million.

Dans mes promenades à travers les rues, j'ai cru remarquer que tout est en *façade*. De même les habitants : ils cherchent à en imposer par leurs grands airs : grattez, vous ne trouverez rien.

Le mouvement commercial est très considérable ; Buenos-Ayres est le New-York de l'Amérique du Sud.

Auri sacra fames, — cette *faim* de l'or sévit ici d'une façon intense ; on veut de l'or, et cet or que l'on obtient *per fas et nefas*, on le gaspille. A l'Exposition de 1889, les Argentins étonnèrent les Parisiens eux-mêmes par leurs prodigalités ; on en vit quelques-uns dépenser 4 et 500.000 fr. durant un séjour relativement court en France — 6 ou 7 mois, — et revenir ici avec des dettes ! Les juifs, qui ont envahi le pays depuis leur expulsion de la Russie, vont accentuer de plus en plus cette chasse à l'or. Comme ils vont l'exploiter, ce riche pays à qui un superbe avenir semble réservé ! Buenos-Ayres est une ville cosmopolite ; il s'y trouve environ 60.000 Français, 100.000 Italiens, 200.000 Espagnols, 80.000 Allemands, des Juifs, des Arabes, etc.

Une église que j'ai visitée aujourd'hui, Notre-Dame de la Merci, je crois, n'offre guère de style architectural proprement dit ; j'y ai été frappé surtout par la profusion des ors, par la richesse du mobilier. Un immense et beau tapis recouvre tout le pavé, excepté au milieu où ce pavé m'a semblé être tout simplement en granit rose des Vosges.

D'après des renseignements recueillis de divers côtés il m'a semblé que la religion ici est toute de surface, comme le reste ; le veau d'or a des adorateurs infinis plus nombreux que Jésus-Christ.

12 décembre, samedi.

La nuit dernière, j'ai été réveillé par un orage épouvantable j'ai rarement entendu — peut-être jamais — d'aussi formidables coups de tonnerre. Et une pluie !

La République Argentine est le pays de l'élevage en grand, comme l'Australie. Dans certaines propriétés des *pampas*, il n'est pas rare de rencontrer des troupeaux de 6 ou 700 bœufs, de 25 ou 30.000 moutons, souvent plus Aujourd'hui le commissaire et moi avons circulé le long des quais au milieu des chevaux, des moutons et des bœufs réunis là pour l'exportation. Nous avons vu embarquer des bœufs sur une dizaine de grands *cargots*, allemands et anglais. C'est un spectacle assez étrange. Ces animaux sont parqués par bandes de 2 ou 300 près du « quai des animaux en pieds » ; on les pousse successivement dans une sorte de couloir, au nombre de 5 ou 6 à la fois, mais séparés par de fortes pièces de bois. Là ces bœufs, à peu près sauvages, deviennent furieux ; ils font des efforts inouïs et terribles — souvent on voit le sang couler de leurs naseaux — pour se tirer de ce mauvais pas : efforts inutiles ! A l'extrémité du couloir à claire-voie attend une cage très solide ; on ouvre une porte à l'aide d'un contre-poids, on pousse le bœuf, on ferme derrière lui, et au même instant une grue à vapeur enlève le pauvre animal dans les airs à une hauteur de 10 mètres au moins, l'y balance une seconde, puis le dépose au point voulu sur le pont où une installation spéciale est préparée. Au même moment la porte de l'énorme cage s'ouvre : le bœuf, effaré de son ascension aérienne, se précipite dans un couloir où du foin répandu à profusion l'empêche de glisser ; en quelques bonds il se trouve auprès de ses congénères, et sans difficulté on le fixe à la place qui lui est assignée. Et cela continue pendant des journées entières. L'embarquement de chaque bœuf se fait en trois minutes au plus.

Ensuite nous sommes allés chercher nos lettres à la *poste restante*, où grâce à un procédé ingénieux on est très rapidement servi. Les lettres *poste restante* arrivent ici par milliers ; on affiche dans de grands cadres les noms des destinataires par ordre alphabétique,

puis par mois et par jour de l'arrivée de ces lettres. Devant les noms se trouve un numéro d'ordre ; le destinataire l'indique à l'employé à qui il remet en même temps les pièces d'identité exigées là comme partout. *Aussitôt* on lui délivre sa correspondance.

15 décembre, mardi.

Nous avons quitté aujourd'hui Buenos Ayres ; j'aurais voulu y rester plus longtemps, car je commençais à jouir de quelques relations agréables. Les Français d'ici (les *bons*, il y en a d'autres), sont très aimables et nos rapports avec eux ont été empreints de la plus grande cordialité. Par l'intermédiaire de l'un d'entre eux, j'ai pu acquérir dans de bonnes conditions de belles fourrures de renards, tigres et lions de Patagonie. — Notre beau vapeur a été remorqué du bassin en rade au milieu d'une multitude de navires ; les anglais et les allemands sont les plus nombreux. Après Marseille — et peut-être Barcelone — c'est le port le plus important que je connaisse.

Nous voilà sur le chemin du retour ; que Dieu nous garde durant les trois mille lieues de mer que nous allons parcourir, et qu'il nous conduise dans les bras de ceux que nous aimons, *là-bas !*

16 décembre, mercredi.

Nous sommes à Montevidéo depuis ce matin à 5 heures. 30. Je descends à terre avec le commandant, M. de B., qui nous avait invités à déjeuner, nous attend sur le quai et nous emmène chez lui, en nous faisant traverser toute la ville en tramway. Cette ville est superbe On n'y trouve pas, assurément, le mouvement et la vie de Buenos Ayres ; mais je préfère de beaucoup la capitale de l'Uruguay à celle de l'Argentine. Ses rues sont larges et très belles, bien pavées et propres ; les maisons sont bien construites et luxueuses. On dirait une ville européenne et française. Plusieurs places ont vraiment grand air, ainsi que les monuments publics. Malheureusement tout cela manque un peu d'animation, le commerce n'est pas assez étendu. Pourtant on aperçoit de nombreux navires en rade.

Dans leur *quinta* (maison de campagne) M. et Mme de B. nous

ont accueillis avec la meilleure grâce du monde ; nous conserverons de cette famille française de Montevidéo un souvenir ému et reconnaissante.

19 décembre.

... La mer continue à être très houleuse et à .. laver le pont. Le maître d'hôtel me racontait tout à l'heure qu'il a fait trois fois naufrage sur ces côtes du Brésil.

C'est rassurant ! Ce matin, le commissaire et le restaurateur se promenaient tranquillement sur le pont ; tout-à-coup, une lame énorme vient déferler sur eux et les mouiller jusqu'aux os. Le même accident est arrivé aux passagers de 3e, qui causaient au pied du grand mât ; ç'à été une débandade !... Pendant ce temps, à l'arrière, nous regardons l'Océan se creuser en immenses vallons dans lesquels le navire descend mollement pour remonter ensuite au sommet de la lame. Ces lames arrivent sur nous très hautes, plus hautes que le pont ; on croit qu'elles vont passer par-dessus. Nullement ; elles sont obligées de nous porter sur leur cime mouvante. Elles semblent faire cela comme à regret, et, une fois passées, elles fuient avec fracas, crachant sur nous la bave de leurs embruns. Tout seul, sur la dunette, ce soir, j'ai pu rêver : la lune est si belle là-haut et sa lumière s'épand si mystérieuse et si douce sur les flots qui chantent — un peu pour elle, sans doute - leur éternelle chanson !

22 décembre, mardi.

Nous voici dans la merveilleuse rade de Rio-Janeiro ; la brise rend supportable la chaleur. Deux heures après notre arrivée, on a commencé le déchargement de 8000 sacs de *viande sèche* apportés de Buenos-Ayres ; (nous gardons pour Marseille les 6000 sacs de graine de ricin pris aussi à Buenos-Ayres ; si cela pouvait... purger la France de tous les drôles qui l'exploitent et la déshonorent !) ; on y travaillera toute la nuit, et demain on embarquera, à leur place, 6500 sacs de café ; avec les 4000 embarqués à Santos, cela fera une jolie provision de café du Brésil ! Il coûte ici 1 fr. 25 le kilo ; et en France ?

La police de Rio nous a privés de l'honneur de ramener à la France un de ses enfants exilés : cet individu et sa sœur se plaçaient dans des familles très riches pour... les voler. Au moment où il a été arrêté, il portait sur lui la modeste somme de 30.000 fr.! Si la chance ne l'avait pas abandonné, quelques heures trop tôt, il serait tout de même rentré en France après avoir « fait fortune en Amérique ! » Hélas ! pour bien d'autres fortunes d'Amérique — et d'ailleurs — la source n'est pas plus pure !

27 décembre, dimanche.

Depuis jeudi nous sommes de nouveau au large ; la monotonie prend de plus en plus possession du bord, et nous ne reverrons la terre que demain en huit ; çà et là, sur le pont, un brave homme est mollement étendu dans un grand fauteuil où il essaie de tuer le temps, heureux quand le sommeil veut bien l'y aider. La grande distraction c'est de compter les navires qui passent dans notre horizon et de les *lorgner*. Aujourd'hui, nous en avons vu quatre, tous voiliers. L'un d'entre eux est passé à une distance de trois ou quatre milles.

C'était un magnifique quatre-mâts qui s'avançait majestueusement, toutes voiles dehors. Ce navire de 5 ou 6000 tonnes était couvert d'environ 6000 mètres de toile ; son grand mât atteignait une hauteur de plus de 80 mètres !

Parfois on ne rencontre presque personne sur le pont ; nous sommes encore 175 personnes à bord, et cependant le navire parait désert. C'est égal, je l'aime mieux ainsi qu'à l'aller....

La nuit est noire ; on n'entend que le souffle haletant de la machine, le travail de l'hélice et le clapotement des flots dans lesquels la phosphorescence fait briller des milliers d'étoiles. Une fois de plus, il me semble être emporté sur le dos de quelque monstre dans le pays des rêves. De gros nuages se dressent à l'horizon, comme des montagnes. Les étoiles scintillent dans le ciel pur et profond ; il en est une très brillante, que je salue chaque soir ; chaque soir aussi j'assiste à son coucher. Elle remplit un peu, ces temps-ci, l'office de la lune, éclairant mystérieusement les flots, déroulant sur l'immensité endormie sa vague lumière comme un long ruban argenté.

3 janvier 1897, dimanche.

La nuit dernière nous avons été un peu trop durement bercés par le tangage et le roulis.

Résultat étrange des mouvements du navire et des trépidations de l'hélice : M. Stéphane T. s'est réveillé au moment où, épouvanté par... un tremblement de terre, il se réfugiait sous sa couchette ! Pourvu que, en voulant fuir ce danger imaginaire, il ne se jette pas par-dessus bord !...

Dans l'après-midi, j'ai remarqué pour la première fois une foule d'hirondelles de mer(?) suivant le sillage du navire. Il paraît que ce n'est point chose rare, au large. Les matelots assurent que ce sont les âmes des capitaines grincheux et méchants qui sont condamnées à faire ainsi leur purgatoire... Après avoir volé follement durant plusieurs heures, elles ont disparu. Où ? je n'en sais rien ; sans doute, elles se reposent sur l'eau.

Rencontré à 6 heures du soir un trois-mâts à babord : il avait son mât de perroquet cassé. Il se dirigeait vers le Brésil. Bon voyage ! nous en venons, de ce beau pays aux vilains habitants, et aimons mieux la direction du Sénégal et... de la France.

8 janvier, vendredi.

Ce matin, à 3 heures, on a jeté l'ancre dans la rade de Las Palmas. Cette ville est à 6 kilomètres du port de La Luz ; un tramway à vapeur les met en communication. Nous n'avons pu débarquer à cause de la *quarantaine* à laquelle sont astreints les navires ayant *touché* au Brésil ; je l'ai vivement regretté, car Las Palmas (35.000 hommes) se présente fort bien, sous son aspect mauresque. Le gros de la ville est resserré dans la plaine étroite au bord de la mer ; mais les maisons s'échelonnent nombreuses aussi sur le versant de la montagne. On remarque sur la plage deux superbes hôtels fréquentés surtout par les Anglais qui viennent hiverner ici. Ils ont raison : le climat est excellent et très doux. Des petites pluies assez fréquentes, occasionnées par le voisinage des montagnes, favorisent la végétation qui est puissante. On cultive la canne à sucre et beaucoup

d'autres plantes des tropiques. On a embarqué 1200 *régimes* de bananes sur notre navire dont la cargaison représente maintenant une jolie somme, au moins un million et demi.

Les flots, ici, montent à l'assaut de la côte, avec un bruit assourdissant et dans une course littéralement *échevelée*. De grosses lames se forment, s'avancent majestueusement. A une centaine de mètres de la citadelle elles se dressent, hautes comme des collines; bientôt le vent soulève à leur crête une poussière d'eau qui ressemble à un vrai nuage ou à la crinière d'un immense monstre marin ; elles se précipitent, remplissant l'air de leur mugissement, et se brisent avec fracas contre les rochers ou les obstacles élevés par les hommes. J'ai admiré cela longuement aujourd'hui. Au dîner, il a fallu mettre les *tables de roulis*, ce qui n'était pas encore arrivé pendant ce voyage de deux mois.

Nous n'avons pu repartir qu'à 6 heures du soir, à cause des 250 tonnes de charbon à embarquer. A peine sortis de la rade, nous nous sommes aperçus que si la mer y était houleuse, c'est parce qu'elle est très grosse au large. A bord, tout ce qui n'est pas solidement attaché se promène; au salon, c'est une musique d'enfer.

J'ai quelque mérite à écrire ces lignes ce soir; pour tenir sur ma chaise, je suis obligé à une gymnastique pas agréable du tout, et force m'est souvent d'interrompre un mot commencé. Mon fauteuil, lui aussi, se promenait d'un bout à l'autre de ma chambre quand j'y suis entré, et, sous mes yeux, bouquins, revues, coupe-papier, etc., se livrent sur mon canapé à un exercice de va-et-vient qui n'est point banal. Pour un peu, je m'imaginerais que tout est enchanté ou magnétisé autour de moi...

Nous nous trouvons à chaque instant au fond de profondes vallées; des montagnes liquides et mouvantes roulent sur nous leurs gigantesques masses qui, loin de nous écraser, nous soulèvent sur leurs cimes comme pour nous arracher à l'abîme. Et *roulant bord sur bord* nous glissons sur leur pente. Et ainsi de suite. Nous *jouirons* de ce joli temps jusqu'à Gibraltar.

11 janvier, lundi.

En sortant de ma cabine ce matin j'ai aperçu la côte du Maroc à 12 milles environ à tribord. Puis bientôt, à babord, la côte espa-

gnole. Nous entrons dans le détroit de Gibraltar à 3 heures. Du côté de l'Espagne voici le cap Trafalgar illustré par une fameuse bataille navale; un peu plus loin, sur la côte africaine, c'est Tanger « la blanche » qui se mire dans les flots; en Espagne, c'est Tarifa dont le sémaphore va signaler à Marseille notre passage, puis le terrible et puissant rocher de Gibraltar où les Anglais à l'abri, comme l'aigle dans son aire, surveillent et commandent le détroit large de 20 milles.

Derrière l'inexpugnable forteresse se cache la ville de Gibraltar que les Anglais occupent et détiennent aussi, à la honte des Espagnols dégénérés. Comme fiche de consolation, ceux-ci occupent Ceuta — ville et citadelle — sur la côte marocaine, à l'ombre du « Mont-aux-Singes. »

A 11 heures nous sortons du détroit où nous avons rencontré une quinzaine de gros vapeurs. Nous perdons bientôt de vue la côte d'Afrique, non celle de l'Europe que nous longeons à une distance de 20 ou 25 milles. Avec l'Europe, nous avons retrouvé l'hiver. On recherche le soleil et l'on se cache du vent; c'était tout le contraire, il y a quelques jours. Pourtant, depuis Dakar, la chaleur est loin de nous gêner; depuis les Canaries, elle nous fait presque défaut. Aujourd'hui on a endossé les par-dessus et, pour se réchauffer un peu, on fait sur le pont des marches très accélérées.

13 janvier, mercredi.

Dernier jour passé à bord. — Jusqu'à 3 heures, le temps a été splendide, la mer très belle. On longeait les côtes d'Espagne à quelques milles seulement et on les admirait. Après le cap Creux, brusquement tout a changé d'aspect, et le golfe du Lion a voulu nous montrer, comme au départ, le 10 novembre, qu'il tient à sa réputation. La mer s'est mise à *moutonner*, le vent s'est levé, puis a soufflé avec violence; le ciel était noir comme de l'encre; la nuit est venue vers 4 heures 1/2, ou plutôt c'était une sorte de demi-jour très sombre et sinistre. C'est du *gros temps*. Je demande au commandant si c'est le *mistral* maudit qui veut saluer ainsi notre retour. Il me répond : « Plût à Dieu que ce fût le *mistral!* nous avons le vent du

large et çà va être dur ; on a rarement ce temps, mais quand il vient, c'est terrible ! » — Nous voilà prévenus ! Sur le pont on dispose tout pour bien accueillir la tempête. Elle arrive en moins d'une heure, mais moins violente cependant qu'on ne craignait : le vent et les flots sont déchaînés, c'est un vacarme d'enfer autour de nous, le pont est lavé par d'énormes *paquets de mer :* néanmoins jusqu'à présent !...

Il est 10 heures ; dans 5 ou 6 heures nous serons dans le port de Marseille, s'il plaît à Dieu.

Cette tempête, qui survient au moment d'un long voyage et menace de nous faire périr dans les flots, quand nous nous croyions presque au port, me remet en mémoire, ce vers de Sophocle :

« Mortels, ne dites pas d'un homme qu'il est heureux, s'il n'a pas encore atteint le terme de sa course. »

P. G. DE L'HERMINIÈRE.

L'ANGE DE L'AMBULANCE

PROLOGUE

Après un temps bien long — béni soit le hasard ! —
Mon titre de docteur, et celui de vieillard,
Me donna pour amie une femme parfaite,
Qui dans mon ambulance avait tenu secrète
L'origine d'un nom illustre et glorieux.

..... Je crois encor revoir son profil gracieux :
Dans mes vieux souvenirs s'estompait cette femme.
J'avais, mieux que personne, apprécié son âme :
Auprès des amputés, officiers ou soldats,
Elle se dévouait, car ses doigts délicats
Étanchaient le sang noir inondant mes malades.

..... Au loin, grondaient toujours d'affreuses canonnades !
Mais son front restait calme — auréolé d'espoir,
Je m'écriais alors : « N'est-ce point du *Devoir*
« Une incarnation céleste et poétique ?
« Quelle simplicité ! Quelle grâce pudique !
« Cette femme est un ange ici-bas égarée...

Son regard, doux et pur, me semblait inspiré.
Je me la rappelais — touchante et si fluette,
Sous le blanc tablier orné d'une bavette —
Prodiguant nuit et jour mille soins spontanés
Aux pâles moribonds..... Ces tristes condamnés
Qui n'avaient auprès d'eux ni leurs sœurs, ni leurs mères,
Récitaient par ses soins leurs dernières prières
Et mouraient en chrétiens sans craindre le trépas.
Emu, je soupirais — séduit par tant d'appas —
« Bienheureux est l'époux qui la possède et l'aime ! »
Et vieillard, triste et seul, je rêvais un .... poème.
Je ne le puis nier, lorsques après la paix,
Au moment du départ de nos braves Français,
Je la vis s'éloigner, légère, vers la gare,
Un trouble inopiné, cruellement bizarre,
Se glissa dans mon cœur, qui se brisa soudain.
Était-ce de l'amour ? Je n'en suis pas certain.
L'âme humaine est vraiment un singulier mystère :
J'étais veuf, bien âgé, j'allais être grand-père.

I

Le temps, remède sûr, bannit ce souvenir.
Oublieux du passé, songeant à l'avenir,
J'exerçais cependant encor la médecine :
J'avais bon estomac, bon œil et bonne mine.
Arrivé depuis peu dans un nouveau pays,
On m'eût bien vite appris qu'au milieu d'un fouillis
De lierres toujours verts et de fraîche verdure,
Vivait en son château — touchante créature —
Une veuve pleurant la mort de son enfant
Et qu'affolait ce deuil extrêmement récent.
Près du feu, je lisais, lorsque dans la soirée,
Un rustique valet, à la mine effarée
Vint du castel, en hâte, afin de me quérir.
A peine si je pris le temps de me vêtir,

Tant ce qu'il m'apprenait offrait symptômes graves.
Nous avions, sur la route, à franchir plusieurs gaves
Transformés par l'orage en de fougueux torrents.
Mais il faut tout braver pour sauver les mourants.
« Un état maladif qui ne peut disparaître :
« Deux fois pendant ce jour, par sa haute fenêtre,
« La châtelaine — morne en son vêtement noir —
« A voulu se jeter, criant : Je veux le voir ! »
Tel fut le bref récit de ce laquais fidèle
Qui servait sa maîtresse avec beaucoup de zèle.

II

Lorsque je soulevai la portière en brocart,
Je reconnus ainsi — par un cruel hasard —
Ma chaste vision, ma trop chère marquise,
Qui maintenant pleurait sur un fauteuil assise ;
Elle se mit debout, puis se prit à chanter.
Elle chantait très bas, mais je pus l'écouter.
« Ah ! quand j'avais vingt ans, j'étais, dit-on, fort belle
« Et mon cœur s'envolait, semblable à l'hirondelle,
« Vers la rive d'azur en un songe riant...
« Mon époux m'a trahie ! Et je n'ai plus d'enfant ! »

De l'amour maternel la touchante victime,
Avec ces yeux brillants que la folie anime,
Porta de mon côté son regard de douleur.
Je devenais pour *Elle* un objet de terreur !...
Elle voulut s'enfuir, mais tomba presque morte
Auprès d'un lourd bahut placé contre la porte.
Aussitôt j'ordonnais l'amère potion
— Qui devait apaiser cette agitation
En calmant tous ses nerfs — puis, lorsque vers la ville
Le laquais fut parti, baisant sa main fébrile,
— Et rempli de pitié pour l'immense chagrin, —
Je me mis à pleurer sur ce triste destin.

Femme sacrifiée aux froides convenances,
Cherchais-tu donc l'oubli, venant aux ambulances ?
Rêveur était ton front ! Néanmoins tes beaux yeux
Paraissaient clairs et purs en se fixant aux cieux,
Pouvais-je soupçonner que le fiel de ce monde
Versait ses flots amers sur ta tête si blonde ?
Rose à peine entr'ouverte au soleil du matin,
Que n'ai-je deviné l'horreur de ton destin ?...
Je m'étais figuré que, pendant notre guerre,
Tremblant d'un noble effroi pour l'époux ou le frère
— Êtres aimés et chers t'adorant tous les deux, —
Ton sourire fuyait pour courir après eux....
Combien tu dus souffrir, ô douce et sainte femme !
Si du moins, j'avais su te dévoiler mon âme,
T'offrant avec respect, en retour de ton deuil,
Cette chaste amitié précédant le cercueil.
Pendant que je songeais à ces choses navrantes,
S'agitaient près de moi plusieurs vieilles servantes
Qui m'apprirent, enfin, qu'en proie à la douleur
Leur *Dame* se calmait à l'aspect d'une fleur
Excessivement rare en leurs chaudes contrées :
Renoncule bleuâtre aux feuilles diaprées.

Mystérieuse fleur, je pars pour te cueillir ;
Ah ! puissent tes parfums l'empêcher de gémir.
La lune s'éclipsait par l'aurore chassée
Et la route courait dans des murs encaissée,
L'heure était ineffable ; un matinal soleil
Répandait sur les prés un rayon si vermeil
Qu'en foulant ce tapis de fleurettes humides,
J'oubliais mes vieux ans et mes nombreuses rides.
L'orage avait cessé. De ravissants oiseaux
Gazouillaient, radieux, perchés sur des roseaux.
Tout au loin, se dressait une haute montagne ;
Une douce vapeur estompait la campagne.

III

Enfin, je l'ai trouvée ! Ah ! puisse cette fleur
Soulager un instant son extrême douleur...
Je gravis l'escalier. Une voix psalmodie
Sur un rythme berceur une triste élégie.
En me voyant entrer, elle n'a pas eu peur :
Elle semble sortir de sa lourde torpeur
En contemplant mes traits. Qui sait si mon visage
Ne lui rappelle point un tout petit village
Et les soldats blessés qu'elle y vint secourir ?
La vaillante d'alors ne sait plus que souffrir.
Coïncidence étrange ! Est-ce toi, Providence,
Qui m'envoyas soigner l'*Ange de l'Ambulance* ?
Qu'avec respect, pitié, je songeais à tes jours,
Femme, qui ne connus que blessantes amours.

IV

Pour guérir sa raison, nous ferons un voyage ;
L'Espoir doit refleurir, alors qu'on a son âge ?
Je l'accompagnerai, car je suis un vieillard
Ayant eu la croix rouge attachée au brassart,
. . . . . .
Le passé douloureux a laissé peu de trace
Au front de la marquise : elle est sur la terrasse
Caressant *le baby* (un ravissant lutin
Qu'elle vient d'adopter, beau comme un chérubin),
Et s'amuse avec lui, cueillant des primevères.
La cloche va tinter ; c'est l'heure des prières
Faites dans la chapelle, auprès de ce cercueil
Dont, fièrement, la veuve a conservé le deuil.

Dieu, qui pris en pitié cette douleur de mère,
Conserve la raison à celle qui m'est chère !

. . . . . .

En revenant d'Ecosse, moi, l'austère vieillard
En exil surnommé le *Chevalier Bayard*,
Je parlai de rentrer dans mon humble demeure,
Et le cœur tout saignant, je redoutai cette heure.
Mais la marquise, en moi, voyant le seul soutien
De l'enfant adopté — devenu tout son bien —
Ne voulut jamais plus entendre ce langage,
Nous vivons réunis depuis le grand voyage.

ÉPILOGUE

Jeune, aimante, et riant avec expansion
Elle me dit souvent sa pure affection,
Sans soupçonner, hélas ! dans sa candeur extrême,
Qu'elle trouble mon cœur en disant : « Je vous aime. »

. . . . . .

Lui vouant sur la terre une chaste amitié,
Qu'ai-je voulu, sinon de ses maux la moitié ?
Je ne trahis donc point sa douce confiance
Et j'écoute, éperdu, l'*Ange de l'Ambulance*
Sans qu'un transport d'amour, souffle de passion,
Ne ternisse le front de ma chère vision.

CAMILLE NATAL.

A MA FILLE

Te voilà donc venue, ô mignonne aux yeux bleus,
Si longtemps attendue et qui viens à l'automne ;
Chère petite fleur, que parfois Dieu nous donne
Vers le soir de nos jours, pour reposer nos yeux !

Ah ! sois la bienvenue au foyer rajeuni,
Que va charmer, enfant, ta grâce frêle et tendre ;
La maison est en fête, et mon cœur croit entendre,
Le frais printemps chanter sur ton berceau béni !

Nous allons retrouver les rires et les jeux,
Pour te plaire, ma fille, et fêter ta jeunesse ;
Oh ! rends-les-nous plus tard, avec une caresse,
Et qu'elle soit bien longue à nos fronts déjà vieux !

N'es-tu pas le rayon, le dernier maintenant,
De nos jours qui s'en vont, tristes, vers la vieillesse ;
Reste longtemps au nid, tout ouaté de tendresse,
Si fier de protéger ton gai sourire, enfant !

Tu quitteras ce nid avec bonheur un jour !
D'autres roses naîtront, ses fleurs seront fanées ;
Souviens-toi qu'il fut doux à tes jeunes années,
Et garde une pensée à son fervent amour !

Ma fille, ange rêvé ! que ton nom soit bonheur !
Que ta route soit longue, et bénie, et légère
A ton cœur simple et pur ; que ton âme soit fière ;
Et que Dieu te protège, ô ma petite fleur !

H. F.

LEUR AME

(Fin)

Silencieuse, attérée, Louise apprit que Louis, échappant à tout contrôle faisait « comme les autres », et que son saint Michel, son Lohengrin, son Roland, son héros, son frère, son *elle-même* enfin ! n'était plus qu'un de ces jeunes gens, lesquels, au lieu de poser leur pied bien chaussé sur la tête de tous les petits serpents qui cherchent à les mordre au talon, se laissent par vanité et fausse honte, entraîner à des vices où ils s'enlisent, sans même en jouir !

— « Je le savais », fit simplement Louise.

Etonné l'abbé la regarda : Louis aurait-il osé ?

Son visage, devenu sévère parla pour lui.

— « Non », affirma vivement Louise, « il n'a rien dit » ; je l'ai senti, Monsieur l'abbé. « Voyez, » ajouta-t-elle, se posant devant lui :

« Vous affirmez que Louis est changé, horriblement changé ! Que son regard devient fiévreux, son rire amer, son humeur sombre et sa santé chancelante. Voyez ! »

Plus attentivement son vieil ami l'étudia.

Oui, tous ces symptômes étaient en elle et le ver qui rongeait la jeunesse de son frère maculait sa propre fleur.

— « Priez-vous ma fille ? » demanda l'abbé, avec cette dureté un peu inconsciente du prêtre qui a triomphé de la femme, principe de tout mal et la redoute en tout et pour tout. « Vous offrez-vous pour racheter Louis ? » ajouta-t-il, obéissant une fois de plus à cette inconsciente injustice qui traitait Louise comme ayant lésé Louis.

— « Si je lutte, si je prie », reprit la jeune fille ! » Oh ! Monsieur l'abbé ! Pour la vie de Louis, je donnerais ma vie ; pour son âme, je livrerais la mienne. Mais, je le sens : séparés, je ne puis avoir sur lui qu'un fugitif empire, d'autant que plus il s'éloigne de moi par

[1] Voir la livraison de mars 1897.

des goûts, des habitudes, des attraits que je ne puis partager, plus il m'échappe, et que, si cela se prolonge, nous serons complètement désunis ; et devenus deux, mais incomplets, nous souffrirons, nous mourrons peut-être de cette amputation ! »

— « Que faire ? » dit l'abbé, regardant Louise avec un douloureux intérêt. Car à la voir si émaciée, si fiévreuse, si agitée, il comprenait qu'elle disait vrai et qu'elle était capable de mourir des fautes, des souillures de Louis.

— « Que faire ? » répéta Louise exaltée. « Le retrouver, Monsieur l'abbé. Partir, le joindre, l'arracher à ses fatales passions, l'assainir à mon contact, entrer en lui, si j'ose parler ainsi ; et quand je lui aurai rendu, insufflé ce qui me reste de force, de sève, de conscience, mourir pour l'attirer là-haut. »

L'abbé secoua la tête :

— « Et votre tante ? » dit-il avec découragement, « âgée, infirme elle ne peut vous suivre et »..... .

— « Ma tante ? Dites-lui que Louis me demande, qu'il est malade, qu'il se meurt... et elle me laissera aller vers lui », répondit la jeune fille, non sans une nuance d'amertume.

— « Mais il nese meurt pas, » insista le scrupuleux abbé, « il est seulement souffrant, déprimé, nerveux... et coupable », soupira-t-il.

— « Il ne se meurt pas », éclata Louise.

Et comme le prêtre la regardait stupéfait :

— « Ecoutez », fit-elle plus calme, se rasseyant tout près de son vieux maître, « écoutez et croyez-moi Je ne suis qu'une fille, l'infime moitié de Louis, cause peut-être de sa faiblesse, mais vous me savez sensée, sincère, véridique. Cette nuit je ne dormais pas, j'étouffais. Pour mieux respirer, je me suis levée, j'ai ouvert ma fenêtre. Magnifique, le parc s'étendait sous la lune épanouie dans un ciel très constellé. Charmée de ce spectacle, je songeais à Louis, car tout ce qui est beau, tendre m'y ramène ! Tout-à-coup une voix déchirante, une voix d'angoisse s'éleva dans l'ombre. Elle venait de loin, de très loin, pourtant nette, reconnaissable. . . . .

« Par deux fois avec une indicible intonation de douleur, d'appel, elle cria mon nom :

« Louise ! Louise ! » puis elle se tut. J'avais reconnu la voix de

Louis et toutes mes artères battaient, tout mon être s'élançait vers lui. Eperdue, tremblante, je me rejetai sur mon lit, la tête enfoncée sous mes couvertures pour ne plus ouïr cette clameur d'angoisse que seul un péril mortel, un danger imminent, pouvaient arracher à mon frère et bien qu'elle restat muette, jusqu'à l'aube il me sembla l'entendre gémir dans le vent, les frissons, les soupirs de la nuit, tour à tour impérieuse ou suppliante. Au matin vous êtes revenu..... . et ». . . . . .

Elle blémit soudain et bondissant sur ses pieds : — « Tenez, fit-elle, je l'entends encore ».

Alors, debout, frémissante, la main levée pour suspendre tout autre bruit : « Louise ! Louise ! » répéta-t-elle, en écho, d une voix étrange, la sienne, et cependant distincte, plus grave et plus masculine. Puis comme si son compagnon devait aussi la percevoir : — « Ne l'entendez-vous pas, Monsieur l'abbé ? » questionna-t-elle, haletante.

Mais arrêtant la réponse du geste et avec un violent sursaut de tout son corps :

— « Je viens ! je viens ! » jeta-t-elle dans le silence, devenu presque oppressant, comme si la nature entière, écoutait avec elle, le mystérieux appel.

Et sans laisser à l'abbé stupéfait le loisir de l'interroger, Louise s'enfuit vers le château. A pas pressés le vieux précepteur l'y suivit, l'y chercha dans ses pièces affectées, favorites. La bibliothèque, le salon, la salle d'études étaient vides.

Un peu indécis, mais assez anxieux pour en oublier les usages, l'abbé se dirigea vers le boudoir de Mlle de Montsec, d'où des paroles étouffées et qu'il devinait frémissantes, arrivaient jusqu'à lui.

— « Entrez », dit Mlle Athénaïs répondant à un heurt timide.

Le prêtre entra.

Face à face les deux femmes se regardaient.

Pâles toutes deux, mais avec le même pli de résolution entre les sourcils, sur les lèvres.

— « M. l'abbé », prononça Mlle Athénaïs : « Louis se meurt, du moins Louise l'affirme. Il l'appelle, elle l'a entendu ; il la veut, elle l'a senti. Depuis son enfance, jamais, vous le savez,

ces commotions, ces voix occultes ne l'ont trompée. Elle veut partir et »..... .

L'abbé pour la première fois de sa vie coupa la parole à Mlle de Montsec.

— « Et je l'accompagnerai, Mademoiselle », dit-il avec décision. « Les fatigues du voyage, les émotions, le bruit de Paris sont au-dessus de vos forces. Sous ma garde, Louise n'a rien à craindre. J'irai. »

Simplement, Mlle Athénaïs souscrivit à l'offre spontanée de son vieux confident tandis que Louise que rien ne semblait pouvoir tirer de son absorption, et qui paraissait vivre au loin, rivée déjà au chevet où le meilleur d'elle agonisait, assistait en automate aux rapides apprêts du départ, reçevait sans les rendre les froids baisers et les interminables conseils de sa tante, et montait dans le train, d'où sans avoir jeté un coup d'œil sur les paysages inconnus, fuyant de chaque côté, sans avoir manifesté le moindre étonnement, elle descendit à une gare bruyante.

Avec l'habitude d'un locataire, Louise reconnut la maison, franchit l'étage menant à l'entresol occupé par Louis : et quand l'abbé, qui la suivait avec peine, l'eut rejointe, il la trouva dans la chambre du malade, écroulée au pied du lit, le visage bouleversé d'une horrible angoisse, d'une indicible terreur.

Lui-même frémit.

Exsangue, les membres mous, l'œil vitreux, la bouche entr'ouverte, Louis gisait sur ses oreillers et un mince filet de sang coulait goutte à goutte du coin des lèvres, tirées sur les dents et tachait la poitrine, découverte pour donner du jeu à la respiration qui ne soulevait plus le thorax, mais semblait venir, courte, pressée, du cou gonflé.

— « Lésion du poumon » dit entre haut et bas le docteur, un interne, à en juger par son air jeune ; un ami, à constater sa tristesse, son zèle.

Louise leva la tête.

— « Mortelle » ? interrogeat-elle, d'un accent sans timbre, mais net, impérieux.

— « Non », répartit avec une certaine hésitation le médecin, comme

contraint par le regard de cette belle jeune fille à ne pas mentir. « Non, mais très grave et nécessitant des soins assidus. J'ai fait le plus pressé, le chirurgien doit céder maintenant la place à la garde. Une absolue régularité pour les remèdes, des vigiles sans défaillance, un courage que des crises pénibles n'ébranlent point, voici ce que je cherche et depuis hier que..... l'accident »..... — « Le duel » coupa Louise, froidement.

— « Le duel » répartit l'interne s'inclinant et persuadé de plus en plus, que ces yeux profonds lisaient en lui. « Depuis hier je cherche une personne assez responsable, assez dévouée pour me remplacer, car », ajouta-t-il à regret, « si toute cette nuit et cette journée j'ai pu ne pas quitter mon ami, mes devoirs professionnels me forcent à me faire suppléer pendant bien des heures désormais et..... »

— « Ne craignez rien docteur », répondit Louise redressée et si calme que le docteur augura bien d'un tel empire sur des nerfs, apparemment, à fleur de peau, mais domptés par un énergique vouloir.

— « Je suis sa sœur, sa jumelle ; seule je le soignerai et Dieu aidant, je le guérirai. Mettez-moi donc au courant et retournez sans crainte à des obligations que votre dévouement vous a fait négliger. »

Sa voix s'était adoucie, son visage détendu et elle était si exquise, si douce, si ferme aussi dans sa grâce immatérielle que l'interne frappé de sa ressemblance extraordinaire avec Louis ne pouvait s'empêcher de constater que la sérénité, l'énergie donnaient à ces traits féminins une noblesse, un caractère marqués, mais évidemment affaiblis, sur les traits identiques de son frère.

Sans rien ajouter il s'inclina plus bas et étalant sous les yeux de Louise diverses ordonnances, un certain nombre de fioles d'antiseptiques, voire de minces bistouris luisants, il se mit en devoir de l'initier à ses fonctions d'infirmière.

A ce moment l'abbé parla. Debout jusqu'alors près du chevet, silencieux, les yeux rivés au masque inerte de Louis, il questionnait tout-à-coup l'interne non sans appuyer sur Louise un regard de reproche.

— « Docteur » fit-il péremptoirement « Louis reprendra-t-il connaissance ? »

— « Oui » répartit du même ton le jeune docteur. « Le coma cèdera vers minuit, sans doute, et alors Mademoiselle. ». . . .

— « Alors », dit sévèrement l'abbé, « vous m'appellerez, Louise. Dans la pièce voisine, je veillerai et si votre frère retrouve son libre arbitre, le ministre du Dieu qui absout et pardonne, interviendra. »

Confuse, Louise leva sur le prêtre ses yeux tristes. « Oui, oui », dit-elle, « son âme avant tout, mon Père » : et comme le sceptique docteur fronçait le sourcil. « Soyez sans inquiétude », répéta-t-elle, « le remords doit l'oppresser et en soulageant sa conscience nous allégerons ses douleurs ».

Et, attentive, elle écouta de toute son intelligence les instructions du chirurgien.

Deux heures plus tard, Louise entre l'abbé qui, dans le salon encombré, récitait son office et la femme de ménage, pleurant sur le fourneau où si souvent elle préparait de fins déjeuners pour les gais amis du beau jeune comte, Louise veillait.

Très paisible, en apparence la garde improvisée glissait, vêtue de blanc, dans l'étroite pièce et sans cesse penchée sur le lit, dont les rideaux relevés découvraient en plein le blessé, plus pâle, plus froid de minute en minute, malgré les cordiaux dont elle brûlait ses lèvres, les lotions dont elle humectait ses bandages, l'attentive infirmière guettait cette crise, cette détente annoncées et qui ne venaient pas !

Passerait-il ainsi inconscient.

Une horrible douleur bouleversa Louise.

La chrétienne, la sœur, la fille de race, tout criait, protestait, agonisait en elle !

Louis si croyant jadis ! Louis si plein de belles promesses, si capable de prendre rang parmi l'élite des intelligences.

Louis le dernier de son nom !

Mourir ! non seulement sans honneur mais criminel aux yeux de Dieu et comptable de ce sang qu'il aurait dû verser pour les belles causes et transmettre à ses fils ! Et elle, inutile restait ! Seule continuerait-elle cette existence dont elle avait absorbé une part !

cette vie qui aurait dû battre entière dans le cœur ; illuminer, complète, l'intelligence ; animer, unique, la forme de son frère ! Elle vivrait avec la meilleure part d'elle même, éteinte, ensevelie ! Avec l'angoisse de cette moitié de son âme, errante, douloureuse, condamnée peut-être, dans les lieux d'affres, d'horreur ?

Tandis que... .... oui, tandis que si elle pouvait mourir et transmettre à son jumeau sa vitalité, son énergie, sa jeunesse, demeurées en dépit des contre-coups qui la minaient, entière, triomphante ; si elle pouvait refleurir, renaître en lui, et attendre dans les ombres expiatoires où elle paierait pour lui, qu'ayant vécu sa vie, la sienne, leur double et unique vie, il la rejoignit, racheté, purifié, pour se fondre dans cette essence créatrice qui les avait faits du même souffle. Ah ! si Dieu voulait !

Soulevée par ces pensées, Louise regarda autour d'elle et parmi ces mille riens élégants, dont la chambre était ornée, elle vit, appendue au-dessus de son propre portrait, un christ d'ivoire, celui qu'à l'époque de la première communion, elle avait échangé avec son jumeau contre une vierge d'argent, gardienne de sa chambre virginale au vieux manoir.

Admirablement douloureux, le Roi des Juifs penchait sa tête couronnée d'épines vers la terre tachée de son sang et sur ses lèvres flétries, dans son œil creusé par la torture, demeurait ce navré, ce doux sourire, cet aimant regard qui ne s'en effaceront qu'au jour où le Juge terrible remplacera le Sauveur miséricordieux.

Prosternée à ses pieds Louise pria, sans voix, sans paroles, sans pleurs, sans cris. Puis elle se releva et toute droite, blanche comme sa robe, les yeux étoilés d'une joie, d'un espoir surhumains dans une tension complète de toutes ses puissances, dans un vouloir absolu de toutes ses facultés, elle offrit sa vie, elle immola sa jeunesse ; elle somma Dieu, en quelque sorte, de suspendre ses lois, de guérir le moribond, de frapper la vivante, et sans frustrer la mort, de substituer au frère, miné par le ver rongeur du vice, la sœur, pure dans son intégrité. Alors, avec la majesté, le recueillement d'une victime volontaire, marchant à l'holocauste, Louise s'approcha du lit funèbre et penchée sur son frère, ses mains pressant les siennes, ses yeux brûlant son front, elle approcha ses

lèvres des lèvres froides, déjà révulsées, et dans un souffle ardent sembla faire passer en lui cette part d'âme, qu'un suprême effort d'amour arrachait à son être pour en ranimer le sien ; puis soudain elle blémit et de tout son poids glissa sur le tapis, la tête renversée dans ses cheveux épars, sur le suaire des draps, tandis que ses yeux extasiés plongeaient dans l'au delà.

Au même instant, un long soupir souleva la poitrine de Louis, son visage rosit sous un afflux de vie, ses paupières se déplissèrent, et le regard sans fièvre et sans ombres s'arrêta sur la jeune fille.

— « Louise », murmurèrent les lèvres redevenues moites et souples ; et pendant que la main, flexible et moins froide, se posait sur la tête blonde de sa sœur, il soupira plus longuement, plus largement, s'étendit du mouvement lent mais plein de bien-être du malade que la souffrance aiguë vient de quitter et s'endormit.

Inquiet de ce long silence que le frôlement des pas de Louise ne troublait même plus, l'abbé souleva la portière.

L'heure de la crise approchait. Allait-elle se produire, sauver le blessé ou du moins permettre à son vieux maître de lui apporter un dernier pardon ?

Précautionneusement, il avança, et, surpris, vit que son élève semblait dormir, que Louise elle-même s'était assoupie.

Oui, le sommeil était venu, sans réveil pour l'une, plein de promesses de salut pour l'autre. Mais, au premier abord, l'abbé ne saisit pas et il fallut que le docteur, ramené par ses inquiétudes amicales et scientifiques au chevet de Louis, lui fit remarquer la quiétude absolue, le manque de fièvre, l'haleine régulière du blessé, aussi bien que la pâleur affreuse, l'insensibilité de Louise, déjà rigide dans son attitude de victime terrassée, les yeux ouverts et sans rayon, pour qu'il comprit enfin ce que comprenait l'interne, bien que de façon très différente.

— « Morte », dirent-ils, simultanément, d'une voix sourde, comme si cet horrible mot évoquait une plus horrible chose. Alors ils se penchèrent pour surprendre un souffle, un battement des cils, et, consternés, se dressèrent.

— « Morte », répéta l'abbé avec respect, presque avec vénération.

« morte pour lui, par lui. En s'offrant comme rachat, en lui rendant sa part de vie, en lui insufflant son âme. »

Mais, le sceptique docteur hocha tristement la tête, et répondit :

— « Morte, oui. Par suite d'une tension intense de sa volonté ; par l'effet d'une suggestion si puissante qu'elle a pénétré cet être inerte de la vie qu'on lui offrait ; par la simplification nécessaire, sans doute, d'une unité dont le dédoublement anormal prend fin. »

Et tous deux, émus au plus intime, soulevèrent la jeune fille et l'étendirent proche de cette couche, autel de son sacrifice, sur laquelle son frère, irradié d'un heureux et vague sourire, dormait en balbutiant son nom.

Louis s'est complètement rétabli. Plus fort, plus équilibré que naguère, il semble qu'une vitalité double, inépuisable, circule en lui.

Il a regagné les Espaces, et ne s'en éloigne plus qu'afin d'amasser dans de lointains voyages les matériaux des œuvres qu'il lance à Paris. Œuvres hautes, utiles ; fruits sains de sa belle intelligence, abreuvée aux nobles sources. Œuvres non moins fécondes que l'action exercée par son large esprit, son verbe chaud, dont les manifestations éloquentes classent le jeune orateur parmi ces esprits perspicaces, vraiment chrétiens, appliqués aux brûlantes questions sociales et cherchant à donner, dès ce monde, aux déshérités, leur part du céleste héritage.

Quant à l'abbé, après avoir rendu au prodigue la robe du festin, il est mort plein de jours. Et si, jusqu'au dernier, il s'est réjoui de voir son élève réaliser et dépasser ses espérances, combien plus n'a-t-il pas remercié Dieu de retrouver en lui, celle dont la douce mémoire lui demeure sacrée ! Touchée enfin des vertus de Louise, et de son héroïque sacrifice, dont elle aussi a pénétré le mystère, Mlle Athénaïse irait volontiers la rejoindre. Mais elle est retenue sur terre par un espoir toujours renaissant, toujours déçu. Certes, la gloire de sa maison a refleuri et ses aïeux revivent en Louis ; pourquoi alors ne les voit-elle pas renaître de lui ? Pourquoi ne reçoit-elle pas sur ses genoux des fils semblables à lui ; des filles comparables à elle ?

Et comment Louis, si dévoué, si familial, ne comble-t-il pas son attente ? Ne lui permet-t-il pas de mourir consolée ?

Ah ! c'est que sur le lit de mort où, nouveau Lazare, Louis s'est dressé, à la prière de cette autre Marthe, armée par son cœur, de la vertu divine, toujours attachée à l'immolation de soi-même, il a fait un serment ! Et jamais lèvres de femme ne presseront ces lèvres que le souffle ardent de Louise a revivifiées, que son âme angélique à purifiées.

Comtesse Olga.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Les CHATELLENIES, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine, par l'abbé Guillotin de Corson. — Rennes, J. Plihon et Hervé, éditeurs, 1897, 7 fr. 50[1].

Je n'ai point à présenter M. le chanoine Guillotin de Corson aux lecteurs de la *Revue*; sa réputation de savant infatigable et consciencieux est vieille de plus de trente années.

Il a publié ici nombre de travaux des plus variés et des plus intéressants ; par ailleurs, son incomparable *Pouillé historique de l'archidiocèse de Rennes*, ses *Pardons de Basse-Bretagne*, ses *Confesseurs de la Foi pendant la Révolution* le mettent au rang de nos premiers historiens religieux.

En 1892, il a commencé dans cette *Revue* une importante publication sur les *Grandes seigneuries de la Haute-Bretagne* qu'il appelle, avec trop de modestie, un essai d'études historiques sur la féodalité en notre pays ; et, tous, j'en suis convaincu, lisent et relisent ces monographies avec le plus grand intérêt. L'auteur, comme l'indiquent les nombreux renvois placés au bas des pages, réédifie chaque seigneurie en se servant des documents les plus sérieux et les plus authentiques ; il a principalement dépouillé, dans nos fonds publics et dans les archives de quelques châteaux, tous les aveux et déclarations qui les concernent.

Cette publication se composera de trois séries formant chacune un volume : 1° les châtellenies comprises dans le territoire actuel de l'Ille-et-Vilaine ; 2° les baronnies, marquisats, comtés et vicomtés se trouvant sur le même territoire ; 3° les baronnies, duchés, marquisats, comtés, vicomtés et châtellenies appartenant au pays nantais devenu le département de la Loire-Inférieure. Et, si Dieu lui prête vie et santé, comme

[1] Ce prix de 7 fr. 50 n'est que pour les souscripteurs à la publication complète des *Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne* ; à partir du 1er octobre 1897, s'il reste quelques exemplaires, ils seront portés à 10 fr. le volume.

nous le souhaitons tous, il la couronnera par un dictionnaire complet de toutes les terres nobles de notre pays, réalisant ainsi, en partie du moins, le vœu du regretté comte Ernest de Cornulier qui, le premier, en 1860, lança comme *ballon d'essai* son *Dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien comté nantais*, en demandant qu'on l'imitât dans chaque département breton.

Mais revenons à la publication qui nous intéresse actuellement. La 1re série, imprimée dans les *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, — tomes XX, XXIV, XXV et XXVI, — vient de se transformer en un beau volume in-8° raisin d'environ 500 pages. Les deuxième et troisième séries, dont la *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou*, et le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* ont la primeur, paraîtront les années suivantes.

Une châtellenie, d'après le droit féodal, était une terre ou un fief noble, moins importants sans doute que les seigneuries titrées, mais cependant élevés en dignité au-dessus du commun des seigneuries, ayant haute justice, droits de foires et marchés, prééminences d'église et maison fortifiée avec douves et pont-levis, et dont les possesseurs devaient être également d'origine noble et ancienne. Plusieurs de ces seigneuries sont dites châtellenies d'ancienneté, parce que leur origine se perd dans la nuit des siècles. Un certain nombre d'autres sont ainsi qualifiées par leurs possesseurs dans les actes publics, notamment dans les aveux, sans preuves à l'appui ; l'auteur les a admises comme telles toutes les fois qu'il n'a pas trouvé de signes certains d'usurpation, parce qu'en définitive, dit-il, — au siècle dernier surtout — toute seigneurie importante était considérée comme une châtellenie.

M. l'abbé Guillotin de Corson donne dans ce premier volume la description de 96 châtellenies, en suivant exactement le même plan que celui qu'il a adopté pour les seigneuries actuellement en cours de publication dans la *Revue*. Ce plan, il est donc inutile de l'exposer.

Aujourd'hui que les études généalogiques sont tout particulièrement en vogue, les amateurs trouveront dans cet ouvrage beaucoup de renseignements précieux et précis, et un bon nombre de familles y verront figurer avec plaisir et orgueil leurs ancêtres, leurs alliances et leurs anciennes possessions. Et, à ces derniers titres, je signalerai quelques châtellenies, comme pouvant intéresser tout spécialement des familles encore existantes, par exemple : Beaufort, Beaumont, la Bédoyère, Blossac, le Boberil, le Boisduliers, Bréquigny, la Châsse, le Châtellier en Cornuz, Guichen, la Haye de Saint-Hilaire, la Montagne, Montbourcher,

Piré, le Pontavice, la Prévalaye, Québriac, la Rivaudière, Romillé, Saint-Gilles, Saint-Pern et Tizé.

Enfin, je veux espérer que les Bibliophiles bretons qui connaissent déjà et qui apprécient le travail de M le chanoine de Corson, voudront ajouter à ce qu'ils possèdent sur les *Grandes Seigneuries de Bretagne*, cette importante étude sur les châtellenies d'Ille-et-Vilaine, et que le nombre de 150 exemplaires, auquel a été tiré ce volume, ne suffira que que pour satisfaire aux premières commandes.

L'abbé Paul Paris-Jallobert,
Rédacteur des Anciens registres paroissiaux de Bretagne.

* * *

La Poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique par Paul du Chatellier, correspondant du ministère des Beaux-Arts et de l'Instruction publique. (Rennes, Plihon et Hervé. — Paris, Emile Lechevallier, 1897).

L'étude de nos antiquités primitives, l'archéologie préhistorique, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est une science toute jeune, car elle compte à peine cinquante printemps, ce qui est la fleur de l'âge pour une muse de ce genre. Cependant elle a traversé deux phases bien marquées : dans le premier feu de son ardeur juvénile, à peine avait-elle arraché de la terre ses premiers silex et fouillé ses premiers dolmens, que déjà elle se prononçait péremptoirement sur l'âge, la race de ces peuples qu'elle ne connaissait que par quelques outils. Ses oracles, il est vrai, se contredisaient de jour en jour, mais ils n'en étaient que plus absolus. Toutes ses théories, déduites scientifiquement et avec bonne foi, il faut le croire, amenaient les conclusions les plus variées, les uns évaluant par milliers de siècles l'âge de nos pères, les autres ramenant la pierre polie au temps du roi Clovis ou même de Charlemagne. Il fallut bien comprendre que si habiles que fussent les déductions, les prémices devaient être insuffisantes puisqu'elles donnaient des résultats si variés.

C'est alors que se leva une nouvelle école. Comprenant l'immensité du problème et la nécessité de lui donner des bases aussi larges, aussi solides que possible, elle se mit courageusement à l'œuvre, amassant de nouveaux matériaux et se bornant à constater les faits sans en tirer de conclusion prématurée. Il fallait beaucoup d'abnégation pour remettre

ainsi tout en question et se résigner à enregistrer des découvertes dont d'autres viendraient plus tard proclamer le résultat définitif ; mais la haute portée scientifique de cette méthode offrait le grand avantage d'une recherche sincère du vrai ; elle était faite pour séduire les esprits consciencieux et droits.

En tête de cette nouvelle école, on doit placer sans conteste notre compatriote, M. Paul du Chatellier. Nul n'a donné mieux que lui l'exemple de l'absence de parti pris dans les recherches et consulté le grand livre du passé d'une main plus respectueuse. Tous ses travaux, et ils sont nombreux, sont faits avec une complète impartialité et une science profonde d'observation.

Aujourd'hui, il nous donne dans un très beau volume, édité avec soin un travail extrêmement complet sur notre céramique Bretonne. Fidèle à sa méthode, il met sous nos yeux les sujets d'étude, très fidèlement présentés dans une série de planches comprenant plus de 200 sujets. Tous les types les plus variés de nos vases dolméniques y sont au grand complet, avec les détails de leur fabrication.

Ces vases ne sont pas l'œuvre de potiers, de fabricants spéciaux ; ils étaient façonnés dans chaque ménage, comme nos paysans fabriquent encore leurs paniers aujourd'hui, et c'étaient les femmes qui étaient chargées de ce soin. Rien de plus simple que les procédés mis en œuvre : de l'argile pétrie, arrondie en forme d'écuelle et, après une légère dessication, mise à cuire à un feu à l'air libre, tels sont les premiers éléments de notre céramique. On s'explique dès lors l'infinie variété de ces poteries, dont pas une n'est pareille à l'autre. Quant à l'ornementation, elle est aussi toute primitive : l'application des doigts sur l'argile molle, des dessins en croissant obtenus avec l'ongle, d'autres avec la pointe d'un ébauchoir, voilà pour les moyens. Mais les combinaisons étaient des plus originales. On retrouve là jusqu'à ces mystérieux dessins des dalles de Gavrinis, qui, depuis Mérimée ont vainement exercé la sagacité des Champollion de nos pyramides celtiques. Certains vases ont la forme d'un œuf coupé en deux ; d'autres ressemblent à de grosses têtes de mort. Les plus élégants ont les contours d'un calice de tulipe et sont décorés de bandes lustrées se détachant sur d'autres dont le fond mat est obtenu par l'application d'une bande de tissu grossier.

Avec l'époque du bronze, une innovation est introduite ; les vases sont munis d'anses, quatre le plus souvent, partant du bord et soudées à la panse. La forme habituelle de ces poteries est celle d'un double cône tronqué, réuni par la base, ce qui produisait une saillie anguleuse et

cassante, Mais déjà l'art du raccommodeur avait dit son premier mot, et l'on trouve des poteries fêlées fort bien consolidées par une ligature végétale passant par deux trous.

L'usage des armes et des outils de fer amène une grande transformation ; c'est alors qu'apparaissent les grands vases ornés de dessins empruntés à l'ornementation des vases de bronze.

Tous ces éléments d'études sont mis sous nos yeux, et l'on est initié sans peine à des recherches qui ont coûté beaucoup d'effort et de savoir. M. Paul du Chatellier a donné là plus qu'une revue très approfondie de la Céramique Armoricaine, il nous a surtout donné le meilleur modèle d'étude d'ensemble pour l'époque préhistorique. Lorsque les constructions tumulaires, les armes et les objets de pierre de la Bretagne seront ainsi présentés dans leur ensemble, il y aura un très grand progrès de réalisé, et peut-être le sphinx qui garde au fond de nos dolmens le grand secret des âges, laissera-t-il surprendre cette mystérieuse énigme qui nous passionne depuis si longtemps.

P. DE LISLE DU DRÉNEUC.

***

ANNUAIRE DE BRETAGNE, historique, littéraire et scientifique pour l'année 1897, par René Kerviler et Paul Sébillot. — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, libraires, 1897.

Annales et bulletins de sociétés, almanachs locaux remplaçant les anciennes étrennes, se propagent ou se maintiennent d'un bout à l'autre de la Bretagne. Mais il manquait à notre province, l'une des plus riches de France à tous les points de vue, l'*Annuaire* complet que viennent de lui donner MM. Kerviler et Sébillot. Les statistiques administrative, littéraire, artistique, scientifique ont été dressées avec une précision et une abondance qui laisseront, je le crois, peu de place à la critique. Les noms des auteurs ne sont-ils pas synonymes d'infatigable érudition et de haute probité intellectuelle ? Calendrier breton, éphémérides bretonnes ne sont point omis. La partie biographique et nécrologique a été traitée avec tous les développements désirables. Une section « La Bretagne hors Bretagne » a fait l'objet des soins particuliers de M. Paul Sébillot qui a enrichi le dernier chapitre « Variétés »

de plusieurs contes populaires empruntés aux œuvres de ses prédécesseurs ou aux siennes propres.

Ayant été mêlé, pour mon humble part, à la rédaction des notices de littérature ou d'art, je ne signalerai qu'en passant les articles de mes voisins de section, celui de M. Loth sur l'Université de Rennes, celui de M. Paul Perret sur les romanciers bretons, celui de M. Guieysse sur les Sociétés de bienfaisance et de secours mutuels.

Depuis le frontispice, *Hommage à la Bretagne* d'Hippolyte Lucas, dont notre *Revue* a eu la primeur jusqu'au charmant buste de *Marie* par le sculpteur Nayel, qui décore la dernière page, l'*Annuaire de Bretagne* donne l'harmonieuse impression d'un monument dont les Bretons sortiront encore plus fiers de leur pays.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA LANGUE BRETONNE, CONSIDÉRÉE AUX POINTS DE VUE RELIGIEUX, PÉDAGOGIQUE, SOCIAL ET NATIONAL. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1897.

Le Congrès de Landerneau, tenu l'an dernier, a associé nombre de bons esprits à l'œuvre généreusement entreprise par quelques Bretons d'avant-garde, je veux dire à l'entrée de la langue bretonne dans les écoles de nos départements de Basse-Bretagne. Par une coïncidence heureuse et qui atteste la vitalité de nos idiômes provinciaux, le Congrès d'Avignon formulait, presque en même temps, des vœux analogues : à travers la France, Mistral tendait la main à Brizeux. A la tête du mouvement breton nous retrouvons M. l'abbé Buléon, professeur à Sainte-Anne d'Auray. Le pieux et éloquent défenseur du plus solide vestige des libertés bretonnes ne méconnaît point les services que l'usage de la langue locale peut rendre au tribunal, à la tribune, à la chaire, mais c'est surtout dans les écoles qu'il la juge utile et salutaire. Les conférences que M. l'abbé Buléon a faites au Congrès de Landerneau ne sont pas des plaidoyers d'avocat ou de rhéteur pour la langue bretonne ; en les lisant dans la brochure qui nous parvient aujourd'hui, on les trouvera riches de faits et de preuves et nullement entachées d'exclusivisme, car l'auteur montre qu'un premier enseignement en langue bretonne acheminera plus sûrement l'enfant vers la connaissance de la langue

française. Ce qu'il faut éviter, selon lui, c'est la proscription brutale du breton, et son remplacement par un jargon qui n'appartient plus à aucune langue. Certains instituteurs extirpent le breton avec plus d'âpreté que les pédagogues d'Alsace-Lorraine n'en mettent à extirper le français. Protestons, dans cette *Revue de Bretagne*, contre une tendance anti-patriotique au premier chef et disons, avec M. l'abbé Buléon, qu'il est inutile et prématuré de vouloir enfermer la langue bretonne dans le linceul où dorment les langues mortes.

O. DE GOURCUFF.

⁂

VISIONS D'ÉPOPÉE, par Mme Blanche Sari-Flégier. — Paris, Léon Vanier, éditeur, 1897.

La Suprême espérance, de Mme Sari-Flégier, était un livre de poésie idéaliste, tout vibrant des derniers échos lamartiniens. Avec *Visions d'épopée*, nous entrons dans ce que nous pourrions appeler la phase héroïque du talent de l'auteur.

Que le titre du livre ne nous abuse pas pourtant. Dix-huit sonnets d'inspiration sincère et de forme très pure expriment seuls l'admiration de Mme Sari-Flégier pour le Titan de ce siècle, dont la grandeur et la chute méritent un nouvel Homère. Voilà toutes les *Visions d'épopée*. D'autres divisions du livre, *Brumes et Rayons*, *Harpes et Violons*, marquent des évolutions de l'auteur vers la poésie de la nature et vers celle du sentiment. A de chastes effusions, à de suaves réminiscences s'ajoute une note religieuse des plus accentuées ; les beaux sonnets « le Christ » et « Mater Dolorosa » en font foi.

C'est encore en sonnets que Mme Sari-Flégier a fixé les physionomies de *quelques maîtres*, ses musiciens préférés Bach et Bizet, Schumann, Reyer et une dizaine d'autres.

Les *Chansons de l'Armor*, naïves et mélancoliques, écrites en quelque recoin de la côte bretonne, au bruit de la mer et du vent, nous montrent une autre face, et non la moins attachante, du talent du poète. Nous mettrons dans nos anthologies *Margaic la triste*, *Les veilleurs de phare*, *L'Amour et la mort*, *Les funèbres litanies*, la sinistre *Ronde du naufrage*, et nous saurons gré à Mme Sari-Flégier, bretonne d'instinct sinon d'origine, d'avoir traduit (comme dit son préfacier M. Michel Zevaco), le sentiment complexe qui se dégage du sol breton.

O. DE GOURCUFF.

∴

PAROLE D'EMPEREUR ! — Poésie par Edouard Noël. — Paris, P. V. Stock, éditeur, 1897.

De quel empereur s'agit-il ? Nous le saurons en interrogeant le conseiller « qui lui souffle la haine »,

> Un homme au regard dur sous un casque d'acier,
> Qui se disait le tout puissant justicier.

Le jeune empereur n'écoute point ces perfides conseils ; en le connaissant mieux, il se prend à admirer le peuple ennemi, et, « par respect ou par crainte », renonce à lui faire la guerre. Une inspiration élevée soutient les beaux vers de M E. Noël.

O. DE G.

∴

UN AMOUR RUSSE, par Camée. — Paris, Flammarion, éditeur, S. D.

Une femme de lettres distinguée, qui se rattache à la Bretagne par ses origines et son nom, Mme de Kerven, vient de publier, sous son pseudonyme habituel de *Camée*, un roman passionnel où l'opposition entre les deux tempéraments français et slave est curieusement étudiée. Le contraste n'est pas bien moins marqué entre le pays natal d'Olivier Mirande et celui de Glafira Koriloff : c'est même à ce point de vue pittoresque qu'il nous est le plus agréable de recommander *Un amonr russe* aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*. O. DE G.

∴

MARINES, par H. Bout de Charlemont. — Paris, A. Savine, éditeur.

Je ne sais si ce volume si bien nommé *Marines* a pour auteur un breton. Mais au choix des sujets, aux noms des personnages, aux descriptions de sites où se complait M. Bout de Charlemont, nous nous croyons autorisés à saluer en lui l'un des nôtres. La première de ces vigoureuses *Marines*, qui sont des nouvelles, la *Vengeance du forban*, a une

saveur romantique un peu âpre, rappelant les récits de bord d'Eugène Sue ou d'Edouard Corbière. Je lui préfère *Jeanne et Jean*, *Frères de lait* deux touchantes histoires: ici et là apparaissent des femmes désolées, épouses et mères, regardant, avec cette navrante expression déjà remarquée par Virgile, la mer tueuse d'hommes. La *Marie-Mère de Dieu* (un beau nom de navire), *Toul-en-Ifern* (le *Trou de l'Enfer* en breton) ne répandent pas beaucoup plus de gaieté. Enfin, dans *Un roman au pôle Sud*, M. Bout de Chalemont donne l'impression fantastique d'un conte d'Edgar Poë. Ces *Marines*, d'un robuste accent, ne mentent point à leur titre.

O. DE G.

L'auteur de ce volume de *Marines* vient encore de se recommander à notre attention.

M. Bout de Charlemont avait adressé, le 29 mai dernier, à Sa Majesté l'Empereur Nicolas II, un volume manuscrit de sonnets sur la Russie, en lui demandant la permission de lui dédier son œuvre.

Nous sommes heureux de reproduire ci-après la réponse que notre sympathique confrère vient de recevoir de la Cour de Russie et d'annoncer à nos lecteurs la publication prochaine, sous le titre de *Fleurs du Nord* de ces sonnets, dans lesquels l'auteur a chanté en Français, en patriote, en poète, le pays, les mœurs et les gloires de nos alliés. Nous aurons occasion de reparler de cette œuvre destinée, croyons-nous, à un succès aussi grand que légitime.

St-Pétersbourg, 15 mars 1897.

MONSIEUR,

L'Empereur ayant gracieusement agréé l'offre d'un volume de sonnets intitulé *Fleurs du Nord*, dont vous êtes l'auteur, et que vous avez bien voulu envoyer à Sa Majesté, m'a chargé de vous en exprimer ses remerciements très sincères.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Baron FRÉEDÉRICKS,
Adjoint au Ministre de la Cour de l'Empereur de Russie.

A peine la *Société des Œuvres de mer* s'est-elle constituée et a-t-elle manifesté son existence, qu'elle a songé à publier un Bulletin expliquant son but et ses efforts. Admirablement imprimé au siège social des Œuvres de mer, (5, rue Bayard, à Paris), ce Bulletin renferme des ar-

ticles illustrés, pleins de faits ignorés ou peu connus, sur la pêche à Terre-Neuve, en Islande, un historique des Œuvres de mer qui ont déjà un navire, une maison à Saint-Pierre-et-Miquelon et ne peuvent manquer de progresser sous d'insignes et nombreux patronages. La Bretagne ne pouvait rester étrangère à une entreprise d'une si haute portée religieuse et patriotique ; des comités ont été fondés dans ses principales villes, et l'un de ses fils, notre collaborateur, le vaillant abbé P. Giquello, donne aux passagers du *Saint-Pierre* les secours divins.

O. DE G.

*
* *

Le *Livre du Siècle*, dont nous avons parlé à nos lecteurs, vient de publier un fascicule spécimen, contenant des extraits de certains travaux originaux qui paraîtront dans l'ouvrage.

Napoléon, de M. Henry Houssaye, l'*Armée française au XIX*e *siècle*, du général du Barail, *Paris au XIX*e *siècle*, de M. Ernest Gay, l'*Ecole polytechnique*, de M. Laisant, l'*Antomobilisme*, de M. Max de Nansouty, sont d'intéressants fragments. Le talent des auteurs et des dessinateurs, la perfection de la typographie font, d'ores et déjà, bien augurer de ce *Livre du Siècle*.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

Mgr LE DUC D'AUMALE

ET

LE BAZAR DE LA CHARITÉ

La mort, depuis peu d'années, a éclairci les rangs de notre Société des Bibliophiles Bretons. Elle s'est attaquée aux plus illustres, à ceux que nous avions été heureux de placer à notre tête. Après le vaillant général Mellinet et ce Breton à l'âme de poète, au cœur d'apôtre, M. de la Villemarqué, elle vient de frapper un de nos présidents d'honneur, Mgr le duc d'Aumale.

L'historien des princes de Condé, le bibliophile éminent qui avait formé la plus riche collection de livres possédée par un particulier, entra dans notre compagnie à l'origine, sous les auspices du baron Pichon et de notre ami regretté Alexandre Perthuis. Plus tard, quand nous décidâmes de donner à la Société des Bibliophiles Bretons quelques hauts patronages, une des deux présidences d'honneur fut offerte au duc d'Aumale, qui s'était inscrit comme souscripteur perpétuel. On conféra la même dignité au général Mellinet, le compagnon d'armes du prince sur les champs de bataille de l'Algérie. C'était en 1888.

L'éloignement empêcha le duc d'Aumale de siéger jamais parmi nous. Mais il témoigna souvent de sa sympathie pour la Société. C'était, pour chacun de ses membres, une vive satisfaction que de voir figurer, le premier sur la liste du bureau, un prince de sang royal qui avait ajouté son mérite personnel au passé de la France même et qui avait croisé glorieusement une plume sur son épée.

C'est donc avec une affliction profonde que nous avons appris sa mort. Sa soixante-quinzième année ne semblait pas devoir être sa dernière étape ; la nation française ne pouvait se résigner à perdre si tôt le robuste vieillard que le peintre Benjamin Constant a représenté dans un harmonieux et saisissant tableau du salon actuel, sous les ombrages de ce merveilleux Chantilly où, du temps de Bossuet déjà, l'art s'unissait à la nation.

Si le duc d'Aumale est mort avant l'heure fixée, c'est que la catastrophe du Bazar de la Charité l'a atteint en plein cœur. Il n'a pu survivre à tant de deuils ; il a suivi dans la tombe la plus noble entre les nobles victimes, sa nièce bien aimée, la duchesse d'Alençon.

Devant le gouffre qui a dévoré l'élite des femmes de Paris et de la France, toute phrase est impuissante, toute parole hésite, quand elle n'est point le verbe éloquent du R. P. Ollivier.

Le dominicain breton a prononcé, du haut de la chaire de Notre-Dame une magnifique et véhémente oraison funèbre. Avec la franchise de sa race et l'indépendance de l'orateur chrétien, il n'a pas cru devoir ménager le blâme aux hommes du jour, se rappelant peut-être cet exorde de Bourdaloue en présence du roi-soleil : « Dieu seul est grand, mes frères ! »

Pour elles, les victimes tombées au champ d'honneur de la charité, un monde meilleur a tressé déjà des couronnes. L'aristocratie française de 1897 n'a point démérité de celle de 1793. Le mot de l'abbé Edgeworth nous revient en mémoire ; un prêtre eût pu dire à ces chrétiennes : « Filles de Clotilde et de Blanche de Castille, montez au ciel ! »

OLIVIER DE GOURCUFF.

RÉVOLTE DES PAYSANS DE CORNOUAILLE

EN 1675

ASSASSINAT DU MARQUIS DE MONTGAILLARD

AVERTISSEMENT

Cette révolte des paysans de Cornouaille, c'est un épisode — et non l'un des moindres — des troubles qui agitèrent la Bretagne en 1675 et sont connus dans l'histoire sous le nom de Révolte du Papier timbré. *M. A. de la Borderie a publié, en 1883, sur cette sédition bretonne, une étude d'ensemble, très complète en ce qui touche la ville de Rennes, et où il signale lui-même la nécessité de nouvelles recherches pour ce qui regarde la Basse-Bretagne : « Que de faits locaux, dit-il, que de curieux épisodes encore à « découvrir pour reconstituer l'histoire de ce mouvement populaire dans les « paroisses de la Cornouaille, du Léon, du Vannetais et de Tréguer, où la « présence de coupables exclus de l'amnistie finale révèle l'existence de « troubles particulièrement graves. C'est un champ de recherches que nous « signalons aux amis de l'histoire locale[1] » — Cet appel a été entendu, d'abord par les archivistes : M. Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord, M. Luzel, archiviste du Finistère ont publié depuis lors des documents d'histoire locale fort intéressants. M. J. Lemoine, successeur de M. Luzel, vient de commencer dans les* Annales de Bretagne *la publication d'un travail fort important embrassant dans son ensemble l'historique de la révolte*

[1] A. de la Borderie, *La Révolte du Papier timbré advenue en Bretagne en 1675* (Saint-Brieuc, Prudhomme, 1883, in-18), Avertissement, p. VII.

surtout en ce qui touche la Basse-Bretagne. Au Congrès de Saint-Brieuc de 1896, un érudit très distingué du Finistère, M. Ducrest de Villeneuve, a raconté, sur des documents nouveaux, un épisode particulièrement intéressant et par son caractère dramatique et par sa relation avec une des curieuses lettres où l'illustre marquise, Mme de Sévigné, envoyait à sa fille Mme de Grignon des nouvelles de Bretagne. Le 20 septembre 1675, la marquise écrivait de Nantes :

« M. de Montgaillard fut tué, il y a cinq ou six jours par un frère de « Tonquédec. Ils étaient mal ensemble. Montgaillard se jeta sur lui comme « un furieux, et lui donna des coups de cette canne dont il s'étoit déjà si « bien servi avec son lieutenant. Pontgand tire son épée, et lui en donne « au travers du corps, et le jette mort. Cette scène s'est passée en Basse- « Bretagne [dans une petite ville] où est M. de Chaulnes. — Vous serez « bien instruite des nouvelles de Bretagne ! Ma pauvre enfant, vous me « faites pitié de lire mes lettres, et je me fais pitié aussi de vous écrire de « si grandes misères[1] ».

La grande marquise se trompait ; en ce qui touche l'histoire de Montgaillard, sa fille était au contraire « très mal instruite des affaires de Bretagne. » M. Ducrest de Villeneuve a retrouvé toute la procédure relative à ce curieux événement et il en a tiré un récit tout nouveau et très exact qui sera prochainement imprimé dans le compte-rendu du congrès de Saint-Brieuc. Il a bien voulu nous autoriser à en publier dès maintenant la plus grande partie, qui ne peut manquer d'intéresser vivement nos lecteurs.

LA DIRECTION.

[1] Pontgand ici nommé était le frère de Tonquédec. — Les quatre mots entre crochets [*dans une petite ville*] existent dans les anciennes éditions, notamment dans celle de 1754 ; ils ne sont pas dans celle de Monmerqué, de la collection des *Grands Ecrivains de France*, de Hachette.

ASSASSINAT

DU

MARQUIS DE MONTGAILLARD

(1675)

Les détails de la sédition des paysans bas-bretons en 1675, à l'occasion des nouvelles taxes imposées à la province au mépris de ses franchises, sont encore peu connus. Plusieurs incidents ont été mis en lumière depuis quelques années par MM. Luzel et Tempier.

Tout dernièrement mon attention fut appelée par l'obligeant et laborieux archiviste du Finistère, M. Le Moine, sur des liasses de procédure de la cour de Carhaix. Entre autres documents fort curieux j'y trouvai peu à peu toutes les informations faites à la suite de l'assassinat du marquis de Montgaillard à Carhaix le 12 septembre 1675.

Grâce à elles j'ai pu reconstituer entièrement ce tragique événement, mais j'ai eu en même temps la bonne fortune d'y rencontrer des renseignements précis, tant sur la brutale répression de certains agents du duc de Chaulnes que sur les tentatives de pacification à la tête desquels se rencontraient de bons esprits comme le marquis de Nevet dans la basse Cornouaille et le marquis de Mongaillard dans le haut pays, dignes collaborateurs en cette noble tâche du saint père Maunoir.

J'ai cherché tout ce qui avait été écrit sur ce sujet. Je n'ai guère trouvé que des erreurs. Dans son beau travail sur la maison de Plœuc, M. de Thézan a le premier rétabli la vérité. Il eut connaissance tout au moins d'une partie des procédures que j'ai retrouvées, mais son récit n'est pas complet. Il s'est trompé sur certains points et il n'a pa vu le côté véritablement historique de cet épisode si marquant de la sédition de 1675.

Messire Charles de Persin, chevalier, marquis de Montgaillard, colonel du régiment de Champage, était le second mari de damoiselle Mauricette-Renée de Plœuc, dame marquise du Tymeur Au moment des troubles, ils habitaient le château du Tymeur, dans la paroisse de Poullaouen, à deux lieues de Carhaix.

Un jour, dont nous n'avons pu préciser la date, mais sans doute dans le courant de juillet, il reçut la visite des mutins, fut plus ou moins maltraité par eux et dut leur octroyer tout ce qu'ils voulurent. Il fut peut-être même contraint de signer un acte par lequel il renonçait à divers droits féodaux et consentait à l'abaissement des rentes convenancières sur les domaines du Tymeur.

Les paysans mutinés avaient en effet la prétention de donner aux concessions qu'ils obtenaient par la violence une certaine forme légale. Nous possédons l'acte qui fut établi en bonne et due forme par Me Jouan, notaire royal à Dinéault, requis par les paysans, et signé sous menace de mort par Yves de Launay, sieur de la Salle, le 19 juillet 1675, au manoir de la Salle, paroisse de Moëllou. Il est vraisemblable que ceux qu'on présenta à la dame du Kergoët, au sieur de Beaulieu et autres gentilshommes du pays, avaient une teneur identique.

Il existait depuis longtemps, une haine violente entre la maison du Tymeur et la maison du Kergoët. On lit dans le monitoire que la marquise de Montgaillard obtint de l'évêque de Quimper, pour stimuler les témoins de l'assassinat à parler : « *Il est notoire à tous les habitants du canton, de quelque qualité et condition qu'ils soient, qu'un seigneur de ce pays, décédé il y a environ deux à trois ans, la la dame sa compagne, ses enfants, parents, alliés ont successivement de tout temps porté une haine mortelle à la maison de la dame plaintive.* »

Dans sa plainte du 15 septembre 1675, la marquise de Montgaillard ajoutait que « *les seigneurs de Kergoët faisaient de longtemps de constantes récriminations pour plusieurs différends et procès qui n'étaient pas encore terminés.* »

La dame du Kergoët, veuve du sieur de Trévigny, était une demoiselle de Quengo. Un de ses frères, messire Sylvestre de Quengo, sieur de Pontgan, habitait le manoir de Cariolet, paroisse

de Plesselan[1], évêché de Saint-Brieuc. C'était un homme de quarante-cinq ans, d'un naturel violent, dur aux paysans, très animé par les querelles de sa sœur avec les seigneurs du Tymeur. Il avait de plus une vieille rancune contre le marquis de Montgaillard, qui avait un jour fort malmené un de ses parents, le sieur de Bréval, lieutenant-colonel de son régiment de Champagne.

Lorsque le duc de Chaulnes fit appel aux gentilshommes bretons pour l'aider dans la répression des troubles de Rennes, le sieur de Pontgan se rendit dans cette ville avec son frère, René de Quengo, comte de Tonquédec. Dans son interrogatoire, il raconte qu'ils arrivèrent à Rennes le 10 mai, qu'ils trouvèrent la rue Haute barricadée, qu'ils durent forcer les barricades au péril de leur vie, qu'ils eurent trois de leurs chevaux tués, plusieurs de leurs valets blessés, et qu'eux-mêmes « *reçurent plusieurs coups* ».

A partir de ce moment, sauf pendant le court voyage du duc de Chaulnes à Versailles, le sieur de Pontgan fut constamment auprès de lui. Le 15 août, le duc était à Fort-Louis[2]. Quand les troupes furent arrivées, il se rendit à Quimperlé. Le sieur de Pontgan l'accompagnait partout.

Là, cédant à son désir de venger le sac du Kergoët[3], peut-être en même temps à un besoin impérieux de satisfaire ses rancunes et celles de sa sœur contre la maison de Tymeur, le sieur de Pontgan, s'appuyant sur certains renseignements qu'elle lui avait transmis, se fit délivrer par le duc de Chaulnes un ordre écrit pour aller saisir dans le pays de Carhaix les chefs des rebelles. Le duc lui donna comme escorte douze dragons et un officier.

D'une lecture attentive des pièces de l'information et de tous les témoignages, il ressort pour nous que le marquis de Montgaillard trouvait les exécutions du duc de Chaulnes excessives, et qu'il ne jugeait pas que ce fût ainsi qu'on arriverait à pacifier définitivement le pays. Le bruit courait qu'il gardait dans son château du Tymeur certains chefs auxquels il avait promis leur grâce. Il avait été à Rennes voir le duc de Chaulnes et lui avait arraché la pro-

[1] Aujourd'hui Plessala, canton de Plouguenast, arrondissement de Loudéac, Côtes-du-Nord.

[2] Aujourd'hui Port-Louis, près Lorient.

[3] Le château du Kergoët fut pillé les 11 et 12 juillet 1675.

messe d'une amnistie. Le duc lui aurait même, dit-il un jour, donné le droit de gracier qui bon lui semblerait.

Le sieur de Pontgan pensa que c'était une excellente occasion de perdre à jamais le marquis de Mantgaillard, et en arrivant à Carhaix il était décidé à tout contre lui. Dès les premiers jours d'août, on disait à Quimper que la première fois que le sieur de Pontgan rencontrerait le marquis de Montgaillard, il le tuerait.[1]

Pour commencer, il l'accusa partout d'être de connivence avec les rebelles, dont avait tant souffert la noblesse du pays. Les Trévigny avaient déjà leurs partisans. Le nombre s'en trouva vite grossi.

Dans les premiers jours de septembre, le sieur de Pontgan et le sieur de Kermorvan-Mahé, un de ses amis, accompagnés de six dragons, se présentèrent devant la grande porte extérieure du château du Tymeur. Les deux gentilshommes mirent pied à terre et donnèrent leurs chevaux aux dragons. Pontgan donna l'ordre à ceux-ci de rester à cheval et de se tenir en état de défense.

Le dîner de midi venait de se terminer au Tymeur. Il y avait à ce moment dans la salle basse, outre le marquis et la marquise de Montgaillard, deux gentilshommes voisins, Guillaume et Louis de Lesquelen, le père et le fils, un prêtre de Carhaix nommé Touchart, et un notaire, le sieur Dagorn, qui avaient dîné avec eux. Le marquis de Montgaillard, sitôt qu'il aperçut dans la cour les sieurs de Pontgan et de Kermorvan, sortit au-devant d'eux le chapeau à la main et, après les premières salutations, les invita à entrer dans la salle où se trouvait la compagnie.

Pontgan ayant prié Montgaillard de lui accorder un moment d'entretien, tous les deux se retirèrent dans une embrasure de fenêtre à l'extrémité de la salle. Le commencement de leur conversation échappa aux personnes présentes, mais évidemment Pontgan demanda à Montgaillard de lui livrer les séditieux réfugiés au Tymeur. Lui-même le dit dans son interrogatoire et cite les noms de Flamand et Le Disquer, qu'on lui avait dénoncés comme s'y trouvant à ce moment. Dans la plainte de la marquise du 15 sep-

[1] Déposition de Marguerite Symon, veuve Hervé Le Bras.

tembre, on lit que, Pontgan s'étant mis à parler de ses expéditions, Montgaillard lui fit observer que ses procédés étaient violents et contraires aux intérêts même de Madame de Trévigny, car brûler et piller n'avançaient en rien la question des indemnités qu'elle réclamait aux paroisses qui avaient pris part au pillage du Kergoët, Il pria en tout cas d'épargner les terres du Tymeur. Ce qui est certain, c'est qu'au bout de très peu de temps, Montgaillard se rapprocha et que tout le monde l'entendit dire : « *Nenny, je n'en ferai de rien à moins que vous ne me fassiez voir un ordre du Roi ou de M. le duc de Chaulnes. En me montrant le dit ordre je m'offre à être le premier à lui mettre les mutins entre mains, mais jusqu'à ce je surseoirai tout, car j'ai la parole de M. le duc de Chaulnes sur laquelle j'ai aussi donné la mienne à ces misérables aveugles, que je ne soutirerai pas à moins que M. le duc ne rétracte aussi la sienne* ». Pontgan témoigna un vif mécontentement. Quelqu'un de la compagnie dit alors qu'on avait arrêté un prêtre de Plouyé nommé Cozen et qu'il était en grand danger. Montgaillard répliqua : « *N'importe, il n'a point affaire d'avoir peur parce qu'il n'a point fait de mal. Ainsin on ne lui en fera point aussi.* » Pontgan s'emporta et dit qu'il fallait pendre ledit prêtre. Puis il commença à se retirer.

Tout le monde, le marquis le chapeau à la main, la marquise elle-même accompagnèrent les deux gentilshommes dans la cour. Il y eut encore là quelques paroles échangées. Pontgan insista de nouveau pour qu'on lui livrât les séditieux qu'il disait cachés au château. Montgaillard lui répéta qu'il comptait sur l'amnistie promise. Enfin il pria de nouveau Pontgan d'épargner les terres du Tymeur, car, sous prétexte de punir les révoltés, Pontgan et ses dragons brûlaient et pillaient tout dans le pays, notamment tout ce qui appartenait à ses ennemis personnels, particulièrement les terres du Boisguérin.

Cependant on était arrivé à lagrande porte de la cour. Pontgan et Kermorvan montèrent aussitôt à cheval. Alors Pontgan, se laissant aller à sa colère, la main sur la crosse d'un de ses pistolets, accabla le marquis d'injures et de menaces et termina par ces mots : « *Ah ! foutu Gascon, je te ferai voir que tu n'as pas affaire à*

Bréval[1]. » Puis il cria à la marquise demeurée un peu en arrière dans la cour : « *Ah! Madame, j'ai pitié de vous* ». Montgaillard se contenta de répondre qu'il n'était ni séant ni honnête de venir chez les gens sous prétexte d'une visite, la force à la main, pour les insulter et les maltraiter[2].

Pontgan et sa suite avaient piqué des deux. La compagnie du Tymeur rentra dans la salle, un peu émue sans doute, car on savait Pontgan capable de tout. Le marquis de Montgaillard adressa une plainte au duc de Chaulnes. Celui-ci lui promit *justice* sitôt qu'il serait arrivé à Carhaix.

Je n'ai pu trouver la date exacte de cette visite, mais elle eut lieu certainement avant le 6 septembre. Le duc de Chaulnes, contrairement à ce qui a été dit, n'était pas encore venu à Carhaix à cette époque. Il n'y dut arriver même que plusieurs jours après le 12, jour de l'assassinat, car dans aucune pièce des informations il n'est fait mention de sa présence en cette ville, ce qu'on n'aurait pas manqué de faire, alors qu'on y trouve des renseignements si précis sur le commandement des troupes présentes à Carhaix en ce moment.

Avant d'aller au Tymeur, Pontgan et Kermorvan avaient été avec les sieurs de Saint-Maur et de Belleroche et un ancien soldat nommé Le Brun, sieur de La Salle, faire une expédition dans des villages dépendant de la trève de Kergloff[3]. Pontgan voulait y prendre un prêtre dont on ne donne pas le nom et trois paysans, mais ceux-ci s'étaient cachés.

En passant au retour auprès des moulins Meur, qui appartenaient

[1] Le marquis de Montgaillard, dont la famille était de Gascogne, avait été nommé mestre de camp et colonel du régiment de Champagne en avril 1673. Le lieutenant-colonel était un Quengo, sieur de Bréval. Montgaillard se distingua à la bataille de Sentsheim en 1674. Il eut un différend avec son lieutenant-colonel et lui aurait donné des coups de canne en présence du maréchal de Turenne. Mis aux arrêts par le roi, il se démit de son régiment peu après (De Roussel, *Essais historiques sur les régiments*, *1766*). Bréval fut tué à Altenheim en 1675. — Bréval, d'après M. de Thézan, était le propre frère de Pontgan.

[2] Déposition de Sébastien, sieur de la Salle. — Déposition de Guillaume et Louis de Lesquelen. — Déposition du notaire Dagorn. — Déposition d'Anne Rivoal.

[3] Kergloff, auj. com^ne du c^ton de Carhaix, arrond. de Châteaulin, Finistère.

au Tymeur, Pontgan envoya ses dragons pour saisir les meuniers qui avaient pris part aux troubles. On ne les trouva pas. Les dragons voulaient piller et brûler les moulins, comme ils avaient coutume de faire avec Pontgan ; Le Brun les en empêcha. Pontgan s'écria qu'il le fallait parce que c'étaient les tenanciers et les *associés* de Montgaillard. Le sieur de Saint-Maure répliqua « *qu'il n'était pas à propos de le faire parce que le marquis de Montgaillard avait autant souffert que personne, et que pour sauver sa vie il avait été obligé d'octroyer aux révoltés tout ce qu'ils avaient voulu*[1] ».

Cependant l'entourage de Montgaillard était inquiet. Beaucoup d'avis lui furent donnés. Philippe Etienne, huissier à Carhaix, le fit prévenir le 6 septembre qu'on voulait le perdre en le faisant passer auprès du duc de Chaulnes pour « *le vrai chef des revoltés de la troupe de Balp.* » Il lui offrit la copie des articles dont on prétendait informer contre lui. C'était Pontgan qui menait tout cela. Montgaillard remercia et répondit : « *Carhaix est le théâtre de la médisance, et je ne me mets pas en peine de ce que l'on dit de moi*[2] ».

Cependant Pontgan s'était présenté plusieurs fois à Carhaix au logis du sieur Charles Touchart, chirurgien, et avait demandé son fils le prêtre, dont nous avons parlé. Celui-ci se trouva toujours absent. Pontgan proféra les menaces les plus violentes contre le père et le fils, et répéta à plusieurs reprises qu'il leur couperait les oreilles[3]. Je me suis demandé ce qui pouvait motiver la haine et la colère de Pontgan contre ce pauvre prêtre. Nous le trouvons en rapports constants avec la maison du Tymeur. La famille Touchart était très attachée à la maison de Plœuc. Le frère du prêtre, sieur du Reguinel, était avocat en parlement et sénéchal du marquisat du Tymeur. Nous supposons que Montgaillard s'en servait pour porter des paroles de paix aux révoltés et les ramener à de meilleurs sentiments, quand il ne croyait pas utile ou prudent d'aller lui-même les trouver, ce en quoi pourtant il ne se ménageait pas.

Le marquis de Montgaillard avait fait annoncer sa visite pour le jeudi 12 septembre au sieur de Pauliac, qui commandait les trou-

[1] Déposition Sébastien Le Brun, sieur de la Salle.
[2] Déposition de Philippe Etienne, huissier.
[3] Déposition d'Anne Rivoal. — Déposition de Françoise Alexandre.

pes du roi récemment arrivées à Carhaix. M. de Pauliac était premier capitaine aux gardes françaises, maréchal des camps et armées du Roi.

Ce jour-là, les sieurs de Beaulieu et de Kerguilly, le prêtre Touchart et le notaire Dagorn avaient dîné au Tymeur. Les deux premiers insistèrent pour accompagner le marquis et pour qu'il prît certaines précautions. Celui-ci les pria de rester au Tymeur, disant que, s'il faisait cette visite en si grande compagnie, on aurait pu croire qu'il voulait braver le sieur de Pontgan ou chercher à lui faire peur.

Il se déroba bientôt sous un prétexte quelconque, et l'on apprit tout à coup, dans la salle où ces gentilshommes tenaient compagnie à la marquise, qu'il s'était fait amener des chevaux et était parti avec le prêtre Touchart et un valet. Il n'avait pas voulu changer de costume et n'avait même pas mis de bottes. Il portait un buffletin garni de broderies d'or et d'argent doublé d'un tabis feuille morte, un *pantalon* de drap d'Espagne gris doublé de bazin blanc. Il avait une perruque blonde, son épée au côté et des gants de daim garnis de grandes franges de soie rouge. Il ne portait à la main aucun bâton ni houssine. A cet égard, tous les témoignages sont unanimes. Le sieur de Kerguilly courut mettre ses bottes, monta à cheval et partit pour rejoindre le marquis.

Un peu avant d'arriver à Carhaix, auprès des moulins, la petite troupe fut abordée par deux cavaliers. On se salua, on échangea même quelques paroles. Les cavaliers prirent ensuite congé, se dirigeant eux-mêmes vers Carhaix, et quand ils se crurent hors de vue, l'un d'eux prit le galop. C'était un émissaire de Pontgan, qui avait appris d'un des officiers du sieur de Pauliac la visite projetée du marquis de Montgaillard, et faisait guetter son arrivée[1].

Pendant ce temps, le sieur de Pontgan était lui-même chez M. de Pauliac, auquel il était venu rendre visite avec le sieur de Beaumont, un de ses amis.

Je ne puis m'expliquer sur quoi s'est fondé M. de Thézan, pour dire que le sieur de Beaumont appartenait à la famille de l'archevêque de

[1] Dépositions d'Yves Guéguen et de Henry Lachennec, laboureurs.

Paris, Hardouin de Péréfixe de Beaumont. Tous les actes portent François Bernard, sieur de Beaumont, ou François de Beaumont Bernard, ce qui ne laisse aucun doute sur la famille. Cette famille Bernard est du reste fort connue. Elle est originaire de Caen. C'est à elle qu'appartenait Bernard de Marigny, général vendéen.

Messire François Bernard, chevalier, sieur de Beaumont et de la Roche, ancien premier enseigne des gardes du corps du roi, était gouverneur de la ville et du château de Fougères. Il avait suivi le duc de Chaulnes depuis le commencement des troubles, sauf pendant le séjour de celui-ci à la cour. Il l'avait rejoint en Basse-Bretagne dans le courant du mois d'août. Le 9 septembre il fut envoyé par lui à Carhaix « *pour prendre la parole du sieur de Pontgan de sa part qu'il avait appris avoir un démêlé avec le sieur de Montgaillard.* » Il était en même temps chargé d'assurer la subsistance des troupes qui allaient arriver en cette ville[1]. Il avait pris la parole du sieur de Pontgan pendant que le sieur de Belancour, officier aux gardes, envoyé également par le duc de Chaulnes, allait prendre celle du marquis de Montgaillard. Aussi Pontgan, fort inquiet des suites de cette affaire, avait-il résolu d'empêcher le marquis de parler.

Nous avons vu que, pendant que Montgaillard cheminait vers Carhaix, Pontgan et Beaumont se trouvaient chez M. de Pauliac.

[1] Il y avait à Carhaix, au moment de l'assassinat, des troupes assez nombreuses. Voici celles que j'ai pu relever dans les documents, sans que je puisse affirmer qu'il n'y en avait pas d'autres.

Le régiment de la Couronne avait dans la ville ou aux environs plusieurs compagnies, car je trouve, outre les noms d'un certain nombre de soldats, ceux de quatre capitaines de ce régiment. Ce sont les sieurs Jean de la Garde, Guillaume Jacques, de la Fourcade et le chevalier de Carlac. Il y avait des dragons de la compagnie du comte de Tessé. L'officier de dragons que le duc de Chaulnes avait donné au sieur de Pontgan s'appelait Lochrist de Saint-Maur. Il y avait la compagnie générale des Gardes Suisses. Je n'ai pu trouver le nom d'aucun de ses officiers. Leur chirurgien s'appelait Henri Desnollets.

Toutes ces troupes étaient à ce moment sous les ordres du sieur de Pauliac premier capitaine aux Gardes françaises, maréchal des camps et armées du roi. Sa compagnie des gardes était auprès de lui.

M. de Thézan, dans son histoire de la maison de Plœuc, dit que le duc de Chaulnes amena à Carhaix, entre autres troupes, ce régiment de la Couronne, commandé par le marquis de Genlis, le régiment de Picardie, commandé par le marquis de Bourlemont, la compagnie des Gardes de M. de Pauliac et un régiment des Gardes suisses.

Celui-ci était logé chez une dame Veller[1], dans une petite rue qui s'ouvrait dans la rue des Augustins auprès du carrefour de la porte de Motreff. Il jouait en ce moment dans sa chambre avec l'abbé de Quimperlé[2] et le chevalier de Carlac, capitaine au régiment de la Couronne. Il était environ trois heures et demie.

Le cavalier, dont nous avons parlé, était arrivé à la porte du logis de M. de Pauliac et avait fait prévenir le sieur de Pontgan que le marquis de Montgaillard approchait. Pontgan prit congé de M. de Pauliac précipitamment, insistant beaucoup pour que celui-ci ne le reconduisît pas jusqu'à la porte de son logis et laissa même en arrière le sieur de Beaumont, qui suppliait également M. de Pauliac de ne pas se déranger.

A peine dehors, Pontgan aperçut Montgaillard précédé par le prêtre Touchart, tous les deux à cheval, se suivant dans cette étroite venelle. Pontgan était à pied. Il dépassa le marquis sans rien dire, puis tirant vivement son épée, il lui en porta deux coups dans le dos[3]. Un témoin prétend même qu'il lui tira d'abord un coup de pistolet[4].

[1] La demoiselle Marie Pitouays, veuve de Jean-Joseph Veller, sieur de Kersalaün et autres lieux, avocat en Parlement, conseiller du roi, lieutenant de la juridiction de Carhaix, demeurait en la maison noble du Colombier dans la ville de Carhaix.

[2] Gaullaume Charrier, abbé commendataire de Sainte-Croix de Quimperlé, gouverna cette grande et antique abbaye de 1668 à 1717. Il n'était pas prêtre. C'était un homme de cour, et son historien ne cache pas son goût prononcé pour le jeu. On voit ici qu'il ne manquait pas une occasion d'y satisfaire. Mais c'était aussi un administrateur remarquable, doué en même temps d'un cœur très généreux. Très actif, il était toujours prêt à se mettre en campagne. Voici ce qu'en dit, au sujet des événements qui nous occupent, l'auteur de sa notice dans l'appendice de l'*Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix*, par dom P. Le Duc : « Il eut en 1675 et 1676 des fatigues à essuyer à l'occasion des mouvements séditieux de tous les cantons d'une partie de la haute et de presque toute la basse Bretagne. Il employa sa médiation auprès de M. de Chaulnes, auquel le roi avait envoyé des troupes pour punir les mutins. Ledit abbé fut obligé, pour détourner l'orage, d'être pendant plus d'un an presque tous les jours à cheval et au péril de sa vie, passant partout parmi les mutins de jour et de nuit. » L'abbaye de Quimperlé possédait de grands biens autour de Carhaix.

[3] Déposition de Jeanne Quermet, femme Marin Salle, boucher. — Dépositions de Louis Tréguier, chapelier, et de sa femme Catherine Laisné.

[4] Déposition de Marie Quérennic, veuve Le Rozellec. — Déposition de Thomasse Laz

Montgaillard tourna son cheval et chercha à mettre l'épée à la main. Mais Pontgan et Beaumont qui l'avait rejoint ne lui en laissèrent pas le temps et le criblèrent de coups d'épée. Pontgan l'accablait d'injures et criait : « *Comment, bougre ! tu es le premier à tirer !* » Ce qu'il répéta plusieurs fois pour faire croire que Montgaillard avait été l'agresseur.

Le malheureux, tombé de cheval, fut encore frappé avec une telle violence, que l'épée de Pontgan fut faussée. Ses gants portaient la trace de treize coups d'épée[1]. Il chercha à se mettre à genoux, puis retomba dans le ruisseau où il expira immédiatement entre deux Capucins qui étaient accourus auprès de lui.

Tout cela s'était passé en un clin d'œil. Le valet du marquis avait tiré un coup de pistolet dans le dos du sieur de Pontgan, puis s'était enfui, attaqué par trois laquais portant une livrée jaune, de la suite du sieur de Beaumont, qui tirèrent plusieurs coups de pistolet[2].

Le prêtre Touchart avait crié à l'aide, au meurtre. Le sieur de Beaumont s'était alors jeté sur lui et l'avait, par derrière, percé de part en part d'un coup d'épée. Le pauvre prêtre s'en alla tomber à la porte de la prison à quelques pas de là.

Où était donc le sieur de Kerguilly et pourquoi n'avait-il pas porté secours au marquis ? Nous voulons croire que, dans cette étroite petite rue, il s'était trouvé au moment de l'attaque de Pontgan trop éloigné pour agir.

Cependant le bruit avait amené du monde sur les lieux. De tous côtés accouraient des soldats logés dans les maisons voisines. Le sieur de la Garde, capitaine au régiment de la Couronne, qui se trouvait tout près en visite chez une dame de Ruffec, prévenu par une servante de cette dame, sortit aussitôt et se trouva en face de Pontgan. Celui-ci se plaignit d'avoir reçu un coup de pistolet et

[1] Déposition de Jean Derin, tailleur.

[2] Dépositions de Robert Lisle, caporal de la Garde Suisse, de Jacques Ricquer, dit La Lancette, soldat de la compagnie de M. de Pauliac, Barthélémy Bersoys, dit la Chapelle, même compagnie, Couroy Roblat, Garde Suisse. — Déposition de Michel Senal, poëlier. — Déposition de noble homme Chirstophe Rospabu, sieur de Villeandré.

lui raconta qu'il avait été attaqué par le marquis. Le capitaine entra chez M. de Pauliac et lui rendit compte de ce qui se passait[1]. M. de Pauliac sortit immédiatement avec lui et appela la garde. Pontgan était encore là l'épée sanglante à la main. Il demeura tout interdit. Pauliac lui dit : « *Quel désordre ! a-t-on jamais vu qu'on assassine un homme à la porte d'un commandant qu'il venait voir et à la face d'une sentinelle* ? » Le meurtre avait eu lieu en effet à quelques pas de la sentinelle qui gardait la porte de M. de Pauliac, Pontgan répondit qu'on lui avait tiré deux coups de pistolet et qu'il était blessé.

Devant le corps du malheureux marquis se tenait le sieur de Beaumont ayant aussi son épée sanglante à la main, entouré de ses trois laquais portant des pistolets. Ceux-ci voulaient tuer le valet du marquis, agenouillé près du corps de son maître. M. de Pauliac fit arrêter Pontgan et Beaumont et les fit conduire en prison.

Le sénéchal de Carhaix, L. de la Boëssière, fit aussitôt procéder à une information d'office. Le corps du marquis fut porté dans une chambre de la maison Veller. Celui du prêtre Touchart le fut chez son père. Trois chirurgiens furent commis à l'examen des cadavres, les sieurs Leclerc, Sauvat-Lamarque et Henri Desnollet, ce dernier chirurgien des Gardes Suisses. Pontgan et Beaumont détenus furent sommés de se rendre auprès des cadavres pour la confrontation. Ils s'y refusèrent et on n'insista pas.

Les amis de Pontgan et de Beaumont ne perdaient pas de temps de leur côté. On chercha des faux témoins. On entreprit particulièrement la sentinelle de M. de Pauliac, qui avait vu toute la scène du meurtre. Ce garçon, nommé La Franchise, reçut un louis d'or, mais il le perdit au jeu quelques jours après, et son caporal, nommé Champagne, lui demanda d'où il le tenait. Il avoua très simplement l'avoir reçu des meurtriers pour qu'il témoignât en leur faveur[2].

[1] Dépositions de escuyer Jean de la Garde, seigneur dudit lieu, capitaine au régiment de la Couronne et de escuyer Guillaume Jacques, capitaine au même régiment. — Déposition de Sébastien Le Brun, sieur de la Salle.

[2] Déposition de Catherine Laisné, femme de Louis Tréguier, chapelier. — Déposition dudit Tréguier. — Déposition de Louis Le Hénaff, marchand tailleur.

Dans son interrogatoire ultérieur, le sieur de Pontgan accuse le marquis de Montgaillard de lui avoir porté plusieurs coups d'un bâton de houx, sans aucune provocation de sa part. Il rappelle à cette occasion que Montgaillard aurait un jour donné des coups de canne au sieur de Bréval devant le maréchal de Turenne. Il tenait à le faire passer pour violent et agressif. Il est à remarquer que, sur le moment, il ne parla pas de ces coups de bâton.

Du reste, tous les témoignages s'accordent à dire que Montgaillard n'avait ni bâton ni houssine à la main. Tout Carhaix l'a vu ce jour-là, puisqu'il avait traversé une grande partie de la ville. Il s'était arrêté à causer avec le courrier Mathurin Dubot, pour lui remettre des lettres et lui demander quand il partirait. Tous disent qu'il saluait avec affabilité, en ôtant son chapeau, les personnes qu'il rencontrait. Il était notoirement conciliant[1]. Un témoignage très intéressant raconte que, quelques jours auparavant, il était encore allé à Poullaouen pour parler aux séditieux et tâcher de les apaiser[2].

Mais le sieur de Pontgan était le cousin du procureur général au Parlement de Bretagne Huchet. On fit courir la légende des coups de bâton et on s'efforça d'enlever l'affaire aux juges de Carhaix pour l'étouffer ou pour lui donner au moins une tournure favorable aux intérêts des sieurs de Pontgan et de Beaumont.

Les informations continuaient cependant à Carhaix. Signalons à ce sujet un détail qui concerne les privilèges de la Garde Suisse. Leur capitaine fit défendre à tous les Gardes de déposer devant aucun magistrat autre que leur « *Grand Juge* ».

Nous avons trouvé au dossier quarante-trois témoignages, tous accablants pour les sieurs de Pontgant et de Beaumont. C'est avec leur aide que nous avons pu reconstituer la scène du meurtre et tous les incidents qui la précédèrent. La procédure est de son côté fort curieuse, car elle nous montre une fois de plus les intérêts

[1] Déposition de Perrine Brassart. — Déposition de Guyonne Belliart, femme de Nicolas Le Guil, arquebusier. — Déposition de Marie Pourcelet, veuve Yves Le Palmay. — Déposition de Henri Le Cam tailleur.

[2] Déposition de Jean Brocqua, sieur de la Plaigne.

privés faisant éclater des conflits de juridiction, chose assez commune à cette époque[1].

E. DUCREST DE VILLEVEUVE.

[1] L'auteur analyse ensuite cette procédure fort intéressante, qui dura plus de cinq ans; pendant ce temps, les deux auteurs de l'assassinat, Pontgand et Beaumont moururent; aussi la sentence finale, rendue par le Parlement de Paris le 25 octobre 1680, se borna à condamner les héritiers des coupables à 107.000 livres de dommages et intérêts et à 12.000 livres d'amende. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner ici cette partie de l'étude de M. Ducrest de Villeneuve; nous remercions l'auteur de nous avoir permis d'offrir à nos lecteurs les pages si intéressantes qu'ils viennent de lire, et nous les engageons fort à prendre connaissance du travail complet, qui sera publié sous peu dans le volume de Compte-rendu (Mémoires et procès-verbaux) du *Congrès breton de 1896*. — LA DIRECTION.

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(Suite de la description[1])

ARTISTES

RAPHAËL, LÉONARD DE VINCI, RUBENS, MURILLO, VAN DYCK, LESUEUR, LE POUSSIN ET DAVID

On trouve à Nantes la rue Rubens.

Médaillons en marbre, par *Grootaers*.

Musée des Beaux-Arts, plafond de la dernière salle.

LEMOYNE

Lemoyne (Jean-Baptiste), né en 1704, était fils de Jean-Louis Lemoyne qui fut lui-même élève de Coysevox et a laissé, entre autres, *Deux anges adorateurs*, (église des Invalides) et une *Diane* (parc de la Muette) ; mais il devint, comme sculpteur, beaucoup plus réputé que son père et acquit la protection de Louis XV. Ses œuvres les plus remarquables sont les *tombeaux du cardinal Fleury, de Mignard, de Crébillon* et une *statue équestre de Louis XV* destinée à Bordeaux ; il modela aussi de nombreux portraits. Lemoyne mourut en 1778.

Buste en terre cuite, par *Pajou*[2].

Musée des Beaux-Arts, cabinet du conservateur.

[1] Voir la livraison d'avril.

[2] Pajou (Augustin), né à Paris en 1730, fut élève de Lemoyne et remporta un Grand prix en 1748. Il passa douze ans à Rome et mérita le titre de restaurateur de l'art statuaire. Membre de l'ancienne Académie, il professa en 1767 et fut nommé Membre de l'Institut dès sa création. Il mourut en 1809.

CANOVA

Canova (Antoine) né à Possagno (Etat vénitien) en 1747, fut un sculpteur du premier rang. Après avoir remporté plusieurs prix à l'Académie des Beaux-Arts de Venise, il fut appelé à Rome en 1779. Plus tard, Bonaparte le fit venir à Paris et le nomma membre de l'Institut à titre d'associé étranger. Il voyagea et revint à Paris en 1815, comme ambassadeur du Pape chargé par lui de recouvrer une partie des œuvres d'art volées par Napoléon à l'Italie. Parmi ses chefs-d'œuvre, on peut citer : *Les Mausolées de Clément XIII* (Saint-Pierre de Rome), *de Clément XIV* église des Saints Apôtres à Rome, d'*Alfieri* (Eglise de Santa Croce à Florence); *Thé ée assis sur le Minotaure vaincu; Psyché enfant*, etc. Canova mourut à Venise en 1822.

Buste en plâtre, par *d'Este*[1].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

CHAUMONT

Peintre français :

Figure en terre cuite, par *Debay le père*[2].

Musée des Beaux-Arts, réserves.

CEINERAY

Ceineray (Jean-Baptiste), naquit à Paris en 1722. Il fut élève de l'Académie d'architecture et vint se fixer à Nantes dont il devint le

[1] D'Este (Antonio), naquit à Venise en 1754. Il fut président de l'Académie de Saint-Luc à Rome et directeur du Musée du Vatican Il a laissé de remarquables bas-reliefs dans les églises Saint-Jean et Saint Marc et il a écrit une biographie de Canova. Il mourut à Rome en 1837.

[2] De Bay (Jean-Baptiste Joseph) naquit à Malines en 1779. Il se fixa d'abord à Nantes, y forma une école de dessin et y exécuta plusieurs œuvres de valeur presque toutes signalées dans cette étude Il partit pour Paris en 1817 et ne cessa d'exposer des morceaux de valeur. Il obtint une medaille de 2e classe en 1819, fut décoré en 1825 et reçut une médaille de 1re classe en 1835. Il fut aussi chef de l'atelier de restauration des sculptures du Louvre Il mourut à Paris en 1863 laissant 3 fils, tous artistes, mais de valeur inégale.

plus célèbre architecte. C'est à lui que notre cité doit une grande partie de ses plus remarquables monuments, entre autres : *La Chambre des Comptes* (aujourd hui la *Préfecture*) élevée de 1760 à 1777 ; la *Façade du quai Flesselles* (1762) ; le *Quai Brancas* (1762-68) ; l'*Hôtel d'Aux* (aujourd'hui le *XIe corps d'armée* ; le *Cercle Louis XVI ;* l'*Hôtel de la Douane*, sur la Fosse ; et plusieurs châteaux. Il avait été nommé en 1757 architecte de la ville aux appointements de 500 fr. qui ne furent élevés qu'à 1000 fr., et plus tard architecte du département. Il mourut à Nantes en 1811.

On trouve à Nantes le quai Ceineray.

Buste en bronze ou fonte, par *Grootaers* (1843).

Passage Pommeraye, galerie du haut.

CRUCY

Crucy (**Mathurin**), naquit à Nantes en 1749. Elève de Ceineray, il partit pour Paris en 1769 et, remarqué par le célebre peintre Vien, il entra à l'Académie d'architecture ; il remporta, en 1773, le 2e prix au concours de l'Académie de Paris, et, en 1774, le Grand Prix de Rome. Il séjourna trois ans dans la Ville éternelle, puis voyagea en Italie, et, de retour en France, se fixa à Nantes qu'il contribua, avec Ceineray, à améliorer et à embellir. Je citerai de lui entre autres : *les plans de la place et du quartier Graslin*, de la *place Royale*, des *rues du Calvaire, Lafayette, Dugommier, Boileau*, la *Colonne Louis XVI*, l'*Hôtel Commequiers* (12, rue Royale), le *Cours de la République*, la *Bourse et sa promenade*, le *Musée des Beaux-Arts*, etc. Crucy mourut dans sa ville natale.

On trouve à Nantes la rue Crucy.

Buste en marbre, par *Debay le fils.*

Musée archéologique (Il avait été exposé au Salon de 1827 et donné par l'auteur au Musée des Beaux-Arts en 1834).

Buste en bronze ou fonte, par *Grootaers* (1843).

Passage Pommeraye, galerie du haut.

CHENANTAIS

CHENANTAIS (Joseph Fleury), naquit à Nantes en 1809. Elève de Seheult et de l'école des Beaux-Arts, il devint un des brillants architectes de la ville et fut membre de la Commission départementale des bâtiments civils. On le décora en 1855. Il a laissé : Le *Palais de justice*, l'église *N.-D. de Bon-Port*, l'*Hôtel-Dieu*, la *Manufacture de tabacs*, le *Cercle des Beaux-Arts*, la *Prison*, la *Gendarmerie*, le *Théâtre de la Renaissance*, la *gare P. O. à Nantes*, et un grand nombre de maisons, d'hôtels, d'églises, de mairies, de châteaux, etc. M. Chenantais fut aussi commandant des sapeurs pompiers et il est bon de remarquer que c'est *à ce titre*, et non comme architecte, que j'ai occasion de le comprendre dans ma nomenclature. Il est mort à Nantes en 1868.

Buste en fonte de fer recouverte de cuivre, par *A. Ménard*. (Ce buste fut fait d'abord en 1857. Le Conseil d'administration du corps des sapeurs-pompiers ayant voté, le 20 novembre 1868, l'érection de l'effigie de son regretté chef, Amédée Ménard reprit son œuvre et mit Chenantais en tenue de commandant des sapeurs-pompiers. Ce buste, fondu chez Voruz, fut inauguré le 1er novembre 1869). On y lit : LE BATAILLON DES SAPEURS-POMPIERS DE NANTES A SON COMMANDANT JPH CHENANTAIS.

Cimetière de Miséricorde.

DELAUNAY

DELAUNAY (Jules-Elie), l'une des plus grandes gloires de la France et, de l'avis de critiques éminents, l'un des premiers portraitistes du siècle, naquit à Nantes en 1828. Il fut élève de Sotta, puis d'Hippolythe Flandrin et entra à l'école des Beaux-Arts où il remporta, en 1853, le 2e Grand Prix de Rome avec : *Jésus chassant les vendeurs du Temple*, et, en 1856, le 1er Grand Prix avec le *Retour du jeune Tobie*; il obtint une méd. de 3e classe en 1859. une méd. de 2e classe en 1863, une autre méd. de 2e classe à l'Exposition universelle de 1867 et il fut décoré la même année; à l'Exposition uni-

verselle de 1878, il obtint une méd. de 1re classe et fut promu officier de la Légion d'honneur ; enfin, en 1879, il entra à l'Institut. Il m'est naturellement impossible de donner ici la liste de toutes les œuvres remarquables de notre éminent compatriote ; je citerai de lui au hasard : les peintures murales genre moyen âge de la chapelle de la Visitation de Nantes, le tableau commémoratif qui surmonte le mausolée de Mgr Fournier (signalé plus haut) ; la *Communion des Apôtres*, la *Peste à Rome*, les magnifiques portraits du *Général Mellinet*, de *Mme Toulmouche*, et cette idéale *Ophélie* que j'ai eu récemment la joie d'admirer au Musée de Bordeaux dont elle est peut-être la perle. Elie Delaunay, qui fut en même temps qu'un artiste de haute allure un homme du monde accompli, est mort en 1891 à Paris.

La nouvelle rue, ouverte latéralement au futur musée des Beaux-Arts et qui relie la rue du Lycée à la rue Gambetta, a reçu le nom de rue Elie Delaunay.

Médaillon de marbre blanc, par *Chaplain*[1] (1897). (Ce monument commémoratif offert par M. Philbert Doré, président de la Commission des Beaux-Arts et amateur distingué, est tout en marbre blanc et a été dessiné par notre distingué compatriote, M. J. Monfort, architecte, 2e Grand Prix de Rome. Le médaillon-portrait de Delaunay, admirablement fouillé, est malheureusement trop grand et disproportionné avec l'ensemble). On lit sur le soubassement : ELIE DELAUNAY, GRAND PRIX DE ROME, MEMBRE DE L'INSTITUT, 1828-1891.

Musée des Beaux-Arts.

[1] CHAPLAIN (Jules-Clément), est né à Mortagne (Orne) en 1839. Elève de Jouffroy et Oudiné, il remporta le 2e Grand Prix en 1860, et le 1er en 1863. Il obtint une médaille de 3e classe en 1870, une de 2e classe en 1872, et enfin une de 1re classe en 1878. Il fut décoré l'année suivante et entra à l'Institut en 1881. Chaplain a modelé de nombreux bustes et médaillons (*Robert-Fleury*, *Renan*, *Mme Carolus Duran*), mais il est surtout remarquable pour la gravure en médailles ; je rappellerai simplement qu'il fut chargé de celle offerte par l'Institut au duc d'Aumale en témoignage de reconnaissance du don royal de Chantilly et de celle qui fut frappée au mois d'octobre dernier pour l'Empereur et l'Impératrice de Russie.

ECORCHARD

Ecorchard (Jean-Marie) naquit à Lohéac (Ille-et-Vilaine). Il fut docteur en médecine, mais à ce titre il n'obtint aucune réputation. Sa gloire est d'avoir, comme architecte paysagiste, transformé le Jardin des Plantes de Nantes et d'en avoir fait un des plus admirés de France. Il traça aussi plusieurs parcs privés, en particulier celui de la Turmélière en Liré. M. Ecorchard était chevalier de la Légion d honneur. Il est mort à Nantes en 1882.

Buste de bronze, par *Le Bourg* (1892). Sur le socle en granit on lit : A ECORCHARD SES AMIS, 1809-1882. DIRECTEUR CRÉATEUR DU JARDIN DES PLANTES DE NANTES.

Jardin-des-Plantes.

GRÉTRY

On trouve à Nantes la rue Grétry.

Médaillon en carton pierre,[1] par *Grootaers* (1865).

Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

MOZART

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).

Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

MEYERBEER

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).

Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

BRESSLER

Bressler (François-Joseph) naquit dans le Haut-Rhin en 1803. C'était un musicien distingué qui fonda le Conservatoire de Nantes.

[1] Tous les médaillons portraits qui ornent le balcon des secondes galeries du Théâtre Graslin furent moulés d'après les modèles de Grootaers lors de la restauration de notre salle de spectacle en 1865, par la grande maison de meubles Leglas-Maurice, de Nantes, une des gloires de l'industrie française.

Il était officier de l'Instruction publique. Il est mort à Nantes en 1889, avec le titre de Directeur honoraire du Conservatoire.

Bas-relief en bronze, par *J. Vallet* (fondu par J. Cliquet). On y lit : LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NANTES A M. F. J. BRESSLER, FONDATEUR.

Conservatoire de musique, salle d'honneur.

LITTÉRATEURS

SOPHOCLE

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).

Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

ARISTOPHANE

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).

Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

ABÉLARD

Abélard (Pierre) naquit en 1079 au Pallet (Loire-Inférieure). Dès l'âge de 16 ans, passionné pour la dialectique, il allait d'école en école, victorieux des élèves et des maîtres. A Paris, il fut le disciple de Guillaume de Champeaux et devint bientôt pour lui un terrible adversaire : à 22 ans, il lui opposa une école, établie d'abord à Melun, puis à Corbeil et enfin à Paris où afflua toute la jeunesse de l'Europe. Après leurs amours et leur malheur, Héloïse prit le voile au couvent d'Argenteuil et Abélard entra dans le cloître de Saint-Denis. Bientôt, il ouvrit une nouvelle école où il appliqua la dialectique à la théologie et il donna un *Traité sur la Trinité* qui fut condamné par le concile de Soissons (1122). Repoussé par les moines de Saint-Denis, il se retira près de Nogent-sur-Seine et se bâtit un ermitage qu'il appela *Paraclet* (consolateur) où accoururent de nombreux disciples. Dans la suite le Paraclet devint un monastère

qui eut Héloïse pour abbesse. Abélard ne fut pas plus heureux à Saint-Gildas-de-Ruys qu'à Saint-Denis : il voulut introduire des réformes qui lui créèrent de violents ennemis. Enfin, ayant été accusé d'hérésie, il soutint au concile de Sens, en présence du roi Louis VII, une lutte célèbre contre saint Bernard qui en sortit victorieux : condamné par le concile et par le pape Innocent II, Abélard se retira près de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui le réconcilia avec saint Bernard. Il passa les dernières années de sa vie en exercices de piétié. Ce fut Abélard qui commença à proclamer l'indépendance de la philosophie et à en faire une puissance rivale de la religion. Ce beau génie s'éteignit en 1142.

Médaillon de pierre, par *Grootaers*.
Passage Pommeraye, galerie du haut.

RABELAIS

On trouve à Nantes la rue Rabelais.

Médaillon de pierre, par *Grootaers*.
Passage Pommeraye, galerie du haut.

CORNEILLE

On trouve à Nantes la rue Corneille.

Statue de plâtre, par *Molchnecht* (1839).
Théâtre Graslin, vestibule.

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865)
Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

MOLIÈRE

On trouve à Nantes la rue Molière.

Statue de plâtre, par *Molchnecht* (1829).
Théâtre Graslin, vestibule.

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).
Théâtre Graslin, balcon des 2des galeries.

Buste en plâtre peint, par..... (moulage des Musées nationaux).
Théâtre Graslin, buvette.

RACINE

On trouve à Nantes la rue Racine.

Médaillon en carton pierre, par *Grootaers* (1865).
Théâtre Graslin, balcon des 2ies galeries.

VOLTAIRE

On trouve à Nantes la rue Voltaire.

Buste de plâtre, par *Debay le père.*
Bibliothèque publique.

Esquisse en plâtre de la célèbre statue d'*Houdon* qui se trouve la Comédie-Française.
Musée des Beaux-Arts, réserves.

J.-J. ROUSSEAU

On trouve à Nantes la rue Jean-Jacques Rousseau.

Buste de plâtre, par *Debay le père.*
Bibliothèque publique.

Esquisse de la statue de *Pradier* érigée à Genève.
Musée des Beaux-Arts, réserves.

RICHER

Richer (Edouard) naquit à Noirmoutiers en 1792. Après avoir été élève de Saint-Cyr et de l'Ecole polytechnique, il se fixa à Nantes, pour se livrer aux études philosophiques et littéraires. Devenu swédenborgien, il écrivit son ouvrage le plus considérable *La Nouvelle Jérusalem* (8 vol. in-8°). Je citerai encore de lui : *L'histoire de Bretagne*, *La Bretagne poétique* et *Voyage pittoresque dans le département de la Loire-Inférieure*. Ses brochures diverses sont nombreuses et il fut le principal collaborateur du *Lycée armoricain*. Richer mourut à Nantes en 1834.

On trouve à Nantes la rue Richer.

Médaillon de plâtre, par *Thomas Louis.*
Bibliothèque publique.

MELLINET (Camille).

Mellinet (Camille), frère du regretté général Emile Mellinet, naquit à Nantes en 1795. Il fut honorablement connu à un double titre, comme imprimeur-lithographe et comme écrivain. Dès 1828, il faisait paraître l'*Album lithographique* en 12 livraisons comprenant 4 vues chacune et reproduisant les plus jolis sites de la ville et des environs. En 1823, il fonda avec Richer *Le Lycée armoricain*, journal hebdomadaire illustré, dont il fut le directeur et qui parut jusqu'en 1831 ; la *Revue de l'Ouest* (1829) fut éditée par lui ; le journal *Le Breton*, de 1828 à 1855, sortit de sa maison et fut dirigé longtemps par lui ; il faut également porter à son actif la revue du *Breton* (1836 et 1837) ; Camille Mellinet, comme imprimeur-lithographe, obtint une Mention honorable au Salon nantais de 1825 et une Médaille de bronze à celui de 1827. Au point de vue purement littéraire, notre distingué compatriote a laissé : *De la musique à Nantes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1 vol. in-8°, publié en 1837 (Camille Mellinet jouait du basson et même composa quelques morceaux de musique) ; *la Commune et la Milice de Nantes*, 12 vol. in-8°, publiés de 1839 à 1844, ouvrage historique de grande valeur et qui mériterait d'être continué jusqu'à notre époque ; plusieurs pièces de théâtre et de très nombreuses notices dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, dont il fut président. Camille Mellinet est mort à Nantes en 1843.

Buste de bronze par *Suc* On lit sur la colonne en granit que couronne ce buste : A CAMILLE MELLINET SES CONCITOYENS MDCCC XLIII Dans le soubassement est encastré un bas-relief en bronze de Suc.

Cimetière de la Bouteillerie.

BUCHEZ

Buchez, philosophe et homme politique français. Né dans les Ardennes en 1796. Mort en 1865. A écrit avec Roux-Lavergne l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*.

Médaillon en plâtre, par

Bibliothèque publique.

BOULAY-PATY

Boulay-Paty (Evariste) naquit à Donges (Loire-Inférieure) en 1804. Ce fut un poète fort distingué et dont le talent fut comblé de récompenses. Il fut couronné d'abord par la *Société académique de Nantes ;* puis, en 1837, l'Académie française lui décerna le prix de poésie pour une ode, l'*Arc de triomphe de l'Etoile ;* son recueil *Odes nouvelles* parut en 1844 et obtint de l'Académie des arts et belles-lettres une médaille d'or. En 1851, il mit au jour les *Sonnets de la vie humaine* auxquels l'Académie décerna en 1852 une médaille de 2000 fr. Boulay-Paty obtint aux *Jeux Floraux* les plus rares récompenses, reçut le titre si envié de Maître ès jeux et son dernier chant, peu de jours avant sa mort, fut l'éloge de Clémence Isaure ; il mourut à Paris en 1864, laissant des poésies posthumes que son élève et ami, M. Eugène Lambert, publia en 1865 sous le titre de : *Poésies de la dernière saison.* Sainte-Beuve a consacré de grands éloges aux sonnets de son ami Boulay Paty. On lira avec intérêt les lignes consacrées à notre compatriote, par M. Joseph Rousse, dans *La poésie bretonne au XIX siècle* ainsi que les deux brochures de mon excellent ami, le charmant poète Dominique Caillé, petit neveu de Boulay-Paty : *Mes trois parents,* Vannes, Lafolye, 1891, et *Dix lettres de Boulay Paty,* Vannes, Lafolye, 1892.

Buste de plâtre, par *J.-B. Barré*[1].

Musée archéologique (donné d'abord par l'auteur au Musée des Beaux-Arts en 1851).

MANGIN (Charles)

Mangin (Charles-Victor-Amédée), naquit à Nantes en 1787 ; il fut imprimeur, publiciste et fonda le *Phare de la Loire* il mourut à Nantes en 1853.

[1] Barré (Jean-Baptiste), naquit à Nantes en 1803 ; élève de Debay et de Molchnecht, il obtint une médaille de 3e classe en 1843 et fut décoré en 1858 ; il exposa à plusieurs salons de Nantes et de Paris et exécuta surtout des œuvres religieuses et des portraits ; sa *Madeleine au désert* et son *Jésus après la flagellation* ornent la basilique Saint-Nicolas de Nantes. Barré mourut à Rennes en 1877.

Médaillon de bronze, par *Amédée Ménard*. On y lit : VICTOR MANGIN PÈRE.

Cimetière de Miséricorde.

MANGIN (Victor)

Mangin (Victor-Aimé-Napoléon-Eugène), fils du précédent, naquit à Nantes en 1819 ; il fut imprimeur comme son père et dirigea le *Phare de la Loire* ; il publia des poésies, des romans et fit jouer de petites pièces ; il mourut à Nantes en 1867.

On trouve à Nantes la place Victor-Mangin.

Médaillon de bronze, par *Amédée Ménard*. On y lit : VICTOR MANGIN FILS.

Cimetière de Miséricorde.

Entre les deux stèles de granit où sont encastrés les médaillons des Mangin se trouve un buste en pierre par Ménard figurant une femme à la physionomie grave. M. Maillard en fait la personnification de la *Libre-Pensée*, mais M. Miollet, chargé d'exécuter ce buste d'après le modèle de son maître, m'a affirmé qu'Amédée Ménard n'avait sûrement pas l'intention de rendre une pareille allégorie.

ACTEUR

TALMA

Buste de plâtre, par *Debay le père*.

Musée des Beaux-Arts, réserves.

(A suivre). Bon Gaetan de Wismes.

SEIGNEURIES DE BRETAGNE

HORS DE BRETAGNE

CHAPITRE III (*Suite*).

Comté de Richemont

§ VIII. — Jean V (1399-1442). — François Ier (1442-50). — Pierre II (1450-57). — Arthur III (1457-58). — François II (1458-88). — Anne.

Le Roi d'Angleterre ne tarda pas à proposer le mariage à Jeanne de Navarre. Le titre de reine tenta la veuve de Jean IV ; elle donna son agrément au Roi, dès le 2 avril 1402 ; et le 7 février suivant elle était mariée et couronnée à Londres.

La tutelle des fils de la duchesse avait été confiée à Philippe le Hardy, duc de Bourgogne[2] qui les emmena à Paris ; et Jean V ne rentra en Bretagne pour être couronné qu'après sa majorité, (7 janvier 1404).

Le jeune duc était animé de deux sentiments : une sympathie sincère pour la cause française, et un ardent désir d'assurer au duché la paix qui lui était si nécessaire après tant de guerres. Mais, en pratique, comment concilier ces deux sentiments, quand, pour assurer la paix à la Bretagne, il faut maintenir le duché en relations pacifiques avec l'Angleterre qui est en guerre avec la France ? — Les difficultés de sa tâche apparurent au duc dès la première année de son règne.

Pendant la minorité et l'absence de Jean V, les Bretons avaient armé en course contre les Anglais. Bourgeois et chevaliers précur-

[1] Voir la livraison de mars 1897.

[2] Quatrième fils du Roi Jean le Bon et oncle de Charles VI.

seur de Coetanlem et du *capitaine François*[1] avaient parcouru la Manche et ravagé les côtes anglaises. Mais leurs succès mêmes avaient appelé sur la Bretagne de cruelles représailles.

En 1403, la ruine de la commerçante ville de Penmarc'h avait épouvanté la Bretagne[2]. Dans l'été de 1404, une flotte anglaise menace Brest : un corps d'armée dirigé par un ancien capitaine anglais de Brest débarque et s'avance en ravageant le pays. Mais Olivier de Clisson, le maréchal de Rieux, le duc accourent au secours des communes du littoral et taillent les Anglais en pièces[3]. L'année suivante, au bruit d'une nouvelle invasion, le maréchal de Rieux passe en Angleterre et venge sur « soixante lieues de pays » les ravages exercés en Bretagne[4].

Ces débuts contrariaient les projets pacifiques de Jean V ; mais deux circonstances allaient aider efficacement au succès de sa politique extérieure.

Ce fut d'abord le mariage de sa mère avec le Roi d'Angleterre. Il était naturel que Jeanne de Navarre rapprochât Jean V et ses frères de son époux qui leur donnait le titre de fils et qu'eux-mêmes nommaient père. Son intervention fut efficace : par exemple c'est la reine qui, en 1407, détermina une trêve qui allait être suivie de plusieurs autres[5].

[1] Sur Jean de Coetanlem, noble de Léon surnommé *le Roi de la mer*. Cf. Le Men, Soc. arch. du Finistère. VIII p. 113-174. Luzel, même société, XIII, p. 251-291. (Testament de Coetanlem.)

Sur le *capitaine François* qui cache sous ce nom *de guerre* le nom très noble de Quelenec, Luzel, à l'endroit cité plus haut XIII, p. 257 — et Dupuy, *Hist. de la Réunion de la Bretagne à la France* II, p. 359.

J'ai aussi parlé de Coetanlem et du *capitaine François* dans la *Tour de Ceson*, p. 52-54.

[2] Lobineau. *Hist* 503.

[3] Lobineau. *Hist.* 506.

[4] Lobineau. *Hist.* 509.

[5] Trêve du 30 mai, négociée, est-il dit expressément, par la Reine. Morice. Pr. II. 792-793. — On peut voir à la suite des trêves ou traités de commerce et les sauf-conduits accordés par le Roi à des ambassadeurs ou envoyés bretons. — A remarquer deux sauf-conduits donnés à Tanneguy du Chastel, chevalier, à Jean Kerneau (en français Cornouaille écuyer, allant en Angleterre pour combattre en présence du roi, (sans doute dans un tournois) 14 avril 1412 — col. 868. Voir aussi les sauf-conduits accordés au duc lui-même, notamment en 1417. (col. 945) pour aller en Angleterre.

En second lieu, Jean V n'était par comme son père tenu envers le Roi d'Angleterre à des devoirs de vassal à suzerain. En fait, il ne possédait plus rien sur la terre anglaise. Nous avons vu en effet que, pour recouvrer Brest, Jean IV avait été contraint d'abandonner toutes ses possessions d'Angleterre... moins pourtant le comté de Richemont[1]. Or le comté n'appartenait pas au duc Jean V, mais à son frère Arthur. D'ailleurs le comté était saisi, comme nous l'avons vu, et en possession du comte de Westmoreland[2].

On a dit, il est vrai, que Arthur fut reçu par le Roi à l'hommage de Richemont en 1404[3]. Mais est-ce bien certain ? Arthur né le 25 août 1393 aurait donc fait hommage à onze ans, vers le temps de la descente des Anglais en Bretagne et de leur défaite par le duc ! Comment croire que le Roi Henri IV, même pour complaire à Jeanne de Navarre, ait, dans ces circonstances, enlevé Richemont à son fidèle Westmoreland pour le donner à un membre de la maison de Bretagne ? Comment admettre aussi qu'après ce don fait à son frère, à la prière de sa mère, Jean V eut ordonné, l'année suivante, le passage du maréchal de Rieux en Angleterre ?

Ces faits concourent à démontrer que le comté n'a pas été rendu en 1404. — Aussi, les années suivantes et même après la trêve de 1407, voyons-nous la saisie de Richemont persister pour cause ou sous prétexte de défaut d'hommage[4].

En même temps qu'il signait des trêves et des traités de commerce avec l'Angleterre, Jean V témoignait efficacement sa sympathie à la France. Il n'envoyait pas à la guerre une armée bretonne ; mais sous main il favorisait la formation de compagnies qui, sous les ordres de chefs bretons et même des frères du duc allaient grossir l'armée française. — Il prétendait garder ainsi la neutralité. Le Roi d'Angleterre n'était pas dupe de cette neutralité menteuse; mais, au lieu de rompre avec le duc dont il avait besoin, il aima mieux essayer de le détacher de la France.

[1] Ci-dessus, p. 176.

[2] Ci-dessus, p. 177.

[3] Lobineau. *Hist.* 504. L'historien rapporte le fait d'après le moine de Saint-Denis, mais ne parait pas y croire.

[4] Cela résulte du traité de 1409, auquel nous allons venir ; et nous allons voir d'autres preuves que cet hommage n'a pas été rendu. (Morice. *Pr.* II. 827).

Le comte de Westmoreland avait eu la jouissance plutôt que le titre de Richemont[1]. Le comté restait à la disposition de Henri IV; il fit entendre à Jean V que le comté n'avait été saisi que pour défaut d'hommage et lui en fit espérer la restitution sous la condition (à la rigueur il aurait été inutile de l'exprimer) qu'en lui rendant hommage le duc acceptât les obligations de vassal, et notamment le devoir de guerre.

Richemont avait pour Jean V le même fatal attrait qu'il avait eu pour son père et d'autres ducs de Bretagne. Jean V, succomba à la tentation ; et, le 14 octobre 1409, il envoya Armel de Châteaugiron « son premier et proche chambellan » avec de pleins pouvoirs, pour faire hommage et s'engager « à défendre et garder le roy et ses enfants contre tous leurs ennemis »[2], dont le premier est le Roi de France.

Cette démarche coûta cher au duc. Dans l'hommage que son époux prétendait rendre, la duchesse Jeanne de France vit une trahison de la cause française et s'emporta en reproches. Jean V, faute de bonnes raisons, répondit par des violences; et le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, qui gouvernait en ce moment l'Etat, menaça d'entrer en Bretagne à la tête d'une armée. Mais l'apaisement se fit quand Châteaugiron ne fut pas admis à l'hommage[3].

A l'exemple de l'Angleterre, la France ménageait le duc de Bretagne sachant bien que, malgré les apparences du moment, elle pouvait compter sur lui : on le vit cinq ans plus tard.

Henri IV était mort le 20 mars 1413, laissant le trône à son fils qui fut Henri V.

Le jeune Roi n'avait pas, comme son père, reçu un service personnel du comte de Westmoreland. Jugea-t-il que la possession de Richemont pendant quinze années avait suffisamment rétribué les

[1] J'ai emprunté plusieurs de ces indications à un livre peu connu que j'ai pu consulter à la bibliothèque publique du Mans (In-fol. n° 6028): Regum pariumque Magnæ Britanniæ historia genealogica à Jacobo, Guillelmo Im. Hoff, mon(acho) S(ancti) Vin(centi) Cenom(anensis) C(ongregationis S(ancti) M(auri) Nuremberg. Sumptibus Johannis Andrei Enderi filiorum M. D. C. X. C. 1690. L'auteur ne donne pas au comte de Westmoreland le titre de *comte de Richemont*.

[2] Lobineau. *Hist.* 516. Morice. *Pr.* II. 827.

[3] Nous donnerons la preuve de ce fait.

services du comte ? Quoi qu'il en soit, en 1414, il lui reprit le comté, et le donna à son frère duc de Bedfort qui en prit le titre[1].

A la nouvelle de ces armements, Arthur de Bretagne partit avec cinq cents chevaliers bretons pour rejoindre l'armée royale ; et, en dépit de ses engagements envers le Roi d'Angleterre, des trêves et des traités de commerce conclus, le duc arma 10.000 hommes dont il prit le commandement. Le 24 octobre 1415, il n'était qu'à deux journées d'Azincourt ; mais malgré l'avis du connétable de Saint-Pol les princes français n'attendirent pas l'armée de Bretagne. On sait le désastre du lendemain, et comment, le soir, on releva au milieu des morts un jeune chevalier que son écusson seul fit reconnaître. C'était Arthur qui fait prisonnier fut emmené en Angleterre.

Il y resta cinq années, sans pouvoir même obtenir l'autorisation de venir commander les seigneurs bretons armés pour la délivrance de Jean V (1420). Le duc était libre, lorsque, le 22 juillet de cette année, Arthur obtint enfin congé jusqu'à la Saint-Michel 1422. Il rentra en France au mois d'octobre. — Arthur s'était par serment engagé à ne servir contre l'Angleterre, ni la France, ni la Bretagne. Quelques mois plus tard (17 janvier 1421), Henri V le dispensa expressément de servir contre son frère, le duc de Bretagne, au cas où l'Angleterre lui ferait la guerre[2].

Des conditions imposées à Arthur et même de la dispense de servir contre son frère, est-il permis d'inférer — je l'ai vu quelque part — qu'admis à l'hommage pour Richemont, Arthur était, comme vassal du Roi d'Angleterre, tenu au service de guerre ? Non. Qu'on lise le traité du 22 juillet 1420 et la lettre royale du 17 janvier 1421, on reconnaîtra que les obligations imposées « au prisonnier » du Roi d'Angleterre ne sont que les conditions du congé accordé[3].

[1] M. Cosneau. *Le Connétable de Richemont*. Appendice IV, p. 477 et 478. L'auteur renvoie à un acte du Trésor des Chartes. (Archives nationales).

[2] Traité de sûreté pour l'élargissement d'Arthur de Bretagne. Corbeil. Morice. *Pr*. II, 1033-1037. Lettre du 17 janvier 1421. Rouen. Morice. *Pr*. II, 1101.

[3] Ajoutons que le don du comté fait au duc de Bedfort exclut la restitution qui aurait été faite à Arthur. Le Roi d'Angleterre nomme Arthur, « notre *consanguineus* parent ou même frère, notre prisonnier, Arthur de Bretagne » ; mais il ne lui donne pas le titre de *comte de Richemont* dont Arthur signe ses lettres au Roi. Morice. *Pr*. II, 1018.

Un autre fait révélé par M. Cosneau (p. 60), nous montre Arthur, homme lige du Roi : en janvier 1421, il avait reçu de Henri IV le comté d'Ivry en Normandie et rendu hommage à Rouen.

Au terme de ce congé, le comte de Richemont allait s'embarquer pour reprendre sa prison, lorsqu'il apprit la mort de Henri V à Vincennes (septembre 1422). Jugeant que la mort du Roi le libérait de la parole qu'il lui avait engagée, le comte rebroussant chemin retourna en Bretagne. — Il va se mettre au service du Roi de France; dans trois ans il sera connétable (7 mars 1425); et la perte définitive du comté de Richemont sera le prix de son dévouement à la cause française et de ses glorieuses victoires.

Dans les dix-sept années qui vont suivre que d'heureux événements! Jeanne d'Arc a rendu la confiance au Roi et à l'armée. Richemont continuant son œuvre a détaché le duc de Bourgogne de l'alliance anglaise (traité d'Arras 21 septembre 1435); et rendu à la France Paris perdu depuis dix-huit ans (12 avril 1436); les années suivantes, il a repris les places de Montereau, Pontoise, Meaux, d'autres encore; l'Ile de France et la Champagne redeviennent françaises; la Normandie et la Guyenne seules restent à conquérir.

*
* *

Sur ces entrefaites, Le duc Jean V mourut (28 août 1442), laissant la couronne à son fils, François Ier.

Le jeune duc aurait voulu comme son père éviter la guerre. Dans ce but, il fit partir une ambassade pour l'Angleterre; mais pendant qu'elle était en route, le chef de l'armée anglaise, débarquant à Cherbourg, assiégeait Pouancé en Anjou, ne pouvait l'emporter, de dépit passait la frontière bretonne; et comme si les traités de paix faits avec Jean V eussent été annulés, s'emparait de la Guerche (août 1443). Au même moment, et, avant que le fait fut connu en Angleterre, Henri VI rendait réponse aux ambassadeurs bretons.

Le duc avait donné ses pouvoirs à son frère Gilles qu'il savait agréable au Roi; et il l'avait chargé d'un double mandat: réclamer la restitution de Richemont, offrir sa médiation en vue d'un traité de paix entre la France et l'Angleterre.

Henri VI fit le meilleur accueil à Gilles de Bretagne. — En ce qui concernait Richemont, il répondit (était-ce sérieusement?): « qu'il n'avait jamais entendu dire que le duc de Bretagne prétendît aucun

droit sur le comté ; qu'il ferait en toute diligence faire des recherches aux registres des cours ; et il conclut en disant : « S'il appert au Roi que le duc ait droit au comté, il le recevra de très bon cœur à l'hommage... »

En ce qui concernait l'offre de médiation, Henri VI l'accueillit de grand cœur et dépassa même la pensée du duc quand il répondit qu'il ferait que le duc de Bretagne serait compris dans le traité en bons et honorables termes. »[1]

La médiation du duc resta sans suites ou sans résultat ; et quelqu'aient été les renseignements fournis sur Richemont par les « registres des cours », les événements qui allaient suivre devaient dispenser Henri VI de tenir sa promesse.

La prise de la Guerche, que le duc avait été contraint de racheter, avait éloigné François Ier de l'Angleterre. En 1447, Henri VI préparait, sans déclaration de guerre, une invasion en Bretagne. En 1449, un aventurier à la solde du Roi d'Angleterre s'emparait de Fougères par surprise, était désavoué pour la forme, mais gardait la place avec une garnison anglaise (24 mars 1449).

Ces actes de félonie déterminèrent le duc. Le 27 juin 1449, il signa une alliance avec la France, et une armée franco-bretonne aux ordres de Richemont entra en Normandie. En septembre, le duc François s'emparait du Cotentin et revenait assiéger Fougères, qui se rendit le 4 novembre.

L'année suivante, la guerre reprit en Normandie ; la victoire de Formigny (15 avril), rendit le plat pays aux Français ; et, pendant que l'armée royale s'emparait des places, François emportait Avranches (20 mai) et revenait mourir à Rennes (18 juillet 1450).

*
* *

On ne voit pas que son frère Pierre II qui succéda à François Ier, ait fait aucune démarche pour obtenir la restitution du comté de

[1] Morice. *Pr.* II, 1360. Lobineau. *Hist.* 623.
Il fait remarquer que le Roi d'Angleterre dans le traité à intervenir « entendait comprendre le duc de Bretagne, comme pour se créer un titre sur la Bretagne. » Ce que la France ni la Bretagne ne pouvaient admettre.

Richemont. Et ce fut acte de sagesse et de dignité. Quelles étaient les chances d'une restitution au profit du vainqueur de Formigny et du créateur de l'armée qui victorieuse à Castillon (1453) allait chasser les Anglais de la Guyenne ? D'ailleurs le connétable eût-il autorisé une démarche à cet égard ? Ce n'est pas croyable. Au cas de restitution, comment aurait-il pu faire hommage au Roi d'Angleterre ?

Même après les hostilités finies entre la France et l'Angleterre, quand, par la mort de son neveu Pierre II, Arthur va devenir duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III (1457), il ne renouvellera pas la demande de Richemont. Disons-le : cette demande eût été indigne de son caractère : comment se ferait-il sujet, homme lige du Roi d'Angleterre, quand il garde son titre de connétable de France, avec le ferme espoir de mener à fin le projet rêvé par du Guesclin, préparé par Clisson, passer en Angleterre et y porter son épée de connétable ?

Mais, comte sans comté depuis tant d'années, ou plutôt n'ayant jamais possédé le comté[1], il garde son titre de *comte de Richemont*, sous lequel il s'est illustré ; et il le gardera tant que se dira l'histoire de France.

Après plus de quatre siècles révolus, combien aujourd'hui ne sachant même pas que le comté de Richemont était en Angleterre ne savent où le trouver en France, et ne connaissent ce comté que par le nom du *comte de Richemont* qu'ils honorent comme « le plus efficace et le plus glorieux des libérateurs de la France et du Roi, après Jeanne d'Arc[2] ? »

[1] M. Cosneau, *Appendice*, IV, p. 478. « Il semble donc certain qu'Arthur n'eût jamais la jouissance de ce fief (Richemont) bien que, depuis son enfance, il ait toujours été qualifié comte de Richemont par les Anglais eux-mêmes. »

En résumé, Arthur est né le 25 août 1393 (et non 1391 comme il a été imprimé par erreur ci-dessus, p. 174). Il reçoit le titre de comte de Richemont. Son père recouvre la possession du comté le 24 décembre 1398 et la perd de nouveau le 20 octobre 1399. Arthur n'a eu la possession du comté que tout enfant et dans cet intervalle de moins de dix mois.

[2] Guizot. *Histoire de France*, II. 356-357.

*
* *

Arthur III mourut le 26 décembre 1458, et son neveu François II lui succéda. Deux ans plus tard, le trône d'Angleterre passant de la maison de Lancastre à celle d'Yorck était occupé par Edouard IV (4 mars 1461); quatre mois plus tard, Louis XI montait sur le trône de France (22 juillet).

Dès les premiers mois de son règne, les intrigues de Louis XI apparurent comme une menace à l'indépendance de la Bretagne. François II allait parvenir à la sauvegarder pendant près de trente années, c'est-à-dire jusqu'après la mort de Louis XI, et jusqu'aux dernières années de sa vie. Mais la nécessité de la lutte engagée contre son habile adversaire poussèrent souvent le duc dans l'alliance anglaise et le condamnèrent à une oscillation perpétuelle entre la France et l'Angleterre. Il traite tantôt avec l'une tantôt avec l'autre, une fois au moins il promet amitié aux deux en même temps. Ce jour-là il luttait de fourberie et croyait lutter de finesse avec Louis XI ; il l'assurait de sa fidélité quand il se liait avec l'Angleterre par un traité qu'il croyait secret et dont l'original était entre les mains du Roi de France[1] !

Au moment d'une de ses alliances avec le Roi d'Angleterre, François II avait, à ce qu'il paraît, réclamé la restitution de Richemont[2]. La démarche resta sans suite heureusement pour lui. Comment le duc n'avait-il pas vu que l'hommage lige rendu au Roi d'Angleterre l'aurait pour toujours compromis aux yeux de Louis XI ?

Toutefois dépossédé du comté de Richemont, François II continua d'en prendre le titre. Il le prend quand il ouvre solennellement les Etats : il le prend dans ses constitutions, ordonnances, lettres patentes, lettres de créances aux ambassadeurs envoyés même en Angleterre. Il y a plus : il se dit comte de Richemont dans des lettres écrites au Roi. Ce titre apparaît même dans des traités de commerce signés du Roi Edouard. Mais c'était pure courtoisie de la

[1] Ci-dessus, t. XVI, p. 122-123.

[2] Nantes E. 122. La réclamation est antérieure à 1472, puisque le carton où l'acte est contenu porte pour dates extrêmes 1443-1471.

part du Roi[1] : à ce moment un seigneur anglais avait la possession en même temps que le titre de Richemont.

Or, au printemps de 1471, la tempête jeta sur la côte de Vannes ce comte de Richemont. C'était Henri Tudor, fils de Edmond Tudor et de Marguerite de Beaufort. Henri représentait la maison de Lancastre du droit de sa mère arrière petite fille de Jean de Gand.

Le grand-père de Henri Tudor, Owen, avait été uni par un mariage secret à Catherine de France, veuve de Henri V ; il soutint les intérêts de son beau-fils Henri VI contre les prétentions d'Edouard d'Yorck. Owen fait prisonnier (1er février 1460) fut décapité après le combat. Son petit-fils Henri combattit dans les rangs des Lancastre ; et après leur défaite à Tewkesbury (4 mai 1471) il ne trouva de sûreté que sur le continent.

Le duc François II, qui était en paix avec Edouard, fit arrêter le comte de Richemont et le retint en prison au château d'Elven d'abord puis à Vannes ; et pendant plusieurs années les Bretons purent voir deux comtes de Richemont, leur duc et Henri Tudor.

Après la mort d'Edouard IV (9 avril 1483) son frère puîné Richard déclaré protecteur fit égorger les deux jeunes fils d'Edouard, s'empara du trône et s'empressa de traiter avec François II[2] ; il pressentait dans le comte de Richemont un vengeur de ses crimes, et il mit tout en œuvre, ruse, promesses, menaces pour obtenir que le duc lui renvoyât l'exilé. Le duc eut le mérite de refuser au risque de s'attirer la guerre.

Deux ans plus tard, après des péripéties dont le récit semble un roman d'aventures, Henri Tudor passait en Angleterre, combattait Richard à Bostworth, et vainqueur était couronné sur le champ de bataille (22 août 1485).

Henri VII, qui devait tout à François II, fit alliance avec lui l'année suivante[3] ; mais ne songea pas, en témoignage de reconnaissance, à lui rendre le comté de Richemont. Toutefois le duc

1 V. nombreuses pièces dans D. Morice. *Pr.* III. notamment 154, 169, 173. pour les lettres et traités avec l'Angleterre.

2 10 juin 1484. Morice. *Pr.* III, 437. — La date est à remarquer. Richard n'a été couronné que le 6 juillet ; et dès le 10 juin il prend le titre de Roi d'Angleterre, ses deux neveux vivants encore.

3 Morice. *Pr.* III. 507-520. Juin-juillet 1486.

continua à prendre le titre de Richemont jusque dans son testament du 8 septembre 1488, veille de sa mort.

Sa fille Anne devenue duchesse suivit l'exemple paternel, et, à ses titres de comtesse de Montfort, Etampes et Vertus elle ajouta dans tous ses actes celui de comtesse de Richemont : elle se qualifie ainsi même après son mariage avec le Roi Louis XII, dans deux actes datés de 1501 ; trois ans plus tard elle paraît avoir renoncé au titre de Richemont[1].

La possession du comté enlevé à la maison de Bretagne depuis plus d'un siècle n'était plus qu'un lointain, et, on peut le dire, importun souvenir.

Nous avons suivi les transmissions des seigneuries françaises de Limoges, Montfort, Etampes et Vertus, après qu'elles furent sorties des mains des ducs de Bretagne ; faisons de même pour la seigneurie de Richemont, selon l'orthographe anglaise *Richmond*.

I. Le Roi Henri VII joignit son comté de Richmond à la couronne[2]. Après lui, son fils Henri VIII donna le titre de Richmond à son fils naturel Henri. Celui-ci mourut en 1535 ; et le comté fit retour à la couronne.

II. Il y resta attaché jusqu'au jour où il fut donné à Jean Stuart, seigneur d'Aubigny en Berry[3], et comte de Lennox en Angleterre, qui mourut en 1567[4]. Après lui Richmond passa à :

1° Amatus ou Aimé, son fils, qui obtint l'érection en duchés de

[1] Morice. *Pr.* III, col. 843 acte du 8 juin 1501 — 869, 909 etc. actes des 4 octobre 1504 — 13 octobre 1513, etc.

[2] Certaines géographies et les dictionnaires géographiques ne nomment en Angleterre qu'un seul lieu dit Richemont, écrit *Richmond*. C'est une ville située presque dans la banlieue de Londres sur la rive droite de la Tamise. Au temps de Henri VII, comme aujourd'hui, il y avait en ce lieu nommé alors Shene un château royal ; et c'est, dit-on, Henri VII, auparavant comte de Richemont, qui donna le nom de *Richmond* à cette résidence qu'il aimait et dans laquelle il devait mourir (21 avril 1509).

[3] Aubigny avait été donné en 1423 à Jean Stuart, sieur de Darnley, connétable des Ecossais servant en France. — Ne pas confondre celui-ci avec Jean Stuart, comte de Buchan, connétable de France, en 1424, et tué la même année (17 août à la bataille de Verneuil.

[4] Son fils, Robert, seigneur d'Aubigny, fut maréchal de France, en 1514.

ses deux seigneuries anglaises. Il mourut en 1583, duc de Lennox et de Richmond :

2° Louis, son fils, porta les mêmes titres et mourut sans hoirs, le 16 février 1624 ;

3° Aimé, son frère, lui succéda et mourut la même année.

4° Jacques, fils du précédent, comte de Marck, mourut le 30 mars 1655 ;

5° Aimé, son fils mourut à Paris le 14 août 1665 ;

6° Charles, son cousin, succéda à ses titres et mourut le 12 décembre 1672. En lui s'éteignit la branche des Stuarts d'Aubigny.

Le duché de Richmond fit retour à la couronne d'Angleterre, en même temps que la seigneurie d'Aubigny faisait retour à la couronne de France[1].

III. — Quelques années plus tard, le roi Charles II donna les deux duchés de Lennox et de Richmond à sa favorite, une Bretonne, Louise Renée de Penancoët, déjà duchesse de Pétersfield et de Portsmouth, (1673)[2]. A la prière de Charles II et par lettres patentes de la même année, enregistrées au parlement de Paris, le 14 avril 1674, Louis XIV fit don à la duchesse de la seigneurie d'Aubigny : et, par lettres du 16 janvier 1684, non enregistrées, il l'érigea en

[1] *Historia genealogica.* — Ci-dessus, p. 354, note 1.

[2] Le nom de la duchesse est souvent écrit : *Penhoët* ou de *Kerohent*, deux noms de familles bretonnes auxquelles elle est étrangère. D'autres fois le nom de *Kerouzl* ou Querouallle (*orthographe* francisée) est pris pour son nom de famille. — C'est le nom d'une terre commune de Guilers, près de Brest. Son nom est *Penancoet*, famille du Léon connue depuis le XIIIe siècle, qui au XVe avait produit un procureur général du duc François II et en 1669, a fait preuve de onze générations. Le père de la duchesse, Guillaume, s^gr de Kerouazle, etc., autrefois Guidon des gendarmes du cardinal de Richelieu, avait épousé, (1640) Marie-Anne de Plœuc, fille de Sébastien de Plœuc, marquis du Tymeur et de Kergorlay, et de Marie de Rieux, fille de René de Rieux-Sourdéac, le célèbre gouverneur de Brest. Née en 1649, Louise de Penancoët avait un frère qui mourut sans alliance en 1670 ; et elle devint héritière. A la mort de son père (1690) elle fut dame de Kerouazle. Le 2 juin 1684, au proche voisinage de Kerouazle, elle avait acquis la baronnie du Chastel qui comprenait le faubourg de Recouvrance à Brest. Après la mort de Charles II (février 1685) la duchesse habita le plus souvent ses terres de Basse-Bretagne. Cependant elle mourut à Paris le 14 novembre 1734 âgée de plus de quatre-vingt-cinq ans.

duché, en faveur de Charles, aîné des enfants de la duchesse de Portsmouth.

Les descendants de Charles, duc de Lennox, Richmond et Aubigny, possèdent encore le duché de Richmond[1].

APPENDICE

I

Vicomté de Limoges.

Ci-dessus, T. XV, p. 164, note 1. — A propos des hôtels des ducs de Bretagne à Paris... entre le second et le troisième alinéa, ajouter :

Les terres de Nigeon, Issy (ce peut être l'indication de la situation de Nigeon) et la *Petite Bretagne* passèrent sans doute de Jean IV à Richard comte d'Etampes, son quatrième fils. On voit en effet Richard les donner à sa femme Marguerite d'Orléans, en paiement de ses atours. (Nantes, Inv. somm. E. 29). — Il s'agit sans doute du don des revenus, puisque dès 1458, (Lobineau. *Hist.*, p 668) dix-huit ans avant la mort de sa mère, (24 avril 1466) François II, mariant Jeanne, sœur naturelle de sa femme, lui fait don de Nigeon.

Ci-dessus, T. XV, p. 170. — A propos de la reprise de la vicomté de Limoges par du Guesclin sur les Anglais (1369).

Rappelons un preux breton, dont les descendants portent encore noblement le nom en Bretagne, Alain de Saisy. Il fut compagnon de du Guesclin en Espagne, puis dans ses campagnes de France,

[1] Voici les successeurs de Charles de Lennox au duché de Richmond :

I. — Charles II, duc de Richmond, etc., ambassadeur en France en 1748.

II. — Charles III, duc de Richmond, Aubigny, etc. Il obtint de Louis XVI, le 1er juillet 1787, lettres confirmatives des lettres de Louis XIV non enregistrées. Mort le 19 décembre 1806 sans hoirs.

III. — Georges, son frère puîné.

IV. — Charles IV fils de Georges, mort en 1819. Il obtint de Louis XVIII la restitution de ce qui restait d'Aubigny.

V. — Charles V, dont postérité.

notamment en Limousin. Il était au combat du pont de Lussac, où Chandos fut tué (1369).

Tel fut l'éclat de ses services que le connétable le gratifia d'abord de la châtellenie de Mortemar, puis des châteaux de Saint-Ventriquen, et Cerceigné, de la ville de Vivoune, et de « toutes les terres possessions, etc. que soulait tenir en Poitou, Limousin et Guyenne Aymar de Rochechouart, chevalier », qui s'était rangé au parti anglais.

Cf. les deux actes du connétable : — Chinon, 10 juillet 1372 — ratifié par le roi Charles V, Bois de Vincennes, 22 juillet 1372 : et Poitiers, 9 août 1372, ratifié au mois de janvier 1372 (1373 n. s. publiés par Mme la comtesse Jégou du Laz née de Saisy. — *Généalogie de la maison de Saisy de Kerampuil*, p. 9-18. (1896).

II

Revenus de Limoges, Montfort et Richemont.

Dans les pages qui précèdent on trouvera plusieurs indications de sommes d'argent dont je n'ai pas donné — comme j'aurais dû le faire - la valeur approximative en *monnaie actuelle*. Le lecteur pourra réparer ces omissions en appliquant le calcul que voici : multiplier les sommes par les chiffres indiquant le rapport de la livre aux différentes époques avec le franc de nos jours. Voici ces rapports :

XIIIe siècle 2e moitié × 113.793.
XIVe siècle 1e moitié × 82.50.
XIVe siècle 2e moitié × 55.
XVe siècle 1er moitié × 40.25.
XVe siècle 2e moitié × 35 ou même 40[1].

Toutefois je dois corriger les évaluations que j'ai données des revenus de Limoges, Montfort et Richemont. Toutes sont erronées.

1° Limoges

Nous n'avons pas d'évaluation directe du revenu de Limoges : mais le comté de Penthièvre fut donné par Jean III à son frère Guy

[1] Ces évaluations sont celles de Leber. Toutefois il donne pour le XVe siècle (2e moitié) 30. M. de la Borderie élève à 35 ou 40.

en échange de Limoges pour un revenu de 8000 livres[1]. Cette évaluation doit être à peu près applicable au revenu de Limoges. En 1317, 8000 livres × 82. 50 représentaient, 660,000 francs valeur actuelle.

De même si la valeur en capital est, comme je l'ai cru, de 168.400 livres[2], cette somme × 82. 50 représenterait aujourd'hui 13 millions 903 mille francs.

2° *Montfort-l'Amaury*

A la même époque, en 1315[3], le revenu annuel du comté était évalué pour le paiement du droit de rachat 6000 livres. Multipliant par 82.50, on obtient pour la valeur actuelle 495.000 francs.

3° *Richemont*

Nous avons le revenu de Richemont à deux époques : au commencement et vers la fin du XIV• siècle.

1° En 1310[4], Henri III évalue le revenu de Richemont 1200 livres sterling ou 1800 marcs. Le marc vaut 3 livres de France : 1800 marcs valent 5400 livres ; en multipliant par 82.50 on obtient pour la valeur actuelle 445.500 francs.

2° En 1382[5], Richard II donne en remplacement du revenu de Richemont 1000 livres sterling ou 1500 marcs plus 700 marcs, en tout 2200 marcs ou 6600 livres de France ; soit, en multipliant par 55, une valeur actuelle de 363,000 francs seulement.

En 1384[6], le même Roi évalue le revenu à la somme de 1786 livres sterling, 3 deniers 1 quadrant. Cette indication minutieuse est sans doute empruntée au registre des recettes et doit sembler plus rigoureusement exacte que les chiffres précédents. — 1786 livres sterling = 2670 marcs ou 8010 livres de France, qui au taux de 55 donnent pour valeur actuelle 440 550 francs.

C'est, comme on le voit, à peu près la valeur résultat du chiffre indiqué par Henri III, en 1310.

[1] Ci-dessus, t. XV, p. 162.
[2] Ci-dessus, t. XV, p. 163.
[3] Ci-dessus, t. XV, p. 262.
[4] Ci-dessus, t. XVI, p. 182.
[5] Ci-dessus, t. XVI, p. 169.
[6] Ci-dessus, t. XVI, p. 182

Il y a un autre calcul possible ; c'est le compte et l'évaluation du marc, que recommande M. de la Borderie :

« En 1310, me dit-il, les 1200 liv. st. revenu de Richemont représentaient 1800 marcs. Le marc vaut 8 onces, un peu moins de 250 grammes. Prenons ce dernier chiffre, pour la facilité du calcul. Le poids légal de notre franc est de 5 grammes ; donc le marc monnayé est 50 francs ; donc les 1800 marcs du XIVe siècle vaudraient, valeur intrinsèque, 1800 fois 50 francs *de nos jours* ou 90 000 francs.

« Mais le pouvoir de l'argent était alors 6 fois plus fort qu'aujourd'hui ; donc pour avoir la valeur de cette somme au pouvoir actuel de l'argent, il faut multiplier par 6. 90 000 × 6 = 540 000 francs. »

Chiffre notablement supérieur aux chiffres que nous avons obtenus en calculant sur les livres.

M. de la Borderie recommande ce calcul « plus sûr que tout autre parce qu'on n'a pas à se préoccuper des variations monétaires très fréquentes qui souvent modifient profondément la valeur du marc d'argent. »

Pour rendre ce calcul possible je mets ici quelques indications essentielles, que je dois à M. de la Borderie.

Epoques.	Pouvoir de l'argent au-dessus du pouvoir actuel	Prix du marc d'argent monnayé
XIIIe siècle, 2e moitié	6	3 livres
XIVe siècle, 1re moitié	6	4 livres
XIVe siècle, 2e moitié	6	6 livres
XVe siècle, 1re moitié	6	8 livres
XVe siècle, 2e moitié	6	11 livres

J. Trévédy.
Ancien président du tribunal de Quimper.

FIN

LE CHATEAU DE FESCAL

et les seigneuries du Quistillic et de Marzan.

I

Le château de Fescal, situé dans la commune de Péaule, tel qu'il existe aujourd'hui, a sans doute été reconstruit sur l'emplacement d'un autre plus ancien, vers le début du siècle dernier. C'est une habitation d'aspect seigneurial, mais sans caractère particulier, entourée de bois, cernée de gracieux vallons, où coulent de petits ruisselets qui se perdent en méandres sinueux dans la Vilaine.

On y accède par une cour d'honneur, close, au milieu de laquelle se trouve un puits, surmonté d'un dôme en fer forgé, qu'orne un pied de glycine. A droite, derrière un muret bas, s'étend le jardin, séparé du bois par un saut de loup. A gauche, les anciennes écuries sont occupées actuellement par les fermiers. Des nouvelles ont été construites, en retrait du château, au-dessous du jardin.

A l'intérieur, les appartements sont beaux et vastes. Un large escalier en pierres conduit aux étages supérieurs. L'escalier de service, en bois, dessert les chambres, dans l'autre partie du château. C'est simple, de bel aspect ; mais sans prétention.

Au pied de la façade postérieure passe le chemin qui conduit au bourg de Péaule. Il traverse, en descendant, les bois de châtaigniers et la chaussée de l'étang. Au bord du chemin, s'élève une croix de granit : un souvenir s'y rattache. On dit qu'un chouan fut frappé mortellement, par les bleus, en cet endroit. Le fait n'a rien qui surprenne. Tout ce territoire, — qu'on appellerait facilement le *Bocage Morbihannais*, — compris entre Péaule, Caden, Limerzel et Béganne, est semé d'une foule de croix, auxquelles le même souvenir est attaché : ce qui forme, de ce sol fécondé par tant de géné-

reux sacrifices, une terre véritablement privilégiée par la foi de ses martyrs.

Rien, en effet, ne peut être comparé au *Bocage*, comme ce coin du Morbihan, coupé de vallons et de collines, embuissonné de bois et de taillis. Partout, ce sont des ravins, des rochers abrupts ; des côtes, stériles ou boisées sur les hauteurs, verdoyantes et fertiles, près des bas-fonds. Les sommets sont couronnés par des moulins à vents, dont les ailes, largement déployées, animent le paysage. Les ruisseaux, dans les bas, alimentent des étangs et, à chaque déversoir, on entend l'eau qui retombe, avec des sonorités métalliques, sous la roue large et pesante du moulin. Ici, ce sont des bois-taillis, fourrés impraticables, où la chasse à l'homme était malaisée ; là, des bois de sapins, des futaies de châtaigniers aux larges ramures ; ailleurs, au bord des prairies, des bouquets de noisetiers parfumés et des saudraies légères.

Voilà donc quel est l'aspect général du pays. Et si, dans la marche, on atteint les sommets les plus élevés, où le vent fouette le visage, l'œil embrasse l'immense horizon de cette terre, soulevée et moutonnante comme une mer houleuse, et, dans l'enchevêtrement impénétrable des bois et des taillis, s'emplit de clartés exquises et douces, passant par toute la gamme des tons du vert, depuis l'aiguille sombre des pins et les teintes lustrées des piquants de houx, jusque à la feuille, délicatement nuancée, des peupliers et des bouleaux.

Puis, quand le soir tombe ; quand les arbres, au crépuscule revêtent milles formes fantastiques et bizarres ; quand le silence des choses de la nature s'ajoute à celui des êtres, l'âme s'emplit d'une vague appréhension, qu'accentue davantage encore le hululement intermittent d'une chouette ou le cri de mort d'un hibou. Et le souvenir des luttes de jadis, des chasses à l'homme où tant de vaillants laissèrent leur vie, où les troupes du chevalier de Silz et de Cadoudal s'épuisèrent en de stériles combats, ce souvenir étrange, qui semble une évocation de fantômes, étreint l'âme, angoisse le cœur, et plonge le voyageur attardé dans une rêverie peureuse, teintée de tristesse et de mélancolie. . . . . .

. . . . . .

II

1° Le premier possesseur des seigneuries de Fescal et du Quistillic, dont les titres sont entre nos mains, est messire Olivier de Bégasson. Il est qualifié : écuyer, seigneur de Fescal, Quistillic, les Métairies, la Luardaye et autres lieux, dans un aveu rendu, le 3 décembre 1608. Les tenanciers « cognoissent et confessent debvoir de rentes et convenances aud. sieur, par chacun an, par deniers, ouit livres quatre solz, ung mouton, six chappons, une poulle, deux corvées d'aougst, avec obéissance à court et à moullin et à la seigneurie soixante et douze solz par chacun an[1]. »

Le nom de Bégasson est honorablement connu dans l'histoire de Bretagne. On le trouve cité en plusieurs occasions.

Pierre de Bégasson comparaît en 1420 « à la monstre et revue du sire de Rieux pour la personne à recouvrer du duc de Bretagne, prins et détenu par Olivier de Bloys, naguère se disant comte de Penthièvre, avec beaucoup d'autres gentilshommes[2]. »

Thébaud de Bégasson prit part à la délibération du duc, en faveur des seigneurs qui s'étaient ligués contre Pierre Landays, ancien trésorier-général des finances de Bretagne, en 1485[3].

Plus tard, au siècle dernier, messire René-Julien de Bégasson, chevalier, était seigneur de Rollieu, la Luardais, le Brossay, Guillac, Bezi, le Corno et autres lieux[4].

2° En 1621, les deux seigneuries passèrent aux mains de messire Olivier de Saint-Martin, écuyer. Celui-ci était encore un tout jeune homme, puisque, à cette époque, ce fut son tuteur, messire Rouxel de la Haye, écuyer, seigneur de la Pacquelaye, qui rendit aveu en son nom.

Les Saint-Martin étaient de race chevaleresque et d'antiquité noble.

[1] Aveu de la tenue du Guéric, en Marzan ; archives personnelles.
[2] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II, col. 937.
[3] *Ibidem*, col. 1426.
[4] Bail de la métairie de Bringuin, en Nivillac, du 22 avril 1782 : archives personnelles.

Geoffroy de Saint-Martin paraît, comme témoin, à un acte d'accord qui concerne les moines de Saint-Aubin d'Angers, en 1143[1].

Jehan et Pierre de Saint-Martin font partie de la revue passée par le sire de Rieux, en l'année 1420[2].

Galhot de Saint-Martin est compris dans plusieurs comptes des trésoriers-généraux de Bretagne, « pour avoir servi, parmi les écuyers de Guillaume Eder, et assisté le Duc, dans son voyage à Amiens, vers les ducs de Bedfort et de Bourgogne », en 1425. et pour avoir rempli la charge « d'asseour » et d'écuyer d'écurie de Madame la comtesse de Montfort[3].

Malhelin de Saint-Martin était au nombre « des gentilshommes, hommes d'armes et archers qui gardèrent la place de Clisson, depuis le 16 octobre 1464 jusqu'au 1er janvier suivant[4].

Girard de Saint-Martin comptait comme archer de la Guerche, en 1465.[5]

Enfin Geffroy de Saint-Martin, sieur de Chaumont, assistait et signait au testament du duc François II, passé, le 11 septembre 1488, au bourg de Couëron, en la maison Drouët, par devant Gilles de la Rivière, vice-chancelier de Bretagne, doyen de Nantes et archidiacre de Rennes, et protonotaire du S.-Siège apostolique[6].

Le 23 juin 1521, messire Jehan de Saint-Martin, écuyer, seigneur de Kerpondarme, achetait, sous le ressort de la Cour royale de Guérande, plusieurs parcelles de terre, situées près du Rocher et de la fontaine de Clis, proche la ville close[7].

Ce dernier était sans doute l'aïeul ou le bisaïeul de messire Olivier de Saint-Martin qui est qualifié, à sa majorité, seigneur de Ker-

« Concordia inter monachos S. Abb. et Brientium, Catum, Philippumque fratrem ejus super Ecclesia de Uldone quam monachis concedunt anno MCXLIII, indict. VI. Testes : Guillelmus de Uldone, Roscelinus Catus, Gaufridus de S. Martino. » D. Lob. *Hist. de Bret.*, T. II, col. 230.

[2] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II. col. 938.

[3] *Ibidem*, col. 996 et 1021.

[4] *Ibidem*, col. 1365.

[5] *Ibidem*, col. 1369.

[6] *Ibidme*, col. 1507.

[7] Titre sur vélin ; arch. pers.

pondarme, la Luardaye, la Chohannière, le Helfaut et autres lieux. Si l'on ajoute à ces seigneuries, le Quistillic et Fescal, on voit que messire Olivier était un riche propriétaire et un bon parti.

Sur le territoire actuel de la paroisse de Marzan, Olivier de Saint-Martin, possédait indivisement avec les seigneurs de Kertuard et du Rohello une tenue, nommée Larguidon.

Kertuard était alors aux mains du baron de Pontménard, messire Jacques Troussier, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhommeordinaire de sa chambre, maître de camp d'un régiment entretenu pour le service du Roi, seigneur de Pontménard, Lourmois, la Joë, la Gré-Neuve, Kertuard et autres lieux. Cette seigneurie passa ensuite dans la maison de Porcaro de Silz, par le mariage de Julien de Porcaro et de dame Renée Troussier ; puis tomba dans celle de Piré dont messire Pierre-Marie de Rosnyniven, comte de Piré était titulaire au milieu du siècle dernier.[2]

La seigneurie du Rohello, possédée d'abord par messire N. du Clône, devint, en 1700, la propriété de noble et discret messire Jean-Baptiste du Rohello, sieur de Quenhuon, chanoine honoraire de l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, recteur de Pluneret.[3] Après lui, il est difficile de préciser dans quelle famille elle fut portée. Une note trouvée dans un manuscrit du siècle dernier, apprend qu'on ignorait alors où en était le chef-lieu, ou si elle avait été réunie à quelque autre. Certains motifs donnaient à penser

[1] Aveu de la tenue du Guéric, du 11 juin 1643, sur velin et scellé, autre du 1er avril 1644, autre du 19 mars 1645 ; archives personnelles.

[2] Voir mon *Histoire des seigneurs et la seigneurie de Lourmois au XVIIe siecle*, p. 2, 7, et suivantes.

[3] Contrat de mariage de M. maître Guillaume-Joseph Le Bartz, sieur du Portblanc, conseiller du Roi, maire héréditaire de la ville de Vannes, colonel de la milice bourgeoise de cette ville, et de demoiselle Françoise Laurens, fille de n. h. Louis Laurens, sieur de Kercadio, syndic de la ville dudit Vannes, et de damoiselle Renée Choumin ; où parait ledit sieur recteur de Pluneret, comme fondé de procuration d'Ecuyer Guillaume Le Bartz, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; et de François Le Bartz, conseiller du roi, référendaire en la chancellerie de Bretagne. Signent : Jeanne Laurens, Renée Choumin, Bertranne Le Bartz, Jean Touzé, Françoise Choumin, Renée Françoise Touzé, marquise Le Bartz, Jean Kercadio-Laurens et autres. — Acte sur vélin du 11 juillet 1700. — Archives particulières.

qu'elle faisait peut-être partie de celle de Kertuard ; mais ce n'étaient que des présomptions auxquelles il était impossible de s'arrêter.

Dans le partage de la tenue Larguidon, messire Olivier de Saint-Martin était fondé pour « la somme de 42 sols tournoys, par deniers ; 2 bouëxaux de froment rouge, 1 de seigle, 1 de grosse avoine de la Roche-Bernard, 2 chapons, 1 poulle, avec obéissance à court et à moulin », le baron de Pontménard pour 24 sous tournois, 1 boixeau d'avoine, même mesure et 1 poule ; enfin le seigneur du Rohello pour 24 sous tournois, 1 boixeau d'avoine, 1 poule, avec obéissance.[1]

Cette indivision amena, en 1776, un procès entre M. du Plessis de Grénédan, co-seigneur du Quistillic et M. de Rosnyniven de Piré, seigneur de Kertuard. Le partage n'eut lieu qu'après de longs débats, qui nécessitèrent une volumineuse procédure. Plusieurs avocats de Rennes furent entendus, parmi lesquels, MM. Marc de la Chénardaye et de la Haye-Jousselin.[2]

3° Messire Olivier de Saint-Martin eut une fille, Françoise, qui porta les seigneuries de sa maison dans celle de la Garenne, par son mariage avec messire René Couturier, seigneur de la Garenne, conseiller du roi au Parlement de Bretagne.

Les nouveaux propriétaires de Fescal et du Quistillic faisaient leur résidence accoutumée du manoir noble du Helfaut, en la paroisse d'Elven. Ils ne séjournaient qu'extraordinairement à Fescal.[3]

Le nom de la Garenne est très anciennement connu en Bretagne.

Henri de la Garenne faisait partie des archers à cheval de la « montre » d'Yvon de Kergorlay, écuyer en 1356.[4]

Olivier de la Garenne fut parmi les Bretons, employés au service du Régent, contre les Anglais, avec les hommes d'armes de Jehan Rogon, écuyer ; lesquels avaient été passés en revue à Château-Gontier, le 1er aout 1421.[5]

[1] Aveu de la tenue Larguidon. — Archives particulières.

[2] Archives particulières.

[3] Bail de la tenue Fergand, au village de Birguen, du 11 avril 1652, passé sous la judiction de Larghouët, avec Yves et Pierre Launay, tailleurs d'habits à Kerdrascle en Marzan. Archives personnelles.

[4] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II, col. 496.

[5] *Ibidem*, col. 981.

Guillaume de la Garenne accompagna le comte de Richemont à Angers, en 1424, étant au nombre des gens de guerre de messire Jehan de la Chapelle.[1]

Et plus tard, un autre René de la Garenne, vit les biens qu'il possédait en la paroisse de Guémené Penfao confisqués par le Duc et donnés, le 11 août 1487, à messire Jehan Rogais.[2]

4° Messire René Couturier et Françoise de Saint-Martin eurent une fille, damoiselle Marie Couturier qui épousa messire François Champion, baron de Cicé, conseiller du roi au Parlement de Bretagne.[3]

5° Celui-ci laissa ses divers héritages à son fils aîné, le comte François-Marie Champion de Cicé, seigneur de Cicé, le Helfaut, Trébras, Beaulieu, Fescal, Quistillic, Diston et autres lieux. Le nouveau propriétaire habitait de préférence son château de la Luardais, en Saint-Martin-sur-Oust. Fescal était donc encore une fois, quasi-abandonné.[4]

Les Champions tenaient un rôle fort honorable parmi les gentilshommes bretons. Le 3 décembre 1668, ils ont été maintenus, comme nobles et issus d'ancienne extraction noble, par arrêt des commissaires à la Réformation, rendu en leur faveur. Ils portaient pour armes : *D'azur à trois petits écussons d'argent bordés et bandés de gueules.*

Olivier Champion faisait partie des « seigneurs, chevaliers, chêvetains, gendarmes et autres, que Monseigneur le Duc mena avec lui, en son voyage de France, commencé pour le bien de la paix générale et l'union du royaume ; sans être compris parmi les gens de l'ordonnance de son hôtel.[5] »

[1] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II, col. 999.

[2] *Ibidem*, col. 1475.

[3] Actes sur velin de l'année 1666 et, brevet de nomination de messire Jean Naël, comme notaire, procureur, arpenteur et priseur des cour et juridiction de Fescal, Quistillic et Diston, signé : François Champion, et, par commandement dudit seigneur : Orgeben. — Archives personnelles.

[4] Nombreux actes des années 1700 et suivantes, et baux à domaine congéable suivant l'usement de Brouërech, de plusieurs tenues, sous Péaule et Marzan. Archives personnelles.

[5] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II, col. 925.

Vers l'an 1436, le même Olivier apposa son sceau au serment prêté au Duc par les nobles de Moncontour, en l'évêché de Saint-Brieuc[1].

Jehan Champion signa, avec les sujets de l'évêque de Nantes, une protestation contre le dit seigneur évêque, Amaury d'Acigné, à l'effet de l'envoyer, avec une députation à Rome, à la sollicitation du duc.

Le même Jehan est encore cité dans un mandement d'excuse, adressé au Duc, par plusieurs particuliers de la ville de Rennes, qui y demeuraient « pour la garde et sûreté d'icelle. »

Suivant un compte d'Yvon Millon, commis de Pierre Landays, il était du nombre des vingt archers de la seconde garde du corps, sous M. le Bastard Edouard[2].

Pierre Champion fut maître particulier des monnaies, à Rennes, en 1487.

Le 7 septembre 1487, Guillaume Champion obtint, avec Guillaume de Kercabus et Pierre de Kerguizé, des lettres de rémission, parce qu'ils avaient tenu parti contraire à celui du Duc, et cela, en faveur de Jacques de Coursay, homme d'armes de la garde du duc[3].

Pierre Champion, en même temps que Jehan Garnier, était charretier de Madame la princesse, à raison de LX livres de gages, pour l'année 1498, dans la maison de la reine Anne[4].

Après les Champion de Cicé, Fescal et le Quistillic passèrent aux mains de noble homme Jean François Jan, sieur de Bellefontaine, soit par acquêt ou autrement[5]. Celui-ci dût habiter plus fréquemment Fescal, et c'est à lui qu'il faudrait, sans doute, faire remonter la reconstruction du château actuel.

[1] Dom Lobineau : *Histoire de Bretagne*, T. II, col. 1855.
[2] *Ibidem*, col. 1327, 1420, 1469.
[3] *Ibidem*, col. 1478.
[4] *Ibidem*, col. 1590.
[5] Archives personnelles.

III

Le premier du nom de Jan, dont on ait une connaissance certaine est noble homme Jean Jan, qui épousa Françoise Rouault dame de la Saint-Martin.

Il était originaire de la Haute-Bretagne ; car on le voit, en un acte du 26 juin 1656, passé sous la cour royale de Saint-Brieuc, comparaître, en même temps qu'un autre Michel Jan, probablement son frère. Son décès survint peu après ; puisque, aux Généraux Plaids de la cour de Quintin, tenus, le 21 février 1657, par maître Antoine Guesneau, sieur de la Villerlais, procureur fiscal, damoiselle Françoise Rouault y est dénommée « veuve de feu noble homme Jean Jan ». Il s'agissait de l'acquisition d'une pièce de terre, dite le Clos du cimetière aux martyrs, située près le couvent des Pères Carmes de la ville de Quintin, pour la somme de 1000 livres, payable à Ecuyer Pierre Le Bras et Renée Ruffle, sa femme, seigneur et dame du Cartier[1].

Vers la même époque vivait encore demoiselle Etiennette Jan, qui épousa Messire Etienne de la Motte, seigneur du Tertre, dont elle eut deux enfants : François de la Motte, seigneur de Trémaugan et Pierre de la Motte, seigneur de la Ville-Agan ; tous deux puînés de la maison de la Motte-Rouge par leur père[2].

De même, cinquante ans plus tôt, un Thébaud Jan avait épousé damoiselle Isabeau de la Motte, fille de Messire Charles de la Motte, seigneur du Verger et de Françoise Gouret[3].

Du chef de son épouse, noble homme Jean Jan fut qualifié seigneur de Saint-Martin[4].

Il eut plusieurs enfants dont Claude Jan, sieur de Saint-Martin et N. Jan, sieur de la Villerio. Claude décéda, laissant pour héritier

[1] Acte sur velin du 21 février 1657. Archives particulières.

[2] Comtesse de la Motte-Rouge : *Les Dinan de la Motte, seigneurs de la Motte-Rouge*. Plaquette, tirée à 50 exemplaires numérotés, offerte à l'auteur de cette notice. Nantes, Emile Grimaud, imprimeur, p. 44 et suiv.

[3] Comtesse de la Motte-Rouge, op. cit., p. 25.

[4] Transaction sur procès du 20 novembre 1710 ; écrit sur velin. Arch. partic

son fils, noble homme Marc Jan, sieur de Saint-Martin, qui épousa damoiselle Anne Jégou[1].

Ici se place une lacune involontaire. A quelle souche rattacher ce Jan, sieur de Bellefontaine, qui suit ? Il est malaisé de le préciser. On peut vraisemblablement le croire issu d'un fils puîné de noble homme Jean Jan, sieur de Saint-Martin, parce que, en l'année 1710, un procès, aux fins de partage, s'ouvrit entre son propre fils, noble homme Jean Jan, sieur de Bellefontaine, conseiller du roi, miseur de la ville et communauté de Vannes, et noble homme Marc Jan, sieur de Saint-Martin, petit-fils du même Jean Jan de Saint-Martin, pour les successions directes et collatérales de leur aïeul.

Jean Jan de Bellefontaine, avocat, vint à Vannes, comme procureur-fiscal de la juridiction du comté de Larghouët. Il y habitait la rue Latine, en la paroisse Sainte-Croix.

Larghouët, près Elven, dont les ruines sont demeurées célèbres aujourd'hui sous le nom de « Tours d'Elven », était une importante seigneurie, pourvue des plus hautes attributions de juridiction, c'est-à-dire haute, moyenne et basse. Elle était alors possédée par la puissante maison de Rieux, qui devait bientôt se démembrer, pour tomber en ruine cent ans plus tard : après avoir perdu, l'une après l'autre, ses plus belles seigneuries. Le procureur-fiscal de Larghouët était mêlé à un nombre considérable d'affaires. C'est ce qui avait déterminé sa résidence à Vannes même.

Jean Jan s'était marié à Quintin ; ce qui indique encore assez clairement qu'il avait été détaché du berceau de sa famille avant d'être implanté en Basse-Bretagne. Sa femme, demoiselle Jeanne Le Coniac, était issue d'une famille de robe. Il en eut deux enfants : Jean qui suit, et Françoise, dame de la Ville-Daniel.

Damoiselle Jeanne Le Coniac était fille de noble homme Jean Le Coniac, sieur des Vergers. Elle avait pour frères et sœurs : Hervé Encillaud, sieur de Breux ; Mathurin Le Coniac, sieur des Fresches ; Françoise Le Coniac, dame de Roquniac ; Madeleine Le Coniac, dame de Rue-Neuve ; et Catherine Le Coniac, dame des Pastureaux.

[1] Transaction sur procès du 20 novembre 1710 ; écrit sur velin. Arch. partic.

[2] Extrait des registres du Parlement : exp. sur velin du 2 décembre 1697. Arch. particulières.

Après sa mort, M. Jan de Bellefonfaine se remaria. Il épousa, en la ville de Locminé, où l'appelaient souvent ses affaires, Suzanne Le Bourdal, fille de noble homme René Le Bourdal, sieur des Landelles, procureur et fermier du droit d'annattes, levé, par le chapitre de Vannes, sur les dîmes de la rectorerie de Guesgon. Il n'eut pas d'enfant de cette seconde union.

Missire Jean Le Vaillant, recteur de Guesgon étant venu à mourir, sur ces entrefaites, un long procès s'ouvrit, au sujet de la perception de ce droit d'annattes, d'abord entre Maître René Le Bourdal et les héritiers du feu sieur Le Vaillant, puis entre ceux-ci et les héritiers de M. Le Bourdal. Il dura cinq années consécutives et ne prit fin qu'en 1684, en faveur de M. et Mme de Bellefontaine et leurs cohéritiers. La partie adverse, — c'est-à-dire Missire Julien Gourmil, prêtre ; noble homme Louis Racois, maître chirurgien ; noble homme Guillaume Le Vaillant, sieur de Lézunan, procureur ; damoiselle Blanche Joubin ; Mathurine Le Blanc ; Jean Gaubert et Perrine Lemoine, héritiers solidaires de l'ancien recteur de Guesgon, — fut débouttée de sa demande, condamnée à 12 livres d'amende envers le roi, et aux dépens des causes principales et d'appel[1].

Madame Suzanne Le Bourdal avait des sœurs dont la postérité n'est pas connue.

Noble homme Jean Jan, sieur de Bellefontaine, fils des précédents, naquit à Vannes, où il fut élevé. Il acheta, en 1691, les deux charges de conseiller du roi, et de receveur ancien et alternatif des deniers communs et d'octroi de la ville de Vannes.

Ces charges venaient d'être créées à nouveau par un édit du roi du mois de décembre 1689, avec arrêt du Conseil d'État. On reconnaît, à cette création, la faiblesse du Grand Roi qui, pour faire face aux exigences du Trésor, rendait les charges vénales. Ce triste exemple, développé sous la Régence, se continua à la majorité de Louis XV. On doit chercher là une des premières causes, un des secrets griefs de la Révolution française.

En conséquence du nouvel Edit, M. de Bellefontaine obtint des lettres de Sa Majesté. Elles lui furent remises, avec les autres pièces

[1] Sentence du 13 juillet 1684. Archives particulières.

y attachées, signées, sur le repli : par le Roi : Blin et scellées de cire jaune.

L'acte de cession fut passé, en Cour de Nantes, par Maître Charles Boullanger, écuyer, conseiller du roi, trésorier-général des finances de Bretagne, demeurant à Nantes, rue Beau-Soleil, paroisse Saint-Denis.

Chacun de ces offices coûtait 5500 livres. L'un fut payé comptant, et l'autre deux ans plus tard[1].

Pourvu de la charge de conseiller du roi qui l'anoblissait nanti de la recette des octrois de la ville de Vannes qui donnait de beaux bénéfices, M. de Bellefontaine augmenta considérablement sa fortune et ses relations.

Il épousa damoiselle Sainte Raisin de Boismorin, de bonne famille de robe.

En 1710, il partagea, avec ses co-héritiers de la branche Saint-Martin, les successions de nobles hommes Claude Jan, sieur de Saint-Martin, et de la Villerio, après un procès mu en la juridiction du duché de Lorges, où Maître Louis-Charles du Quellenec, écuyer, sieur de Locmarin, avocat en la Cour, alloué et lieutenant du siège de Quintin, premier du duché, jugea en l'absence de M. le sénéchal dudit lieu, qui s'était récusé, à cause de sa parenté avec les principales parties en cause[2].

Puis, en son nom, et au nom de sa sœur, Madame de la Ville-Daniel, il déposa les fonds qu'il devait verser pour la part d'héritage acquise d'avec M. et Mme Marc Jan de Saint-Martin au bureau des consignations, par suite de la mauvaise gestion des vendeurs qui avaient pour principaux créanciers : noble homme Pierre Le Bigot, sieur de Porzémeur, et damoiselle Marguerite Aguesse Gicquel, son épouse ; Julien Fretaud, sieur des Hayes, et damoiselle Françoise-Marie Gicquel, son épouse ; et damoiselle Jacquette Garnier, dame du Visieux, veuve de noble homme Jean Le Geoffroy, vivant sieur du Visieux.

[1] Quittance de M. le trésorier Boullanger, sur velin, au rapport de Lesbeaupin notaire. Arch. part.

[2] Transaction sur procès. Arch. part.

Il eut trois enfants; deux fils, auxquels il rendit leurs comptes à leur majorité, par arrêt du Parlement du 13 juin 1722, et une fille.

1° L'aîné des fils, Joseph, fut d'abord employé dans les affaires du roi, à Vannes. Il partit ensuite à Saint-Malo, servit chez un négociant où il souscrivit plusieurs billets importants. Après quoi on perd sa trace. Peut être s'embarqua-t-il comme marin et trouva-t-il la mort dans un naufrage?

2° Sainte Claude Jan de Bellefontaine épousa Maître Joseph Breget, sieur du Breuil. Elle mourut, laissant comme héritiers en l'estoc maternel : Messire Jean Raisin, sieur de Boismorin, maître ordinaire de la chambre des comptes de Bretagne; Madame Marie de la Couture, veuve de Guy Claude Raisin de Boismorin, commissaire aux classes de la marine à Rochefort; Guillaume de Lisle et Madame Julienne-Marie de Lisle, épouse d'écuyer Jean Bonaventure Toussaint Cillart, greffier en chef, garde sacs du Parlement de Bretagne[2].

3° Jean-François Jan de Bellefontaine fut banquier à Vannes. Il s'occupa de vastes entreprises, géra d'importantes seigneuries et augmenta sa fortune.

En l'année 1737, il afferma la principauté de Guémené, avec ses annexes et ses revenus, pour la somme de 64.838 livres par an. Le bail fut passé directement avec son Altesse Sérénissime Mgr Constantin de Rohan, prince de Guémené

Il épousa Mademoiselle de Kerberon. Et c'est lui qui succéda aux Champion de Cicé dans la propriété des seigneuries de Fescal et du Quistillic.

Il eut trois enfants :

Sainte Jeanne Vincente Jan de Bellefontaine qui épousa noble maître Jean-Baptiste Dubois, sieur de Fleuré et du Haut-Breil, médecin, conseiller ordinaire du roi, et qui eut pour sa part le Quistillic.

Jean-François Jan de Bellefontaine, encore sous l'autorité de son tuteur, Maître Joachim Perret, sieur de la Lande, en 1766 ; et qui mourut jeune et sans postérité.

[1] Reddition de compte de tutelle. — Archives particulières.
[2] Transaction sur procès, acte sur velin. — Arch. part.

Et Rose Elme Jan de Bellefontaine, qui porta Fescal en la maison de Grénédan, par son mariage avec messire Pierre-François du Plessis de Grénédan, capitaine d'Infanterie, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis.

Fescal est resté, depuis ce temps, en la famille du Plessis.

Il a été occupé successivement par le chevalier de Grénédan, qui ne cessa de l'habiter pendant la période révolutionnaire ; puis par M. Pierre Jean, comte du Plessis de Grénédan, mort sans enfants, époux de Madame Aimée Ollivier de la Blairie, laquelle se remaria avec M. Alexis Louis-Joseph, comte Hubert de la Hayrie, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, et grand'croix de Sainte-Anne de Russie.

Il revint ensuite à Messieurs René et Alexis du Plessis de Grénédan, fils du comte René Jean, propriétaire du Bois-de-Ros, et neveux du comte Pierre-Jean du Plessis de Grénédan.

M. René de Grénédan étant mort, le 18 janvier 1891, à sa propriété de Saint Cloud, M. Alexis-Charles-Marie, comte du Plessis de Grénédan, époux de Madame Berthe Anger de Kernisan, en est devenu le seul propriétaire.

IV

La seigneurie de Quistillic, lorsque elle advint à noble maître Jean-François Dubois de Fleuré, par son mariage avec mademoiselle Sainte de Bellefontaine, se composait d'un grand nombre de métairies et de tenues, à domaine congéable, suivant l'usement de Brouërech.

Le domaine proche de Quistillic comprenait : « le lieu, maison et métairie noble du Quistillic, située en la paroisse de Marzan, avec cour, jardin et verger en un tenant, clos d'anciens murs, en partie détruits, ayant sous fonds, avec la fuye et refuge à pigeons, actuellement en ruine, qui se trouve dans le jardin au nord de la maison principale, et un terrain vague à l'Occident, lequel était anciennement planté en haute futaye, quatre journaux[1]. » — Les bois taillis

[1] Aveu de la seigneurie du Quistillic du 28 juin 1778.— Archives personnelles.

de Bois-Marzan, de Kerodet, de la Croix de Kersouchard. — « Le bois de Kergordenne, contenant quatre journaux et treize cordes, joignant des couchant et nord le bois des Moines, dépendant de la terre de l'Isle, du levant celui de la chapellenie de Notre-Dame-St-Pierre et du midi la metairie de Kergordenne. Dans toutes et chacunes des dites quantités et parcelles de bois-taillis, il y a un grand nombre de garennes et refuges à lapins, autrement appelés faux et caves prohibitives, et deffendues à toutes autres personnes de quelque qualité qu'elles puissent être qu'aux dits seigneurs et dame Dubois, comme à eux appartenants[1]. » — Les deux moulins à vent du Quistillic « situés sur la montagne » et dans le domaine de Kermourio. — Les métairies de Kérodet, Kerniscop, Boismarzan, Kergrisay, Haut et Bas-Miquel, Haut-Pouran, Kermourio. — Les tenues à domaine congéable du Petit-Teno, Clavier et Maripaule, Kerbluet, Michel Horiet, Kerverlin, La Grée de Kerfalher, Evenard ou Bourban, Guillo de Bois-Marzan, Philippo, Auduîn, Rolland du Guéric, Queldan, Cado, Boceno et trente autres de moindre importance, situées tant en Péaule qu'en Marzan.

Le seigneur de Quistillic avait droit de fief et juridiction haute moyenne et basse, ainsi que tous autres droits, comme tutelle, curatelle, papiers, sceaux, installation d'officiers pour l'exercice de la juridiction, droits d'épaves, gallois, ventes et lots, etc....

Il avait, à cause de sa seigneurie, et comme lui appartenant en propre, une chapelle, appelée Saint-Armel et plus communément Miquel. Elle était située au village de Birguin ou de Miquel dans la paroisse de Marzan. Sur la grande vitre du fond étaient apposées les armes de la maison du Quistillic. Le seigneur avait en outre, comme droit de deniers, une dîme « sur tous et chacun marchands y détallant pour vendre et débiter marchandises de quelque espèce qu'elles puissent être, le jour et feste de Saint-Armel, seizième jour du mois d'aoust, auquel jour il y a amas et congrégation de peuple[2] ».

Le Quistillic relevait « prochement et noblement, à devoir de foy, hommage et rachapt quand le cas y échet » de la seigneurie de

[1] Aveu cité. — Arch. pers.
[2] *Ibidem*.

Péaule. Celle-ci, démembrée, au siècle dernier, du comté de Rochefort, appartenait en 1778, à haut et puissant seigneur Mre François Marie Le Mintier, chevalier, seigneur comte de Léhellec, Péaule, Limerzel, Marzan, Villeneubourg, le Bézi, Quistinic, le Tertre, Couëspion et autres lieux ; à qui M. et Mad^e Dubois de Fleuré rendirent aveu, après le décès de M. de Bellefontaine.

Quelques terres éparses et plusieurs tenues détachées du Quistillic, relevaient de la seigneurie de l'Isle, en Marzan. C'est pourquoi M. Dubois en rendit aveu le 17 novembre 1786, à Très Révérend Père en Dieu dom Jean-Louis Le Meaux, abbé de l'abbaye royale de Prières, seigneur de l'Isle[1].

Les seigneurs de Marzan prétendaient avoir un droit sur le « manoir et portail de la maison du Quistillic. » Au rôle de leur seigneurie, ils comptaient, de ce chef, 40 sol monnoie de rente féodale. Mais cette rente demeurait éternellement impayée ; puisque les propriétaires du Quistillic soutenaient qu'ils relevaient directement du roi. La chose fut jugée ; et le seigneur de Marzan débouté dans ses prétentions de mouvance sur ce manoir, par sentence de la Réformation des États de Bretagne[2].

Dans le cours de notre siècle, la terre de Quistillic a été singulièrement démembrée.

Des mains de M. Dubois de Fleuré, elle est passée en celles de M. Valentin-Charles Dubois, son fils, propriétaire à Rennes, où il habitait, rue aux Foulons. A sa mort, elle fut partagée entre ses trois enfants : M. Dubois de la Cotardière, Mad^e Hardy de Beauvais, et Mad^e de la Grasserie.

Le Quistillic proprement dit resta à Mad^e de la Grasserie. Miquel

[1] Lisle, ancien château ducal, où sont morts plusieurs souverains de Bretagne, était situé sur la rive droite de la Vilaine pour défendre les terres voisines, des incursions des pirates et des Normands. Une grosse chaîne arrêtait les navires et empêchait leur venue plus loin. Elle valait aussi pour les ducs un important droit de péage. Le château, abandonné après la réunion de la Bretagne à la France, devint alors la propriété des moines de l'abbaye de Prières, située à quelques lieues de là, à l'embouchure même du fleuve. A la Révolution, il fut vendu nationalement, comme tous les biens de la célèbre abbaye. Il appartient aujourd'hui à Mad^e d'Aignaux, née Dubreil de Marzan.

[2] Aveu de Marzan au comte de Rochefort. — Archives particulières.

échut à Mad^e Hardy de Beauvais; les autres terres à M. Dubois.

Plus récemment le Quistillic fut acquis par Mad^elle Gascher des Burons qui le légua à M. Mérot des Granges. C'est aujourd'hui la propriété de Mad^elle Mérot des Granges et de la vicomtesse de la Hamelinaye.

Il ne forme aujourd'hui qn'une métairie sans caractère. On y voit une suite de bâtiments qui marquent parfaitement les deux côtés d'un vaste quadrilatère. Une seule chose fixe l'attention : le portail d'entrée, avec ses portes, grande et petite, qui se terminent en ogives d'un heureux dessin. Tout à côté, est aussi un bâtiment de service qui a gardé son aspect original. Il est surmonté d'un toit élevé et pointu, à arêtes de granit, dont l'une est volontairement brisée, à mi-hauteur. Un escalier extérieur, en pierres, abrité par un large avancement du toit, conduit au grenier. Çà et là, dans les autres constructions, on distingue encore une fenêtre avec un encadrement de granit et c'est tout.

La cour, spacieuse, anciennement pavée, est ornée d'un puits dont la garniture extérieure porte des traces de sculptures. La margelle, presque entièrement usée, atteste son antiquité et le fréquent usage qu'en a fait une longue suite de génération disparues.

Le château était encadré d'un cercle de verdure. Il ne reste plus de trace de ces grands bois de haute futaie. La hache inexorable des bûcherons a couché sur le sol le dernier des châtaigniers séculaires que la main du temps avait respecté.

Ce qui frappe le plus au Quistillic, quand on songe à l'importance de ce domaine et aux droits de suprême juridiction qui y étaient attachés, c'est l'absence absolue d'une demeure seigneuriale proprement dite. Il faut probablement en chercher la cause dans la désertion de ses maîtres. Ceux-ci en effet, du moins depuis le début du XVIIe siècle, faisaient leur plus commune résidence de leurs manoirs du Helfault, de la Luardaye et de Fescal.

Dans l'aveu de 1778, il est expliqué que « la fuye ou refuge à pigeons » est ruiné ; que « les murailles de la cour d'honneur » sont en parties détruites ; n'est ce pas indiquer, d'une façon à peu près certaine, que les bâtiments ne servaient plus qu'à l'exploitation des terres ?

On peut donc conclure qu'il existait, à l'origine, un château de plus amples proportions, de meilleur aspect, qui correspondait à l'entrée assez monumentale de la cour d'honneur ; mais qui a été remplacé, dès la fin du XVIIe siècle, par les bâtiments qui subsistent aujourd'hui et parmi lesquels on ne distingue qu'une petite maison, pied-à-terre ou rendez-vous de chasse, conservée pour les seigneurs.

V

Marzan a passé, à la fin du siècle dernier, aux mains des seigneurs du Plessis de Grénédan, c'est à ce titre que nous lui consacrons une étude.

Cette seigneurie, possédée originairement par les de Marzan, échut ensuite à la famille Butaut. Au milieu du XVIIIe siècle, Madame Marie-Marguerite-Reine Butaut de Marzan, épouse de très haut et très puissant Louis de Durfort, comte de Lorges, lieutenant général des armées du Roi, menin de Mgr le Dauphin et gouverneur de Redon, la reçut des mains de sa tante, damoiselle Marguerite-Louise Butaut de Marzan, décédée le 13 août 1750.

Le comte et la comtesse de Lorges habitaient ordinairement Paris, « dans l'enclos extérieur du couvent de St-Joseph, rue St-Dominique », et aussi Versailles, où ils occupaient l'un des pavillons du château.

Louis de Durfort était le petit-fils de Guy de Duras-fort, par élision Durfort, maréchal de France, ancien capitaine des gardes du corps du roi et de damoiselle N. Frémont. Ce dernier était lui-même le frère puîné de Jacques-Henri de Duras-fort, duc de Duras, maréchal de France, comte de Rauzen, baron de Pugeol et de Randerouët, gouverneur de Besançon et du comté de Bourgogne, capitaine des gardes du corps qui avait épousé Félice de Lévy de Ventadour[1].

Lorges portait : « *Écartelé au 1 et 4 de gueule au lion d'argent.*

[1] *État de la France*, Tome II, pages 171 et 175.

au 2 et 3 d'argent à la bande d'azur qui est Duras avez un lambel de gueule pour brisure[1]. »

La seigneurie de Marzan relevait en majeure partie du comté de Rochefort et aussi du domaine de Sa Majesté.

Marzan à Rochefort[2].

Pour la partie qui incombait à Rochefort, les héritiers rendirent aveu à haut et puissant seigneur Mre Jean-Aimé-Vincent de Larlan, chevalier, comte de Rochefort, baron de Kérouzéré et de Trongoff seigneur de Questembert, Malestroit, Quisdic, Bléhéban, Kéralier et autres lieux ; savoir :

« Le château, manoir, pourprix et dépendances de Marzan, consistant dans les logements du château, avec une chapelle, cour au devant, jardin derrière et au côté, un pré et un verger, au-dessous dudit jardin, avec un pavillon dans un des angles, et la vigne ensuite descendant sur le coteau au bord de la rivière. Au-devan de la cour, un bois de haute-futaye, faisant un demy-cercle, étant sur la montagne et sur le coteau. Au bas dudit coteau est un verger, appelé le pré doux ; et au-dessus une maison, jardin et vivier, entourés de murs, appelés l'Hermitage[3]. »

Les métairies nobles de Marzan ou de Saint-André, de Kerhéno ou de l'Ille, de Kermarho et de Kéroillet.

Le moulin à eau situé derrière le château.

Les tenues à domaine congéable de Kerverlin, Tréneurien, des Grées de Péaule, de Goasparden, de Kerlerno, de Kerdrousquin, de Bodiston, du Petit-Cosquer, de Kerguillaume ou Rosquéran, de Kersouchard ou du Petit-Téno, de Kersudo, de Kergrisay, de Kergoullin, de Coëffaut et de Trébriment.

Le prétendu droit « sur le manoir et portail du Quistillic » cité seulement pour mémoire.

[1] *État de la France*, Tome II, page 17.

[2] Aveu de Marzan au comte de Rochefort. — Archives particulières.

[3] *Ibidem*.

Marzan au Roi.

Sous le domaine de Sa Majesté, Marzan avouait :

Trois moulins, dont deux à eau et un à vent.

« La métairie noble de Kerjean, avec bois de futaie. »

Le four à ban coutumé du bourg.

Les bois du Ploquin, de Kerfalher et de la forêt de Marzan.

Le droit de six deniers monnoie, payables le jour de la fête des saints Pierre et Paul, par les mains du recteur ou du vicaire, « sur les oblations et offrandes du grand autel de l'église paroissiale. »[1]

La tenue Guyot, sur laquelle on avait réduit 24 sols tournois, « à cause des maisons, cour, jardins, vergers, retirés féodalement par Mlle de Marzan, afin de loger les sœurs, installées pour l'école charitable et pour le soulagement des pauvres[2]. »

Les maisons du bourg, appelées « le château Montargis. »

La maison René Richard, proche la prison.

Le bois de l'Enfant, où est la justice patibulaire de la juridiction, à 4 piliers, contenant 20 journaux.

Le total du rachat de Rochefort montait à..... .. 2800 livres.
Et celui du roi à..... 2200 —

Ce qui faisait pour l'ensemble de la seigneurie.... 5000 livres, prix égal au fermage général de la terre de Marzan, consenti par bail authentique à Julien Jaffre et Marie Danilo, sa femme; et à Guillaume Magrez et Perrine Delanoë pour une période de neuf a nées.

Les bailleurs se réservaient simplement : le premier étage du château ; la petite chambre au-dessus de l'escalier et la chapelle ; ainsi que les bois de futaie et de décoration.

M. de Lorges reçut, « pour le tout des pots de vin et deniers d'entrée », cent louis d'or de 24 livres[3].

Les seigneuries de Marzan, Kerjean et Bezi s'étendaient sur 8 parroisses : Marzan, Péaule, Rochefort, Caden, Saint-Jacut, Malansac, Rieux et Peillac. Celle de Kerjean semblait la plus ancienne, par son origine.

[1] Aveu de Marzan au Roi : Arch. part.

[2] *Ibidem.*

[3] Bail de la seigneurie de Marzan, 11 novembre 1751. — Arch. part.

Elles possédaient ensemble les droits de juridiction les plus élevés. La haute justice, exercée en l'auditoire du bourg de Marzan avait quatre piliers, qui se dressaient entre les routes de Nantes à Vannes et de la Roche à Questembert, sur les vastes landes du Bois de l'Enfant ou du Placéno, connues aujourd'hui sous le nom de landes de *la Justice* Et tout l'apparell de justice (fourches patibulaires, ceps, colliers et poteaux), vu de fort loin, était bien propre à inspirer la terreur aux vagabonds qui dévallaient sur le grand chemin, de tout temps si fréquenté de Vannes à Nantes.

Le droit de collier et de carcan existait aussi au bourg de Marzan.

Le duc de Lorges était supérieur et fondateur de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul. Il y était inféodé, vers le roi, à cause de Marzan et de Kerjean, par de bons et valables titres, et une immémoriale possession. De même, il était à la fois patron et fondateur du cimetière et du presbytère.

Il jouissait dans l'église, de toutes les prééminences, comme enfeu prohibitif sous le chœur ; deux bancs clos, armoriés de ses armes, l'un dans le chanceau, l'autre dans la chapelle de Sainte-Marguerite, du côté de l'Evangile du grand autel. Il avait droit de ceinture et lisière funèbres armoriées en dedans et au dehors ; celui d'armes et écussons dans les vitres et en relief de pierre de taille dans les quatre coins, dehors et dedans, sans qu'aucun autre ait droit d'armoirie. Il nommait « le secrétain[1] ».

A ce sujet il existait plusieurs coutumes assez singulières.

Chaque année, « au jour et feste de Saint-Estienne après Noël », il avait un droit « de jeu de soulle par le dernier épousé dans l'année en l'église de Marzan ou dans les chapelles de la paroisse ».

Il recevait, comme on l'a dit, la dîme des offrandes du grand autel.

Il avait, sur ses vassaux, des droits de gruërie et de drague.

La drague consistait en une course que le seigneur faisait tenir annuellement, à la Saint-Pierre, dans le bourg. Il y avait trois tours l'un avant la grand'messe, l'autre avant les vêpres et le dernier après.

[1] Aveu de la seigneurie de Marzan — Archives particulières.

Le recteur de Marzan, à cause du Presbytère qui relevait de Kerjean, payait les sonneurs de musette pour accompagner la drague et les possesseurs de la Grée de Bondeguy fournissaient une poule et un renard vifs, pour mettre dessus ; à peine de 48 sols d'amende à défaut de poule et de renard vifs ».

Le recteur donnait encore les joyaux ; c'est-à-dire les gants et les aiguillettes des lutteurs, et aussi un pot de vin pour les porteurs de la drague.

Le jeu de soûle, cité plus haut, était dû sur le mur du cimetière. Aussi bien, le jour de Saint-Etienne, on apportait au seigneur sur ce mur, à l'issue de la messe, « un plat, couvert d'une serviette avec un déjeuner pour lui et sa compagnie ».

Il y avait foire et assemblée, à chaque fête paroissiale, au bourg de Marzan et le lendemain, sans assignation, tenue de plaids généraux à laquelle assistaient tous les vassaux.

Puis, à l'issue des plaids généraux, les cabaretiers et débitants se présentaient aux assises de la juridiction souveraine, où les officiers poinçonnaient et étalonaient « au jaillon de la seigneurie » les pintes qui leur étaient présentées pleines de vin, comme droit de poinçonnage.

Outre ces droits, et tous ceux qui étaient attachés aux fiefs de haute justice, Marzan avait encore le droit de four banal au bourg, celui de chasse prohibitif à tous autres, et enfin le droit de *trépas* « qui est de 6 deniers par charge de marchandise qui passe, de la Roche-Bernard, le long du grand chemin, pour aller à Muzillac[1]. »

Le comte de Lorges, qui posséda la terre de Marzan jusque en 1773, joua un rôle important dans la noblesse française. Après son élévation à la duché-pairie, il fut successivement lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville et château de Blaye, lieutenant-général du comté de Bourgogne, puis gouverneur et commandant en chef des ville et château de Redon. Qualifié baron de Quintin, vicomte de Pommerit et seigneur d'Avaugour, il avait épousé haute et puissante dame, Madame de la Ville Orion, la Ville-Boury, Kerampart, Marzan, Kerjean, le Bezi et autres lieux.

1 Aveu de la seigneurie de Marzan. — Archives particulières.

Tous deux décédèrent vers 1786, et messire Fortuné-François du Plessis de Grénédan exerça la saisine noble de leur succession.

Il était fils de messire Charles-Augustin François, qui l'était lui-même de messire Charles-Marie-René du Plessis de Grénédan et de dame Elisabeth de Montaudouin.

Pendant la Révolution, la terre de Marzan resta aux mains des Grénédan. Elle fut portée ensuite, dans la première période de ce siècle, en celle des Dubreil par le mariage de Madame Marie-Anne-Perrine-Caroline du Plessis avec M. Marie-Ange Dubreil.

Leur fils, M. François-Marie Dubreil de Marzan, hommes de lettres, l'habita pendant de longues années. Il avait épousé, en premier mariage, Mademoiselle Le Pelletier et en second mariage Mademoiselle Marie Jahenny.

A sa mort, le château a été racheté par l'un de ses enfants.

C'est une vaste construction de style renaissance, élevée sur un coteau qui domine la Vilaine, dans une jolie situation, à deux kilomètres environ du bourg de Marzan. Un bois de futaie, planté en demi-cercle lui sert d'encadrement. On vantait beaucoup autrefois une allée d'ifs centenaires qui conduisait à l'Hermitage. Cette allée a été récemment détruite, lors des modifications que le propriétaire actuel a fait faire autour du château.

Vicomte Odon du Hautais.

La Roche-Bernard, le 20 mars 1897.

POÉSIE FRANÇAISE

LES SONGES ÉGARÉS

Oh ! bien souvent mon esprit rêve
Des poèmes délicieux,
Que jamais ma plume n'achève,
Qui vont s'égarer dans les cieux.

Sans échos parcourez l'espace,
Souffles chéris, tendres efforts,
Parfois aussi l'oiseau qui passe
Au désert jette ses accords.

Parfums de ma chère retraite,
Allez, exhalez-vous en paix,
Mourez comme la violette,
Au milieu des gazons épais.

Dieu l'a voulu, car il recueille
Ce qu'ici bas on croit perdu :
Le bruit qu'en tombant fait la feuille
Par son oreille est entendu.

Avec ces plaintes infinies,
Ces soupirs, ces élans divers,
Il compose les harmonies
Dont il emplit notre univers.

Voilà pourquoi sur cette terre
Tout refleurit en temps et lieu,
Pourquoi le penseur solitaire
Reçoit l'idée au gré de Dieu.

Voilà comment une pensée
Vague encore, léger dessein,
Sur les ailes des vents lancée
Va féconder un autre sein.

Cet échange où l'âme se plonge
Témoigne d'admirables lois,
Et je regrette moins le songe
Que je perds à travers les bois.

Quand la nature familière,
Douce compagne, me sourit,
Dieu se révèle à ma paupière,
Dieu se révèle à mon esprit.

Non, rien de créé ne succombe,
La mort est comme un jour nouveau,
Et l'on doit regarder la tombe
Ainsi qu'on regarde un berceau !...

HIPPOLYTE LUCAS.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

PAUL SÉBILLOT. — *Les Travaux publics et les Mines dans les traditions populaires et les superstitions de tous les peuples.* — Paris, Rothschild, éditeur. In-8° de 623 pages, avec 8 planches hors texte et 428 illustrations.

Nos lecteurs connaissent de longue date M. Paul Sébillot, qui a bien voulu donner à la *Revue de Bretagne* nombre d'intéressants contes populaires recueillis par lui en Haute-Bretagne et une très utile Bibliographie des traditions populaires du même pays. C'est lui, on peut le dire, qui a découvert et mis au jour la littérature populaire de la Bretagne gallo ; on ne peut citer avant lui, je crois, que M. le docteur Fouquet et M. Dulaurens de la Barre qui, dans quelques volumes fort agréables avaient publié un petit nombre de récits de ce genre recueillis parmi les populations galaises de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ; mais qu'étaient ces deux minces gerbillons au prix de l'abondante, de la plantureuse récolte de M. Sébillot, montant aujourd'hui à six cents contes, légendes ou récits traditionnels ?

M. Sébillot a rendu de plus à la cause du *traditionisme* — je me sers de ce mot un peu pédantesque pour ne pas user de l'anglais *folk-lore*, qu serait si bien rendu sous forme française par *popularisme* — M. Sébillot, dis-je, a rendu de plus à cette cause un autre service considérable par la fondation de la *Revue des traditions populaires*, qu'il dirige depuis une dizaine d'années avec un talent reconnu de tous et qu'il tient dans une ligne excellente, cherchant et amassant avec une patience, une activité infatigable, une énorme quantité de notions intéressantes sur la littérature, les usages, les croyances, les superstitions populaires, non seulement les recueillant mais aussi les classant avec soin par catégories, par ordre de matières en quelque sorte : si bien que quand on en a besoin pour une recherche spéciale, ce classement judicieux, très bien fait par l'ingénieux et perspicace éditeur, permet à chacun de trouver facilement ce qu'il cherche dans ce vaste magasin : service inappréciable rendu tous les travailleurs.

Outre sa revue et ses recueils de récits populaires, M. Sébillot a com-

posé plusieurs ouvrages, dans lesquels il rassemble autour d'un objet déterminé tous les renseignements fournis par les contes et les légendes, les usages, les superstitions, les croyances traditionnelles de tous les peuples, de façon à former du sujet ainsi embrassé une monographie populaire à côté de la monographie historique ou scientifique, à laquelle ce supplément, extrait des archives gardées par la tradition orale, ajoute souvent de vives lumières et fournit toujours une très curieuse, très agréable, très pittoresque illustration.

Le livre dont le titre est inscrit en tête de ces lignes peut assurément passer en ce genre pour un modèle. L'auteur l'a divisé en deux parties : 1° *Les Travaux publics*, 2° *Les Mines et les mineurs.*

Les *Travaux publics*, ce sont les routes de toute sorte, sans excepter les chemins de fer, — les ponts, — les chaussées et les digues, — les canaux et les étangs ; — les ports et les phares. Il y a là, en particulier sur les ponts et sur les routes, sur les rites de leur construction, sur les constructeurs eux-mêmes, sur les croyances, les superstitions, les traditions auxquels ces ouvrages ou leurs ruines énigmatiques ont donné lieu ; il y a là nombre de faits, de notions, de renseignements divers, rassemblés de tous les coins du monde avec un grand travail, artistement liés, fondus ensemble, à la fois intéressants, précieux même pour l'histoire et plaisants pour l'imagination. Si bien que de ce livre, plus justement que de bien d'autres, on peut dire que son auteur a su mêler heureusement « le grave au doux, le plaisant au sévère », *utile dulci*. Je voudrais pouvoir fournir ici la preuve de mon dire ; malheureusement, étant donné le sujet, la place est courte. Ainsi, dès le premier chapitre, le recueil des proverbes et dictons populaires relatifs aux chemins fournirait sans peine un manuel à l'usage du voyageur, très complet, très sensé et passablement original. Si je commençais à citer, je n'en sortirais plus ; aussi je suis forcé de m'en priver. Sur les ponts il y a des devinettes très drôles :

— « Tant que c'est pus grand, ça fait moins de peur, tant que c'est pus petit, ça fait pus de peur ? » — *Une planche qui sert de ponceau.* (Haute-Bretagne).

— « Sous un pont quatre fontaines ? — *Le pis d'une vache* (Ibid.).

— Un pont s'élève sans planches, sans voûte, sans chantier ? — *La glace* (Dicton russe).

— « Ma grand'maman fait un pont, elle seule est capable de passer dessus ? — La grand'maman est *une araignée* (Créole Mauricien) » etc., etc.

Il y a beaucoup de légendes sur les ponts, particulièrement sur leur

construction, souvent attribuée au diable qui, pour prix de son travail, exige l'âme d'un ou plusieurs des premiers passagers qui fouleront son pont; mais il est presque toujours misérablement dupé. Rien de plus célèbre en Bretagne que la légende du pont de saint Cado; non seulement elle est racontée ici, mais M. Sébillot nous donne en fac-similé et en couleur, deux curieuses gravures populaires représentant la scène où le saint présente au diable un pauvre chat, qui a eu le malheur de passer le premier sur le pont, et dont l'âme féline sera seule la proie de messire Satanas au lieu de l'âme chrétienne qu'il espérait. Dans l'une de ces deux gravures (sortie de l'imagerie Pellerin à Epinal) le pauvre chat est *bleu*, et saint Cado, en l'offrant au diable, semble lui dire qu'un chat bleu étant une merveille de premier ordre, c'est un présent très précieux qu'il fait au malin ; celui-ci, avec sa face jaune et ses yeux rouges, regarde l'animal d'un air étonné, sans être cependant très convaincu. Dans l'autre image (de fabrique rennaise) le chat est un minet blanc qui n'a rien d'extraordinaire ; aussi le diable a l'air tout à la fois penaud et marri, et certes il se rebellerait si Cado, orné d'une belle barbe rouge, ne dardait sur lui des yeux terribles.

Un des chapitres les plus intéressants est celui des *Chemins de fer*. Il est effectivement très curieux de constater que sur « une invention sans « précédent, fondée sur des bases scientifiques, obéissant aux règles in- « flexibles des mathématiques et de la mécanique » et dont les premiers essais remontent à peine à trois quarts de siècle, la végétation des légendes, des superstitions, des bizarres croyances a déjà trouvé moyen de s'accrocher, de s'implanter, de pousser des frondaisons d'un éclat et d'une vigueur surprenantes. Il y a d'abord les inventions populaires auxquelles on recourt pour expliquer la course endiablée des locomotives. Les sujets du *Sultan rouge*, du *Grand Saigneur* Abdul-Hamid, actuellement enfants gâtés de toutes les *puissances* (je ne dis pas de toutes les *nations* européennes, les Turcs — puisqu'il faut appeler ces hideux barbares par leur nom — les Turcs s'imaginent généralement que le moteur de chaque locomotive est un jeune diable capturé par certains charmes subtils et enfermé dans cette grande « boîte de feu montée sur « roues. — La souffrance qu'il ressent lui fait faire des gambades d'où « provient le mouvement de la machine, et c'est pour adoucir ses tour- « ments qu'on y verse de temps en temps un peu d'eau froide. » (p. 272). Ailleurs, au moment de l'ouverture des chemins de fer, les braves paysannes refusaient de vendre leurs cochons aux marchands étrangers, persuadés qu'on les mettait tout vivants (les cochons) dans la

ocomotive pour la chauffer. A Madrid en 1853, on croyait « qu'ueupn de graisse d'enfant » était nécessaire pour faire marcher les trains, etc. — En Chine, en 1889, un incendie ayant détruit à Pékin une partie du palais impérial, les astrologues déclarèrent que le Dragon de feu, en qui s'incarne l'Empire chinois, avait eu une de ses pattes écrasées par un chemin de fer nstallé depuis peu : aussitôt on suspendit toute nouvelle concession de lignes ferrées, et quant à celles qui existaient, on décida qu'elles seraient supprimées si le Dragon de feu renouvelait ses protestations (p. 279).

Une croyance assez répandue, paraît-il, dans le monde des chemins de fer, surtout en Amérique, c'est que les locomotives, au moins certaines d'entre elles, ne sont point de simples machines, mais des êtres animés, ayant à leur manière une âme, une intelligence, une personnalité, une volonté. « Dans la *Bête humaine*, roman dont les personnages « appartiennent au monde des chemins de fer (dit M. Sébillot), Zola, à « plusieurs reprises, a décrit des situations où ce sentiment est exprimé « avec l'insistance un peu brutale qui est le propre de son talent » (p. 267.) Mais voici quelque chose de plus décisif et de plus sérieux que les inventions d'un romancier :

« En 1891, les mécaniciens du chemin de fer de Pensilvanie *(Pensylvanian Union-Railroad)* mirent à l'index la locomotive portant le n° 1813, à laquelle ils reprochaient quantité de méfaits. Dès son premier essai elle avait tué deux enfants. L'année suivante, elle se jeta dans un précipice, entraînant avec elle plusieurs wagons, noyant le mécanicien, le chauffeur, six autres personnes, et en blessant un nombre considérable ; sortie des ateliers de réparation, elle se jeta sur un train de marchandises ; ce tamponnement eut pour résultat un mort et trois blessés. Quelques semaines après, la chaudière éclatait ; le machiniste et un chauffeur étaient déchiquetés. On l'envoie à l'atelier de réparation ; elle en sort, et bientôt se produit une nouvelle collision : trois tués. Puis une lampe à pétrole éclate sur la locomotive : le machiniste et le chauffeur sont grièvement blessés. Epouvantés, les mécaniciens refusèrent de monter sur cette *tueuse d'hommes*, et la compagnie dut finir par la remiser. » (p. 290-291).

On voit par ces extraits (que je ne puis, à mon grand regret, prolonger[1]) le genre d'intérêt, vif, original, de l'ouvrage de M. Sébillot ; c'est

[1] Je regrette surtout de ne pouvoir parler de la seconde partie du livre : *les Mines et les Mineurs*, dont l'intérêt ne le cède nullement à celui de la première.

un ample magasin, fort bien ordonné, de choses curieuses, piquantes et instructives.

Un élément capital de cette publication, qui ajoute encore beaucoup à son intérêt, c'est l'illustration très abondante, très originale aussi, qui accompagne le texte. Outre de très belles médailles encore inédites frappées en notre siècle en mémoire de grands travaux publics, outre une série fort intéressante de jetons des Ponts-et-Chaussées depuis 1618, on y trouve très fidèlement reproduites la fleur de toutes les vieilles gravures publiées en France depuis trois siècles, relatives aux routes, aux ponts, aux phares, aux mines et aux travaux des mineurs; beaucoup aussi, non des moins curieuses, surtout pour les mines, provenant de l'Allemagne, et de très jolis croquis japonais tirés des collections du Musée Guimet.

Bref, il est peu de livres, à mon avis, aussi propres à intéresser, à satisfaire le curieux, l'archéologue, et aussi l'homme du monde en quête d'une lecture variée, utile, amusante.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

*
* *

CHOSES DE BRETAGNE, par Alexandre Verchin.

Le gracieux petit volume récemment paru à la Bibliothèque Ollendorff affirme les qualités d'émotion et de pénétrante sincérité dont témoignaient les œuvres précédentes du poète des *Heures tristes*, du doux et mélancolique conteur de *Destinée*.

Le sous-titre de *Pièces à dire* est-il pour autoriser dans un recueil intitulé *Choses de Bretagne* de poème qui tels : *Parole d'enfant*, proviennent d'une inspiration toute intime ? Du moins est-ce là une charmante intrusion, et que la lecture de la pièce que je viens à dessein de citer fera plus que pardonner, car rien ne se peut imaginer d'aussi délicieusement invraisemblable que cette grave prétention de bébé à connaître

..... Où s'en vont les lumières
Lorsque l'on a soufflé dessus.....

Les poésies de ce genre essentiellement subjectif ne sont ici qu'en exceptions, et c'est aux merveilleuses traditions perpétuées en Bretagne d'âge en âge et d'âme en âme, aux douces légendes écloses spontanément

dans l'imagination toujours en éveil du peuple, que l'auteur a emprunté le motif principal de son livre. — Autour de ces thèmes primitifs, A. Verchin s'est exercé à des variations poétiques d'un art à la fois sobre et imagé, très vif et très délicat. — Obligé de sacrifier aux nécessités d'une langue de génie différent, et aux besoins d'un goût plus épuré, le poète s'est néanmoins efforcé de conserver le ton grave (qui ne repousse pas une certaine ironie ingénue), l'allure rêveuse un peu monotone des récits Bretons. Mais le charme précieux de son livre provient de ce qu'il existe entre le poète affirmé et le fruste conteur une communion plus intime que cette parenté de superficielle. Car à travers les pages de son œuvre se révèle et éclate en ses manifestations de tristesse passionnée, de douceur attendrie, de grâce mélancolique, cette âme, qui comme l'exprimait harmonieusement naguère le maître Breton dont le nom fleurit, amical, le premier feuillet du volume, A. Le Braz, cette âme

« Qui donne à la chanson des clercs
« Son charme sobre, large et triste ».

FRANÇOIS GÉLARD.

*
* *

PRINCIPES DE COMPOSITION ET DE STYLE par M. Deltour, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, 12e édition. — Paris, Ch. Delagrave, 1897.

Vous avez bien lu « 12e édition ». Ainsi s'affirme cette vérité consolante, que les bons livres ont quelquefois du succès. A tous les points de vue, ce résumé de l'enseignement d'un des plus dignes et des plus distingués professeurs de l'Université mérite d'être appelé *un bon livre*.

Mais c'est un livre classique, — me dira-t-on ? — Assurément. Mais, parce que les rhétoriciens et les philosophes seront les premiers à en tirer profit, gardez-vous de le croire inutile à ceux qui ont passé l'âge heureux de l'éducation. De bonnes règles de style, de sûrs préceptes de langage, puisés chez les maîtres (entendez ce mot dans les deux sens), n'ont jamais été plus nécessaires à une société qui se détraque et se déséquilibre. Bien écrire, bien parler, bien penser résument un idéal dont approchent peu de nos contemporains. — Dans une courte introduction, M. Deltour définit la littérature, l'expression écrite des idées et des sentiments des hommes, et énumère les trois parties de la composition : l'invention, la disposition, l'élocution.

C'est cette troisième partie plus communément appelée style, qu'il étudie d'abord. Des exemples anciens et modernes se joignent aux préceptes pour nous mettre sous les yeux les qualités générales et particulières du style, ses divers genres, les figures de mots et de pensées. En ce qui concerne l'invention et la disposition, des modèles nous sont offerts, descriptions de Fénelon ou de Rousseau, portraits de Saint-Simon et de La Bruyère, fables de La Fontaine ou paraboles de Lamartine, lettres de Voltaire ou de Bonaparte. Puis, ce sont des discours présentant tous les genres d'éloquence, parfois empruntés à quelque jeune rhétoricien d'avenir ; des conseils de lecture et des principes de versification.

Sans même faire de vers il faut savoir comment on les fait.

M. Deltour ne connaît pas moins bien les poètes français, ceux d'hier, que les poètes grecs et latins dont il a écrit l'histoire. Il aime la « mélodie des vers » et parle avec charme de l'accompagnement musical que la poésie doit à la versification. Sur ce point, comme sur tout autre, il sera utilement consulté. J'ajoute que son livre est animé du meilleur esprit chrétien et lui a mérité les approbations de plusieurs évêques.

O. DE GOURCUFF.

* * *

EN EST (*La Moisson*) poème breton en cinq parties, par J.-M. Cadic. Vannes, impr. Lafolye, 1897.

Sous les pseudonymes d'Yan Kerhlen et d'Isidor le laboureur, M. l'abbé Cadic, recteur de Bieuzy-des-Eaux, a publié dans cette *Revue* beaucoup de poésies et de chansons bretonnes écrites en dialecte vannetais. De bons juges ont apprécié le mérite littéraire de ces vers, en même temps qu'ils y trouvaient l'exacte connaissance de la langue et des mœurs de nos populations morbihannaises.

M. l'abbé Cadic réunit aujourd'hui sous le titre général : *En Est* (*La moisson*), les plus importants de ses poèmes. L'ouvrage (lisons-nous dans la préface) est divisé en cinq parties, qui correspondent aux cinq choses essentielles dans une ferme de campagne : *Le foin*, pour nourrir les bestiaux ; *Le blé*, pour nourrir la famille ; *Le chanvre*, pour lui procurer le vêtement ; *Les pommes à cidre* et *les pommes de terre*, pour améliorer et varier ses repas.

N'est-ce pas toute la vie du paysan breton, écrite par un homme qui en connaît les travaux, les joies et les tristesses, qui en exprime l'humble

poésie ? L'avant-propos que j'ai cité est fort instructif. Nous y trouvons une petite dissertation sur le dialecte vannetais, qui éclaircit certains points de la grammaire, récemment publiée, de M. l'abbé Le Bayon, et une protestation généreuse contre l'abandon ou la corruption de l'idiome national.

La brochure de M. l'abbé Cadic se vend 1 fr. (1 fr. 25 franco), et le recteur applique le produit de cette vente à la construction du clocher de son église. Double recommandation.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

PAQUES FLEURIES, sonnets et rondels, par Marc Daubrive. — Rennes, H. Caillière, éditeur, 1897.

Depuis le magistral livre posthume de Lud Jan, aucun volume de vers ne nous était venu de Bretagne; aussi j'éprouve un vrai plaisir à signaler la plaquette de M. Marc Daubrive, dédiée à l'érudit Breton, M. Emile Ernault.

Les vers de M. Marc Daubrive ont un tort à mes yeux, ils ne sentent pas assez la Bretagne. L'auteur a gracieusement lié de ses rimes « le bouquet vert fourni par le printemps », qu'il a cueilli dans les prairies françaises.

A ses sonnets, élégamment rustiques, encore un peu enfantins, je préfère ses rondels dont les refrains ont le charme alangui qui sied. Mais pourquoi écrire : rondel ? Voiture, le maître du genre, a consacré la forme « rondeau ».

M. Marc Daubrive joue agréablement de la flûte : un petit air de biniou, dans son prochain recueil, ne serait pas pour nous déplaire.

O. DE G.

*
* *

RONDELS PRINTANIERS (valse enchantée) paroles de Camille Natal musique de G. Mercier-Pottier, Emile Gallet, éditeur, 6, rue Vivienne. — Paris.

Au moment où les lilas sont en fleur, où narcisses, muguets et anémones embaument l'air de leurs parfums, c'est l'instant tout à fait propice de signaler la ravissante valse chantée, *Rondels Printaniers*, que G.

Mercier Pottier, 1er prix du Conservatoire de Paris, a faite sur les charmants *Rondels* de Camille Natal.

Ces *Rondels Printaniers* sont extraits de la *Gerbe d'œillets* (1f,50) de Camille Natal. Cette *Gerbe d'œillets*, ainsi que *Cœurs de femmes*, prose (3 fr.), fut couronnée par la Société de l'Encouragement au Bien, et se trouve chez l'éditeur littéraire, Chamuel, 5, rue de Savoie, à Paris, qui a édité aussi, du même auteur, deux monologues originaux : *Plume brisée* et *Presque Mariée* (0f,50).

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imp. Lafolye, 2, place des Lices.

CURIOSITÉS LITTÉRAIRES BRETONNES

UN PANÉGYRIQUE BRETON

EN PROSE ET EN VERS

DU GRAND CONDÉ

Ce panégyrique forme un volume in-4° intitulé :

« LE PRINCE ILLVSTRE, par le sieur DV BOIS-HVS. A Paris, « chez Pierre Rocolet, Impr. et Lib. ord. du Roy, au Palais, aux « Armes du Roy et de la Ville. — M.DC.XLV. *Avec Privilège de « Sa Majesté.* »

Volume divisé en deux parties, prose et vers : prose, 376 pages ; vers 116 pages[1]. Le tout consacré exclusivement à la gloire de Louis de Bourbon, duc d'Enghien, qui devint l'année suivante (1646), par la mort de son père, prince de Condé, et par son génie et ses victoires est devenu pour jamais le *grand Condé.*

L'auteur est certainement le même personnage qui publia en 1640 un petit volume de vers intitulé *La Nuict des nuicts et le Jour des jours*, célébrant à la fois la naissance « du Daufin du ciel », c'est-à-dire de N.-S. Jésus-Christ, et celle « du Daufin de la terre », c'est-à-dire de Louis XIV, advenue le 5 septembre 1638. On peut voir la curieuse et intéressante étude consacrée à ce poème, par

[1] Voici exactement la division typographique de ce volume :

En tête un frontispice, gravure en taille douce, très beau portrait en pied du duc d'Enghien, c'est-à-dire du grand Condé « armé à la Romaine ». Feuillets liminaires non chiffrés au nombre de 24, contenant le titre, la dédicace *A Mgr le duc d'Enguien*, l'explication du frontispice, la préface adressée *A la Noblesse, française*, le privilège du 31 août 1644, l'*achevé d'imprimer* du 31 décembre même année. — « LE PRINCE ILLVSTRE *Première partie* » (en prose) p. 1 à 376. — « *Seconde partie* » (en vers), p. 1 à 116. — Table des Matières, 8 ff. non chiffrés. — Ce volume est de la dernière rareté.

Table 7 ff. + 1 pour fautes d'imp.

M. Olivier de Gourcuff dans l'*Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle*[1]. Avec l'aide de M. de la Nicollière-Teijeiro, M. de Gourcuff est arrivé à déterminer l'origine de cet auteur. Il appartenait à une famille Hus ou Hux, établie à Nantes et aux environs, possédant plusieurs terres dans le voisinage de cette ville, notamment le Bois-Hus en Saint-Donatien, le Bois-Sébastien et la Trocardière en Rezé[2]. Sur la fin du XVIe siècle et dans le commencement du XVIIe, cette famille produisit un trésorier des Etats de Bretagne (Gabriel Hus), nommé ensuite par Henri IV maire de Nantes, et dont un fils, appelé Oudart ou Audart Hus, était en 1606 conseiller au Parlement de Bretagne. Notre auteur pourrait bien être un fils de ce dernier nommé Yves Hus ; mais comme il s'est borné à mettre sur ses livres le nom de la terre dont il faisait son surnom sans y daigner joindre son prénom, on reste à cet égard dans l'incertitude. Mais c'est certainement un Hus ; car dans l'angle inférieur gauche du frontispice est gravé son écusson, qui est précisément celui donné à la famille Hus par les nobiliaires bretons, savoir « d'argent à la bande vivrée de gueules, accompagnée de 6 merlettes de même, 3 et 3 ». Il y a de plus ici un lambel indiquant une branche cadette.

Dans son poème de la *Nuict des nuicts et le Jour des jours*, Hus sieur du Bois-Hus donne à entendre qu'il est alors (en 1640) au service du cardinal de Richelieu. Dès la première page du *Prince Illustre*, on voit qu'en 1645 il était passé à celui du duc d'Enghien ; sa dédicace adressée à ce prince débute ainsi :

« Monseigneur, *je dois beaucoup à Votre Altesse* ; mais icy je luy donne encore plus, en vous offrant VOUS MESME à VOUS MESME. Dans le respectueux désespoir où j'estois de ne voir rien, dans l'histoire de tous les siècles, *de quoi vous payer honorablement mes debtes*, j'ai treuvé un heureux moyen de vous faire un present digne de vous... Je donne à Vostre Altesse Vostre Altesse mesme couronnée des lauriers de *Rocroi*, couverte des palmes de *Thionville*,

[1] Publiée en 1884 par la *Société des Bibliophiles Bretons*. L'étude de M. de Gourcuff occupe les p. 130 à 158.

[2] Voir Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, 3e édit. II, p. 40.

vengeresse de *Fribourg*, victorieuse du *Rhin*, conquérante de *Philipsbourg*, libératrice de *Mayence* », etc.

Les campagnes, les victoires incomparables de Condé en 1643 et 1644 sont l'objet de ce livre. Malheureusement ce n'est pas une histoire, mais un panégyrique dans le style redondant et emphatique de l'école de Balzac. L'auteur se tue à faire de grandes tirades qu'il croit éloquentes, et qui la plupart du temps sont seulement sonores, vides et emphatiques. Toutefois on y rencontre çà et là de ces expressions imagées, pittoresques, vraiment trouvées quoique un peu cherchées, qui caractérisent la littérature balzacienne : celle-ci, par exemple, dont on fait toujours honneur à Pascal : « Les rivières sont *des chemins qui marchent et qui portent* où l'on veut aller, » — Pascal n'a guère eu d'autre peine que de la copier, mot pour mot dans du Bois-Hus, qui dit : « Ces beaux fleuves, les nourriciers des plaines et des campagnes, les liens de tant de diverses provinces, les pourvoyeurs éternels de toutes les contrées habitables, les canaux conducteurs du commerce, et pour ainsi dire, *les chemins marchants qui portent* toutes les nations éloignées les unes aux autres » (1re partie, p. 133.)

Plus loin voici une figure très caractéristique, très originale de la rébellion protestante en France sous Louis XIII : « L'Hérésie est un insecte venimeux ; sa tête étant coupée (par la prise de la Rochelle), sa queue faisait toujours la mauvaise dans le Languedoc; sa rage qui s'y étoit retirée s'y remuoit encore, et quoique malade vouloit continuer à se battre ; il fallut la brusler à Privas et jeter ses cendres au vent, avec crainte que là où elles tomberoient elles semassent encore la révolte. » (1re part. p. 171.)

Ailleurs pour louer la sagesse et l'habileté militaire infuses dès l'âge de vingt ans dans l'âme de Condé : « Je parle (dit-il) de la sagesse active des conquérans, et non de la sagesse pesante et sédentaire des tribunaux et des écoles. Celle-ci, *cette grave paresseuse, cette auguste ridée*, fait tous les demi-dieux de la robe ; mais c'est à sa sœur, *cette adroite et judicieuse vagabonde, cette prudente audacieuse*, que nous devons tous les héros de l'épée », et entre autres, — « ce beau miracle qu'on vit jadis en Europe : une pucelle armée par les ordres du ciel, une bergère à qui Dieu

mit l'épée en main, une fille générale d'armée et presque connétable de France ; et tous les Anglais, *qui vouloient faire tomber la couronne françoise en quenouille, battus par une quenouille* ! » (*Ibid.* p. 255 et 260). Curieux médaillon de Jeanne d'Arc dans un cadre piquant et rare.

Quoique l'ouvrage de du Bois-Hus ne soit point une narration historique, on y trouve sur son héros certains traits intéressants et peu connus. On y voit, par exemple, que Condé enfant, c'est-à-dire le petit duc d'Enghien, voulut dès trois ans porter l'épée, qu'il l'avait toujours à son côté, la pendait contre son lit pendant son sommeil; et un matin, ayant appris que son père bataillait dans les Cévennes contre les rebelles, il saisit cette épée, sauta du lit, et se mit à s'escrimer d'estoc et de taille comme pour mettre en pièces les ennemis de son père (*Ibid.* p. 113, 115).

Mais pour parler de Rocroi, la première et tant illustre victoire de Condé, Bois-Hus a jugé la prose trop terne, il a fait appel à la poésie :

D'*Enguien* paroît en tous lieux.
La tête d'un héros ne souffre point de casque[1],
Sa valeur ne veut point combattre sous un masque,
Une divine ardeur rejaillit de ses yeux :
Ses yeux dans leurs regards lui fournissent des armes !

Il se mêle dans les hasards,
Il attaque, il enfonce, il dissipe, il terrasse,
Il pousse, il tue, il fend, partout il se fait place
Et foule sous ses pieds les aigles des Césars.
L'Espagnol branle, fuit ; tout meurt ou tout recule...

Voyez ces bataillons percez !
Ces régiments rompus, ces files entrouvertes,
Ces pelotons défaits et refaits de leurs pertes,
Et tous ces escadrons à la fin renversez !
Milles bouches de feux, effroyables machines,
Lançant de toutes parts la mort et les ruines !

[1] Bois-Hus écrit toujours d'*Enguien* et fait, dans ses vers, ce mot de trois trois syllabes. — Les historiens attestent en effet que le duc d'Enghien à Rocroi ne voulut point porter le casque.

Casques de tous côtés épars,
Hallebardes, fusils, piques, mousquets, cuirasses,
Tant de canons crevez, couchez sur cent carcasses[1],
Tambours, fifres, drapeaux, cornettes, étendards ;
Allemands, Espagnols, Lorrains, Flamands et Suisses,
Cadavres, corps hachés, têtes, bras, jambes, cuisses,
Cent spectacles affreux !...

Voyez tous ces tristes monceaux
De corps abandonnez sur la face des plaines
Et ces bouillons de sang qui, sortis de leurs veines,
Coulent parmi les champs en funestes ruisseaux,
Ces moissons de la mort qui couvrent les prairies !...
. . . . . .
Deux ou trois nations d'un seul coup étouffées,
Ce sont là du jeune vainqueur,
En son premier combat, les terribles trophées !

Malgré un peu d'hyperbole, on ne peut nier qu'il y ait là de beaux vers, de vrais accents de poésie héroïque. Mais tout à coup le style change; du ton grave et épique Bois-Hus essaie de passer au plaisant. Voyons s'il y réussit :

Ce vaste déluge de sang,
Qui menace quasi d'inonder la campagne,
N'est que *le mauvais sang que l'on tire à l'Espagne,*
Et c'est pour la sauver qu'on lui perce le flanc...
Puisqu'aux dépens de tous enfin elle est trop pleine,
C'est l'intérêt du genre humain
Qu'aux frais de tout le monde *on lui perce la veine.*

[1] *Carcasse*, terme de guerre. Sorte de bombe de figure oblongue qu'on tire avec un mortier; — contenant plusieurs grenades et de plusieurs bouts de canon de pistolet remplis de poudre : le tout enveloppé d'une masse d'étoupes trempée dans de la poix, ou dans des matières huileuses, et recouvert d'une toile goudronnée garnie à chaque bout d'une plaque de fer traversée d'une mèche qui met le feu aux étoupes, ces deux plaques reliées ensemble par des branches et des cercles de fer qui représentent les côtes d'une *carcasse* : d'où vient le nom de ce projectile, destiné à mettre le feu dans les endroits où il est lancé. « (Voir *Dictionnaire militaire*, édit. de 1745, et *Dictionnaire de Trévoux*, édit. de 1771). Inutile de dire que cet engin est depuis longtemps hors d'usage.

Alors il énumère les provinces, les nations, les territoires que l'Espagne a gloutonnement absorbés et qu'il faut, dans l'intérêt de sa santé, lui faire rendre sans retard, Portugal, Roussillon, Catalogne et le reste :

Son estomac encore a trop de la Bourgogne,
Luxembourg et la Flandre enveniment son mal,
La Navarre, Milan, Trèves, Naple et Sicile
Rendent aux médecins sa santé difficile :
Si l'on ne la fend toute, elle va s'étouffer,
Et, pour la bien guérir de sa soif politique,
Il faut, par la flamme et le fer,
Ouvrir de toutes parts cette vieille hydropique.

En voulant faire le plaisant, Bois-Hus barbote ici dans le burlesque. Il se relève un peu quand il nous montre Condé sacrifiant son linge, sans en excepter ses chemises, pour panser les blessures des vaincus :

Que direz-vous, vieux conquérants,
Vous meurtriers publics de la moitié du monde ?
Pour étancher leur sang, cette âme sans seconde
Fait présent de son linge à ces pauvres mourants.
Chemise, il ne t'épargne pas :
Va, dépouille obligeante, où ton maître t'envoie.
Mais quoi ! pour des vaincus une si belle proie ;
Pour des gens qui juraient sa perte et son trépas !

Il y a aussi trois beaux vers sur le vieux comte de Fuentès, brave général espagnol tué à Rocroi, dont la mort avait beaucoup affligé Condé, Bois-Hus lui dit :

Il[1] a redemandé ta vie à sa victoire,
Il s'est plaint d'un bonheur infidèle à sa gloire ;
Va, les pleurs d'un héros ont honoré ta mort !

Bois-Hus se relève encore mieux en nous peignant, dans cette splendide victoire de Rocroi remportée le 19 mai 1643, la pompe funèbre, triomphale et magnifique, du roi de France Louis XIII, mort le 14 du même mois :

[1] Le vainqueur, le duc d'Enghien.

D'Enguien, c'est de ton bras seul
Que Louis attendoit d'augustes funérailles ;
Quand il te destinoit à gagner des batailles,
Il vouloit d'étendards pavoiser son linceul.
Oui, les cloches de Mars, tes royales trompettes,
Rendent avec honneur ses ombres satisfaites.
Ombrageant son convoi sous un bois de lauriers,
Tu montres qu'en la mort sa grandeur l'accompagne,
Et la valeur de tes guerriers
L'ensevelit en roi dans le drapeau d'Espagne.

Ainsi les fameux combattants
Font peur à l'univers quand ils quittent la terre ;
Tels meurent les grands rois comme meurt le tonnerre,
Dans un tombeau d'orage et de feux éclatants !

Revenons un peu à la prose de du Bois-Hus. Voici la jolie peinture qu'il nous fait de la campagne de Flandre qui suivit la bataille de Rocroi :

« Le Flamand nous est venu voir sur notre frontière ; ce prince (le duc d'Enghien), qui a eu la commission de le recevoir, ne se contente point de le reconduire jusqu'à la porte de la France, il sait trop bien les lois de la civilité pour manquer à lui rendre sa visite en son propre pays ; il aime la courtoisie jusque dans la guerre. Il va revoir cet officieux visiteur, mais avec le train d'un prince du sang de France, avec la suite d'un conquérant et l'équipage d'un victorieux. A la tête d'une armée fatiguée de tant de coups qu'elle a donnez à l'ennemi, il la mène à la chasse dans la forêt des Ardennes pour lui donner une récréation honorable. Il lui fait faire une promenade guerrière dans les plus riches provinces de nos voisins pour la délasser agréablement, et il lui ouvre toute la Flandre comme un parc de plaisir et un bois de rafraîchissement et de lauriers. Ayant heureusement fait lever sa proie, il croit qu'il y va de son honneur de la poursuivre dans tous ses forts, dans tous ses buissons, dans toutes ses retraites. » (1re partie, p. 210-212).

Plus loin, quand Condé se décide à passer le Rhin et à entreprendre cette si audacieuse, si téméraire campagne de Fribourg, Bois-Hus lui met dans la bouche ce discours à ses troupes : « Mes-

sieurs, la France et l'Autriche m'obligent à passer le Rhin. L'honneur de mon maître et l'orgueil de mon ennemi m'appellent à Fribourg : il faut sauver l'un, il faut abattre l'autre. Vienne qui voudra, je ne contrains personne ; mais j'irai ! Je n'ai point de plumes pour écrire à la cour, mon épée rendra compte de ma conduite. *Qui m'aime, me suive* ! » (*Ibid.* p. 275, 277).

Enfin, cette admirable campagne de Fribourg et de Philipsbourg, la dernière de Condé avant la publication du *Prince illustre*, Bois-Hus en proclame ainsi le résultat final :

« Depuis Brisach jusqu'à Fribourg, jusques aux terres de Cologne, dans six provinces ennemies, Son Altesese n'a presque fait qu'un voyage pacifique. La Forêt Noire lui a été une forêt de palmes. C'est une victoire longue de quatre-vingt lieues, qui peu avoir autant de noms que de places rendues. C'est un triomfe presque continuel depuis la source du Rhin jusqu'à son embouchure....

« La gloire du conquérant de Philipsbourg et du triomfateur de Mayence a des éclairs et des rayons qui donnent une beauté fière à la France et l'embellissent de charmes redoutables » (*Ibid.* p. 364, 366).

Bois-Hus adresse sa préface *A la Noblesse française*. Elle ne contient pourtant rien de spécial à la noblesse ; l'auteur y parle uniquement et longuement de son livre et des mérites de son livre. Les défauts il ne les avoue pas, il les transforme en qualités singulières et les défend d'avance vigoureusement contre la critique et les critiques. Ceux-ci sont fort mal menés. Les censeurs du livre de du Bois-Hus — il le déclare sans ambages — ne peuvent être que « des difficiles, des rieurs, des suffisans, des mélancoliques et des oisifs ; des insectes et des reptiles parmi les lettres, et qui servent, comme les serpents et les bêtes nuisibles, à l'embellissement de l'univers. Gens qu'on ne contente jamais, nés avec une démangeaison naturelle de railler, qui auroient peur de paroître ignorants s'ils ne faisoient des commentaires méprisants et dédaigneux sur ce qu'ils lisent. Buissons hérissez d'épines, porcs-espics, carquois vivants de mille flèches aigües, halliers et ronces qui font toujours quelque plaie ou quelque larcin à ceux qui passent, et ne touchent rien qu'ils n'égratignent. » — Et mainte-

nant avisez-vous de critiquer du Bois-Hus : vous voici d'avance bien arrangés !

Il n'est pas moins alerte à vanter son œuvre qu'à invectiver par anticipation ses adversaires : « On ne trouvera pas (dit-il) mon style égal partout ; je crois que l'égalité, aussi bien que la monotonie, est un vice, c'est au moins une marque de stérilité. C'est un art que d'être différent quand on veut, et il y a de l'industrie à se changer et à se donner en diverses sortes à son lecteur. Les fleuves, qui sont la plus naïve comparaison des écrivains, ont le cours tantôt lent et pacifique, tantôt rapide et tumultueux, selon les rencontres des plaines qu'ils visitent. Ils se changent selon les lieux. Dans les prairies ils vont avec une majesté tranquille ; par les vallons et les rochers ils ne vont pas, ils tombent ; ce n'est plus une course, c'est une chûte, etc. »

Voilà bien des mots, bien des grands mots, pour rendre cette idée si simple, que la variété et la flexibilité dans le style sont des qualités de premier ordre très prisées du lecteur. Du Bois-Hus malheureusement se vante ; il n'est pas si varié que cela. La redondance sonore et le plus souvent creuse, l'emphase hyperbolique, sont hélas ! (je l'ai déjà dit), le traits les plus saillants et les plus habituels de sa prose.

Dans ce ciel lourd et nuageux passent toutefois de temps à autre, comme des éclairs, ce que l'auteur appelle « des mots hardis et des licences étrangères, » images saisissantes et d'un singulier éclat, fusées de phrases rapides et colorées, parfois même fleurs idylliques comme celle-ci qui terminera cette notice :

« Chantilly, le séjour des amours et des grâces, lieu où la nature et l'art semblent avoir fait les éléments plus beaux et plus nobles qu'ils ne sont ailleurs, et où la volupté, parée de tous ses charmes, a des appas et des hameçons pour surprendre les esprits, des beautés pour dérober les cœurs, des délices pour amollir les plus généreux courages. » (1re partie, p. 135.)

Notez qu'il s'agit ici, non du Chantilly porté à sa perfection par le grand Condé, mais du Chantilly des Montmorency. C'était déjà, on le voit, un joli lieu.

Arthur de la Borderie,
Membre de l'Institut.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1]).

ROMILLEY (MARQUISAT).

Le château d'Ardennes, en la paroisse de Saint-Georges de Reintembault[2] était le chef-lieu du marquisat de Romilley.

Ardennes eut dès le XIIe siècle ses seigneurs particuliers portant son nom et ayant pour armes : *d'argent semé d'ancolies d'azur, à la bande chargée de feuilles de houx*. En 1150 Juhel d'Ardennes signa la grande charte d'Henri de Fougères en faveur de l'abbaye de Savigné. En 1163 il donna à l'abbaye de Rillé une terre, avec l'assentiment de ses fils Robert, Olivier et Jacques, et celui de ses petits-fils Raoul et Rogon, fils d'Olivier. Ce Raoul est le dernier des seigneurs d'Ardennes de cette époque, dont on trouve la trace à l'occasion d'une enquête faite en 1210 touchant les droits du baron de Fougères sur la forêt d'Ardennes[3].

Potier de Courcy rattache à cette famille d'Ardennes un écuyer du combat des Trente, Guillaume d'Ardaine, qui y fut tué en 1351 du côté des Anglais[4].

Le 21 mars 1434 Jean du Houme, chevalier, et Marguerite Bardoul sa femme rendirent aveu au baron de Fougères pour leur terre

[1] Voir la livraison d'avril 1897.

[2] Commune du canton de Louvigné-du-Désert, arrondissement de Fougères

[3] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 606, 652 et 818.

[4] *Nobil. de Bret.*

seigneuriale d'Ardennes et pour la sergentise de Saint-Georges qui s'y trouvait attachée : en 1456 cette dame devenue veuve renouvela son aveu[1].

Mais Marguerite Bardoul convola en secondes noces avec Jean III de Romilley, seigneur de la Chesnelaye en Trans, et lui apporta la seigneurie d'Ardennes pour laquelle ce seigneur ou son fils rendit aveu en 1463[2].

Jean IV de Romilley succéda à ses père et mère dans les seigneuries de la Chesnelaye et d'Ardennes que conservèrent ses descendants. Vice-chancelier du duc François II, il épousa Marie du Buat et mourut vers 1480. Son fils Jean V de Romilley fournit au duc en 1482 le minu de sa terre d'Ardennes ; capitaine de Fougères, il épousa Jeanne de Beaulieu dont il eut Jean VI de Romilley.

Jean VI de Romilley, seigneur d'Ardennes et gouverneur de Fougères, mourut en 1516 ; il avait épousé 1° en 1485 Marie du Pontglo, 2° en 1509 Guillemine de Sahur, veuve de Charles de Montecler ; il eut du premier lit un fils nommé Jean qui mourut avant lui, le 18 juin 1515, laissant veuve Gillette de Romilley avec un fils nommé Georges[3].

Ce Georges de Romilley succéda à son grand-père et s'unit 1° en 1509 à Renée de Montecler, fille de la seconde femme de ce grand-père[4], 2° à Magdeleine du Han. En 1541, Georges de Romilley se présenta à la montre militaire, « monté et armé en estat d'homme d'armes, accompagné d'un homme monté en estat d'archer, d'un aultre monté à cheval pour coustilleux et d'un page ; » il déclara posséder un revenu noble de 886 livres, mais on lui enjoignit d'avoir « un meilleur cheval et mieux enharnaché[5]. » Georges de Romilley rendit hommage au roi en 1548[6] pour sa terre d'Ardennes dont il fit la déclaration en 1556.

[1] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Saint-Georges de Reintembault.

[2] *Ibidem*.

[3] *Ibidem*, V° Trans.

[4] En 1509 Georges de Romilley ne pouvait être qu'un enfant, mais son grand-père stipula son alliance dans son propre contrat de mariage du 3 mai 1509.

[5] *Mss. de Missirien* (Bibliothèque de Rennes).

[6] *Archives de la Loire-Inférieure*, B. 1009.

Charles de Romilley, seigneur d'Ardennes, fils de Georges et de Renée de Montecler, épousa 1° en 1541 Françoise de Couvran; 2° en 1558 Esther de la Marzelière. Cette dame était veuve de lui, en 1598, lorsqu'elle rendit aveu au roi pour Ardennes au nom de son fils César dont elle se trouvait tutrice.

César de Romilley, seigneur d'Ardennes et chevalier de l'Ordre du roi, contracta alliance avec Françoise d'Orglandes, mourut à Paris et y fut inhumé aux Petits-Augustins, le 11 janvier 1633; sa veuve lui survécut jusqu'au 16 avril 1654.

François leur fils aîné, premier marquis de Romilley et comte de Mausson au Maine, fit hommage au roi pour la terre d'Ardennes en 1657; il avait épousé en 1637 Charlotte de Poilley, fille du comte de Poilley, qui lui survécut et mourut âgée de 80 ans le 4 mars 1703[1].

Louis marquis de Romilley et comte de Mausson, né des précédents en 1645 et filleul de Louis XIV, fut gouverneur de Fougères et colonel de la noblesse de l'évêché de Rennes; il épousa 1° le 21 avril 1670, Françoise Bon de Meuillon, fille du comte de Montbel; 2° le 1er août 1682, Elisabeth de Bellefourière, fille du marquis de Soyecourt[2]. Ce seigneur mourut en août 1695 et sa veuve se remaria à Joseph du Matz, seigneur du Brossay.

Adolphe-Charles marquis de Romilley, et comte de Mausson, naquit du premier mariage de Louis. Gouverneur de Fougères, chevalier de Saint-Louis et brigadier d'infanterie, il épousa, le 26 juin 1713, Louise Ranchin et fit hommage au roi pour son marquisat en 1730[3]; il mourut à Paris en juillet 1767, âgé de 82 ans. Sa succession fut recueillie par des arrière-neveux Raymond de l'Hospital, comte de Sainte-Mesme et Benoite Aymard de Ravannes, comtesse de l'Hospital[4]. Ceux-ci vendirent le marquisat de Romilley à Emmanuel marquis du Hallay et comte de Montmoron, qui en prit possession à la fin d'octobre 1771 et en fit hommage au roi le 5 décembre suivant[5].

[1] Moréri, *Grand Dictionnaire historique*.

[2] *Ibidem*.

[3] *Archives de la Loire-Inférieure*, B. 993.

[4] En 1688 Marie-Charlotte de Romilley, fille du marquis Louis de Romilley, avait épousé Guillaume de l'Hospital, marquis de Sainte-Mesme.

[5] *Archives de la Loire-Inférieure*, B. 993.

Il paraît toutefois que le marquis du Hallay n'acheta qu'une partie du marquisat de Romilley, car nous voyons en 1776 Joseph vicomte de Saint-Gilles, époux de Thérèse du Fresne, prendre également le titre de marquis de Romilley avec celui de châtelain du Ferré ; plus tard en 1807 le château d'Ardennes fut vendu par l'Etat conjointement avec M. Bertrand de Saint-Gilles et ce château n'avait pas figuré, en effet, parmi les biens confisqués par la Nation sur le marquis du Hallay émigré[1].

Lors du démembrement de la vairie de Louvigné au XIVe siècle, la terre d'Ardennes fut mise en possession du titre de vairie et de sergenterie pour le baillage de Saint-Georges dépendant de Fougères, avec tous les droits et prérogatives attachés à cet office, consistant principalement dans le droit d'exiger chaque année une gerbe de blé de chaque laboureur du bailliage, une poule de tous ceux qui y faisaient feu et fumée et dix pots de vin. En raison de son office — l'obligeant à recueillir les 496 boisseaux d'avoine dus à la baronnie de Fougères — le seigneur d'Ardennes devait lui-même à cette baronnie un quart de muid de vin (environ 205 litres), moitié vin d'Anjou, moitié vin du Maine, conduit au château de Fougères[2].

Par ailleurs Ardennes avait peu d'importance à l'origine ; en 1597 sa moyenne justice fut même supprimée et l'on combla les fossés entourant le manoir. Mais par lettres de juillet 1633, Louis XIII rétablit cette juridiction qu'il érigea l'année suivante en haute justice, unissant alors la terre de la Rouaudière en Le Ferré à celle d'Ardennes[3].

Peu d'années après, le même roi, voulant récompenser François de Romilley, unit à ses seigneuries d'Ardennes et de la Rouaudière, celles des Loges, de la Grande Vairie du Ferré et de Moulines, et érigea le tout en marquisat sous le nom de Romilley, par lettres patentes du 11 juillet 1642. Toutefois ces lettres royales ne furent publiées qu'en 1679 à la prière de François de Romilley et de Louis de Romilley son fils « demeurant ensemble à leur château de Romilley

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1, Q. 62 et 9 P, 40.
[2] Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton de Louvigné.*
[3] *Arch. du parl. de Bret.* 17e reg. 165.
[4] Maupillé, *Notices historiques.*

en Saint-Georges. » Louis XIV, en décembre 1678 unit à son tour au marquisat de Romilley — qu'avait reçu par contrat de mariage son filleul Louis de Romilley — les seigneuries du Plessix-au-Bretron et de la Bazouge-du-Désert ainsi que certains fiefs de Poilley ; le roi créa en même temps à la Bazouge un marché tous les vendredis et quatre foires par an aux fêtes de saint Etienne (26 décembre), saint Philippe (1er mars), saint Louis (25 août) et saint Simon (28 octobre[1]).

Le marquisat de Romilley, relevant du roi s'étendait en sept paroisses : Saint-Georges de Reintembault, la Bazouge-du-Désert, Le Ferré, Landéan, Montault, Montours et Louvigné-du-Désert. Sa haute justice s'exerçait à La Bazouge. Au seigneur de Romilley appartenaient dans l'église de Saint-Georges de Reintembault : à cause de sa terre d'Ardennes, une chapelle voisine du chanceau du côté de l'évangile « avec balustres tant sur le chanceau que sur la nef » et renfermant enfeu, banc et armoiries en lisière — en raison de sa terre du Plessix-au-Breton[2] un autre banc avec enfeu devant l'autel du Saint-Esprit — et enfin à cause de la seigneurie des Basses-Moulines[3] des prééminences avec banc à queue et enfeu dans le chanceau même.

En l'église de la Bazouge-du-Désert le marquis de Romilley avait, comme possesseur du Grand fief de la Bazouge les droits de seigneur fondateur avec banc et enfeu armoiriés — il jouissait des mêmes droits et prééminences au chanceau de l'église du Ferré à raison de sa seigneurie de la Rouaudière[4] et de quelques prééminences en celle de Landéan à cause de sa seigneurie de Montdésir.

Voici ce qu'était le domaine proche du marquisat :

En Saint-Georges : le château d'Ardennes appelé Romilley depuis l'érection du marquisat de ce nom, avec ses dépendances —

[1] *Arch. du parl. de Bret.*, 24e reg. 128. Outre ces foires et marchés le seigneur d'Ardennes avait encore une foire et un marché au Ferré et une foire à la Saint-Michel à Ardennes.

[2] Vendue en 1670 par Charles du Mats, seigneur du Brossay, à Louis de Romilley.

[3] Vendue vers 1600 par Christophe de Lassy, seigneur de Beauvais, à Esther de la Marzelière dame de Romilley.

[4] Vendue vers 1536 par François d'Orange, seigneur de la Feillée, à Georges de Romilley.

l'ancien château du Plessis-au-Breton entouré de douves avec pont-levis et décoré d'une chapelle bâtie en l'honneur de Notre-Dame et de saint Armel. — l'ancien manoir des Basses-Moulines — les métairies de la Porte, du Bois, de la Foire, de la Roche-Dinard, de la Cour, de Ronthonnay, de la Martinaye, des Hautes et Basses Loges, du Plessix et des Basses-Moulines — les moulins de la Bruyère, la Ramée et Roulland.

Dans Le Ferré : L'ancien château de la Rouaudière des fortifications duquel il reste encore des traces — les métairies de la Rouaudière, de la Goutelle, des Loges, des Bois et de Brézel — les moulins de l'Etang-Neuf, du Chêne-Allard, de la Planche et des Vieux-Moulins.

3° *En La Bazouge :* Les moulins d'Ory, de la Bignette, de Malagra et de la Chaussée-Neuve.

4° *En Landéan :* L'ancien manoir et la métairie de Montdésir et le moulin de Trébuzon[1].

5° *En Montours :* L'emplacement du château de Valaines avec son étang et son moulin. De cette forteresse, jadis importante entre les mains des barons de Fougères, il ne demeure que l'assiette et une chapelle qui conserve une porte du XI° siècle.

6° Enfin quatre autres étangs et plusieurs bois en diverses paroisses, complétant le domaine du marquisat de Romilley dont le revenu était évalué 22,000 livres au siècle dernier[2].

Du château d'Ardennes ou de Romilley — propriété actuelle de M. le comte Baston de la Riboisière — il reste un corps de logis avec un grand pavillon dans le style de la Renaissance ; au rez-de-chaussée est une longue galerie terminée par un oratoire. Une autre chapelle plus vaste, consacrée en 1609, s'élève dans la cour, pittoresquement recouverte de lierre. Depuis longtemps ce château n'est plus habité, mais ce devait être jadis une fort belle résidence, avec « ses jardins garnis de fontaines jaillissantes[3] », ses douves pleines d'eau qu'on franchissait sur un pont-levis, ses étangs et ses rabines dont une partie subsiste encore.

[1] Déclarations de Romilley en 1683 et 1730.
[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine,* E, 31.
[3] Déclaration de Romilley en 1683 et 1730.

LA ROUAIRIE (VICOMTÉ).

Si l'on en croit le P. du Paz, la terre seigneuriale de la Rouairie, sise en la paroisse de Saint-Ouen-de-la-Rouairie[1] fut le berceau d'une famille de même nom. Cet auteur dit avoir vu une charte datée de 1149 et signée de Roger de la Rouairie et de Robert Tuffin son gendre[2]. Cette charte lui apprit que Roger de la Rouairie avait épousé Raenteline, fille de Rivallon, seigneur de Combour, dotée par celui-ci de plusieurs maisons, terres et fiefs en Saint-Ouen-de-la-Rouairie. De ce mariage, étaient nés Henri de la Rouairie, décédé sans postérité, et Berthe de la Rouairie mariée en 1147 à Robert Tuffin. Du Paz ajoute que ces derniers eurent un fils appelé Raoul Tuffin « chevalier vaillant et courageux » qui prit les armes avec Raoul de Fougères, contre Henri II roi d'Angleterre, et fut fait prisonnier à Dol l'an 1173[3]. Mais l'authenticité des chartes relatant ces faits est contestée, parce qu'on ne trouve point mention de ces divers personnages dans les autres actes publics contemporains. La généalogie de la famille Tuffin, qui a possédé jusqu'en 1789 la seigneurie de la Rouairie, n'est en réalité connue que depuis le commencement du XVe siècle.

A cette époque paraissent Pierre Tuffin, seigneur de la Rouairie, et Orfraise Le Vayer, sa femme; ils donnèrent le jour à Jean Tuffin, seigneur de la Rouairie en 1454, qui épousa Catherine de Furgon et fut avocat.

Raoul Tuffin, fils des précédents et seigneur de la Rouairie, épousa en 1484 Louise Le Séneschal, fille du seigneur du Rocher-Séneschal; procureur du prieur de Combour, il reçut de ce dernier quelques rentes en 1490; il se trouvait en 1513 lieutenant de la cour d'Antrain[4]. Son fils, Vincent Tuffin, seigneur de la Rouairie, en 1526, épousa Georgine du Meix et rendit aveu à la baronnie de Fougères en 1540; l'année suivante il présenta pour lui à la montre

[1] Commune du canton d'Antrain, arrondissement de Fougères.
[2] *Hist. généalog. de plusieurs maisons de Bret.*, 514.
[3] *Ibidem*, 515.
[4] *Anciennes réformes de la Noblesse de Bret.*

militaire « un homme armé en estat d'archier », et déclara avoir en fiefs noble, 271 livres de rente[1].

Guillaume Tuffin, fils des précédents, rendit en 1546 aveu au baron de Combour pour sa seigneurie de la Rouairie[2]; il épousa successivement trois femmes : 1° Catherine Le Batteur, vivant en 1541; 2° Louise de Lassy; 3° enfin Barbe Pinel, fille du seigneur de Chaudebœuf[3]. Chevalier de l'Ordre du roi en 1572 et gentilhomme de sa chambre, Guillaume Tuffin fit son testament le 29 août 1574, et choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Ouen au tombeau de ses ancêtres[4], mais il ne mourut que vers 1587.

Gilles Tuffin, fils de Guillaume et de Barbe Pinel, né à Antrain le 24 juillet 1564, épousa : 1° En 1586, Louise de Kermeno, fille du baron de Baud; 2° En 1590, Anne de Langan, fille du seigneur du Boisfévrier. Créé vicomte de la Rouairie, il rendit aveu en 1621 pour cette terre et y mourut en 1628; à ses obsèques célébrées à Saint-Ouen le 2 mars, on distribua beaucoup d'argent et de serge noire aux pauvres de la paroisse. Sa veuve Anne de Langan fonda une lampe en l'église de Saint-Ouen par son testament daté du 8 juillet 1635[5].

Claude Tuffin, vicomte de la Rouairie, sorti en 1592 du second lit de Gilles et page du roi en 1613, s'unit en 1627 à Marie Le Bourgeois, fille du seigneur d'Héauville. Il rendit aveu à Combour en 1646 et laissa ses seigneuries à son fils Joseph.

Joseph Tuffin, vicomte de la Rouairie, né en 1630, épousa : 1° En 1659, Marie du Gouray, fille du seigneur de la Coste; 2° En 1678, Gillonne Becdelièvre; 3° Hélène de Tremaudan.

Il mourut en Normandie et fut inhumé le 5 mars 1680, à Carquebuc près Coutances. Son fils, autre Joseph Tuffin, sorti du premier lit en 1662, qualifié comte de la Rouairie et vicomte des Portes, premier chambellan de Monsieur frère du roi[6], épousa à

[1] *Ms. de Missirien* (Bibl. de Rennes).
[2] *Archives du château de Combour.*
[3] *Archives du château de Bonabry*, inventaire publié par M. Raison du Cleuziou.
[4] D'Hozier, *Généalogies*, 1er reg. 579.
[5] *Archives d'Ille-et-Vil.* C. 564.
[6] *Ibidem.* E 206.

Dinan en 1684 Anne Fleury, dame du Poncel. Il rendit aveu pour la Rouairie en 1685 et mourut le 21 avril 1728[1].

Anne-Jacques Tuffin, vicomte de la Rouairie, né le 12 mars 1689 et reçu page du roi le 22 mars 1704, épousa en septembre 1723 Marie-Anne de Baugy et décéda le 4 janvier 1738. Sa veuve le suivit au tombeau en août 1757.

Il laissait pour héritier son fils Anne-Joseph Tuffin, qualifié marquis de la Rouairie, né en 1725, marié à Thérèse de la Belinaye et décédé en 1754.

Ces derniers eurent à Fougères, le 14 avril 1751, le plus célèbre des Tuffin, Armand-Charles Tuffin, marquis de la Rouairie et vicomte des Portes, commandant de la cavalerie américaine, chevalier de Saint-Louis et de Cincinnati. L'auteur de la fameuse conspiration de l'Ouest contre la Convention, épousa en décembre 1785 Louise Guérin, fille du marquis de Saint-Brice, décédée peu de temps après son mariage ; lui-même mourut dans les circonstances que tout le monde connaît, caché à la Guyommeraye, le 30 janvier 1793.

Louis XIII voulant récompenser Gilles Tuffin « qui au service de S. M. fut fait prisonnier de guerre et paya grosse rançon, » et se rappelant aussi les bons services de son père Guillaume Tuffin, chevalier de l'Ordre du roi, unit à la seigneurie de la Rouairie six autres terres nobles et érigea le tout en vicomté sous le nom de la Rouairie, par lettres patentes datées du mois de février 1614[2].

Les six seigneuries unies à la Rouairie furent : les Portes en Bazouge-la-Pérouse, le Vaugarny en Saint-Etienne-en-Coglais, Teillay en Saint-Sauveur-des-Landes, le Chesnay en La Fontenelle, le Vauhullin et la Cour-des-Landes en Saint-Ouen de la Rouairie.

La seigneurie de la Rouairie, proprement dite, relevait pour une moitié de la baronnie de Fougères (bailliages en Tremblay, Antrain et Saint-Etienne-en-Coglais) et pour l'autre moitié du comté de Combour (château de la Rouairie et bailliages de Saint-Ouen).

La haute justice de la vicomté de la Rouairie s'étendait en neuf

[1] *Notes* de l'abbé Pâris-Jallobert.

[2] La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*. XIX. 247. — D'Hozier, *Généalogies*.

paroisses : Saint-Ouen de la Rouairie, Antrain, Tremblay, Saint-Etienne-en-Coglais, Bazouges-la-Pérouse, La Fontenelle, Saint-Sauveur-des-Landes, Sougeal et Saint-Germain-en-Coglais.

Le vicomte de la Rouairie était fondateur et préminencier de l'église de Saint-Ouen, y ayant au chanceau ses bancs, enfeu et écussons, *d'argent à la bande de sable chargée de trois croissants d'argent* qui est Tuffin, et dans la nef un autre enfeu avec banc devant l'autel de Notre-Dame. Il avait aussi des prééminences dans les églises de Bazouges et de La Fontenelle : en la première un banc et un enfeu dans la nef, sous les cloches, à cause de la seigneurie des Portes, dans la seconde également un banc et un enfeu devant l'autel Saint-Sébastien, à cause de sa terre du Chesnay[1].

Au vicomte de la Rouairie, à raison de sa terre des Portes, appartenait alternativement avec le seigneur de la Rivière un droit de quintaine sur les nouveaux mariés de la paroisse de La Fontenelle ; cette quintaine était courue chaque année le dimanche de la Trinité dans le champ de la Quintaine en La Fontenelle. Le même vicomte jouissait aussi — toujours à cause des Portes — des droits de chasse, et d'usage de bois, herbage et pacage dans la forêt de Villecartier appartenant au roi[2].

Le domaine proche de la vicomté se composait de ce qui suit :

Le château de la Rouairie avec ses dépendances, chapelle, colombier, étangs et bois. — Le manoir des Portes et à côté de lui le vieux château de la Motte à l'entrée de la forêt de Villecartier, avec ses deux tours en ruines joignant la rivière de Couasnon, « la dite forteresse en maçonnerie épaisse à chaux et ciment, en forme de petite isle. » Comme l'indique son nom, le manoir des Portes n'était à l'origine qu'une dépendance du château de la Motte dont on ignore l'histoire[3] — les anciens manoirs du Chesnay, du Vaugarny et de Teillay et les métairies de mêmes noms — les métairies nobles

[1] Déclarations de la Rouairie et des Portes en 1619 et 1621.

[2] *Ibidem.*

[3] Cette seigneurie des Portes était une haute-justice relevant de la baronnie de Fougères ; elle appartenait dès 1483 à Etienne de Langan, seigneur du Boisfévrier, et fut apportée par Anne de Langan en 1590 à son mari Gilles Tuffin, seigneur de la Rouairie.

de la Rouairie, des Portes, du Vauhullin, du Plessix-Guillon, de la Gaucheraye, du Châtelet et de la Cour-des-Landes. — Les moulins de la Rouairie, de Malheutre, du Val, des Portes et de Teillay, etc[1].

Le château de la Rouairie appartient aujourd'hui à M. Barbier qui l'habite parfois. C'est une construction du siècle dernier sans grand caractère, précédée d'une vaste pelouse et entourée d'un jardin anglais où l'on remarque de gigantesques tulipiers.

SAINT-BRICE (Marquisat).

La famille de Saint-Brice portant dans un sceau de 1248 : *palé d'or et de gueules de six pièces,* tirait son origine et son nom de la paroisse de Saint-Brice-en-Coglais[2].

Son premier auteur connu est Rogon de Saint-Brice qui témoigna en 1157 d'une fondation faite à l'abbaye de Savigné. Peu de temps après paraît Payen de Saint-Brice, généreux bienfaiteur des moines de Rillé en 1163, époux de Gervaise de Virey, dont il eut un fils nommé Guillaume[3].

Ce Guillaume de Saint-Brice fut en 1173 fait prisonnier dans la tour de Dol, assiégée par le roi d'Angleterre ; il épousa Tiphaine, fille de Guerrehes, mais ne laissa pas d'enfants, car après lui la seigneurie de Saint-Brice passa vers 1218 à son neveu Geoffroy de Saint-Brice[4].

Un successeur de ce dernier, Guillaume de Saint-Brice, eut plusieurs filles dont l'aînée appelée Frasline, épousa Olivier des Prez, seigneur angevin, auquel elle apporta la seigneurie de Saint-Brice, tandis que la cadette, Isabeau, s'unit à Philippe de Landivy. De la première union sortit Guillaume des Prez, mort vers 1399.

Olivier des Prez, fils du précédent et seigneur de Saint-Brice après

[1] Déclaration de la vicomté de la Rouairie en 1755. — On estimait vers cette époque les terres de la Rouairie et des Portes valoir environ 6.000 l. de rente.

[2] Chef-lieu de canton, arrondissement de Fougères.

[3] D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bretagne*, I, 629, 634, 646 et 652.

[4] Potier de Courcy, *Nob. de Bret.* — Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 16 et 17.

lui, fit en 1402 une transaction avec Guillaume de la Croixille ; il mourut sans postérité et sa succession passa à son cousin, Guy de Scepeaux, seigneur dudit lieu, fils de Jean de Scepeaux et de Marie de Landivy[1].

Guy de Scepeaux, devenu ainsi seigneur de Saint-Brice, n'ayant point fait hommage au sire de Combour, dont relevaient certains de ses fiefs, les vit saisis par lui en 1421[2].

Ce seigneur épousa Guillemette de Montenay, qui se trouvait veuve de lui en 1428. Leur fils Jean de Scepeaux, rendit aveu pour sa seigneurie de Saint-Brice, au baron de Fougères, en 1432 et 1452 ; il décéda en 1467, ayant eu de sa femme Louise de la Haye, deux fils qui furent successivement après lui seigneurs de Saint-Brice.

L'aîné, nommé Jean de Scepeaux, comme son père, mourut en 1472 sans postérité, laissant veuve Jeanne de Châteaubriant ; le cadet, François de Scepeaux, rendit aveu pour Saint-Brice en 1473 et 1478 et épousa Marguerite d'Estouteville.

La duchesse Anne de Bretagne, ayant eu sujet de se plaindre de François de Scepeaux, confisqua sa seigneurie de Saint Brice et en gratifia, le 3 mai 1489, son chancelier, Philippe de Montauban[3]. François de Scepeaux parvint néanmoins à rentrer en possession de Saint-Brice et il en rendit aveu en 1497 ; son fils, Guy de Scepeaux, vendit en 1513 cette seigneurie au même Philippe de Montauban.

Le chancelier Philippe de Montauban mourut le 1er juillet 1516 et fut inhumé en l'église des Carmes de Ploërmel ; il avait épousé d'abord Marguerite Le Borgne, puis Anne du Chastellier, veuve du sire de Châteauneuf. Celle-ci convola en troisièmes noces avec François de Volvire, baron de Ruffec, veuf de Françoise d'Amboise. Elle maria en même temps la fille qu'elle avait du chancelier, Catherine de Montauban, avec René de Volvire, fils de son troisième époux. Cette Catherine de Montauban avait hérité à la mort de son père de la seigneurie de Saint-Brice, car en 1520 son

[1] La Chesnaye des Bois, *Dict. de la Noblesse.*
[2] *Archives d'Ille-et-Vil.*, E, 353.
[3] *Ibidem*, E, 369.

beau-père et tuteur François de Volvire l'afferma en son nom à Méry de Sceaux[1]. Mais en 1536, Catherine de Montauban mourut à la fleur de l'âge ; son époux vivait encore en 1545 dit du Paz, cependant en 1539 leurs enfants mineurs se trouvaient sous la garde de leur aïeul François de Volvire, qui rendit aveu au roi en leur nom, le 20 juin de cette année-là, pour la seigneurie de Saint-Brice[2].

René de Volvire avait laissé deux garçons : l'aîné François de Volvire, baron de Ruffec, donna en partage au cadet Philippe la terre de Saint-Brice. Philippe de Volvire fit en 1554 hommage au roi pour cette seigneurie qu'il fit ériger en baronnie douze ans plus tard : chevalier de l'Ordre du roi, il épousa Anne de Daillon, fille du comte de Lude, et mourut le 1er janvier 1586 ; sa veuve lui survécut jusqu'en 1618. Ils laissaient beaucoup d'enfants dont un puîné Jacques eut d'eux la baronnie de Saint-Brice[3].

Jacques de Volvire rendit hommage pour cette terre au roi en 1605 ; il épousa Jeanne d'Erbrée, dame de la Fontaine, et fut comme son père chevalier de l'Ordre du roi. Le 20 juin 1634, ces deux époux se démirent de tous leurs biens en faveur de leur fils aîné Anne de Volvire[4]. Celui-ci fit en 1639 hommage pour sa baronnie de Saint-Brice érigée bientôt en marquisat l'an 1644[5]. Il épousa le 10 septembre 1672 Julienne-Thérèse de Lopriac, fille du baron de Coëtmadeuc, mais mourut sans postérité deux ans plus tard.

La succession du marquis de Saint-Brice fut recueillie par son neveu Anne Guérin, seigneur de Parigné, fils de Jean Guérin, seigneur de la Grasserie, et de Claude-Henriette de Volvire, sœur du deffunt. Anne Guérin fit hommage au roi le 10 juillet 1674[6] ; chevalier de l'Ordre du roi, il avait épousé à Rennes en 1671 Marie-Jeanne Geslin de Trémargat qu'il laissa veuve en 1684. Leur fils

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 369.
[2] *Arch. de la Loire-Inférieure*, v° Saint-Brice.
[3] Le P. Anselme, *Hist. des grands officiers de la Couronne*, IX, 75.
[4] *Arch. d'Ille-et-Vil.*, E, 369.
[5] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B, 1011.
[6] *Ibidem*, B, 1024.

Anne-Gilles Guérin, marquis de Saint-Brice, s'unit en 1717 à Jeanne-Marie de Farcy, fille du seigneur de Malnoë ; il la perdit en juillet 1724 et mourut lui-même le 12 février 1737[1].

Anne-Gilles-Jacques Guérin, fils unique des précédents, fit hommage au roi pour le marquisat de Saint-Brice en 1748[2].

Il épousa, le 5 janvier 1751, Jacquemine-Hyacinthe Le Prestre, fille du baron de Châteaugiron. De ce mariage naquirent plusieurs filles dont l'aînée Louise Guérin épousa après la mort de son père, en décembre 1785, Armand Tuffin, marquis de la Rouairie auquel elle apporta le marquisat de Saint-Brice ; cette dame mourut sans postérité quelque temps après et le marquisat passa à sa sœur Félicité Guérin qui avait épousé en 1775 Louis-Marie Le Lou, comte de Chasseloir. Tous les deux émigrèrent et la marquise de Saint-Brice mourut en Autriche le 26 avril 1793. Le château de Saint-Brice mis en vente par la Nation, fut racheté le 23 juillet 1796 par la marquise douairière de Saint-Brice, Jacquemine Le Prestre, restée en France[3].

Lorsque le chancelier Philippe de Montauban acheta en 1513 la seigneurie de Saint-Brice, il possédait déjà la baronnie de Sens.

Aussi son petit-fils Philippe de Volvire demanda-t-il à Charles IX d'unir ces deux seigneuries. Par lettres patentes données le 2 février 1566 et vérifiées au parlement de Bretagne le 26 avril 1568, le roi mit en une seule juridiction exercée au bourg de Saint-Brice les seigneuries de Saint-Brice, Sens, la Chattière et le Champinel[4] et érigea le tout en baronnie sous le nom de Saint-Brice. En même temps Charles IX accorda au nouveau baron de Saint-Brice un marché tous les lundis et quatre foires par an à la fête de la Chaire de saint Pierre (22 février), au mardi de la Pentecôte, et aux fêtes de la Sainte-Croix (14 septembre) et de saint Brice. Mais les lettres créant ces foires ne furent enregistrées au parlement qu'en 1572[5].

[1] *Généalogie de la maison de Farcy.*

[2] *Archives de la Loire-Inférieure*, B. 993.

[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine* 9 P. 43, et 9 Q, 62.

[4] Dès la fin du XVe siècle la Chattière en Tremblay et le Champinel en Cogles appartenaient au seigneur de Saint-Brice.

[5] *Archives du parl. de Bret.* — *Archives d'Ille-et-Vilaine.* E. 353 et 354.

Plus tard Anne de Volvire, baron de Saint-Brice, obtint de Louis XIV de nouvelles lettres patentes datées de 1644 unissant à la baronnie de Saint-Brice la châtellenie de la Fontaine en Laignelet et érigeant le tout en marquisat de Saint-Brice[1].

Enfin en 1757, Anne-Gilles-Jacques Guérin obtint un arrêt du parlement de Bretagne daté du 1er décembre et unissant encore à son marquisat de Saint-Brice la châtellenie de Parigné et la seigneurie du Rocher-Portail en Saint-Brice[2].

Dès lors, le marquisat de Saint-Brice — la plus considérable des seigneuries mouvant de la baronnie de Fougères — se composa de l'ancienne châtellenie de Saint-Brice, de la baronnie de Sens, des châtellenies de la Fontaine et de Parigné, et enfin de la seigneurie du Rocher-Portail ; le tout s'étendait en plus de trente paroisses.

De ces diverses seigneuries nous connaissons déjà les châtellenies de la Fontaine et de Parigné, et nous parlerons bientôt à part de la baronnie de Sens ; il ne nous reste donc à étudier ici que la seigneurie de Saint-Brice proprement dite et celle du Rocher-Portail.

1° *La seigneurie de Saint-Brice* — châtellenie d'ancienneté — comprenait la terre de Saint-Brice et celles de la Chattière et du Champinel avec leurs fiefs.

A l'instar de la baronnie de Fougères, la châtellenie de Saint-Brice était divisée en grands bailliages, appelées vairies, ayant chacun son gage et son sergent féodé gentilhomme. Ces neuf sergenteries étaient :

1° Marigny s'étendant en Saint-Germain-en-Coglais ; 2° la Louvetière, également en Saint-Germain, mais allant jusqu'en Lecousse et Romagné ; 3° le Rocher, en Saint-Brice, Saint-Etienne, la Celle-en-Coglais, Cogles, Montours et le Châtellier ; 4° le Rocher-Portail dans les mêmes paroisses ; 5° le Ferré, s'étendant en Montours, Poilley et Saint-Georges de Reintembault ; 6° Couvy en Chauvigné

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E 354. — La Fontaine était venue aux mains des seigneurs de Saint-Brice à la suite du mariage de Jacques de Volvire avec Jeanne d'Erbrée.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 353. — Les marquis de Saint-Brice avaient acheté Parigné en 1653 et le Rocher-Portail en 1754.

et Saint-Mard-le-Blanc ; 7° le Champinel en Cogles, Saint-Brice, la Celle-en-Coglais, Montours, le Châtellier, Saint-Germain, Saint-Etienne, Saint-Mard-le-Blanc et Tremblay ; 8° la Chattière en Tremblay, Romazy et Saint-Mard-le-Blanc ; 9° Antrain ayant cours en Antrain et Tremblay. Ainsi, la seule châtellenie de Saint-Brice avait déjà d'elle-même des fiefs en seize paroisses[1].

Dans la ville même d'Antrain le seigneur de Saint-Brice partageait avec le baron de Fougères « les coutumes, moulins et autres domaines, amendes et confiscations. »

Quand on y faisait une bannie le hérault criait « Oyez le ban du Roy (baron de Fougères) et de Monsieur de Saint-Brice. » Quand on y pendait un criminel l'exécuteur présentait deux cordes, disant : « Voici de par le Roy » et « voicy de par Monsieur de Saint-Brice, » et après cela criait « venez à la justice du Roy et de Monseigneur de Saint-Brice. » Aussi le sire de Saint-Brice était-il tenu de payer la moitié du salaire de l'exécuteur des hautes œuvres et de contribuer à l'érection des justices patibulaires d'Antrain[2].

La seigneurie de Saint-Brice relevait presque entièrement de la baronnie de Fougères possédée par le roi aux trois derniers siècles, mais elle avait en Saint-Ouen de la Rouairie quelques fiefs qu'elle tenait du comté de Combour.

Le sire de Saint-Brice était fondateur de l'église de Saint-Brice-en-Coglais et prééminencier de la plupart des autres églises bâties dans sa châtellenie ; il avait également un banc et un enfeu au couvent des Récollets de Fougères.

Le domaine proche de Saint-Brice consistait en ceci : le château de la Motte ou de Saint-Brice, anciennement fortifié et entouré d'un étang, avec sa motte féodale subsistant encore au bord de la rivière de Loisance et sa chapelle dédiée à Sainte-Catherine ; de ce château il reste un joli portail du commencement du XVIIe siècle, accompagné jadis d'une herse, de douves et de pont-levis, et un logis seigneurial du même temps orné d'un perron à balustre[3].

[1] Maupillé, *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 24 et 25.

[2] *Ibidem*, 22.

[3] Vers 1580 le château de la Motte était complètement « ruisné et inhabité. »

— l'ancien manoir du Champinel avec les bois du Tronchet contenant plus de 1500 journaux ; — l'ancien manoir de la Chattière avec sa chapelle et son moulin, les bois de la Beucheraye et de la Sauveraye et l'île Turgis ; — les métairies de la Motte, du Champinel, de la Chattière, la Houssaye, la Broguerie, la Grébaudière et le Guéret ; — l'auditoire, les prisons et les halles de Saint-Brice, etc.[1].

2° *La baronnie de Sens et les châtellenies de la Fontaine et de Parigné*[2] dont nous parlons ailleurs.

3° *La seigneurie du Rocher-Portail*, anciennement appelée le *Rocher-Seneschal*. Tout porte à croire qu'à l'origine cette terre du Rocher fut affectée comme gage féodé, soit au sénéchal de Fougères[3], soit à celui de Saint-Brice ; elle relevait en 1219 de cette dernière seigneurie, et son possesseur devait à chaque mutation de seigneur offrir au sire de Saint-Brice un lévrier blanc de deux ans[4]. Les seigneurs du Rocher adoptèrent pour nom patronymique le titre de leur charge et en 1437 nous trouvons Pierre Le Séneschal, seigneur du Rocher-Séneschal. Louise Le Séneschal apporta cette seigneurie à son mari François du Breil qui, en 1575 la fit unir à sa baronnie des Hommeaux. Mais Mme des Hommeaux étant morte sans enfants dès 1576, le Rocher-Séneschal échut à un de ses parents François de Carné qui vendit cette terre en 1596 à Gilles Ruellan. Ce dernier lui donna le nom de Rocher-Portail, l'unit à sa baronnie du Tiercent, puis plus tard la légua à sa fille, Vincente Ruellan, femme de Jacques Barrin, seigneur de la Galissonnière. En 1653, M. de la Galissonnière vendit la seigneurie du Rocher-Portail à François de Farcy, seigneur de Saint-Laurent. Les arrière-petites-filles de ce dernier Claude, Suzanne et Modeste de Farcy vendirent à leur tour en 1754 le Rocher-Portail, au prix de 72.000 l., à Anne-Gilles-Jacques Guérin marquis de Saint-Brice, avec réserve de l'usufruit jusqu'au décès de la dernière survivante qui ne mourut qu'en 1802.

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1 Q, 62.

[2] A la seigneurie de Parigné se trouvait unie celle de Saint-Etienne-en-Coglais.

[3] Vers l'an 1200, figure comme témoin Robert du Rocher, sénéchal de Fougères.

[4] Déclaration de la seigneurie du Rocher-Portail en 1600 et 1658.

Le Rocher-Portail avait une haute justice, deux foires par an au bourg de la Celle-en-Coglais (le 30 juin et le 9 septembre), des prééminences avec banc et enfeu au chanceau de l'église de la Celle et dans la nef de celle de Saint-Brice.

Le domaine proche comprenait : le château du Rocher-Portail, remarquable construction du temps de Louis XIII, avec chapelle et colombier ; — les anciens manoirs de Frontigné (avec chapelle) et de la Galesnaye — les métairies du Rocher, de la Martinière, la Cordionnaye, l'Espinay, Launay, la Galesnaye, Frontigné, l'Arturaye et la Branche — et les moulins du Rocher, de la Galesnaye, et des Rambaudayes[1].

On voit par ce qui précède quelle était l'importance du marquisat de Saint-Brice. Aujourd'hui le château de ce nom, appartenant à Mme de la Touche-Limousinière, est encore une agréable résidence, entourée de beaux bois et d'immenses pelouses et conservant, grâce à son vieux portail, un cachet distingué d'antiquité féodale.

(A suivre).

L'abbé Guillotin de Corson.
Chan. hon.

[1] Maupillé, *Notices historiques* sur les paroisses du canton de Saint-Brice, 34. — Actuellement propriété de M le baron de Boutray, le Rocher-Portail est devenu une des plus belles habitations du pays de Fougères.

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(Suite de la description[1])

SAVANTS

BACQUA

Bacqua (Luc-Augustin), né en 1758, à la Roche-sur-Yon, fut un docteur en chirurgie aussi réputé pour son savoir que populaire pour sa bienfaisance. Carrier, l'ayant fait incarcérer, fut obligé de le relâcher sous la pression de l'opinion publique. Bacqua mourut en 1814 : ses funérailles eurent lieu avec un grand concours de Nantais et aux frais de la ville. Le baron Dufou, maire, composa cette inscription tumulaire qu'on lit au cimetière de Miséricorde : « A LA MÉMOIRE DE LUC-AUGUSTIN BACQUA, L'HONNEUR DE LA CHIRURGIE NANTAISE, ADMIRÉ DE SES CONFRÈRES, BÉNI DES PAUVRES, CHER AUX GENS DE BIEN, REGRETTÉ DE TOUS, DÉCÉDÉ LE 1er AVRIL 1814, A L'ÂGE DE 56 ANS. SA MORT FUT UNE CALAMITÉ PUBLIQUE. M. LE BARON DUFOU, MAIRE DE NANTES, ASSIGNA, AUX FRAIS DE LA VILLE, LE LIEU DE SA SÉPULTURE, POUR ACQUITTER LA RECONNAISSANCE GÉNÉRALE. »

On trouve à Nantes la rue Bacqua.

Buste en plâtre bronzé, par.....

Musée archéologique (Don de M. Bacqua, son neveu).

[1] Voir la livraison de mai 1897.

GUÉPIN

Guépin (Ange), naquit à Pontivy en 1805. Reçu docteur en médecine, il s'établit à Nantes en 1828, y devint professeur de chimie et d'économie industrielle et ensuite professeur à l'Ecole de médecine. Vers 1835, il commença à s'occuper spécialement des maladies des yeux, publia plusieurs ouvrages sur cette matière et devint un oculiste de grande valeur ; il fut aussi désintéressé que savant et acquit, de ce chef, une grande popularité. Guépin pratiqua aussi avec passion l'amour des lettres et il a laissé de nombreux et instructifs ouvrages, tels que son *Histoire de Nantes* (avec de curieuses gravures de Hawke), ses *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes ; Nantes au XIXe siècle* (en collaboration avec M. Bonamy), *Philosophie du XIXe siècle*, etc ; il était entré à la *Société académique de Nantes* dès 1829 et donna beaucoup d'articles dans ses *Annales*. M. Maillard rappelle que Guépin présenta en 1836, au Conseil municipal de Nantes, une pétition tendant à obtenir dans notre ville la création d'un *Musée Breton* et que cette pétition reçut l'approbation du Conseil, mais qu'on n'y donna pas suite : on doit assurément le regretter, car le projet de Guépin était louable au plus haut degré et l'on peut se demander comment il se fait qu'aucun ministre de l'Instruction publique n'ait pris la noble initiative de la création de *Musées ethnologiques provinciaux ;* ce serait une institution vraiment utile à tous et qui, peu à peu, grâce à des dons particuliers, deviendrait, j'en suis sûr, très florissante. Je passe sous silence la carrière politique du Dr Guépin, car, s'il fut d'une incontestable bonne foi, ses actes sentirent trop un cerveau exalté. Guépin mourut à Nantes en 1873.

On trouve à Nantes la rue Guépin.

Buste en marbre, par *Suc* (1836).

Musée des Beaux-Arts (Don de Mme Vve Guépin en 1876).

Statue de bronze, par *Le Bourg* (1893.) Sur le socle en granit on lit : A GUÉPIN, SES CONCITOYENS 1805-1873.

Place Delorme.

FOURNIER

Fournier (Pierre-Nicolas), naquit à Paris en 1747. Il remplaça Demolon, en 1791, comme inspecteur-voyer de Nantes et exerça cette fonction pendant près de 19 ans avec distinction. Chargé de surveiller les travaux d'aqueducs exécutés dans notre ville à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, il recueillit beaucoup de renseignements archéologiques. Il fut membre de la Commission chargée d'inventorier et d'expertiser le musée Cacault, et, en 1806, il classa les Archives de la Mairie. Il a laissé de curieux manuscrits formant quatre volumes in-folio déposés à la Bibliothèque de Nantes et intitulés : *Histoire lapidaire de Nantes*, 3 vol. ; *Antiquités de Nantes*, 1 vol. Deux mois après la mort de Fournier, sa veuve fit hommage de ces manuscrits à la Ville qui, en 1814, acheta son cabinet de tableaux et dessins. Fournier mourut à Nantes en 1810.

Médaillon de pierre, par..... On y lit : PIERRE-NICOLAS FOURNIER NÉ A PARIS LE 2 MAI 1747, MORT A NANTES LE 20 SEPTEMBRE 1810, et au-dessous du médaillon, gravée en creux sur la stèle :

ÉPITAPHE PAR LUI-MÊME.

Légiste et financier,
Et moine et cavalier,
Artilleur, fantassin,
Ingénieur, marin,
Architecte, officier,
Commandant, prisonnier,
Vétéran, citoien,
Académicien,
De nantes antiquaire,
Voyer pensionnaire,
Sans fortune et sans bien,
Maintenant moins que rien.

Cimetière de Miséricorde.

FILLON

Fillon (Benjamin) naquit à Grues (Vendée) en 1819. Il fit son droit à Paris et fut nommé juge-suppléant à Fontenay-le-Comte. Après le coup d'Etat, il donna sa démission, et il refusa, après la chute de l'Empire, la préfecture de la Vendée et plusieurs candida-

tures législatives. B. Fillon fut un archéologue et un écrivain d'art fort distingué ; il a laissé d'assez nombreux ouvrages, en particulier sur la numismatique et sur l'histoire de l'art national, tous pleins de recherches curieuses et d'érudition. Je citerai : *Considérations historiques et archéologiques sur les monnaies de France* (1850) ; — *Etudes numismatiques* (1856) ; — *Poitou et Vendée* (1862-65), en collaboration avec l'éminent aqua-fortiste, Octave de Rochebrune ; — *L'art de terre chez les Poitevins* (1864) ; etc. B. Fillon est mort à Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée) en 1881.

Médaillon de bronze, par *Maindron*[1] (1856).

Bibliothèque publique.

MAGISTRATS

JEANNIN

Jeannin (Pierre), dit le *Président Jeannin*, naquit à Autun en 1540. Après avoir étudié le droit sous Cujas à Paris et à Bourges, il s'installa à Dijon comme avocat en 1569. Etant conseiller de la pro-

[1] Maindron (Etienne-Hippolyte) naquit à Champtoceaux (Maine-et-Loire) en 1801. Après avoir été placé chez un commerçant, il obtint une bourse à l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers où il passa 5 ans et obtint de nombreux prix. A la sortie de cette école, il s'adonna à la sculpture sur bois et travailla surtout pour les églises. Il partit pour Paris en 1827, entra à l'Ecole des Beaux-Arts et obtint en même temps de faire partie de l'atelier de David d'Angers dont il devint un des meilleurs élèves. Maindron était dans le plus grand besoin ; heureusement, le département de Maine-et-Loire lui fit pendant 3 ans une pension de 500 francs ; il se montra reconnaissant en faisant cadeau à la ville d'Angers d'une de ses premières œuvres : *Thésée vainqueur du Minotaure*. La réputation de Maindron s'établit peu à peu et à partir de sa *Velléda* il fut consacré maître. Il fut du groupe hardi et novateur qui voulut briser avec la tradition de l'antiquité classique pour donner à ses personnages de la vie, de l'expression, du sentiment. Le nombre des œuvres de ce grand et fécond artiste est tellement considérable que j'en cite seulement quelques-unes au hasard : *Regnard* et *Rotrou*, bustes de marbre pour le Musée de Versailles (1834) ; — *Général Travot*, statue de bronze, à la Roche-sur-Yon (1836) ; — *Velléda* (1839), dans le jardin du Luxembourg ; — *Général Colbert* (1852), au Musée de Versailles — *Attila et sainte Geneviève* (1854), groupe de marbre pour le péristyle du Panthéon ; — *45 statues colossales*, presque toutes pour la restauration de la cathédrale de Sens, etc., etc. Maindron a fait beaucoup de statues et groupes religieux et une grande quantité de bustes, statuettes et médaillons.

vince de Bourgogne à l'époque de la Saint-Barthélemy, il empêcha le massacre des protestants à Dijon. En 1575, il fut nommé gouverneur de la chancellerie de Bourgogne. Député du Tiers aux Etats de Blois (1576), il soutint avec énergie le parti de la tolérance à l'égard des protestants : cette attitude n'empêcha pas Henri III de le créer conseiller au Parlement de Dijon, puis Président. Etant devenu le conseiller intime du duc de Mayenne, il le suivit à Paris en 1589, entra dans le parti de la Ligue, mais tenta de ramener la paix et de réconcilier Mayenne et Henri de Navarre. Après la victoire de Fontaine-Française, Henri IV s'attacha Jeannin et le nomma conseiller d'Etat, puis Intendant des finances. Il participa à la paix de Vervins, à la préparation de l'Edit de Nantes et au rétablissement des Jésuites (1604). Ce fut lui qui négocia la trêve de 12 ans entre l'Espagne et la Hollande (1609), ce qui lui valut la plus vive reconnaissance de la part des Provinces-Unies. Henri IV le recommanda à Marie de Médicis qui, après la mort tragique du Roi, confia à Jeannin l'administration des finances et la direction des affaires les plus importantes : il rendit de grands services à l'Etat et améliora les impôts au profit des contribuables. Il mourut en 1622, laissant la mémoire d'un catholique zélé très modéré pour les protestants et d'un diplomate aussi remarquable par sa bonne foi que par son habileté.

Médaillon de bronze, par *Dupré*[1] (1618). On y lit en exergue : PETRVS IEANNIN. REG. CHRIST. A. SECR. CONS. ET SACR. ÆRA. PRÆF. G. DVPRE FEC. 1618.

Bibliothèque publique.

[1] Dupré (Guillaume) naquit, croit-on, à Troyes ou à Paris. Il fut l'une des gloires de l'art français. Ce fut lui qui, le premier, appliqua l'art de la sculpture à la gravure en médailles, et il s'éleva dans cette branche à la hauteur des maîtres italiens de la Renaissance. On lui doit comme sculpteur la première statue équestre d'Henri IV sur le Pont-Neuf (le cheval était du florentin Tadda ou Tacca). Mais il faut surtout admirer dans son œuvre ses médailles aussi nombreuses qu'admirables et, tout particulièrement, ses médaillons fondus. Les traits principaux du faire de ce grand artiste sont l'ampleur, la noblesse, la vie, la ressemblance et par-dessus tout le caractère personnel du sujet. Dupré mourut à Paris vers 1615.

COLOMBEL

Colombel (Hyacinthe), né à Fougères en 1781, exerça comme avocat à Nantes, devint Président du tribunal civil et fut élu conseiller général de la Loire-Inférieure. Il fut aussi membre de la *Société académique de Nantes* et mourut dans notre ville en 1851.

On trouve à Nantes la rue Colombel.

Buste en pierre, par *Grootaers* (1862). On y lit : COLOMBEL PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL 1830-1851.

Palais de Justice, galerie du premier étage.

Buste en bronze par *Grootaers*. On y lit HYACINTHE COLOMBEL PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, DÉCÉDÉ LE 14 JUIN 1851 ÂGÉ DE 60 ANS.

Cimetière de la Bouteillerie.

HÉLIE (Faustin).

Hélie (Faustin), naquit à Nantes en 1799. Il fit ses classes au lycée de sa ville natale, puis étudia le droit à Rennes où il suivit les cours de Toullier. Il se fit inscrire au barreau de Nantes en 1823, puis il alla à Paris qu'il ne devait plus quitter. Il fonda, en 1829, avec Championnière et Rigaud, le *Journal du droit criminel*, puis il publia, avec Chauveau, la *Théorie du droit pénal* (1834-43) (6 vol. in 8°) ; ensuite il fit paraître le *Traité de l'instruction criminelle* 1845-60) (8 vol. in-8°) et la *Pratique criminelle des cours et tribunaux* (1877) (2 vol. in-8°). En outre, il donna de nombreux et savants articles dans les revues de jurisprudence. Les ouvrages de Faustin Hélie font autorité en matière criminelle. Notre éminent compatriote fut directeur des affaires criminelles, membre de la Cour de Cassation, vice-président du Conseil d'Etat, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, Grand'Croix de la Légion d'honneur. Il est mort à Passy en 1884, et, suivant le vœu du Conseil d'Etat, des funérailles ont eu lieu aux frais de l'Etat.

On trouve à Nantes la rue Faustin-Hélie.

Buste de bronze, par *J. du Seigneur*[1] (1841).

Bibliothèque publique.

COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS
DE LA VILLE

De la Ville (François-Pierre), négociant à Nantes, Consul (1743-45). Juge (1756-57).

Buste en plâtre bronzé, par.....

Musée archéologique.

VAN NEUNEN JUNIOR

Van Neunen (Michel-François-Marie) dit Junior ; juge suppléant au tribunal de commerce (1792), juge titulaire (1810-11) et (1815-16); officier municipal sous la mairie de Baco (1792-93); conseiller municipal sous la 3e mairie de Bertrand-Geslin (1815) — et sa femme Marguerite-Françoise Praud de la Girardière.

Médaillon de pierre (les 2 figures se profilant l'une sur l'autre), par *Debay le père*. On y lit : ICI REPOSENT MARGUERITE-FRANÇOISE PRAUD DE LA GIRARDIÈRE, NÉE A NANTES LE 12 DÉCEMBRE 1736. DÉCÉDÉE LE 12 JUIN 1802, ET MICHEL VAN NEUNEN JUNIOR SON ÉPOUX, NÉ A NANTES LE 29 SEPTEMBRE 1741, DÉCÉDÉ LE 29

[1] Du Seigneur (Jean-Bernard) naquit à Paris en 1803. Il fut élève de Dupaty, Bosio et Cortos. Vers 1830, il abandonna la tradition classique, pour chercher des inspirations nouvelles dans le moyen âge ; il fit partie du cénacle qui se groupait autour de Victor Hugo. Il débuta au Salon de 1831 avec *Roland enchaîné et furieux*; puis il exposa la *Conversion de saint Augustin* (N.-D. des Victoires) ; *saint Michel vainqueur de Satan* ; *Dagobert* Ier (Musée de Versailles). Froissé par des critiques trop amères, il cessa, à partir de 1837, d'envoyer ses œuvres au Salon et s'occupa presque exclusivement de la décoration sculpturale des églises. Il modela aussi de nombreux bustes. Du Seigneur n'obtint qu'une seule récompense officielle, une médaille de 2e classe en 1834 : ce fut une injustice, car cet artiste sincère avait un réel et grand talent qui fut, il est vrai, peu populaire à cause de son caractère mystique. Du Seigneur fut aussi un écrivain d'art élégant et érudit. Il mourut en 1866.

OCTOBRE 1812. (Cette date de 1812 est en contradiction avec *Le Livre doré*) (Cf. sur ce monument curieux orné d'une levrette la touchante anecdote rapportée dans les *Souvenirs d'un vieux Nantais*, p. 91.)

Cimetière de Miséricorde.

BABIN-CHEVAYE

Babin-Chevaye (Louis-Marie-Mathurin), né à Nantes en 1824, fut député de la Loire-Inférieure en 1871, président de la chambre de commerce de notre ville en 1875 et fonda les *Ateliers et chantiers de la Loire* dont il devint le très distingué Directeur général. Il est mort à Nantes en 1887.

On trouve à Nantes le boulevard Babin-Chevaye.

Médaillon de bronze, par *Le Bourg* (1888). On y lit : LES CHANTIERS DE LA LOIRE A L. BABIN-CHEVAYE. 1824-1887.

Cimetière de Miséricorde.

HOMMES POLITIQUES

MIRABEAU.

Statue de plâtre, par *Caillé*[1] (1887). (Provenant d'un concours pour le monument de Versailles en 1881).

Musée des Beaux-Arts.

[1] Caillé (Joseph-Michel) naquit à Nantes en 1836. Elève de Ménard, Duret et Guillaume, il débuta au Salon de 1863 par *Aristée pleurant la mort de ses abeilles*, statue de plâtre qui reparut en marbre au Salon de 1866 et à l'Exposition universelle de 1867, et que possède notre Musée. Il donna en 1868 *Bacchante jouant avec une panthère*, groupe de plâtre reproduit en marbre au Salon de 1870 et en bronze au Salon de 1875. Son *Caïn*, statue plâtre (1874) qui reparut en marbre en 1876, a été acheté par la ville de Paris. Je citerai encore de ce remarquable artiste : *Elégie*, statue de pierre (1878), qui reparut en marbre au Salon de 1880 où elle eut un grand succès ; — buste de *Beudant* en marbre pour l'Ecole normale (1875) ; — buste en plâtre de *Mlle Broisat* (1877) ; — buste en marbre de *Brunet de Presles* pour l'Ecole des langues orientales (1878) ; — *La Poésie*, buste en marbre pour le Théâtre Lyrique (Exposition universelle de 1878) ; — *Voltaire*, statue de plâtre (modèle choisi au concours de 1878 pour la statue inaugurée en 1885 sur le quai Malaquais). Caillé est mort à Nantes en 1881.

CACAULT

Cacault (François) naquit à Nantes en 1743. Il fut ambassadeur de France à Rome et à Florence, député au Corps législatif, président du collège électoral de la Loire-Inférieure et sénateur. Ce fut lui qui signa le traité de Tolentino et on le choisit comme un des négociateurs du Concordat. Il mourut à la Madeleine près de Clisson en 1805. Les goûts littéraire et artistique se partagèrent ses loisirs : en effet, il laissa plusieurs ouvrages sur la poésie et le théâtre, et surtout une remarquable collection d'œuvres de peinture, sculpture et gravure, que son frère et héritier Pierre René Cacault vendit à la ville de Nantes en 1810 et qui forme encore le fonds principal de notre Musée des Beaux-Arts.

On trouve à Nantes la rue Cacault.

Buste en plâtre, par *Amédée Ménard*.

Musée des Beaux-Arts, au-dessus de la porte d'entrée.

BILLAULT

Billault (Auguste-Adolphe-Marie) naquit à Vannes en 1805. Fixé à Nantes comme avocat, il devint bâtonnier de l'Ordre. Puis il fut élu conseiller municipal de notre ville, conseiller général de la Loire-Inférieure (1834) et député (1837). En 1840, il parvint au poste de Sous-Secrétaire d'Etat, et il fut réélu député de la Loire-Inférieure en 1846. Il fut membre de la Constituante (1848) et se fit élire député dans l'Ariège en 1851. Premier Président du Corps législatif, il devint ministre de l'Intérieur en 1854 et fut nommé sénateur la même année. Ayant cédé le ministère en 1858, il reprit son portefeuille l'année suivante et fut nommé ensuite ministre sans portefeuille ; il prononça de remarquables discours politiques et devint ministre d'Etat en 1863. M. Billault, qui était Grand'Croix de la Légion d'honneur, mourut au château de la Goulaine, près de Nantes, en 1863. De magnifiques funérailles lui furent faites aux frais de l Et a

Buste de plâtre, par.....

Hôtel de Ville, archives.

Je crois aussi devoir rappeler le beau monument qui avait été inauguré en 1867 sur la place Lafayette, qui fut enlevé en 1872 et qui est, m'a-t-on dit, en dépôt dans les sous-sols du Palais de Justice. Il se composait, en tant que personnages, de la STATUE EN BRONZE de Billault et de QUATRE FIGURES ALLÉGORIQUES EN BRONZE *(Eloquence — Jurisprudence — Justice — Histoire)*; ces 5 statues, modelées par *Amédée Ménard*, sortaient de la fonderie Voruz.

HARROUIS DE LA SEILLERAIE

HARROUIS DE LA SEILLERAIE (Guillaume) était maire de Nantes à l'époque de la Saint-Barthélemy; aussi plusieurs historiens lui attribuent-ils la courageuse résistance opposée aux ordres sanguinaires du duc de Montpensier; c'est une erreur. La lettre du Gouverneur fut lue à l'assemblée du 3 septembre, par Michel Le Loup du Breil, alors sous-maire, qui présidait la réunion aux lieu et place de Guillaume Harrouis alors absent. L'honneur de cette noble désobéissance qui épargna à notre cité une honte indélébile revient donc à l'ensemble des magistrats nantais à la tête desquels on doit placer Michel Le Loup, mais dont il faut excepter Guillaume Harrouis.

On trouve à Nantes la rue Harrouis.

Buste de marbre, par *Grootaers*.

Hôtel de Ville, archives.

(A suivre). Bon GAETAN DE WISMES.

POÉSIE BRETONNE

FABLES BRETONNES

IMITÉES DE LA FONTAINE

ER GRILLAN HAG ER VEILLIONEN

Én amzér ag en hañ,
Hemb arsaü noz ha dé,
É kañé er Grillañ,
Ha bourrus é kavé.

É kreis en deverrañs
Ankoéheit mad en doé
A chérein é vihuañs
Eit en amzér goudé.

Mès ré fonnabl, allas !
É tremèn en hoari ;
Kent pèl é arriüas
Er gouiañ, er geltri.

Ne gavé mui nitra
De rein d'é gargusén,
Na priñüed, na bara
Nag un tam keillionén.

Er héh Grillañ nezé,
Gouli kèr é voelleu,
Kalz a hoant ne santé
De laret soñeñeu.

Ean e yas en é hloès
De houlén ur hrañén
Get é amizegès,
Introñ er Veilliionén.

« Reit d'ein, mar plij genoh,
« Ur hrañèn, emé ean,
« N'hellañ gortoz pelloh.
« Ne harzañ ket g'en nañ

« M'er lar d'oh a verman,
« En dorn ar er galoñ,
« M'ou paiou en est-man
« Diw hrañén eit uñon. »

Treu en dès én hé zi
Introñ er Veillionén ;
Mès n'hel ket a nehi
Cheleuet úr goulén.

Staguet d'oh hé madeu,
Ne ra ket stad erbet
A huélet mizérieu
Hé bredér ankinet.

Reskond e ras enta
D'er maleurus Grillañ :
« Ne huès chet mui bara !
« Petra'hrèh hui d'en hañ ?

— Pe oé kèr en amzér,
« Eit konz get guirïoné,
« Ér méz haz én tiér
« Me gañé noz ha dé. »

— Hui e gané Yehàn
« Ha ne glaskèh ket bouét !
« Ama krollet bermàn
« Eit koll hou s'aneouét. »

Grillan diaviset,
Dalhet chonj aveit mad :
De bep unon ér bed
É ma red labourat.

Ha hui, disket eüé,
Meillionén hemb kaloñ
Cheleuèt get truhé
Goulén er beurérioñ.

STEVAN KERHORET.

LE GRILLON ET LA FOURMI

Pendant l'été, le Grillon chantait sans cesse nuit et jour et il y trouvait ses délices. Au milieu des plaisirs, il avait entièrement oublié d'amasser des vivres pour l'avenir. Mais trop vite, hélas ! s'écoule le temps du jeu ; bientôt vint l'hiver avec la famine. Il ne trouvait plus rien à se mettre dans le gosier, ni vermisseau, ni pain, pas même un morceau de mouche. Le pauvre Grillon, ayant alors l'estomac vide, ne sentait plus l'envie de redire ses chansons. Dans sa détresse il alla demander un grain chez sa voisine, madame la Fourmi. « Donnez-moi un grain, s'il vous plaît, lui dit-il ; je ne puis attendre plus longtemps, la faim me torture. Je vous le déclare, dès à présent, la main sur la conscience, je vous payerai à la prochaine récolte, deux grains pour un. » Elle a des ressources dans sa maison, madame la Fourmi ; mais écouter une demande

lui est chose impossible. Attachée à ses richesses, elle n'est nullement affectée de voir les misères de ses frères affligés. Elle répondit donc au malheureux Grillon : « Vous n'avez plus de pain ! que faisiez-vous pendant l'été ? »

— Pour vous dire vrai, quand le temps était beau, je chantais nuit et jour dans les champs et les maisons. »

— Vous chantiez, imbécile, et vous n'amassiez pas votre nourriture ! eh bien ! dansez maintenant pour n'avoir pas froid. »

Grillon insensé, rappelez-vous bien que tout le monde sur la terre doit travailler. Et vous, apprenez aussi, Fourmi sans cœur, à écouter charitablement la requête des pauvres.

LA CHAPELLE DE LA JOIE

La fille du sultan est belle
Et plus blanche que le jasmin ;
Sa bouche a l'éclat du carmin,
Le parfum de la citronnelle.

Comme un de ses oiseaux chanteurs,
Avec sa négresse elle jase.
Ses habits de soie et de gaze
Brillent des plus vives couleurs.

Du toit d'une tour sarrazine,
Appuyée au bord des créneaux,
Elle regarde au loin les eaux
Que dore un soir de Palestine.

Dans le château sont prisonniers
Deux chevaliers venus de France.
Elle fait un signe en silence
Au plus jeune des chevaliers.

La nuit a couvert les flots sombres ;
Une barque au pied de la tour
Vient s'attacher, puis tour à tour
Vivement s'y glissent trois ombres.

Quand le jour éclaira les cieux,
Déjà loin était la tartane
Emportant la jeune sultane
Et les deux prisonniers heureux,

Elle fit voile vers la France ;
Mais, livrée aux fureurs des vents,
Sur les flots elle erra longtemps,
Jouet de l'océan immense.

Enfin sur des rocs écumeux,
Auprès de Penmarc'h, en Bretagne,
Les chevaliers et leur compagne
Abordèrent sains et joyeux.

Ils bâtirent une chapelle
Au joli clocher de granit,
Sur le promontoire où finit
Pour eux cette angoisse cruelle.

On y voit bien des pèlerins
Dont l'âme aux douleurs est en proie.
Que Notre-Dame-de-la-Joie
Eloigne d'eux tous les chagrins !

JOSEPH ROUSSE.

LAZARE

A la mémoire de M. l'Abbé France.

Or, le troisième soir de la Néoménie,
Après avoir prié longtemps et médité,
Sous le ciel judéen plein de limpidité,
Le Sauveur à pas lents marcha vers Béthanie.

Comme au lever du jour, il arrivait au seuil
Des premières maison de la pauvre bourgade
Où celui qu'il aimait, Lazare, était malade,
Marthe accourut vers lui, le cœur noyé de deuil.

« Je sais que tout espoir, Seigneur, en toi réside,
« Mais voici de long jours que notre frère est mort,
« Depuis de longues nuits déjà, Lazare dort,
« Et son cœur ne bat plus, et son corps est rigidé. »

— O femme, dit Jésus, il ressuscitera ;
« Je suis celui qui tient toute mort asservie,
« Car je suis la lumière et l'éternelle vie ;
« Celui qui croit en moi, serait-il mort, vivra » —.

— Et Marthe, d'une voix faible et qui s'exténue :
« Vous êtes, je le sais, ô Maître, en vérité,
« Le Fils de Dieu conçu de toute éternité,
« Le Sauveur dont le monde attendait la venue. »

Alors vint à ses pieds, pleurante, et l'adora,
L'autre sœur de Lazare et de Marthe, Marie,
Celle qui fut du Christ entre toutes chérie,
Et la voyant pleurer vers lui, Jésus pleura.

Et ceux qui l'escortaient en agitant des palmes,
Malades qu'il avait guéri de maux nombreux,
Sentirent s'émouvoir leur esprit ténébreux
En regardant pleurer le Seigneur aux yeux calmes.

Et rapportant ses pleurs à celui qui dormait
Insensible aux clartés de l'aube matinière
Et les yeux pour jamais éteints dans la poussière.
Ils se disent entre eux : « Voyez comme il l'aimait ! »

Et Jésus dit : « Allons maintenant vers la tombe »
Et tous, marchant au bruit des instruments plantifs,
Vinrent par les sentiers funèbres, bordés d'ifs,
Au sepulcre abrité dans un roc qui surplombe.

Or, depuis quatre jours, et depuis qnatre nuits,
Lazare était couché dans la funèbre crypte,
Le corps enseveli dans des toiles d'Egypte,
Et les membres de nard et de parfums enduits.

Mais quand la pierre fut du tombeau descellée,
Le peuple recula soudain, saisi d'horreur,
Car au loin s'exhalait une fétide aigreur,
Et Marthe, au plus profond de l'âme, en fut troublée.

Mais la voix de Jésus monta dans le ciel clair :
— « Heureux celui qui croit ! Ne t'ai-je dit, ô femme,
« Que celui-là ne mourait point, et que son âme,
« Serait-il mort, vivrait à nouveau dans sa chair ? » —

Maintenant il priait, et torturés des fièvres
De l'attente, ceux qui se pressaient anxieux
Ne virent que la paix sublime de ses yeux
Et l'immobilité sereine de ses lèvres.

Puis s'étant approché, lui seul, jusqu'aux bords
De la tombe où gisait l'humaine pourriture,
Hideuse à voir en sa hideuse flétrissure,
D'une voix forte, il dit : « Lazare, viens dehors ! »

Et soudain tressaillant à cette voix divine,
Lazare se dressa dans le sépulcre ouvert,
Et son visage était d'un voile recouvert
Et ses deux bras liés en croix sur sa poitrine.

Et lorsque fut oté le voile de son chef,
Et ses bras délivrés du lien qui les enlace,
Lazare s'avança devant tous, face à face,
Et fut vivant parmi les homme derechef.

Alors, ayant appris l'éclat de ce prodige,
Les sacrificateurs et les Princes, émus.
Résolurent la mort infâme de Jésus
Pour qu'avec lui mourut à jamais son prestige.

FRANÇOIS GÉLARD.

L'EAU ET LE FEU

En Bretagne. Sur le ciel léger de juin, se profilent un clocher svelte, des tours massives dominant de hautes et croulantes falaises, lisière d'une grève étroite, où bat la mer verte.

PERSONNAGES

YVONNE LE GALL

LA MARQUISE D'ARBRUN

Yvonne Le Gall, 28 ans. Yeux clairs dans un teint hâlé. Cape de deuil. Assise sous la dune, elle fixe le large.

La marquise d'Arbrun, 40 ans. Un lis héraldique brisé et voilé de crêpe. Elle avance à pas inégaux, le regard visionnaire et empli d'horreur.

La mer étale, respire longuement, gonflée par une brise fraiche.

YVONNE (*comme inconsciente, parlant haut dans le vent*). — « Sept ! Tous si jeunes : les jumeaux ; la petite ; Yan, le boiteux ; et puis, les trois derniers. Sept ! Etait-il fier, Yves, mon pauvre homme. Tant de berceaux ! C'est lourd, mais rare. Après huit ans de noces ! (*Attendrie*) La noce ! Il me semble que c'était hier. Ah ! les soucis sont venus avec l'amour. N'empêche qu'on s'aimait, qu'on marchait quand même. La vieille barque tenait bon, le poisson était facile. Et l'on restait jeune, solide et rieur.

(*Elle pleure silencieusement ; puis, d'un ton moins âpre*) « Yvonne, » m'a dit Le Gall, avant de déraper pour la dernière fois, « Yvonne, ma douce, » — il n'avait pas désappris les jolis noms, — « attends que les gars aient poussé. Nous irons aux bancs. On y gagne gros. Tu pourras mettre Fantik à l'école et faire de Yan, — c'était son chéri, — un petit clerc. Recteur ! Hein ! quand j'aurai bu le dernier

coup tu trouveras toujours du pain au presbytère et le pain d'Église, c'est bon ! »

« Puis il nous a donné, à la ronde, de ces gros baisers qui restent aux joues et il est parti.... Cette même nuit, avec dix autres barques, « l'Algue » s'est perdue. »

(Elle regarde les vagues avec une morne fureur et s'animant) :

« O sorcière ! ô naufrageuse ! Je t'ai toujours haïe ! Tes yeux changeants, tes lèvres froides, tes caresses molles, ta voix menteuse, tes colères d'enragée.

« Enfant, tu m'a pris le père, les frères, et la mère folle s'est jetée de ce roc, pour les chercher dans tes bras !

« Maintenant, c'est l'homme, le gagne-pain.

« Ah ! jalouse ! Tu l'as toujours voulu. De naissance, on te l'a voué. La première, il t'a fiancée. Et tu as fini par le reprendre.

« Ah ! mangeuse d'hommes, t'en souviens-tu ? Pour nous parler, nous allions, ici, dans les sables.

« Autant que nous, tu semblais contente, mais tout bas tu grondais, et, parfois, tu nous jetais au visage, la colère de tes embruns !

« Aimée, heureuse, je te narguais alors. Pourtant, j'avais mes présages, mes signes. Le jour des noces, surtout ! Nous revenions au long des grèves. Il ne me disait rien, mais sa main faisait chaud à la mienne et sous l'aile brodée de ma coiffe je voyais luire son œil vif, un peu mouillé. Toi, verte et fleurie d'écume, tu ondulais, chantante et claire. Tout-à-coup, une haute lame, à lourde crinière, s'est levée comme un cheval dans le pré, cabrée et courant sur nous. Moi, devers la dune, je n'ai pas été prise, mais lui a reçu le coup sur l'épaule. Bourrade où caresse, qui sait ? Tu es si traître ! Et il a dit : « Vois, Yvonne, elle se fâche. Elle est jalouse. Et elle veut me rappeler que, j'ai beau être à toi, je suis encore à elle. Oui, oui », a-t-il ajouté, grave, un peu triste, secouant ses rubans et sa veste : « oui, ma vieille maîtresse, tu m'auras, je te reviendrai. Seulement n'oublie pas qu'Yvonne est la dame, et toi, la servante qui doit m'aider à la nourrir. »

« Docile tu t'es retirée en léchant ses pieds mais avec une mauvaise ride, et roulant dans les fonds où tu gardes tout, ses paroles

pour l'en punir. Hélas ! tu t'es bien vengée ! Tu l'as. Tu le tiens. Jamais tu ne me le rendras. Et je serai seule jusque dans la terre ! »

(*Elle se dresse tragique, désespérée, la main tendue comme pour maudire ; puis s'arrête, interdite, Madame d'Arbrun est devant elle. Pâle, triste, endeuillée. Fixement les deux femmes se regardent, puis, ensemble*).

« Veuve ! »

La Marquise (*sourdement*) — « Plût à Dieu ! »

Yvonne (*douloureusement*). — « Dieu l'a voulu (*hésitant*) Mademoiselle Anne, alors ? »

La Marquise (*avec explosion*). — « Oui ! Anne ! ma fille ! ma seule joie ! mon tout ! (*Ironique*) Ah ! ce n'est pas lui, l'époux qui est mort. Il était à ses plaisirs, qui ne sont pas les nôtres. Elle, Anne, ma petite sainte, m'a menée là.... On y vendait pour les pauvres. Les pauvres ! Après Dieu et sa mère, elle les aimait mieux que jeunesse, beauté, amour... »

(*Yvonne étonnée regarde Madame d'Arbrun qui sanglotte sans pleurer*).

La Marquise. — « Tu ne sais pas ! C'est juste. Le malheur rend aveugle et sourd. Et tu es malheureuse aussi, triste veuve ! Car il t'aimais, lui, et la mer qui te l'a pris, t'a pris encore ton pain. Noyé, n'est-ce pas ? Noyé ! Mais c'est doux. Yvonne ! C'est naturel au marin. Sans frayeur il s'endort dans les bras berceurs de sa première amie et ses yeux éblouis voient des aubes, ses oreilles entendent des chants. Tandis que le feu ! Le feu Yvonne ! Qui lèche les chairs, qui mord, qui tord, qui dessèche, qui ronge ! Le feu qui soudain vous enveloppe de sa fumée noire, de ses lueurs sanglantes ; qui se dresse en mur, s'abaisse en voûte, tend son voile mouvant sur les issues et vous jette, affolée, hurlante, à peine humaine, au travers d'une foule en délire, où chacun défend sa vie ou celle des siens, plus précieuse encore ! Ah ! le terrible, l'inexorable, l'inextinguible feu ! Le feu ! Il a dévoré mon trésor ! (*sa voix sombre étranglée*).

Yvonne (*passant la main sur son front*). — « A Paris ? Ce grand incendie ? Ah ! je me souviens, je comprends !... Pardon, Madame, si je ne sais plus penser qu'à lui. »

La Marquise (*suivant son évocation, qui dilate ses yeux et assourdit ses paroles*) : — « Oui au bazar de la Charité. Nous y étions, elle vendait. (*A elle-même*) Tout proche de cette fille de Saint-Louis,

morte ! comme Jeanne d'Arc pour montrer au peuple, que les princes, dont il ne veut plus pour vivre, savent encore mourir pour lui. (*Revenant à Yvonne*) Tout à coup, on crie : « Au feu » ! A ce cri strident, sinistre, fait d'une seule et multiple clameur, je cherche, je saisis ma fille : « Viens, mère, » dit-elle, et de son bras frêle, m'enveloppant, me portant presque, elle m'entraîne, toujours calme, toujours dévouée. Fallait-il mourir ? Pour moi, avec elle, c'était meilleur que de vivre seule ! Mais pour elle, à vingt ans, dans cet enfer ! Sous ce vélum en flammes, entre ces parois crépitantes, parmi ces désespoirs, ces déchirants et vains appels ! Non, non, Anne ! Encore un effort ! Une porte s'est ouverte, barrée de cadavres. Ecrasée, écrasant, la foule se rue, nous disjoint, nous sépare ! « Mère » ! crie Anne, déjà loin, « sauve-toi ! » Et je la vois tombée, à genoux, proche d'une religieuse en cornette, tendant vers moi ses mains jointes.

« Je touchais le seuil, l'air, la vie m'arrivaient au visage ; forte, irrésistible, je me retourne, je renverse, je déchire, je mords, je vais l'atteindre... Qu'advint-il ?... O Dieu ! Que le cœur ne puisse dompter le corps ! Je glisse, je m'effondre, je m'anéantis.... Tout s'efface !... Sous un amas de débris sanguinolents, calcinés on m'a retrouvée. Je respirais ! Je respire ! J'existe ! Mon visage lui-même n'est pas stigmatisé. Mes regards ne sont pas éteints. Seuls, mes cheveux, restés blonds malgré les chagrins, mes cheveux qu'Anne peignait si tendrement, mes cheveux, pareils aux siens, ne sont plus que cendres. » (*Elle soulève son voile et montre à Yvonne ses tempes dépouillées*).

YVONNE (*pleurant*). — « Et le père ? Il vous reste le père ? »

LA MARQUISE (*avec amertume*). — « Le père d'Anne ? Mon mari ? Celui qui ne l'a ni désirée, ni aimée, ni élevée ; celui qui dévorait sa dot ; devant lequel, je me dressais sans cesse, pour défendre son avenir, son droit au bonheur, au mariage. Son père ! Ah ! elle n'avait d'autre père, comme elle n'avait d'autre mère que moi et je veux la pleurer, seule, comme je l'ai aimée. »

YVONNE (*timide*). — « Cependant, Madame, elle, la pieuse, la jolie demoiselle, elle l'aimait, Monsieur. Je l'ai vue lui sourire, l'embrasser, et bien sûr, que si les meilleurs paient pour..... les autres,

qu'elle a payé au bon Dieu, ce que son père vous devait et qu'il vous faut, pour la rendre plus belle, plus heureuse encore là-haut, lui pardonner »....

(Madame d'Arbrun fait un geste découragé. Soudain, dans le pénible silence tombé entre les deux femmes, une voix grave s'élève et le recteur, qu'elles n'ont point entendu venir sur le sable sourd, bien que depuis un instant il les écoute, dit avec autorité) :

Le Recteur. — « Oui, Madame, Yvonne a raison. C'est une chrétienne. Dieu vous a pris votre fille ainsi qu'il a donné son Fils : pour le rachat. Celui de la patrie, de la société, de la famille. Aidez-la, cette pure victime qui est morte à genoux, le *fiat* aux lèvres. Aidez-la. Allez au premier des pauvres. A celui qui n'a plus d'amour. La douleur est un glaive : elle vous rouvrira son cœur. Votre ange, entre vous, asseyez-vous au même foyer, et sous l'ombre de ses ailes, l'union, la paix, renaîtront.

« Allez aux souffrants. Anne les aimait ! Rien n'en rapproche comme une commune douleur, qui abat l'orgueil, éteint l'envie dans sa poignante égalité.

« Allez à Dieu. Pour devenir digne de la retrouver en lui. »

(La marquise tombe accablée sur un fragment de roc et cache son visage sous son voile).

Le Recteur *(tourné vers Yvonne qui le regarde, les mains jointes sorties de sa cape).* — « Pour vous, Yvonne, reprenez la tâche... Yves vous en demandera compte, mais aussi il vous aidera. Faites de ses fils des hommes laborieux, honnêtes ; de ses filles, des femmes patientes et fortes. En eux, vous le retrouverez ; par eux, il vous consolera. »

La Marquise *(relevant la tête et d'une voix plus douce).* — « Et je serai là, Yvonne ! Pour elle, pour la faire revivre, pour mériter bientôt de la rejoindre, je resterai désormais parmi vous. Les deshérités qu'Anne aimait me parleront plus d'elle que les privilégiés de ce monde qu'elle voulait quitter pour eux. Entre l'Océan, ce mouvant cimetière, et la grève natale où elle repose sous les ajoncs, j'irai, marquant mes pas par des bienfaits. J'irai, donnant, pour recevoir à mon tour, l'aumône des bénédictions, de la pitié... Et peut-être que la charité me rendra l'amour. »

Le Recteur *(levant la main pour bénir)*. — « L'espoir, l'amour et la paix. »

(La marquise et Yvonne se dressent).

La Marquise. — « Adieu, Yvonne, priez pour moi. »

Yvonne (*timidement*). — « Oh ! Madame, je les prierai pour vous, priez-les pour moi. Songez que là-haut ils se voient. Lui, l'humble pêcheur ; elle, la noble demoiselle. Qu'ils voient Dieu. Et que, pour sûr, il vous rendra en consolations le bien que vous ferez aux petits de mon Yves, au nom de votre petite Anne ! »

(Elles s'éloignent côte à côte).

Le Recteur (*les yeux sur l'immensité*). — « Sera-ce donc toujours, ô Maître, du sang et des larmes qui cimenteront le pacte du riche et de l'indigent, du joyeux et du triste !

« Et n'est-ce pas seulement du haut d'une croix que l'heureux a le droit de se pencher vers le malheureux pour lui offrir le baiser fraternel et lui ouvrir un cœur, où les blessures seules donnent accès.

Comtesse Olga.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

DANS MA NUIT, par Bertha Galeron de Calonne, 2e édition augmentée Paris, Lemerre, 1897.

Homère, dit la légende, était aveugle, ce qui ne l'empêcha point de voir, avant de les décrire, les scènes merveilleuses de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. De même, le poète très distingué dont l'œuvre nous parvient, Mme Galeron de Calonne a vu passer *dans sa Nuit* les doux et gracieux visages des êtres aimés, les formes sensibles des choses. Elle possède, à un degré supérieur, la seconde vue des poètes et son œil, fermé aux réalités terrestres, se fixe sur l'âme avec plus de pénétration.

La reine de Roumanie, Carmen Sylva dans les lettres, présente au public le recueil de Mme Galeron. Elle le fait en termes charmants, expliquant l'œuvre par la vie, disant les consolations qu'apporta à son amie un mariage heureux et l'immense douleur que lui causa la perte d'un premier né. La préface de Carmen Sylva est voilée de crêpes : depuis qu'elle a été écrite, deux autres enfants ont pris la place du petit disparu et les noirs horizons de l'aveugle se sont comme illuminés de rayons roses. Nous avons donc ici de la poésie d'âme, subjective comme disent les philosophes, et entièrement étrangère aux bruits du dehors aussi bien qu'aux couleurs, car Mme Bertha de Calonne est, pour comble de malheur, frappée de surdité, et c'est là ce qui la désespère.

Je pourrais, si j'avais seulement les yeux clos,
Avoir aussi ce bien suprême
Que j'ai pleuré parfois avec d'amers sanglots !
Je pourrais, si j'avais seulement les yeux clos,
Entendre vivre ceux que j'aime.

Et de quel cœur elle les aime ! Ecoutez-la nous le dire :

Mes yeux sont fermés, mais qu'importe l'ombre !
J'ai trop de rayons et j'ai trop de jour
Pourqu'il puisse faire en moi jamais sombre.
Mes yeux sont fermés, mais qu'importe l'ombre,
Puisque j'ai l'amour !

Sa sérénité est faite de bonté ; elle dit à une heureuse du monde :

> Que votre joie, au moins, semble une récompense !
> Il faut, pour que ce soit assez ce qu'on a fait,
> La charité qui donne et la bonté qui pense .
> Alors et seulement Dieu sera satisfait.

Ailleurs, elle appelle magnifiquement la foi « ce besoin de l'âme inassouvie » et c'est sur les ailes du sentiment religieux qu'elle s'élève vers la sérénité pure de l'idéal (*sérénité*, un mot qui revient sans cesse dans ses vers et peut leur servir de devise). On plaint moins Mme Galeron de Calonne en face des visions célestes qu'elle trouve au dedans de sa belle âme et on comprend mieux le sens profond de ce dernier vers de *Rêve d'aveugle* :

> Mon cauchemar commence à la réalité.

Entre toutes ces poésies intimes, que recommandent l'élévation de la pensée et la pureté de la forme, je ferais difficilement un choix. Mais à tous ceux que consolent et charment les paroles du divin Nazaréen je signale une exquise paraphrase du « Laissez venir à moi les petits enfants ». Cette pièce évangélique respire aussi l'amour maternel ; comment, à ce double titre, n'aurait-elle pas porté bonheur au poète ?

O. DE GOURCUFF.

*
* *

SUR LA HARPE, poésies (1886-1896), par Louis Tiercelin. — *Paris*. Alph. Lemerre, 1897.

Ce livre, plein d'harmonie et de douceur, prouve la fidélité que garde à la Muse un des meilleurs poètes de ce temps.

Un poème évangélique, tout de piété et d'onction, *La nuit de Gethsémani*, un poème philosophique et social qui prêche l'apaisement, *La loi du travail*, un magnifique éloge de l'imprimerie « don de Dieu », *Le premier livre* : voilà les hymnes où l'auteur a mis toute son ardeur pour le beau et le bien.

Les *Sérénades* sont, presque toutes, des pièces d'actualité : Michel Bouquet le peintre céramiste, Leperdit, l'illustre maître d'armes Vigeant, *la 1000e des noces de Jeannette*, « Nos amis russes » reçoivent tour à tour l'hommage du plus délicat encens poétique. La Bretagne est un peu de toutes ces fêtes, et c'est la sienne, rien que la sienne dans l'ingénieux prologue en vers libres pour les représentations du drame de *Keruzel* : « Bretagne est poésie. »

M. Tiercelin a poussé l'amour du cher pays jusqu'à écrire des vers bretons, jusqu'à traduire du breton une *chanson de Noël*. Je ne suis pas juge du mérite de ces originaux, mais deux poèmes français qui les précèdent, *Yvonne Ann du, Jean Baraer* ont la coupe et l'allure des cantilènes qui nous viennent d'Armorique et la simplicité, sous laquelle se cache l'art le plus raffiné, leur donne un charme de plus.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

PROMÉTHÉE LIBÉRATEUR, drame antique, par Stanislas Millet. — Paris, Paul Ollendorff, 1897.

Le bon poète breton, M. Stanislas Millet, après avoir montré dans *Les Berceuses* le côté gracieux de son talent, nous en révèle aujourd'hui toute la puissance ; son *Prométheé libérateur* s'attaque au plus redoutable modèle et ne faiblit pas dans cette lutte héroïque.

On sait qu'Eschyle avait donné, sous les titres de « Prométhée apportant le feu du ciel, » et « Prométhée délivré, » un prologue et un épilogue à son « Prométhée enchaîné. » M. Joséphin Péladan tentait récemment de reconstituer la trilogie entière. Avant lui, nous possédions un « Prométhée délivré » de M. L. Ménard, qui oppose le Golgotha au Caucase. L'œuvre de M. Stanislas Millet nous peint le Titan avant son supplice, le *Prométhée libérateur* de l'humanité, celui qui, dans Eschyle, soufflette Mercure de son mépris et s'écrie « Pour secourir les mortels, je me suis perdu moi-même. »

M. Millet conserve l'orthographe grecque, à l'imitation de Leconte de Lisle. Ce sont donc Poseidon, Aphrodite et Arès qui, chez lui, maudissent les humains ; c'est Héphaïstos, le disgracié Vulcain, qui montre l'avenir à Zeus :

L'homme armé de l'Eclair renversera les Dieux.

Plus tard, nous entendons Prométhée se confier à Athéna et la déesse lui répondre :

Je suis celle qui voit les revanches futures.
Les Destins ont écrit la fin de vos tortures ;
Sous leur main, quelque jour, ces rocs s'écarteront.
Et l'air pur, descendu pour baiser votre front,
Amis, élargissant vos poitrines robustes,
En fera l'éternel rempart des causes justes.

Athéna et Prométhée partent ensemble pour secourir l'humanité qui gémit et blasphème. Le Titan sait le châtiment céleste qui lui est réservé, mais la déesse lui promet le triomphe final : oui, s'écrie-t-elle, ces fortes épées,

La vérité, l'amour, la prudence trempées
Dans le sang, dans le feu de ton cœur déchiré,
Feront, les jours venus, la victoire complète,
Et les Dieux s'enfuiront, voyant ce rude athlète
S'élever avec toi vers le Bonheur sacré.

Hestia, gardienne du feu sacré, le communique à Prométhée son frère et ce sont encore de beaux vers d'Athéna sur ce feu « puissance aimée »,

Une chaleur égale, emplissant la maison,
Fera naître la fleur d'amour libre de craintes,
Et fera palpiter les cœurs à l'unisson...

Les hommes, affranchis, célèbrent la flamme bienfaisante. Des chœurs admirables sortent des poitrines des artisans et des poètes, des philosophes, des artistes et des laboureurs.

Prométhée se croit l'égal de Zeus, qu'il exaspère encore en refusant Pandore, la femme qui lui est destinée par le roi des dieux. L'affreux châtiment n'ébranle point sa confiance en l'avenir, il affirme que le *Mal sera vaincu.*

Telles sont les grandes lignes de ce poème. M. Stanislas Millet a signé une des œuvres les plus hautes de ces derniers temps.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

CHARLES DE BLOIS, mystère en six tableaux chantés, par Mlle B. Villeneufve. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1897.

Si l'on pouvait jouer un « mystère » en plein XIXe siècle, c'était bien à Tréguier, la ville sainte de la religieuse Bretagne. L'auteur de « Monsieur Saint-Yves et de « Messire Bertrand du Guesclin » Mlle Villeneufve a choisi, pour le héros de son œuvre nouvelle, un prince qui égala le premier en piété, le second en courage, le vénérable Charles de Blois.

Au lendemain de la représentation du mystère par les élèves de l'école Saint-Yves, le 19 mai 1897, l'*Indépendance bretonne* insérait un

compte-rendu que nos lecteurs auraient d'autant plus de plaisir à retrouver ici, qu'il émane d'un de nos collaborateurs.

Je ne puis, comme l'a fait le charmant écrivain qui signe « Laplume », donner l'impression scénique de l'ouvrage, parler des décors, des costumes, du jeu des acteurs.

Il me sera permis, au moins, de louer la composition et de dire que ces six tableaux (*l'Enfance*, l'*Hommage*, la *Bataille de la Roche-Derrien*, la *Captivité*, le *Pèlerinage*, la *Bataille d'Auray*) résument parfaitement la vie et la mort de Charles de Blois.

Il y a, en tête de chaque tableau, un argument d'une absolue véracité historique et d'un très bon style.

A propos de style, je tiens à citer ces strophes de Charles, captif dans la tour de Londres ; j'y retrouve l'écho de l'admirable langue de Corneille dans *Polyeucte* :

O mon Dieu, sois béni ! la joie ou la tristesse
Messagères d'amour, des cieux viennent à nous,
Soit que ta main châtie ou que ta main caresse,
Je la baise à genoux.
Donne ce que tu veux ; ou la mort ou la vie,
La gloire ou les revers ;
La paix ou les combats, l'exil ou la patrie,
La couronne ou les fers.
O voix de mon bonheur, ou cri de ma souffrance
Vous montez tour à tour,
De mon cœur jusqu'à Dieu comme un chant d'espérance,
De louange et d'amour !

Voilà de beaux et de bons vers, qui partout seraient jugés tels.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

CONTES ESPAGNOLS, traduits par Paul Sébillot, illustrations de Schutz. — Charavay, Mantoux, Martin, éditeurs à Paris.

A peine M. Paul Sébillot vient-il de donner à la Société des Bibliophiles Bretons sa charmante *Légende dorée de la Haute-Bretagne*, qu'il publie un recueil de *Contes espagnols*. Ce sont les premiers contes populaires de ce beau pays qui aient été traduits en français, car le *Romancero* est exclusivement poétique. Les uns sont gais et vifs, les

autres, les plus nombreux, pleins de tragiques péripéties. *Bernabé* a quelques traits du *Petit Poucet* et le *Fils du roi désenchanté* est une contre-partie du *Petit Chaperon rouge*, car le loup, un loup très bénin, se fait tuer par la jeune fille. *Le roi sur son lit dormant* rappelle un autre conte de Perrault. *Ce qu'Anna voyait dans le rayon de soleil* m'a fait songer à un chapitre du *Livre d'images sans images* d'Andersen, coloré par l'imagination méridionale. L'Espagne, tour à tour chevaleresque et pittoresque, et qui a donné à sa littérature l'empreinte même de son histoire, revit dans ce beau volume élégamment illustré. Comme son livre entrait dans une librairie d'éducation de la jeunesse, l'excellent traducteur n'y a point prodigué son érudition habituelle ; une courte préface indique les sources castillanes et catalanes auxquelles les contes ont été puisés. O. DE GOURCUFF.

* * *

L'AME ENFANTINE. 50 chansons pour les écoles, par Marc Legrand. — Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs, 1897.

Après l'*Ame antique*, dont il nous a donné le reflet en de charmants poèmes inspirés de la Grèce et de Rome, M. Marc Legrand s'attache à l'*Ame enfantine* et il l'interroge, il la décrit en de simples chansons. Dictés par la tendresse filiale ou fraternelle, par l'amour du sol ou celui des animaux, par l'application au travail ou le patriotisme, rondes ariettes, berçeuses, ces couplets doucements sérieux ou aimablement gais, amuseront l'enfance en l'instruisant. Le petit livre va entrer dans l'enseignement officiel ; il en corrigera l'aridité ; je crois même que les maîtres seront tentés, plus d'une fois, de mêler leurs voix à celles de leurs élèves. Les chansons plaisent à tous les âges et celles-ci, qui ont pour auteur un de nos plus délicats poètes, sont mises en musique par l'élite de nos compositeurs.

Reprenant le mot de la Bruyère, M. Marc Legrand pourrait dire : « Je rends à l'enfance ce qu'elle m'a prêté ». Il lui rend son charme ingénu, son rire franc, son studieux effort. Entre ces petits poèmes urbains ou rustiques de si bonne odeur de si chaude couleur, je suis fort embarrassé pour choisir ; le second, « Père et mère » plaira beaucoup aux Bretons, car il se chante, non sur une mélodie inventée par un musicien à la mode, mais sur l'air que Châteaubriand retrouva au fond de sa mémoire d'enfant et inséra dans le *Dernier Abencerage*.

Combien j'ai douce souvenance !

Je ne ferai qu'une critique à M. Legrand : son joli recueil ne montre pas à l'enfant le chemin de l'école à l'église. O. DE GOURCUFF.

*
* *

PREMIERS SOUVENIRS, MAITRE ET SERVITEUR, de Léon Tolstoï, traduction de E. Gourévitch et G. Frappier. — Paris, Ernest Flammarion, éditeur, S. D.

C'est par Léon Tolstoï que nous avons commencé à connaître la littérature russe contemporaine ; et longtemps avant que M. E. de Vogué eût publié son livre sur le *Roman russe*, avait paru une traduction *de La Guerre et la Paix*, l'œuvre maîtresse du singulier et vigoureux écrivain.

Aujourd'hui, rien de l'auteur de la *Puissance des ténèbres* ne nous demeure étranger. Nous voulons connaître jusqu'à ses moindres ouvrages, comme ceux que publient, dans la Collection des *Auteurs célèbres*, M. Gourévitch et notre distingué confrère G. Frappier.

Deux morceaux composent ce livre : une autobiographie enfantine où Tolstoï a noté, avec une précision incroyable, des impressions et des gestes de petit enfant, ses *Premiers souvenirs* ; l'histoire dramatique de Vassili Andréitch et de Nikita, *Maître et Serviteur*, égarés, par une nuit d'hiver, dans le steppe couvert de neige. Andréitch et le cheval meurent gelés. Nikita en est quitte pour trois doigts amputés.

L'intérêt du récit réside moins dans l'opposition entre les deux caractères, assez inconsistants, que dans la description du meurtrier désert, dans le tableau des mortelles angoisses des voyageurs.

La curiosité sympathique qui nous pousse vers les hommes et les choses de la Russie ne doit pas, au surplus, nous faire prendre *Maître et Serviteur* pour un chef-d'œuvre à la Nodier ou à la Maupassant ; c'est une simple scène de la vie de province en pays slave, dont l'excellente traduction de MM. Gourévitch et Frappier nous rend la fruste et rude image.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

PAUL VERLAINE ET SES CONTEMPORAINS, par un témoin impartial. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1897.

Quel est ce *témoin impartial* ? Je ne sais, mais il nous renseigne sur Verlaine avec une respectueuse indépendance Le fait est rare, les verlainiens ne sont pas moins intransigeants que les wagnériens.

Qu'est-ce que Verlaine ? se demande le témoin, et l'écho de répondre : Verlaine, ce n'est personne parce que personne n'est Verlaine... Verlaine n'a pas son semblable. N'exagérons rien, mais admettons volontiers que Verlaine, parnassien à ses débuts, mais bientôt émancipé, fut le plus original des poètes contemporains. S'il fallait lui trouver des affinités dans le passé, ce serait avec La Fontaine, dont il eut la naïveté délicieuse et aussi l'inconcience, plus qu'avec Villon, philosophe autrement amer, qu'il faudrait les lui découvrir.

Catholiques, nous avons un faible pour l'auteur de *Sagesse*. La critique, même celle des académiciens et des universitaires, lui fut généralement indulgente ; un boulevardier, M. Henry Fouquier protesta, presque seul, contre une opinion, où il entrait autant de pitié sympathique pour l'homme que d'admiration pour le poète. Le *témoin* cite tous ces jugements, ceux de Charles Morice et de Charles Maurras, d'Henry Bauer et d'Edmond Lepelletier ; à ces fleurs françaises il mêle l'encens étranger qui ne manqua jamais au pauvre Lélian. Cette brochure — excellent dossier — arrive à son heure ; un monument se prépare pour le poète génial, pour l'homme à qui il doit être beaucoup pardonné, car il aima sa patrie, son Dieu et la Madone.

O. DE G.

*
* *

AU SEUIL DE L'ESPOIR, par John-Antoine Nau. — *Paris*, Léon Vanier, libraire-éditeur, 1897.

Sous ses dehors de « chétif héros northman », le matelot Erik n'a point l'âme vulgaire, il est

Le Tibulle raté qui rima des réclames.

Il a aimé d'un amour de tête, profond et chaste, une délicieuse créole, Zaza. Elle est morte, il est resté « au seuil de l'espoir. » Tous deux avaient de la littérature et leur confident a surpris les secrets de leur vie intellectuelle.

Voici reliés de souple maroquin mauve, —
Tranche « pensée » avec un givre d'argent fauve,
Signets d'hyacinthe — une améthyste au fermoir,
Les Maîtres qu'elle aimait pour leur mélancolie
Et qu'elle appelait, « ses poètes violets »
Ceux dont l'effusion lointaine et recueillie

A l'âpre exquisité de tels sombres œillets
Dans le soir pourpre — sous le tremblement stellaire
Délicieusement triste — pleurs contenus :
André Lemoyne, Dierx, le divin Baudelaire,
L'ange déchu, Verlaine aux tourments ingénus
Et le magicien Poictevin dont la prose
Est un vers plus fluide à l'orient troublant
Qui surprendrait l'émoi nuancé tressaillant
De la rosée au cœur d'aurore d'une rose
Ou la musique des rayons sur un cristal.
Il prend chaque subtil et précieux volume
Et tourne les feuillets comme un exilé hume
Les senteurs qui jadis montaient du sol natal.

Ces vers, que les curieux compareront à une des *Intimités* de Coppée, sont un échantillon complet de la manière du poète. M. J. Nau Torquet, mon collaborateur au *Korrigan* et à la *Revue littéraire de Nantes*, l'auteur d'*Au seuil de l'Espoir* s'est empli les yeux et l'esprit de la luxuriante nature des Antilles ; son style s'en colore et s'en imprègne ; malgré quelques écarts de langage où l'on retrouverait l'influence de M. Mallarmé, il s'impose, il est quelqu'un.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au mois prochain les comptes-rendus du charmant volume de *Saynètes*, de notre collaborateur Sylvane de Kerhalvé, de *Rosemonde*, tragédie de Mlle Madeleine Lépine, de la *Nichina*, curieux roman de mœurs italiennes de M. Hugues Rebell, de *Miss Cherry*, fine comédie de M. Michaud d'Humiac.

Signalons, pour ne rien omettre, la *Galerie de Bel-Air*, un petit poème élégamment imprimé par son auteur, M. Emile Grimaud.

Ces aimables vers ont été lus au Banquet de l'Association amicale des anciens Elèves de Bel-Air, le 23 mai dernier. La transformation du vénérable établissement a inspiré heureusement le vaillant poète, qui dit du bien de tous et de tout, même des chars les plus modernes.

Partons dans le meilleur des coches,
Le tramway de Rennes, s'entend.

On est toujours un peu de son temps, cher confrère.

O. DE G.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 28 MAI 1897

SOUS LA PRÉSIDENCE

DE M. ARTHUR DE LA BORDERIE,

De l'Institut, président.

A l'occasion du Congrès de l'Association bretonne, tenu à Rennes du 23 au 29 mai 1897, la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne s'est réunie le vendredi 28 mai dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Rennes. A deux heures trois quarts la séance est ouverte.

Etaient présents : MM. A. de la Borderie, président, Le Meignen, vice-président, R. Blanchard, secrétaire, Boubée, trésorier, V. Audren de Kerdrel, H. de la Grimaudière, O. de Gourcuff, délégués, abbé A. du Bois de la Villerabel, comte de Palys, abbé J.-L. Plaine, J. Trévédy, Félix du Bois Saint-Sévrin, abbé Robert, Louis Tiercelin, abbé Guillotin de Corson, F. Cocar, J. Plihon, abbé Pâris-Jallobert, B. Pocquet et un certain nombre de membres de l'Association bretonne.

ADMISSION

Est admis comme membre de la Société :

M. le comte Henry DE TRÉVELEC, à Herbignac, Old Trafford, MANCHESTER (Angleterre), présenté par MM. A. de la Borderie et O. de Gourcuff.

RENOUVELLEMENT TRIENNAL DU BUREAU

Sur la proposition de plusieurs sociétaires de faire les élections par acclamation, il y est procédé de la sorte. Tout l'ancien Bureau est réélu. Il est complété par la nomination du trésorier adjoint qui n'avait pas été remplacé depuis que M. Boubée était devenu trésorier. En suite de ces élections, le Bureau se trouve constitué de la sorte :

BUREAU D'HONNEUR

Vice-présidents. — MM. le duc DE LA TRÉMOILLE ; marquis DE VILLOUTREYS ; René KERVILER.

BUREAU EN CHARGE

MM.

Président. — Arthur DE LA BORDERIE, de l'Institut.

Vice-présidents. — Henri LE MEIGNEN ; baron des JAMONIÈRES.

Secrétaire. — René BLANCHARD.

Secrétaires adjoints. — Marquis Régis DE L'ESTOURBEILLON ; Emile OGER.

Trésorier. — Eugène BOUBÉE.

Trésorier adjoint. — Joseph JOSSE.

Bibliothécaire-archiviste. — René BLANCHARD.

Conseil de la Société. — MM. Camille DUPUY, Claude DE MONTI, Joseph ROUSSE, Alfred LALLIÉ, comte DE BRÉCHARD, Anthime MÉNARD.

Délégués. — *Morbihan* : M. V. AUDREN DE KERDREL ; *Ille-et-Vilaine* : M. H. DE LA GRIMAUDIÈRE ; *Côtes-du-Nord* : M. Robert OHEIX ; *Finistère* : M. le marquis A. DE BRÉMOND D'ARS ; *Loire-Inférieure* : M. Ludovic CORMERAIS ; *Anjou* : MM. l'abbé Ch. URSEAU et Guillaume BODINIER ; *Paris* : Olivier DE GOURCUFF (délégué à la direction de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*).

ETAT DES PUBLICATIONS

M. le Président rappelle que depuis la dernière séance on a distribué aux sociétaires le premier fascicule de la *Bibliothèque d'Anjou*. Ce fascicule n'a que 100 pages, mais les retards prolongés de

l'éditeur — ainsi qu'il a été exposé dans le procès-verbal de la dernière réunion du 19 novembre 1896 — n'ont pas permis de le donner plus volumineux. En effet il y avait urgence de distribuer une publication aux membres de la Société qui depuis plus d'un an n'avaient reçu que la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.

Sont déposés sur le bureau plusieurs exemplaires de la *Petite légende dorée de la Haute-Bretagne*, par M. Paul Sébillot, le conteur bien connu. Elle fait partie de notre *Petite Bibliothèque bretonne* qui compte déjà plusieurs volumes. Devant l'obligation de fournir aux sociétaires un ouvrage pour compléter le précédent exercice, la publication du livre de M. Sébillot a été rapidement menée et, d'ici quelques jours, le volume sera remis aux membres de la Société.

En attendant que M. Ballu puisse donner la suite de la *Bibliothèque d'Anjou*, M. le Président entretient ses collègues de deux publications qui vont être concurremment entreprises dans le format in-4° (série des *Archives de Bretagne*).

La première, adoptée par la Société dès sa séance du 11 septembre 1888, avait été retardée d'abord par la publication des *Lettres de Jean V*, puis par diverses circonstances. Il s'agit d'une Correspondance inédite adressée de Bretagne à la cour d'Espagne par les agents du roi Philippe II et par quelques gentilshommes bretons. Cette correspondance, remplie d'intérêt, montre le dessous des cartes de bien des événements de la Ligue en Bretagne. Elle a été trouvée aux Archives nationales par M. Gaston de Carné qui s'est chargé de l'éditer.

La seconde publication, confiée à M. Paul de Berthou, est celle de l'*Itinéraire de Bretagne au XVIIe siècle* par Dubuisson-Aubenay. Esprit curieux, ce gentilhomme a laissé une relation fort intéressante de son voyage, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par les passages qu'en a lus M. de Berthou à notre dernière séance du 19 novembre, date à laquelle l'impression de cet ouvrage a été décidée.

M. Sébillot nous propose un volume de légendes profanes pour faire suite et pendant à la *Petite légende dorée*.

M. l'abbé du Bois de la Villerabel exprime le désir de voir l'*Enquête pour la canonisation de Charles de Blois* éditée par la Société.

M. le Président reconnaît tout l'intérêt historique de cette *Enquête*, dont l'impression serait fort dispendieuse, car elle formerait au moins quatre volumes in-4° (texte latin) de la force des volumes des *Lettres de Jean V*. Il paraît en outre qu'à l'occasion de la prochaine canonisation de Charles de Blois on songerait, dans le diocèse de Blois, à imprimer ce document. Si cette édition n'avait pas lieu, le Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons étudierait volontiers la proposition de M. de la Villerabel, quand les publications actuellement engagées par la Société toucheront à leur terme.

EXHIBITIONS

Par M. l'abbé Plaine :

1° *Divini Platonis operum a Marsilio Ficino translatorum*. Lyon, 1550. Belle reliure avec un médaillon du roi Henri II sur les plats.

2° *Œuvres de l'empereur Julien l'Apostat*, édition du P. Petau, 1630 ; dans une magnifique reliure aux armes de Mgr de la Guibourgère, évêque de la Rochelle.

3° *Œuvres d'Urbain VIII*. Paris, imp. Royale, 1642. In-f°. Exemplaire donné en prix en 1675 au comte d'Estrées, alors au collège Louis-Le-Grand tenu par les Jésuites.

4° *Le Bon pasteur nourrissant ses brebis dans le Saint-Sacrement*. Rennes, 1659, chez la veuve Yvon.

5° *Le Bon prestre*. Vannes, Jean Galles, imprimeur du collège, 1683.

6° *Policia universalis*, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an de grâce 1711. Ouvrage dédié à Mgr Frétat de Boissieux, par Trebouta, professeur de théologie au collège de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc, chez Doublet.

7° *Heures et règles des congrégations de Notre-Dame, érigées en Bretagne par les Pères de la Compagnie de Jésus*. Rennes, Joseph Vatar, 1738.

Par M. H. de la Grimaudière :

1° *Preuves de noblesse de la famille espagnole de Sepulveda*. Fort beau manuscrit sur parchemin, exécuté en 1585. Il est enrichi de

lettres ornées et de miniatures dont l'une est un portrait du roi Philippe II.

2° *La Pogonologie ou discours facétieux des Barbes*, par Regnaut d'Orléans, conseiller au présidial de Vannes. Rennes, Bretel, 1589. Ouvrage fort rare dont on ne connaît qu'un autre exemplaire.

3° *Célébrité de la canonization de saint Ignace de Loyola, de la compagnie de Jésus, et de saint François-Xavier, de la même compagnie, faicte à Rennes.* Rennes, Pierre l'Oyselet et Pierre Poulain, 1623.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Instruction touchant l'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement de l'autel, établie dans la ville de Rennes.* A Rennes, chez Julien Vatar, 1742 (avec une curieuse gravure sur bois).

2° *Fables mises en vers* par Jan (Dubignon) de Redon. Rennes, Chausseblanche, an VIII.

3° *Récits et Ballades*, par H. de Lorgeril, Rennes, Molliex, 1840. (Début poétique du vicomte de Lorgeril).

Par M. l'abbé Robert :

1° *Vida de Monseñor Urbano Renato de Hercé, obispo y conde de Dol, por Julian Delacroix, presbitero, ex-professor de Retorica y filosofia, y rector del Colegio de Dol.* 1797. Manuscrit espagnol de 139 pages, format in-8°. L'auteur, qui avait émigré en Espagne pendant la Révolution, a dédié son œuvre à don Josef Luis de Mollinedo, évêque de Palencia. C'est l'histoire de l'administration épiscopale de Mgr de Hercé plutôt que la vie de ce saint et vaillant évêque breton.

2° *Catéchisme à l'usage du diocèse de Dol, écrit à Winchester, le 18 août 1794. F.-L. Cuguen, prêtre et curé de Saint-Pierre-de-Pléguen, exilé à Winchester en Angleterre.* Ce manuscrit in-8° de 44 pages, commencé en 1794, a été terminé en 1796. On ne connaît pas de catéchisme imprimé spécial au diocèse de Dol. D'après les statuts du diocèse de l'an 1741, on se servait du catéchisme d'Avranches. Il est probable que, préparant, en 1794, sa rentrée dans son diocèse, Mgr de Hercé fit composer ce catéchisme qui est resté manuscrit.

3° *Missale Insignis ecclesiae Parisiensis restitutum et emendatum, R. in Christo Patris D. Petri de Gondy consensu editum.* Parisiis, apud Joannem Charron, 1585. In-fol. (Armes des Gondy sur le titre).

Par M. Plihon :

Constitutions des religieuses bénédictines de l'Abbaye de Saint-Sulpice, dans le diocèse de Rennes. Sans lieu, 1685. In-8°. Constitutions élaborées sous l'abbesse Marguerite d'Angennes, amie de saint François de Sales, et publiées par Marguerite de Morais, sa nièce, dont les armes figurent au titre du volume.

Par M. Arthur de la Borderie :

1° *Edict du roy sur la prohibition et punition des querelles et duels.* Rennes, Tite Haran, 1609, in-8°. — Et vingt autres édits du roi ou arrêts du Parlement de Bretagne de 1609 à 1622, tous sortis de l'imprimerie de Tite Haran, dont les productions typographiques sont fort rares.

2° *Le prince illustre.* par le sieur du Bois-Hus. Paris, Pierre Rocolet, 1645, in-4°,(avec un portrait de Condé à la louange duquel est consacré ce volume, partie en prose, partie en vers). L'auteur était notre compatriote. M. de Gourcuff lui a consacré une notice en 1884 dans l'*Anthologie des poètes bretons*, à propos de *La Nuict des nuicts* et autres poèmes de Du Bois-Hus.

3° *Fr. Leonis Carmelitæ Rhedonensis epistolæ selectæ ad primates et doctores ecclesiæ : proceres et eruditos seculi ; cultores vitæ asceticæ, nominatim Carmeliticæ.* Rome, 1661, in-8°. — C'est un recueil de lettres sur des objets très divers, émanant d'un religieux Carme de Rennes, appelé Léon de Saint-Jean, ami du cardinal Richelieu, prédicateur des rois Louis XIII et Louis XIV, et qui a laissé plusieurs recueils de sermons d'un goût douteux, mais parfois pleins de vigueur.

4° *Corps d'observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts, établie par les Etats de Bretagne, années 1757 et 1758.* Rennes, Jacques Vatar, 1760 (exemplaire en grand papier).

La séance a été levée à quatre heures et quart.

Le secrétaire,
René Blanchard.

OUVRAGES OFFERTS

Par l'Institut de France :

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances, septembre 1896 à février 1897. In-8°.

Par le Ministère de l'Instruction publique :

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique, 1896, nos 1 et 2. Paris, Imp. nat., 1897. In-8°, 554 p.

Par les conservateurs de la Bibliothèque de Nantes :

Supplément au Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de la ville de Nantes, par Pierre Morin. Nantes, Grimaud. In-8°, XIII-394 p.

Par la Société académique de Nantes :

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 2e semestre 1896. Nantes, Mellinet. In-8°.

Par l'imprimerie Mellinet :

Etrennes nantaises (107e année). *Annuaire du commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour 1897*. Nantes, Mellinet. In-18.

Par M. le Ministre de la marine d'Espagne :

Congresso internacional de Americanistas. Actas de la novena reunion, Huelva (1892). Madrid, 1894, t. 1er, 458 p.

Par M. le Dr A. Corre :

Les Chirurgiens d'amirauté, par le Dr A. Corre. Quimper, 1896. In-8°, 32 p.

Les Papiers du général A.-N. de la Salle (Saint-Domingue, 1792-93), publiés et annotés par le Dr A. Corre. Quimper, 1897. In-8°, 250 p.

Par Madame Adine Riom :

Œuvres poétiques, par Mme Adine Riom (Cte de Saint-Jean et Louise d'Isole). Paris, Lemerre, 1897. In-4°, 188 p.

Par MM. Morin et Mailloux :

A l'ombre du drapeau. Croquis militaires, par Pierre Morin et Auguste Mailloux. Poitiers, Druinaud, 1895. In-12, 180 p.

Par M. J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper:

Géographie ancienne de la Bretagne (1150-1628). Rennes, 1896. In-8°, 19 p.

Les Compagnons bretons de Jeanne d'Arc. Pierre de Rostrenen et Tugdual de Kermoysan, 1re édit. Saint-Brieuc et Rennes, 1896. Petit in-8°, 27 p. ; 2e édit. Saint-Brieuc, 1897. Grand in-8°, 23 p.

Pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne. Quimper et Rennes, 1897. In-8°, 34 p.

Corrections et additions à la notice intitulée : Pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne. Quimper et Rennes, 1897. In-8°, 22 p.

La Voie romaine d'Yffiniac à Morlaix. Saint-Brieuc, 1897. In-8°, 34 p.

La Fontaine de saint Brieuc, la Fontaine Notre-Dame, la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine. Saint-Brieuc, 1897. Petit in-8°, 48 p.

M. Trévédy est l'auteur de ces différents travaux.

Par M. l'abbé Paris-Jallobert :

Anciens registres paroissiaux de Bretagne. Vitré. Evêché de Rennes — Baronnie — Sénéchaussée de Rennes, par l'abbé Paul Pâris-Jallobert. Rennes, Plihon et Hervé, 1897. 2 vol. in-8°, 336 et 336 p.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1897. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

I. — *Le Banquet de M. Arthur de la Borderie.* — B. Pocquet, 5.

II. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois :* un voyage au long-cours au commencement du XVIIe siècle (de Brest aux îles françaises d'Amérique). — Dr A. Corre, 10.

III. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire, 28.

IV. — *Le Cimetière de Legé*, épisodes d'insurrection — Joseph Rousse, 34.

V. — *Curiosités historiques*, publiées par le vicomte Odon du Hautais, 44.

VI. — *La Fontaine de la reine Jeanne d'Albret.* — Adine Riom, 58.

VII. — Poésie bretonne : *Er Chignan é klah donnet devout ker bras él un éjon.* (La Grenouille qui veut devenir aussi grosse que le bœuf. — Stewan Kerhoret, 68.

VIII. — Poésies françaises : *Jeanne d'Arc et le Liseron du bûcher.* — Camille Natal, 71.
Légende. — Sylvane, 74.

IX. — Notices et comptes-rendus : *Un peu de tout*, par Paul Eudel ; *Maître Beaujouan*, par Mme M. de Harcoët ; *Les Croyances* (sonnets), par M. Abel Letalle ; *Un pays de célibataires et de fils uniques*, par Roger Deburg ; *Le relèvement de la natalité et l'avenir colonial de la France*, par M. Bossignol ; *Sensations de Dacie et de l'Illyrie*, par André Chamagne ; *Les récits d'un*

vieil oncle, par Camille Natal ; *Le Clerc de Kerné*, idylle bretonne par Jos Parker ; *L'Inauguration de la statue de Charette à la Contrie*, par M René Vallette ; *Revue Nivernaise ; Tradition Nationale ; Echo du Merveilleux* — O DE GOURCUFF, 75-80.

FÉVRIER

I. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chan. hon , 81.

II. — *Les Histoires du pays de Bruz, près Rennes.* — ADOLPHE ORAIN, 93.

III. — Portraits historiques : *Crétineau Joly.* — HIPPOLYTE LUCAS, 105.

IV. — *Seigneuries de Bretagne, hors de Bretagne* (suite). — J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 111.

V. — Poésie française : *Les Amants de la mer* — JOS PARKER, 122.

VI. — *La Fontaine de la reine Jeanne d'Albret* — ADINE RIOM, 123.

VII. — *Une œuvre monumentale* — EMMANUEL DE RORTHAYS, 140.

VIII. — *Autour du banquet de l'histoire de Bretagne.* — LE ROITELET DE SAINT-YVES, 144.

IX. — *Curiosités historiques*, publiées par le vicomte ODON DU HAUTAIS, 146.

X. — *Ceux qui partent* (Impressions). — HENRY FARCY DE MALNOË, 153.

XI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Une conspiration en l'an IX et en l'an XII*, par M. Huon de Penanster ; *Menue Monnaie*, par Mme Dondel du Faouédic ; *Pour les Potaches*, par Maxime Audouin ; *La mort de Gilles Chasteigner et le voyage des Poitevins en Italie*, publié par le Vte Paul de Chabot ; *A l'ombre du drapeau*, par MM. Morin et Mailloux ; *La Trêve-Dieu*, fondée par Yves Berthou ; *Pastorale*, poésie de Camille Natal ; *Le général Thiébault jugé par lui-même.* — O. DE GOURCUFF, 156-160.

MARS

I. — *Un Laënnec.* — Dr A. CORRE, 161.

II. — *Seigneuries de Bretagne, hors de Bretagne* (suite). — J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 168.

III. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes.* — Bon GAËTAN DE WISMES, 178.

IV. — *La Fontaine de la reine Jeanne d'Albret.* (fin). — ADINE RIOM, 198.

V. — FABLES BRETONNES IMITÉES DE LA FONTAINE : *Er Heré hag en Eutru.* — STEWAN KERHORET, 204.

VI. — POÉSIES FRANÇAISES : *La tombe de Chateaubriand.* — HIPPOLYTE LUCAS, 208.
Raphaële. — CAMILLE NATAL, 209.
Coin de Bretagne, Vannes. — SYLVANE, 212.

VII. — *En mer*, notes et impressions extraits d'un journal de bord. — P. G. DE L'HERMINIÈRE, 215.

VIII. — *Leur âme.* — Comtesse OLGA, 225.

IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Œuvre posthume* de Ludovic Jan. LÉO LUCAS.— Poésies de Auguste Lacaussade : *Les Épaves. En tous Pays*, par Mme la Comtesse Olga ; *Renaissance*, par Henri Duhem ; *Le Président Félix Faure*, sa vie commerciale, administrative et politique, sa présidence, par Em. Maillard ; *Azraël : Le Jour prédit*, par Madeleine Lépine ; *A la Jeunesse de France*, riposte par un vieil homme du siècle ; *Paris-Bretagne.* O. DE GOURCUFF, 233-240

AVRIL

I. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, ch. hon., 241.

II. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite). — Bon GAËTAN DE WISME, 256.

III. — *En mer*, notes et impressions, extraits d'un journal de bord (fin). — P. G. DE L'HERMINIÈRE, 278.

IV — POÉSIES FRANÇAISES : *L'Ange de l'Ambulance.* — CAMILLE NATAL, 294.
A ma fille. — H. F., 300.

V. — *Leur dîme* (fin). — Comtesse Olga, 301.

VI. — Notices et Comptes-rendus : *Les Châtellenies*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine, par l'abbé Guillotin de Corson. L'abbé Paul Paris-Jallobert, rédacteur des anciens registres paroissiaux de Bretagne. — *La Poterie* aux époques préhistorique et gauloise en *Armorique* par Paul du Chatellier, correspondant du Ministère des Beaux-Arts et de l'Instruction publique. P. de Lisle du Dréneuc. — *Annuaire de Bretagne*, historique, littéraire et scientifique, pour l'année 1897, par René Kerviler et Paul Sébillot ; *La Langue Bretonne, considérée aux points de vue religieux, pédagogique, social et national ; Visions d'épopée*, par Mme Blanche Sari-Flégier ; *Parole d'Empereur*, poésie par Edouard Noël ; *Un amour russe*, par Camée ; *Marines*, par H. Bout de Charlemont ; Bulletin de la *Société des Œuvres de Mer ;* Le *Livre du Siècle*. O. de Gourcuff, 311-320.

MAI

I — *Monseigneur le duc d'Aumale et le bazar de Charité.* — Olivier de Gourcuff, 321.

II. — *Révolte des paysans de Cornouaille en 1675, assassinat du marquis de Montgaillard*, par E. Ducrest de Villeneuve. — La Direction, 323.

III. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite). — Bon Gaëtan de Wismes, 339.

IV. — *Seigneuries de Bretagne, hors de Bretagne.* (suite et fin) — J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, 351.

V — *Le Château de Fescal et les seigneuries du Quistillic et de Marsan.* — Vicomte Odon du Hautais, 367.

VI. — Poésie Française : *Les songes égarés.* — Hippolyte Lucas, 390.

VII. — Notices et Comptes-rendus : Paul Sébillot : *Les Travaux publics et les Mines dans les traditions populaires et les superstitions de tous les peuples.* A. de la Borderie, membre de l'Institut ; *Choses de Bretagne*, par Alexandre Verchin. François Gélard ;

Principes de Composition et de Style par M. Deltour, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique ; *En Est (La Moisson)*, poème breton en cinq parties, par J.-M. Cadic ; *Pâques fleuries*, sonnets et rondels, par Marc Daubrive ; *Rondels printaniers* (valse chantée) paroles de Camille Natal, musique de G. Mercier-Pottier. OLIVIER DE GOURCUFF, 392-400.

JUIN

I. — CURIOSITÉS LITTÉRAIRES BRETONNES : *Un panégyrique breton en prose et en vers du grand Condé.* — ARTHR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, 401.

II. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chan. hon., 410.

III. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite). — Bon GAËTAN DE WISMES, 428.

IV. — POÉSIE BRETONNE : Fables bretonnes imitées de la Fontaine, *Er grillan hag er veillionen* (le grillon et la fourmi). — STEVAN KERHORET, 438.

V. — POÉSIES FRANÇAISES : *La chapelle de la Joie.* — JOSEPH ROUSSE, 442. — *Lazare.* — FRANÇOIS GÉLARD, 444.

VI. — *L'Eau et le Feu.* — Comtesse OLGA, 447

VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Dans ma nuit*, par Bertha Galeron, de Calonne; *Sur la harpe* (1886-1896), par Louis Tiercelin ; *Prométhée libérateur*, drame antique, par Stanislas Millet ; *Charles de Blois*, mystère en six tableaux, chantés par Mlle B. Villeneufve ; *Contes espagnols*, traduits par Paul Sébillot, illustrations de Schutz ; *L'âme enfantine*, 50 chansons pour les écoles ; *Premiers souvenirs, maître et serviteur*, de Léon Tolstoï, traduction de E. Gourévitch et G. Frappier ; *Paul Verlaine et ses contemporains*, par un temoin impartial ; *Au seuil de l'espoir*, par John-Antoine Nau ; *Paul Verlaine et ses contemporains* par un témoin impartial. — O. DE GOURCUFF, 453-461

VIII. — *Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons*, 462-469.

IX. — Tables du premier semestre 1897, 470.

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 1er SEMESTRE DE L'ANNÉE 1897

ETUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 28-33, 81-92, 241-255, 410-427.

Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne (suite et fin), par M. J. Trévédy, p. 111-121, 168-177, 351-366.

Une œuvre monumentale (L'Histoire de Bretagne, de M. Arthur de la Borderie), par M. Emmanuel de Rorthays, p 140-143.

Le Château de Fescal et les Seigneuries du Quistillic et de Marzan, par le Vte Odon du Hautais, p. 367-389.

Révolte des paysans de Cornouaille en 1675, assassinat du marquis de Montgaillard, par M. E. Ducrest de Villeneuve, p. 323-338.

VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

Armateurs et marins bretons d'autrefois, un voyage au long-cours au commencement du XVIIe siècle, de Brest aux îles françaises d'Amérique, par le Dr A. Corre, p. 10-27.

Le Cimetière de Legé, épisodes d'insurrection, par M. Joseph Rousse, p. 34-43.

Curiosités historiques (Quelques lettres du temps passé. — Les chants à la collégiale Saint-Aubin de Guérande au XVIIe siècle. — Une compagnie de mousquetaires à Guérande. — Assignation d'amour), par M. le Vte Odon du Hautais, p. 44-57, 146-152.

BIOGRAPHIE BRETONNE OU ÉCRITE PAR DES BRETONS. — NÉCROLOGIE

Crétineau Joly, par Hippolyte Lucas, p. 105-110.

Un Laënnec, par M. le Dr A. Corre, p. 161-169.

Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes, par M. le Bon Gaëtan de Wismes, p. 178-197, 256-277, 339-350, 428-437.

Mgr le duc d'Aumale, (président d'honneur de la Société des Bibliophiles Bretons) et le Bazar de la Charité, par M. Olivier de Gourcuff, p. 321-322.

CRITIQUE LITTÉRAIRE BRETONNE

Un panégyrique breton en prose et en vers du grand Condé, par M. Arthur de la Borderie, p. 401-409.

MÉLANGES BRETONS, CHRONIQUE

Le Banquet de M. Arthur de la Borderie, par M. B. Pocquet, p. 5-9.
Autour du Banquet de « l'Histoire de Bretagne », p. 144-145.
Les histoires du pays de Bruz, près Rennes, par M. Adolphe Orain, p. 93-104.
En mer, notes et impressions extraites d'un journal de bord, par P. G. de l'Herminière, p. 215-224, 278-293.
Coin de Bretagne. Vannes, par Sylvane, p. 212-214.

POÉSIES BRETONNES

Er chignan é klah donnet devout ker bras èl un éjon (*la grenouille qui veut devenir aussi grosse que le bœuf*), par Stevan Kerhoret, p. 68-70.
Er héré hag en eutru (le cordonnier et le monsieur), p. 204-207.
Er grillan hag er veillionen (le grillon et la fourmi), 438-441.

POÉSIES FRANÇAISES

Jeanne d'Arc et le liseron du bûcher, par Camille Natal, p. 71-73.
Légende, par Sylvane, p. 74.
Les amants de la mer, par M. Jos Parker, p. 122.
La tombe de Chateaubriand, par Hippolyte Lucas, p. 208.
Raphaèle, par Camille Natal, p. 209-211.
L'ange de l'ambulance, par Camille Natal, p. 294-299.
A ma fille, par H. F., p. 300.
Les songes égarés, par Hippolyte Lucas, p. 390-391.
La chapelle de la Joie, par Joseph Rousse, p. 442-443.
Lazare, par F. Gélard, p. 444-446.

NOUVELLES, RÉCITS, FANTAISIES.

La Fontaine de la reine Jeanne d'Albret, par Mme Adine Riom, p. 58-67, 123-139, 198-203.

Ceux qui partent (impressions), par M. Henry de Farcy de Malnoë, p. 153-195.

Leur âme, par la comtesse Olga, p. 225-232, 301-310.

L'Eau et le Feu, par la comtesse Olga, p. 447-452.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES.

Un peu de tout, de M. Paul Eudel. — *Maître Beaujouan*, de Mme M. de Harcoët — *Les Croyances* (sonnets), de M. Abel Letalle. — *Un pays de célibataires et de fils uniques*, de M. Roger Deburg. — *Le relèvement de la natalité et l'avenir colonial de la France*, de M. Rossignol. — *Sensations de Dacie et d'Illyrie*, de M. André Chamagne. — *Les récits d'un vieil oncle*, de Mme Camille Natal — *Le Clerc de Kerné*, de M. Jos Parker. — *L'Inauguration de la statue de Charette à la Contrée*, de M. René Vallette. — *Revue Nivernaise. Tradition Nationale.* — *Echo du Merveilleux :* par M. Olivier de Gourcuff, p. 75-80.

Une Conspiration en l'an IX et en l'an XII, de M. Huon de Penanster. — *Menne Monnaie*, de Mme Dondel du Faouédic. — *Pour les Potaches*, de M. Maxime Audouin. — *La mort de Gilles Chasteigner et le voyage des Poitevins en Italie*, de M. le Vte Paul de Chabot.

A l'ombre du drapeau, de MM. Morin et Mailloux. — *La Trève de Dieu.* — *Le général Thiébault jugé par lui-même :* par M. Olivier de Gourcuff, p. 156-160.

Pastorale de Mme Camille Natal, p. 159.

Œuvre posthume de Ludovic Jean, par M. Léon Lucas, p. 233-236.

Les Epaves de M. Auguste Lacaussade. — *En tous pays*, de Mme la Comtesse Olga. — *Renaissance* de M. Henri Duhem. — *Le Président Félix Faure*, sa vie commerciale, administrative et politique, sa présidence, de M. Emile Maillard. — *Azraël, Le jour prédit*, de Mlle Madeleine Lépine. — *A la Jeunesse de France*, riposte par un vieil homme du siècle. — *Paris-Bretagne*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 236-240.

Les Châtellenies, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. l'abbé Pâris-Jallobert, p. 311-313.

La Poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique, de M. Paul du Chatellier, par M. P. de Lisle du Dréneuc, p. 313-315.

Annuaire de Bretagne, historique, littéraire et scientifique pour l'année 1897, de MM. R. Kerviler et P. Sébillot. — *La langue bretonne*, considérée aux points de vue religieux, pédagogique, social et national,

de M. l'abbé J. Buléon. — *Visions d'épopée*, de Mme Blanche Sari-Flégier. — *Parole d'empereur*, poésie de M. Edouard Noël. — *Un amour russe*, de Camée. — *Marines*, de M. H. Bout de Charlemont. — Bulletin de la *Société des Œuvres de Mer*. — Le *Livre du Siècle!* par M. Olivier de Gourcuff, p. 315-320.

Les Travaux publics et les Mines dans les traditions populaires et les superstitions de tous les peuples, de M. Paul Sébillot, par M. Arthur de la Borderie, p. 392-396.

Choses de Bretagne, de M. Alexandre Verchin, par M. François Gélard, p. 396-397.

Principes de Composition et de Style, de M. Deltour. — *En Est* (*La Moisson*) poème breton en cinq parties de M. J.-M. Cadic. — *Pâques fleuries*, sonnets et rondels de M. Marc Daubrive — *Rondels printaniers*, de Mme Camille Natal : par M. Oliver de Gourcuff, p. 397-400.

Dans ma nuit, poésies, de Mme Bertha Galeron de Calonne. — *Sur la Harpe*, poésies de M. Louis Tiercelin. — *Prométhée libérateur*, drame antique, de M. Stanislas Millet. — *Charles de Blois*, mystère en six tableaux chantés, de Mlle B. Villeneufve. — *Contes Espagnols*, traduction de Paul Sébillot. — *L'Ame Enfantine*, 50 chansons pour les écoles, de M. Marc Legrand. — *Premiers Souvenirs*, *Maître et Serviteur*, de Léon Tolstoï, traduction de E. Gourevitch et G. Frappier. — *Au Seuil de l'Espoir*, poésies de John-Antoine Nau. — *Paul Verlaine et ses contemporains*, par un témoin impartial : par M. Olivier de Gourcuff, p. 453-461.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS

Procès-verbal de la Séance de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne, tenue à Rennes le 28 mai 1897, par M. René Blanchard, p. 462-469.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

BLANCHARD (René) — Procès-verbal de la séance de la Société des Bibliophiles Bretons, du 28 mai 1897, p. 462-469.

BORDERIE (Arthur de la). — *Les travaux publics et les mines dans les traditions populaires*, de M. P. Sébillot. p. 392-396.

Un panégyrique breton en prose et en vers du grand Condé, p. 401-409.

CORRE (Dr A.). — *Armateurs et marins bretons d'autrefois*, Un voyage au long-cours au commencement du XVIIe siècle de Brest aux Iles françaises d'Amérique, p. 10-27.

Un Laennec, p. 161-169

DUCREST DE VILLENEUVE (E.). — *Révolte des paysans de Cornouaille en 1675, assassinat du marquis de Montgaillard*, p. 323-338.

FAPCY DE MALNOË (Henri de). — *Ceux qui partent*; Impressions, p. 153-155.

GÉLARD (François). — *Choses de Bretagne*, de M. A. Verchin, p. 396-397.

Lazare, poème, p. 444-445.

GOURCUFF (Olivier de).— *Mgr le Duc d'Aumale et le Bazar de la Charité*, p. 321-322.

Comptes-rendus de livres, p. 75-80, 156-160, 236-240, 315-320, 397-400, 453-461.

GUILLOTIN DE CORSON (abbé). — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine p. 28-33, 81-92, 241-255, 410-427.

HAUTAIS (Vte Odon du). — *Curiosités historiques bretonnes*, p. 44-57. 146-152.

Le Château de Fescal et les seigneuries du Quistillic et de Marzan, p. 367-389.

HERMINIÈRE (P. G. de l'). — *En mer*, notes et impressions extraites du Journal de bord, p. 215-224, 278-293.

H. F. — *A ma fille*, poésies, p. 300.

KERHORET (Stévan). — *Fables bretonnes imitées de la Fontaine*, p. 68-70, 204-207, 438-441.

LISLE DU DRÉNEUC (P. de). — *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*, de M. Paul du Chatellier, p. 313-315.

LUCAS (Hyppolite). — *Crétineau-Joly* ; portrait historique, p. 105-110.
La tombe de Chateaubriand, poésie, p. 208.
Les songes égarés, poésie, p. 390-391.

LUCAS (Léo). — *Œuvre posthume*, de Ludovic Jan, p. 233-236.

NATAL (Mme Camille). — *Jeanne d'Arc et le Liseron du bûcher*, p. 71-73.
Raphaëlle, poésie, p. 209-212.
L'ange de l'ambulance, poésie, p. 294-299.
Pastorale, compte-rendu, p 159.

OLGA (Cte sse). — *Leur âme*, p. 225-232, 301-310.
L'Eau et le Feu, p. 447-452.

ORAIN (Adolphe). — *Les histoires du pays de Bruz*, près Rennes, p. 93-104.

PARIS-JALLOBERT (abbé Paul) — *Les Châtellenies comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine*, de M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 311-315.

PARKER (Jos). — *Les amants de la Mer*, p. 122.

POCQUET (B.). — *Le banquet de M. Arthur de la Borderie*, p. 5-9, 144-145.

RIOM (Mme Adine). — *La Fontaine de la Reine Jeanne d'Albert* ; p. 58-67, 123-139, 198-203.

ROUSSE (Joseph). — *Le cimetière de Legé*, épisodes d'insurrection, 34-43.
La chapelle de la Joie, poésie, p. 442-443.

RORTHAYS (Emmanuel de). — *Une œuvre monumental*, p. 140-143.

SYLVANE. — *Légende*, poésie, p. 74 ; *Coins de Bretagne*, Vannes, p 212-214.

TRÉVÉDY (J.). — *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne*, p. 111-121, 168-177, 351-366.

WISMES (Bron Gaëtan de). — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes*, p. 178-197, 256-277, 339-350, 428-437.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 5, rue Gounod à Paris, ou à M. R. BLANCHARD, 1, rue Royale, à Nantes.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

QUARANTE ET UNIEME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XVIII

1re Livraison. — Juillet 1897

PARIS ET NANTES

1897

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF. Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.

DOCUMENTS HISTORIQUES

JEANNE DE GOULAINE

DAME DE CARMAN

Le testament de cette noble dame, daté du 30 juillet 1593, aux archives d'Ille-et-Vilaine, se trouve dans le fond du couvent de Bonne-Nouvelle, et ne doit pas y rester inaperçu et inconnu ; mais, pour avoir l'intelligence de cette pièce instructive et curieuse, il convient de la faire précéder d'une exposition des illustres origines de la noble dame de Carman.

Jeanne de Goulaine était seconde fille de Christofle second du nom, sire de Goulaine, de la Ruffelière, etc., qui lui-même était fils d'autre Christofle, chevalier, sgr de Goulaine, et de Louise de la Jumelière, fille aînée de Martigné-Briant ; et elle avait pour mère Claude de Montejan, fille de Louis, sire de Montejan, de Sillé-le-Guillaume, de Cholet, de Becon, et de Jeanne du Chastel, vicomtesse de la Bellière, dame de Combourg.

Elle avait entre autres frères Claude, sire de Goulaine, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, chevalier de son ordre, quatrième fils de Christofle, sire de Goulaine, mais qui devint le principal héritier, et épousa Jeanne de Bouteville, baronne du Faouët, etc.

La sœur aînée de Jeanne était Louise de Goulaine, femme de Guy III du nom, sire d'Epinay, « qui estoit (dit du Paz) l'une des « sages, vertueuses, habiles et honorables dames de son temps « qui a eslevé et nourri huict enfants, la dite dame issue d'une « très bonne, grande, illustre, ancienne, et bien riche maison,

« située en l'évêché de Nantes. — La dicte Louise de Goulaine « mourut l'huictiesme de février l'an mil cinq cents soixante-et- « sept, ayant esté veuve seize ans, six mois, six jours, et fut inhu- « mée en l'église collégiale de Champeaux. »

Jeanne de Goulaine épousa, en 1541, Maurice de Plusquellec, sire de Kermavan ou Carman, chevalier de l'ordre du Roi, fils de Jean de Plusquellec, chevalier, et de Françoise de Kermavan, dernière héritière de sa maison, qui fit prendre son nom à ses enfants. Le sire de Carman, époux de Jeanne de Goulaine, mourut le 11 mars 1573. De cette union il y eut trois fils et trois filles :

1. *Jean de Plusquellec* dit de Carman, mourut jeune.

2. *Louis*, sgr desdits lieux, de Seixploé, de la Forest, de Lesquélen. de Campson, de la Marche et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, portant la clef d'or, épousa Diane de Luxembourg, fille de Jean de Luxembourg, comte de Brienne, et de Guillemette de la Marck.

Le seigneur de Carman n'avait pas encore d'enfants quand il fut tué à Rennes sur la fin du carême, l'an 1584, dans une querelle avec Jacques de Tournemine, marquis de Coëtmur, qui, blessé lui-même dans ce duel, mourut dans les quarante jours[1].

3. *Christophe* de Carman qui entra dans la querelle de son frère, et tomba mort sur son corps.

4. Une fille défunte lors du testament de Jeanne de Goulaine, et qu'elle nomme « *ma fille de la Forest* » inhumée dans la chapelle de Lochrist.

5. *Claude* de Carman, demeurée héritière principale de l'illustre maison de Carman, dame de Seixploé, de Brinllac, Lesquélen, la Forest, Trégarantec, etc., fut mariée le 22 septembre 1577, à messire François de Maillé chef de nom et armes de la maison de Maillé, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, sgr de l'Yslette, etc.

6. *Gabrielle* de Carman épousa François de la Voue, baron de la Pierre, au pays du Maine, sgr de Clamecy en Berry, de Paillac et de Cothuan en Bretagne, chevalier de l'ordre du Roi.

[1] Il avait épousé, par contrat du 12 novembre 1574, Lucrèce de Rohan-Guémené, fille de Louis, baron de Lanvaux, et d'Eléonore de Rohan, dame de Gié.

Jeanne de Goulaine resta inconsolable de la mort prématurée et tragique de ses deux fils, tous deux à la fleur de l'âge, et qu'un auteur appelait l'espoir de la Bretagne. Inhumés provisoirement au monastère de Bonne-Nouvelle, leur mère, le cœur encore tout saignant, veut dans son testament qu'ils soient transportés aux Carmes de Saint-Pol-de-Léon, où elle a choisi sa sépulture, et où son mari repose. Lorsqu'elle y parle de ses filles de *Lilette* et de *la Pierre*, on voit par les notes ci-dessus qu'il s'agit de Claude de Carman, femme de François de Maillé, sgr de l'Islette, et de Gabrielle de Carman, femme de François de la Voue, baron de la Pierre, auxquelles elle lègue ses plus brillantes parures ; la description de ces merveilleux atours d'une grande dame de notre Bretagne, au XVIe siècle, nous semble une des choses les plus curieuses de ce testament.

Il a été transcrit, de même que la fondation de 1591, qui le précède, par M. Parfouru, l'érudit archiviste d'Ille-et-Vilaine ; nous le remercions bien vivement avec tous les chercheurs du passé de la Bretagne ainsi que M. le vicomte R. de Saint-Pern sans le secours duquel les origines et descendances de Jeanne de Goulaine n'eussent pas été complètement établies.

Ctesse du Laz.

I. — *Fondation de Jeanne de Goulaine en faveur du couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes.*[1]

1er NOVEMBRE 1591.

Nous, Jeanne de Goullaine, dame proprietaire de Couetuan, douairière de Kermauvan, savoir faisons que nous avons suplyé et donné charge à monsieur le prieur du couvent des Jacopins de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rennes, de faire chanter, celebrer et dire chescun jour de samedi une grand'messe en chant et vigilles des trepassés, comme on a accoustumé de ce faire,

[1] Archives d'Ille-et-Vilaine, série H, couvent de Bonne-Nouvelle (Dominicains) de Rennes ; original (liasse 8).

pour les ames de noz deffunctz enffans, dont les corps reposent au cœur dudit couvent, attendant que Dieu nous donne le moyen de les faire porter au pais et evesché de Leon au sepulcre de leurs predecesseurs. Et confessons que à nostre prière et requeste, lesdits sieur prieur et couvent ont, il y a deux ans et demy, faict ledict service et que nous leur avons promis payer par chescun jour vingt soulz tournois, et leur debvoir ledit payement à ladite raison desdits deux ans et demi. Prions et supplions ledit sieur prieur et couvent de faire continuer ledit service et fournir de luminaire pour ce faire, comme ilz ont acoustumé, jusques à ce que par nous il en soict aultrement ordonné. Prometons par serment et sur l'ipotecque et obligation de tous noz biens payer et faire avoir audit sieur prieur et couvent pour chescun dit jour ladite somme de vingt soulz tournois.

En tesmoign de verité, nous avons signé le present et faict cacheter de nostre cachet, à Rennes le premier jour de novembre 1591.

JEHANNE DE GOULLAINE

II. — *Testament de Jeanne de Goulaine, dame de Carman*[1].

30 JUILLET 1593.

Guillaume Hervo et Jacques Marquer, notaires royaux du nombre des establis en la court et jurisdiction de Henbond ; sçavoir faisons que, au mandement nous faict par noble et puissante dame Janne de Goullaine, dame douairière de la Forest et de Kerman, nous serions, ce jour 30e de juillet 1593, transportés jusques audit lieu de la Forest[2], où estants l'aurions trouvée gisant au lict malade, toutesfois saine d'esprit et d'entendement ; quelle nous auroit dit, de peur d'estre circonvenue de mort n'estant certaine de l'heure,

[1] Archives d'Ille-et-Vilaine, série H, couvent de Bonne-Nouvelle (Dominicains) de Rennes ; trois copies, l'une du 1er janvier 1594, l'autre du 27 mai 1600, la troisième du 13 août 1636 (liasse 22).

[2] Le château de la Forest est aujourd'hui la propriété de M. le vicomte de Kerret. Il a tout un passé lointain et célèbre ; dans les guerres de la succession de Blois et Montfort il fut attaqué et pris par Gaultier de Mauny.

qu'elle vouloit pourvoir et délibérer de ses affaires, qu'elle vouloit faire son testament, codicille de dernière volonté, suyvant les articles qu'elle eust déclaré cy-après, pour estre iceluy inviolablement gardé et exécuté de poinct en poinct.

Et premier, après avoir recommandé son âme à Dieu son créateur, à la Vierge Marie et à tous les saints, saintes, anges et archanges du Paradis, ordonne son corps estre inhumé, au costé de son defunct mary, seigneur de Kerman, en l'église et couvent des Carmes de Saint-Pol. Et que l'on ne fasse aucune pompe ny assemblée à mon enterrement, ny grand service, synon d'y appeller mes parens mes plus près et les gentilshommes d'auprès ; et veulx que le chœur et les autels ne soient tendus que de linges blancs, avecques deux cierges à chaincun autel, et que l'on sonne les cloches, affin d'assembler les prestres pour dire leurs messes.

Je veux qu'il y ait cinquante pauvres accoustrés et que chaincun ait une torche allumée, et qu'il y en ait treze à l'entour de ma tombe où sera mon corps,et que le service soit honorablement faict.

Je veux, deux ans après mon trespas, que l'on continue le service tous les jours en la dite église des Carmes, où seray enterrée, vigilles et messes de *Requiem* avecq le *Libera* sur ma tombe, pour prier Dieu pour mon mary et pour mes enfans et de moy et que la messe, vigilleet *Libera* soient dits en chantant. Et après les deux ans passés, veux qu'il soit dit toutes les sepmaines, au jour que je seray morte, une vigille et messe de *Requiem*, pour prier Dieu pour mon mary,mes enfans et moy,et à la fin ung *Libera* sur ma tombe.

Plus, je veux que mes deux fils derniers morts soient portés au dit couvent de Saint-Pol, pour y estre inhumés auprès de leur père et moy, quand le temps et la commodité le permettra.

Je veux que ce qui sera ordonné par la justice au definement de la reparation de la mort de mes enfans, qu'ils soient employés à prier Dieu pour eux, de ce qu'il sera dit pour la fondation des chappelles.

Item, je donne à mon fils et à ma fille de la Pierre[1], pour aider à

Enfants de François de la Voue, baron de la Pierre, au pays du Maine, sgr de Clamecy en Berry, de Paillac et de Cothuan en Bretagne, chevalier de l'ordre du Roi, et de Gabrielle de Carman

1° *Louis* de la Voue, baron de la Pierre, chevalier de l'ordre du Roi, gentil-

advancer leurs enfans, la somme de dix mille livres tournois, faisant trois mille trois cents trente et trois escus et un tiers, à estre prins ladicte somme de Madame de Plouuec sur ce qu'elle me doibt, et la prie de ne payer ladite somme à autre et l'atourne dès à présent de payer ladite somme audit sieur de la Pierre, et le surplus de ce qu'elle me peut debvoir estre employé pour l'exécution de mon présent testament. Et toutes donnaisons par moy faites par cy-devant audit sieur de la Pierre sont par cestes cassées et adnullées, et ne veux et n'entends que ladite somme de dix mille livres soit rabattue ny precomptée à son partaige.

Item, j'ordonne que l'on paye audit sieur et dame de la Pierre la somme d'environ deux cents cinquante escus, que je leur doibs d'argent qu'ils m'ont presté et dont ils ont une cédulle de mon escript et signe.

Aussi, je veux et ordonne que la somme de seix cents escus reste de mille que mondit fils de la Pierre me fist recouvrer à Paris pour employer à la solicitation du procès de mes enfans et dont il obligea sa terre de Chevery, et que le reste soit payé desur mon bien et que j'en acquitte ledit sieur de la Pierre entièrement.

Item, je prie mon fils et ma fille de Lislette et mon fils et ma fille de la Pierre de parachever le procès pour la réparation de mes défuncts enfants.

Aussi, je veux et ordonne que mes brodures et pierreries de diamants et de perles qui sont à Paris soient baillés et délivrés à ma fille de la Pierre, lesquels je luy donne ; et à Monsieur de la Pierre ung double saxe[1] de diamants et de rubis que je luy ay donné par cy devant pour faire une enseigne. Et aussi donne audit sieur de

homme ordinaire de sa Chambre, épousa le 19 août 1603 Guyonne de Courtarvel, fille de Charles, chevalier, sgr de Lezé, et de Guyonne de Trémigon, dont cinq filles ;

2° *Jacques* de la Voue, marié le 3 février 1625 à Charlotte de Goulaine, dont une fille ;

3° *Gabrielle* de la Voue, mariée à Louis de la Vallée, chevalier, sgr baron dudit lieu, dont une fille ;

4° *Charlotte* de la Voue, mariée au sgr de Kergorlay du Cludon (*Comm. de M. le vicomte R. de Saint-Pern*).

[1] Alias : *saye* (?)

la Pierre mes quatre chevaux de coche, parce que je sçay qu'il n'en a point.

Aussi, déclare avoir laissé par cy devant à ma fille de Lislette ung carcquan de diamants et de perles.

Item, je donne, à ma petite-fille de Lislette, une robe de toille d'argent frizée veloutée de viollet.

Aussi, je donne, à ma petite-fille l'aisnée de la Pierre, une robe de lame d'argent[1] chamarée de clinquants.

Item, je donne à ma niepce de Lesmais[2] une robe de toille d'argent verte accoustrée de clinquants.

Item, je veux que la Touche-Gaincru, qui a tousjours mené le procès à Rennes de ce qui estoit pour le procès de la mort de mes enfans, soit creu des minses qu'il y a faites du sien et qu'il en soit payé et sallarizé; et luy donne oultre cinq cents escus pour ses peines, bons et agreables services que j'ai receus de luy.

Item, je veux et ordonne qu'il soit donné, oultre ce que devant, au dit sieur de la Touche-Gaincru, en considération des bons et agréables services qu'il a fait à mon dit feu mary et ses enfans, la somme de trois cents escus sol des deniers provenant des despens et réparation du procès adjugés ou [à] adjuger pour la réparation de la mort de mes enfans.

Plus, il est deu, oultre, quelque somme de deniers audit sieur de la Touche-Gaincru dès le voyaige qu'il fit en Italie avecq mon fils, dont il en garde cedulle, que je veux et entends qu'il en soit payé.

Je donne à ma niepce de Plouec[3], qui est avecq moy, une de mes robes de veloux noir à fons de satin.

[1] Dans une copie, il y a *lamée d'argent*.

[2] Marie de Goulaine, fille de Claude de Goulaine, chevalier de l'ordre du Roi, etc., et de Jeanne de Bouteville, baptisée le 17 octobre 1570 au Sainct, épousa Pierre de Lesmais, sgr de Kergoët, Kerjoly, Chefdubois, la Boixière-Edern, etc., fils de messire Guy de Lesmais et de Jeanne du Quellenec, d'où un fils unique : Claude de Lesmais qui épousa Anne d'Acigné et mourut sans enfants.

[3] Moricette de Goulaine, fille de Claude sire de Goulaine, et de Jeanne de Bouteville, baptisée en l'église de Sainct, le 27e juillet, 1561, mariée par contrat du 1er mars 1579, à noble et puissant Vincent de Plœuc, seigneur du Tymeur, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine du ban et arrière-ban de l'évêché de Léon, veuf d'Anne du Chastel et fils ainé de haut et puissant Charles de Plœuc, seigneur du Tymeur, et de Marie de Saint-Goueznou. Il mourut en 1598.

Item, à Kergouano, qui me sert, une robe mienne de satin noir et une pièce d'estamine pour luy faire une robe.

Aussi, je donne à Roberte de Briz[1], ma fille de chambre, la somme de deux cents escus sol, sans qu'il luy soit aucune chose précomptée de ce que je luy pourrois avoir baillé par cy-devant, et tous mes accoustrements de layne camelot et maucaite[2] et toutes mes petites lingeries qui me servent ordinairement, chemises et autres petites lingeries.

Item, à dom Yves Paen, pour le bon service qu'il a fait à nostre maison, je luy donne cent escus; avecq veux que ses gages luy soient payés de ce qu'il restera depuis qu'il est à nostre service au prix de vingt livres tournois par an, et que ladite somme luy soit continuée par chaincun an sa vie durant; oultre je veux et ordonne que toutes les quittances que ledit dom Yves abaillées aux recepveurs et hommes des seigneuries de ceans et autres terres appartenants à mes enfans soient vallables comme si elles estoient signées de ma propre main, et que si les dits recepveurs et hommes gardent quelques mémoires du dit dom Yves qui ne sont point signés de moy, qu'ils vallent néanmoins de quittances auxdits recepveurs et hommes; et quitte généralement et entièrement ledit dom Yves de ce qu'il pourroit avoir touché et manié de mes biens et de mes enfans.

Item, je donne à René Dupuis, mon brodeur, la somme de cent escus, outre ce que luy est resté de ses gaiges, que l'on pourra trouver par les merques escriptes de ma main et qu'il a receu de dom Yves.

Je donne à Mathurin Cadio et Janne Puissant, sa femme, pareille somme de cent escus, oultre les payer de ce que leur reste de leurs gaiges; et ne veux point que ladite Janne soit recherchée des vieux linges que luy ay baillé en charge.

Je veux et ordonne aussi que mes serviteurs et servantes soient accoustrés de dueil, lesquels seront à mon service lorsque je mourray.

Item, je veux et ordonne aussi que ledit de la Touche-Gaincru soit payé de ce que luy restera de son estat, que feu mon mary et

[1] Aliàs : *Le Bris*.

[2] Sans doute, *moquette*.

moy luy avions promis, comme il se pourra voir par les mémoires escripts de ma main.

Aussi, veux que le pouvoir que luy avons donné par cy devant de présenter la chappelenie de Coettuen sorte à son plain et entier effet.

Je donne à maistre Yves Henry, prebstre, outre ce qu'il soit payé de ses gaiges, la somme de dix escus pour prier Dieu pour moy.

Aussi, je donne au grand Jan Le Gallic, mon serviteur, la somme de quarante escus.

Item, je donne à Pierre Petit, pour luy aider à aprendre son estat. pour le service qu'il m'a fait, la somme de quarante escus.

Item, je donne au bonhomme jardinier seix escus, oultre ce que luy reste de ses gaiges.

Je doibs mille escus à madame de Kerservant[1], que feue madame de Bouillé m'avoit prestés et autre mille escus au sieur de Bruslé, que je veux et entends qu'ils soient payés par mon fils de Lislette[2], à valoir sur la somme de quatre mille escus, je ne sçay combien davantaige, qu'il me doibt suivant l'accord fait entre luy et moy à Rennes ; et le reste de ladite somme, je veux et ordonne qu'il soit employé à la somme de cent livres tournois de rente pour la fondation d'une messe par sepmaine avecq les vigilles et *libera* à chant, qui se dira audit couvent des Carmes par chaincune sepmaine du jour que je mourray.

Je veux et ordonne que aux Religieux de Bonnes-Nouvelles de Rennes soit payé la somme de cinquante-deux livres tournois par an pour une messe annuelle que je leur ay fait célébrer es jours de samedy reste du premier jour de may 1588 pour prier pour les ames de mes enfans, et que ladite somme soit continuée jusques au jour que mes enfans seront ostés dudit couvent, et pour l'enterrement et obsèques qu'ils ont fait paravant ; ils en ont arrest de la Cour.

[1] Béatrix de Launay, femme de Nicolas de Talhoët-Kerservant, sgr du Dréortz, etc., chevalier de l'ordre du Roi ; par sa mère, elle était héritière de M. de Bouillé. Elle était dame de Pontsal, de Guergelin, de Kerronic, Propriando, Bésidel, etc.

[2] François de Maillé, comte de Carman, sgr de l'Islette de Villeromain, de Hommes, etc., gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, mari de Claude, héritière de la maison de Carman ou Kerman.

Aussi, veux et ordonne que mondit fils de Lislette paye les Religieux des Carmes dudit Saint-Pol de ce que leur est resté de fondation par ce qu'il a jouy des terres.

Item, je doibs à Jan Merault, marchant de draps de soie demeurant à Rennes, et aussi au sieur Chauvel, marchant de draps de soie, et à Jean Le Maistre quelques petites sommes de deniers, desquelles ils gardent cédulles ; et veux qu'ils soient payés du contenu en icelles.

Aussi, je doibs au sieur Jullien Goedro, marchant de vins demeurant en la rue Saint-Michel, près Rennes, quelque reste de la somme de quatre cens escus qu'il m'avoit presté ; que j'ordonne qu'il soit payé avecq les intérests depuis la sommation qu'il m'a fait de payer.

Item, je veux et ordonne que la somme de seix vingts escus soit payée à maistre Louis Pichot, que luy doibs par procompt fait entre nous avant ce jour, dont luy avons baillé cédulle qu'il doibt avoir esgarée ; et payant ladite somme audit Pichot, seront toutes autres cédulles précédentes par cestes cassées et adnullées.

Item, je donne une robe toille d'or cramoisy au couvent des Carmes de Saint-Pol, et une autre robe de veloux noir rayé d'or, pour faire des ornements à ladite église.

Plus, je ordonne que la doubleure d'un cappot, qui est doublé de toille d'argent, soit donnée audit couvent pour faire les orfrees[1] desdits ornements, et si cela ne suffit on prendra des accoustrements de mes dits deffuncts enfans des plus propres, et m'en remets à mesdits fils et fille de Lislette. Et pour faire le drap mortuaire pour servir au dessus de ma tombe, je donne deux de mes robes de veloux noir ; et faut que l'on y fasse une croix de satin blanc ; et veux qu'il soit armoyé de mes armes avecq l'alliance de Kerman, et en tous les ornements cy devant.

Plus, je veux et ordonne qu'une robe de satin cramoisy accoustrée de passement d'or et autre robe de taffetas à la Guise[2] qui estoit à ma défuncte fille de la Forest, soient employées, à la discrétion de ma fille de Lislette, pour des ornements pour servir à la cha-

[1] Aliàs : *auffrees*. Orfroi, parements des chapes et chasubles.

[2] Deux des copies portent : *à la glise* (?)

pelle de Lochrist, là où ma dite fille fut enterrée, et les orfrees estre faits à la discrétion de madite fille, qui les mettra entre les mains de quelque homme de bien pour les bien gouverner.

Je veux que lesdites choses par moy ainsi données et léguées soient après mon décès acquittées et payées promptement et sans rechercher longueur ny subtilité de procès, et que du tout autant de retardement qui pourroit estre fait l'intérest soit payé aux légataires. Et pour l'acquit de tout je hypotecque tous et chaincuns mes héritaiges et particulièrement ma terre de Coettuen, et que sur icelles ils se puissent faire payer par toutes voies et rigueurs, adjurant et priant Monsieur de Lislette[1] et ma fille d'exécuter promptement ma volonté, et que ceux à qui je fais lesdits legs sans forme ni longueur de procès soient payés ; et en cas qu'il leur faudroit en venir là, je implore la justice de leur tenir la main en chose si favorable.

Tous et chaincuns lesquels articles cy dessus ladite dame veut qu'ils soient entièrement exécutés de point en point irrévocablement. Et a promis par serment et obligation de biens ne venir jamais encontre en aucune manière, directement ou indirectement, à quoy pouvoir faire elle a renoncé et renonce.

Gréé audit lieu et chasteau de la Forest, soubs les signes des susdits notaires, avecq le seel de la dite Court. Et avons à ce que desur faire et tenir condempné et condempnons ladite dame à sa requeste. Et pour ce que pour son indisposition de maladie ladite dame a dit ne pouvoir signer, a commandé à maistre Yves Henry, prebstre, de signer ceste à sa requeste, ce qu'il a fait en nostre compaignie.

Fait lesdits jour et an. La cede est vers Marquer, notaire.

Aussy[2] ladite dame nous a dit luy estre dempuis venu à congnoissance debvoir à ladite de Briz[3] la somme de cinquante et deux escus sol, qui ont esté paiés en l'acquit de la dite dame à M. Glaude Pochet, apothicaire à Rennes, quelle somme elle ordonne estre

[1] François de Maillé.

[2] Les deux articles additionnels suivants ne figurent que sur l'une des trois copies, celle du 27 mai 1600.

[3] Alias : *Le Briz*.

payée à ladite de Briz. Outre, confesse debvoir audit Pochet quarante livres tournois et deux bouteilles de cirop magistral, des pillures[1] et du senné, qu'elle veut en pareil qu'elle luy soit payée.

Plus, dit debvoir au sieur Aumont, marchant de draps de soie à Paris, certaine somme d'argent pour son payne (*sic*) ? dont elle a baillé cedulle ; oultre, dit avoir baillé autre cedulle pour plus grandes sommes pour des accoustrements prins par mademoiselle de Goullaine, sa niepce, à présent madame de Lesmais, que monsieur de Goullaine luy a promis payer et l'en acquitter, dont ladite dame le prie de ce faire, et aussy ladite dame de Lesmais.

Fait comme devant lesdits jour et an.

Ainsin signé, G. Hervo, *notaire royal.*

Et en marge est escrit ce qui ensuit : Par coppie, Jacques Marquer, autre *notaire* décédé.

[1] Sans doute des *pilules.*

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES BRETONNES

LES COLLOQUES DE QUIQUER
DE ROSCOFF

I.

Ce petit livre est des plus intéressants pour l'histoire de la langue celto-bretonne. Sa première édition — une des plus anciennes impressions sorties de la ville de Morlaix — est aujourd'hui de la dernière rareté. Donc trois raisons au lieu d'une pour donner de ce volume, aux amateurs bretons, une description détaillée. En voici le titre :

DICTIONNAIRE || ET COLLOQVES || FRANÇOIS ET || BRETON. || *Traduits du François en Breton par* || G. QVIQVER *de Roscoff. Li-* || *ure nessaire* (sic) *tant aux François que* || *Bretons, se frequentans, et qui* || *n'ont l'intelligence des deux langues.* ||

A MORLAIX, || DE l'imprimerie de GEORGE || ALLIENNE.

M. DC. XXVI.

Auec Priuilege du Roy.

In-18, divisé typographiquement en deux parties : la 1re partie de 320 pages, dont 281 chiffrées de 1 à 279 (parce que l'on a répété deux fois les chiffres 267, 268) et les 39 dernières pages non chiffrées ; — la deuxième partie de 72 pages, chiffrées 1 à 71 et la dernière blanche.

La page normale porte 24 lignes ; il y a quelques pages longues de 25, surtout dans la seconde partie typographique. — Hauteur du texte, 100 millimètres, largeur 50 dans la première partie, 52 dans la seconde. — Je possède un exemplaire (provenant de la bibliothèque de Robert Samuel Turner), qui mesure, marges comprises, 123 millimètres sur 76. Celui de la Bibliothèque Nationale (coté X + 1429. A 1), n'a que 121 millim. sur 72.

Le titre du volume est compris dans la pagination. Au second feuillet, p. 3, se trouve l'avertissement dont le texte suit et que nous reproduisons ici, parce qu'il donne quelque lumière sur l'origine du livre et n'existe dans aucune des éditions subséquentes que nous avons vues.

L'Imprimeur au Lecteur.

« Amy lecteur, plusieurs personnes de diverses qualitez, ayans des affaires en ce pays de Basse Bretaigne, qui n'ont pas l'intelligence de son vulgaire Breton et mesmes des naturels Bretons, m'ont persuadé que je ferois bien au public de faire sortir de mon imprimerie vn Liure qui luy peust faciliter l'intelligence des deux langues par correspondances d'icelles ; desirant gratiffier et aux vns et aux autres, i'ai fait traduire le present Liure, que ie vous presente authorisé de sa Maiesté, par Priuilège special pour cinq ans, comme verrez par l'Extraict d'iceluy en la p. 69, signature F. Si ie voy que l'Oeuure soit receuë benignement, les cinq ans expirez (Dieu me donnant vie), je supplieray sa Maiesté de la continuation d'iceluy, pour le vous faire reuoir augmenté de moitié et en quatre langues. Outre sa disposition que trouuerez en la table folio 14.15, etc. Vous y auez de plus les Coniugaisons et plusieurs Prieres Breton et François, et deux traitez, l'vn de la prononciation Françoise, et l'autre de la prononciation Bretonne : que i'espere qu'aurez agreable. Adieu. »

Le privilège, dont l'extrait se trouve tout à la fin du volume, est daté du 24 septembre 1625 et donné « à George Allienne, imprimeur et libraire demeurant à Morlaix, » pour cinq ans à partir de l'achèvement de la première édition. Au pied de cet extrait est le : « Acheué d'imprimer le 15 de Ianuier 1626. »

II.

Voici l'analyse ou, si l'on veut, la table très détaillée du livre, d'autant plus nécessaire que celle qu'il contient ne mérite pas ce nom.

Page 3. « L'Imprimeur au lecteur. » Nous venons de reproduire cet avertissement.

P. 4-13. « Au lecteur. — *Da Lenner* », en français et en breton, le français au verso, le breton sur le recto en regard, et telle est la disposition de tous les *Colloques*.

P. 14. « La Table de ce liure. — *An Taulen auez an Leur-man* » (p. 14 à 19).

P. 20. « Vn Convive (c'est-à-dire un repas) de dix personnages. — *Vn Convi a ves a dec personaig.* »

P. 94. « Le II. Chapitre, pour aprendre à acheter et vendre. — *An eil Chabistr, euit disquiff prænaff ha guerzaff.* »

P. 120. « Le III. Chap. pour demander vne debte. — *An trede Chabistr euit goulen vn dle.* »

P. 132. « Le IIII. Chap. pour demander le chemin : avec autres propos communs. — *An peuar Chab. euit goulen an hent : gant comsou all pere à so coummun.* »

P. 146. « Le V. Chap. Deuis familiers estans à l'hostellerie. — *An V Chab. Diuysou familier ho bezaff an hostalery.* »

P. 172. « Le VI. Chap. Deuis de la leuée. — *An VI. Chab. An diuys eui seuell.* »

P. 186. « Le VII. Chap. Propos de marchandise. — *An VII. Chab. Propos à marchadourez.* »

P. 226. « Le nombre. *An nombrou.* »

P. 228. « Les iours de la semaine. — *An deisyou à ves an sizun.* »

P. 230. « Le VIII. Chap. pour apprendre faire missiues conuentions, obligations et quittances. — *An VIII. Chab. Euit disquig ober lizerou, missyu, contradou, obligacionou, ha cuittançou.* »

P. 274. « Icy commence le Deuxiesme Liure. — *Aman ez commanç an* Eil Leur. » « Le Prologue du deuxiesme Liure. — *An Prolog a ves an eil leur.* »

Ce *Prologue* va jusqu'au bas de la page chiffrée 279 qui est en réalité la p. 281, le français au verso, en regard du breton qui occupe le recto du feuillet suivant.

Au verso de la page 279 (281) commence le Vocabulaire français-breton ; il est imprimé à 2 colonnes sur chaque page, le français en ordre alphabétique dans la colonne gauche, la traduction bretonne de chaque mot français, en regard de ce mot, dans la colonne droite.

Les 39 pages contenant ce vocabulaire à 2 colonnes ne sont point chiffrées (p. 282 à 320). Elles terminent la première partie *typographique* du volume.

Deuxième partie typographique. — Nouvelle pagination nouvelle série de signatures, commençant par A. Le français étant au verso, en regard du breton qui est au recto, la page 1 de cette deuxième partie est blanche.

P. 2. « S ensuyvent les conjugaisons. — *Aman ez dezrou an conjuguœsonou* » Conjugaison du verbe avoir *(cahout)* p. 2-3, et du verbe être *(bezaf)*, p 8-9 à 14-15.

P. 16. « S'ensuyvent quelques prières et oraisons. — *Aman ez dezrou vr rum Pedennou hac Orœsonnou.* — Le *Pater*, le *Credo*, les *Commandements*, p. 16-17 à 22-23. Prière pour dire au matin, p. 22-23. — Prière pour dire au soir, p. 28-29 à 32-33.

P. 34. (En français). « De la Punctuation en general. — P. 36. Des Accens. — P. 37. De la Prononciation Françoise. — P. 56. De la Prononciation Bretonne.

P. 69. Extrait du Priuilege du Roy. — P. 71. « Acheué d'imprimé le 15 de Ianuier 1626. »

III

La partie la plus intéressante de ce livre ce sont les dialogues ou *Colloques* proprement dits, qui fourmillent de traits curieux. Mais, dit M. Loth dans sa *Chrestomathie bretonne,* « le texte français a « dû être composé en Flandre, il ne présente aucun intérêt au « point de vue des mœurs bretonnes[1]. » Je ne suis pas tout à fait de cet avis. Assurément la première rédaction vient de Flandre, nombre de traits le prouvent, et le fait n'a rien d'étonnant, étant données les relations commerciales incessantes qu'entretenait depuis plusieurs siècles avec cette contrée le nord de la Bretagne. Mais tout en prenant pour base de son travail un texte français composé probablement à Anvers, est-ce à dire que Quiquer de Roscoff n'a pas pu le modifier plus ou moins, pour l'approprier aux mœurs, aux habitudes, aux nécessités de ceux à qui il destinait

[1] Voir *Annales de Bretagne,* t. III, p. 2-9 (janvier 1868).

son œuvre, c'est-à-dire principalement aux Bretons bretonnants et à leurs plus proches voisins, les hauts Bretons et les Français de France ? Non seulement il le put, mais il le dut faire ; sans quoi il n'aurait pu dire dans son avertissement franco-breton « Au Lecteur » *(Da Lenner)* :

« Amy lecteur, ce livre est tant utile et proffitable et l'usage d'iceluy tant nécessaire, que sa valeur, voire de gens sçavans, n'est assez à priser. Car il n'y a personne en France et Bretaigne négociant, qui n'ait affaire de ces deux langues qui sont icy escrites et déclarées, soit que quelqu'un fasse marchandise, soit qu'il hante la cour, soit qu'il suive la guerre, qu'il aille par ville et par champs. Ce que nous considerans, avons, à nos grands despens et à vostre grand avantage, lesdites langues jointes ensemble et mises en ordre, si que doresnavant vous n'aurez plus affaire de truchement. » (Quiquer, édit., 1626, p. 4 et 6).

Or, si les mœurs, les idées, les habitudes exprimées par les phrases des *Colloques* ne représentaient pas, dans leur généralité, celles qui avaient cours en Bretagne, on ne voit pas bien quelle utilité en eussent retirée les malheureux qui se seraient exténués à les apprendre par cœur : je ne dis pas ceux qui « hantaient la cour » ou « suivaient la guerre », car sur la guerre ou la cour il n'y a rien dans ces dialogues, mais du moins ceux qui « allaient par ville et par champs pour faire marchandise, » — car ces colloques ont tout l'air d'un manuel à l'usage des marchands en gros et en détail, et les mœurs qu'ils représentent avec naïveté sont exclusivement celles de la bourgeoisie commerçante, lesquelles d'ailleurs, à Morlaix et à Anvers, pouvaient bien se ressembler quelque peu.

IV.

Le premier dialogue. — « *Un convive* (c'est-à-dire *un repas*) *de dix personnages* » — est le plus développé et le plus curieux. Il n'y a cependant pas dix personnes autour de la table du festin, il n'y en a que sept : Pierre et Marie, le maître et la maîtresse de la maison ; David, Roger, Anna, leurs cousins et cousine ; Jean et François, leurs enfants, âgés d'environ quinze ou seize ans, qui font en

même temps, eux seuls, fonction de serviteurs. Le repas a lieu le soir, vers sept heures. Jean qui a fait, en revenant de classe, l'école buissonnière, rentre chez lui à six heures ; après l'avoir tancé sur son retard, sa mère lui dit :

— « Or allez, couvrez la table et hastez-vous tost.

« JEAN. — Bien ma mère, je le feray ; où est la nappe?

« MARIE. — La nappe est là dedans, sur le buffet. Mettez le sel premier ; ne sçavez-vous retenir cela? Je le vous ay dit plus de vingt fois, vous n'apprenez rien, c'est grande honte. Allez quérir des tranchoirs (des assiettes), des gobelets et serviettes.

« JEAN. — Bien, ma mère, où sont-ils ?

« MARIE. — Vous ne sçavez rien trouver, les voylà. Allez quérir du pain.

« JEAN. — Donnez-moi de l'argent : pour combien en apporterais-je?

« MARIE. — Pour deux sols : pour un sol de blanc et pour un sol de bis, moitié un et moitié autre, et l'apportez tout nouveau cuit.

« JEAN. — Bien, j'y vay. (Il va et revient) Voicy du pain ma mère.

« MARIE. — Allez maintenant quérir du bois pour faire du feu. Allez esguiser les couteaux. Versez de l'eau dans l'esguière, pendez là une touaille (une serviette) blanche, et allumez le feu. Votre père vient, et David votre cousin vient avec lui ; allez au devant d'eux, ostez votre bonnet et vous inclinez honnestement. »

Entrent Pierre et David ; celui-ci dit à Pierre, en parlant de Jean :

— « Est-ce là votre fils? C'est un bel enfant. Ne va-t-il point à l'escole ?

« PIERRE. — Ouy, il apprend à parler françois.

« DAVID. — C'est très bien fait. Jean, sçavez-vous bien parler françois ?

« JEAN. — Pas trop bien, mon cousin, mais je l'apprends. »

Voilà un trait bien breton, ce jeune garçon qui ne sait pas encore parler français. De même, dans le second dialogue (p. 98), nous nous voyons la commère Catell (Catherine) étaler sa marchandise pour séduire les chalands et leur dire : « Voulez-vous acheter un « bon bonnet? ou un bon livre en françois ou *en breton*? » — Ai-je eu tort de dire que Quiquer avait arrangé, bretonisé plus ou moins

en le traduisant, le texte original de ses *Colloques* ? Mais revenons à notre festin bourgeois.

Pierre et David ne sont encore qu'à l'entrée du logis, dans la première pièce ; la maîtresse de maison engage David à pénétrer dans la salle :

— « Cousin, voulez-vous demeurer là ? Pourquoy n'entrez-vous point ? Venez vous chauffer.

« David. — Pensez-vous que j'aye froid ? Ce serait grand'honte.

« Marie. — Où est ma cousine ? Pourquoy ne l'avez-vous point amenée avec vous ?

« David. — Elle est malade, elle a les fièvres depuis environ huit jours.

« Marie. — Je ne sçavois point cela ; je l'iray voir demain, si Dieu plaist. François, apportez une chaise pour votre cousin, approchez-vous du feu. François, allez là devant, on heurte là (à la porte), regardez qui est là : ce sera Rogier. »

François va ouvrir la porte et introduit le cousin Roger. Quant à la cousine Anna, elle entre, paraît-il, à la sourdine, sans qu'il en soit fait mention, mais bientôt nous la trouverons autour de la table.

V

Tout le monde étant là, on se sied à table, non sans faire pour les places quelques compliments. C'est le tour des enfants de s'asseoir, François appelle son frère :

— « Jean, venez manger, venez dire la bénédiction. »

Jean arrive ; comme le plus jeune, il est chargé de prononcer au commencement du repas la formule de prière que nous appelons aujourd'hui le *Benedicite*.

« Marie. — Jean, dites la bénédiction.

« Jean. — Bien, ma mère : « Dieu vous bénisse, mon père, ma mère, et toute la compagnie ! »

« Marie. — François, apportez-nous à manger. Apportez la salade et la chair salée. Versez-nous à boire ; versez à votre cousin et puis partout. [Cela étant fait :] François, séez-vous près de nous. Jean, allez quérir du potage pour vostre frère, et faites apprester l'autre, courez vite ! »

Ainsi le repas s'ouvre par des viandes salées servies avant le potage. C'était là un ancien usage breton. Au XVIe siècle, en Bretagne, Noël du Fail nous l'apprend, on se plaisait à « couper de longues « et larges lesches du gras jambon ou de la grosse pièce de bœuf « salé, sur bon pain bis faictis, pour rabatre les premiers caquets « de la faim[1]. »

Le potage à peine avalé, Pierre voudrait boire, mais Marie, sa femme, s'y oppose :

— « Pierre, dit-elle, ne beuvez point après votre potage, cela est malsain, mangez premier un peu, devant que vous beuviez. »

Et la brave femme, qui se sent en appétit, ajoute aussitôt :

— « Pierre, tranchez-moy de la chair, taillez-moi aussi du pain, coupez à manger à François. »

Puis se tournant vers Jean qui fait toujours le service, elle continue:

— « Jean, apportez icy du pain, Rogier n'en a pas ; allez querir une assiette et de la moutarde..... Regardez si les pastez et les tartes sont apportez. Allez querir le rosty et versez ici du vin, versez à vostre père et à Rogier. »

Bientôt on met sur table un nouveau service : — « Faites la place, dit Jean, pour asseoir les plats. » Et la maîtresse de maison, excitant ses convives à bien faire : — « Ores, s'écrie-t-elle, soyez tous les bienvenus ! » La cousine Anna répond : — « Il y a bien ici de quoy : vous avez fait trop de despens. — Non certes, réplique Marie, il me desplaist qu'il n'y ait davantage. » Elle donne en même temps le signal de l'attaque :

— « Pierre, entamez ceste espaule de mouton. Qu'on apporte des raves, des carottes et des câpres. Servez David de ce lièvre et de ces conins (lapins). Découpez ces perdrix. Vous ne vous servez point ? Faites tous bonne chère, je vous en prie ! »

— « Il y a bien de quoy faire bonne chère » s'écrie Roger à son tour.

Mais le vin vient à manquer, on dépêche Jean en chercher :

« Jean. — Où l'iray-je querir ?

[1] *Contes et Discours d'Eutrapel*, chap. XXII, édit. 1585 f. 122, v°; édit. Daffis 1874, II, p. 16.

« Pierre. — Où vous avez esté querir cestuy-cy, ou bien allez le querir au Marché, ou à [l'auberge de] la *Fleur de lys blanche*. Apportez-en deux pots ou trois pintes. Allez vite et revenez tost. »

Pendant son absence, c'est son frère qui servira : — « François, levez-vous, dit la mère, et servez à table, regardez s'il n'y faut rien. »

Jean a beau se dépêcher, les gosiers à sec accusent sa lenteur; enfin il rentre, on verse à boire à tout le monde, et Marie, en digne maîtresse de maison, exhorte ses hôtes à jouer des mâchoires :

— « Anne, dit-elle à sa cousine, vous ne faites pas bonne chère. D'où vient que vous ne dites rien ?

« Anna. — Que dirois-je ? Mieux vaut se taire que mal parler. Je ne sçay pas bien parler françois ; partant je me tais.

« Marie. — Que dites-vous ? Vous parlez aussi bien que moi et même mieux.

« Anna. — Je le voudrois, et qu'il m'en eust cousté vingt escus ! »

Se tournant vers les autres convives, Marie reprend :

— « David, vous ne mangez point !... Rogier, vous ne mangez point, il me semble ! »

Et Pierre, le maître de maison, se mettant de la partie : — « Beuvons bien, s'écrie-t-il, si nous avons peu à manger.

— « Que dites-vous là ? Il y a icy à manger pour vingt personnes ! » clament les convives, en forme de protestation.

VI.

Mais on est à la moitié du repas, il est temps de commencer à porter des santés. C'est Pierre, tout naturellement, qui donne le signal en s'écriant :

— « Or, sus, je boy à vous et à toute la compagnie ! Me ferez-vous raison ? »

Nul ne s'y refuse. Anna seule ne voudrait pas vider son verre jusqu'au fond »

— Je ne pourrois boire tout cecy, j'en ay trop.

Marie. — Voire ! pourquoy vous faites-vous ainsy prier ? A qui avez-vous beu ? Beuvez une fois à moy : estes-vous fâchée contre moy ? »

Anna se laisse faire. Et après toutes ces rasades on se remet de plus belle à manger ; la maîtresse du logis donne le signal, prêche d'exemple :

— « C'est assez beu ; il nous faut aussi manger, dit-elle. J'ay grand faim. Taillez-moy là une pièce de chair. Rogier, taillez-moy de cette espaule. Jean apportez du pain, et versez du vin partout. »

Chacun suit cet exemple, mais les forces humaines ont un terme. Après une forte reprise, on s'arrête bientôt :

« Marie. — Jean, mouchez la chandelle. Regardez si le reste est prêt. Ostez tout d'icy. Donnez-nous des tranchoirs nets (des assiettes propres) et apportez-nous le fruit avec le fourmage. »

C'est le dessert : on porte de nouveau quelques santés ; mais entre la poire et le fromage la causerie prend le dessus, et même — tout comme si l'on était au XIXe siècle - la causerie politique :

« David. — Rogier, ne sçavez-vous rien de nouveau ?

« Rogier. — Non certes je ne sçay rien, sinon que bien.

« David. — Ne parle t-on point de la paix ?

« Rogier. — Je ne sçay, je croy que la paix est encore loin à chercher.

« David. — N'avez-vous pas ouï dire comme le roy de France a a perdu la bataille contre les Espagnols ?

« Rogier. — J'ay bien ouï dire cela, mais l'on ment tant qu'on ne sçait que croire. Dieu sçait ce qui adviendra. Si nous voulions faire la paix avec luy (avec Dieu), la guerre ne dureroit pas longuement. »

C'est un des passages qui prouvent l'origine flamande du texte primitif des *Colloques* ; mais en revanche, nous l'avons vu, Quiquer y a mis de son côté bien des traits essentiellement bretons. Enfin nous sommes à la conclusion de ce copieux festin :

« Pierre. — Jean, ostez tout cecy et venez dire les grâces.

« Jean. — Je viens, mon père : « Dieu vous garde, mon père, ma mère, et toute la compagnie ! »

« Pierre. — Beuvons après les grâces.

« Rogier. — C'est bien dit, mais il faut aussi dire les secondes grâce. Pierre, combien de vin avons-nous eu ? Nous (lui et David) nous voulons payer le vin.

« PIERRE. — Non ferez certes, vous ne donnerez rien. Une fois pour toutes, si j'ay eu le moyen de vous donner à manger, je l'auray bien aussi de vous donner à boire.

« DAVID. — Bien donc, nous vous remercions. C'est à nous à le recognoistre.

« MARIE. — Tout est rocognu.

« PIERRE. — Je vous remercie aussi, moy, de ce que vous estes venus François, apportez un fagot et faites bon feu.

« FRANÇOIS. — Le feu est allumé, mon père.

« DAVID. — Nous n'avons pas froid, nous voulons nous en aller, il est temps.

« MARIE. — Quelle haste avez-vous ?

« ANNA. — Il est bien dix heures.

« MARIE. — Non, pas encore.

« ROGIER. — Si est.

« MARIE. — Jean allez querir la lanterne.

« DAVID. — Nous ne voulons pas de lanterne, le temps est clair, il n'en est pas besoin.

« ROGIER. — Dieu vous doint bonne nuict !

« PIERRE. — Et à vous aussi, je vous recommande à Dieu ! »

Tel est ce dialogue, plein de traits curieux, naturels et pittoresques : plantureuse cuisine grand appétit, marchands cossus s'il en fut, et belle simplicité de mœurs : pas un domestique, tout le service fait par les enfants de la maison.

(A suivre.)

ARTHUR DE LA BORDERIE
Membre de l'Institut.

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(Suite[1])

MELLIER

Mellier ou Meslier (Gérard) naquit à Nantes en . Il fut trésorier de France et trésorier général de Bretagne, mais son grand titre de gloire est d'avoir été maire de Nantes depuis 1720 jusqu'à sa mort, car pendant ces quelques années il se dépensa sans compter et employa presque toute sa fortune pour embellir sa ville natale et perfectionner les services publics : on doit à Gérard Mellier la Bourse, le Jardin botanique, l'Académie de musique, le bureau de santé, l'établissement des pompes à incendie et la création ou l'amélioration d'un grand nombre de rues, de quais et de ponts. Ses concitoyens reconnaissants lui votèrent une pension de 1000 livres et une épée d'honneur. Mellier mourut en 1729. Il a laissé 8 volumes d'arrêts intéressants à relire.

On trouve à Nantes la rue Mellier.

Buste de marbre, par *Suc* (1851).

Hôtel de Ville, salle des réunions du Conseil municipal.

BACO

Baco de la Chapelle (René-Gaston) naquit à Nantes en 1751. Substitut, puis procureur du Roi au présidial de Nantes, il fut un des principaux promoteurs des agitations du Tiers-Etat dans notre

[1] Voir la livraison de juin 1897.

ville en 1788. La sénéchaussée de Nantes le députa en 1789 aux Etats-Généraux. Elu maire de notre ville en 1792, ce fut lui qui organisa la résistance lors de la vigoureuse attaque des Vendéens en juin 1793. Député extraordinairement à la barre de la Convention le 2 août 1793, il fut incarcéré à l'Abbaye pour avoir résisté à la nouvelle Constitution et sauvé par le 9 thermidor. Député de la Loire-Inférieure aux Cinq-Cents, puis envoyé en mission aux îles de France et de la Réunion, il fut directeur de l'Opéra en 1797. Enfin, commissaire du gouvernement à la Guadeloupe en 1799, il mourut dans cette île en 1800.

On trouve à Nantes le quai Baco. (La rue et la ruelle du Roi-Baco rappellent le souvenir d'un vieux marin qui se retira vers l'extrémité de la Fosse, après avoir fait fortune).

Buste de marbre, par *A. Ménard* (1850).

Hôtel de Ville, salle des mariages.

BERTRAND-GESLIN

Bertrand (Jean-Baptiste-Charles), naquit au Luc (Var). Etant capitaine au 109e d'infanterie à l'âge de 22 ans, il fut envoyé à Nantes en 1793 et on l'adjoignit à M. Bureau-Bâtardière dans la mission de pacification entreprise par celui-ci auprès de Charette : le capitaine Bertrand offrit sa vie en gage de la sincérité de cette mission, ce qui en assura le succès. S'étant marié en 1794 avec Adélaïde-Marguerite GESLIN, fille d'un négociant nantais, il prit le nom de BERTRAND-GESLIN. Il se fit recevoir en 1802 de la *Société des Sciences et Arts* (*Société académique*) et y occupa en 1807 le fauteuil de la présidence. Il fut élu conseiller général de la Loire-Inférieure. Adjoint de M. de Loynes maire de Nantes (1803-1805), il lui succéda dans cette importante fonction et sa magistrature fut renouvelée jusqu'en 1813. « Alors Nantes eut à sa tête un magistrat éminent et le nom du baron Bertrand-Geslin est celui de l'un des administrateurs les plus distingués que puissent citer non seulement notre ville, mais la France municipale. « (PERTHUIS ET DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO : *Le Livre Doré*, t. II, p. 19).

M. Bertrand-Geslin fut de nouveau maire de Nantes en 1815. Notre ville doit à sa brillante administration la création ou l'achèvement du Théâtre, de la Bourse, du Jardin-des-Plantes, de l'ancien Muséum, de l'ancienne Bibliothèque. Après la chute de l'Empire M. Bertrand-Geslin se retira à la Flèche et devint maire de cette ville en 1830 Il avait été placé à la tête de la députation de Nantes qui fut chargée d'assister au couronnement de Napoléon. Chevalier de l'Empire et membre de la Légion d'honneur (10 août 1808), créé baron de l'Empire (11 juillet 1810), il fut nommé Président du collège électoral (10 novembre 1810). Un décret impérial du 31 mai 1815, qui le nommait officier de la Légion d'honneur, fut annulé par la Restauration, mais une ordonnance royale du 28 novembre 1831 lui rendit ce titre. M. Bertrand Geslin mourut au Luc en 1843.

On trouve à Nantes la rue Bertrand-Geslin.

Médaillon de plâtre, par. ... On y lit : J. B. C. BERTRAND-GESLIN 98e MAIRE DE NANTES.

Musée archéologique.

Médaillon de plâtre, par.....

Bibliothèque publique.

Médaillon de plâtre, par.....

Hôtel de Ville, archives.

DE SAINT-AIGNAN

Rousseau Cte de Saint-Aignan (Louis-Marie), naquit à Nantes en 1767. Il remplaça M. du Fou comme Maire de notre ville en 1816 et occupa cette fonction jusqu'en 1819. Il fut alors appelé à la préfecture des Côtes-du-Nord et quitta ce poste en emportant les regrets de tous. Désigné par le Roi, en 1818, pour présider le Collège électoral de Nantes, il fut élu député à une grande majorité pour la session 1819-1820 ; réélu à deux reprises, il refusa la candidature en 1825, mais il l'accepta en 1828. L'année 1830 le vit préfet de la Loire-Inférieure. Pair de France en 1832, il ne prit part qu'à la Session de 1834 et vécut dans la retraite entouré de l'estime et de

l'affection universelle. Il était chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. M. de Saint-Aignan mourut à Nantes en 1837. Il laissait une fille Mlle Julie de Saint-Aignan, connue dans les lettres sous le pseudonyme de Jules d'Herbauges, qui a collaboré avec distinction à la *Revue des Deux-Mondes*, à la *Revue Nationale* et à la *Revue de Bretagne et de Vendée*. M. Joseph Rousse a consacré quelques pages savoureuses à cet aimable conteur dans *l'Hermine* du 20 mars 1897.

On trouve à Nantes le boulevard Saint-Aignan.

Buste de marbre, par *Amédée Ménard* (1840).

Hôtel de Ville, petite salle précédant la salle des mariages.

Médaillon de pierre, par *Grootaers*.

Passage Pommeraye, galerie du haut.

FERDINAND FAVRE

Favre (Abraham-Ferdinand) naquit à Couvet (Suisse) en 1779. Il était issu d'une famille protestante de Besançon qui avait dû quitter la France après l'odieuse et néfaste Révocation de l'édit de Nantes. Il revint dans notre patrie en 1789, dès la proclamation de la liberté des cultes. En 1793, à peine âgé de 15 ans, il s'engagea dans la Garde nationale républicaine de Nantes pour repousser l'attaque des Vendéens. Puis il entra dans une industrie qui devint florissante et délaissa la politique pour les affaires et l'agriculture pendant l'Empire et la Restauration. Nommé maire de Nantes en 1832, il resta dans ces fonctions jusqu'en 1848 : il fut alors révoqué. Elu 5 fois député pendant sa mairie, il fut réélu membre de la Constituante en 1848, puis membre de la Législative en 1849. Bien qu'il eût professé jusqu'alors l'opinion républicaine, il se montra tout dévoué à l'Empire après le Coup d'Etat, aussi fut-il candidat officiel aux élections de 1852 à Nantes. Il fut maire de notre ville de 1852 à 1866. Entré au Sénat en 1857, il y acheva le cycle de ses avatars politiques en votant avec l'extrême-droite. F. Favre fut membre du Conseil général de la Loire Inférieure pendant 30 ans, et y occupa le fauteuil de la présidence durant les 15 dernières années. Il était

commandeur de la Légion d'honneur. F. Favre fit partie de la *Société académique de Nantes* dès 1829, patrona puissamment la belle Exposition de 1861 dont il était président, et fit donner au Musée archéologique un certain nombre de personnages sculptés qui se trouvaient au Musée des Beaux-Arts; c'est sous son administration qu'eurent lieu les premières courses départementales de chevaux à Nantes, en 1835, et que fut créé, en 1836, le cours de botanique. Il mourut à Paris en 1867.

On trouve à Nantes le quai Ferdinand Favre.

Buste de plâtre, par.....

Hôtel de Ville, archives.

COLOMBEL (EVARISTE)

COLOMBEL (Evariste) naquit à Nantes en 1813. Il fit ses études classiques dans sa ville natale et son droit à Paris. Puis il revint à Nantes avec le titre d'avocat et se fit remarquer par son érudition, son éloquence et son désintéressement. Conseiller municipal de Nantes en 1843, il fut élu député de la ville en 1846, et il occupa la Mairie de 1848 à 1852. Evariste Colombel fut aussi un lettré passionné et distingué; il a laissé plusieurs ouvrages, tous contenus dans les Annales de la *Société académique de Nantes* dont il fut Président en 1847, 1848 et 1854. Il est mort à Nantes en 1856.

Buste de bronze, par *Debay le fils*. On y lit : EVARISTE COLOMBEL, ANCIEN MAIRE DE NANTES, ANCIEN DÉPUTÉ, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, DÉCÉDÉ LE 22 NOVEMBRE 1856, AGÉ DE 43 ANS.

Cimetière de la Bouteillerie.

HOMMES DÉVOUÉS

GRASLIN

Graslin (Jean-Joseph-Louis) naquit à Tours en 1728. Il fut d'abord avocat au Parlement ; puis, à l'âge de 30 ans, il acheta la charge de receveur général des fermes du Roi à Nantes et il l'exerça jusqu'à sa mort. « Il conçut de bonne heure, dit M. Maillard, pour les beaux-arts et la littérature un goût qui ne se démentit jamais ; sa maison était le rendez-vous de tous les hommes distingués de la ville ». Il fut membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg et de plusieurs autres sociétés savantes ; la poésie faisait ses délices et il a laissé plusieurs ouvrages qui le classent parmi les économistes les plus distingués. Mais son plus beau titre de gloire est d'avoir agrandi, transformé et embelli notre vieille cité au point d'en faire comme une ville nouvelle. « Nantes, dit encore M. Maillard, lui doit les premiers éléments de ses progrès et de sa prospérité. Après avoir créé une des premières manufactures du pays, il forma le projet, à l'âge de 51 ans, d'agrandir et d'orner la ville qu'il avait adoptée. Chose étrange ! il rencontra de l'opposition de la part des Nantais eux-mêmes. Il persévéra cependant, surmonta les obstacles et consacra à la réalisation de son œuvre une partie de sa fortune. Bientôt des rues et des places nouvelles furent tracées, la belle salle de spectacle fut construite et le quartier Graslin fut édifié. La mort l'empêcha de poursuivre l'exécution d'autres travaux projetés. » Graslin mourut dans notre ville en 1790.

On trouve à Nantes la place Graslin ; la salle de spectacle s'appelle théâtre Graslin ; et tout le nouveau et riche quartier de notre cité est connu sous le nom de quartier Graslin.

Buste de plâtre, par *Amédée Ménard*.

Théâtre Graslin, foyer du public.

HAUDAUDINE

Haudaudine (Pierre) naquit à Bayonne en 1756. Il vint s'installer à Nantes comme négociant, et se fixa dans l'île Feydeau. Faisant partie du bataillon de la Garde nationale à l'époque de la Révolution, lorsque Nantes fut menacé en 1793 par les royalistes, Haudaudine partit avec ses compagnons pour défendre notre cité; il se battit courageusement, fut fait prisonnier à Legé et, de là, conduit à Montaigu. Le chef des royalistes voulut proposer aux administrateurs de Nantes un échange de prisonniers; trois gardes nationaux, Haudaudine, Babin et Chamier acceptèrent cette mission et donnèrent leur parole de revenir à Montaigu quel que fût le résultat de leur démarche. Ils furent mal reçus par les autorités révolutionnaires qui traitèrent leur mission d'infamante et les engagèrent vivement à ne pas retourner à Montaigu. Babin et Chamier se laissèrent ébranler, et le *Moniteur universel,* journal officiel de la Révolution, n'hésita pas à les qualifier de *lâches;* Haudaudine fut inflexible et, fidèle à la parole donnée, retourna se constituer prisonnier.

Que le lecteur me permette d'ouvrir ici une parenthèse, bien que j'évite en principe toute discussion politique dans une étude d'art; mais je crois de mon devoir d'écrivain impartial de signaler la mauvaise foi d'un petit ouvrage, assurément instructif, mais rédigé dans un tel esprit de haine de la religion et de la monarchie que la lecture en devient pénible. Je veux parler des *Souvenirs d'un vieux Nantais* où, à propos de la belle conduite d'Haudaudine, se trouve cette phrase malencontreuse : « Il eut ce rare courage de sortir de la ville et de reprendre tout simplement sa place au milieu des autres prisonniers dont il venait de sauver la vie en leur sacrifiant la sienne *Les chouans eux-mêmes durent s'incliner devant ce dévouement qu'ils ne soupçonnaient pas.* » Les chouans soupçonnaient si bien ce dévouement que, deux ans après, dans la sinistre affaire de Quiberon, un jeune officier royaliste, Gesril du Papeu, montra le même courage et la même fidélité à la parole donnée que Pierre Haudaudine. Mais le sort réservé à ces deux héros fut bien différent : tandis que la vie d'Haudaudine fut loyalement respectée par

les royalistes, malgré l'insuccès de sa démarche, l'infortuné Gesrij du Papeu fut, en dépit de l'heureux résultat de sa mission, d'abord blessé par les soldats de Hoche au moment où il regagnait la côte à la nage, ensuite fusillé avec ses compagnons de gloire. Comme on le voit, le dévouement en ce temps sombre fut de tous les partis, mais les royalistes savaient le reconnaître, puisqu'ils laissèrent la vie sauve au héros républicain, tandis que les républicains massacrèrent lâchement le héros royaliste.

Pour en revenir à Haudaudine, il se trouvait, le 18 octobre 1793, au nombre des prisonniers renfermés dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil, que la magnanimité de Bonchamp arracha à une mort certaine. Pénétré de reconnaissance, il s'employa de tout son pouvoir à sauver la vie à la veuve de Bonchamp, condamnée à mort par le tribunal militaire du Mans : il eut la joie de voir sa généreuse tentative couronnée d'un plein succès. Aussi devint-il à Nantes une figure populaire et estimée de tous. Un fusil d'honneur lui fut offert en souvenir de sa glorieuse conduite. Haudaudine mourut dans notre ville en 1846.

On trouve à Nantes le pont et la rue Haudaudine.

Buste en bronze ou fonte, par *Grootaers*.

Passage Pommeraye, galerie du bas.

CLARKE DE FELTRE (Edgard).

Clarke duc de Feltre (Edgard), naquit à Neuviller près Saverne en 1799[1]. Il était grand amateur de peinture et avait réuni une im-

[1] Il était fils, ainsi qu'Alphonse et Elfride, de Henri Jacques-Guillaume Clarke, né à Landrecies (Nord) en 1765 et issu d'une famille irlandaise. général de brigade et chef d'état-major de l'armée du Rhin ; suspendu de ses fonctions comme suspect (1793) ; réintégré en 1795 ; général de division, puis destitué ; ambassadeur en Toscane (1801-1804) ; secrétaire intime de Napoléon ; gouverneur de Vienne (1805), de Berlin (1806) ; ministre de la guerre (1807-1814) ; créé comte d'Hunebourg en 1805 et duc de Feltre en 1809; pair de France et ministre de la guerre en 1815, il suivit le roi à Gand, fut ministre de la guerre à la deuxième Restauration et créé Maréchal de France le 3 juillet 1816 ; il démissionna comme ministre au mois de septembre de la même année et mourut en 1818. On a dit de lui : « C'est l'homme d'épée qui doit le plus à sa plume. »

portante collection de tableaux de valeur. Par suite d'une convention faite entre lui et son frère Alphonse, dans le cas où ce dernier lui survivrait, il laissa par testament sa riche galerie soit au Musée du Louvre, soit à une grande ville de France choisie par ses exécuteurs testamentaires. Le dernier héritier étant mort le 29 mars 1852 et le Gouvernement ayant refusé le legs du duc de Feltre pour le Louvre, plusieurs grandes villes se mirent sur les rangs pour l'obtenir. Mais bientôt, en raison des conditions imposées par le testateur, cinq villes seulement restèrent en présence et Tours semblait avoir plus de chances que ses rivales : une lettre même fut écrite par le marquis de Cubières et M. Aubry exécuteurs testamentaires pour annoncer la bonne nouvelle à la cité tourangelle. Mais un de nos plus zélés et regrettés compatriotes, M. Adolphe François, président de la Société des Beaux-Arts, que l'on avait choisi avec beaucoup de bonheur pour mener à bien cette difficile affaire, ne se laissa pas abattre ; il fit un nouveau voyage à Paris et bientôt le Maire de Nantes eut la joie d'annoncer à ses collègues que notre ville était définitivement choisie pour être l'heureuse légataire de la collection de Feltre. Parmi les conditions imposées par le généreux testateur, figuraient entre autres : « L'obligation pour la ville choisie de faire exécuter immédiatement à ses frais par un artiste au choix des exécuteurs testamentaires les bustes en marbre blanc des frères Edgard et Alphonse de Felte et de les placer dans la salle de la collection avec une inscription commémorative sur beau marbre français, jaspé et fleuri ; — d'appeler la rue de l'Erail rue de Feltre ; — de donner tous les ans un grand concert de bienfaisance dont le programme sera toujours composé pour une notable partie d'œuvres musicales de feu M. le comte Alphonse de Feltre. » Les bustes ont été exécutés en 1854, la rue de l'Erail a été rebaptisée ; quant à la condition relative au concert, elle ne fut remplie qu'une seule fois, à l'occasion de l'inauguration de la galerie de Feltre, le 15 mai 1854 : il est vrai que notre municipalité fit bien les choses, car le ténor Roger, notre célèbre compatriote Battaille, Marie Cabel, l'illustre violoniste Allard parurent en cette solennité musicale. Mais il est à croire que les œuvres d'Alphonse de Feltre n'étaient pas précisément séduisantes, car ce concert resta unique dans les annales

artistiques de notre cité, et personne, dit-on, n'a jamais réclamé contre cet oubli. Le duc Edgard de Feltre mourut à Paris en 1852.

La rue de l'Erail, suivant l'une des conditions du legs, prit le nom de rue de Feltre ; en outre, le pont qui lui fait suite s'appelle pont de Feltre ; enfin notre Musée des Beaux-Arts est connu sous la dénomination de Musée de Feltre.

Buste de marbre, par *Jaley*[1] (1854). On y lit : NANTES A EDGR CLARKE DUC DE FELTRE.

Musée des Beaux-Arts.

CLARKE DE FELTRE (Alphonse).

Clarke comte de Feltre (Alphonse), frère du précédent, naquit à Paris en 1806. Ce fut un compositeur d'un certain talent et je viens de dire à l'article précédent ce qu'il est advenu de sa gloire musicale. Il mourut à Paris en 1850.

Buste de marbre, par *Jaley* (1854). On y lit : NANTES A ALPE CLARKE COME. DE FELTRE.

Musée des Beaux-Arts.

CLARKE DE FELTRE (Elfride).

Clarke de Feltre (Elfride), sœur des précédents, morte jeune.

Buste de marbre, par *Ruxthiel*[2].

Musée des Beaux-Arts. (Don du duc de Feltre).

[1] Jaley (Jean-Louis-Nicolas), né à Paris (1802) reçut ses premières leçons de son père, graveur en médailles; puis il fut élève de Cartellier et de l'école des Beaux-Arts Grand Prix en 1827, il fut décoré en 1837 et entra à l'Académie des Beaux-Arts en 1856. On admire chez lui l'élégance de la forme et le beau travail du marbre. Je citerai de cet artiste : la *Prière*, statue (1831), au Musée du Luxembourg ; *Gloria in excelsis*, groupe de marbre (1838) ; le *duc d'Orléans* (1842), pour la Chambre des Pairs ; l'*Equité* et la *Force* (1865) pour la nouvelle façade du Palais de Justice de Paris ; les statues ou bustes de *Philippe-Auguste*, *Louis XI*, *Mirabeau*, *Bailly*, *Gérard*, etc., (au Musée de Versailles). Jaley est mort en 1866.

[2] Ruxthiel (Henri-Joseph), né à Lierneux (Liège) en 1775. Grand Prix en 1808, mort à Paris en 1837.

PÉDU

Pédu (Eugène) naquit à Nantes en 1824. Il fut nommé vice-président de la *Société des Fileurs* en 1838[1], et quelques années après il fut appelé à la présidence qu'il conserva jusqu'à sa mort. En 1881, il fut le promoteur et l'un des principaux fondateurs de l'*Union générale des Sociétés de secours mutuels de Nantes;* cette utile création commença à fonctionner en 1882 et depuis lors elle a versé en secours de maladies la somme respectable de 117.613 fr. 65 cent. Cette œuvre est un véritable bienfait et tout l'honneur en revient à notre cité, car c'est à Nantes qu'a été instituée la première de ce genre. En 1883, Pédu fonda la *Société de secours mutuels des ouvrières réunies,* qui fonctionne à miracle. Notre dévoué concitoyen obtint successivement du Ministre de l'intérieur, pour ses longs et loyaux services, une médaille de bronze, une médaille d'argent et enfin une médaille d'or en 1889. Pédu est mort à Nantes en 1891. L'*Union générale des Sociétés de secours mutuels* crut de son devoir d'ouvrir une souscription dans le but d'élever à son fondateur un monument commémoratif; le plan en est dû à M. Choimet, sculpteur à Nantes, Président actuel de l'*Union générale,* et c'est lui qui a eu l'honneur de l'inaugurer en 1894.

Médaille de bronze, par *de Boishéraud*[2] (1895). On y lit : 1824-1891 A EUGÈNE PÉDU PRÉSIDENT DE L'UNION GÉNÉRALE DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. LA MUTUALITÉ NANTAISE.

Cimetière de Miséricorde.

[1] A cette époque, cette Société composée exclusivement de fileurs admettait dans son sein même les apprentis pour les habituer tout de suite à la mutualité ; et, pour leur donner de l'émulation, elle choisit parmi eux son vice-président qui n'était autre que le jeune Pédu, alors âgé de 14 ans.

[2] Boishéraud (Sébastien de), est né à Maisdon (Loire-Inférieure) en 1847. Il fut d'abord élève d'Amédée Ménard puis il passa à l'atelier de Le Bourg dont il devint l'inséparable compagnon. Il a modelé avec un réel talent un grand nombre de statuettes, bustes, médaillons. Son *Charette* et son *La Rochejaquelein* sont populaires et méritent de l'être.

BOUHIER

Bouhier (René) naquit à Nantes en 1842. Il fut élève de l'Ecole professionnelle et y fit ses débuts dans l'enseignement en qualité de répétiteur et de préparateur de physique et de chimie. Puis il professa les mathématiques et les sciences physiques et naturelles à l'institution Livet, jusqu'au jour où on le nomma Directeur de l'Ecole professionnelle (septembre 1871). Bouhier n'a rien écrit, mais il a donné un grand développement à cette utile institution et lui a fait une excellente réputation. Il sut se créer de nombreuses relations et de solides amitiés dont il profita pour rendre de signalés services à beaucoup de ses anciens élèves et même à des personnes étrangères à l'Ecole. *C'était un cœur excellent et un homme de bien*, m'écrit M. Texier, le très aimable et distingué Directeur actuel de l'Ecole professionnelle, qui a été lui-même élève de Bouhier. René Bouhier est mort à Nantes en 1893.

Médaillon de bronze, par *Gaucher*. On y lit : À RENÉ BOUHIER, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE, 1871-1893. LA SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES.

Cimetière de Miséricorde.

PERSONNAGES DIVERS

LE RAY DE CHAUMONT

Ce personnage, appartenant à la famille nantaise Le Ray qui a fourni au dernier siècle un maire à notre ville, fut intendant de l'hôtel royal des Invalides et Grand Maître honoraire des eaux et forêts de France. Seigneur de Chaumont-sur-Loire, il y créa un important établissement industriel qui comprenait une verrerie, une poterie, une tuilerie, une fabrique de chapeaux et une fabrique de gants; Nini étant arrivé à Chaumont, on ignore par suite de quelles

circonstances, Le Ray l'entretint pendant 26 ans, d'abord comme graveur sur verre, puis comme modeleur.

Médaillon de bronze, par *Nini*[1].

Musée archéologique.

COMTE DE SILLY

Buste de pierre, par *Amédée Ménard*. On y lit : COMTE DE SILLY DÉCÉDÉ A NANTES LE 17 JANVIER 1853.

Cimetière de Miséricorde.

CHARTIER

Chartier était un ouvrier chapelier de Nantes; il était saint-simonien et professait des opinions un peu exaltées, il fut très mêlé aux événements politiques de son temps et exerça un grand ascendant sur la classe ouvrière; c'était un homme d'une honorabilité incontestable; il mourut du choléra en 1849, âgé d'environ 37 ans, et ses obsèques se firent au milieu d'une affluence considérable.

Buste en fonte, par *Chovet*[2] (1849) (fondu à l'Institution Livet en 1882).

Cimetière de la Bouteillerie.

[1] Nini (*Giambatista*) (Jean-Baptiste), né en Italie en 1717, se maria en Espagne, puis vint en France et se fixa à Chaumont-sur-Loire, où il devint le protégé de M. Le Ray et où il mourut en 1786. Ses médaillons en terre cuite sont recherchés des amateurs (Cf. Jal : *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, article Nini).

[2] Chovet était un ouvrier mouleur fondeur en bronze remarquable; il fut l'ami de Suc dont il moula plusieurs œuvres et qui lui donna quelques leçons de modelage; le buste de Chartier fut moulé par Chovet sur le cadavre. L'ouvrier fondeur était saint-simonien comme l'ouvrier chapelier; il fut conspirateur sans trop savoir ce qu'il voulait, toujours dupe, victime, blessé, ruiné, malheureux; il aurait pu être riche, mais il a préféré sa triste situation; ce fut toujours un caractère d'une faiblesse typique; il est mort il y a 6 ans environ.

MORICIÈRE (Les filles du Gal de la)

Moricière (Henriette Juchault de la), fille du Général, née en 1850, mariée au comte de Maistre, capitaine d'état-major de l'armée pontificale, chevalier de la Légion d'honneur, morte à Rome en 1869,

Et

Moricière (Isabelle Juchault de la), fille du Général, mariée : 1° en 1873, au comte de Dampierre (1844-76). d'où est issu un fils qui vient d'entrer avec le n° 1 à l'école des Chartes ; — 2° en 1880, au comte de la Croix de Castries, ancien officier d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général de Maine-et-Loire.

Médaillon de bronze doré, par *Paul Dubois* (1878).

Cathédrale, tombeau de la Moricière, soubassement de la face O.

MILLION

Médaillon de bronze, par.....

Cimetière de Miséricorde.

GUIOMARD (Mlle)

Médaillon de bronze, par.....

Cimetière de Miséricorde.

(A suivre). Bon Gaetan de Wismes.

UN POINT D'HISTOIRE DE NANTES

PAS DE MASSACRES A LA SAINT-BARTHÉLEMY 1572

A qui peut en revenir l'honneur ?

En 1894, à la lecture d'une étude de M. le baron Gaëtan de Wismes, sur la famille Le Lou de la Biliais, imprimée dans cette *Revue*, j'écrivis à mon aimable et laborieux confrère la lettre suivante, pensant que mes observations devaient être suffisantes, pour lui démontrer qu'il attribuait à Michel Le Lou une action trop importante au sujet du rôle prépondérant qu'il fait jouer à ce sous-maire à propos de la Saint-Barthélemy dont les massacres furent évités à notre ville de Nantes.

« Nantes, 12 mars 1894.

« Cher Monsieur et très honoré confrère,

« Veuillez permettre à l'auteur du *Livre Doré* de rectifier une erreur assez grande dans laquelle vous êtes tombé, article *Le Lou de la Billiais*, — Revue de Bretagne et de Vendée, — février 1894, T. XI, note de la page 116, en me faisant dire précisément le contraire de ce que j'ai écrit : *Livre Doré*, T. I, p. 144.

« Le sentiment de famille, auquel vous avez obéi, est trop respectable pour que je ne soumette pas, tout d'abord, à votre impartiale appréciation, la donnée exacte et inattaquable du *Livre Doré*.

« C'est donc, dites-vous, comme sous-maire et remplaçant le maire absent, que Michel Le Loup sauva les Calvinistes.

« Pardon, Cher Monsieur et très honoré confrère, laissez-moi vous dire simplement :

« **Michel Le Lou**[1], **étant absent de Nantes.....**

« **N'eut aucune part à la courageuse abstention qui épargna à notre ville les horreurs d'un massacre, tout au moins aux résolutions** premières, que souleva la connaissance de la lettre.

« Relisez la page 144 du *Livre Doré,* note[1] :

« Le 25 août, c'est-à-dire, le lendemain du massacre à Paris, Michel Le Lou était à Tours pour les affaires de son mariage », il ne parut qu'à la réunion du petit bureau le 2 septembre[2].

« La lettre du duc de Montpensier fut lue par le sous-maire dans la séance du 8 septembre, c'est-à-dire quatorze jours après la date funeste du 24, la Saint-Barthélemy ; date, remarquez-le, je vous prie, altérée par l'adjonction d'un I, formant le chiffre XXVI, afin de donner à la lettre par cette falsification une date postérieure à celle fixée pour l'exécution des Calvinistes.

« Le maire G. Harouys, auquel une dépêche de cette importance, venant directement de la Cour, avait dû être remise en mains propres, ne se détermina à la faire connaître que quatorze jours après l'événement, pour dégager toute responsabilité, à son égard, comme envers ses courageux partisans.

« Par son séjour à Tours, bien constaté, Michel Le Lou est resté complètement étranger à la détermination des officiers de justice de Nantes et des échevins En affirmant que cette détermination appartient *à eux tous collectivement*, je suis dans le vrai, comme vous en convenez, du reste. Parmi eux cependant ne doit pas être compris Michel Le Lou, répétons-le, absent en ce moment.

« C'est ce qui ressort du texte du *Livre Doré*, texte reposant sur des documents irréfutables.

« Croyez, cher Monsieur et très honoré confrère, à l'expression de mon amicale sympathie.

« S. N. T. »

[1] Nous adoptons l'orthographe Le Lou, celle de l'époque.

[2] Complétons le texte qui constate cette absence. On lit : registre BB 10, 2e séance du 25 août, f° 10, v°. « La somme de sept livres dix soulz tournoiz pour « porter lettres à Monsieur Me Michel Le Lou, soubz maire, sr du Breil, estant « de présent à Tours pour les affaires de son mariage, affin qu'il vienne en cette « ville en diligence, pour adviser, avec Messieurs, de ce qui est requis faire pour « ladite entrée (du duc de Montpensier) et tenue des états.... »

Le mois dernier, dans la *Revue des Bibliophlies bretons*, se lisent ces lignes qui tendent à donner à Michel Le Lou *l'honneur de cette noble désobéissance.*

« Harouis de la Seilleraie,

« Harouis de la Seilleraie (Guillaume) était maire de Nantes à l'é-
« poque de la Saint-Barthélemy ; aussi plusieurs historiens lui at-
« tribuent-ils la courageuse résistance opposée aux ordres sangui-
« naires du duc de Montpensier : *C'est une erreur*. La lettre du
« Gouverneur fut lue à l'assemblée du 3 septembre, par Michel Le
« Loup, alors sous-maire, qui présidait la réunion aux lieu et place
« de Guillaume Harouis alors absent[1]. L'honneur de cette noble
« désobéissance qui épargna à notre cité une honte indélébile re-
« vient donc à l'ensemble des magistrats nantais, *à la tête desquels*
« *on doit placer Michel Le Loup, mais dont il faut excepter Guillaume*
« *Harrouis*[2]. »

Cette fois nous serons plus précis, laissant parler les chiffres.

Le mercredi 20 août, Michel Le Lou était à Tours. Les 23, 25, 27, 30 août, 1er septembre il est toujours à Tours, tandis que le maire présent à Nantes, préside l'administration.

Les 2 et 3 septembre, Michel Le Lou préside ; les 4, 5 et 6 il assiste aux séances sous la présidence de Guillaume Harouys.

Le 8, lors de l'Assemblée générale « sur les lettres du Roi de déclaracion de son intention sur la mort de l'Admiral et de l'entretenement de l'éédit de pacifficacion pour l'entrée de Monseigneur de Montpancier en ceste ville. »

Assistaient « R. P. en Dieu, M. Philippe du Bec, évêque de Nantes ; Noble et puissant Messire René conte de Sanzay capitaine des ville et château, ainsi qu'une foule d'autres personnages de distinction, et de bourgeois parmi lesquels Michel Le Lou sr du

[1] C'est le 8 septembre, selon Travers et les autres historiens, que fut lue la lettre du duc de Montpensier et non le 3, date empruntée à l'inscription apocryphe de Fournier.

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XVII, juin 1897, p. 437. *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils..... de la ville de Nantes*, par M. le baron Gaëtan de Wismes.

Breil qualifié « maire dudit Nantes , » bien que cette désignation appartînt à Guillaume Harouys, n'assistant pas à la séance. quoiqu'il eut présidé celle de l'avant veille 9, et assista à celle du surlandemain 10 septembre.

Du reste cette séance solennelle du 8, paraît, d'après le procès-verbal, avoir été présidée par le comte de Sanzay, peut être un des motifs de l'abstention du maire.

Dans cette même séance, on lut les lettres du roi « icelles données à Paris le tiers jour du présent moys et an, signées Charles. » Or il fallait donc quatre jours francs à une lettre de Paris pour arriver à Nantes. Ainsi la fameuse lettre du duc de Montpensier datée du 25 aout, et prescrivant le massacre avait dû arriver le 28 ou le 29 août au plus tard[1].

Donc, à sa réception Michel Le Lou était absent, à Tours, car sans cela il eut assisté aux réunions des 30 août et 1er septembre. Par conséquent il n'eut aucune part ainsi que nous l'avons indiqué au *Livre Doré*, à l'initiative qui porta les officiers de justice, maire et échevins, à supprimer cette lettre, en la dérobant, à la connaissance de leurs concitoyens et de leurs confrères.

Tout au plus Michel Le Lou se rallia-t-il à l'acte d'humanité de ses confrères ; et je ne doute pas que, s'il eut été à Nantes, il aurait été le premier à l'appuyer.

Pour nous résumer, ainsi que nous l'avons dit, *Livre Doré*, 1873, I, p. 144 :

« Sans chercher à enlever au corps municipal le mérite des sen-
« timents de noble humanité qui dictèrent sa conduite, du moins
« on peut dire qu'il est jusqu'à présent impossible de savoir, si
« c'est à l'un des officiers municipaux ou des officiers de justice,
« en particulier, qu'il faut attribuer le secret de la lettre, qui nous
« semble appartenir à tous collectivement. »

Toutefois, à notre humble avis, la présence de la lettre du 25 août aux Archives municipales, prouverait que c'est au maire Guillaume Harouys, qu'il faut attribuer l'*honneur de cette noble désobéissance !...*

[1] Les massacres eurent lieu à Saumur et Angers, le 29 août.

Nous regrettons sincèrement cette polémique, avec notre aimable confrère, dont nous connaissons, pour ses proches, l'attachement si louable et que nous respectons sans réserve. Nous lui avons écrit, pour l'éviter, le 5 juillet courant, le prévenant que, jusqu'au vendredi ou samedi, 9 et 10 juillet, nous nous tenions à sa disposition pour lui communiquer les raisons et les assertions que la défense du texte du *Livre Doré* nous imposait la nécessité de publier.

Sa réponse du 6 dit : « Notre divergence d'opinion repose, souffrez que je vous le fasse remarquer, sur ce que vous me faites dire ce que je ne dis pas.

« En effet, je n'ai jamais soutenu que la lettre, qui ordonnait le massacre des protestants de la ville de Nantes, eut été reçue par Michel Le Lou et dissimulée par lui. »

Jamais, je n'ai pu avoir cette pensée et encore moins vous en faire part.

Du reste, là n'est pas la question, que vous déplacez complètement. Depuis 1873, date du *Livre Doré*, j'ai toujours été porté à croire, ainsi que beaucoup d'autres, vous le savez, cher Monsieur, que c'est au maire Guillaume Harouys que revient l'initiative et l'accomplissement de cet acte glorieux, en souvenir duquel une des rues de notre ville porte son nom.

S. de la Nicollière-Teijeiro,

Archiviste de la ville de Nantes,

Auteur du *Livre Doré*.

LE CHANT DE LA SAINT-JEAN

Parmi les fêtes instituées par l'Eglise, en l'honneur des saints, il n'en est pas de plus solennelle et de plus populaire que la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste.

L'origine de cette fête doit remonter au berceau même du christianisme.

Du moins, on la trouve bien établie, avec son rite solennel, dans les premiers siècles de l'Eglise, et saint Augustin en parle comme d'une fête déjà très ancienne de son temps.

En effet, la naissance miraculeuse de saint Jean Baptiste, sa sublime vocation, son éminente sainteté, proclamée par le Sauveur lui-même, son courage et sa fermeté en face de la tyrannie du cruel Hérode, son glorieux martyr, ses miracles, tout le recommandait à la vénération et au culte des fidèles, et il est permis de croire que l'Eglise naissante elle-même a voulu favoriser cette dévotion et ce culte, en instituant une fête solennelle en l'honneur de sa naissance miraculeuse.

L'institution de cette fête fut accueillie avec joie, et, partout où pénétrait la religion chrétienne, elle était célébrée avec autant de dévotion que de solennité.

Une chose à signaler pour cette fête, c'est l'usage d'allumer, la veille au soir, de grands feux de joie en signe de réjouissance.

Cette coutume doit remonter à la plus haute antiquité, puisque saint Augustin en parle encore comme d'une chose universelle et immémoriale.

Mais quelle pourrait être la véritable cause de cette pratique? On ne s'accorde pas à la déterminer.

Les uns disent que, par ces feux de joie, on a voulu tout simplement rendre hommage à l'éminente sainteté et à la sublime mission

de saint Jean, qui, en qualité de précurseur du Messie, est comme une lampe allumée, un phare lumineux précédant la vraie lumière venue en ce monde pour allumer le feu de l'amour divin.

D'autres croient que c'est l'Église elle-même qui a établi cette coutume pour essayer de christianiser, ne pouvant sans doute l'abolir, une pratique scandaleuse des païens qui, au solstice d'été — ce qui coïncide précisément avec la Saint-Jean — célébraient, par des danses et des orgies l'entrée du soleil dans le signe du lion.

Enfin, quelques-uns prétendent qu'on ne doit voir dans les feux de la saint Jean qu'une manière de donner une plus grande solennité à cette fête. C'est ainsi que les fêtes patronales, du moins en Bretagne, et quelquefois même les fêtes de chapelles frairiales sont toutes précédées de feux de joie, que l'on allume généralement la veille, aux premières vêpres.

Quoi qu'il en soit de l'origine et des motifs de cette coutume, il est certain que pour ce qui concerne la France, elle a complètement disparu dans bien des contrées, et cela grâce à la Révolution et surtout au Concordat de 1802 qui, tout en laissant à la fête de saint Jean son rite solennel, l'a néanmoins classée parmi les fêtes de dévotion.

Mais en Bretagne, cette coutume s'est maintenue dans toute sa force Les Bretons, qui aiment leurs traditions, ont une grande dévotion à saint Jean, et tous les ans ils célèbrent avec piété, du moins à la campagne, la fête de sa glorieuse naissance. Ils sont rares ceux qui, en ce jour, manquent la messe et se livrent aux travaux des champs.

La veille, après le repas du soir, tous ou presque tous se font un devoir d'aller, à la tombée de la nuit, assister à un feu de joie en l'honneur de saint Jean. Ces feux de joie sont nombreux dans chaque contrée : chaque localité importante, chaque village a le sien. On en voit quelquefois deux ou trois aux abords des villes et des gros bourgs. D'ordinaire, ils ont lieu sur la hauteur la plus voisine, d'où ils peuvent être aperçus au loin.

Que personne ne s'avise de s'y rendre les mains vides : chacun doit fournir son appoint au feu de joie, sous peine d'être raillé ou molesté de la plus belle façon.

Les uns portent avec eux des fagots, les autres de la lande, des

ronces, du genêt, des brindilles, enfin tout ce qui est de nature à entretenir le feu. Quelques-uns sont chargés des instruments de musique. Ces instruments sont tout simplement quelques bassins en cuivre de différentes dimensions, et une ou deux poignées de jonc un peu flétri. Il est rare que, dans nos campagnes, il y ait un feu de joie, à la Saint-Jean, sans cette musique tout à fait simple et primitive.

Les fagots, la lande et tous les matériaux apportés sont bien vite entassés, et il faut songer à y mettre le feu. Mais cette opération ne sera pas faite par le premier venu. On doit suivre une sorte de cérémonial qui varie avec chaque contrée. Ici, on tire au sort pour savoir qui aura l'honneur d'allumer le feu de joie ; là, cet honneur est dévolu à la jeune fille réputée la meilleure dans la localité ; ailleurs, c'est un droit réservé à un vieillard ou au plus digne de la compagnie.

Pendant que la flamme pétille joyeusement et s'élève en légers tourbillons vers le ciel, éclairant d'une vive lumière tous les alentours, les fumeurs prennent leurs pipes et les allument au feu de joie. Les jeunes gens doivent veiller à l'entretien du feu, et faire en sorte de prolonger sa durée le plus possible, en lui procurant de nouveaux aliments. Aussi, gare aux tas de lande, de fagots ou de genêts qui sont dans le voisinage : ils risquent fort d'être mis à contribution.

Mais en même temps la musique se fait entendre, et ce sont les femmes et les jeunes filles qui en sont chargées. Accroupies devant les bassins en cuivre, au fond desquels se trouve un peu d'eau, les unes tendent fortement les joncs au travers des bassins ; les autres, mouillant légèrement leurs doigts, les glissent sans cesse le long de ces joncs qu'elles pressent aussi fortement que possible. Les joncs ainsi pressés produisent des sons un peu aigus et perçants par eux-mêmes, mais variés et singulièrement corrigés, adoucis par la sonorité du cuivre des bassins. Cette musique d'un genre si singulier n'a donc rien de désagréable. Elle produit l'effet d'un carillon lointain que tout le monde écoute d'abord en silence et avec plaisir.

Mais bientôt une chanteuse, d'une voix claire et forte, entonne le

chant de la Saint-Jean. Elle commence par chanter deux fois le premier vers de chaque couplet, et l'assistance tout entière le répète comme elle à l'unisson ; ensuite elle reprend ce premier vers et le fait suivre du second. L'assistance fait de même.

Ce chant de la Saint-Jean n'est pas, comme on pourrait le croire, un cantique ou un hymne en l'honneur du saint Précurseur. Il ne se rapporte qu'indirectement à saint Jean. Le sujet de ce chant est tout simplement le conseil d'une mère à sa fille qui va au pardon de Saint-Jean, et la fatale désobéissance de cette jeune fille qui est punie par le mal de Saint Jean. Ce mal n'est autre chose que l'épilepsie, dont on a toujours l'habitude de demander la guérison à saint Jean.

Ce chant d'un ton langoureux et mélancolique à la fois, exécuté avec un ensemble parfait par tant de voix, dans le calme et le silence de la nuit, en face de cet immense brasier, a quelque chose de saisissant. Il est de nature à remuer l'âme profondément et à la porter à la piété.

Il dure ordinairement de vingt à vingt-cinq minutes, et lorsqu'il est terminé, le feu de joie touche aussi à sa fin. On s'empresse alors de réciter, en présence de ce reste de feu, le chapelet et la prière du soir, au moins l'un ou l'autre, et chacun regagne sa demeure pour aller prendre un repos bien mérité.

KAÑEN GOUIL YEHAN

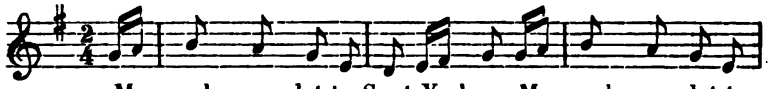

Me merh mar det te Sant Ye-han, Me merh mar det te

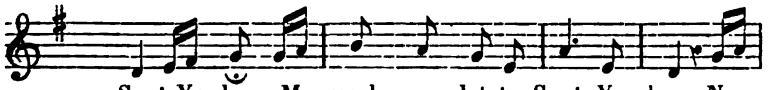

Sant Ye-han, Me merh mar det te Sant Ye-han, Ne

hret ket goab ag er ré klan.

« Me merh, mar det te sant Yehan, *(ter)*
« Ne hret ket goab ag er ré klan,

« Ne hret ket goab, hret ket déjan
« Ag'ré gouéh é droug sant Yehan.

— É Sant Yehan pe arriùas,
Ar varlen er groéz é choukas,

Ar varlen er groéz é choukas,
Ha d'hobér goab e n'hum lakas;

Ha d'hobér goab, d'hobér déjan
Ag 'ré gouéh é droug sant Yehan,

Ag 'ré gouéh é droug sant Yehan,
Ben er fin oé hi er hoèhan.

Trihuèh *serviet* koarh[1] ar goarh
Hi dès bet ruget get hé nerh.

1 Prononcez : *Koerh ar goerh.*

Trihuèh pautr iouank hi dès chuéhet
D'hi hass d'en Ilis beniget.

Hoah oé ret kavet hé dantér
Eit hi hass bedig en autér.

— « Eutru person, mar em haret,
« Difréet hou s'overen bred,

« Difréet hou s'overen bred,
« Ke me halon ne harzou ket,

« Ke me halon ne harzou ket :
« Droug sant Yehan zou'n droug kalet,

« Droug sant Yehan zou'n droug kalet,
« Doué revirou n'er gouiehèt.

— « O sant Yehan, me sant Patron,
« Lamet en droug a me halon,

« Lamet en droug a me halon,
« Ha me hrei d'oh un donézon,

« Ha me hrei d'oh un donézon,
« Er gèran vou én hou pardon :

« Ur groéz argand, ur baniél,
« Ur *halice* eur hag ur *ciboér*,

« Ur *halice* eur hag ur *ciboér*,
« Ur guskemant de bep autér ;

« Hag ur hrouiz koér eit en Iliz
« E hrei open tair zro fornis.

— É Sant Yehan hès ur boket,
N'en dé na ru ma violet,

N'en dé na ru na violet,
Meit ag el liw get er hlinved.

É Sant Yehan hès ur fetan,
Ên hi é huellér d'er ré klan.

TRADUCTION

CHANT DE LA SAINT JEAN

« Ma fille, si vous allez à Saint-Jean, ne vous moquez point des malades,

« Ne vous moquez point des malades, n'insultez point ceux qui ont le mal de saint Jean.

— A son arrivée à Saint-Jean, elle s'assit sur la plate-forme du calvaire,

Elle s'assit sur la plate forme du calvaire et commença à se moquer des malades.

A se moquer des malades, à insulter ceux qui avaient le mal de saint Jean.

A insulter ceux qui avaient le mal de saint Jean ; à la fin, elle fut pire que les autres.

Par ses efforts, elle déchira dix-huit serviettes de pur chanvre.

Dix-huit jeunes gens se sont fatigués à la porter à l'église bénie.

Encore fallu-t-il trouver son tablier pour la conduire jusqu'à l'autel.

— « Monsieur le Recteur, si vous me voulez du bien, dites votre grand'messe au plus vite.

« Dites votre grand'messe au plus vite, car mon cœur ne pourra résister ;

« Mon cœur ne pourra résister : le mal de saint Jean est un mal bien pénible.

« Le mal de saint Jean est un mal bien pénible : puissiez-vous ne jamais l'éprouver.

« O saint Jean, mon saint patron, enlevez ce mal de mon cœur !

« Enlevez ce mal de mon cœur, et je vous ferai une offrande.

« Je vous ferai une offrande, la plus belle de votre pardon :

« Une croix en argent, une bannière, un calice et un ciboire en or ;

« Un calice et un ciboire en or, une garniture pour chaque autel.

« Et pour l'église une ceinture de cire qui en fera largement plus de trois fois le tour.

— A Saint-Jean il y a une fleur qui n'est ni rouge ni violette.

Qui n'est ni rouge ni violette : elle n'a que la couleur de la maladie.

A Saint-Jean il y a une fontaine, où les malades trouvent leur guérison.

(Recueilli et traduit par J.-M. Cadic).

SUR LE CRUCIFIX SANGLANT

Trouvé dans les ruines du Bazar de la Charité.

A Olivier de Gourcuff.

O toi qu'à sa chaste ceinture
Laissait pendre en marchant la sœur de charité,
Image de Celui dont le supplice dure
Pour l'oublieuse humanité,

O Crucifix de simple cuivre
Poli par la prière et par les doigts fervents,
Qui sais quels cris d'effroi la peur de ne plus vivre
Tout-à-coup arrache aux vivants,

Sous la fumée âpre et torride,
Toi qu'on trouva sanglant dans la cendre et le feu,
Est-ce — comme autrefois la Vierge de Tauride —
Que le meurtre te plaît, ô Dieu ?

As-tu par soudaine vengeance
Enveloppé ces corps dans un linceul ardent ?
Ou, gardant ton énigme à notre intelligence,
Leur souriais-tu cependant ?

Mais non. Cette rouge rosée,
Tu crus la sentir naître à nouveau de ton cœur,
O Toi dont la poitrine offerte fut percée
Par le centurion moqueur.....

Ou bien voulais-tu, Père auguste,
En donnant à ton Fils ce baptême inclément,
Raviver son amour avec le sang du juste,
Notre culte avec son tourment ?...

Dans quelque ombreuse basilique,
Vénérable, sous l'œil des anges et des saints,
Qu'on dépose à jamais cette tiède relique,
Signe des célestes desseins !

O deux fois sacrée effigie
Par l'agonie humaine et la mort au Saint Lieu,
Cuivre où la sainte plaie est fraîchement rougie,
Croix où l'homme asaigné pour Dieu !

MARC LEGRAND.

Paris, Mai 1897.

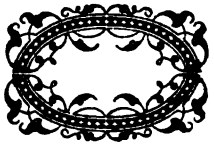

CONTES ET LÉGENDES

DU PAYS DE GOUAREC

Cet hiver mon petit garçon, âgé de onze ans et demi, avait une bonne originaire de la partie bretonnante des Côtes-du-Nord ; il eut l'idée de lui demander si elle savait des contes, et, comme elle remarquait qu'en lui racontant, elle le faisait tenir tranquille, elle se mit à lui en dire le matin en faisant sa toilette et le soir en le déshabillant. Il m'en redit quelques-uns, et je l'encourageai à les écrire sur un cahier ; c'est sa petite récolte que l'on lira plus loin ; je n'ai rien changé à sa rédaction.

Cette bonne, Augustine Chevance, est née à Saint-Ygeaux, canton de Gouarec, arrondissement de Loudéac, à quelques kilomètres de la partie où le français seul est usité ; jusqu'à l'âge de huit ans, elle n'a su que le breton ; maintenant elle parle assez correctement le français. Un séjour de sept à huit années à Paris ne l'a pas rendue sceptique au sujet des récits légendaires : elle croit que tout ce qu'elle raconte est « arrivé » ; elle-même assure avoir vu quelques faits surnaturels, tels qu'une lumière portée par une main dont on n'apercevait pas le corps ; elle a entendu maintes fois des bruits mystérieux, lorsque, toute petite, elle était encore au pays.

Cette contrée de Gouarec est assez distante des divers endroits des Côtes-du-Nord où l'on a recueilli des contes ou des légendes : située presque au centre de la péninsule, dans un pays montagneux et pauvre, jusqu'à une époque assez récente, elle était assez éloignée des communications. Il est intéressant de voir quelle place le diable et la mort semblent tenir dans ces récits ; Augustine ne connaissait que deux contes en dehors de cet ordre d'idées. On peut remarquer aussi que plusieurs de ces récits sont des espèces de moralités.

P. S.

I

LE DIABLE PARRAIN.

Dans un pauvre ménage il y avait eu déjà six enfants, et il en vint un septième. Après sa naissance la maman se mit en quête d'un parrain, et, comme elle allait en chercher un, elle vit un beau monsieur dans une magnifique voiture, qui lui demanda si elle voulait bien de lui comme parrain, et il lui dit que si elle acceptait, il donnerait beaucoup d'argent à son filleul. La mère accepta et le lendemain le parrain, qui n'était autre que le diable, avant d'aller à l'église, demanda au père de lui donner son fils à élever quand il aurait dix ans. Le père hésita d'abord ; mais, comme le parrain était riche, il pensa que son enfant serait heureux, et il y consentit. Quand on fut arrivé à la porte de l'église, le diable se fit remplacer par une autre personne, ce qui étonna fort les assistants.

Le petit garçon grandit, et quand il fut en âge, on l'envoya à l'école. Tous les jours, à la sortie de l'école, il rencontrait un petit chien noir qui lui demandait son doigt à sucer, et l'enfant le lui donnait toujours. Le petit chien était le diable, qui sous cette forme, prenait le sang de l'enfant, ce qui l'empêchait de profiter, et il maigrissait à vue d'œil. Ses parents s'en aperçurent bientôt, et, quand le petit garçon leur eut dit qu'un petit chien lui suçait tous les jours le doigt, ils allèrent demander au curé ce que cela voulait dire. Le curé dit que c'était probablement le diable et il donna un goupillon trempé dans l'eau bénite au petit garçon, et lui dit que la prochaine fois que le petit chien lui demanderait son doigt, il le lui refuse, et qu'il lui demande de faire une course avec lui ; si le petit chien noir ne l'avait pas attrapé quand il aurait fait trois fois le tour d'un champ, il n'aurait plus de droit sur lui, mais s'il l'attrapait il lui appartiendrait. Le curé dit aussi au petit garçon que, quand le petit chien serait sur le point de l'atteindre, il faudrait qu'il lui jette de l'eau bénite.

Le petit garçon rencontra encore le petit chien ; il refusa de lui donner son doigt à sucer, et il le provoqua à la course, puis ils

se mirent à courir tous les deux ; quand le filleul du diable fut près d'être atteint, il jeta tant d'eau bénite sur le petit chien que celui-ci mourut, et le petit garçon vécut heureux, grâce aux richesses que lui avait données le diable.

II.

LE DIABLE A LA DANSE.

Une jeune fille, qui habitait à côté d'un village de la Bretagne, avec sa mère qui était malade, lui dit un soir : « Mère, il y a aujourd'hui un bal chez ma tante, je veux y aller. » — « Non, répondit la mère, tu n'iras pas, car je puis être plus malade cette nuit et avoir besoin de tes soins. » La jeune fille qui était très entêtée, dit qu'elle irait quand même. Alors sa mère en colère lui répondit : « Eh bien! vas-y et que le diable t'emporte ! »

En allant chez sa tante, la jeune fille rencontra un beau monsieur qui lui demanda où elle allait. Elle lui répondit qu'elle allait au bal chez sa tante. Alors le monsieur l'accompagna chez sa tante, et dansa avec elle. Ce beau monsieur était le diable. La tante avait dans ses bras un petit bébé, et, chaque fois que le Monsieur passait devant lui, l'enfant faisait : « Tchoum ! Tchoum ! » La tante s'en aperçut et trouva cela très drôle, car le petit enfant n'éternuait jamais. Au milieu de la deuxième danse, la tante remarqua que le Monsieur avait des pieds de cheval, et elle comprit que c'était le diable. Alors elle ordonna que l'on cesse aussitôt les danses ; et le diable lui dit : « Heureusement que vous avez été plus prudente que votre nièce, car, sans cela je l'aurais enlevée tout de suite. » La jeune fille voulut s'en retourner chez elle, et sa tante ne voulut pas, mais celle-ci s'entêta, et sa tante exaspérée lui dit : « Hé bien, va-t'en, puisque tu le veux ! » La jeune fille sortit et fut suivie par le monsieur qui l'accompagna jusque chez elle, et il lui dit, arrivé à la porte, que, si on ne lui avait pas ouvert quand il aurait fait trois fois le tour de la maison, elle lui appartiendrait. Pendant que le diable tournait, la jeune fille criait toujours à sa mère de lui ouvrir, mais

celle-ci, pour la punir, la faisait attendre à la porte, et elle lui ouvrit juste au moment où le diable arrivait ; mais il était trop tard, le diable l'enleva et l'emporta en l'air en poussant un cri perçant, et sa mère ne trouva plus que sa coiffe et ses sabots, et le diable, avant de partir, marqua son pied sur une pierre à côté de la maison, que l'on voit encore près de Lannion, et, depuis ce temps, l'on n'a plus revu la jeune fille.

III

LE GUILLOTINÉ QUI PORTE SA TÊTE.

Dans le bourg de Gouarec, près d'une maison un peu éloignée des autres, et où aboutit un chemin, un homme, autrefois, a été guillotiné ; et plusieurs jeunes filles de l'endroit assurent, le soir, avoir vu le guillotiné se promener dans le chemin, une fois sans cou ni tête, et l'autre fois portant sa tête dans ses mains.

IV

L'ENTERREMENT VU A L'AVANCE.

Un soir deux boulangères de Gouarec, allant chercher des herbes et des branches dans la lande, pour faire cuire le pain, virent passer l'enterrement d'un homme du village qui n'était pas mort, mais qui alors était très malade ; les deux boulangères reconnurent même plusieurs personnes qui suivaient l'enterrement : quelques jours après, l'enterrement, cette fois véritable, de l'homme du village passa avec les mêmes personnes, et au même endroit où l'avaient vu à l'avance les deux boulangères.

V

LA TÊTE DE MORT.

Un bonhomme avait parié avec d'autres qu'il irait à minuit chercher une tête de mort au cimetière. A minuit, il part et va chercher la tête de mort, il la rapporta ensuite aux parieurs, et il eut

le prix du pari. Il garda chez lui cette tête, mais il ne pouvait dormir ; car il était éveillé tout le temps par une voix qui lui disait : « Rends-moi ma tête de mort, rends-moi ma tête de mort ! » le troisième jour il alla trouver le curé, et lui raconta la chose, et le curé lui dit d'aller, le soir même, remettre la tête de mort à l'endroit où il l'avait prise. Le soir, à minuit, le bonhomme alla reporter la tête de mort au cimetière, mais, dès qu'il fut entré, il fut assailli par des esprits qui le battaient sans qu'il les vît. Il replaça la tête de mort, mais il avait été tellement effrayé qu'il devint fou en rentrant chez lui.

VI

LE REVENANT BRULÉ.

Il y avait une fois un petit garçon qui était mort, et tous les soirs il revenait faire sa pénitence dans une maison, et s'asseyait sur un banc au coin du feu. Cela étonna la bonne, et un jour elle chauffa un fer rouge, et le mit sur le siège du revenant. Ce dernier vint bientôt, s'assit sur le trépied, poussa un grand soupir et disparut. En punition de sa méchanceté, la bonne, le lendemain matin, fut trouvée morte dans son lit.

VII

LA BOUDEUSE PUNIE.

Comme une jeune fille ne voulait pas faire ce que son père lui ordonnait, elle s'en alla bouder dans le foin et en route, elle aperçut une grosse bête noire, plus grosse qu'un chien, et qui avait des ailes et des yeux rouges, et, qui se mit à souffler deux fois sur elle, sans lui parler, mais elle soufflait tellement fort que la jeune fille se trouva presque soulevée ; cela lui fit peur ; elle rentra bien vite chez elle, et il ne lui prit plus envie d'aller bouder.

VIII

POUR SE PRÉSERVER DES REVENANTS.

Pour ne pas être tourmenté, le soir, par des revenants, il faut être trois personnes à peu près du même âge, toutes trois baptisées et du même sexe, car, s'il y avait, par exemple, deux garçons et une fille, le revenant aurait le droit de vous faire subir tout ce qu'il voudrait ; si l'on est trois et que l'on voie un revenant, on peut lui demander ce qu'il veut : s'il demande une messe, on doit la lui faire dire ; si on l'insulte, le revenant a le droit de vous tuer, mais si l'on est seul, on n'a pas le droit de lui adresser la parole.

IX

LA PETITE POMME ROUGE.

Il y avait une femme qui dit à ses deux enfants d'aller chercher des fagots dans la forêt, car il ne lui en restait plus, et elle leur dit que le premier qui serait arrivé avec le plus beau fagot aurait une petite pomme rouge.

Une fois dans la forêt, le frère et la sœur se mirent à faire leur fagot, mais la petite fille eut fini le sien avant son frère, et comme celui-ci voulait avoir la petite pomme rouge, il attacha sa sœur à un arbre, et la laissa là jusqu'à ce qu'il eût fait un fagot plus beau que celui de sa sœur ; alors, il la détacha et courut à la maison, et y arriva avant elle. Alors, il demanda à sa mère la petite pomme rouge, et celle-ci lui dit de la prendre dans la huche, et comme le petit garçon passait sa tête en dedans, sa mère la ferma et lui coupa la tête avec le couvercle, puis la mère mit le petit garçon dans la marmite et dit à sa petite fille qui venait de rentrer, de souffler le feu. Mais la petite sœur s'étonnait, car son petit frère qui était dans la marmite disait : « Petite sœur, ne souffle pas si fort, tu me brûles ! » et il répéta cela plusieurs fois. La petite fille, inquiète, demanda à sa mère qui est-ce qui criait ainsi ; et celle-ci lui ré-

pondit que c'était quelqu'un qui était dans la cheminée ; mais, comme elle entendait toujours la voix de son petit frère, elle demanda à sa mère où il était, et elle lui répondit qu'il était au bout de la maison ; elle y alla voir et ne le vit pas. Alors elle retourna demander à sa mère où il était, et elle lui répondit qu'il était chez sa tante ; elle y alla voir, mais sa tante lui répondit qu'elle ne l'avait point vu.

La petite fille retourna chez elle, et sa mère lui dit d'aller porter à manger à son père, et celle-ci partit. En route, elle rencontra une dame qui lui raconta tout, et elle lui dit que quand son père aurait mangé, qu'elle recueille bien tous les os, et qu'elle aille les laver à la fontaine, et qu'à mesure qu'ils seraient lavés, ils deviendraient blancs, et ils s'envoleraient au ciel. La petite fille fit ce que cette dame lui avait dit, et, après avoir lavé les os de son petit frère, elle s'en retourna, et en route, elle rencontra encore la dame qui lui demanda si elle avait fait ce qu'elle lui avait ordonné. Quand elle fut rentrée chez elle, elle entendit son petit frère qui disait dans la cheminée :

Ma mère m'a tué,
Mon père m'a mangé,
Ma petite sœur m'a lavé
Dans la fontaine aux chênes.

Puis après cette chanson il dit :

Ma mère, prends le ruban rouge (l'enfer,)
Mon père, prends le ruban bleu (le purgatoire.)
Ma petite sœur, prends le ruban blanc (le paradis.)

X.

L'HERBE D'ÉGAREMENT.

Dans les landes, les forêts, les chemins, etc, il pousse une certaine herbe et, quand on marche dessus, la nuit, on perd son chemin et l'on tombe dans une rivière, mais, le malheur peut être évité, si après on touche un morceau de bois ou de fer.

XI.

LE PONT HANTÉ.

Il y avait un jeune homme qui allait tous les soirs à la veillée chez un fermier, et pour s'y rendre, il traversait un pont hanté, et, si on passait après minuit, sur ce pont, on était tué. Comme un soir qu'il avait dépassé minuit, il voulait s'en retourner, les jeunes filles voulurent l'en empêcher, et lui dirent de rester à coucher chez elles, mais il refusa, et s'obstina à s'en aller : les jeunes gens lui dirent de partir s'il voulait, mais que le lendemain on ne le verrait plus. Le jeune homme marchait vite, et arriva bientôt au pont. Il voulut le traverser, mais il vit tout-à-coup devant lui un cheval blanc tout harnaché, et qui était le diable, qui lui dit de monter sur son dos, mais le garçon refusa ; alors le diable lui dit que, s'il ne montait pas, il le tuerait. Le garçon refusa encore, et alors, il vit à côté de lui une sœur toute blanche, et à cette vue le diable s'en alla, car il n'avait plus le droit sur le jeune homme. La sœur l'accompagna jusqu'au cimetière, et y entra ; le jeune homme s'en retourna chez lui, et ne rencontra plus rien. Le lendemain à la messe du matin, il alla mettre un cierge et dire une prière pour le bon Dieu qui lui avait sauvé la vie en envoyant la petite sœur blanche à son secours.

XII

LA VISION.

Un jeune homme avait été prié de venir dans la crèche, et le soir, il s'endormit dans le foin avec le berger. Le matin, en se réveillant, il vit sa sœur habillée de blanc, et qui avait quelque chose de rouge au cou. Il y avait un an moins un jour que celle-ci était morte. A cette vue le jeune homme s'évanouit ; et le berger n'avait rien vu.

XIII

LE DRAP ENLEVÉ.

Un soir une jeune femme passa auprès d'un cimetière et vit un drap blanc à côté d'une tombe et elle le prit. Arrivée chez elle, la jeune femme déchira en morceaux le drap pour en faire du linge à sa petite fille. Quand elle fut couchée, elle entendit dire : « Rends-moi mon drap blanc ou je te brûle ! » La jeune femme eût peur et se mit à recoudre le drap et alla le reporter où elle l'avait pris, et elle emmena avec elle son petit bébé qui avait deux ans, car elle savait qu'ainsi on ne pouvait lui faire de mal, tant qu'elle aurait avec elle un petit ange ; et quand elle eut remis en place le drap blanc, elle entendit dire : « Vous avez bien fait d'emporter avec vous ce petit ange, car, sans cela, je vous aurais tuée. »

XIV

LA BORNE DÉPLACÉE.

Il y avait une fois un homme qui de son vivant avait enlevé une pierre bornale dans un champ, et pour faire sa pénitence tous les soirs, il venait dans le champ avec sa pierre, et répétait tout le temps : « Où faut-il la mettre ! Où faut-il la mettre ! » Pour que sa pénitence fût achevée, il fallait que quelqu'un lui dise : « Fais-en ce que tu veux » ou bien « Jette-la là ». Comme tous les soirs il le répétait, des gens allaient le dire au maître du champ qui s'y rendit un soir, et quand il l'entendit, il lui répondit : « Vas-tu te taire ! ou gare à mon bâton ! » Mais aussitôt le champ et l'esprit devinrent rouges comme du feu, et le maître du champ, épouvanté, s'en alla en courant. Un soir un ivrogne vint à passer par là, et quand il entendit parler l'esprit, il répondit : « Qu'est-ce ça peut me faire ? fais-en ce que tu voudras ». Alors l'esprit jeta de côté la pierre, et en s'en allant, il dit à l'ivrogne : « Je te remercie bien ! tu as accomplis ma pénitence. »

XV

LE DIABLE ET L'ÉTOLE.

Il y avait dans un village un jeune homme qui était très peureux, et le curé résolut de le guérir de sa peur. Il savait que le diable venait tous les soirs dans un champ sous la forme d'un cheval blanc et qu'il emportait tous ceux qui passaient par là. Le curé emmena le jeune homme avec lui, et, arrivé à l'entrée du champ, lui dit de tenir fort son étole, et de ne point la lâcher. Ils virent tout à coup venir à eux un cheval blanc qui hennissait, et qui faisait le tour du champ pour prendre ceux qui y passaient ; mais il ne put pas prendre le jeune homme, car il tenait toujours le prêtre par son étole, et depuis ce temps-là le jeune homme n'eut plus jamais peur.

XVI

LE DIABLE SIFFLE LA NUIT.

Un bonhomme, revenant chez lui à la nuit, se mit à siffler et chaque fois qu'il sifflait, il entendait siffler plus fort et mieux que lui, et il lui semblait entendre derrière lui le bruit de petits pas ; pensant que c'était quelqu'un qui s'était caché pour lui faire une farce, il se mit à lui dire des sottises et des injures : et il les entendait aussitôt répéter ; il se remit à siffler, et entendait encore siffler plus fort que lui ; quand il fut arrivé près de sa maison, le diable, car c'était lui qui répétait ce que disait le bonhomme, l'enleva, et il n'y eut que sa femme qui le vit.

Il est défendu la nuit de siffler aux chrétiens, car il n'y a que le diable qui siffle.

XVII

L'ARGENT DES MORTS.

Un bonhomme passa un soir à côté d'un cimetière, et vit une pièce de 5 fr. à côté d'une tombe et il voulut la ramasser, mais, quand il voulait mettre la main dessus, elle rentrait sous terre. Deux

soirs de suite, il alla pour la prendre, mais elle disparaissait toujours ; le troisième jour il en parla à un de ses camarades qui lui dit de mettre son chapeau dessus, et qu'il y avait probablement un trésor caché au-dessous. Le soir notre homme alla encore au cimetière et vit la pièce à la même place que la veille, il mit son chapeau dessus et la prit. Le lendemain, pendant le jour, il emporta une bêche, et à côté d'un monument élevé pour les soldats morts pendant la guerre il trouva un trésor. Il l'emporta chez lui, et devint très riche ; il se fit bâtir un beau château, mais, il devint bientôt fou, car il avait pris cet argent de force, et il mourut quelque temps après.

XVII

LA REVENANTE.

Il y avait une jeune fille qui mourut, et elle avait une petite sœur qui s'appelait Marguerite, et qui était très jolie, mais sa mère ne l'aimait pas, et la martyrisait. Sa sœur qui était morte, résolut de l'arracher à sa mère en la faisant mourir, et tous les soirs, elle venait la découvrir, une fois la chandelle éteinte ; mais quand on la rallumait, elle ne lui faisait plus rien : quand on l'éteignait, elle recommençait, et lui serrait les poignets, lui tordait le corps, et au bout de quinze jours la petite fille mourut, et le soir, après l'enterrement, la mère, une fois couchée, entendit la voix de sa fille aînée qui lui disait : « Marguerite sera plus heureuse avec moi qu'avec toi. »

XIX

LE DIABLE GARÇON D'HONNEUR

C'était une jeune fille qui allait se marier, et la veille de sa noce, comme elle n'avait pas de garçon d'honneur, elle alla en chercher un au village, et en route, elle rencontra un beau monsieur qui lui demanda si elle voulait bien de lui comme garçon d'honneur. Celle-ci accepta, et le diable, avant de la quitter lui dit « Mais, avant de

partir, je veux avoir un écrit signé de votre sang, disant que je suis garçon d'honneur. » La jeune fille, sans réfléchir, signa l'écrit, et aussitôt le diable l'emporta en l'air, car elle lui appartenait, puisqu'il avait son sang, et on ne la voit jamais.

XX

LES SOUS DU DIABLE

Il y avait une fois un fermier et une fermière, dont les affaires ne prospéraient pas : ils résolurent de se faire francs-maçons, et ils vénérèrent le diable, qui tous les soirs sous la forme d'un petit bébé, venait leur apporter un sac d'argent et s'asseyait sur les genoux de la bonne femme qui lui donnait à manger de la bouillie, et il avait été convenu entre eux et le diable, que personne ne le saurait. Comme en venant il faisait beaucoup de bruit, les domestiques firent un trou dans le plancher, et le virent le soir. Le diable en arrivant dit à la bonne femme que ses domestiques l'avaient vu, et qu'il allait leur crever les yeux, mais la femme ne voulut pas, et, en entendant cela, les domestiques s'enfuirent. Les bonnes gens vécurent heureux jusqu'à la fin de leur vie, mais, une fois morts, ils appartinrent au diable qui les mit en enfer.

XXI

LA PETITE POULE QUI TROUVE UN SOU.

Une petite poule, en balayant sa maison trouva un sou, et se crut très riche ; alors elle alla sur un arbre, mais elle tomba dans la boue avec son sou, et s'embourba. Par là passa un bouc ; la petite poule lui dit :

Mon petit bouc, mon petit bouc,
Veux-tu nous retirer de la boue,
Moi et mon sou ?

Le petit bouc essaya, mais il s'embourba aussi. Par là passa un troupeau de bœufs, et le petit bouc leur dit :

Mes petits bœufs, mes petits bœufs,
Voulez-vous nous retirer de la boue
Nous deux et notre sou ?

Les bœufs essayèrent et s'embourbèrent aussi. Par là passa une chèvre et le petit bouc lui dit :

Ma petite chèvre, ma petite chèvre,
Veux-tu nous retirer de la boue,
Nous tous et notre sou ?

La petite chèvre retira le sou sans s'embourber, et le garda pour elle, puis elle s'en alla. Par là passa un chat, et le petit bouc dit :

Mon petit chat, mon petit chat,
Voudrais-tu nous retirer de la boue,
Nous tous et notre sou ?

Le petit chat, qui était malin, alla chercher un soufflet et souffla tellement fort sur la boue qu'il la fit s'en aller, et tous sortirent bien contents.

La petite poule se maria avec un beau petit coq, et à la noce, je voulus mettre mon doigt dans la soupe et l'on me donna un coup de bâton. Je m'encourus en pleurant, et il me semble que j'en pleure encore.

PAUL-YVES SÉBILLOT.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler. — Fascicule vingt-cinquième (Cler-Coëtm). — Rennes, librairie Plihon et Hervé, 1897.

Ce vingt-cinquième fascicule de l'immense *Bio-Bibliographie* de M. René Kerviler, qui termine le neuvième volume, est dominé par trois noms que portèrent des hommes différemment célèbres, Clisson, Coëtlogon, Coëtlosquet.

Le grand connétable Olivier IV de Clisson en qui s'éteignit, le 22 avril 1407, une lignée de belliqueux seigneurs, a eu ses historiens, ses poètes et ses artistes. Je m'étonne que M. Kerviler n'ait pas cité le plus remarquable de ces derniers, le sculpteur Fremiet, auteur d'une très belle statue équestre d'Olivier de Clisson, exposée au Salon de 1891 et acquise par le prince de Léon pour le château de Josselin. — Dans l'ordre littéraire, je rappellerai que notre Société nantaise « Le Grillon » mit au concours, en 1886, l'éloge en vers du connétable ; aucune récompense ne fut accordée, mais le rapporteur, M. D. Caillé décerna quelques éloges à l'un des concurrents, M. E. Marchand, qui, sous son pseudonyme d'Aymerillot, avait envoyé une pièce renfermant « une grande et belle idée », malheureusement gâtée par un style négligé.

La maison de Coëtlogon, originaire de la paroisse de Plumieu, est, d'après M. Kerviler, « une des très rares familles dont on possède la filiation non interrompue jusqu'au XIIe siècle », elle a compté des chevaliers, des magistrats, deux évêques, l'un de Quimper en 1668, l'autre de Saint-Brieuc en 1681, un vice-amiral et maréchal de France au commencement du XVIIIe siècle qui a donné son nom à des vaisseaux de guerre et à une rue de Paris, plus près de nous, des littérateurs distingués, un poète de la Restauration, un romancier, ancien sous-préfet, un pasteur protestant, auteur d'ouvrages de propagande. — Un libraire de Paris, M. C. Pairault mettait récemment en vente un dessin original de Chasselat ayant

servi à l'illustration du poème de *David*, du comte de Coëtlogon ; la première édition de ce livre a paru en 1820, chez Dentu et non Le Dentu.

La famille du Coëtlosquet, qui tira son origine d'une seigneurie voisine de Morlaix, peut rivaliser en ancienneté et en illustration avec celle de Coëtlogon. Dom du Coëtlosquet, savant bénédictin, a fourni à M. Kerviler de nombreux documents sur son grand-oncle, l'évêque de Limoges, membre de l'Académie française, et précepteur des enfants de France. Tous les personnages remarquables de la famille du Coëtlosquet sont, au reste, étudiés en détail dans la *Bio-Bibliographie bretonne*, y compris le héros des guerres de l'Empire, le député de la Moselle en 1849, infatigable écrivain, et le comte actuel, chef de nom et d'armes, descendant, par sa mère, d'un frère de Jeanne d'Arc et qui, sauf erreur de ma part, habite, non pas Pont-à-Mousson et Nancy, mais Rambervilliers dans les Vosges.

On doit relever dans le présent fascicule les noms de plusieurs vieilles familles commençant par *Coat* ou *Coet* (en breton *Bois*) — particulièrement les Coatandon, les Coatgoureden, les Coëtcongar, les Coëtivy et les Coëtlagat qui comptent des croisés parmi leurs ancêtres, les Coëtmen.

Peu de littérateurs en dehors de ceux que j'ai déjà cités : Albert Clouard, auteur de *Tro-Breiz* ; Vincent Coët, ouvrier à la manufacture des tabacs de Morlaix et poète breton ; Emile Coët, pharmacien et historien.

Quand j'aurai mentionné les Cochard de Nantes (un médecin, un avocat), les Cochet et dit que M. Kerviler n'a nommé qu'un des trois Codet, tous trois nos contemporains, docteurs en médecine et nés à Montauban de Bretagne, je me serai mis en règle avec ce nouveau fragment d'une des œuvres maîtresses de l'époque.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

SAYNÈTES, par Sylvane de Kerhalvé. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1897.

Le nouveau et très aimable livre de Sylvane de Kerhalvé pourrait prendre le titre d'une des *saynètes* qui le composent : *Partie carrée*. Deux de ces petites pièces sont en prose, deux en vers. Ce sont des marivaudages, gracieux et vertueux, ce qui ne gâte rien. On y trouve de bons maris qui « filent » aux pieds d'Omphales légitimes, des artistes sages, des amis modèles qui ne demandent qu'à épouser les gentilles

amies des femmes de leurs amis, et même, — ô merveille! — une belle-mère idéale. Quand Béatrice, la plus mutine de ces épouses de la bonne école, dit :

> J'ai seulement tenté de briser un chaînon
> Du joug que mon mari m'attache aux deux épaules,

Béatrice se calomnie, elle ne voudrait rien briser du tout et l'ironie du tyran Raymond n'est pas bien féroce !

> Je semblais un mari tel qu'on n'en trouve guère,
> Un chevalier servant qui, se payant de mots,
> Compterait pour des qualités tous vos défauts ;
> N'éternisons jamais le voyage à Cythère !

Il me paraît, au contraire, que Raymond et Béatrice, Bérengère et Georges voguent à pleines voiles vers la Cythère des amours permises. Les fiancés, se piquant d'honneur, feront d'excellents maris, même Robert le pastelliste aux « manières bourrues ».

Ces *Saynètes* exhalent un parfum de bonne compagnie et de saine littérature. Sylvane de Kerhalvé, qui se plaît aux campagnes bretonnes, n'est point dépaysée dans les salons parisiens.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE. — Tome V (juillet-décembre 1896). Directeur : M. Paul Cottin. — Paris, 1896.

Avec beaucoup de tact et aussi — qu'on nous passe ce mot — avec beaucoup de flair, M. Paul Cottin enrichit sa *Nouvelle Revue Rétrospective* de documents précieux pour l'histoire et la littérature, telle, dans ce dernier volume la suite des *Mémoires* du prince de Croy, récit anecdotique du règne de Louis XVI par un grand seigneur à l'esprit minutieusement et même malicieusement observateur ; telles les pièces extraites par un érudit chercheur M. Paul Funk-Brentano, des Archives de la Bastille et relatives à ce Beaumarchais, ondoyant comme son Figaro lui-même.

Mais l'attention est vivement sollicitée, dans ce volume, par des Souvenirs militaires qui égalent ou surpassent en véracité éloquente tout ce qu'ont écrit les témoins et les acteurs des guerres du premier Empire. Ce sont les *Mémoires* de Jean-François Bourgogne, sergent aux grenadiers vélites de la Garde, mort à la fin du second Empire, lieutenant-

adjudant de place. Ce soldat extraordinaire, qui écrivait comme il se battait, avait l'habitude de noter sur des carnets, à chaque étape, les faits de guerre auxquels il se trouvait mêlé.

Ainsi procéda-t-il pour la campagne de Russie, et nous devons à son amour du détail véridique la relation la plus terriblement exacte de cet hiver de 1812, où commença de sombrer la fortune de l'Empereur. La bataille de La Moskova, l'incendie de Moscou décrits de la sorte et vus par le petit bout de la lorgnette paraissent plus saisissants que dans les livres des historiens. Le récit d'un bal travesti et des grosses joies de la soldatesque glisse une note comique dans les *Mémoires* de Bourgogne qui redeviennent lugubres avec le dénouement du drame, cette retraite de Russie d'une inoubliable horreur. Mainte page où Bourgogne narre ses tortures physiques et morales donne littéralement la chair de poule. Un simple fait m'a paru caractéristique le grenadier se trouva heureux de faire partager à des camarades moins privilégiés quelques morceaux de sang de cheval glacé, ramassés à grand'peine. Encore une fois, je n'ai rien lu de pareil. Ces *Mémoires* de Bourgogne que M. Paul Cottin a si, bien fait de mettre ou de laisser mettre au jour, sont le revers de la grande médaille impériale. O. DE GOURCUFF.

*
* *

ROSEMONDE, drame historique en trois actes, en vers, par Madeleine Lépine. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1897.

Les dictionnaires, les anciens répertoires nous apprendraient, sans doute, que le sujet de *Rosemonde* a déjà été traité plus d'une fois. Cette princesse, fille du roi des Gépides, qui s'empoisonne après avoir fait égorger par un officier du palais, son âme damnée, le roi des Lombards que le sort des armes lui a imposé comme mari, Rosemonde présente tous les caractères d'une héroïne de tragédie. Le poème dramatique de Mlle Madeleine Lépine est d'allure toute virile ; il revêt les couleurs d'une époque barbare, sombre fresque traversée d'éclairs. Voici une comparaison qui peint les angoisses de Rosemonde après la vengeance.

Tel un pâtre éperdu poursuivi par les loups,
Sombres pensers, ainsi je m'enfuis devant vous
Sans pouvoir éviter vos morsures cruelles...
La nuit, vous me montrez de sanglantes prunelles.

Comme chacune des œuvres précédentes de Mlle Lépine, la brochure de *Rosemonde* est luxueusement éditée. O. DE G.

* *
*

La Nichina, roman, par Hugues Rebell. — Paris, Société du Mercure de France, 1897.

Je ne puis donner ici la plus légère idée des aventures de la Nichina, cette vénitienne issue d'un *Décaméron* plus impur, qui ramasse les miettes du festin de Trimalcion. Mais l'auteur, un écrivain d'origine bretonne, qui a publié à Nantes ses premiers vers et ses premiers contes, M. Hugues Rebell est un lettré de grand mérite ; s'il peuple de personnages à la Casanova la Venise de Tiepolo, il respecte la sereine beauté de l'admirable ville qui l'éblouit comme elle éblouissait la Nichina.

« Soudain l'immense place Saint-Marc m'apparut, toute chatoyante « de couleurs, toute palpitante de lumières et de mouvement, sous les « larges étendards des confréries, gonflés comme des voiles. Venise en- « tière s'était réunie là, en un instant de joie et d'enthousiasme. Pour « moi, je ne détournais pas les yeux du vaste dais de pourpre qui tra- « versait la place et sous lequel se trouvaient le Doge, les pregadi, le « Grand Conseil, toute la puissance qui faisait trembler le monde. A un « moment, on lâcha des colombes devant mon char et d'une estrade, « construite au milieu de la place, j'entendis s'élever un concert de vio- « lons et de flûtes, tandis que des voix claires d'enfants chantaient un « hymne à Vénus. »

Parmi ces Vénitiens, aux somptueux costumes, aux gestes élégants qui entourent la reine de volupté, il me semble reconnaître l'auteur lui-même ; c'est ainsi que les peintres de la grande époque, en cette même Venise, ont fixé leurs propres images dans un coin de leurs tableaux

O. de Gourcuff.

*
* *

Miss Cherry, professeur de flirt, consultation en un acte, par L. Michaud d'Humiac. — Paris, Ollendorff, éditeur, 1897.

Un monsieur et une dame viennent consulter une *miss* qui propage en France, par voie d'enseignement, cet art, cette science, cette « English institution », le *flirt*. Rassurez-vous, Miss Cherry a de bonnes mœurs et la petite intrigue qui s'ébauche sous sa protection est la plus morale du monde. Le monsieur et la dame sont le mari et la femme, que la

même curiosité, un peu malsaine, a poussés dans le cabinet de consultations; après s'être mutuellement agacés, ils s'en vont bras dessus bras dessous et Miss Cherry de s'écrier : « Cela était le plus beau triomphe de ma carrière. »

Cette charmante petite comédie a été jouée par d'excellents artistes parisiens ; mais, avec ou sans acteurs, elle fait honneur à l'esprit délicat de M. Michaud d'Humiac, notre compatriote. O. DE G.

*
* *

ALMANACH DES SPECTACLES, — année 1896, — par Albert Soubies. — Paris, Librairie des Bibliophiles, Flammarion successeur, 1897.

Le théâtre tient d'ordinaire peu de place dans ces comptes rendus, mais je me fais un plaisir de signaler, à titre simplement documentaire, le 25e volume de l'*Almanach des Spectacles*, que publie avec tant de savoir et de goût M. Albert Soubies. Les théâtres de Paris ne figurent pas seuls dans ces archives dramatiques; on y trouvera la mention de pièces jouées en 1896, sur divers scènes provinciales, particulièrement, en ce qui nous intéresse, à Nantes, à Lorient, à Saint-Malo. Dans l'utile bibliographie qui termine son élégant volume, M. Soubies cite des ouvrages de nos compatriotes J. G. Ropartz, E. Destranges et même les *Mémoires et Souvenirs* de M. E. Biré. Rien de ce qui touche le théâtre ne demeure étranger à l'érudit auteur. O. DE G.

*
* *

Mon excellent confrère Dominique Caillé a fait luxueusement tirer à part deux sonnets pieux et charmants qu'il dédiait jadis à ma jeune fille et que publiait naguère la *Revue des Provinces de l'Ouest*. Trop directement intéressé dans la question pour dire tout le bien que je pense du poète, j'envoie à l'ami mes plus chaleureux remerciements.

O. DE G.

*
* *

Parmi les périodiques nouveaux qui nous sont parvenus nous mettons au premier rang *La Revue*, où de jeunes écrivains aux aspirations généreuses se font les champions de l'idée chrétienne appliquée aux besoins d'une société démocratique. Notre ami Edouard Beaufils est l'un des meilleurs collaborateurs de la *Revue*, dirigée par M. de Piessac, qui a ouvert une curieuse enquête sur Le Cléricalisme ».

Yves Berthou continue de diriger vaillamment sa *Trêve-Dieu*. Il y insère (trop rarement à notre gré) des vers de lui, comme sa superbe pièce toute d'émotion mystique « à Daniel de Venancourt ».

Des idées passons aux faits, qui ont parfois leur poésie. *La Science Française*, dont le rédacteur en chef est M. Emile Gautier, nous apporte la description féerique du *Palais Lumineux* que va construire, pour l'émerveillement des visiteurs de l'Exposition de 1900, le célèbre *Vitrarius* M. Ponsin. Avec la Tour Eiffel 1889 a fait triompher le métal et grâce à M. Ponsin 1900 verra régner la lumière. O. DE G.

∴

VERS LE CALME par Léon Grenet. — Préface de A. Le Braz. Sauvaître, éditeur.

Il n'est pas de lecture qui m'ait laissé une impression de plus pénétrante sincérité que celle de ce livre récent d'un jeune poète breton. Sans préjudice du talent délicat qu'attestaient les volumes antérieurs de Léon Grenet, *Les Vagabondes*, et *Au gré des vents*, et dont témoigne mieux encore l'œuvre présente, sans doute est-ce en cette sincérité que consiste le charme exquis et spécial de ses vers.

Nous ayant initié à la vie « pure, simple étroite du jeune poète, assombrie de grands deuils, imprégnée trop tôt d'un parfum trop amer », A. Le Braz ajoute en la douce et lumineuse préface, dont il a bien voulu faire précéder *Vers le Calme*. « Les livres de vers se doivent juger, non pas tant d'après ce qu'ils contiennent que d'après l'âme frémissante qui tenta de s'y expliquer... On pourra relever plus d'une imperfection dans *Vers le Calme*, mais elle n'est point banale à coup sûr, la sensibilité à la fois souffrante et sereine qui tache à y donner sa note. »

C'est ainsi introduits dans l'intimité morale du poète qu'il convient de le lire et de le méditer ; si les pages liminaires, écrites par le maître-poète pour son jeune confrère, sont pour engager à bien augurer de son talent, elles préparent aussi dès l'abord à le mieux comprendre, elles apprennent à le plus aimer.

Léon Grenet a inscrit au frontispice de son livre ce vers d'André Chénier :

L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poète

Il n'eut pu choisir une épigraphe dont l'esprit fut plus conforme à celui de sa poésie faite, je l'ai dit, d'émotion et de spontanéité.

Les vers sont nés sous sa plume comme ils naquirent en lui ; il les a

jetés sur le papier sans chercher à s'astreindre à une méthode, au hasard des sentiments, à l'imprévu de la vie.

Tels, ils reflètent, miroirs fidèles, l'aventure de cette vie que le sort marqua de plus d'un douloureux épisode.

Qu'importent les plus habiles variations où ne se sente point le frisson d'une âme, que valent les vers les plus achevés derrière lesquels ne palpite un lambeau d'humanité ?

Tard résonne ce qui tôt résonna

dit l'épigraphe des Lieds de Goethe : les vers de Léon Grenet éveillent en nous de profondes résonances, parce qu'ils furent pétris dans cette humanité ; à cause qu'ils expriment harmonieusement tant d'émotions humaines, ils parlent fraternellement à nos cœurs humains.

Il est des heures dans la vie
Où l'âme sanglote tout bas,
Elle est comme la fleur flétrie,
Pourtant elle ne souffre pas.
. . . . . .

Mais qui sait pourquoi les étoiles
Dans la splendeur des nuits d'été,
A l'ombre discrète des voiles.
Sont tristes pour l'éternité !

Je crains qu'en insistant sur ce côté intime de Grenet, je ne fasse oublier l'artiste que le poète, si désintéressé soit-il, n'a pas en lui, abdiqué. Ecoutez, choisie parmi tant d'autres variations d'une charmante câlinerie cette *Rustique* où la gracieuseté du sentiment s'unit à une forme achevée.

Je la rencontrerai par les chemins étroits
Où le mol chèvrefeuille à l'aubépin s'enlace,
A l'ombre d'un talus, languissante, et très lasse
D'avoir dès le matin couru par les grands Bois.

Ce sera lorsque l'heure indécise et plus lente
Mènera les troupeaux vers les ruisseaux chanteurs,
Et que le vent léger, s'égarant dans les fleurs,
Voilera le gazon d'une neige odorante.

Elle attendra l'amour, les yeux clos de langueur
Et les seins agités du long frisson des fièvres
La volupté Brûlante enflammera ses lèvres
Et les désirs puissants feront battre son cœur.....

Qu'il me soit permis, en terminant cette courte présentation, de souhaiter à ce livre le légitime succès qu'il mérite. Ouvert sur une dédicace funèbre, puisse-t-il aboutir à une grande lumière d'apaisement et de joie, *Vers le Calme* ; telles ces voies de Rome dont les premières pierres Bornales étaient des tombeaux, mais qui, ainsi le dit A. Le Braz auquel je ne puis me défendre d'emprunter encore cette exquise image, « mais qui n'en menaient pas moins ces voies, vers les vallons boisés de la Sabine, vers la Campanie lleureuse, la pure et lumineuse Beauté des côtes Tyrrhéniennes.

FRANÇOIS GÉLARD.

NÉCROLOGIE

LE BARON DES JAMONIÈRES

Le Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons, qui va paraître, s'arrête à la date exacte du renouvellement du Bureau de la Société, c'est-à-dire à la séance tenue à Rennes, le 28 mai 1897.

Ce même jour M. le Baron des Jamonières, qui venait d'être réélu vice-président de la Société des Bibliophiles Bretons, mourait subitement à Paris, où il était de passage.

En attendant la notice que le prochain Bulletin consacrera à cette aimable et sympathique personnalité, nous nous faisons ici l'interprête des regrets causés à tous nos confrères par cette perte inattendue.

Arthur-Antonin Juchault, baron des Jamonières, de la famille du glorieux général de La Moricière, était né à Nantes, le 22 octobre 1837 : la mort l'a frappé à l'âge de cinquante-neuf ans.

Sans avoir attaché son nom à aucune publication personnelle, il témoignait pour les lettres et les arts du goût le plus éclairé. Sur ce dernier point, il avait de qui tenir, étant l'arrière petit-fils de Jean-Benjamin de la Borde, compositeur, écrivain et fermier général, dont le célèbre Recueil de Chansons fait les délices de tous les iconophiles.

Les ouvrages de la Borde, devenus très rares, des dessins originaux, de précieuses estampes, des archives familiales avaient été rassemblés par le baron des Jamonières dans son élégant manoir

des environs de Nantes, spirituellement appelé « La Vignette », dont il faisait les honneurs avec une bonne grâce charmante à ses amis, à ses confrères en amour des livres.

La Société Archéologique de la Loire-Inférieure, la Société des Bibliophiles Bretons appelèrent dans leurs bureaux cet homme d'un commerce charmant et d'une compétence éprouvée ; l'une et l'autre firent de lui un de leurs vice-présidents. Il était très écouté dans nos conseils ; sa science, qu'il cachait sous la modestie, et son exquise urbanité le faisaient universellement estimer.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

Les armateurs et les armements nantais, à Brest, de 1689 à 1789. — Un Supplément à l'histoire de la course nantaise avant la Révolution.

Je suis de ceux qui n'aiment guère l'intrusion de la littérature dans l'histoire et préfèrent le document, même sec, aux beaux effets de style, presque toujours recherchés et obtenus au prix de quelque sacrifice à la vérité. Le littérateur, en goût d'écrire l'histoire, est amené fatalement à choisir, parmi les sources à consulter, les traditions légendaires, les mémoires autobiographiques, où l'intérêt et la vanité des personnages les sollicitent à « un arrangement » prémédité ou inconscient des faits ; et, s'il aborde les papiers d'archives, il est rare qu'il en respecte l'esprit, si le contenu ne s'accorde avec celui des autres matériaux[1]. Puis, il faut bien le dire, la phrase, c'est fort joli, mais « cela tient large place », et un exposé sérieux de la moindre question, d'après des documents très authentiques, exige par lui-même d'assez longs développements. On ne saurait donc amoindrir le fond au profit de la forme, sans commettre un accroc à l'équité historique, dans un grand nombre de cas.

[1] Je ne parle pas des soi-disant historiens qui, avec un document de quelques lignes, exhumé d'un mémoire, sans valeur précise, rapporté même comme simple racontar de l'époque, fabriquent des événements et des héros, comme on l'a vu à propos de la trop fameuse Perrinaïc. Le pire, c'est que, contre les histoires de cette espèce, le bon sens se heurte et se brise. MM. de la Borderie et Trévédy sont-ils bien sûrs d'avoir détruit le roman de la pauvre bretonne, contemporaine et émule de Jeanne d'Arc ?

Nul sujet n'a donné lieu à plus d'écrits fantaisistes, avec ou sans accompagnement de démonstrations éruditives de second ordre, que les choses et les hommes de la marine. La mer a tant d'attraits pour les imaginations poétiques ! Mais celles-ci sont en général assez mal douées sous le rapport de la patience réfléchie et fouilleuse. Aussi faut-il louanger M. de la Nicollière-Teijeiro, pour l'exemple qu'il a donné, en n'accordant point trop d'extension à la note pittoresque, dans son étude sur les Corsaires nantais[1]. Riche était la matière, elle se suffisait à elle-même ; réduite à elle seule, elle témoignait d'un énorme labeur. M. de la Nicollière-Teijeiro, toutefois, n'a pu l'épuiser. Tout ce qui touche à la marine apparaît si complexe, de par la multiplicité des relations que le commerce et la guerre de mer entraînent, qu'il serait au-dessus des forces d'un historien de mener sa tâche à une fin complète, sans le secours de plus d'un chercheur... collatéral. J'ai renoncé moi-même, du moins pour le moment, à écrire l'histoire de la course autour de Brest, par cette conviction où je demeure, qu'il me faudrait aller consulter de nombreux dépôts d'archives, avant de me mettre à élaborer les notes, cependant bien grosses, que je possède. M. de la Nicollière-Teijeiro ne s'étonnera donc pas, si je me permets d'ajouter à son œuvre le supplément d'un chapitre Je l'emprunte à deux sortes d'archives : celles de l'ancienne intendance de la marine à Brest, que Levot a étudiées, mais seulement au point de vue de l'histoire de Brest, et celles de l'amirauté du même port, jusqu'à ce jour à peu près ignorées.

Qu'on ne s'attende pas au récit de faits bruyants. J'ai surtout à présenter des documents économiques ; mais, à mon avis, ce ne sont pas les moins intéressants à exhumer : ils satisfont moins les amateurs du pittoresque, mais beaucoup plus les gens sérieux. D'ailleurs, c'est une fausse légende, que l'opinion encore accréditée sur la course. Je ne suis pas un détracteur absolu de ce genre d'opérations : la guerre est une très vilaine chose ; il est admis que tous les moyens sont bons, qui la peuvent rendre plus désastreuse à l'adversaire. Voilà une vérité humaine en son inhumanité ! Mais

[1] *La Course et les Corsaires du Port de Nantes.* — Paris, Nantes, 1896.

je ne regarde pas la course comme une forte école de courage et d'audace, d'héroïsme, de larges vues guerrières. Pour quelques figures généreuses et chevaleresques qu'elle a mises en relief, elle n'offre qu'une tourbe de petits ou moyens capitaines, âpres à la curée par pure cupidité, de pauvres diables de marins recrutés par l'espoir d'un gain, même médiocre, au milieu des plus noires misères, et ce monde entre en jeu sous l'impulsion et par l'intervention d'armateurs guidés par le désir d'accroître leur fortune : la course n'est qu'une affaire commerciale. Les lecteurs qui reçoivent leurs impressions des historiens littérateurs s'imaginent que l'existence des corsaires est une suite ininterrompue de grandes luttes ; ils n'entendent que tonitruantes canonnades ; ne voient qu'abordages avec échanges d'effroyables coups de haches : la vérité ; c'est que, sur près de 2000 dossiers de prises, que j'ai étudiés, je ne pourrais tirer l'exposé véridique de plus d'une cinquantaine de combats, dignes de ce nom, livrés par des corsaires (Duguay-Trouin et quelques rares émules du hardi malouin exceptés). Loin de former des capitaines aptes au commandement des vaisseaux et des escadres, loin de former des équipages disciplinés et prêts à tous les sacrifices, la course, immorale par essence, est un germe pernicieux au sein d'un milieu maritime. Elle a contribué à la dégénération de la marine royale, depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à celle du règne de Louis XV. Dans cette période d'environ 80 années, les officiers de la marine royale, appelés à accepter des commandements particuliers ou autorisés à s'y intéresser, prennent peu à peu l'appétit pour l'argent, pour les gains faciles, et bientôt, chez la plupart, les sentiments d'honneur s'amoindrissent ; les défaillances deviennent honteuses, au cours de la guerre de Sept ans, et il faut de grands efforts pour amener la réconfection de l'esprit militaire dans la marine, au commencement du règne de Louis XVI. Plus tard, peut-être, je m'occuperai à développer cette manière de comprendre la course, que je suis en mesure d'appuyer sur un grand nombre de documents très intéressants. Pour le moment, revenons à Nantes, à ses armateurs et à ses corsaires.

*
* *

Au XVII• siècle, à une époque où la marine marchande n'emploie que des navires d'assez faible tonnage, le port de Nantes, situé très avant dans les terres, sur un fleuve large, mais peu profond et souvent ensablé, suffit aux exigences d'un commerce actif. Il regagne en sécurité vis-à-vis des ennemis extérieurs, ce qu'il perd par les obstacles à la navigation dans la basse Loire. Débouché naturel des riches provinces qu'arrose ce fleuve, au cœur même du royaume, il est un centre d'approvisionnements précieux pour la marine du Ponant. Brest en tire du blé, des viandes salées, des bois de mâture, des munitions, etc. Un intendant particulier y dirige l'administration de la marine, au nom du Roi, et est en relations incessantes avec l'intendant général de la marine, pour la province de Bretagne, qui réside à Brest.

Lorsqu'éclatent les hostilités avec l'Angleterre, à l'occasion de la Ligue d'Augsbourg, il semble que les négociants et armateurs de Nantes, habitués à compter sur la puissante marine de Colbert et de Seignelay, aient été surpris dans une confiance trompeuse. Ils n'ont point songé à la défense de leur commerce par leurs propres moyens, et, sous le comte de Pontchartrain, la marine militaire va commencer à n'être plus assez maîtresse de la mer, pour suffire seule à la protection de tous nos ports marchands. Les corsaires ennemis pullulent dans le golfe de Gascogne, guettant les bâtiments de commerce au sortir de la Loire, le retour des convois d'Amérique vers l'atterrage de Belle-Ile. Les corsaires de Jersey et de Guernesey, ceux de Biscaye, ceux même de Flessingue, portent la terreur sur les côtes méridionales de la Bretagne. L'insécurité de la navigation est telle, qu'en 1693, on ne peut faire passer du sel du Bourgneuf à Nantes, sans l'assistance d'une frégate du Roi, que le ministre prescrit à l'intendant de Brest d'envoyer à l'embouchure de la Loire (lettre du 30 mai). L'année suivante, l'on est menacé d'une incursion des vaisseaux de l'amiral Russel. Ce ne sont que plaintes des armateurs de Nantes, de Bordeaux, de la Rochelle, de

Bayonne au ministre de la marine; les communications entre Brest et ces ports ne se font plus que par navires de guerre ou par convois bien escortés; même, en 1697, deux vaisseaux que la compagnie du Sénégal envoie de Nantes dans ses concessions, ont besoin de l'appui de deux vaisseaux du Roi jusqu'au Cap-Vert. A l'époque présumée du retour des navires qui ont été aux Indes, on établit une croisière à la hauteur de Belle-Ile. Mais toutes ces mesures sont quelquefois en opposition avec les intérêts supérieurs de l'Etat, et la marine militaire, depuis la Hougue, a subi un amoindrissement qui ne lui permet plus de fractionner ses forces : elle doit, au contraire, les réunir pour empêcher des débarquements inopinés sur notre littoral, le bombardement de nos ports de la Manche. Le comte de Pontchartrain est très préoccupé de la situation; il écrit lettre sur lettre à l'intendant de Brest, M. Desclouzeaux, afin qu'il avise aux moyens de débarrasser nos côtes des petits corsaires ennemis, les plus audacieux et les plus redoutables.

Les premiers, les corsaires de Biscaye sont apparus. Sur l'avis de leurs menaces continuelles, Brest reçoit l'ordre d'envoyer « une barque longue qui ne bouge de l'entrée de la rivière de Nantes » (1691). Deux petits bâtiments de guerre, confiés à MM. de Quiqueran et de Basmont, sont bientôt obligés de demander des renforts d'équipages, et vers la fin de l'année 1691, il y a jusqu'à 3 frégates, la *Méchante*, l'*Effrontée* et la *Biscayenne*, spécialement chargées de la surveillance de la côte du Morbihan, contre les corsaires de Biscaye. Le roi fait exprimer le mécontentement qu'il éprouve à apprendre la continuation de leurs pilleries. Le 6 juin 1692, le ministre écrit à M. Desclouzeaux : « Il faut que vous vous fassiez une affaire de ruiner les corsaires biscayens qui rôdent depuis les barges d'Olonne jusqu'à Belle-isle. » M. de Lestandard réussit à s'emparer de l'un d'eux aux Glénans. Des vaisseaux se montrent à la côte de Biscaye. Les corsaires ne sont point intimidés : ils ne disparaissent pas du golfe. Il semble qu'on ait cherché à acheter des plus audacieux une paix qu'on ne pouvait espérer d'obtenir, qu'au prix de sacrifices hors de toutes proportions avec l'importance de tels ennemis; qu'on leur ait proposé de courir aux Anglais et aux Hollandais, sous un congé français; car en septembre 1695, je trouve dans

la correspondance du ministre avec l'intendant de Brest, ces lignes caractéristiques : « Les Biscayens ont si peu de bâtiments que les passeports qui leur sont expédiés ne doivent pas faire beaucoup de tort à la course, ainsi je ne crois pas faire beaucoup de tort à la course et que cela doive rebuter les corsaires... » Singulière est la crainte d'une concurrence, chez nos corsaires, incapables alors de défendre leurs ports contre ces ennemis si difficiles à réduire. Mais plus incriminable était la faiblesse de certains officiers de guerre, chargés de la protection des côtes. La correspondance du ministre avec l'intendant général nous apprend, en effet, que les petits bâtiments chargés de cette mission, au lieu de chercher les ennemis, s'abritaient eux-mêmes dans quelque crique, où les capitaines songeaient à bénéficier des rations de leurs matelots, envoyés à terre en permissions prolongées![1]

Non moins effrontés sont les corsaires de Jersey et de Guernesey. Ils se cachent dans les baies, enlèvent nos barques de pêche, à défaut de meilleur butin, commettent sur notre littoral toutes les déprédations imaginables. Bientôt, ils sont imités par quelques cossaires de Flessingue. Mais contre les Anglais et les Hollandais, les Malouins font bonne chasse : ceux qui réussissent à pénétrer et à se maintenir dans le golfe ont à compter avec les frégates et les brigantins sortis de Brest avec ordre de leur courir sus.

Dans cette période, Nantes participe à la course, mais avec timidité. Cette place fournit des munitions pour les armements que le Roi Jacques II est autorisé à faire en son nom; mais les navires commissionnés par le souverain détrôné sont armés à Saint-Malo et au Hâvre. Les armements particuliers sont d'ailleurs entravés, à certains moments, par les ordres que reçoivent les corsaires « de rendre le bord », c'est-à-dire de débarquer leurs équipages, dont les hommes les plus valides sont nécessaires au service du Roi. Voici les mentions de corsaires nantais que j'ai rencontrées dans les procédures de prises de l'amirauté de Brest de 1693 à 1697 :

1692 (décembre). Le *Saint-Antoine*, de Nantes, capitaine Roux, armateurs « Patry Verdan et consorts, » deux prises anglaises ame-

[1] Les rations économisées étaient reprises à deniers comptants par les commis du munitionnaire.

nées à Brest, le *Lion* et le *Narbrough*[1], le premier, caiche armée en guerre, ne s'est rendu qu'après un combat « d'une durée de trois orloges[2]. »

1693. *La Fidèle*, de Nantes, capitaine le s^r Perrotte, de Nantes : diverses prises, parmi lesquelles *La Couronne*, de Guernesey (août).

1694. *Le Saint-Philippe*, frégate de Nantes, capitaine le sieur Jean Prabosc : une prise, *Le Jan*, de Dublin.

1695. *L'Espérance*, corvette de Nantes, capitaine Jean Jourdan : reprise du *Saint-François*, de Dieppe, sur un corsaire de Flessingue.

1696. *Le Valaincourt* (Valincourt) de Nantes, de 80 tonneaux, 14 canons et 83 bommes d'équipage, capitaine Pierre Rozé : établi en croisière sur les côtes d'Irlande, il a été poussé par une tempête snr celles d'Espagne, il a dû relâcher à Brest pour se ravitailler : il y déclare une petite prise hollandaise, dont il est sans nouvelle.

1697. *La Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle* : cette petite frégate de 70 tonneaux, 12 canons et 78 hommes d'équipage, est armée à Saint-Malo, mais commandée par un Irlandais « establi à Nantes depuis 18 ans, » Patrick Lincol (ou Lincoln), sans doute commissionné par Jacques II ; elle amène à Brest plusieurs prises anglaises, au mois d'avril.

Les documents de cette période sont rares, puisque M. de la Nicollière-Teijeiro n'en signale aucun. La course nantaise prend une activité plus grande pendant la guerre dite de la succession d'Espagne et les archives de l'amirauté de Brest renferment quelques intéressants documents, qui lui sont plus ou moins directement relatifs.

1702. *La Fossade*, corsaire de Nantes, de 30 tonneaux, 4 canons et 2 pierriers, capitaine Robert Wouite (White) : croisière établie

[1] Une fois pour toutes, j'avertis que je transcris les noms tels que je les ai lus sur les papiers d'archives.

[2] L'*horloge* est le sablier qui sert à marquer la durée des quarts, à bord des navires ; par extension, l'on donne ce nom au laps de temps qui correspond au complet écoulement du sable : une *horloge* équivaut à une demi-heure. « On se sert dans les vaisseaux d'horloges de sable, qui durent une demi-heure, et les timonniers ont soin de les retourner 8 fois pour marquer le quart, qui est de quatre heures, au bout duquel la moitié de l'équipage relève celle qui est sur le pont. » *Mém. de Duguay-Trouin*, éd. d'Amsterdam, 1746, p. 73.

sur les côtes d'Irlande, prise d'un petit bâtiment anglais chargé de harengs et conduit à Brest.

La Fosse, de Nantes, capitaine Robert le Blanc (c'est évidemment le même que le précédent, avec le nom du capitaine francisé) : une petite prise anglaise.

1704. *Le Diligent*, corsaire de Nantes, de 20 canons et 160 hommes d'équipage, capitaine le sieur de la Vigne-Voisin : une prise anglaise à la hauteur des Sorlingues (12 février)[1].

1705. Congé pour armer en course *Le Joseph*, de Nantes, actuellement à Brest, délivré au sieur François Austin, maître et capitaine dudit navire.

1706. *Le César*, frégate de Nantes, armée en course, capitaine Cassala : déclaration d'une rançon[2].

1707. Les corsaires ennemis ont recommencé leurs incursions et leurs déprédations, et les bâtiments garde-côtes continuent à se montrer très au-dessous de leur tâche. Pourtant, il y a moins de plaintes, émanées des places commerciales, sans doute parce qu'elles ont pris le parti de se mieux protéger par leurs propres moyens. Au mois d'avril, le ministre secrétaire d'Etat à la marine (Pontchartrain fils), transmet à l'intendant de Brest une proposition que lui a adressée un officier du département : « Le sieur Deschilays qui commande la frégate la *Nereyde*, m'escrit que le plus sûr moyen pour chasser les corsaires ennemis qui sont le long des costes et en enlever, est de faire carenner les frégates et corvettes[3] qui sont employées à la garde des costes et les faire toutes croiser en même temps pendant un mois, sçavoir les plus grandes depuis la rivière de Bordeaux jusqu'à Groa et mesme jusqu'à l'entrée du Ras et Ouessant, les moyennes en terre (à l'atterrage) de Belle-Isle, et les

[1] Une lettre de Pontchartrain fils à l'intendant de Brest, M. Robert, du 30 décembre 1705, est relative à l'envoi de Nantes à Rennes et en quelques autres villes de l'intérieur, d'officiers anglais pris à la mer, parmi lesquels un colonel, que le sieur de la Vigne-Voisin a fait prisonnier sur un brûlot.

[2] Sur les croisières du *César* ou Coezard, capitaine David Cazala. Voir l'ouvrage de la Nicollière-Teijeiro, p. 78 et suiv.

[3] Nettoyer leurs flancs, afin de les rendre plus lisses, et par ce moyen d'accélérer la marche des bâtiments, la vitesse étant la condition première dans une croisière de ce genre.

petites dans les roches... » Mais les corsaires ennemis sont parfois de force ; en mai, le ministre signale au port de Brest la présence dans le golfe de deux corsaires de Flessingue, de 40 à 50 canons, et prescrit d'envoyer à leur recherche les vaisseaux le *Jason* et l'*Hercule*.

Cette même année 1707, l'amirauté de Brest reçoit plusieurs déclarations de prises faites par des corsaires nantais :

Le Diligent, de Nantes, capitaine le sieur de la Merveille-Gaulet : prise de *La Prospérité*, de la Nouvelle-York (mars);

La Duchesse Anne, de Nantes, armée à Saint-Malo, commandée par le célèbre Cassard : prise d'un navire chargé de sel dans le port de Cork, le 25 octobre, navire rançonné pour 280 livres sterling ; prise de 2 bâtiments anglais sur la côte d'Irlande, les jours suivants ; le 2 décembre, prise du *Lorier* (sic), allant de Liverpool à la la Virginie, avec diverses marchandises ; le 4 décembre, prise de la *Damoiselle Anne*, d'Amsterdam, de 60 tonneaux, venant de Dublin avec du beurre et des peaux de bœufs.

1708. *La Duchesse Anne*, toujours sous le commandement de Cassard, capture le 18 janvier *l'Hélène*, de 80 tonneaux, portant un chargement de tabac à destination de Liverpool. Cassard était sorti de Brest le 28 décembre de l'année précédente pour une reprise de course, que le gros temps l'obligea bientôt à interrompre. La frégate étant déjà au large, il reconnut la présence à bord de 5 hommes « qui n'estoient pas de son équipage. » A sa rentrée à Brest, il déclare à l'amirauté, « que leur ayant demandé la raison pour laquelle ils s'estoient embarqués sans sa permission et d'où ils estoient, ils lui répondirent qu'ils n'avoient d'autre raison que celle de faire la course sous luy et qu'ils le prioient de le souffrir, ne demandant aucune advance ny salaire, espérant d'être seulement récompensé en cas de prise suivant la valleur qu'ils auroient marqué avoir pour le combat et les occasions qui auroient pu se presanter pour sa deffense et celle de sa fregatte. »

Ce trait, simplement raconté, n'en dit-il pas davantage que tout panégyrique, sur le caractère de l'honnête et vaillant marin[1] ?

[1] M. de la Nicollière-Teijeiro, s'il l'eût connu, n'aurait eu garde de l'oublier dans son *étude historique et biographique sur Jacques Cassard* (Vannes, 1890). Remarquer que l'aventure est antérieure d'un mois environ au combat de la

Le Jersey, frégate du Roi, faisant partie de l'armement de Cassard : prise d'un bâtiment neutre chargé en contrebande (17 août).

Le Ruby, frégate de Nantes, armée en guerre et marchandises, revenant des colonies françaises d'Amérique, capitaine Nicolas Walsh : prise d'un brigantin anglais à la hauteur de Cadix (30 juillet).

Le Saint-Georges, barque longue de Nantes, armée en course, de 80 tonneaux, 4 canons et 17 hommes d'équipage, capitaine Fourneau : celui-ci déclare qu'il a fait une prise en vue de 2 frégates armées en course, qui la lui contestent, et qu'il réserve tous ses droits.

1711. Déclaration du 4 novembre, à l'amirauté de Brest. « Ont comparu Pierre Maubert, officier démissionnaire, et Jean Perrot canonnier, faisant tant pour eux que pour François Laurens... (et autres matelots et mousses) le tout embarqués sur le vaisseau du Roy *La Thétis*, commandé par M. le chevalier Denequin, lesquels en ladite qualité ont déclaré qu'ayant esté pris par les Anglois sur ledit vaisseau *La Thetis* ; ils furent passé et mis ainsy que tout l'équipage à terre à la Havanne, dont les déclarants et plusieurs autres au nombre de 50 hommes, s'embarquèrent sur une frégate françoise qui estoit audit lieu, nommée *La Seresse* (Cérès) de Nantes, commandée par le sieur Despréry Macé ; que faisant route pour Bilbao lieu de la décharge des marchandises de ladite frégate, estant par les 40° 20′ de lat. et 305° de longitude, ils eurent connoissance le 1er aoust dernier d'un bâtiment anglois ; sur quoy le sieur Despréry Macé demanda aux hommes de l'équipage dudit vaisseau *La Thétis*, qui estoient sur la frégatte, s'ils vouloient se battre et l'aider à prendre ledit navire anglois, et que pour les encourager,

Duchesse Anne, contre deux corsaires de Jersey très supérieurs en artillerie et en forces, à la hauteur de l'île de Batz, combat qui eut un grand retentissement et qui valut à Cassard l'honneur d'être reçu par le Roi, le grade de lieutenant de frégate et une gratification de 2000 livres.

Le trait que je viens de rapporter va singulièrement à l'encontre de cette affirmation de M. Brun (*Guerres maritimes, port de Toulon*, I, p. 134), que « le caractère de Cassard était presque cruel » et que « les matelots ne voulaient pas aller avec lui, tant ils étaient rebutés par ses mauvais traitements. »

Evidemment, les marins bretons et provençaux n'avaient pas la même façon de comprendre et d'apprécier le caractère des capitaines énergiques, qui voulaient assurer le triomphe de leur pavillon par une juste discipline.

il leur promit le tiers du produit en cas qu'ils auroient reussy en leur entreprise, à partager entre eux et son équipage : à quoy les dénommés au présent prirent les armes jointement avec l'esquipage de ladite frégatte, et le surplus des passagers se jettèrent dans le fond de la calle, disant qu'ils ne vouloient point se battre ; ensuitte de quoy ayant approché ledit navire anglois ils l'abordèrent et l'enlevèrent environ les 9 à 10 heures du matin, après près de 2 heures de combat... » Les comparants ont appris que la prise était arrivée à Brest et ils réclament la part qui leur a été promise. La prise est en effet dans le port, c'est le *Loffly*, de Londres, bâtiment sur lest, vaisseau de 250 tonneaux, 16 canons, 20 hommes d'équipage, commandé par le second capitaine de *La Cérès*, Jean Lafosse; elle a eu a subir un combat contre un corsaire de Guernesey. Mais la *Cérès* elle aussi est à Brest, et son capitaine, qui la déclare « frégate de Saint-Malo, » ne dit pas un mot de l'assistance de quelques-uns des passagers de *La Thétis*[1].

1712. Le *Maréchal d'Estrées*, de Nantes, capitaine Beaugrand : plusieurs petites prises anglaises amenées à Brest.

Le *Luzançay*, corsaire de Nantes, commandé par le capitaine Vié, l'un des plus renommés parmi les marins nantais[2]; quelques prises déclarées à Brest. On sait qu'après la paix, le capitaine Vié alla prendre du service dans les marines de Gênes et de Venise. Ses biographes n'ont semblé voir dans son expatriation, que le besoin de satisfaire à une activité professionnelle, devenue sans objet en France. Il est vraisemblable que la détermination de Vié ait eu un autre motif, d'après certain passage d'une lettre du ministre de la marine à l'intendant de Brest, du mois de mai 1712, que j'ai découverte aux archives de l'ancienne intendance. Vié était un bon marin, un hardi capitaine; mais, comme un grand nombre de ses pareils, il ne se piquait point de haute moralité, ne se privant point

[1] La frégate *La Thétis*, capitaine Hennequin, avait été chassée, près de la Havane, par une division anglaise; elle avait dû se rendre après un vigoureux combat contre deux vaisseaux de 58 et 70 canons; son équipage était décimé par la fièvre jaune. Troude et Levot, *batailles navales de la France*, I, 262.

[2] De la Nicollière-Teijeiro, *Corsaires nantais*, p. 88 et suiv.; Levot, *Biog. bretonnes*, II, 957.

à terre de plaisirs brutaux et crapuleux. Dans une relâche du *Luzançay* à Brest, il commit de graves désordres chez une dame Duparc, à la requête de laquelle il fut poursuivi au criminel ; le ministre s'informe s'il est vrai qu'il eût été rendu contre ce capitaine et ses complices un jugement de condamnation à mort ?

La guerre finie, je ne rencontre plus dans les papiers de l'amirautée brestoise que de courtes mentions relatives aux armateurs et aux marins nantais, jusqu'en 1715 :

3 mai 1713. Commission délivrée au s^r Duval Dumanoir, capitaine du navire l'*Africain*, de 400 (?) tonneaux et 24 canons, pour aller faire la traite des nègres à la côte d'Afrique, se rendre aux colonies françaises d'Amérique, et y prendre chargement, à la condition d'effectuer son retour à Nantes, dans un délai prescrit.

28 juin 1714. Jugement qui condamne le capitaine Darache à payer aux armateurs de la frégate le *comte de Mareuil*, de Nantes, une somme de 700 l., en dédommagement d'effets pillés à bord d'une prise (validée en 1712) ;

1715. Participation de Charles Legac, établi à Nantes, dans l'armement projeté pour Buenos-Ayres, du *Saint-Antoine de Padoue* commandé par son frère, Gabriel Legac[1].

Dr A. Corre.

(*A suivre*).

[1] Voir la *Revue de Bretagne et Vendée*, janvier 1897, page 25.

CONSÉCRATION
DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE LEHON
(8 Juillet 1897)

La place nous a manqué, dans le numéro de juillet, pour parler à nos lecteurs de la consécration de l'église de Lehon, à laquelle la présence de quatre prélats (notamment de Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, et de Mgr Dubourg, évêque de Moulins) a donné une grande solennité. Il est encore temps de revenir sur cette belle fête célébrée le 8 juillet dernier. Nous tenons à signaler le discours dans lequel le vénéré et si dévoué recteur de Lehon, M. l'abbé Fouéré-Macé, a exposé avec tant de savoir et d'éloquence le passé illustre de cette église, qu'il a si intelligemment, si artistiquement restaurée. A ces vibrantes paroles, les mânes des Bénédictins bretons ont dû tressaillir de joie, et Mgr l'évêque de Saint-Brieuc a immédiatement félicité l'orateur en le décorant du camail de chanoine honoraire.

Présent de cœur à une cérémonie qu'il appelait de tous ses vœux, mais retenu à Vitré par sa santé, M. Arthur de la Borderie en avait exprimé son regret dans une lettre adressée à M. le recteur de Lehon, lettre qui renferme le plus digne, le plus juste éloge de l'entreprise menée à bonne fin par ce prêtre éminent. Nos lecteurs, qui ont suivi avec tant d'intérêt l'admirable restauration de l'église de Lehon, nous reprocheraient de ne pas la leur faire connaître. Elle est ainsi conçue :

Cher Monsieur le Recteur.

Je me faisais d'avance une grande joie de prendre part à la fête d'inauguration de la belle église priorale ou plutôt abbatiale de Lehon, supérieurement et splendidement rétablie dans le plus beau style de l'architecture chrétienne du moyen-âge, grâce à votre initiative, à votre énergie, à votre persévérance, à votre activité, à votre fermeté.

Je me faisais une grande fête de pouvoir, à cette occasion, présenter mes respectueux hommages à Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et à Mgr l'Evêque de Moulins, dont j'ai tant de fois éprouvé la bienveillance et auxquels je dois tant de gratitude, et aussi de raviver mes vieilles et persistantes relations de fidèle amitié avec l'excellent et éloquent curé de Saint-Sauveur de Dinan et avec tous les autres membres si distingués, si sympathiques du clergé des Côtes-du-Nord qui se trouveront, le 8 courant, réunis à Lehon dans le réfectoire gothique du vénérable Prieuré.

Hélas, cette grande joie que j'espérais ne me sera pas donnée. Je suis contraint de rester loin de vous, cher monsieur le Recteur, cloué ici par mes soixante-dix ans et mes mauvaises jambes.

Je veux du moins vous exprimer, de cette absence forcée, mon cruel regret.

Je veux surtout vous dire toute mon admiration pour votre œuvre.

Oui, cher M. le Recteur, vous avez fait une grande chose, vous avez donné un grand exemple.

Aujourd'hui on ne rêve plus que de faire du neuf; il y a une véritable conspiration contre nos vieux monuments, nos vieilles églises. Oh ! Je sais bien ce qu'on dit, on répète toujours la même antienne : « Elles tombent en ruine ». On dit cela très naïvement, sur la foi de tel ou tel architecte. Mais songez un peu : l'architecte qui veut bâtir une église est comme l'homme qui veut se défaire de son caniche. Le proverbe l'affirme : Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la gale. De même, quand un architecte veut bâtir une église neuve, il vous dit toujours *que la vieille tombe.*

Elle tombe, oui, quand on la jette par terre. Auparavant elle n'y songeait pas. Les églises romanes, tout le monde le sait, ne tombent jamais d'elles-mêmes, je n'en connais pas un seul exemple. Mais les *faiseurs de neuf* tiennent à les faire tomber, sachant bien que si on les laissait debout, elles enterreraient les nouvelles.

Outre que ce que l'on fabrique à neuf vaut rarement, au point de vue de l'art, ce qu'on détruit, on sacrifie, en agissant ainsi, cette grande chose si essentiellement bretonne, chrétienne et catholique, *la tradition.*

Ces vieilles pierres qu'on renverse, qu'on disperse d'un cœur léger, elles ont été, pendant de longs siècles, arrosées, embaumées par les prières des aïeux ; c'est la foi des ancêtres qui vit en elles et se transmet, sous une forme palpable, tangible, à tous leurs descendants. Rompre ainsi entre les générations chrétiennes le lien visible et sensible de la tradition, de la transmission immémoriale de la foi religieuse, c'est un

malheur et une faute : rien de plus propre à affaiblir le respect, même le respect des choses saintes, que ce mépris du passé d'où elles sont venues jusqu'à nous, de cette mystérieuse antiquité où plongent leurs racines.

Vous l'avez bien compris, cher M. le Recteur, au lieu de faire du neuf, vous n'avez songé qu'à rendre à la vieille église monacale sa vie et sa grandeur. C'était une tâche hérissée de difficultés terribles, elles n'ont point effrayé votre courage ; à travers de rudes et nombreuses épreuves, vous les avez surmontées. Vous avez aujourd'hui la gloire de nous offrir l'une des plus belles œuvres de la plus belle époque de l'art chrétien en Bretagne, entière, complète, fidèlement restituée dans toute sa sincérité et toute sa splendeur.

Les ornements que vous avez ajoutés sont dignes de l'édifice, entr'autres, cet autel, cette chaire, d'un style si pur, si élégant ; ces vitraux dont le brillant émail fait revivre tous les grands traits, toutes les grandes figures de l'histoire de Lehon, depuis le vénérable dom Noël Mars jusqu'à Nominoë et saint Magloire.

Par Nominoë, par saint Magloire, vous vous reliez, vous touchez à nos premiers apôtres, à nos premiers héros, aux origines religieuses et guerrières de la Bretagne.

Et ainsi, cette vieille tradition bretonne et chrétienne, que d'autres s'acharnent à effacer, vous vous êtes attaché à la faire revivre, à la mettre en pleine lumière, dans un nimbe radieux de gloire et d'honneur. Honneur donc à vous, cher M. le Recteur, à vous, à tous vos collaborateurs !

La bénédiction de Dieu, la bénédiction de tous les saints de Bretagne tombera comme une manne sur vous, sur votre paroisse, sur tous ceux qui ont aidé à votre œuvre.

Et si j'étais, après demain, du nombre des convives du réfectoire de Lehon, c'est avec une sympathie profonde, avec une énergie toute bretonne et toute chrétienne que je m'écrierais : *Ad multos et multissimos annos !*

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Un tel éloge venant d'une plume aussi autorisée est une récompense bien digne de l'œuvre si difficile et si méritoire que M. le recteur de Lehon a su mener à bien.

O. DE G.

UN ÉRUDIT NANTAIS[1]

Un libraire parisien, Henri Jouve, a eu l'idée de réunir par départements, dans un dictionnaire spécial, la biographie de tous les personnages ayant quelques titres à la notoriété publique.

« Il est bon, dit-il, dans la préface, de réunir sur un grand tableau d'honneur les noms de tous les hommes de travail et de cœur qui ont tracé leur sillon dans la vie. »

Le volume concernant le département de la Loire-Inférieure a été publié au cours de l'année 1895.

Sous le bénéfice de quelques réserves, l'ouvrage est d'une lecture intéressante et réalise un progrès dans la rapidité de l'information, qui est une des nécessités de l'époque.

Si je n'avais pas peur de sortir du sujet, je dirais que ce besoin de savoir, ou l'information à outrance, a tué l'énergie de la presse et affaissé l'esprit public.

***

Je tiens à compléter la biographie de M. René Blanchard, parce que M. Blanchard est un érudit connu dans le monde savant, en Angleterre, en Allemagne comme en France, et dont la modestie s'est accommodée, dans le dictionnaire de la Loire-Inférieure, des cinq lignes de texte que voici :

Blanchard (René), né à Nantes, le 31 mars 1846.

[1] Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs cette intéressante notice, extraite d'un journal de Nantes (*le Populaire* du 14 juin 1897), et qui rend une justice bien méritée à notre savant et excellent confrère et collaborateur M. René Blanchard, secrétaire de la Société des Bibliophiles Bretons. — La Direction.

« Ancien pharmacien, membre depuis plus de dix ans des comités de la *Société archéologique de Nantes* et de la *Société des Bibliophiles bretons*, bibliothécaire de ces sociétés, lauréat de l'Institut, a publié, entre autres travaux, un remarquable recueil des actes du duc Jean V. »

Et c'est tout :

Or, l'œuvre de M. Blanchard passera à la postérité. Ses écrits — qui sont des volumes — ont déjà leur place dans toutes les grandes bibliothèques de l'étranger où l'on s'adonne à l'étude de l'archéologie avec non moins de passion que chez nous.

Dans l'immense obscurité des temps passés, alors que la terre sauvage opprimait l'homme, les œuvres du genre de celles de M. Blanchard sont des flambeaux qui éclairent certains points de l'histoire *vraie* du pays.

Je dis *vraie* car, dans les récits du temps, la légende a une place égale à celle de l'histoire.

Le savant d'aujourd'hui prend donc ces récits et cherche par des procédés spéciaux à déterminer la part de vérité et d'erreur qu'ils contiennent comme le chimiste détermine la composition d'une substance soumise à son analyse.

Ces procédés spéciaux consistent généralement dans la recherche et l'examen minutieux des actes, des comptes et des écrits de toute nature qui ont survécu à la destruction du temps. Une partie de ces documents ont été recueillis et sont aujourd'hui centralisés et catalogués dans les archives départementales, qui sont devenues ainsi des laboratoires d'étude au même titre que ceux des écoles de médecine et des facultés.

Les écrits journaliers de la vie publique sous leurs formes diverses : administration, finances, comptabilité, propriété, justice, procédure, etc., quand on sait en saisir tous les fils et les rattacher aux événements, sont les meilleurs témoins de l'histoire.

Mais quelle érudition, quel esprit de méthode et quel trésor de patience, ajouterai-je, ne faut-il pas pour pénétrer les secrets de ces témoins et les faire parler?

M. Blanchard est devenu maître dans cette science. Nul ne sait mieux que lui déchiffrer les énigmes de ces vieilles écritures, qu'il

rend lumineuses à tous par l'imprimerie, et leur application aux faits et gestes des hommes qui ont passé à travers l'histoire.

Il fouille, non seulement les archives départementales, mais encore les greffes de justice de paix, ceux des tribunaux et des cours d'appel, les actes de notaire, tout ce qui parle enfin d'un passé !

Il faut quelquefois des années d'un travail de bénédictin avant de trouver une phrase, un bout de ligne, qui explique et précise un fait historique, mais aussi quelle joie quand on a trouvé !

Euréka !!... s'écriait Archimède, exultant d'enthousiasme, quand il eut trouvé le principe de la densité.

Mais je laisse la plume au professeur *Siméon Luce,* chargé par l'Institut de France, dont il était membre (Académie des inscriptions et belles-lettres), de faire un rapport sur les ouvrages envoyés au Concours de 1890.

« Comme la *Description raisonnée,* de M. Reinach, dit-il, les *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne,* de M. René Blanchard, qui ont obtenu la seconde médaille, prouvent qu'une discipline scientifique quelconque permet à celui qui s'y est façonné d'aborder avec succès des travaux de tout ordre, même ceux qui exigent d'ordinaire une préparation spéciale plus ou moins longue. Assurément, la chimie et la diplomatique sont deux sciences fort dissemblables, elles n'ont de commun que les habitudes d'observation et de précision qu'elles exigent de leurs adeptes. Pharmacien à Nantes, M. Blanchard est chimiste de profession. Affilié à la Société des Bibliophiles Bretons, qu'a fondée et que dirige avec une si haute compétence notre confrère M. Arthur de la Borderie, il s'est fait diplomatiste, et il a entrepris de nous donner un recueil des actes du duc Jean V, dit le Bon, fils et successeur de Jean IV de Montfort, qui régna sur la Bretagne de 1399 à 1442.

« La préparation de ce recueil a nécessité des recherches assidues, opiniâtres dans les archives et les bibliothèques de la péninsule armoricaine et de Paris. L'introduction, où l'auteur a posé les fondements du monument qu'il se propose d'élever, comprend trois parties consacrées : la première aux sources, la seconde aux caractères des actes émanés de la chancellerie de Jean V, la troisième à l'organisation de cette chancellerie.

« La seconde partie, de beaucoup la plus importante et la plus originale, a droit à des éloges particuliers. C'est un des travaux de diplomatique les plus *approfondis* qui aient paru dans ces dernières années. M. Blanchard a réussi à déterminer par des analyses délicates les diverses catégories d'actes de la chancellerie de Jean V et a clairement exposé les particularités qui les distinguent. Il a noté et expliqué beaucoup de détails auxquels on n'avait pas encore fait attention et dont il devra être tenu compte dorénavant dans tout traité complet de diplomatique générale.

« Ce qu'il a dit, par exemple, des signatures et des paraphes du duc de Bretagne est extrêmement curieux et le paraîtrait encore davantage si des *fac-similés*, joints à l'ouvrage, venaient justifier et mettre dans tout leur jour les observations[1]. Il n'y a pas lieu lieu d'exprimer le même regret pour les sceaux : les trois planches qui terminent le premier volume forment le plus utile complément du chapitre où sont décrits, expliqués et classés les nombreux sceaux, contre-sceaux et signets du duc Jean V.

« Tel est, dans ses grandes lignes, ce travail qui, par la sévérité de la méthode, l'observation patiente et ingénieuse des particularités caractéristiques, la nouveauté et l'originalité de quelques-uns des résultats, rappelle ce qu'a fait naguère, avec le succès que l'on sait, notre confrère M. d'Arbois de Jubainville pour la diplomatique des comtes de Champagne.

« En accordant la seconde médaille aux *deux premiers* volumes des *Lettres et mandements de Jean V*, votre Commission a voulu encourager des études qui, si arides qu'elles puissent être, n'en constituent pas moins la base la plus inébranlable de l'histoire, et proposer cette publication comme un modèle, l'heureux et modeste auteur comme un exemple à l'émulation de nos jeunes archivistes. »

⁂

M. Blanchard, qui a mérité des éloges si précieux de la part de l'Institut de France, a peut-être eu tort de ne pas attendre le parachèvement de cette œuvre magistrale pour affronter un concours

[1] Les derniers volumes du Recueil répondent à ces desiderata.

ouvert l'érudition française ; la première médaille en eût été la légitime récompense.

Voici les autres ouvrages de M. Blanchard :

Observations sur quelques dates du Cartulaire des sires de Rays, Nantes, 1877. — *Durée de l'apostolat de saint Vincent Ferrier en Bretagne (1418-1419)*, Saint-Brieuc, 1887. — *Un cimetière de l'époque mérovingienne à Machecoul*, Vannes, 1892. — *Airard et Quiriac, évêques de Nantes (1050-1079)*, Vannes, 1895. — sans parler des chroniques qu'il publie dans les journaux spéciaux.

Et pour paraître incessamment : *Cartulaire des sires de Rays*. 2 vol. in-8° de 500 pages chacun. Grâce — je dirais presque à une indiscrétion, — j'ai pu y lire ce qui suit :

« Dans le courant de 1342, les Espagnols abordèrent sur notre côte où ils occupèrent le petit port du *Collet*, au fond de la baie de Bourgneuf. Cette descente est attestée dans quatre comptes différents rendus à Girard de Machecoul par divers receveurs, qui notent les dépenses en vin « que les *Espeignaux* burent, » en pain et en poissons qu'on leur porta ; une taille fut levée pour la circonstance.

« Il n'est pas douteux que c'est en alliés et non en adversaires que les Espagnols avaient pris pied au pays de Rays. On connaît assez, par les témoignages contemporains, l'appui que la flotte espagnole prêta, au début de la lutte, au parti de Charles de Blois, dans lequel s'étaient rangés les Chabot, sires de Rays, et les Machecoul, seigneurs de la Benate... Il est très probable que les bandes qui attérirent au *Collet* étaient celles que commandait Louis d'Espagne. »

J'ai appris également par ce livre qu'en 1409 la ville de Machecoul était dotée d'une école dont l'un des élèves fut Jean Le Drapier, frère de lait de Gilles de Rays, qui devint son chapelain, puis curé de Saint-Clément-de-la-Place, au diocèse d'Angers.

Les hommes comme M. Blanchard sont, — si je puis m'exprimer ainsi, — les mathématiciens de l'histoire. La tâche est ingrate parce que de semblables travaux ne sont pas à la portée de tout le monde : le mérite n'en est que plus grand.

La gloire — souvent si vaine du jour — ne court point après eux et, absorbés par l'attrait de leur œuvre silencieuse, on les oublie.

M. Blanchard m'en voudra sans doute de parler ainsi de lui, mais à l'époque indécise et décevante où nous vivons, c'est une satisfaction de sortir un peu de l'atmosphère viciée de la politique pour respirer un instant l'air pur de la science.

L. Dulac.

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES BRETONNES

LES COLLOQUES DE QUIQUER
DE ROSCOFF[1]
(Suite).

VII

Le *Dialogue II* nous représente naïvement les offres engageantes des marchands en détail *faisant l'article* pour attirer la pratique, les interminables discussions sur un sol ou un denier de plus ou de moins entre acheteurs et vendeurs ; — et le *Dialogue III* reproduit non moins fidèlement les instances d un créancier pressé de revoir son argent, les excuses et les ajournements d'un débiteur peu pressé de le rendre. Tout cela est assez banal.

Il y a plus d'intérêt dans les deux dialogues suivants. Le quatrième nous montre un digne marchand de Bruxelles, maître Robert, perché sur son coursier et trottant sur la grande route pour se rendre à la foire de la Pentecôte à Anvers. Il n'y avait encore, on le sait, ni coche ni messagerie. Un second compère en pareil équipage (sans doute un marchand de Bretagne, car en divers lieux on le nomme Artus) joint maître Robert, le reconnaît, et lui demande la permission de voyager de conserve. Ce que l'autre lui accorde de grand cœur, car il est agité de males inquiétudes : — « Ce chemin, « dit-il, est dangereux; on détroussa, l'autre jour, un riche mar- « chand à costé de cet arbre, ce qui me fait craindre d'être dévalisé « si nous ne nous donnons garde... De par Dieu, qui sont ceux-là « qui sont devant nous? » Artus ou André (car on le nomme des deux façons), moins effrayé, tâche à le rassurer :

[1] Voir la livraison de juillet, ci-dessus, p. 17 à 27.

— « Ce sont des marchands, repart-il, piquons un peu pour les rattraper, j'ay peur que nous ne soyons hors de notre chemin.

— « Non, non, nous n'en sommes pas hors, reprend le tremblant Robert; en tout cas, demandez-le à cette bergère. » L'obligeante bergère le leur enseigne :

— « Tout droit devant vous, ne tournant ni à droite ni à gauche, tant que veniez à un haut orme; alors prenez à gauche. »

O malheur ! cet orme est justement l'arbre au pied duquel les brigands ont fait leur coup. Pourtant les deux marchands y passen, sans encombre, ils continuent de trottiner côte à côte sans autre ennui que le soleil et la poussière, dont ils se garantissent de leur mieux avec des voiles de taffetas clair devant leurs visages. Ils arrivent à Anvers à la brune, un peu avant qu'on ne ferme les portest et vont se longer rue de la Chambre, eux et leurs serviteurs (six personnes en tout), au Lion d'Or (ou au Lion Rouge), la meilleure hôtellerie de toute la ville.

VIII

Leur premier soin *(Dialogue V)* est de veiller à leurs chevaux :

— « Frottez bien mon cheval, dit maître Robert, quand vous l'aurez dessellé, détroussez sa queue. faites-lui bonne litière; prenez son licol qui est dans la bourse de la selle, mais ne l'abreuvez pas encore. Il a trop chaud, vous luy feriez prendre les avyves[1]. Pourmenez-le un petit, et quand il aura mangé quelque peu, vous le mènerez à l'abreuvoir. Regardez si les sangles ne sont point rompues. Apportez ma bougette[2] qui pend à l'arçon de la selle. Tirez mes bottes et nettoyez-les, puis mettez-y les triquehouses[3] dedans.... Demain

[1] *Avives*, glandes placées derrière la bouche du cheval, au-dessous de l'oreille, et qui venant à s'enfler lui causent une maladie appelée aussi *les avives*. (Dict. de l'Académie).

[2] Petit sac de cuir que les voyageurs portaient à cette époque à l'arçon de la selle ou sous la croupe, où ils serraient des objets de prix ou de fréquente nécessité et d'un petit volume.

[3] C'était d'amples chausses de drap sans semelle, que l'on portait sous la botte par-dessus les bas de chausses ordinaires. (Voir Dictionnaires de Monet, de Furetière, etc).

au matin, devant qu'abreuviez mon cheval, menez-le au mareschal, et qu'il se donne garde de ne l'enclouer. »

Quand ils sont sûrs que leurs chevaux seront bien soignés, nos voyageurs songent à se soigner eux-mêmes et se font servir à souper ; ils ne se montrent guère exigeants que sur le vin. Vers la fin du souper Artus se sent fatigué :

— « Monsieur, dit l'hôte, si vous vous trouvez mal, allez vous en reposer, votre chambre est preste. » En se tournant vers la servante : — « Jeanne, faites bon feu en sa chambre, et qu'il n'ait faute de rien. »

Artus monte à sa chambre, la servante le suit.

« Artus. — M'amie, mon lit est-il fait ? est-il bon ?

« Jeanne. — Oui, Monsieur, c'est un bon lict de plume, et les linceux (les draps) sont fort blancs.

« A. — Tirez mes chausses et bassinez mon lict, car je suis fort mal disposé, je tremble comme une feuille sur l'arbre. Chauffez mon couvrechef et me serrez bien la teste... Holà, vous serrez trop. Apportez mon oreiller et me couvrez bien. Tirez les courtines (les rideaux) et les attachez d'une épingle. Où est le pot de chambre ? Où est la chambre-basse[1] ?

« J. — Suivez-moy et je vous montreray le chemin : montez là haut tout droit, vous la trouverez à main droite ; si vous ne la voyez, vous la sentirez bien... Monsieur, ne vous plaist-il autre chose ? Estes-vous bien ?

« A. — J'ay la teste trop basse : haussez un peu le traversin, je ne sçaurais coucher si bas... M'amie, baisez-moy une fois et j'en dormiray mieux.

« J. — Dormez, dormez. Vous n'estes pas malade puisque vous parlez de baiser. Plustost mourir que de baiser un homme en son lict ny ailleurs... »

Et sur cette protestation elle sort en souhaitant bonne nuit au voyageur qui répond : « Grand merci, la belle fille ! »

[1] *An chambr-eas*, littéralement, la chambre d'aisance, la chambre de commodité.

IX

Le lendemain matin, dès trois heures, nos deux marchands veulent se lever (*Dialogue VI*). Artus, parfaitement remis de sa fatigue, appelle les gens de l'hôtellerie :

« Garçon, apporte de la lumière et fay du feu, que nous nous levions.

« Robert. — Criez plus haut, il ne vous entend pas. »

Le garçon arrive enfin, mais il leur représente qu'il est trop matin ; il les exhorte à dormir encore deux heures.

« Artus. — Tu nous veux faire aussi paresseux que toy. Va, va, allume le feu ; seiche ma chemise, afin que je me lève.

« Robert. — Demeure au lit qui voudra ; quant à moy, j'ai trop d'affaires. »

Le premier souci d'Artus en se levant est encore son cheval :

— « Où est le palefrenier ? Allez luy dire qu'il mène mon cheval à la rivière. Quand il l'aura bien frotté et estrillé, peigné ses crins, sellé et troussé sa queue, qu'il le laisse bien boire ; et puis qu'il luy baille un picotin et demi d'avoine. »

Quant à Robert, il éprouve dans sa toilette des difficultés. Les œillets de ses chausses se rompent :

— « Allez m'acheter une douzaine d'aiguillettes, et prestez-moy un poinçon, dit-il au garçon.

— « Monsieur, répond celui-ci, les marchands n'ont pas encore ouvert leurs boutiques ; habillez-vous à votre aise. »

Enfin nos deux voyageurs sont prêts à sortir :

— « Nous allons à l'église, dit Artus ; pendant ce temps apprestez-nous le desjeuner.

« Le garçon. — Que vous appresteray-je ? Il est aujourd'huy jour de poisson : c'est la vigile de saint Barthélemy, jour de jeusne.

« Artus. — Je n'y pensois certes pas. Apprestez-nous donc une douzaine d'œufs frais cuits en la braise, des gasteaux chauds, et du beurre frais. »

Ils s'appliquent, on le voit, comme c'est leur droit, le bénéfice de l'axiôme : *Viatores non sunt jejunatores*. Puis ils sortent, vont à

l'église ; après quoi, tout en faisant leurs affaires, ils se promènent par la ville, visitent les monuments, les curiosités, se font montrer les hommes, les femmes les plus notables, et rentrent ensuite pour déjeûner.

X

Une fois lestés de leur douzaine d'œufs et de leurs gâteaux chauds, ils vont à la foire faire leurs emplettes *(Dialogue VII)*. Ce qu'ils cherchent, ce sont des étoffes ; ils en achètent de deux sortes : du velours et du *carisé*.

— « Avez-vous, dit un de nos voyageurs à un marchand de la foire, avez-vous des *carisez*, teinture de Flandre ?

— « Ouy, Monsieur, j'en ay de fort beaux et bons, des meilleurs de la ville, voire qui soient en Angleterre. De quelle couleur le demandez-vous : brun, gris, orangé, tanné, rouge, jaune, violet ? J'en ay de toutes couleurs et à tout prix. »

Avant de voir les suites de cette offre, il est bon de savoir ce que c'est que le *carisé*, mais ce n'est pas très facile. Une mauvaise orthographe — *cariset* — a produit une confusion fâcheuse avec *carisel*, qui ne diffère que d'une lettre et qui désigne aussi un tissu, mais d'une tout autre sorte[1]. D'après Ménage *(Dict. étymologique)*, qui s'autorise d'un auteur du XVIe siècle (1596), « *carizé* » est une « étoffe de laine. » Le *Dictionnaire du Commerce* de Savary (édit. 1741) porte : « *Cariset* ou *Karezé*, étoffe de laine croisée, qui se fabrique en Angleterre et en Ecosse. Voyez *Créseau*. » Et sur ce dernier mot, indiqué comme synonyme de *Carisé*, il dit : « *Crézeau* « ou *Créseau*, étoffe de laine croisée, qui est une espèce de grosse « serge à deux envers (c'est-à-dire sans envers), couverte de poil « des deux côtés. — Les *créseaux* se tirent presque tous d'Angle- « terre et d'Ecosse, où ils sont appelés *carisets* ou *carezés*. Leur « largeur la plus ordinaire est de demie-aune demi-quart, les pièces « contenant les unes 17 à 18 aunes, les autres 22 à 24, le tout me-

[1] Le *carisel*, selon Furetière, est une « grosse toile claire qui sert pour travailler en tapisserie, de même que le canevas ». Il diffère donc essentiellement du *carisé*, *karezé* ou *créseau*, qui est, comme on va le voir, une étoffe de laine.

« sure de Paris. Il y en a de gros et de fins, quelquefois blancs, « quelquefois teints en différentes couleurs. »

Cette étoffe était bien connue en Bretagne, car dans le *Dictionnaire françois-breton* de Grégoire de Rostrenen (1732) on lit : « CARISÉ, « *drap, sorte de frise*, (en breton) quereçze. *Habit de carisé du* « *courtil*, Habid querezçe al lyorz, habid lyen (*habit de toile*). » Ainsi en Bretagne on appelait la toile, employée en vêtement, le « carisé du courtil » ; mais le vrai carisé était une étoffe de laine à poil, une grosse serge velue des deux côtés : drap assez commun, mais chaud et d'un bon usage.

Pendant que nous dissertons sur le *carisé*, nos voyageurs à la foire d'Anvers, après avoir longtemps bataillé avec leur vendeur, ont eu le temps d'en acheter une pièce de 27 aunes 1/2 et 1/2 quart, au prix de 6 livres monnaie. Ils s'en vont de là à une autre boutique.

— « Monsieur, que demandez-vous ? leur dit le marchand, cherchez-vous de bon veloux, satin, damas, futaine, ostade[1], bougran, taffetas, ou aucune sorte de drap de soye? On vous fera bon marché. »

Ils achètent là, après de longs débats, deux pièces de velours noir pour 30 livres. Mais quand ils se mettent en train de payer, leur vendeur trouve toutes leurs pièces mauvaises :

— « Cet *angelot* est trop court. Cet escu au soleil est trop léger. Ces pièces de dix solz sont rongnées. Ce ducat n'est pas de poids. Cet escu de Flandres n'est pas de mise. Ce réal est de bas or. Ce daler (thaler) n'est pas de bon argent. Ces réales d'Espaigne ne sont pas de bon aloy. »

— « Vous estes bien difficile, répond l'autre impatienté, tenez, voilà ma bourse, payez-vous à vostre contentement. »

Ce terrible éplucheur d'écus n'est pas encore content. Il rencontre dans cette bourse un sol faux qui s'y est glissé par mégarde : il demande un clou et un marteau, il le cloue en grande pompe à un poteau en criant :

[1] « *Ostade*, étoffe ancienne, toute de laine, dont l'usage s'est entièrement perdu. Il en est parlé dans les statuts du corps de la Mercerie, et l'art. 34 de ceux des Tissutiers-Rubaniers (approuvés par le roi Henri III) leur permettait de faire toute sorte de « camelots, *ostades*, *demi-ostades*, serges, burails, étamines, le tout de *laines* et sayettes bonnes et valables. » (*Dict. du Commerce* de Savary, édit. de 1741).

— « Je voudrois que les oreilles de celuy qui l'a frappé fussent clouées comme il est là ! »

Nos voyageurs font charger leurs emplettes sur le dos des porte-faix, qui les rendent à l'hôtel du Lion d'Or. Mais avant de quitter la foire :

« — Achèterons-nous, dit l'un d'eux, une poupée pour nos enfants ?

— « Achetez-en pour nous deux, » répond l'autre.

Enfin ils rentrent à leur logis pour dîner. Ils s'avisent alors qu'il est fort tard :

— « Faites seller, brider nos chevaux ! Nous devrions desjà estre à deux lieues d'ici... Sus, dînons tout debout, allons !... Comptons, notre hoste : que vous devons-nous ?

« L'HOSTE. — Vous devez quatre sols six deniers, homme et cheval. »

Ce n'est pas trop. Ils paient généreusement, donnent à la chambrière « pour ses espingles, » au valet « pour son vin, » protestent, s'ils reviennent à Anvers, de ne loger qu'au *Lion d'Or*, tant ils s'y sont bien trouvés. Puis en selle, en route... et bon voyage !

Tels sont les *Colloques* de Quiquer, uniquement composés pour les petits bourgeois, les marchands courant les foires, mais où ne manque, on le voit, ni le mouvement, ni la couleur, ni la vie. Quant à l'époque où fut composé le texte primitif, le texte français de ce livre, traduit et arrangé par Quiquer, c'est, selon toute apparence, la fin du XVIe siècle : plusieurs formules de lettres et d'actes qui suivent les *Dialogues* sont datées de « l'an LXXV », qui ne peut être que 1575.

D'ailleurs la vogue de ce petit volume, sous la forme que lui avait donnée l'auteur Roscovite, fut grande et durable. De 1626 à 1722, on en a signalé douze éditions, et sans doute ce n'est pas tout.

Il nous reste, pour compléter cette étude, à donner à cet égard quelques renseignements spéciaux de nature à intéresser les bibliophiles.

XI

Bibliographie des Colloques de Quiquer.

Voici la liste générale des éditions de ce livre venues de façon ou d'autre à notre connaissance. Sauf la première, nous ne leur donnerons pas de numéro d'ordre (2e, 3e, 4e édition, etc.), car très probablement il en existe d'autres à placer dans la série et que nous ne connaissons pas. Nous nous bornons à les ranger par ordre de date, en les marquant par les lettres de l'alphabet et en notant d'un astérisque celles dont nous avons manié quelque exemplaire.

* A. — 1626, Morlaix, chez Georges Allienne, in-18, première édition ; nous l'avons décrite ci-dessus, § I et II de cette notice. Elle est fort rare ; elle existe à la Bibliothèque Nationale sous la cote X ‡ 1429, A 1. — J'en possède aussi un exemplaire, dont M J. Loth a bien voulu se servir pour les extraits de son excellente *Chrestomathie bretonne*[1], ainsi que des exemplaires que je possède des éditions de 1633 et de 1671 ci-dessous.

B. — 1632. Morlaix, Georges Allienne. — Mentionnée par M. J. Loth dans sa *Chrestomathie bretonne*, p. 302. C'est probablement le même livre qui existe (sans titre) à la Bibliothèque Nationale, sous la cote X ‡ 1429, A 6.

* C. — 1633. Morlaix, Georges Allienne, in-16. Biblioth. Nation. X ‡ 1429, A 2 — J'en ai un exemplaire.

* D. — 1640. Saint-Brieuc, Guillaume Doublet, petit in-12. Biblioth Nat. X ‡ 1429 A 3.

* E. — 1640. Morlaix, Nicolas du Brayet, in-24. Mentionnée par Brunet, *Manuel*, 5e édition, t. IV, col. 1033.

* F. — 1652. Saint-Brieuc, Guillaume Doublet, pet. in-12. Biblioth. Nat. X ‡ 1429. A 4.

[1] Publiée dans les *Annales de Bretagne* voir le tome III de ce recueil, p. 239 et suivantes ; et en un volume à part, Paris, E. Bouillon éditeur, 1890, p. 301, 302 et suivantes.

* G. — 1662. Morlaix, J. de Ploësquellec, petit in-12. Biblioth. Nat. X † 1429. A 4ª.

* H. — 1671. Quimper, Guillaume Le Blanc, in-16. Biblioth. Nat. X. † 1429. A 5. — J'en possède un exemplaire.

I. — 1674.... Mentionnée par M. Levot, dans la *Biographie bretonne*, tome II, p. 676. L'existenee nous en semble douteuse; nous y reviendrons qlus loin.

J. — 1679. Quimper, Romain Malassis, in-12. Mentionnée par Brunet (*Manuel*, IV, col. 1033) d'après le Catalogue de Lancelot.

K. — 1683. Vannes, veuve Jean Bordes, pet. in-8°. Mentionnée par Brunet qui l'avait vue (*Manuel, ibid.*).

L. — 1690. Morlaix, J. de Ploësquellec, in-12, Biblioth. Nat. X † 1429, A 7.

M. — 1722. Quimper, Jean Perier, in-12. Mentionnée par M. de Kerdanet dans ses *Notices sur les écrivains et les artistes de la Bretagne*, p. 215.

Abstraction faite de l'édition fort douteuse de 1674, les *Colloques* de Quiquer ont donc été, en moins d'un siècle — de 1626 à 1722 — — imprimés douze fois au moins, et très probablement davantage, car encore une fois je n'entends pas donner cette liste pour complète, mais comme indiquant seulement toutes les éditions dont j'ai jusqu'à présent trouvé trace. Nous donnerons, pour terminer, quelques détails sur trois de ces éditions.

XII

Edition **D.** — Cette édition est, à notre connaissance, la première qui ait été imprimée hors de Morlaix. En voici le titre :

DICTIONNAIRE || ET || COLLOQVES || françois || et || breton, || *Traduits du François en Breton* || *par G.* QVIQVER, *de Roscoff* || .... Reueu et augmenté de nouueau. ||

A S. BRIEVC, || par GVILLAVME DOVBLET, || Imprimeur et Libraire. || M. DC. XL. ||

Petit in-12 (pontuseaux horizontaux), non chiffré, de 15 cahiers de 12 feuillets chacun, signés de A à P (soit 180 fl. ou 360 p.).

Doublet n'a pas imprimé dans cette édition les « Douze traités » ou listes de mots bretons en ordre méthodique, ajoutées par Allienne dans celles de 1632 et 1633. En revanche on trouve à la fin une quinzaine de pages remplies de dialogues dont il n'y a nulle trace dans les trois éditions de 1633, de 1632 et de 1626. Cette partie du volume est intitulée : « Discours et compliments ordinaires tres-necessaires et convenables à toutes sortes de personnes qui hantent les compagnies », et en breton : « *Divisiou ha Complimaniou ordinal, meurbet necesser ac leveabl da quement seur tut so oh henty compaignunez.* » — Les deux interlocuteurs portent des noms tout autrement distingués que ceux des primitifs *Colloques* de Quiquer ; ils s'appellent Alcandre et Cloriman, et voici comme ils débutent :

« ALCANDRE. — Monsieur, vous soyez le bienvenu. Vous me faites mille fois plus d'honneur que ie n'en ay iamais mérité en vostre endroict.

« CLORIMAN. — Pardonnez-moy, Monsieur, c'est moy qui en reçois l'honneur.

« ALCANDRE. — Monsieur, c'est l'excez de vostre bon naturel qui vous fait parler de la sorte, avec ceste grande bonté de vous mesme qui est née avec vous.

« CLORIMAN. — Les effects seront autant de bouches qui vous rendront fidel tesmoignage de l'amitié que ie vous porte. » Etc.

Si le monde de province parlait ce langage quand il voulait faire des compliments, tout ce qu'on en peut dire de mieux — avec Mme de Sévigné — c'est qu'il se plaisait à « ramasser le délicat des mauvaises ruelles[1]. » Les conversations des braves marchands de Bretagne et de Bruxelles autour de leur table plantureusement servie ou dans l'hôtellerie d'Anvers, malgré la simplicité très primitive de leur style, ont un tout autre intérêt. — Ces beaux *Complémaniou* reparaissent dans quelques unes des éditions subséquentes, notamment dans celles de 1652 et 1662.

[1] C'est le style du P. Maimbourg que l'illustre marquise qualifie de la sorte, dans sa lettre du 14 septembre 1675.

XIII

Edition **H**. — La première édition (à ma connaissance) donnée à Quimper. Titre :

DICTIONAIRE || ET || COLLOQVES || FRANÇOIS-BRETON. || *Traduit de François en Breton, par* || G. QVIQVER *natif de Roscof.* || *Livre tres necessaire pour l'in-* || *telligence des deux Langues.* || Reueu, corrigé et augmenté en || cette derniere Edition.

A QVIMPER-CORENTIN, || chez GVILLAVME LE BLANC Imprimeur || et Libraire du Collège, 1671. ||

In-16 à 2 col. de 183 pages chiffrées, divisées en trois séries de chiffrature : 1° Colloques et Lettres, 128 pages, — 2° Vocabulaire, 39 p., — 3° Conjugaisons, 16 p.

Jamais le cliché banal « revu et *augmenté* », qui figure au titre de cette édition, ne fut plus mal placé ; c'est *diminué* qu'il faudrait. On a visé à faire un livret aussi mince que possible ; au lieu de reproduire le copieux vocabulaire des éditions de 1632 et 1633, qui a 141 pages, Le Blanc a repris celui de la première édition de 1626, beaucoup plus court, puis qu'ici il n'a que 39 pages du même format. — Dans la troisième partie on ne trouve ni les « Douze traitez » de 1632 et 1633, ni les *Division ha complimaniou* de 1640, 1652, 1662. Cette troisième partie, restreinte à 16 pages, contient seulement les Conjugaisons réduites à leur plus simple expression, c'est-à-dire aux verbes *avoir* et *être*, et un extrait abrégé du traité de la Ponctuation et de la Prononciation française.

Cette édition est donc tout-à-fait étique. Mais pour l'étude de la langue bretonne elle a un intérêt particulier. En son *Collège de Jésus* publié à Quimper en 1659, le P. Maunoir avait introduit dans l'orthographe bretonne de profondes modifications ; pour en saisir l'importance il est nécessaire d'avoir sous les yeux le même texte écrit dans les deux systèmes, celui du P. Maunoir et celui d'avant. Les premières éditions de Quiquer suivent, bien entendu, l'orthographe ancienne, antérieure à 1659 ; mais l'édition de 1671 adopte

l'orthographe nouvelle : aussi M. Loth, qui le premier en a fait la remarque, a-t-il jugé utile de reproduire dans sa *Chrestomathie* tout un dialogue des *Colloques* de Quiquer, en mettant en regard le texte de l'édition de 1626 et celui de 1671 (voir *Annales de Bretagne*, III, p. 240 à 249 et *Chrestomathie bretonne*, p. 303 à 313).

Tout ce qu'on trouve de nouveau dans cette édition, c'est le petit dialogue suivant, placé à la fin de la première partie (p. 127-128), assez drôle par lui-même, et que nous allons transcrire en français et en breton, pour donner aux celtisants qui liraient ces lignes une idée de l'orthographe du P. Maunoir.

Dialogue plaisant.

Pierre. — Bonjour, Jean.

Jean. — Et à vous, Pierre.

P. — Qu'y a-t-il de nouveau ?

J. — Mauvaises nouvelles.

P. — Quelles nouvelles ? Le bœuf est-il mort ?

J. — Beaucoup pis.

P. — Les enfants sont-ils malades ?

J. — Beaucoup pis.

P. — La femme est-elle morte ?

J. — Encore bien pis.

P. — Qu'y a-t-il donc, frère ?

J — Il est venu du bon vin nouveau sur le quay ; mais il est trop cher, et les pauvres gens, faute d'argent, ne peuvent pas en boire : et c'est là mon grand déplaisir.

Dialog plæsant.

Peres. — *Dez mat dec'h, Ian.*

Ian. — *Ha dec'hu, Peres.*

P. — *Petra so à nevez ?*

I. — *Goall queslou so,*

P. — *Pez queslou? Ha maro eo an egen ?*

I. — *Cals goas so.*

P. — *Ha maro e ar marc'h?*

I. — *Cals goas so.*

P. — *An bugalé hag y so clan?*

I. — *Cals goas so.*

P. — *Ar vrec hag y so maro?*

I. — *Cals goas so c'hoas.*

P. — *Petra so eta, breur?*

I. — *Deuet eus guin mat nevez voar ar quay; hoguen re quer eo, hag an dut paour, faut à archant, ne hellont quet efva, hag e hennes e ma brassa glachar.*

XIV

Edition I. — Mentionnée par M. Levot dans la *Biographie bretonne* (II, 676) en ces termes : « Une édition de 1674, que nous « n'avons pas rencontrée, doit contenir l'*Adventureuse rencontre de « deux personnages, l'un du pays de Léon et l'autre de la terre Carahès, « dialogue plaisant* (avec deux portraits gravés sur bois), de la p. « 78 à la p. 181. Ce *dialogue* n'est pas le même que celui qu'on « voit aux pages 27-128 de l'édition de 1679. » Malgré la précision de certains détails, cette indication nous laisse beaucoup de doutes. M. Levot était un esprit exact ; s'il avait vu le volume, je croirais volontiers ce qu'il en dit ou plutôt ce qu'il en aurait dit dans ce cas, car il en eût à coup sûr parlé en d'autres termes. Mais il ne l'avait pas vu, il se borne à répéter des renseignements à lui fournis... par qui? on l'ignore, — certainement par un médiocre bibliographe, car le premier soin d'un vrai bibliographe eût été d'indiquer le lieu de l'impression et le nom de l'éditeur, puisque c'est là ce qui constate l'existence et l'individualité d'une édition. Cette double omission autorise déjà quelque défiance. Mais il y a plus : sur les douze éditions des *Colloques* de Quiquer mentionnées dans la présente liste, j'en ai vu et examiné sept ; dans aucune je n'ai absolument rien trouvé de semblable au *dialogue plaisant*, à l'*adventureuse rencontre* du Léonard et du Carhaisien ; dans aucune je n'ai rencontré aucune gravure sur bois. Il est donc probable que

l'auteur anonyme de ce renseignement a confondu avec les *Colloques* de Quiquer quelque autre vieux bouquin, peut-être plus rare et plus curieux, mais différent. — Donc jusqu'à nouvel ordre, il y a lieu de révoquer en doute l'existence de la prétendue édition de 1674, que cependant, afin de ne rien omettre, nous avons cru devoir mentionner pour mémoire dans notre liste.

Si insuffisante que soit cette notice — qui, pour être complète, eût dû être écrite par un Breton bretonnant — elle prouve du moins, je l'espère, que le petit livre de Quiquer est à tout point de vue fort intéressant et mériterait d'être réimprimé. — La bibliothèque d'un celtisant breton devrait avoir en effet, pour livres de fonds, d'abord, la très savante, très curieuse *Chrestomathie bretonne* de M. Loth, puis le *Catholicon* de Lagadec, les *Colloques* de Quiquer, le *Sacré collège de Jésus* du P. Maunoir, le *Dictionnaire breton* de Chalon, et quelques autres. Mais après le *Catholicon*, Quiquer vient au premier rang.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(*Suite et fin de la description*[1])

PERSONNAGES ALLÉGORIQUES

NOTRE-DAME DE BON-PORT PROTÉGEANT LES MARINS

Le premier personnage sculpté de ma description était sainte Anne étendant son bras tutélaire sur notre beau fleuve. J'éprouve une joie bien vive à signaler de nouveau cette radieuse et consolante pensée de la protection du Ciel à l'égard de nos chers navigateurs. Au centre de l'œuvre magistrale de N.-D. de Bon-Port, taillée comme le groupe de sainte Anne par le ciseau de notre regretté Amédée Ménard, se détache la Vierge, assise sur un rocher et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. A droite, l'ange du départ, appuyé sur un gouvernail, bénit un groupe de marins qui vont quitter leurs foyers. A gauche, l'ange du retour, appuyé sur une ancre, accueille les naufragés, et reçoit les *ex-voto*.

Groupe de 14 statues de pierre, par *Amédée Ménard* (185...)

Eglise de Notre-Dame de Bon-Port, fronton.

JUDITH

Buste colossal en pierre, par *Belloc*[2].

Hôtel-de-Ville, escalier.

[1] Voir la livraison de Juillet 1897.

[2] Belloc (Aristide) est né à Nantes en 1827 ; il fut élève de Suc et de Grootaers, puis se fixa à Bordeaux où il passa d'assez longues années ; de là, il se rendit à Perpignan et il réside à présent sur la frontière d'Espagne. Il obtint une médaille au Salon de Paris en 1855. Belloc a fait de nombreux travaux

LA JUSTICE, LA TEMPÉRANCE OU LA SAGESSE,
LA FORCE, LA PRUDENCE[1].

Statues en marbre blanc, par *Michel Colombe* (1506).
Cathédrale, tombeau des Carmes.

LA JUSTICE, LA TEMPÉRANCE OU LA SAGESSE[2]

Bustes en....., d'après les statues du *Tombeau des Carmes.*
Musée des Beaux-Arts, réserves.

PLEUREUSES

16 statuettes en marbre noir, par *Michel Colombe* (1506).
Cathédrale, tombeau des Carmes.

LA FOI, LA CHARITÉ, L'HISTOIRE, LE COURAGE MILITAIRE.

Statues de bronze, par *Paul Dubois* (1878).
Cathédrale, tombeau de la Moricière.

LA CHARITÉ, L'ÉLOQUENCE RELIGIEUSE, L'ART CHRÉTIEN,
LE PÈLERINAGE.

Statuettes en marbre blanc, par *Bayard de la Vingtrie* (1883)
Basilique Saint-Nicolas, tombeau de Mgr Fournier.

LA CHARITÉ PROTÈGEANT LES MALADES, LES ORPHELINS
ET LES ENFANTS TROUVÉS

dans les églises nouvelles de la Gironde; il a exposé à Toulouse (1858) et à Bordeaux (1859); on peut citer de lui une *Vierge* dans un couvent près d'Agen et *Deux Renommées tenant les armes de la ville* au Grand Théâtre de Bordeaux.

[1] Cette statue, on le sait, offre cette curieuse particularité d'avoir une tête à double face : le visage de devant est celui d'une femme ; celui de derrière représente un vieillard à longue barbe. Un de nos compatriotes, M. J. Furret, architecte, s'est demandé si nous ne posséderions pas dans cette figure de vieillard le portrait de Colombe fait par lui-même. Cette supposition, assez plausible, s'appuierait en particulier sur des exemples analogues. Cf. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1892, pp. 278-279, et 1893, pp. 30[illegible].

Groupe en pierre, par *Amédée Ménard* (taillé par *Miollet*) *Hôtel-Dieu, fronton.*

LA JUSTICE PROTÉGEANT L'INNOCENCE CONTRE LE CRIME

Groupe en pierre, par *Suc* (taillé par *Miollet*).
Palais de Justice, façade.

LA LOI, LA FORCE

Statues de pierre, par *Amédée Ménard.*
Palais de Justice, façade.

AUX ENFANTS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
MORTS POUR LA PATRIE

Cette inscription est gravée en lettres d'or sur le socle de ce beau monument, si merveilleusement placé, qui a été inauguré le 21 avril dernier par M. Faure, président de la République, accompagné de l'amiral Besnard et de MM. Méline et Barthou. M. Corroyer a été chargé de la partie architecturale, et la direction générale a été confiée à M. Henri Havard. Les frais de cette œuvre patriotique ont été couverts par le produit de la souscription organisée par l'*Association des anciens officiers de terre et de mer*, dont le très aimable trésorier M. N. B. Morin a déployé un zèle et une ténacité qui ont assuré le plein succès de la tentative. L'*Union fraternelle et patriotique des anciens combattants de 1870-71* a participé à cette œuvre. Ce monument se compose d'un socle en granit bleu de la Contrie, surmonté de :

LA DÉFENSE DU DRAPEAU

Groupe en bronze, par *Georges Bareau*[1].
et accompagné sur ses quatre faces par :

[1] BAREAU (Georges-Marie) est né à Paimbœuf (Loire-Inférieure). Il fit son éducation à Nantes et partit pour Paris avec une pension de la ville et une du Conseil général; il fut élève de Thomas, Gauthier et Carlis. Il exposa au Salon de 1889 les bustes en terre cuite de M. Gasnier et de M. Duval; en 1893, il obtint une médaille de 3e classe et une bourse de voyage; en 1894, il exposa *Vox pacis* (statuette plâtre) et *la Fortune*; il obtint, en 1895, une médaille de 2e classe et le Prix de Paris pour *La défense du drapeau*; il a donné au Salon de 1896 le buste en marbre du *baron de Lareinty, sénateur* et le buste en terre cuite de *M. Trouillot député*. Enfin, il vient d'obtenir au Salon de 1897 une 1re médaille pour *Le Temps et la Sagesse*, groupe plâtre, et le buste en marbre du *Général de Biré*.

UN MOBILE

Statue en bronze, par *Charles Le Bourg*.

UN MARIN

Statue en bronze, par *Baralis*[1].

UN ARTILLEUR

Statue en bronze, par *Allouard*[2].

UN SOLDAT COLONIAL

Statue en bronze, par *Allouard*.

CLIO, EUTERPE, THALIE, MELPOMÈNE, TERPSICHORE, ERATO, POLYMNIE, CALLIOPE

Statues de pierre, par *Molcknecht* (4 ont été refaites en 1866, 4 en 1895.

Théâtre Graslin, frise.

[1] Baralis (Louis-Auguste), est né à Toulon le 7 juillet 1862. Il fit ses premières études artistiques dans sa ville natale qui l'envoya comme boursier à Paris en 1880. Elève de Cavelier et de Barrias, il obtint une médaille de 3e classe au Salon de 1888 pour *Philoctète*, statue plâtre (actuellement au musée de Toulon). On lui décerna, en 1889, le 2e grand Prix de Rome pour *Le retour de l'enfant prodigue*, bas-relief ; au Salon de 1894, il exposa *Un sauvetage*, groupe plâtre (au musée de Toulon), qui lui mérita une bourse de voyage. En 1896, il a exposé le buste en plâtre de son maître éminent *M. Barrias, membre de l'Institut.*

[2] Allouard (Henri-Emile), né à Paris en 1844, élève de Lequesne et de Schœneverck, ne débuta qu'à l'âge de 26 ans en envoyant au Salon de 1870 *Le Réveil* qui le fit déjà remarquer Il donna au Salon de 1872, *Marguerite au sabbat*, statue plâtre, et au Salon de 1873, *Melantho*, groupe plâtre ; ces deux œuvres furent achetées par l'Etat. Au Salon de 1876, il exposa *Alexandre Duval*, buste bronze (au foyer de l'Odéon) et *Ossian*, statue plâtre, achetée par l'État, qui lui valut une médaille de 3e classe. Sa *Charmeuse de pigeons*, statue plâtre (Salon de 1878) fut encore achetée par l'Etat. Il exposa en 1879, *Bacchus enfant*, statue plâtre, qui reparut en marbre au Salon de 1881, fut achetée par l'Etat et envoyée au musée de Saint-Brieuc. En 1882, il donna un véritable chef-d'œuvre, *Molière mourant*, statue en plâtre, qui lui mérita une médaille de 2e classe ; au Salon de 1885, cette statue reparut en marbre sur la commande de l'Etat, qui l'acheta pour le foyer de l'Odéon. La statue en plâtre de *Beaumarchais* (Salon de 1884) fut achetée par l'Etat pour le musée de Rouen ; au Salon de 1885, il donna *Héloïse au Paraclet*, statue plâtre, œuvre merveilleuse d'inspiration, qui fut reproduite en marbre en 1886 et acquise pour le musée de Marseille. A ce même Salon de 1886, il exposa

LA PEINTURE, LA MUSIQUE

Cariatides en pierre par *Amédée Ménard*[1].

Cercle des Beaux-Arts, façade.

LA PEINTURE, LA SCULPTURE

Cariatides en bois peint, par *Amédée Ménard.*

Musée des Beaux-Arts, salle du fond.

Souviens-toi, groupe plâtre, qui fut reproduit en marbre pour le musée de Dunkerque. Le buste en marbre de *Beaumarchais* parut au Salon de 1887 et devint la propriété de la Commission des artistes et compositeurs dramatiques. En 1888, il donna *J. Racine*, statue plâtre, et *Lutinerie*, ravissant groupe de marbre, aujourd'hui au musée de Bordeaux. Il exposa en 1889 *Satyriana*, groupe plâtre, et *La Comédie*, statue plâtre, reproduite en marbre pour le foyer de l'Odéon. En 1890, parurent *Carmen*, statue plâtre, et le buste en bronze de M. *Chauveau, de l'Institut*. Il exposa en 1894, le buste en bronze de *Brunetière* et *Loin du monde*, statue en marbre polychromé et pierre, achetée par l'Etat pour le musée du Luxembourg. Enfin, au Salon de 1897, il a donné *La pêche*, vase décoratif japonais, également acheté par l'Etat pour le Luxembourg. Je citerai encore de lui : les bustes de *Laïs*, pour l'Opéra, de *Faustin Hélie*, pour la Cour de Cassation, de *Choiseul de Torcy*, pour les Affaires étrangères, d'*Harpignies*, etc., les statues de *Mansard* et *Etienne Boileau* pour l'Hôtel de ville de *Lachaud*, de *Richelieu* pour la Sorbonne. Allouard obtint pour son *Figaro*, marbre, le 2e prix du concours ouvert en 1873 par *Le Figaro*. La statue d'*Henri Boulay* lui valut le 1er prix (médaille d'or) et lors de son inauguration à l'école d'Alfort (5 septembre 1889) l'artiste fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Allouard est également l'auteur de plusieurs tombeaux, d'une cheminée monumentale en style Renaissance et d'une multitude de statuettes, bustes, etc. Très épris de l'art sous toutes ses formes, il a peint aussi de jolies aquarelles. C'est assurément une gloire pour notre ville de posséder deux statues signées de cet éminent *ymagier*, et le lecteur me saura gré de lui faire connaître l'appréciation portée sur Allouard par son rival, assurément peu jaloux, notre grand statuaire Charles Le Bourg, qui voulait bien m'écrire à la date du 12 avril 1897 : « Je connais peu M. Allouard que je sais avoir un talent éminemment distingué, je dirais même rare dans la sculpture, par la recherche de certaines élégances qui lui sont propres, qu'il rend avec une grande perfection et sont en général peu familières à la grande majorité des statuaires, ordinairement moins fins et moins délicats. »

[1] Je rappelle les quatre cariatides en bois d'Amédée Ménard : LA TRAGÉDIE, LA COMÉDIE, L'OPÉRA, L'OPÉRA-COMIQUE, qui ornaient les loges de la Préfecture et de la Mairie, au théâtre Graslin. Elles furent enlevées lors de la restauration de notre salle de spectacle en 1879-1880 et achetées par feu M. Garreau, le grand entrepreneur nantais, qui les transporta à sa propriété de Remouillé.

LA SCULPTURE, L'ARCHITECTURE

Cariatides en pierre, par *Grootaers*. (Grootaers s'est représenté sous les traits de l'homme qui symbolise la sculpture).

Hôtel Marion de Procé (ancien hôtel Grootaers), rue Anizon.

L'HISTOIRE NATURELLE

Groupe en pierre, par *Grootaers* (1870).

Muséum d'histoire naturelle, fronton.

L'ASTRONOMIE, L'HISTOIRE

Statues en fonte, par..... (1867). (Ce sont des moulages du commerce ; il est bon de se rappeler que les constructeurs de cette salle de spectacle, MM. Touchais, étaient marchands de métaux).

Théâtre de la Renaissance, pans coupés de la façade.

LES BEAUX-ARTS, LES SCIENCES, L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET LES SAISONS

20 génies en pierre, par *Debay le fils.*

Passage Pommeraye, grande galerie centrale et escalier.

L'AGRICULTURE, LA FLORICULTURE

2 génies en plâtre, (moulage d'après ceux du Passage Pommeraye).

Jardin des Plantes, jardin botanique.

LES PRINCIPALES BRANCHES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE A NANTES

8 génies montés sur des dauphins, en bronze, par *Grootaers.*

Place Royale, fontaine monumentale.

L'AGRICULTURE, LE COMMERCE, LA NAVIGATION, L'INDUSTRIE

Statues de pierre, par *Perraud*[1].

Gare de l'Etat, fronton.

[1] PERRAUD (François) est né à Nantes en 1849 ; sans fortune et sans appui il a étudié pendant 8 ans la statuaire à Paris, tout en faisant de la décoration pour gagner sa vie ; revenu à Nantes en 1879, il s'est associé à M. Barré avec lequel il a exécuté quelques grands travaux tels que la décoration de l'achèvement de la cathédrale et celle de l'école professionnelle. Il a exposé au Salon de Paris en 1877 le buste en terre cuite de M. Delasalle : à l'Exposition

L'HORTICULTURE

Buste de pierre, par *Amédée Ménard* (1838). On lit sur une plaque de marbre blanc encastrée dans le socle « *Cours de botanique fondé par le Conseil Municipal, Ferdinand Favre étant maire, l'an 1836.* »

Jardin des Plantes, jardin botanique.

LA VILLE DE NANTES PROTÉGEANT LA SCIENCE ET LA LITTÉRATURE

Groupe de 3 statues en pierre, par *Grootaers* (1870).

Postes et télégraphe (ancienne Bibliothèque), fronton.

LA VILLE DE NANTES TENANT LE TRIDENT DE NEPTUNE

Statue en marbre blanc, par *Ducommun du Locle.*[1]

Place Royale, fontaine monumentale.

NANTES, LA LOIRE, LES BEAUX-ARTS, L'ABONDANCE

Statues de pierre, par *Robinot-Bertrand.* (Refaites lors de la restauration et de l'agrandissement de la Bourse en 1891).

Bourse, face O., acrotère du grand péristyle.

de 1882 à Nantes, il a obtenu, dans la section des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, une médaille d'or pour un panneau décoratif ; à l'Exposition nantaise de 1886, il a exposé *M. H. T.*, médaillon en plâtre teinté, et il a mérité, dans la section des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, une 2e médaille d'or pour le modèle de l'*Agriculture* et le *Commerce.*

[1] Ducommun du Locle (Henri-Joseph, dit *Daniel*), naquit à Nantes en 1804. Elève de Bosio et Cortot et de l'école des Beaux-Arts, il débuta au Salon de 1839 avec 3 bustes de marbre ; au Salon de 1842, il envoya encore 3 bustes et un médaillon de marbre ; il exposa, en 1844, *Cléopâtre*, statue plâtre, et le buste en marbre du *comte Siméon*, pour la Chambre des pairs ; au Salon de 1846, parut *Raimbaud III, comte d'Orange*, statue en marbre pour la ville d'Orange. Sa *Cléopâtre* fut reproduite en marbre pour le Salon de 1847 et donnée par lui à notre Musée en 1849 ; la ville de Nantes, en reconnaissance de ce cadeau, offrit à l'artiste un riche service d'argenterie aux armes de la ville ; une reproduction en bronze de *Cléopâtre* pour le Luxembourg figura à l'Exposition universelle de 1855 ; au Salon de 1853, parurent le *comte Mollien* et le *contre-amiral Leray* : ces 2 marbres sont au Musée de Versailles. On doit encore à du Locle, *la Musique*, statue pour le nouveau Louvre (1856). *Jésus Christ assis*, bas-relief, plâtre donné par lui à notre Musée. Vers 1865, notre distingué compatriote abandonna la sculpture pour s'occuper de finances ; il fut nommé trésorier-général et mourut à Réthel en 1884. Il était le père du brillant et célèbre librettiste Camill du Locle.

L'EUROPE, L'ASIE, L'AFRIQUE, L'AMÉRIQUE, LA PRUDENCE, URANIE

Statues de pierre, par *Debay, le père* (1812). (Refaites lors de la restauration et de l'agrandissement de la Bourse en 1891).

Bourse, face O., acrotère du grand péristyle.

NANTES, LA LOIRE, L'OCÉAN

Statues de pierre, par *Amédée Ménard.*

Gare d'Orléans, face O , comble de la toiture.

LA LOIRE, LA SÈVRE

Statues de pierre, par *Debay, le père* (1808).

Hôtel-de-Ville, portail monumental.

LA LOIRE, LA SÈVRE, L'ERDRE, LE CHER, LE LOIRET

Statues de bronze, par *Ducommun du Locle.* (Fondues chez Voruz).

Place Royale, fontaine monumentale.

LA SÈVRE, L'ERDRE

Modèles en plâtre des statues de la place Royale, par *Ducommun du Locle.*

Musée des Beaux-Arts, réserves. (Don de l'auteur).

LA LOIRE

Statue de pierre, par *Grootaers.*

Poissonnerie, fronton à l'E.

L'ERDRE, LA SÈVRE

Statues de pierre, par *Amédée Ménard.*

Poissonnerie, fronton à l'E.

L'OCÉAN, LE LAC DE GRAND-LUIE, LA LOGNE, LA BOULOGNE.

Bustes de pierre, par *Suc* (1852).

Poissonnerie, intérieur de la galerie.

LE JOUR, LA NUIT.

Statuettes de fonte, par *Debay, le fils* (1841-43).

Passage Pommeraye, horloge.

L'OCCASION

On a discuté longtemps sur le sens mystérieux de ces curieuses sculptures : aujourd'hui, la thèse de l'existence d'une synagogue est abandonnée et l'on admet généralement qu'il s'agit là d'une sorte d'enseigne parlante taillée par un sculpteur de l'époque.

Bas-reliefs en pierre enluminés.

Rue de la Juiverie.

JEAN QUI PLEURE, JEAN QUI RIT

Je signale ces deux masques divertissants en raison de leur popularité à Nantes et surtout comme types de ces innombrables mascarons qui ornent nos vieilles demeures et que je vois avec grand plaisir revenir à la mode, après un injuste ostracisme, dans la décoration des hôtels et maisons modernes de notre cité.

Mascarons de pierre (style Louis XV).

Place du Pilory.

ANGES JOUANT DE LA TROMPETTE

8 statues en plomb battu, par *Grootaers* et *Hamon*[1] (1860-61).

Eglise Sainte-Croix, beffroi municipal.

[1] HAMON (Auguste-Henri), né à Nantes en 1836, fut plombier zingueur couvreur comme son grand-père et son père ; il succéda à sa mère vers 1854 ; en 1863, il inventa les tuyaux de plomb doublés d'étain (Brevet du 14 avril 1863), puis il obtint un nouveau brevet (le 30 novembre 1867) pour les appareils mécaniques nécessaires à cette fabrication ; il dirigea une usine dans sa ville natale jusqu'en 1867 et partit pour Paris en 1868 ; là, il continua la fabrication de ses tuyaux contre l'intoxication saturnine, qui sont exploités en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, aux Etats-Unis: depuis lors, notre compatriote a pris des brevets pour plusieurs inventions mécaniques. Voici maintenant l'historique des statues de Sainte-Croix : un seul personnage en bois fut fait par *Grootaers* ; sur cet unique modèle, Hamon, suivant les tra-

SUPPLÉMENT[1]

ANNE DE BRETAGNE

Médaillon en pierre, par *J. Vallet* (1876).
Hôtel de Bretagne, rue de Strasbourg.

FRANÇOIS II

Médaillon en pierre, par *J. Vallet* (1876).
Hôtel de Bretagne, rue de Strasbourg.

DRIOLLET

Driollet (Henri-Théodore), naquit à Paris en 1805. Elève de Destouches, de Duban et de l'Ecole des Beaux-Arts, il obtint le second Grand Prix de Rome en 1834. A son retour d'un voyage à Rome, il fut envoyé à Nantes pour régler les travaux de l'hospice Saint-Jacques qui venait d'être construit par les frères Douillard. Nommé architecte diocésain de la Loire-Inférieure, du Morbihan et de la Charente-Inférieure, il fut remplacé avant d'avoir pris pos-

ditions des maîtres plombiers du moyen-âge et de la Renaissance, appliqua des plaques de plomb et les battit au marteau ; avec ce procédé, le plomb suit moins exactement les formes du modèle qu'avec le moulage en creux tel qu'on le pratique partout aujourd'hui, mais il y a, par contre, plus d'individualité de la part du maître plombier ; et la preuve palpable de cette vérité, c'est que notre habile compatriote sut, en véritable artiste, donner un aspect différent aux 8 anges battus sur le même modèle. J'ajoute que M. Hamon entreprit la plomberie de Sainte-Croix à des prix moindres que ceux demandés par les grandes maisons de la capitale. Il voulait faire une œuvre d'art et démontrer qu'une modeste maison de province était aussi capable que ses grandes rivales de Paris de mener cette œuvre à bien.

[1] Malgré d'innombrables courses et des démarches de tout genre, je ne saurais avoir la prétention d'avoir fait une description exempte d'erreurs et de lacunes. Dès à présent, je me vois obligé d'ajouter ce Supplément pour des personnages que j'ai découverts récemment ou que d'aimables et érudits compatriotes ont bien voulu me signaler. Si, dans l'avenir, un nouveau supplément me paraît nécessaire, je n'hésiterai pas à l'écrire. G. W.

session et nommé, en 1837, architecte de la ville de Nantes, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il avait accompagné l'architecte Mazois à Reims pour le sacre de Charles X et s'était fait remarquer dans la décoration de la cathédrale ; il montra le même talent à l'occasion des solennités qui eurent lieu à Nantes, à diverses époques. Il construisit dans notre ville : les *serres du Jardin des Plantes* (1843) (elles viennent d'être remplacées) ; l'*escalier Sainte-Anne* (1851) ; la *Poissonnerie* (1851) ; le *Temple protestant* (1855) ; la *fontaine de la place Royale ;* le *presbytère de Saint-Nicolas ;* il restaura le *Musée des Beaux-Arts* et appropria l'ancien hôtel des Monnaies de façon à en faire l'*Ecole des sciences et des lettres* ; il succéda à Lassus pour l'achèvement de la basilique Saint-Nicolas. Driollet fut membre de la *Commission départementale des bâtiments civils* et de la *Société centrale des architectes de Paris*. Il mourut Nantes en 1863.

Médaillon de bronze, par *Grootaers*. On lit sur la stèle de granit : HENRI THÉO. DRIOLLET, 2me GRAND PRIX D'ARCHITECTURE ARCHITECTE VOYER EN CHEF DE LA VILLE DE NANTES, NÉ A PARIS LE 23 JANVIER 1805, MORT A NANTES LE 12 NOVBRE 1863.

Cimetière de la Bouteillerie.

BOURGEREL

Bourgerel (Gustave-Benjamin-Alexandre le Prévost de) naquit à Rennes en 1813. Il fit ses classes au Lycée de Nantes et commença l'étude de l'architecture avec Saint-Félix-Seheult. Puis il partis pour Paris et, après avoir travaillé dans les ateliers de Garnaud et Le Bas, il entra, en 1835, à l'Ecole des Beaux-Arts, qu'il quitta en en 1843 après y avoir obtenu 5 médailles. Il fit alors un long voyage en Italie, en Grèce et sur les bords du Rhin et il en rapporta une riche collection de dessins et d'aquarelles[1]. Il revint alors s'installer à Nantes où il professa, durant 30 années, le dessin et l'aquarelle. A la mort de Saint-Félix Seheult, il lui succéda comme architecte départemental, et c'est en cette qualité qu'il restaura les

[1] Notre Musée archéologique possède une précieuse série de splendide aquarelles exécutées par Bourgerel, surtout en Grèce.

Salons de la Préfecture, qu'il construisit les *sous-préfectures d'Ancenis et de Paimbœuf* et que, après avoir assuré la conservation du *château de Châteaubriant*, il restaura la belle et curieuse *tour d'Oudon*[1] sous la direction de M. Ruprich-Robert, inspecteur général des monuments historiques. Bourgerel a laissé de très nombreux et importants travaux ; on peut citer, entre autres : le *Muséum d'histoire naturelle*, la *Caisse d'épargne*, la *Flèche de Saint-Nicolas* (d'après les plans de Lassus) et la *chapelle de N.-D. de Bonne-Garde* (près de Saint-Jacques), à Nantes ; — l'*église Saint-Clair*, en Chantenay ; — les *églises de Couëron* et *de Vue* ; — plusieurs *tombeaux*, spécialement celui du *général Bréa* ; — un grand nombre de constructions particulières. Bourgerel passait pour un des meilleurs dessinateurs français et il excellait dans l'aquarelle. La *Société centrale des architectes de Paris* lui décerna en 1870 une *médaille d'or*, distinction unique, créée pour récompenser l'architecte français le plus méritant par ses travaux d'architecture privée. Bourgerel était correspondant de l'Institut, membre de la Commission départementale des bâtiments civils et la *Société des architectes de Nantes* l'appela trois fois au fauteuil de la Présidence. Il est mort dans notre ville en 1882.

Tête en pierre, par *Grootaers*. On lit autour : BOURGEREL ARCHITECTE.

Hôtel Marion de Procé (ancien hôtel Grootaers), rue Anizon.

GROOTAERS

Tête en pierre, par *Grootaers*. On lit autour : GROOTAERS SCULPTEUR.

Hôtel Marion de Procé (ancien hôtel Grootaers[2]*), rue Anizon.*

[1] C'est grâce aux vaillants efforts de M. E. Maillard que la tour d'Oudon fut classée parmi les monuments historiques, en 1866.

[2] M. Grootaers, s'étant trouvé à la tête d'une jolie fortune par suite d'expropriations, se fit construire par M. Bourgerel le charmant hôtel de la rue Anizon; il s'était naturellement chargé de la partie sculpturale, et il suivit la tradition, — que je signalais plus haut à propos de la statue d'angle du tombeau des Carmes où l'on inclinerait à retrouver les traits de Michel Colombe, — en sculptant sur sa demeure les têtes des deux artistes qui l'avaient exécutée.

CORNEILLE

Médaillon de bronze, par *Depaulis*[1]. On lit au-dessous de la figure : MÉDAILLE VOTÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUEN SOUS LA PRÉSIDENCE DE E. H. LANGLOIS EN 1833.

Bibliothèque publique, cabinet du conservateur.

DUBUISSON

Dubuisson (François-René-André), naquit à Nantes en 1763. Fondateur et premier conservateur du *Muséum d'histoire naturelle*, il y professa pendant 26 ans et publia un résumé de son cours ; il fut le premier à cataloguer les minéraux de la Loire-Inférieure ; il donna aussi de nombreuses et savantes études dans les *Annales de la Société académique de Nantes*. Il avait décidé le département à acheter pour 38.700 fr. plusieurs riches collections locales qui formèrent le premier fonds du Muséum et, en 1826, la ville fut autorisée à acquérir le beau cabinet formé par Dubuisson. En reconnaissance de cette utile création, les édiles de Nantes firent placer dans une des salles du Muséum le 4 février 1839 le buste du modeste et aimable naturaliste. Dubuisson est mort à Nantes en 1836.

Buste en plâtre, par *Suc* (1839). On y lit : F. R. DUBUISSON. FONDATEUR ET PREMIER CONSERVATEUR DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Muséum d'histoire naturelle.

CAILLIAUD

Cailliaud (Frédéric), naquit à Nantes en 1787. Fils d'un entrepreneur il arriva par sa rare énergie à une renommée européenne au double titre de savant et de voyageur ; il commença par être orfèvre à Paris tout en suivant les cours du Muséum, puis il parcourut la

[1] Depaulis (Alexis-Joseph), né à Paris en 1790, s'est fait un nom comme sculpteur et graveur en médailles. Il débuta au Salon de 1819. Je citerai parmi ses œuvres les plus appréciées les médailles du *Mariage chrétien* (1824) ; — de l'*Avènement du Roi* (1833) ; — du *Monument de Pierre Corneille à Rouen* ; — de la *Fondation du Musée de Versailles* (1839) ; — et un grand nombre de médaillons pour la galerie métallique des grands hommes. Il est mort à Paris en 1867.

Hollande, l'Italie, la Grèce, la Turquie récoltant des minéraux ; il passa 4 ans (1815-1818) en Egypte et en rapporta des collections qui furent achetées par l'État : le compte-rendu de ce voyage fut publié, aux frais de l'État, par M. Jomard de l'Institut sous ce tire : *Voyage à l'oasis de Thèbes avec 24 planches*. A peine de retour à Nantes, il reçut une mission du gouvernement pour visiter de nouveau l'Egypte; il n'en revint qu'en 1823 et raconta ce merveilleux voyage sous ce titre : *Voyage à Méroé, au fleuve blanc*, etc. (4 vol. in-8° et 2 vol. de planches), ouvrage dédié au Roi et publié aux frais de l'État. Il reçut les éloges des savants du monde entier et Louis XVIII lui fit cadeau d'une tabatière précieusement conservée par Mme Ve Auguste Cailliaud, sa belle-fille, qui professe un véritable culte pour la mémoire de notre éminent concitoyen. A la mort de Dubuisson, F. Cailliaud accepta les modestes fonctions de conservateur du Muséum de Nantes et mit tout son zèle à enrichir nos collections ; il y déposa 4000 échantillons remarquables de mollusques et de fossiles. Il fit encore des voyages dans toute l'Europe, fut en relations avec les naturalistes du monde entier et publia un grand nombre de brochures scientifiques. Il dressa, avec une subvention du Conseil municipal et du Conseil général, une carte géologique de la Loire-Inférieure publiée en 1861 et pour laquelle la *Société académique* lui décerna une médaille d'or. La Hollande lui accorda également une médaille d'or pour son travail sur les mollusques perforants. Il était chevalier de la Légion d'honneur. Frédéric Cailliaud mourut dans sa ville natale en 1869, léguant ses antiquités au *Musée archéologique* et ses collections d'histoire naturelle au *Muséum*. (Cf la très intéressante brochure du Bon de GIRARDOT : *Frédéric Cailliaud de Nantes*, Paris, Labitte, 1875).

On trouve à Nantes la rue Frédéric Cailliaud.

Buste de marbre, par *G. Devreese*[1] (1891). On lit sur le socle : F. CAILLIAUD DE NANTES, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, DIRECTEUR CONSERVATEUR DU MUSÉUM DE 1836 A 1869 — MÉROÉ, THÈBES.

Muséum d'histoire naturelle (Ce magnifique buste ainsi que son beau socle en marbre ont été généreusement offerts à la ville de Nantes par Mme Ve Auguste Cailliaud).

[1] Sculpteur belge, grand prix de Rome.

FILLON

Médaillon de bronze, par *Maindron* (1856).
Musée archéologique.

DOBRÉE

Dobrée (Thomas) naquit à Nantes en 1781. Grand négoçiant, il fonda, vers 1820, un important établissement à la Basse-Indre et il obtint à l'Exposition nantaise de 1825 une médaille d'or pour ses feutres à doublage. Il fut le premier armateur qui, depuis la paix, renoua des relations commerciales avec l'Inde et la Chine, et ses vaisseaux amenèrent dans le port de Nantes des cargaisons d'une immense valeur. Il fut conseiller municipal de Nantes dès 1790 et se fit remarquer en appuyant plusieurs projets d'embellissement pour notre ville. En 1818, il fut l'un des fondateurs de la première école mutuelle de Nantes. Il publia en 1820 un Mémoire sur le commerce et il fit à la *Société Académique* plusieurs communications industrielles qui lui valurent une médaille d'or. Consul des Etats-Unis, chevalier de la Légion d'honneur, M. Dobrée est mort dans sa ville natale en 1828.

On trouve à Nantes la rue Dobrée.

Buste de plâtre, par.....
Musée archéologique.

Abbé GRÉGOIRE

Médaillon de bronze, par *David d'Angers* (1828).
Bibliothèque publique, cabinet du conservateur.

ROBESPIERRE

Médaillon en stuc, *par David d'Angers.*
Bibliothèque publique.

Médaillon en plâtre, par *E. Th. R.* On y lit en exergue :

NOUS VOULONS QUE LA FRANCE DEVIENNE LE MODÈLE DES NATIONS, L'EFFROI DES OPPRESSEURS, LA CONSOLATION DES OPPRIMÉS ; et, au-dessous de la figure :

LE SEUL TOURMENT DU JUSTE A SON HEURE DERNIÈRE
EST LE SEUL DONT ALORS JE SERAI DÉCHIRÉ,
C'EST DE VOIR EN MOURANT LA PÂLE ET SOMBRE ENVIE
DISTILLER SUR MON NOM L'OPPROBRE ET L'INFAMIE
DE MOURIR POUR LE PEUPLE ET D'EN ÊTRE ABHORRÉ.

Bibliothèque publique.

SAINT-JUST

Médaillon en stuc, par *David d'Angers.*

Bibliothèque publique

38 PERSONNAGES DIVERS

J'ai le vif regret de ne pouvoir donner la liste des personnages représentés ; mes recherches sont restés infructueuses ; tout ce que je puis dire, d'après M. Miollet, c'est que ces figures sont celles de personnes se rattachant à Saint-Nicolas et que Grootaers a compris, entre autres, dans cette galerie les portraits du *curé* Fournier, de l'architecte Lassus et son propre portrait.

Petites têtes en pierre, par *Grootaers* (vers 1850).

Basilique de Saint-Nicolas, extérieur de l'abside.

(A suivre). Bon GAETAN DE WISMES.

UN POINT D'HISTOIRE DE NANTES

RÉPONSE A M. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO

A deux reprises différentes, dans la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de lui le 5 juillet 1897 comme dans l'article publié par la *Revue de Bretagne* (juillet 1897), M. de la Nicollière-Teijeiro exprime le vif regret que lui cause notre polémique, qui, dit-il, a été *ouverte par ma faute*.

Certes je la regrette encore plus que lui car la *Revue de Bretagne* ne me semble pas destinée à enregistrer des discussions sur chaque détail d'une étude générale. Mais personne ne saurait nier que cette polémique a été voulue par l'honorable archiviste de la ville de Nantes : il m'a attaqué sans provocation, je me vois forcé de lui répondre.

En post-scriptum de sa lettre du 5 juillet dernier, M. de la Nicollière m'écrivait : « Une note rectificative de vous, cher Monsieur, pourrait, je crois, terminer le différend. » La proposition était naïve, car c'était me demander de déclarer au mois de juillet que, au mois de juin, je ne savais pas ce que je disais. Inutile d'ajouter que j'ai décliné l'invitation. Le savant auteur du *Livre Doré* a eu toute latitude pour me critiquer, mais je me suis réservé le droit de riposter à ses coups.

J'entre dans le vif du sujet et je tâcherai d'être aussi concis, net et catégorique que possible.

Il faut d'abord se rendre un compte exact des prétentions de mon adversaire, ce qui pourrait prêter à quelque doute, étant données ses contradictions.

En effet, page 42 de la *Revue de Bretagne* (juillet 1897), M. de la Nicollière entend démontrer que j'attribue à Michel Le Loup

« une action trop importante au sujet du rôle prépondérant que je fais jouer à ce sous-maire à propos de la Saint-Barthélemy dont les massacres furent évités à notre ville de Nantes. » Cette phrase donnerait naturellement à croire que M. de la Nicollière concède à Michel Le Loup une certaine participation dans la noble initiative des magistrats nantais, puisqu'il lui refuse *une action trop importante ... un rôle prépondérant*. Eh bien ! il n'en est rien. Dans sa lettre du 12 mars 1894, le savant archiviste écrit : « Michel Le Loup n'eut *aucune part* à la courageuse abstention qui épargna à notre ville les horreurs d'un massac e, » et, dans son article de la *Revue de Bretagne* (p. 45), il répète : « Par conséquent, il n'eut *aucune part* à l'initiative qui porta les officiers de justice, maire et échevins à supprimer cette lettre. »

Une autre contradiction, bien typique, de mon respectable adversaire est celle qui existe entre les différents textes où il dévoile son sentiment sur le rôle joué par le maire Harouys. Dans le *Livre Doré*, nous lisons : On peut dire qu'il est jusqu'à présent impossible de savoir si c'est à l'un des officiers municipaux ou des officiers de justice en particulier qu'il faut attribuer le secret de la lettre, *qui nous semble plutôt appartenir à tous collectivement.* » Mais, dans sa lettre du 12 mars 1894, l'auteur du *Livre Doré* écrit : « *Le maire G. Harouys auquel une dépêche de cette importance*, venant directement de la Cour, *avait dû être remise en mains propres*, ne se détermina à la faire connaître que 14 jours après l'événement pour dégager toute responsabilité. »

En dépit de ces contradictions flagrantes, il est évident que M. de la Nicollière poursuit un but très net : enlever à Michel Le Loup la part de gloire à laquelle il a droit dans l'affaire de la Saint-Barthélemy à Nantes. J'ai donc le devoir strict — non par vanité, mais par passion de la vérité et par amour-propre d'écrivain sérieux — de remettre les choses au point et de démontrer que, d'après les documents authentiques, Michel Le Loup à pris une part importante à l'acte courageux qui épargna à notre cité les tristesses d'une tuerie entre compatriotes.

Je prendrai un à un, pour les détruire, les arguments du savant archiviste.

M .de la Nicollièreaffirme que Michel Le Loup était encore à Tours le 1er septembre[1] et il base son assertion : 1° Sur la somme allouée dans la séance du 25 *août* pour lui porter lettres à Tours afin qu'il vienne à Nantes *en diligence ;* — 2° Sur ce qu'il ne parut pas aux réunions des 30 août et 1er septembre.

Je répondrai : 1° Puisque Michel Le Loup fut prié de revenir d'urgence à Nantes, il n'est pas douteux qu'il partit de Tours immédiatement ; et, comme il n'y a pas de motif pour qu'il ait mis plus de temps à voyager que le messager du duc de Montpensier et que Tours est à peine à mi-distance entre Nantes et Paris, le zélé magistrat arriva forcément *au plus tard en même temps que l'ordre du Gouverneur de Bretagne ;* — 2° Il n'y a rien d'insolite à ce que Michel Le Loup se soit dispensé des réunions du 30 août et du 1er septembre, puisque le maire était là.

Donc, l'absence de Michel Le Loup au moment où arriva l'ordre du Gouverneur, à supposer que le messager soit venu de Paris à Nantes à franc étrier, loin d'être bien constatée, est invraisemblable.

Mais examinons la nature de cette lettre et dans quelles circonstances elle dut parvenir à la connaissance des magistrats nantais.

M. de la Nicollière, dans sa missive du 12 mars 1894, dit : « ... .. une dépêche de cette importance, venant directement de la Cour. » Je m'inscris en faux contre cette qualification : la lettre du duc de Montpensier était due à l'initiative personnelle de cet homme cruel et n'émanait nullement de la Cour. Il suffit d'ouvrir une histoire de France pour constater que la Cour n'envoya aucun ordre de massacre dans les provinces et fit tout au monde pour arrêter le mouvement dès qu'elle le vit dépasser ses desseins. Il est bon de se rappeler que la Saint-Barthélemy ne fut pas un massacre organisé dans toute la France, que le pouvoir voulait seulement abattre les têtes du parti, que les meurtres eurent lieu lentement car, à Paris même, des protestants furent tués jusqu'au 17 septembre et que les villes de province imitèrent la capitale, l'une après l'autre, sans ordre et suivant leur tempérament ; à Bourges, qui est à peu près

[1] M. de la Nicollière a eu évidemment là une distraction : s'il fallait 4 jours francs de Paris à Nantes, il en fallait 2 de Tours à Nantes ; donc Michel Le Loup qui présida à Nantes la réunion du 2 septembre ne pouvait être à Tours la veille.

à la même distance que Nantes de Paris, le sang des hérétiques ne coula que le 11 septembre ; à Rouen, si proche de la capitale, ce fut le 17 septembre seulement ; à Bordeaux le 3 octobre.

Il est facile d'en conclure que le porteur de la lettre du duc de Montpensier n'avait aucun motif de dévorer l'espace et nul ne peut dire, en l'absence de document, quel jour il arriva dans notre ville.

Mais ce qu'on peut encore moins dire c'est quand et à qui l'ordre du Gouverneur fut remis. L'auteur du *Livre Doré* (page 144) nous apprend que la lettre du duc de Montpensier « porte la trace évidente d'un séjour prolongé dans une poche d'habit, comme si celui qui l'avait eue en garde n'eût pas voulu s'en séparer. » Et M. de M. de la Nicollière en déduit que cette poche d'habit fut celle d'un officier municipal ou d'un officier de justice de notre ville. J'avoue franchement qu'il m'est impossible d'accepter cette conclusion : pourquoi, en effet, un magistrat nantais pouvant cacher avec le plus grand soin dans sa demeure une pièce importante se serait-il amusé à la promener une dizaine de jours sur lui au risque de la perdre Je suis, pour ma part, absolument persuadé que la poche d'habit où séjourna l'ordre du Gouverneur fut celle du messager, lequel, logeant dans une hôtellerie, devait prudemment garder la lettre par devers lui et ne la livrer qu'au moment désigné par le duc de Montpensier, sans doute lorsqu'il saurait d'une façon certaine que les massacres de Paris étaient imités dans plusieurs provinces.

En résumé, on ne sait ni quel jour le messager du Gouverneur arriva à Nantes, ni à quelle date, ni entre quelles mains il remit l'ordre sanguinaire. Mais, en raissonnant d'après le simple bon sens, seule marche à suivre quand les documents font défaut, il est certain que la lettre du duc de Montpensier ne fut livrée que dans les premiers jours de septembre et lorsque Michel Le Loup était de retour à Nantes.

Si ces faits ne peuvent être élucidés que par le raisonnement, il en est un, enregistré comme authentique dans le *Livre Doré*, duquel découle, sans contestation possible, la part importante de gloire à laquelle a droit Michel Le Loup.

La lettre du duc de Montpensier fut lue à la séance du 8 sep-

tembre et c'est dans cette réunion que se décida le sort des protestants.

Or, quel fut, en cette mémorable circonstance, le personnage qui brava les colères possibles de la foule ?

Est-ce que ce fut le maire Harouys qui avait présidé la séance de l'avant-veille, 6 septembre, et qui assista à celle du surlendemain, 10 septembre. Non, il ne parut pas à la réunion du 8.

Celui qui assuma sur sa tête la lourde charge d'une pareille communication, celui qui s'exposa à être la victime d'une émeute, ce fut le sous-maire Michel Le Loup du Breil ; car en admettant, ce qui m'est indifférent, que la séance ait été présidée par le comte de Sanzay, la responsabilité, en l'absence du maire, retombait entièrement sur le sous-maire.

Mes conclusions sont donc celles-ci : 1° Il est démontré, jusqu'à preuve documentaire contraire, que Michel Le Loup arriva à Nantes au plus tard en même temps que la lettre du duc de Montpensier ; 2° Personne ne peut dire quel jour le messager du Gouverneur parvint dans notre ville, ni à quelle date, ni entre quelles mains fut remis l'ordre de massacre ; 3° L'honneur d'avoir résisté aux cruelles injonctions du duc de Montpensier appartient à la collectivité des officiers municipaux et des officiers de justice de Nantes, à la tête desquels il faut placer le sous-maire Michel Le Loup du Breil qui s'exposa aux colères populaires dans la séance du 8 septembre, mais dont il faut excepter le maire Guillaume Harouys qui ne pouvait ignorer ce qui allait se passer et cependant ne parut pas à cette réunion où se décida le sort des protestants de notre cité.

Je répète, en terminant, que j'éprouve le plus vif regret de cette polémique *forcée* avec le savant et aimable historiographe de notre ville, dont j'admire, plus que quiconque, la carrière si féconde et toute consacrée à la glorification de Nantes et de ses enfants.

Au surplus, nous avons exposé, chacun pour notre part, avec fermeté mais sans acrimonie aucune, notre façon d'interpréter les documents.

Le débat est clos. Aux lecteurs de se prononcer.

Baron Gaetan de Wismes

POÉSIE BRETONNE

PA OAN SOUDARD

IEZ TREGER

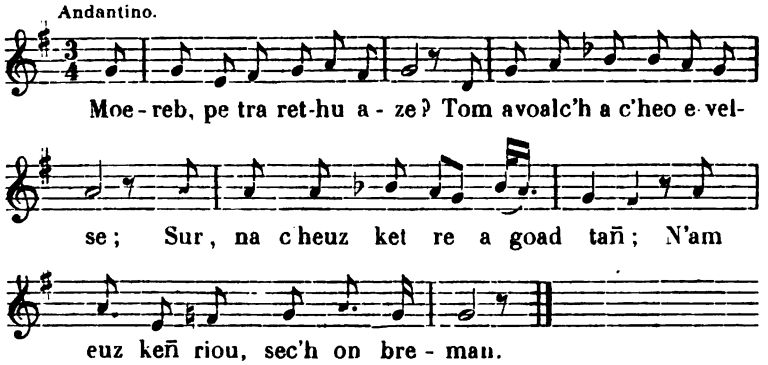

1.

Moereb, petra'ret'hu aze ?
Tom avoalc'h a c'heo evelse.
Sur, na c'heuz ket re a goad-tañ ;
Nam euz keñ riou ; zec'h on breman.

2.

Ann hini goz na selaou ket ;
War ann tañ raktal 'deuz c'houezet ;
Buhan a red da glask skolpad :
« Tom, tom aze, paour kez Breizad. »

3.

Ann naoñ, moereb, me na meuz ket ;
Miret ho kwin, ho kik salet ;
Debret am euz ; d'ac'h trugare ;
Lemmet o toubier alese.

4.

Ann hini goz na selaou ket,
Ha ma gweren he deuz karget ;
« Zeñt ouziñ, debr eunn tam bara ;
Red eo did gwellaat ha benva. »

5.

Moereb, da betra linseriou ?
Mad veñ war plouz, aze, er c'hraou :
« Petra'lerez, paour kez bihan,
Na c'heuz ket bet avoalc'h a boan ? »

6.

Ann hini goz na selaou ket.
Eur gwele hep dale 'zo grœt.
« Divorc'hed, seder da galon,
Kousk aze, Breizad, ma mignon. »

7.

Moereb, red eo diñ ho kwitaat ;
Keno... bet sonj deuz ar Breizad ;
Merci... Oan hep tra, hep diner ;
Ma zac'h a zo brema ponner.

8.

Hag ar vamm goz an' euz laret.
'N'eur c'hoarziñ ha gwelañ kevret :
« Mar grañ stad kement ac'hanout,...
Ma mab 'zo soudard evel d'out.

Kerfot-Paimpol, le 10 juin 1897.

E. H. Barde du Ménez-Bré.

TRADUCTION

QUAND J'ÉTAIS SOLDAT

1. Eh ! la tante ! que faites-vous donc là ? c'est bien assez chaud comme cela ; vous n'êtes pas trop riche en bois à feu ; et puis, me voilà séché ; je n'ai plus froid.

2. Et la vieille ne veut pas entendre ; elle a bien vite ravivé le feu ; elle s'en va chercher quelques bûches : « Chauffe-toi, pauvre Breton. »

3. Je n'ai pas faim, bonne vieille ; gardez votre vin, votre viande salée ; j'ai mangé : merci ; et pourquoi cette nappe ?

4. Et la vieille n'écoute point. Elle remplit mon verre. « Soldat, savoure ce morceau de pain ; la santé, il te la faut ; il importe que tu vives

5. Holà ! ma bonne femme, pour qui ces draps ? je ronflerais à merveille dans l'écurie, sur la paille. « Que dis-tu, cher enfant, n'as-tu pas assez peiné jusqu'ici ? »

6. Et la charitable tante fait la sourde oreille : elle apprête la couchette : « là, sans souci, le cœur à l'aise, repose-toi ; sommeille, Breton, mon ami. »

7. Hôte vénérable, vous quitter, il le faut. Adieu. Du jeune Armoricain ayez souvenance. Merci... mais pourquoi mon sac, aujourd'hui, est-il plus pesant qu'hier.

8. Et la grand'mère, souriant et pleurant à la fois : « Tu t'étonnes, Breton ;... mon fils aussi est soldat. »

BARDE DU MÉNEZ-BRÉ.

Imité de P. Deroulède.

DEUX SONNETS

I

LES NAUFRAGEURS

Sur la côte de fer, quel effroyable grain
Précipite ses coups ! La mer est démontée.
Sous le fouet des vents, la cavale indomptée
Bondit, crinière éparse, écumante et sans frein.

La nuit tombe. Aux lueurs de la foudre, soudain,
Un navire apparaît. Sa coque ballottée
Court presqu'à sec de toile et fait une abattée
Et va droit vers des feux brillant dans le lointain.

Ce doit être le port. Non. Oh ! l'infâme ruse.
Même à la concevoir notre esprit se refuse.
Combien de scélérats l'employèrent pourtant.

Tous ces points lumineux simulant un mouillage,
Le bâtiment trompé touche et sombre à l'instant.
Alors, la gaffe en main, on s'élance au pillage !

II

LA VOIX D'ARMOR

Depuis le bec du raz, sur la grève ou l'ilôt,
De l'enfer de Plogoff au rocher de Morgane,
Des cris montent parfois, poussés par un organe,
Qui mêle amèrement le rire et le sanglot.

Cette incantation, l'effroi du matelot,
Est telle qu'on ne sait de quel être elle émane.
L'un dit que, d'un fantôme errant et monomane,
Elle est le verbe sombre et l'aparté falot.

Certains non moins portés aux hardis paradoxes,
Affirment que ce sont les chiens des équinoxes,
Les fabuleux dauphins à la mort aboyant.

D'autres croiront aussi, par une nuit sereine,
Entendre le parler hautain ou suppliant
De la belle Dahut transformée en sirène.

H. Bout de Charlemont.

LES FÊTES FÉLIBRÉENNES

DANS LE SUD-EST

Les fêtes félibréennes sont terminées. Le midi est rentré dans le calme et le repos après l'agitation bruyante et fiévreuse des premiers jours du mois.

Nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt, pour les lecteurs de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, de lire un exposé succinct de ces manifestations littéraires. Voilà plusieurs années déjà qu'elles ont lieu. Les félibres et les cigaliers en ont été les ardents et convaincus promoteurs. Leur action a été féconde en résultats de toute espèce dont le plus grand est certainement la révélation du théâtre romain d'Orange au monde artistique et la reconstitution des représentations antiques dans cet admirable monument qui n'a pas son pareil en France.

Reprenons les faits dès le premier jour.

Le 1er août, à 9 heures du matin, nous étions à la gare de Valence, attendant l'arrivée du président de la République. Le train est annoncé. Un coup de sifflet et le voici. Le canon tonne, les musiques jouent. Le train s'arrête. M. Félix Faure descend. Les discours commencent.

Signalons celui de M. Sextius Michel, le doyen des maires de la capitale, président des félibres de Paris, qui rappelle les paroles prononcées par le chef de l'Etat en Bretagne, l'année dernière, sur l'attachement au sol natal, aux traditions et à la langue et revendique ces paroles pour la Provence, en saluant, en la personne du premier magistrat de la République, le représentant de l'indissoluble unité de la France, dans la variété des coutumes, des idiomes et de la poésie.

« Félibres et cigaliers, dit-il, nous aimons pareillement nos coutumes, nos traditions et la langue du pays où nous sommes nés et que nous venons encore une fois glorifier par la lyre et par le ciseau. Nous avons aussi le cœur assez large pour également chérir la France et le pays natal, le pays d'enfance et la patrie et nous regardons comme un article de foi cette belle devise de Félix Gras :

« J'aime mon village plus que ton village ;
« J'aime ma Provence plus que ta province ;
» J'aime la France plus que tout. »

De la gare, on se rend à la préfecture et les présentations, les discours, les banquets, les inaugurations des monuments de Bancel, par Amy, et d'Emile Augier, par Mme la duchesse d'Uzès, prendront toute la journée.

La ville est merveilleusement décorée. Ses belles rues, ses larges avenues, ses places sont couvertes d'arcs de triomphe et d'une profusion de guirlandes. Les façades de ses maisons disparaissent sous les drapeaux. Le soir le spectacle est plus merveilleux encore. Les illuminations sont féeriques. Toute la population est dehors.

A 8 heures, au grand théâtre, a lieu la représentation de l'Aventurière d'Emile Augier jouée par les artistes de la Comédie française. Le président y assiste. Il se retire vers 10 heures, salué par les acclamations unanimes des spectateurs.

Le lendemain matin, à 8 heures 1/2, on est au quai d'embarquement pour la descente du Rhône. Le Président et sa suite arrivent et prennent place sur un bateau orné de drapeaux et de tentures de velours à crépines d'or. On dérape au bruit des salves. Le bateau de la presse suit, suivi lui-même du bateau des félibres et cigaliers et d'un bateau d'excursionistes spécialement frété par le comité Augier.

En route pour Orange.

Citons, sur le bateau présidentiel, toute la suite du chef de l'Etat, le général Hagron, le colonel Ménétrez, M. Le Gall, le Directeur du Protocole, puis les ministres, MM Darlan et Rambaud, M. Loubet, président du Sénat, le général Zédé, Benjamin Constant, président de la Cigale, Sextius Michel.

Sur le bateau de la Presse, citons d'abord la charmante Mme Maujan, la reine des félibres, qui avait bien voulu accepter d'être notre présidente ; Chincholle, du *Figaro* ; Pasquier de l'*agence Havas* : Aubanel, chef des services politiques et secrétaire général de l'agence Fournier, Léon Barsous, de la Presse ; Louis Guerraz, de la *Correspondance politique française*, Félicien Champsaur, etc., et cinquante autres.

Sur le bateau des félibres, étaient montés : Mme la duchesse d'Uzès, Georges d'Esparbès, Charles Read, Jacques Normand, Lapauze, Niel, Conte, les sculpteurs Amy et Truphème, les peintres Madrazzo, Guignard, MM. Jules Dupré, Péréal, sénateur de l'Hérault, Beauquier, Alicot, députés, etc.

Cette traversée du Rhône est vraiment un superbe voyage. Les paysages les plus divers défilent sous nos yeux. Ici, ce sont des montagnes sourcilleuses et ravinées estompées par une buée chaude. Là, les bords du fleuve sont perdus dans la verdure d'une luxuriante végétation. Plus loin, c'est le Pouzin avec ses mines et ses hauts fourneaux et ses ouvriers qui ont pris la couleur du minerai. Plus loin, ce sont les falaises imposantes de Donzère gardant l'empreinte des flots amers qui jadis ont battu leur pied inébranlable. A droite, à gauche, sur tous les sommets depuis Crussol, des murs démantelés de châteaux féodaux se dressent. Dans les déclivitées, des villes et des villages s'étendent paresseusement. Et, partout sur les rives, les populations, accourues pour saluer le chef de l'Etat, agitent des drapeaux, leurs chapeaux, des mouchoirs, jettent mille hourrah. Les musiques font entendre l'hymne national ; la poudre ébranle les échos.

On s'arrête à Bourg Saint-Andéol. Il y a réception et vin d'honneur à la mairie. Orphéons, musique, cantate, acclamations sans fin.

Le temps presse. On repart pour Orange. On déjeune à bord et, à 2 heures, on arrive au débarcadère du Pont-d'Auriac sous la pluie battante d'un malencontreux orage. C'est mouillés comme des barbets que nous faisons notre entrée dans l'ancienne capitale de Cavares où la série des présentations et des discours ne tarde pas, malgré tout, à recommencer.

Le temps heureusement se rassérène peu à peu, dissipant les

inquiétudes générales et, à 9 heures du soir, 12.000 personnes sont réunies dans ce théâtre romain dont Louis XIV disait que sa façade était la plus belle muraille du royaume.

L'éminent architecte Auguste Caristie, qui a fait sortir ce superbe monument de la poudre des siècles où il était enseveli, fait remonter sa construction à Marc Aurèle.

Complètement dégagé en 1831, de toutes les ignobles masures qui l'encombraient en le souillant, ce géant de pierre a repris les grands traits de son aspect primitif.

La scène antique a malheureusement disparu complètement ainsi que toutes les décorations colonnades, statues, sculptures que l'art grec le plus raffiné avait accumulées dans cette enceinte et dont il ne reste plus que d'informes vestiges.

Mais une chose est restée. C'est l'acoustique merveilleuse résultant du choix habile du lieu et des secrets de la construction et qui porte la voix pure et claire jusqu'aux extrêmes limites de l'édifice.

La représentation débute par un prologue de Louis Gallet, les fêtes d'Apollon ; puis l'orchestre Colonne prélude, par la superbe musique de Massenet, au saisissant jeu de scène des Erynnies qui envahissent le théâtre et glacent d'effroi les spectateurs par leurs évolutions fantastiques et terrifiantes.

Elles disparaissent. La tragédie commence. Les beaux vers de Leconte de l'Isle déroulent leurs tirades marmoréennes. Lorsque le veilleur vient annoncer le retour de celui qu'on n'attendait plus, lorsque Klytemnestra vient confirmer la nouvelle, le public tout entier est conquis. Plus un bruit, plus un souffle ne se font entendre dans cet immense vaisseau et les péripéties de la tragédie montrant le pouvoir inéluctable de la fatalité antique se déroulent au milieu d'une attention religieuse. Mme Lerou qui joue Klytemnestra, Mlle Dudlay dans le rôle de Kassandra, Mlle Moréno identifiant Electra rivalisent de talent. Puis voilà Paul Mounet dans Orestès et l'on arrive à ce sombre dénouement d'un fils tuant sa mère pour venger son père.

A mon avis, ce rôle n'est pas le meilleur de Paul Mounet. Je l'ai trouvé souvent à côté de la vérité de l'expression et parfois même un peu trivial. Cependant sa dernière tirade a été fort belle et,

lorsque, enlacé, traqué, pourchassé par les Erynnies vengeresses, il se débat au milieu de leurs terribles étreintes, en jetant son cr d'horreur, et s'enfuit, poursuivi par la troupe entière, il provoque une émotion indescriptible.

Si je ne me trompe, je ne crois pas pourtant cette tragédie implacable faite pour réussir entièrement auprès des populations méridionales que des sentiments aussi en dehors de l'humanité ont semblé dérouter un peu.

Le lendemain matin, 3 août, le Président de la République se rend à la gare et s'embarque pour Grenoble, acclamé par la population d'Orange massée sur les quais.

Dans l'après-midi, a lieu, en petit comité et dans un des bas-côtés du théâtre romain, le couronnement du buste d'Auguste Caristie, en présence de notre excellent ami, Caristie Martel, ancien pensionnaire de la Comédie française, neveu du célèbre architecte. Mme Maujan, née Caristie Martel, dit, d'un bel accent, une ode de circonstance due à la plume d'Alexis Mouzin, l'auteur de l Empereur d'Arles joué en 1886 dans l'antique ruine.

On se sépare pour aller diner et l'on se retrouve à 9 h au théâtre.

Ah ! l'inoubliable soirée. J'ai ressenti, dans cette nouvelle audition d'Antigone, toutes mes poignantes sensations de 1894, augmentées encore, si c'est possible. Tous les interprètes se sont surpassés.

Mounet Sully dans le rôle de Créon, Sylvain dans celui de l'envoyé, Paul Mounet dans Tirésias, Mmes Bartet dans Antigone, Lerou dans Eurydice, Moréno dans Ismène ont atteint le summum de l'émotion tragique.

Peut-être Mounet Sully force-t-il un peu trop le rôle et prodigue-t-il les éclats de voix, manifestations d'une fureur qui paraît toujours atteindre au paroxisme. Je l'avais trouvé, ce me semble, plus nuancé en 1894. Mais ne marchandons pas pour si peu et reconnaissons sans hésiter l'ampleur et la puissance vraiment grandioses du talent déployé par ce grand artiste.

Des applaudissements sans cesse répétés, des rappels, des acclamations frénétiques saluent les interprètes de cette remarquable traduction d'une des plus belles œuvres de Sophocle.

C'est que là le cœur est remué autant que l'esprit est captivé et qu'on se sent les yeux noyés de larmes et la poitrine oppressée en écoutant les tendres accents d'Ismène, les éclats de fureur de Créon, les ripostes d'Antigone, les prédictions du vieux devin, les supplications d'Emon, en contemplant le jeu muet d'Eurydice et le désespoir lamentable de Créon apportant sur la scène le cadavre de son fils qui s'est tué sur le tombeau de sa fiancée.

Oh ! spectacle admirable, vision d'idéal qui avez secoué si énergiquement ces 12.000 spectateurs, quelles grâces ne vous devons-nous pas pour nous avoir fait goûter une de ces pures jouissances qui soulèvent l'humanité jusqu'aux étoiles ! !

Le lendemain, 4 août, tout le monde est à Avignon ; chacun est prêt à continuer le pèlerinage.

C'est successivement Châteauneuf du pape où l'on inaugure le bas-relief en bronze d'Anselme Mathieu, le félibre des baisers, par Amy, et où nous avons à signaler un discours du plus pur atticisme par M. le commandant Ducos, député de Vaucluse et maire de Châteuneuf ; puis une visite aux monuments d'Arles, une course aux Saintes-Maries de la mer, célèbre par la légende des trois Maries et sa superbe église fortifiée, une félibrée à Saint-Remy, où l'on inaugure le médaillon du poète local Antonius Aréna par Demaille. Banquet, discours, poésies provençales, visite aux *Antiques*, derniers vestiges de l'énigmatique Glanum, etc.

Puis nous allons à Maillane chez le grand poète Mistral.

Nous sommes une centaine qui envahissons la coquette et paisible demeure de l'Homère provençal.

Mistral et sa charmante femme nous reçoivent de la manière la plus gracieuse.

Sextius Michel salue le maître au nom des félibres de Paris. Benjamin Constant le fait à son tour au nom des cigaliers et annonce au poète que le premier des personnages qui figureront dans le plafond de l'Opéra Comique qu'il est chargé de peindre sera Mireille.

Frédéric Mistral remercie et dit combien il est heureux de nous recevoir sous son toit. Il défend le félibrige de toute tendance exagérée et préconise le provincialisme qui, à ses yeux, est le moyen

d'action les plus puissant de la renaissance littéraire, le seul qui nous débarrassera de cette centralisation excessive dont nous souffrons, en affranchissant la province du joug intellectuel de Paris.

Un lunch des plus délicats est servi : melons exquis, raisins délicieux, miel, venu de l'Hymète à coup sûr, gâteaux, vins généreux des coteaux brûlés des Alpilles.

La musique du pays nous joue une aubade et nous quittons presqu'à la nuit tombée la maison du poète et le coquet village dont les jolies femmes aux cheveux ondés nous adressent leurs plus gracieux sourires et leurs caressants adieux.

Le lendemain, nous sommes à Avignon. Visite au palais des Papes, à ce formidable monument construit par les princes de l'Eglise et que M. Pourquery de Boisserin, député et maire de la ville, veut rétablir dans sa primitive splendeur pour en faire un musée de la chrétienté et du midi. Ensuite nous allons pieusement déposer une couronne aux monuments de Roumanille et d'Aubanel. Ces devoirs accomplis, nous nous dirigeons vers l'île de la Barthelasse sur le Rhône, où un déjeuner en plein air nous réunit une dernière fois avant le départ pour Sisteron et Pézénas.

On se rend à la gare. Poignées de main, embrassades. « Bon voyage. Au revoir. A bientôt. Portez-vous bien. » Le train s'ébranle. On agite les mouchoirs, les chapeaux. « Hourrah ! Vive les félibres ! Vive les cigaliers ! » Encore un instant et Avignon a disparu.

On arrive à Sisteron à 10 h. 1/2 du soir avec la pluie. La municipalité attend à la gare. Discours de réception, vin d'honneur à la mairie, puis on va se coucher.

Le lendemain, on inaugure le buste de Paul Arène par son ami Injalbert, au milieu d'une affluence considérable. On relate la vie du charmant conteur. On analyse ses œuvres. On lui rend toute la justice qui lui est due.

Sisteron a bien fait les choses. L'empressement, le désir de plaire se lisent sur toutes les figures.

Un dernier banquet, celui de la sainte Estelle, c'est-à-dire des Pâques félibréennes, réunit les convives parmi lesquels Frédéric Mistral, Félix Gras, Maurice Faure et sa femme Mme Maujan, Syl-

vain, Caristie Martel, Benjamin Constant. Nouveaux discours, poésies, chants.

On se couche encore fort tard. Se couche-t-on, d'ailleurs ? Je n'en suis pas bien sûr. Ne faut-il pas être prêt de bonne heure pour se rendre au château de Montmaur, dans les Hautes-Alpes, où Mme la comtesse du Terrail et le colonel du Terrail nous attendent.

Après un voyage plein d'animation et de gaîté, nous arrivons au vieux manoir dont les châtelains nous accueillent avec la plus aimable courtoisie. Nous passons près d'eux une journée enchanteresse. Tout concourt à nous séduire. La beauté, les grâces, l'esprit, le talent sont réunis sous le toit hospitalier et, lorsqu'il nous faut le quitter, nous ne nous en arrachons qu'avec peine.

Nous voici de nouveau à Sisteron.

Nous nous séparons, en nous disant à l'année prochaine, et chacun prend la direction de son foyer, en emportant le plus heureux souvenir de cette sainte semaine où tous nous avons communié dans l'art.

Agapes fraternelles et fécondes, voyages ravissants, fêtes délicieuses, puissiez-vous vous renouveler souvent et, continuant votre œuvre d'apaisement des esprits, imposer votre généreuse trêve aux querelles des partis, aux discussions vaines, à la lutte acerbe des intérêts, et tourner les efforts des hommes vers la pacifique conquête de l'idéal.

C'est la grâce que je nous souhaite et que je souhaite à la France ma noble patrie, dont le drapeau couvre de ses larges plis tous ses enfants Provençaux, Bretons, Normands, Gascons, Périgourdins, etc, qui tous adorent leur mère commune et sont prêts à donner leur sang pour elle, mais demandent à conserver leur originalité propre et leur saveur, avec la diversité de leurs mœurs, de leurs coutumes et de leur parler local.

H. Bout de Charlemont.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Deux soubrettes, saynète en vers par Olivier de Gourcuff, — *Paris*, chez l'auteur, 1897.

Des pensées fines et justes, une psychologie mondaine très mordante en son aspect badin, de gracieux tableautins d'histoire, voilà ce que l'on trouve en cette plaquette — et, Dieu me pardonne, j'allais oublier de dire que ce délicat ragoût est présenté sous la forme d'un vers souple, imagé, alerte.

D'intrigue, il n'en saurait être question en si mince aventure. C'est tout uniment une discussion courtoise, mais ardente, entre Justine, la camériste de nos jours, et Fanchette, la soubrette du siècle passé. Celle-ci défend avec véhémence les qualités de son temps et crible d'épigrammes nos mœurs contemporaines. Ainsi, s'adressant à Justine :

.. .. On n'est pas très gai dans vos parages,
Au lieu de joie on lit l'ennui sur les visages,
Notre siècle était rose et le vôtre a l'air gris
.. .. Nous croyions à l'amour.
Mais je n'attendrai pas que se lève le jour
Sur la grande ville où l'or avec les baisers tinte.
Je m'enfuis vers les miens et loin de votre atteinte.

Justine s'est laissée convaincre et l'avoue :

Gavé de jouissance et dépourvu de foi,
Notre siècle est bien plus malade que le vôtre
Sur les cendres d'un Dieu mort il en naît un autre,
Nous croyons à l'argent.

Lorsqu'elle voit son ennemie terrassée, Fanchette se montre généreuse, et, pour laisser à Justine un agréable souvenir de sa visite posthume, elle termine par ces sages paroles :

Je prends votre raison, prenez ma fantaisie,
Je mêle votre prose avec ma poésie

. . . . . .
Ma sœur, en tirant au monde ma révérence,
Je dis : Rien n'est si bon ni si mauvais qu'on pense.

Cette bleuette a été enlevée avec brio par Mme Marianne Chassaing et Mlle Maria Beaupré, de l'Odéon. Elles ont fait valoir à miracle les jolies et trop courtes pages de notre excellent ami le bon poète O. de Gourcuff, véritable Protée littéraire, qui passe des vers à la prose, de la critique à l'histoire, du théâtre au roman, et sait en toutes choses affirmer sa haute valeur.

Bon Gaëtan de Wismes.

*
* *

Gens de mer — sur la cote, par Charles Le Goffic. — Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs, 1897.

Entre tous les livres bretons que nous ont apportés les dernières années, celui-ci a une physionomie particulière : il est précis et pittoresque, exact comme un document, vibrant comme un récit imaginaire. Mais l'imagination, (je me hâte de le dire) ne joue aucun rôle dans ces histoires *véritables* où s'affirme la connaissance la plus sûre des gens de mer, la sympathie la plus généreuse, la plus *agissante* pour les marins bretons. Qu'on ne soit pas impunément un écrivain distingué, un vrai poète, le lecteur de M. Le Goffic s'en aperçoit, je doute qu'il s'en plaigne.

Avec les routes et les chemins de fer la civilisation a pénétré en Bretagne ; mais pour se convaincre qu'elle n'a ni transformé ni absorbé les antiques coutumes de ce vieux pays, on n'aura qu'à ouvrir, à la première page venue, le livre de M. Le Goffic. Pêcheurs d'Islande et marins terre-neuviens, derniers baleiniers faisant suite aux derniers corsaires, *Pagans* ou pilleurs d'épaves de Guisseny et *Iliens* ou insulaires de Sein s'enlèvent, avec un étonnant relief, sur ce décor d'une beauté sévère, la grève bretonne. Il y a encore, il y aura toujours, en cette partie de la France, de vaillantes femmes, des hommes simples et droits ayant la crainte de Dieu un peu plus que celle des gendarmes ou des douaniers.

Certes, les mœurs que décrit M. Le Goffic ne sont pas toujours exemplaires ou dignes des habitants de l'Arcadie. Nos Bretons paient un tribut à la misère ; l'alcoolisme fait parmi eux des ravages ; et les côtes du Léon attesteraient, au besoin, que la race des naufrageurs n'est pas éteinte. Mais cette population condamnée à une lutte perpétuelle contre le plus terrible des éléments a bien droit à l'indulgence que Dieu lui

accorde, sans doute, à cause de sa foi naïve; dans une phrase que je tiens à citer, M. Le Goffic a parfaitement exprimé l'espèce de séduction qu'elle exerce.

« Charme émouvant des vieilles légendes, poussière du passé, amère « et douce, qu'on respire avec l'air de Bretagne, fanfare du vent d'ouest « sur la grève, chaumes branlants, garennes abandonnées et le chariot « de l'*Ankou*, les repas d'âmes, les processions nocturnes ! »

Ces lignes que l'on dirait gravées à l'eau forte, sont extraites d'un des chapitres les plus attachants, celui qui a pour titre « Trois vigiles des morts. » Nulle part la familiarité des Bretons avec la mort n'a été mieux caractérisée, et n'est-ce pas une touchante coutume que de confier aux mains pures des enfants le soin de préparer pour un nouvel ensevelissement les os des trépassés ?

Comme il nous donnait, dans « Une visite à l'île de Sein » le plus émouvant des récits de voyage, dans « *Trois vigiles des morts*, » M Le Goffic nous a donné ses impressions. Ailleurs, il a poursuivi un but, réclamant dans l'*Hôtesse et le marchand d'hommes* la fondation de *Maisons de marins*, confortables et préservatrices; insistant, dans *Un officier bleu*, pour qu'un hommage fût rendu à la mémoire de Charles Cornic le morlaisien, corsaire à tous crins qui finit dans la peau du plus admirable philanthrope

Ces *desiderata* de l'auteur de *Gens de mer* ont déjà commencé de produire leur effet et je ne doute pas que l'excellent livre ne fasse du bruit dans Landerneau et plus loin.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

SA SAINTETÉ LÉON XIII A LA FRANCE, ode latine, traduction en vers du vicomte Oscar de Poli. — Paris, Delhomme et Briguet, éditeurs, 1897.

Léon XIII passe à bon droit pour un excellent latiniste. J'avais lu plusieurs de ses poèmes et je me souviens d'une jolie pièce sur les fontaines de Carpineto, sa ville natale. L'ode, envoyée par le Souverain Pontife à Mgr Langénieux, cardinal archevêque de Reims, à l'occasion du 14e centenaire du Baptême de Clovis, est d'une inspiration beaucoup plus élevée et d'une égale pureté de forme.

M. le vicomte de Poli, chez qui le grave historien, le savant héraldiste n'ont point étouffé le poète, vient de nous donner de l'auguste poème deux traductions, l'une littérale, en prose ; l'autre en vers, plus indé-

pendante, mais ne sacrifiant au rythme ou à la rime aucune des grâces de l'original.

Le vœu de Clovis à la bataille de Tolbiac, son baptême et la consécration du pays au Christ, Charlemagne, les Croisades, la mission chrétienne de la France se poursuivant à travers tous les obstacles, et aboutissant aujourd'hui à la conversion des peuples de l'Orient : telles sont les divisions naturelles de l'ode pontificale.

Léon XIII n'a eu garde d'oublier Jeanne d'Arc dans la ville du sacre. Voici la strophe qui exalte l'héroïne chrétienne, avec les deux traductions qu'en a données M. de Poli.

O novum robur celebris puellæ
Castra perrumpens inimica ! turpem
Galliæ cladem repulit Joanna,
Numine freta.

O puissance inouie de cette noble enfant qui force les camps ennemis ! Jeanne, soutenue par Dieu, a écarté de la France les hontes et la défaite.

O pouvoir inoui de l'illustre Pucelle
Qui malgré sa débilité,
Mais forte par Dieu, rend à la France immortelle
La victoire et la liberté !

Le poète français (comme on voit) n'a pas désespéré de rendre la concision de son admirable modèle latin.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LES FRISSONS, par Ch. de Saint-Cyr. — Paris, Chamuel, éditeur, 1897.

J'ouvris avec un peu d'inquiétude le livre qu'un jeune homme, son auteur, venait de me remettre. « Vous avez créé un *frisson* nouveau », écrivait Victor Hugo à Charles Baudelaire. J'avais peur que M. Ch. de Saint-Cyr, rimant après Baudelaire, Verlaine et M. Mallarmé, n'eût cherché lui aussi le *frisson* inédit, sans avoir à son service la langue irréproch ble des *Fleurs du mal*..

Mes craintes ont été vaines. Je n'imposerai à M. de Saint-Cyr aucune comparaison inopportune, et je dirai tout net que poète sincèrement ému, il a senti, il a traduit des *frissons* très humains, ni macabres, ni décadents.

Dans ses rêves d'infini, dans ses souvenirs d'histoire où l'antiquité est

effleurée et le moyen-age approfondi, dans sa chaste conception d'un amour unique, le poète nous apparaît triste et fier. Je l'aime surtout quand, se libérant du doute, il remonte à la foi de son enfance. Le sentiment religieux a dicté à M. de Saint-Cyr une paraphrase éloquente des Sept Paroles du Christ et lui inspire des sonnets vraiment beaux comme celui-ci :

Mon bon Seigneur Jésus, faites-moi croire en vous.
Je doute si souvent, et douter c'est souffrir ;
J'en souffre horriblement, que c'est jusqu'à mourir.
Jésus, consolez-moi, Vous l'infiniment Doux !

Lorsque je ne crois pas, que je me sens flétrir,
J'excite, mon Seigneur, votre juste courroux.
Vous êtes tout puissant et pouvez tout pour nous ;
Mon âme est votre fille : ah ! faites-la guérir.

Vierge, vous fûtes mère et comprenez, Marie,
Ce dont je meurs ; aussi c'est en vous que je prie.
Je me fais tout petit comme à mon temps d'enfance.

Mère, sur votre cœur bercez-moi comme on berce
Un tout petit enfant et qu'au vent de croyance
Le doute torturant dans l'air lourd se disperse.

Le partage des rimes ajoute ici à l'effet.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LE TRAVAIL ET L'ARGENT (projet de contrat) à MM. Léon Bourgeois et Urbain Gohier, par F. Clerget. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1897.

Notre époque est féconde en surprises. Quand M. Léon Bourgeois et M. Urbain Gohier traitent à des points de vue différents la question sociale, il se trouve que le plus *radical* des deux est le rédacteur du *Soleil*, adversaire irréconciliable des lois existantes. L'ancien président du conseil accommode ses idées à la raison d'Etat et son socialisme (sans jeu de mots) est passablement bourgeois.

M. F. Clerget qui s'occupe sincèrement d'améliorer le sort des prolétaires français, tient la balance égale entre les théories de M. Bourgeois sur la *Solidarité* et le réquisitoire de M. Gohier *contre l'Argent*. A l'un comme à l'autre philosophe il fait des emprunts, il adresse des critiques ;

et il tente loyalement une réconciliation des frères ennemis, à la faveur de l'*Association*.

Que faut-il penser d'un prétendu paysan, Louis Guérin, qui serait l'auteur d'un petit livre anonyme, la *Voie de Dieu*, récemment édité par M. Clerget ? M. Clerget le sait mieux que personne ; *son* Louis Guérin, en tout cas, n'est pas si mal avisé, quand il s'écrie : « Au-dessus du travail, au-dessus de l'argent, il y a Dieu ! » On le croit fou ; ces fous-là sont les vrais sages. O. DE G.

*
* *

LA MACHINERIE AU THÉATRE DEPUIS LES GRECS JUSQU'A NOS JOURS, par E. M. Laumann. — Paris, Didot, S. D. (1897).

Le théâtre est vieux comme le monde auquel Shakespeare l'a comparé, l'art théâtral est le plus complet de tous les arts ces raisons, d'autres encore expliquent et justifient l'intérêt passionné de nos contemporains pour ce qui se passe ou s'agite sur les planches, anciens tréteaux de Thespis.

Un jeune, sérieux et modeste érudit, M. E. M. Laumann, a entrepris de nous faire connaître dans un ouvrage de vulgarisation la partie la plus mystérieuse et non la moins importante de tout théâtre, ce qu'il appelle, d'un néologisme expressif, *La Machinerie*.

En plusieurs chapitres d'une élégante clarté, le livre de M. Laumann envisage le côté historique, avec de sûres indications sur la mise en scène de la tragédie grecque, de la *naumachie* romaine, du mystère du moyen âge, de l'opéra du règne de Louis XIV, du drame romantique, sur la minutieuse esthétique des théâtres orientaux ; le côté didactique et pratique, avec ce que l'auteur dénomme justement l'anatomie d'un théâtre, les décors, les trucs, les accessoires.

Ces questions sont familières à M. Laumann qui a été à bonne école, ayant assisté M. Henri Rivière dans la préparation de ces spectacles du *Chat Noir*, d'une originalité si pénétrante. La modestie de l'écrivain nous a seule privé d'une description plus circonstanciée des coulisses du théâtricule de la rue Victor Massé, coulisses aussi compliquées et plus ingénieusement agencées que celles de l'Opéra ou du Châtelet.

M. Laumann n'est point, d'ailleurs, un partisan fanatique ou exclusif de la pièce à spectacle. De ce qu'il souhaite, pour cadre à l'œuvre théâtrale, une exacte reconstitution de temps et de lieu, n'allez pas conclure qu'il fasse prédominer la forme sur le fond. « Même dans une grange on peut se bercer au rythme majestueux des vers de Corneille et de Racine », dit, en terminant, le judicieux auteur. O. DE G.

*
* *

A DOUCHE QUE VEUX-TU ? Impressions du *Pompier de service* (Louis Schneider). — Paris, Ernest Flammarion, S. D. (1897).

Vous allez rendre compte de ce léger volume ? — Pourquoi pas ? Il pèse, autant que bien d'autres, dans la balance du succès. Et puis, j'ai déjà vu ce *Pompier* à l'œuvre, sa douche est réconfortante et les *douchés* n'en sortent que plus gaillards, tout prêts à recommencer.

Mais j'oublie que nous ne regardons pas ici le théâtre, même par le petit bout de la lorgnette et que je dois me priver du plaisir de suivre dans ses pérégrinations excentriques, le *Pompier de service*, qui marche sur les traces de son confrère et homonyme des Variétés.

Il pleut des mots d'auteur et des mots de la fin, des calembours et des calembredaines dans ces cent et quelques comptes-rendus de pièces nouvelles. — Si bien qu'un beau soir, le pompier laissa échapper cet aveu naïf : « Je pourrais vous en trouver ainsi jusqu'à demain. » Et il serait de force à tenir parole.

Tout est-il donc « à la blague » en ce volume ? Non, et on peut souvent retourner les deux vers :

En faveur du badinage
Faites trève à la raison.

Louis Schneider a toutes les audaces et tous les privilèges, y compris celui d'être prophète en son pays. De Lyon, sa ville natale, il date une de ses meilleures chroniques, relative aux *Maîtres Chanteurs*... ceux de Wagner.

Si l'on faisait au livre le reproche un tantinet justifié d'exalter cabobins et cabotines, je répondrais qu'un des ancêtres du pompier, le vieux gazetier Robinet, ne trouvait à louer, dans la *Bérénice* de Racine, que les comédiens :

L'excellente troupe royale
Joua miraculeusement
C'est-à-dire admirablement
Cette amoureuse Bérénice,
Et chacun en rendant justice
Tant aux actrices qu'aux acteurs,
Les traita de vrais enchanteurs.

On le voit, le mal date de loin, mais le *Pompier de service*, si galamment campé par M. Henry Bouvet sur la couverture du volume, ne semble pas d'humeur à l'éteindre.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

DU CHAR ANTIQUE A L'AUTOMOBILE, par F. Marcevaux. — Paris, Firmin Didot, éditeur, S. D. (1897).

Il y a deux ou trois ans, je rendais compte, ici même, d'une étude très curieuse et très documentée du Bon Christian de Wismes sur *Les Chars*. Que de progrès accomplis depuis lors ! La bicyclette, dominatrice des routes et des rues, s'est élevée à la hauteur d'une institution internationale. L'automobile, encore dans l'enfance, usurpe déjà le titre de locomotion de l'avenir. L'heure a donc paru bien choisie à M. Marcevaux pour publier un nouveau livre sur la matière, et passer en revue tous les véhicules, depuis le char antique, le coche et la diligence de nos aïeux, jusqu'au tricycle et à la voiturette « dernier style ».

M. Marcevaux traite son sujet avec science et passion : des gravures rehaussent l'attrait de son texte, attrait singulièrement suggestif. Le moine de Saint-Gall frissonnait autrefois en voyant partout le fer des armes. Nous, c'est l'acier de la machine qui nous submerge et on peut prédire que nos arrière-neveux découvriront des chevaux, non sans surprise. O. DE G.

*
* *

Mme Louise d'Alq commence un *Appendice* à son *Anthologie féminine* couronnée par l'Académie française il y a deux ans. Cet appendice, destiné à compléter l'*Anthologie*, forcément écourtée pour conserver un format portatif, paraît par livraisons bi-mensuelles dans les *Causeries familières*. Dès les premières livraisons, nous remarquons de curieux détails sur *Doëte de Troie*, *Barbe de Verrue*, *Mmes du Fayel*, *Des Roches*, *Anne de France*, suivis d'intéressants fragments de leurs écrits. *Marie Stuart*, *Diane de Poitiers*, la *Marquise de Chantal* paraîtront prochainement ainsi que grand nombre d'*authoresses* modernes. Dans cette même Revue, des *Causeries familières* se trouvent en cours de publication, en ce moment, par cahiers séparés, afin que les paginations spéciales permettent de les classer à la fin de l'année, en autant de volumes que de titres : *Une pauvre millionnaire*, roman par Mme L. d'Alq, le « *home moderne* », illustré d'une série de photogravures représentant les appartements intimes de hautes personnalités, *Saynètes et monologues*, — *Mme Dacier, sa vie et ses œuvres*, sans oublier les questions de *savoir-vivre*, des comptes-rendus littéraires, des beaux-arts, actualités, etc., etc.

*
* *

Sous une rose, romance, musique de R. Deneufbourg, poésie de Camille Natal. Hamelle (ancienne maison Maho), éditeur, 22 boulevard Malesherbes, Paris.

SOUS UNE ROSE

(RONDEL)

Il s'est blotti sous une rose
Mon rossignol, chantre des bois.
Craint-il l'hiver, les premiers froids ?
Est-il blessé qu'il se repose ?

M'en approcher, vraiment je n'ose,
Tout grelottant, je l'aperçois.
Il s'est blotti sous une rose
Mon rossignol, chantre des bois,

De son retour, qu'elle est la cause ?
Est-il mourant qu'il est sans voix ?
Rossignolet — pur virtuose —
Dans mon jardin comme autrefois,
Reste blotti sous une rose.

Camille Natal.

Ce délicieux rondel, d'un poète connu et apprécié, Camille Natal, vient de provoquer les inspirations musicales du compositeur de talent, R. Deneufbourg. La musique est tout à fait appropriée aux paroles; ce qui forme un ensemble exquis. *Sous une rose* peut être chanté par tous; d'abord parce que les paroles sont de celles que les bouches les plus timorées peuvent chanter; deuxièment, parce que l'accompagnement n'offre pas de difficultés Editée par la maison Hamelle à Paris, cette romance sera bientôt dans tous les salons.

Camille Natal, on le sait, est l'auteur d'un charmant volume de vers : *Gerbe d'Œillets* (1 fr 50); d'un ravissant volume de prose : *Cœurs de femmes* (3 fr.), et de spirituels monologues : *Presque mariée* (0 fr. 50), et *Plume brisée* (0 fr. 50), ainsi que des *pièces à dire* suivantes : *Raphaële* (0 fr. 50), *Le Liseron* (0 fr 30), et *L'Ange de l'Ambulance* (0 fr. 50).

On trouve tous les ouvrages de Camille Natal chez l'éditeur Chamuel, 5, rue de Savoie, Paris, qui les envoie *franco* contre mandat ou timbres.

*
* *

SANS FARD ! en vers et pour tous par John Croisier. — Paris, Paul Ollendorff, éditeur, 1897.

Si vous ne connaissiez pas Gacon, *le poète sans fard*, je ne plaindrais pas votre sort, car c'est un assez médiocre rimeur, de l'école de Boileau ; bien plutôt vous conseillerais-je de lier commerce avec un autre poète *sans fard* et fort bien qualifié ainsi, M. John Croisier, qui nous donne en un joli volume les produits de sa *Muse sérieuse*, de sa *Muse gauloise*, de sa *Muse fin de siècle*.

Ne nous méprenons pas sur le sens de ce dernier mot. M. Croisier n'est point un adepte de la littérature de demain. C'est dans le style de Panard et de Désaugiers qu'il se moque des encombrants chapeaux de dames ou déclare la guerre aux *pneus* Il philosophe à la façon de La Fontaine et de Béranger dont il a le tour aisé et trop souvent la morale facile. Ce sont là bien des raisons — sauf la dernière — pour déplaire aux cabarets montmartrois, qui s'approvisionnent alternativement en Norwège... et sur le boulevard extérieur.

J'ai parlé de Béranger mais je ne veux point comparer, quant au fond des idées, au chantre du *Dieu des bonnes gens* l'auteur de *Sans fard*. M. John Croisier, qui porte très haut « le respect de soi-même » et flagelle les gens qui font litière de leur conscience, a la foi du charbonnier, ou peut s'en faut.

Puisque le pauvre cœur humain
Veut toujours soulever le voile
Qui cache à chacun son étoile
Et qu'adorer est un besoin,
Si devant un Dieu je m'incline,
Je veux que sa face divine
Soit au-dessus de mes tourments.
Après ce monde il en est d'autres.
Dit-on, mais qu'ils soient mieux ou vôtres,
Croyons en Dieu tout simplement.

Voilà un couplet qui absout M. Croisier de bien des légèretés.

O. DE G.

*
* *

L'*Echo du Merveilleux*, dont nous avons annoncé la fondation et dont nous nous plaisons à constater le succès, se différencie des autres *Revues*

spirites par son respect du dogme et son attachement à la foi catholique. M. Gaston Méry, son directeur, enregistre, avec son zèle sincère, les révélations de la voyante de la rue Paradis et les extases des deux jeunes filles de Tilly-sur-Seuille. Sur les indications de celles-ci, un architecte distingué, M René Binet, a pu dresser le plan de la basilique future et en faire le sujet d'une charmante aquarelle, reproduite dans le dernier numéro de l'*Echo du Merveilleux*. Précédemment, un phénomène qui a eu la Bretagne pour théâtre a trouvé son rapporteur impartial ; il s'agit de la stigmatisée d'Inzinzac (Morbihan), que ses affreuses tortures semblent condamner au rôle de victime expiatoire. O. DE G.

*
* *

Chaque année, vers cette même époque, une exposition de grandes ou petites industries s'ouvrait dans ce pauvre palais des Champs-Elysées si méchamment mis à mal par la pioche des démolisseurs.

La présente saison verra se déplacer l'axe de l'activité parisienne. C'est en plein Belleville, au Lac Saint-Fargeau, que des sénateurs, des maires, des conseillers municipaux, des ingénieurs, des commerçants de Paris, de la province, de l'étranger, des artistes et des littérateurs inaugureront dans le courant de septembre une Exposition nationale du travail.

Le programme que l'on nous adresse abonde en promesses. Les organisateurs ont eu pour but de favoriser les inventions nouvelles en leur fournissant le plus vaste champ d'exercice. Nous sommes à l'époque où l'homme utilise toutes les forces de la nature pour dompter la matière ; l'exposition du Lac Saint-Fargeau sera un nouveau triomphe pour les applications de la science.

*
* *

La *Revue des provinces de l'Ouest* annonçait, pour un des dimanches du mois d'août, la pose d'une plaque commémorative sur la maison du Pouliguen où Jules Sandeau écrivit *La Roche aux Mouettes* et nous faisait espérer que pareil hommage serait rendu à Desforges-Maillard dans sa ville natale du Croisic. La Société des Bibliophiles Bretons, qui a édité les *Œuvres nouvelles* du spirituel mystificateur de Voltaire, souhaite vivement que ce dernier projet se réalise et serait prête, le cas échéant, à seconder M. Léon Séché dans son intéressante initiative.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

L'ÉGLISE DE LEHON

PENDANT DIX SIÈCLES

(850-1897)

Sous ce titre, qui lui convient parfaitement, nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs le discours si intéressant prononcé le 8 juillet dernier, par M. Fouéré-Macé, recteur de Lehon, à la cérémonie de la consécration de son église abbatiale, en présence des évêques, du nombreux clergé et de la foule des fidèles réunis pour cette cérémonie. Ce discours est ainsi conçu :

« C'était vers la fin du XIIe siècle. Des dissensions graves s'étaient élevées, d'une part entre les moines de Lehon et l'abbaye de Saint-Magloire de Paris, d'autre part entre l'évêque d'Aleth et les bénédictins de Marmoutiers. Les évêques et les seigneurs bretons, le pape lui-même s'interposèrent entre les parties et les réconcilièrent. Lehon, de ce fait, fut soustrait à la juridiction de Paris ; Durand y perdit le titre d'abbé, et l'évêque d'Aleth y gagna la cathédrale de Saint-Malo.

« Comme gage de réconciliation, l'évêque de Saint-Malo — il s'appelait Pierre — vint rendre visite aux moines de Lehon. Il fit son entrée solennelle au monastère, entouré des religieux qui lui prodiguèrent les marques du plus profond respect et des plus sympathiques égards.

« Nous fêtons aujourd'hui, Messeigneurs, sous la présidence vénérée de Vos Grandeurs, dans cette même église du XIIe siècle, où Geoffroy de Corseul reçut jadis avec tant de déférence l'évêque de Saint-Malo, une autre réconciliation, plus difficile peut-être

encore que celle des cœurs, plus rare au moins, la réconciliation du temps et des ruines, avec la patience et la charité.

« Cette église que venait de terminer à peine Geoffroy de Corseul, vers l'année 1180, était loin d'être la première qui eût entendu les psalmodies et abrité les veilles des moines de Lehon. Trois autres l'avaient précédée. La première fut celle que trouva le roi de Bretagne, quand il rencontra, l'an 850, au milieu de la forêt, sous les pas de sa chasse royale, les pauvres ermites de Lehon, à peine vêtus de peaux de chèvres et mourant de faim : l'oratoire des pieux solitaires n'était qu'une chétive cabane faite de branches et de feuilles entrelacés, surmontée d'une croix, humblement accolée aux flancs de la montagne, dans la vallée sauvage de la Rance.

« Bientôt, les libéralités du roi de Bretagne, après la fameuse expédition de Condan à l'île de Serh et l'enlèvement indiscret mais providentiel de la châsse de saint Magloire, permirent aux ermites de Lehon de remplacer par une magnifique église leur pauvre églisette de bois. Le roi les avait autorisés à s'approprier les ruines du temple de Corseul, admirable édifice d'une incomparable splendeur. Les moines usèrent largement de sa permission. Accompagnés d'ouvriers habiles, ils se rendirent à Corseul, dépécèrent cette belle ruine, et après des difficultés inouïes, transportèrent à Lehon, au milieu de chants de triomphe, les blocs bien équarris et les marbres diaprés. Sous leurs mains laborieuses et actives, ces blocs et ces marbres superbes ne tardèrent pas à devenir les tympans, les linteaux, les colonnes, les plus beaux ornements enfin de la basilique de Lehon.

« Mais hélas ! les Normands ne laissèrent pas longtemps sur pied, cette riche église. Remontant la Rance sur leurs barques légères, ils débarquèrent à Lehon vers l'an 920. La forteresse fut impuissante à maîtriser leur fureur. Mais déçus dans leurs espérances, de ne plus trouver au monastère ni moines, ni trésors, ni surtout l'objet principal de leur convoitise, la châsse de vermeil de saint Magloire, ils brisèrent tout ce que les religieux n'avaient pu emporter et livrèrent aux flammes la royale abbaye et sa riche basilique.

« Pendant un siècle, et quelques années au plus, les lierres et les ronces envahirent les murs calcinés de l'abbaye, et le désert redevint le maître de ces lieux délaissés. Mais les premiers moines

de Lehon, partis pour Paris avec les reliques des saints bretons, avaient légué aux religieux de Saint-Magloire de Paris, le souvenir de la vieille abbaye; ils en avaient raconté la curieuse fondation, exposé la beauté du site, la fertilité du sol. A Paris on aimait Lehon, et l'on rêvait d'aller relever de ses ruines le monastère breton. L'abbé Harduin choisit donc six de ses religieux les plus enthousiastes et les envoya sur les bords de la Rance. Les nouveaux venus se mirent aussitôt à l'œuvre, et ils firent si bien qu'en peu d'années ils rendirent à la fondation de Nominoë son ancienne splendeur. Leur premier soin fut de rebâtir l'église. Un chapiteau encastré dans le mur extérieur du chevet, au-dessous du grand vitrail, et les débris élégants retrouvés, naguère, des colonnettes du cloître qu'ils bâtirent alors, nous sont les témoins qu'ils ne négligèrent rien pour faire grandiose et durable.

« Toutefois, la ruche bénédictine s'étant considérablement accrue, l'église rebâtie devint trop étroite, et Geoffroi de Corseul, dans la dernière moitié du XIIe siècle, en construisit une plus spacieuse et mieux appropriée aux besoins de la communauté. C'est celle même, Messeigneurs, dans laquelle nous sommes. Sa construction offre les caractères bien tranchés du style roman et du style ogival ; aussi cette particularité en fait-elle un spécimen rare et intéressant de ce que l'on est convenu d'appeler en archéologie, *l'époque de transition*. Le grand portail ouvert entre six colonnettes, avec six voussures en plein cintre, et orné d'une archivolte à dents de scie, est du plus pur roman, tandis que les sept fenêtres géminées de la nef, à lancettes, et surtout la huitième trilobée à meneaux rayonnants, appartiennent au style ogival. Elle se compose d'une nef unique, pleine d'harmonie dans ses proportions, de profondeur et d'élancement. Un mur droit remplace l'abside. La vaste baie du sanctuaire, ornée du riche vitrail qui représente la fondation de Lehon et les miracles de saint Magloire, ne fut ouverte qu'à la fin du XVe siècle, par Guillaume Guéguen, prieur commendataire, évêque de Nantes. Le maître-autel se composait d'un baldaquin garni de colonnes de marbre jaspé, surmonté d'une belle croix abbatiale.

« Ce fut sous les voûtes de cette magnifique chapelle que durant

près de six siècles les religieux de Lehon récitèrent l'office conventuel et assistèrent au divin sacrifice. La Révolution française ne chassa pas, comme on le croit généralement, les religieux de Lehon. Ils en étaient partis sur l'ordre de leurs supérieurs, le 24 mai 1767; toutefois l'église continua de servir au culte pour les Bénédictins de passage, jusqu'à l'époque de la Terreur. Depuis lors la toiture et la voûte se sont effrondrées, et, lorsque le 30 avril 1881, l'église fut donnée — ce fut une honorable et chrétienne pensée de Mmes Marin et Depaul — à la commune de Lehon pour servir d'église paroissiale, elle ne formait plus, avec ses murs crevassés et ses pignons menaçants, qu'une ruine gigantesque.

« Aussi ne se gêna-t-on pas pour traiter de fous les imprudents restaurateurs. Rien n'arrêta Frère Vincent de Paul, vrai moine du XIIe siècle : la ténacité de ses études, la justesse de ses mesures, la solidité de ses coupes et de ses joints eurent raison de tous les obstacles, et sa voûte restera comme un modèle d'élégance et de solidité.

« Il est vrai que nous y avons mis le temps, puisque commencée en février 1885, la restauration de l'église s'achève à peine aujourd'hui. Mais aussi que de difficultés n'avons-nous pas eu à surmonter et du côté des ressources et du côté du travail lui-même ! L'étape a été longue, ardue, mais rien n'a lassé la charité de nos généreux bienfaiteurs, ni déconcerté leur patience. Aussi sont-elles bien légitimes la reconnaissance et la joie de cette paroisse en cette fête solennelle de consécration, qui couronne si magnifiquement, au moins dans sa partie principale, cette restauration, objet de tant d'inquiétudes et de labeurs.

« Me pardonnerez-vous toutefois, Messeigneurs, d'adresser une pensée de regret à la vieille église paroissiale que nous allons quitter ? Durant près de neuf siècles ne fut-elle pas la sœur voisine de la chapelle monacale ? N'est-ce pas sous ses voûtes, que tant de générations reçurent l'onction sainte du baptême et furent « ensépulturées, munies des saints sacrements nécessaires au salut ? » Avant qu'il disparaisse, j'envoie également un dernier adieu à cet original petit clocher dont la silhouette se dessine si gaiement sur le coteau boisé de Bauvais, et qui tant de fois fut reproduit par le crayon ou le pinceau des artistes.

« Ma plume d'historien serait facilement intarissable. Je l'arrête; me réservant d'expliquer en famille à mes paroissiens, chacune de ces verrières qui représentent les épisodes principaux de l'histoire de Lehon ; de rappeler à leur piété les miracles de guérison et de résurrection opérés en ces lieux par la protection de saint Magloire ; je leur raconterai la vie toute sainte du bon Père Noël Mars, fondateur de la *Société de Bretagne,* dont la cause de canonisation, introduite en Cour de Rome en 1625, n'a peut-être pas dit son dernier mot. Je leur dirai qu'il nous manque encore beaucoup de choses pour terminer dignement notre œuvre, et que, plein de confiance, je tendrai encore la main aux amis de la Bretagne. »

Abbé Fouéré-Macé.

Les Vitraux de l'église abbatiale de Lehon,
par M. Fouéré-Macé.

M. le recteur de Lehon parle, à la fin de son discours, des beaux vitraux dont il a orné la vieille église abbatiale ; ces vitraux, sortis de la fabrique renommée de M. Vermonet, de Reims, sont d'une exécution tout à fait artistique et d'une originalité toute particulière, car ils représentent toute l'histoire de l'abbaye et de la paroisse de Lehon, depuis saint Magloire et Nominoé jusqu'aux douloureuses scènes de l'époque de la Terreur. — Dans un charmant livret édité par M. Caillière (place du Palais, 2, à Rennes), M. Fouéré-Macé a donné, en style excellent et très intéressant, l'explication des trente à quarante sujets contenus dans ces verrières, et un artiste photographe des plus habiles, M. Charles Géniaux, y a joint la reproduction de tous ces sujets, qui forme une délicieuse illustration pour ce joli livret, que nous nous plaisons à recommander à tous les amateurs de belles choses, de belles impressions et de belles illustrations bretonnes.

A. de la B.

CHANSONS POPULAIRES

DE HAUTE-BRETAGNE

(Suite[1])

XII

TROISIÈME GROUPE DE CHANSONS QUINTINAISES

Nous donnons à ces chansons la qualification de *quintinaises*, quoique plusieurs d'entre elles se chantent ailleurs qu'à Quintin. Mais les versions publiées ci-dessous nous viennent de ce pays[2], elles fournisseut des variantes intéressantes, comme on pourra s'en convaincre pour quelques-unes d'entre elles imprimées dans d'autres recueils : variantes qui donnent souvent lieu, à de curieux rapprochements. Toutes raisons pour faire connaître au lecteur les versions quintinaises de ces chansons.

11. — *La Fille du geôlier.*

1.

Dans la prison de Nantes,
Il y a un prisonnier *(bis)*
Personn' ne va le voir
Que la fill' du geôlier

Gué farila dondaine
Gué farila dondé !

[1] Nous reprenons, pour l'achever cette fois sans désemparer, le petit recueil de *Chansons populaires de la Haute-Bretagne*, que nous avions commencé de publier dans cette Revue, il y a deux ans. A. DE LA B.

[2] Comme les dix premières chansons quintinaises de notre recueil, elles nous ont été fournies par Mme de Farcy de Malnoë, à qui nous en témoignons notre gratitude.

2.

Personn' ne va le voir
Que la fill' du geôlier. *(bis)*
Elle lui porte à boire,
A boire et à manger ;

Gué falira etc.

3.

Et des chemises blanches,
Tant qu'il en veut changer.

4.

Un jour ell' vient lui dire :
-- « C'est demain q'vous mourrez, »

5.

— « Puisque demain je meurs,
Déliez-moi les pieds. »

6.

Le garçon était leste,
Dans la mer a sauté.

7.

Quand il fut sur la rive,
Il se mit à chanter :

8.

— « Ah ! bénies soient les filles,
Surtout cell'du geôlier.

9.

« Si jamais j'deviens riche,
Oui, je l'épouserai !

10.

« J'lui f'rai porter des robes
Et des colliers dorés. »

Quoique nous ayons coupé en deux lignes, suivant la disposition habituelle, la partie du texte ajoutée successivement dans chaque couplet, il est bien clair que ces deux lignes ne constituent en-

semble qu'un seul vers de douze syllabes ; et si l'on suivait les prescriptions de la métrique, ces vers se devraient écrire ainsi :

Dans la prison de Nantes, — il y a un prisonnier
Personn' ne va le voir — que la fill' du geôlier.

Et partout de même :

Le garçon était leste, — dans la mer a sauté....
J' lui f'rai porter des robes — et des colliers dorés.
Etc.

Ce qui marque nettement qu'il n'y a qu'un vers, c'est que, quand on coupe le texte en deux lignes, nulle part on ne trouve de rime à la fin de la première ligne, mais partout il y en a, à la fin de la seconde. Toujours, la même il est vrai, — une rime en *é* ou un son analogue. Cette monotonie ou plutôt *monorimie* n'est pas pour nous étonner : elle était habituelle à la vieille poésie française ; les trouvères des XIe, XIIe, XIIIe siècles, dans les *chansons de geste*, font souvent des laisses ou couplets de 40 et 50 vers, parfois de 100 à 200 sur la même rime.

Il y a dans cette chanson un tableau tout fait : la jeune fille, gagnée par la pitié détachant les fers du prisonnier ; celui-ci, avec un long regard de reconnaissance et d'amour vers sa libératrice, se lançant de l'une des tours du Bouffai dans la Loire. Le poète populaire a dessiné en vrai artiste cette jolie scène.

12. — *La Jeune fille tombée dans la fontaine*

Mêmes observations sur la métrique de cette chanson que sur celle de la précédente. Aussi, après avoir écrit le premier couplet en suivant la mélodie, j'imprimerai le reste, conformément à la métrique, sous forme de vers alexandrins.

I.

Quand j'étais chez mon père,
Petite à la maison, *(bis)*
On m'envoyait à l'herbe[1],
J'allais cueillir du jonc,

[1] *Variante :* « Aux landes ».

Au chant de l'alouette
La rose et le thym,
La violette blanche,
Le romarin[1].

2.

L'on m'envoyait à l'herbe, — j'allais cueillir du jonc, (*bis*)
La fontaine était basse, — je suis tombée au fond,
Au chant de l'alouette, etc.

3.

Par le grand chemin passent — trois chevaliers barons[2],

4.

Ils m'ont demandé : « Belle, — pêchez-vous du poisson ? »

5.

— « Comment en pêcherais-je? — je suis coulée à fond. »

6.

— « Que donn'rez-vous, la belle ? — nous vous retirerons. »

7.

— « Tirez toujours, dit-elle ; — après ça nous verrons.

8.

Quand elle fut retirée, — s'en fut à la maison,

9.

Se mit à sa fenêtre, — leur dit une chanson.

10.

— « Ce n'est pas ça, la belle, — que nous vous demandons ;

11.

« C'est votre cœur en gage, — savoir si nous l'aurons. »

12.

— « Mon petit cœur, dit-elle, — n'est point pour des poltrons ;

Association des Étudiants de Rennes
UNIVERSITÉ DE BRETAGNE

[1] *Var.* « Le jonc marin. »
[2] *Var.* « Trois cavaliers gascons ». — « Trois cavaliers bretons. »

13.

— « Est pour les gens de guerre, — qu'ont d' la barbe au menton,

14.

« Le fusil sur l'épaule, — l'épée au ceinturon. »

Comme la précédente, cette chanson on le voit est monorime : seulement la rime en *on* a remplacé celle en *é*.

13. — *Mère et fille.*

1.

Trois garçons de mon village
Sont venus me demander *(bis)* ;
Ma mère était en colère,
Les a tous trois renvoyés.

Ah ! revenez, revenez, revenez !
Ma mère a dit que vous m'aurez.

2.

Ma mère était en colère,
Les a tous trois renvoyés *(bis)* ;
Moi, qu'étais encor jeunette,
Je me suis mise à pleurer,

Ah ! revenez, etc.

3.

— « Qu'avez-vous, petite sotte,
Qu'avez-vous à tant pleurer ? »

4.

« Ce sont mes amants, ma mère,
Que vous avez renvoyés. »

5.

— « Taisez-vous, petite sotte,
Allez donc les rappeler. »

6.

J'ai monté sur une roche,
Je me suis mise à crier :

Ah ! revenez, revenez, revenez !
Ma mère a dit que vous m'aurez.

7.

Le plus jeun', le plus honnête,
Est revenu le premier.

8.

Il a embrassé ma mère
Et moi par dessus l'marché.

Ici il faut bien admettre deux vers pour chaque couplet, car chacun de ces vers a sept syllabes, et le prétendu vers de quatorze pieds est un monstre sorti de l'imagination malade des poètes *décadents*. Mais le premier de ces deux vers est blanc, le second seul est rimé, et toute la pièce, ici encore, est sur la même rime, la rime en *é*.

Encore une jolie esquisse, cette chanson, d'un dessin pittoresque, lestement enlevé. On voit d'ici la fillette grimpée sur sa roche, hélant à toute voix ses galants.

14. — *L'Amant volage et repentant*

La première partie de cette pièce ressemble beaucoup à la *Chanson du Saule* de Châteaubriant ; la seconde partie est toute différente ; il y a peut-être bien ici deux chansons soudées ensemble.

1.

Quintin, petite ville[1], allons gai !
Quintin, petite ville[2],
Jamais ne l'oublierai, ma luron lurette,
Jamais ne l'oublierai,
Ma luron luré.

[1] *Variante*. Adieu, la vill' de Rennes.
[2] *Variante*. Adieu, la vill' de Rennes.

Il semble qu'il y a ici quatre ou cinq vers, en réalité il n'y en a qu'un. Supprimez les répétitions, les mots de refrain qui ne sont là que pour le son, non pour le sens, et il ne restera plus que cet alexandrin :

Quintin, petite ville, — jamais ne l'oublierai,

A lui seul il forme tout le couplet, et il en est de même des autres dont voici le texte :

2.

Il y a trois jolies filles — tout' parfait' en beauté.

3.

Y en a un' sur les autres, — à qui mon cœur donnai.

4.

J'allai la voir dimanche, — p'tit tard après soupé.

5.

Je la trouvai seulette — sur son lit à pleurer.

6.

— « Ah ! qu'avez-vous, la belle, — qu'avez-vous à pleurer ? »

7.

— « Le bruit court par la ville — que demain vous partez. »

8.

— « Ceux qu'ont dit ça, la belle, — ont dit la vérité ;

9.

« Mon ch'val à l'écurie — est tout sellé, bridé,

10.

« Ne faut plus q'la houssine — pour le faire marcher. »

Ici il semble y avoir une lacune. Jusque là l'amant, volage parlait en son nom et à la première personne ; dans les couplets qui suivent on parle de lui à la troisième. Il devait y avoir une transi-

tion, qui manque aujourd'hui, où on le voyait apparemment courir les aventures, puis revenir repentant vers Quintin — et ensuite cela continue ainsi :

11.

Quand il fut sur les landes — entend des glas sonner,

12.

Il demande à son père — qui l'on va enterrer,

13.

— « Mon fils, c'est ta maîtresse — qui vient de trépasser. »

14.

Il a pris son épée, — sur la point' s'est jeté.

Plusieurs versions s'arrêtent là, par égard pour le beau sexe. D'autres ajoutent sur ce dénouement tragique un couplet de regret, qui donne, à vrai dire, le mot de la fin, la note narquoise, fréquente dans la poésie galaise :

Faut-il que, pour un' fille — un garçon s'est tué !

Il y a même d'autres versions où le garçon ne se tue pas du tout et se borne à en montrer la velléité[1].

15. — *La Chambrière malade.*

1.

C'est notre chamberière
Qui est malade au let *(bis)*,
Et notre valet Pierre
Qui la reconsolait,

Joue de ton tambourin, Pierre,
Joue de ton tambourinet.

Abstraction faite des deux derniers vers qui font le refrain, il n'y a ici que deux alexandrins :

[1] Voir ci-dessus p. 16.

C'est notre chamberière — qui est malade au let,
Et notre valet Pierre — qui la reconsolait.

Et aux autres couplets tout de même :

2.

Et lui disait : « Ma Jeanne, — Jeanne, veux-tu du lait ? »

3.

La Jeanne a répondu — oui bien, qu'elle en voulait.

4.

Pierre a pris une jatte, — sous la vache il s'en vait.

5.

La vache était fringante, — a joué du jarret.

6.

Elle a cassé le pot, — elle a gâté le lait.

7.

Elle a jeté le gars — par dessus l'tabouret,

8.

Il a juré saint Yaume — (c'est le nom qu'il portait),

9.

Que jamais dessous vache — il ne s'accropirait,

10.

Qu'il n'eût une coiffe — ou ben un collet !

Le dernier vers a dix pieds, les autres douze ; mais les rapsodes populaires s'inquiètent assez peu de ces petites irrégularités, quoi qu'ils en usent moins qu'on ne le croit généralement.

Yaume, c'est Guillaume ; il faut, d'après le 8e couplet, que le valet se soit appelé Pierre-Guillaume ou Guillaume-Pierre.

Ceci est une vraie toile hollandaise à la manière de Teniers : le bon gars Pierrot ou Yaume (comme vous voudrez) assis sur son tabouret, tirant maladroitement le pis de la vache, noble bête

agacée, indignée, qui lui lance en pleine poitrine un solide coup d'ergot et le jette les quatre fers en l'air sur la paille de l'étable. Las ! pauvre Yaume, il n'aura même pas la consolation de faire boire du lait à la Jeanne.

16. — *Rosier de mai.*

1.

L'aut' jour, me promenant *(bis)*
Le long d'un bois charmant,
Digue don ma
La dondaine,
Tour ma lura
La dondé.

2.

Dans mon chemin rencontre — une brune à mon gré.

3,

L'ai pris' par sa main blanche, — au bois je l'ai menée.

4.

Quand ell' fut sur la lande, — ell' se mit à pleurer.

5.

— « Qu'avez-vous donc, la belle, — qu'avez-vous à pleurer ? »

6.

— « C'est mon p'tit cœur, dit-elle, — que vous m'avez volé. »

7.

— « Ne pleurez pas, la belle, — je vous le redonn'rai. »

8.

J'y plantis un rosier, — un beau rosier de mai.

9.

Le soir, je le plantis, — au matin il fleurit.

10.

« Dis-moi donc, beau rosier, — pour qui es-tu fleuri ? »

11.

— « Je fleuris pour les belles, — cell' qui n'ont point d'ami. »

12.

— « Ne fleuris pas pour moi, — car j'en ai un joli. »

17. — *La Caille.*

Les trois premiers couplets de cette chanson reproduisent presque littéralement les trois premiers de la précédente ; à partir du quatrième le thème change.

1.

Voilà ma journée faite,
Sautez là !
Je vais mi promener
Gai, gai,
Je vais mi promener.

2.

En mon chemin rencontre — une belle à mon gré,

3.

J' la prends par sa main blanche, — au bois je l'ai menée.

4.

Quand elle fut dans le bois, — ell' se mit à chanter.

5.

— « Qu'avez-vous donc, la belle, — qu'avez-vous à chanter ?

6.

— « Je chante un gros lourdaud, — qui n'est pas loin de mé. »

7.

— « Va, petite coquine, - je te rattraperai,

8.

« Soit en gardant tes vaches, — ou tes moutons d'été. »

9.

« Je n'ai ni veaux, ni vaches, — ni moutons à garder ;

10.

« Ma mère, elle est malade, — je reste à la soigner. »

11.

Il faut plumer la caille -- pendant qu'ous la tenez.

18. — *Fragment de chanson.*

On nous adresse de Quintin le frrgment qui suit. La chanson d'où il provient est fort ancienne et se chante dans plusieurs provinces de France ; il est intéressant d'en constater l'existence dans la région quintinaise.

1.

— « Ah ! dites-moi, ma mèr' m'amie } *bis*
Pourquoi les cloch' sonnent ainsi ?

2.

— « Ma fill', c'est la procession } *bis*
Qui fait le tour de la maison.

3.

— « Ah ! dites, ma mèr', m'amie, } *bis*
Quel habit mettrai-je aujourd'hui ?

4.

— « Prenez le noir, mettez le blanc,
Les deux vous sont également.

5.

— « Ah ! dites-moi, ma mèr' m'amie, } *bis*
Pourquoi vos yeux pleurent ainsi ?

. . . . . .

(A suivre).

ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

(*Suite*)[1].

Les armateurs et les armements nantais, à Brest, de 1689 à 1789. — Un Supplément à l'histoire de la course nantaise avant la Révolution.

La guerre de la Succession d'Autriche devient maritime dès l'entrée en jeu de l'Angleterre. Nous n'avions pas d'intérêt direct à intervenir et même, dans l'état où le cardinal de Fleury et le comte de Maurepas avaient laissé tomber notre marine militaire il était dangereux de risquer une nouvelle lutte avec nos puissants voisins du Nord. L'Espagne nous entraîna dans sa cause, contre l'opinion publique, en France, qui n'était point rassurée sur les chances d'une nouvelle guerre navale. Les hostilités commencèrent sous de fâcheux auspices. La misère était extrême, l'argent rare, les affaires languissantes trahissaient les craintes générales. L'on était fort embarrassé. dans les places de commerce, pour payer les assurances, et des lettres de Nantes disaient, « que de 6 classes d'assurances qu'il y a, on ne trouverait pas pour assurer un sol. parce que, de 430 vaisseaux nantais, les Anglais en ont pris 280 ; c'est ce que nous coûte l'Espagne, qui, l'épée dans les reins, nous a forcés à déclarer la guerre à l'Angleterre[2]. » L'on n'était pas sans inquiétude sur le sort

[1] Voir la livraison d'août 1897.

[2] Journal du lieutenant-général de police Marville, 1744, *Nouvelle Revue rétrospective*, 1. sem. 1897, p. 280. 287.

des vaisseaux de la Compagnie des Indes, dans laquelle le commerce nantais avait de gros intérêts. Au lendemain des fêtes pour le rétablissement de la santé du Roi, les actions de la compagnie étaient tombées très bas, et le bruit courait même « que les dividendes seraient retranchés[1]. » Néanmoins, Nantes fit de louables efforts pour tirer de la situation le moins mauvais parti qu'il serait possible. Même, devant l'impuissance de l'Etat à soutenir un projet d'invasion en Angleterre, pour appuyer le prétendant Charles-Edouard, c'est de cette ville que partit l'initiative d'un armement, en faveur du descendant des Stuarts Un riche marchand de la Fosse, d'origine irlandaise, Antoine Walsh, fut l'organisateur d'une expédition modeste, mais très hardie. Il fournit une petite frégate de 18 canons, *la Dentelle* (M. de la Nicollière-Teijeiro prétend qu'il faut écrire le *Du Teillay*[2]), en même temps que, secondé par son frère et par plusieurs négociants nantais, il obtenait du gouvernement et faisait armer à Brest, le vaisseau l'*Elisabeth* de 56 canons, sous le commandement du capitaine d'Heau, enseigne des vaisseaux du Roi. *L'Elisabeth* vint rejoindre *la Dentelle* à l'entrée de la Loire et les deux navires appareillèrent. le plus petit portant Charles-Edouard. A peine au large, on rencontrait l'ennemi en force, et l'*Elisabeth* soutenait contre *Le Lion,* vaisseau de 74 canons, un mémorable combat, où son capitaine perdit la vie (20 juillet 1745); le second, un digne petit-neveu de Jean-Bart, Pierre Bart, par sa résistance héroïque, donna à la frégate le temps de s'échapper, et il fut assez heureux pour obliger son adversaire à l'abandonner. L'*Elisabeth,* après avoir eu, d'après Guérin, 57 hommes tués et 116 blessés,[3] son gouvernail brisé, sa mâture et ses manœuvres hachées, rentra à Brest. Le vaisseau se répara et réarma dans ce port, pour le compte d'un nouvel armateur M. Rutlige-Gaultier, de Dunkerque, avec MM. Laflèche et Brown, comme associés principaux.

Un très voluminieux dossier existe aux archives de l'amirauté de Brest, sur les armements de l'*Elisabeth*. Malheureusement, la plupart des pièces qui concernaient le premier ont été perdues ou de-

[1] *Journal de Marville*, p. 288.
[2] *Corsaires nantais*, p. 177.
[3] Guérin, *Histoire maritime*. V. 279-285.

truites. Je relève sur l'une d'elles l'acquit de la somme payée au greffe de l'amirauté par le correspondant de M. Walsh, M. de la Motte, pour la délivrance de la commission d'armement en guerre, 66l, plus 8l 10s pour l'enregistrement (2 juillet 1745).

Un *état des vivres* fournis pour la subsistance de l'équipage « pendant son journalier dans le port et rade », du 10 juin au 7 juillet 1745, par la direction des vivres de la marine, est ainsi détaillé :

Pain frais	202 quintaux,	50 livres.
Vin de Saintes	44 barriques,	32 pots.
Bœuf frais	39 quintaux,	51 livres.
Molue (morue)	13 —	45 —
Légumes	33 —	75 —
Huile d'olive	167 livres,	13 on.
Chandelle	28 livres, 8 on.	
Bois (de cuisine)	6 cordes, un quart.	
Sel	3 boisseaux.	
Fromage	18 livres.	
Sardines	225 —	

« Soit, pour 28 jours ou 4 semaines 13,500 rations à raison de 10 sols 10 deniers la ration, en tout 7,312l 10s, dont l'armateur est redevable au munitionnaire. » (L'équipage n'est pas encore au complet ; il n'est guère que 480 hommes ; au second armement, à la première sortie, il s'élèvera à 650 hommes).

Deux pièces de la fin de 1745 sont particulièrement intéressantes. Ce sont des états dressés à Brest, lors du désarmement de l'*Elisabeth* et de son réarmement pour une nouvelle campagne, où l'on apprend les résultats précis du combat du 20 juillet, et où l'on est initié sur les moyens qu'un armateur pouvait employer pour récompenser le zèle d'un équipage dévoué, à défaut de butin à partager (augmentations de soldes ou gratifications, avancements en grades sur le bord). Je résumerai l'une et je reproduirai l'autre presque in-extenso, parce qu'elle me parait être un *tableau d'honneur,* pour les officiers, les volontaires, les marins et les soldats de l'*Elisabeth*. Je ne connais aucun document de ce genre plus instructif, parmi les papiers d'amirauté que j'ai compulsés, et, dans la circonstance, il acquiert

d'autant plus de valeur, qu'il met en relief de braves gens, ardents dans la lutte non par cupidité, mais par esprit de sacrifice, avec réflexion, pour assurer le salut d'un homme qu'ils ont eu mission de protéger. L'on n'est pas habitué à rencontrer de pareils exemples d'abnégation dans l'histoire de la course.

Sur une 1re liste de 562 noms du premier armement (non compris un supplément de 37), je relève, en regard de divers, des mentions caractéristiques, dans les proportions suivantes : *déserté*, 106 (le recrutement des équipages de course comprenait des individus de moralité très bigarrée ; à un grand nombre, l'engagement ne tenait guère à cœur, les avances une fois touchées, et la terre exerçant une irrésistible attraction sur des gens aux goûts grossiers ; au moment du départ, il y avait toujours des absences, et, aux relâches, les abandons du navire se multipliaient) ; *tué au combat du 20 juillet* ou *mort de ses blessures*, 42 ; *mort*, sans autre indication, 14 (ces deux chiffres réunis correspondent à peu près au nombre des tués fixé par Guérin) ; *blessé* ou *estropié* au combat du 20, 7 (évidemment ce dernier chiffre ne répond qu'à une petite catégorie de blessés).

Une seconde liste, de même nature, est plus nettement détaillée. Elle est intitulée : *Armement et désarmement de l'Elisabeth, armée en course, commandée par Mrs d'Heau et Bart. Rolle. . . . . pour 7 mois 14 jours de campagne à compter du 22 juin 1745; au 10 mars 1746, compris, et pour 8 mois et 19 jours à ceux qui n'ont point eu de demi-solde.*

(Je supprime les mentions d'avances portées en regard des noms; les premiers officiers-majors sont au tiers et n'ont reçu aucune avance).

Officiers majors : M. d'Heau, enseigne de vaisseau, commandant, tué au combat le 20 juillet 1745.

Le sieur Bart capitaine en second, fait capitaine-commandant le 21 juillet 1745.

Le sieur de Linois, écrivain du Roy et premier lieutenant, débarqué le 29 décembre.

Le sieur Conseil, écrivain du Roy, embarqué le 30 décembre.

Le sieur Peignay de la Belangerie, capitaine en second, embarqué le 30 décembre.

Officiers majors : Le sieur Durrecher-Morel, 1er lieutenant.
Le sieur Thiercelin, 2e lieutenant.
Le sieur Maillet, 3e lieutenant, débarqué le 4 oct.
Le sieur Jullien, 4e lieutenant, tué au combat le 20 juillet.
Le sieur Girard, 5e lieutenant, débarqué le 4 nov.
Le sieur Prévost, 6e lieutenant.
Le sieur Guenard, 7e lieutenant.
Le sieur Lantier, 8e lieutenant, tué au combat le 20 juillet.
Le sieur Dafleau, 9e lieutenant.
Le sieur d'Heau, 10e lieutenant, tué au combat le 20 juillet.
Le sieur Chevert, 11e lieutenant, débarqué le 20 septembre.
Le sieur Beaulieu, enseigne, fait lieutenant le 20 août.
Le sieur Gonnard, enseigne, débarqué le 28e juillet, ayant le bras coupé.
Le sieur Lafosse Huet, enseigne, débarqué le 21 nov.
Le sieur Maisonneuve, enseigne, fait lieutenant le 20 novembre.
Le sieur Baret, enseigne.
Le sieur Villeneuve, enseigne,
Le sieur de Keranflec, enseigne, tué au combat le 20 juillet.
Le sieur La Rive, chirurgien-major (à 100 l. par mois), débarqué le 8 novembre.
Missire..... (?), aumônier (à 100 l.), débarqué le 23 novembre.
Le sieur Moreau, enseigne, fait lieutenant le 23 novembre, en remplacement du 20 aoust.
Le sieur Moullin, enseigne, du 24 aoust, débarqué le 4e novembre.
Le sieur Duportail, lieutenant, du 20 septembre.
Les sieurs Delacour, Fontaine, Millet, lieutenants.
Les sieurs Grossin, Dermaulx, Hupel, Navarre, Besson, enseignes, en remplacement (à diverses dates).

Officiers majors : Le sieur Guillemin, lieutenant, du 25 octobre.
Le sieur Paul, chirurgien-major (à 100 l.), du 8e novembre, débarqué le 24e janvier 1746.
Le R. P. du Chastel, aumônier (à 100 l.).
Suivent plusieurs noms d'officiers admis en remplacement au commencement de 1746).

Enseignes d'honneur : Le sieur de Pouperon, fait enseigne en pied le 20 aoust.
Le sieur Desessards débarqué le 20e novembre.
Le sieur de la Flèche de Briville.
Le sieur Keruret-Couppe, fait enseigne le 26 aoust, débarqué le 22 octobre.
Le sieur Navarre, du 1er octobre.

Volontaires d'honneur, à la part : [1]
Le chevalier de Fausant de L'Ancise[2], capitaine.
Dumont de Bleville, capitaine en second.
Le chevalier de St-Pont (St-Pons) major, débarqué le 18 janvier 1846).
Guillot de Bellecroix, lieutenant,
Brunneau, lieutenant,
Muy (?) sous-lieutenant,
Colville, 2e sous-lieutenant,
} tués au combat le 20 juillet
Le sieur Destinonville, maréchal-des-logis, fait sous-lieutenant.
De la Boucharderie, brigadier, débarqué le 20e septembre.
De Mussipe, brigadier, fait maréchal-des-logis.
Fousset, brigadier.
de Valincourt, fait brigadier,
Le chevalier de Percy, fait 2e lieutenant de la compagnie des volontaires.

[1] Provenant pour la plupart de régiments du Roi, en situation spéciale de congé.

[2] M. de la Nicollière-Teijeiro écrit « chevalier de Nancize. » Dans toutes les pièces originales que j'ai eues sous les yeux, le nom est écrit L'Ancise ou Delancize.

Volontaires : Chevalier de St-Germain, tué au combat le 20 juillet.
Cormier,
Le sieur Jacquemin, cadet, tué....
Lafond, Journet, Boyer, Cohade, débarqués à diverses dates.
de Selvois, tué au combat le 20 juillet.
Desprès du Fresnay, fait enseigne le 24 octobre.
Bailly fait enseigne le 30 décembre.
de Fécamp, Doubbée, Maltoz, Lartigne, Dupont, Dachidec, Galodet, Cancre, de Courselle (sic), Pollot, Deslandes, Chevalier de St-Hadec, etc., débarqués à diverses dates.
Hupel, Navarre, Baron, faits enseignes.

Officiers mariniers : 60 noms, 30 avec la mention *débarqué* à diverses dates, 3 avec la mention *mort*, 7 avec la mention *tué au combat le 20 juillet*, 2 avec la mention *blessé*, à la même date, 5 avec mentions d'avancement ou d'augmentation de solde (un officier marinier fait enseigne ; Auger le Grateau, chirurgien-major à 100 l.). Dans cette catégorie, soldes mensuelles relevées, de 100 l. (1er maître), 75 l. (2e maître), 70 (contre-maître), 40 et 27 (quartiers-maîtres), 40 (bosseman) ; de 60 l. (maître-calfat), 45 (maître-voilier), 45 (armurier), 120 l. (maître-canonnier), 30 l. (2e maître-canonnier) ; de 100 l. (pilote côtier), 50 et 30 l. (autres pilotes) ; de 36 et 25 l. (maîtres de chaloupes et canots), de 60 — 40 l. (charpentiers) ; de 60 l. (2e chirurgien), 40 l. (apoticaire), 30 l. (aide-chirurgien).
Plus 57 noms sous le titre *Remplacements*, avec augmentation de solde.

Matelots : Chiffre difficile à déterminer, dans l'enchevêtrement des mutations ; dans les catégories, les soldes sont portées à 25, 20, 19, 18, 16, 15 et 13 livres.

Domestiques de Mrs d'Heau et Bart : liste allongée par les mutations, on y découvre un nègre du nom de Cupidon ; salaires mensuels, 60, 45, 40, 36 et 12 livres.

Mousses, à 10 l., 6 l. et au-dessous.

Détachements de divers régiments du Roi : un sergent faisant fonction de capitaine d'armes à 50 l., sergents ordinaires à 25 l., caporaux à 19 l. 10 s., soldats à 13 l. 10 s.

Parmi les corsaires armés à Nantes, ou qui, armés en d'autres ports, doivent être regardés comme nantais, en raison de l'origine ou de la résidence commerciale de leurs armateurs, de l'extraction ou des relations familiales de leurs principaux officiers, du recrutement au moins partiel de leurs équipages, il s'en rencontre plusieurs, au cours de la guerre contre l'Angleterre, de 1744 à 1748, dans les situations d'armement ou de réarmement, de relâche ou de liquidation, à Brest. Les papiers qui les concernent complètent les documents recueillis par M de la Nicolière-Teijeiro.

La Valeur, de Nantes, petite frégate de 14 canons de 4 et 20 pierriers, de 121 hommes d'équipage, commandée par Julien Hiron, relâche à Brest le 18 juin 1744 ; le capitaine déclare à l'amirauté qu'il a dû fuir, abandonnant une prise, devant deux corsaires anglais, dont il a essuyé la canonnade sans éprouver d'avaries. En 1745, *la Valeur* prend sa revanche : le 29 août, par 57° latitude et 6° long., en compagnie du corsaire bayonnais *la Dauphine*, capitaine La Rue, la frégate capture un bâtiment de 250 tx, *le Tourneur-galère*, de Bristol, venant de la Barbade avec un chargement de sucre[1] ; le 14 septembre, étant seule, elle rencontre et amarine un autre bâtiment anglais, *la Dorothée*, de 150 tx, venant de la Virginie avec du tabac. Les prises sont amenées à Brest.

[1] Le bâtiment anglais s'est rendu après avoir essuyé deux coups de canon. C'est un navire à 2 ponts et à 3 mâts, de 250 tonneaux, ayant « une cuisine de fer sur le pont (une innovation), avec une chaudière de cuivre rouge séparée en deux et 2 de fer ; » il y avait à bord 2 canons de 4 livres de balles, 8 de 3, 2 de 2, 239 boulets « tant ronds que ramés et à chaine » (Feuille d'inventaire). L'équipage était de 22 hommes.

La Marie, corsaire de Nantes, capitaine Antoine Rouillé, prend les 11 et 15 juillet 1745, deux petits bâtiments anglais revenant d'Antigoa et de la Barbade, avec des cargaisons de sucre, et, le 17, un troisième, revenant de la Caroline avec un chargement de peaux de bœufs. Le corsaire conduisait vers Brest deux de ses prises, quand il s'est vu contraint de les abandonner, vers les Sorlingues, devant un vaisseau de guerre ennemi, détaché d'une escadre ; il a pu s'échapper. Le 19, il tombe sur un brigantin de 14 canons de 6 liv. et 32 (?) pierriers et de 85 hommes d'équipage, que le capitaine « a supposé être la mouche de l'escadre ; » il l'attaque et l'amarine après deux heures de combat. Mais il faut encore abandonner cette prise : l'escadre ennemie tout entière approche ; le capitaine Rouillé n'a que le temps de faire rentrer à son bord l'officier et les six matelots qu'il avait envoyés sur le navire anglais, d'enclouer ou de jeter les pièces à la mer ; il relâche à Brest avec un grand nombre de malades et sans nouvelles de ses prises (déclaration du 21 septembre).

Précédemment, avec le même navire *la Marie* (de 300 tonneaux, ce qui suppose un assez fort armement), le capitaine Rouillé avait pris « la frégate de Londres le *Villet* » (ou *Willet* ?) de 250 tonneaux, 20 canons, 57 hommes d'équipage, qui revenait de St-Christophe avec une cargaison de sucre.

Vers le même temps, la frégate de Nantes, *la Bellone*, commandée par Rolland Thiercelin, destiné à un anoblissement posthume[1], faisait à Brest la déclaration de deux prises anglaises, *le Pembroch*, de Londres, de 240 tonneaux, 16 canons, 2 pierriers, 31 hommes d'équipage, revenant d'Amérique avec un chargement de sucre et autres denrées, et *la Françoise*, brigantin de Cork de 70 tonneaux, chargé de blé.

Mais partout les Anglais avaient des corsaires non moins hardis que les notres et mieux appuyés que ceux-ci par des vaisseaux de guerre en force Le commerce nantais leur payait sa part de tribut. Le 20 mars 1745, *le Diamant*, de Nantes, faisant retour de Léogane St-Domingue), est attaqué et pris, dans le sud de l'île de Groix, par 2 corsaires de Guernesey ; l'un de 12 canons et 80 hommes d'équi-

[1] Voir de La Nicollière-Teijeiro, *Corsaires nantais*, p. 151 et suivantes.

page, l'autre de 6 canons et 48 hommes, suivant la déclaration de l'ex-capitaine, Joseph Poignand, à l'amirauté de Brest. Aussi les armateurs et les capitaines ont-ils reçu l'ordre de faire rallier leurs bâtiments sur l'île d'Aix, « pour y attendre les convois. » Une ordonnance royale, du 21 avril 1746, règle « le payement des équipages des navires expédiés pour les isles de l'Amérique, sous l'escorte des vaisseaux de Sa Majesté, pendant le temps qu'ils auront été retenus dans les rades pour attendre le départ des convois. » Cette ordonnance a été rendue sur les représentations des négociants de Nantes, dont les navires, sortis de Paimbœuf, ont été retenus à l'île d'Aix, où se formait un convoi sous le commandement de M. de Macnemara. « Les équipages seront payés en entier sur le pied de leur engagement, à compter du jour que lesdits navires seront mis à la voile de la rade de Paimbœuf, conformément à l'usage pratiqué au port de Nantes », jusqu'au jour de leur mouillage à l'île d'Aix ; mais pendant la durée du séjour à ce mouillage, ils ne recevront que la moitié de la solde.

(*A suivre*), Dr A. Corre.

LES GRANDES SEIGNEURIES
DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1]).

SENS (BARONNIE).

La seigneurie de Sens, ayant son chef-lieu en la paroisse de même nom[2], fut détachée au commencement du XIVe siècle, en même temps que la terre de la Chévrie et les moulins de Vieuxvy, de la baronnie de Fougères dont elle faisait partie. Le tout avec une haute justice fut alors donné par Yolande de Lusignan, dame de Fougères, à Foulques de Malmains, à charge de le tenir à foi et hommage, pour récompenser ce seigneur des services que lui et ses ancêtres avaient rendus à la maison de Fougères[3].

Foulques de Malmains ne laissa qu'une fille nommée Jeanne, qui épousa Robert du Guesclin, seigneur de Broons, et donna le jour à l'illustre connétable Bertrand du Guesclin. Cette dame apporta à son mari la seigneurie de Sens, et faisant son testament en 1350 elle voulut être inhumée dans l'église de Sens[4].

A la mort de Jeanne de Malmains la terre de Sens revint par droit de bail au baron de Fougères, mais ce seigneur à la requête de Bertrand du Guesclin, fils aîné de la défunte, qui lui avait rendu de grands services, s'empressa de la lui rendre et lui confirma en 1361 le don fait précédemment par Yolande de Lusignan[5].

Le connétable n'ayant pas laissé d'enfants de ses deux mariages

[1] Voir la livraison de juin 1897.

[2] Sens, commune du canton de Saint-Aubin d'Aubigné, arrondissement de Rennes.

[3] Du Paz, *Hist. généal. de plusieurs maisons de Bret.*, 416.

[4] *Ibidem.*

[5] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 1541.

avec Tiphaine Raguenel et Jeanne de Laval, son frère, Olivier du Guesclin, comte de Longueville, hérita à sa mort en 1380 de la seigneurie de Sens. Mais il ne la conserva que peu de temps et la vendit dès 1395 à Robert Brochereul, sénéchal de Rennes, puis de Nantes et enfin chancelier de Bretagne[1].

Robert Brochereul épousa en 1404 Moricette de Montfort, fille du seigneur de la Rivière-d'Abbaretz, qui mourut dès 1407 ; lui-même décéda en 1418[2]. Une de leurs filles, Jeanne Brochereul, s'unit à Guillaume de Montauban, seigneur du Bois-de-la-Roche, et lui apporta la seigneurie de Sens. De cette union naquit Guillaume de Montauban, seigneur de Sens après la mort de sa mère décédée à Parthenay en Poitou le 20 décembre 1429. Ce jeune homme perdit aussi son père vers le même temps, car en 1430 il se trouvait, étant mineur, sous la tutelle de son grand-père Robert de Montauban[3].

Guillaume de Montauban, seigneur du Bois-de-la-Roche et de Sens, épousa : 1° Jeanne de Keradreux, 2° Orfraise de Sérent et 3° en 1467 Françoise du Casso. Il mourut en 1487, laissant de sa première union un fils, Philippe de Montauban, qui devint dans la suite baron de Grenonville, vicomte du Bois-de-la-Roche, seigneur de Sens et chancelier de Bretagne.

Ce dernier vendit à réméré, le 8 juillet 1487, la seigneurie de Sens à Guillaume de Rosnyvinen, seigneur du Plessis de Piré, mais il remboursa celui-ci peu de temps après et rentra en possession de Sens[4]. Nous avons vu précédemment que le chancelier Philippe de Montauban acheta en 1513 la châtellenie de Saint-Brice.

A partir de cette époque, les seigneurs de Saint-Brice furent en même temps seigneurs de Sens, et les deux terres furent même unies en une seule juridiction en 1566. Néanmoins Sens fut quelquefois donné provisoirement en apanage ; ainsi en 1548 Françoise de Volvire, épousant François de Beaupoil, seigneur de Saint-Aulaire, reçut en dot la baronnie de Sens[5], mais son frère François de Vol-

[1] Du Paz, *Hist. généal.*, 430.
[2] *Ibidem*, 553.
[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 390.
[4] *Arch. d'Ille-et-Vil.*, E, 390.
Saint Gelais, *Nobiliaire*, IV, 275.

vire, baron de Ruffec, reprit presqu'aussitôt cette terre dont il rendit lui-même aveu l'année suivante[1] et qu'il donna ensuite en partage à son puîné, Philippe de Volvire. Un des cadets de ce dernier, Jean de Volvire, abbé de la Couronne, eut aussi quelque temps la baronnie de Sens qu'il remit en 1603 aux mains de son frère Jacques de Volvire, baron de Saint-Brice[2]. Aussi le dernier marquis de Saint-Brice fut-il en même temps le dernier baron de Sens.

La seigneurie de Sens, relevant de la baronnie de Fougères et par suite du roi dans les derniers siècles, fut érigée en baronnie, le 14 décembre 1498, par la duchesse Anne de Bretagne en faveur de son chancelier Philippe de Montauban. Louis XIV confirma cette érection par lettres patentes du 30 avril 1651[3].

Par autres lettres du 11 juin 1506, la duchesse Anne accorda encore à Philippe de Montauban la faveur de « marcher immédiatement après les anciens barons de Bretagne », et cette prérogative fut confirmée le 3 octobre suivant par le roi Louis XII[4].

Enfin dès 1378 Charles V avait établi, en faveur de son fidèle connétable, Bertrand du Guesclin, un marché tous les lundis au bourg de Sens et deux foires par an aux fêtes de saint Sulpice (17 janvier) et de saint Barnabé (11 juin). Cette création du marché de Sens fut confirmée en 1607 par lettres patentes d'Henri IV[5].

Les fiefs de la baronnie de Sens comprenaient la paroisse entière de ce nom et s'étendaient même un peu dans les paroisses circonvoisines notamment en Romazy et Vieuxvy. Ils jouissaient d'une haute justice qui punissait encore de mort en 1599. A cette époque, en effet, Julien Bruslé, convaincu d'inceste avec Jeanne Rahnel fille de sa femme, fut condamné par les juges de Sens à « estre mené en chemise, teste et pieds nuds, tenant en ses mains ung cierge de cire ardent, devant la porte de l'église de Sens et là confesser son crime .. puis estre conduit à la justice patibulaire de ladite juridiction de Sens et à icelle estre pendu et étranglé, et le

[1] *Arch. de la Loire-Inférieure*, v° Sens.
[2] *Arch. d'I.-et-Vil.*, E, 390.
[3] *Ibidem.*
[4] *Ibidem.*
[5] *Ibidem.* En 1549 ces foires se trouvaient remplacées par trois autres foires tenues aux fêtes de saint Pierre-ès-Liens, saint Mathieu et sainte Catherine.

corps dudit Bruslé mort estre ars (brûlé) et mis en cendre. » L'exécution de la complice Jeanne Rahnel fut, à cause de sa grossesse et à la requête de son mari Guillaume Liart, remis à plus tard et cette femme profita du sursis pour échapper à la mort en s'évadant des prisons de Sens[1].

Le sceau de la juridiction de Sens en 1554 présente un écusson portant : *Ecartelé de Volvire et de Saint-Brice, avec un écu (malheureusement effacé) sur le tout* : la légende est : S. DES ACTES DE LA COURT DE SENS[2].

Le baron de Sens avait le droit de faire dans le bourg même de Sens et devant l'église les derniers mariés de la paroisse courir et frapper la quintaine ; le seigneur de Bouessay et le prieur de Sens relevaient de lui et il était seigneur fondateur et prééminencier de l'église de Sens. Aussi ce temple était-il jadis couvert d'écussons appartenant aux sires de Sens et de Saint-Brice.

On y voyait même encore en 1613 les armoiries de la famille du Guesclin et dans un vitrail la figure d'un chevalier agenouillé et priant Dieu, que la tradition regardait alors comme étant le portrait du célèbre connétable Bertrand du Guesclin[3].

Y eut-il jamais un château de Sens ? C'est fort douteux, quoiqu'il y eut en cette paroisse un fief appelé le Châtellier et une pièce de terre du même nom mentionné en 1657. Il est vraisemblable que le manoir de la Chévrie fut dès l'origine la résidence des seigneurs de Sens. En 1549 ce manoir situé en Sens constituait avec les trois moulins à eau de Vieuxvy, de Romazy et de la Denissaye le domaine proche de la baronnie[4]. Mais nous avons vu précédemment que la Chévrie fut vendue en 1624 par le baron de Sens au seigneur de Montmoron, et unie plus tard en 1657 au comté de Montmoron. Les moulins et quelques bois formèrent alors seuls ce domaine proche de Sens. Néanmoins à cause de ses fiefs, l'intendant de Bretagne estimait vers 1711 la baronnie de Sens valoir bien encore 5,000 l. de rente[5].

[1] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, E. 390.
[2] *Ibidem* E. 396.
[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine.*
[4] *Archives de la Loire-Inférieure*, n° Sens.
[5] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 2157.

SÉVIGNE (BANNIÈRE).

La terre de Sévigné, qui a donné son nom à la célèbre marquise petite-fille de sainte Chantal, se trouvait à petite distance de Rennes dans la paroisse de Cesson[1].

Ce fut le berceau d'une noble famille portant pour armoiries : *Ecartelé de sable et d'argent* et dont le premier membre connu est Gaillard de Sévigné, témoin vers 1190 d'une donation faite à l'abbaye de Savigné[2].

La filiation suivie des sires de Sévigné commence avec Jamet de Sévigné, qualifié chevalier en 1279, et père de Guillaume Ier, seigneur de Sévigné en 1294[3].

Ce dernier eut de Pétronille, sa femme, Guy Ier, seigneur de Sévigné, marié en 1332 à Jeanne Le Sage[4]. Guy II, sire de Sévigné et fils des précédents, épousa à la Pentecôte 1355 Agaice Rabaud, dame du Châtelet[5]. Il défendit vaillamment Sévigné sans le rendre aux Anglais pendant le siège de Rennes en 1356 et jura l'association des seigneurs bretons en 1379. De son union sortit Guillaume II, seigneur de Sévigné, qui ratifia en 1381 le traité de Guérande et épousa en juin 1384 Marguerite de Châteaugiron, fille du baron de Châteaugiron. Guillaume III de Sévigné, leur fils, membre de la confrérie d'Argentré en 1402, s'unit par contrat du 10 mars 1410 à Anne de Mathefelon qui lui apporta la terre seigneuriale des Rochers en Saint-Martin de Vitré, que devait plus tard illustrer la présence de la marquise de Sévigné. Nous avons le sceau de Guillaume III en 1417 : il présente son écusson : *Ecartelé d'argent et*

[1] Commune du canton Sud-Est de Rennes. — Il y avait également près de Rennes mais en Gévezé une autre seigneurie du nom de Sévigné dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

[2] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* I, 720.

[3] *Bull. de la Société archéologique du Fin.*, VII, 60.

[4] *Lettres de Mme de Sévigné*, édit. des Grands écrivains, III, 32. Certains auteurs donnent à Guy Ier pour femme soit Jeanne de Bodégat, soit Isabeau d'Acigné. *(Notes dues à l'obligeance de M. le conseiller Saulnier)*.

[5] Voy. ce que nous avons dit précédemment à propos du Châtelet, de l'importance des seigneurs de Sévigné.

de sable soutenu par deux griffons, timbré d'un casque et d'une couronne avec une tête de griffon pour cimier[1].

Guillaume IV, sire de Sévigné et chambellan de Jean V, duc de Bretagne, fut chargé en 1424 par ce prince de lever des troupes dans le pays de Vitré ; il épousa, par contrat du 25 février 1427, Isabeau de Malestroit qu'il laissa en juin 1443 veuve et tutrice de leur fils qui suit[2].

Guillaume V, seigneur de Sévigné, s'unit par contrat du 10 juillet 1462 à Jacquette de Montmorency. Il fut, comme son père, chambellan du duc de Bretagne et laissa ses seigneuries en mourant à son fils Guillaume III de Sévigné.

Celui-ci épousa avant 1491 Gillette de Tréal, fille du sire de Tréal, dame de Tréal, Bodégat et le Buron en Vigneux paroisses et châteaux où demeure également encore le souvenir de la marquise de Sévigné. Mais Guy III habitait de préférence son manoir des Rochers et il décéda vers 1521[3].

Christophe de Sévigné, son fils et successeur, s'était marié par contrat du 24 mai 1519 à Renée Baraton, fille du seigneur de la Roche-Baraton. Il était mort en 1533 et sa veuve rendit aveu en 1539 en qualité de douairière de Sévigné. Il laissa deux fils, Claude et Joachim de Sévigné : le premier mourut vers 1540 sans postérité ; le second avait épousé par contrat du 18 juin 1534 Marie du Quellenec, fille du vicomte du Faou ; les deux époux firent hommage au roi, le 8 juin 1540, pour leur seigneurie de Sévigné[4]. Ils habitaient ordinairement leur manoir de Tréal en la paroisse de ce nom.

Pierre, sire de Sévigné, fils des précédents s'unit par contrat du 6 mai 1562 à Jeanne Laurens, dame du Branday ; il était déjà mort le 3 août 1569 et sa veuve se remaria à Charles du Bec, baron de Boury[5]. Leur fils Jacques de Sévigné, né en 1567, mourut en 1599 sans laisser d'enfants de son union avec Marie Le Poulchre[6].

Il eut pour héritière sa sœur Marie.

[1] D. Morice. *Preuves de l'Hist. de Bret.* II. 214, 275, 726 et 1166.
[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, féodalité.
[3] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Noyal-sur-Vilaine.
[4] *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 1007.
[5] De Carné, *Les Chevaliers bretons de l'ordre de Saint-Michel*, p. 397.
[6] Biblioth. Nat., *Cabinet des Titres*.

Marie de Sévigné, née en 1564, avait épousé en 1584 son cousin Joachim de Sévigné, seigneur de la Baudière en Saint-Didier ; elle lui apporta les seigneuries de Sévigné, des Rochers, du Buron, etc. Chevalier de l'Ordre du roi, Joachim de Sévigné décéda aux Rochers le 19 mai 1612 et fut inhumé le 22 au chœur de l'église Notre-Dame de Vitré en présence de l'évêque de Rennes[1]. Sa veuve Marie de Sévigné ne mourut que le 12 août 1635 et fut enterrée le lendemain près de lui.

Charles, fils des précédents, qualifié baron de Sévigné, né en 1598, épousa : 1° en 1621 Marguerite de Vassé nièce du cardinal de Retz, décédée en 1624 ; 2° Marguerite de Coëtnempren, veuve de Guy de Keraldanet. Ce seigneur mourut aux Rochers le 14 janvier 1635, revêtu de l'habit des religieux de Saint-Dominique ; il fut inhumé à Notre-Dame de Vitré au tombeau de ses ancêtres et sa veuve convola en troisièmes noces avec Honorat d'Acigné.

Le seigneur de Sévigné laissait un fils mineur nommé Henri sous la tutelle de son parent Renaud de Sévigné, seigneur de Montmoron. Henri qualifié d'abord baron, puis marquis de Sévigné, né le 16 mars 1623 épousa en l'église de Saint-Gervais à Paris, le 4 août 1644, Marie de Rabutin, fille du baron de Chantal. Peu de temps après leur mariage les deux époux vinrent habiter les Rochers où ils demeurèrent plusieurs années. Mais ils retournèrent à Paris, et Henri de Sévigné y succomba à la suite d'un duel avec le chevalier d'Albret, le 6 février 1651. Il fut inhumé dans l'église des Visitandines de Paris et l'on plaça sur sa tombe cette épitaphe :

Cy gist haut et puissant seigneur messire Henry marquis de Sévigné, chevalier, seigneur des Rochers, la Haye de Torcé, le Buron, Bodégat et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils et gouverneur pour S. M. des ville et château de Fougères, qui avoit épousé dame Marie de Rabutin-Chantal, petite-fille de messire Philippe de Colanges[2], *conseiller du roi en ses conseils ; il décéda le VIe jour de février MVI^c LI, âgé de XXVII ans ou environ*[3].

[1] Abbé Pâris-Jallobert, *Journal hist. de Vitré*, 69.

[2] L'enfeu où fut inhumé Henri de Sévigné appartenait à la famille de Coulanges.

[3] De Guilhermy, *Inscriptions de la ville de Paris*, I, 761.

Sa veuve la célèbre marquise de Sévigné décéda à son tour, âgée de soixante-dix ans, au château de Grignan, le 17 avril 1696 ; elle fut inhumée le lendemain dans l'enfeu du comte de Grignan son gendre, époux de Françoise de Sévigné, en l'église collégiale Saint-Sauveur de Grignan[1].

Charles, qualifié marquis de Sévigné, fils des précédents, né aux Rochers en mars 1648, lieutenant du roi au pays nantais, épousa à Saint-Aubin de Rennes le 8 février 1684 Jeanne-Marguerite de Bréhant, fille du baron de Mauron. Il mourut sans postérité à Paris le 26 mars 1713 et fut inhumé dans l'église Saint-Jacques du Haut-Pas. Sa veuve lui survécut jusqu'au 29 avril 1737 et fut inhumée au cimetière de cette même église Saint-Jacques du Haut-Pas[2].

A la mort du dernier marquis de Sévigné la seigneurie de ce nom échut à sa nièce Pauline de Grignan, mariée en 1695 à Louis, marquis de Simiane. Ces derniers vendirent Sévigné, le 17 avril 1715, à René Le Prestre de Lezonnet, baron de Châteaugiron[3].

Celui-ci unit la seigneurie de Sévigné à sa baronnie de Châteaugiron et cette union subsista jusqu'à la Révolution.

La seigneurie de Sévigné était une châtellenie bannerette ; ce fut le 4 novembre 1440 que le duc de Bretagne Jean V voulant récompenser son chambellan Guillaume de Sévigné, érigea sa terre en titre de bannière, l'autorisant à jouir de tous les privilèges des autres seigneurs bannerets de Bretagne[4].

Sévigné était sous la mouvance de plusieurs juridictions. Le manoir et ses dépendances relevaient de la baronnie de Châteaugiron, mais les quatre principaux fiefs étaient tenus directement du roi sous sa juridiction de Rennes, et deux autres fiefs relevaient l'un du marquisat de Cucé, l'autre de la châtellenie de Tizé. C'est à cause cette mouvance de Châteaugiron que le sire de Sévigné faisait l'office de maître d'hôtel à l'entrée solennelle du baron de Châteaugiron dans sa ville ; en récompense le seigneur de Sévigné avait

[1] *Lettres de Mme de Sévigné*, I, 335.
[2] *Ibidem*, XII, 22.
[3] *Ibidem*, XII, 129.
[4] *Lettres du duc Jean V*, IV, 263.

droit d'enlever toute la vaisselle de cuisine « tant d'argent qu'autre » ayant servi au repas de son suzerain ce jour-là[1].

Les fiefs de la seigneurie de Sévigné s'étendaient en quatre paroisses : Cesson, Noyal-sur-Vilaine Acigné et Brécé. Sa haute justice s'exerçait au bourg de Noyal-sur-Vilaine ; ses fourches patibulaires à quatre piliers se dressaient sur le pâtis de la Justice au bord du grand chemin de Vitré à Rennes.

Au seigneur de Sévigné appartenaient des prééminences, banc, enfeu, et armoiries dans l'église de Noyal-sur-Vilaine, ainsi qu'un droit de pêche dans la Vilaine avec bateau sur cette rivière[2].

Le domaine proche se composait du château de Sévigné bâti au bord de la Vilaine et dont on voyait encore les ruines en 1583. — des métairies du Haut et du Bas-Sévigné, et de celle de la Pastonnaye — des trois moulins de Sévigné, dont deux à blé et un à draps, etc. Le tout était estimé valoir au siècle dernier un peu plus de 2,000 l. de rente[3].

Le château de Sévigné fut détruit dans la seconde moitié du XVe siècle ; Guillaume de Sévigné s'étant attiré l'inimitié de Landais, ce puissant trésorier, alors au comble de la faveur, fit raser au château de Sévigné « une salle de cent pieds de longueur, » abattre treize journaux de bois et commettre des dégâts évalués à 13,000 l. somme considérable pour le temps. Le sire de Sévigné obtint du duc François II que les juges de Rennes s'informassent du grave préjudice qu'on lui avait causé et lui obtinssent des dédommagements[4]. Néanmoins le château de Sévigné ne fut pas reconstruit et les seigneurs du lieu fixèrent leur résidence la plus habituelle au manoir des Rochers près Vitré. Aujourd'hui deux métairies de construction moderne conservent seules au Cesson ce nom de Sévigné devenu si célèbre.

[1] Du Paz, *Hist. généal. de plusieurs maisons de Bret.*, 173.

[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V. Noyal-sur-Vilaine.

[3] Déclaration de la seigneurie de Sévigné en 1583. — *Archives d'Ille-et-Vilaine*, B. 507.

[4] De Couffon, *La Chevalerie de Bret.*, II, 420.

LE TIERCENT (BARONNIE).

Les seigneurs du Tiercent, en la paroisse de ce nom[1] commencent, dit M. Maupillé, à figurer dans notre histoire dès les premières années du XIIe siècle, en même temps que les seigneurs de Saint-Brice, de Saint-Etienne, du Châtellier, de Linières et des Flégés, leurs voisins, avec lesquels nous les voyons associés comme témoins dans un grand nombre d'actes de cette époque[2].

Mais c'est surtout aux XIVe et XVe siècles que la famille du Tiercent se signala dans les armées et à la cour des ducs de Bretagne. En 1379 Alain du Tiercent, écuyer, servait sous le commandement de Bertrand du Guesclin ; ce devait être le fils ou le frère de Pierre du Tiercent, chevalier, seigneur du Tiercent, qui épousa Agnès de Fontenay ; nous avons le sceau de Pierre du Tiercent présentant son écu : *D'or à quatre fusées rangées et accolées de sable, tenu par un griffon et un lion, surmonté d'un casque sommé d'un vol*[3].

Jean Ier du Tiercent, écuyer du duc Jean V en 1412, et plus tard son maître d'hôtel, ratifia en 1427 le traité de Troyes. Il fut gouverneur de Rennes et rendit aveu à la baronnie de Fougères pour sa terre du Tiercent en 1435 ; il mourut le 11 décembre 1462[4].

Jean II, sire du Tiercent, conseiller et chambellan du duc de Bretagne, et capitaine de la Charité-sur-Loire en 1481, succéda à son père qui précède. D. Morice nous a conservé un magnifique sceau de ce seigneur décédé le 31 mars 1491. Jean II eut pour successeur son neveu Gilles du Tiercent, fils de Guillaume du Tiercent et de Marie de Montauban.

Gilles Ier seigneur du Tiercent épousa Jeanne de la Lande, dame de Callac et de la Motte-Saint-Armel, et mourut vers 1520, laissant sa seigneurie à son fils François du Tiercent. Mais dès 1545, nous trouvons la terre du Tiercent entre les mains de Gilles II. Ce der-

[1] Le Tiercent, commune du canton de Saint-Brice-en-Coglais, arrondissement de Fougères.

[2] *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 52.

[3] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 402. II n° 63.

[4] *Archives de la Loire-Inf.*, Ve Guignen.

nier avait épousé en 1532 Renée Botherel, fille du seigneur d'Apigné. Il fut chevalier de l'Ordre du roi et gentilhomme ordinaire de son hôtel, mais dissipa sa fortune et vendit la plupart de ses seigneuries qui étaient assez nombreuses. Gilles II du Tiercent n'eut qu'un fils nommé René, mort encore enfant, et quand il mourut lui-même vers 1578 son héritier fut Jean du Tiercent, probablement fils de son frère cadet François du Tiercent, seigneur de Ranléon, décédé avant lui[1]. Nous ne savons rien par ailleurs de ce Jean III sire du Tiercent ; il dut mourir sans postérité et ce durent être ses héritiers qui vendirent en février 1602 à Gilles Ruellan, seigneur du Rocher-Portail, la terre et la seigneurie du Tiercent.

Gilles Ruellan est ce parvenu, natif d'Antrain, dont Tallemant des Réaux a raconté la singulière fortune[2]. Anobli en 1603, créé dès 1610 chevalier de l'Ordre du roi, il fit ériger par celui-ci le Tiercent en baronnie. Il épousa d'abord Gillette Nicolas, puis Françoise Miollays et laissa plusieurs enfants de cette seconde union. Il mourut à Paris, et son corps apporté à Rennes fut inhumé le 31 mars 1627 en l'église des Grands Carmes de cette ville.

La baronnie du Tiercent passa alors aux mains du petit-fils du défunt. Gilles II de Ruellan, vicomte de la Mezière, fils de feu Gilles de Ruellan reçu en 1613 conseiller au Parlement de Bretagne et de Marie d'Argouges. Ce jeune homme encore mineur se trouvait placé sous la tutelle de l'abbé Claude d'Argouges ; d'ailleurs, son aïeule Françoise Miollays jouissait alors du Tiercent dont elle fit encore hommage au roi en 1639[3].

Né et baptisé à Rennes en 1614, Gilles II de Ruellan, baron du Tiercent, devint maître des requêtes de l'hôtel du roi et fit à son tour hommage pour le Tiercent en 1653. Il contracta deux alliances et épousa : 1° Françoise Le Maistre, 2° N ... Du second lit sortit Gilles III de Ruellan, baron du Tiercent et reçu en 1677 conseiller au parlement de Bretagne, qui épousa en 1699 Renée Roberde du Louet de Coëtjunval. Cette dame devenue veuve en 1721, reçut en propriété la baronnie du Tiercent « en remplacement de ses deniers

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine.*
[2] Voy. les *Historiettes*, II, 34.
[3] *Arch. de la Loire-Inférieure*, B, 1011.

dotaux » aliénés par son mari[1] ; mais elle laissa en mourant, en 1750, cette seigneurie à son fils aîné Joseph-René de Ruellan. Ce dernier seigneur, reçu en 1723, conseiller au Parlement de Bretagne, épousa Hélène-Modeste de Lambilly et rendit aveu au roi en 1750 pour sa baronnie de Tiercent[2]. Il mourut à Rennes, en son hôtel près la place Saint-Pierre, le 4 avril 1781, et fut inhumé le lendemain en Saint-Etienne de cette ville, âgé de soixant-dix-sept ans[3]. Le fils du défunt, Louis-Charles de Ruellan, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, devint alors propriétaire du Tiercent dont il fut le dernier baron, il en fit hommage au roi en 1784[4]. Né au château de la Ballue, le 16 juillet 1741, il avait épousé Marie-Josèphe de Lavaux dont il ne laissa pas d'enfant ; il décéda, émigré, le 4 juin 1819, à Essen, en Prusse.

Par suite de l'émigration du baron du Tiercent le château et la terre de ce nom furent mis en vente par la nation et rachetés, le 20 octobre 1796, par les deux sœurs de ce baron, Marie-Céleste et Renée-Laurence de Ruellan, veuve de Charles de Muzillac[5].

La seigneurie du Tiercent était le gage féodé d'une des cinq grandes sergenteries de la baronnie de Fougères, et son possesseur fut appelé en cette qualité au parlement du Duc tenu à Vannes en 1462[6].

Cette sergenterie fut démembrée au XVIIe siècle pour former celles de la Vairie en Saint-Sauveur et de la Chasse-Beauvais en Romagné. Elle rapportait à la recette de Fougères environ 3,000 livres[7].

Par lettres patentes d'Henri IV données en faveur de Gilles Ruellan et datées du 17 décembre 1608[8], le Tiercent fut érigé en baronnie. Le roi unit à cet effet les seigneuries du Rocher-Portail en Saint-

[1] *Ibidem*. B, 1035.
[2] *Ibidem*. V° Le Tiercent.
[3] *Reg. des sépultures de Saint-Etienne de Rennes*.
[4] *Arch. de la Loire-Inférieure*, B, 993.
[5] *Notes* de M. le conseiller Saulnier.
[6] *Arch. d'I.-et-Vil.*, I, Q, 64.
[6] D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, III, 5.
[7] Maupillé. *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 53
[8] *Ibidem*.

Brice et du Plessix-Séneschal en Saint-Mard-le-Blanc — qu'avait achetées en 1596 Gilles Ruellan — à celle du Tiercent ; toutefois cette union du Rocher-Portail au Tiercent ne dura pas longtemps, comme nous l'avons dit en parlant de Saint-Brice. En 1615 le roi Louis XIII renouvela les lettres d'érection de la baronnie du Tiercent.

La haute justice de la baronnie du Tiercent s'exerçait au bourg de Saint-Mard-le-Blanc. Ses fiefs s'étendaient en huit paroisses : Le Tiercent, Saint-Mard-le-Blanc, Baillé, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Mard-sur-Couaisnon, Vieuxvy, Chauvigné et Saint-Christophe de Valains. Les fourches patibulaires du Tiercent se dressaient sur le rocher du Perret en Baillé ; elles consistaient en 1435 en trois poteaux « deux pour la seigneurie et un par grâce du Duc[1]. » Un second gibet, également à trois piliers et dépendant de la seigneurie du Plessix-Séneschal, s'élevait sur la lande de Saint-Mard.

Gilles Ruellan avait obtenu d'Henri IV en 1603 l'érection de quatre foires, deux au bourg de Saint-Mard les 11 et 25 juin et deux autres au Tiercent, le 6 mai et le 29 août[2].

Le sire du Tiercent était seignéur fondateur et prééminencier de l'église du Tiercent ; il y jouissait, au côté de l'évangile et joignant le chanceau, d'une chapelle qui renferme encore son enfeu et une pierre tombale portant l'écusson de la famille du Tiercent. — Il avait également une chapelle prohibitive dans l'église de Vieuxvy à cause de sa seigneurie de la Sénéchaussière unie depuis plusieurs siècles à celle du Tiercent. — Dans l'église de Chauvigné sa terre des Renaisières lui donnait aussi droit à un banc, une litre et un enfeu. — Comme seigneur du Plessix-Sénéchal, il jouissait du même privilège dans l'église de Saint-Mard-le-Blanc dont il se disait fondateur. — Enfin à raison de son fief de Saint-Martin de Baillé il se trouvait seigneur fondateur de l'église de Baillé et les prééminences de ce temple, écussons, enfeu, lui appartenaient ; de plus, le presbytère de Baillé étant dans ce fief, le recteur devait chaque année présenter au seigneur du Tiercent « un chapeau de roses amendable de 5 deniers monnaie[3]. »

[1] Déclaration de la seigneurie du Tiercent en 1435.
[2] *Reg. du Parlement de Bret.*
[3] Aveu du fief de Saint-Martin de Baillé en 1789.

Voici quel était le domaine proche de la baronnie de Tiercent :

Le château du Tiercent et ses dépendances, jardins, colombier, bois, étang et terres, le tout comprenant en 1435 de 120 à 140 journaux, — les anciens manoirs du Plessix-Séneschal, et des Renaisières en Saint-Mard-le-Blanc, de la Sénéchaussière en Vieuxvy et des Mezandrés en Chauvigné ; — les métairies de la Porte du Tiercent et de la Couvrie, en la paroisse du Tiercent, des Renaisières, le Guémorel, l'Ourme, les Haute et Basse-Vallées en Saint-Mard-le-Blanc, du Haut-Monteval en Baillé, des Grand et Petit Mezandrés et du Mezandré-aux-Porcons en Chauvigné, de la Sénéchaussière et de la Guespinière en Vieuxvy ; — les moulins de Saint-Martin du Tiercent, de Perret, de Monteval et de Bray-l'Auditoire au bourg de Saint-Mard-le-Blanc, etc[1].

Le dernier baron du Tiercent Louis-Charles de Ruellan, marquis de la Ballue, jouissait d'une belle fortune, car on évaluait à 14.000 l. de rente ce que lui avait confisqué la Nation ; or ce n'était que le tiers de ses revenus, ses deux sœurs ayant conservé leurs parts ; mais il faut remarquer que dans le total des 42.000 l. de rente qu'on lui attribuait le revenu du marquisat de la Ballue se trouvait mêlé celui de la baronnie du Tiercent.

Du premier château du Tiercent il reste une belle tour fortifiée du XVe siècle, dominant une vallée qu'occupait jadis un étang ; à côté de cette construction des sires du Tiercent, les Ruellan construisirent au siècle dernier un manoir qu'ils n'habitèrent que rarement, leurs demeures favorites ayant été d'abord le Rocher-Portail en Saint-Brice, puis la Ballue en Bazouges-la-Pérouse. Dans sa pittoresque position le château du Tiercent, propriété actuelle de la famille Collin de la Contrie, est une agréable habitation, un peu solitaire toutefois, car il n'exista jamais de bourg au Tiercent, quoique la paroisse de ce nom soit très ancienne.

L'abbé Guillotin de Corson.

(A suivre). *Chan. hon.*

[1] Déclaration de la baronnie du Tiercent en 1750.

Association bretonne — Bibliothèque de l'Association générale des Bretons — DR

POÈTES BRETONS INCONNUS

Alexandre LEGROS

Alexandre Legros ! C'est toute mon enfance qui revit devant mes yeux. Il fut mon premier camarade, devint mon condisciple au lycée de Nantes, resta toute sa vie mon ami.

Il habitait la même maison que moi, je l'y retrouve du plus loin qu'il m'en souvienne. Mais, pour le replacer dans ce milieu où je l'ai connu, il me faut faire un peu d'histoire rétrospective.

Mon père vint à Nantes dans les dernières années du règne de Louis Philippe ; ayant traversé la France en diagonale, de Calais à Nantes, pour se rendre auprès de sa mère, déjà fort âgée, dont le mari, directeur des douanes à Boulogne, était mort presque subitement au début de la Restauration.

Dans cette courte et large rue Mazagran, qui va de l'église Notre-Dame de Bon-Port au quai de la Fosse, mon père loua un très modeste appartement au troisième étage de la maison Bonnet.

Un type curieux, le propriétaire, qui servait à sa façon et à la mode du temps la cause du socialisme.

Le serrurier Bonnet passait pour une des vieilles barbes du parti républicain, affilié à l'une de ces asso-

ciations secrètes qui poursuivaient un double but, politique et humanitaire. La Restauration eût fait de lui un *carbonaro*; pour le Gouvernement de juillet, il était un simple *conspirateur*. En 1848, il s'enrégimenta parmi les démocrates nantais et devint un des auxiliaires les plus dévoués de Rocher, son chef dans la hiérarchie métallurgique, un gros industriel et un personnage politique, l'inventeur de la cuisine distillatoire et le commissaire des cinq départements de la Bretagne. Alors, en 1843, les idées n'étaient point tournées vers les revendications sociales, les axiomes subversifs de Proudhon n'avaient pas encore ébranlé la propriété. Bonnet, possesseur d'un immeuble, pouvait être du parti avancé sans mettre en contradiction ses théories avec ses actes.

Bien caractéristique aussi, et tout à fait en harmonie avec son propriétaire, *la maison Bonnet*, sorte de cité bourgeoise, un des plus anciens modèles du phalanstère rêvé par Fourier! Elle abritait sous son toit les types les plus divers, elle groupait par la force de l'habitude et les nécessités de la vie commune des familles qui n'avaient entre elles aucun point de contact.

Je les nomme au hasard de mes souvenirs, ces locataires de la maison Bonnet! Le fils d'un ancien soldat de l'Empire « dit Charles Le duc » père du peintre de marines et d'animaux, frère d'Alphonse Leduc qui fonda à Paris une célèbre maison d'édition musicale; Mme Nagan, la sœur d'un officier supérieur de la grande armée; Mme Auger, femme d'un des pionniers de Cayenne, mère de deux créoles ravissantes, Mlle Berthe, et Mlle Metella qui épousa M. Tulou, le fils du flûtiste de l'Opéra; les Caillebotte, le mari agent délégué pour l'entreprise des

Lits militaires, la femme, que l'on n'appelait pas autrement que « la belle Madame Caillebotte » ; M. Boucher, employé dans une administration et un professeur dont je ne retrouve pas le nom, mais dont je me rappelle la mort tragique et volontaire ; M. Lefrançois, ancien collaborateur de son père dans une industrie très prospère, la construction des *ballaous*, petits navires destinés à la course, sur lesquels les derniers corsaires, au temps du blocus continental, couraient sus aux Anglais et rapportaient leurs prises, source d'abondants profits ; M. Edward Leblanc enfin, un marchand de noir ayant trouvé dans son commerce une réussite qui lui permit de se retirer de bonne heure et de montrer patte blanche dans les fonctions de membre du Conseil de fabrique de Notre-Dame, sa paroisse.

La maison Bonnet, éperon s'avançant sur la Fosse, avait deux façades ; l'une, la principale, sur la rue Mazagran, l'autre sur la rue de Launay. L'appartement que nous habitions, au troisième étage, donnait sur cette dernière rue. Au-dessous de nous s'étaient installés M. et Mme Legros, venus de Saint-Malo avec le père et la mère de Mme Legros, un couple de bons vieux, à la figure avenante, le ménage Nicolas.

M. Nicolas, un corsaire du temps de Surcouf, avait joué son rôle dans l'histoire maritime de la cité malouine. Commandant le navire armé pour la course « *Général Perignon*, » il avait sauvé par ses bonnes manœuvres, le 10 novembre 1809, son bâtiment, qu'une corvette anglaise venait de fort mal traiter. Un peu plus tard, le 16 janvier 1810, il soutenait une seconde action contre deux *packets* anglais qui lui tuèrent son maître

d'équipage et lui blessèrent plusieurs hommes. Les épisodes de la guerre contre les Anglais, ces éternels ennemis des Bretons de nos côtes, ont dû, plus d'une fois, dans la bouche du grand'père, un des derniers survivants de ces luttes héroïques, émerveiller l'enfance du petit fils, mon ami Alexandre, auquel il me tarde d'arriver, après ce long préambule.

J'avais l'habitude, alors, de descendre l'escalier par bonds successifs, de palier en palier, quand ce n'était pas à califourchon sur la rampe. Assez souvent je rencontrais mon jeune voisin. Nous nous regardions sans nous parler, avec ce beau sérieux des enfants qui s'observent, s'étudient, tournent autour l'un de l'autre ignorant par quels propos d'une banalité prévue se nouent ordinairement les relations.

Un jour, je m'étais accoudé à notre balcon qui avait pour vis-à-vis un de ces vieux magasins, vastes et sombres, qui ont dû servir de prisons pendant la tourmente révolutionnaire, et où s'entassaient alors, à la place des Vendéens suspects, des balles de sucre de la Réunion. En me penchant, j'aperçus, juste au-dessous de moi, Alexandre Legros. De sa fenêtre, il agitait joyeusement une image d'Epinal (je la vois encore, elle représentait des chasseurs de Vincennes) et me faisait signe, sans autre précaution oratoire, de venir examiner, avec lui, le cadeau qu'on venait de lui faire.

Aussitôt, je dégringolai l'escalier; quelques secondes après, je faisais connaissance avec l'heureux possesseur de la feuille grossièrement enluminée. J'étais devenu son ami pour la vie.

Alexandre Legros était alors un garçon grand pour

son âge, la tête un peu penchée et emmanchée sur un long cou, l'œil noir, avec, dans le regard, une certaine indécision qui venait du clignotement perpétuel des paupières, les cheveux bruns et drus, un teint rouge, qui devait devenir couperosé. Externe au collège de Nantes, en huitième, sous le père Morel qu'on devait surnommer « le phoque, » il passait, à bon droit, pour un travailleur très ambitieux de succès scolaires, très désireux de faire, à chaque distribution de prix, ample moisson de lauriers en papier vert.

J'étais moins favorisé. On allait me mettre à la « pension Leloup », en termes officiels : « Ecole communale supérieure » dirigée par M. Arsène Leloup, ancien pharmacien à Rennes, futur maire de Nantes, après le 4 septembre. J'entrai dans les petites classes de cette pension très fréquentée ; j'y devais apprendre à lire, car j'étais resté jusque-là rétif à toutes les méthodes de lecture, développées sur des tableaux, que l'esprit ingénieux de mon père avait inventées et expérimentées plus heureusement sur ma sœur et sur mon frère aîné.

Nous devînmes bientôt, Alexandre et moi, deux inséparables. Nous avions, pour les soldats, une passion commune et très fréquente chez les petits garçons, bien que cette ardeur belliqueuse ne dût nous pousser, ni l'un ni l'autre, vers le métier des armes. Dédaignant les soldats de plomb, nous fabriquions les nôtres. Découpés dans des images d'Epinal, collés sur des feuilles de carton, fixés sur des planchettes de bois, nos compagnies d'infanterie, nos escadrons de cavalerie étaient ensuite rangés en bataille pour une petite guerre. Chacun de nous, s'improvisant général en chef, dirigeait

les mouvements stratégiques de son corps d'armée, cherchait à surprendre et à vaincre son adversaire. Nous avions des canons mus par des ressorts à boudins, chargés avec des pois secs, qui faisaient de terribles ravages parmi les combattants. C'était l'époque de la conquête de l'Algérie. On ne parlait que du maréchal Bugeaud ; les noms des généraux La Moricière et Bedeau, deux Nantais, ainsi que celui d'Abd-el-Kader, le héros du jour, étaient dans toutes les bouches. Je me souviens qu'on vendait, dans les rues de Nantes, un bulletin de la victoire d'Isly avec un plan de la bataille. Les zouaves avaient été créés récemment, de même que les chasseurs de Vincennes, ou chasseurs à pied, dont Emile Mellinet, encore un Nantais, commanda un des premiers bataillons.

Les jours de vacances, toutes les récréations dont nous pouvions disposer, nous les passions ensemble. Dans l'après-midi nous nous réunissions le plus souvent chez mes parents, où nous avions transformé un vieux poêle en forteresse imprenable : c'était la caserne où se cantonnaient les troupes rivales, entre deux batailles. Le soir, j'allais généralement chez mon ami. Pendant que M. Legros, de sa voix grave et gutturale qui accentuait la légèreté des sujets, lisait en famille les romans de Paul de Kock, l'enfant turbulent que j'étais alors, rebelle à la lecture, préférait passer presque toute la soirée sous le lit qui se trouvait dans la chambre. Je me demande quelles satisfactions je pouvais éprouver à rester ainsi de longues heures, étendu comme un crapaud, au milieu de la poussière, dans une posture aussi bizarre que gênante. Détails puérils,

dira-t-on ? Oui, mais chapitres vécus de ma vie enfantine. Pas plus que Rousseau dans ses *Confessions*, ou que Tolstoi dans ses *Premiers Souvenirs*, je ne néglige aucun de ces documents naïfs ; pas plus qu'eux, je n'écris une œuvre d'imagination, un roman d'aventures.

Il me reste de cette époque un souvenir qui s'est gravé dans ma mémoire. Du balcon où nous nous tenions Alexandre et moi, nous vîmes un ballon, qui s'élevait dans l'air, passer au-dessus de nous ; à une corde qui pendait de la nacelle, s'accrochait, se soutenait par les mains, un jeune homme. Le malheureux, un mousse nommé Guérin, prêtant la main au gonflement d'une mongolfière, dans le chantier Chaurand, ne sut pas se dégager assez vite au commandement de : « Lâchez tout ! » Il fut harponné par l'un des crochets du câble qui, déchirant son pantalon, se fixa, heureusement, à sa ceinture. Ne comptant, pour échapper à une mort affreuse, que sur la force de résistance de ses poignets, il se cramponnait désespérément au cordage, et il passait devant nous, au milieu des cris de terreur de la foule, sans que l'aéronaute pût lui porter de sa nacelle le moindre secours. Nous avions eu conscience du danger sans nous en rendre compte bien exactement. Nous sûmes depuis que le jeune Guérin, sauvé par son énergie et son courage, était devenu célèbre dans les fastes aérostatiques. Le récit de cette aventure a trouvé place dans un des ouvrages de Camille Flammarion.

De ce même balcon j'assistai au départ des Polonais réfugiés en France depuis 1831 ou 1832, après l'envahissement de leur pays, et qui, six mois après la Révolution de 1848, se mirent en route, d'accord avec leurs

compatriotes des autres résidences, pour aller arracher Varsovie des mains des Russes. Sur la foi du Jérôme Paturot de Reybaud, on s'est moqué de « l'infortuné que ses malheurs ont rendu Polonais », mais nul n'ignore l'ardente sympathie qui unissait alors la France à la patrie de Kocziusko et de Poniatowski, et un mot légendaire de M. Floquet prouve qu'à la fin de l'Empire cette sympathie n'était pas éteinte. La ville de Nantes qui, depuis une quinzaine d'années, donnait l'hospitalité à de nombreux réfugiés Polonais, quelques-uns mariés à des Nantaises, d'autres placés dans les administrations, prit la tête du mouvement que l'opinion dessinait en leur faveur. Le jour où ils partirent pour leur généreuse et chimérique expédition, la garde nationale, les corps constitués qui s'étaient massés au préalable dans le haut de l'avenue de Launay, les accompagnèrent jusqu'au bateau à vapeur devant les conduire à Angers. Je tiens de mes parents une anecdote qui peint bien les sentiments fraternels de la population nantaise pour ses hôtes. Au nombre des Polonais partants, se trouvait un ancien élève de l'Ecole polytechnique de Varsovie nommé Gucki. — M. de Tollenare, agent-voyer en chef du département, qui était sorti de la même école en France, faisait partie de l'escorte des proscrits. Sur le pont du bateau il remit solennellement son épée d'ordonnance de l'Ecole à son ancien collègue, commandant le détachement, et l'embrassa au milieu de l'enthousiasme général, en faisant les vœux les plus chaleureux pour le succès de l'entreprise de ses frères d'armes.

Toutes les classes, tous les âges s'associèrent à cette

manifestation. Beaucoup de jeunes gens, parmi lesquels je citerai mon ami Ch. L. Chassin, l'historien de la *Vendée militaire*, alors sur les bancs du collège, avaient résolu de faire la conduite aux Polonais; ils emboîtèrent le pas derrière eux, ils les auraient suivis jusqu'au bout du monde, si la bienveillante intervention de l'autorité n'avait rendu à leurs familles ces précoces partisans de l'émancipation slave. Quant à la foule, accessible à tous les engouements, elle criait : Vive la Pologne ! comme elle crie maintenant : Vive la Russie!

La généreuse tentative des Polonais de Nantes et d'ailleurs ne fut qu'un beau rêve patriotique, comme on sait, qui s'acheva dans les prisons de Varsovie.

Après une année passée dans la grande classe de la pension Leloup, j'exprimais à mon père le désir de rejoindre mon camarade Legros au collège de Nantes. Je m'étais mis en tête de suivre les classes latines et de faire mes humanités, et à l'école communale on n'enseignait pas les langues mortes. En 1850, j'entrais au collège, ayant fait pendant les vacances, avec mon père, ma huitième et ma septième. Je fus reconnu apte à entrer du premier coup en sixième. Mon professeur allait être M. Charles Lechat, ancien élève de l'Ecole normale, qui abandonna l'Université pour la haute industrie et devint maire de Nantes.

Est-on curieux de savoir quels furent mes succès à la fin de l'année ? le second accessit de version latine, le second d'histoire ancienne décerné par Dauban futur auteur de manuels d'histoire, le premier de récitation classique. Ma meilleure récompense fut d'avoir causé quelque fierté à mon père, mon répétiteur ordinaire.

Quant à Legros, alors en troisième, il récoltait tous les lauriers, faisait rafle de premiers prix. Sur le palmarès, témoin de ses triomphes, se retrouvent les noms de plusieurs de ses condisciples devenus des célébrités, le peintre Lansyer entre autres et le général Borius, chef de la maison militaire du président Carnot.

Je continuai à suivre mes classes au collège. Alexandre Legros enjamba par dessus la seconde et fit, malgré ce tour de force, une rhétorique si brillante, que l'excellent écrivain Eugène Talbot son professeur, décida sa famille à l'envoyer à Paris pour y préparer l'examen d'admission à l'Ecole normale. La carrière de l'enseignement semblait s'ouvrir devant lui.

C'est de ce premier séjour à Paris (1851-1852) que date ma correspondance avec Legros. Je donnerai, chemin faisant, quelques extraits de ses lettres; on y trouvera, en même temps qu'un tour élégant, la marque d'un esprit sérieux, méthodique et déjà très mûri.

Il entra à l'institution Barbet-Massin, très justement renommée, et suivit les cours du lycée Charlemagne. La différence du niveau des classes entre Paris et la province ne lui permit pas de se maintenir en rhétorique et le força à rétrograder en seconde. Ses parents cachèrent aux miens cette petite disgrâce, et lui-même ne s'en expliqua que tardivement avec moi.

Tu me tiens peut-être rancune, m'écrivait-il quelques mois après, que je ne t'aie point dit, moi-même, que j'étais descendu en seconde. Mais que veux-tu? Je ne sais quelle mauvaise honte me retenait; car après tout, il n'y avait pas de ma faute, d'autant plus que je n'ai point fait ma seconde à Nantes... Aujourd'hui je te dis tout, aussi j'espère que ta rancune s'apaisera.

Ma rancune ! Elle était bien naturelle cette fausse honte de mon ami distancé à Paris et hier encore le premier, en tout, dans son collège de province !

N'est-ce pas là une répétition du vieux dicton qu'il est plus doux d'être le premier dans son village, que le second dans Rome ?

Legros mena à l'institution Barbet-Massin une vie « toute simple comme dans toutes les pensions. » Mais de graves événements politiques avaient presque coïncidé avec son arrivée à Paris. Il ne s'en émut pas outre mesure. Le coup d'État du 2 décembre ne troubla point les classiques méditations de l'élève studieux qui m'écrivait un mois après :

Tu sais que je ne suis guère curieux. Ce qui t'étonnera sans doute, c'est que je n'ai encore vu, à Paris, que le musée du Louvre où je suis entré en passant.

Voici les seuls souvenirs qu'il garde de cette mémorable époque :

28 décembre 1851. — Tu as peut-être pensé à moi quand tu as su qu'il y avait du train à Paris Mais je n'ai rien eu à craindre. Nous avons très bien entendu le canon et la fusillade pendant tout le jeudi, mais ç'a été tout.

25 janvier 1852. — Tu t'es trompé beaucoup en pensant que j'ai eu peur en décembre. Je te prie de croire que je ne suis pas poltron. Il y a bien eu quelques barricades du côté de la rue Saint-Antoine, mais cette rue est si longue que le collège était en sûreté. D'ailleurs, c'était plutôt dans le faubourg. C'est du côté des boulevards, près de la Porte Saint-Martin, qu'il y a eu le plus de mal. Plusieurs maisons ont été tout à fait endommagées.

Sur le même ton d'indifférence calme, Legros parle ensuite du grand *Te Deum* célébré à Notre-Dame le 1er janvier avec « je ne sais combien de régiments sous les armes, depuis l'Elysée jusqu'à la cathédrale. Comme il n'avait pas de carte, il n'a pu voir que le lendemain

l'église « ornée au dedans et au dehors de tentures magnifiques. » Dans cette dernière phrase perce un peu de curiosité admirative, mais mon ami ne s'enthousiasmait guère, et ne prenait parti ni pour, ni contre. Il y a déjà du philosophe chez le rhétoricien de seize ans.

Alexandre Legros a d'autres idées en tête ; sans se faire illusion sur les difficultés de sa tâche, il travaille assidûment, prépare ses compositions et ses concours, mérite cet éloge du directeur de l'institution, M. Massin.

M. Alexandre est un excellent jeune homme, plein de douceur et de docilité, il continue à nous satisfaire par le bon esprit dont il est animé.

Suivent des éloges de sa conduite, de son application, des témoignages satisfaisants sur sa réussite dans les diverses branches d'études. Les vers latins sont sa « bonne faculté ; » il y apporte « beaucoup de soin, » il y remporte « assez de succès. »

Bien plus que du changement de gouvernement, et même du tremblement de terre et de la fin du monde annoncés par quelque Nostradamus ou quelque Mlle Couëdon de l'époque, Legros se préoccupait du sort réservé à l'École normale, car sa vie lui paraissait toute tracée dans l'enseignement.

Je ne sais pas trop, m'écrivait-il, comment l'instruction publique sera modifiée. Tous ces temps derniers nous avons craint beaucoup pour l'Ecole normale. On disait qu'elle serait abolie. Jusqu'ici, on s'est contenté d'abroger l'agrégation de philosophie. »

Et il ajoute, avec une sagesse qui n'est point exempte de dédain !

Ici nous ne parlons pas politique.

Tant d'efforts ne devaient pas trouver leur récompense immédiate. A la distribution des prix du con-

cours général de 1852, il n'obtint qu'un premier accessit de vers latins. Cet insuccès relatif le découragea, quoiqu'il m'eût écrit, aux approches de la fin de l'année scolaire, avec une résignation au-dessus de son âge :

Ce que j'aurai, je n'en sais rien. Avant les compositions finales, je pouvais prétendre à deux prix, pour le mieux. Peut-être n'aurai-je rien ; au surplus, ce ne sera point de ma faute.

Il donna, jadis, sa copie à son ami, M. Macqueron, qui me l'a offerte. Il s'agissait de développer en vers latin cet argument.

Un Espagnol venu de Gadès à Rome, seulement pour voir Tite-Live, raconte ses impressions dans une lettre à l'un de ses amis.

Pauvre vers latin ! Déjà battu en brèche, à la fin de l'Empire, poursuivi comme un intrus, par les divers ministres que la politique, a depuis le 4 septembre, portés au pouvoir, traqué par l'un, conspué par l'autre, aboli par un troisième, il a définitivement disparu de l'enseignement secondaire. A peine figure-t-il encore au programme de la licence ès-lettres. Traitons-le donc comme un objet d'archéologie littéraire, n'en parlons qu'à titre de curiosité rétrospective. Mais reconnaissons qu'il eut, sur plus d'un jeune esprit, une influence salutaire, développant le goût de l'élégance, communiquant au style français la finesse et la précision des poètes de l'ancienne Rome.

Pour les jolis vers français qu'il devait écrire plus tard, Alexandre Legros a été souvent tributaire de la muse latine. La composition de 1852 le montre déjà disciple fidèle et ingénieux de Virgile et d'Horace.

Le mot « seulement » de l'argument officiel, indiquant le dédain de l'Espagnol pour la Rome pompeuse des Césars, lui a permis de faire d'abord une évocation de

cette Rome du Capitole « caput urbis et orbis, » des arcs de triomphe, des tombeaux et des temples. Par un de ces contrastes où se serait complu Victor Hugo, il décrit la Rome ancienne, vertueuse et guerrière, la Rome de Manlius, de Fabius et de Cicéron, celle enfin dont Tite Live a tracé l'impérissable image. Et la comparaison s'impose, elle n'est point à l'avantage du temps présent. Les citoyens se désintéressent des affaires de l'Etat ; abandonnant le forum, ils courent au cirque, poussent le cri fameux : *panem et circenses*! et refusent toute pitié pour le gladiateur dans l'arène, par le geste féroce d'une si terrible éloquence « *pollice verso.* » Il y a quelques emprunts à Lucain, à Juvénal, aux satiriques latins ; mais, beaucoup d'excellents vers nerveux et puissants, qui appartiennent en propre au jeune élève de seconde. On en jugera par ce fragment d'un latin si ferme et dont notre traduction ne donne qu'une idée affaiblie.

Amplius in magnâ nil jam spectabimus urbe :
Cives arma patrum tennes graviora reponunt ;
Desernere forum, leges moresque paternos.
Splendida templa vides, sed candida pectora desunt.
Puraque relligio et templis abiere fugaces,
Nomina vana, Dei. Victori curia servit
Cuilibet, atque alio cras servitura tyranno,
Dum tumidi incedunt, pannosa note, quirites,
Panem et Circenses ! clamant, et pollice verso,
Atque oculo ardenti, satiatur sanguine vulgus.

Qu'aurions-nous à voir de plus dans la grande ville ? Les citoyens amollis déposent les armes de leurs pères, trop lourdes pour leurs bras ; ils ont abandonné le forum, les lois, les mœurs des ancêtres. Tu vois des temples splendides, tu regrettes des cœurs purs. La sainte religion, les dieux proscrits, les dieux, devenus de vains simulacres, sont chassés de leurs autels. Le Sénat est au service du premier vainqueur venu, demain il s'humiliera devant un autre tyran. Quant à la populace, elle marche insolemment, sous ses

habits sordides, elle crie : *Du pain et les jeux du cirque* ! retournant le pouce pour demander la mort avec la rage dans les yeux, elle se rassasie de sang humain !

Dans ce saisissant tableau, chaque trait fait image ; entre tous se détache un vers où l'antithèse est, jusque dans les mots, admirablement marquée :

Splendida templa vides, sed candida pectora desunt.

Je vois, d'ici, le délégué du conseil supérieur de l'Université mettant à ce vers une petite accolade avec la mention : « *Très bien* ! »

Que de généreuses hyperboles ou d'épigrammes acérées, ce contraste entre l'austérité républicaine et la pompe césarienne eût inspirées, sous l'Empire, à un lycéen libéral, émule de Rogeard, l'auteur des *Propos de Labienus*, adepte des About et des Prévost-Paradol ! Mais on n'était alors qu'au seuil de l'Empire, et Legros, esprit sage, caractère prudent, aurait toujours hésité à puiser les traits de la satire ailleurs que dans l'arsenal classique.

Mais il s'agit bien d'hexamètres latins ! Sentant l'éveil de la vocation poétique, mon ami avait déjà, à cette époque, rimé pour son propre compte et dans sa langue maternelle. Voici une élégie qu'il m'adressa de Paris, au mois de juin 1852. Je me plais à la reproduire en entier, car elle me paraît, malgré des défauts qui sont ceux de l'extrême jeunesse, donner de vraies promesses de talent. Le titre même peut être respecté ; il me rappelle que cette lamartinienne élégie vint me charmer sur mon lit de souffrance. Ah ! les vers de l'ami valurent bien, pour me guérir, les ordonnances du médecin

A MON AMI PAUL EUDEL, MALADE

Ami, voici la nuit, et demain c'est dimanche ;
Dimanche ! à ce seul mot mon cœur s'épanouit :
C'est le jour du plaisir et de la gaieté franche ;
Il me tarde déjà que, radieuse et blanche,
L'aurore ait dissipé la nuit.
C'est que demain, avant que l'horloge enrhumée
Ait douze fois tinté,
La prison qui retient ma jeunesse enfermée
Va s'ouvrir, et me rendre et la ville animée
Et huit heures de liberté.
Aussi pour moi dimanche est un jour sans nuage,
Et l'air que je respire est plus frais et plus pur ;
Plus doux est de l'oiseau l'harmonieux ramage,
Et du ciel à mes yeux plus limpide est l'azur ;
Même, le croiras-tu ? mon pain sec est moins dur.
Tout dort ici ; moi seul je veille,
Et pourtant ce n'est pas aux plaisirs de demain,
Ce n'est pas à quelque merveille
Que rêve ma pensée égarée en chemin.
Je relis ces feuillets où, de mon existence,
Chaque jour imprima quelque doux souvenir ;
Il est si beau, crois-moi, l'azur de notre enfance
Quand aucun souffle impur n'est venu le ternir !
Muet, silencieux, je repasse en moi-même
Ces jours de paix et de bonheur,
Et je crois voir encor ces lieux chers à mon cœur
Où j'ai laissé tout ce que j'aime.

Quand donc, o mon pays, me sera-t-il permis
De fouler sous mes pas, errant à l'aventure,
De tes brillants tapis la riante verdure !
Quand donc vous reverrai-je, ô mes parents chéris,
Vous dont l'amour constant réchauffa mon enfance,
Vous qui faites ma joie et mon plus grand bonheur.
Et vous, ô mes amis, et toi, toi que l'absence
A rendu plus cher à mon cœur.

Mais peut être, étendu sur ton lit de misère,
Au moment où mes vers voudraient te consoler,
Tu souffres, pauvre ami, les tisanes amères,
La diète et ses ennuis, les drogues salutaires
Et d'autres maux encor dont je n'ose parler.

Pourtant il faut souffrir : car c'est la loi commune,
Chacun dans ce bas monde a son lot : la fortune
Pour quelques jours, hélas ! t'a ravi la santé ;
Derrière une grille importune,
La cruelle me tient dans la captivité,
Mais, comme dans le ciel plus pur après l'orage,
Le soleil reparait plus brillant et plus doux,
Comme après les frimas et l'hiver en courroux,
Les grâces du printemps nous charment davantage :
De même, cher ami, pour toi voici venir
Le jour de la convalescence ;
Bientôt les heures de souffrance
Ne te laisseront plus qu'un léger souvenir.
Et ce souvenir même aura pour toi des charmes,
Tu te rappelleras les soins de chaque instant,
Les inquiétudes, les larmes
Qu'une mère voudrait en vain, dans ses alarmes
Cacher aux yeux de son enfant.
Tout alors, tout revêt sa plus belle parure
Et les champs, et les cieux et les fruits et la fleur,
La sève de la vie en nous coule plus pure ;
Tout semble conspirer à nous rendre au bonheur.
L'étude même alors, l'étude sait nous plaire ;
Avec joie on reprend ses travaux commencés
Et l'on rentre, oublieux de ses ennuis passés,
Sous le joug détesté mais pourtant salutaire ;
De même aussi, pour moi, quand reviendra le jour
Où je reverrai ma patrie,
Et lorsque de Launay je saluerai la tour,
Près de ma famille chérie,
Je veux, libre et plein de gaité,
Chassant bien loin la rêverie,
Oublier les ennuis de la captivité.

Et cependant la nuit s'avance ;
Diane a de son cours achevé la moitié ;
Moi je veille et rêve en silence ;
Il est si doux au cœur de franchir la distance
Et de rêver à l'amitié.
Pourtant de mes amis le ronflement m'invite
A confier ma tête à mon maigre oreiller ;
Adieu, mon vieil ami, guéris, guéris, bien vite
Et pense, quelquefois, au pauvre prisonnier.

Paris, juin 1852.

Ce ne fut pas sans un serrement de cœur qu'Alexandre Legros renonça à la carrière de l'enseignement, qui s'était un instant entr'ouverte devant lui. Plus persévérant, ou plus heureux, il serait devenu sans doute, un distingué professeur de Faculté. L'Université l'aurait conduit à la littérature par une de ces portes qui s'appellent *la Revue des Deux-Mondes*, *le Temps*, *le Journal des Débats*. Peut-être même, aurait-il couronné une carrière brillante par l'Académie française. Le froissement causé par un échec au grand concours en décida autrement.

Il revint donc à Nantes, rentra au collège, et, dans la classe de philosophie — de logique, comme on disait alors — triompha de nouveau sur toute la ligne. Notre censeur, M. Jouvion, souleva ses lunettes d'or et interrompit, à plusieurs reprises, la lecture du palmarès, pour permettre aux élèves de saluer de leurs applaudissements répétés, le nom d'Alexandre Legros « déjà couronné. »

Résultat prévu : à la session d'août 1853. Alexandre Legros conquit brillamment, à Rennes, son diplôme de bachelier ès-lettres.

Pendant que je rompais avec les lettres, à mon vif regret, et que mon père, suivant le programme alors tout récent du ministre Fortoul, me faisait bifurquer vers les sciences, mon ami allait de succès en succès. Cette année 1853 marque une série de faits intéressants dans sa vie. Bachelier ès-lettres au mois d'août, bachelier ès-sciences au mois de décembre, prouvant ainsi à ses examinateurs qu'il passait sans difficulté d'un discours latin à un problème d'algèbre, il se présentait,

en septembre, aux examens pour le surnumérariat des Douanes. Envolés les rêves d'antan! Il s'échouait dans cette administration où son père occupait le poste de commis de direction.

J'ai gardé sa copie de l'examen des douanes comme celle du concours général. L'une et l'autre me représentent, sous leurs aspects les plus élevés, le caractère et le talent de mon ami. Dans les vers latins, je retrouvais la grâce et la force de sa pensée, l'agrément de son style ; dans la dissertation française, le développement de cette maxime : « Le travail est nécessaire à l'homme » m'apparaissent la méthode de son esprit, la profondeur et la justesse de ses réflexions.

Irréprochablement composée, cette dissertation résume avec beaucoup de vigueur et de netteté la phrase suivante de la conclusion :

C'est le travail qui nourrit l'homme et nourrit sa famille ; c'est le travail qui accroît la richesse individuelle, qui fait la grandeur des Etats et la prospérité des peuples ; c'est le travail enfin qui est le soutien de la morale et le plus solide fondement de la société.

Des sujets de cette nature sont souvent traités au collège ; les professeurs de philosophie les indiquent à leurs élèves, mais bien peu de ces jeunes gens témoignent des qualités exceptionnelles que Legros possédait déjà comme un maître ! D'un côté, le plan, l'enchaînement des idées, la logique du raisonnement ; de l'autre, l'harmonie de la phrase, la cadence des périodes qui font songer à Cicéron ou à Bossuet.

Voulez-vous un exemple :

C'est par le travail que l'homme, non content des aliments grossiers et sauvages de ses premiers pères, se procure une nour-

riture plus agréable et plus saine, en cultivant la terre dont il fait sortir les moissons ; c'est à son travail qu'il doit les vêtements qui le couvrent. le toit qui le protège des intempéries de l'air, le lit qui reçoit ses membres fatigués, les palais et les monuments dont ses cités sont embellies, les vaisseaux qui le transportent aux bords les plus lointains et établissent une communication facile entre tous les peuples.

Quelle caresse pour l'oreille ! Pas de voyelles qui se heurtent, pas une syllabe qui ne soit à sa place, harmonie parfaite de la pensée et de l'expression.

Tout le reste de l'examen d'Alexandre Legros fut à la hauteur de cette brillante et solide dissertation. Reçu le premier au concours, il était nommé, dès le 27 septembre 1853, surnuméraire à Nantes.

Peu de traces dans mes notes de ce surnumérariat paisible. Chaque jour qui s'écoulait rendait plus étroite notre liaison. Mon ami s'accommodait fort bien de sa nouvelle existence, et si, comme un employé du ministère de l'intérieur, Joseph Delaroa, il avait écrit les *Patenôtres d'un surnuméraire*, il n'y aurait pas glissé, alors du moins, de traits malins contre l'administration.

Déjà remarqué par son directeur, M. Galot, il rempilssait près de lui les fonctions de rédacteur. On l'appelait souvent dans l'un des beaux salons transformés en bureaux, de l hôtel du quai de la Fosse, construit, au dernier siècle, par Jean-Baptiste Ceineray. Il écrivait, là, sous la dictée de son chef, quelques rapports administratifs, de cette écriture élégante, correcte et fine qui lui fut fort utile dans toutes les étapes de sa carrière.

Sorti de l'hôtel des douanes, il menait chez ses parents la vie la plus réglée. Lever, coucher, repas, tout savait lieu à des heures fixes. Le soir venu, M. Legro,

père, fidèle à ses anciennes habitudes, s'installait au coin du feu, sous la lampe, lisant de sa voix lente et grave les romans terribles ou joyeux, que leur publication, par le libraire Barba, en livraisons à dix centimes, pauvrement illustrées, mettait à la portée des petites bourses. Il puisait rarement dans sa bibliothèque romantique, qui se composait de quelques ouvrages reliés dans le goût du temps, à la manière de Bozérian. Ce type accompli de l'homme de famille avait trouvé un autre emploi des longues soirées d'hiver : il faisait de la tapisserie, il en avait garni tout un meuble de salon qui fit partie de son héritage. Je le vois encore penché devant son métier ; n'avait-il pas associé sa femme et son fils à ce travail de l'aiguille où l'esprit se repose !

L'heure sonna pour Alexandre de s'arracher à cette douce et monotone existence. Son surnumérariat avait duré près de deux ans. Le 22 juin 1855, il était nommé receveur des douanes à Moèze, une petite localité de la Charente-Inférieure, située dans la circonscription administrative de la Rochelle.

De sa nouvelle résidence, il m'écrivit, le 26 août de la même année, une lettre très spirituelle et qui intéressera d'autres que moi. Il faudrait la citer tout entière. En voici un fragment des plus pittoresques :

Moèze est un village situé à 8 kil. de Rochefort. Il est bâti sur la grande route d'où l'on voit de loin la flèche élancée de l'église. Au milieu du village viennent aboutir deux ou trois chemins appelés rues par les indigènes. Ces derniers ressemblent à peu près aux campagnards de tous les pays. Ils ne sont pas plus malpropres que les Bretons, ni moins subtils que les Champenois. Mais ils ont une qualité qui leur est propre ! c'est que tous, hommes et

femmes, jurent comme des païens et sont dans leurs propos d'une grossièreté abominable. Malgré cela, ils n'en sont pas moins parvenus à un certain degré de civilisation ; ce qui le prouve, c'est qu'ils dansent la polka, la varsovienne et la valse. C'est un talent que je me plais à leur reconnaître et que j'ai pu apprécier lors de la fête d'un petit village voisin de Moèze, qui a été célébrée deux ou trois jours après mon arrivée Dans une petite salle, sur des planches posées sur des barriques vides, étaient assises les robustes danseuses, l'espérance du canton. On ne voyait pas sur leurs joues cette pâleur rosée que les romanciers se plaisent à vanter aujourd'hui, leur front n'avait ni le poli, ni la blancheur de l'ivoire, mais elles étaient éblouissantes par la teinte cramoisie uniformément répandue sur leur cou, leur figure et leurs mains et par l'apparence rugueuse de leur peau tannée et ratatinée par le soleil. Je ne veux pas oublier les danseurs, dont les souliers ferrés s'unissaient, pour marquer la mesure, aux accords criards d'un violon enrhumé et aux sons rauques et gutturaux que rendait par intervalle le serpent de la paroisse. Il paraît, d'ailleurs, que ces plaisirs se renouvellent assez souvent le dimanche ; ce qui prouve que les habitants de Moèze savent comprendre et cultiver les arts. Pour moi, je n'ai, bien entendu, assisté à cette fête qu'en simple spectateur, me reconnaissant absolument incapable de tous les gestes, pirouettes et autres fioritures dont ils embellissent leur jeu et qui donnent à leur maintien un cachet d'originalité.

(A suivre.) PAUL EUDEL.

POÉSIE BRETONNE

Fables bretonnes imitées de La Fontaine.

ER VRAÑ HAG ER LUHERN

Intron er Vrañ baret en ur huéhen,
Ur tam formaj é kreis hé bég,
Um apresté de zeibrein hé mérèn
D'hobér ur pred bourrus ha huég.
Mèz en eutru Luhern é tremèn idan d'hi
Er vlàz ag er formaj e hia betag é fri.
Èn ur sèuél è bèn nezé
Ean e remerk er Vrañ d'er lué
Er guél ag er biúañs e ra hoant d'é galoñ,
Mèz penauz er lemel a begos er pechoñ ?
Er Luhern a viskoah karget a finesseu,
Ne chom ket pèl amzèr de gavouit pèn d'é dreu.
Arlerh en dout lipet é vég,
El-man é kommañs é bredég :
« Deúèh mad d'oh, intron er Vrañ,
« Na braü, na koentik hou kavañ !
« Stang a léhieu e mès hantet,
« Braüoh pechoñ ne mès guélet.
« Mar dé hou poéh hanval doh hou mantèl,
« Mar kañet mad, oh, nezé biskoah guèl
« Doh hui er hetañ leh hemb larèt geu erbet.
» É misk er pechoned en des bet Doué krouéet »
Er Vran é kleúet kement-sé
Joiús ar er bar e saillé

Aveit diskoein hé boéh kèrañ
Digeor e hra ur beg ledañ.
Mèz, er beg digeoret, en tam formaj e gouéh
Ha d'er luhern treissour é ma lonket perhuéh.
— « Ne houièh ket, Janik, e lar hinàn goudé,
« Penauz ur méladour e zo lipour eüé.
« Bremàn hui er gouiou, rak aveit hou tiskein
« Ur tam formaj ehuès reit d'ein »
Er vran koart ha méhus e lar mèz devéhat :
« Ne vein ket mui treisset a vama d'un herrad. »

Luhernet a bep sort ar en doar e gavér.
Pe gleuet larèt d'oh konzeu doùs ha tinér,
Er pé e huès d'hobér guellañ :
Dalhet chong ag histoèr er Vrañ.

STEVAN KERHORET.

LE CORBEAU ET LE RENARD

Monsieur le corbeau perché sur un arbre, avec un morceau de fromage à la bouche, se disposait à manger son dîner, à faire un repas des plus friands. Mais voilà que monsieur le renard, en passant au-dessous de lui, sent l'odeur du fromage lui descendre jusqu'au nez. Levant alors la tête, il aperçoit le corbeau sur le haut de la branche. La vue de la nourriture excite son appétit, mais comment la retirer du bec de l'oiseau ? Le renard, de tout temps plein de finesse et de ruse, ne tarde guère à concevoir son plan. Après s'être léché les lèvres, il commence ainsi son discours : « Hé ! « bonjour monsieur le corbeau ! que je vous trouve beau ! que je « vous trouve joli ! J'ai parcouru bien des pays, nulle part je n'ai « rencontré un plus bel oiseau. Si votre voix ressemble à votre

« manteau, si vous chantez bien, oh, alors de mieux en mieux ; « à vous la première place, sans mentir, parmi les oiseaux que le « bon Dieu a créés. » Pendant tout ce discours, le corbeau plein de joie, sautillait sur la branche. Pour montrer sa plus belle voix, il ouvre un large bec ; mais du bec entr'ouvert le morceau de fromage tombe, et le renard trompeur l'avale aussitôt jusqu'à la dernière miette.

« Ne saviez-vous pas, dit-il ensuite, que tout flatteur est un « gourmand ? Vous le saurez maintenant, car pour vous l'appren- « dre vous m'avez payé d'un fromage. » Le corbeau honteux et confus dit à son tour, mais un peu tard : « D'ici longtemps je ne « serai plus trompé »

On rencontre sur la terre des renards de toute espèce. Quand vous entendez vous adresser des paroles douces et tendres, ce que vous avez de mieux à faire est de vous rappeler l'histoire du corbeau.

L'ART GREC

Chez les Grecs, orateurs, femmes ou capitaines,
L'art naissant marquait tout de son magique sceau.
Sur des cailloux choisis la voix de Démosthènes
Apprenait à couler en limpide ruisseau.

La vierge que suivait la jeunesse d'Athènes,
Recevait chaque jour un hommage nouveau,
Et ses amants gravaient sur le bord des fontaines :
« Comme Leucippe est belle, il n'est rien de plus beau ! »

Pour avoir à Vénus fait un sanglant outrage,
Phryné comparaissait devant l'aréopage,
Son sein nu se fait voir, son crime est acquitté.

Lorsque Léonidas tombait aux Thermopyles,
Vouant aux dieux vengeurs ses armes inutiles,
L'ombre d'Homère était debout à son côté.

HIPPOLYTE LUCAS.

SONNETS BRETONS

DÉDIÉS AU BON POÈTE ARMORICAIN
OLIVIER DE GOURCUFF

Ma petite patrie est la Bretagne altière
Où les cœurs sont restés braves, comme autrefois ;
Elle a gardé les mœurs et l'esprit des Gaulois
Et le Breton têtu dit encor sa prière.

Duguesclin et Clisson dont l'Armorique est fière,
N'ont-ils pas guerroyé pour défendre ses droits
Pour Dieu, pour la Bretagne et pour ses anciens Rois
Qui reposent, muets, dans leurs tombes de pierre ?

Et moi je suis Breton en restant bon Français.
La France et la Bretagne ont uni leurs succès,
Leurs deuils, leurs chants d'amour, leurs rêves d'espérance ;

Mais j'aime le vieux sol que Brizeux a chanté,
Et c'est pourquoi mon cœur, en exil, est resté
Attaché, pour la vie, à ce coin de la France.

PAUL LORANS.

LE PARDON

Après un long combat sous le soleil brûlant
Deux fiers républicains, rudes soldats de Hoche,
Vont chercher le repos à l'ombre d'une roche
Où se dresse un vieux Christ, mutilé, chancelant.

Le couchant enflammé de son reflet sanglant
Rougit le divin front du martyr sans reproche.
A pas de loup, furtif, un paysan s'approche
Des dormeurs oppressés par un rêve accablant,

C'est un Chouan hâlé, robuste comme un chêne,
Au fond de ses yeux bleus luit un éclair de haine
Et, le poignard en main, il songe au châtiment

Qui doit venger les fils de la Terre Bretonne.
Il va frapper — mais non — il s'arrête, clément,
Car le vieux Christ de pierre a murmuré : PARDONNE.

PAUL LORANS

TROIS MARTYRS

On se souvient encore, à Châtillon-sur-Seiche, des noms de trois fermiers : Baratte, Logeais et Bazin qui, pendant la tourmente révolutionnaire, cachèrent chez eux un prêtre non assermenté appelé M. Crosson.

Pour éviter de prononcer son nom, ils le désignaient, quand ils lui parlaient, ou quand il était question de lui, entre eux, par le mot *tonton* qui, dans notre patois, veut dire mon oncle.

« Nous aurons demain la visite de *tonton*, disaient-ils ; il faut cuire de la galette, car il déjeunera sans doute avec nous. »

Une lettre adressée à cet ecclésiastique tomba malheureusement entre les mains d'un traître qui le dénonça. Des soldats le guettèrent et parvinrent à s'emparer de lui. Ils tirèrent un coup de fusil pour prévenir les leurs ; ceux-ci accoururent, saisirent l'infortuné prêtre par les cheveux, le traînèrent dans un pré et le fusillèrent.

Le matin de sa mort il se promenait dans la campagne avec la fermière Bazin. Lui, ordinairement très causeur, se taisait.

— Qu'avez-vous donc ? lui dit la femme Bazin, vous paraissez tout soucieux.

— J'ai le pressentiment que ma fin est proche.

— Ah ! par exemple, répliqua la fermière, pouvez-vous dire cela, *tonton* : le pays est tranquille depuis quelques semaines et personne ne semble s'inquiéter de vous.

Trois heures plus tard il était fusilé.

Les trois fermiers qui lui donnaient l'hospitalité furent arrêtés et conduits à Rennes, à la tour Le Bast. Baratte mourut en prison, et les deux autres revinrent chez eux après avoir subi plusieurs mois de captivité.

*
* *

Un autre prêtre vint le remplacer qui, lui, chercha un abri, dans une excavation, sorte de grotte naturelle, sous les racines d'un vieil arbre, sur les bords de la petite rivière la Seiche. Il y fut découvert et arrêté. Les bleus le fusillèrent également dans les prés Pruneaux, en face le village de Châtillon dans la paroisse de Bruz.

*
* *

Enfin, un troisième martyr vint habiter la chambre d'une maison de paysan située au village de Pierrefitte, en Bruz.

Il rayonnait dans tous les environs pour porter les secours de la religion aux malades qui réclamaient ses prières à leur dernière heure.

Lorsqu'il se voyait espionné ou suivi, un charretier lui passait bien vite son fouet et sa blouse et, à partir de ce moment, c'était le prêtre qui conduisait l'attelage. D'autres fois il entrait précipitamment dans un champ, se salissait les mains avec de la terre, et se mettait lui-même à conduire la charrue, pendant que le laboureur aiguillonnait les bœufs à la place d'un enfant qui allait se reposer dans un fossé.

Que de fois il évita ainsi d'être arrêté par les soldats du général Hoche qui sillonnaient le pays.

Ses vêtements sacerdotaux étaient cachés dans un cellier sous une cuve tournée *en adent*, c'est-à-dire sens dessus dessous, à la ferme de la Barre. Des fagots, de la paille, des instruments aratoires ne permettaient pas d'approcher facilement de cette cuve.

Ce fut là, dans ce cellier, pendant une grande partie de la Révolution, que l'abbé dit la messe, maria la jeunesse et baptisa les enfants.

Hélas ! malgré sa prévoyance et ses ruses, il fut dénoncé, et le dimanche de la Pentecôte, pendant qu'il disait la sainte messe, dans le bois de Chancor, il reçut une balle en pleine poitrine au moment de l'élévation.

La maison de Pierrefitte, aujourd'hui abattue, et où se trouvait l'humble chambre du défunt prêtre, était habitée au commencement du siècle par un sieur Porcher.

Le fils de ce dernier m'a raconté ce qui précède, et m'a affirmé que pendant bien longtemps son père ne put pénétrer le soir, après le coucher du soleil, dans la chambre du mort. Arrivé à un détour de l'escalier sa chandelle s'éteignait et si, néanmoins, il voulait avancer, il se sentait repoussé par une force invisible.

Porcher fit achever la messe commencée dans le bois de Chancor, et à partir de ce jour il n'éprouva plus aucune difficulté pour pénétrer nuitamment dans la chambre du prêtre fusillé[1].

ADOLPHE ORAIN.

[1] Les légendes de prêtres errants réclamant des acolytes pour achever leur dernière messe sont extrêmement nombreuses. Cela tient sans doute à ce qu'un prêtre qui, pour un motif quelconque, est obligé d'interrompre sa messe après la consécration, est obligé de la faire achever par un autre ecclésiastique lequel doit la prendre exactement à l'endroit où elle a été interrompue.

LE BON DIEU A LAILLÉ

I.

Le bon Dieu, en compagnie de saint Jean et de saint Pierre, vient quelquefois sur la terre et effectue des promenades dans les pays qu'il affectionne.

Un jour qu'il s'en allait à pied, de Rennes à Bain, toujours en compagnie de ses deux saints favorits, il s'arrêta à Bout-de-Lande pour déjeuner.

Dans l'auberge où il entra, on leur servit une omelette au lard et de la tête de veau qu'ils trouvèrent parfaites, car ils mangèrent tout.

Le bon Dieu, en se levant de table, dit: « Pierre, règle la dépense. »

— La bonne plaisanterie, répondit le portier du paradis, vous savez bien que je suis gueux comme Job.

— Alors c'est à toi, Jean, de régler ce que nous devons.

— Je n'oserais jamais, Seigneur, j'aurais trop peur de vous humilier.

— Je vois bien que vous êtes des farceurs, dit le bon Dieu en souriant, et il jeta une pièce d'or sur la table.

— Je ne puis vous rendre la différence, répondit la bonne femme je n'ai pas de monnaie.

— C'est bien, gardez tout, reprit le bon Dieu, vous en aurez besoin bientôt.

Le mari de la cabaretière, qui fumait sa pipe au coin du feu, avait d'un œil d'envie convoité la bourse pleine d'or du bon Dieu.

« Si je pouvais l'avoir, se disait-il, ma fortune serait faite et je n'aurais plus besoin de travailler. »

Il regarda de quel côté se dirigeaient les voyageurs, et lorsqu'il

les vit prendre la route de Bain, il s'empara d'un gros bâton et s'en alla à travers champs les attendre au coin de la lande de Morhéan.

Le maître du monde marchait en avant et arriva le premier près du malfaiteur qui s'élança sur lui, le prit à la gorge et s'écria : « *La bourse ou la vie.* »

Dieu le toucha seulement du doigt et le changea en âne. Puis il chassa la bourrique aux longues oreilles, qui baissa la tête d'un air penaud.

II

Arrivés au haut de la côte de Bel-Air, ils rencontrèrent un meunier qui se rendait à son moulin, chargé d'un énorme sac de grain.

Le pauvre diable n'en pouvait plus, et la sueur lui coulait sur le visage.

— Tu sembles bien fatigué, mon brave homme, lui dit le Seigneur Dieu, tu n'as donc pas d'âne à ton service ?

— Hélas ! je suis trop pauvre pour cela.

— Si tu veux je vais te louer le mien.

— Je ne demande pas mieux, si vous voulez être raisonnable.

— Je te laisserai mon âne pendant sept ans et, chaque jour, tu déposeras une obole dans une tirelire que tu me remettras à l'expiration de notre marché.

— C'est une affaire conclue, répondit le meunier, qui avait examiné la bête en détail et l'avait trouvée capable de faire un bon service.

— Ce n'est tout, ajouta le bon Dieu, je dois te dire que mon âne ne mange point. Chaque fois qu'il semblera avoir faim et qu'il braira comme pour demander sa *bronée*, tu prendras un bâton et frapperas dessus à tour de bras jusqu'à ce qu'il se taise.

Le meunier était ravi comme bien on pense.

III

Lorsque les sept années furent écoulées le bon Dieu, toujours accompagné de saint Pierre et de saint Jean, revint à Bel-Air chercher son âne.

Le meunier avait fait fortune, car sa bête qui, en effet, ne mangeait point, avait travaillé comme quatre animaux de son espèce.

Il la rendit au bon Dieu et lui remit le montant exact des oboles amassés jour par jour qui formaient un assez joli chiffre.

Le Seigneur se rendit à l'auberge de Bout-de-Lande.

— Nous reconnaissez-vous ? dit-il à la bonne femme qui vint au-devant d'eux, voilà juste sept ans que nous sommes venus déjeuner ici.

— Et vous nous avez servi, ajouta saint Pierre, une omelette au lard et une tête de veau comme on n'en mange pas dans le paradis.

— Ne pourriez-vous nous en servir de pareilles ? s'empressa de dire saint Jean, qui était tant soit peu gourmand.

— Vous aurez ce que vous désirez, mes seigneurs, répondit la bonne femme, qui reprit en gémissant : oui, je me souviens de votre première visite et ne saurais l'oublier, car c'est à partir de ce jour que mon pauvre homme a disparu.

— Votre homme, dit le bon Dieu ; mais il est à la porte, qui n'ose entrer. Allez donc le chercher.

La femme courut ouvrir la porte et trouva son mari qui, après l'avoir embrassée, vint se jeter aux pieds du bon Dieu en lui demandant pardon.

— Relève-toi, lui dit le Seigneur, tu es pardonné. Prends cet argent que m'a remis le meunier de Bel-Air et rappelle-toi que l'argent gagné est le seul qui profite.

ADOLPHE ORAIN

NOTICES ET COMPTES RENDUS

PAR LE BONHEUR. — ROMAN DE DEUX AMES, par Charles Fuster. — Paris, librairie Fischbader, S. D. (1897).

L'écrivain, chez M. Charles Fuster, ne se sépare pas de l'homme; avec une loyauté parfaite, une franchise dont l'époque présente offrirait peu d'exemples, le second explique le premier. Cette harmonie de la pensée intime et de la phrase très sensible dans les recueils de vers, dans le premier roman de l'auteur et dans son œuvre critique, si importante, règne souverainement sur son dernier livre, au titre un peu énigmatique « Par le bonheur ». C'est, ajoute M Fuster « le roman de deux âmes ». Remarquez que le cœur et l'âme sont toujours les vrais héros de ses livres, qu'il ne se lasse jamais de les interroger, et que cette enquête psychologique est un perpétuel retour sur lui-même. Personnalité, sentimentalité, telle est la double et attachante caractéristique de l'esprit littéraire de M. Charles Fuster — je ne dis pas de son talent, pour montrer qu'il n'y a rien d'artificiel en tout ceci, et je me garde de chercher aucune méchante querelle à la sentimentalité, qui est tout simplement la fleur du sentiment.

« Par le Bonheur » est une histoire si confidentielle, accrochant à la fiction tant de lambeaux tout palpitants de vie, qu'elle ressemble à une autobiographie. L'intrigue est assurément moins compliquée que dans les romans d'Alexandre Dumas, ou même de M. Zola. Tout s'agite, se noue et se dénoue entre l'âme de Georges d'Airel et l'âme de sa cousine Ydelette de Kémartin, sous le ciel du pays le plus bretonnant de la Bretagne, celui de Paimpol, de Tréguier et de l'île de Bréhat.

Ce n'est pas une de nos moindres joies, mêlée de surprise, que de trouver, sous la plume d'un étranger, une si exacte et pénétrante description de cette partie peu connue de l'Armorique, des âpres printemps, des mélancoliques hivers, des Christs des routes au regard douloureux comme celui des femmes de marins, du cloître et de la cathédrale de

Tréguier, de cette pointe de l'Arcouest d'où apparait, formidable et séduisant à la fois, l'Océan breton. « Jamais on n'avait ni ne saurait le « décrire — conclut trop modestement M. Fuster — et Georges eut plus « que jamais une très petite idée de la littérature. »

Pauvre littérature ! N'en dites pas trop de mal, cher confrère. Elle vous a donné d'exprimer, en un style approprié au sujet, ce que vous avez observé et senti, le paysage breton, et les caractères bretons de trois de vos personnages, la Bretagne lumineusement gaie avec M. de Kémartin, le vieil enfant, la Bretagne pieuse et résignée avec Mme de Kémartin, la Bretagne tenace, dévouée, sublimement aimante avec Ydelette, qui aime assez son Georges pour lui faire, à un moment, le sacrifice de sa précieuse individualité.

Dirai-je que M. Charles Fuster, rappelant les écrivains du XVIIIe siècle et en particulier son illustre compatriote Jean-Jacques Rousseau », peut-être excessivement, le don des larmes ? Ce serait médire de la *rosée amère de la douleur*, comme chante une romance délicieusement vieillotte. Livre de bonne foi, en somme, livre vibrant et sincère, où l'auteur s'efface, où l'homme a dû mettre ses plus chères pensées.

O. DE GOURCUFF.

Le POÈME DU RHÔNE en XII chants, texte provençal et traduction française, par Frédéric Mistral. — Paris, Alphonse Lemerre éditeur, 1897.

Plus heureuse que notre Bretagne, la Provence a conservé son grand poète national. Brizeux est mort, dans la pleine maturité de son talent ; la vieillesse de Mistral est toujours féconde en œuvres merveilleuses.

J'ai sous les yeux la dernière venue de ces œuvres, *Le Poème du Rhône*, dont la publication a coïncidé avec les fêtes félibréennes de Valence et d'Orange ; notre collaborateur M. Bout de Charlemont a rendu compte ici même de la visite que la France lettrée vient de faire, à cette occasion, à l'auteur de *Mireille* dans son domaine de Maillane.

Le *Poème du Rhône* est fougueux, emporté, sonore, d'allure presqu'effrayante, par instant, comme le grand fleuve qu'il décrit. Après l'avoir lu, on voit vraiment courir le Nil français : « ce diantre de Rhône, » disait Mme de Sévigné, prend la figure sensible d'un fleuve d'Homère.

C'est bien à Homère encore que font penser ces douze chants, où la

poésie, tour à tour héroïque, sentimentale, légendaire, familière coule à pleins bords. L'épisode de Guilhem, le prince hollandais et de l'Anglore, la jolie orpailleuse, est une idylle antique, tranchée par la Parque. La figure de Maître Apian, le patron des sept bonnes barques et le chef des Condrillots, qui lutte contre le « bateau à feu », le monstre, a le relief d'un des Titans de la fable.

C'est dans ce combat de l'homme contre la science que le poème, tout à l'heure égayé par le sourire des *Vénitiennes* et le tumulte de la Foire de Beaucaire, trouve sa terrible catastrophe. La sublime résistance de Patron Apian contre le bateau à vapeur fait songer à celle que nos Bretons déployèrent contre la locomotive « le dragon rouge annoncé par Merlin. »

Saluons, aux deux bouts de la France, ces races fortes et saines encore capables d'enfanter des chefs-d'œuvre, comme le *Poème du Rhône*.

O. DE GOURCUFF.

***

FLEURS DU NORD. — SONNETS RUSSES. — PRÉFACE DE CHARLES FUSTER, par H. Bout de Charlemont. — Paris, A. Gautherin, éditeur, 1897.

Si jamais livre parut à son heure, c'est bien celui-ci, dont la publication a coïncidé avec le voyage du président de la République en Russie. La poésie mêle sa note au concert. Les *Fleurs du Nord* ne sont cependant pas de pures poésies d'actualité. Sur les cent six sonnets qui composent la gerbe ou le bouquet, les premiers seulement rappellent la semaine, désormais historique d'octobre 1896, et il est permis de ne pas les trouver les meilleurs. En pareille circonstance, MM. Sully Prudhomme, de Heredia, Coppée, ont éprouvé, avant M. Bout de Charlemont, les dangers de l'inspiration officielle.

A peine a-t-il payé au Tzar et à la Tzarine son tribut d'hommages, que l'auteur des *Fleurs du Nord* nous donne ses impressions bien personnelles et très pittoresques, sur un pays qu'il a longuement visité, sur Moscou et Saint-Pétersbourg, le steppe et le fleuve, le cosaque et le moujick. Chacun de ces sonnets est fait avec une « chose vue » — aurait dit Hugo — ou avec un souvenir d'histoire.

Ces petits tableaux où passent, tour à tour, les mystérieuses et farouches peuplades de l'immense empire, Téherkesses indomptables,

Toungouses âpres au gain, Kourdes cruels, Lithuaniennes aux belles formes, pêcheurs d'Arkhangel et Juifs polonais, sont souvent des peintures achevées. Quand ils ressemblent à des esquisses, c'est la faute du sonnet et de son moule étroit.

Dans son dernier sonnet « Aux Poètes de la Russie », M. Bout de Charlemont a plaidé pour lui-même, et fort gracieusement, les circonstances atténuantes.

Mais il n'a point, d'ordinaire, besoin d'indulgence. Je pourrais le montrer, en plus d'un de ses poèmes, disciple ou émule des romanciers préférés de la Russie ; un des meilleurs est celui qu'il consacre à Rostopchin, le formidable incendiaire de Moscou.

Rotopschin, l'exécrable et sublime Vandale,
L'audacieux pandour, le brutal conseiller,
Ne craignit pas d'agir comme un vrai cannibale,
De tout scrupule humain dût-il se dépouiller.

Pour le salut public, la ville féodale
Par lui fut condamnée, et l'on vit travailler
Au forfait nécessaire, une horde infernale
Et la flamme docile aussitôt pétiller.

Un vent impétueux, consommateur de l'œuvre,
S'élève, propageant en tous lieux le fléau
Qui rampe, glisse, ondule, ainsi qu'une couleuvre.

La ville entière brûle. Un dévorant rideau
De feu sur elle étend sa nappe claire où fauve.
Hélas! Moscou n'est plus, mais la Russie est sauve.

La bonne opinion que nous avons de l'auteur de ces vers inégalement beaux, s'accroit de ce qu'il est Breton et a célébré avec un enthousiasme éloquent la Bretagne où il est né, la Provence où il vit, la Russie où il a passé.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Le R. P. Libercier, pieux et lettré biographe des religieux de son ordre, vient de publier une notice très attachante sur le R. P. Barral, mort récemment. C'est une noble vie, toute de zèle apostolique. Le P. Barral fut le digne disciple du P. Lacordaire, qui lui adressa ses admirables *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne* et du P. Captier, qui l'as-

socia à la fondation de l'Ecole d'Arcueil. Il faut lire, dans la brochure du P. Libercier le récit des derniers moments de l'éminent maître des Novices, se soulevant sur son lit d'agonie et retrouvant toute sa présence d'esprit pour éclairer le Tribunal compétent sur la cause des Dominicains, martyrs de 1871. On dirait un chapitre de la *Vie des Saints*.

O. DE G.

∴

Le numéro de juillet du *Spectateur catholique*, la revue belge qui réalise l'alliance de la pensée et de la foi, offrira à nos lecteurs un intérêt particulier. Après des pièces de vers de nos compatrictes Louis Tiercelin, Olivier de Gourcuff, Charles Le Goffic, Anatole Le Braz, Charles d'Ys, Yves Berthou, Frédéric Plessis, Fleuriot, Kerinou, ce numéro renferme une étude de M. Adrien Mithouard : *L'âme bretonne*, où l'auteur — d'ailleurs, sévère pour nos poètes — souhaite à la Bretagne le grand rêveur mystique qu'elle mérite.

∴

Sur l'initiative des « Bretons de Paris » la ville de Morlaix vient d'inaugurer un monument, œuvre du sculpteur Ludovic Durand, à la mémoire d'un de ses plus glorieux marins, Cornic-Duchêne. Les fêtes, rehaussées par la présence de plusieurs personnalités bretonnes, et d'un délégué du Ministère de la marine, ont été très brillantes. Notre collaborateur, Ch. Le Goffic, l'auteur de *Sur la cité*, peut s'attribuer la plus belle part du succès.

Association Amicale des Etudiants de Rennes
BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices

LA BRETAGNE
SOUS LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

CHAPITRE I

Les débuts du maréchal[1].

On connaît assez bien les principaux incidents de ce tragique épisode de l'histoire de Bretagne qui s'appelle la conspiration de Pontcallec, l'effort des Etats pour secouer la tyrannie bureaucratique que le grand roi leur avait imposée et pour reprendre la libre gestion de leurs affaires (1715), les premières concessions du pouvoir mal affermi du régent (1716), puis l'essai de réaction, les violences du maréchal de Montesquiou, la session mouvementée de 1717-1718, les tentatives de résistance légale (1718), les préparatifs d'insurrection, les assemblées de Lanvaux (8 avril 1719), de Moncontour (12 juin), de Questembert (21 juin), les premières escarmouches, puis les hésitations, la reculade des uns (octobre), les révélations des autres, bref, la débandade complète en décembre, la fuite en Espagne de MM. de Rohan, de Bonamour, de Lambilly, de la Beraye, l'arrestation et bientôt l'exécution de MM. du Pontcallec, de Montlouis, du Couédic et le Moyne de Talhouët. Ce que l'on connaît moins, ou plutôt ce que l'on connaît très mal, c'est l'histoire des années qui suivirent. On se représente assez volontiers la Bretagne terrifiée et domptée par ce sanglant dénouement de son rêve de liberté, ses Etats votant dans le silence de la soumission les subsides demandés, bref, le calme naissant de la violence même de l'orage jusqu'au jour où, trente ans après environ, la Bretagne sort de sa léthargie pour engager de nouveau la lutte contre l'abso-

[1] On trouvera tous les renseignements relatifs aux Etats de 1720 dans la série H des *Archives nationales*, liasses 229 à 233, aux Etats de 1722, liasses 234 à 238, aux Etats de 1724, liasses 239 à 245.

lutisme du gouvernement central. C'est bien en effet l'impression qui se dégage de la lecture du seul travail d'ensemble qui ait encore été consacré à l'histoire de notre province depuis la réunion, les *Etats de Bretagne* de M. de Carné. Entre 1720 et 1752 nulle session ne lui semble digne d'être signalée. A peine note-t-il en 1736 quelques symptômes du réveil de l'esprit d'opposition. Combien cette opinion cadre peu avec la réalité des faits ! Pour être moins dramatiques, moins mêlés aux incidents de la politique générale française, les événements de cette époque n'en révèlent pas moins l'existence d'une opposition active, énergique, persévérante, et c'est ce que je voudrais montrer tout d'abord par l'étude des 17 premières années de cette période (1720-1737).

I

L'exécution des quatre gentilshommes, agents principaux ou secondaires de la prise d'armes qui venait d'échouer, ne supprimait pas la difficulté chronique qui embarrassait périodiquement le gouvernement dans ses rapports avec la population bretonne, je veux dire la nécessité de faire renouveler tous les deux ans par les Etats l'autorisation de percevoir les impôts existants ou d'en établir de nouveaux. Il n'avait pas osé les convoquer, comme il aurait dû le faire, en 1719, on était alors en pleine crise, et le garde des sceaux écrivait le 11 octobre au maréchal de Montesquiou qu'il ne s'agissait pas encore de déterminer le lieu où les Etats s'assembleraient, ni l'ordre qu'on y devait apporter. Mais on ne pouvait tarder indéfiniment, et en 1720, on se décida à convoquer les Etats à Ancenis ; on espérait ainsi, en plaçant le siège de l'assemblée à l'une des extrémités de la province, diminuer l'affluence des gentilshommes qui puisaient dans leur nombre une force de résistance incalculable. On n'était pas cependant sans inquiétudes, comme le prouvent les instructions remises le 18 août aux agents du roi. Elles portaient en effet : 1° que si le don gratuit n'était pas voté par acclamation, suivant l'usage introduit il y avait un peu plus de quarante ans par le duc de Chaulnes et sur lequel les Etats avaient voulu revenir en 1717, il fallait arrêter aussitôt tout travail et en-

voyer un courrier au roi ; 2° que s'il était voté par deux ordres, il fallait passer outre à l'opposition du troisième ; 3° que toute députation à la cour était interdite ; 4° que nulle proposition ne devait être discutée avant que les présidents des ordres n'en eussent conféré avec les commissaires du roi ; 5° que la capitation ne serait pas abonnée, mais perçue directement par les agents du pouvoir central ; 6° qu'il ne devait être toléré ni bureaux diocésains, ni commissions quelconques. Nous verrons bientôt cette dernière clause devenir le pivot de la lutte qui va s'engager.

Ces instructions étaient un refus péremptoire de déférer aux vœux des Etats sur les grosses questions agitées dans leurs assemblées depuis cinq ans. A côté de ces points fondamentaux, la province avait d'autres griefs dont on trouve l'énumération dans les remontrances dressées à chaque session pour être mises sous les yeux du roi. Au rebours de ce que l'on pourrait croire, ces remontrances ne touchent en effet que des points secondaires ; les Etats se plaignent par exemple qu'on ait supprimé en 1714 le juge breton de l'île de Bouin, ce qui est un acheminement à l'union de cette île au Poitou, union d'ailleurs réclamée depuis longtemps par les habitants (art. 3), des édits de mars 1707 et janvier 1715 qui créent ou rétablissent après leur union en 1710 aux seigneuries qui les avaient rachetés pour diminuer le nombre des degrés de juridiction, qui créent, dis-je, dans les justices seigneuriales des juges gruyers pour les eaux et forêts, nécessaires, déclare le roi, pour empêcher les seigneurs ecclésiastiques de dégrader leurs bois dont ils ne sont que les usufruitiers (art. 6), du rétablissement par édits des 23 janvier et 3 juillet 1717 des commissaires enquêteurs et certificateurs de criées pour les appositions et levées de scellés, enquêtes, interrogatoires, inventaires, bannies à fin de saisie réelle, etc., de leur prétention d'imposer leur ministère pour certifier les bannies à fin d'appropriement qui en Bretagne sont certifiées en justice, et d'exiger un droit par chaque héritage et fief, ce qui fait que les tenanciers du domaine royal abandonnent leurs terres pour aller chez les seigneurs. Les Etats se plaignent encore de la multiplicité des bureaux d'insinuation qui est telle qu'on ne sait où aller

pour connaître les mutations (art. 11), de l'absence d'un règlement pour les contrôles (art. 10), de ce qu'on paye en assignations les gages des officiers des Etats (art. 12), du rétablissement en 1702 et 1704 des offices d'arpenteurs, greffiers de l'écritoire et experts rachetés en 1701. Il y a même un article Ier qui est en quelque sorte de style, dans lequel les Etats demandent que les bénéfices de Bretagne soient réservés aux ecclésiastiques bretons, ce à quoi le roi, feignant de ne pas comprendre la portée de la demande, répond invariablement que puisque les Bretons reçoivent des bénéfices en dehors de la province, il y a compensation. Il en est de même de la suppression des étapes, rations, quart d'hiver, garnison et logement des gens de guerre, toujours demandée (art. 5), toujours ajournée. Les Etats n'ont obtenu satisfaction que sur trois points : suppression de cette foule d'offices de maréchaussée, créés en juillet et décembre 1708 et octobre 1713, qui avaient fait monter ce fonds de 4.000 à 20.000 livres, tous complètement inutiles, comme ceux que le grand prévôt exerce, ou incompréhensibles, comme celui de trompette, « la fonction de la maréchaussée étant de poursuivre les voleurs et les bandits et de marcher à la sourdine pour les découvrir » (art. 2) ; 2° les baronnies ne comporteront plus le droit de présider la noblesse que si leur acquéreur est d'ancienne extraction (art. 4) ; 3° suppression des offices de commissaires aux décrets ou ventes à l'amiable qui augmentaient les droits et arrêtaient ainsi la circulation des immeubles (art. 7)[1]. C'était tout et c'était maigre.

Il était un point cependant qui tout en n'étant qu'une simple

[1] Dans les sessions suivantes, je note à la fois la répétition des mêmes plaintes, pour Bouin (1720), etc., de petites affaires, usurpation par le domaine des îles et îlots (1722 et 1724), lettres de chancellerie que l'on exige pour les émancipations (1722, 1724), pour les bénéfices d'âge et d'inventaire (1730), évocation à des tribunaux étrangers de procès entre Bretons (duc de la Trémoille, compagnie des Indes, 1722, 1724), application du droit de sceau aux rôles des fouages, du centième denier aux domaines congéables, de l'amortissement aux hôpitaux et écoles de charité, puis des demandes beaucoup trop générales, suppression du casernement 1720, de la capitation trop inégalement répartie, (1720, 1730), des avocats du roi dans les juridictions royales, (1720), rétablissement de la liberté du commerce, (1720, 1730), le monopole de la Compagnie des Indes empêchant la formation de toute espèce de sociétés, entreprises ou armements, et faisant disparaître le commerce breton (1720).

question de personne, avait sa grosse importance et sur lequel les Etats obtenaient gain de cause, c'était le remplacement comme commandant en chef du violent et passionné maréchal de Montesquiou par le maréchal d'Estrées.

Victor-Marie, comte, puis duc d'Estrées, vice-amiral de France, maréchal, chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'Or, était alors dans sa 60e année. Entré dans la marine à l'âge de 18 ans, il s'y était distingué en de nombreuses circonstances. Membre de l'Académie française et membre honoraire de l'Académie des Sciences et de celle des Inscriptions, c'était plutôt cependant un amateur des lettres qu'un professionnel. En l'absence du gouverneur de la province, le comte de Toulouse, qui ne faisait guère les fonctions de sa charge, il se trouvait comme lieutenant-général du comté nantais, charge qu'il possédait depuis la mort de son père (1707) et que celui-ci avait lui-même obtenue en 1701 après la mort d'un vrai Breton, Rosmadec de Molac (1699), un des plus grands personnages officiels de Bretagne. Son père avait tenu les Etats en 1689 et 1697, et depuis 1701 jusqu'à 1707 il avait eu le commandement en chef en Bretagne. Par son mariage avec une Noailles (1698), le maréchal se trouvait le beau-frère du marquis de Coëtquen, dont la famille avait jadis été puissante en Bretagne, mais qui tendait de plus en plus à n'être qu'un Breton de Paris. Toute la politique du maréchal d'Estrées tient dans ce fragment de lettre qu'il écrivait le 4 octobre 1720 au contrôleur-général : « Il s'agit de calmer et de tranquilliser une province qui a été si fort agitée, j'estime que pour y parvenir, il faut préférer la voie de la douceur et de l'insinuation à celle de l'autorité. Je crois même que pour le bien du service du roi, il vaut beaucoup mieux que les affaires qui se traitent aux Etats se terminent par leur consentement volontaire et avec la satisfaction de tous les particuliers qui les composent ; cela donne un peu plus de peine, mais ce que l'on fait est bien plus solide et n'a jamais de retour. » Tout en demeurant l'agent du roi, et sans cesser de poursuivre l'exécution de ses exigences, le maréchal, on le voit, savait respecter ceux avec lesquels il négociait.

II

« Il y a longtemps, écrivait le 17 septembre 1720 M. de Tressan qui présidait les Etats comme évêque de Nantes[1], qu'il ne s'est rassemblé une si grande quantité de noblesse (400 environ). Ils paraissent bien intentionnés et ils sont dans l'esprit de montrer par leur conduite que le trouble des derniers Etats n'est venu que par la faute du maréchal de Montesquiou. » C'était leur éternelle et habile tactique. Cinquante ans plus tard, on criait : « Vive Duras! A bas d'Aiguillon. »

L'affaire des charges des officiers des Etats et l'affaire des fermes que ceux-ci craignaient de voir adjuger à la compagnie des Indes, ce qui aurait pu porter le gouvernement à continuer le bail par arrêt du Conseil et à ne plus convoquer les Etats, étaient les deux grosses affaires de la session. « La troisième sera la grâce qu'ils veulent demander pour les particuliers de la province, accusés et jugés dans la chambre royale de Nantes. Ils doivent me venir trouver (c'est toujours M. de Tressan qui parle) pour concerter la délibération la plus respectueuse et la plus soumise pour implorer la clémence de S. A. R., ils conviendront dans cette délibération de la faute de ceux qui ont été accusés ou condamnés, ils disent que parmi ceux qui ont été exécutés, on a eu une espèce de considération pour la province, que Pontcallec était l'objet du mépris de tout le monde, qu'un d'eux (Montlouis) n'était point de la province, et que les deux autres étaient dans une si grande pauvreté, qu'ils étaient à charge à tout le monde. » Malgré ces bonnes dispositions, M de Tressan préférait le silence, et il était tout heureux d'écrire le lendemain qu'il avait réussi à éluder l'affaire.

Les Etats s'étaient ouverts le 17. Comme d'habitude, une députation composée des évêques de Léon, M. Jean-Louis de la Bourdonnaye, de Rennes, Christophe-Louis Turpin de Crissé de Sanzay, des abbés de Langonnet, Claude de Marbeuf, et de Beaulieu, François Botherel de la Bretonnière, et des chanoines délégués de

[1] Louis de la Vergne de Tressan.

Nantes (M. de Courtalvert) et de Saint-Brieuc (M. de la Lande[1]), pour l'église, de MM. du Boberil du Mollan, de la Chasse, de Sesmaisons, le comte du Brossay, le marquis du Bois de la Motte et de Liré pour la noblesse, des députés d'Ancenis, le sénéchal du Vau, de Moncontour, l'alloué Morin du Portmartin, de Châteaubriant, le syndic le Roy des Guillardais, le maire de Vannes, le Verger de Kercado, de MM. de la Croix, député de Rennes, et Sauvaget, député de Nantes, sortit en habits de cérémonie, le héraut en tête revêtu de sa cotte d'armes, et se rangea au bas du théâtre pour recevoir les agents du pouvoir. Il y avait là, à côté du maréchal, le premier président de Brilhac, l'avocat général au parlement de la Villeguérin et le procureur général de la chambre des Comptes de la Tullaye, l'intendant et premier commissaire Feydeau de Brou, l'ami de Montesquiou, avec lequel il avait lutté contre la Bretagne et que Paul Féval a si puissamment ridiculisé dans la *Louve*, de la Bourdonnaye de Blossac, le futur intendant, alors second commissaire, le trésorier général Bouchard, le receveur général des domaines des Grassières. Le maréchal et M. de Brilhac firent chacun un discours, et M. Jean-François Bossard du Clos, substitut du procureur syndic, répondit au nom des Etats.

Le lendemain 18, les commissaires du roi ayant fait leur entrée aux Etats avec le même cérémonial, M. de Brou fit connaître les demandes du roi, notamment le don gratuit pour trois ans, 1720, 1721 et 1722. C'était une suite de l'irrégularité que l'on avait commise en n'assemblant pas les Etats en 1719, on essayait de la sorte d'avoir un an de tranquillité de plus. Mais les Etats s'émurent. Alors qu'en 1630 on avait substitué la session biennale à la session annuelle, ne se disposait-on pas à la rendre triennale. Le

[1] Clair-Gervais de la Lande, fils de François de la Lande, seigneur de Calan, et de Marie de Boisgelin, né à Plérin en 1687, mort à Saint-Brieuc en 1738. Il fut député du chapitre de Saint-Brieuc aux Etats d'Ancenis où il fit partie de l'importante commission des baux, de celle de vérification de l'état de fonds et calcul d'intérêts des avances arrêtées en la dernière tenue et de celle des procès, toutes trois presidées par son évêque, de la commission pour l'examen du compte de l'ordinaire, que présidait Claude de Marbeuf, abbé de Langonnet, ainsi que de la députation qui fut envoyée le 14 octobre à l'évêque de Saint-Brieuc à cause de son indisposition.

don gratuit ne fut pas accordé par acclamation, et l'on alla aux chambres. La délibération fut longue, M. de Tressan dut promettre que cela ne se renouvellerait pas, et sur cette assurance le vote fut unanime. Le premier cap des tempêtes était franchi.

On se trouvait alors en présence de l'affaire des charges qui allait donner lieu, comme l'écrivait le 24 M. de Montaran, à quelques mouvements, et soulever un peu de vivacité et de chaleur. Les concurrents étaient nombreux pour les deux places. Pour celle de procureur général syndic, c'étaient le marquis du Breil de Rays, le comte de Coëtlogon, le sénéchal de Nantes Charette de la Gascherie, fort appuyé par le tiers-état, le président au parlement, Charles-Elisabeth Botherel de Bédée, MM. de Calloet, des Tréhans, de la Villemeneust, Berthou, douteux et peu convenable, disaient les commissaires du roi, et par-dessus tous les plus capables, le chevalier Champion de Cicé et M. du Bouëxic de Guichen. Bédée obtint la majorité dans l'église et dans le tiers, mais la Villemeneust obtint dans la noblesse 80 voix contre 60 à Bédée (on voit combien le chiffre des gentilshommes inscrits donne peu la note du chiffre des présents, puisque plus de la moitié des inscrits était déjà repartie pour ses domaines). Cette marque d'hostilité à Bédée, accompagnée de propos très mortifiants alarma fort les commissaires, on fit venir la Villemeneust, on lui fit savoir que ses démarches pouvaient ne pas être agréables en haut lieu, parce qu'elles mettaient la dissension dans la noblesse : la Villemeneust effrayé engagea ses amis à ne pas protester et Bédée, élu par deux ordres, prêta serment le 24. Pour le trésorier, le même résultat se produisit, et M. de la Boessière, élu par l'église et par la noblesse, fut installé contre l'élu du tiers, M. Dondel, sénéchal de Vannes. Il eut d'ailleurs beaucoup de mal, non seulement à se faire recevoir, mais même à obtenir la majorité dans la noblesse où un fort parti, après avoir mis en avant les noms de MM. de Jacquelot et de Bourgneuf, s'était rallié autour du nom de M. Bourret et faillit lui assurer la majorité, au grand scandale des commissaires qui faisaient observer qu'il était inéligible, n'ayant pas obtenu l'agrément du roi, et surtout de M. de Brilhac, qui, aussi violent que l'intendant, s'indignait que les Etats réclamassent une liberté plus

étendue et proposait au maréchal de faire taire les opposants (lettre du 24 septembre).

Tout allait donc, comme l'écrivait Montaran, uniment et fort vite, moitié des gentilshommes présents désirant s'en retourner pour les vendanges. « Hier, écrivait le 1er octobre M. de Tressan, on nous proposa de la part de MM. les Commissaires la gratification pour M. le Maréchal et Mme la Maréchale ; nous avons donné 15.000 liv. à Mme la Maréchale. On nous proposa les fonds pour les étalons ainsi qu'ils sont couchés dans l'instruction, et nous n'avons pas suivi dans ce point-là l'instruction, nous avons ordonné qu'il en serait fait fonds, mais que l'argent serait employé par les commissaires des haras établis par les états dans les diocèses (c'était la suite de la lutte engagée dès 1716 contre les empiétements de la bureaucratie royale). Nous réglâmes tout le reste de l'état de fonds, où nous n'avons rien changé qu'un retranchement fait aux généraux des finances. »

Un passage de la même lettre va nous montrer combien parfois étaient mobiles les résolutions de la noble assemblée. Les commissaires du roi avaient proposé d'abonner les étapes et les quartiers d'hiver. Il y avait dans tout abonnement deux points à considérer : l'un était à l'avantage de la province, c'était elle qui réglait le mode de perception de l'impôt, les agents du fisc royal ne pouvaient y fourrer leurs mains âpres et crochues, les Etats pouvaient même, si l'impôt leur semblait particulièrement gênant, le remplacer par un autre qui leur paraissait devoir rentrer avec plus de facilité. La province souffrait donc moins. M. de Tressan soutenait qu'en trois ans la Bretagne y gagnerait plus de 1.100,000 liv. ; que ce que l'on avait payé jusqu'ici au cours de l'année, payait tous les fonds qu'on leur demandait pour les trois ans, et qu'il considérait si bien la mesure comme une faveur qu'il l'avait sollicitée avec grande attention. Seulement, il y avait le revers de la médaille. Accepter l'abonnement, c'était donner l'existence légale à cet impôt dont on demandait la suppression, c'était en facilitant sa perception renoncer à l'espoir que le roi, reculant devant les conséquences vexatoires de sa politique financière, consentit à la modifier. Tandis que certains bretons, comprenant mieux la position, se sentaient les

chargés d'affaires d'un petit pays, dans l'impossibilité de dicter ses lois au puissant voisin auquel l'avait lié le mariage de sa souveraine, et se bornaient à reculer l'heure et à atténuer la portée de la capitulation ; d'autres, par ce sentiment de dignité intransigeante qui les anima si souvent, se refusaient à souscrire à leur propre abaissement, et devant le couteau du vainqueur voulaient s'abandonner tout entiers sans discussion, espérant qu'il reculerait devant les conséquences d'une pareille immolation. C'était un peu la fameuse politique du tout ou rien, nous dirions volontiers avec un Vendéen célèbre, la politique du bloc. Or, à peine M. de Tressan avait-il fini de parler, « qu'un maudit pédant du corps de la noblesse s'avisa de dire que les abonnements étaient dangereux, et qu'à l'égard de la cour on pouvait dire que puisque le marché était si bon pour le présent, *timeo Danaos et dona ferentes*, et sur ce beau dictum, l'abonnement a été rejeté. Le seul ordre de l'Eglise a été d'avis de l'accepter. Je tiens, continue M. de Tressan, que leur refus est infiniment avantageux à S. M., mais je n'ai pu ne pas être affligé de leur sottise. Je crois qu'il convient pour le bien du service du roi que dans l'arrêt qui sera rendu pour la levée des quartiers d'hiver, vous mettiez dans le préambule l'offre qu'a faite S. M. aux Etats d'un abonnement. Vous indisposerez par là les peuples contre la noblesse, et vous ferez perdre à ce corps la confiance parmi eux.» Diviser pour régner, il faut que la despotisme soit bien mal affermi pour qu'au lendemain d'une sanglante exécution, il ait besoin de recourir à de pareilles armes.

Restait l'affaire des fermes. La commission chargée le 19 septembre de dresser les conditions du bail des devoirs et qui avait pour président l'évêque de Saint-Brieuc, comprenait l'abbé de Saint-Maurice, Guillaume de la Vieuville, les chanoines Caulet (de Nantes) et de la Lande (de Saint-Brieuc), le comte de Rezé, MM. de la Roche d'Epinay, de Calloet et de Bruc de Vieillecour, de la Croix (de Rennes), l'alloué de Quimper, Billouart de Kervasegan, le lieutenant de Guérande et le lieutenant de Savenay ; elle communiqua le 30 son rapport aux Etats et la discussion commença le 1er octobre. Quelques gentilshommes s'étaient mis en tête qu'il fallait que les Etats eussent un intérêt dans leurs fermes, on décida

donc qu'ils s'y réservaient un sol d'intérêts dont le fermier général ferait l'avance. C'était un moyen de connaître le véritable produit des fermes, en obligeant le fermier à un compte exact, et d'éviter ainsi les augmentations de droits, les diminutions de prix, les indemnités considérables que, sous prétexte de pertes subies, réclamaient les fermiers qui cependant réalisaient d'immenses fortunes au milieu de leurs plaintes incessantes. Les Etats supprimaient le redoublement du droit annuel, réduisaient le droit de jaugeage, suspendaient jusqu'aux prochains Etats la levée des droits des inspecteurs aux boissons, demandaient enfin à résilier l'adjudication faite en 1712 du droit de 45 s. par barrique d'eau-de-vie sortant de Nantes. Les commissaires du roi refusèrent d'abord, puis, pour éviter les embarras, cédèrent sur la question des intérêts sous réserve de l'approbation royale. « La complaisance que M. le Maréchal a eue dans cette circonstance, écrivait M. de Tressan le 4 octobre, lui fait un mérite infini auprès des Etats, l'accrédite au-delà de tout ce que je puis vous dire et contribue fort au bien du service du roi. » Et il en fut toujours ainsi à toutes les époques. Les gouverneurs ou les commandants qui se trouvèrent en face de ce que l'on est convenu d'appeler les diètes polonaises de Bretagne, ne le durent qu'à leur rudesse ou aux ordres particulièrement violents dont ils se trouvèrent être les exécuteurs. La réponse du roi arriva le 10 octobre. Il allait faire communiquer aux adjudicataires du droit de 45 s. la demande des Etats, mais pour la question des intérêts, il lui semblait indigne des Etats, qu'ils se trouvassent exposés à être représentés par un fermier. Ces termes bienveillants touchèrent l'assemblée, et malgré les efforts de quelques gentilshommes qui firent remarquer que sous ces apparences polies, c'était bel et bien un veto royal, les Etats rédigèrent le bail dans le sens voulu par les commissaires du roi. Seulement, au moment de l'adjudication, nouvelle affaire. La noblesse, craignant que les adjudicataires qui se présentaient ne fussent les agents de la compagnie des Indes, voulut d'abord donner la préférence à l'ancien fermier, puis se rabattit à demander les noms des cautions. Tressan parla avec tant de force, que la proposition échoua dans l'Église et dans le tiers, mais la noblesse, vivement agitée, conserva pendant

quelque temps une telle aigreur, que les commissaires du roi eurent quelque peine à faire passer leurs dernières demandes dont plusieurs même furent rejetées : la maréchaussée pour laquelle ils ne voulaient accorder que 11.500 liv. au lieu des 19.000 demandées ; les grands chemins, où après un refus pur et simple, M. de Tressan réussit, à force de condescendance, à remettre l'affaire en délibération, mais ne put enlever le vote qu'à condition que les Etats auraient l'entier maniement des fonds et nommeraient à cet effet des commissaires dans chaque diocèse ; les haras, où les Etats voulaient faire faire les achats par leurs commissaires, tandis que le directeur général, M. de Brancas, voulait les faire lui-même et réduire les commissaires bretons au rôle de surveillants. Le gouvernement finit par céder. « Les Etats, écrivait le maréchal le 19 octobre, n'ont d'ailleurs pas trop de tort en cela, depuis la mort de M. Colbert ils donnent à chaque tenue une somme d'argent que ceux qui étaient chargés de l'administration mettaient dans leur poche, n'envoyant dans la province que quelques vieux chevaux bons tout au plus à jeter à la voirie. » Ainsi, moyennant quelques concessions réciproques, tout se calma, et la session fut close le 22 octobre. « Ils ont demandé, écrivait le maréchal, à retrancher de l'excédant un second quart de redoublement des fouages. Je l'ai permis pour en finir. Tout le monde part avec une grande satisfaction, j'espère que les bonnes nouvelles que chacun portera dans son canton ne contribueront pas peu à assurer la tranquillité de cette province. » La seule inquiétude de M. de Brou, c'était que les gentilshommes qui dans les deux dernières années tenaient la main pour empêcher la fraude parce que le fermier leur était agréable, ne fussent les premiers à la favoriser, toujours dans le but de contrarier les agents cachés de la fameuse compagnie (lettre du 2 octobre). Tout cela nous montre combien le gouvernement sentait son autorité mal affermie. Rien n'est intéressant, à ce point de vue, comme la correspondance de M. de Coëtquen[1], qui commandait alors sur la côte nord de Bretagne. Pendant tout le cou-

[1] Je dois connaissance de ces pièces à l'obligeance de M. Alain du Cleuziou, auquel je profite de l'occasion pour adresser de nouveau tous mes remerciements.

rant de l'année 1721, il n'est question que de débarquements suspects, d'étrangers, d'émissaires signalés en Bretagne, on surveille Mme de Bonamour, on parle de la rentrée de plusieurs proscrits, du comte de Saint-Gilles par exemple, un des chefs du pays de Rennes, on n'ose pas convoquer les milices garde-côtes pour les revues et les exercices annuels, de peur qu'une fois munis d'armes, les chefs ne les entraînent à l'insurrection (nov. et déc. 1720, janv., avril, mai, juin 1721). Partout l'hésitation, l'incertitude, l'inquiétude, nulle part la belle confiance que l'on se plaît trop communément à attribuer aux agents du pouvoir.

CH. DE LA LANDE DE CALAN.

(A suivre).

ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

(Suite[1]).

Les armateurs et les armements nantais, à Brest, de 1689 à 1789. — Un Supplément à l'histoire de la course nantaise avant la Révolution.

Le principal intérêt des papiers relatifs aux corsaires nantais, à cette période, — de ceux conservés aux archives de l'amirauté de Brest, — se concentre sur les trois grands armements de M. Le Ray de la Clartais, de Nantes, *l'Hermine, la Galathée* et *la Sirène.* Malgré que les dossiers d'armements et de liquidations soient très incomplets, ils sont encore considérables, et l'on y peut puiser des renseignements fort instructifs. Je choisis parmi ces pièces quelques spécimens susceptibles de donner une exacte idée du *commerce* de course.

Voici d'abord le

Compte que rend Le Ray de la Clartais de l'achapt et armement de la frégate l'Hermine, *commandée par le Sr Fougas*[2], *sortie de Brest le 12 avril pour aller en course contre les ennemis de l'Etat, ensemble les 2 relâches qu'elle a fait à St-Malo les 4 et 23 may suivant et de son relâche à l'isle de Bas du 14 juillet.*

Achapt du corps du navire avec toutes ses dependances dans l'estat qu'il a esté pris par les deux fregattes du Roy *la Sirenne* et *la Galathée*[3] suivant l'estimation des experts. . . . . 20.000[l]

[1] Voir la livraison de septembre 1897.

[2] Faugas, in *Corsaires nantais* de M. de la Nicollière-Teijeiro, p. 142.

[3] Toutes deux armées pour le compte du même armateur, et, comme on le verra plus loin aux ordres des capitaines Gomain et Louvel.

Vivres acheptés à Nantes et envoyés à Brest.	1.470[l]	4[s]	8[d]
Payé pour une trompette envoyée à Brest par le s[r] Beustier[1].	30	5	
Conduitte et deniers a dieu payés à divers de l'équipage.	261	4	
Avances payées à divers et perdues par leur désertion.	325		
Remboursé au s[r] Beustier pour 2 voyages à Quimper et sa dépense audit lieu.	91	5	
Depense au cabaret où il avoit esté mis un pavillon à faire du monde.	12		
Pour matelats, couvertures, vieux linges, etc[2].. . .	347	15	
A J. Morier pour une caisse d'instruments pour le chirurgien.	150		
Remboursé au Sr Fougas pour ses divers deboursés à l'armement, en journées, ustenciles, pensions et menus frais.	3273	17	9
A Allice aubergiste, pour dépense chez luy des officiers[3] .	105		
Pour 4 perriers du navire *l'Union*	200		
A Françoise Le Goff bouchère de caresme[4] pour viande par elle fournie.	126		
Diverses gratifications pour services rendus dans le port à l'armement.	200		
A Marguerite le Bian forgeronne pour ses fournitures.	137	14	
A Pouhon, pour compas et horloge.	40		5
Au s[r] Louvel pour 36 sabres livrés par lui au Sr Fougas, à 40 s. pièce.	72		
Pour toile à pavillons payé au s[r] La Peyre	119		4
Pour suplément de remède[5] payé à Audiffret apoticaire.	150		
Au s[r] La Peyre pour 37 barriques de vin rouge qu'il a fourny à 54 l. la b.	1944		

[1] L'officier chargé du recrutement des matelots ; il faisait publier ses opérations sur les lieux à son de trompette.

Sans doute pour les malades et blessés.

[3] Officiers, officiers-mariniers et marins, étaient traités aux frais de l'armateur, en quelque auberge, jusqu'au moment où ils prenaient le service à bord.

[4] Pendant le carême, une seule boucherie était autorisée à vendre de la viande et elle affermait ce droit à l'administration de l'hospice.

[5] Médicaments pour le coffre du chirurgien. J'ai publié plusieurs spécimens de la composition des « coffres à remèdes», à bord de nos anciens corsaires, dans les *Bulletins de la Société archéol. du Finistère*, années 1895, p. 362, et 1896, p. 198.

Au dit pour 4 barriques vin blanc à 44 l.	176[l]	
Au dit pour 4 barils de farine de Moriac à 26 l. . . .	104	
Payé aux s[rs] Gomain et Louvel pour leurs armes lors de la prise[1].	800	
Payé au s[r] Azan pour 10 fusils, 8 sabres et 4 bayonnettes.	112	
A Nicole, armurier, pour réparer les armes cy-dessus.	80	
Pour une longue vue livrée au s[r] Fougas.	36	
Pour 83 quintaux de biscuit pris du munitionnaire à 10[l] 10[s] le quintal.	871	10
Pour 11 barils de farine et autres fournitures. . .	183	
Au magagin général du Roy pour divers articles. . .	3.920	
Au directeur des poudres pour 4.400 l. poudre à canon.	4.400	
A François Briand de Saint-Malo pour les frais du premier relâche audit lieu.	3.705	
Audit pour les frais du 2[e] relâche audit lieu, pour carenne.	15.527	2 2
Avances payées à 102 hommes à gages et au 10[e] suivant le rolle pour 2 mois.	5.226	
Id. à 65 hommes sans gages et au tiers, à reprendre sur leurs parts.	2.938	7 8

Etc.

En tout, debours de 74.031[l] 7[s] 3[d].

Arrêté à Brest le 21 mai 1746, signé : Le Ray de la Clartais.

Si l'on se reporte à la liquidation générale des prises du corsaire, donnée par M. de la Nicollière-Teijeiro[2], on verra que les profits ont de beaucoup dépassé les dépenses pour l'armateur et les intéressés : il reste net, entre les mains de ceux-ci, à la fin de la campagne, 238,864 l., « pour être partagées entre eux et les gens de leur équipage suivant leurs conventions. »

La *Galathée* et la *Sirène* sont deux navires prêtés par le Roi et armés à Brest, le premier sous le commandement du sieur Louvel, enseigne des vaisseaux du Roi, le second sous le commandement du sieur Gomain, enseigne de port. Leurs courses furent heureuses. Plus tard, la *Sirène* passa sous les ordres de Louvel, qui, blessé dans un combat, fut lui-même remplacé par M. de la Metterie-Gentil, son second.

[1] Les armes trouvées dans la cabine du capitaine ennemi étaient de droit propriété des capitaines preneurs.

[2] *Corsaires nantais*, p. 142-143.

Dans une première course, les prises de la *Galathée*, et de la *Sirène*, au nombre de 9, arrivent à un produit net de 475.201 l., ainsi décomposé :

Le Penroz, pour le 5/9 revenant à la *Sirène*, la prise ayant été faite en compagnie de la *Grande-Biche* de Saint-Malo. . . .	6 661[l]	1[s]	1[d]
L'Union (mêmes conditions).	11.445	2	2
Le Prince de Galles	31.893	12	4
La Sœur aux cinq frères.	10.199	16	4
L'Aimable Julie (liquidée à Morlaix).	19.283	2	
Le Salisbury[1].	152.277	13	
La Marie-Françoise (de Cherbourg, reprise). . . .	13.346	6	5
La Marie de Montsarat[2].	99.691	1	1
La Princesse Louise.	20.783	19	2
	475.201[l]	6[s]	3[d]

Dans une seconde course, sous le commandement de Louvel, *la Sirène* compte seulement quatre prises (*Modbury*, *Reine de Hongrie*, *Dursley*, *Cambridge*), dont je ne possède pas les états de liquidation.

Dans la répartition des profits, les officiers majors entrent pour un tiers, les équipages pour un dixième. Cela ne fait pas généralement de très fortes sommes à la part individuelle : dans une répartition, la part au tiers ne va pas au-delà de 115 liv., et celle au 10e au-delà de 35 liv.; mais les officiers touchent plusieurs parts, en proportion des grades ; les officiers mariniers et plusieurs catégories de matelots, deux parts, une part et demie. Les équipages ont d'ailleurs des salaires au mois, de 24 à 30 liv. pour les uns, de 12 à

[1] Le Salisbury était de 400 tonneaux, 22 canons montés sur affûts, et 122 hommes d'équipage. Son capitaine déclare aux officiers de l'amirauté de Brest, qu'il se battit pendant 4 heures, et qu'après avoir été mis dans l'impossiblité de gouverner par la chute de sa vergue de misaine, il ne put éviter l'abordage ; il ne sait si son pavillon a été amené par les gens de son équipage ou par les français maîtres de son navire. L'affaire se passait en février 1745. En juin de la même année, la *Galathée* osait, d'après Guérin (*Hist. de la marine*, IV, 266), livrer un combat au bâtiment de guerre anglais la *Grande Bretagne*, de 44 canons et 30 pierriers. L'enlèvement à l'abordage de celui-ci n'aurait été empêché que par une blessure du capitaine français. Louvel n'est encore qualifié, sur certaines pièces, que lieutenant de frégate : Il est mentionné l'année suivante, avec le titre d'enseigne de vaisseau.

[2] Montserrat, une des antilles anglaises

15 liv. pour les autres. Il y a, sur les bords, des détachements de troupes, prêtés par le Roi et commandés par MM. de Tremigon (Trémignon), de Sanzay, de Kerusoret, de Parcevaux, etc.; un sergent touche par mois 37 liv. 10 s., un caporal, 19 liv. 10 s., un simple soldat, 13 liv. 10 s.

L'on s'aborde moins, depuis que les navires tendent à arrondir davantage leurs formes extérieures[1] : la poudre n'en parle que plus haut à l'occasion, sans que pourtant l'on se tue réciproquement beaucoup de monde. Si l'on désire se faire une idée de la composition d'une artillerie de course et de la consommation de munitions et d'ustensiles qu'elle exigeait dans une seule période de campagne (quelques semaines ou quelques mois), qu'on jette un coup d'œil sur cet

« Estat des munitions et ustancilles consernant la guerre qui ont esté consommées sur la fregatte du Roy la *Sirenne* armée en course sous le commandement du s^r Louvel pendant la campagne qu'elle a faitte depuis le 14 décembre 1745, jusque et compris le 25 may 1746, dont les armateurs doivent payer la valeur à Sa Majesté suivant la condition du traitté passé pour son armement. »

Article du canonnier :

1875 l. et demie de poudre de guerre à 60 l. le quintal (1125 l.).

208 boulets ronds de 8, 30 de 6, 82 de 4, 70 de 3, 4 de 2, 320 de 1 livre (176 l. 16 s. 6) ; — 160 boulets à deux-têtes de 8, 10 de 6, 44 de 4 (129 l. 16 s.) ; — 24 boîtes de fer-blanc remplies de balles de plomb du calibre de 8 (81 l. 12 d.).

1 boute-feu, 8 bâtons de refouloirs et d'écouvillons, 8 boutons, 10 coins de mire, 2 cornes à amorcer, 5 dégorgeoirs, etc.

425 gargousses de 8 (à 4 s. 6 d. pièce), 121 de 4, 42 de 6, 12 de 3 ; 28 douzaines de peaux et 2 de parchemins de la seconde sorte (pour faire des gargousses).

44 grenades chargées avec leur tuyau ; 565 livres de mèche, etc.

Article du capitaine d'armes :

2 fusils ordinaires (30 l.), 6 pistolets (45 l.), 16 haches d'armes (25 l. 12 s.)[2] ; — 580 livres de balles de plomb (à 350 l. le $\frac{0}{0}$, 203 l.).

[1] Guérin, *Hist. de la marine*, V, 17.

[2] Il ne s'agit ici que d'objets consommés, ne l'oublions pas.

11 coutelas, 150 baguettes de bois (pour fusils), 28 gargousses, 162 mains de papier (pour confectionner des cartouches), 860 pierres à fusil, 7 pertuisanes, etc.

Le montant de la note est de 2714 l. 11 s. 5 d.

Un 4e navire du même type que les précédents, *le Zéphir*, est armé à Brest en 1745. D'après certaines pièces, l'armateur serait encore M. Le Ray de la Clartais, agissant au nom d'une société de commerçants nantais ; d'après d'autres, un sr Foucade ou Fourcade. Le capitaine est un Thiercelin, dont je n'ai pas relevé le prénom. C'est avec le concours *du Zéphir* que, le 22 février 1746, la *Sirène* s'empare du navire de guerre anglais *Modbury*. Le *Zéphir* prend lui-même le 4 mars, sur la côte d'Irlande, un bâtiment de 260 tx et 22 canons, qui se rendait à la Virginie, avec 200 passagers (dont 52 femmes). Cette prise eut un sort tragique. Confiée aux s's Jean Peu, 2e canonnier, et Mathurin Botherel, bosseman, pour être dirigée sur Brest, elle rencontra le corsaire l'*Etoile*, du Havre, capitaine Auffret, « qui prit à son bord une trentaine des prisonniers, sous le prétexte qu'il y avait trop de monde sur le navire et que les Anglais auraient pu l'enlever et l'emmener à la Nouvelle-Angleterre », tout en exigeant pour prix de son service... imposé, une part dans la capture, avec un écrit signé des conducteurs. Très fortunés furent les prisonniers transbordés, car le bâtiment qu'ils avaient quitté tomba de nuit, le lendemain, sur des roches ; tous les Anglais, les 52 femmes et 10 Français périrent : il n'y eut de sauvés que 5 matelots et les 2 conducteurs. (Déclaration à l'amirauté de Brest du 14 mars).

Dans cette période, la marine de guerre eut pour mission à peu près exclusive de protéger le commerce et les colonies[1] ; elle s'acquitta de cette tâche difficile avec quelque dévouement. Mais le commerce fut stimulé à suppléer à l'insuffisance des vaisseaux du Roi par l'appât de plus grands bénéfices à retirer de la course : une ordonnance, rendue du consentement de l'amiral, fait abandon du 10e qui lui était réservé.

Plus malheureuse devait être pour la France, pour son commerce et ses colonies en particulier, la guerre dite de Sept-Ans. Elle débuta

[1] *Vie privée de Louis XV*, II, 261.

par un acte d'odieuse piraterie, auquel l'Angleterre n'hésita pas à se livrer sur nos bâtiments marchands, et elle se continua par la ruine méthodique de notre commerce. L'effort de nos armateurs fut grand, mais hélas ! stérilisé par les honteuses défaillances de la marine royale, sous le commandement d'officiers choisis par le favoritisme. « Les négociants de Nantes, écrit M. de la Nicollière-Teijeiro, ne montrèrent pas l'émulation déployée dans les autres ports français. » Ils n'étaient vraiment pas encouragés à faire mieux par les événements, et leur abstention fut peut-être la conséquence d'une prévision trop nette de l'issue de la lutte ouverte.

Dans les papiers de l'amirauté de Brest, il est question d'un corsaire nantais, le *Maréchal de Richelieu*, de 300 t^x^, de 34 canons de 12 et 8 de 4, de 330 hommes d'équipage, commandé par le sieur Jean-René Budan du Bois-Laurent. gendarme de la garde du Roi. Il s'agit d'une déclaration signée du capitaine, au mois de juin 1757, d'après laquelle le corsaire, à sa sortie de La Rochelle, en compagnie du corsaire bayonnais le *comte de Grammont*, aurait eu une contestation avec celui-ci, au sujet d'une prise.

Des pièces plus intéressantes concernent un armement fait à Brest, par M. Fournié (ou Fournier) « de Nantes, » négociant résidant à Brest, celui de la frégate corsaire l'*Ambition*. Voici qu'elles étaient les « conditions » passées entre l'armateur et le capitaine, un sieur Dubois, enseigne des vaisseaux du Roi.

« M. Dubois prendra le commandement de ladite frégate l'*Ambition* de 18 canons, 12 pierriers et 140 hommes d'équipages pour 5 mois de course. — Il sera accordé à M. Dubois et à son état-major le 6e du net produit de toutes les prises et rançons qu'il fera, sans entrer dans les frais d'armement et de désarmement, magasinage, avaries, frais de vente et de justice et de commission, sur lequel 6e il prélèvera ses 12 parts et les autres officiers leurs parts convenues entre eux et suivant leurs grades. — Il sera alloué à l'équipage qui est engagé au mois, le 10e du produit net de toutes les prises et rançons sur le même pied que ci-dessus. — Le coffre d'armes qui se trouvera dans les prises que M. Dubois n'aura pas pu rançonner lui reviendra et les munitions, poudres, etc., qui pourront se trouver en cargaison dans lesdites prises seront à l'armement. — Il sera de plus alloué à M. Dubois 2 p. 100 de commission sur le montant du produit net de toutes les prises et rançons. — Il lui sera également

accordé 500 l. de gratification pour la chambre de chaque prise et rançon[1] passant la somme de 15 000 l. et la moitié ou 250 l. pour toutes celles au-dessous de ladite somme, parceque la chambre restera à l'armateur. » (Brest, 1er avril 1762).

La liquidation générale, arrêtée à Brest le 10 juin 1764, est très satisfaisante.

Le compte de l'armement, tous frais compris, s'élève à.	69.804[l]	5[s]	3[d]
Les dépenses relatives à une relâche et au désarmement, à.	7.049	18	4
Total.	76.934	3	7
Après déduction de divers frais, de la commission de l'armateur, du produit de la vente du navire, il reste « pour le montant général de toutes les dépenses, tant en l'armement que désarmement ».	52.076		
Une rançon et une prise ont produit.	160.995	3	1
Déduction faite des frais de justice, des 6 deniers des Invalides, etc., il reste.	150.560	15	6
Sur laquelle somme il revient à l'équipage pour 10e.	15.656	1	6
A l'état major pour 6e.	26.093	9	3
Au sr Dubois pour les 2 chambres.	750		
Ensemble.	42.499	10	9
Partant reste aux intéressés la somme de. . . .	114.061	4	9
D'où déduit le 2 °/₀ de la commission du sr Dubois, reste net pour l'armateur et les intéressés	111.780		4
« Somme à laquelle il convient d'ajouter la différence qui se trouve entre les fonds faits entre les armateurs pour l'armement dudit corsaire, montant à 69.084 l. 5 s. 3 d., et les dépenses totales dud. armement qui n'ont été que de 52.076 l. 3 s. 7 d , laquelle différence se trouve être de 17 008 l. 1 s. 8 d., dont ledit armateur doit faire raison aux intéressés et laquelle somme ajoutée au produit net des ventes, fait celle de.	128.788	2	»

Ce qui « fait revenir la part de chaque intéressé à 186 l. 8 s. 5 d. p. 100 d'intérêt. »

(*A suivre*). D. A. Corre.

Tous les effets que renfermait la chambre, c'est-à-dire la cabine ou le logement particulier du capitaine revenaient de droit au capitaine preneur, à moins de stipulations particulières formulées par l'armateur.

LES PRÊTRES DE QUISTINIC

PENDANT LA RÉVOLUTION

I

Clergé en 1790.

En 1790, la paroisse de Quistinic était desservie par les quatre prêtres qui suivent : MM. Nicolas, recteur ; Célard et Morio, curés (vicaires) ; Olivier, prêtre habitué.

Fils de Guillaume et de Françoise Brien, Etienne Nicolas était né, le 6 mai 1742, au village de Hilvern, en Gueltas, trève de Noyal-Pontivy, et ordonné prêtre, le 18 septembre 1773. Curé de Ploërdut, il devint, en 1781, vicaire perpétuel d'Arzon ; et, en 1790, recteur de Quistinic, par permutation avec Pierre Lavantur, recteur de cette dernière paroisse.

Jean-Louis Célard était né d'Yves et d'Olive Le Roch, le 27 novembre 1754, en Saint-Patern de Vannes, à la croix Cabello, et ordonné, le 20 mars 1787. Vers le milieu de l'année suivante, il fut nommé curé de Quistinic.

Jacques-Vincent Morio, fils de Julien et de Marie-Jeanne Raulais, était également de Vannes, mais de la paroisse de Saint-Pierre ; il naquit, le 18 septembre 1762, et reçut la prêtrise, le 23 septembre 1786. Il n'arrivait à Quistinic qu'au commencement de 1789.

Jean Olivier avait pour père Marin, et pour mère Louise Le Gal. Né en Noyal, le 19 juillet 1722, baptisé le même jour à Pontivy[1], et

[1] M. Olivier était de la ville de Pontivy, mais de la paroisse de Noyal. Son père fut inhumé à Pontivy, bien qu'il fût « mort chez lui en la paroisse de Noyal, le 26 janvier 1745 » *Arch. comm. de Pontivy.*

ordonné, le 20 septembre 1749, il demeurait à Guégon, en 1753, et, dès 1786, comme prêtre habitué, à Quistinic.

Ainsi, des quatre prêtres que nous venons de nommer, deux étaient originaires de Vannes, et deux de la grande paroisse de Noyal-Pontivy. Ils inspiraient toute confiance à leurs ouailles, qui choisirent l'abbé Morio pour maire, lors de l'organisation des municipalités.

L'abbé Morio s'en prit à Jean Julien Loher, notaire et un des principaux de l'endroit, qui refusait de livrer les registres dont il était dépositaire, en accompagnant son refus de paroles offensantes[1]. Les choses allèrent si loin que le directoire du district dut intervenir, et ordonner au maire de cesser ses vexations (8 octobre 1790). Le maire n'en fit rien, mais, réprimandé de nouveau quelques jours après, il donna sa démission[2]. Cette démission ne mit pas fin à la guerre puisque, le 8 décembre, arrivait un ordre du département qui mettait Loher « sous la protection et la garde de la loi, en faisant défense à qui que ce soit d'attenter à sa personne et à ses possessions[3]. »

La réconciliation ne tarda pas à s'opérer. Loher était un sincère catholique, et il applaudit certainement à la résolution prise par les prêtres de sa paroisse d'opposer la plus vive résistance à la constitution civile du clergé. Cette opposition allait avoir pour les récalcitrants de graves conséquences, dont la première fut leur remplacement par des prêtres constitutionnels.

II

Régime constitutionnel.

La constitution prescrivait que tout prêtre en fonction, qui refusait le serment, serait remplacé. C'est dans le dessein de pourvoir aux postes vacants que l'assemblée électorale du district se tint à Hennebont, en avril 1791. Or, parmi les prêtres jureurs figurait

[1] L. 912.
[2] Id.
[3] Id.

Pierre Louis Jaffray. Né à Pontivy, le 20 avril 1752, de Louis et de Perrine Brabant, il avait, le 20 février 1791, comme prêtre habitué au Port-Louis, prêté serment dans l'église de Notre-Dame[1]. Cet acte l'avait mis en évidence, et désigné à l'attention des électeurs qui le nommèrent, le 4 avril, par 44 suffrages sur 46, curé de Quistinic. Le 5 juin, il assistait à l'installation de Pécart, curé de Merlevenez; deux jours après, il recevait l'institution de l'évêque du Morbihan, Le Masle ; et, le 31 juillet, il prenait possession de sa paroisse[2].

Deux commissaires, Gourdin et Dusaulchoy, assistaient à son installation[3]. Suivant l'habitude, ils firent part de leurs impressions au directoire départemental, et ils le firent en termes dont le conseil communal de Quistinic dut leur savoir gré : « La municipalité s'était très bien comportée; elle avait été au-devant du nouveau curé, avait fait carillonner les cloches à son arrivée, et avait montré pendant toute la cérémonie le zèle patriotique qu'on pouvait en attendre[4]. »

Il y avait cependant une ombre au tableau. La paroisse se montra peu empressée à imiter la municipalité et à saluer l'intrus. Les commissaires avaient remarqué cette abstention avec regret : « Peu d'habitants se présentèrent à l'église lors de la célébration de la messe du nouveau curé, les femmes surtout y étaient en petit nombre[5] » ; mais ils espéraient en un meilleur avenir, escomptant d'avance « la curiosité qui en avait porté plusieurs à se réunir dans le cimetière. » Plût à Dieu que cette curiosité « les engageât pendant quelque temps à une semblable démarche, elles s'enhardiraient peut-être et les bons avis du nouveau curé leur faisant faire un pas de plus les conduiraient insensiblement à l'église paroissiale, où elles reconnaîtront bientôt que les cérémonies religieuses sont les mêmes que cy-devant[6]. »

[1] Notes de Luco.
[2] Id.
[3] L. 914.
[4] L. 914.
[5] Id.
[6] Id.

Les cérémonies étaient les mêmes en effet, et rien n'y était changé que la source de la mission dévolue à celui qui les célébrait. Jadis le curé tenait son autorité de l'évêque, désormais il la tiendra du peuple, souverain en toute matière. Les administrateurs s'extasiaient devant une pareille conception, et ils s'imaginaient que le peuple, rétif au commencement, finirait par se rallier aux prêtres constitutionnels, dès que les paroisses en seraient pourvues[1]. Aussi hâtaient-ils de leurs vœux et de leurs efforts l'avènement de ce beau jour, qui devait inaugurer dans le pays l'ère du progrès. Quistinic avait besoin d'être stimulé d'une manière spéciale, et pour le tirer de sa torpeur, le sieur Jaffray obtint de se donner un vicaire.

Le vicaire n'était autre qu'un récollet de Lesneven, le père Colomban, de son nom propre Joseph Minguy[2]. Agé de 52 ans, lors de la suppression des couvents, il choisit la vie commune ; et, dans le désir de la continuer, il se retira pour le 1er avril 1791 chez ses confrères de Pontivy, dont la maison était conservée. Au bout de quelques mois, il faisait défection. Le curé de Quistinic lui demanda son concours, et il ne sut pas refuser. Le vendredi, 7 octobre, il entrait en exercice[3].

Le sieur Jaffray était content. Désormais il se croyait sûr du succès. Il lui restait, il est vrai, un dernier obstacle à vaincre, l'expulsion du clergé catholique ; mais, à ses yeux, cet obstacle ne comptait pas.

III

Expulsion du clergé catholique.

Ces installations d'intrus produisaient dans le pays un mouvement hostile d'opinion, qu'il importait d'enrayer. Dans ce but, les deux commissaires qui avaient installé le curé de Quistinic, proposèrent au directoire départemental de proclamer par une mesure

[1] L. 914.
[2] Id.
[3] L. 773. Le sieur Minguy fut transféré à Languidic en janvier 1792.

générale « que tout ancien curé et vicaire qui n'a pas prêté serment, ait indistinctement à se rendre dans un lieu désigné, soit de gré soit de force[1]. »

Le département se laissa aisément persuader, et par un arrêté du 3 septembre 1791 il enjoignit à tous les prêtres fidèles de se retirer dans leurs familles, ou à dix lieues de leur résidence. Cet arrêté plaisait grandement au sieur Jaffray, qui songea tout de suite à s'en servir contre ses prédécesseurs. Pendant deux mois, il avait nourri l'espoir de les gagner à sa cause, de les attirer aux offices qu'il célébrait, usant à leur égard « de toutes les voies de douceur et de modération » qui faisaient le fond de « son caractère[2] ». Ce fut en vain. Estimant qu'il avait poussé assez loin la condescendance, il changea de méthode. Il les accusa devant le conseil municipal d'employer des manœuvres clandestines et publiques, d'égarer les têtes faibles, de discréditer son ministère et de semer le schisme et la division au sein des familles : « Il est temps enfin d'arrêter le cours de tant d'abus contraires à la constitution de l'état », et de sommer les perturbateurs, sauf M. Olivier qu'il exceptait de la mesure, de sortir au plus tôt de la paroisse[3].

Le conseil prit une délibération dans ce sens. Le curé constitutionnel se rendit le lendemain auprès de MM. Nicolas et Célard, et leur donna connaissance de l'arrêté qui les concernait. Ils répondirent qu'ils n'obéiraient qu'à la force. L'abbé Morio lui ayant fait précédemment la même déclaration, il jugea inutile d'aller le trouver. Le voilà donc mis en échec ! Mais cette résistance ne l'abattit pas. Résolu d'avoir le dernier mot, il en référa sur-le-champ au directoire d'Hennebont, et implora vivement son secours (30 septembre[4]).

Le directoire ne l'accorda pas assez vite à son gré. Aussi, le 17 octobre, revint-il à la charge par l'organe du procureur Flambeau, qui précisa de nouvelles accusations contre M. Nicolas : il continuait de dire la messe dans les chapelles frairiales, et d'y faire le prône,

[1] L. 916.
[2] L. 773.
[3] Id.
[4] Id.

les dimanches et les fêtes ; dans ces prônes, il ne cessait d'affirmer son droit, et d'avancer « qu'il est le vrai recteur de la paroisse, et que le nouveau n'est qu'un intrus qui fait tout le mal possible, qu'on est excommunié et damné pour assister à ses offices », que es membres de la municipalité auraient à se repentir, menaçant dans un avenir prochain « de marcher dessus avec ses pieds. » Les municipaux crurent ou feignirent de croire à ces bruits qui flattaient leurs passions, et dénoncèrent leur pasteur à la vengeance du directoire. En attendant le résultat de cette démarche, ils convinrent de lui refuser dorénavant, ainsi qu'à ses deux curés, les ornements, les vases sacrés et le luminaire de l'église, et de confier aux intrus les clefs de la sacristie et des chapelles[1].

Telle fut la séance du 17 octobre. Y assistaient avec le maire Julien Nicolas et le procureur, Pierre Conan, François Le Guernevé, Joseph Tréhin, Pierre Chouan, officiers municipaux ; Jean Trudet, Joseph Trudet, Joseph Le Caloch, Pierre Flaha[1], Joseph Pérès, Jean Tréhin, Joseph Le Bruchec, notables. Tous ne signèrent pas, mais seulement Pierre Conan, François Le Guernevé, Jean Flambeau procureur, et Rolland secrétaire-greffier, les autres ayant déclaré ne savoir écrire. Le directoire prit fait et cause pour ces individus, qualifia les prônes de M. Nicolas « d'inconstitutionnels et d'incendiaires », et décida que toutes les pièces seraient communiquées à l'accusateur public près le tribunal criminel à Lorient, avec ordre de faire les poursuites prévues par la loi (21 octobre[2]).

Ces diverses manœuvres eurent pour résultat un arrêté du département, qui expulsait M. Nicolas à dix lieues de Quistinic. Les municipaux se hâtèrent de le lui signifier ; mais il leur déclara de nouveau qu'étant dans sa paroisse, il y demeurera « jusqu'à ce que la force s'en mêle ». Le curé constitutionnel, qui rapportait ces détails, en ajouta d'autres de nature à provoquer une intervention armée : « Il continue à faire à sa messe, qu'il dit à l'heure qu'il lui plaît, un prône où il affecte de fronder toutes les autorités, et il annonce positivement qu'avant peu il mènera avec une verge de fer la paroisse[3]. »

[1] L. 773.
[2] L. 906.
[3] L. 773.

Les deux vicaires ne se montraient pas moins *frondeurs*, pour répéter le mot. Pendant que le curé constitutionnel chantait les vêpres, ils jouaient aux boules dans le bourg; ils faisaient des baptêmes sans daigner le prévenir, et même ils affectaient de le « narguer[1]. » L'abbé Célard surtout ne gardait aucun ménagement. Réfugié depuis deux mois au sud-est de la paroisse, il accomplissait dans la chapelle de Sainte-Barbe toutes les fonctions curiales, qui attiraient de divers côtés la foule. Ce succès l'enhardit à tet point qu'il osa un jour se présenter devant le conseil municipal le lui reprocher sa conduite[2]. Ce « grand mépris des autorités constituées », porté à la connaissance des administrateurs, lui valut à son tour , le 6 février 1792, une sommation de s'éloigner de dix lieues, dans les 24 heures de la notification qui lui en serait faite, sous peine d'être conduit par les gendarmes, à ses frais, hors du département[3].

IV

Proscription.

MM. Nicolas et Célard continuèrent d'agir comme si de rien n'était. Le premier faisait assidûment le catéchisme au château de la Villeneuve; le second disait la messe à Sainte-Barbe, tous les dimanches, à l'heure de la messe paroissiale; tous deux confessant, communiant et administrant à l'occasion les fidèles de leurs quartiers, sans que la gendarmerie, venue à Quistinic pour faire une perquisition, découvrît le lieu de leur retraite[4]. Entre temps ils paraissaient au bourg la tête haute, et se rendaient ostensiblement chez Loher, « le patron déclaré de tous les prêtres réfractaires de cette paroisse et aussi des autres[5]. » Chose plus étonnante : M. Nicolas allait de village en village, de maison en maison, annoncer qu'au

[1] L. 773.
[2] L. 941.
[3] L. 934. — L.75.
[4] L. 941.
[5] Id.

jour de la Fête-Dieu il porterait « solennellement le Saint-Sacrement à la procession[1]. »

Cette annonce ne pouvait troubler beaucoup le sieur Jaffray, parce qu'au bourg il était le maître. Ce qui le vexait davantage, c'était la messe de Sainte-Barbe, qui dérangeait les offices publics qu'il célébrait dans l'église paroissiale. Pour l'empêcher, il proposa, le 7 juin, de concert avec le procureur Flambeau et le secrétaire Rolland, un moyen bien simple : c'était d'envoyer à Porhmain, chez Louis Le Tallec, deux gendarmes chargés de saisir et de confisquer le calice caché chez ce dernier[2].

Cette dénonciation n'eut pas de résultat ; mais les individus qui l'avaient faite ne perdirent pas courage[3]. Le 20 juin, ils la renouvelèrent presque dans les mêmes termes, insistant pour avoir deux gendarmes qui leur permissent de s'emparer, sinon des prêtres, du moins des calices et des ornements qui leur servaient : « Ce serait le moyen de punir bien sensiblement ces ennemis de la constitution, fauteurs et receleurs de fanatiques et d'incendiaires. Le mal va toujours croissant[4]. » M. Nicolas n'avait-il pas gourmandé et *damné* un malade, *bon citoyen* ? Lui et Célard, donné la communion aux enfants qu'ils avaient catéchisés ? Loher ne se promenait-il pas impudemment avec l'abbé Célard[5] ?

Malgré cette insistance, le directoire n'agissait pas. Le major Beysser se chargea de mettre fin à ses hésitations. Le 18 juillet, il déposa sur le bureau « deux lettres portant des plaintes contre la conduite des nommés Nicolas ex-curé, et Célard, ex-vicaire de Quistinic, qui constamment cachés dans cette paroisse, et souvent déguisés, continuent à y semer le poison du fanatisme. » Devant cette déclaration, la scène changea, les administrateurs prirent feu aussitôt, et demandèrent au département l'autorisation d'appliquer la loi.

Le sieur Jaffray eut vent de ce qui se préparait, et ne se possédait pas de joie ; mais il restait contraire à un grand déploiement de

[1] L. 941.
[2] Id.
[3] Id., à part Rolland, remplacé par Le Velair.
[4] Id.
[5] Id.

forces : « prenez seulement deux gendarmes avec vous, écrivait-il à un commissaire, arrivez de nuit chez moi sans monture, et nous ferons bonne capture[1]. » Cette belle confiance avait sa raison d'être : l'abbé Célard ne sortait guère du bourg, et son audace allait parfois jusqu'à revêtir le costume ecclésiastique ; il mangeait constamment chez Loher avec M. Herviant, recteur de Saint-Caradec, et tous les deux pourraient s'y trouver encore à l'arrivée de la gendarmerie[2]. Rien donc de plus facile que de les surprendre, pourvu qu'on se pressât un peu.

On ne se pressa pas assez, et c'est seulement le 26 que le major Beysser fut requis d'arrêter sans retard les coupables[3]. Il obéit aussitôt à la réquisition, mais il en fut pour ses frais de route ; les prêtres furent sans doute avertis à temps, et ils échappèrent à ses recherches.

Cependant la Révolution marchait toujours. Les temps devenaient de plus en plus critiques, et le mois d'août vit paraître des lois et des décrets qui condamnaient au bannissement, à l'exception des sexagénaires et des infirmes, tout ecclésiastique qui refusait le serment. Une détention de dix ans, la déportation à la Guyane, et plus tard la mort, telles étaient les peines réservées à ceux qu'on appelait les réfractaires. Des quatre prêtres de Quistinic, l'abbé Morio seul abandonna son pays. Il passa en Espagne et se trouvait à Cordoue, le 29 avril 1796[4]. Les trois autres se cachèrent à Quistinic ou aux alentours, et se virent exposés à toutes les épreuves qui accompagnent l'état de proscrit.

Abbé Guilloux.

[1] L., 941.
[2] Id. 941.
[3] Id. 934.
[4] Id. 264.

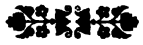

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(Suite et fin[1]).

DU PETIT NOMBRE DE CEUX QUI EXISTENT DE QUELLE MANIÈRE ON DEVRAIT L'ACCROITRE

La sculpture a un triple caractère : *religieux*, — *esthétique*, — *commémoratif*.

Dans le premier ordre d'idées notre ville peut se vanter de son opulence ; par malheur, la quantité ne saurait racheter le manque absolu de la qualité, et ce genre de statuaire est tombé au rang d'un commerce banal. A quelques exceptions près, les modernes fabricants d'images pieuses sont au-dessous de tout comme art et comme inspiration. Nos églises et nos chapelles regorgent de blocs de pierre et de billes de bois dégrossis et polychromés qui ont l'outrecuidante prétention d'élever l'âme vers les régions célestes.

Au point de vue esthétique, il faut considérer l'ornementation des édifices et l'exposition publique d'œuvres sculpturales. Grâce à Dieu, depuis un certain nombre d'années, nos architectes, brisant le moule bourgeois et laid de l'Empire et de la Monarchie de Juillet, sont revenus aux errements des siècles passés, et c'est plaisir de voir les nouvelles demeures de notre cité rivaliser de style et charmer l'œil du passant par leurs jolies moulures et ces

[1] Voir la livraison d'août 1897.

mascarons variés et divertissants qui doublent la vie des habitations. Quant à la collection du Musée de Feltre, c'est avec chagrin que je transcris cette plainte légitime exhalée par le plus récent historiographe de Nantes : « La statuaire est en petit nombre et à peine suffisante pour orner les salles du Musée. Dans la sculpture, plus de la moitié des sujets sont d'auteurs inconnus ; il y en a une cinquantaine d'auteurs français et une vingtaine d'auteurs italiens. Nos meilleurs sculpteurs nantais y sont représentés[1] ». Puisse notre aimable et zélé conservateur — qui, je le sais, souffre des lacunes de notre Musée et n'épargnera pour les combler ni son temps ni sa peine, — être mis prochainement en possession du colossal immeuble de la rue du Lycée et voir ses généreux efforts couronnés de succès.

La sculpture enfin sert à perpétuer la mémoire des personnages éminents et à commémorer les événements considérables. Je ne me suis guère occupé dans ma description que des œuvres de ce genre, et, après comme avant, je crains d'être dans le vrai en affirmant que sous ce rapport notre cité n'est pas assez riche et en prétendant que Mellinet n'avait pas tort lorsqu'il gémissait sur cette pénurie et qu'il s'écriait : « Certes le talent ne manque pas à nos artistes, mais la parcimonie municipale est là pour arrêter tout élan de l'imagination ; et nos monuments, nos places publiques ne se décorent que de quelques œuvres en pierre de tuf que le temps détruit en quelques années[2]. » Assurément depuis l'époque où ces lignes furent écrites Nantes s'est enrichi de morceaux de valeur, tels que le spendide mausolée du général de la Moricière, l'admirable cénotaphe de Mgr Fournier, le monument patriotique du cours Saint-Pierre, la belle statue de Guépin et le remarquable médaillon du général Mellinet par Charles Le Bourg ; etc. Je maintiens cependant qu'il reste beaucoup à faire, d'abord pour rendre hommage à des concitoyens qui en sont vraiment dignes, puis pour animer nos promenades et nos places publiques (sur ce point l'antiquité nous a donné des leçons trop peu suivies), enfin pour encourager

[1] Orieux et Vincent : *Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure*, I, 326.
[2] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, II, 314.

nos artistes et leur procurer, avec un argent honnêtement gagné, une gloire qui rejaillirait sur leur ville natale.

Mais, avant de dire quels personnages me semblent, à des titres divers, avoir mérité cette consécration suprême, je dois me disculper d'un reproche que d'aucuns pourraient m'adresser : je suis *statuophile* et non *statuomane*. Par statuomanie, j'entends le désir immodéré de dresser des statues soit à des célébrités de sous-préfecture, soit à des personnes connues mais que cette glorification ne saurait que ridiculiser, telle l'idée saugrenue de placer dans le square du Bon-Marché l'image en marbre ou en bronze de Mme Boucicaud. Je citerai encore comme exemples de statuomanie le dessein absurde, tombé sous la réprobation générale, de transformer l'avenue des Champs-Elysées en une sorte de Musée Grévin, et le fameux projet du *Panthéon Breton* qui, je ne le cache pas, m'est profondément antipathique. J'applaudis de grand cœur au triomphe de M. Léon Séché quand il parvient à faire ériger une statue à Joachim du Bellay au bord de son *Loire breton* ou quand il obtient que les noms de concitoyens remarquables soient donnés aux avenues d'une nouvelle station balnéaire : c'est là de la belle et bonne besogne. Mais, pour son rêve gigantesque, de multiples et sérieux motifs, trop longs à exposer ici, m'empêchent de le comprendre comme lui. Ce qui serait souhaitable, ce serait l'érection, — au centre de notre province, en un lieu très visité, mais non dans une ville — d'un monument orné des figures de quelques Bretons de tout premier ordre, tels que Nominoë, Alain Barbe-Torte, Jean V, du Guesclin, Richemont, la B. Françoise d'Amboise, la duchesse Anne, Le Sage, Châteaubriand, etc., et de plaques de bronze rappelant les grandes pages de nos annales. Une telle œuvre, dressée en l'honneur d'un *petit nombre* de gloires *incontestables*, plairait évidemment à tous ; nulle jalousie ne serait de mise, nulle discussion ne serait possible ; de Brest à Nantes, de Saint-Pol de Léon à Rennes, chacun serait heureux et fier du *Panthéon Breton*.

Cette question vidée, il me reste à expliquer de quelle manière on devrait accroître le petit nombre des personnages sculptés de notre ville.

Rappellerai-je d'abord, quant aux emplacements disponibles,

que la statuaire ornerait avec avantage : la façade et les galeries du nouveau musée des Beaux-Arts : la cour et les salles du nouveau musée archéologique, la façade et les salles de la future Bibliothèque, la cour de la Préfecture, la cour et le jardin[1] de l'Hôtel-de-Ville, la cour du château, les cours des casernes, les places des Enfants-Nantais, de la duchesse Anne, de la Préfecture, Dumoustier, Saint-Similien, Viarmes, Brancas, Lafayette, Graslin, Gigant, Canclaux, du Sanitat, la place square de la Monnaie, les squares de l'Hôtel-Dieu, le square du Palais de Justice, le square situé au bas du cours Saint-André, les quinconces du cours Saint-Pierre, les squares du cours de la République (cours Cambronne), le Marché aux Fleurs (square de la Bourse), le joli Parc d'horticulture et surtout notre admirable et si admiré Jardin des Plantes.

Quels sont nos concitoyens *disparus* — pour les vivants cet honneur me semble excessif et téméraire, — qui par leurs vertus, leurs talents ou leurs services, ont acquis des droits sérieux à voir leur image orner nos monuments, nos places ou nos promenades ? Pour répondre à cette question, j'ai interrogé nos annales et c'est sans aucun parti pris que je signalerai des compatriotes vraiment dignes de cette glorification. Loin de moi, au surplus, la pensée d'établir une liste limitative ; je veux tout uniment démontrer que notre ville n'a que l'embarras du choix.

Suivant le même ordre que pour ma description, je commence par les SAINTS. A défaut d'une chapelle, une statue de haut prix n'est-elle pas due à **saint Yves**, qui partage avec sainte Anne le patronage de la Bretagne et dont le culte, universellement répandu, est abandonné dans notre cité où il fut jadis prospère ? Qui ne se réjouirait de voir s'élever sur la place des Enfants-Nantais un monument grandiose et inspiré où seraient représentés les principaux épisodes de la vie et du martyre des **saints Donatien** et **Rogatien**, sans oublier le touchant miracle de la fuite des Huns suivie de la conversion de Marc Chillon ? Qu'une souscription soit ouverte dans ce but et toutes nos paroisses rivaliseront de générosité pour cette

[1] On peut regretter que ce beau jardin à la française, dessiné par Gabriel, qui ne sert à rienni à personne, ne soit pas ouvert au public.

œuvre qu'elles auraient la joie de contempler chaque année lors du pèlerinage pour les biens de la terre.

Quelques figures dominent dans notre vénérable CLERGÉ ; ce serait un honneur pour notre ville que de faire modeler les traits de **saint Similien**[1], peut-être notre premier évêque, le seul en tout cas parmi les évêques de Nantes dont le nom soit inscrit au martyrologe romain et surnommé par Grégoire de Tours *le Grand Confesseur* ; — d'**Evehmerus**, à qui on doit l'érection de la première cathédrale ; — de Mgr **Turpin Crissé de Sansai**, qui établit la maison des écoles chrétiennes et installa les Frères de la Salle en 1733 ; — — de Mgr **Fretat de Sarra**, d'une grande modestie, car il n'accepta l'évêché de Nantes qu'après de pressantes sollicitations et d'une telle charité que chacun répétait le mot de l'évêque du Puy : « l'abbé de Sarra fait la quête pour les autres ; bientôt il faudra la faire pour lui-même. » « Ah ! s'écrie Mellinet, que cette digne et sainte mémoire reste ineffaçable dans le diocèse et puissions-nous quelque jour élever un simple monument où le peuple puisse aller bénir le nom vénéré de Fretat de Sarra[2]. » de Mgr **Duvoisin**[3] sur qui a été porté ce jugement si élogieux : « Jamais peut-être homme ne réunit plus d'esprit à plus de qualité essentielles : l'amabilité sans prétention, la simplicité la plus entraînante sans jamais sortir de sa dignité, une élévation de caractère qui se dérobait sous une excessive indulgence, une piété austère sans la laisser paraître, une générosité sans bornes, un désintéressement à toute épreuve, la foi la plus profonde et la plus éclairée. Jamais il ne profita de la faveur impériale que pour rendre des services et jamais il n'en fit aucune ostentation. Quelques mois avant sa mort il avait écrit à Napoléon : « Je supplie l'Empereur de rendre la liberté au Saint Père le Pape. Ses dernières volontés furent des actes de bienfaisance[4]. »

Il ne serait que juste de rappeler par un monument durable les services rendus à notre ville par plusieurs SOUVERAINS, comme : **Louis XII**, qui épousa Anne de Bretagne dans la chapelle du châ-

[1] On trouve à Nantes la place, la rue et le passage Saint-Similien.
[2] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, v, 247.
[3] On trouve à Nantes la rue Duvoisin.
[4] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, xii, 217-219.

teau de Nantes, séjourna souvent dans nos murs et transféra la Chambre des Comptes de Vannes à Nantes ; — **Henri IV**, peu aimé, je le sais, de nos concitoyens, mais qui par l'*Edit de Nantes* procura à notre ville une gloire incomparable ; le Marché aux Fleurs, voisin de la Maison des Tourelles où, croit-on, le plus populaire des Rois signa le plus bel acte de la Monarchie française, n'est-il pas tout indiqué pour recevoir la statue équestre du valeureux et galant monarque? — **Louis XIII**, qui reconnut tous nos anciens privilèges, libertés et affranchissements : « Il montra pour les Nantais le même intérêt qu'avait montré sa mère. Aux moindres troubles qui pouvaient atteindre la cité, et ils furent fréquents sous son règne, il se mettait en rapport avec les bourgeois et faisait prendre des mesures pour leur préservation. Il eut assez de confiance en eux pour laisser aux seuls habitants la garde des fortifications[1] ». — **Nominoë**, le vaillant créateur de l'indépendance bretonne, qui, au IXe siècle, délivra notre cité à plusieurs reprises ; — **Alain Fergent**, reconnu par Nantes avec empressement et à qui remontent les traces premières et certaines d'une réorganisation communale dans notre ville ; — **Pierre de Dreux**, dont on a pu dire : « Aucun comte nantais d'origine bretonne n'a plus fait pour l'agrandissement de Nantes que le duc Pierre Ier, étranger à la Bretagne[2]. »

S'il est un corps social à qui tous, sans acception de parti, aiment à voir décerner des honneurs publics, c'est l'ARMÉE ; aussi je ne crains pas de réclamer du marbre ou du bronze pour : **Dunois**, qui, à défaut d'origine, fut un vrai Nantais par le cœur ; en effet, sous le duc François II, il organisa la défense de notre ville contre les attaques de Charles VII ; on allait peut-être céder lorsqu'un secours inattendu arriva ; à la tête de 500 bourgeois de Guérande, Dunois marche sur Nantes, y pénètre par la porte Sauvetout, se joint aux habitants et fait une sortie si impétueuse que les assiégeants s'enfuient ; le Duc décida que la porte Sauvetout s'appellerait *porte de Guérande*. La duchesse Anne étant reconnue, le duc Jean de Rohan qui prétendait avoir des droits sur notre province fut mis par le

[1] Orieux et Vincent : *Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure*, I, 413.
[2] Orieux et Vincent : *Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure*, I, 382.

roi de France à la tête de son armée. Anne était absente de notre cité, il était nécessaire qu'elle y parût car Rohan y avait acquis beaucoup de partisans ; mais, bien que son cœur fût noble et courageux, elle était trop jeune pour agir seule ; tous l'abandonnaient lorsque Dunois, avec quelques seigneurs, vient se mettre à sa disposition : elle accepte et c'est montée sur le même cheval que le vaillant capitaine, accompagnée de 10 guerriers seulement, qu'elle se présente aux Nantais ; elle est accueillie avec enthousiasme au cri de : *Vive notre Duchesse !* « Comment aucun de nos artistes ne s'est-il emparé de ce fait historique dont *la sculpture surtout* pouvait et devait si heureusement tirer parti ? Ne serait-ce pas un sujet tout nouveau que celui qui représenterait un vigoureux destrier breton portant le vieux et célèbre Dunois et, assise à ses côtés, la duchesse Anne, encore enfant, venant, sous la sauvegarde de l'illustre guerrier, se livrer à la foi des Nantais? »[1] — **La Noue Bras de Fer**[2], l'admirable soldat du XVIe siècle ; — le hardi marin nantais **Vié**, qui assista au combat de la Hogue, fit plus de 80 prises sur l'ennemi et, commandant le vaisseau-amiral de la république de Venise, fut emporté par un boulet dans la guerre contre les Turcs ; — **Barin de la Galissonnière**[3], lieutenant-général des armées navales (son fils le fut également), l'illustre vainqueur de l'amiral Byng à Mahon ; — le canonnier **Toucart**, *garçon plein de courage et d'intelligence*, dit le duc de Richelieu, grâce à qui le combat de Fontenoy, qui s'annonçait comme une défaite irrémédiable, se changea subitement en une éclatante victoire[4], — le **général Bedeau**[5], le héros d'Anvers et de Constantine, le vainqueur des Kabyles, le brillant gouverneur d'Algérie, etc.

En dépit de son fâcheux renom, notre cité n'a cessé de produire de grands ARTISTES dans tous les genres ; mais, c'est un aveu pénible à faire, elle a rarement su en tirer un juste orgueil ; pourquoi faut-il que je sois tenu de solliciter, ne fût-ce qu'un

[1] MELLINET : *La Commune et la Milice de Nantes*, II, 314.

[2] On trouve à Nantes la rue la Noue Bras-de-Fer.

[3] On trouve à Nantes la rue de la Galissonnière.

[4] Cf. MELLINET : *La Commune et la Milice de Nantes*, V, 128-130.

[5] La caserne de la XIe section s'appelle caserne Bedeau.

modeste médaillon, pour des hommes tels que : Charles Erard, peintre et architecte, qui brossa plusieurs portraits, entre autres celui de M. de Montbazon, gouverneur de Bretagne, pour la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, qui peignit à fresque la coupole de notre cathédrale, sur les plans de qui fut bâtie l'église de l'Assomption à Paris et qui fut Directeur des Académies de peinture de Paris et de Rome ; — Germain **Boffran**, fils d'un très habile sculpteur nantais, architecte remarquable, à qui la capitale doit des morceaux excellents : l'hôpital des Enfants-Trouvés, la chapelle de Noailles à Notre-Dame, les hôtels de Duras, Guerchy, Seignelai, Torcy, etc. ; — Félix **Thomas**, peintre, architecte, sculpteur et graveur, Grand Prix de Rome pour l'architecture (1845), mentionné et médaillé dans toutes les branches, esprit largement ouvert au beau, chargé d'une mission en Babylonie d'où il rapporta des dessins et des documents précieux ; — Jules **Dupré**[1], l'illustre paysagiste, l'émule des Corot, Français, Daubigny, officier de la Légion d'honneur, lauréat de la médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1889, représenté au Luxembourg par *Le matin* et *Le soir*, mais dont, je crois, notre Musée ne possède rien ; — Charles **Battaille**, le célèbre basse chantante de l'Opéra-Comique, le créateur du *Val d'Andorre*, du *Songe d'une nuit d'été*, du *Carillonneur de Bruges*, de l'*Etoile du Nord*, etc., à qui son excellente méthode et son talent parfait de comédien valurent une chaire de chant au Conservatoire ; — *Toussaint Prévost*, dit Théodore **Ritter**, élève de Liszt, un des premiers pianistes du siècle et professeur éminent.

Pour les LITTÉRATEURS, je me montrerai ambitieux et je demanderai des bustes ou des médaillons pour : le laborieux abbé **Travers**[2], l'auteur du *Catalogue raisonné des évêques de Nantes*, d'une savante *Dissertation sur les monnaies de Bretagne* et de l'*Histoire civile, politique et religieuse de la Ville et du Comté de Nantes ;* — le fécond et distingué écrivain **Mennechet**, dont l'*Histoire de France depuis la fondation de la Monarchie* fut couronnée

[1] C'est un oubli impardonnable de n'avoir pas encore donné le nom de ce glorieux concitoyen à l'une des rues ou places de Nantes.

[2] On trouve à Nantes la rue Travers.

par l'Académie ; — Charles **Monselet**[1], romancier, poète, auteur dramatique, chroniqueur théâtral au *Monde Illustré* depuis la fondation (1857), esprit pétillant et jeune jusqu'à sa mort[2] ; — la princesse **de Salm-Dick** ; — **Mme de Sévigné**[3], qui fit deux voyages dans notre ville d'où elle data plusieurs lettres et séjourna aux châteaux du Buron et de la Seilleraye ; — **Meschinot**, dit le *Banni de liesse*, maître d'hôtel sous les ducs Jean V, François Ier, Pierre II, Arthur III, François II (la duchesse Anne, devenue Reine de France, lui conserva son emploi jusqu'à sa mort) ; il rima[4] *Les Lunettes des Princes*, ouvrage remarquable par la hauteur des pensées et la hardiesse des conseils donnés aux Princes qui jouit d'une grande réputation[5] et que le distingué Directeur de la *Revue de Bretagne*, le vicomte O. de Gourcuff, a savamment réédité pour les *Bibliophiles Bretons* (1891) ; — **Elisa Mercœur**[6], cette fleur au parfum suave et au coloris merveilleux trop tôt inclinée sur sa tige, cette lyre dont les cordes furent brisées prématurément, cette jeune fille chantée et comblée d'éloges par les Châteaubriand, les Lamartine, les Victor Hugo,

[1] On trouve à Nantes la rue Charles Monselet.

[2] Dans la préface de ses *Poésies complètes*, deux strophes humoristiques rappellent son lieu de naissance et la profession de son père, libraire dans notre ville :

..... La ville de Nantes,
A qui je n'en saurais vouloir,
M'a vu naître sans s'émouvoir
De mes facultés étonnantes.

Le principal étant de vivre
Fidèle au : Tel père, tel fils,
Ma ressource devint le livre,
Mon père en vendait, — moi j'en fis.

[3] On trouve à Nantes la rue Sévigné (hélas ! hélas ! hélas).

[4] Chacun sait que, par une pensée ingénieuse, le jardin du Luxembourg se peuple depuis quelques années de bustes de poètes ; pourquoi notre Jardin-des-Plantes ne suivrait-il pas un si parfait exemple ?

[5] Rappellerai-je le vers connu :

Nantes la Brette en Meschinot se bagne.

[6] M. Maillard a commis une légère erreur en disant que son nom a été donné à une voie publique de notre ville ; la rue Mercœur existait bien avant la naissance d'Elisa et rappelle le souvenir du duc de Mercœur.

les Jules Janin, etc., en faveur de laquelle a été écrite cette légitime réclamation : « A Nantes, aucune statue, aucun buste, aucune plaque de marbre ne rappelle à ses compatriotes le nom de cette jeune fille. Notre cité n'est pas assez fière de ses gloires, surtout de ses gloires littéraires et, en particulier, de celle-là. N'aurait-elle pas dû tenter depuis longtemps le ciseau de nos statuaires ? Quelle plus gracieuse figure que cette vierge de 20 ans, morte dans tout l'éclat de la beauté et du talent ? Ne devrait-elle pas être représentée en marbre blanc sur une de nos places publiques[1] ? » — **Elisa Morin**, appelée *la Muse nantaise* ;—Mme **Dufresnoy**, couronnée par l'Académie et à qui ses *Elégies* ont valu le surnom de *Sapho Française;* —Mme **Waldor**, qui a rimé une très belle œuvre. *Les poésies du cœur;* — Raymond **du Doré**, dont on a pu dire : « Il y a dans ses poésies des pages qui feraient honneur aux Maîtres[2]. » – Emile **Péhant**[3] l'infatigable Conservateur de notre Bibliothèque dont il rédigea le *Catalogue méthodique* (6 gros vol. in-8°), l'auteur de *Sonnets et Poésies* et de deux grandes épopées : *Jeanne de Belleville* et *Jeanne la Flamme* : « J'espère bien, écrit le charmant poète Caillé, que l'architecte de notre nouvelle Bibliothèque publique n'oubliera pas de placer sur la façade ou dans la salle de lecture un buste de Péhant[4]. » — Eugène **Lambert**, le magistrat estimé, le fin lettré appelé 2 fois à la présidence de la *Société académique de Nantes*, le critique de valeur loué par Lamartine et Hugo, le chantre inspiré des *Fleurs du bien*[5] ; — Stéphane **Halgan**, comparé à Brizeux par Théophile Gautier[6].

La profesion de l'ACTEUR le rattache à l'art et à la littérature, c'est donc le moment d'exprimer un désir, à savoir que la bonne face réjouie de notre compatriote **Daubray**, le fameux comique du Palais-Royal, s'épanouisse dans l'un de nos théâtres.

[1] G. Viau et D. Caillé : *Elisa Mercœur*, p. 11.

[2] J. Rousse : *La poésie bretonne au XIXe siècle.*

[3] On trouve à Nantes la rue Emile Péhant.

[4] D. Caillé : *Emile Péhant*, p. 19.

[5] Cf. D. Caillé : *Mes trois parents.*

[6] Cf. D. Caillé : *Mes trois parents.*

Je passe aux SAVANTS et je signale en particulier : le célèbre ingénieur géographe **Ogée**[1], qui a laissé la *Carte de la province de Bretagne*, la *Carte du comté nantais*, l'*Atlas itinéraire de la province de Bretagne* et le *Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne ;* — le mathématicien **Bouguer**, membre de l'Académie des Sciences qui l'avait couronné3 fois; — le docteur François **Bonamy**, médecin et naturaliste, auteur de la *Flore des environs de Nantes*, membre fondateur de la *Société d'agriculture de Bretagne*, membre de l'Académie de médecine ; né à Nantes, il y exerça la médecine et y professa la botanique pendant 5o ans ; ses cours furent toujours publics et gratuits ; il faisait entretenir à ses frais un jardin dans lequel on cultivait toutes les plantes exotiques dont les graines étaient apportées par les capitaines de navires ; — l'aimable, spirituel et érudit archéologue **Bizeul** ; — le premier et distingué conservateur du Musée archéologique de Nantes, dont il rédigea le Catalogue, Fortuné **Parenteau**, auteur de plusieurs beaux travaux de numismatique ; — le savant Armand **Guéraud**, directeur de la *Revue des Provinces de l'Ouest*, fondateur de la *Société archéologique de Nantes*, correspondant des *Antiquaires de France* et du *Ministère de l'Instruction publique*.

Au nombre des HOMMES POLITIQUES de notre pays nantais, j'en rencontre plusieurs à la mémoire desquels on pourrait sans exagération aucune consacrer un marbre ou un bronze : Alphonse **de Goulaine**, chargé par le duc Conan, qui tremblait pour l'indépendance bretonne, d'apaiser la France et l'Angleterre ; ce riche seigneur, diplomate habile, persuada à chacun des deux Souverains que l'indépendance de Conan était nécessaire ; il n'avait agi que dans l'intérêt de sa patrie, mais il n'en reçut pas moins le témoignage précieux de la satisfaction des deux Rois qui l'autorisèrent à porter pour armes : *mi-parti de France et d'Angleterre ;* — **Drouet de l'Angle**, qui eut le grand honneur d'être le *premier maire* de Nantes ; — Daniel **de Kervégan**[2], réélu plusieurs fois maire de Nantes avec enthousiasme ; il fut un magistrat modèle, apaisa plu-

[1] On trouve à Nantes la rue Ogée.

[2] On trouve à Nantes la rue Kervégan.

sieurs émeutes et, bien que peu fortuné, refusa avec énergie le traitement de 6000 livres voté à son intention ; la municipalité lui fit cadeau d'une épée d'honneur ornée de ses armes et de celles de la ville et commanda son portrait à l'illustre peintre David qui fut appelé à Nantes exprès pour cela et reçu solennellement ; — **Waldeck-Rousseau**[1], né à Rennes, mais fixé dans notre cité dès le début de sa carrière, avocat de premier ordre, député de la Loire-Inférieure en 1848, maire de Nantes en 1871 et 1873, décoré en 1871 pour services exceptionnels.

Les COMMERÇANTS et INDUSTRIELS ne sont pas d'ordinaire gâtés par les honneurs, et il n'y a là aucune iniquité ; ils ont cherché l'argent, qu'ils laissent la gloire aux autres ! Mais toute règle a ses exceptions, et l'on peut à bon droit demander un souvenir durable en faveur de certains d'entre eux, soit pour reconnaître des services, soit à raison du caractère artistique de telle ou telle industrie ; à titre d'exemples, je citerai : **Vincent Forest**, né et mort à Nantes, élève de Firmin-Didot, imprimeur-lithographe remarquable: il travailla pendant 54 ans, et de fort beaux ouvrages sortirent de ses presses, entre autres : *Le Nobiliaire et armorial de Bretagne*, *Le Maine et l'Anjou*, l'*Histoire généalogique de la maison de Kersauson*, *Les Estampes du XVIIIe siècle*, et cet admirable *Chartrier de Thouars*, médaillé à l'Exposition universelle de 1878 ; — le grand éditeur **Charpentier** ; — **Voruz**, adjoint au Maire de Nantes, député, président de la Chambre de Commerce, consul, un des premiers fondeurs de France : il rendit les plus grands services à la patrie en 1870, car, en dehors des arsenaux de l'Etat, sa maison était alors le seule qui s'occupât du matériel d'artillerie ; on a pu voir aussi au cours de ma description que la fonderie artistique était en honneur chez Voruz.

Dévouement et modestie allant de conserve, le dernier paragraphe de mon plaidoyer concerne les HOMMES DÉVOUÉS ; l'Evangile, d'ailleurs, n'affirme-t-il pas que les derniers seront les premiers ? si donc notre édilité avait le généreux vouloir de distraire une part très minime de son budget pour confier à nos statuaires la mission en-

[1] On trouve à Nantes la place Waldeck-Rousseau.

viable de faire revivre des concitoyens disparus, qu'elle pense tout d'abord à ceux dont je rappelle à grands traits le désintéressement et l'amour du prochain : « Pierre **de Gallo**, archidiacre à la cathédrale de Nantes, décédé en 1583, avait légué sa riche bibliothèque à l'hôpital de cette ville. Par délibération du 17 novembre 1588, la communauté de ville demanda la conservation de cette collection précieuse et Charles Harrouys de l'Espinay, alors maire, en fit l'acquisition, moyennant 1200 écus d'or. Le duc de Mercœur, qui régnait alors en Bretagne, désirait acheter cette bibliothèque pour lui, mais ayant égard aux sollicitations du maire, il s'en désista en faveur de notre ville. Philippe **de Bourgneuf**, évêque de Nantes, décédé le 17 juillet 1617, ayant légué sa bibliothèque à l'Oratoire, qui conservait alors celle de la ville, à condition qu'elle ne sortirait pas de Nantes, l'abbé **Barrin**, grand vicaire, l'augmenta de ses bienfaits[1]. » « En 1649, une horrible famine menaça Nantes, le peuple était sans pain et les finances de la ville épuisées. Comme de nos jours, ce fut par l'émeute que le peuple demanda du pain : la noble générosité du premier magistrat de la cité arrêta cette effervescence. Messire Mathurin **Boux**, seigneur du Teil et de la Varenne, maire de Nantes, avança de ses propres deniers la somme de 42 500 livres pour l'achat de 500 tonneaux de grain. La commune l'en remercia par une inscription commémorative gravée sur une pierre qu'elle fit sceller à l'Hôtel-de-Ville. Où est cette pierre ? Nul n'y songe dans notre siècle dédaigneux[2] ! » « En avril 1812, la ville se trouvait dépourvue de farines ; la disette menaçait : le maire fit un appel aux négociants. **M. Gullmann**, avec une générosité qui doit ici trouver son éloge, réussit à traiter de l'importation de 140 culasses qu'il fit venir à ses risques et périls et qu'il céda au bureau de Bienfaisance, en n'acceptant que le remboursement de ses avances sans intérêts. Or, dans le délai même de l'arrivée, les farines cédées à 108, 117 et 126 francs s'étaient élevées à 150 francs la culasse. Le Conseil municipal, sur le rapport de M. Louis Levesque un de

[1] *Discours du baron Bertrand-Geslin, maire de Nantes, en installant l'italien Carcani dans les fonctions de bibliothécaire, le 16 février 1809.*

[2] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, IV, 245.

ses membres, consigna sur ses registres l'expression de sa reconnaissance envers M. Gullmann[1]. » M. **Urvoy de Saint-Bedan**[2], né à Saint-Brieuc, mais amené tout jeune à Casson dont il devint le maire et le bienfaiteur, fut conseiller municipal de Nantes, conseiller général de la Loire-Inférieure et député. Ayant acquis des connaissances sérieuses dans les lettres et les arts, il profita de sa grande fortune pour collectionner des œuvres remarquables. En 1854, il fit hommage de sa magnifique galerie à notre ville (c'est ainsi que notre musée possède la plus belle série de Brascassat), à la condition, acceptée par elle, qu'il serait fondé un asile pour 160 vieillards pauvres des deux sexes dirigé à perpétuité par les Petites Sœurs des Pauvres : cet acte si admirable donna la prospérité à l'asile Sainte-Anne ouvert dès 1848 passage Russeil avec de faibles ressources. Le legs princier de M. **Dobrée** est d'hier; mais il y va de l'honneur de la ville et du département que l'image de cet homme de bien soit érigée au plus tôt en ce merveilleux palais roman où les richesses de notre musée archéologique vont rayonner d'un nouvel éclat.

Bon Gaëtan de Wismes.

[1] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, XII, 194-195.
[2] On trouve à Nantes la rue Urvoy de Saint-Bedan.

POÈTES BRETONS INCONNUS

(SUITE[1])

Alexandre LEGROS

Voulez-vous maintenant savoir comment on célébrait à Moèze « la solennité du 15 août » ?

On s'est réuni à la mairie et, de là, on s'est mis en marche pour l'église. Venait d'abord M. le Maire, portant redingote neuve, chapeau et écharpe ; à la droite, l'adjoint portant veste, casquette et écharpe ; puis les conseillers en blouse ou en veste, en casquette ou en chapeau de paille, et, mêlés aux fonctionnaires, le lieutenant, l'instituteur, le garde champête portant sur le bras sa plaque en cuivre jaune et noir. Nous étions à peu près entourés, précédés et suivis par un peloton de gabelous, composé de six hommes armés jusqu'aux dents et commandés par le brigadier, le sieur F. Maquaire. Au sortir de la mairie, ce dernier, le sabre au poing a crié : *Pas accéléré*, et nous sommes allés de ce pas jusqu'à l'église, où le curé nous réservait une ruse de sa façon. Nous pensions que le *Te Deum* serait chanté immédiatement après la grand'messe. Point. Après l'office, il y a eu un petit sermon, puis la procession est sortie. En tête marchait une bannière, puis venaient des petites filles en robe blanche, ma foi, et portant sur leurs têtes les coiffes de leurs mamans, larges et hautes de 2 pieds carrés, et en main des oriflammes !! puis des petits garçons, puis des femmes, puis des hommes, deux à deux, puis des enfants de chœur, et enfin le curé suivi de l'instituteur-chantre qui, depuis le matin, chantait, chantait, et commençait à perdre haleine. L'ordre était maintenu par le sacristain qui, au lieu de robe rouge, avait sa blouse bleue accoutumée, et qui nous disait sans cesse : Par ici ! par là !

[1] Voir la livraison de septembre 1897.

appuyez à gauche ! Appuyez à droite ! J'oublie de dire que la marche était fermée par le brigadier F. Maquaire et sa troupe, qui aurait, sans doute, voulu reprendre le pas accéléré pour être plus tôt à l'abri de l'ardeur du soleil. Enfin, après une demi-heure de procession, nous sommes rentrés à l'église, et, le salut chanté, on a entonné le *Te Deum* ; après quoi chacun s'est retiré.

Railleries à froid, plaisanteries de pince-sans-rire qui rappellent ces observateurs et ces peintres des petites gens de province, Champfleury ou Henri Monnier.

La lettre, d'ailleurs, ne change point de ton en changeant d'objet. Il y raconte ses impressions de voyage et parle de la Rochelle où il a été prêter serment et qui ne l'a point enchanté.

Les maisons sont mal bâties, petites et percées d'étroites fenêtres à petits carreaux et sans balcons, les rues étroites, tortueuses et pavées de pierres inégales. Des arcades règnent sur le devant des maisons et obscurcissent les magasins.

Legros s'occupe, enfin, d'un mien cousin que l'on voulait diriger vers l'administration des douanes.

Remonte-lui le moral, écrit-il, en raillant, dis-lui, par exemple, que dans 8 ou 10 mois il passera son examen de surnuméraire, que 5 ou 6 mois, après d'apprenti, il passera compagnon surnuméraire, et qu'enfin, 18 mois plus tard, il aura l'avantage d'être nommé receveur dans quelque Moèze, comme il y en a tant dans les directions de Nantes, de Vannes, de la Rochelle et de Napoléon-Vendée ; que sa main résiste donc à la fatigue et que l'espérance le soutienne en lui montrant du doigt ce but si désiré, si désirable.

Toute cette petite charge contre l'administration est d'un comique achevé. Sous son masque triste, Legros avait déjà de ces ironies savantes et calculées, qui venaient d'un scepticisme précoce. Personne mieux que lui, avec son esprit d'observation, n'a su railler

le fonctionnarisme. Il en avait saisi, de bonne heure, les petits ridicules.

L'exil de Legros ne devait pas être de longue durée. Il prit fin le 1er septembre 1855, par son rappel à Nantes. Son ancien directeur M. Galot, se souvenant de cet employé dont il avait jadis, comme scribe modèle, apprécié les mérites, lui fit remplir à ses côtés les fonctions de secrétaire et lui confia des mémoires d'une élaboration difficile que bien peu des collègues du jeune commis au bureau de la recette des douanes auraient été capables de rédiger avec une pareille clarté de style.

Nous nous voyions alors très fréquemment, et nous avions un ami commun. J'avais été lié à la pension Leloup avec un aimable garçon du nom d'Edouard Lefrançois, qui mourut prématurément. Cette amitié se continua avec son frère puîné, Alfred, qui, par mon entremise, fit connaissance avec Legros. Nous devînmes trois inséparables. Alfred Lefrançois, né à Nantes en 1833, était fils d'un constructeur de navires, contemporain du blocus continental. Avant de venir rue Mazagran, M. Lefrançois père, dont j'ai déjà parlé, avait demeuré rue de l'Entrepôt, à l'époque de l'incendie terrible de la caserne de cavalerie Il avait lancé de nombreux corsaires de son chantier du quai des Constructions et installa plus tard un nouvel établissement sur la Prairie au Duc. A l'époque dont je parle, il avait cessé de bâtir des longs-courriers pour son compte. Ses deux fils Jules et Alfred venaient de lui succéder et continuaient la tradition paternelle. Mais, déjà, la vieille industrie maritime perdait de son importance. Le

chantier Lefrançois était menacé par la concurrence de ses voisins les Guibert, les Jollet et Babin, empressés à suivre le mouvement qui, dans la construction des navires, remplaçait le bois par le fer. Jules et Alfred construisaient surtout des bricks-goëlettes, ils s'occupaient aussi des radoubs ou réparations de vieilles coques fatiguées par la mer. Ils s'estimaient heureux quand, de temps à autre, ils « élongeaient » la quille d'un trois-mâts barque sur le plan incliné de leur chantier, mais ils se sentaient distancés par l'importance toujours croissante des industries voisines.

Manquant d'initiative, sans ambition, Alfred Lefrançois ne songea jamais à s'éloigner de Nantes où il était né, où il épousa une demoiselle de Loynes, descendant d'un des anciens maires de la ville. Il était estimé de tout le monde. Ceux, qui comme moi, l'ont plus particulièrement connu, savent que c'était un esprit très fin très artiste, faisant son métier avec conscience, par devoir, mais aimant à se délasser dans les lettres, dans la poésie qu'il appréciait en délicat, et qu'il cultivait à ses heures. J'ai de lui une pièce de vers où se trouvent quelques jolies strophes.

Alfred Lefrançois avait vingt-trois ans quand s'établit notre intimité. C'était un beau jeune homme, de physionomie ouverte et sympathique, à la grosse moustache, portant les cheveux longs et des lunettes; il jouait un peu de violon, ce qui lui donnait un certain air de ressemblance avec le Schaunard de la *Vie de Bohême*. Au physique, tel que je le retrouve dans un daguerréotype du temps, au moral, tel que me le peignent les confidences amoureuses de ses lettres

anciennes, il m'apparaît léger comme un héros de Murger, sentimental comme l'*enfant du siècle* de Musset.

J'habitais, alors, une rue de Nantes bizarrement dénommée *Rue du vieux chemin de Couëron*, qui serpentait derrière les Salorges où, sous Carrier, tant de malheureuses victimes furent entassées. Je me souviens d'une descente de police qui eut lieu chez mon père. Rassurez-vous ! il s'agissait d'une servante qui prétendait éclaircir le drame étrange comme le *Courrier de Lyon*, de l'assassinat de M. Baudin et de sa domestique qui passionnait toute la ville. Elle affirmait avoir vu, de nos fenêtres, la nuit, notre propriétaire, un charpentier nommé Leroy, enfouir dans son terrain les corps des victimes.

Les magistrats n'eurent pas de peine à constater que la pauvre femme était hallucinée. Le mystère devint impénétrable, et trente ans après, tout espoir de retrouver l'absent ou ses meurtriers étant perdu, ses plus proches parents furent mis en possession de son héritage.

A cette époque, j'avais fini mes études ; on m'avait mis, pour apprendre le commerce maritime, dans le comptoir d'armateur de Gabriel Lauriol, plus tard mon collègue au conseil municipal de Nantes.

Mes deux amis avaient pris l'habitude de se réunir tous les jours chez moi. Quand le temps ne nous permettait pas de nous promener sur le quai de la Fosse, jadis planté d'ormeaux séculaires, ou sur les hauteurs boisées de Gulland et des Dervallières, dans le chemin des Folies Chaillou ou de la Contrie, nous partagions nos loisirs entre la conversation, la lecture et le jeu.

Ma chambre, où je recevais le conseil, était garnie de quelques-uns des meubles anciens — les moins bons —

que mon père avait eus de sa tante la marquise de Verville, une douairière dont la vie s'écoula par moitié dans le XVIIIe et dans le XIXe siècles. Savourant par anticipation les douceurs de la vie créole je contemplais avidement la peinture placée au-dessus de la glace qui ornait ma cheminée! Virginie y était représentée, abritant Paul de sa robe repliée en capuchon. Je vois encore deux grands porte-manteaux derrière lesquels je glissais, en cachette, les livres défendus, toujours attrayants; une table de bois blanc que mon père, menuisier amateur avait confectionnée, et qui ne brillait pas absolument par la régularité des proportions ou la stabilité de l'équilibre; des fauteuils recouverts en velours d'Utrecht; un lit, en forme de bateau, du temps de Louis-Philippe. Un joli secrétaire en bois de rose a subi bien des pérégrinations, traversé bien des vicissitudes, et reste aujourd'hui une des pièces élégantes de mon mobilier parisien. La maison était enveloppée de treillage, le long desquels je grimpais, préférant ce chemin périlleux à celui de l'escalier. Mon agilité d'alors n'avait d'égale que la profondeur de mon sommeil! N'ai-je pas dormi obstinément pendant que flambait tout près de nous la raffinerie Cossé! Heureux privilège d'un âge qui ignore le sommeil factice obtenu par le chloral ou autres drogues soporatives!

Pour ne rien oublier, je dois dire un mot de notre chien Fox, qui avait pris Legros en horreur. Aussi, mon ami, qui arrivait aux rendez-vous avec une régularité chronométrique, entrait-il en coup de vent pour éviter les crocs du molosse, un simple épagneul, doux pour tout le monde, excepté pour mon ami.

Tous trois, frais émoulus du collège où nos goûts littéraires s'étaient éveillés, nous aimions ardemment la poésie. J'avais une vraie passion pour Victor Hugo, pour *les Orientales* surtout, et, plus d'une fois, mes amis furent condamnés à entendre *les Fantômes* jusqu'au bout. Châteaubriand était une autre de mes admirations. Je formais déjà une bibliothèque de mes auteurs favoris : près des poètes figurait l'historien Thiers, dont *La Révolution, le Consulat et l'Empire* paraissaient alors chez Furne, par livraisons.

Et les chansonniers, comme nous les aimions ! De quel cœur nous entonnions *les louis d'or, les bœufs,* de Pierre Dupont, alors dans toute sa vogue ; *le voyage aérien, le Docteur Grégoire* de Gustave Nadaud, charmant poète, aimable homme, avec qui je fus lié plus tard, *Carcassonne,* ou d'autres chansons d'auteurs moins connus, par exemple, le pimpant *Sous-lieutenant*, avec le refrain célèbre : *Drin ! Drin !* naguère remis à la mode ! Béranger, à qui Francisque Sarcey ne s'occupait pas encore de refaire une popularité, n'était pas oublié par nous : et c'est d'une voix sonore que je lançais aux échos de ma chambre le refrain de sa *Lisette* :

Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans !

Pauvre chère chambre ! Elle eut ses jours de gloire : elle devint le berceau du Triumvirat !

Voilà un bien grand mot qui évoque les souvenirs de la République romaine déjà mûre pour le pouvoir absolu, les ombres d'Octave, d'Antoine et de Lépide traînant derrière elles un long cortège d'ennemis vaincus et de citoyens proscrits.

Mais, notre Triumvirat n'emprunta que son nom à l'histoire, il n'eut rien de commun avec la politique, ni même, avec les sociétés secrètes qui groupaient encore les libéraux et les mécontents. Ce fut tout simplement l'essai d'une association littéraire, philosophique, humoristique, à trois. Ces trois Horaces s'appelaient Alfred Lefrançois, Alexandre Legros et Paul Eudel.

C'est le 19 juillet 1856 que le Triumvirat fut constitué et que nous en rédigeâmes les statuts. Le registre des procès-verbaux atteste que des séances mensuelles eurent lieu, très régulièrement, jusqu'au mois de novembre de la même année. Un livre de caisse était tenu parallèlement ; il enregistrait les cotisations mensuelles (vingt-cinq centimes pour chacun de nous) et les prélèvements quotidiens sur les gains du jeu, qui nous permirent d'honorer par des libations de punch et de vin chaud, des « noces » aussi intimes qu'économiques, nos saints de prédilection, saint Lambert et saint Grégoire, saint Pothin et saint Luc. Ce dernier dut, peut-être, à son titre de patron des peintres, le privilège d'être plus arrosé que les autres; pour sa fête, le 18 octobre, nous dépensâmes la forte somme de 2f.10.

Le Triumvirat dura exactement trois mois et demi. Sa courte existence fut bien remplie, et, si sa renommée avait franchi notre petit cercle de province, il aurait pu trouver sa place dans l'*Histoire des sociétés bachiques et chantantes* d'Arthur Dinaux, comme aussi *la Cagnotte* d'Henri Tessier, autre société nantaise assez nombreuse.

Son livre de caisse n'a d'autre piquant que celui des chiffres, mais ses statuts, avec leur préambule où sont exposés les avantages et les inconvénients com-

parés de la promenade et du jeu, avec leurs chapitres successifs, visant le but de la société, l'emploi du temps, les séances de cartes, les sorties, la caisse et les archives, les attributions du président, sont fort curieux et même instructifs. Rien n'y est oublié, tout y est prévu, discuté, réglé avec une clarté et une compétence que ne possèdent pas toujours de plus graves documents. Je n'hésite pas à proclamer ces statuts un modèle du genre, d'autant plus que, si j'eus part à leur élaboration, ils ont été rédigés par Legros et sont entièrement écrits de sa main. Pour montrer que mon ami joignait déjà la perfection du style administratif à l'ironie la plus fine, je veux citer l'un des « considérant » qui précèdent les dispositions statutaires.

Considérant que *toute société doit être régie par un règlement.*

Qu'il est de notoriété publique que dans leurs réunions les susnommés ont l'habitude de commencer par perdre un temps précieux en pourparlers et discussions interminables au sujet de l'emploi de leur temps ; et qu'après maints dilemnes, artifices, jeux de mots, quolibets et propos de rhéteurs, ils finissent toujours par tomber unanimement d'accord qu'ils ne peuvent s'accorder.

Sous la forme juridique et dogmatique qu'elle affecte, la phrase est ici fort élégante et tombe sur un joli trait.

D'après les statuts du Triumvirat, le président était élu pour un mois et devait, comme à l'Académie, prononcer un discours de réception et faire l'éloge de son prédécesseur. Je relève sur le registre des procès-verbaux que Lefrançois, doyen d'âge, et moi fûmes élus présidents au mois de juillet et d'août. Legros remplit les mêmes fonctions deux mois de suite, en septembre et en octobre, il était en même temps secrétaire ou rapporteur des séances.

Dépositaire du trio Nantais, j'ai sous les yeux les discours de réception de mes deux amis et même le mien.

Lefrançois, esprit sérieux, mais assez porté à la critique, prend les choses de haut et de loin. Son premier discours est assez incolore. Mais, comme on l'avait réélu le jour même où la société fut dissoute, le 3 novembre 1856, il prononça à cette occasion une harangue beaucoup plus étendue où il s'en prend à l'un de ses deux collègues « admirateur de l'homme surnommé le « saltimbanque littéraire, » où il se définit : « l'humble « prosateur qui n'habillera jamais son style d'oripeaux « dorés, qui ne lui fera pas faire le grand écart et mille « sauts périlleux. »

J'ai bien peur de trouver là une satire de mon enthousiasme pour Jules Janin, très en vue alors; mais comment en aurais-je voulu, même alors, à l'excellent Lefrançois qui me couvrait de fleurs et pleurait mon prochain départ.

L'un de nous, cher à tous, quitte la France, franchit les mers et va s'établir dans l'autre hémisphère; que nos souhaits l'accompagnent, puissent ses désirs se réaliser au plus vite, puissions-nous bientôt lui serrer la main de nouveau ! Cette idée seule nous donnera la force nécessaire pour cette pénible séparation...

Que dirai-je de mon discours présidentiel ? Il est fort long, il occupe plus de vingt pages d'un cahier où je le retrouve. Je m'y montre nourri des lettres classiques, citant même, à propos de l'esclave ivre qui accompagnait le char du triomphateur, « une des rares pages « morales de l'histoire romaine. » Ailleurs, je fais l'éloge du président, sortant, Lefrançois ; du trésorier en fonction, Legros, et aussi, avec la ferveur de mon âge,

je loue le jeu de cartes, le jeu modeste du moins, le nôtre, car le jeu d'enfer ne m'inspire que des accents indignés. Je ne renie point ce péché de jeunesse, et, sans fausse modestie, je m'emprunte à moi-même cette période emphatique où je définis le Triumvirat idéal, sur lequel je fais planer l'ombre débonnaire et falote du roi d'Yvetot.

Mes frères, unissons nos regrets pour le citoyen qui n'est plus.

Le citoyen mort s'est relevé président ; investi de ses nouvelles fonctions, il gouverne. Mais, ne tremblez pas ; son sceptre ne sera point de fer, ni son joug d'airain. Il ne serrera pas la vis de la liberté ; il sait trop bien qu'avec des sujets tels qu'il en a, gens qui savent leur monde sur le bout du doigt, son autorité véritable s'affirmera, sera facile et, tout en le couvrant d'honneurs, laissera de côté les soucis, les embarras du despotisme ! Aussi veut-il aujourd'hui vous parler en simple citoyen qui vous aime, en président qui oublie.

Société du Triumvirat ! Un pouvoir tel que je le comprends et tel que nous le voulons est un pouvoir dont le mobile sera la loyauté et l'abandon, semblable au premier et au dernier acte du gouvernement du roi d'Yvetot, ce débonnaire de premier calibre, ce roi qui aimait à boire du jus de la pomme avec ses sujets égrillards, dont le sceptre n'était qu'une bouteille et la couronne un simple bonnet de coton. O simplicité du premier âge ! Imitant son bon exemple, suivant son code simple et naïf, je me regarderai moi-même comme le dernier des sujets. La bonne harmonie, donnant la main à l'amitié et à la gaieté fera régner entre tous les membres l'égalité la plus parfaite.

Plus loin, je peignais l'ivresse et le désespoir du jeu, notre modeste *rams*, notre innocent *polignac*, comme s'il se fût agi de la funeste passion décrite dans les tirades de *Trente ans ou la vie d'un joueur*.

Entendez-vous les fanfares du vainqueur, les lamentations du vaincu, la douce chanson de l'argent qui tombe dans la poche, la plainte voilée de l'argent qui en sort.

Quant à Legros que j'ai gardé pour la fin, ses discours pleins de verve, d'originalité et de qualités que possèdent peu d'auteurs, l'abondance et la précision, peuvent passer pour des modèles du genre. Le premier qu'il prononça, au mois de septembre, est à citer tout entier, depuis sa malicieuse épigraphe jusqu'à sa ronflante péroraison. A peine deux ou trois allusions à des célébrités nantaises de l'époque ont-elles perdu de leur sel : et Legros, toujours discret, ne désigne que par des initiales ces petites illustrations locales.

DISCOURS D'UN MAIRE A SES ÉLECTEURS.

> Je n'oublierai jamais l'heureux jour où vous avez fait à mes cheveux blancs l'honneur de les mettre à votre tête.

MESSIEURS,

Bien que je me sois toujours appliqué à prendre pour devise et pour ligne de conduite cette mémorable et profonde parole de saint Polycarpe, à savoir que dans cette vallée de larmes l'homme sage et craignant Dieu ne doit s'étonner de rien, ce n'est pas, croyez-moi, sans une émotion profonde et mêlée d'étonnement, que j'ai vu notre jeune collègue, éloquent interprète des volontés du destin, retirer à deux reprises de l'urne improvisée mon nom, naguère encore inconnu et désormais immortel. Quoi ! Messieurs, c'est moi que vous avez choisi pour vous présider ! moi, membre ignoré de cette illustre compagnie ! moi, humble soldat de cette phalange dont vous êtes les chefs ! moi enfin qui n'avais d'autre ambition que d'être le membre le plus assidu, le plus dévoué de la société, et vous l'avouerai-je, le plus obscur. Oui, Messieurs, j'eus toujours pour les dignités la sainte horreur que Dieu recommandait au vénérable Adam, notre aïeul, d'observer pour l'arbre de la science, et cette horreur native est encore maintenant augmentée par la conviction que j'ai, en vous considérant, de ne pouvoir jamais, malgré mes efforts, m'élever à la hauteur où se sont placés de prime abord mes deux prédécesseurs. L'un, toujours retranché dans la citadelle de la raison, toujours armé du canon de la vérité et du bon sens,

est la sentinelle vigilante préposée à la garde de notre constitution; l'autre, léger et badin, tantôt s'élance sur les ailes hardies de son imagination dans le pays des chimères, se plaît à cultiver les fleurs du sophisme dans les allées sinueuses du jardin du paradoxe ; tantôt enfin, revêtant l'humble manteau de la charité, nouveau Vincent de Paul, recueillant sur sa route les bons mots sans asile et les calembours orphelins, pour les réchauffer, les nourrir et leur servir de père.

Qu'ajouterai-je à ce tableau ? je vois ici la personnification vivante de la sagesse; là, le représentant le plus aimable de la grâce et de la plaisanterie; d'un côté, le flambeau qui illumine ; de l'autre, la fusée qui serpente, éclate et éblouit.

Et c'est moi, Messieurs, que vous désignez pour suivre d'aussi grands modèles ! Autant vaudrait choisir un manchot pour maître de boxe, un berger pour roi, un sacristain pour Pape. Moi, président ! moi, remplir dignement ces difficiles fonctions! Ah ! Messieurs, il me serait mille fois plus aisé de faire du jour la nuit, de la lune un fromage, d'Eugène de Mirecourt un homme de génie, de Paul le blagueur, un muet, du trop aimable M...., un homme aimable, de l'intéressant B...., un poète, des deux H.... deux Agnès, d'un lorgnon un télescope, et du Triumvirat un trio d'imbéciles. Il me serait plus facile de faire que les boiteux marchent, que les sourds entendent, que les aveugles voient, de faire qu'on s'ennuie en votre compagnie, qu'un écolier cesse de fumer en cachette, et que l'Académie cesse d'être le temple du sommeil. Vous voyez donc la difficulté de ma tâche! Pourtant, malgré cela, malgré mon peu d'ambition, vous me choisissez, vous me nommez président ! Eh bien! soit, je me résigne ; le vin est tiré, il faut le boire ! Que dis-je? nous l'avons bu l'autre soir en l'honneur du bienheureux Lambert, glorieux patron de notre société. C'est à lui, Messieurs, c'est à Lambert que j'aurai recours quand vos exemples ou quand votre exemple me fera défaut. Oui, grand Lambert, je me mets, moi et la compagnie que je préside, sous ta sacrée protection, et je te promets que nous ferons maintes libations en ton honneur, si tu veux bien continuer d'étendre sur nous ta protection. *In sæcula sæculorum.*

Réélu président du Triumvirat, Alexandre Legros érdigeait, quelques jours après la séance du 18 octobre, une amusante « note diplomatique, » où il priait ses collègues d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de remettre, à l'époque de la dissolution prochaine, l'exposé de l'his-

toire complète de la Société. On lui accorda ce qu'il demandait et ce fut seulement le 3 novembre, le jour où la Société fut déclarée dissoute, qu'il prononça, en qualité de président sortant, son oraison funèbre.

Ce discours, qui remplit près de quinze pages de la fine écriture de Legros, est le meilleur morceau littéraire que le Triumvirat ait produit. Pour l'ordonnance générale et l'exacte proportion des parties, mon ami s'est inspiré des grands maîtres de l'éloquence, Démosthène, Cicéron, Bossuet. Son exorde où, s'excusant de traiter, sous une forme légère avec des moyens modestes, un sujet aussi important et aussi vaste, il appelle à son aide les grands historiens anciens et modernes; son exposé de la fondation du Triumvirat ramenant l'ordre et le calme, « au moment « où notre barque fragile allait périr dans l'abîme de « la discorde »; son tableau des travaux et des bienfaits de la Société se développant et prospérant sous la protection des saints du Paradis qu'elle s'était donnés pour patrons! sont des morceaux d'une forme exquise Je citerai ce qui suit, car l'orateur me vise spécialement: il montre le coup mortel que mon départ va porter à l'Association. Les meubles de ma chambre, les objets familiers qui nous entouraient ont leur part de l'adieu qu'il m'adresse, et les moindres choses prennent, en passant par sa plume un relief étonnant.

C'est au moment où notre société brillait du plus vif éclat, au moment où nous nous abandonnions, pauvres insensés, aux plus douces espérances, aux plus charmantes illusions, c'est à ce moment même que le Triumvirat penchait vers sa ruine, que le plus ferme soutien de ce grand et sublime édifice qui semblait pouvoir défier le temps, allait nous être enlevé! O exécrable ambition, ô

soif des richesses, ô amour de l'or, *auri sacra fames*, comme disait Ovide ! que de maux tu as causés ! Pourquoi t'attaquer à nous, pourquoi ne pas nous laisser goûter paisiblement les douceurs de la paix et de l'amitié; mais non, tu viens, funeste Déesse, tu te pares de tes plus brillants atours; tu parles ton langage le plus doux : tu t'écrie : viens, jeune homme, viens, suis-moi, je te conduirai dans un pays où je te comblerai de mes plus riches présents. L'or brille à chaque pas; il est plus commun que les pierres du chemin, que les grains de sable du rivage et les étoiles qui scintillent au voile de la nuit. Elle disait, et notre ami l'écoutait, tremblant, fasciné, haletant, et peu à peu il se laissait emporter sur les ailes de sa jeune imagination vers ce pays aux beaux rivages, aux vastes fonds, au ciel parsemé de constellations inconnues. « Malheureux, où vas-tu ? pourquoi fuir ? pourquoi chercher le bonheur sur une terre étrangère quand peut-être il t'attendait ici, au détour du chemin. Mais il n'écoute rien, il est sourd à la voix de tous, à la voix de son cœur peut-être..... Adieu donc, pauvre insensé, adieu, nous ne t'en voulons pas, nous te plaignons, nous te suivrons de nos vœux, nous te soutiendrons de notre voix s'il le faut, au milieu des ennuis qui t'attendent, des obstacles que tu auras à surmonter. Et toi pauvre société, que vas-tu devenir maintenant ! Adieu les belles espérances que nous avions conçues ! et vous aussi témoins de nos réunions chéries : adieu, chaises dépaillées qui souteniez nos respectables personnes ; adieu, humble chandelle qui pâlissais devant les feux roulants de nos bons mots, de nos calembours, de nos débauches d'esprit; adieu enfin, vénérable armoire à la porte entrebaillée; adieu sainte boîte carrée immortalisée par Alphonse Karr; adieu, enfin, étroite et charmante fenêtre par laquelle nous nous plaisions parfois au milieu de nos réunions.....

Messieurs, voyez nos lacunes et pardonnez à ma douleur qui arrête les paroles sur mes lèvres. Aussi bien que pouvons-nous faire autre chose que de gémir maintenant que notre société est détruite et le Triumvirat dissous !

Mais Legros se révolte contre l'idée d'une dissolution définitive :

Cette société qui semble aujourd'hui abattue, s'écrie-t-il, se relèvera plus forte et plus vivace, comme fait l'arbuste après les vents de l'hiver, aux premiers zéphirs du printemps.

Hélas ! le Triumvirat était mort et enterré ; il ne devait pas, comme le phénix, renaître de ses cendres.

A la veille de se dissoudre, il jetait encore l'argent par les fenêtres. Le livre de caisse se termine en effet, par cette déclaration signée de nous trois :

Le trois novembre mil huit cent cinquante-six, jour où la Société du Triumvirat a été déclarée dissoute, il a été reconnu que les dépenses de la Société balançaient les recettes et qu'il ne restait plus rien en caisse ; enfin le Sr Legros, caissier, a été libéré de toute responsabilité.

Une autre épave de ce Triumvirat, qui fut un des plus charmants souvenirs de ma jeunesse, mérite d'être conservée à côté des discours que j'ai cités plus haut. C'est le diplôme suivant délivré à la séance de clôture.

La Société du Triumvirat, réunie en une dernière séance, délivre au sieur Eudel (Paul-Charles-Théodore) le présent certificat de fraternité indissoluble pour servir à lui et à ses descendants.

A Nantes, le trois novembre mil huit cent cinquante-six.

P. Eudel, A. Lefrançois, Legros.

« Fraternité indissoluble », voilà de bien grands mots, autant hélas ! en emporte le vent. J'ai pu pourtant m'appliquer plus d'une fois dans mes rapports avec Legros la belle devise inscrite sur ce feuillet jauni.

Que devint Alfred Lefrançois? J'ai bien dit qu'il s'était marié, mais c'était enterrer trop vite sa vie de garçon. Je retrouve dans mes papiers que, deux ans environ après la disparition du Triumvirat à mon retour de l'île la Réunion nous voulûmes fonder avec Legros et un autre ami, Edouard Corhumel, un cercle qu'il devait présider : *Le Diable à quatre*, et qu'il

désirait édifier « sur les bases solides d'une amitié durable. » Il ne put donner l'essor à cet éphémère *Diable à quatre*, et rentra, pour n'en plus sortir, dans la monotonie de sa vie industrielle. Cet excellent garçon eut toujours pour moi une affection sincère que je lui rendais bien! Plus tard, quand nous nous trouvâmes définitivement séparés, il ne cessa jamais de s'intéresser à mes travaux, à mes succès artistiques et littéraires, à mon existence parisienne ; il aimait aussi à se rappeler notre jeunesse, ces gaies soirées du Triumvirat; quand il mourut à 55 ans, laissant à ses nombreux enfants le précieux héritage d'une honnêteté sans tâche, son cœur n'avait rien perdu de sa chaleur juvénile, et une lettre écrite par un de ses fils deux mois après sa mort, montre que ses meilleurs souvenirs étaient ceux des années d'autrefois « passées dans l'intimité de l'*ami Paul.* »

On me pardonnera d'avoir longuement insisté sur un de mes meilleurs amis dont la mémoire est fort estimée à Nantes, où son frère aîné et son jeune neveu dirigent encore aujourd'hui le chantier Lefrançois.

Je reviens à Legros qui avait prononcé l'oraison funèbre du Triumvirat. « La Société, avait-il dit, est dis-« soute, par suite du départ du sieur Eudel, qui em-« porte tous les regrets. »

Le 25 novembre 1856, je partis en effet pour l'île de la Réunion, sur le navire l'*Anna-Gabrielle*. Mon cœur se serra au moment de la séparation. Lorsque les rives de la Loire s'effacèrent dans un lointain bleuâtre, ma dernière pensée fut pour ma famille et mes amis. J'envoyai, par le pilote qui nous quittait, quelques lignes

d'adieu aux deux Triumvirs, membres dépareillés de notre corps social qui restaient dans la bonne ville.

Mes relations épistolaires commencèrent tout de suite avec Legros. Le jour même de mon départ il m'écrivait une lettre qui me parvint à Paimbœuf. Cette lettre inaugure notre correspondance d'une si charmante façon que je veux au moins en citer le début.

En dépit de la civilisation, j'ai souvent regretté de n'être pas venu au monde il y a sept ou huit cents ans. Dans ce temps-là il est vrai, il n'y avait ni chemins de fer, ni crinolines, ni souliers sans couture : les épiciers ne parlaient point encore politique et bornaient tout leur savoir à vendre à faux poids : les écoliers ne fumaient pas en cachette, en dépit de leur estomac et de leur maman. On ne connaissait enfin ni le télégraphe, ni la vie à bon marché, ni les ballons, ni l'oïdium, ni la pomme de terre, ni les gants jaunes, ni l'homéopathie, ni la garde nationale. Aujourd'hui, nous avons tout cela et bien d'autres choses encore qui font de la vie un petit paradis anticipé. Aussi serait-ce le moment de s'écrier, comme faisait Voltaire dans un accès de belle humeur :

Dieu ! le bon temps que ce siècle de fer !

Eh bien ! tout cela ne m'empêche pas de pousser parfois un soupir de regret en pensant aux magiciens, aux follets, aux sorcières, aux diablotins, aux fées et aux loups-garous avec lesquels j'aurais tant aimé à faire connaissance Quel plaisir d'habiter dans la demeure d'un loup-garou, de dîner avec un lutin, de polker avec une sorcière, d'avoir pour cuisinier un follet et une fée pour marraine ! A force d'y songer, je me figure quelquefois que je suis devenu sorcier moi-même et que j'ai dans la main une baguette ensorcelée avec laquelle j'opère toutes sortes de prodiges au profit ou au préjudice de mes connaissances, récompensant les unes et punissant les autres sans leur faire trop de mal cependant, car je reste bon diable au fond.

Un des premiers usages que Legros devait faire de sa baguette magique, on l'a deviné :

J'ai un ami qui va chercher fortune aux Indes : il regrette ses parents, ses amis, ses amours ; pourtant il va partir. Je frappe du

pied la terre, et j'en fais sortir pour lui un lingot d'or comme n'en a jamais vu M. Mirès. Avoueras-tu maintenant que je n'ai pas tort de regretter les sorciers ?

Si ces jolies choses étaient signées d'un écrivain connu, la critique les signalerait avec éloges. Je me réjouis, quant à moi, qu'elles m'aient été adressées. J'ai raconté ailleurs les premières péripéties de mon voyage, et comment une terrible tempête nous obligea de relâcher à l'embouchure de la Loire. Peut-être publierai-je, quelque jour, une lettre que j'écrivis alors de la petite et maussade ville de Paimbœuf à un autre de mes amis nantais, qui devint un compositeur de musique des plus distingués, Bourgault-Ducoudray.

Nous remîmes à la voile. La traversée que j'ai racontée dans mon voyage « de Nantes à la Réunion » fut longue et assez accidentée. Je n'arrivai chez mon oncle, à Saint-Pierre de la Réunion, que trois mois environ après mon départ de Nantes.

Alors commença, entre mes deux amis et moi, une correspondance suivie, qui devait durer plus d'un an. Je dévoilais à Legros mon état d'âme, comme on dirait à présent, développant dans mes lettres tout un chaste roman d'amour que j'avais ébauché à Nantes et que la destinée allait briser.

Avec la même chaleur de style, je racontais à mon ami mes impressions sur ce pays nouveau, qui avait tout récemment inspiré à Leconte de Lisle ses seules poésies de sentiment. Privé de lectures, et, d'ailleurs, absorbé par des affaires qui me permettaient tout juste de jeter un coup-d'œil sur la *Revue Britannique* ou le *Musée des Familles*, je sentais s'éveiller mon imagination,

à la vue des sites pittoresques de l'île. Je décrivais l'aspect de Saint-Pierre ou celui de Saint-Denis, avec la foule grouillant par les rues « véritable mosaïque humaine », je peignais les Bengalis, les Malgaches, les Chinois, les Cafres, les nègres « laids, trapus, les « cheveux crépus, les lèvres grosses et pendantes », les femmes Malabares « aux cheveux lissés, au nez et aux « oreilles percés de bijoux d'or ou d'argent, vêtues d'un « corsage de couleur rouge avec un jupon blanc. Il me semblait revoir « l'image d'un mardi-gras à Nantes. » Je me retrouvais enfin disciple de Châteaubriand dans les *Natchez* ou de Bernardin de Saint-Pierre, dans le récit de mon passage à Saint-Paul.

Figure-toi, écrivais-je à Legros au retour d'une de ces merveilleuses promenades, figure-toi une ascension sur une montagne qui s'élève de plus de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un véhicule traîné par deux rossinantes, deux mules du pays qui se seraient trouvées déshonorées si elles avaient pris le petit trot. Il faisait un soleil à brûler la cervelle du cerveau le plus brûlé et, pour comble de disgrâce, par le chaud qu'il faisait, je n'avais pas de parasol Toutefois, ma mauvaise humeur ne m'empêchait pas d'admirer les perspectives qui se déroulaient devant moi, cette nature vierge de l'île, ces chaînes de montagnes dans le lointain qui, disparaissant dans les nuages ressemblent à autant de cônes tronqués. Tout à coup la grande route faisant un coude accentué nous nous trouvâmes sur une rampe escarpée qui borde un précipice de 400 mètres au-dessus de la ville. Nous étions arrivés sur le sommet du Bernica. Les mules suaient, soufflaient, étaient rendues. Je les fis arrêter et descendis de voiture, me prenant à considérer le charmant tableau qui se présentait à mes yeux étonnés. A plus de 400 mètres au-dessous de nous, la ville de St-Paul, couverte d'une brume bleuâtre, ressemblait à un petit village déposé au fond d'une ravine. A peine on apercevait quelques fibres agités par le vent, que je pouvais prendre pour de petites plantes. De chaque côté de St-Paul, deux montagnes pyramidales recouvertes d'un voile bleu, se présentaient comme des remparts à mon admiration enthousiaste. Puis à gauche, la mer unie et brillante,

reflétant l'azur du ciel et les rayons d'un soleil brûlant, puis, près des côtes, une ceinture d'écume blanchâtre se déroulant sans cesse pour indiquer les récifs. Mon guide conducteur me fit voir le grand Bernard, un des sommets les plus élevés de l'île en me disant qu'il ne fallait pas craindre les fascinations du vertige pour pouvoir gravir ces pitons couverts de neiges éternelles...

Je m'arrête quoique le récit continue, sans rien omettre des beautés de la nature tropicale suivant mes propres impressions. Mon admiration se développa plus tard dans de vrais petits journaux d'une écriture fine et serrée dont le moins étendu a douze pages. Heureux temps, où l'on s'écrivait encore, où l'on s'entretenait longuement à travers l'espace ! Dans un passage que j'ai cité, Legros avait déjà signalé la marche constante du télégraphe « dont l'une des conséquences fâcheuses avait été d'espacer et de raccourcir peu à peu la correspondance ? »

La nôtre ne connut pas cette fatale transformation. Elle se développa sans entraves comme au bon vieux temps. Et j'ai hâte d'arriver aux lettres de Legros, véritable revue mensuelle de ses réflexions, de ses lectures, des petits événements qui s'agitaient autour de lui.

La première est du 8 mars 1857. Elle commence par une citation de Victor Hugo.

Nantes, le 8 mars 1857.

MON CHER AMI,

Ah ! que n'es-tu de ceux
Qui donnent pour limite à leurs pieds paresseux
Leur toit de planches ou de toiles ;
Qui, rêveurs, sans en faire, écoutent les récits,
Et souhaitent le soir, devant leur porte assis,
De s'en aller dans les étoiles !

Ces vers de ton poète favori, je me les suis rappelés souvent depuis ton départ, en songeant au vide que ton absence a laissé autour de moi. Au lieu de ces soirées pleines de cordialité, de franchise et de gaîté à la fois badine et sérieuse, qui nous réunissaient chez toi deux fois la semaine, le temps s'écoule maintenant pour moi avec une monotonie à laquelle je ne suis pas encore habitué. Jamais, tu le sais, je ne me suis amusé beaucoup ; j'ai toujours eu en moi un fonds de gravité sauvage et d'ennui sérieux qui m'accompagnaient partout. Si j'étais né en Angleterre, j'aurais le spleen. Tel j'ai toujours été, et tel je serai toujours. Mais, du moins autrefois, j'avais par semaine deux soirs de fête, et c'en était assez pour me faire patienter le reste du temps. Aujourd'hui je sens d'autant mieux le prix de nos bonnes réunions que j'en suis privé et que je ne pourrai sans doute les remplacer jamais Je sais qu'il me serait assez aisé de me créer des relations agréables, mais je suis naturellement trop froid, trop réservé pour contracter vite des amitiés nouvelles, et d'ailleurs une amitié vieille de douze ans, une amitié d'enfance surtout ne saurait, selon moi, être remplacée. Aussi n'est-ce point cela que je cherche ; je me borne seulement à tâcher d'employer mon temps le mieux que je puis afin qu'il s'écoule le plus vite possible.

Semblable à ces psychologues d'aujourd'hui qui se plaisent à s'analyser, Legros dissèque volontiers sa personnalité morale et la vie ne fit qu'accroître ce « fond de gravité sauvage et d'ennui sérieux qui l'accompagnent partout. »

Après une petite dissertation toute locale sur les cours et les professeurs de l'École des sciences de Nantes, il m'entretient de ses lectures avec le plus complet éclectisme :

. . . . . .

Indépendamment des heures que je passe à ces conférences, heures bien employées, s'il en fut, je consacre aussi une bonne partie de mes soirées à la lecture, et tu serais étonné de l'énorme quantité et surtout de la variété des livres qui me passent par les mains. Je dévore tout ce que je puis me mettre sous la dent, depuis le feuilleton qui se loge, comme dirait Mirecourt, au rez-de-chaus-

sée de mon journal, jusqu'aux traités de morale et de philosophie; depuis les *Entretiens familiers* de Lamartine jusqu'au *Cours de littérature* de la Harpe; depuis les *Contemplations* de Victor Hugo jusqu'aux ouvrages physiologiques du docteur Flourens. Tu as lu peut-être, tu connais au moins de nom, son traité sur la *Longévité humaine*, dans lequel le savant docteur nous apprend qu'au moyen de la frugalité, de la tempérance, de la modération en toutes choses, l'homme pourrait facilement parvenir à l'âge normal de cent vingt ou cent cinquante ans, et même, si la divine Providence voulait bien y mettre un peu de bonne volonté, atteindre peu à peu, par une sorte de progrès continu, jusqu'à l'âge de 200 ans, comme au bon temps des patriarches Quelle découverte charmante, et quelle reconnaissance je voue dans mon cœur au savant qui me donne une si excellente recette ! Je me vois déjà portant gaillardement le fardeau de mes deux cents années, ayant encore bon pied, bon œil, bon estomac et le reste; entouré d'une postérité nombreuse comme celle de Jacob, et devisant au coin du feu, avec toi, vieux aussi, joyeusement, comme nous faisions il n'y a pas six mois encore, et comme nous referons un jour, s'il plaît à Dieu.

En attendant, et à défaut de la *Longévité humaine*, que je te recommande, s'il te tombe jamais sous les yeux, je t'envoie pour ta gouverne, une petite pièce de vers composée, je ne sais quand, par le rimeur Guendeville qui vivait je ne sais où. Cette pièce qui me paraît résumer assez bien le savant traité du docteur Flourens, est intitulée : *Recette pour la Goutte*. Les vers n'en sont pas brillants ; mais ils sont forts de choses. Ecoute plutôt :

Un quarteron d'indifférence
Autant de résolution,
Dont vous ferez infusion
Avec du jus de patience ;
Grande portion de gaîté,
Point de procès, ni de donzelle,
D'ambition ni de querelle ;
Deux onces de société,
Avec deux drachmes d'exercice ;
Point de souci ni d'avarice,
Trois bons grains de dévotion,
Point de nouvelle opinion.
Vous mêlerez le tout ensemble,
Pour en prendre, si bon vous semble,
Autant le soir que le matin,
Avec un doigt de fort bon vin.
Vous verrez que cette pratique
Aux médecins fera la nique.

Je ne sais où ce fureteur de Legros avait trouvé les vers de Guendeville, un gazetier de Hollande du dernier siècle. Il flatte, un peu plus loin, mes goûts naissants de bibliophile me rapppelant la célèbre épigramme.

C'est là la bonne édition
Car je vois pages quinze et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la maison.

Pour terminer, il me copie... devinez quoi ? *Un langage des fleurs*. J'avais désiré emporter dans mon voyage d'Outre-Mer ce specimen galant et sentimental de l'esprit français.

Seconde lettre de Legros du 8 juin 1857. Il est au courant de mon arrivée, il vient de l'apprendre de moi-même, et il me donne, avec autant de raison que d'humour, des conseils pour une nouvelle vie. Toute la première partie de cette lettre est charmante. La dernière, très spirituelle aussi, ne vise que nos relations nantaises et mérite d'être citée mot pour mot. Voltaire et Paul-Louis Courrier reconnaîtraient un de leurs adeptes en finesse enjouée et en joli langage.

Nantes, le 8 juin 1857.

MON CHER AMI,

Enfin tu es arrivé, et très bien portant, dis-tu. Cette nouvelle nous a fait à tous beaucoup de plaisir, car nous craignions que tu ne te ressentisses de l'état de faiblesse et d'indisposition où tu te trouvais encore au moment de ton départ et nous redoutions plus pour toi la maladie que les dangers mêmes de la mer. Il paraît au surplus, que sous ce dernier rapport comme sous le premier, la traversée a été heureuse et qu'elle n'a pas été contrariée par le temps. Quatre-vingt trois jours de mer ! Tu n'a pas à te plaindre, maintenant surtout que tu foules en toute sûreté le plancher des vaches, que tu es délivré des *fayaux* du capitaine Chollet, que tu peux dormir dans un bon lit à l'abri du tangage, et que tu as retrouvé une famille. J'imagine au surplus que tu devais avoir grande envie de mettre le pied hors de *l'Anna Gabrielle*, et qu'au moment où tu as entendu crier : Terre ! tu a senti ton cœur battre plus fort que de coutume. C'est que, si beau que doive être le spectacle d'une mer et d'un ciel sans limites, il n'est pas facile de s'y complaire quatre-vingt trois jours durant. Sans doute la pen-

sée s'élève et l'âme devient plus recueillie et plus grave, face à face avec l'infini. Mais l'imagination y trouve-t-elle aussi bien son compte? elle qui se plaît tantôt à courir, comme un écolier en vacances, par vaux et par monts, légère et court vêtue, tantôt à s'avancer majestueusement comme une princesse couverte de diamants et en robe de cour, changeant dix fois par jour de toilette et de visage, gaie le matin, triste le soir; souriant parfois au milieu des larmes ; grisette et grande dame selon son caprice, Protée impossible à saisir et qui nous échappe en se jouant. Sans doute l'infini est son domaine; mais, si elle s'y promène sans cesse au milieu des palais enchantés qu'elle s'est amusée à construire, il lui prend rarement fantaisie de monter sur le sommet de sa demeure pour embrasser d'un coup d'œil l'immensité de ses possessions; elle laisse ce plaisir à la Pensée et à la Réflexion ses sœurs aînées. Pour elle, elle va au hasard, à droite ou à gauche, selon que le cœur lui en dit, s'arrêtant pour cueillir une fleur, courant pour saisir un papillon ; rêvant, chemin faisant, tout éveillée; bâtissant, architecte novateur, un de ces châteaux qu'on ne voit qu'en rêve et qui sont si beaux, où tous les styles se mêlent et s'enlacent amicalement, le dorique aux colonnes sévères et le gothique aux ciselures fines comme des dentelles ; dessinant enfin à grands traits une de ces toiles que l'on ne peut oublier quand une fois on les a vues; où le réel s'unit au fantastique pour en faire un je ne sais quoi d'admirable et qui n'a de nom dans aucune langue. Mais à ces rêves capricieux il faut un cadre changeant et mobile; il faut des jeux d'ombre et de lumière pour éclairer ces créations idéales tantôt brillantes et tantôt rembrunies et qui ne ressortent pas sur le fond calme et plat de l'uniforme immensité. Tout cela signifie, en langage vulgaire — tu ne l'aurais peut-être pas deviné, — que tu as dû t'ennuyer royalement pendant ton voyage et que tu as dû saluer la terre avec un sensible plaisir. Pourtant ce mot : Terre! ne t'a-t-il pas semblé gros de tout ce que l'avenir te réserve? Obstacles surmontés ou espoirs déçus, joie ou tristesse, sympathie ou indifférence, fortune ou travaux inutiles, tout ce qui t'attend sur ce coin de terre perdu dans l'océan, tout cela ne s'est-il pas à ce moment présenté confusément à ton esprit pensif en présence de ce grand fantôme qu'on appelle l'Inconnu et devant lequel on voudrait parfois pouvoir reculer? Mais que dis-je ? Nous ne sommes plus, grâce à Dieu, au temps où l'on avait peur d'un fantôme : aujourd'hui on marche hardiment devant soi, et, si quelque apparition fantastique se dresse sur la route et veut barrer le passage, on va droit à elle et soulevant son voile on lui dit : arrière, que me veux-tu

Courage donc maintenant qu'il s'agit pour toi de commencer une nouvelle vie, de t'engager dans une route qui peut être longue et parfois étroite ou bordée d'épines. Le Rubicon est franchi, il ne s'agit plus de reculer ni de prendre ton temps et tes aises pour cheminer. Le but est là, il faut l'atteindre; la voie est longue, il faut marcher vite et sans regarder derrière toi ; la journée sera peut-être brûlante, pars donc dès la première Aube pour mettre à fin le voyage avant que le soleil ne soit au zénith. Mais, en vérité, à quoi bon ces conseils cuirassés de métaphores? Pourquoi t'armer de pied en cap contre ce bon fantôme de l'avenir? Est-il donc si redoutable? Je suis sûr qu'il sera bon prince au fond ; sans doute il aura parfois la mine un peu rébarbative et l'écorce un peu rude. Mais sache seulement le prendre et tu verras qu'il sera aimable et excellent. Qui sait les petites douceurs, les surprises et les cadeaux qu'il te ménage? Je le vois d'ici se mettre à l'œuvre. Comme il entasse complaisamment pour toi les sacs de sucre et de café! Au commandement de sa baguette magique, ils viennent se ranger d'eux-mêmes, comme de vieux grenadiers pour qui le manuel du conscrit n'a depuis longtemps aucun secret ; en voilà déjà plus que je n'en puis compter. Et les piles d'écus, comme elles résonnent joyeuses en tombant dans ton coffre! Dieu du ciel! mon doux Jésus! en voila-t-il des Napoléon et des piastres et des guinées et des dollars! Allons Mirès, Rotschild, Pères aux Ecus, et vous tous Potentats de la finance, venez, accourez tous! Voici revenir parmi nous et pour ne plus nous quitter un nouveau Crésus! Apprêtez-vous, comme moi à le fêter, lui et sa gentille compagne aux grands yeux noirs, que je vois, à travers les nuages de l'avenir, se pencher légère sur son épaule et lui sourire tendrement. Ainsi soit-il!

Mais pour le moment, et puisqu'on ne peut toujours rêver, ni bâtir toujours de ces châteaux où l'on se ferait une vie si belle, revenons à la réalité. Tout d'ailleurs n'est pas déplaisant ou insipide dans ce bas monde, et quoiqu'on s'y ennuie le plus souvent, on y trouve encore quelquefois l'occasion de se dérider. Je n'en veux d'autre preuve que la nouvelle que j'ai à t'annoncer. Et d'abord il s'agit d'un mariage, de deux mariages même. Mais il n'y en a qu'un seul sur lequel j'ai à insister. Il ne s'agit pas, bien entendu de celui de ton frère, que je ne rappelle que pour mémoire. Je ne mentionne non plus qu'en passant celui du vénérable Jean-Jacques Kerbouriou qui vient de voler à un nouvel hyménée dans l'espoir de se ménager une bonne place au ciel, en commençant dès ici-bas son temps de purgatoire. Admirons-le, mon ami, mais ne l'imitons pas. Sans doute en faisant ainsi pénitence dès cette vie, on est assuré d'être digne du paradis à l'heure de la mort

mais il arrive souvent, hélas ! qu'on a travaillé et souffert en pure perte. On a gagné sa place au ciel, mais on n'y peut entrer; on a beau présenter à saint Pierre son billet, le portier céleste n'a garde de le prendre et vous rit au nez ; on veut alors forcer la consigne, mais tout est vain ; on ne peut franchir le seuil; la porte est trop basse, à cause du double ou triple croissant dont votre femme a paré votre front. Voilà, en effet dit-on, ce qui est arrivé à l'infortuné sire de Franc-Boisy qui parlemente depuis tantôt trois mois avec saint Pierre, et se donne inutilement toutes les peines imaginables pour entrer de gré ou de force au paradis. Il s'est mis à genoux, il s'est traîné sur les mains ; toujours les bois épais qui couronnent son chef superbe sont venus heurter de leurs ramifications innombrables la porte du céleste séjour qu'il lui est interdit à jamais d'habiter. Hélas ! le malheureux, que va-t-il devenir ? A quoi lui servent toutes les douleurs dont il a été abreuvé ici-bas ? Ah ! que du moins sa destinée lamentable serve de leçon aux humains ! Mais que dis-je ? déjà ils l'ont oublié ; c'est à peine s'ils prononcent encore son nom ! que ne puis-je, moi, voler à son aide ? mais non, c'est à peine si je puis lui donner en courant un souvenir et une larme.....

suivre.) PAUL EUDEL.

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL BEDEAU[1]

Lille, 18 7bre 1831.

Je t'en veux, mon cher Justin, de ton trop long silence ; mais je pardonne en récompense de la bonne et longue lettre que tu viens de m'écrire. Elle m'était nécessaire pour me dire quelque chose de ce pays de Guérande où j'ai bien un frère, mais un frère paresseux par nature et par étude, et qui, je crois, me laisserait douter de son existence si je ne comptais assez sur sa prudente vie pour être parfaitement rassuré.

Tu me demandes des détails sur cette Belgique, dans laquelle je me suis promené pendant un mois un peu dans tous les sens, et je te ferai volontiers part de mes remarques et de mon opinion arrêtée sur ce pays.

Ce n'est pas, mon ami, de la lâcheté des soldats qu'il faut se plaindre, mais uniquement de l'incapacité honteuse des chefs qu'on leur avait donnés. Quand la révolution fut terminée, ou plutôt, après que la tentative du prince Frédérick sur Bruxelles eût été repoussée, on s'occupa dans ce malheureux pays à faire ce que l'on nommait des épurations dans l'armée. On renvoya comme suspects d'Orangisme un bon nombre d'excellens officiers et on les remplaça, sans aucun examen préalable, par les hommes appelés chauds patriotes et qui devaient, pour établir leurs droits à une épaulette, faire constater qu'ils s'étaient battus au Parc pendant les deux journées. C'est ainsi qu'un Niellon, ancien comédien, endosse l'habit de général, et que Borremans quitta son écurie de maquignon pour prendre le commandement d'un régiment de chasseurs.

[1] Un de nos collègues de la Société des Bibliophiles Bretons nous communique une lettre trouvée par lui dans ses papiers de famille Outre qu'elle a de l'intérêt en elle-même, le nom de celui qui l'a écrite méritait bien qu'on la tirât de l'oubli. Alors jeune capitaine attaché à l'état-major de l'armée du Nord, celui qui fut plus tard le général Bedeau et s'illustra en Algérie, avait été à même de bien voir, et les jugements qu'il porte, dans l'intimité, sur les hommes et sur les premiers événements de la guerre qui donna naissance à l'indépendance de la Belgique, pourront être utilement notés par l'historien. — R. B.

La guerre continuant avec la Hollande, le nouveau gouvernement belge accueillit avec empressement tous les étrangers qui se présentèrent pour combattre. Le voleur M... fut du nombre, et P..., chassé de Paris pour ses dettes et son inconduite, prit le commandement d'une légion de partisans nommée Légion parisienne. Ces hommes avaient du courage, les Hollandais se retiraient sans jamais présenter une ligne manœuvrière, et la guerre de partisans inspira aux Belges une confiance que tout homme éclairé aurait jugé devoir être funeste.

Non contens de recevoir tous les aventuriers qui se présentaient aux frontières, on promit un grade à tout étranger qui quitterait son pays pour venir servir en Belgique. L'écume y abonda, fut reçue, choyée même, obtint des grades assez élevés, mais implanta dans les rangs l'indiscipline et l'immoralité. Il n'y avait pas de forfanterie plus grande que celle de ces guerriers d'un jour. Ils défiaient l'Europe entière et regardaient la temporisation de la Hollande comme une frayeur dont ils devaient se glorifier. Le malheur voulut que pas un homme éclairé ne fût appelé au ministère de la guerre. Il faut dire aussi que, s'il en eût existé un, il eût sans doute échoué dans son plan de réforme qui aurait dû froisser trop d'intérêt et de passions pour qu'on ne s'armât contre lui de l'accusation banale et toujours réussissante d'Orangisme.

La Hollande était parfaitement informée de cet état militaire. Elle crut le moment propice pour opérer dans le pays une contrerévolution. Elle partit et il suffit de suivre les mouvements du prince d'Orange sur la carte, pour être convaincu que si, au lieu de faire sa pointe sur Hasselt, il l'eût poussée directement sur Bruxelles, nous ne serions arrivés que pour assister aux funérailles de la royauté léopoldienne. L'armée ne tint dans aucune rencontre et ne pouvait pas tenir. Les volontaires arrivés à son secours l'incommodaient plus qu'ils ne servaient ; les habitans étaient surchargés par la présence de troupes indisciplinées, pillant partout et ne se battant nulle part. Je parle d'elles, mon cher ami, avec connaissance de cause, car j'ai traversé deux fois les bivouacs de l'armée de la Meuse commandés par le gros général Daine. C'était le 15 août, auprès de Tirlemont, le lendemain de sa dernière défaite : et, moi

novice, j'ai rougi de honte de me trouver l'allié de semblables gens.

Au reste, mon ami, j'ai vu dans le pays lassitude générale provenant du malaise et du manque de parole des gouvernants, indifférence de dynastie pourvu qu'on rende l'activité au commerce et, entre nous, je fais peu de cas de l'assistance de ces voisins, si nous devons soutenir une guerre générale.

Cette guerre générale, mon cher Justin, est aujourd'hui l'avenir en discussion et, puisque je suis arrivé à en parler, permets-moi d'être prophète. Dieu veuille que le résultat prouve que j'ai mal prédit. Te souviens-tu, mon bon ami, ce que je te disais il y a quelques semaines de la guerre de Pologne? Je ne me suis malheureusement point trompé tout à fait, et aujourd'hui encore je me demande comment le fameux Diébitche n'avait pas eu le courage d'adopter le plan de campagne qui a si bien servi son successeur. Beaucoup de gens en France poussent à la guerre. Ce matin encore j'ai entendu de mes croisées la garde nationale lilloise crier : Mort aux Russes ! et j'ai souri de pitié en comparant cette ardeur momentanée à la lenteur qu'elle a montrée dans le service de la place pendant que la garnison était en Belgique. Eh bien ! mon ami, moi militaire, bien préparé à combattre, voyant même dans une guerre de durée un moyen sûr d'employer les petites connaissances que j'ai pu acquérir pendant dix années d'études, je ne désire point cette guerre qu'on demande comme remède à tous maux. Si on nous la déclare, nous la ferons avec courage, nous aurons pour nous notre droit et peut-être aussi les peuples au nom et pour la liberté desquels nous nous défendrons ; mais, si nous attaquons, sois sûr que l'ancien souvenir des conquêtes et des vexations qui en ont été la suite, sera habilement exploité. Nous serons livrés à nous-même et ce sera avec une armée de 400 mille hommes qu'il nous faudra agir offensivement au-delà de nos trois frontières. Nous aurons à commander de très jeunes soldats et nous serons nous-même conduits par des généraux non pas vieux, mais vieillards, habitués depuis 15 années à toutes les jouissances d'une vie sybarite, incapables de supporter les fatigues, lents dans leur pensée, plus lents encore dans l'exécution, ayant oublié toutes manœuvres et trop gonflés de leur supériorité prétendue pour laisser la place à mieux faisants.

Crois-moi, voilà quel est aujourd'hui notre état-major général ! En Belgique, où nous n'avons rien eu autre chose à faire que marcher, nous avons pu juger, d'après le désordre qui a constamment existé et dans l'administration et dans les mouvements de troupe, de ce qu'aurait été notre armée si les Prussiens s'étaient présentés sur notre flanc droit ! Ces généraux sont tous napoléoniens. Ils recevaient de cet ancien maître leur besogne toute bâclée ; aujourd'hui il faut qu'eux-mêmes y travaillent et ils ne savent si c'est le commencement ou la fin qu'il faut attaquer tout d'abord. Joints à cette vieillerie l'impatience des jeunes gens qui pourraient mieux faire, le découragement des troupes qui peut dégénérer en indiscipline, et dis-moi quel serait la suite d'un revers : résultat possible que tout homme sage et surtout militaire prudent doit constamment prévoir ? C'est la question que nous autres petits nous nous adressons journellement, et jusqu'à présent je n'ai trouvé personne qui ait pu me convaincre que je voyais en noir.

Je ne veux donc point de guerre commencée par nous et je suis tranquille contre les menaces étrangères, persuadé que nos absolutistes Européens ne guerroyeront pas malgré nous. Ce que je veux, mon bon ami, c'est une paix honorable que je crois fort possible ; puis la diminution des impôts, une coignée de fer dans les sinécures non moins nombreuses que par le passé, une application entière de la loi à tous les individus sans distinction de noms, de rangs ou d'opinions, une instruction libérale pour tout le monde et surtout pour nos pauvres campagnes. Avec cela, mon ami, avec l'indépendance et surtout la probité de la jeunesse actuelle, nous nous débarrasserons de nos pourris qui dominent encore, nous nous déclarerons ennemis des bouleversemens, mais zélés partisans des réformes ; et, s'il plaît à Dieu dont j'implore, moi, l'assistance, nous en viendrons un jour non pas peut-être à un âge d'or nouveau, mais au moins à un gouvernement franc et libéral, voyant avant tout le peuple, gouvernant pour lui et non par lui, et affranchi de toutes les aristocraties, sauf celle de la capacité qui le soutiendra. *Fiat !*

Adieu et tout à toi de cœur.

A. DE BEDEAU.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE PAYS GUÉRANDAIS. — *Exploration du pays guérandais primitif. Etudes sur l'île guérandaise de Batz (comprenant le Pouliguen, Batz et le Croisic)*, par P.-A. Monnier, de Nantes. Angers, Lachèse et Cie, 1897, 2 vol. in-18 de 292 et 344 p. En vente chez l'auteur à Ingrandes (Maine-et-Loire) et chez M. Libaros, libraire à Nantes.

Ainsi que l'indique le sous-titre, l'ouvrage de M. Monnier se divise en deux parties distinctes. De la seconde nous n'avons même ici que Batz et le Croisic, pour la bonne raison que, dès 1891, l'auteur avait publié *Le Pouliguen et ses environs. Etudes et souvenirs*, important travail dont notre Revue rendit alors compte.

La première partie comprend une centaine de pages. M. Monnier y remonte fort loin. Il nous parle de la configuration de la côte guérandaise au début de l'époque quaternaire, des Pélasges, des Ligures et des Celtes, avant d'en arriver aux Venètes. Très patriote, c'est sous Guérande que l'auteur place la défaite de ces derniers par César ; c'est là encore qu'il rencontre Corbilon et le Portus Brivates. Nous ne le suivrons point dans ces questions fort controversées, qui échappent d'ailleurs à notre compétence, comme aussi dans le chapitre de l'ancienne religion des indigènes, où les dieux phéniciens, grecs et romains, Baal, Apollon, Vénus, Bacchus et autres défilent devant nous. Peut-être l'étymologie joue-t-elle un bien grand rôle en ces pages. Le lecteur appréciera.

Dans la deuxième partie du livre nous sommes sur le terrain solide de l'histoire documentée. L'auteur a, selon nous, très bien caractérisé son œuvre par l'épigraphe modeste qu'il lui donne en l'empruntant à Montaigne : « J'ai fait seulement icy un amas de fleurs estrangères, n'y ayant fourni du mien que le mince filet à les lier. » On ne saurait par suite lui demander davantage que ce qu'il a voulu nous donner.

A côté d'un précis historique sur les principaux événements qui se sont accomplis à Batz et au Croisic, particulièrement en ce qui concerne le développement du protestantisme au Croisic et la période révolutionnaire, l'écrivain nous fournit de nombreuses notices sur toutes les notabilités de la région qu'il étudie, des listes de prieurs, de curés, de

maires, etc. Tout cela ne peut qu'être agréable aux gens du pays et utile aux érudits bretons que ces pages intéresseront à des titres divers.

M. Monnier, qui a tiré tout le parti possible des archives locales qu'il avait sous la main et des *Notes sur le Croisic* de M. Caillo, qui avait ouvert la voie et dont l'ouvrage a eu l'honneur de deux éditions, en 1842 et en 1869, a ignoré divers documents des archives départementales qui auraient pu compléter heureusement ses séries. Touchant les capitaines du Croisic notamment, elles lui auraient appris que Jean de Sérent fut promu en mai 1389 et Jean de la Boissière en octobre 1397. Pour la première moitié du XVe siècle, il y aurait trouvé les noms de Guyon de Rochefort en 1402, Jean du Juch en 1406, Robert Sorin une seconde fois capitaine en 1407, Henri du Val en 1430, Guillaume de Rochefort, sgr de Henleix, en 1434, Pierre Raguenel en 1442 (Arch. Loire-Infér. E 134).

Ce qui dans cet ouvrage plaira aux étrangers et aux touristes auxquels il s'adresse particulièrement, et intéressera aussi bien d'autres personnes, ce sont les curieuses descriptions de mœurs et usages des habitants de la presqu'île guérandaise. Nul ne lira sans émotion le récit de ce naufrage où un prêtre, ancien loup de mer, de sa grosse voix « hèle » l'absolution, en leur présentant un crucifix, à des malheureux qui disparaissent sous les flots au moment où, après des efforts surhumains, il va, avec une équipe de fiers marins, les aborder et peut-être les sauver.

Orné de jolies planches, trop rares à notre gré, le livre de M. Monnier ne peut manquer d'avoir près des étrangers, des habitants de la côte et de tous ceux qu'intéresse le pays breton, le succès auquel il a droit.

René Blanchard.

*
* *

Lettres de Lofficial, député à l'Assemblée Constituante, sur la Révolution de 1789 (publiées par M. Leroux-Cesbron). — Paris, aux bureaux de la *Nouvelle Revue Rétrospective*, S. D. (1897).

M. Leroux-Cesbron, l'érudit angevin qui a publié récemment le *Journal* de Lofficial sur les guerres de Vendée et le traité de la Jaunaye, vient de faire insérer dans la *Nouvelle Revue Rétrospective* des *Lettres* du même député, son aïeul, sur les premiers événements de la Révolution de 1789.

Le « modéré » que nous avons déjà vu à l'œuvre, essayant de panser

les plaies faites par la guerre fratricide, écrit à sa femme, « sa bonne amie », et lui donne ses impressions de témoin, parfois même d'acteur, sur les grandes journées de 1789, la Prise de la Bastille, la Déclaration des droits de l'homme, la Marche des femmes sur Versailles, le retour du Roi et de l'Assemblée nationale à Paris.

Lofficial est un brave homme qui a horreur du sang et conscience de son mandat, qui s'écrie du même cœur : « N'y aurait-il qu'une seule mort, c'est trop » ! ou : « Fasse le ciel que nos peines et nos fatigues tournent à l'avantage de notre patrie ! » Il est très libéral, partisan de Necker, désolé de voir son parent de l'Assemblée, le curé de la Trinité de Clisson, « courber la tête sous le despotisme épiscopal, » mais il gémit des excès de la Révolution naissante, il frémit devant les têtes coupées portées au bout des piques, qui servaient d'étendards aux Jacobins et aux tricoteuses du lendemain.

Le député des Deux-Sèvres n'a rien à perdre à la publication de cette correspondance intime, souvent écrite « sur ses genoux, dans l'Assemblée. » Passant du grave au doux, il engage sa femme à venir le rejoindre, à se munir d'une robe noire à cause du deuil du Dauphin, et aussi de satin blanc, « car elle pourra le faire mettre en œuvre ici et s'en servir cet hiver. » Il n'est pas curieux à l'excès ; il ne peut s'empêcher pourtant de remarquer les dames qui « ne désemparent pas des tribunes, elles y restèrent hier soir jusqu'à onze heures et demie ». Les débats en valaient la peine. Dans ses dernières lettres datées des 20 et 24 octobre, il est à Paris, « au milieu du tumulte et du fracas, » regrettant la tranquillité de Versailles. Mais nous espérons que la Correspondance n'en restera pas là ; ce n'est, sans doute, qu'une première série et M. Leroux-Cesbron nous montrera sur son siège de la Convention l'honnête Lofficial, qui garda, au travers de l'horrible crise, les mains pure et la conscience nette.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

SOUVENIRS INÉDITS DU Cte DE LA BOESSIÈRE-CHAMBORS (1633-1715) mis au jour et précédés d'une notice sur la maison de la Boëssière, par le Bon Gaëtan de Wismes. — Rennes, imprimerie Simon, 1897.

Notre collaborateur et ami, le Bon Gaëtan de Wismes, parent et allié de la famille de la Boëssière, vient de publier sur cette maison d'origine bretonne un excellent précis généalogique, qui sert de préface aux *Souvenirs* du Cte de la Boëssière-Chambors. Peu de jours avant sa mort, en

1715, ce gentilhomme, que de glorieux états de services avaient conduit au simple grade de capitaine de cavalerie et qui n'avait pas su se concilier la faveur du grand cardinal, dicta à son fils une courte autobiographie pleine de patriotisme éclairé et de résignation chrétienne. Félicitons le Bon G. de Wismes d'avoir exhumé ce précieux document.

O. DE G.

*
* *

L'*Humanité Nouvelle* est une *Revue* internationale, tout récemment fondée, où les recherches sociales et scientifiques n'entravent point la publication de nouvelles et de poésies d'un sérieux mérite littéraire. Les écrivains russes contemporains sont spécialement mis à contribution. La *Revue des Revues* est faite avec beaucoup de conscience, sinon en toute impartialité. Il nous est seulement permis de regretter que le directeur de l'*Humanité Nouvelle*, notre érudit compatriote, M. A. Hamon, qui a ouvert une curieuse enquête sur le socialisme, ait donné la plus large hospitalité à un factum anti-religieux de Mme Clémence Royer.

*
* *

Avec le numéro de septembre 1897, l'excellente *Revue du Nivernais* est entrée dans sa seconde année. Nous aimons à citer ce périodique comme un modèle de publication provinciale. Tous ou presque tous les articles, qu'ils traitent d'histoire ou d'agriculture, d'art ou de bibliographie, sont relatifs au Nivernais. La poésie des lettrés tend la main à la tradition populaire ; l'une et l'autre fraternisent souvent sous la plume du directeur, M. Achille Millien, qui insère dans ce numéro de septembre un conte et plusieurs pièces de vers empreints du sentiment le plus délicat. Rappelons que M. Achille Millien publie chaque année les *Etrennes Nivernaises* : ce recueil est proche parent de l'*Annuaire de Bretagne*, dont l'apparition a été fêtée par tous les amis de notre chère province.

O. DE G.

*
* *

La Société des Bibliophiles Bretons vient de publier son *Bulletin*, qui inaugure une Nouvelle Série et va de l'année 1890 à la présente année 1897. Dans la dernière séance tenue à Rennes le 28 mai dernier, le bureau et le conseil avaient décidé de reprendre une publication dont la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, organe de la Société et dépositaire des procès-verbaux de ses réunions, ne tenait lieu que dans

une certaine mesure. De précieux renseignements pour la Bibliographie Bretonne peuvent être recueillis dans ce Bulletin qui renferme avec une liste des noms et des adresses des membres de la Société minutieusement dressée par le secrétaire M. René Blanchard, des notices nécrologiques sur le duc d'Aumale, le général Mellinet, M. le Vte H. de la Villemarqué, Alexandre Perthuis, tous quatre ayant fait partie du bureau et ayant emporté d'unanimes regrets.

*
* *

Notre distingué confrère et collaborateur, M. Louis Tiercelin, vient d'être très cruellement éprouvé par la perte de sa fille aînée. La *Revue de Bretagne* envoie au directeur de l'*Hermine* et à Mme Tiercelin l'expression de sa douloureuse sympathie

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

LA BRETAGNE

SOUS LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

(*Suite*)[1]

III

La session de 1722 s'ouvrit le 17 décembre à Nantes. « Malgré l'agitation qu'on a voulu mettre dans la province, écrivait l'évêque de Nantes le 18, nous aurons des Etats dont la durée ne sera pas longue. » L'intendant était moins rassuré. « Ils sont ici en très grand nombre, écrivait-il, et je crains que plusieurs ne soient venus en intention de faire quelques tracasseries. » Rien cependant ne vint justifier ces craintes. Lors du vote sur le don gratuit, que le tiers proposait d'accorder sur le théâtre, c'est-à-dire d'acclamation, la noblesse réclama les Chambres il est vrai, mais c'était, écrit le trésorier-général, moins pour délibérer que pour faire montre de son zèle, voulant chacun donner personnellement sa voix. Quelques gentilshommes voulurent mettre à l'accord du don gratuit des conditions, les uns « que S. M. seroit suppliée de vouloir bien en accepter moitié en billets de banque, » les autres « qu'il ne leur seroit fait aucune autre demande pendant le cours de cette tenue. » Leur avis ne prévalut pas, le don gratuit fut voté sans conditions, l'imposition des fouages et la ferme des impôts et billot consentie. « Voilà deux grandes affaires terminées, écrit le 22 l'évêque de Nantes. » L'inquiétude et l'agitation qu'il signalait dans les esprits de plusieurs de la noblesse n'avaient guère trait qu'à des questions de règlement. « Nous prîmes samedi une délibération pour exclure du corps de la noblesse ceux qui n'y devoient pas être admis. Nous crûmes devoir proposer un avis qui, suivant leur esprit, devoit être suivi : ils vouloient qu'on fut obligé de prouver jusqu'au 4e degré

[1] Voir la livraison d'Octobre 1897.

(on n'admettait de la sorte que les arrière-petits-fils d'anoblis, dont les pères avaient partagé noblement) pour être admis aux Etats. Il fallut nous rendre à ce qu'ils désiroient, et la proposition que nous avions faite que les officiers de guerre qui servent le roi pussent avoir entrée aux Etats lorsque leurs pères avoient été anoblis fut rejetée. On rejeta aussi ce que nous avions proposé que, pour fixer au 4e degré l'entrée aux Etats, on eut recours à MM. les commissaires du Roi pour faire autoriser la délibération. Nous consumâmes toute la matinée du samedi à prendre une résolution sur cette affaire, et rien ne fut plus bruyant ni plus tumultueux que ce qui se passa ce jour-là. Le lendemain, on proposa de changer la délibération et de confirmer l'ancien usage des Etats par lequel l'entrée en est permise à ceux qui ont partagé noblement (petits-fils d'anoblis). Je m'opposai quelque temps à ce changement, soutenant que la chose ayant été prononcée, ils ne pouvoient plus varier. J'avais mon dessein formé qui réussit. Je leur dis que je croyois que leur délibération étoit contre les règles, que je me rendois à ce qu'ils désiroient à condition qu'ils me donneroient leur parole d'honneur qu'à l'avenir il ne seroit plus proposé de rien changer à ce qui avoit été une fois prononcé dans les Etats : je coupe court par là à un chamaillis qui arrive toujours lors des lectures des délibérations, où chacun voudroit ajouter du sien. »

Une autre affaire agitait fort la noblesse. M. de la Trémoille avait entrepris la réformation de ses seigneuries de Vitré et Montfort : ces réformations étaient la ruine des vassaux dont les titres étaient rarement au complet et qui, si même ils étaient en règle, se trouvaient engagés à des frais considérables. Aussi, craignant l'indulgence du Parlement de Bretagne, M. de la Trémoille demanda des lettres évoquant l'affaire au Conseil et le gouvernement, enchanté d'être désagréable au grand corps judiciaire dont il avait à se plaindre, s'empressa de les lui accorder. L'exaspération fut grande. « Il y a même eu, écrit M. de Brou le 26 décembre, des avis tendant à exclure M. de la Trémoille de la présidence aux Etats, en disant que puisqu'il renonçoit à la province, il falloit que la province renonçât à lui. Ce sentiment n'a pas été suivi et même n'a été proposé que par 15 ou 20 gentilshommes plus échauffés que les

autres, mais il a été nommé une commission pour examiner cet arrêt. »

Les correspondances officielles, tout en dénonçant à chaque instant « le ton de difficulté et de contrariété auquel les Etats étoient montés et qui n'avoit jamais eu de pareil » se plaignant que « non-seulement il ne se propose rien qui ne soit contesté, mais que plusieurs particuliers forment tous les jours des monstres pour les combattre sur des affaires dont il n'est point question », (d'Estrées, 11 janvier), reconnaissent cependant « qu'avec de la patience on les ramène à la raison », et finissent toujours par avouer que « l'affaire n'a point souffert autant de difficulté que nous le craignions. » Les deux épisodes les plus vifs (l'exclusion du gentilhomme qui avait manqué à M. de Béthune, et un duel pour une question de préséance qui amena mort d'homme), ne sont même pas relatés dans les lettres officielles, ce qui porte à croire que ces querelles ne touchaient point à la politique. L'affaire des droits dont le gouvernement voulait le rétablissement ou l'abonnement était cependant un gros morceau qu'il semblait difficile de faire avaler sans protestations aux Etats.

Rétablir par deux arrêts du Conseil dans lesquels les Etats n'étaient point nommés et qu'on ne leur avait point fait signifier, des droits aliénés par le roi à leur profit, anéantir de la sorte des aliénations confirmées par des déclarations du roi et par les contrats passés entre les Etats et ses commissaires, cela ne pouvait sembler aux Bretons un procédé équitable. L'évêque de Nantes n'était pas sans inquiétude. « Le Tiers, écrivait-il le 29 décembre, qui connoît les vrais intérêts des peuples, portera à l'abonnement, il sera rejeté par la noblesse, laquelle agit assez souvent et sans principes et sans lumières. Je ne sais que penser du parti que prendra l'Eglise, je suis sûr de cinq des évêques et des abbés, mais il y a un évêque dont je ne suis pas sûr, et peut-être formera-t-il une cabale parmi les bas Bretons qui fera échouer notre abonnement. » Or, sans l'abonnement, les évêques de Basse-Bretagne étaient convaincus que le roi ne pourrait faire de levées dans les diocèses qu'avec des troupes. M. de Tressan, malgré toute son habileté, n'était pas pleinement rassuré. « Ne croyez pas, écri-

vait-il, qu'ils ne me rendent quelque sorte de justice ici, ils conviennent que je sais mieux leurs affaires qu'eux-mêmes, ils conviennent que jamais personne ne les a servis plus utilement ni avec plus de zèle que je l'ai fait ; mais au milieu de tout cela ils sont persuadés (et ils ont raison de le croire), que mon attachement pour S. A. R. prévaut sur tout. Je les trouve en garde contre moi, et je ne les force à venir de mon avis qu'en les caressant, qu'en leur faisant des politesses, qu'en leur parlant ferme et les grondant quelquefois. »

Fort heureusement pour lui, M. de Tressan trouva moyen d'engager le tiers « à former son avis avec nous, » et la noblesse qui « ne vouloit pas entendre parler des droits nouveaux » ne put faire prévaloir son sentiment . Une grande part de ce résultat devait être attribuée à la « bonne conduite » du président du tiers, Charette de la Gascherie ; mais il s'en fallait que l'affaire eût été tout d'une voix. — « Elle a reçu de très grandes contradictions, écrivait M. de Tressan le 5 janvier 1723 au ministre qui semblait mécontent des termes de la délibération, nous avons fait représentations sur re présentations à MM. les commissaires et pour pouvoir conduire les Etats à ce que le roi désiroit, je me suis prêté en apparence à leurs idées... Pour notre argent nous vous avons donné quelques paroles,... nous ne pouvons point parler un langage différent de celui de notre délibération... et pourvu que vous nous laissiez parler notre langage, lorsqu'il s'agira des intérêts du roi, nous vous donnerons tout ce que nous pourrons vous donner... Enfin l'affaire a réussi. Ce succès assure au roi un payement sûr et certain, sans fouler ses sujets de cette province, et il ne faut pas vous le dissimuler, malgré la fidélité gravée dans le cœur de tous tant qu'ils sont, elle en assure la tranquillité. »

Les grandes affaires étaient terminées. Il y eut bien sur les conditions du bail du droit de jaugeage quelques difficultés. « Comme il y a surtout des Nantois dans la noblesse, écrit le maréchal d'Estrées le 11 janvier, et que leur revenu consiste en vin, ils disputent le plus qu'ils peuvent pour diminuer les droits, quelques-uns même disent pour que la fraude se fasse avec plus de facilité. » Pendant plusieurs jours, les députations se succédèrent sans interruption

près des commissaires, réclamant avec acharnement la modification du bail : les commissaires finirent par dire qu'ils y consentaient si les Etats prenaient l'engagement, en cas d'insuffisance, d'augmenter les fouages ou de rétablir les droits d'inspecteurs aux boissons. Les Nantais, redoutant fort cette dernière éventualité, et se rendant compte que les huit autres évêchés ne consentiraient jamais à la première, cessèrent leurs instances, et rien ne fut changé au bail. Un petit orage soulevé par l'arrêt du 15 décembre, relatif au droit de 45 s., bien vite apaisé par un nouvel arrêt, quelques difficultés dans la noblesse pour nommer député en cour M. d'Assigné, qui ne passa qu'à dix voix de majorité, occupèrent les derniers jours de l'assemblée, ainsi que le règlement de l'affaire des épices entre la noblesse et la Chambre des Comptes. Un dernier incident se produisit le 21 janvier ; après l'adjudication, le maréchal voulut accorder un tiercement et renouveler les enchères. Le procédé était inusité et irrégulier, il causa beaucoup de rumeur et le maréchal eût beaucoup de peine à empêcher qu'en plein Etats on ne lui fit sur cette affaire une représentation « qui n'auroit pas convenu. » Tous les esprits y étaient disposés : grâce à la sagesse des présidents des ordres, l'inconvénient fut évité. Le maréchal prit des informations et le lendemain annula le tiercement. « Il n'a été question d'aucune destitution des officiers des Etats, écrivait-il le 21 janvier avec satisfaction, quoiqu'il en ait été fort parlé dans le commencement de l'assemblée. Il me paroît que tout le monde en est content et avec raison. » La clôture eut lieu le 26 janvier : cette session qu'on croyait devoir être si longue et si tumultueuse, n'avait duré que 42 jours.

IV

Somme toute, pour me servir des expressions de M. de Brou[1], la session de 1720 avait été assez tranquille et celle de 1722 à peu près semblable. Mais des symptômes inquiétants s'étaient déjà révélés ; sans doute on n'avait pas heurté de front l'autorité du roi ;

[1] Arch. nat. G, 203 et H, 240 et 545.

mais les Etats avaient été remplis de tracasseries, ils avaient commencé à faire des règlements de leur seule autorité, à prendre des délibérations qu'ils avaient mises en exécution sans les faire autoriser, et surtout, j'aurai bientôt à montrer l'importance de ce dernier grief, à nommer des commissions chargées de diverses besognes pendant l'intervalle des sessions, ce qui ne tendait à rien moins qn'à rendre permanente l'autorité des États.

Ces symptômes n'allaient pas tarder à devenir plus alarmants.

La province semblant un peu plus calmée, on crut sans danger pouvoir assembler les Etats en 1724 à Saint-Brieuc. Au point de vue gouvernemental, c'était une faute. Situé beaucoup plus au centre de la Bretagne que Nantes et surtout qu'Ancenis, Saint-Brieuc était un lieu de ralliement beaucoup plus accessible à la majorité des gentilshommes, et le pouvoir était assuré de les trouver en nombre devant lui.

De plus, l'opposition avait eu le temps de se remettre du coup qu'elle avait essuyé. Elle venait de voir rentrer en Bretagne, grâce aux instances de lord Stairs, ambassadeur d'Angleterre, un de ses meilleurs orateurs, le comte Auguste de Baussan du Groesquer, qui s'était déjà signalé en 1717 par son attitude résolue, s'était vu interdire le séjour en Bretagne, puis une première fois gracié, avait pris dans son pays de Tréguier la tête de la résistance, avait figuré parmi les commissaires à l'assemblée de Lanvaux et avait été condamné à mort par contumace en 1720. Amnistié, mais nullement corrigé, il était alors à la fleur de l'âge (il avait 40 ans). « Il a de l'esprit, écrivait l'intendant, mais romanesque et de travers : il croit devoir tout entreprendre pour rétablir les anciens privilèges de la province, et parle toujours de ces privilèges, il a pour premier principe que la province s'étant donnée à de certaines conditions, ils doivent tout entreprendre pour les maintenir, que S. M. n'a droit que de demander un don gratuit, mais que les Etats ont la liberté de refuser toutes les autres impositions qui se lèvent dans l'intérieur du royaume. »

Près de lui l'intendant signalait un homme du même âge, le vannetais Georges-René de Talhouët de Kéravéon, « homme faux, mais qui n'est pas sans esprit, cherchant à mettre du trouble

partout, engageant les autres à faire des propositions extraordinaires et tâchant en même temps de ne pas paraître, » c'était chez sa femme à Rennes que se tenait en 1717 ce fameux bureau de correspondance où deux gentilshommes venaient chaque jour apporter les nouvelles de ce qui se passait aux Etats de Dinan. C'était un briochin, Joseph-Yves de la Rivière de Corlay, déjà compromis en 1720, âgé de 30 ans, « très entêté, très influencé par ses relations, et se livrant sans réflexion à tout ce qu'on lui inspire, ce qui fait que sans avoir un génie supérieur et peut-être ne pensant pas de lui-même à prendre de mauvais partis, il les suit avec opiniâtreté lorsqu'il s'y est fourré. » A côté de ce jeune homme, on voyait Joseph-Joachim du Maz, marquis du Brossay, ancien abbé, un rennais, alors âgé de 59 ans, « taciturne, parlant rarement, mais alors cherchant à en imposer par sa manière de parler, alléguant des faits faux comme s'ils étaient certains, et voulant paraître un homme de conséquence, capable dans les affaires qu'il n'entend néanmoins que très médiocrement. » Nouveau venu dans la politique, il n'avait pas été compromis en 1720, non plus que le nantais Pierre-Jacques de Chambelay « opiniâtre, grand fraudeur d'eau-de-vie », et qui allait montrer dans l'affaire Tressan un acharnement inouï ; au contraire, c'étaient déjà de vieux lutteurs que François-Alexandre le Coutelier de Penhoet, encore un nantais, qui s'était fait remarquer en 1718, par son opiniâtreté, « prenant les partis les plus vifs et les plus insensés », et qui s'était fait une spécialité de l'affaire des anciens trésoriers, le rennais Joseph-Jean-François Couault de Chérigny, emprisonné en 1718 et qui soulevait la question des fouages, le colonel marquis César de Coëtlogon, âgé de 25 à 28 ans, « opiniâtre, homme d'esprit, mais l'ayant de travers », privé de son office de procureur-général-syndic, où il avait été remplacé par son oncle, le comte René-Charles-Elisabeth de Coetlogon, vicomte de Loyat.

Puis venaient le rennais François de Jacquelot du Boisrouvray, âgé de 40 ans, un moment candidat à la trésorerie en 1720, élu greffier en 1728 en récompense « du zèle assez peu discret qu'il avait marqué pour les intérêts de la province », un braillard, disait dédaigneusement M. de Brou ; le malouin Hercules de Lescoet, « grand faiseur de mémoires, esprit séditieux, opiniâtre, dérangé et de tra-

vers, ayant toujours quelques propositions nouvelles à faire ; » Roland-Joseph de Saulx du Loch, un quimpérois alors âgé de 30 ans, entré tout jeune au service en 1707, réformé à la paix en 1714 comme capitaine d'infanterie, et dès lors très assidu à toutes les sessions, « ayant peu d'esprit, mais entêté et brutal, soutenant les thèses les plus déraisonnables et cherchant à exciter des cabales pour faire passer les avis qu'on lui inspirait de proposer. » Lorsqu'il se présenta en 1738 pour la place de procureur-général-syndic, M. de Viarmes, plus calme que M. de Brou, daignait lui reconnaître quelque teinture et quelque connaissance des affaires de la province. Puis Joseph Charette du Tiersans, frère du sénéchal de Nantes, Louis Charette de la Gascherie, que nous avons vu président du tiers aux Etats de 1720 et de 1722, candidat à la place de procureur-général-syndic, et dès lors brouillé avec son heureux rival le président de Bédée ; il avait failli être poursuivi en 1720, « en relation avec les plus opiniâtres, cabalant en particulier, et faisant attention de ne pas paraître », ne manquant d'ailleurs pas d'esprit. « Comme il a une infinité de frères et de cousins dans la ville de Nantes, il y a beaucoup de crédit, et parmi les gentilshommes parce qu'ils se soutiennent les uns les autres. » Cet ancien officier de marine, très remuant, mourut à la veille du triomphe en 1732. Enfin, une recrue non moins précieuse dans l'église que Charette de la Gascherie dans le tiers, c'était l'abbé de Trémigon, « tête échauffée et quasi aussi extraordinaire dans son ordre que M. de Chérigny dans l'ordre de la noblesse », et derrière lequel, pour comble de malheur, on croyait voir le président de Bédée, le nouveau procureur-général-syndic[1].

Pour résister à cette opposition d'une manière efficace, il eût fallu la main à la fois souple et ferme du vieux maréchal d'Estrées. Or, je ne sais pourquoi, on jugea bon de le remplacer en 1724 par le maréchal marquis d'Alègre ; il avait les meilleures intentions du monde, disait M. de Brou ; le belliqueux intendant trouvait même qu'en bien des occasions il ne parlait pas avec assez de fermeté,

[1] L'abbé de Trémigon, chanoine de Rennes, était depuis 1720 membre de la commission pour l'examen des comptes des anciens trésoriers, et du bureau central des adjudications.

mais il était nouveau venu dans la province, et ne sachant sur quels éléments s'appuyer dans les Etats, il devait se laisser acculer à des coups de force auxquels son entourage immédiat ne se faisait pas faute de le pousser. L'habile évêque de Nantes, appelé à l'archevêché de Rouen, avait également disparu de la scène, laissant la présidence des Etats à l'évêque de Saint-Brieuc, Pierre-Guillaume de la Vieuxville, dont le rôle politique fut singulièrement effacé. Comme lui, c'étaient des personnages de second plan que le duc de Béthune Charost, baron d'Ancenis, pour la troisième fois président de la noblesse, ou que le nouveau président du tiers, le sénéchal de Rennes, Maurille Michau de Ruberzo. Nulle lettre d'eux ne se trouve dans les cartons qui dénote une vue claire et haute de la situation, nul indice qu'ils s'y intéressent, ils sont là pour représenter, ils représentent, et voilà tout.

V

Un assez curieux épisode des résistances extra-légales contre les nouveaux impôts qui pouvait avoir des suites politiques assez graves, venait de se produire l'année d'avant. Dans la nuit du 18 au 19 août 1723, un rassemblement de vingt particuliers armés de fusils et de baïonnettes, suivis d'autres armés de bâtons et accompagnés de plusieurs charretiers, déchargèrent à la côte de Pléhérel six milliers de tabac et le chargeant sur trois charrettes le conduisirent dans la forêt de la Hunaudaye. Les employés de la ferme du tabac, au nombre de 19, se lancèrent sur la piste des fraudeurs ; comme ils entraient dans la forêt, ils furent assaillis d'une décharge à laquelle ils ripostèrent à portée de pistolet sans voir personne. Mais les fraudeurs, au nombre de huit ou dix, sortirent alors de leur embuscade et tombèrent baïonnette au canon sur les employés, en criant : « Feu de la droite, feu de la gauche, il faut tuer tous ces b... de gueux et de voleurs de maltôtiers. » Effrayés, les employés se sauvèrent, laissant cinq des leurs sur le carreau, dont on releva les cadavres mutilés, et complètement dépouillées. On prétendit que

malgré les cris de : « Quartier, miséricorde, la vie ! » les blessés avaient été achevés sans pitié.

Les soupçons s'étendirent très loin. On citait Berthelot du Gage, le Mintier des Granges, Bouëtardais fils, Villerouault Denis, Chesnay Denis, Plessix son frère, Gourhandais des Cognets, Villanrideuc, Guyomarais, Villedurand, Durand de Plancoët. etc. Un cordonnier de Plurien déposa qu'étant sorti de chez lui, il fut rencontré par huit particuliers armés qui l'obligèrent à les suivre, ce qu'il n'osa refuser, reconnaissant parmi eux Trémerreuc fils de Plurien, qui l'avait blessé il y avait environ cinq ans d'un coup de fusil chargé à plomb, et son beau-frère le Corgne. Un autre déposa avoir vu au combat dans la forêt M. Denis de la Chesnaie de Plévenon, en surtout rouge et cheveux bruns à queue. Malgré l'absence presque complète de témoins à charge, un jugement du 27 septembre 1723 condamna par contumace douze personnes à mort et huit aux galères. Parmi les condamnés à la pendaison figuraient quatre gentilshommes, la Fruglaye de la Guyomarais, Denis de la Chesnaie, de Trémerreuc et le Corgne de la Lande. En même temps, le 9 décembre, on donnait l'ordre d'arrêter Bédée du Boisriou de la Bouëtardaie, ancien officier qui comptait dix ans de services, mais Bédée, enfermé à Guingamp, fut enlevé pendant la nuit. Son procès continua, mais rien ne put être prouvé, et le gouvernement, craignant de mécontenter les familles de la noblesse briochine auxquelles appartenaient les condamnés ou les accusés, se décida à les gracier le 14 janvier 1725. (Il semble qu'une nouvelle procédure fut reprise contre Bédée le 21 février, mais elle n'aboutit pas davantage).

VI

La session de 1724 s'ouvrit le 5 novembre, et tout sembla d'abord devoir marcher à merveille. Le don gratuit fut accordé sans difficulté ; M de la Boessière, contre lequel on craignait une cabale, fut réélu trésorier et n'eut contre lui que neuf voix. Dès le 6 novembre cependant, les esprits chagrins s'inquiétaient, M. de la Boëssière écrivait : « L'esprit de tracasserie paraît déjà vouloir

éclore, » le 14, M. de Brilhac disait : « L'esprit d'indépendance est plus enraciné que jamais. » M. de Brou signalait bientôt « le grand désordre que répandait la licence d'un certain nombre de jeunes gentilshommes qui faisaient naître tous les jours des incidents sur les affaires qui en étaient le moins susceptibles, osant même traverser assez ouvertement l'exécution des ordres du roi, étouffant par le bruit confus de leurs voix celles des gens les plus sages et les plus sensés de l'ordre de la noblesse, lorsqu'il s'agissait de délibérer sur les demandes que les commissaires du roi étaient chargés de faire à l'assemblée. » Le 16 décembre, il montrait les gens sages s'éloignant peu à peu et écrivait : « Ce qui tourne l'esprit de tous ces gens-ci, c'est, lorsqu'ils sont retournés chacun dans leur canton, de faire bravade de toutes les sottises qu'ils ont faites ; cela leur attire une sorte de considération d'une infinité de gens qui suivent ensuite leurs idées, et selon eux celui qui a fait le plus de résistance devient le plus recommandable. » Il est impossible de dire plus clairement que l'opinion publique était avec les opposants, quoique pût dire d'autre part l'intendant, comme lorsqu'il écrivait le 13 novembre : « Il ne faut pas croire que tous pensent aussi extraordinairement les uns que les autres. Mais les gens les plus sages n'ayant pas les poumons aussi bons et ne voulant pas passer leur temps à s'égosiller, à disputer et à crier, se contentent de ne rien dire, pendant que 15 ou 16 principalement s'emparent de la parole, parlent au nom de toute la noblesse et leur impriment leurs sentiments. »

Le marquis d'Alègre avait commencé par lutter contre ces mauvaises impressions qu'on voulait lui faire prendre. Il avouait bien qu'il survenait de temps en temps quelques difficultés, mais il affirmait que tout finirait par s'arranger. « Si ce qui compose les Etats, écrivait-il le 18 novembre, se conduit à l'avenir comme on a fait jusqu'à présent, il n'y aura que louange à leur donner, » et plus tard : « Il y a un nombre de personnes un peu trop turbulent, mais sans intention de manquer au respect et à la soumission qui sont dus à S. M. ; seulement ils se croient obligés d'agir avec plus de vivacité qu'il ne faudrait pour les intérêts de la province. » M. de Brou ne tarissait pas en gémissements sur cette attitude. « On abuse

de sa trop grande douceur, répétait-il fréquemment. » Ces ménagements pour des gens fiers et susceptibles, seule politique cependant qui fut à la fois habile et délicate, lui paraissaient faiblesse. Il ne se consolait pas surtout du rôle que jouait la fille du marquis, Mme de Rupelmonde; elle avait cru faire merveille en cherchant à gagner les esprits les plus difficiles, et de ce contact fréquent avec les chefs, elle était sortie leur alliée, ce qui n'était pas une banale conquête pour ces soi-disant hobereaux sans mesure et sans tact.

Les affaires s'étaient brouillées de bonne heure. Un jour, l'abbé de Trémigon déclarait que les mémoires remis aux députés en cour et au procureur-général-syndic sur l'affaire des anciens trésoriers avaient été altérés; un autre jour (6 novembre), on députait aux commissaires du roi pour demander la grâce des condamnés de 1720, et dans les rangs de la députation figuraient, sur leur demande, tous les gentilshommes compromis, le marquis de Coëtlogon, le comte Becdelièvre du Bouexic, de Kerautret, du Groesquer, le Mintier des Granges, le chevalier le Rouge de l'Isle, de Corlay, du Boisgeslin, Talhouët de Kéravéon, de Chérigny, de Lescoet et de Sévérac. Puis le 10 novembre, MM. de Chambellé et du Tiersans ameutaient toute la noblesse en racontant que quatre commis du tabac étaient entrés violemment dans leur appartement sous prétexte qu'ils étaient des fraudeurs, et l'assemblée députait au maréchal pour protester contre cette violation de domicile et demander la punition des commis. Les Etats refusaient, ce qui était beaucoup plus grave, d'insérer sur leurs registres les demandes du roi. Le roi, disaient-ils, ne peut exiger qu'un don gratuit, tout le reste des sommes que nous lui versons, nous ne les lui *consentons* pas, nous les lui *accordons* de notre propre mouvement, nous devons donc en avoir l'initiative. L'opposition fut telle, les criailleries si violentes, qu'il fut impossible d'énoncer et de faire suivre l'avis contraire de l'église et du tiers qui, d'ailleurs, voyant le mécontentement de la noblesse, déclaraient qu'ils ne voulaient pas qu'on imposât ainsi leur opinion au troisième ordre. La lutte durait depuis quatre jours, malgré tous les raisonnements des commissaires du roi, lorsqu'enfin ceux-ci menacèrent d'entrer aux Etats et d'y faire

enregistrer sous leurs yeux les demandes royales. La noblesse céda, mais en garda rancune au marquis.

L'opposition ne faiblissait pas. On avait essayé d'intimider les chefs en leur donnant connaissance de lettres qui parlaient en termes menaçants de l'indignation royale, en leur faisant entrevoir un châtiment sévère de leur conduite, le seul effet de ces démarches fut d'amener les tumultueux à une attitude plus mesurée, sans diminuer en rien l'esprit de résistance. La bombe éclata le 22 novembre. Les commissaires étaient déjà fort irrités d'une délibération qui avait réduit de 856.000 livres à 535.000 le chiffre des fouages, l'impôt le plus mal réparti de tous. Ils communiquèrent le 21 aux Etats une lettre de M. de Tressan, l'ancien évêque de Nantes, promu archevêque de Rouen, et qui nommé en 1722 député en cour par l'ordre de l'Eglise, s'excusait de ne pouvoir venir rendre compte aux Etats de sa députation, demandait que nonobstant on lui accordât la gratification d'usage, et appuyait cette demande de l'autorité royale. Malgré certaines oppositions, la gratification fut votée. Mais le soir même, M. du Groesquer accourt chez le commandant, où presque toute la noblesse était réunie, et là, courant de groupe en groupe, il remue tant et si bien, faisant remarquer aux uns combien la délibération était incorrecte, aux autres combien elle était inconstitutionnelle, qu'il entraîne une partie des assistants. D'autres, ne voulant pas se mettre publiquement en hostilité avec les patriotes, promettent de ne pas paraître le lendemain aux Etats. Donc le 22, lorsque suivant l'usage on donne lecture du procès-verbal de la séance de la veille avant de le signer, un cri s'élève des bancs de la noblesse : « La délibération est inconstitutionnelle, il faut l'annuler, le président ne doit pas la signer. » Il était environ 9 heures et demie du matin. Quelques gentilshommes, M. de Volvire entre autres, protestent. La discussion s'échauffe et se prolonge. De beaucoup les moins nombreux, les courtisans n'osaient quitter la salle des séances, tandis que leurs adversaires se relayaient à tour de rôle pour aller manger, et ils en étaient réduits à se faire apporter un coup à boire et à manger sur le pouce une croûte de pain. Les deux partis tinrent bon pendant cinq à six heures ; enfin, vers 3 ou 4 heures de l'après-midi, le président refusant toujours de

modifier la délibération de la veille, la noblesse demande à rédiger une protestation, signée séance tenante par plus de cent gentilshommes[1].

Du coup M. d'Alègre fut exaspéré, et le 23 novembre, mettant à exécution la menace qu'il avait précédemment faite à propos des demandes du roi, il entrait aux Etats avec ses collègues, donnait ordre aux présidents de signer la délibération de la veille, et sur le propre registre des Etats faisait transcrire une ordonnance qui cassait la délibération relative aux fouages. Ce coup d'autorité, d'autant plus inattendu que le maréchal s'était jusque-là montré plus conciliant, d'autant plus humiliant que jamais il ne s'était rien passé de pareil, produisit quelque effet sur le moment. « Les esprits les plus turbulents sont consternés, écrivait M. de Brou. » Au lieu d'arriver aux Etats le 24 dès 8 heures du matin, comme ils en avaient l'habitude pour empêcher que rien ne s'y passât

[1] C'étaient MM. de France, Huchet de Villechauve, du Maz du Broussy Pantin de la Guerre, du Plessis, Hay de Tizé, de la Boissière, du Groesquer, Lanascol, de la Rivière de Corlay, le Mintier des Granges, de la Lande de Caslan, de la Boessière, du Cartié, Villevalio, de Querfistre de Bavalan, Penhoët, Budes, Lescoët, Menemur, Saint-Gilles Durantaye, deux Saint-Gilles le ch. de Ponthual, la Caunelaye, des Landes Millon, Pennelé, Péan de Pontfily, le Coutelier de Penhoet, de Barberé, de Chérigny, le ch. de la Crochais, de Jacquelot, Berthelot de Saint-Illan, du Tromeur, Visdelou de Saint-Quéreuc, Kermorial fils, le ch. du Lestier, Meslet de la Tremblays, Séréac, François Hercules de Lescoet, deux de Vaucouleurs, Sourville, François-Ange de la Monneraye, Joseph du Bot, de Launay Comatz, Louis-Pierre de la Bouëxière, Pierre de Trolong, Lesquen de l'Argentaye, du Rumain, de Boyséon, Gouvello de Kérantré, de Kéraly, du Breil Baudré, du Pérenno et du Pérenno de Penvern, de Saint-Meleuc, ch. de la Fond, Guérin de la Grasserie, de Kersauson du Roscoët, du Trévou de Bréfeillac, le marquis de Montplaisir, du Mangoer, de Trécesson, le ch. de l'Isle-Rouge, G. Gouyon de Vaudurant, du Noday, Bédoyère, Louis de Tréal du Préby, du Tiersans, de Chambellé, du Botdéru, M. de Coëtlogon, la Garlaye, le Loup de Coetanscours, de Frémeur du Chastel, de Tanouarn, de la Marche Kersauzon, Beschais de la Place, Verrière, le ch. de la Besnerays, P. de Cadaran de Kerman, G. de Trévelec, de la Reignerais, Thipault de Breignou, le ch. de Bouveny, de Guichen du Bouëxic, de l'Isle Kerouan, Kergus, Keravéon, de la Piglais, de Montlige Martin, Saint-Gilles Kergily, du Lestier, de Saulx, Lesquen, Rouand, de la Belinaye, Bertault, Lesquen de Kerohan, du Chesne Ferron, Geslin de la Villeneuve, René de Vaucouleurs, Bertault de Champsavoir, de Léon de Kergoff, Joseph-Gabriel Martin, Pierre Becdelièvre, Pioger de Chantraduc. Le baron d'Ancenis, M. de Carman et une quarantaine de gentilshommes persistèrent seuls dans leur première délibération.

dont ils n'eussent connaissance, les chefs de l'op'position ny firent leur apparition que vers midi, et M. de la Vieuxville, voyant les choses encore plus en beau, annonçait que plusieurs qui se sentaient portés aux tracasseries prenaient le parti de se retirer. « Ils sont infiniment plus modérés et plus tranquilles, » écrivait d'Alègre le 28, et de fait on expédia assez promptement quelques affaires qui restaient à régler et dont on n'espérait pas sortir de longtemps. M. de Brou, toujours inquiet par fonction et par caractère, redoutait cependant des surprises. Il craignait que les états, refusant désormais de rien traiter à l'amiable, ne répondissent à tout : « Le roi n'a qu'à ordonner, nous obéirons, mais nous ne donnerons point notre consentement », paroles menaçantes qui, en annonçant qu'on ne cédait qu'à la force, laissaient entrevoir la possibilité d'une résistance nouvelle transportée en dehors des Etats sur le terrain extra-légal, comme les coups d'autorité de Montesquiou l'avaient fait surgir en 1719. Il fut assez vite rassuré de ce côté, mais pour tomber dans d'autres transes. Les têtes échauffées étaient vite revenues à leurs premières dispositions. Un jour on demandait la révocation d'un maître de poste à Vitré et on chargeait un gentilhomme, M. de Tizé, de lui chercher un remplaçant, comme si les Etats voulaient mettre la main sur une administration. Un autre jour, M. de la Haute-Touche avait, à propos des gratifications, une vive altercation avec l'évêque de Saint-Brieuc. Comme en 1716, les Etats cherchant à éclairer l'opinion publique pour s'appuyer sur elle, réclamaient l'impression de l'état de fonds, c'est-à-dire du budget, base éternelle de toutes les discussions. Lorsqu'il s'agit des gages du Parlement, la noblesse protesta vivement contre l'édit qui, sous couleur de réunion des semestres, avait eu pour but en 1720 d'enlever leurs sièges aux magistrats soupçonnés d'intelligence avec les conjurés de Lanvaux. Puis M. de Chérigny, toujours ardent, lançait sa proposition d'enquête sur la réforme des fouages, et c'était dans cette situation agitée, troublée, qu'après six semaines de session, les Etats se séparaient le 16 décembre 1724.

(*A suivre*) Mis CH. DE LA LANDE DE CALAN.

LES PRÊTRES DE QUISTINIC

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite)[1]

V

Confiscation.

L'état de proscrit entraînait la confiscation des biens. M. Morio eût pu conserver le sien, s'il avait voulu se soumettre à la formalité du passeport, quand il partit pour l'étranger; mais, ayant quitté le pays sans déclaration, il fut réputé émigré et traité comme tel. Ce vicaire habitait une chambre dans le bourg ; et M. Nicolas, depuis l'installation du curé constitutionnel, une maison située au sud du jardin du presbytère. La municipalité se rendit à leur domicile, le 16 janvier 1793, et dressa procès-verbal des effets qu'elle y avait trouvés[2]. Le lendemain, « considérant que les biens de ces deux prêtres sont sous la main de la nation, parce qu'ils sont prévenus d'émigration sans passeport », le directoire arrêta que la vente en serait faite, le 22 février. Le citoyen Jaffray, curé constitutionnel, reçut l'ordre d'y assister, au nom du gouvernement[3].

La municipalité n'avait pu procéder à l'inventaire des effets de l'abbé Célard parce que Loher, qui possédait ses clefs, avait refusé de les remettre. Ce refus irrita le directoire, qui chargea le même Jaffray de demander au notaire les clefs en question, et de l'avertir

[1] Voir la livraison d'Octobre 1897.

[2] L. 906.

[3] Id.

qu'en cas de résistance il serait amené par deux gendarmes au district. Devant cette menace, il céda. Les effets de M. Célard furent annotés aussitôt, et leur vente fixée au 11 mars[1].

Sur les entrefaites, le curé constitutionnel apprit que tous les effets des fugitifs ne se trouvaient pas dans les maisons occupées par eux, et que certains particuliers en récelaient une partie, à l'insu de l'administration ; il concluait de ce renseignement, dans une lettre du 9 février, qu'il convenait de faire à cet égard d'actives recherches, et d'ajourner la vente jusqu'au moment où on aurait mis la main sur les objets disparus[2]. Le procureur-syndic fut de cet avis ; le 11, il envoya la dénonciation au citoyen Bertrand, juge de paix de Bubry, et le pria de suivre cette affaire avec le zèle et le patriotisme qui le caractérisaient : « Faites taire, écrivait-il, les mauvaises intentions et prouvez que la confiance qui vous a été donnée l'a été à juste titre[3] ». Il lui signalait nommément Loher, personnage suspect ; il y en avait d'autres que le soupçon atteignait également et qu'il saurait découvrir[4]. Le succès dépendait de sa clairvoyance et de son activité.

Cet avertissement ranima le zèle du juge, qui fit sans doute de sérieux efforts pour répondre à l'attente de ses maîtres.

VI

Expédition de Saint-Yves.

Le curé et les municipaux n'avaient pas lieu d'être contents. Que leur importait en somme la prise et la vente de quelques effets mobiliers ? Pour que leur haine ou leurs rancunes fussent satisfaites, il leur fallait la capture des ecclésiastiques eux-mêmes. Le 15 mars,

[1] L. 906.
[2] Id.
[3] L. 935.
[4] Id.

ils suppliaient le directoire du district de faire dans le pays les plus exactes perquisitions et d'avoir soin, si on voulait les rendre fructueuses, de se concerter avec le directoire de Pontivy[1]. Le directoire ayant omis de leur répondre, ils s'adressèrent au procureur-syndic, qui leur déclara, le 25, qu'on se disposait à prendre les mesures les plus efficaces pour nettoyer leur canton. « Mais, ajoutait-il, permettez que je ne vous les trace pas afin de ne rien éventer, vous en serez avisé à temps, le moment n'est pas encore favorable parce que nous sommes dénués de bras, ils arrivent ce soir, nous nous concerterons avec Pontivy, un peu de patience[2]. »

Cette nouvelle comblait d'aise les municipaux, qui attendaient d'un moment à l'autre l'expédition annoncée. Or les semaines s'écoulaient, et la troupe n'arrivait pas. Pourtant si l'on ne se hâtait d'en finir avec les rebelles, où s'arrêterait leur audace ? Ne venaient-ils pas braver la loi jusque dans le bourg ? Dans la nuit du 15 mai, les patriotes au nombre d'une douzaine s'étaient réunis chez le curé. Pendant qu'ils devisaient de la situation, on vint les avertir que huit ou dix hommes, la tête enveloppée de mouchoirs blancs, se dirigeaient vers le presbytère. Des sentinelles furent aussitôt placées à toutes les issues. Vers 2 heures du matin, le domestique du curé les aperçut qui rôdaient tout autour. Ayant crié trois fois *qui vive* sans que personne répondit, il tira un coup de fusil qui les fit s'enfuir vers Bubry et Lanvaudan[3]. Bientôt les municipaux apprirent que le moulin de la Villeneuve avait été brûlé, que le bourg cependant n'avait pas souffert, parce que « la providence des choses ne leur a pas permis de s'endormir dans une fausse sécurité[4]. » Que serait-il donc arrivé s'ils ne s'étaient pas tenus sur leurs gardes ? Cette pensée les faisait trembler d'épouvante.

Les prêtres fidèles leur paraissaient la cause de tout le mal, entr'autres, l'abbé Jean Le Goff, de Saint-Yves, en Bubry. Une femme avait rencontré un paysan du côté de la cure, ayant un mouchoir sur la tête et des culottes longues : « Nous savons,

[1] L. 935.
[2] Id.
[3] L. 249.
[4] Id.

s'écriaient-ils, que c'est le costume du prêtre de Saint-Yves[1]. » L'abbé Célard, le curé de Lanvaudan, pour ne nommer que ceux-là, rivalisaient avec l'abbé Le Goff de zèle et d'activité. En dépit de la constitution et de ses partisans, ils ne cessaient de confesser, de conférer le baptême, d'administrer les malades, de célébrer les mariages. Saint-Yves était comme leur quartier d'opération, et c'est là qu'il fallait frapper un grand coup, si l'on voulait couper court à un désordre qui s'aggravait chaque jour : « Nous vous conjurons, au nom de tous les citoyens de Quistinic et d'ailleurs, écrivaient les municipaux au district, de faire cesser à Saint-Yves une infraction aussi scandaleuse à la loi, et de stimuler la coupable inertie de la municipalité de Bubry... Rien ne serait plus facile que d'en arrêter quelques-uns pendant ces fêtes de la Pentecôte où se fait l'ouverture du pardon de Saint-Yves, qui a lieu le dimanche 19 du courant, où ils seront certainement suivant leur coutume, à confesser samedy prochain et même peut-être bien avant dans la nuit[2]. »

C'est le 16 que les municipaux envoyaient à Hennebont ces plaintes et ces renseignements. Le directoire décida de les mettre à profit et de faire partir, dans la nuit du 18 au 19, 50 chasseurs sous la conduite d'un commissaire, désirant « que le résultat soit avantageux[3]. » Le détachement partit à 9 heures du soir, et se dirigea vers Quistinic dont les municipaux devaient lui servir de guides. Aucun de ceux-ci ne s'étant présenté au rendez-vous, le commissaire fut obligé de prendre d'autres guides dont l'ignorance ou la mauvaise volonté retarda sa marche[4]. Au bourg, où il arriva fort tard, en fait de municipalité il ne trouva que le curé Jaffray, qui prétexta une indisposition pour ne pas l'accompagner. Malgré ces contrariétés, il poursuivit ses recherches et se porta sur Saint-Yves, où il avait eu avis « qu'un prêtre réfractaire continuait de résider et de fanatiser[5]. » A son arrivée, vers 7 heures du matin, toutes les portes de l'église étaient ouvertes. Cette singularité l'étonna. Ayant mandé aussitôt Vincent Le Méchec, procureur de la

[1] L. 249.
[2] Id.
[3] Id.
[4] L. 907.
[5] Id.

commune et chargé des clefs, pour en avoir l'explication, il sut que l'abbé Le Goff avait célébré la messe de bon matin ; que le calice dont il s'était servi lui appartenait en propre, celui de la chapelle ayant été porté au district ; que le montant des offrandes, s'élevant à 200 livres, avait été recueilli par un pauvre inconnu. Sans perdre de temps, il courut chez l'abbé Le Goff, avec l'espoir de l'y rencontrer encore ; mais le nid était vide. Furieux de son échec, il revint à la chapelle, ordonna d'en enlever la pierre sacrée, d'en fermer et barricader les portes, et de se saisir de Vincent Le Méchec, « que tout concourt à montrer de connivence avec le prêtre rebelle[1]. » Le procureur fut conduit à Hennebont, le même jour 19, et maintenu jusqu'à nouvel ordre en état d'arrestation[2].

Ce maigre résultat avait de quoi déconcerter les municipaux de Quistinic. Ils avaient provoqué cette expédition et fondé sur elle de grandes espérances. Ils avaient compté que le détachement tiendrait garnison à Saint-Yves pendant les fêtes de la Pentecôte, et empêcherait les prêtres catholiques d'y exercer leurs fonctions ; qu'il réussirait même à en surprendre quelques-uns, ou du moins à leur couper les vivres en s'emparant des offrandes[3]. Aucun de leurs vœux ne se trouva réalisé. L'année suivante leur réservait une autre déception plus amère encore. Le curé Jaffray abdiqua son sacerdoce.

VII

Apostasie du curé constitutionnel.

Les prêtres de Quistinic prêchaient d'exemple. Plutôt que de vendre leur conscience et de se soumettre à des lois condamnées par l'Église, ils se résignaient à tout perdre jusqu'à la vie. Leur remplaçant n'avait pas de ces scrupules. Pour lui, la résistance était une sottise, et il était d'avis de tout sacrifier pour conserver ses aises. Il le montra une fois de plus en 1794.

[1] L. 907.
[2] L'abbé Le Goff fut pris dans la suite et guillotiné à Lorient.
[3] L. 249.

Le curé constitutionnel se croyait à l'abri des revers de la fortune. Il avait fait de bonne heure le serment prescrit par la constitution civile; prêté, le 16 novembre 1792, le nouveau serment de maintenir la liberté, l'égalité et de mourir en les défendant, poursuivi, avec une vigueur rancunière, de malheureux ecclésiastiques qui n'avaient commis d'autres crimes que de suivre le droit chemin. Si donc quelqu'un avait donné des gages au nouveau régime, c'était lui. Et pourtant le voilà, en avril 1794, enfermé comme un simple réfractaire, par ordre du représentant du peuple, Le Carpentier. D'où venait cette disgrâce?

C'est que par un arrêté, daté le 13 avril de Saint-Malo, ce fanatique représentant avait décidé que tout prêtre devait abdiquer ses fonctions et remettre ses lettres de prêtrise, sous peine de passer pour suspect et d'être mis en arrestation. Contre son habitude, le citoyen Jaffray ne se hâta pas d'obéir. On l'en punit quelques jours plus tard, en l'envoyant à l'abbaye de la Joie, près d'Hennebont. Une fois en détention, il se prit à réfléchir. Estimant qu'après avoir fait tant de sacrifices aux exigences révolutionnaires, ce n'était pas la peine de regimber, il annonça, le 2 juillet 1794, l'intention de payer un nouveau tribut à la patrie : « Puisse ce témoignage, écrivait-il, être le plus sûr garant de mon républicanisme et de mon dévouement sans bornes à la cause populaire, que j'ai irrévocablement embrassée[1]. »

Le curé constitutionnel était sincère. Le meilleur témoignage qu'il pût donner à l'impiété du jour, était d'abandonner sa paroisse et d'abjurer son sacerdoce. En récompense, il recouvra la liberté. Cependant la liberté, acquise au prix d'une dégradation, ne coûte-t-elle pas trop cher? On ne sait où il se retira, au sortir de l'abbaye ; mais ce ne devait pas être à Quistinic. Ses partisans avaient à rougir de sa conduite, et les catholiques n'avaient nul besoin de ses services.

Si les catholiques méprisaient ses services, ce n'est pas qu'ils eussent abondance de prêtres. Nous avons déjà signalé la fuite de M. Morio. Au commencement de 1794, Jean Olivier disparut à son

[1] L. 771.

tour, mais d'une autre manière : il tombait aux mains des persécuteurs.

VIII

Détention et assassinat de M. Olivier.

En raison de son grand âge, Jean Olivier n'était sujet qu'à la réclusion. Mais aller en réclusion, c'était faire acte d'adhésion à des lois injustes, et plutôt que de s'y soumettre, bien qu'il fût « caduc et infirme, incapable de marcher[1] », il se jeta dans une vie errante, qui dura 18 mois. Vers la fin de février 1794, il rentra dans sa maison de Quistinic, occupée par Marguerite Passal, sa domestique, qui la gardait en son absence. Il y vivait sans bruit lorsque, le 11 mars, l'agent national, deux commissaires et deux municipaux, qui faisaient le recensement des grains, parvinrent à le découvrir. Ils mirent des soldats à sa porte, en attendant les ordres du directoire, qu'ils informèrent de cette arrestation. Le directoire répondit par l'envoi de la gendarmerie, qui amena, le 13, le prêtre et sa domestique dans les prisons de Lorient. Leur procès ne traîna pas. A peine étaient-ils écroués que l'accusateur public du tribunal criminel demandait de les citer le lendemain à la barre, et de prononcer à leur égard « le jugement qu'ils avaient encouru. »

Ainsi fut fait. Le 14, à 9 heures du matin, le vieux prêtre comparut devant le tribunal :

« Interrogé où il exerçait son état de prêtre ?

« Répond qu'il demeurait sur la paroisse de Quistinic, où il exerçait les fonctions de simple prêtre.

« Interrogé s'il a prêté le serment exigé par la loi des ecclésiastiques ?

« Répond que non.

« Interrogé pourquoi il n'a pas quitté le territoire de la République française, comme la loi l'exigeait des prêtres insermentés ?

[1] L. 1369-1370.

« Répond qu'il croyait n'être pas sujet à la déportation.

« Interrogé pourquoi, son âge le mettant hors le cas de déportation, il ne s'est pas rendu près l'administration du département pour demeurer en réclusion ?

« Répond que n'ayant pas de passeport, il craignait de seprésenter à l'administration du département.

« Interrogé où il a été depuis 18 mois ?

« Répond qu'il a couru les différentes paroisses du district d'Hennebont et d'Auray, mais qu'il s'est abstenu de fournir ses fonctions de prêtre.

« Interrogé quelle est la femme avec laquelle il a été arrêté ?

« Répond que c'est sa domestique, et qu'elle le sert depuis 10 ou 12 ans.

« Interrogé combien il y avait de temps qu'il était rendu chez lui, lorsqu'il a été arrêté ?

« Répond aux environs de trois semaines[1].

L'interrogatoire de M. Olivier achevé, commença celui de sa domestique, qui déclara tout d'abord être âgée de 40 ans et originaire de Lanvaudan.

« Interrogée si elle l'a suivi depuis qu'il est fugitif ?

« Répond que non et qu'elle était restée chez lui.

« Interrogée depuis quand le prêtre Olivier était retourné chez lui ?

« Répond depuis 15 jours.

« Interrogée pourquoi elle était restée au service d'un prêtre réfractaire ?

« Répond qu'elle était restée pour garder les meubles de sa maison.

« Interrogée pourquoi, quand Olivier est arrivé chez lui, elle ne l'a pas dénoncé à la municipalité de Quistinic ?

« Répond qu'elle ne se croyait pas obligée de le faire[2]. »

Le tribunal ne l'entendait pas ainsi. Il prétendait qu'elle n'avait pas le droit de recevoir son maître dans sa propre maison, ou qu'elle devait le dénoncer aussitôt à la justice. Et puis n'était-elle pas la

[1] Notes de Luco.

[2] Id.

messagère attitrée des prêtres de Quistinic, de Bubry et de Melrand? Pour s'être rendue coupable de tant de crimes, elle se voyait condamnée à la perte de ses biens et à la déportation à vie[1].

Quant à M. Olivier, ses biens furent également confisqués ; et si sa tête ne roula pas sur l'échafaud, il en fut redevable à son âge avancé (71 ans). Le tribunal le condamna seulement à la détention « dans le lieu à ce désigné ». Le lieu dont il s'agit était le Petit-Couvent de Vannes, maison d'arrêt pour les détenus politiques. M. Olivier y entra le 18 mars, quatre jours après le prononcé du jugement, et y resta jusqu'au 12 janvier de l'année suivante. Transféré ce jour à la Retraite des femmes avec ses autres confrères sexagénaires et infirmes, il fut mis en liberté le 25 mars, en même temps que ses compagnons de captivité, en vertu d'un arrêté pris, le 24, par Briie, représentant du peuple[2].

Le vieux prêtre reprit le chemin de Quistinic, et s'établit dans le bourg comme par le passé. Après tant d'épreuves, il avait droit au repos, et il espérait qu'il ne lui serait pas refusé. Son espoir fut déçu. L'année ne s'était pas écoulée que la persécution recommença et lui coûta la vie. La colonne mobile de Baud, si célèbre par ses chasses aux prêtres, le rencontra, le 29 décembre, au village de Locumélien, et sans autre façon, l'*assassina* sur place. C'est le propre terme dont se servit Loher, officier public de la commune, dans l'acte qu'il dressa du décès de la victime[3], et personne n'objectera que le mot est trop fort.

La perspective d'un sort pareil ne découragea nullement MM. Nicolas et Célard. Tout en se cachant avec soin, ils se prodiguèrent plus que jamais ; mais la besogne était grande, et leurs forces n'y pouvaient suffire. Dieu merci, l'auxiliaire était prêt.

IX

Ordination de Mathurin Le Guerroué.

Fils de Corentin et de Marguerite Nicolas, neveu par sa mère du

[1] Notes de l'abbé Luco.
[2] *Ibidem.*
[3] Arch. communales de Quistinic.

recteur de Quistinic, Mathurin Le Guerroué était né, le 23 février 1769, au village de Kerimaux, en Gueltas. Son oncle prit soin de son éducation, lui fit faire des études, et il était tonsuré au moment de la Révolution. Forcé par les événements de renoncer à la carrière ecclésiastique, il entra en apprentissage chez un menuisier d'Arzon et y demeura trois ans[1]. Il y était encore lorsque, vers la fin de 1792, M. Nicolas se réfugia dans la même commune, et reçut l'hospitalité des filles Fleury, au village de Tumiac. Reconnu bientôt par les patriotes, le proscrit fut dénoncé au directoire départemental qui chargea, le 27 décembre, le citoyen Le Gris, substitut du procureur de la commune de Vannes, de le capturer s'il était possible[2]. Le substitut requit promptement des forces suffisantes, et se mit en route le lendemain, animé par l'espoir du succès. M. Nicolas put lui échapper ; mais il n'en fut pas de même de son neveu. Les soldats le saisirent vers onze heures du soir, et l'emmenèrent dans les prisons de Vannes où il fut écroué, le 29, par le gendarme Malliaux[3]. Cet enlèvement souleva de vives protestations. Les municipaux d'Arzon invoquèrent le droit de l'homme, « qui défend de se saisir des gens sans motif ni plainte incivique reconnue préalablement[4] », et demandèrent sa mise en liberté.

Sorti de prison, Mathurin Le Guerroué reprit ses études, et dès qu'il fut convenablement instruit, M. Nicolas résolut de lui procurer le périlleux honneur du sacerdoce ; mais le moyen, dans des circonstances aussi difficiles ? Il suffisait de passer en Espagne, en Angleterre ou en d'autres contrées voisines : les évêques n'y manquaient pas. Rien n'obligeait cependant de franchir la frontière. En plein foyer révolutionnaire, à Paris, l'évêque de Saint-Papoul remplissait courageusement la même fonction.

Nommé évêque de Gap en 1778, transféré à Saint-Papoul en 1782, M. de Maillé de la Tour-Landri n'avait pas émigré à l'exemple de ses collègues de l'épiscopat. Il vint à Paris, et se tint caché en cette ville ou aux environs, bravant tous les dangers pour tâcher

[1] L. 1269.
[2] L. 237.
[3] L. 743.
[4] L. 1269.

de multiplier les prêtres fidèles, dont le nombre allait sans cesse en diminuant. C'est à lui que s'adressa l'abbé Le Guerroué. Muni d'un dimissoire de M. Poisson, recteur de Rieux et vicaire général du diocèse de Vannes, il s'achemina vers Paris à l'aide d'un itinéraire indiquant les auberges où il pouvait sûrement descendre, et reçut la prêtrise en juin 1797, peut-être le 18 du mois. C'est du moins de ce jour que date sa permission de célébrer à Paris, comme le témoigne la pièce suivante : « Je certifie que Mathurin Guéroué est prêtre catholique romain, et a la permission de dire la messe dans notre diocèse. A Paris, le 18 juin 1797, Hure[1]. » Sept jours plus tard, il était de retour à Rieux, auprès de M. Poisson, qui attesta de son côté « qu'il a été ordonné par un évêque catholique », d'après le dimissoire accordé à cet effet[2].

Le temps était à la paix. Les lois contre l'Église étaient peu à peu rapportées, et les prêtres reparaissaient dans leurs paroisses ; mais parmi eux régnait une grande division, relativement à l'exercice du culte. Les uns le voulaient public et solennel ; les autres, privé et secret, comme si l'on était en deuil. C'est cette dernière manière de voir que M. Poisson adopta, conformément aux instructions des évêques. Dans une longue circulaire, en date du 20 juin, il permit « d'exercer le culte privé dans les églises ou chapelles sans distinction jusqu'à nouvel ordre, sans chant quelconque soit *pro vivis*, soit *pro defunctis* » ; et même ce culte privé, il l'interdisait, sous peine de suspense, dans les chapelles aux jours de pardon, « à cause des troubles et des scandales qui le faisaient gémir[3]. » M. Poisson avait fait, au sujet des dispenses, d'autres recommandations importantes, en sorte que M. Le Guerroué savait à quoi s'en tenir, lorsqu'il reçut ses pouvoirs pour Quistinic, le 27 du même mois, par une lettre ainsi conçue :

« Louis-François Poisson, recteur de Rieux, vicaire général du diocèse de Vannes, à notre très cher Mathurin Guéroué, prêtre de ce diocèse, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Certains de votre

[1] L. 277.

[2] Id.

[3] L. 287.

science, piété et zèle, nous vous donnons les pouvoirs de confesser les fidèles dans la paroisse de Quistinic, et même d'absoudre des cas de censures réservées, du consentement du recteur de laditte paroisse, et aussi dans les paroisses voisines qui se trouveront entièrement dépourvues de prêtres, ou bien du consentement des prêtres qui y seraient attachés, et ce jusqu'à nouvel ordre[1]. »

M. Le Guerroué se rendit auprès de son oncle, qui trouva en lui un auxiliaire dévoué. L'occupation ne lui manqua pas dans un moment où une liberté relative permettait aux fidèles l'approche des sacrements. Ce moment dura peu. La tempête surgit bientôt avec une nouvelle violence, et les tribulations du nouveau prêtre devinrent d'autant plus vives et plus multipliées, qu'il partageait la destinée d'un homme à qui les républicains attribuaient une influence considérable, et qu'ils se mirent à rechercher avec un redoublement d'ardeur.

(*A suivre*), ABBÉ GUILLOUX.

[1] L. 277.

ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

(Suite)[1].

Les armateurs et les armements nantais, à Brest, de 1689 à 1789. — Un Supplément à l'histoire de la course nantaise avant la Révolution.

Sous Louis XVI, la marine militaire renaît avec un éclat inattendu. On ne laisse plus les officiers se mêler d'affaires où des intérêts particuliers peuvent les entraîner à oublier ceux de l'Etat : ils doivent consacrer tout leur temps, toute leur science, toute leur énergie, à la défense du royaume, à celle des colonies, à la protection du commerce. L'honneur refleurit et la lutte contre l'Anglais s'inspire d'un sentiment noble, dégagé de toute alliance avec la cupidité ; dans le milieu transformé, excellente école, la porte est plus largement ouverte à l'élément roturier, par les ordonnances de 1786. La course est encore active, dans quelques ports (Dunkerque, Saint-Malo) ; mais elle n'a point l'extension d'autrefois. Les armements sont moins nombreux, les navires équipés de moindre force. Il faut dire qu'un système est inauguré, dont la rade de Brest est comme le foyer, qui contribue à la réduction de la course : c'est celui des croisières par petits groupes de bâtiments de l'Etat, légers, pourvus d'une artillerie bien distribuée, poussant des pointes hardies et inopinées sur les routes de ravitaillement ou de retour des convois ennemis. Ce sera le système adopté plus tard, par le comité de salut public, et qui vaudra à Brest de pouvoir se procurer subsistances, matières d'approvisionnement de toutes sortes, au milieu de la pénurie générale, parfois avec une abondance suffisante pour fournir à d'autres villes, à Nantes même, sur les appels réitérés de Carrier.

[1] Voir la livraison d'octobre 1897.

Dès l'ouverture des hostilités, en 1778, on voit poindre un nouvel esprit. L'âpreté au gain est toujours un stimulant pour des corsaires ; mais il s'y mêle un sentiment patriotique, qui s'exaltera jusqu'à la refouler : déjà l'on a comme dominante, au cœur de nos marins, cette haine de l'Anglais qui s'épanouira si ample, chez nos équipages révolutionnaires, qu'elle leur fera oublier tout autre objectif que sa satisfaction. On peut dire...., ce qu'on n'a point encore fait, que je sache, que la course, d'abord plus mercantile que patriotique, est en train de devenir surtout patriotique.

Les archives de Brest fournissent peu de documents relatifs au commerce et aux armements nantais de cette période.

En septembre 1778, je trouve mention de deux commissions d'armements en guerre de marchandises, pour des navires de Nantes, la *Fidèle* (capitaine Marc Moreau) et le *Saint-Honoré* (capitaine René Cuete ?) destinés aux îles françaises d'Amérique.

En 1780, l'*Emile*, de Nantes, de 300 t. et 6 canons, est affrété par l'Etat à M. Marcorel, armateur à Nantes : le navire vint prendre charge à Brest, pour le compte du roi, à destination de la Martinique[1] ; capturé par un corsaire anglais, il fut repris par le corsaire malouin le *Bougainville*.

[1] Je possède son rôle d'équipage :

Officiers-majors :

Capitaine, Jean-François Bahezre, de St-Brieuc, à. . .	150 l.	par mois.
Second, Piccory, de Paimbœuf, à.	120	—
Lieutenant, Pichon, à.	70	—
Chirurgien, Jacques Frémont, de Nantes, à.	100	—

Officiers mariniers :

Maître, Pellegrin, à	60 l.	par mois.
2e maître, Le Corre, de Dinan, à.	40	—
Charpentier, Guerry, de Nantes, à.	60	—
Calfat, Dupé, de Nantes, à.	45	—
Tonnelier, Gaillard, de Nantes, à.	50	—

Matelots (de Nantes, La Rochelle, St-Malo, Dinan), 7, à 30 et 36 l. p. mois.
Novices (de Nantes, Morlaix, St-Malo), etc., 7, à 15, 20, 24 et 25 l. par mois.
Mousses, 2, à 15 l.
Un domestique à 60 l.
2 passagers.

Des négociants de Nantes sont intéressés dans quelques armements brestois.

En 1782, un chasse-marée lorientais, la *Félicité*, sorti de Nantes avec un chargement de blé, pour les hôpitaux de la marine à Brest, est rencontré par l'*Alerte*, corsaire de 20 canons et 90 hommes d'équipage, appartenant au gouverneur de Guernesey. L'anglais n'a pas de peine à amariner le petit bâtiment français, dépourvu de tout moyen de défense. Mais quelle revanche vont prendre les vaincus ! 6 Anglais bien armés sont mis à bord de la prise, où il n'est laissé que 2 Français, les frères Lefranc, de l'île d'Arz[1]. On fait route pour un port anglais. Une tempête s'élève, la *Félicité* est fort maltraitée et les conducteurs, peut-être trop abreuvés d'eau-de-vie, perdent la tête. Les frères Lefranc « leur dirent que s'ils vouloient sauver leur vie, ils alloient manœuvrer pour le premier port de France ; ce qui ayant été accepté sans délai, les comparants (je reproduis la déclaration de nos Bretons à l'amirauté de Brest) firent aussitot route pour Camaret où ils arrivèrent et mouillèrent ; ayant fait débarquer les 6 Anglais, ils les présentèrent au syndic des classes, qui les a fait transporter dans les prisons de cette ville où ils sont détenus. »

Entre les places de Brest et de Nantes, il y a parfois des procédures commerciales à régler. En 1783, l'amirauté de Brest ordonne le paiement « de frais de pilotage (100 l.) de Brest à Nantes, » convenus entre un ancien maître de barque et un capitaine hambourgeois ; en 1786, un sieur Olenschlague et ses associés, de Nantes, ont une affaire avec le s^r Pluchon-Duplessis, fils, courtier à Brest, à propos de cafés portés sur un connaissement et non livrés ; la même année, à la suite du naufrage de la *Concordia*, des frais de frêt à partager sont l'objet d'un débat entre Simon Plumard, écuyer, sieur de Rieulx, négociant et ancien consul de Nantes, et des armateurs de Brest, etc.

Les relations entre les deux ports sont d'ailleurs moins importantes qu'autrefois. Sous Louis XIV, l'arsenal de Brest tirait de Nantes une grande partie de ses approvisionnements. Sous Louis XV,

[1] Morbihan.

la course établit entre les 2 centres des rapports assez étroits. Sous Louis XVI, la marine s'approvisionne plutôt à Bordeaux ; ses gabares vont charger des bois, divers objets de gréement ou des subsistances, à la Rochelle, au Havre, jusqu'à Bayonne. En 1785, sur 455 entrées, inscrites sur le registre des mouvements du port marchand, à Brest, pour 160 navires venant de Bordeaux, Blaye ou Libourne, 19 seulement arrivent de Nantes[1].

A cette époque, le commerce maritime est menacé d'une crise, particulièrement inquiétante pour Nantes.

Les colonies d'Amérique, soumises à un système de protectionnisme étroit, dicté par l'intérêt des négociants métropolitains, élevaient des plaintes énergiques. Elles protestaient contre des règlements, qui les obligeaient à écouler tous leurs produits exclusivement dans certains ports français, à ne s'approvisionner des denrées les plus usuelles, à ne recevoir des nègres que par l'intermédiaire des armateurs de la métropole : les colons étaient à la merci d'une poignée de négociants étrangers à leurs besoins, dédaigneux de leurs intérêts ; ils étaient, disaient-ils, exploités, parfois réduits à manquer des choses les plus nécssaires, quand les commerçants français ne pouvaient ou ne voulaient pas leur envoyer des farines, du vin, les étoffes dont ils avaient besoin, en échange de leur sucre. Et ces mêmes colons avaient tout près d'eux des Américains, qui s'offraient à leur fournir des vivres à très bas prix, à les débarrasser de produits que refusait la métropole. La prohibition amenait la contrebande. Les interlopes pullulaient sur les côtes de St Domingue, dont les habitants étaient intéressés à favoriser les tentatives du commerce anglo-américain de préférence à celui de la métropole.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 30 août 1784 essaya d'atténuer une situation intolérable, pour les colons, en ouvrant aux étrangers certains lieux d'entrepôts dans les îles françaises : là, sous la surveillance des agents de l'administration, les Américains purent dé-

[1] On se préoccupe, à cette époque, d'assurer entre Brest et Nantes des communications exemptes de tout risque, en temps de guerre, par un système de canalisation intérieure, qui ne devait recevoir une solution définitive qu'en 1822.

barquer et charger des marchandises de nature déterminée, à la grande satisfaction des planteurs. Mais le commerce français jeta les hauts cris, contre ce qu'il appelait une atteinte à ses privilèges. Les clameurs redoublèrent, lorsque s'agita la question de la liberté de la traite des nègres. Cet odieux trafic était d'un gros rapport pour les négociants de Nantes et de Bordeaux ; il profitait à quelques-uns au préjudice d'un très grand nombre d'intéressés : des colons, d'abord, auxquels les négociants métropolitains livraient des esclaves à des prix bien supérieurs à ceux réclamés par les Anglais, « les plus habiles de tous les marchands de nègres[1] ; » de la population maritime ensuite. La traite à la côte de Guinée, loin d'être une école utile pour les matelots, était une école de démoralisation, aussi la cause d'une très grande perte d'hommes, dont la nation aurait pu tirer un meilleur emploi. On calculait en effet que la traite occupait 4500 matelots dont la moitié périssait en Guinée[2]. Quel sacrifice de braves gens, dont les bras eussent été si

[1] « Ils achètent à bon marché les nègres, se les procurent en peu de temps et les vendent à proportion de cette diminution de frais. Un nègre brut qui se vend 2000 livres à St-Domingue par les traitants français, ne vaut que la moitié de ce prix à la Jamaïque. » *Du commerce des colonies, ses principes et ses lois*, brochure anonyme de 1785, p. 48.

[2] Proportion énorme pour une campagne dont la durée n'excédait jamais 18 mois. La mortalité comparée pour les équipages employés au commerce des Antilles était évaluée au 5e.

Le commerce de Nantes avec les Antilles était très actif : il venait en seconde ligne, après celui de Bordeaux ; on jugera de son importance, d'après cet *état des denrées portées en 1775 des colonies françaises de l'Amérique dans les ports de la métropole.*

Noms des ports de France.	Nombre des vaisseaux arrivés dans les ports de France.			
	de St-Domingue	la Martinique	La Guadeloupe	Cayenne
Dunkerque.....	12	—	1	—
Le Havre.....	40	41	15	—
Honfleur.....	4	—	—	—
Saint-Malo.....	8	3	—	2
Nantes.....	94	4	14	—
La Rochelle....	21	1	1	1
Bordeaux.....	135	39	45	1
Bayonne.....	4	5	—	—
Marseille.....	35	29	5	—

précieux à bord des vaisseaux de guerre, en temps d'hostilités ! Mais c'était bien là le souci de quelques riches maisons, dont un pareil commerce soutenait la fortune ! « Un négociant de Nantes, à qui l'on faisait observer que l'arrêt du 30 août était une loi d'humanité, et qu'il en résulterait que les nègres, mieux nourris, mourraient moins et peupleraient davantage, répondit froidement : *Voilà le mal, cela fera tomber le commerce de la côte, qui est la richesse de nos meilleures maisons, et si l'on avait pensé de même il y a 30 ans, je n'aurais pas fait fortune*[1]. »

La Révolution va bientôt changer toutes choses, en dépit des résistances.

Mais hélas ! qui oserait affirmer que l'excessivité des appétits dans le lucre, l'âpreté au gain de quelques-uns, trop au détriment d'un grand nombre, l'ampleur de fortunes obtenues au prix du sacrifice de milliers de vies humaines, n'aient pas contribué à faire éclore des germes de haines, de jalousies, de réaction atroce, à l'époque où s'entrechoquèrent les sentiments de couches sociales très opposées. Qui oserait affirmer que Carrier, de sinistre mémoire, eût pu accomplir son œuvre sanglante, dans une vaste cité, s'il n'avait rencontré une armée toute prête à l'appuyer, parmi des misérables hantés par la ressouvenance de terribles désespoirs.

Nantes et Bordeaux reçoivent principalement des sucres, des cafés, du cacao, de l'indigo, des cotons. De la seule colonie de Saint-Domingue, Nantes importe :

En sucre brut pour une valeur annuelle de		8.419.239[1]
En café	—	4.481.053
En indigo	—	4.274.480
En cotons	—	1.723.602

On voit, d'après ces chiffres, combien Nantes avait à redouter des corsaires ennemis qui se portaient sur les routes de retour de ses navires ; mais les prises de ses propres corsaires sur les marchands anglais, revenant de la Jamaïque et autres colonies de leur nationalité, compensaient jusqu'à un point les pertes.

[1] Brochure précitée. Saint-Domingue ne produisait pas la quantité de vivres nécessaire pour la seule nourriture de ses esclaves, et c'était la cause dominante des réclamations des colons, pour obtenir la liberté du commerce, aux îles, avec les Américains, bien à portée de leur fournir des vivres aux conditions les plus avantageuses et toujours en approvisionnement suffisant.

Tout se paie, tout s'expie en ce monde, et il était impossible que, du sein de familles de marins, d'ouvriers, maigrement payés, comptant des parents morts, à bord de navires particuliers, sur les côtes de l'Afrique et aux Antilles, des regards farouches ne se levassent point vers cette aristocratie commerciale, riche, puissante, en quelque sorte née de leurs dénuements. L'égoïsme et l'oubli de la solidarité mutuelle seront toujours le prétexte et la cause intime des pires déchirements révolutionnaires.

Dr A. Corre.

TRADITIONS BRETONNES VERSIFIÉES

LES ABEILLES ET JÉSUS

A. M. O. de Gourcuff.

Avant Notre Seigneur il n'était point d'avettes ;
Ce fut le doux Jésus dont la main dessina
De leurs corps allongés les formes très coquettes,
Et leurs ailes de gaze avec art façonna.

Il en fit par bonté d'habiles ouvrières
Picorant sur les fleurs qui s'ouvrent sous le ciel,
Sachant pour le temps froid, prévoyantes fourrières,
Disposer les rayons qui conservent le miel.

Mais de tous ces talents les bêtes orgueilleuses,
Loin de s'en contenter, désiraient plus encor ;
Rien ne satisfaisait leurs âmes vaniteuses :
« O Seigneur, donnez-nous des maisons tout en or. »

Jésus leur répondit : « Sachez bien cet axiome :
Qui veut trop s'élever risque d'être abaissé ;
Vous aurez pour logis des maisons tout en chaume,
Avec un toit de boue, au rebord du fossé. »

— Donnez-nous tout au moins, ô Seigneur, la puissance ;
Que notre âcre aiguillon inspire la terreur,
Et que par lui piqués, avec grande souffrance
Les hommes de la mort sentent venir l'horreur. »

— Du méchant contre lui se retournent les armes :
L'homme, par vous piqué, sentira votre dard ;
Atteint par le poison, il versera des larmes,
Mais après ce forfait, vous mourrez sans retard. »

Paul Sébillot.

LA VIERGE ET LE GRAIN DE BLÉ

Marie au temps jadis visitait la Bretagne :
La course étant fort longue, elle était à cheval,
Montée ainsi que sont les femmes de campagne ;
Aucun nimbe doré n'ornait son front royal.

Au bord d'un champ gisait un beau brin de filasse
Qu'une fille, en jouant, y avait égaré ;
La Vierge, descendue, aussitôt le ramasse,
Et remonte à cheval après l'avoir serré.

Un bel épi traînait, échappé de la gerbe,
La Vierge tout auprès passa, sans s'arrêter,
Et parut le traiter comme un méchant brin d'herbe
Qui tout au plus pouvait quelque bête tenter.

Un homme qui marchait près de là, sur la route,
S'en étonna beaucoup, et dit, parlant tout haut :
« Cette femme à cheval est folle, sans nul doute :
Et vient de faire ici l'action d'un nigaud.

Pour un seul brin de chanvre elle s'est détournée ;
La voilà qui dédaigne un gros épi de blé,
Bien mûr, et dont la tige est pour le moins ornée
D'un demi-cent de grains sur sa paille assemblé. »

— Mon ami, dit la Vierge avec un doux sourire,
Un brin de lin qui traîne est perdu pour toujours ;
Mais d'un grain de froment chacun son profit tire :
Il peut aux malheureux être d'un grand secours,

Et si quelque chrétien n'en fait sa nourriture,
Il est utile au moins aux petits animaux,
Les oiseaux du bon Dieu l'auront pour leur pâture ;
Il nourrira l'insecte ou bien les vermisseaux. »

Paul Sébillot.

LA PIERRE QUI CHANTE

A M. Paul Chardin.

Sur le sommet de la colline,
Se dresse au rebord d'un chemin,
Un bloc énorme qui domine
D'en haut tout le pays voisin.

On ne voit pas la verte mousse
Y mettre un tapis de velours,
Et le lichen jamais ne pousse
Sur ses flancs aux lisses contours.

Et cette roche fut nommée
En bas-breton *Men Varia ;*
La bergère est accoutumée
D'y dire l'*Ave Maria.*

Quand le brillant soleil se lève
Lui dardant son premier rayon,
De la pierre aussitôt s'élève
Dans le ciel pur un très doux son.

Ce n'est pas elle que l'oreille
Entend comme un lointain hautbois,
Qui par sa musique réveille
Les petits oiseaux dans les bois,

C'est, dit-on, le chant de Marie
Qui se module en si beaux tons,
Quand sa bouche divine prie,
Dès le matin, pour les Bretons.

Paul Sébillot.

POÈTES BRETONS INCONNUS

(SUITE[1])

Alexandre LEGROS

A partir du 10 août, les lettres de mon ami se suivent à peu près de deux mois en deux mois. Elles paraphrasent avec une abondance qui ne paraît jamais excessive, le *Laudator temporis acti* de son maître Horace.

Nantes, le 10 août 1857.

MON CHER CAMARADE,

Je t'envoie aujourd'hui quatre pages de morale ; oui, mon vieux. ne te récrie point, ne prends point de lunettes pour t'assurer si tu as bien lu. Je l'ai dit, tu ne te trompes pas, tu as tout ton bon sens, je t'envoie quatre pages de morale, et si j'avais le temps et la place je t'en enverrais trois autres avec. Eh quoi ! dis-tu, Alexandre est-il devenu moraliste ? Non, non, pas encore du moins. Je ne suis pour le moment qu'un pauvre pécheur. tout bourrelé d'erreurs et de péchés, qui aurait certes bien mauvaise grâce, s'il voulait moraliser autrui, quand il a tant besoin d'être moralisé lui-même. *Primo mihi !* Dieu sait que ce n'est point ici une formule d'égoïsme, mais bien hélas ! d'humilité chrétienne.

Comment oserais-je donner des préceptes de morale ? Ne serait-ce

[1] Voir la livraison d'octobre 1897.

pas une dérision ? C'est à moi d'en recevoir, de m'en pénétrer, de m'en nourrir, de me les assimiler, ou tout au moins de les mettre en réserve pour en faire usage un jour quand je serai grand papa. Grand papa ! C'est alors que je devrai, bon gré mal gré, devenir moraliste. Il me siérait mal alors d'être satisfait du temps présent, il sera de mon métier d'être, comme le vieillard d'Horace :

Difficilis, querulus, laudator temporis acti
Me puero, castigator censorque minorum.

« Aujourd'hui, dirai-je, en branlant la tête et d'une voix chevro-
« tante, tout va mal, tout dégénère. Vous me dites que, maintenant,
« l'homme fait des miracles, vous me parlez de progrès ! Votre
« progrès me fait pitié, et vos miracles, ils sont plaisants ! Vos
« vêtements sont si mal feutrés qu'ils ne garantissent plus du
« froid ; vos rues si mal pavées qu'on ne peut se promener sans
« fatigue ; vos cuisiniers si mal habiles que les aliments ne se di-
« gèrent plus ! Le soleil lui-même, ce soleil que j'ai connu si bril-
« lant autrefois, il vieillit, il s'use, il n'a plus d'éclat ni de chaleur !
« Oui, partout la décadence dans la nature, dans les arts, dans
« l'humanité. Les poètes d'aujourd'hui n'ont pas de génie, les
« mœurs s'altèrent de plus en plus ; la vertu des anciens jours a
« disparu ; les enfants sucent avec le lait la désobéissance et la
« corruption. Oui, mes enfants, telle est la vérité. Eh quoi ! vous
« riez, vous trouvez mes paroles ridicules, insensées peut-être !
« *O tempora, o mores !* O jeunesse pervertie ! o fils dénaturés, dése-
« poir de mes vieux jours, vous périrez sur l'échafaud, ou bien,
« suivant la circonstance, vous mourrez à l'hôpital ! » Et c'est alors que je donnerai carrière à toute mon éloquence, que je tonnerai contre les vices, que je prodiguerai les préceptes de morale, comme ceux que je t'envoie aujourd'hui. Qu'il fera beau me voir alors ! Quel spectacle ! Ah, mon vieil ami, je te réserve une place à mes petits sermons. — Mais, comme je te le disais, je n'en fais point encore. Aussi, le chapitre de morale que je t'envoie, je me suis borné, l'avouerai-je ? à le copier. Et encore, ô misère, dois-je confesser que ce n'est pas en mon nom que je te l'adresse, mais au nom de ta sœur, qui te moralise habituellement et qui, ne sachant pas si elle t'écrirait par la malle du 10, m'a chargé de la commission, jugeant apparemment que le régime moralisateur auquel tu es soumis ne pouvait être interrompu sans danger.

Cette petite dissertation morale est immédiatement suivie de la description la plus circonstanciée du qua-

drille des lanciers qu'un chef de musique militaire anglais venait d'inventer, et qui faisait fureur. Nous aimions la danse et j'éprouvai autant de plaisir à connaître les figures du nouveau quadrille que Legros en avait pris à me les énumérer. Les Lanciers semblaient appelés à détrôner le bon vieux quadrille français et à se partager avec la polka, la mazurka, la varsovienne, les goûts d'une jeunesse qui ne *bostonnait* pas encore. Sachant passer du grave au doux et revenir du plaisant au sévère, après avoir abandonné la morale pour les lanciers, Alexandre Legros les quitte pour la littérature ; Alfred de Musset, Béranger, Eugène Sue, venaient de mourir presque coup sur coup.

Le premier, jeune encore, était bien loin, dit-il très justement, d'avoir ramassé sa moisson de gloire ; quant à Béranger, notre chansonnier, un de nos plus grands poètes, il avait depuis longtemps toute la renommée qu'il est permis à l'homme de souhaiter.

Sur Eugène Sue, Legros cite encore de ces anecdotes dont se sont toujours montrés friands les biographes de ces hommes célèbres.

« Dans ces derniers temps, il avait eu à souffrir force taquine-
« ries de la part des prêtres savoyards, au point, dit le *Phare de*
« *la Loire*, que le fameux socialiste avait dû abandonner je ne sais
« plus quel village où il habitait. Le curé avait défendu aux habi-
« tants, sans doute sous peine de s'attirer les censures de l'Eglise,
« d'avoir aucuns rapports avec Eugène Sue. Ce dernier n'avait pu,
« en conséquence, trouver dans l'endroit, personne qui consentit à
« lui faire des chemises ! »

On voit que l'esprit de mon ami était ouvert à toutes les nouvelles de la République des lettres, comme on disait autrefois.

La lettre suivante (10 octobre 1857) ne touche point à

la littérature. Après d'affectueux compliments de condoléance sur la mort de ma grand'mère, il s'y montre surtout préoccupé de sa carrière dans les douanes. Son traitement venait d'être élevé à 1200 francs. Ce modeste avancement inspire de sages réflexions au jeune employé, qui n'ambitionnait pas alors les postes les plus élevés.

Après tout, m'écrit-il, je me trouve encore parmi les plus heureux. J'ai été nommé, presque à mes débuts, dans une grande ville, auprès de mes parents. J'ai obtenu mon avancement avant mon tour, et je suis dans les bureaux du Directeur, ce qui est aujourd'hui assez pour être satisfait, si j'étais sage et si je savais

Contentus vivere parvo.

Malheureusement je ne suis pas encore assez philosophe. Mais, patience! je le serai un jour. Dans l'administration des douanes on apprend, bon gré mal gré, à le devenir.

Legros se calomnie. Le vers d'Horace, qu'il cite, lui servit toujours, lui servait déjà de devise. Toute sa vie, il se contenta de peu et ne chercha pas les honneurs; ce furent les honneurs qui vinrent à lui.

Dans la même lettre, il pose et discute, d'après Philidor, un problème d'échecs. Nous nous étions, lui et moi, passionnés pour ce noble jeu. Nous engagions, à distance, des parties, comme il s'en joue entre les champions du Café de la Régence et ceux de tel ou tel club de Londres, de New-York ou de Saint-Pétersbourg. Legros tout imaginatif qu'il était, apportait au jeu d'échecs cet esprit de précision que nous l'avons vu déployer dans les grandes et dans les petites choses, dans les statuts du Triumvirat et dans la description du Quadrille des Lanciers.

Le 10 décembre 1857, il me parle précisément d'une résurrection possible de notre chère société, que lui fait espérer mon prochain retour en France. C'est en termes d'une grâce et d'une délicatesse vraiment exquises, qu'il évoque nos bonnes soirées d'antan.

Déjà voilà le passé qui ressuscite à la voix de mon imagination. C'est le soir. Nous sommes dans ta chambre, la fumée des cigares s'élève lentement en spirale. Tout à coup, ta verve s'éveille, elle nous anime et nous électrise, les lazzis sont lancés et renvoyés prestement, comme le volant d'une raquette; les bons mots, les récits poignants se mettent de la partie et, de temps à autre, à la sourdine, le calembour met à la fenêtre son bon gros visage goguenard, et puis nous parlons de choses graves, de nos désirs, de nos rêves, des femmes, de l'amour et puis... Mais hélas! tout cela est passé, bien passé, et la résurrection de ce bon vieux temps n'est encore qu'une espérance et tu es encore, et pour combien de temps? séparé de nous par trois mille lieues et par l'Océan.

Plus loin, mon ami fait une nouvelle excursion sur le terrain littéraire. Les *Dernières chansons* de Béranger venaient de paraître; au bout de quelques jours, une seconde édition était mise en vente, — grand succès! car un volume de vers ne se vendait pas alors aussi facilement que des romans en vogue d'Eugène Sue ou d'Alexandre Dumas.

Mon ami, qui n'avait pu se procurer le volume, copiait à mon intention les *Adieux à la France*, pour me montrer que Bérenger « avait conservé jusqu'à sa mort « toute la puissance de son beau génie. » Il faisait suivre cette citation d'un petit jugement qui dénote le critique minutieux et expert, mais exaltant un peu, aux dépens de Victor Hugo, le poète chansonnier alors à l'apogée de sa réputation.

Ces vers sont écrits, me dit-il, avec la simplicité qui caractérise Béranger. Point de métaphores recherchées, point d'emphase ni de clinquant, mais une clarté vive et une sensibilité vraie qui va droit au cœur. On est saisi d'une émotion grave et douce, en entendant ce vieillard déjà couché dans la tombe, et se relevant par un dernier effort, jeter avant de mourir, un adieu suprême à la patrie — Il y a une grande différence entre le style de Béranger et celui de nos autres poètes contemporains, de Victor Hugo, par exemple, dont j'aurais à te parler, si ma lettre n'était déjà assez volumineuse. Ce sera pour la première fois que je t'écrirai. Je te rendrai compte en même temps de deux livres de Michelet, l'*Oiseau* et l'*Insecte*, dont le dernier a paru à la fin du mois dernier.

Alexandre Legros tint sa promesse, du moins en ce qui concerne Michelet. Dans sa lettre suivante datée du 9 janvier 1858, il glissait, entre une demande de miel vert de la Réunion et une gaie anecdote nantaise, le petit morceau de littérature suivant où les idées de Michelet sur l'intelligence et l'âme des animaux sont très finement appréciées. Je cite, sans même faire grâce au lecteur d'un coup d'encensoir donnné au « petit historien « comme nous appelions irrévérencieusement M. Thiers.

Nantes, le 9 janvier 1858.

. . . . . .

En fait de littérature, je n'ai pas grand'chose à t'annoncer aujourd'hui. Point de livre nouveau de quelque importance depuis ma dernière lettre, sauf une étude sur Châteaubriand, par M Villemain qui va publier une série d'ouvrages dans le même genre sous le titre de la Tribune moderne. On annonce aussi les deux premiers volumes des mémoires de M. Guizot, et les deux derniers de l'histoire du Consulat et de l'Empire de M. Thiers. L'avant-dernier, qui contient le récit de la campagne de France paraîtra en mars, le dernier, relatif aux Cent Jours et à Waterloo paraîtra en juillet. Mais j'oublie que tu ne professes pas une haute estime pour le talent de mon petit historien et que tu partages contre lui l'antipathie de Mirecourt. A propos de Mirecourt, tu auras appris sans doute, avec plaisir, que cet écrivain venimeux avait été condamné maintes fois l'année dernière à des amendes et à la prison,

en tout à douze ou quinze mois de prison, et 25.000 francs d'amendes pour diffamation. Ce n'est pas trop pour ses méfaits.

Je t'ai dit quelques mots, dans ma dernière lettre, des deux ouvrages de Michelet, l'Oiseau et l'Insecte. Ce ne sont pas, comme leur titre semblerait l'indiquer, des livres d'histoire naturelle; l'auteur n'a pas négligé l'observation sans doute; il a vu par lui-même; surtout il a eu recours aux ouvrages spéciaux des grands naturalistes; il est donc exact quant aux faits; mais peut-être se trompe-t-il quant aux inductions extrêmes qu'il en tire. Ce qu'il cherche surtout en effet, ce n'est pas à faire de la science; ce qu'il le frappe, ce n'est pas la structure physiologique des êtres qu'il décrit; ce qu'il veut nous faire admirer ce n'est même ni la beauté de leurs formes, ni leurs travaux. Ce qu'il voit dans toute cette étude, c'est qu'il a affaire à des êtres *intelligents;* c'est que ces êtres n'agissent pas toujours en vertu d'une force aveugle, de l'instinct; mais, qu'en outre, ils pensent, ils délibèrent, ils ont une *âme.* Non pas une âme semblable absolument à celle de l'homme; mais une âme identique, analogue, contenant en germe toutes les puissances de l'âme humaine, et destinée, comme la nôtre, à subir des modifications successives, infinies, à travers lesquelles elles arriveront à un état de plus en plus complet, de plus en plus voisin de la perfection. C'est cette idée qui domine dans tout son ouvrage, et qui lui donne une vive originalité. Dans « l'Oiseau » il ne faisait que la laisser entrevoir; dans « l'Insecte » il l'exprime plus explicitement et il l'applique à l'homme.

« Oui, dit-il, à propos des métamorphoses des insectes, oui l'an-
« tiquité eut raison et la science moderne a raison; c'est mort et
« ce n'est pas mort: c'est, si l'on veut, mort partielle. Et la mort,
« est-elle jamais autrement? N'est-ce pas une naissance? — A
« mesure que j'ai vécu, j'ai remarqué que chaque jour je mourais
« et je naissais; j'ai subi des mues pénibles, des transformations
« laborieuses. Une de plus ne m'étonne pas. J'ai passé maintes et
« maintes fois de la larve à la chrysalide, et de la chrysalide à un
« état plus parfait, lequel, au bout de quelque temps incomplet,
« sous d'autres rapports, me mettait en voie d'accomplir un cercle
« nouveau de métamorphoses. — Je sais, je sens que des germes
« existèrent chez moi qui ne furent pas développés. Un autre
« homme, et meilleur peut-être, fut en moi, qui n'a pas surgi.
« Pourquoi des germes supérieurs qui m'auraient fait grand,
« pourquoi des ailes puissantes que parfois je me suis senties, ne
« se sont-ils pas déployés dans la vie et l'action?

« Ces germes ajournés me restent: tard pour cette vie peut-être,
« mais pour une autre? qui sait?.... »

Je n'avais pas l'intention d'en rester là sur ce sujet, car les deux volumes de Michelet méritent un plus long examen. Je t'en enverrai un autre extrait, dans ma première lettre. . . . . .

Je ne revins pas aussi tôt que Legros l'avait espéré, et je donnais encore à mon ami l'occasion de m'écrire deux fois à la Réunion.

Le 9 mars, il se lamentait sur ses espérances déçues et ses projets renversés. Il ne croyait plus à mon retour prochain et, avec une profonde amertume, déclarait que l'absence est la sœur de l'oubli.

C'est une épreuve que nous pourrons faire tous. Triste épreuve ! La sagesse que nous donnent les années vaut-elle la poésie de nos premiers sentiments ? L'expérience vaut-elle l'illusion ? J'en doute. Mais qu'importent les regrets ? Il faut, quoique nous fassions, après avoir fleuri, nous dessécher, puis jaunir, comme ces pauvres feuilles qui se fanent au soleil d'été pour tomber au vent d'automne. Tâchons donc de prendre le temps comme il vient et que la volonté de Dieu soit faite !

Après cette boutade chagrine, que termine, d'une façon assez inattendue, une parole de résignation chrétienne, Legros reprend son petit cours de littérature contemporaine. Michelet continue de l'intéresser et d'éveiller son esprit de penseur, autant que sa verve d'écrivain. Je lui emprunte donc deux pages encore, qui ne paraîtront ni banales, ni monotones ; des allusions aux libraires nantais, le bouquiniste Baudin, un type de vieux maniaque que notre génération appelait à bon escient le « gardien du Sérail », et Petitpas, qui fonda, rue Crébillon, une librairie aujourd'hui disparue; enfin un rappel de nos soirées partagées entre le jeu et la lecture laissent à cette petite dissertation critique le ton familier et amical qui lui convient.

Nantes, 9 mars 1858.

. . . . . .

Je t'ai parlé dans ma dernière lettre de « l'Oiseau » et de « l'Insecte » de Michelet et j'ai cherché à te faire connaître le sens philosophique de l'ouvrage. Je dis le sens et non le but, car, si j'en crois l'auteur, il s'est mis au travail sans système, sans idée préconçue, sans savoir que ses observations et ses lectures l'amèneraient à proclamer l'existence de l'*âme* des bêtes. Aussi son livre (car ces deux ouvrages ne sont que deux parties d'un même livre) n'a-t-il aucune apparence d'un livre philosophique. La conviction qui anime Michelet ne se fait voir au grand jour que par intervalles et dans quelques pages qu'il a écrites en forme de conclusion. Mais cette conviction, si elle échappe le plus souvent à l'œil du lecteur, existe partout, comme nous disions en physique, à l'état latent; elle est partout près d'éclater. Aussi elle anime, elle vivifie son livre, elle fait, des animaux qu'il décrit, des personnages vivants d'un drame, d'autant plus émouvant, qu'on est moins habitué à considérer les animaux comme doués de la pensée, et qu'on est porté davantage à attribuer leurs actes à l'instinct. Pour Michelet, peu de place, très peu de place à l'instinct, tout ou presque tout est produit de l'intelligence. C'est en quoi il exagère. Mais, cette exagération même, que de vivacité ne donne-t-elle pas à ses récits et de coloris à ses tableaux! Je ne parle pas du style, si original, si propre à donner du relief et de la vie aux objets dont il fait la description.

Il y a bien, çà et là, des longueurs, des chapitres qui ne se rattachent qu'indirectement au sujet et qu'il eût mieux valu retrancher, notamment dans l'*insecte*. Mais il en est d'autres, et en bien plus grand nombre, qu'on relit toujours avec plaisir, je ne citerai que ceux où il décrit les pérégrinations des oiseaux, les voyages du rossignol, l'éducation du petit oiselet par sa mère, les mœurs des fourmis et des abeilles, etc... Dans ce nombre j'avais choisi un passage qui est tout un petit drame (c'est un combat de fourmis), et qui m'avait paru propre à te donner une idée de la manière de notre historien fantaisiste. Je comptais te le copier, mais je n'ai plus le volume sous la main, et je suis forcé de remettre mon projet à une autre fois. D'ailleurs, j'imagine que Saint-Pierre n'est pas complètement dépourvue de Baudins (le nôtre me parle souvent de toi) ou de Petitpas, et que tu vas quelquefois, comme tu faisais au bon vieux temps, donner un coup d'œil aux livres nouveaux qui arrivent de France. Si donc ce que je t'ai dit de Michelet te donne le désir de le lire, tu pourras sans doute t'en passer la fantaisie.

Après cela, tu t'étonneras peut-être que, te croyant à portée de

toutes les nouvelles littéraires, je t'entretienne si souvent de mes lectures. Que veux-tu ? lire est ma plus chère distraction et je dirai presque mon seul passe-temps. Je vis plus retiré que jamais ; je n'ai pas même dansé une seule fois cet hiver. De quoi te parlerais-je donc si ce n'était des livres dont je me nourris, en admettant que tu les aies sous la main à Saint-Pierre, peut-être ne les as-tu pas lus. Car, je m'en souviens, tu n'aimes la lecture qu'à dose infinitésimale. J'admets, au contraire, que tu les connaisses, tant mieux, tu prendras peut-être intérêt à savoir si nous jugeons l'ouvrage de la même manière, si nous y avons trouvé les mêmes défauts, si nous sommes touchés des mêmes beautés.

Autre raison : grâce au peu de bruit qui se fait autour de moi, l'histoire de mes lectures est presque devenue celle de mes pensées, t'en parler c'est donc en quelque sorte te donner de mes nouvelles. C'est, d'ailleurs, t'entretenir d'un sujet qui faisait souvent l'objet de nos causeries, et, en me lisant, tu te reporteras parfois au temps, trop tôt passé, où nous discourions à l'aise, le soir, après ton dîner, entre 6 et 7 heures, en attendant notre partenaire du Polignac, toi, fumant sur ton lit dans une pose ultra-académique, moi, près de la fenêtre, assis dans la position que j'affectionne, sur une chaise légèrement inclinée..... .....

Alexandre Legros m'annonçait, en postscriptum de cette lettre du 9 mars, qu'il m'écrirait par le courrier du 9 avril.

Les circonstances en décidèrent autrement. A cette dernière date, j'avais quitté la Réunion et, le 22 juin, après quatre-vingt-cinq jours de traversée sur le trois-mâts l'*Antarès*, capitaine Moyon de Montoir, je revoyais Nantes, ma famille, et mes amis.

On était en plein été. Sans que le voyage m'eût fatigué, je me trouvai heureux, avant de reprendre ma vie de travail, d'accompagner les miens à la Bernerie, une petite plage de la baie de Bourgneuf. Voyant de près les marins et les pêcheurs, j'écrivis une Nouvelle sur les mœurs de ces braves gens. J'avais alors, et déjà depuis plusieurs années, senti l'éveil de la vocation lit-

téraire. Je m'étais lié avec William Busseuil, mon ami de collège, dont le père dirigeait le *Courrier de Nantes*. Mon ambition était de prendre place parmi les rédacteurs de cette feuille, près du chroniqueur Antoine Derrien, et un poète de quelque talent, Aloneau, l'auteur de *Pastiche*, chargé de la critique théâtrale. Ce fut, en effet, le *Courrier de Nantes* qui inséra mes premiers essais.

Legros m'avait fait espérer qu'il viendrait me voir à la Bernerie. Ses occupations l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Sa lettre du 27 juillet est toute *douanière* au sens précis du mot ; il semble y continuer la rédaction d'un rapport, qu'il n'interrompt que pour me parler des changements de résidences ou des augmentations de traitements de ses collègues. Vers la fin seulement, il glisse quelques traits sur le massacre des chrétiens en Arabie ; car, dans l'humanité, tout n'est qu'un perpétuel recommencement. Il s'étend aussi sur « l'apparition assez bruyante du *Roi Voltaire*, par Arsène Houssaye, l'auteur du *41e fauteuil*. Nous nous voyions alors moins souvent que par le passé. Alexandre Legros, très remarqué par ses chefs, semblait borner toute son ambition à devenir « un bon douanier, comme il le disait, et je l'entretenais de projets d'avenir qui intéressaient médiocrement son esprit de bureaucrate. Ses parents étaient venus habiter avenue de Launay, un coin de ces vastes terrains acquis au commencement du siècle, par la famille Allard, dont l'un des descendants malgré sa cinquantaine, véritable Antinoüs, incarnait alors à Nantes, par sa mise élégante et correcte, le type du parfait dandy, selon Georges Brumel.

Les Legros avaient loué, dans l'avenue Launay à moitié

bâtie, un petit hôtel qui convenait à leurs goûts, surtout aux habitudes d'ordre de Mme Legros, ménagère minutieuse au premier chef. Mon ami habitait une chambre du premier étage simplement meublée. C'était alors un grand garçon, d'extérieur modeste, sans aucune prétention à l'élégance, à l'aise dans des vêtements mal coupés, le col serré d'une grosse cravatte noire, portant des chemises d'ouvrier endimanché.

Avec une régularité irréprochable, le père et le fils se rendaient chaque jour aux Douanes. Le premier était arrivé, d'échelon en échelon, jusqu'au poste de premier commis de direction, après avoir débuté dans les plus modestes emplois. Le second, travaillait dans les mêmes bureaux, où sa facilité de rédaction le désignait de plus en plus pour un prompt avancement.

Un changement de situation allait se produire pour Legros avant même la fin de cette année 1858. Pendant que je poursuivais à Nantes ma carrière commerciale, et qu'un stage chez M. Suffisant me préparait à remplir des fonctions exceptionnelles dans la maison d'Alphonse Cézard l'un des fils de Nicolas Cézard, le Bonaparte de l'industrie des sucres, les hasards de l'existence me séparaient encore une fois de mon ami d'enfance qui, le 14 septembre, était nommé commis des douanes de la première division au Ministère des Finances, à Paris.

Pendant vingt années que nous vécûmes loin l'un de l'autre, lui à Paris, moi à Nantes, avec de rares occasions de nous voir, nos relations ne cessèrent point d'être très cordiales et très suivies. Notre correspondance avait recommencé, dès le 8 novembre 1858, par

une lettre qu'on me permettra de citer presque tout entière, car elle caractérise mon ami à merveille, avec sa timidité un peu farouche, son goût de l'étude, sa passion pour l'isolement et son amour de la lecture qui lui inspiraient, pour distraction favorite, l'habitude de bouquiner aux étalages des libraires des quais ou du Palais-Royal.

Depuis plus d'un mois que je suis à Paris m'écrit-il, je n'ai pas encore réussi à m'habituer entièrement à mon nouveau genre de vie; il est vrai, qu'il n'est pas des plus gais. Seul dans mon bureau, la plus grande partie de la journée, je n'en sors que pour me promener seul, dîner seul, rentrer chez moi sans dire mot à âme qui vive, avec la perspective de recommencer le lendemain. Ici, les employés ne se voient pas entre eux, on se dit bonjour au bureau, on y va même de temps en temps causer l'un chez l'autre, mais tout se borne là, une fois sorti du ministère, chacun s'en va de son côté. Donc, je m'ennuie comme un roi et je tâche de m'y faire. En un mot, je cherche à vivre avec mon mal. Je compte du reste, que le hasard sera assez bon pour se charger de me trouver lui-même un remède.

Quelle résignation ! La misanthropie du jeune employé est bien peu aiguë ! Ce remède à son « royal ennui », il le cherche, d'ailleurs, et le trouve parfois dans la lecture à bon marché du flâneur parisien qui, sous l'œil négligemment bienveillant, ou obliquement méfiant du bouquiniste, feuillette et parcourt les volumes de l'étalage en plein vent. Dans le passage qui va suivre, Legros se révèle imitateur, sans le savoir, d'un personnage de la *Vie de Bohême* de Murger.

Pour le moment une de mes distractions favorites consiste à bouquiner (il écrit dans son respect du livre, *Bouquiner* avec un grand B). Tu sais que j'ai toujours été un peu bibliophile ou bibliomane, si tu l'aimes mieux. Je m'abandonne à cette innocente passion. Je bouquine, le matin, le long des quais en me rendant

au bureau (il demeurait rue de Seine). Je bouquine, le soir, à 5 heures en revenant au logis. Enfin, après mon dîner, entre 6 et 7 heures, je bouquine de plus belle à l'étalage de Garnier frères au Palais Royal. Ici, les livres étalés, du moins dans bon nombre d'endroits, peuvent être manipulés, feuilletés et lus par les amateurs, sans que le propriétaire cherche seulement à y mettre son *veto*. Il m'arrive donc quelquefois de lire un ou deux chapitres d'un livre en faisant une digestion. C'est là mon pousse-café habituel. Quand je dis pousse-café, c'est une simple manière de parler, car je ne caféise pas après mon dîner. Toujours est-il que c'est autant de pris sur l'ennemi ? Quel ennemi ? Le libraire ? non, grand Dieu ! Le libraire est mon ami. C'est de l'ennui que je parle. Voilà mon ennemi acharné. »

Bibliophile ! Bibliomane ! Ce sont des goûts innés chez Legros, et dont il avait puisé le germe à Nantes dans la bibliothèque modeste de son père, mais qui ne devinrent jamais envahissants, grâce à sa très stricte économie. Tout au moins en parle-t-il avec une finesse digne du sujet.

Mais il ne borne pas là ses petites études sur la vie de Paris. Il mêle l'utile à l'agréable, la vie du corps à celle de l'esprit. Se souvenant du Triumvirat, il me demande si j'ai fondé « quelque nouvelle Société, de concert avec « Lefrançois et Edouard Corhumel, les deux autres fils « Aymon. » Puis, souhaitant de m'avoir près de lui, à Paris, il me fait sur les restaurants et les logements de la capitale, un véritable cours d'instruction pratique où l'on trouvera, avec de curieux renseignements sur la vie matérielle d'un jeune homme à Paris, il y a quarante ans, la marque de cet esprit d'une régularité si méthodique.

Paris, 8 novembre 1858.

. . . . . .

En ce qui concerne la nourriture, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de laisser de côté la pension plus ou moins bourgeoise et de

prendre ses repas au restaurant. Ici, à moins d'avoir son temps réglé comme un chronomètre, il est presque impossible de se rendre chaque jour, à heure fixe à sa table d'hôte, ou bien on est exposé à n'arriver qu'au milieu ou à la fin du repas. A chaque pas en effet on trouve sur son chemin quelque chose qui vous arrête; ici des gravures; là des livres; plus loin un incident comme il s'en produit à tout instant dans une ville d'un million d'âmes. Ajouter pour le badaud le désir de flâner un peu ou de faire une promenade en attendant l'appétit; pour celui qui est dans les affaires, et ce serait ton cas, le besoin de voir un client, de terminer une lettre, etc., et tu comprendras que la table d'hôte ne convient qu'aux vieux grand-pères qui n'ont faim qu'à telle heure, ne digèrent bien que dans tel endroit et qui mourraient s'il fallait seulement changer un iota à leur mode d'existence. — Les restaurants, au contraire, ont cet avantage inappréciable qu'ils sont toujours disposés à vous recevoir, à quelque heure qu'on y entre; de 9 h. du matin à 9 h. du soir on y trouve ce que l'on demande, ou à peu près, et, dans tous les cas, les mets sont assez variés pour qu'on puisse se faire servir quelque chose à son goût. De plus, comme il y a des restaurants à chaque carrefour et dans toutes les rues, on n'est jamais forcé d'aller bien loin pour apaiser les plaintes de son estomac. Suppose, au contraire, que tu aies eu l'idée malheureuse de t'installer dans une pension bourgeoise au centre de Paris et que la faim te vienne surprendre au milieu d'une promenade au Jardin des Plantes ou au Bois de Boulogne, te voilà obligé de faire une heure de marche pour arriver à ta satanée pension; encore, une fois arrivé, seras-tu obligé d'attendre l'heure sacramentelle du dîner si tu es arrivé trop tôt, ou, si tu es venu trop tard, de te contenter sur ce qui restera. Donc, foin de la pension bourgeoise et vive le restaurant! Et ne crois pas que je sois seul de mon avis. Interroge, si tu veux, tous les habitants de Paris, et 999,999 sur un million te répondront: Vive le restaurant! foin de la table d'hôte! Aussi la table bourgeoise, si honorée jadis au temps de nos grand'mères est-elle bien déchue aujourd'hui. Je ne cherche pas à l'humilier à plaisir, mais il m'est bien permis de constater un fait: c'est que tout le monde l'abandonne. Ses plus fervents adeptes, ses courtisans les plus assidus lui montrent le dos à cette pauvre reine déchue. Triste retour des choses d'ici-bas! Tandis qu'autrefois elle se voyait entourée d'un cercle d'adorateurs aussi nombreux que les étoiles du ciel et les grains de sable de la mer, elle n'a plus aujourd'hui qu'un petit nombre de fidèles quand même, entêtés, ennemis de toute innovation, partisans fanatiques du passé. Elle-même sent sa décadence, elle comprend que son

beau temps est fini ; que son règne a cessé et que sa fin est proche ; elle se résigne à son sort ; elle ne se plaint pas, elle est trop fière pour cela, mais elle se cache, elle baisse la tête ; elle ne se montre que de loin en loin, dans les lieux écartés, solitaires ; elle fuit le monde, la lumière et le bruit qui lui rappellent un temps écoulé sans retour.

Cependant le restaurant envahisseur se pavane orgueilleusement où régnait autrefois sa rivale ; il croît et multiplie, suivant la parole du prophète, il est fêté, choyé, honoré, vanté. Il est d'ailleurs avenant, aimable et bon prince ; il ne repousse personne ; il reçoit les petits et les grands ; la bourse enrichie de perles et l'escarcelle de cuir ; l'habit noir et la blouse ; la pièce d'or et la monnaie de billon.

En effet, on peut vivre à Paris pour ce que l'on veut ; cependant, on n'y vit pas encore pour rien ; mais, par le temps qui court, on ne tardera guère. Pour le moment, on peut dîner pour 10 sous ou pour 20 francs et déjeuner pour moitié. Il y a en effet des restaurants de toutes classes et de toutes catégories ; restaurants à la carte, restaurants à prix fixes, restaurants à 3, à 2, voire même à un plat ; restaurants proprement dits et crèmeries, bouillons, etc... Quant aux prix, ils varient nécessairement suivant la renommée de l'amphitrion, suivant aussi le nombre des plats, la quantité et la qualité des mets. Ainsi, le dîner qu'on paierait 15 fr. par exemple chez Véry ou chez Chevet, on l'aura pour 6 fr. chez un de ses confrères moins connus, et ce sera bon. Mais je ne m'arrête pas à ces notables de la gastronomie ; je passe aux restaurants à prix fixes, de beaucoup les plus fréquentés. L'échelle supérieure n'arrive guère au delà de 4 fr. ou 4 fr. 50 ; on en compte peu de cette catégorie. Il n'en n'est guère non plus à 3 fr. 50. Le menu consiste en 1 potage, 1/2 bouteille de vin, 3 ou 4 plats, 1 dessert. La différence de 0 fr. 50 en plus ou en moins provient en général de la qualité du vin.

Viennent ensuite les restaurants à 2 fr., ils sont très nombreux ; et ceux à 32 sous, ils sont innombrables. Dans les deux on a, outre le potage et la 1/2 bouteille de vin, 3 plats aux choix et 1 dessert. Dans les derniers les plats sont plus petits, moins biens préparés, et les mets d'une qualité un peu inférieure. Les restaurants à 1 fr. 30 et 1 fr. 40 ressemblent à ceux de 32 sous dans la même mesure qu'un homme qui a perdu un membre à la bataille ressemble à celui qui a conservé tous les siens ; c'est dire qu'on n'y a droit qu'à deux plats au lieu de trois. Il ne manque pas non plus de tables à 1 fr. 10 et 1 fr. 15 ; même système qu'à 1 fr 30, si ce n'est que la 1/2 bouteille de vin a fait place à un simple carafon.

Nous ne sommes pas au bout, car la concurrence est grande et c'est à qui allèchera le mieux les dîneurs par une modicité de prix fabuleuse. Le *nec plus ultra* c'est, je pense, l'annonce d'un empoisonneur dont l'officine est en face de chez moi : potage, vin, 3 plats, 1 dessert et pain à discrétion le tout pour 1 fr. C'est bien tentant. J'avoue pourtant que je n'ai pas osé en essayer. Descendons encore ; je ne parlerai pas des tavernes plus ou moins propres à 18, 16 ou même 14 sous, dont je n'ai fait qu'entrevoir, en passant, le profil. Mais il y a encore ce qu'on appelle les crèmeries, où l'on ne penserait trouver que des préparations à la crème, mais qui offrent cependant encore quelques ressources. Ici, on ne donne que strictement ce qu'on demande : un sou, deux sous de pain ; un bouillon si vous voulez, 1 plat, 2 plats comme vous l'entendez. Les mets sont du reste peu variés, mais ils ne sont pas mauvais à ce qu'on dit. Chaque plat vaut de 0f,30 à 0f,45 suivant l'espèce. Si nous allions au dernier degré de l'échelle, nous descendrions dans ces lieux qui n'ont de nom dans aucune langue, et qu'on appelle bouillons, à cause du seul produit qu'ils fabriquent. Là, on peut dîner pour 6 sous, bouillon et bouilli compris.

Mêmes différences quant aux déjeuners. Sans parler de ceux à la carte, il y en a également de toutes les classes et de tous les prix. Voulez-vous seulement un café au lait, cela vous coûtera ici 15 sous, là 12, plus loin, 6 ou 8 seulement. Voulez-vous un déjeuner à la fourchette ? vous en trouverez à 90 centimes, 1 fr., 1f,10, 1f,25, et partout vous aurez : pain, vin, 2 plats et dessert. La qualité seule diffère. Aimez-vous mieux un seul plat et le café ensuite ? Vous l'aurez, plus le pain, le vin, le beurre et le dessert pour 1f,25.

Ainsi, toujours moyen de régler sa dépense sur sa bourse.

Il en est un peu de même pour le logement; cependant ici on a moins de latitude. On ne peut guère trouver de chambre meublée un peu propre à moins de 30 ou 35 fr. ; encore, y a-t-il des quartiers où pour ce dernier prix on n'aurait qu'une mansarde à peine meublée, avec un mauvais lit sans rideaux. J'en ai vu dans ce genre-là du côté de la Madeleine. Dans le quartier où je demeure, c'est moins cher, comme sur presque toute la rive gauche ; pour 35 fr., j'ai une chambre petite, mais convenablement propre, un lit, un fauteuil, 2 chaises, une table pour écrire, une petite armoire vitrée, le tout en acajou ; de plus, luxe inouï, une pendule sur ma cheminée ; enfin, avant ma chambre une sorte de petit vestibule de 2m carrés où se trouve un grand porte-manteau. Du reste, au 4e étage et 80 marches à monter.

Reste encore le blanchissage qui n'est peut-être pas beaucoup plus cher qu'à Nantes, mais qui se fait, dit-on, au moyen de drogues

corrosives. Voici les prix que l'on m'a cités : une chemise blanchie et repassée, 6 sous; un mouchoir de poche 1 sou ; bas et chaussettes, 2 sous.

Voilà, mon cher ami, les renseignements que je puis te donner. Je désire qu'ils puissent te suffire ; tu verras, du reste, que d'après cela, on ne peut guère vivre ici à moins de 1800 ou 2000 fr., en économisant bien entendu, et en ne faisant point de dépense inutile.

Retenu à Nantes par les obligations des affaires et les liens de la famille, je ne vins pas à cette époque habiter Paris. Mais j'y allais quelquefois, et ma première visite était pour l'ancien Ministère des finances de la rue Rivoli, incendié par la Commune en 1871, où étaient installés alors les bureaux des Douanes, Legros et moi redevenions compagnons pour quelques jours, nous étions de fervents amateurs de théâtre. Je sus, à l'un de ces voyages, qu'il avait essayé de collaborer au journal *la Patrie*, je crois, et qu'il y avait apporté des articles d'économie politique, mais il eut peur de se créer des ennuis en haut lieu et renonça à son projet.

Cette collaboration aux journaux parisiens éveille pour moi le souvenir de nos deux camarades du lycée de Nantes, Henri Polo, de l'*Eclipse*, qui s'établit éditeur rue du Croissant, et Henri Demangeat, parent du jurisconsulte. Très élégant et de beaucoup d'esprit, Demangeat avait, son droit terminé, trouvé le moyen d'entrer comme attaché aux bureaux de la presse, que dirigeait alors M. Imhaus du Ministère de l'Intérieur. Bien qu'il eût des relations avec le parti légitimiste et qu'il collaborât à la *Gazette de France* de Janicot, il devint conseiller de préfecture à Vesoul où il contracta de terribles habitudes. Il est mort tristement ayant ainsi, qu'Alfred

de Musset, trop sacrifié à la Muse verte. Son nom est revenu plus d'une fois sous ma plume, je publierai quelque jour sa correspondance étincellante de verve.

Alexandre Legros, qui voyait de loin en loin quelques camarades de collège, Orain, Lebreton, Plantier, Caillo, habitait, je l'ai dit, rue de Seine, un petit appartement dans une vieille maison meublée. Son mobilier était des plus simples : un lit Louis-Philippe en forme de bateau, des rideaux de reps, ni tableaux, ni gravures pour égayer les murs nus, sur la cheminée deux vases en porcelaine peinte et dorée qui ne sortaient pas de Sèvres. Sa famille, qui venait le voir quelquefois, descendait dans la même maison. En ces occasions, M. et Mme Legros ne manquaient jamais de commander, pour la rapporter à Nantes, quelques bien massives pièces d'argenterie de ménage au poids et à la façon suivant l'antique usage. C'était le seul luxe de ces bons bourgeois de province. Ils continuaient ainsi, sous une autre forme, leur système d'économie. « Ce sera pour Alexandre quand il se mariera », disait, avec fierté, Mme Legros.

Je possède un très grand nombre de lettres d'Alexandre Legros datées de Paris. Les plus intéressantes sont les plus anciennes. Car à mesure qu'il avançait en âge et devenait un haut fonctionnaire, il perdit, peu à peu, l'habitude de causer longuement avec moi de ses goûts et de ses occupations, de nos souvenirs nantais, des menus faits de son existence parisienne. Par la sécheresse croissante de ses lettres, réduites souvent à n'être que des courts exposés de sa situation financière il m'initiait à la médiocrité de son existence : on eût

dit qu'il venait de commenter lui-même cet axiome qu'il formulait un jour. « La monotonie est le partage des employés.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Pendant les premières années qui suivirent notre séparation, de 1859 à 1863 environ, quelle variété et quel charme dans sa correspondance !

Il paraît que j'avais commis la petite hérésie, (qui donc me jettera la première pierre ?), d'agrémenter d'un H l'adjectif exorbitant. Legros, qui se flattait, non sans raison, d'avoir une orthographe impeccable me raillait très plaisamment.

Je suis d'une paresse exorbitante, mais Dieu merci sans H. J'accepte le reproche, il le faut bien car en conscience je le mérite mais je proteste de toutes mes forces comme le ferait à ma place tout bon Français contre l'excroissance Hideuse et Horripilante dont tu t'es plu à l'affubler. Est-ce donc pour rendre ce reproche plus saisissant que tu l'as armé de ce H épouvantable, qui comme un PropHète de malHeur, semble ne lever ses deux grands bras au ciel que pour lancer l'anatHème.

Cette lettre, du 26 mars 1859, se poursuit sur un ton enjoué, Legros se réjouit de me savoir le fondé de pouvoir d'Alphonse Cézard; l'avantage est grand, selon lui, d'avoir pour patron le fils d'un nabab et il ajoute :

Que faut-il davantage pour se forger une félicité qu'aurait enviée l'heureux Jupin lorsque, à l'heure de midi, assis dans son fauteuil au haut de l'empyrée, il savourait complaisamment une tartine d'ambroisie et sirotait dévotement une coupe de nectar ? Oh ! pourquoi les dieux propices ne m'ont-ils pas fait naître à l'ombre d'un boucaut de sucre de la Martinique ou d'une caisse de la Havane ! C'est là qu'il m'aurait été doux de passer ma vie. Là, comme dit l'auteur de *Jocelyn*

... là peut-être
J'eusse été... mais je suis ce que je devais être.

Je ne garantis pas l'authenticité de ce vers de Lamartine. Legros était fort capable de couvrir d'un pavillon illustre sa propre marchandise poétique. Quant à son portrait du bon Jupin entre une tartine d'ambroisie et une coupe de nectar ne fait-il point penser au *Virgile travesti*, de Scaron ? Un moment après, c'est de son travail de bureau qu'il m'entretient minutieusement, s'écriant tout-à-coup au bout d'une phrase. « Par ma foi ! je viens de faire un vers. « Puis il passe à la solution d'un problème d'échecs, enfin il attaque notre sujet favori, la littérature..

Il me conte qu'il s'est abonné à un nouveau recueil, *Le magasin littéraire*, pour avoir la primeur des *Œuvres posthumes* d'Alfred de Musset, du reste je le laisse expliquer lui-même que son attente a été déçue.

Comme la plupart des œuvres posthumes, elles sont loin de valoir ce que le poète a publié de son vivant et peut-être ne les destinait-il pas à voir le jour.

Un petit proverbe « L'âne et le ruisseau » a seul trouvé grâce devant le fin lecteur qui disserte aussi sur les autres articles de son *Magasin littéraire*, particulièrement sur les pages consacrées par Saint-Marc Girardin.

A l'amour ingénu dans les auteurs de l'antiquité et dans quelques écrivains modernes et sur la *Revue littéraire* d'un certain Taxile Delord qui ne manque pas d'esprit assurément mais qui craint d'aborder franchement son rôle de critique et finit à cause de cela par devenir souvent maniéré.

On peut croire, d'après cet aveu, que le dilettantisme littéraire de M. Jules Lemaître, ou M. de Anatole France, n'aurait pas été tout à fait du goût d'Alexandre Legros.

En revanche son esprit classique le portait, non sans réserve, vers le professeur Gidel qui occupait la chaire de rhétorique au lycée de Nantes et faisait à l'Ecole des Sciences et des Lettres des cours très suivis.

Le maître a-t-il produit sur toi beaucoup d'effet. Il possède une grande facilité d'élocution, de l'élégance, une voix sonore ; il a en outre une mémoire prodigieuse. Mais, à mon avis, il ne creuse pas assez son sujet. S'il en parle pendant vingt minutes, c'est le bout du monde. Le reste du temps est consacré aux Grecs, aux Romains, il le serait aux Indiens et aux Chinois si l'orateur savait la langue de Brahma et de Confucius. Et puis son geste ! comme il est peu élégant et surtout peu varié ! On dirait qu'il va à tout moment vous asperger d'eau bénite...

Mon ami reproche ensuite à M. Gidel de n'avoir pas, dans son cours de poésie française, parlé des tragédies de Voltaire et d'avoir consacré une douzaine de séances aux farces du moyen-âge, *au Roman de la Rose*, aux troubadours surtout. Le futur proviseur du lycée Louis le Grand avait fait des littératures du moyen-âge son étude favorite ; sa thèse de doctorat avait pour titre : « *Les Troubadours et Pétrarque.* » Dans cette préférence pour une époque, alors imparfaitement connue, il se montrait novateur intelligent, et son ancien auditeur de l'Ecole des sciences, ne voulant pas le suivre sur ce terrain, le quittait sur ce compliment un peu ironique.

Après tout, malgré son clinquant et ses autres défauts, M. Gidel peut faire encore plaisir de temps en temps pris à faible dose ou quand on veut faire de la littérature en amateur. Et puis son cours est suivi par des dames et des demoiselles.

Du vrai Caro ! le prototype avant la lettre de Bellac du *Monde où l'on s'ennuie.*

Comme contraste et pour nous rappeler que le lycée de Nantes a compté parmi ses professeurs deux des

universitaires les plus distngués de ce siècle, Alexandre Legros parle d'Eugène Talbot,qu'il a rencontré toujours sémillant, marchant le nez au vent, et qui lui a paru très content de son sort.

Peu de mois après la lettre que je viens d'analyser une autre m'arrivait portant une suscription collective : « mon cher Paul et toi mon bon Ignace. » C'était un de mes cousins, en compagnie duquel je me disposais à faire un voyage à Paris. Legros nous souhaitait d'avance la bienvenue, nous félicitait d'avoir choisi le mois de septembre, « une bonne saison pour visiter Paris, » s'offrait à nous servir de guide « dans la ville splendide » comme devait dire un peu plus tard le baron de Gondremark, de la *Vie parisienne* d'Offenbach. Il poussait même l'obligeance jusqu'à rédiger, à notre usage un petit programme, « la semaine d'un jeune provincial à Paris. » Rien n'y était oublié ; ni les églises, ni les théâtres, ni les musées, ni les bals publiques ; Mabille, qui a emporté le secret de la haute noce du second Empire et Bullier, la Cythère des étudiants y avaient leur place comme le palais de la Bourse, que l'on visitait alors moyennant un franc ou le palais de l'Industrie, qu'une exposition venait d'édifier et qu'une autre exposition va démolir ! Un souvenir encore, ce concert Musard, où notre ami voulait nous conduire après une promenade aux Tuileries et aux Champs-Elysés. Son itinéraire est entremêlé de détails intimes, un peu scabreux parfois, qui m'empêchent de le reproduire ici. Mais en indiquant l'emploi d'une journée, je montrerai quel Parisien observateur il était devenu. Je prends le Jeudi.

Place Dauphine, — La Morgue (si cela ne vous empêche pas de déjeûner), — Notre-Dame, — Palais de Justice, — Hôtel-de-ville, — Caserne Napoléon (extérieur), — Place Royale, — Le Père-Lachaise, — Dîner, — Saint-Eustache, — Coup d'œil en passant, à la Bibliothèque Impériale, fermée en septembre), aux passages Colbert, Vivienne, Véro, Dodat, — Banque, — Place des Victoires, — Halles centrales et au blé, — Fontaines des Innocents et Molière, — Place Louvois.

Et la monotonie de l'énumération est rompue par cette petite note.

Pour faire passer complètement les émotions de la Morgue et du Père-Lachaise, passer la soirée au Théâtre du Palais-Royal.

On conviendra qu'en nous donnant comme antidote des horreurs de la Morgue, le joyeux théâtre de Geoffroy, Gil Pérès et Hyacinthe, notre mentor se montrait fort expert dans l'art de varier nos plaisirs.

Fin appréciateur de l'art dramatique, il l'était aussi ! A la fin d'une lettre d'affaires écrite un peu plus tard il y glissait ces judicieuses réflexions sur le théâtre à Paris.

Comme le temps a été en général assez laid, et que la nuit qui tombe de si bonne heure interdit la promenade ou lui ôte tout au moins une partie de son charme, je me suis mis à fréquenter les théâtres, un peu plus souvent qu'autrefois : Français, Odéon, Gymnase, Palais-Royal, Variétés, Opéra Comique, Théâtre Lyrique, Théâtre Déjazet, j'ai vu un peu de tout, et j'ai passé ainsi d'excellentes soirées. Le théâtre est bien certainement un des plus grands plaisirs de Paris. Grâce à cette variété de genre, à cette multitude de pièces qui se renouvellent sans cesse, on a toujours à sa portée le moyen de passer sa soirée d'une manière conforme à ses idées du jour. Est-on sérieux, on a sous la main des tragédies, des drames ou quelque haute comédie de mœurs ou de caractères. Est-on gai et veut-on ne pas laisser échapper sa gaieté, on a du comique tant que l'on veut depuis le plus bouffon jusqu'à celui du

meilleur aloi. Sans doute tout ce que l'on entend n'est pas parfait, on ne voit pas que des chefs-d'œuvre, bon nombre de pièces ne soutiendraient pas la lecture ; mais le talent de l'acteur supplée à tout ce qui manque à l'auteur. Aussi ne faut-il pas s'étonner, si telle pièce qui réussit à Paris échoue complètement en province. C'est la faute des interprètes, car, en général, les théâtres de province sont assez mal montés : le personnel d'opéra passe encore, mais le reste, triste ! triste ! — Dans une de ces pièces que j'ai vues, c'était au théâtre Déjazet, j'ai reconnu le fameux aphotegme de Busseuil fils. « Dans le doute, absinthe-toi » C'est dans une pasquinade intitulée, je crois, *Madame Absalon.* Je t'enverrai cela un de ces jours pour servir à qui de droit.

On a singulièrement abusé, depuis, de la boutade attribuée à notre ami Busseuil, variante réaliste du précepte : Dans le doute, abstiens-toi. Mais tout le passage m'a paru à citer, nous montrant quelques traits et non des moins agréables du caractère de Legros.

Les distractions dont il prenait modérément sa part, ne lui firent pas un instant perdre de vue le but sérieux de sa vie, son avancement dans l'administration des des Douanes. Il revient, dans toutes ses lettres sur cette administration qu'il aime, et qui avait reconnu en lui un de ses dévoués serviteurs.

Tantôt, à propos d'une réduction que la maison Cézard, demandait sur les cafés importés de Java, il traite avec une clarté élégante, toute la question des droits sur les cafés étrangers. Tantôt il aborde, en ces termes, au sujet de la candidature d'un négociant nantais au Corps Législatif, l'éternel conflit des théories protectionnistes et libre-échangistes :

Je préférerais un négociant à un industriel surtout quand il s'agit de représenter une grande place de commerce comme Nantes. Et puis les industriels en raison même de leur position, sont, en général, protectionnistes en diable, grands amateurs des prohibitions et du système restrictif, toutes choses qui, je crois, ont fait

leur temps. Un commerçant, au contraire, aura, sous ce rapport, des idées plus libérales, plus conformes à l'esprit d'entreprise, et de liberté commerciales qui travaille la société actuelle et que je partage généralement, quoique douanier. Quand je dis : quoique douanier, ce n'est pas que je prétende que mon administration veuille à toute force conserver ce qui existe et rester stationnaire, quand le progrès se fraie une route de toutes parts. Au fond, elle est moins opposée aux réformes qu'on ne le suppose, et, si elle anathématise le libre échange absolu, ce qui se conçoit puisque ce serait la ruine, elle ne demanderait pas mieux qu'un dégrèvement survint sur la plupart des marchandises notamment les denrées coloniales ; et je ne serais pas étonné que cette question qui vient encore d'être remise sur le tapis, comme tu le sais, sans doute, ne finit par aboutir prochainement.

(A suivre). P. EUDEL.

POÉSIE BRETONNE

AR PLAC'HIK

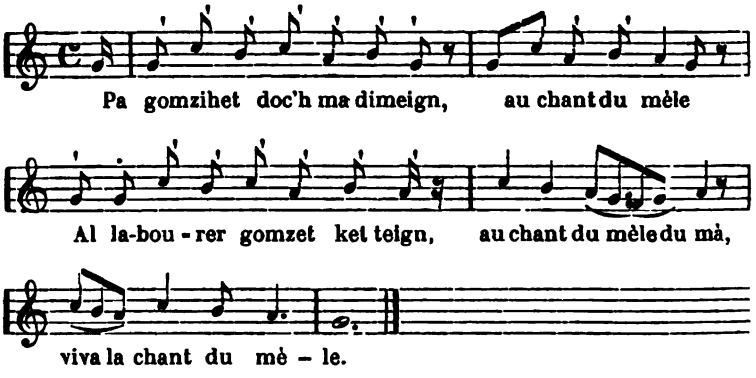

1.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign, au chant du mèle;
Al labourer gomzet ket teign, au chant du mèle, du ma, viva la
[chant du mèle.

Al labourer, ve louz douz traou,
A louzo deign ma linseriaou.

2.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign
An artizan gomzet ket teign;
An artizan, pan i fachet,
'Ve 'vel eur porc'hel dilostet.

3.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign
Ar masoner gomzet ket teign ;
Ar masoner, d'ar leign an ti
A dall é vroeg gant eun tam pri.

4.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign,
Ar marichal gomzet ket teign ;
Ar marichal e korn an tan
A ve du el or morian.

5.

Pa gomzihet doc h ma dimeign
Ar c'hemener gomzet ket teign ;
Ar c'hemener gant e nadaou
A biko deign ma ivinaou.

6.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign
Ar guéader gomzet ket teign ;
Ar guéader, pan é n'hi stern,
A zo 'vel an diaoul en ifern.

7.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign
Doc'h ur c'habiten komzet teign ;
Ar plac'h a gemer kabiten
A venvo pinvik ha laouen.

Chanté à Pleumeur-Gaultier, par Mlle X.

BARDE DU MÉNEZ-BRÉ.

TRADUCTION

LA JEUNE FILLE

I.

Quand vous me parlerez de mariage, au chant du mèle; ne me parlez pas d'un laboureur; au chant du mèle, du mâ, viva la chant du mèle — Le laboureur est « sale d'en bas »; il me salirait mes draps.

II.

Quand vous me parlerez de mariage, ne me parlez pas d'un ouvrier; — l'ouvrier, quand il se fâche, ressemble « à un cochon auquel on a enlevé la queue ».

III.

Quand vous me parlerez de mariage, ne me parlez pas d'un maçon; — le maçon, du haut d'une maison, aveugle sa femme avec « un morceau d'argile ».

IV.

Quand vous me parlerez de mariage, ne me parlez pas d'un forgeron; — le forgeron, au coin du feu, est noir comme un moricaud.

V.

Quand vous me parlerez de mariage, ne me parlez pas d'un couturier; — le couturier, avec son aiguille, me piquerait les ongles.

VI.

Quand vous me parlerez de mariage, ne me parlez pas d'un tisserand; — le tisserand, quand il est à son métier, est tout comme un diable dans l'enfer.

VII.

Quand vous me parlerez de mariage, parlez-moi d'un capitaine; la fille qui « prend » capitaine vivra riche et heureuse.

POÉSIE FRANÇAISE

L'OFFICE DES MORTS

Le soir de la Toussaint, la vaste cathédrale
Allume son autel pour l'office des morts.
Les glas tintent du haut de sa tour colossale
Et la foule bientôt se presse à ses abords.

J'entre et je vais m'asseoir dans cette nef immense,
Où riche, pauvre, enfant, vieillard, sont confondus.
Tous semblent recueillis dans un profond silence ;
Chacun songe en son cœur à ceux qu'il a perdus.

L'orgue se mêle aux voix, et les psaumes funèbres
Se succèdent longtemps demandant au Seigneur
La lumière pour ceux qui sont dans les ténèbres
Et la paix pour tous ceux qui sont dans la douleur.

En écoutant ces voix, je repasse le nombre
Des êtres que j'aimais pour toujours envolés.
Quand l'autel s'est éteint, je sors dans la nuit sombre,
Et j'erre poursuivi par les glas désolés.

JOSEPH ROUSSE.

NÉCROLOGIE

Monseigneur BÉCEL

En la personne de Mgr Bécel, l'épiscopat français perd une de ses lumières, le diocèse de Vannes un père vénéré. Oserons-nous ajouter que la *Revue de Bretagne* perd un lecteur fidèle, un ami de la première heure ?

C'est dans le Morbihan même, à Beignon, que Mgr Bécel, seul évêque breton des cinq départements de la Bretagne, naquit le 1er août 1825.

Ses remarquables études au grand séminaire de Vannes et des raisons personnelles le recommandèrent à Mgr Morlot, archevêque de Paris, qui le nomma vicaire à la Trinité. S'il fut alors présenté à l'Empereur et s'il prêcha aux Tuileries, il ne remplit jamais, comme on l'a dit par erreur, les fonctions d'aumônier à la Cour impériale.

Nommé chanoine titulaire et archiprêtre de la cathédrale de Saint-Pierre de Vannes, l'abbé Bécel fut promu à l'épiscopat de la cité bretonne en 1865 et préconisé, le 22 juin 1866, à Notre-Dame de Paris.

La *Bio-Bibliographie bretonne* de M. Kerviler donne la liste complète des ouvrages mystiques nombreux et importants de Mgr Bécel, ainsi que de ses mandements, toujours animés du plus pur esprit évangélique et d'un grand amour pour les populations bretonnes.

Il laisse la mémoire universellement respectée d'un grand serviteur de Dieu. La Bretagne, qui lui doit la reconstitution de la basilique de Sainte-Anne-d'Auray, n'oubliera jamais l'éminent et excellent prélat, son enfant.

Nous apprenons avec regret la mort du peintre nantais, C. Ogier, décédé à Paris à l'âge de 41 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 15, à l'église Notre-Dame-des-Champs, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.

Peintre de plein air, M. Ogier exposait au Champ-de-Mars et à l'Eclectique : il s'était surtout fait connaître comme un lumineux aquarelliste ; le midi pyrénéen, la grève de Saint-Jean-de Luz et l'Espagne ensoleillée gardèrent ses préférences. Mais il savait rendre aussi, avec une pénétrante poésie, les paysages des environs de Nantes et les sites des bords de la Loire.

Son talent le faisait apprécier, et son caractère le faisait aimer de tous.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Histoire du Collège de Dinan, d'après des documents la plupart inédits, pas Ch. Bellier-Dumaine. — Typographie Oberthur à Rennes, 1897.

Je ne trouverais pas mauvais que le ministre de l'Instruction publique imitât son collègue de la Guerre, qu'on invitât les professeurs à écrire l'histoire de leurs collèges, comme on engage les officiers à faire l'historique de leurs régiments. Que de monographies intéressantes, résumant tout le passé scolaire de la France, nous devrions aux encouragements officiels ! Mais nous devons déjà plus d'un effort heureux, plus d'un résultat à l'initiative privée. Entre les plus écoutées, une voix de Bretagne répond à notre appel : l'excellente *Histoire du Collège de Dinan*, qu'un professeur de ce collège, M. Bellier-Dumaine, publie avec la collaboration artistique d'un de ses collègues, M. Roblot, mérite à tous égards d'être recommandée. Les guides mentionnent le collège de Dinan où étudièrent (comme le rappelle une inscription) Châteaubriand et Broussais ; les voyageurs le regardent en passant. Mais le livre de M. Bellier-Dumaine nous fait pénétrer dans le vieil établissement et connaître mieux que sa façade.

Le collège de Dinan, très ancien, date probablement du XIIIe siècle. Son érudit historiographe n'a pu recueillir toutefois, sur son existence nomade et son fonctionnement, que peu de documents antérieurs à sa translation dans le Couvent de la Victoire. Ce fut un prélat éclairé, Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo, qui s'intéressa au collège, chassé de partout, (dont le dernier domicile avait été la maison de Duclos), le prit sous sa protection, sous sa direction, et l'établit définitivement dans le couvent abandonné par les Bénédictines. L'installation eut lieu à la rentrée des classes de 1777.

Depuis cette époque, M. Bellier-Dumaine a retracé tous les faits, tous les incidents de la vie du collège. Il le montre rattaché à l'Etat au début de la Révolution, prenant part aux luttes contre la Chouannerie, devenu

« Licée National », revendiqué par le Séminaire en exécution d'une loi de 1828, proscrit alors, réintégré enfin dans la possession de la Victoire et tenant, grâce à des Principaux distingués, Huret, Joubin, Levannier, un rang honorable dans la hiérarchie universitaire.

L'histoire du collège de Dinan emprunte encore un vif intérêt à plusieurs de ses élèves, Châteaubriand « qui n'y apprit pas grand'chose », Broussais qui y montra son tempérament batailleur, Leconte de Lisle qui y sentit l'éveil de la vocation poétique, nos contemporains, J. M. Peigné, Paul Sébillot.

Excellent livre et dont les photographies de M. Roblot, admirablement reproduites par la maison Oberthur, font un beau livre.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

JOURNAL DE BORD DE MON FRÈRE EMILE, publié par Paul Eudel. — Savenay, imprimerie Allair et Huteau, 1897.

Plus d'un lecteur de cette *Revue* a déjà suivi avec intérêt, dans une autre publication périodique, la *Revue des provinces de l'Ouest*, ce *Journal de bord* de M. Emile Eudel, qui paraît aujourd'hui en volume.

Presque tous les écrits d'Emile Eudel sont perdus.

Les fragments qui nous restent datent de diverses époques ; les plus importants ont trait à l'expédition de Gorée et du Grand Bassam (1852-1854), à la guerre de la Baltique et à la campagne de Crimée (1855), a une croisière sur les côtes d'Afrique et d'Italie (1856). Ce sont des notes prises au jour le jour par le plus consciencieux des officiers de marine et rédigées, ce qui ne gâte rien, dans un style alerte. Une bravoure calme, une belle humeur sans exubérance, une aptitude réelle à discerner et à décrire les beautés de la nature et de l'art, une passion pour l'histoire naturelle qui sous le marin laisse percer le conchyologiste : voilà les traits de caractère sensibles à chaque page de ce *Journal* et bien dignes d'en faire une attachante lecture.

Les curieux d'histoire anecdotique ne manqueront pas de relever, dans ces notes si précises, plus d'un détail ignoré ou peu connu sur les guerres maritimes auxquelles Emile Eudel prit part et le récit de la guerre de Crimée bénéficiera de la faveur qui s'attache aux choses de la Russie. Nous suivrons plus volontiers encore l'écrivain et l'homme (c'est tout un) dans ses promenades à Pompéia, à Naples, au tombeau de Virgile. Il y avait un observateur et un artiste dans l'aspirant d'alors, dans le futur fonctionnaire colonial.

Au cours d'une excellente préface, M. Jules Troubat, un des secrétaires de Sainte-Beuve, a rendu pleine justice au brave et modeste serviteur de la patrie, au Breton de tête et de cœur que fut Emile Eudel, et il n'a eu garde de passer sous silence ce goût, ce flair du collectionneur que l'auteur du *Journal* eut en commun avec son frère Paul.

M. Paul Eudel, l'éditeur de ce *Journal*, nous permettra d'ajouter qu'en honorant la mémoire de son frère, il a une fois de plus bien mérité des lettres françaises. O. DE GOURCUFF.

*
* *

LE POÈME DE SAINT ANTOINE DE PADOUE, par Maria Dumarais. — Ligugé (Vienne), imprimerie Saint-Martin, 1897. Prix : 1f,75.

Consacrer plus de trois mille vers, tout un volume à l'exaltation d'un saint, c'est une grande preuve de piété, et par ce temps où la science essaie de couper les ailes à l'idéal chrétien, c'est un acte de courage. Pour ces seules raisons, Mlle Maria Dumarais, une vendéenne, l'auteur du *Poème de saint Antoine de Padoue*, mériterait d'être félicitée; elle a droit à d'autres éloges.

Son livre renferme, en cinquante-cinq chapitres, un récit très circonstancié de la vie apostolique, des voyages et des miracles du glorieux disciple de saint François d'Assise, de l'éloquent et séraphique thaumaturge, que la France peut disputer à l'Italie, puisqu'il s'appelait Fernand de Bouillon, de la famille du conquérant de Jérusalem, et laissa des traces de son passage dans plusieurs villes françaises. C'est dans un château du Limousin que la tradition religieuse veut que l'Enfant-Jésus se soit reposé entre les bras de saint Antoine.

Ce miracle immortalisé par Murillo et d'autres grands peintres, est le plus beau des anneaux d'une chaîne qui, jusqu'à la mort du saint, resta ininterrompue. Ce sont des guérisons, des résurrections; c'est une mule, qui, à Bourges, se prosterne devant l'Hostie et confond les adversaires de la présence réelle; c'est un pécheur coupable de voies de fait contre sa mère, qui recouvre le pied qu'il s'était tranché, dans un accès de repentir.

Tous ces prodiges étaient, chez leur auteur, inséparables d'une puissance surnaturelle que Mlle Maria Dumarais dépeint très heureusement :

Il remuait les cœurs de façon merveilleuse,
Ce doux convertisseur des pécheurs égarés,
Et sa ressource était vraiment miraculeuse.
Ses moyens étaient sûrs autant que vénérés,

Et parfois l'on trouvait des charmes
— Devant sa parole de feu —
A pleurer : bienfaisantes larmes !
Un peuple qui pleure est à Dieu.

Je n'ai pas besoin de recommander ce dernier vers. Comme son divin Maître, l'illustre moine était l'ami des petits, des humbles.

Sur les êtres charmants au joyeux babillage,
Saint Antoine étendait la main,
Il aimait leur sourire et leur riant visage,
Et de leur voix le gai refrain.
. . . . . .
Sa parole tombait — bienfaisante rosée —
Sur les affligés du chemin,
Sa pitié consolait toujours l'âme brisée
Vers laquelle il tendait la main.

Cette poésie sans artifices, sincère, simple et qui garde un précieux parfum de naïveté, s'accorde très bien avec les merveilles qu'elle décrit. Abandonnant, à de rares intervalles, sa tâche de biographe fidèle, Mlle Maria Dumarais se livre aux effusions de son cœur. Je voudrais citer plus de deux ou trois strophes de son parallèle entre les moines et les oiseaux :

Les moines, les oiseaux sont de modestes frères,
Vivant d'un peu de pain et de graines légères ;
Les premiers ont pour vêtement
Leurs sublimes vertus. Des seconds le plumage
Les garantit toujours des vents et de l'orage,
Ils modulent en paix et fort joyeusement.
Bardes de la nature, échos de ses merveilles,
Les oiseaux n'ont-ils pas des notes sans pareilles ?
Et les moines leur font écho.
Ils chantent dans la nuit, au fond du sombre cloître,
Ou le jour à l'autel alors qu'ils sentent croître
Leur foi qui se ravive à l'heure du *Credo*,
Les moines, les oiseaux habitent la frontière
De ce monde incroyant, mais ils quittent la terre
Soit par leurs aspirations
Ou par leur vol rapide. Ils vivent en famille,
Sous le même feuillage où quelque joli trille
Se mêle à la prière, aux méditations.

Ces vers ne caresseront pas l'oreille des Orontes modernes, mais ils iront au cœur de plus d'un Alceste, parce que la foi naïve « y parle toute pure ». Mlle Marie Dumarais n'a point seulement, ni surtout fait œuvre d'écrivain. Son livre est un perpétuel hommage, un encens qui monte vers l'autel du saint que des personnes pieuses, dont le nombre va croissant, regardent comme le dépositaire du pain des pauvres, et l'un des meilleurs patrons de la France chrétienne. Saint Antoine est aussi invoqué — qui l'ignore ? — pour retrouver les objets perdus. Il compte aujourd'hui, parmi ses plus ferventes zélatrices, un poète que toutes ses grandeurs ont séduit. O. DE GOURCUFF.

*
* *

LES ANNALES DU THÉATRE ET DE LA MUSIQUE, 22e année, par M. Edmond Stoullig, avec une préface de M. A. Claveau. — Paris, Ollendorff, éditeur, 1897.

Quand une publication artistique en arrive à sa 22e année, elle aurait le droit d'être reconnue d'utilité publique, mais quand elle traite du théâtre, elle n'a pas besoin d'encouragements officiels, elle fait son chemin toute seule, car, progrès ou décadence aidant, l'histoire du théâtre devient l'histoire de la société contemporaine. Possédons-nous donc un Molière en herbe, un Shakspeare en gerbe ? Hélas ! non, tout au plus la menue monnaie de ces génies, mais nous avons des comédiens. Ne vous récriez pas : le comédien est notre maître à tous, et aux auteurs les premiers. C'est justement « l'éducation du comédien » que M. A. Claveau, l'éminent critique du *Soleil*, a prise pour thèse de la préface qui ouvre le volume nouveau, si ingénieusement composé, si excellemment documenté de M. Edmond Stoullig.

S'il appliquait au théâtre un fameux aphorisme culinaire, M. Claveau dirait que l'on peut naître artiste, mais que l'on devient comédien. Il développe cette vérité avec une absolue compétence. Et ce lui est une occasion de réhabiliter la grande école nationale de musique et de déclamation, ce Conservatoire qui partage avec l'Académie le privilège d'ameuter tous les roquets de la presse.

La préface de M. Claveau, très substantielle en ses trente pages, est un des meilleurs morceaux que je connaisse sur l'art dramatique. Les curieux la compareront, en lui donnant l'avantage qui résulte d'une haute et saine raison, au *Paradoxe* célèbre de Diderot, et ne craindront pas de la rapprocher de la scène historique de l'*Impromptu de Versailles* ou des conseils d'Hamlet aux comédiens.

Quant au livre de M. Edmond Stoullig, il vaut autant que ses vingt-et-un frères aînés; il fait même plus d'honneur encore à notre distingué confrère, qui l'a signé seul, sans son habituel collaborateur, M. Edouard Noël. C'est la plus diserte et la plus alerte revue critique des grands et petits spectacles, de toutes les pièces jouées en 1896, tout le long de Paris, de l'Opéra à l'Eldorado, de la Comédie-Française à Cluny. Une indulgence éclairée a présidé à la rédaction de ces *Annales*, vrai modèle du genre.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

ABÉCÉDAIRE D'ARCHITECTURE ANCIENNE, par le vicomte de Colleville. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1898.

Bien connu comme historien, publiciste et poète, M. le vicomte de Colleville s'affirme, dans l'*Abécédaire* que nous avons sous les yeux, comme un érudit et un archéologue de sérieuse valeur.

L'avertissement définit le livre « un résumé succinct de nombreux ouvrages et une sorte de lexique des termes d'architecture. »

M. de Colleville nous permettra d'ajouter — puisqu'il s'agit d'architecture — que dans l'agencement des matériaux entassés par ses prédécesseurs, il a fait preuve d'un discernement très artistique.

La « définition des termes d'architecture » sous forme de dictionnaire, est suivie de notes sur l'histoire de l'art architectural des anciens peuples, Indiens, Phéniciens, Babyloniens, Perses, Juifs, Chinois, Mexicains, Egyptiens.

M. de Colleville définit ensuite les divers ordres d'architecture, et ce lui est une occasion de disserter sur l'art grec, l'art étrusque, l'art romain.

Puis il arrive à l'ère celtique dont les plus intéressantes manifestations menhirs, cromlechs, dolmens existent dans notre Bretagne. Nous pouvons regretter que les alignements de Carnac aient une mention un peu brève, et trouver qu'il eût fallu citer le fameux menhir de Locmariaquer, dont le transfert projeté à Paris émeut aujourd'hui le monde savant de la Bretagne.

La matière des monuments (mortier, ciment, pavés, briques, tuiles) les colonnes, les autels, les temples, les thermes, les arcs-de-triomphe, les aqueducs, les maisons, les théâtres et les cirques sont ensuite passés en revue par l'auteur qui a réservé une part importante aux sépultures, tombeaux gallo-romains, catacombes chrétiennes.

Voici enfin, précédés d'une classification des divers styles architecto-

niques modernes, de bons chapitres sur l'architecture religieuse, civile et militaire des derniers siècles. Ici, comme ailleurs, on peut reprocher à l'ouvrage de M. le vicomte de Colleville un peu de confusion et un certain défaut de méthode, mais il faut lui savoir gré d'avoir mis à la portée de tous un trésor d'informations.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA PROPRIÉTÉ PENDANT LE SIÈGE ET LA COMMUNE... par E. Durand Morimbau. — Paris, F. Clerget, éditeur 1898.

Si Proudhon avait vécu jusqu'en 1870-1871, il aurait été effrayé, sans doute, du sinistre commentaire que les événements et les individus voulurent donner alors à son fameux axiome : La propriété, c'est le vol.

Dans Paris assiégé par les Prussiens, possédé par la Commune, les propriétaires passèrent de mauvais quarts d'heure. Le gouvernement du 4 Septembre avait donné de grandes latitudes aux locataires pour les paiements et les congés : l'insurrection du 18 Mars suspendit officiellement toutes les poursuites pour échéances.

Ces choses sont bien loin de nous, mais les attaques du socialisme anarchique contre la propriété prouvent qu'elles pourraient emprunter à un avenir prochain l'actualité la plus sinistre. L'excellent livre de M. Durand Morimbau, déjà connu des spécialistes, sera donc lu avec intérêt par tous ceux que préoccupe la question sociale sous sa forme la plus immédiatement saisissable. Ils y trouveront des actes et même des décrets contre la propriété, que la Commune de 1871 poursuivit d'une haine féroce. Dans les folies d'une démagogie aux abois, le comique le dispute souvent à l'horrible.

A la fin du volume, nourri de faits et d'anecdotes, de M. Durand Morimbau se trouve une savante discussion du projet de loi sur le « Homestead » ou « foyer stable » présenté au Parlement par un député-juriste, M. Léveillé. M. Francis Magnard, l'ancien directeur du *Figaro*, a très clairement résumé les bienfaits qui pourraient résulter du vote de cette loi. « Au moment où la propriété est battue en brèche, attaquée « comme une forme surannée du lien social, cette création de foyers so- « lides sur toute la surface du sol français serait une réponse des plus « heureuses aux tentatives malfaisantes du socialisme agricole. » M. Léveillé est Breton, et nous applaudirions des premiers au vote de sa loi.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Le dernier tome publié de la *Nouvelle Revue Rétrospective* (janvier-juin 1897) se maintient comme intérêt à la hauteur des précédents. L'histoire des premières années de ce siècle continue d'être représentée par les saisissants *Mémoires* de J. F. Bourgogne sur la Campagne de Russie (au travers desquels passe une image sinistre de l'Empereur vaincu « à pied et un bâton à la main ») et aussi par une *Relation*, d'une éloquence bien militaire, de la bataille de Waterloo par un témoin et un acteur, le général baron Delort. Au même ordre d'idées politiques moins napoléoniennes pourtant, appartient un récit documentaire du Retour de l'Empereur en mars 1815, tiré des Archives de la guerre.

Remontant dans le passé, nous aimerions à insister sur des *Lettres inédites*, étincelantes d'esprit, de Voltaire, à M. et Mme de Beaumont et sur un *Journal anecdotique*, fourmillant d'anecdotes sur le règne de Louis XV, que dressait le lieutenant général de police Feydeau de Marville et que M. Paul d'Estrées a exhumé de la Bibliothèque Carnavalet.

Nous aurions encore beaucoup à dire sur le précieux recueil que dirige avec tant de discernement M. Paul Cottin ; nous tenons surtout à signaler trois « numéros » qui a des titres différents intéressent la Bretagne.

M. le Dr Corre, qui poursuit avec la plus heureuse persévérance ses investigations dans les Dépôts de la Marine, a tiré des Archives de la mairie de Brest le *Journal* d'un marin, nommé Henry, relatif à l'entrée à Naples, à l'attaque de Cagliari, faits d'armes accomplis par l'escadre de la mer Méditerranée, pendant les années 1792 et 1793.

Un disciple du célèbre malouin Lamennais, Jean Dessoliaire, tailleur à Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre) écrit à son « bon et vénérable père » à son « bien-aimé » des épîtres enthousiastes d'une très curieuse phraséologie ; il *lamennise* de tout son pouvoir (c'est son mot) et, soignant le matériel, il envoie à l'auteur des *Paroles d'un Croyant* une douzaine de bouteilles de bon vin blanc du pays. Presque de la même époque (1852) est une lettre datée de Nantes où Michelet proclame son jardin du quartier Barbin « un paradis ».

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Je n'ai pas, en temps voulu, souhaité la bienvenue au *Clocher Breton*, C'est un oubli que je répare avec empressement. La *Revue de Bretagne*, en sœur aînée, a suivi avec le plus vif intérêt les progrès de la revue lorientaise et sa marche ascendante vers le succès.

Aujourd'hui, le *Clocher Breton* est dans sa troisième année, il s'enorgueillit de patronages illustres, il compte parmi ses collaborateurs nombre des meilleurs écrivains de la Bretagne, anciens et nouveaux.

S'inspirant d'un particularisme que je suis loin de blâmer, le distingué directeur de ce périodique, M. René Saïb proteste contre le projet de transfert à l'Exposition de 1900, du gigantesque menhir de Locmariaquer, le Mené-er-H'rœck, et il associe ses compatriotes à sa protestation. Aux voix autorisées de Le Braz et de Le Goffic, de Durocher et de Parker, de cinquante autres bons bretonnants de Bretagne, je mêle tardivement la mienne. Laissez la rose au rosier, la pierre au sol celtique. Pourquoi, dans l'admiration des badauds de la grande foire, le menhir sacré irait-il faire concurrence à la Tour Eiffel ? O. DE G.

*
* *

La *Revue Nantaise* qui vient de se fonder à Nantes, avec M. Marcel Giraud-Mangin pour directeur littéraire, M. Grandjouan pour directeur artistique, a droit à toutes nos sympathies. Cet élégant périodique illustré qui fait honneur à ses rédacteurs, à ses dessinateurs, à son imprimeur, se propose de consacrer des notices aux membres les plus qualifiés de la colonie nantaise de Paris. M. Ed. Lemé étudiera prochainement l'éminent compositeur Bourgault-Ducoudray, dont la modestie égale le talent.

*
* *

Le concours du célèbre chansonnier Th. Botrel, l'auteur de cette saine *Paimpolaise* partout acclamée et vendue déjà à plus d'un million d'exemplaires, a donné un intérêt breton à la soirée artistique organisée par deux groupes royalistes de Paris pour l'anniversaire du mariage de Monsieur le duc d'Orléans. Au programme figurait un autre poète breton, non des moindres, M. Léon Durocher, avec son *Conte royal* si joliment rimé,

A l'heure où la nuit rassemble ses voiles,
A l'heure où déjà les pâles étoiles
Frissonnent au souffle errant du matin,
Entre les bosquets surgit une fée,
De lueur d'opale et de lys coiffée,
Une fée au doigt de satin.

Puisque nous parlons poésie, il nous sera permis de citer une strophe encore, quatre vers du *poème* dans lequel notre sympathique confrère

R. de Fréchencourt, serviteur dévoué d'une noble cause, pousse un vivat en l'honneur de son Roi et de sa Reine.

Montmorency, Dunois, Bayard et du Guesclin,
Pressez-vous aux combats sans peur et sans reproche,
Et si les trois lys d'or semblent à leur déclin,
Rassurons-nous, car Jeanne approche.

On nous dit que la pièce d'où ces beaux vers sont extraits est un début poétique. Il appartenait donc à M. de Fréchencourt de démontrer une fois de plus la vérité de cette maxime : *Les grandes pensées viennent du cœur.*

*
* *

Encore deux manifestations artistiques auxquelles nos compatriotes de l'Ouest (Bretons en tête) ont pris bonne part.

A la *Muse de Montmartre*, un nouveau cénacle de poètes honnêtes qui compte parmi ses organisateurs M. Henry Coutant, le sympathique rédacteur en chef de l'*Ouest artistique*, M. Ch. Bernard, embouchant le clairon du vieil auteur de la *Chanson de Roland*, fait applaudir son beau poème « Les Aigles »

Au cours de Mlle des Essarts, 108, rue du Bac, des fragments de l'*Oasis* et une scène lyrique, *Béatrice*, viennent d'être chantés avec un très grand succès par Mlle Eléonore Blanc et M. Pecquery. L'auteur des paroles est le poète aux inspirations élevées du *Pays d'Arvor*, M. Adrien de Carné ; celui de la musique, Mlle Célanie Carissan, une nantaise d'un talent très original. O. DE G.

*
* *

LYS FAUCHÉ, par Camille Natal. Mignot, éditeur, Lausanne. Prix : 50 centimes.

L'auteur du *Roman d'une Laide*, de *Cœurs de Femmes*, de *Gerbe d'Œillets*, trois ouvrages couronnés par la *Société de l'Encouragement au bien*, ainsi que de deux monologues, spéciaux pour jeunes femmes et jeunes filles : *Presque Mariée* et *Plume Brisée*, offre au public une brochure : *Lys fauché.*

Sous sa coquette couverture, cette brochure contient, en quelques pages, tout un drame, ayant pour décor les bords de la Méditerranée. De jolies descriptions de la côte d'azur, de son ciel sans nuages, et des fleurs qui croissent en cette région bénie et visitée par les chauds rayons

du soleil hivernal, tout cela forme un tout charmant, qui se lit avec autant d'intérêt que de plaisir.

C'est en vers sans prétentions que ce poème est écrit.

*
* *

De la vie a la mort, (Folk-lore de l'Ille-et-Vilaine) par Adolphe Orain.

Le grand éditeur des *Traditions populaires de toutes les nations*, M. Maisonneuve, de Paris, vient de publier le 33e volume de sa curieuse collection.

Ce dernier livre, qui intéresse spécialement les habitants de l'Ille-et-Vilaine, est l'œuvre de notre compatriote M. Orain.

Ce sont les usages et les coutumes de nos campagnes depuis la naissance jusqu'à la mort : le baptême, les nourrices, les relevailles, l'enfance, les maladies, les jeux, les rondes, la jeunesse, les amours, les conscrits, les fiançailles, le mariage, la vie commune, les croyances, les superstitions, les sorts, les propos villageois, les grivoiseries du foyer, les pronostics de la mort, la mort et les revenants.

Le Folk-lore de l'Ille-et-Vilaine comprendra deux volumes de 300 pages chacun. Le premier, en vente présentement, va jusqu'aux croyances et superstitions. Le second aura trait principalement à *la légende de la Mort*.

Nous nous contenterons aujourd'hui d'annoncer cet ouvrage, appelé à un grand succès ; nous en rendrons compte plus tard. P. R.

*
* *

Au moment de mettre sous presse, nous tenons à enregistrer le grand succès de la dernière soirée artistique organisée le 20 novembre, dans la salle de la Société d'Horticulture, par M. Léon Séché, l'infatigable président de l'Association Bretonne Angevine. Assistance nombreuse et choisie, programme très brillant.

Aux attractions toutes parisiennes des artistes de la Comédie Française et de l'Opéra Comique : Coquelin et Delaquerrière, Mmes Martini Lise d'Ajac, Bl. Kaurianne, est venue s'ajouter la saveur locale des poésies du terroir de Paul Pionis et d'Olivier de Gourcuff, dites par Mme Lherbay, de l'Odéon.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imp. Lafolye, 2, place des Lices.

LES GRANDES SEIGNEURIES
DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1]).

TOURIE (VICOMTÉ).

C'est une très ancienne paroisse que celle de Tourie[2] puisqu'il en est fait mention dès l'an 845[3], mais l'on sait peu de chose de sa seigneurie.

Connue de tout temps sous le nom de vicomté de Tourie, cette seigneurie faisait à l'origine partie de la châtellenie de Rougé ; elle relevait toutefois de la baronnie de Vitré et ressortissait à la châtellenie de Marcillé-Robert membre de cette baronnie[4].

On ne connaît point d'autres seigneurs de Tourie que les barons de Châteaubriant devenus à la fin du XVe siècle héritiers des barons de Derval depuis longtemps déjà propriétaires de la châtellenie de Rougé.

La vicomté de Tourie était une haute justice annexée au XVIIe siècle à la juridiction ordinaire de la baronnie de Châteaubriant et exercée dans la ville de ce nom. Cette seigneurie comprenait la paroisse entière de Tourie et s'étendait, en outre, dans cinq autres paroisses : Coësmes, Fercé, Noyal-sur-Bruz, Soulvache et Villepot[5].

[1] Voir la livraison de Septembre 1897.
[2] Commune du canton de Retiers, arrondis. de Vitré.
[3] *Cartulaire de Redon*, 32.
[4] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, C, 1819.
[5] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, C, 1818.

Le vicomte de Tourie était seigneur supérieur de l'église de cette paroisse; il y jouissait des prééminences et y présentait un petit bénéfice de trois messes par semaine, appelé la chapellenie du Guesclin[1].

En 1626, en effet, le duc de Montmorency, baron de Châteaubriant et vicomte de Tourie, autorisa son chapelain Julien Coustard à dire ces messes en l'église de Tourie « durant la reconstruction de la chapelle sise au chasteau de la Motte-du-Guesclin en Tourie, détruite ainsi que ce chasteau par les dernières guerres[2]. » Une note ajoute que ces messes se dirent d'abord, après la ruine de cette chapelle, dans celle du château de Derval[3].

Tout cela fait remonter aux guerres de la Ligue la destruction du château de la Motte et de ses dépendances. Maintenant pourquoi ce château et cette chapellenie portaient-ils le nom de du Guesclin? Nous ne saurions le dire, mais il est certain que ni le château ni la chapelle ne furent reconstruits.

Actuellement sur le territoire de Tourie on voit encore le village de la Motte et l'ancien manoir de la Salle; peut-être à l'origine l'une de ces maisons se trouvait-elle le chef-lieu de la vicomté? Mais quand vint la Révolution le domaine de la vicomté de Tourie consistait surtout en la terre du Boisguy qui fut confisquée sur le prince de Condé, dernier baron de Châteaubriant, et vendue nationalement le 7 septembre 1796[4].

TRANS (Baronnie)

La seigneurie de Trans dans la paroisse de ce nom[5] semble être un démembrement de la baronnie de Combour fait à titre de juveignerie ou partage de cadet. En effet, le seigneur de Trans devait encore au XVIIe siècle au baron de Combour une rente annuelle

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*,, 9 G, 83.
[2] *Reg. des insinuations ecclés. de l'évêché de Nantes.*
[3] *Ibidem.*
[4] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, 9 P, 33.
[5] Trans, commune du canton de Pleine-Fougères, arrondiss. de Saint-Malo.

de dix sous payable le jour de l'Assomption en la main du sergent de Combour à Pleine-Fougères, et de plus le sire de Combour était seigneur supérieur de l'église de Trans[1].

Toujours est-il qu'au XIVe siècle cette seigneurie de Trans, avec son château de Villeaudon, appartenait aux Chantegrue. Vers 1383 décéda Bertrand de Chantegrue, « seigneur de Traan, » laissant ses fiefs de Trans et son hébergement de Villeaudon à Jeanne de Chantegrue femme de Guillaume Ier du Boisbaudry, seigneur dudit lieu[2]. Cette dame mourut elle-même le vendredi avant la Pentecôte en 1415, et son fils aîné Guillaume du Boisbaudry devint alors maître de la seigneurie de Trans dont il fournit le minu au duc de Bretagne le 2 juin 1416[3].

La famille du Boisbaudry devait pendant plusieurs siècles conserver la baronnie de Trans.

Guillaume II du Boisbaudry avait épousé en 1383 Marie du Tiercent, dont il eut Guillaume III du Boisbaudry, seigneur de Trans après lui, marié en 1417 à Agnès de Cheveigné fille du seigneur de Champclin et décédé le 14 décembre 1464[4].

Jean du Boisbaudry, fils aîné du précédent, épousa en 1440 Bonne de Romilley fille du seigneur de la Chesnelaye, mais mourut avant son père, laissant un fils mineur nommé Pierre. Sa veuve se remaria à Arthur de Vendel.

Ce Pierre du Boisbaudry, placé sous la tutelle d'Olivier de Tréal, seigneur de l'Adventure, hérita de son grand-père, devint seigneur de Trans et rendit aveu au duc pour cette terre le 25 mai 1465[5] ; il n'était alors âgé que dix ans, mais était déjà fiancé depuis un an avec la fille de son tuteur, Marguerite de Tréal, qu'il épousa quand il fut d'âge convenable. Il mourut encore jeune le dimanche de la Passion 1492, laissant ses seigneuries à son fils François qui en fournit le minu l'anné suivante[6].

[1] De la Borderie, *la baronnie de Combour* (*Bull. de la Société arch. d'Ille-et-Vilaine*, II, 191).
[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V° Trans.
[3] *Ibidem*.
[4] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 628.
[5] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Trans.
[6] *Ibidem*.

François du Boisbaudry, seigneur de Trans, s'unit en juillet 1505 à Isabeau de Sévigné, fille du seigneur de Montmoron ; il fit son testament le 28 janvier 1521 et mourut peu de temps après, car deux ans plus tard sa veuve rendit aveu pour la seigneurie de Trans, au nom de son fils Christophe encore mineur[1] : celui-ci avait pour curateur en 1528 son oncle François du Boisbaudry, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem[2].

Christophe du Boisbaudry, sire de Trans, épousa en octobre 1540 Olive Brunel, fille du seigneur du Breil en Gévezé. En 1576, M. de Bouillé, lieutenant-général du roi en Bretagne, rendit témoignage des services rendus à S. M. par Christophe du Boisbaudry et Pierre du Boisbaudry son fils aîné. Quatre ans après le seigneur de Trans fit son testament le 22 octobre 1580[3].

Pierre du Boisbaudry succéda à son père en qualité de seigneur de Trans ; il avait épousé, dès le mois de juillet 1580, Renée Le Vayer, dame de Launay-Trozel ; devenu veuf il se remaria en octobre 1587 à Hélène Bruslon, fille du seigneur de la Musse[4]. Créé par Henri III capitaine de deux cents hommes d'armes, Pierre du Boisbaudry devint ensuite chevalier de l'Ordre du roi, fit hommage à S. M. pour la terre de Trans le 22 mai 1598, lui rendit aveu en 1601 et mourut vers 1610[5].

Claude du Boisbaudry, sire de Trans, fruit du premier mariage du seigneur précédent, s'unit en février 1608 à Catherine du Gouray, fille du seigneur de la Coste. Il en eut Olivier du Boisbaudry, qui lui succéda et rendit après sa mort, le 11 août 1633, aveu au roi pour la seigneurie de Trans[6].

Cet Olivier du Boisbaubry épousa 1° dans la chapelle de la Chesnelaye en Trans, le 1er février 1643, Juliette de Romilley et 2° à Saint-Germain de Rennes, le 19 novembre 1647, Denise de la Porte fille du seigneur d'Artois. Il mourut à Noël 1659 et sa veuve fut

[1] *Archives d'Ille-et-Vil.*, E. 628.
[2] *Archives de la Loire-Inférieure.* B, 1011.
[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 628.
[4] *Ibidem*
[5] *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 1015.
[6] *Ibidem*, V° Trans.

inhumée à Bonne-Nouvelle de Rennes le 18 février 1671. Deux garçons issus du second lit succédèrent, l'un après l'autre, à Olivier du Boisbaudry : l'aîné, Jean-Baptiste du Boisbaudry, seigneur de Trans, s'unit en août 1670 à Marguerite de Poix, fille du seigneur de Fouesnel et mourut sans postérité ; il fut inhumé le 23 mai 1672, dans son enfeu au chœur de l'église de Trans, et sa veuve se remaria à Jacques des Vaux, comte de Levaré[1] — le cadet, François du Boisbaudry, seigneur de Trans après son frère, se maria à Renée Le Pape et décéda à Rennes le 7 août 1677 ; son corps fut inhumé le surlendemain dans le chanceau de l'église de Trans ; sa veuve ne mourut qu'à 78 ans, le 7 février 1730, en son hôtel à Rennes et fut enterrée le 9 en l'église de Bonne-Nouvelle[2].

Marc-Antoine du Boisbaudry, fils posthume du dernier seigneur de Trans, naquit à Rennes le 19 septembre 1677 et épousa en la chapelle du Gage en Pleugueneuc, le 17 novembre 1697, Jeanne-Marie de Saint-Gilles ; il fit hommage au roi pour la seigneurie de Trans en 1731 et mourut le 15 décembre 1745 ; sa veuve le suivit au tombeau le 22 mars 1757, âgée de 73 ans[3].

Le seigneur de Trans laissait cette terre à sa fille Marie-Arthuze du Boisbaudry femme de Pierre-François de Visdelou, seigneur de la Villethéart : ceux-ci en rendirent aveu au roi le 24 mai 1746[4].

Ce seigneur et sa femme étaient morts en 1765 et le 10 août de cette année-là leurs enfants François de Visdelou, comte de la Villethéart, et ses sœurs Jeanne et Nathalie de Visdelou vendirent la terre et baronnie de Trans ; l'acquéreur fut, moyennant 145,000 livres Julien de la Motte, seigneur de Beaumanoir, marié au Cap en 1749 à Marie Bouleau[5] ; celui-ci fit hommage au roi le 10 mars 1785[6].

Le nouveau seigneur de Trans mourut à Dinan le 20 juin 1787, laissant plusieurs enfants, entre autres Pierre-Martial de la Motte, qualifié marquis de Montmuran, et Joséphine de la Motte mariée en

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 628.
[2] *Reg. des Sépult. de Rennes et de Trans.*
[3] *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 161 et 378.
[4] *Ibidem*, V° Trans.
[5] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 633.
[6] *Archives de la Loire-Inférieure*, B. 1004.

1772, dans la chapelle du château du Trans, à Jacques Artur, seigneur de la Villarmois en Trans.

Le marquis de Montmuran épousa à Saint-Etienne de Rennes, le 15 avril 1788, Jeanne-Charlotte de Guibert, veuve du marquis de Lanjamet[1]. Il fut le dernier à posséder la baronnie de Trans qui fut confisquée pendant son émigration ; il mourut sans postérité en 1823.

La terre et le château de Trans furent vendus par la Nation en 1796, mais un membre de la famille Artur de la Villarmois put les racheter[2].

Qualifiée de baronnie d'ancienneté[3] la seigneurie de Trans devait probablement ce titre à l'importante baronnie de Combour dont elle était un démembrement. Quant au titre de marquis de Trans que prenaient parfois les derniers possesseurs de cette seigneurie, il n'appartenait en réalité qu'à la terre de la Chesnelaye unie à celle de Trans en 1680.

La seigneurie de Trans ne se composait à l'origine que du manoir de Villeaudon — appelé depuis château de Trans — de son étang avec un moulin et de quelques fiefs relevant du duc de Bretagne[4].

Mais un siècle plus tard le seigneur de Trans possédait en cette paroisse trois manoirs : Villeaudon, Vertbois[5] et l'Abbaye-sous-Trans, avec un plus grand nombre de fiefs[6].

Vers 1630 Olivier du Boisbaudry acheta et unit à sa terre de Trans la seigneurie du Chastellier-en-Trans, consistant en sept fiefs avec haute-justice, que lui vendit Renée Garel, femme de Joachim du Fournet[7].

Le même seigneur du Trans acquit en 1645 de Pierre de Gondy, duc de Retz, les terre et seigneurie de la Chesnelaye en Trans[8].

[1] *Reg. des mar. de Rennes.*
[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1, Q. 54.
[3] Potier de Courcy, *Nobil. de Bret.* III, 171 et 457.
[4] Déclaration de Trans en 1383.
[5] On montre encore l'emplacement de ce manoir dans le parc actuel du château de Trans.
[6] Déclaration de Trans en 1501.
[7] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Trans.
[8] *Archives Nationales*, P. 1709.

Par lettres patentes datées du mois de décembre 1680[1], Louis XIV unit, en faveur de Renée Le Pape veuve de François du Boisbaudry, seigneur de Trans, et tutrice de ses enfants, tous ses fiefs situés dans les paroisses de Trans, Vignoc, Cuguen, Langan, La Boussac et Sougeal en une seule juridiction avec haute-justice, sous le nom de seigneurie de Trans, le tout relevant directement du roi en ses sénéchaussées de Rennes et de Hédé[2].

C'est la baronnie de Trans ainsi constituée que nous allons maintenant faire connaître en détail.

La juridiction de cette seigneurie s'exerçait au bourg même de Trans et s'étendait sur toute la paroisse de ce nom ; elle ne comprenait pas moins d'une cinquantaine de fiefs, tant en Trans qu'en Pleine-Fougères, Bazouges-la-Pérouse, La Fontenelle, Vieuxviel, Sougeal, Cuguen, La Boussac, Vignoc et Langan. De ces fiefs le plus grand nombre relevait directement du roi sous Rennes et Hédé ; les autres étaient tenus des baronnies de Fougères et de Combour et du comté de Landal.

Le jour Saint-Denis le sire de Trans devait aux gens du roi « 12 sols mon. payables au pied de la croix du cimetière de Trans. » Il était également redevable au baron de Combour de « 3 sols 4 deniers de rente de garde » et des 10 sols de rente commune que nous avons signalée plus haut.

Les fourches patibulaires de la seigneurie de Trans se composaient en 1633 de trois piliers élevés sur le grand chemin de Trans à Bazouges, au commun de la Croix de Montmouët[3] ; un pilori avec ceps et collier se dressait au bourg de Trans.

Le baron de Trans avait droit de faire ses vassaux nouvellement mariés fournir deux courses de quintaine aux féries de Pâques et de la Pentecôte[4].

Quant aux femmes récemment épousées, elles devaient « incon-

[1] Enregistrées au parlement de Bretagne le 25 novembre 1681 et à la Chambre des Comptes de Nantes le 3 février 1683.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 628.

[3] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Trans.

[4] Déclaration de Trans en 1633.

tinent après leurs épousailles se présenter à la sortie de l'église, hors du cimetière de Trans, et y chanter chanson à danser[1]. »

Un tenancier du fief du Val en Trans, possédant une maison au village de Montviel, devait à son seigneur le premier jour de chaque année « une paire de couteaux dorés, du prix de 10 sols, présentés au château de Trans sous peine de 64 sols d'amende[2]. »

Par lettres patentes de 1643 et 1648, enregistrées au parlement de Bretagne en 1645 et 1648, le roi avait concédé à Olivier du Boisbaudry, seigneur de Trans, le droit de bâtir des halles au bourg de Trans et d'y tenir un marché tous les lundis et quatre foires par an les 2 mai, 29 juin, 1er août et 28 octobre[3].

D'autres lettres patentes données par le duc de Bretagne Pierre II en 1451 accordèrent au seigneur de Trans le privilège de chasser dans la forêt de Villecartier, voisine de Trans mais faisant partie du domaine ducal[4].

Si le baron de Combour était seigneur supérieur de l'église de Trans, le sire de Trans en était le fondateur : en 1765 ce dernier avait dans le chœur de ce temple, du côté de l'évangile, un grand banc fermé accompagné d'un enfeu, présentant les armes du Boisbaudry : *d'or à deux fasces de sable, la première chargée de 3, la seconde de 2 besants d'argent.* Le même écusson était plusieurs fois répété tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église, peint dans les verrières et sculpté aux parois des murailles[5].

Aux siècles derniers le presbytère de Trans relevait de la seigneurie de ce nom « à debvoir de foy, hommage, rachapt et 5 deniers de rente ; » de plus aux quatre fêtes solennelles, chaque année, le recteur de Trans devait fournir « auxdits seigneur et dame de Trans, et à leurs enfants et domestiques, les deniers d'offrande » qu'ils avaient coutume de présenter au grand autel de l'église paroissiale[6].

[1] *Archiv. Nationales*, P 1712.
[2] *Revue hist. de l'Ouest*, Mémoires, III, 39.
[3] *Arch. du Parl. de Bret.* 20e reg. 48.
[4] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, B, 949.
[5] Prise de possession de Trans en 1765.
[6] Déclaration de Trans en 1678.

Nous ne parlons point ici des droits féodaux particuliers à la seigneurie de la Chesnelaye unie à celle de Trans, parce que nous les avons précédemment décrits.

Le domaine proche de la baronnie de Trans se composait des terres de Trans et de la Chesnelaye ; ayant déjà fait connaître celle-ci, il nous reste à parler de la première comprenant ce qui suit :

Le château de Trans — anciennement Villeaudon — « avec ses pavillons et escalier de pierre, chapelle dédiée à sainte Anne et fondée de trois messes par semaine[1], colombier, cours et jardins, grande esplanade allant jusqu'à l'étang, bois de décoration et rabine de quatre rangs de chesnes conduisant au bois de Roche-Creuse : » — les halles de Trans, l'auditoire et sa prison joignant le cimetière — l'ancien manoir de l'Abbaye-sous-Trans avec sa chapelle et son colombier — l'ancien manoir du Vertbois — les métairies de la Porte de Trans, du Poirier, de la Planche, la Fontaine, la Rouaudaye, la Saudraye et la Métairie-Neuve, toutes en Trans, de Villecunan en Pleine-Fougères et de la Quérantonnaye, en Sougeal — les bois de Trans — les étangs du château de Trans, de Vaulée, et de la Forêt — les moulins de Vaulée, de Sous-les-Hayes et de la Forêt[2] — les prés et marais de Sougeal, etc.[3].

Aujourd'hui le château de Trans, édifice reconstruit en 1770 mais augmenté depuis de plusieurs pavillons et tourelles, occupe le centre d'un beau et vaste parc ; c'est la propriété et la demeure d'un descendant des anciens seigneurs du lieu, M. Artur, comte de la Villarmois.

TREGUIL (VICOMTÉ).

Parmi les nombreux manoirs de la paroisse d'Iffendic[4] se trouvait celui de Tréguil appartenant en 1427 à Jean Marquer et en 1513 à

[1] Cette chapelle bâtie et dotée par Claude du Boisbaudry fut bénite en 1611.

[2] L'étang et le moulin de la Forêt, sis dans les bois de Villecartier, étaient afféagés moyennant 220 l. que le sire de Trans payait chaque année à la baronnie de Fougères.

[3] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, E, 628.

[4] Commune du canton et de l'arrondissement de Montfort.

Eustache Marquer, fils de Joachim[1]. Cet Eustache Marquer épousa Anne du Rocher, dame de la Gailleule près Rennes, décédée vers 1520[2]. Il en eut un fils nommé comme lui Eustache Marquer qui s'unit le 19 février 1541 à Jacqueline de Mathan, fille du seigneur de Coulonges[3].

L'année même de son mariage Eustache Marquer, seigneur de Tréguil et de la Gailleule, parut à la montre militaire « bien monté et armé en habillement d'homme d'armes, accompagné d'un coustilleux bien armé et bien monté et d'un page portant lance ; il déclara tenir en fiefs nobles 520 l. de rente[4]. »

La fille aînée de ce seigneur, Louise Marquer, hérita à la mort de son père, des seigneuries de Tréguil et de la Gailleule qu'elle apporta à son mari René de Bourgneuf, seigneur de Cucé et premier président au parlement de Bretagne, décédé en 1587. Louise Marquer lui survécut et vivait encore en 1609[5].

Leur fille Renée de Bourgneuf contracta alliance en 1603 avec André Barrin, seigneur du Boisgeffroy, et reçut en dot la terre et seigneurie de Tréguil. Cet André Barrin, conseiller au parlement de Bretagne, devint en 1644 marquis du Boisgeffroy et vicomte de Tréguil et décéda le 10 juillet 1649. Jean Barrin, son fils aîné, eut alors le Boisgeffroy et André Barrin son fils puîné eut Tréguil. Mais ce dernier ne conserva pas la nouvelle vicomté qui passa, probablement par acquêt, aux mains de la famille Becdelièvre de la Busnelaye.

Tréguil appartenait, en effet, en 1666 à Guy du Pont d'Echuilly et à Françoise Becdelièvre sa femme, — et en 1682 à Jean-Baptiste Becdelièvre, seigneur de la Busnelaye et premier président à la Chambre des Comptes de Bretagne, neveu de la précédente dame et époux de Renée de Sesmaisons[6].

[1] Des Sallès, *Anciennes réformations de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo*, 42 et 280.

[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V° Saint-Grégoire.

[3] Du Paz, *Hist. généalog. de plusieurs maisons de Bretagne*, 297.

[4] *Ms. de Missirien* (Biblioth. de Rennes).

[5] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, E, 34.

[6] Déclaration du comté de Montfort.

Ce furent ces derniers seigneur et dame de la Busnelaye qui par contrat passé en mai 1699, vendirent la vicomté de Tréguil à Joseph Huchet et Catherine Crosnier, seigneur et dame de Cintré[1].

Le nouveau vicomte de Tréguil perdit sa femme au mois de novembre 1709. Elle lui avait donné plusieurs enfants dont l'aîné Louis-Marie Huchet, né en 1699, devint plus tard seigneur de Cintré et de Tréguil. Ce fut lui qui épousa le 19 juin 1734, à Erdeven, Françoise-Pélagie de Talhouët, fille du seigneur de Keravéon[2].

Qualifié marquis de Tréguil et comte de Cintré, Louis-Marie Huchet mourut à Rennes le 14 décembre 1752, pendant la tenue des Etats de Bretagne, et fut inhumé le surlendemain dans l'église des Cordeliers de Rennes[3] ; sa veuve décéda à Auray, chez les Dames Cordelières, le 15 décembre 1761[4].

Georges-Louis Huchet, qualifié marquis de Cintré et vicomte de Tréguil, fils des précédents, épousa en 1763 Julie-Françoise de Grimaudet, dame de Gazon, dont il eut sept enfants ; il fut le dernier seigneur de Tréguil, émigra au moment de la Révolution et ne mourut qu'en 1822[5].

A l'origine la seigneurie de Tréguil relevait du comté de Mont fort et n'était qu'une moyenne justice. Le 25 mars 1642 André Barrin, seigneur de Tréguil, acheta 8,000 l. d'Henry duc de la Trémoille et comte de Montfort, les bailliages en haute justice d'Alansac et de la Bouyère en Iffendic, distraits du comté de Monfort[6].

Par lettres patentes datées du mois de janvier 1644 et enregistrées au Parlement de Bretagne le 20 juin suivant, Louis XIV unit, en faveur d'André Barrin, ces fiefs d'Alansac et de la Bouyère à la seigneurie de Tréguil s'étendant déjà en sept paroisses : Iffendic, Monterfil, Saint-Jean de Montfort, Coulon, Saint-Maugand, Pleumeleuc et Saint-Gonlay. Par ces mêmes lettres le roi érigea le tout en une seule seigneurie avec haute-justice sous le titre de vicomté de Tréguil[7].

[1] *Arch. de la Loire-Inférieure*, V° Iffendic.
[2] *Arch. du Morbihan*, E. supl. 136.
[3] *Reg. des sépultures de la paroisse Saint-Etienne de Rennes.*
[4] *Généal. de la maison de Talhouët*, 386.
[5] *Généal. de la famille Huchet.*
[6] Abbé Oresve, *Hist. de Montfort* 210.
[7] *Archives du parl. de Bret.* 19e reg. 427.

C'est en l'auditoire de Montfort que s'exerçait tous les vendredis la haute juridiction de Tréguil ; ses fourches patibulaires consistaient en quatre piliers[1].

Le vicomte de Tréguil avait dans l'église d'Iffendic une chapelle prohibitive avec banc, lisière, enfeu et armoiries, à cause de sa terre du Breil ; il jouissait de plus d'un banc dans l'église Saint-Jean de Montfort en raison de ses fiefs d'Alansac et de la Bouyère.

Mais à cause de ces mêmes fiefs le seigneur de Tréguil devait au comte de Montfort « à l'issue des premières vespres de la feste sainct Jean-Baptiste par chacun an, à la passée et entrée du cimetière de Saint-Jean de Montfort, un chapeau de fleurs de cherfeil (*chèvre-feuille*) sauvage à peine de saisie desdits fiefs[2]. »

Voici quel était le domaine proche de la vicomté de Tréguil :

« Le manoir et maison seigneuriale de Tréguil avec ses pavillons, chapelle, colombier, galeries, cours, pourpris, rabines, avenues, bois fustayes et bois taillis » - les métairies nobles de la Porte de Tréguil, du Breil-Nouvel, de la Touchère et de la Poulanière — un étang et son moulin, etc[3].

Le vicomte de Tréguil possédait également en Iffendic les deux terres seigneuriales du Breil et de la Roche-Trébulan ; quoique celles-ci ne semblent pas avoir été régulièrement unies à la vicomté, elle formaient cependant avec elle un ensemble considérable qu'on estimait en 1734 valoir 9000 l. de vente[4].

Vendu nationalement en 1796 et racheté alors par la famille Huchet de Cintré, le château de Tréguil est aujourd'hui la propriété et la belle résidence de M. le baron d'Antin, dont la femme née Huchet de Cintré descend des derniers vicomtes de Tréguil.

L'abbé Guillotin de Corson.
Chan. hon.

[1] Déclaration de Tréguil en 1711.
[2] Déclaration de Montfort en 1679.
[3] Déclaration de Tréguil en 1682 et 1711.
[4] *Archives d'Ille-et-Villaine* C. 2,157.

LUC-OLIVIER MERSON

DEPUIS SON ENTRÉE A L'INSTITUT

Au moment où les journaux entretiennent leurs lecteurs des futurs nouveaux billets de banque de cent et de mille francs, composés le premier par Luc-Olivier Merson et le second par Flameng, il m'a paru intéressant de compléter l'étude que, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, j'ai consacrée, en juin 1892, à celui de ces deux artistes qui par son père appartient à Nantes et à la Bretagne : *Luc-Olivier Merson*. Mais je veux éviter avec soin de répéter ce que j'ai déjà dit dans mon précédent article, dont celui-ci n'est que le complément, et, en attendant le jour où je publierai dans une seule et même étude les documents que j'ai donnés dans mon travail de 1892 et ceux que j'apporte aujourd'hui, étude qui par son unité, son équilibre et sa cohésion acquerra du nerf et de l'ampleur ; je veux, après avoir parlé des œuvres que Luc-Olivier Merson a composées avant son entrée à l'Institut, parler de celles qu'il a exécutées depuis, et montrer qu'il a justifié la parole dont Bouguereau en 1892 saluait son triomphe, lui disant : « Vous prenez place à l'Institut assez jeune (il avait alors 46 ans) pour que le passé n'exclut pas l'avenir et j'ai la certitude que vous nous donnerez encore de grandes et belles œuvres, auxquelles nous applaudirons, comme nous avons applaudi à celles qui vous ont valu cette suprême distinction. »

⁂

J'en étais resté au Salon de l'année 1892 qui vit Luc-Olivier Merson entrer à l'Institut ; il avait exposé à ce Salon l'*Homme et la Fortune* acquis depuis par M. Descamps-Scrive, de Lille, et l'*Annonciation* tirée des Evangiles apocryphes. « La Vierge, disais-je, est venu

puiser de l'eau dans un site rocheux. Un ange la salue de loin, agenouillé. » Ila de puis donné une suite à ce tableau de l'*Annonciation* dans une petite toile naguère exposée au cercle Volney et aujourd'hui passée en Amérique, à Atlanta (Georgie). Ici la Vierge est au seuil de son logis, le petit Jésus dans ses bras, passent à une courte distance des laboureurs, qui, à l'instar de l'Ange de l'*Annonciation*, salue le divin groupe.

J'ai dit que le tableau de l'*Annonciation* représentait la Vierge dans un site rocheux, cela me remet en mémoire un petit tableau exposé au cercle Volney en même temps que le précédent : *Je vous salue Marie*, et ayant pour titre : *l'Ermite ;* petite figure dans un grand paysage de rochers ; site pris à Saint-Marc près de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Cette petite toile, représentant *l'Ermite* raccommodant des filets, a été acquise par le Musée de Nîmes.

Mais, avant de passer aux ouvrages de grandes dimensions signalons de suite aux bibliophiles deux livres illustrés par Luc Olivier Merson depuis 1892 : le *Paroissien de Jeanne d'Arc* édité par Mame et le *Saint Julien l'Hospitalier* de Flaubert dont l'édition entière, sur le seul nom de l'illustrateur fut, au dire de l'éditeur Féroud, enlevée avant qu'un seul volume ait été mis en vente.

Notre artiste vient de commencer l'illustration des *Trophées* de José Maria de Hérédia. Cette illustration est d'ordre exceptionnel, unique presque ; un riche bibliophile du département du Nord en fait seul les frais. Le premier dessin est terminé et l'ouvrage entier sera achevé en 1900.

Il a composé, dans un autre genre, trois sujets en camaïeu pour décorer une cheminée monumentale de l'hôtel G..., travail exquis d'invention, de grâce et de rendu ; une suite de petits vitraux d'appartements tirés de l'histoire de *Gargantua*, et les deux beaux anges en mosaïque de la coupole de la crypte du monument du célèbre Pasteur à l'Institut de la rue Dutot, travail que M. André Pératé a loué dans l'*Art ancien et moderne*. (Livraison d'avril 1897) admirant dans cette œuvre « l'allure, l'expression, la draperie des anges et le charme exquis de son léger décor » qu'il juge inimitables.

Le nom de Pasteur vient de tomber de ma plume, et cela me fait souvenir d'une erreur que j'ai commise dans mon article de 1892,

où je disais que la première ébauche du *saint François d'Assise prêchant aux poissons*, appartenant au Musée de Nantes, se trouvait chez M. Pasteur.

Ce M. Pasteur, qui n'a rien de commun avec le célèbre antirabique et qui habite à Paris, rue Saint-Didier, 56, possède non point une *ébauche*, mais un *tableau* première manière, du *saint François d'Assise prêchant aux poissons*, dont celui de Nantes n'est qu'une répétition avec quelques variantes et plus de chaleur dans l'effet.

Puisque j'en suis à réparer une erreur autant en réparer de suite plusieurs, j'ai dit dans le même article que la *Vision* du Salon de 1873 avait été achetée par le Musée de Lille. Ce n'est pas tout à fait exact, ce tableau fut, en effet, acheté par l'Etat pour le Musée de Lille. J'ai parlé aussi d'un camarade de Luc-Olivier à la *Villa Médicis*, Soldé graveur en médaille, c'est Soldi qu'il faut lire. Enfin dans le premier vers du second tercet d'un sonnet de Frédéric Blin, on lit *son* au lieu de *ton*, ce qui rend le vers incompréhensible ; comme on lit dans un autre endroit : « Le temps que Luc-Olivier passa à Rome *par* une des plus brillantes périodes de la *Villa Médicis* » au lieu de « *fut* une des plus brillantes périodes de la *Villa Médicis*. Mais passons vite sur ces erreurs de jadis pour nous occuper des chefs-d'œuvre d'aujourd'hui.

Luc-Olivier a exécuté, ces temps derniers, deux toiles importantes pour Chantilly (*Pavillon de Silvie*). Ces deux peintures comportent chacune une douzaine de personnages ; en voici les titres : *La duchesse de Montmorency et le poète Théophile*, — *Mademoiselle de Clermont et le duc de Melun*.

Dans le premier tableau, costumes du temps de Louis XIII ; dans le second, du temps de Louis XIV ; et, il est remarquable que l'artiste semble avoir été peu gêné par cette double excursion dans des époques qui ne lui étaient pas familières.

La plus réussie de ces deux peintures, est si nous nous en rapportons à la critique, la première où la jeune duchesse écoute son poète accoté à un arbre, entourée de ses dames, assise sur un tertre, pêchant à la ligne, la rivière au-dessous au premier plan. Tout là dedans est excellent : la disposition des figures, la grâce, l'esprit des attitudes et des physionomies, et le site, et le reste.

Le tableau de Mlle de Clermont a moins de réussite, mais peut-être est-ce le sujet qui a moins d'intérêt et de piquant et qui se prêtait moins à la plastique, car l'exécution en est également supérieure.

Luc-Olivier Merson travaille aujourd'hui sans désemparer aux toiles qu'on marouflera, finies, dans l'escalier de l'Opéra-Comique, d'un côté : la *Poésie*, de l'autre, la *Musique*, et au-dessus un large plafond résumant les deux sujets. Les études sont faites, les cartons presque achevés, et la couleur s'étend déjà sur de larges parties des toiles blanches.

Il est en train aussi de composer le dessin d'une énorme tapisserie, pleine de figures et d'ornements pour l'Ecole des Beaux Arts, c'est la *Glorification de l'Art français*, un de ses meilleurs ouvrages et un de ses tableaux de prédilection ; plusieurs panneaux destinés à la décoration du cabinet du recteur de la Sorbonne et de l'escalier des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Pour ce dernier ouvrage les études et les esquisses sont très arrêtées. C'est une entreprise des plus compliquées et très vaste, renfermant des motifs d'ornementation en quantité, et au moins trois cents figures, beaucoup de petites, beaucoup de grandes, et même de plus grandes que nature.

Je disais en terminant mon article de 1892, que Luc-Olivier Merson avait une rare fierté professionnelle et qu'il résilia une commande de deux tableaux payés 25 000 fr. chaque, parce que la personne qui les lui commandait se croyait en droit, pour son argent, d'exiger certaines modifications que l'artiste jugeait compromettantes pour sa renommée. Espérons que pareille mésaventure n'arrivera pas pour l'ouvrage que vient de lui confier la plus grande dame de l'aristocratie financière de notre pays qui a presque fini par ses exigences d'ailleurs justifiées dans la circonstance, par lasser Flameng, je veux parler de la Banque de France et de son billet de cent francs, dont l'art doit rehausser encore la valeur si nous en croyons la description que M. Thiébaut-Sisson en a fait dans le *Temps* (N° du 19 nov. 1897).

Après avoir parlé du Billet de mille francs composé par Flameng, ce critique arrive à celui de cent francs, composé par Luc-Olivier Merson. Il commence par décrire alors le célèbre tableau de Poussin : « *Et Ego in Arcadia* » puis il ajoute :

« Il me semble que M. Luc-Olivier Merson, dans la façon dont il a composé son billet de cent francs, se soit inspiré de la page pleine de grandeur de Poussin. Remplacez le tombeau à l'antique par une sorte de soubassement où s'inscrivent les mots obligatoires Banque de France. Sur ce soubassement s'appuient à droite et gauche des figures pensives de jeunes femmes. Vous aurez la composition de Merson.

« Comme M. Flameng, il a eu l'ingénieuse idée de détacher ses figures, non sur un fond neutre ou banal, mais sur un véritable fond de décor de nature, dont le détail précise le sens allégorique des figures, en même temps que des génies enfantins, à leurs pieds, portent les attributs qui doivent les désigner plus clairement.

« Et rien n'est joli comme de voir, derrière ces figures pleines de grâce, mais d'une grâce mesurée et si noble, se dresser le pommier chargé de fruits, ou l'olivier arrondi, aux feuilles élancées. Entre les arbres des cheminées d'usines et des fabriques s'entrevoient...

« Entre les deux figures, encadrée dans un médaillon, une tête allégorique dont l'exécution a été confié à un graveur en médaille, M. Daniel Dupuis, le morceau devant être, non pas imprimé, mais mais exécuté en filigrane dans le papier.

« Le soubassement qui porte les indications de valeur et les signatures des chefs de service est décoré, au centre, d'une gerbe de fleurs et de feuillages sur laquelle se détache le cartouche portant la mention 100 francs. Tout autour s'arrondissent des guirlandes parties de deux vases symétriques placés à droite et à gauche. Le reste du champ est orné d'un ornement Louis XV en treillis agrémenté de rinceaux élégants.

« Au revers, une bande formée par des mosaïques de marbre occupe toute la largeur du rectangle. Sur ce soubassement s'appuient à droite et à gauche d'un cartouche central renfermant les textes de lois, des figures allégoriques. Ici, un forgeron dont le bras armé, d'un marteau s'est posé sur une enclume, là une fortune montée sur sa roue et munie d'une corne d'abondance. Un enfant porteur d'une palme la précède.

« Toutes ces figures se détachent sur un fond imbriqué où s'im-

priment les lettres B. F. Au-dessus du cartouche central, médaillon à tête allégorique. L'encadrement de toute cette partie supérieure est formé par les mots : *Banque de France,* disposés sur un semis très léger de feuillages.

« Tel est, fidèlement décrit, le détail des compositions que nous verrons bientôt apparaître sur la face et sur les revers des nouveaux billets. »

Ces billets feront connaître, même aux gens les moins adonnés à l'Art, le nom et le talent de Luc-Olivier Merson que les artistes et les connaisseurs ont depuis vingt-cinq ans en si haute estime, et qui est aujourd'hui professeur à l'*Ecole des Beaux-Arts* et membre de l'Institut où il a été appelé, le 3 décembre 1892, au fauteuil laissé vacant par la mort de Signol, par une belle majorité de 10 voix contre Carolus Duran et Benjamin Constant.

A l'occasion de ce triomphe un banquet fut organisé et deux cents convives tant artistes qu'hommes et dames du meilleur monde répondirent à l'appel. A cette fête que l'on pourrait presque qualifier fête de famille, car, circonstance rare y assistaient non seulement la femme et les enfants du peintre, mais encore son père et sa mère. Bouguereau porta au dessert un toast élogieusement développé au héros de la soirée et à sa famille. Il disait entr'autres choses charmantes à Luc Olivier Merson :

« Il y a vingt ans quand notre pays en deuil avait besoin de consolation, pendant qu'Antonin Mercié modelait son *Gloria Victis*, que Joseph Blanc peignait *Invasion*, vous avez conçu et exécuté cette belle toile *Le Sacrifice à la Patrie*, votre dernier envoi de Rome. Désormais votre place était marquée parmi les artistes qui devaient tant faire pour rehausser le prestige de la France.

« Depuis, vous avez choisi le terrain de vos travaux préférés, vous avez entrepris la série de vos charmantes interprétations de l'Histoire Sainte et des Légendes chrétiennes, et, tout en faisant preuve d'une haute originalité, vous avez su vous laissez pénétrer par la poésie, le calme et la foi des artistes de la première Renaissance.

« Vos œuvres feraient croire que leur auteur a été contemporain de la Légende dorée, de Giotto et d'autres grands mystiques de cet époque. J'en demande pardon à votre modestie, mon cher mais j'affirme que tandis que vous vous assimilez la délicat charme indéfinissable des primitifs, vous y ajoutez une c de dessin et une connaissance de la technique de l'art, fait que chercher...

« Tout pour vous est une occasion de faire œu vous possédez ce don distinctif des artistes de r identifier aux scènes que vous représentez.

« L'Académie des Beaux-Arts ne pouvait rest de qualités, à tant de succès, aussi vous a-t-e sein, convaincu que son nouveau collègue, pa tionnel de son talent, lui était nécessaire... »

Puis à la fin de son toast Bouguereau but *heur de la famille Merson.* »

Luc-Olivier répondit par une improvisatio mesure, avec la note émue familière qui co d'élocution tout à fait remarquable. En ter mots exquis pour les soins que son père av tion artistique ; et celui-ci, le brillant et critique, qui, il y a deux ans, a fait encore vitraux, qui, dans ces derniers temps, a c *introduction* au livre de feu Paul Mantz : *IXe au XVIe siècle*, et, qui est en train d'a lume sur « *La Peinture* au XVIIe et au X ns du précédent, se voyait, lui vieilli dans mot avec un merveilleux éclat dans la pers uvent par ses tableaux, venait encore de se ré l'art de manier notre belle langue fra la suivit, de Lamartine dans les *Girondins :* « L une anec- dans la race et la famille est la proph le fils. A propos de cette élection à l'Instit qu'il me soit permis avant de clore s ce vocable : dote qui relie par un même lien sym

En 1890, s'ouvrit à la *Bodinière* de

« *Poil et Plume* ». Les peintures, aquarelles, dessins, gravures étaient d'hommes de lettres professionnels. On y remarqua les ouvrages de Jean Rameau, d'Haraucourt, de Gustave Toudouze, etc. M. Olivier Merson, critique d'art, envoya son contingent. Suivant le programme chaque exposant était tenu de faire suivre son nom et son adresse d'une devise devant figurer au catalogue. M. Olivier Merson songeant à son fils, sa gloire et son orgueil, pris pour la sienne celle-ci évocatrice, par un jeu de mot, de l'idée de lumière : « Fiat Luc ». Or, à l'occasion de l'élection de son fils à l'Institut, il reçut des félicitations sous toutes les formes et de partout. Entre autres un télégramme portant ces mots : « Et factus est Luc ». Et en effet, Luc-Olivier Merson est bien devenu, non seulement membre de l'Institut, grâce sans doute à des dispositions naturelles et héréditaires et aussi aux conseils remplis d'expérience et d'autorité de son père, comme il le reconnaissait dans son toast en réponse à celui de Bouguereau, mais encore il est bien la lumière qui doit faire briller à travers les siècles à venir le nom de *Merson*.

DOMINIQUE CAILLÉ.

LES PRÊTRES DE QUISTINIC

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite)[1]

X

Acharnement des révolutionnaires.

Le recteur de Quistinic faisait sur les révolutionnaires l'effet d'un cauchemar. Non seulement ils le regardaient comme le chef ou l'inspirateur des nombreux rassemblements qui se formaient dans sa paroisse, ils l'accusaient encore de tous les méfaits qui s'y commettaient. C'est ainsi qu'au commencement de 1796 un ancien chef de chouans, nommé Le Pape, ayant été fusillé parce qu'il refusait de marcher, ils le rendirent responsable de cette exécution[2]. Comme si les chouans n'eussent pas des règlements imposés par les circonstances, et dont ils châtiaient la violation avec une implacable sévérité.

Dans le courant de la même année 1796, il éprouva une chaude alerte. Le 6 octobre, des gendarmes de Baud arrivèrent à l'improviste au village de Locmaria qu'il habitait d'ordinaire, et découvrirent dans l'appartement, où il logeait avec son neveu, un certain nombre de lettres et de mémoires. Mais les deux ecclésiastiques n'y étaient plus, ils venaient de le quitter, à peine une demi-heure auparavant. En entendant ce rapport, le commissaire cantonal de Baud n'en pouvait croire ses oreilles : « Les scélérats, écrivait-il...

[1] Voir la livraison de novembre 1897.
[2] L. 269.

ont toujours sans doute des gens à leur main pour les prévenir, mais que l'on ne peut encore connaître .. »[1] Ce n'étaient pas leurs effets qu'on lui avait apportés qui pouvaient le consoler. Il lui fallut pourtant s'en contenter pour le moment, et il demanda au commissaire central quel usage il convenait d'en faire. Ce dernier répondit que rien n'empêchait de distribuer les menus objets aux gendarmes, ou à défaut de ceux-ci, aux indigents. En même temps il louait l'activité de ces militaires, et leur recommanda de redoubler de zèle, persuadé que leurs efforts se verraient tôt ou tard couronnés de succès[2].

Oui, si ces militaires étaient incorruptibles : l'étaient-ils ? Un rapport du 13 novembre 1797 les accuse formellement d'avoir procuré l'évasion de M. Nicolas, *pour de l'argent*[3]. C'est sans doute pour rétablir leur honneur ou dissiper les soupçons que, le 19 du même mois, ils se portèrent de nouveau sur le village de Locmaria. Dans la chapelle, sous les marches de l'autel, outre « plusieurs ornements d'église pour dire la messe, avec la boitte à calice », ils découvrirent six chandeliers et une petite croix, des mauvaises chemises, un surplis, une aube et quelques vieux livres d'église ; trois registres pour baptêmes, sépultures et offrandes ; un petit sac contenant 24 livres ; mais des réfractaires, nulle part[4].

L'inutilité de tant d'efforts exaspérait les révolutionnaires. Ce qui porta au comble leur fureur, ce fut d'apprendre que, vers le mois de septembre 1798, il s'était tenu à Quistinic ou dans les environs une assemblée de prêtres, sous la présidence de MM. Videlo, recteur de Bubry ; Duparc, recteur de Melrand ; et, il va sans dire, Nicolas. « L'objet principal était de savoir s'il importoit à la clique roiale de ressusciter la chouannerie[5]. » A en croire Le Malliaud, commissaire central, qui envoyait ces détails, le 9 octobre, au ministre de l'intérieur, MM. Videlo et Nicolas soutinrent la nécessité d'une nouvelle lutte. Ils jugeaient sans doute que le plus sûr moyen d'obtenir la

[1] L. 266.
[2] Id.
[3] L. 274.
[4] Id.
[5] L. 288.

paix religieuse, était de se rendre redoutable aux persécuteurs ; et, pour avoir opiné dans ce sens, ils s'attirèrent les épithètes les plus malsonnantes. Le Malliaud les traitait de *monstres*, d'*éternels ennemis de la société*, de *partisans des projets sanguinaires de Pitt*[1]. Que n'était-il en son pouvoir de leur infliger un châtiment exemplaire ! « Comptez toujours, s'écriait-il, sur notre énergie et notre surveillance ; mais sans forces, notre zèle comme celui du général seront impuissants[2]. »

Pas aussi impuissants qu'il le prétendait. Ayant reçu de précieux renseignements sur la résidence des proscrits, il brûla de prendre sa revanche et sollicita de l'administration centrale, le 28 novembre, l'autorisation de rassembler à cet effet quatre brigades de gendarmerie. L'ayant obtenue, il requit dès le lendemain Félix-Marie-Hypolite Coroller, chef d'escadron de gendarmerie à Hennebont, d'agir en conséquence et de visiter avec le plus grand soin les lieux indiqués comme suspects en Quistinic, Bubry, Plouay et Melrand[3].

XI

Capture de M. Nicolas.

Le citoyen Coroller ne se fit pas répéter l'invitation. Il réunit au plus tôt, sous prétexte de les passer en revue, les brigades d'Auray, du Faouët, de Lorient et d'Hennebont ; et, l'inspection faite, il leur donna rendez-vous à un point convenu d'avance pour n'éveiller aucun soupçon. Le 3 décembre, il partit d'Hennebont, accompagné de Calvé, commissaire cantonal de Plouay, et se dirigea aussi directement que possible, en passant par Pontaugan[4], vers le village de Kerbéron, en Quistinic

Kerbéron est situé sur le Blavet, près de l'endroit où la rivière forme un coude et tourne brusquement vers l'ouest. Dans un des

[1] L. 288.
[2] Id.
[3] Id.
[4] Notes de Luco.

champs qui en dépendent, se voyait une vieille masure ; dans cette masure, une espèce de souterrain pratiqué à l'usage du recteur et de son neveu par des gens de Melrand et par deux chouans de Quistinic, Mathurin Mintho et Pierre Le Dan ; et, au fond de ce trou, deux lits dont la composition était des plus élémentaires : un peu de paille étendue sur le sol, une couette de balle, une couverture de laine, et des draps. C'est dans ce refuge que, depuis un certain temps, s'étaient retirés les deux prêtres. C'est sur cette pauvre couchette qu'au cœur de l'hiver ils reposaient leurs membres fatigués. Dans leurs rapports avec le public, ils ne portaient pas de soutane et ils vivaient déguisés, c'est-à-dire, en habit de paysan. Louis Le Goff, laboureur du village, allait les gourmander quelquefois, et il devait se trouver en leur compagnie, à l'arrivée de la troupe. Surpris par cette apparition subite, tous trois se sauvèrent à travers champs. Par malheur, ils furent aperçus des soldats qui se précipitèrent à leur poursuite et réussirent à en arrêter deux, le recteur et le laboureur[1].

Coroller prit tout de suite leur signalement. Voici celui de M. Nicolas : « taille de cinq pieds onze pouces, visage long, front ridé, cheveux et sourcils châtains, barbe *idem*, yeux gris et malades, nez long, bouche grande, menton rond ». L'ayant ensuite fouillé, il trouva dans ses poches « une bourse renfermant 39f85, trois petites boîtes en étain renfermant du coton imbibé d'huile, un extrait de rituel romain et un chapelet » ; puis, dans la cabane qu'il occupait, cinq livres d'église, la copie d'une lettre de Mgr de Tréguier à un prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, une étole, un *dessus* de calice et un gilet de laine grise. La perquisition terminée, la troupe reprit sa marche, emmenant les prisonniers[2].

Or il paraît que les habitants du village n'étaient pas fâchés de cet événement. La présence de M. Nicolas les gênait, ils craignaient d'être compromis. Outre que « les personnes à qui appartenait la masure étaient mécontentes de l'y voir », elles « lui en avaient fait des reproches »[3]. Louis Le Goff avoue franchement dans son inter-

[1] Notes de Luco.
[2] Id.
[3] Id.

rogatoire qu'il ne lui épargnait pas les observations à ce sujet[1]. Cela étant, ne serait-on pas tenté de croire que la dénonciation si précise partit du village, et que le recteur ne fut trahi que par les siens ?

La joie de ces peureux fut partagée par l'administration. Le Malliaud en particulier poussa un cri de triomphe : « La capture d'un scélérat de cette espèce, s'écriait-il, est encore plus précieuse que celle de plusieurs émigrés. Ceux-ci seraient en effet sans force et sans crédit et tomberaient bientôt en notre pouvoir, s'ils n'étaient soutenus et protégés par les apôtres de la rébellion[2]. » *Scélérat, apôtre de la rébellion, incendiaire prêchant le meurtre et l'assassinat,* qualifier de la sorte un prêtre dont l'unique tort était d'avoir refusé un serment injuste, et préféré la vie de proscrit à la guillotine et à la déportation ; ou d'avoir dit, dans une assemblée, que « les chouans étaient ses enfants[3] », n'était-ce pas dépasser la mesure ? Mais Le Malliaud, on l'a vu, était coutumier du fait. Il se surpassa le jour où il déclara qu'après avoir fait chercher M. le recteur tant de fois inutilement, « la Providence l'avait fait tomber entre les mains des républicains. » Faire intervenir la Providence dans une affaire de ce genre, c'était vraiment joindre à l'odieux le ridicule. Le commissaire avait-il oublié qu'il faisait profession d'athéisme ou de la plus complète indifférence en matière religieuse ?

Quoi qu'il en soit, la capture de M. Nicolas fut la seule satisfaction que Coroller éprouva dans sa tournée. Il ne découvrit ni M. Videlo, qui se cachait d'ordinaire chez Anna Hellec, au bourg de Bubry ; ni les dépôts d'armes et de munitions qu'on lui avait signalés. Il rentra le 5 décembre à Hennebont, et confia le lendemain les deux prisonniers à la brigade d'Auray qui allait rentrer dans sa résidence, avec ordre de les conduire jusqu'à Vannes[4].

[1] Notes de Luco.
[2] Id.
[3] L. 288.
[4] Luco.

XII

Déportation et mort de M. Nicolas

Aussitôt arrivé à Vannes, M. Nicolas fut amené devant l'administration centrale ; et, après quelques questions établissant son identité :

« Interrogé s'il ne demeurait pas habituellement chez Le Goff ?

Répond que non.

Interrogé s'il n'a pas prêté le serment républicain ?

Répond que non.

Interrogé où il exerçait son culte ?

Répond dans les champs, partout et autant qu'il le pouvait.

Interrogé s'il a connaissance des assassinats commis dans le mois de vendémiaire dernier près du Pont-au-Gan !

Répond qu'il en a entendu parler.

Interrogé s'il n'a pas un neveu prêtre ?

Répond que oui, qu'il est prêtre il y a un an passé du mois de juin.

Interrogé où il a été fait prêtre ?

Répond, à Paris, par l'évêque de Saint-Papoul.

Interrogé s'il sait où est ce prétendu évêque ?

Répond que non.

Interrogé où réside son neveu ?

Répond qu'il est errant.

Représenté à l'interrogé une pièce portant pour titre : copie d'une lettre de Mgr l'évêque de Tréguier à un prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, interpellé de déclarer s'il la reconnaît comme ayant été trouvée dans sa demeure ?

Répond qu'il ne la connaît pas, qu'elle aura probablement été remise à son neveu.

Tels sont ses interrogatoires et réponses, desquels lecture lui faite, déclare qu'ils sont véritables, y persister et a signé *Nicolas de Quistinic*[1]. »

[1] Notes de Luco.

On procéda ensuite à l'interrogatoire de Louis Le Goff, dont nous connaissons une partie déjà. Les déclarations de cet homme sont curieuses à plus d'un titre et ne dénotent pas précisément un zélé catholique :

« Interrogé s'il n'avait pas assisté à la messe du prêtre Nicolas ?

Répond n'avoir jamais assisté à aucune messe.

Interrogé pourquoi l'on témoignait de la satisfaction lorsqu'on a arrêté Nicolas et lorsqu'on l'a vu partir?

Répond que l'on était bien aise, parce que l'on craignait que sa présence eût causé quelque peine aux habitants du village.

Interrogé s'il a connaissance que ce Nicolas ait prêché la révolte et ait engagé à se soulever ?

Répond qu'il n'a rien entendu à ce sujet ; qu'on lui a seulement dit qu'il était extrêmement dur et qu'il menaçait.

Observé au déclarant que la soupe destinée pour Nicolas se trouvait chez lui, ainsi que la viande qui devait exister dans un banc faisait présumer qu'il allait s'y retirer quelquefois, particulièrement pour y manger ?

Répond que jamais il n'y est venu, qu'il se peut que le jour où on l'arrêta, on ait porté chez lui la viande et la soupe qui lui appartenaient, mais qu'il l'ignore, parce qu'il était à travailler son champ[1]».

Louis Le Goff n'étant ni fanatique ni recéleur de prêtres, les juges se montrèrent indulgents à son égard, et lui rendirent la liberté, le 8 du mois suivant. M. Nicolas n'eut pas la même chance. Malgré le démenti de Louis Le Goff, qu'aucune raison n'autorisait à révoquer en doute, il fut accusé « de prêcher la révolte et de fomenter la guerre civile », et condamné à être déporté à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré[2].

Le commissaire central avait hâte « d'en délivrer le pays ». Aussi, dès le lendemain, 8 décembre, écrivit-il au commandant de la gendarmerie nationale de donner les ordres nécessaires pour le faire incessamment conduire de brigade en brigade au lieu de sa destination. Les municipalités du Morbihan auraient à lui fournir

[1] Notes de Luco.
[2] Id.

un cheval, s'il était nécessaire. Les municipalités des autres départements que le déporté devait traverser seraient invitées à en faire autant[1]. Le commandant Hue répondit, le 10, qu'il allait s'occuper de remplir de son mieux les intentions de l'administration. Le départ fut cependant retardé de quelques jours, et M. Nicolas n'arriva, à Saint-Martin-de-Ré, que le 2 janvier 1799[2].

A cette date, rien ne faisait pressentir le 18 brumaire, qui devait pourtant éclater, comme un coup de tonnerre, au bout de quelques mois. Depuis ce moment, une détente s'opéra dans les esprits, et les administrations catholiques reprirent le dessus. C'est ce qui arriva notamment à Quistinic. Le peuple se souvint alors de son vieux pasteur qui avait tant souffert pour lui procurer les secours de la religion, et le 5 avril 1800, la municipalité réclama sa libération. Cette pieuse démarche n'aboutit pas. M. Nicolas était si redouté que le gouvernement ne voulut pas le relâcher[3]. Il ne survécut pas longtemps à ce refus, et le 1er septembre suivant, son âme s'envola vers Dieu qu'il avait si bien servi.

XIII

Mort de M. Célard.

Les prêtres de Quistinic étaient bien à plaindre. L'assassinat ou la déportation : voilà leur sort. Serait-il également celui de l'abbé Célard ? D'après le cours ordinaire des choses, il devait s'y attendre ; mais, plus heureux que ses confrères, il ne rencontra ni traîtres ni soldats sur son chemin, et il fut épargné.

M. Célard résidait au village du Botello[4], à proximité de la chapelle de Sainte-Barbe, dont nous avons si souvent parlé. On peut croire qu'il ne cessa d'y remplir, dans la mesure du possible, les fonctions de son ministère, et il le faisait d'une manière si dis-

[1] Note de Luco.
[2] Manseaux.
[3] Luco.
[4] Arch. comm. de Quistinic

crète que son nom ne figure pas une seule fois dans les nombreuses dénonciations dirigées contre son recteur.

Bien que circonspect, il ne fut pas sans peines et sans inquiétudes. Depuis la constitution des colonnes mobiles, les alertes devenaient fréquentes, et il va de soi que l'abbé Célard en connut toutes les amertumes. Cette vie de fatigues et de privations, ces alarmes continuelles finirent par épuiser ses forces. Dieu permit cependant qu'il vécût assez de temps pour assister au triomphe de l'Église, consacré par la promulgation solennelle du Concordat. Six mois plus tard, le 19 novembre 1802, à une heure de l'après-midi, il s'éteignit doucement au bourg, et il alla rejoindre dans un monde meilleur ceux avec qui il avait tant combattu ici-bas, MM. Olivier et Nicolas.

ÉPILOGUE

Le lecteur sera sans doute curieux de savoir ce que sont devenus les autres prêtres qu'il a vus à l'œuvre pendant cette sombre époque. Des renseignements reçus à la dernière heure permettent de le satisfaire, en partie du moins.

L'abbé Le Guerroué ne sortit pas de Quistinic. Il y resta comme vicaire au retour de l'ordre, et décéda au bourg, dans la fleur de l'âge, le 5 octobre 1804.

M. Morio fournit une assez longue carrière. Revenu d'Espagne après la pacification religieuse, il fut nommé, le 7 mai 1804, recteur de Moustoir-Ac, et mourut au commencement de 1815.

Quant au curé constitutionnel, toutes les recherches faites pour le retrouver ont été jusqu'à ce jour infructueuses.

Abbé Guilloux,

Recteur de Saint-Barthélemy par Baud, (Morbihan).

FIN

POÈTES BRETONS INCONNUS

(SUITE[1])

Alexandre LEGROS

Le zèle de Legros, sa juste et fine pénétration des affaires administratives allaient être récompensés. Le 31 décembre de cette année 1859, qui, pour lui comme pour moi, marqua une amélioration de situation, ses appointements étaient portés à 1800 francs, par faveur spéciale cette augmentation prit son effet du 1er décembre.

C'est donc, m'écrivait-il, un avancement tout à fait au choix que je viens d'obtenir et qui me place dans de très bonnes conditions, par rapport à tous les employés de mon âge ou qui ont le même temps de service. »

Un an après il passait à 2100 francs.

Chaque année lui apporta ainsi, avec une élévation de traitement, un avancement progressif dans cette administration où il devait arriver à tenir une des premières places. Retracer une à une toutes les étapes de cette brillante carrière serait tomber dans trop de détails.

On le mit bientôt au bureau du tarif des douanes. Il dut s'adonner à un travail que la mutation continuelle des droits rendait extrêmement compliqué. La France devenant libre-échangiste sous le ministère Rouher traversait alors, au point de vue économique,

[1] Voir la livraison de novembre 1897.

une période difficile. Le branle avait été donné par Richard Cobden. Legros, qui sentait venir le mouvement, comme le prouve la lettre citée plus haut, entreprit, avec un ordre et une précision extraordinaires un travail de révision des tarifs, monument colossal qui le fit remarquer en haut lieu. C'est dans ce département du Tarif, le plus important de l'administration des douanes qu'il fit tout son chemin. Ses rapports des modèles de clarté et de logique lui firent franchir assez rapidement tous les degrés de l'échelle. Ils seront toujours utilement consultés. A chacun d'eux pouvait s'appliquer la phrase de La Bruyère ! « Entre toutes les « expressions qui peuvent rendre une seule de nos « pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne, on ne « la rencontre pas toujours en écrivant, il est vrai « néanmoins qu'elle existe et tout ce qui ne l'est point « est faible. »

Legros s'était fait de bonne heure une spécialité de ces questions de tarif qu'il maniait habilement et le 18 avril 1861, il m'écrivait :

Tous ces temps-ci, j'ai été surchargé par les traités de commerce avec la Prusse et la Suisse et par une très longue réclamation de tes bons concitoyens, les vinaigriers nantais. Il ne s'agissait point ici d'une question de douane, mais d'un rapport au Comité des arts et manufactures dont mon chef de division est membre : Suivant ses vues, que je crois exactes du reste, j'ai dû démolir toute l'argumentation des Nantais, et cela m'a pris pas mal de temps, grâce aux très volumineux dossiers qu'il m'a fallu lire et digérer ensuite.

Il tint donc cette fois la plume pour son chef de division, un peu comme Victor Hugo jeune fut le secrétaire de François de Neufchâteau, un homme d'Etat oublié.

Même à ses débuts quand d'autres montrent le poing à la destinée il eut le bon esprit d'être content de son sort. Au commencement de l'année 1865, qui, par extraordinaire ne lui apporta pas d'avancement, il me disait :

J'ai été assez favorisé pour subir un retard avec patience.

Une autre fois il caractérisait à merveille son idéal d'*aurea mediocritas*.

Mon sentier est bien étroit, et là même où il s'élargit trop tard, vers la fin, il ne laisse pas apercevoir un horizon bien vaste. Mais, puisque j'en ai déjà parcouru sans encombre la partie la plus épineuse, je ne me crois pas en droit de me plaindre. J'ai renfermé mon ambition dans la limite du possible. Grâce à mes goûts modestes, je parviens à vivoter sans trop de peine ; au 1er janvier, on m'a laissé espérer que l'avancement ne tarderait pas longtemps. Tout sera donc pour le mieux, s'il arrive, et, s'il n'arrive pas, ne pouvant autrement faire, j'en prendrai tranquillement mon parti. Quelquefois, je l'avoue, dans des moments d'ennui ou de découragement plus ou moins fondé, je me suis pris à regretter de n'avoir pas tenté quelque autre carrière. Mais quand je regarde parmi le petit nombre d'anciens condisciples que la diversité des goûts et hasard ne m'ont pas fait perdre de vue, comme la plupart en sont encore à chercher leur voie ou se traînent péniblement dans celle qu'ils ont choisie, quand je m'examine moi-même et vois combien l'activité chez moi est toute intérieure et pas disposée à se produire au dehors pour se traduire en faits matériels, je me demande si je n'ai pas pris, sans m'en rendre compte, un des chemins les plus sûrs et un de ceux qui me convenaient le mieux. »

Comme je me faisais, près de lui, l'avocat du mariage, — je venais de prêcher d'exemple, — il me répondait :

Je partage de tout point tes idées. Est-il besoin d'ajouter que je serais très heureux, à l'occasion, de pouvoir les mettre en pratique ? Mais il y a un gueux de *mais* qui rend la chose plus difficile. Comme dit notre ami Hugo :

Le pain est cher, le bois est cher, le vin est cher.

(C'est un vers, on pourrait aisément s'y tromper).

Et voilà pourquoi je reste célibataire. Heureusement que je sais en prendre mon parti.

Alexandre Legros, qui s'analysait ainsi, sans partialité ni faiblesse en psychologue très exercé, ne manquait point de m'entretenir du monde extérieur de la vie de Paris. Tantôt c'était une pièce célèbre, vers 1863 et reprise récemment à la Comédie Française, *Le fils de Giboyer*, d'Emile Augier, qu'il jugeait avec sagesse, concluant :

Les flèches de l'auteur ne tueront personne.

Tantôt il s'occupait de la transformation de Paris par M. Haussmann :

Il n'y a rien de nouveau ici, excepté les démolitions qui continuent sur une grande échelle. On vient d'ouvrir d'énormes boulevards à partir de La Madeleine jusqu'au parc Monceau autrefois fermé au public, et qu'on a arrangé à la manière du Bois de Boulogne. On va abattre aussi une partie des maisons de la Cité, en face du Palais de Justice pour élever une caserne. Il y en aura bientôt à chaque grand carrefour. Enfin on démolit une partie des Tuileries qui menaçait ruine, et l'on va mettre les nouvelles constructions en harmonie avec le Louvre, ce qui conduira à en faire autant pour le reste des Tuileries. Ce sera long et coûteux.

Il revenait ensuite aux théâtres, un de ses thèmes favoris, et, après avoir finement raillé cette mode des pièces à femmes, agrémentées de niaiseries, que le second Empire a transmise à la troisième République, parlait d'une Nantaise, Mlle François qui avait débuté à l'Opéra.

Les théâtres ne donnent que de pitoyables pièces, des exhibitions de mollets et d'épaules, des pas de cancans, de mauvais calembourgs, il n'en manque pas — mais quelque chose de spirituel ou de littéraire, on n'en voit plus... Mlle François a repris ses débuts,

suspendus pendant plusieurs mois par suite de la mort de son père. Elle paraît avoir été accueillie favorablement, et l'on dit qu'elle réussira quand elle aura surmonté la crainte et la timidité bien naturelles lorsqu'on aborde l'Opéra et des rôles créés par de grands artistes.

Se souvient-on d'une *scie* qui fut un moment célèbre, sous l'Empire, et dont l'opposition fit mine de vouloir s'emparer ? Le cri : Ohé Lambert ! bien plus stupide que séditieux, a été noté à sa date (août 1864) par le minutieux Legros.

Paris est revenu au calme plat après s'être un instant émancipé à l'occasion du 15 août. Tu as vu sans doute dans les journaux quelle abominable rire a signalé ce jour de fête. Un haut personnage, qui a parcouru le boulevard ce jour-là entendant le cri de Lambert résonner à ses oreilles tout le long de sa promenade paraît avoir cru un instant à une personnalité irrespectueuse. Quelques braillards ont même été arrêtés, dit-on dans le voisinage des Tuileries. Mais on les a relâchés le lendemain matin. Maintenant Lambert est oublié, comme le sont les pauvres Polonais, les pauvres Danois, et les fameux Treize qui étaient plus de vingt sans s'en douter.

La correspondance de Legros avec moi se poursuivit avec autant de régularité que d'intérêt, jusqu'au seuil de l'année terrible, ou plus exactement, jusqu'au 28 juillet 1869. Je reçus à cette date un billet laconique m'apprenant que son père, qui depuis plusieurs années était receveur des douanes à Saint-Nazaire, venait de mourir à Paris. « Plains-nous, ma pauvre mère et moi, « me disait mon ami, nous sommes bien malheureux. »

Comme on le sait, l'union de la famille Legros était très grande. La blessure causée par la mort du père fut lente à se cicatriser. Mme Legros vint presque tout de suite habiter avec son fils. Dans une lettre que m'écrivait mon ami, près d'un an après le malheur qui

les avait frappés, je trouve la preuve de sa vive affection pour ses parents, surtout pour sa mère.

Depuis huit mois, je suis sous le coup d'une véritable prostration morale. J'ai été cruellement éprouvé par la perte si subite de mon père et maintenant c'est l'état de ma mère qui m'inspire sinon des inquiétudes, du moins un découragement profond. J'avais espéré que le changement de résidence et d'habitudes amènerait chez elle une réaction et qu'elle reviendrait peu à peu à la tranquillité d'esprit. Il n'en a rien été jusqu'ici et la vue de cette douleur contre laquelle je suis impuissant m'enlève souvent toute énergie. Il y a eu des moments où j'ai senti une sorte d'anéantissement me gagner et où j'aurais voulu ne plus penser.

Ce découragement qu'il notait avec tant de pénétration et qu'il exprimait avec une si grande sincérité aurait pu lui porter un coup grave. Mais les événements allaient l'arracher bientôt à ses réflexions mélancoliques. La dernière lettre que j'ai citée est du 14 avril 1870. Au mois de juillet l'Empereur déclarait la guerre à la Prusse. Le 18 août, Legros m'écrit pour me prier de rechercher à la Préfecture de Nantes un certificat constatant qu'il a été exempté du service militaire en 1855, il ajoute : « Je m'attendai à être pincé d'un jour à l'autre pour la garde nationale. « Le 30 août, nouveau billet avec cette phrase patriotique :

Il part beaucoup de personnes de Paris, cependant il n'est guère facile que les Prussiens nous attaquent tant que nous aurons notre armée sur leurs flancs. Paris est du reste bien approvisionné et bien armé, et, maintenant que les Allemands qui s'y trouvaient en grand nombre ont été expulsés, il pourrait soutenir un long siège. Je suis donc tranquille pour le moment.

Paris est investi par les armées allemandes. Mme Legros s'est réfugiée à Saint-Malo chez des parents. Son fils resté à son poste et faisant correctement son ser-

vice de garde national, lui écrit toutes les fois que les pigeons voyageurs emportent à travers les lignes prussiennes la correspondance des assiégés. Je cite presque intégralement trois de ces lettres datées du 24 octobre du 6 et du 15 décembre. On y trouvera d'intéressants détails sur les émotions des Parisiens, sur l'aspect extérieur et sur l'alimentation de la grande ville pendant cette période critique. Pour rassurer sa « chère maman, » Legros se montre conteur enjoué, plein de belle humeur, vrai Gaulois et bon Français.

CINQUIÈME LETTRE

Paris, 24 octobre 1870.

CHÈRE MAMAN,

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas apporté de changement notable dans notre situation. Les Prussiens nous ont attaqués deux nuits de suite du côté de Vanves et de Bicêtre. De part et d'autre on a brûlé beaucoup de poudre, mais comme on tirait au hasard, dans l'obscurité, on ne s'est pas fait grand mal. Nous avons été plus heureux vendredi dans une grande reconnaissance au-delà de Rueil et de Bougival. Les Prussiens pour nous arrêter ont dû s'exposer au mont Valérien qui les a mis en déroute. Comme résultat matériel ce n'est pas très important; mais il faut commencer par de petits engagements pour aguerrir les jeunes troupes. Sous ce rapport on a fait beaucoup de chemin depuis un mois. Les mobiles manœuvrent en vieux soldats et se conduisent admirablement devant l'ennemi. Ils n'attendent que le jour d'une vraie bataille. Ils attendront sans doute encore plusieurs semaines. Il faut pouvoir les remplacer hors des remparts et dans les forts par des gardes nationaux ; c'est ce qu'on fera bientôt au moyen de bataillons de volontaires qu'on est en train d'organiser. Il faut aussi que nous ayons un plus grand nombre de chassepots et de canons. On en pousse la fabrication avec activité, dans les grandes usines de Paris. Il faut enfin que les armées de la province soient

prêtes à marcher. C'est alors seulement que l'on combinera les efforts pour rompre le blocus.

Je fais, tu le vois, de la stratégie, quoique je n'y entende rien, mais tout le monde en fait à cette heure et c'est contagieux. Il y a cependant une autre question qui commence à prendre une grande place dans la conversation. C'est celle de la *mangeaille*, de la viande en particulier. — « Avez-vous essayé du cheval ? — Depuis huit jours je n'ai pu me procurer de côtelettes. — On m'a promis un pâté pour après demain. » Voilà ce qu'on entend toute la sainte journée. Je commence à trouver cela monotone, presque autant que la *Marseillaise*, qu'on a cessé du reste de chanter. Il est de fait que les goinfres ne sont pas en ce moment à leur aise. Cent grammes de bœuf ou de mouton, par jour et par estomac, voilà le rationnement établi par la plupart des mairies. Dans certains quartiers on a 125 gr., je ne sais pourquoi, mais dans d'autres on n'en a que 75, ce que je ne m'explique pas davantage. La distribution a lieu dans des boucheries spéciales, mais il faut y faire queue depuis 3 heures du matin. Le rationnement vous suit dans les bouillons et autres gargottes. Plus de charcuterie, le gouvernement garde les viandes salées comme une poire pour la soif. Reste le cheval qui n'est pas rationné. Le Parisien a quelque peine à y mordre, mais il y viendra et ne s'en trouvera pas plus mal. J'ai expérimenté le noble coursier toute la semaine dernière et je déclare que j'en suis très satisfait. Le filet grillé est très bon et on prétend que le cheval à la mode est encore meilleur.

Si je te parle de ces petites misères, c'est uniquement pour te rassurer sur les privations dont tu te préoccupes sans doute à mon sujet. En réalité, il n'y a qu'une chose qui me manque, c'est d'être sans nouvelles de toi depuis si longtemps. Je sais que tu es en bonnes mains, et que si tu te trouvais indisposée nos bons parents te soigneraient mieux que je ne pourrais le faire ici. N'importe, j'ai hâte que tu puisses répondre à mes lettres. Malheureusement je ne compte pas que ce soit avant un grand mois.

En attendant, sois tranquille sur mon compte. Je vais très bien, la maison aussi. Par exemple, elle aura besoin d'un bon coup de balai. Mais ce n'est pas une affaire. Nous emploirons un jour ou deux à y faire une *Saint-Gilles* soignée.

Je t'embrasse de tout cœur ainsi que nos bons parents.

A. Legros.

DIXIÈME LETTRE

6 décembre 1870.

CHÈRE MAMAN,

Il ne faut pas t'inquiéter si tu ne reçois pas régulièrement de mes nouvelles. Deux de nos ballons sont tombés au milieu des Prussiens et un troisième est allé jusqu'en Norvège. Peut-être quelqu'une de mes dernières lettres a-t-elle été ainsi perdue. Tranquillise-toi, je vais toujours bien.

J'espérais recevoir des nouvelles de toi au moyen des cartes réponses que je t'ai envoyées, mais il n'est rien venu. Cependant, des nouvelles particulières sont arrivées de diverses localités, entre autres de Saint-Malo. Etaient-elles envoyées par l'administration des Télégraphes ou par celle des Postes, c'est ce que les journaux n'ont pas dit. Je sais bien que tous les pigeons qu'on nous expédie de Tours ne nous parviennent pas ; il y en a qui se perdent en route, surtout par le mauvais temps, et d'autres sont tués au passage par des oiseaux de proie que les Prussiens ont lâchés, dit-on, dans les environs de Paris pour captiver nos pauvres messagers. Ces jours-ci encore, on a abattu un aigle et un épervier au moment où ils fondaient sur de malheureux pigeons. Fais, si c'est possible, une nouvelle tentative pour me dire comment tu te portes, ainsi que nos bons parents ; pour le moment, je n'en demande pas davantage, puisque vous n'avez rien à craindre des Prussiens.

Je t'ai déjà dit, je crois, qu'on avait beaucoup diminué l'éclairage dans les rues afin de ménager les approvisionnements de charbon. Il faut en effet assurer la marche des usines qui travaillent pour le gouvernement à la fonte des canons. Depuis huit jours on a complètement supprimé le gaz chez les particuliers. Aussi la plupart des magasins ferment-ils dès que vient la nuit. Il n'y a guère que les cafés, les restaurants qui restent ouverts, en s'éclairant tant bien que mal au pétrole. Chez Duval où j'ai dîné l'autre jour, on est plus primitif; à défaut de lampes on se sert de bougies fichées dans des bouteilles. C'est original mais pas gai du tout.

Le manque de charbon a un autre inconvénient plus grand, c'est qu'il empêche de se chauffer. Depuis quelques jours le froid est très vif, les ruisseaux gèlent dans les rues et on n'est pas à

l'aise même dans son lit. Les malheureux, et il y en a beaucoup, doivent bien souffrir et les pauvres soldats aussi qui ont bivaqué à la belle étoile sur les hauteurs au delà de la Marne pendant trois ou quatre nuits.

Tu as peut-être appris qu'on avait établi une taxe sur les absents. Rassure-toi, elle n'atteint pas les personnes dont les logements continuent à être occupés par un de leurs habitants ordinaires. Nous sommes donc à l'abri. Par exemple le père Michaud aura à payer 20 ou 30 francs par mois pour toute la durée de son voyage, sans compter qu'on a requisitionné une de ses boutiques pour le service de la garde nationale. Voilà ce que c'est que d'aller en villégiature mal à propos. Le pauvre homme sera bien marri; si du moins certains de ses locataires ne profitent pas des circonstances et d'un décret rendu dernièrement pour ajourner le paiement de leurs loyers.

Je pense que les événements vont marcher. Toute la semaine dernière on s'est battu, et nous avons culbuté les Prussiens en leur faisant beaucoup de mal. En fin de compte cependant nos troupes ont dû rentrer; mais ce n'est pas un échec. En faisant cette sortie, on comptait probablement sur une marche en avant des armées de province, marche qui ne s'est pas faite probablement parce que les ordres transmis de Paris ne sont pas arrivés à temps. Peut-être étaient-ils dans le ballon qui est allé en Norvège. Mais il faut espérer que ce contre-temps ne se renouvellera pas. Dans ces trois batailles du 29 novembre et des 2 et 3 décembre, les mobiles d'Isle-et-Vilaine se sont encore distingués; ils ont malheureusement perdu beaucoup de monde. Leurs chefs de bataillon sont tous blessés. Il faut excepter le bataillon de Saint-Malo qui se trouvait du côté du Mont-Valérien, où l'on ne s'est pas battu. Ici on a beaucoup de confiance et on espère bien venir à bout de l'ennemi si l'armée de la Loire l'attaque; l'attaque se fera en même temps d'un autre côté.

Adieu, chère Maman, je t'embrasse de tout mon cœur ainsi que nos bons parents.

A. Legros.

DOUZIÈME LETTRE

Paris, 15 décembre 1870.

CHÈRE MAMAN,

Rien d'important depuis ma dernière lettre ; quelques petits engagements aux avant-postes, voilà tout. L'ennemi ne paraît pas vouloir nous attaquer, ce serait perdre beaucoup de monde sans espoir de réussir. De temps à autre quelques journaux prétendent encore que nous allons être bombardés, mais on n'y croit guère. On pense que les Prussiens se bornent à nous tenir bloqués jusqu'à ce que le manque de vivres nous oblige à capituler. Ce ne sera pas encore tout de suite, mais c'est le meilleur parti qu'ils aient à prendre, à la condition cependant qu'ils puissent empêcher les armées de province de venir nous secourir à temps. Que font ces armées? Voilà ce que nous voudrions bien savoir. Depuis quinze jours il ne nous est arrivé aucun pigeon du gouvernement de Tours. Les Prussiens ont cherché à nous donner le change. Il nous en ont expédié deux de ceux qu'ils avaient capturés avec un de nos ballons. Ces deux pigeons étaient porteurs de dépêches donnant sur la situation de la province les renseignements les plus lamentables ; mais les nouvelles étaient signées de personnes qui en réalité n'ont pas quitté Paris, et cela, avec d'autres indices, a permis de reconnaître la ruse. Ce qui paraît vrai, c'est que nous aurions été battus près d'Orléans et que cette ville aurait été reprise. Le général en chef de l'armée Prussienne a pris la peine de l'écrire au général Trochu. C'était sans doute dans le but de nous démoraliser ou d'exciter des troubles dans Paris: il n'en a rien été heureusement. La nouvelle cependant doit être exacte, car un homme dans la position de M. de Moltke se déshonorerait trop en affirmant un fait faux. Mais, comme il ne donnait aucun détail sur nos partis, on en a conclu que l'affaire n'avait pas une très grande importance et beaucoup de gens supposent qu'il n'y avait plus à Orléans qu'une partie de l'armée de la Loire et que la plus grande partie a dû se joindre à l'armée de Kératry. Ce ne sont là malheureusement que des espérances et il faudrait autre chose. Les Parisiens sont très impressionnables, ils ne sont pas encore découragés, mais ils auraient besoin d'être remontés un peu.

Nous venons de voir une petite panique. Quelques journaux

avaient laissé entendre qu'on serait peut-être forcé de rationner le pain pendant quelques jours, parce que les moulins ne suffisaient pas en ce moment à moudre les blés, et qu'il faudrait une semaine ou deux pour installer des meules en assez grand nombre. Dès le lendemain on a accaparé le pain ; certaines personnes en ont acheté dix fois plus que leur consommation ordinaire ; aussi, dimanche, n'ai-je pas pu en trouver, quoique j'ai couru depuis les Batignolles jusqu'à la Madeleine. Dès huit heures du matin il n'en restait plus un morceau, j'ai dû ce jour-là manger à la gargotte. Pour le cas où cela se reproduirait, j'ai acheté le lendemain une douzaine de livres de biscuit de mer et quelques livres de farine, dont je tâcherai de me faire des crêpes sans lait, ni œufs, ni beurre, bien entendu, mais à l'eau et à la graisse. J'ai bien fait, car depuis mardi il est défendu de vendre du biscuit et de la farine, afin que tout soit réservé pour la fabrication du pain. Le gouvernement a rassuré du reste la population en annonçant que le pain ne serait pas rationné, de sorte qu'on en trouve maintenant à toute heure comme autrefois. Je me suis précautionné de quelques conserves et d'un peu de chocolat. Il est probable que tu trouveras tout cela intact quand tu reviendras, mais c'est là à tout événement. J'ai encore tout le riz que tu as acheté et une partie des pommes de terre. Tu peux donc être tranquille. Toute la semaine on a vécu des chevaux tués dans les dernières batailles, maintenant on va alterner avec le hareng (un par jour) et avec le riz (75 grammes). C'est un peu maigre ; mais je trouve par-ci par-là quelque saucisson de cheval, une espèce de chair à pâté (par exemple je ne sais pas de quoi elle est faite), je me fais des soupers au moyen d'extrait de viande, ou du vin chaud avec du pain grillé ; tout cela ne fait pas engraisser, mais je ne suis pas difficile et tant que ça ne sera pas plus dur je ne croirai pas avoir souffert. Que de gens sont loin d'en avoir jamais autant. Je suis content malgré cela que tu ne sois pas soumise à ce régime.

Nos rues ne sont plus éclairées qu'au pétrole ; cela ressemble affreusement aux anciens reverbères, si ce n'est qu'on y voit moins.....

Et la guerre passa comme tout passe. La Commune vint. Legros dut transporter son bureau à Versailles. Il fut installé près de la galerie des Maréchaux. Peu après, le 1er juillet 1871, il fut nommé sous-chef de bureau à l'administration centrale, et s'installa, avec ses

collègues, dans les bâtiments du Louvre, car le Ministère des Finances de l'Empire où je l'avais visité souvent avait été « flambé » par les ordres de l'un des sectaires de la Commune.

Nos relations continuèrent à distance toujours très cordiales. De légers prêts d'argent qui me furent toujours régulièrement remboursés ne vinrent jamais par des questions d'intérêt troubler notre bonne intelligence.

Entre la nomination de sous-chef de bureau de mon ami et celle de chef (1er juin 1878), se place une lettre des plus honorables pour son caractère. Il fait tout d'abord allusion à un triste événement, qui sous sa plume, devient tragi-comique ; le suicide d'un de ses homonymes dont s'était émue mon affectueuse sollicitude.

Mon cher Paul, je m'empresse de t'écrire deux mots pour dissiper les inquiétudes que t'a causées à mon sujet le suicide du sieur Legros, de la rue du Temple. Je n'ai, Dieu merci, aucun motif pour en venir à pareille extrémité. Je te remercie d'avoir pensé à moi à cette occasion, malgré les reproches que tu es fondé à me faire pour mon indifférence apparente, reproches que tu ne me fais pas cependant. Bien que ton silence à cet égard puisse s'expliquer par l'inopportunité de dire son fait à un pauvre diable qui vient de se périr, j'aime mieux en conclure que tu me pardonnes malgré mes récidives, et que notre vieille amitié n'est point ébranlée. J'espère donc qu'à ton prochain voyage, tu viendras, comme tu le faisais autrefois, fumer une pipe dans mon bureau et deviser de nous-mêmes et des autres. Depuis deux ans que je ne t'ai vu, que de choses se sont passées sans compter celles qui sont dans l'air ! Pour moi, je puis me rendre cette justice que j'ai activement coopéré au rétablissement de la prospérité publique par les tarifs que j'ai faits, refaits et finalement défaits pour remettre les choses comme devant. Cela m'a valu en 1871 mon grade de sous-chef (et non de chef comme un farceur l'a raconté), puis l'année dernière

un avancement de classe. Les choses en sont là en attendant le départ de mon chef de bureau, qui commence à se faire désirer plus que de raison.

Legros se félicitait donc, et très justement, d'avoir été un des utiles ouvriers du relèvement national. Sa position s'améliorait d'année en année. Il avait quitté son modeste logement de la rue de Seine pour venir habiter, avec sa mère au 87 de la rue de Rome un quartier qui avait toutes ses préférences. Ses appointements de 6.000 francs, comme chef de bureau de 4e classe étaient portés, presque aussitôt, à 7.000 francs, car on l'élevait à la 3e classe.

Jusqu'alors, il avait fait toute sa carrière, dans les bureaux de Paris. J'ignore s'il sollicita après vingt ans de services au Ministère, ou si on lui offrit un poste en province. Toujours est-il qu'un décret de juillet 1879 le nommait directeur de 4e classe à Perpignan. Je venais précisément de quitter Nantes pour m'installer rue de Rougemont. Legros, que je trouvai en train de boucler ses malles, me parut accepter très philosophiquement son départ de Paris.

Son séjour à Perpignan fut de courte durée, — un simple stage de dix-huit mois à peine. Notre correspondance n'en a pas gardé la trace. Il écrivit cependant beaucoup dans sa nouvelle résidence car, à défaut de lettre, je retrouve des vers dans ses papiers. Il était poète. Le Canigou, cime la plus élevée des Pyrénées-Orientales, inspira sa muse alerte. Voici quelques-uns des triolets agréablement imités de Voiture et de Banville qu'il rima à cette occasion.

Le Canigou quand vient l'hiver,
Revêt un long manteau d'hermine,
Sous sa fourrure il a grand air,
Le Canigou quand vient l'hiver,
On dirait quelque duc et pair,
Quelque bourgeoise à fière mine.

Du vieux géant sur le ciel bleu
Le torse en vigueur se détache.
Superbe, il est là comme un Dieu.
Le vieux géant sur le ciel bleu
Sous l'ardeur d'un soleil de feu
Brille son casque au blanc panache.

(A suivre). P. EUDEL.

CONTE DE NOEL

LE CHATEAU DES BIGORNEAUX[1]

Légende de Saint-Malo.

A M. Eugène Herpin.

Autrefois les maisons, en la cité corsaire,
Avaient des murs en bois, où se mêlaient du verre
Les losanges étroits encadrés par le plomb ;
Sur la rue avançait leur façade en surplomb,
Et les toits rapprochés, en limitant la vue,
Laissaient voir à grand'peine un petit coin de nue.
De l'assise en granit s'élançaient des poteaux,
Sculptés étrangement, qui portaient les linteaux ;
Sur les poutres couraient des guivres grimaçantes.
Et des diables cornus supportaient les charpentes.
Ainsi l'on construisait en l'ancien Saint-Malo,
Bien avant que Trouin n'eût pris Rio-Janeiro.
Lorsqu'ayant aux Anglais infligé des désastres,
Les marins enrichis faisaient frire des piastres,
Que pour se divertir ils jetaient aux passants,
L'antique cité prit des aspects plus puissants :
Au dur granit taillé le bois céda la place,
Et l'on vit des hauts murs se profiler la masse.
Pourtant il est encore, en quelques coins perdus,
Des logis qui se sont jusqu'ici défendus,

[1] Vignots.

Et montrent presque entiers, dans les étroites rues,
Les vestiges croûlants des modes disparues.
L'un d'eux, dont trois cents ans ont noirci les panneaux,
Est plaisamment nommé Château des Bigorneaux,
Et lorsqu'un étranger la raison en demande,
On l'explique aussitôt en contant sa légende.

Une très pauvre veuve, avec son pauvre fils,
Au siècle dix-septième habitait ce logis.
C'était un fier marin lorsque, plein de courage,
Il se fit enrôler dans un bon équipage
Formé de matelots du vaillant littoral
Qui, seuls, montaient jadis le navire amiral ;
Son bateau, par malheur, sombra près de Terre-Neuve :
Au naufrage échappé, le garçon de la veuve
Des eaux sauva son corps, mais perdit la raison.
Depuis, avec sa mère, en l'étrange maison,
Il vivait, innocent, comme on dit en Bretagne,
Où la pitié toujours ce malheur accompagne,
Car on plaint ces enfants et pour eux l'on est doux,
Même on dit que la chance habite avec ces fous.
Pour le nourrir la veuve, au coin de la ruelle,
Vendait des bigorneaux, un sou la grande écuelle ;
Elle en récoltait tant, du Bé jusqu'au rempart,
Que pour son innocent, elle avait, mis à part,
Lorsqu'elle avait vendu toute sa marchandise,
Des sous pour lui payer parfois la friandise.

Il arriva pourtant, un jour de basse mer,
Où le froid vous glaçait jusqu'au fond de la chair,
Qu'elle eut, en les cueillant, à souffrir de la bise :
Par une grosse toux au lit la voilà mise.
Seule, elle aurait son mal plus aisément souffert :
Qui nourrirait son fils, au milieu de l'hiver,
Lorsqu'elle ne pourrait, s'en allant sur la grève,
Chercher son gagne-pain quand la morte-eau s'achève ?

On était justement la veille de Noël :
La veuve se plaçait, en ce jour solennel,
Près de la cathédrale : au sortir de la messe
Pour avoir ses vignots il était toujours presse.

L'innocent, dans son lit qui l'entendait gémir,
En son esprit obscur, avant de s'endormir,
Eut comme un souvenir qu'en des fêtes pareilles
On lui disait jadis qu'on voyait des merveilles :
Il se souvint du soir où l'on met ses sabots
Pour que le doux Jésus y place ses cadeaux.
Il ouvrit la fenêtre, et dans le ciel sans voiles
Parmi le bleu profond où brillaient les étoiles,
Il crut voir l'Enfant-Dieu qui dans les airs passait,
Et des bébés croyants les désirs exauçait.
Alors, se déchaussant, près de la cheminée
Il posa ses sabots, et sa mère étonnée
Le vit les arranger, comme il faisait jadis
Pour recevoir les dons venus du Paradis.
Il se mit à prier, en regardant la voûte,
Et Jésus, tout là-haut, l'écouta sans nul doute ;
Car au moment précis où, sonnant dans la nuit,
Les cloches annonçaient la messe de minuit,
Il aperçut soudain, ainsi que dans un rêve,
Un nuage éclatant qui venait de la grève.
Il faisait une tache, énorme, dans le ciel
Et paraissait s'étendre au-delà de Fréhel[1].
Bientôt, tout bruissant, le nuage arriva
Juste sur la maison, et quand il se creva
On vit des bigorneaux de la plus belle espèce
Des sabots en rampant venir emplir la caisse.
De leurs corps gris bientôt fut couvert le plancher,
Et, quand manqua la place, on les vit s'accrocher

[1] Cap qu'on aperçoit de Saint-Malo.

Aux panneaux vermoulus qui formaient la façade ;
Sur l'ardoise du toit ils tombaient en cascade.
Tout le temps qu'au clocher le gros Malo sonna,
Leur foule à la maison de grimper s'obstina.

Le lendemain la veuve, au sortir de la messe
S'en fut près du portail ; on vint en grande presse
A l'écuelle acheter les merveilleux brigaux[1].
On les trouva si bons qu'on lui fit des cadeaux ;
Elle eut assez d'argent pour vivre la semaine,
Avec son grand enfant, à l'abri de la gêne.

Ce spectacle à Noël se revoit tous les ans :
Ceux qui de tout péché sont alors innocents,
Peuvent sur la façade, en passant par la rue,
Voir ramper des vignots l'affluence accourue
Pour tapisser encor, comme au temps d'autrefois,
Ce singulier château dont les murs sont de bois.

PAUL SÉBILLOT.

[1] Vignots.

POÉSIE BRETONNE

EN OÈD DE ZIMÉEIN

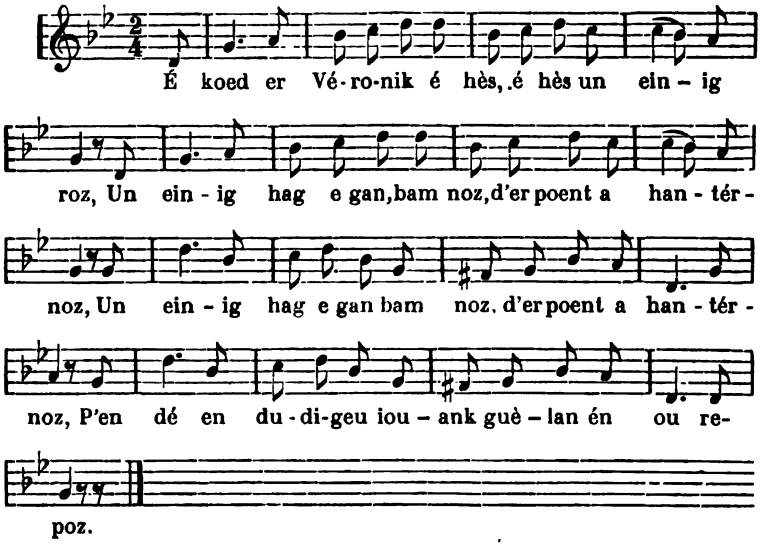

É koed er Véronik é hès, é hès un einig roz,
Un einig hag e gan bam noz, d'er poent a hantér noz.
Un einig hag e gan bam noz, d'er poent a hantér noz,
P'en dé en dudigeu iouank guélan én ou repoz.

En einig-sé, dré é sonen, e lavar hemb fari,
É tremén bean er iouankis é raug er gouhoni :
D'er ré e zou é klah ou chanj, e lar é ma rekis,
Ha choéj ou hoant ha diméein, é kreiz ou iouankis.

« Mem boé lavaret t'oh me mam, lavaret t'oh, me zad,
Ma ne garoh men diméein é oé ret t'ein kuitat,
Ma ne garoh men diméein, oé ret t'ein kuitat bro :
Hillèh iouankoh aveit on mé zou diméet guerso.

« Hillèh iouankoh aveit on mé zou é terhel menaj ;
En dès bugalégeu menut hag e zei devout bras,
En dès ha meùel ha matèh, tachen pé kommenand,
Hag e ia liès d'er marhad, e saù eur hag argand.

« Perag enta, me zad, me mam, n'em lausket hui eùé
De ziméein p'en dé me hoant, p'en dé me volanté,
Un aval kentéh m'en dé blod e zou màt te zaibrein,
Ur verh iouank de drihuèd vlé zou màt te ziméein.

« Pe vé arriù ur verh iouank seihtek pé trihuèh vlé,
Dé ket guèlat e hra nezé, nameit fallat bamdé,
Pe vé arriù ur pautr iouank é pemb plé ar-n-uigént
Dé ket guèlat e hra nezé, nameit monet d'é hént.

TRADUCTION

L'AGE DE SE MARIER

Dans le bois de Véronic, il y a un petit oiseau de couleur rose ; un petit oiseau qui chante tous les soirs, à l'heure de minuit ; qui chante tous les soirs à l'heure de minuit, au moment où les jeunes gens goûtent leur plus doux repos.

Ce petit oiseau, dans son chant, répète sans cesse que la jeunesse passe vite pour faire place à la vieillesse. Il dit à ceux qui cherchent à s'établir qu'ils doivent choisir leurs fiancés et se marier en pleine jeunesse.

« Je vous avais dit, ma mère, je vous avais dit, mon père que, si vous ne vouliez pas me marier, j'étais obligée de vous quitter ; si vous ne vouliez pas me marier, j'étais obligée de quitter le pays : beaucoup de jeunes filles, plus jeunes que moi, sont mariées depuis longtemps

« Beaucoup de jeunes filles, plus jeunes que moi, tiennent déjà ménage, ont de tout petits enfants qui grandiront, possèdent une ferme, une propriété, un domestique, une servante, et vont souvent au marché, amassent de l'or et de l'argent.

« Pourquoi donc, mon père, ma mère, ne me laissez-vous pas aussi me marier, puisque j'en ai le désir et la volonté ?

Une pomme, aussitôt qu'elle est faite, est bonne à manger ; une jeune fille à dix-huit ans est bonne à marier.

« Quand une jeune fille est arrivée à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, ce n'est plus s'améliorer qu'elle fait mais décliner de jour en jour ; quand un jeune homme est parvenu à sa vingt-cinquième année, ce n'est plus s'améliorer qu'il fait mais s'affaiblir et s'en aller rapidement.

(Recueilli et traduit par Yan Kerhlen).

POÉSIE FRANÇAISE

SOUVENIR DE « MI-VOIE »

(A Monsieur O. de Gourcuff).

.... Les vers de M. Marc Daubrive ont le tort à mes yeux de n'être pas assez breton ; ....

M. Marc Daubrive joue agréablement de la flûte ; un air de biniou dans son prochain recueil ne serait pas pour nous déplaire. »

O. de G.

(*Revue de Bretagne* — compte-rendu de *Pâques Fleuries*.

L'immense frondaison des genêts verts se tord
Sous les grands coups de vent dont la plaine est sapée...
Et du soleil couchant la colline est nimbée
Comme un glorieux menhir dans un poudroiement d'or :

La voici, la vision souvent développée
Au coin de nos foyers !.. souvenirs éternels
D'inspiration par la plaintive mélopée
Des vieux bardits nationaux des ménestrels ;

Sur ce pli de terrain où la lutte évoquée
Vibre éternellement, ses éloquents décors
Parlent au voyageur : c'est la prosopopée
Que récite la plaine aux souvenir des morts.

Puisqu'ils ont combattu pour leur sol et la gloire
Que la lande ait leur corps : que l'histoire ait leurs noms !
Chacune, aussi bien, doit partager les renoms
Que le passé dégage, et fixer leur mémoire.

Comme aux rochers de Roncevaux manque le cor,
Les éclairs des cimiers manquent à la bruyère :
A l'antique légion glorieuse et meurtrière
La majesté des lieux seule survit encor !

Mi-Voie !... où donc es-tu, légendaire équipée
Des preux du temps jadis !... Thermopyles d'Arvor,
Pour respecter le champ de la vieille épopée,
Cinq siècles n'ont pas su changer votre décor.

Et, depuis on dirait que la lande s'endort....
Tandis qu'à l'occident dans la nue estompée,
S'incline en demi cercle un dernier rayon d'or,
Comme si le soleil saluait de l'épée !..

MARC DAUBRIVE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON JÉGOU DU LAZ, suivie de pièces justificatives et complémentaires Vannes, imprimerie Galles, in-8° 1897.

Il n'y a pas plus d'un an, cette revue annonçait à ses lecteurs la publication de la *Généalogie de la maison de Saisy de Kerampuil*, par Mme la comtesse du Laz, et donnait des éloges mérités à l'ouvrage en lui-même, objet de longues et consciencieuses recherches, à sa toilette irréprochable et au goût très artistique qui avait présidé à l'exécution de ses nombreuses et fort belles héliogravures Aujourd'hui, c'est la *Généalogie de la maison Jégou du Laz*, qui est sortie des mains infatigables du même auteur.

Ce second volume est digne, à tous égards, de celui qui l'a précédé. Il a de plus, sur le premier, l'avantage d'être présenté au public par un homme très compétent dans la matière, notre obligeant et érudit confrère, M. Frédéric Saulnier, à qui l'auteur a eu l'excellente pensée de demander une introduction.

Comme son aîné, ce nouveau livre se recommande encore par la clarté, la sobriété et l'heureux choix des documents qui accompagnent le texte et lui servent de preuves, d'une façon très précise. L'auteur a compris, en effet, qu'une généalogie qui n'est pas étayée de preuves, n'a pas plus de solidité qu'une maison bâtie sur le sable ; et c'est pour ce motif que la partie documentaire occupe dans le volume une place beaucoup plus grande que la partie généalogique.

Je ne peux pas donner la nomenclature complète de ces pièces fort intéressantes. Je signalerai seulement l'arrêt de la Réformation de 1668 ; les Preuves de Malte de Gilles et de Christophe Jégou de Kervillio ; un très curieux compte de 1603 : une collection très importante d'actes de l'état-civil ; des notices fort bien faites sur quelques-unes des familles alliées aux Jégou du Laz et sur les principales seigneuries qu'ils ont possédées, enfin un arrêt fort instructif prononcé par le Parlement de

Bretagne, pour effacer les suites de renonciations extorquées aux seigneurs, pendant la Révolte du Papier timbré.

C'est ainsi que l'histoire a toujours son profit à tirer de la publication de ces annales particulières, où les esprits frivoles ne savent trouver que des noms et des dates Elles appartiennent aussi à l'histoire, ces figures du président de Kerjean, de l'évêque de Tréguier, du comte Michel-Marie du Laz, un des conjurés de la Rouërie, dont l'auteur a fait reproduire les traits aristocratiques, en magnifiques héliogravures, de la fille de ce dernier, la comtesse de Roquefeuil, si héroïque devant les épouvantes de la Révolution.

Mais, dans ce nouvel ouvrage, il y a mieux encore à emprunter qu'un certain nombre de détails historiques. Je ne résiste pas au désir de déclarer qu'à mon point de vue, tout le volume, malgré la somme de labeur qu'il représente et le soin apporté à son élégante parure, ne vaut pas la petite notice d'un sentiment si pénétrant, que Mme la comtesse du Laz a consacrée à celui dont elle honore le nom et dont elle partagea la vie.

Trouver dans une œuvre de ce genre de la conscience et de l'exactitude, ce n'est pas déjà chose banale ; mais y voir introduire du cœur et y mettre du style, voilà qui est plus rare. J'ai été charmé d'y rencontrer cette page émue ; mais je n'en ai pas été surpris, parce que j'avais déjà lu des pages semblables, inspirées à l'auteur par sa piété filiale, dans la *Généalogie de Saisy*.

GASTON DE CARNÉ.

⁂

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE par M. René Kerviler. — Fascicule vingt-sixième. - Rennes Plihon et Hervé, 1897.

Quel bel exemple d'ardeur infatigable au travail et de persévérance bretonne continue de donner M. Kerviler ! Les documents qu'il amasse et met en œuvre pour sa Bio-Bibliographie font penser au Pelion et à l'Ossa de l'ancienne géographie hellénique. Mais, l'ayant loué une fois de plus selon ses mérites, je vais tout de suite lui soumettre une critique sérieuse relative à l'article « Coetnempren de Kersaint « compris dans ce dernier fascicule.

La famille de Kersaint, qui a produit parmi d'héroïques marins, un des plus nobles représentants des idées libérales de 1789, n'est point

éteinte. Le comte Raoul de Kersaint, son chef actuel, a de son mariage avec Mlle de Mailly-Nesle, deux enfants, un fils et une fille.

Sur les faits de guerre qui montrèrent, chez Armand-Guy de Kersaint, un digne héritier de la vaillance paternelle, sur ses écrits politiques, sa collaboration aux journaux, son rôle municipal, son attitude patriotique et courageuse à la Convention, M. Kerviler a dit excellemment tout ce qu'il fallait dire. - J'ai publié, en 1885, dans la *Jeune France*, une notice assez complète sur le *Bon Sens* de Kersaint; l'annonce d'un livre que le regretté M. Bardoux devait consacrer à l'homme et à l'écrivain m'a fait abandonner le projet d'une étude d'ensemble.

Cette famille de Kersaint avait en partage plusieurs des traits distinctifs de la race bretonne : le goût aventureux des expéditions lointaines, le courage dans les combats, la ténacité du caractère. Elle a produit un autre officier de marine, préfet maritime d'Anvers sous Napoléon et contre-amiral, Guy-Pierre de Coetnempren, comte de Kersaint, dont une fille, Agathe, épousa mon grand-père paternel, et dont l'autre fille Henriette est morte supérieure des dames du Sacré-Cœur, au Canada. Quant à la fille du conventionnel, Claire de Coëtnempren de Kersaint, elle devint cette séduisante duchesse de Duras, une des gloires de la Restauration à qui Sainte Beuve a consacré l'un de ses plus pénétrants *portraits de femmes*. M. Kerviler a laissé peu de chose à dire sur l'écrivain. Comme il cite les éditions et même les traductions d'*Ourika*, je lui indiquerai la 3e édition Ladvocat (1826), avec une gravure de Deveria et une autre de Desenne. Il y a aussi une très jolie petite édition in-32 d'*Edouard*, publiée avec des illustrations de G. Roux, dans la collection des Romans-Miniatures.

Je demande pardon au lecteur d'avoir cédé, à propos de l'article « Coëtnempren », au charme de mes souvenirs de famille et j'enregistre à la hâte ce que M Kerviler dit des Coetquen, si anciens qu'ils ne daignèrent pas se présenter à la réformation de 1668, des Coignets, des du Combout, et des Conan qui primitivement princes, comtes et ducs de Bretagne, furent aussi représentés, de nos jours, par plusieurs médecins et un simple poète.

La poésie, elle n'est point absente de la Bio-Bibliographie bretonne. Ici même, elle peut revendiquer un juge à Nantes, épigrammatiste habile, traducteur de Catulle et de Lucain, Pierre-Louis Cœuret du Joliers. M. Sullian (nom breton de Julien) Collin, que ses graves travaux de jurisconsulte n'ont point empêché de donner le branle au *Sonneur de Bretagne* et de cultiver agréablement la Muse ; et cet excellent Prosper

Coinquet, dont nous tous, grillons nantais, fûmes jadis les prophètes, et qu'une plaisante erreur typographique a transformé en *Bérenger*, nantais, par un e !

La cause de l'art est bien servie par le père et le frère de Sullian Collin, organistes distingués de Saint-Brieuc et de Rennes. En remontant dans le passé, nous aurions à citer Michel Colomb, le plus grand sculpteur de la Renaissance française, l'admirable auteur du *Tombeau des Carmes*, qu'a célébré, en un sonnet, Larvorre de Kerpenic, proche parent de M. Kerviler. Un autre sculpteur, du Commun du Locle, dont la *Cléopâtre* est fort remarquée au musée de Nantes, mériterait aussi de nous arrêter.

L'illustre imprimeur Simon de Colines passe généralement pour breton. Rappellerai-je qu'il équivoquait sur son nom, prenant pour armes parlantes des lapins (connils) ?

Les Collas, qui ont un médecin et un romancier très distingué, les Collet, qui nomment un archéologue et un poète, les Collineau, avec un poète encore et encore un médecin, les Colombel, haut placés et avantageusement connus à Nantes jusqu'au jour où l'un des leurs sombra dans la misère, sont minutieusement passés en revue.

Je crois que j'allais oublier Anthyme-Denis Cohon, l'évêque de Dol et de Nîmes, le bruyant partisan de Mazarin. Ni M. Kerviler, ni M. l'abbé Robert ne me le pardonneraient. O. DE GOURCUFF.

⁂

LES PACIFICATIONS DE L'OUEST, tome II ; LA DICTATURE DE HOCHE, par Ch.-L. Chassin. - Paris, Paul Dupont, 1898.

La figure de Hoche hante M. Chassin ; elle ne le détourne pas de son but, puisque le jeune et illustre général mérita le titre de *Pacificateur de la Vendée*, mais elle rayonne au centre de son grand ouvrage ; elle inspire à l'historien, entre deux documents, une phrase enthousiaste à la Plutarque, un éloge de « l'homme de guerre et de paix », qui eut au cœur une seule haine, celle de l'ennemi héréditaire, de l'Anglais.

Ce tome II des *Pacifications de l'Ouest* est d'un intérêt palpitant. On y entrevoit Cadoudal, Frotté, Puisaye. On y suit pas à pas les rapports de Hoche, succédant à Canclaux comme général en chef de l'armée de l'Ouest, avec les deux chefs les plus irréductibles de la chouannerie, Charette et Stofflet. Nous n'assistons pas à la mort de Stofflet, mais la suprême résistance de Charette, traqué dans sa Vendée par une petite armée républicaine, sa capture par Travot, son interrogatoire, sa pro-

menadé dans les rues de Nantes, si différente de son entrée triomphale de l'année précédente, et terminée par son exécution, sur la place Viarmes, où il montra le plus mâle courage, tous ces tragiques et chevaleresques épisodes provoquent chez M. Chassin d'inutiles sévérités. On doit regretter que l'historien de la *Vendée patriote*, moins impartial qu'à l'ordinaire et sacrifiant à de vieilles rancunes, ne désarme pas devant Charette mort.

Arrachant leurs masques à l'amiral Villaret Joyeuse et au successeur intérimaire de Hoche, le général Willot, M. Chassin montre aisément que son héros traversa, sans une défaillance, et avec le seul souci du bien public, une époque fatale à beaucoup de consciences. Victime de tentatives d'assassinat et d'empoisonnement, où la main des Anglais est visible, Hoche ne se détourna jamais de son double but : Pacifier la Vendée, atteindre l'Angleterre au cœur. Il ne réussit que sur le premier point, mais le résultat fut assez beau et nous nous rencontrons avec M. Chassin pour honorer son respect de la liberté religieuse.

O. DE G.

***

PRO DEO, PRO REGE, deux volumes de poésies, par le vicomte Oscar de Poli. Paris et Lyon, Delhomme et Buguet, 1897. — *Jean Poigne d'Acier*, récits d'un vieux chouan, 5e édition, par le même. — Limoges, Barbou, 59.

Je connais peu de personnalités littéraires aussi attrayantes et aussi variées que celle du vicomte de Poli. Les historiens, les archéologues, les héraldistes qui ont le culte intelligent du passé trouvent en lui un émule ou un maître ; les romanciers et les poètes le saluent respectueusement et lui font place dans le bataillon sacré qui résiste aux assauts du scepticisme et de l'immoralité.

Ce sont des ouvrages purement littéraires que le vaillant gentilhomme, qui croise une plume sur une épée, nous présente aujourd'hui.

Jane Poigne d'Acier date de quelque trente ans. Développant une nouvelle, *Le dernier des Plantagenet*, ce roman historique eut jadis quatre éditions. L'auteur vient de publier la cinquième, à la vive satisfaction des lecteurs anciens et nouveaux. Tant d'héroïsme fut alors dépensé, de part et d'autre !

M. le vicomte de Poli, narrateur parfois épique, est bien dans la tradition française ; il n'a pas, en vain, fréquenté chez Paul Féval, qui,

dans une lettre piquante, lui confessait être l'auteur de la légendaire *Chanson de Monsieur de Charette*. Mais c'est surtout de Barbey d'Aurévilly, le puissant et batailleur écrivain de l'*Ensorcelée* et du *Chevalier des Touches*, que j'aimerais à le rapprocher. J'ajoute que *Jean Poigne d'Acier* est le meilleur roman de la chouannerie bretonne, et que l'auteur y témoigne beaucoup de tendresse pour la vieille province demeurée si longtemps fidèle aux traditions monarchiques, qu'il a prises pour règle de sa vie. M. de Poli n'est pas de ceux qui cachent leur drapeau, il est royaliste avec une crânerie que ses adversaires mêmes ont le devoir de saluer ; il conte les guerres de la Vendée, et le souvenir de ces luttes épiques me semble surtout utile à rappeler en un temps où s'appauvrit le sang français. Luttes fratricides, hélas ! mais qui, dans l'éloignement, cachent leurs misères sous le courage déployé dans les deux camps *Jean Poigne d'Acier*, un émule aristocratique de Jean Chouan, est le dernier des Plantagenet. Il n'est que maître Plantegen pour les hôtes du manoir de Kerguenec, jeunes gens enthousiastes (l'auteur en tête, à qui il conte ses hauts faits de la grande guerre.

Et je vous prie de croire que le Chouan n'y allait pas de main morte : tuer un bleu pour lui n'était pas un meurtre. Ce sont des récits armés, encore pleins de la griserie de la bataille, qu'il fait à ses auditeurs sous ces titres imagés et sonores : *Le Clocher de la Domineux Le puits de la Jargeays. Le moulin de la Regrippière. Le carrefour de Saint-Pardoux.* Quel entrain dans l'action ! que de coups donnés et reçus !

En deux volumes qui portent les plus beaux titres du monde : *Pro Deo Pro Rege,* le vicomte de Poli a réuni ses vers, poésies de jeunesse, poésies d'âge mûr, toutes vibrantes de foi chrétienne et patriotique.

Pro Deo s'ouvre par un *Credo* d'une inspiration aussi haute que celui de Polyeucte et dédié à un autre bon poète, M. Achille Millien, l'auteur de la préface. Vient ensuite la traduction de l'Ode latine de Léon XIII à la France, dont nous avons parlé ici même. Puis c'est une succession d'Odes et de sonnets, de pieux cantiques et d'honnêtes satires concourant au même but, la glorification de l'Église de Dieu. On me permettra de citer à part une pièce touchante, l'*Angelus en Bretagne*, que M. de Poli m'a fait le grand honneur de me dédier ; un vieillard et un enfant, qui prient ensemble, représentent l'agenouillement de la race bretonne, à son aurore et à son déclin, devant le divin symbole :

La première étoile rayonne
Et les oiseaux ne chantent plus,
Le clocher antique bourdonne,
Voici l'heure de l'*Angelus*.

Le vieux Breton dans sa chaumière,
A découvert son front blanchi ;
L'enfant, doux et fier a fléchi
Les genoux auprès de son père....

Pro Rege, que nous recommande en quelques pages d'introduction le baron Tristan Lambert, habite des régions moins sereines. La satire y devient souvent pamphlet, flagellant les puissants du jour avec la verve gouailleuse d'une *petite Némésis*. Mais ce ne sont là que fugitives échappées. Toutes les grandeurs de la France, de Vercingétorix au duc d'Uzès, des croisés aux cuirassiers de Reichoffen, aux petits mobiles de 1870, de Henri IV à Lazare Hoche lui-même, ont leur écho dans l'âme et dans le verbe du poète qui, un jour, en voyage, pensait à la *doulce France* et s'écriait :

Je n'eus jamais au cœur qu'une même pensée,
Poème d'orgueil tendre et d'adorant espoir,
Un seul désir de flamme; ô France ! Te revoir

Et ailleurs, s'adressant toujours au cher pays :

Dieu le veut, sois l'étoile et la reine du monde !
Aux nations de proie, ô France, tu survis !
Ton grand cœur se retrempe à la source féconde
Dont l'eau sainte donna la victoire à Clovis.

Je n'ai pas besoin de dire pourquoi ces beaux vers, à l'heure présente, paraissent plus réconfortants. L'auteur de ce poème où revit toute la noblesse française « La devise héraldique », était bien digne, après l'*Hosanna*, d'écrire le *Sursum corda* !

O. DE GOURCUFF.

RECHERCHES SUR L'ENVOÛTEMENT, par Edouard-L. de Kerdaniel. — Paris, Chamuel, éditeur, 1898.

Nous recevons un petit livre que le renouveau des sciences occultes fera paraître plus intéressant. Ce sont les *Recherches sur l'envoûtement* d'un jeune magistrat, Breton d'origine, M. de Kerdaniel.

Les flèches de l'ironie voltairienne se sont émoussées contre ce vestige de l'antique magie. Aujourd'hui la critique se fait respectueuse : un des administrateurs de l'école Polytechnique, le colonel de Rochas, n'a-t-il pas renouvelé les expériences des alchimistes du moyen-âge ?

M. de Kerdaniel touche à peine au sujet, dans ce qu'il a de plus actuel

et de plus brûlant. Son enquête ne passe guère les limites des siècles révolus. Après de sagaces réflexions, où les sorciers et les inquisiteurs eux-mêmes ont leur part d'une indulgence éclairée, l'auteur relate le curieux procès qui coûta la vie au seigneur André Philibert, comte du Pléorz, du duché d'Aoste.

Cela se passait en 1723. Il y a aujourd'hui bien moins de sorciers. Mais, dans nos campagnes, la croyance aux sorts est tenace, et il le savait bien, le poète du *Chemineau*, quand il lançait ce sinistre refrain de ballade :

Le j'teux d'sorts a passé par là...

Nous pourrions même montrer que la superstition nous envahit, comme elle gagna les Grecs et les Romains de la décadence. Mais ce serait sortir du cadre que M. de Kerdaniel a rempli avec beaucoup de tact et d'érudition.

O. DE GOURCUFF.

***

Poésies de Henri-Charles Read — 4e édition. — *Paris*, Alph. Lemerre, éditeur, 1897.

Un diplomate, qui s'est essayé avec succès dans la littérature, M. le Cte de Mouy, publia, vers la fin de l'Empire, d'attachantes biographies des écrivains mort jeunes. Le titre même du livre « Les jeunes ombres » avait la douceur mélancolique d'un hémistiche de Virgile. La galerie, composée quelques années après, aurait certainement renfermé un portrait de plus, celui d'un poète fauché dans son printemps : Henri-Charles Read, l'émule français des Kirke White et des Novalis.

Une main pieuse a recueilli tous les feuillets, au bas desquels la Mort mit brutalement le mot « fin ». A des poèmes achevés, d'une sensibilité exquise, d'une forme raffinée déjà et d'une philosophie précoce, elle a joint de précieux fragments, qui donnent à Henri Read une ressemblance de plus avec André Chénier.

Sous d'éminents patronages, présenté par un autre poète chez qui le cœur vaut le talent, François Coppée, le petit volume fit son chemin ; plusieurs fois réimprimé, jugé digne d'entrer dans la *Petite Bibliothèque* de l'édireur Lemerre, il se logea sur le rayon de choix de plus d'une bibliothèque, il en est aujourd'hui à sa 4e édition.

Je n'en puis donc parler autant que d'un livre nouveau. Tous les lettrés ont apprécié, dans la poésie si variée d'inspiration de Henri Read, la no-

blesse du cœur, la franchise de l'esprit, la pureté de la forme. Entre toutes, cette effusion paraîtra touchante, qui marque le pressentiment d'une fin prochaine.

Ne regrettons jamais les jeunes gens que meurent.

Cette fascination de la mort est souvent sensible chez le poète de vingt ans.

Je suis bien jeune encore, et la tombe m'attire,

s'écria Henri-Charles Read, avec une sorte d'allégresse qui lui donne sa confiance en l'au-delà. O. DE GOURCUFF.

*
* *

PAGES POUR L'ISOLÉE, par Jacques Dusonchet (notes posthumes de René-Marie Skirrll). — Paris, F. Clerget, éditeur, 1898.

Je ne vois pas trop pourquoi M. Jacques Dusonchet a pris un masque à la Joseph Delorme ou à l'Elie Mariaker, celui de René-Marc Skirrll. Ses réflexions philosophiques, ses boutades amoureuses, ses impressions de voyage surtout n'ont aucune raison de s'appeler « Pages pour l'Isolée. » Un vrai sens artistique et même un vrai bon sens se révèle, et éclate sous des paradoxes qui n'ont rien de trop violent. Une admiration un peu vive pour Wagner et Dresde m'avait fait concevoir quelques doutes sur le patriotisme de M. Jacques Dusonchet, mais l'auteur m'a rassuré en parlant du morne ennui qui s'exhale de Berlin, de la basse corruption qui suinte de Vienne, et tout à fait gagné, quand, touchant le sol français, il s'écrie : « Terre de France ! Pour connaître la joie de la revoir, point n'est besoin de chauvinisme au cœur ; il suffit de l'avoir quittée un long moment. » Voilà qui prouve l'utilité des voyages. O. DE G.

*
* *

LES MORFONDUS, par Eugène Morel. — Paris, Paul Ollendorff, éditeur, 1898.

Tout récemment, M. Eugène Morel faisait représenter, en collaboration avec M. André de Lorde, un drame d'une moralité sévère où un mari, devenu aveugle, s'élevait jusqu'au pardon par l'effort de la résignation chrétienne. Le jeune auteur a prouvé la souplesse et la variété de son talent en publiant une série d'études de psychologie, de physiologie conjugale plutôt, sous le titre passablement bizarre : *Les Morfondus*. Il m'est interdit de rien citer de ce livre qui peint un ménage à la dérive et une société fanfaronne de vices. M. Eugène Morel est d'un pes-

simisme à faire paraître Balzac le plus indulgent des philosophes mondains ; le poète ne trouve pas plus grâce devant lui que l'un des tristes acteurs des petites comédies de l'alcôve : « Ce bijoutier de la poésie était un seigneur autrefois. C'était le bel esprit. Un art qui s'est perdu. Plus de bel esprit. Plus de seigneurs Il y a le pion. » M Morel me paraît sur le chemin des haines généreuses. O. DE G.

LE POÈME DE L'AUBE, par René Aubriot de la Palme. – Paris, Bibliothèque de l'Association, 1897. — NOS AÏEUX, poésies, par Frédéric Berthold. — Paris, Clerget, 1898.

M. Aubriot de la Palme est un jeune poète idéaliste qui parle très chastement de l'amour, très noblement de Dieu. Attristé, un peu désabusé même, il ne se consume point en stériles regrets, sa volonté le fait planer au-dessus des misères humaines, son esprit cherche au-delà, et l'on peut bien augurer, comme écrivain et comme penseur, de l'auteur de ces vers :

Le pardon et l'amour c'est la seule victoire
Que l'homme doit chercher pour sa paix et sa gloire !
Le pardon ! la rosée immense qui descend
Du ciel et de la croix du Christ avec son sang,
L'amour ! l'amour surtout, éperdu, tendre, austère,
Plus fleur d'azur que fleur éclose sur la terre,
Né dans le cœur à l'ombre immense de la croix,
Et montant pour revivre au sein du Roi des Rois !

Ces vers ne sont extravagants ni de fond ni de forme. Je signale avec plaisir les mêmes mérites dans le recueil « Nos aïeux », d'un autre jeune poète, M. Frédéric Berthold. *L'homme vainqueur de l'ours. Le foyer lacustre, L'érection d'un menhir*, sont d'un disciple de Leconte de Lisle, disciple ayant su garder sa personnalité, et j'aimerais à citer quelqu'une des belles strophes du *Druide*.

Son temple est un taillis et son dais une branche.

Ailleurs, M. Frédéric Berthold marie la grâce à la force et son ode à l'azur « divin azur » révèle un familier des hauts sommets de l'art.

O. DE GOURCUFF.

LES CHASSEURS D'ÉPAVES, par Georges Price, illustré par Mucha. Un vol., in-4° orné de 22 grav. Prix : percal., plaques spéciales, tr. dor., 7 fr. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Beaucoup auraient pu croire que Jules Verne n'avait point fait école et qu'il était seul à conter ces admirables aventures, aussi captivantes pour les grandes personnes que pour les adolescents, si M. Georges Price, notre compatriote, n'avait depuis longtemps conquis auprès du maître incontesté une place brillante que personne n'a songé à lui disputer encore.

Les *Chasseurs d'épaves*, le dernier roman sorti de la plume de M. Georges Price, est, avant tout, une œuvre de haute imagination ; mais l'on se tromperait fort en pensant que l'auteur a obéi seulement à sa prodigieuse fantaisie. La partie scientifique, les détails techniques de la navigation, l'histoire, la géographie, les mœurs, tout est étudié avec soin, scrupule même, exposé avec netteté et un talent très rare de vulgarisation. Dans le dédale des événements, l'auteur tient le fil des situations inextricables, en apparence, avec une maîtrise extraordinaire.

Le récit des *Chasseurs d'épaves* commence par une courte et pittoresque description de la ville de Nantes. Un jeune professeur de danse, M. Rémy Siffadault, sort de chez lui, un beau matin, le chapeau mal lustré, la cravate de travers, la jaquette déboutonnée et les mains veuves de gants pour se rendre dans cette tenue, si peu conforme à ses habitudes d'exquise correction, chez le maire de la ville afin d'apprendre l'adresse de M. Novellarès et de son fils don Ventura Novellarès. Le général Novellarès, père de don Ventura, a été fait prisonnier politique dans la Nouvelle-Cordoue ; mais le général est innocent, et si vous tenez à savoir pourquoi il est dans un cachot et ce qu'il advint de lui ainsi que des autres personnages.... lisez le livre.

Vous y trouverez de quoi rire et pleurer, rire surtout... On tremble, on se réjouit, on a peur, on s'esclaffe, mais on ne s'ennuie jamais, et c'est là l'essentiel, n'est-ce pas ?

Les compositions de Mucha, l'artiste si à la mode, viennent rehausser encore l'intérêt de ce charmant livre.

*
* *

CONTES DE BONNE PERRETTE, par René Bazin. Un volume petit orné de 40 dessins. Percal., orn. en or et coul , tr. dor., 10 fr. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Ce que nos écrivains ont souvent écrit de plus exquis, ce sont de petites œuvres courtes, nouvelles et contes. Nous croyons qu'on en devra dire autant de M. René Bazin, à propos de son livre le plus récent, les *Contes de bonne Perrette*. Qu'on lise le *Petit chantre*, la *Jument bleue*, *Celui qui menait la rivière*, le *Retour*, et les autres récits qu'il a groupés dans ce volume, et sans doute on pensera que par la variété, l'émotion, l'observation mêlée de poésie, la langue si souple et si nette, les *Contes de bonne Perrette* feront bonne figure parmi les meilleures œuvres de nos conteurs français.

L'illustration ne contribuera pas peu à la diffusion de ce charmant ouvrage, et MM. Vulliemin, Rudaux et Aug. F. Gorguet ont su traduire tout le pittoresque et toute la poésie du texte.

*
* *

LE LISERON, par Camille NATAL. — Chamuel, éditeur, 5, rue de Savoie, Paris. — Envoi, *franco*, contre mandat ou timbres-poste. — Prix : 50 centimes.

C'est bien un touchant poème que celui retracé dans le *Liseron !*

Combien poétique est la comparaison faite entre le gracieux liseron et la douce vierge, héroïne de l'épopée historique que cette brochure — très joliment imprimée entre parenthèse — retrace à notre souvenir.

Dans le *Liseron* on retrouve le talent poétique de l'auteur qui signa déjà tant d'œuvres goûtées et appréciées en nos contrées, telles que *Gerbe d'Œillets* (1 fr. 50), *Cœurs de Femmes*, prose (3 fr. 50), *Deux Poèmes en prose* (80 centimes), de *Mademoiselle Collette* (10 cent.), de *Cousin Flavien* (10 centimes), des *Récits d'un vieil Oncle* (ce volume, illustré, est spécial pour les enfants de 7 à 12 ans) ; de *Presque Mariée* (50 centimes), gai monologue pour jeunes filles ; de *Plume brisée* (50 cent.), autre monologue spirituel et drôle, et faisant finement la critique des femmes bas-bleus.

Camille Natal, on le sait, est déjà trois fois lauréat de la Société de

l'Encouragement au Bien, où cet auteur obtient des médailles d'honneur pour ses Romans : *Roman d'une Laide (épuisé)*, *Cœurs de Femmes* (prose), ravissant volume très luxueusement édité et susceptible d'être offert en cadeau de Noël ou du jour de l'an), et pour son odorante *Gerbe d'Œillets* (1 fr. 50), dont la deuxième édition est encore sur le point d'être épuisée.

N'omettons pas, en terminant, de signaler les dernières productions de cette plume fine et délicate : *Lys fauché* (50 centimes), touchant poème qui nous offre, en dehors de l'intérêt de l'intrigue, d'admirables descriptions du Midi de la France.

***

Encore un succès pour nos deux compatriotes, M. Adrien de Carné et Mlle Célanie Carissan. *Les Troyennes abandonnées* composent une scène lyrique d'une vraie puissance, où la poésie et la musique se prêtent un mutuel appui Les exécutants, Mlle Steiner et Mme Désormeaux en tête, ont partagé le succès des auteurs, à la première audition qui a eu lieu le 19 décembre.

***

Les livres d'étrennes de la librairie Charavay, Mantoux et Martin.

Le livre d'étrennes un peu délaissé aujourd'hui trouve encore un asile dans quelques maisons d'édition où la collaboration d'écrivains distingués et la mise en œuvre des procédés récents de la gravure lui donnent un attrait particulier.

Rien de plus littéraire, et de plus artistique, par exemple, que *la Cantinière*, le magnifique album tiré en couleurs par la librairie Charavay, Mantoux et Martin avec un texte de Georges Montorgueil et des dessins de Job. C'est l'histoire de France, de 1789 à 1815, racontée par une cantinière, témoin de victoires incomparables et de glorieuses défaites Les fastes de la Révolution, du Consulat, de l'Empire défilent sous nos yeux en une série de tableaux émouvants, pittoresques, d'une exécution parfaite.

Cet album qui égale, s'il ne le surpasse, celui de *France, son histoire*, publié l'an passé par les mêmes auteurs et les mêmes éditeurs, nous paraît le triomphe de la gravure en couleurs. J'ajoute que le commentaire des belles actions de la cantinière *France*, écrit avec flamme par M Montorgueil sera pour la jeunesse la plus saine et la plus réconfortante des lectures

La même librairie publie un fort beau volume de récits de bord, « A l'abordage » dû à la plume bien française de M. Henry de Brisay et enrichi de 50 illustrations, gravées sur bois du peintre Zier, ainsi qu'une édition illustrée, digne de plaire à tous les âges, des *Deux Gosses* de M. Pierre Decourcelle, qui retrouvent dans le roman leur immense succès de théâtre. L'attendrissante histoire de Fanfan et de Claudinet a été soigneusement revue pour la jeunesse, dont elle fera les délices.

O. DE G.

La Cantinière, album grand in-8. Prix 12 francs. *A l'abordage*, in-4° broché, 12 francs, relié 15 francs *Les deux Gosses*, grand in-8° Broché, 9 francs, relié 11 francs.

*
* *

VINCENT DE GOURNAY, par G. Schelle. — Paris, Guillaumin et Cie, 1897.

Le perpétuel conflit entre les protectionnistes et les libre-échangistes prête un intérêt piquant à l'étude très documentée de M. Schelle sur Vincent de Gournay. Cette étude, qui forme un gros volume, a pour nous un mérite de plus : l'économiste Vincent de Gournay est un Breton de Saint-Malo, et s'il ne brille pas au premier rang des illustrations de la cité-corsaire, la Bretagne doit reconnaître en lui un de ses dignes enfants.

Jacques-Claude Vincent, fils d'un négociant malouin, prit, plus tard, le nom de Gournay, d'une terre dont il avait hérité. Il voyagea de bonne heure, s'initia aux affaires, et devint intendant du commerce, avec l'appui de Machaut et de Silhouette. Riche par lui-même et par son mariage, il mourut en 1759, à 47 ans. Dans de trop rares écrits, il développa des idées aussi fécondes que neuves sur la liberté du commerce ; ses nombreux disciples ont vu en lui le véritable créateur de l'économie politique.

C'est contre les monopoles et le plus écrasant de tous, celui de l'Etat, que Gournay dirigea surtout ses efforts. Mais il n'est point, comme on le répète, l'auteur de l'axiome révolutionnaire : Laissez faire, laissez passer, par lequel ses successeurs ont résumé sa doctrine. Il a seulement dit, en parlant des artisans de son temps : « Laissez-les faire. » Continuée et développée par des hommes de la valeur de Gournay et de Morellet, l'œuvre de Gournay a été bien caractérisée dans un éloge célèbre de Turgot. Mais on l'appréciera surtout en lisant le livre, plein de

la plus sagace érudition, de M. G Schelle. Les rapports de l'économiste avec la Bretagne, sa province natale, notamment avec Montaudoin de la Touche, fondateur de la *Société d'agriculture* de Nantes, auront pour les lecteurs bretons un intérêt particulier.

O. DE GOURCUFF.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART

L.-HENRY MAY

Editeur des collections Quantin

9 et 11, rue Saint-Benoît, Paris.

La **SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART** *que dirige* M. L.-Henry MAY, *continue les traditions de* l'Ancienne maison Quantin.

Le catalogue si riche et si varié de cette grande Librairie s'enrichit pour les Etrennes de 1898 d'une série d'ouvrages d'une valeur remarquable. Tous les genres y sont représentés en des livres exécutés — ainsi qu'il est de règle dans la Maison — avec un soin scrupuleux et un luxe surprenant pour le bon marché.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1897. — SECOND SEMESTRE

JUILLET

I. — DOCUMENTS HISTORIQUES : *Jeanne de Goulaine, dame de Carman.* — Cte DU LAZ, 5.

I. — CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES BRETONNES : *Les Colloques de Quiquer de Roscoff.* — ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, 18.

III. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite). — Bon GAETAN DE WISMES, 28.

IV. — *Un point d'Histoire de Nantes :* Pas de massacres à la Saint-Barthélemy 1572. A qui peut en revenir l'honneur ? — S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, archiviste de la ville de Nantes, auteur du *Livre Doré*, 42.

V. — POÉSIE BRETONNE : *Le Chant de la Saint-Jean (Kanen Gouil Yehan) :* Recueilli et traduit par J.-M. CADIC, 47.

VI. — POÉSIE FRANÇAISE : *Sur le Crucifix sanglant.* — MARC LE GRAND, 55.

VII. — *Contes et légendes du pays de Gouarec.* — PAUL-YVES SEBILLOT 57.

VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler, fascicule vingt-cinquième (Clerc-Coëtm.) ; *Saynètes*, par Sylvane de Kerhalvé; *Nouvelle Revue rétrospective*, t. v., juillet-décembre 1896; *Rosemonde*, drame historique en trois actes, en vers par Madeleine Lépine; *La Nichina*, roman, par Hugues Rebell; *Miss Cherry, professeur de flirt*, consultation en un acte, par L. Michaud d'Humiac;

Almanach des spectacles, année 1896, par Soubies; *Deux sonnets*, par Dominique Caillé ; *La Revue* et ses collaborateurs. OLIVIER DE GOURCUFF. — *Vers le Calme*, par Léon Grenet. FRANÇOIS GÉRARD, 70.

IX. — Nécrologie : *Le Baron des Jamonières*. — OLIVIER DE GOURCUFF, 79.

AOUT

I. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois*. — Dr A. CORRE, 81.

II. — *Consécration de l'église abbatiale de Lehon*, (8 juillet 1897). — ARTHUR DE LA BORDERIE, 93.

III. — *Un Érudit nantais*. — L. DULAC, 96.

IV. — CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES BRETONNES : *Les Colloques de Quiquer de Roscoff* - ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, 102.

V. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite de la description. — Bon GAËTAN DE WISMES, 116.

VI. — *Un point d'histoire de Nantes, Réponse à M. de la Nicollière-Teijeiro*. — Bon GAËTAN DE WISMES, 132.

VII. — POÉSIE BRETONNE : *Pa oan soudard* (*Quand j'étais soldat*). — BARDE DU MÉNEZ-BRÉ, 137.

VIII. — POÉSIE FRANÇAISE : *Deux sonnets*. — H. BOUT DE CHARLEMONT, 140.

IX. — *Les Fêtes Félibréennes dans le Sud-Est*. — BOUT DE CHARLEMONT, 142.

X. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Deux Soubrettes*, saynète en vers, par Olivier de Gourcuff. Baron GAËTAN DE WISMES. -- *Gens de mer, Sur la côte*, par Charles Le Goffic ; *Sa Sainteté Léon XIII à la France*, ode latine, traduction en vers du vicomte Oscar de Poli ; *Les Frissons*, par Ch. de Saint-Cyr ; *Le Travail et l'Argent* (projet de contract) à MM Léon Bourgeois et Urbain Gohier, par F. Clerget ; *La Machinerie au Théâtre depuis les Grecs jusqu'à nos jours*, par E.-M. Laumann ; *A douche que veux-tu ?* Impressions du Pompier de service

(Louis Schneider) ; *Du char antique à l'automobile*, par F. Marcevaux ; Mme Louise d'Alq et son *Anthologie féminine ; Sous une rose*, romance, musique de R. Deneufbourg, poésie de *Camille Natal ; Sans fard !* en vers et pour tous par John Croisier ; *L'Échos du Merveilleux* ; l'Exposition industrielle à Belleville ; *La revue des provinces de l'Ouest* et les plaques commémoratives. — O. DE GOURCUFF, 150-160.

SEPTEMBRE

I. — *L'Eglise de Lehon pendant dix siècles* (850-1897). A. DE LA B., 161.

II. — *Chansons populaires de Haute-Bretagne* (suite). — ARTHUR DE LA BORDERIE, de l'Institut, 166.

III. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois* (suite). — Dr A. CORRE, 178.

IV. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chan. hon., 188.

V. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros.* — PAUL EUDEL, 202.

VI. — POÉSIE BRETONNE : *Er Vran hag er Luhern.* — STEVAN KERHORET, 224.

VII. — POÉSIES FRANÇAISES : *L'art Grec.* — HIPPOLYTE LUCAS, 227. *Sonnets bretons ; le Pardon.* — PAUL LORANS, 228.

VIII. — Légendes du pays de Bruz : *Trois martyrs ; Le Bon Dieu à Laillé.* ADOLPHE ORAIN, 230.

IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Par le Bonheur*, roman de deux âmes, par Charles Fuster ; *Le Poème du Rhône* en XII chants, texte provençal et traduction française, par Frédéric Mistral ; *Fleurs du Nord, Sonnets Russes, Préface de Charles Fuster*, par H. Bout de Charlemont ; *Le R. P. Libercier ; Le Spectateur catholique ;* Le monument de *Cornic-Duchêne* à Morlaix. — O. DE GOURCUFF, 226.

OCTOBRE

I. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées.* — Mis CH. DE LA LANDE DE CALAN, 241.

II. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois* (suite). — Dr A. CORRE, 254.

III. — *Les prêtres de Quistinic pendant la Révolution.* — Abbé Guilloux, 262.

IV. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civilsdes rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite et fin) — Bon Gaetan de Wismes, 271.

V. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros* (suite). — Paul Eudel, 285.

VI. — *Une Lettre du général Bedeau.* — R. B., 312.

VII. — Notices et comptes rendus : *Le pays Guérandais*, par P.-A. Monnier, René Blanchard. — *Lettres de Lofficial, député à l'Assemblée Constituante, sur la Révolution* de 1789 (publiées par M. Leroux-Cesbron); *Souvenirs inédits du Cte de la Boessière-Chambors (1633-1715)* mis au jour et précédés d'une notice sur la maison de la Boëssière, par le Bon Gaëtan de Wismes; l'*Humanité Nouvelle ; Revue du Nivernais ; Etrennes Nivernaises; Bulletin des Bibliophiles Bretons ; Mort de Melle Tiercelin.* — O. de Gourcuff, 316.

NOVEMBRE

I. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées* (suite). — Mis Ch. de la Lande de Calan, 321.

II. — *Les prêtres de Quistinic pendant la Révolution* (suite). — Abbé Guilloux, 336.

III. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois* (suite). — Dr A. Corre, 348.

IV. — Traditions bretonnes versifiées : *Les Abeilles et Jésus*; *la Vierge et le grain de Blé ; la Pierre qui chante.* — Paul Sébillot, 355.

V. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros* (suite). — Paul Eudel, 358.

VI. — Poésie bretonne : *Ar plac'hik, (la jeune fille).* — Barde du Ménez-Bré, 384.

VII. — Poésie française : *L'office des Morts.* — Joseph Rousse, 387.

VIII. — Nécrologie : *Monseigneur Bécel ;* C. Ogier, 388.

IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Histoire du collège de Dinan*, d'après des documents la plupart inédits par Ch. Bellier-Dumaine ; *Journal de bord de mon frère Emile*, publié par Paul Eudel ; *Le Poème de Saint-Antoine de Padoue*, par Maria Dumarais ; *Les Annales du Théâtre et de la Musique*, 22e année, par M. Edmond Stoullig ; *Abécédaire d'architecture ancienne*, par le vicomte de Colleville ; *La Propriété pendant le Siège et la Commune*, par E. Durand Morimbeau ; *Nouvelle Revue Rétrospective; Clocher Breton* ; *Revue Nantaise; Th. Botrel, Léon Durocher, R. de Fréchencourt* à la soirée artistique organisée pour l'anniversaire du mariage de Monsieur le duc d'Orléans ; *Deux manifestations artistiques ; Lys fauché*, par Camille Natal. — O. DE GOURCUFF ; *De la vie à la mort*, Folklore de l'Ille-et-Vilaine), par Adolphe Orain. — P. R. ; *L'Association Bretonne Angevine*, 390.

DÉCEMBRE

I. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, chanoine honoraire, 401.

II. — *Luc-Olivier Merson depuis son entrée à l'Institut*. — DOMINIQUE CAILLÉ, 413.

III. — *Les prêtres de Quistinic pendant la Révolution* (suite). — Abbé GUILLOUX, 421.

IV. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros* (suite). — PAUL EUDEL, 430.

V. — Conte de Noël : *Le Château des Bigorneaux*. — PAUL SÉBILLOT, 445.

VI. — POÉSIE BRETONNE : *En Oèd de ziméein (l'Age de se marier)*. — YAN KERHLEN, 449.

VII. - POÉSIE FRANÇAISE : *Souvenir de Mie-Voie*. — MARC DAUBRIVE, 452.

VIII. - NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Généalogie de la maison Jégou du Laz*, suivie de Pièces Justificatives complémentaires. GASTON DE CARNÉ. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* par M. René Kerviler (fasc. 26e) ; *Les Pacifications de l'Ouest*, t. II ; *La Dictature de Hoche*, par Ch.-L. Chassin ; *Pro Deo*,

Pro Rege, deux volumes de poésies, par le vicomte Oscar de Poli ; *Jean Polgne d'Acier*, récits d'un vieux chouan, par le le même ; *Recherches sur l'envoûtement*, par Edouard-L. de Kerdaniel ; *Poésies* de Henri-Charles Read ; *Pages pour l'Isolée*, par Jacques Dusonchet (notes posthumes de René-Marie Skirrll) ; *Les Morfondus*, par Eugène Morel ; *Le Poème de l'Aube*, par René Aubriot de la Palme ; *Nos aïeux*, poésies par Frédéric Berthold ; *Les Chasseurs d'épaves*, par Georges Price, illustré par Mucha ; *Conte de bonne Perrette*, par René Bazin ; *Le Liseron*, par *Camille Natal* ; *Les livres d'étrennes des librairies Mame, Charavay et May*, O. DE GOURCUFF. 454.

IX — Tables du second semestre 1897, 469.

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 2e SEMESTRE DE L'ANNÉE 1897

ETUDE D'HISTOIRE DE BRETAGNE

Armateurs et marins bretons d'autrefois, par le Dr A. Corre, p. 81-82, 178-187, 254-261, 348-354.

Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine, par l'abbé Guillotin de Corson, p. 188-201, 401-412.

La Bretagne sous le maréchal d'Estrées, par M. le Mis Ch. de la Lande de Calan, p. 241-253, 311-335.

Les prêtres de Quistinic pendant la Révolution, par M. l'abbé Guilloux p. 262-270, 336-347, 421-429.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Testament de Jeanne de Goulaine dame de Carman, publié par la Cresse du Laz, p. 5-16.

Une lettre du général Bedeau, publiée par R. B., p. 312-315.

BIOGRAPHIE. NÉCROLOGIE

Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes. par le Bon Gaëtan de Wismes, p 28-41, 116-131, 271-284.

Un point d'histoire de Nantes, par S. de la Nicollière-Teijeiro, p. 42-46.

Un point d'histoire de Nantes. Réponse à M de la Nicollière-Teijeiro, par le Bon Gaëtan de Wismes, p. 132-136.

Nécrologie. *Le Baron des Jamonnières*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 79-80.

Un érudit nantais, par M L. Dulac, p. 96-101.

Poètes bretons inconnus ! Alexandre Legros, par M. Paul Eudel, p. 202-223, 285-311, 358-383 430-444...

Nécrologie. *Monseigneur Bécel. Ch. Oger*, par X***, p. 388-389.

Artistes bretons : Luc-Olivier Merson, par D. Caillé, p 413-420.

CRITIQUE LITTÉRAIRE BIBLIOGRAPHIE

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES BRETONNES : *Les Colloques de Cuiquer de Roscoff*, par M. Arthur de la Borderie, p. 17-27, 102-115.

Chansons populaires de Haute-Bretagne, publiées par M. Arthur de la Borderie, p. 166-177.

POÉSIES BRETONNES

Le Chant de la Saint-Jean (*Kanen gouil Yehan*), recueilli et traduit par J.-M. Cadic, p. 47-54.

Pa oan soudard (*Quand j'étais soldat*), par le Barde de Menez Bré, p. 137-139.

Er Vran hag er Luhern (*Le Corbeau et le Renard*), par Stevan Kerhoret, p. 224-226.

Ar plac'hik (*La jeune fille*), par le Barde du Menez-Bré, p. 384-386.

En Oèd de ziméein (*L'Age de se marier* (recueilli et traduit par Yan Kerhlen), p. 449-451

POÉSIES FRANÇAISES

Sur le Crucifix sanglant du bazar de la Charité, par M. Marc Le Grand, p. 55-56.

Deux sonnets, par M. H. Bout de Charlemont, p. 140-141.

L'Art grec, par Hippolyte Lucas, p. 227.

Sonnet breton, le Pardon, par M. Paul Lorans, p. 228-229.

L'office des morts, par M. Joseph Rousse, p. 387.

Souvenir, de Mi-Voie, par M. Marc Daubrive, p. 452-453

NOUVELLES ET LÉGENDES

CONTES ET LÉGENDES DU PAYS DE GOUAREC, recueillis par M. Paul Sébillot, p. 57-69.

LÉGENDES DU PAYS DE BRUZ : *Trois martyrs ; le bon Dieu à Laillé*, par M. Adolphe Orain, p. 230-235.

TRADITIONS BRETONNES VERSIFIÉES : *Les Abeilles et Jésus ; La Vierge et le Grain de blé ; La Pierre qui chante*, par M. Paul Sébillot, p. 355-357.

MÉLANGES

Consécration de l'église abbatiale de Lehon, par M. Arthur de la Borderie, p. 93-95.

Les fêtes félibréennes dans le Sud-Est, par M. Bout de Charlemont, p. 142-149.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES

Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler ; *Saynètes*, de Sylvane de Keralvé ; *Nouvelle Revue rétrospective* (juillet-décembre 1896); *Rosemonde*, drame de Mme Madeleine Lépine ; *La Nichina*, de M. Hugues Rebell ; *Miss Cherry, professeur de flirt*, de M. Michaud d'Humiac ; *Almanach des spectacles*, pour 1896, de M. Albert Soubies ; *Deux sonnets*, de M. D. Caillé ; *La Revue*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 70-76.

Vers le Calme, de M. Léon Grenet, par M. François Gélard, p. 76-78.

Deux Soubrettes, saynète de M. Olivier de Gourcuff, par le Bon Gaëtan de Wismes, p. 150-151.

Gens de mer, de M. Ch. Le Goffic ; *Sa Sainteté Léon XIII à la France*, ode traduit par le Vte Oscar de Poli ; *Les Frissons*, de M. C. de Saint-Cyr ; *Le Travail et l'Argent*, de M. F. Clerget ; *La Machinerie au théâtre depuis les Grecs jusqu'à nos jours*, de M. E.-M. Laumann ; *A douche que veux-tu*, de M. L. Schneider ; *Un char antique à l'automobile*, de M. F. Marcevaux ; *Anthologie féminine*, de Mme Louise d'Alq ; *Sous une rose*, de Mme Camille Natal ; *Sans fard*, de M. John Croisier ; *L'Echo du Merveilleux, la Revue des provinces de l'Ouest*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 151-160.

Par le Bonheur, de M. Charles Fuster ; *Le poème du Rhône*, de Frédéric Mistral ; *Fleurs du Nord*, sonnets russes, de M. Bout de Charlemont ; *Le R. P. Libercier, Le spectateur catholique*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 236-240.

Le pays guérandais, de M. P. A. Monnier, par M. René Blanchard, p. 316-317.

Lettres de Lofficial, publiées par M. Leroux-Cesbron ; *Souvenirs inédits du comte de la Boëssière-Chambors*, publiés par le baron G. de Wismes ; *Revues, Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 317-320.

Histoire du collège de Dinan, de M. Ch. Bellier-Dumaine ; *Journal de*

bord de mon frère Emile, publié par M. Paul Eudel ; *Le Poème de saint Antoine de Padoue*, de Mlle Maria Dumarais ; *Les Annales du théâtre et de la musique*, 22e année, de M. Edmond Stoullig ; *Abécédaire d'architecture ancienne*, de M. le Vte de Colleville ; *La Propriété pendant le Siège et la Commune*, de M. Durand-Morimbeau ; *Nouvelle Revue rétrospective* (janvier-juin, 1897) ; *Clocher breton*, *Revue nantaise*, *Association bretonne-angevine*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 390 — 400.

De la Vie à la Mort, *folk-lore* de l'Ille-et-Vilaine, de M. Adolphe Orain, p. 400.

Généalogie de la famille Jégou du Laz, de Mme la Ctesse du Laz, par M. Gaston de Carné, p. 454–455.

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler (26e fascicule) ; *Les Pacifications de l'Ouest*, tome II, de M. Ch. L Chassin, *Jean Poigne d'Acier*, *Pro Deo*, *Pro Rege*, de M. le Vte Oscar de Poli ; *Recherches sur l'envoûtement*, de M. de Kerdaniel, *Poésies* de Henri-Charles Read, 4e édition ; *Pages pour l'Isolée*, de M. Jacques Dusonchet ; *Les Morfondus*, de M. Eugène Morel ; *Poésies*, de M. Aubriot de la Palme et de M F. Berthold ; Livres d'étrennes des librairies Mame, Charavay et May, par M. Olivier de Gourcuff, p. 455–468.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

BARDE DU MENEZ-BRÉ (le). — *Pa oan soudard) Quand j'étais soldat)*, poésie bretonne, p 137-139.

Ar plac'hik (La jeune fille), poésie bretonne, p. 384-386.

BLANCHARD (René). — *Une lettre du général Bedeau*, p. 312-315. — *Le pays guérandais*, de M. P. A Monnier, p. 316-317.

BORDERIE (Arthur de la) — *Curiosités bibliographiques bretonnes ; Les Colloques de Cuiquer de Roscoff*, p. 17-27, 102-115. — *Consécration de l'église abbatiale de Lehon*, p. 93-95. — *Chansons populaires de Haute-Bretagne*, p. 166-177.

BOUT DE CHARLEMONT (H.) — *Deux sonnets*, p. 140-141. — *Les fêtes félibréennes dans le Sud-Est*, p. 142-149.

CADIC (l'abbé). — *Le chant de la Saint-Jean (Kanen gouil Yehan)*, recueilli et traduit, p. 47-54.

CAILLÉ (Dominique). — *Artistes bretons. Luc-Olivier Merson*, p. 413-420.

CALAN (le Mis de la Lande de) — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées*, p. 241-253, 321-335.

CARNÉ (Gaston de). — *Généalogie de la famille Jégou du Laz*, p. 454-455.

CORRE (le docteur). — *Armateurs et marins bretons d'autrefois*, p. 81-92, 178-187, 254-261, 348-354.

DAUBRIVE (Marc) — *Souvenir de Mi-Voie*, poésie, p. 452-453.

DULAC (L.). — *Un érudit nantais*, p. 96-101.

EUDEL (Paul). — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros*, p. 202-223, 285-311, 358-383, 430-444.

GÉLARD (François). — *Vers le calme*, de M. Léon Grenet, p. 76-78.

GOURCUFF (Olivier de). — *Le Bon des Jamonnières*, p. 79-80. — *Mgr Bécel Ch. Ogier*, p. 388-389. — *Comptes-rendus de livres*, 70-76, 151-160, 236-240, 317-320, 390-400, 455-468.

GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé). — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire du département d'Ille-et-Vilaine*, p. 188-201, 401-412.